N°d'ordre NNT : 2016LYSE2079

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 16 septembre 2016, par :

Michel COLLOMBAT

Les bibliothèques des clercs séculiers en Savoie du XVIIIe siècle à 1860

Devant le jury composé de :

Stéphane GOMIS, Professeur des universités, Université Clermont-Ferrand 2, Président

Bruno MAES, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine, Rapporteur

Éric SUIRE, Maître de conférences HDR, Université Bordeaux 3, Rapporteur

Philippe MARTIN, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Examinateur

Christian SORREL, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

École Doctorale : Sciences sociales

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et du Tourisme

Département d'Histoire

Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA)

Axe « Religions et croyances »

Les bibliothèques des clercs séculiers en Savoie du XVIIIe siècle à 1860

Par Michel COLLOMBAT

Thèse de doctorat d'histoire

Religions et croyances

Sous la direction de M. Christian SORREL

Présentée et soutenue publiquement le 16 septembre 2016

Membres du jury :

M. Stéphane GOMIS, Professeur d'histoire moderne, Université Clermont-Ferrand II
M. Bruno MAES, Maître de conférences en histoire moderne, Université de Lorraine
M. Philippe MARTIN, Professeur d'histoire moderne, Université Lyon 2
M. Christian SORREL, Professeur d'histoire contemporaine, Université Lyon 2
M. Éric SUIRE, Maître de conférences en histoire moderne, Université Bordeaux 3

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Christian SORREL, mon directeur de thèse, qui m'a apporté son soutien constant dans mon long travail et m'a donné des conseils pertinents.

Je remercie également les directrices et directeurs des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Savoie, ainsi que leur personnel dévoué, qui m'ont permis l'accès aux documents, particulièrement à un nombre très considérable de tabellions d'Ancien Régime. Sont aussi à remercier les responsables des archives diocésaines d'Annecy, de Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise, les directrices et directeurs des Archives municipales d'Annecy, de Chambéry et d'autres villes de Savoie. J'associe à mes remerciements les directeurs des Archives de Genève et de l'Archivio di Stato di Torino.

Je ne dois pas oublier de remercier encore mon collègue M. Hubert Favre qui m'a permis de découvrir certaines bibliothèques d'ecclésiastiques tarins.

Dans l'entreprise de mise en forme de ma thèse, j'ai été aidé par ma mère, ma sœur, Isabelle Collombat, et mon ami, M. Jean-Marie Hubert, qu'ils reçoivent ici toute ma gratitude.

Enfin, je dois aussi avoir une pensée pour ceux qui m'ont encouragé par leurs paroles ou leurs pensées.

Je dédie ma thèse à Rosalie, ma grand-mère issue de la famille des Dagand d'Allèves « dits Les Clercs », qui en a vu les débuts.

INTRODUCTION

Commençons par une anecdote : le samedi 25 juin 2011 a eu lieu à la maison diocésaine d'Annecy une braderie de livres ayant appartenu à des membres du clergé séculier du diocèse haut-savoyard. Des ouvrages d'histoire, de théologie, de littérature, d'arts, de sciences, de voyages ont été vendus à un public venu nombreux. Pour ma part, j'ai acquis *La vie quotidienne du prêtre français au XVIIIe siècle* de Bernard Plongeron[1] et l'*Histoire des curés* de Nicole Lemaitre[2]. Qu'en déduire ? Tout d'abord, la circulation des livres, aujourd'hui comme hier, passe de propriétaires anciens, parfois décédés, à de nouveaux. Ensuite, la grande diversité des sujets de lecture des ecclésiastiques s'est certainement accrue avec le temps et les progrès de la formation des serviteurs de Dieu. Puis, le souci de réfléchir sur soi, sur une condition qui correspond à un groupe singulier partageant non pas une profession mais un état, ayant en commun une vocation. Enfin, les livres proposés ont eu des années d'édition très étalées dans le temps, ce qui illustre leur appartenance à des bibliothèques au goût du jour ou plus ou moins en retard par rapport aux préoccupations intellectuelles du temps.

Où trouver les livres achetés, prêtés, lus ou simplement consultés rapidement par les ecclésiastiques savoyards ? En effet, il faut être conscient qu'il y a une différence entre posséder et lire un ouvrage. Difficile d'être certain d'une lecture effective, sauf à trouver des notes prises au fil des pages parcourues. Ce document est très rare. Du vivant du propriétaire, des achats de livres relevés dans un livre de comptes sont intéressants, ou inversement des listes d'ouvrages établies par un libraire mentionnant des acheteurs ecclésiastiques. Mais ces sources ne peuvent représenter l'essentiel des sources. C'est plutôt après le décès d'un homme d'Église que les livres délaissés sont relevés dans un inventaire après-décès. Il s'agit ici du document le plus fréquent et pertinent pour mener cette étude. Il arrive aussi que les testaments évoquent des livres mais soit dans leur globalité pour dire qu'ils seront légués à des parents, frères ou neveux le plus souvent, voire un membre de la famille qui a choisi l'état ecclésiastique, soit dans leur singularité à travers une bible, presque toujours, qui doit être transmise à l'évêque. Elle constitue un témoignage de reconnaissance à l'égard de l'autorité, de transmission de l'ouvrage de référence en matière de foi pour les séminaristes appelés à remplacer les desservants décédés. Ce livre est le symbole de la transmission d'un savoir immuable entre les générations de clercs séculiers.

Pourquoi rechercher et étudier les bibliothèques du clergé séculier du duché de Savoie au XVIIIe siècle et après la Révolution ? De quoi ces listes de livres sont-elles révélatrices ? Il s'agit d'abord de savoir quels types d'ouvrages sont présents. À l'évidence, les livres de théologie seront majoritaires. Mais il faut les classer selon les formes de théologie, qui peuvent être dogmatiques, morales, catéchétiques, parénétiques ou mystiques, voire polémiques. Ainsi, l'enseignement des prêtres peut avoir une certaine coloration qui peut marquer la foi des fidèles. Les clercs savoyards peuvent avoir un penchant vers le rigorisme ou même une sensibilité janséniste. Au-delà de la théologie, la possession de livres profanes indiquent des centres d'intérêt très divers, allant de la littérature pour se divertir, au droit pour résoudre des conflits de voisinage, au jardinage voire l'agronomie car certains desservants disposent de terres attachées à leur bénéfice conséquentes, à l'astronomie ou à la musique… Ainsi, découvrir une bibliothèque permet de pénétrer dans l'intimité d'un ecclésiastique avec Dieu même s'il reste difficile de mesurer un degré de proximité avec le sacré.

---

[1] Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIIIe siècle*, Paris, 1974, 284 p.

[2] Nicole LEMAITRE, « Un prédicateur et son public. Le père Lejeune en Limousin (1653-1672) », *R.H.M.C*, 30 (1983), pp. 33-65.

Par extension, on peut chercher à savoir si la culture intellectuelle de ces clercs est empreinte de modernité ou si elle est tournée vers le passé. On va découvrir certaines bibliothèques en retard sur les publications de leur temps, remplies de livres datant du XVIIe siècle, soit en retard d'un siècle. Par opposition, d'autres vont comprendre des ouvrages récents, seront donc qualifiés de modernes, dénotant l'esprit curieux, ouverts sur les auteurs à la mode, sur le monde dans lequel leur propriétaire vive. On se doute que c'est d'une minorité dont il est question tant le clergé est un ordre social conformiste. Cela s'explique par la soumission à Dieu, le respect de la hiérarchie, particulièrement celui à l'égard du pape et de l'évêque. Enfin, et surtout le passage de plus en plus fréquent dans les séminaires marque des générations de prêtres du sceau d'une culture de plus en plus homogène, fondée sur des valeurs morales irréprochables et une conduite que l'on peut qualifier d'austère. On parle alors d'un clergé nouveau composé de « bons prêtres » dans les diocèses du royaume de France mais aussi dans le duché de Savoie[1].

Pourtant, s'il existe une certaine homogénéité au sein de ce clergé, par la fréquentation du séminaire, l'assistance aux conférences ecclésiastiques, la possession de livres prescrits par l'évêque qui constituent une bibliothèque minimale à posséder, certains clercs se distinguent. En effet, ces derniers ont parfois un très grand nombre de livres, fruits d'achats réguliers ou d'un legs d'un parent, d'un oncle ou d'un frère par exemple. Ils peuvent aussi se singulariser par des ouvrages ayant une certaine valeur, évaluée à l'occasion d'une mise aux enchères publiques. L'estimation de la bibliothèque est alors faite par un libraire parfois, un confrère le plus souvent. Certains ecclésiastiques ont des bibliothèques versées dans une forme de théologie spécifique. Ce sont des bibliothèques de travail, placées dans une pièce à part du presbytère, un cabinet de lecture. La branche de la théologie choisie aide à caractériser la personnalité et la pastorale que l'auteur envisage de transmettre à ses ouailles.

Un autre aspect apparaît à travers l'étude des bibliothèques des ecclésiastiques savoyards : l'appartenance de certains à un réseau de lecteurs. Les clercs des villes s'échangent parfois leurs livres. Les chanoines récupèrent les bibliothèques de leurs collègues défunts. Ils empruntent les livres à la bibliothèque épiscopale ou à celle du séminaire. Dans certaines correspondances, les membres de cette élite urbaine et intellectuelle ainsi que des curés de campagne cultivés s'échangent des conseils de lecture. Ils commandent leurs livres à des libraires de Genève, Annecy ou Chambéry. Ils disposent de nombreuses éditions de Paris ou Lyon. Des hommes d'Église expérimentés conseillent encore des achats et des lectures d'ouvrages à des étudiants partis faire leur théologie à Turin. Pendant la période étudiée, la bibliothèque d'Annecy est fondée sur des legs faits par des particuliers laïcs et des ecclésiastiques partisans de permettre la lecture à davantage de public. Un échange d'idées entre les élites laïques et ecclésiastiques se développent ainsi, de même qu'il se répand lentement mais progressivement dans des sociétés savantes et académiques. Un ouvrage est donc un vecteur de connaissances transmises entre parents, collègues, professionnels du livre, hiérarchie, personnalités cultivées, paroissiens parfois. Le prêtre est ainsi bien un intermédiaire culturel situé à l'interface du monde du réel et de l'au-delà lorsqu'il s'agit de livres de religion par exemple.

Il faut bien dire que les livres détenus par les ecclésiastiques passent rarement entre les mains des simples paroissiens. L'élévation du niveau intellectuel et de la culture des ecclésiastiques, y compris des curés de campagne, dont certains ont des bibliothèques bien fournies, contribue à accroître la distance qui existe avec leurs ouailles. En même temps, paradoxalement, le livre a pour fonction pour le prêtre de mieux comprendre ses paroissiens. L'observation des titres possédés permet de deviner les préoccupations du desservant en matière de pastorale, de diffusion de la parole de Dieu. Le chargé d'âmes cherche à mieux répondre au cours de la période aux interrogations des fidèles dans leur quête du salut puis à les aider à surmonter l'épreuve révolutionnaire. Se pose la question de la perception des villageois éprouvée par le curé, tant il y a loin du fidèle idéal décrit dans certains livres au fidèle côtoyé au quotidien. Certains ouvrages sont donc plus théoriques que pratiques : à chaque desservant sa bibliothèque est adaptée à ses objectifs d'exercice du ministère. Finalement, quelle tendance l'emporte au sein du clergé savoyard : le rigorisme ou une certaine indulgence à l'égard des fidèles. Même s'il ne s'agit pas là d'étudier les pratiques religieuses des savoyards déjà analysées par ailleurs[2].

[1] Christian SORREL (s.d.r.), *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine. La Savoie*. t. 8, Paris, Beauchesne, 1996, 443 p.

[2] Roger DEVOS, « Pratiques et mentalités religieuses dans la Savoie du XVIIIe siècle : la paroisse de Combloux », *Le monde alpin et rhodanien,* 1977*,* pp. 105-144.

Dans une première partie, sera traité l'enjeu de la circulation des livres et de la constitution des bibliothèques ecclésiastiques. Celles-ci sont retrouvées figées à la mort des hommes d'Église alors qu'elles se sont constituées progressivement par des achats ou à l'occasion d'un héritage d'un parent lui-même clerc ou lors de la dispersion des ouvrages d'un confrère décédé. Dans une seconde partie, les livres possédés par les membres du bas clergé seront étudiés. Ici, les très petites bibliothèques se distinguent de celles plus conséquentes détenues par des desservants cultivés habitant en ville ou à la tête d'une paroisse nombreuse, même si la distinction entre curés des villes et curés des champs est réelle. Dans une dernière partie, les bibliothèques de l'élite du clergé séculier, à savoir celles des chanoines, seront abordées pour vérifier si elles sont conséquentes et ouvertes sur la modernité, comme on pourrait s'y attendre de la part d'individus ayant fait de longues études et occupant des fonctions importantes au sein de l'Église de la Savoie du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle.

PREMIÈRE PARTIE : LA CIRCULATION DES LIVRES D'ECCLÉSIASTIQUES DÉPASSE LE MONDE DU CLERGÉ

CHAPITRE I : TRÈS PEU DE LIVRES SONT POSSÉDÉS PAR LES FUTURS CLERCS AU COURS DE LEUR FORMATION.

1. Peu d'allusions aux lectures sont faites jusqu'au collège.

1.1. La mise en pension des enfants chez les ecclésiastiques

Certains curés de village prennent en pension de jeunes gens. Le curé Coppier, près d'Annecy, héberge pendant deux années un fils d'une famille noble, arrivé dans son presbytère, dès l'âge de six ans. Il lui apprend « quelques teintures » de belles-lettres et de géographie, soit quelques rudiments de matières classiques. Par contre, c'est un fonds solide de religion qui est inculqué à l'enfant[1]. Cela correspond à l'objectif que les parents ont assigné à l'ecclésiastique.

L'inverse est aussi vrai puisqu'il arrive qu'un neveu d'un curé soit placé en pension chez un bourgeois. Ainsi, le curé Baussand d'Arenthon reçoit en 1755 une lettre de maître Audé, notaire à La Roche-sur-Foron, au sujet de son neveu placé dans son étude et de fait dans sa

[1] Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Maloine, Paris, 1978, 2 t, 538 p. et 704 p., t.1, p. 395.

famille[1]. Le temps est venu de fixer le prix de la pension et c'est l'occasion de rappeler les obligations réciproques des deux parties contractantes :

> *« Monsieur,*
>
> *pour répondre a la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'ecrire dattée de cejourdhuy. J'ay celluy de vous dire que vous m'aurié fait, et a mon epouse un veritable plaisir de fixer la pention de vostre neveu, ne le voulant faire si vous trouvé que ce soit trop de quatorze livres par mois vous en rabattre ce qu'il vous plaira, il sera nourris a nostre table tout comme nos filles, on blanchira son linge, et on aura du vin, je luy montreray l'arithemetique, et il me remplira des contracts pour s'occuper, et se mettre au fait des affaires luy demandant cependant le secret de ce qu'il verra, et de ce qu'il entendra dire ché moy. Mon epouse vous presente ses respects, et nos filles leurs respectueuses obeissances, et ay l'honneur d'être tres respectueusement.*
>
> *de La Roche, ce 17e may 1755.*
>
> *Vostre tres humble et tres obeissant serviteur Audé G. ».*

Ainsi, il apparaît clairement que le curé peut jouer de ses relations pour placer des membres de sa famille en apprentissage, qu'il se soucie du devenir de ses neveux, de ses nièces. Une véritable solidarité familiale et intergénérationnelle existe, avec comme vecteur de promotion sociale, le fait d'acquérir un certain bagage culturel.

Il existe de véritables dynasties cléricales, par exemple en Ile-de-France[2]. Un individu suscite des vocations dans sa famille au sens large. En Pays de Caux, le curé de Criquetot-L'Esneval, le révérend Jean Thérouéime en poste de 1692 à 1731, attire près de lui comme vicaire, son neveu Justin, avant qu'il ne devienne curé de Sausseuzemares. Il héberge également un autre neveu, nommé Pierre Le Febre, étudiant en philosophie à Rouen en 1697. Comme souvent, c'est un de ses neveux, Étienne Roche, qui lui succède de 1731 à 1736. Un autre, Louis Chartier est affecté à la cure d'Annet-sur-Marne, sans compter trois autres qui sont Nicolas-François Roche, Guillaume Géhenaut, Nicolas de Sacy, nommés respectivement à la cure de Bouillancy, dans le diocèse de Paris et dans le diocèse de Meaux. Au total, ce sont onze enfants, neveux et nièces, qui vont devenir membres du clergé séculier ou régulier. Bien sûr, cet exemple est extrême par son ampleur mais il se reproduit dans une moindre mesure un peu partout, que ce soit en Ile-de-France ou en Savoie.

> *Certains clercs tiennent aussi le rôle de précepteurs en France au XVIIIe siècle. Pourtant, cette activité est condamnée par les évêques, comme celui de Cahors Henri-Guillaume Le Jay en 1685 : « Deffendons à tous les prêtres et ecclesiastiques de notre diocèse de demeurer à l'avenir dans les maisons particulières des laïques pour y exercer l'office et charge de précepteur ou autre sans notre permission expresse donnée par écrit ».*

Mais les prélats ne sont pas forcément écoutés car, en 1772, le vicaire Audibert privilégie le poste de précepteur des enfants de madame Chambert, source de trois cents livres de gages, à celui de maître de la régence latine du village. À Escatalens, la première fonction rapporte encore plus pour le clerc enseignant les enfants de la famille Domingon à leur domicile, soit trois cent soixante livres, en 1783[3].

---

[1] A.D.H.S. 43 J 1734-1736 Académie chablaisienne, Rd Baussand, correspondance passive.

[2] Jean-Marc MORICEAU, *Les Fermiers de l'Ile-de-France, XV-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1994, 1069 p., p. 676.

[3] Guy ASTOUL, *Les Chemins du savoir en Quercy et en Rouergue à l'époque moderne*, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 1999, 392 p., p. 361.

1.2. Avant le collège, le passage dans un pensionnat

Mais il existe également des pensionnats, particulièrement dans les villes et les bourgs du duché. Ceux-ci sont présents le plus souvent lorsqu'existe un collège. Les deux institutions se révèlent complémentaires puisque la première assure l'hébergement et garde pour la classe les élèves les plus jeunes ou les moins capables, alors que la seconde accueille dans ses cours les enfants désireux de poursuivre des études d'un bon niveau. À Rumilly, le cas de figure se présente avec le pensionnat établi par Monsieur Donzel, dont on sait juste qu'il est natif et habitant de la ville d'Annecy[1]. Voici les articles à respecter :

1 L'on ne recevra aucun enfant qui sera au dessus de quinze ans.

2 Messieurs les parents payeront a l'entree de leurs enfants au pensionnat, la somme de soixante livres pour les trois premiers mois de la pension, ainsi à continuer et plus, selon la cherté des vivres.

3 Les jeunes gens qui lui seront confiés mettront en depot entre ses mains l'argent qu'ils auront reçu de M^rs^ leurs parents et il le leur distribuera chaque semaine lorsqu'il le jugera a propos et qu'il sera content de leur conduite.

4 Ils ne sortiront jamais seuls de la maison lorsque la bienséance ou quelqu'autre motif les obligera à faire des visites, ils seront toujours accompagnés et ne seront jamais perdus de vûe, soit dans les recreations, soit dans les autres exercices.

5 Il leur est defendu de parler à aucun etranger sans en avoir obtenu la permission, ils ne pourront sans permission recevoir ni ecrire des lettres.

6 On les fera approcher chaque mois les sacrements, et on les y conduira.

7 L'étude du samedi soir sera consacrée en partie à leur apprendre le catéchisme du Diocèse. l'on instruira particulièrement tous les jours en Carême ceux qu'on destinera a la premiere Communion.

8 Ils se leveront à six heures en hiver ; à cinq heures en été et ils s'habilleront promptement, apres quoi ils feront la priere du Diocese en commun en presence du maitre, ensuite on commencera la classe, à huit heures et demi ils dejeuneront, apres cela ils reprenderont l'etude. A onze heures et demi, ils se mettront à table , pendant le repas ils se tiendront en silence, et on aura soin de les faire manger proprement. Après le repas on leur permettra une demi heure de récréation laquelle etant finie, ils se rendront à l'etude, qui durera jusqu'à ce que la classe commence.

9 Après la classe, on leur laissera une demi heure pour gouter et se delasser, après quoi ils se rendront à l'etude.

[1] A.D.H.S. E 1021 Rumilly. Règlement du pensionnat de Monsieur Donzel, 17 juillet 1775.

10 Ils souperont à sept heures, après le souper on leur permettra de se recréer jusqu'à huit heures.

11 A huit heures ils feront la prière du Diocèse en commun. Laquelle étant finie, ils iront coucher en silence chacun dans le lit qui lui est assigné.

12 Les jours de vacance ils se leveront à six heures. Lorsqu'ils seront habillés ils feront la prière comme à l'ordinaire. On les mettra ensuite sur leur propre. on leur donnera à dejeuner et on les conduira en bon ordre à la messe laquelle ils seront deux heures.

13 Après la messe, ils se rendront a l'etude pour gouter et se delasser, après quoi ils se rendront à l'etude.

14 La récréation sera prolongée les jours de congé jusqu'à une heure et ensuite ils reprendront l'étude. A deux heures, on les conduira a vêpres, si c'est le dimanche ou jour de fête, et puis à la promenade ou bien on leur procurera quelqu'autre amusement, lorsque le tems ne permettra pas de sortir.

15 A cinq heures, l'etude recommencera à l'ordinaire, ou bien on leur fera faire quelques lectures spirituelles.

16 Ceux qui seront capables d'aller au college, y seront accompagné par un precepteur en bon ordre soit en allant, soit en revenant.

17 Reglement signé par le maître de pension Joseph Marie Duchêne en présence du secrétaire de la ville de Rumilly.

Le règlement de 1775 est relativement simple. L'impression qui prédomine est le peu de temps laissé libre aux enfants pour faire autre chose qu'étudier. Dans un ensemble de seize articles, pas moins de sept font référence à des obligations religieuses des élèves, qu'il s'agisse de faire la prière du diocèse, de se rendre à la messe, d'approcher les sacrements, de faire des lectures spirituelles, d'apprendre le catéchisme du diocèse. La vie du pensionnaire est rythmée par la prière. Le maître de pension veille à donner une éducation avant tout religieuse aux jeunes garçons. Cela est d'ailleurs spécifié dans l'en-tête du règlement. On doit veiller à la piété et aux bonnes mœurs puisque figurent également les mots « politesse » et plus loin « bienséance ». La piété, l'étude et la politesse sont les trois principaux fondements sur lesquels on instruit les élèves. La durée des cours est fort longue pour des enfants si jeunes. Le pensionnat se veut un lieu dans lequel les activités du corps comme de l'esprit sont étroitement surveillées. La présence des adultes est continue. Elle transparaît à travers la répétition du pronom personnel « on » dans le texte. La discipline est sévère.

Inévitablement, ce règlement préfigure celui d'un lieu qui va être le prolongement naturel du pensionnat pour certains élèves, à savoir le séminaire. Ce sont dans les pensionnats et dans les collèges que l'Église va recruter les futurs ecclésiastiques des diocèses de Savoie.

1.3. Le collège petit séminaire d'Annecy

Les petits séminaires sont implantés dans le duché de Savoie, à Chambéry et à Annecy. Ce dernier est créé en 1817. Il porte ce titre de 1817 à 1832. Il s'établit dans les locaux du collège chappuisien fondé au XVIe siècle. L'histoire de cette institution est d'une extrême complexité tant interfèrent des problèmes liés à l'affectation des rentes permettant le fonctionnement du

collège et l'octroi de bourses pour des étudiants ; des dissensions entre les différentes autorités tant royales que municipales ou diocésaines ; des divergences au sein du personnel enseignant où se côtoient des ecclésiastiques et des laïques ; des enjeux de société puisque les parents sont plus ou moins satisfaits des possibilités d'études offertes à leurs enfants ; sans compter la dimension européenne prise par cette œuvre émanant d'un bienfaiteur qui envisage dès le départ que le collège d'Annecy soit complémentaire du collège d'Avignon, de l'université de Louvain en particulier en vue de permettre aux meilleurs élèves de la ville d'Annecy et même des provinces de la Savoie de faire des études jusqu'à obtenir différents doctorats.

Bien entendu, l'établissement n'échappe pas aux soubresauts de l'histoire tels la Révolution ou les changements successifs de régimes politiques. L'action de l'Église est ici capitale à la fois dans sa volonté de contrôler cette institution, d'en nommer les professeurs, d'en administrer les bâtiments, de veiller à la gestion des bourses, d'influer le plus possible dans le choix des cours, d'où découlent non seulement le recrutement des élèves, mais aussi nécessairement la question de la formation et du renouvellement du personnel ecclésiastique du diocèse. Si les jeunes gens ont réellement débuté leurs études au collège, c'est le passage au petit séminaire qui entérine leur choix de se destiner à revêtir plus tard la soutane. C'est dans ce lieu que la culture cléricale se forme avant d'être approfondie au grand séminaire. En cela, le passage au petit séminaire, étape dans la formation des ecclésiastiques, mérite d'être envisagée.

Pour comprendre la création du petit séminaire, il faut remonter le cours du temps jusqu'à l'établissement du collège. Dès l'origine, le collège chappuisien est géré par une administration composée du doyen de l'église collégiale de Notre-Dame, du prieur du couvent des Dominicains, de quatre syndics de la ville. On voit ici l'importance du rôle de l'Église. Dès 1614, ce sont les Barnabites qui sont choisis pour enseigner les élèves de la classe des abécédaires jusqu'à celle de philosophie, ce qui n'empêche pas des conflits et des procès concernant les bâtiments par exemple. En 1730, le souverain de Savoie retire l'enseignement aux Barnabites. Un mémoire sur le collège datant de l'extrême fin du XVIIIe siècle évoquant le nom des instituteurs, le nombre des élèves, comporte une rubrique intitulée « *Observations* » particulièrement intéressante, même si elle traduit un parti-pris qui est vraisemblablement celui d'un homme d'Église, nostalgique d'une époque où le collège était synonyme de discipline et d'un enseignement de qualité, ce qui expliquait le nombre élevé d'élèves[1] :

> *« L'instruction pour atteindre un but salutaire et sujette à diverses reformes tant dans le mode que dans l'objet de l'enseignement ; on devrait appliquer les jeunes gens aux principes de la langue latine, aux connaissances les plus utiles à la société, et les former dans une étude qui les conduise à la vertu, et aux bonnes mœurs, au lieu de s'attacher à ces grands discours oratoires sans but, ni conclusion. La ville d'Annecy a environ £ 6000 de revenus provenant de la fondation d'Eustache Chappuis pour acquitter le traitement des instituteurs. Avant la revolution le collège chappuisien jouissait d'une grande consideration et étoit le 1er du mont blanc et comptoit dans son seing annuellement 500 étudiants, dez son renouvellement qui a eu lieu en l'an 6, on y en comptoit déjà près de la moitié du nombre ordinaire, mais des principes revolutionnaires enseignés dans quelques cours en ont éloignés les habitants des campagnes, qui son imbus de l'opinion que les enfants y reçoivent une education contraire aux bonnes mœurs, à la soumission, et au respect qui sont dus aux parents, de sorte que on sait peu de choses des conditions de vie des séminaristes. Ce collêge bien loin de reprendre son ancien lustre, est dans le cas de tomber insensiblement, si le gouvernement ne prend des mesures efficaces pour y établir une discipline, un ordre et un enseignement, où l'on puisse*

[1] A.M.A. 1 R 4068 Nombre des élèves des différents professeurs, note et observations sur les progrès des étudiants (1792-1815), p. 676.

acquerir des mœurs, et les sciences les plus analogues aux besoins de l'ordre social, ainsi qu'on est dans le cas de l'établir, et d'en reclamer dans peu l'autorisation aupres des autorités superieures, afin de servir le public qui depuis quelques années croupit dans l'ignorance, et procurer à cette ville une ressource, qui donnoit l'existence à beaucoup de familles ».

Vers l'année 1815, il n'y a plus que cent quatre-vingt six élèves au collège. Ce point de vue montre que l'inscription des enfants au collège dépend en partie de la perception qu'ont les parents de la qualité de l'enseignement, donc des professeurs. Un paragraphe, intitulé « Progrès des étudiants », le confirme :

« D'après les examens, qui ont eu lieu à la fin de l'année, on s'est convaincu, qu'on a suffisamment cultivé dans chaque cours la mémoire des elèves, qui ont montré dans cette partie beaucoup d'émulation, et leurs progres auroient repondu à l'attente du public, si l'instruction étoit dirigée vers les connaissances les plus utiles dans l'ordre social ».

Il apparaît aussi que la Révolution française a considérablement bouleversé le paysage éducatif annécien. Heureusement, le fondateur avait pris soin de créer une administration du collège qui perdura pendant cette épreuve et s'occupera de veiller au fonctionnement de cette institution. Elle récupéra même des bâtiments construits par les Barnabites et attenants au collège qui servaient de pensionnat pour les jeunes gens instruits dans l'institution chappuisienne jusqu'en 1817. C'est alors que, par lettres patentes du 26 mai 1818, l'évêque érigea dans les bâtiments du collège un petit séminaire et bénéficia des revenus de la fondation chappuisienne. Cette transformation impliquait un changement à la fois dans les objectifs et dans les contenus de la formation. Il semble que la commission provisoire composée du syndic et des curés des deux paroisses d'Annecy n'ait pas envisagé toutes les modifications qui allaient en découler. En premier lieu, le petit séminaire fut voué à former des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, ce qui était en contradiction avec les vues du fondateur. Les opposants prétendaient que ce changement de nom ne devait correspondre qu'à une surveillance plus spéciale sur l'éducation religieuse et les mœurs des jeunes gens. Ils s'estimèrent dupés. En second lieu, la création d'un petit séminaire bouleversa la nature du recrutement des élèves. Désormais, ne furent acceptés que les jeunes gens qui suivaient les cours de philosophie et de théologie, ce qui eut pour effet d'exclure ceux des classes inférieures et bien sûr de mécontenter les parents qui avaient perdu « l'avantage de placer leurs enfants dans cette maison pour y recevoir les premiers principes de la religion et des sciences, surtout ceux du premier age pour lesquels précisement elle auroit été plus utile et meme necessaire car ce n'est pas lorsque la raison d'un jeunhomme est deja formée, lorsqu'il a deja contracté des habitudes fortement enracinées qu'il peut être avantageux de le placer dans une maison d'education c'est dans le premier age qu'il importe de donner une bonne direction aux sentiments et aux études d'un jeune homme et de poser d'une maniere solide les fondements des vertus et des sciences qui doivent le mettre a meme de remplir un jour ses devoirs dans la societé ».

Le petit séminaire constitue donc une rupture par rapport à l'instruction donnée par les Barnabites qui enseignaient « la jeunesse en pieté et bonnes lettres en faisant eux meme le cours complet de philosophie et de réthorique et faisant enseigner par des personnes versées dans les langues latine et française les quatre classes inferieures et celle des abécédaires ». Pendant cette période, l'offre éducative devient exclusive, se réduit, au lieu de proposer une « instruction elementaire et preparatoire a de plus hautes etudes des jeunes gens de toutes les classes suivant leur genie dans les differentes sciences et les divers etats de la societé ». Les nouveaux cours proposés mécontentent non seulement les parents mais aussi la municipalité d'Annecy. Désormais, c'est elle qui « est obligée de billancer annuellement une somme considerable sur les revenus communaux pour faire face aux traitements des Régents des classes de 4e, 5e et 6e, outre les sommes qu'elle paye pour les traitements des professeurs de mathématique de dessin et de langue italienne »[1].

[1] A.M.A. 1 R 3601 Liste des personnels du collège avec indication de leurs lieux de naissance et liste des finances (1816, 26 octobre).

Un professeur de quatrième, appelé Claude Dubois, présenté comme clerc[1] dans un tableau du personnel du collège, touche en 1816 un salaire de 516 francs et encore 1548 francs à la charge de la ville, rien que pour des enseignants des basses classes. Dans ce tableau, sur un total de onze maîtres, cinq sont des ecclésiastiques, avec à la tête du collège un préfet, qui enseigne aussi la théologie, qui est le chanoine Eustache Mugnier, natif d'Annecy. En 1839, alors que l'établissement est redevenu un collège royal mais que les professeurs des classes élémentaires sont toujours payés par la ville, deux prêtres natifs de Sévrier qui enseignent les classes de quatrième et cinquième touchent chacun 700 francs, comme leur collègue de sixième qui est un laïque, mais à la différence de M. Claude Laffin, un laïque qui ne touche que 3 francs par mois, soit un écolage modique payé par les parents des élèves de septième et primaires de la ville. Ainsi, pour certains ecclésiastiques, l'enseignement leur permet de gagner leur vie, devient une profession que l'on embrasse sitôt ses études achevées.

Certains séminaristes font le choix de faire carrière dans l'enseignement, ce qui les amène à poursuivre de longues études, puis à postuler à des postes offerts dans les collèges du duché de Savoie. La Révolution a apporté son lot de désagréments pour certains professeurs en place. Bon nombre d'ecclésiastiques ont été remplacés par les laïques. Voici la lettre émanant du district d'Annecy envoyée au syndic de la ville[2] du 23 may 1793, l'an second de la Republique française :

> *« Sur les requisitions du procureur syndic, le Directoire a arrêté qu'invitation sera faitte à la municipalité de proceder à la destitution de magnin antoine, de la place de professeur de rhetorique au college nationale de cette ville et de le remplacer par un citoyen laïc et reunissant les qualites requises, pour que le dit magnin puisse se rendre a la requisition du citoyen evêque et faire les fonctions du culte dans la commune où il s'établira provisoirement. Signé sur le registre Dunant fils president, Brunod procureur et contresigné Donat secrétaire ».*

Obtenir un poste d'enseignant dans un collège correspond souvent à un début dans la carrière ecclésiastique à une période considérée par les autorités épiscopales comme un moyen d'approfondir ses connaissances pour le jeune prêtre, mais qui représente aussi une récompense et une promotion après des études brillantes. Le choix de l'enseignant est donc l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'évêque. Une correspondance échangée entre celui-ci et le syndic, en 1836, montre tout l'enjeu de cette désignation[3] :

> *« Annecy, 2 février 1836.*
>
> *Monsieur le syndic. Si je n'avais pas accedé d'abord au vœu que vous m'aviez exprimé de voir la classe de 4e du collège d'Annecy, occupée par un ecclésiastique, je n'en avois pas moins apprécié les excellentes raisons que vous m'aviez alleguées pour me prouver tout l'avantage de cette mesure. Elle avoit fait une vive impression sur mon esprit, mais l'embarras où je me trouvois alors pour choisir un sujet dont la privation ne m'attira pas de trop fortes reclamations de la part du curé ou meme de la paroisse à qui je devrois l'enlever, arrêta pour quelque temps l'effet de la disposition où j'étois, et où je serai toujours d'obliger le conseil de ma ville episcopale, à qui je suis si absolument dévoué. Plus heureux aujourd'huy je peux disposer d'un prêtre distingué par sa piété et par ses talents, Mr l'abbé Birraux vicaire à Chaumont. Il y a dans ce jeune ecclésiastique un ensemble de qualités précieuses qui le rendront très propre à*

[1] A.M.A. 1 R 3602 Etat des fonctionnaires du collège chappuisien d'Annecy en activité durant le premier trimestre de l'année scolaire 1838-1839, 14 mars 1839.

[2] A.M.A. 1 R 3679 Extrait du registre des délibérations du directoire du district d'Annecy demandant la destitution d'Antoine Magnin, professeur de rhétorique (23 mai 1793).

[3] A.M.A. 1 R 3660 Mgr Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, informe le syndic qu'il vient de nommer Joseph Birraux, professeur de quatrième au collège, 2 février 1836.

réussir dans la nouvelle mission que je lui confierai aupres de notre interessante jeunesse. Le college d'Annecy sera de cette sorte dans tous les dégrès de l'enseignement fourni d'excellents sujets, et il justifiera toujours mieux l'honorable réputation qu'il s'est acquise, et qu'il merite incontestablement, Dieu aimera à bénir cet etablissement, et je m'estimerai heureux d'avoir contribué à ses succès. Agréer, Monsieur Le Syndic, l'assurance des sentiments d'estime, d'affection et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être. Votre très humble et très obéissant serviteur.Rey Pierre-Joseph, Evêque d'Annecy ».

Ces bonnes relations entre ces deux personnalités s'expliquent par le fait qu'elles partagent des intérêts communs concernant le collège. C'est d'abord un lieu de formation ouvrant à des carrières aussi bien civiles qu'ecclésiastiques d'où l'intérêt de favoriser la qualité des cours, donc des professeurs, dont certains sont nommés par les autorités épiscopales, tout en étant rémunérés par la ville. Il importe de choisir des maîtres ayant de l'expérience et des capacités parfois exceptionnelles comme ici. Une autre lettre évoque le parcours du prêtre Birraux André qui « aime les enfants et sait s'en faire respecter, a déjà enseigné pendant quatre ans dans différentes classes à Mélan et même pendant quelque temps la philosophie, a passé une année avec les jesuites à Chambery ; peut, si on veut, donner des leçons de grec ou des leçons d'allemand, va soigner à merveille cette classe de quatrieme ; je m'en rejouis à cause de nombreux enfants qui la composent, dont plusieurs sont des jeunes gens de bonne famille et d'Annecy même »[1]. La bonne bourgeoisie urbaine annécienne est en effet le terreau social privilégié du recrutement des clercs.

La transformation du collège en petit séminaire ne satisfait pas l'intendant du Genevois, qui, alerté par des parents d'élèves d'Annecy, adresse une lettre au syndic en 1825 dans laquelle il souhaite qu'un « etablissement soit ouvert à tous les jeunes gens dans quelque carrière que leur vocation les appelle »[2]. Reprenant une plainte émise par les parents, il écrit :

« Maintenant il n'existe dans cette ville aucun pensionnat ouvert aux jeunes gens tant de cette citté qu'etrangères, qui suivent les classes inférieures à celles d'humanités. Quel en sera le resultat ? Notre college cessera d'être fréquenté par les etrangers, la ville perdra les avantages qu'elle était appelée à en retirer, et les pères de famille qui habitent cette citté seront obligés d'éloigner d'eux leurs enfants et de les envoyer à l'étranger chercher les moyens d'instruction qui leur étaient assurés dans leur patrie et qui se trouvent perdus, pour avoir laissé dénaturé les fondations qui les garantissaient ».

Ailleurs, il est fait allusion à « l'exportation de numeraire nuisible au pays comme aux individus »[3]. En fait, certains parents aisés ont inscrit leurs enfants dans un collège réputé du Valais. Ces familles invoquent encore les effets néfastes en matière d'éducation, des arguments de nature morale, puisque « cet éloignement interrompt et affaibli considerablement les affections et les liens qui doivent reunir tous les membres de la famille, il rend l'enfant en quelque sorte etranger a ses parents, il met le pere de famille dans l'impossibilité de remplir un de ses premiers devoirs, celui de veiller lui-même sur son enfant, s'il vient a tomber malade, s'il contracte de mauvaises habitudes si son education est negligée loin d'un pere qui ne sera pas la pour sen apercevoir et souvent lon aura le regret de voir revenir un enfant dans la maison paternelle dans un etat desolant de deperissement soit au phisigue soit au moral. Il est inutile de sarreter plus longtemps a demontrer que les devoirs comme les affections du pere de

[1] A.M.A. 1 R 3661 M. Bertrand Bernex, supérieur du petit séminaire informe le syndic de la nomination de Birraux André (19 février 1836).

[2] A.M.A. 1 R 23 Lettre de l'intendant du Genevois au syndic d'Annnecy, 19 novembre 1825.

[3] A.M.A. 1 R 27 Consultation sur l'abandon fait par l'administration provisoire du college chappuisien des biens et avoirs de ce collège pour l'établissement d'un petit séminaire, 20 décembre 1826.

famille lui font une loi deloigner de lui ses enfants le moins quil lui est possible »[1]. Face à tous ces arguments et devant la procédure judiciaire qui en découla, il n'est pas étonnant que les lettres patentes du 13 octobre 1832[2] signées par le roi Charles-Albert entérinent la dissolution du petit séminaire et le rétablissement du « pensionnat tel qu'il a existé jusqu'en 1825, en y admettant des élèves de tout âge, au-dessus de 7ans, capables de suivre une des classes quelconques du college public de la ville et en adoptant les mêmes principes de direction et d'instruction que l'on suit dans les petits séminaires de Rumilly et la Roches ».

En 1821, ce petit séminaire d'Annecy dont la direction est confiée à quatre ecclésiastiques abrite cent cinquante jeunes gens[3]. Il est difficile de connaître leurs conditions d'hébergement, et plus encore d'étude, en l'absence de découverte de cahiers d'élèves, ou même mieux de journaux intimes. Néanmoins, un rapport sur l'état des bâtiments du petit séminaire d'Annecy laisse entrevoir non seulement les conditions d'accueil des jeunes gens mais encore combien est essentiel, à plusieurs niveaux, de faire des réparations et même d'agrandir les bâtiments. De nombreuses salles sont à construire : un réfectoire, une salle pour les récréations, un parloir, une dépense attenante à la cuisine, une chambre tenant lieu d'infirmerie, des latrines privées. D'autres lieux sont à transformer comme le dortoir qui doit être « bien plus spacieux et mieux aéré et placé ailleurs et construit de manière à être garanti des insectes connus sous le nom de punaises »[4]. Voilà qui ne laisse pas présager des conditions sanitaires bien acceptables. C'est, par conséquent, le souci de l'hygiène et de la santé des élèves qui motive cette lettre de réclamation. Ce sont ainsi « les médecins [qui] demandent des réparations et agrandissements pour prévenir les maladies qu'occasionnent la corruption de l'air et la chaleur trop concentrée dans les pièces excessivement petites pour de nombreux élèves ». L'autre argument évoqué a trait au manque de place car « cette maison, où le nombre des jeunes gens qui y affluent, est trop petite de moitié ; les jeunes gens n'y sont pas logés, ils y sont entassés en salle d'étude, au réfectoire et ailleurs ». Pour insister, l'auteur a d'ailleurs souligné l'adjectif « *entassés* ». C'est qu'il doit affronter les réclamations des parents dont « il faut faire cesser les plaintes » car ils espèrent depuis longtemps des réparations. Plus loin, est fait allusion au malaise des jeunes gens, et de façon à peine voilée, au fait qu'ils risquent de se détourner des études ecclésiastiques. Cette situation catastrophique d'un établissement géré par l'Église est dénoncée par de grands personnages « de grand nom et de grand jugement » et porte du tort à la principale ville du diocèse d'Annecy. On dénonce aussi le risque de voir des jeunes gens « se perdre par les rues. On met encore en avant l'intérêt de les éduquer décemment, surtout ceux « arrivés à l'âge critique où les passions feront irruption s'ils ne sont accueillis dans les maisons où la Religion dompte les passions et inspire aux ames de solides principes pour toute la vie ». Par prolongement, on insiste sur la nécessité « de faire des dépenses pour régénérer, par l'éducation de la jeunesse, la société ». Au passage, le supérieur du petit séminaire rappelle le rôle des évêques de Thiollaz et Rey, et redit que ce dernier a accepté d'accueillir dans son établissement les élèves de tous les âges et de toutes les classes sociales. Le tableau dressé, même si l'on peut penser qu'il a été volontairement noirci par son auteur pour récupérer rapidement des fonds, laisse pantois devant les mauvaises conditions d'accueil proposées aux futurs séminaristes.

Les parents des élèves qui étudient au petit séminaire doivent acquitter une pension. Un état des jeunes gens qui redoivent des pensions de 1836 montre que les élèves sont issus de toutes les régions de la Savoie du Nord, aussi bien du Chablais, des vallées de l'Arve, des Aravis, des Usses, du Genevois que de l'Albanais[5]. L'aire de recrutement est donc très étendue. Beaucoup d'élèves sont issus de petits bourgs tels Cruseilles, Thônes, de villes comme Bonneville, de villages parfois petits comme Vaulx, Clermont. Tous les pôles du maillage du territoire semblent susceptibles de fournir des élèves. Comme souvent, l'historien connaît mieux les débiteurs indélicats et qui suscitent par conséquent des procédures

[1] A.M.A. 1 R 117 Projet de memoire pour être presenté avec les pieces a l'apui a M. le secretaire d'etat pour les affaires internes relativement à l'administration du college ensuite de la deliberation du Conseil de mai 1830.

[2] A.M.A. 1 R 121 Lettres patentes du 13 octobre 1832.

[3] A.M.A. 1 R 21

[4] A.M.A. 1 R 3534 Bernard Bernex supérieur du petit-séminaire et préfet des études du collège royal adresse à l'administration chappuisienne un rapport sur l'état matériel de l'établissement et demande que les réparations nécessaires soient faites (21 mai 1838).

[5] A.M.A. 1 R 2445. Etat des jeunes gens qui redoivent des pensions à l'établissement du petit-séminaire, 1835.

judiciaires. Même si la plupart des parents finissent par payer les frais des études de leur progéniture, les poursuites coûtent cher au collège qui a recours au service d'un dénommé Roux, procureur à Bonneville dans les années 1830[1]. On apprend par exemple que le père de l'élève Louis Chardon de Bogève doit trois années de pension en 1838 mais fait appel du jugement qui le condamne à payer, ce qui retarde le règlement, puisque « malgré diverses demandes on n'a encore pu connaître la suite ». Le père d'un élève appelé Aimé Thévenet de Clermont est débiteur de 625,35 francs en 1838 alors qu'il « avait été assigné à St Julien et on fit surseoir ; il est mort et ses fils dont quelques uns sont mineurs et orphelins, demeurent à Bonneguête, l'un est au seminaire, ils ont du recourir a l'administration sur la menace faite de les poursuivre ». Plusieurs mois de pension n'ont pas été réglés et la somme à payer est conséquente. Le séminariste évoqué semble se prénommer Jean. Après avoir été institué prêtre le 12 septembre 1843, il devient missionnaire de Saint François de Sales aux Indes[2]. Une simple annotation de la personne chargée de la comptabilité du collège fait découvrir la composition d'une famille dont parfois plusieurs frères se destinent à la prêtrise, signe d'un environnement, d'une éducation donnée par les parents qui y prédisposent assurément.

On peut imaginer les sacrifices et les difficultés rencontrés par certaines familles pour permettre l'accès à l'éducation de leurs enfants et deviner combien la voie sacerdotale représente un espoir de promotion et de reconnaissance sociale à travers la lettre du sieur Lachat adressée à l'administration du petit séminaire d'Annecy, le 4 juillet 1840[3] :

« Monsieur.

Persuadé que chaque élève de ce collège vous trouvera favorable à ses demandes lorsqu'elles ne seront point déraisonnables, je viens ce moment vous prier d'accéder à la mienne, touchant la rétribution que nous devons payer à cette ville. Nous sommes trois frères au petit-séminaire, la pension est déjà onéreuse pour nos parens, de plus deux ont déjà payé chacun dix francs à l'université de Turin, il reste le cadet qui est en sixième à s'acquitter de la dette de dix francs envers cette ville, nous vous prions en ce moment, consultant votre bonté de vouloir nous exempter pour cette année de cette dette, ou si vous croyez que cela ne puisse s'accorder en outre veuillez ne desirer de nous que cinq francs nous tacherons de les donner au plutôt, et comptez sur notre reconnaissance, et sur les sentiments respectueux qu'inspirent vos qualités et votre sage administration.

A vos fidèles et dévoués serviteurs. Hypolite, Jean et Jules Lachat ».

Cette lettre a certainement été écrite par l'aîné des trois frères. Ils ont la chance de faire des études, ce qui n'a pas été le cas de leurs parents vraisemblablement. Ils appartiennent à une famille nombreuse dont deux enfants étudient à l'université de Turin en vue d'obtenir un grade de docteur. La réussite scolaire est l'objectif assigné par les parents et que les fils visent avec conviction certainement. Le retard de paiement est peu conséquent. Mais on devine qu'il génère une certaine honte pour cette famille qui éprouve des difficultés à payer autant de frais de scolarité. La solidarité de la famille élargie a dû déjà venir combler certaines dépenses. Visiblement ces jeunes gens n'ont pas bénéficié d'une des bourses communales. Écrire une telle lettre pour demander un report de paiement et pour énoncer les raisons d'une telle gêne doit être douloureux. Cet épisode n'empêche pas par exemple Hippolyte Lachat de réussir de brillantes études de minéralogie et de géologie à l'École des Mines de Liège d'où il sort en 1856 le premier de sa promotion. Il devient alors Ingénieur des mines du gouvernement sarde et organise en 1857 à l'Exposition de Turin une collection minéralogique complète de la Savoie

[1] A.M.A. 1 R 2448. Etat des débiteurs du collège chappuisien que le procureur a été chargé de poursuivre, 1839.

[2] Charles-Marie REBORD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, t. 2, Dureuil, Bourg-en-Bresse, 1920, p. 738.

[3] A.M.A. 1 R 4606 Lettre du Sieur Lachat à l'administration du petit séminaire, 4 juillet 1840.

très remarquée. Après 1860, la Savoie devenue française, il devient ingénieur ordinaire et revient s'installer à Chambéry en 1885.

1.4. Les études au collège chappuisien d'Annecy

Certains ecclésiastiques laissent à la fin de leur vie des fonds servant à faciliter l'accès aux études, souvent ecclésiastiques, de leurs neveux ou d'enfants de leur paroisse. Devant un notaire annécien, le révérend Louis Chappuis, ancien curé de Mésigny, est le fondateur d'une demi-bourse d'étude au collège chappuisien offerte prioritairement aux « jeunes gens de la commune de Mésigny dont les pères y sont domiciliés depuis au moins vingt ans ; à défaut des uns et des autres, des jeunes gens de la ville d'Annecy »[1]. En 1872, soit trente quatre ans après sa fondation[2], cette libéralité est encore en vigueur puisqu'un avis est placardé pour l'annoncer en mairie à la fois à Annecy et à Mésigny[3]. Une telle longévité s'explique par le montant conséquent du legs qui rapporte 90 francs par année encore en 1869. On peut penser que ce curé, issu du peuple de la campagne, veut promouvoir un jeune ayant la vocation de servir Dieu et qui lui ressemble par ses origines sociales. Ce curé, Louis Chapuis, en poste à Mésigny, mérite d'être évoqué. Il interpelle par l'importance du capital qu'il offre à l'administration des fondations du collège chappuisien par son testament, le 22 mars 1852, passé devant le notaire Louis Tissot d'Annecy[4] : 14000 livres**.** Cette somme est payable jusqu'à concurrence de 6000 livres en numéraire et le reste en créances, détaillées avec précision dans le contrat passé par cet ecclésiastique « persistant dans ses généreuses intentions », comme le note l'homme de loi.

L'administration a donné son accord après sa réunion du 23 août 1851, ce qui montre qu'elle avait été informée au préalable des souhaits du donateur. En quoi consistent-ils ? Plusieurs articles sont distingués dans la délibération prise. Le premier précise que les intérêts du capital sont destinés « à nourrir et au besoin entretenir au petit Séminaire actuellement établi près le College de la Ville d'Annecy, deux Boursiers pour suivre les cours dudit collège ». L'article second détermine le profil des bénéficiaires :

> *« Ces Boursiers seront nommés par l'administration des fondations du Collège, et seront choisis parmi les jeunes gens peu fortunés qui manifesteront la volonté d'entrer dans l'etat ecclésiastique, et qui seront capables d'entrer au moins en cinquième, seront préférés pour les dites Bourses en premier lieu, les parents paternels ou maternels du fondateur à défaut de ceux-ci, les jeunes gens de la commune de Mésigny depuis au moins vingt ans, et enfin à défaut des uns et des autres, les jeunes gens de la Ville d'Annecy ».*

Il s'agit là d'une fondation au caractère exclusif destinée à favoriser les études spécifiquement ecclésiastiques. Deux types de transmission du patrimoine se complètent : l'une verticale entre des membres de la famille du fondateur, signe d'une solidarité intergénérationnelle, et l'autre qui est horizontale ou professionnelle, visant à privilégier la reproduction de personnes d'un même état, porteuses de la soutane. Cette aide financière accompagne toute la scolarité du bénéficiaire et s'adresse avant tout à des élèves peu aisés, ainsi que le précise l'article 3 :

> *« Chaque boursier jouira de la bourse pour tout le cours des études du collège, […] et devra demeurer durant l'année scholaire dans le petit séminaire, sous la direction et surveillance des supérieurs nommés par l'ordinaire, la fondation étant faite spécialement pour des jeunes gens peu fortunés qui aspirent a l'état ecclésiastique ».*

[1] A.M.A. 1 R 5404 Avis de bourses communales au collège chappuisien, 13 novembre 1872.

[2] A.M.A. 1 R 2465 Etat E. Revenus du collège chappuisien (Rentes aux particuliers), 15 juin 1865.

[3] A.M.A. 1 R 5413 Avis de la commune de Mésigny à propos de la bourse Chappuis, 24 novembre 1872.

[4] A.M.A. 1 R 2782 Testament du Rd Louis Chapuis, no^re^ Louis Tissot, 22 mars 1852.

Les conditions d'octroi de la bourse sont très détaillées et insistent encore sur un autre point qui a trait aux capacités intellectuelles des bénéficiaires. Il est écrit que « les boursiers nommés seront privés de la bourse et remplacés, si, par des motifs quelconques ils se font renvoyer du Petit-Séminaire ou du Collège ; ils pourront aussi en etre privés, dans le cas ou en fin de l'année scholaire, ils seraient reconnus incapables de monter a la classe supérieure, la privation de la bourse sera prononcée irrémissiblement pour le boursier qui apres avoir eté déclaré vétéran, dans l'une des classes, se trouverait dans la même circonstance pour une seconde année, ou qui avant d'entrer dans la classe des humanités declarerait renoncer à l'etat ecclesiastique ». La bourse d'études est réellement accordée au mérite et son allocataire doit sans cesse montrer de bonnes dispositions car elle peut lui être retirée. Le donateur veille par les clauses de sa donation à susciter l'émulation entre les éventuels postulants :

> *« Article 5. Avant d'entrer en humanités, chaque boursier sera soumis à un nouveau concours ; de nouveaux concurrents qui auront fait leur troisième, pourront et devront etre substitués à chaque boursier, s'ils leur sont notablement supérieurs en bonnes dispositions ou en merite ; s'il n'y a qu'une différence peu notable, ou qu'il y ait doute, ceux qui sont en possession des bourses les conserveront ; les nouveaux concurrents seront choisis et préférés selon l'ordre de substitution etabli plus haut pour les premiers appelés ».*

Les bourses prévues sont au nombre de deux mais peuvent s'avérer plus nombreuses si les intérêts du capital de la fondation augmentent suffisamment.

En contrepartie de sa générosité, le bienfaiteur a fixé une obligation de reconnaissance à l'égard de sa mémoire :

> *« Article 9 : En correspectif de la jouissance des dites bourses, chaque boursier qui sera promu au sacerdoce, sera tenu d'acquitter par lui-même ou de faire acquitter cent messes basses pour le repos de l'ame du fondateur et à son intention ».*

Le curé Chappuis souhaiterait ardemment encourager de futurs étudiants en théologie, en quelque sorte ses fils spirituels. Cela peut expliquer que certains villages constituent des pépinières de jeunes gens qui se tournent vers l'Église. Intégrer cette institution devient alors possible grâce à cette générosité de confrères décédés ou avec l'aide du desservant en poste, qui s'avère précieuse dans la détection des talents et dans les conseils donnés aux futurs clercs. Tous ces facteurs se révèlent complémentaires et permettent à l'Église de Savoie de repérer, encourager, former un personnel de plus en plus compétent au fil du temps. Une tradition d'encouragement aux études des futurs séminaristes par des legs financiers ou de livres s'inscrit donc dans la durée. De même, l'Église tisse un véritable maillage d'étudiants et de tuteurs en exercice, trop vieux pour exercer encore ou même décédés, mais dont la mémoire reste honorée.

Malgré ces conditions contraignantes, l'administration chappuisienne, trop contente de bénéficier d'un legs si conséquent, « déclare d'une voix unanime adhérer et accepter l'offre faite par R^d^ Chappuis »[1]. Celui-ci décède le 17 septembre 1872 à Annecy-le-Vieux. Durant vingt années, il a reçu la somme de 727 livres correspondant aux intérêts annuels de sa fondation[2], de quoi passer une vie décente au hameau de Vignières, dans sa nouvelle commune de résidence. Avec le temps, les conditions d'obtention de la bourse sont devenues plus sélectives. En effet, s'il faut fournir des pièces habituelles comme un acte de naissance, un certificat de bonne conduite délivré par le chef d'établissement où le candidat a commencé ses études, des pièces légales établissant la parenté et le domicile, il faut aussi produire « un extrait de la liste des admissibles, délivré par M. le Préfet, constatant le nombre de points obtenus par le candidat devant la Commission d'examen instituée à cet effet ».

Le collège chappuisien dispose d'une bibliothèque. Celle-ci s'est constituée d'une part grâce à des achats et d'autre part au moyen de dons et de legs. Ces derniers sont souvent le fait d'ecclésiastiques qui délaissent des livres ou de l'argent pour en faire l'achat. C'est le cas du

[1] A.D.H.S. Tabellion d'Annecy 1852, vol. 4, fol. 289. Acte du 1er avril 1852, no^re^ Tissot.

[2] A.M.A. 1 R 2788 Mandat du trésorier de l'administration chappuisienne adressé au révérend Chappuis, le 14 avril 1856.

chanoine, Bernard Bernex d'Annecy[1]. Il s'agit d'un homme de grande culture, qui a été docteur en théologie de la Sapience, ce qui n'est pas si courant. Cette université fondée par le pape Boniface VIII, en 1303, située à Rome, est fort prestigieuse. Revenu à Annecy, il devient en 1824 professeur de théologie au collège de la ville, avant de devenir le préfet de cet établissement en 1830, puis le supérieur du petit-séminaire en 1833. Un an plus tard, il est chanoine titulaire, puis censeur ecclésiastique en 1843, pour achever son ascension dans la carrière comme vicaire capitulaire au décès de Mgr Rendu en 1859. Il meurt le 23 novembre 1862 mais il a fait deux testaments : l'un du 29 septembre 1851 devant le notaire Fontaine d'Annecy et l'autre enregistré le 24 novembre 1862, passé devant le notaire Pierre Duparc d'Annecy[2]. Il déclare léguer à ses deux neveux, les révérends François et Pierre-Louis, enfants de son frère défunt Jean Bernex, tout ce qu'il délaisse de son patrimoine qui se trouve dans la province de Chablais dont il est natif. Peut-être a-t-il suscité ces vocations familiales ? Comme bien souvent lors du décès d'un ecclésiastique, les exécuteurs testamentaires désignés par le défunt sont des frères ou neveux, eux aussi parfois clercs séculiers. Pierre-Louis Bernex ne va pas faire la même carrière que son oncle puisqu'il ne va être que vicaire, successivement dans les paroisses de Villaz et aux Villards. Malgré les appuis offerts certainement par son oncle, il n'en avait pas les talents, ses études le prouvent, et n'a pu peut-être que bénéficier d'un poste proche de lui, dans la périphérie d'Annecy. En tout cas, son oncle ne l'a pas oublié à sa mort. Son testament est intéressant par certains articles qui montrent qu'il était très attaché à l'enseignement et à la culture en général. L'article 4 institue la congrégation des missions de saint François de Sales établie à Annecy comme héritier universel pour tous les biens non dévolus à ses neveux. En contrepartie, elle « remettra deux cent francs au Collège d'Annecy pour achat de livres propres à la sanctification des jeunes gens, tels que entre autres, quelques Vies de Saints. On pourra vendre, pour se procurer ce capital, quelques uns de mes meubles, par exemple : mon sopha, ma table ronde, mon bureau, dit bonheur du jour et autres qui pourraient être jugés plus convenables ». Cette allusion laisse deviner un homme soucieux de l'éducation de la jeunesse mais aussi de son cadre de vie qui ne semble pas dénué d'un certain confort. Les procédures d'acceptation de l'héritage durent un certain temps et se concluent en 1867. La congrégation des missionnaires de saint François de Sales reçoit la somme de 9045 francs et 49 centimes qu'elle place en rentes avec un intérêt de 3% et la ville d'Annecy accepte le legs fait au collège[3].

Retrouver le catalogue des livres de la bibliothèque du collège fait lors de l'année scolaire 1871-1872 s'avère extrêmement intéressant puisqu'on peut supposer qu'une bonne partie des livres étaient sur les étagères lorsque l'établissement était un petit séminaire de 1817 à 1832[4]. M. Poitout a pris la direction du collège en 1871. Les livres sont distribués en cinq séries sous les titres suivants : 1° Religion ; 2° Philosophie ; 3° Littérature ; 4° Histoire et Géographie ; 5° Sciences mathématiques, physiques et naturelles. L'inventaire correspond à quatorze doubles pages. Il est présenté sous la forme d'un tableau, trois pages et demie concernent des ouvrages de religion. Une note mentionne qu'ils sont placés dans les rayons du milieu de la bibliothèque.

Quels sont les livres utilisés par les élèves du collège chappuisien devenu ensuite petit séminaire ? On peut en avoir un aperçu en étudiant la bibliothèque mais aussi à travers une *Instruction pour la révision des livres* datant de 1755, intitulée également *Remarques sur la manière d'enseigner dans les collèges*[5]. Ce document est divisé en plusieurs paragraphes intitulés : « Des livres contraires à la Religion ou aux bonnes mœurs ; Des livres contraires à la personne ou aux droits des princes, ou à la société civile ; Des livres qui concernent la médecine ».

[1] Charles-Marie REBORD, ibidem, t.1, p. 59.

[2] A.M.A. 1 R 2737. Extrait du testament du Rd Bernard Bernex comportant des dispositions prises en faveur de la bibliothèque du collège chappuisien, 31 décembre 1864.

[3] A.M.A. 1 R 2748. Copie de la décision de la Préfecture de la Haute-Savoie validant l'acceptation du legs du révérend Bernard Bernex.

[4] A.M.A. 1 R 3095. Catalogue des livres se trouvant à la bibliothèque du collège au début de l'année scolaire 1871-1872.

[5] A.D.H.S. 1 G 603 Remarques sur la manière d'enseigner dans les collèges. Instruction pour la révision des livres, 1755.

Voici ce que dit le premier paragraphe :

> *« Les Réviseurs ne permettront point que l'on introduise les livres des Athés, des Déistes, des Epicuréens, des hérétiques tant anciens que modernes, des Sectaires, des Novateurs et Suspects de schisme, ou d'erreurs, sauf pour l'usage des personnes qui les doivent consulter.*
>
> *Les livres de caballe, ceux des astrologues qui conduisent à l'astrologie judiciaire ou prédisent des évenements qui dépendent des causes libres, et ceux qui enseignent quelle maxime, pratiques et dévotions superstitieuses ou approuvées de l'Eglise que ce soit.*
>
> *Les livres qui traitent d'obscénités ou peuvent être pernicieux aux mœurs de quelle manière que ce soit, au nombre desquels on doit mettre les romans, qui contiennent des maximes de morale peu saine, ou des contes scandaleux, et ceux qui sont pleins d'inepties.*
>
> *Ce qui cependant ne doit pas se prendre à la rigueur au point d'empêcher l'introduction des livres nécessaires à la culture des langues et des sciences qui pour cette raison sont tolérés.*
>
> *Les livres qui, quoiqu'ils ne soient pas expressément contraires à la Religion, ou aux bonnes mœurs, peuvent néanmoins être occasion de scandale ou d'erreur, attention qu'il convient spécialement d'avoir à l'égard des petits livrets destinés à l'usage de personnes simples.*
>
> *En un mot en ce qui regarde l'introduction des dits livres, la prudence des Réviseurs se doit régler par l'égard qu'ils auront aux matières qui traittent aux personnes et à la fin pour lesquelles on les introduit ».*

Au début sont définis les mauvais livres, c'est-à-dire ceux qui remettent en cause le dogme catholique, qui reposent sur des superstitions entraînant une remise en cause du sentiment religieux. Sont aussi englobés dans ce groupe les livres contraires à la morale religieuse. Il est fait allusion à la littérature de colportage qui peut être d'autant plus dangereuse qu'elle s'adresse à des gens simples, c'est-à-dire peu instruits de religion, donc facilement trompés. A l'opposé, tous ces livres jugés mauvais peuvent être possédés par des gens d'Église, particulièrement les plus doctes, habilités à en faire l'étude critique. Ceci explique la présence de livres dits défendus dans des bibliothèques d'ecclésiastiques qui se préoccupent de controverse avec des auteurs dits hérétiques. Il n'y a pas loin entre ces derniers et les charlatans qui sont accusés de répandre de mauvais remèdes :

> *« Des livres qui regardent la médecine. A l'égard de cette faculté, parmi les livres que l'on doit deffendre comme nuisibles au public, seront contés ceux qui enseignent des remèdes superstitieux, les petits livrets qui contiennent des recettes dangereuses, comme aussi les feuilles que voudroient répandre les charlatans ou autres, quand le proto-médecin ne les aurait point approuvé ».*

Le contrôle des lectures, comme des lecteurs, suppose des vérifications accrues relatives à l'impression des livres et des manuscrits. En effet, « il convient de se servir d'une censure plus rigide dans la révision des manuscrits et des livres ».

Plus loin, est spécifié que « les Réviseurs veilleront donc avec toute sorte d'attention que rien ne passe dans les imprimeries qui soit contraire aux principes de la Religion, ou qui puisse être occasion de scandale, ou d'erreur comme on l'a indiqué. […] Dans les matières ecclésiastiques, ils auront présents à l'esprit les indultes des Souverains Pontifes, l'instruction du Pape, les usages et les coutumes du pays, afin qu'ils soient exactement observés ». Il est fait référence à une norme directement influencée par celle prônée par Rome qui édite l'Index. Des livres dits « défendus » sont présents dans la bibliothèque de Mgr Rossillon de Bernex,

évêque de Genève-Annecy, mort en 1734. Il est frappant de constater que les livres jugés mauvais sont à la fois ceux qui menacent l'Église et le roi. Cela n'est pas surprenant puisque la monarchie est légitimée par l'Église, qui en échange en est sa protégée. Ce qui est préjudiciable à l'une, l'est aussi pour l'autre, c'est pourquoi la censure veille aux droits du souverain et à ceux de l'Église de Savoie comme du royaume. L'objectif mis en avant est de garantir « le bon ordre », de prévenir que « l'on ne répande des predictions funestes de calamités, de morts populaires, ou autres semblables qui soient capables de troubler les esprits faibles, ou d'altérer en quelque manière la tranquillité du public ou des particuliers », ou encore de protéger « des matières qui pourroient exciter trop de chaleur dans les disputes de l'école, ou donner occasion à des discours peu mesurés, ou peu respectueux à l'égard des puissances souveraines ». C'est pourquoi est définie toute une procédure dite de révision des feuilles et des livres qui doivent être vus et approuvés par quatre régents de l'Université. Ceux-ci, appelés aussi « réviseurs », doivent contrôler les imprimeurs et les libraires. Les premiers ne peuvent mettre sous presse qu'avec une permission spécifique à chaque ouvrage alors que les seconds doivent tenir des registres de commerce prouvant l'origine des livres qu'ils ont fait venir par delà la douane ou achetés dans le pays et le nombre et la nature de ceux qu'ils vendent.

Le collège d'Annecy, puis le petit séminaire, participent à la vie économique de la cité. Cette présence contribue à favoriser l'activité des libraires et des imprimeurs de la ville. Les compte-rendus de l'administration du collège mentionnent des achats réguliers. En 1811, le sieur Saillet, négociant libraire à Annecy, demande le paiement « des diverses fournitures qu'il a faites à l'usage du pensionnat et du college en suite des ordres de M[r] l'abbé de St Marcel et de Mr Mugnier son adjoint, dès le 22 may au cinq juin, dont le montant arrive à la somme de vingt un francs trente cinq centimes »[1]. L'imprimeur Durand présente une note de 80 francs et 79 centimes pour des impressions et fournitures d'extraits de délibérations, d'un registre pour la correspondance, de mandats et d'une rame de papier. Mais il ne va toucher que 71 francs car le Bureau du collège a demandé l'avis d'un expert qui conteste le montant initial de la facture[2].

Les ecclésiastiques qui enseignent à Annecy au collège, au pensionnat, au petit et au grand séminaire, sont des clients réguliers, des imprimeurs ou des libraires. On retrouve parfois dans leurs livres de raison la mention de leurs achats culturels, même si ceux-ci sont noyés dans la masse des dépenses de nature alimentaire.

Mais revenons, malgré le peu d'informations disponibles, au contenu des études proposées dans le petit séminaire d'Annecy à travers le regard des élèves et plus précisément des compositions rendues par un dénommé Louis Boymond. Il s'agit d'un élève brillant qui obtient 9 sur 10 lors de ses compositions de narration et de morale, respectivement notées par les professeurs Grobel et Favre. On devine des facilités à écrire. Les phrases sont longues de plusieurs lignes, bien structurées. Les devoirs se caractérisent aussi par le faible nombre pour ne pas dire l'absence de fautes, tant de grammaire que d'orthographe. Les deux devoirs font chacun quatre pages. On devine l'élève obligé de s'arrêter dans son élan, obligé de rendre sa copie puisqu'il termine l'une d'elles par « etc, etc ». En narration, il doit traiter *« l'origine des croisades »*[3]. L'élève raconte avec beaucoup d'emphase la situation difficile des chrétiens de Palestine, « enfants du Christ », brimés par les Turcs Seljoukides « ennemis jurés du nom chrétien », « spoliateurs du tombeau du Sauveur » à Jérusalem. De telles expressions reviennent souvent et traduisent un parti pris idéologique très marqué. Les chrétiens sont présentés comme des héros, de « preux chevaliers ». L'élève reprend ici à coup sûr les expressions utilisées en cours par son professeur. Il cite le chiffre de 300 000 barons, nombre qui l'a impressionné, placés sous les ordres de Godefroi de Bouillon. Il évoque plus loin la grande Antioche qui cède à « 300 chevaliers conduits par le fameux Bohémond ». Il exalte la valeur des chefs. Il raconte avec force détails l'attaque victorieuse de Jérusalem. Ici toutes les caractéristiques de l'histoire-bataille, de l'épopée, sont présentes. Il finit en décrivant « le drapeau des croisés [qui] flotte sur les remparts et proclame à l'Orient la puissance des chrétiens ». Paradoxalement, cette composition, qui s'apparente beaucoup à une récitation d'un cours qui a fasciné l'élève, nous en apprend plus sur le professeur et sa façon d'enseigner que sur l'élève lui-même. On ne peut qu'envisager un cours raconté, de type magistral, qui a été long, tant les détails foisonnent, qui a dû faire l'objet de récitations nombreuses si l'on en

[1] A.M.A. 1 R 113 Séance de l'Administration chappuisienne du 1er août 1811.

[2] Charles-Marie. REBORD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Dureuil, Bourg-en-Bresse, 1920, t.1, p. 59.

[3] A.M.A. 1 R 5620. Composition de narration de l'élève Boymond Louis, non datée.

juge par certaines expressions qui ont été apprises par cœur. Bien sûr, le sujet proposé se prête à faire des digressions d'ordre moral, mais l'ampleur et la force de celles-ci laissent transparaître combien la morale est présente en fait dans tous les cours donnés au petit séminaire, même s'il existe un cours spécifique dit de morale, professé par M. Favre.

On est sûr qu'il s'agit de cet enseignant car son nom figure au début et à la fin d'une autre composition écrite de la main de l'élève. Il s'agit d'un exercice auquel le lecteur d'aujourd'hui est peu habitué, qui est bien spécifique à la formation des futurs clercs. Le sujet proposé ici est : « Définir la liberté morale humaine et exposer les preuves de son existence »[1].
La composition débute par la proposition d'une définition :

> *« la liberté morale humaine est celle par laquelle un être raisonnable et libre peut choisir à son gré entre les actes de différentes espèces qui se présentent à son esprit, en harmonie ou en désaccord avec la loi morale ».*

La seconde partie s'attache à présenter des preuves de la liberté morale. Dans une troisième partie, l'élève évoque les conséquences liées à l'absence de liberté humaine à la fois dans les domaines de la politique, de la religion, des sciences, des lettres et des arts. Ce qui frappe dans ce devoir est à la fois la rigueur de cette tentative de démonstration d'une vérité proposée comme préalable, mais aussi l'application certaine à organiser les idées, à les structurer comme l'indiquent les nombreux chiffres qui précèdent les paragraphes.

Ces deux productions écrites d'un même élève permettent d'entrevoir un enseignement qui semble se caractériser par la valeur de ses maîtres, l'utilisation fréquente du cours magistral, l'apprentissage des leçons par le par cœur, une place importante accordée à l'étude, ce qui suppose un emploi du temps des élèves particulièrement dense, une vérification fréquente des connaissances par la récitation des leçons et l'exercice de la composition. On sait aussi que cette pédagogie s'adresse à des élèves qui ont été sélectionnés au préalable, puisque repérés par les curés, les maîtres des petites classes, et issus le plus souvent de la bourgeoisie urbaine et des gros bourgs des campagnes.

Le cas du petit séminaire d'Annecy est particulier puisque son histoire rencontre celle du collège chappuisien. En règle générale, les fondations de petits séminaires sont bien antérieures. Il en va ainsi à Bourges où l'évêque Mgr La Rochefoucauld crée en 1730 un établissement de ce type qu'il confie aux sulpiciens qui se chargent de la formation spirituelle, elle-même complétée par des études au collège tout proche[2]. En 1778, ce sont cent élèves qui fréquentent le petit séminaire. Ils peuvent emprunter à la bibliothèque des livres d'auteurs connus comme saint Charles Borromée[3], Bossuet[4], Molina[5], Tronson[6], mais encore d'écrivains comme Abbadie[7], Gassendi[8], sans compter des ouvrages de littérature profane et de sciences. Ce petit séminaire vise à permettre l'accès à la cléricature aux enfants des couches sociales les plus pauvres, c'est-à-dire aux fils de paysans et il y parvient.

---

[1] A.M.A. 1 R 5622 Composition de morale de l'élève Louis Boymond, non datée.

[2] Guy DEVAILLY (s.d.r.), « Histoire du diocèse de Bourges », dans *Histoire des diocèses de France*, n°19, Paris, 1976, Letouzey et Ané, 264 p., p. 131.

[3] Charles BORROMEE, *Instructions aux confesseurs*, Paris, Vitré, 1659, in-8.

[4] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Marbre-Cramoisy, 1681, in-8.

[5] Antonio MOLINA, *L'Instruction des prestres*, Lyon, Pillehotte, 1639, in-8.

[6] Louis TRONSON, *Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection*, Lyon, Tomas, 1690, 1 vol., in-12.

[7] Jacques ABBADIE, *L'art de se connaître soi-même, ou la recherche des sources de la morale*, Lyon, Anisson, 1693, in-8.

[8] Pierre GASSENDI, *Abrégé de philosophie*, Paris, Michallet, 1677, 1 vol., in-12.

2. Les livres et la formation des ecclésiastiques au séminaire

2.1. Avant la fondation du séminaire existe le « séminaire d'ordinands ».

Les futurs prêtres ne passaient que dix jours avant leur ordination sous la direction de Lazaristes. Arrivés à Annecy en 1641, à la demande de l'évêque Mgr Juste Guérin, les disciples de saint Vincent de Paul furent chargés d'apprendre à ceux qui devaient recevoir les saints ordres « la théologie pratique, les cérémonies de l'Eglise et à faire et pratiquer l'oraison mentale »[1], soit une formation directement professionnelle que l'on pourrait qualifier d'accélérée. Il est cependant vrai que les futurs prêtres ont déjà étudié la théologie dans les dernières classes des collèges d'Annecy, de Thonon, de Rumilly, de La Roche-sur-Foron par exemples. Parmi eux, certains ont même des diplômes sanctionnant des études supérieures de théologie effectuées dans différentes universités. Ce séminaire d'ordinands est donc par certains côtés un séminaire temporaire avant l'heure.

Dans le diocèse de Chartres, en 1621, l'évêque Mgr d'Estampes de Valençay essaya de créer un séminaire, sans y parvenir. Néanmoins, Bourdoise anima des retraites d'ordinands en 1621, 1638 et 1640, pour combler leur manque de formation, puisqu'il est constaté en 1607 que « nombre d'ecclésiastiques s'amusaient à la fainéantise ou à la débauche »[2].

Dans le diocèse de Bourges, l'évêque Mgr d'Harvilliers charge en 1644 les oratoriens de former les candidats aux ordres majeurs par le biais de leçons publiques[3]. Trois jours avant l'ordination, les futurs prêtres doivent se réunir pour réviser leur examen. Après celui-ci, une journée de retraite est imposée. Progressivement, la retraite dure plus longtemps. En 1649, elle passe à quinze jours, sans obligation de rester au séminaire. Chose qui devient obligatoire ensuite afin d'y apprendre la liturgie, la manière de faire le catéchisme et les sermons. En 1679, les sulpiciens remplacent les oratiens pour enseigner les clercs.

2.2. La chronologie des créations de grands séminaires dans le duché de Savoie

Des prélats héritiers de la Contre-Réforme s'emploient à édifier des grands séminaires afin de mieux former les clercs. En Tarentaise, Mgr Benoît de Chevron-Villette (1630-1658) prépare l'ouverture d'un établissement de ce type en amont de Moûtiers, à l'ermitage Sainte-Anne. En Maurienne, il ouvre en 1735, mais ne dispose d'un bâtiment qu'en 1767.

Le diocèse de Chambéry, fondé tardivement par la bulle de Pie VI le 18 août 1779, est doté d'un séminaire sous l'épiscopat de Mgr Michel Conseil (1779-1793), docteur en théologie de l'Université de Turin, qui en confie la direction à Jean-Baptiste Aubriot de La Palme[4]. Le désir de fonder un séminaire dans le diocèse de Genève-Annecy est ancien puisqu'il est déjà celui de saint François de Sales soucieux de compléter l'enseignement théologique donné dans les collèges. C'est Mgr Jean d'Arethon d'Alex qui l'ouvre en 1688. Un mémoire datant des années

[1] A.D.H.S. 3 G 45 « Hystoire de l'établissement du séminaire du diocèse de Genève et de la Bourse cléricale du même diocèse ».

[2] Robert SAUZET, *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVIIe siècle. Essai de sociologie religieuse*, Rome, 1975, p. 27.

[3] Guy DEVAILLY (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Bourges*, coll. Histoire des diocèses de France, Paris, Letouzay et Ané, VI, 264 p., pp. 129-130.

[4] Jacques LOVIE, « Histoire des diocèses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne » dans *Histoire des Diocèses de France*, n° 11, Beauchesne, Paris, 1979, 299 p., p. 102.

1750 rappelle l'intérêt de cette création[1]. Son auteur évoque son utilité « pour l'avantage de ses sujets [ceux du Roi] » ; son objet : « contribuer à faire de bons ecclésiastiques dans un diocèse qui est infecté d'heresie ». De plus, le séminaire « contribueroit beaucoup a la decoration de la ville d'Annecy qui est l'abord de tant d'étrangers qui vienent à la devotion du grand St François de Sales ». Les deux fonctions essentielles de cet établissement sont déjà abordées :

> *« Ce seminaire soit de noviciat pour faire de bon ecclesiastiques parce que les clercs y demeurent dis mois autant que d'estre ordonnes prestres pour y examiner leur vocation et pour y prendre l'education qui est convenable à un etat si sublime. Il sert encor de moien tres efficace pour dresser les vieux ecclesiastiques parce que les vicaires y viennent faire leurs exercices spirituels une fois l'année et les cures y viennent insques au nombre de soixante a de quatre vingt a la fois pour y faire des retraites ».*

Plus d'un demi-siècle après la création du séminaire, l'auteur de ce mémoire anonyme se félicite du succès de l'établissement, mais envisage aussi les améliorations à y apporter : accroître la durée des études pour mieux former le clergé, maintenir la bourse des pauvres clercs permettant l'accès à la prêtrise de jeunes gens issus du peuple. À Moûtiers, le chanoine Jean-Pierre Perrot est à l'initiative du projet de grand séminaire en 1655. Mais la véritable fondation date de 1675, concrétisée par la construction d'un bâtiment. À Saint-Jean-de-Maurienne, le grand séminaire fonctionne à partir de 1735, alimenté en futurs clercs par les élèves ayant fréquenté le collège de la ville. Ainsi, les créations de grands séminaires en Savoie se font assez tardivement avec un net décalage dans le temps par rapport aux prescriptions du concile de Trente de 1545.

2.3. Les objectifs de la formation au séminaire

On peut se poser la question de savoir quels sont les objectifs qui sont assignés aux séminaires. C'est le concile de Trente qui les définit, ce que rappelle une *Histoire abrégée de l'établissement du séminaire du diocèse de Genève* :

> *« Le St Concile de Trente n'ayant point trouvé de moyen plus propre a procurer la Reformation du clergé, a le rendre sçavant, pieux et eclairé qu'en s'attachant a bien elever dans la science les jeunes gens qui se destineroit a embrasser l'etat ecclesiastique, il veut ne pouvoir mieux y réussir que par l'établissement des séminaires, aussy n'oublia-t-il rien pour porter tous les eveques a travailler au plustot possible a un ouvrage si salutaire et si utile, chacun dans leur diocese »* [2].

Tout est dit en quelque sorte : il s'agit de former des prêtres férus de théologie. En réalité, les séminaristes l'ont étudié pendant trois ans dans les collèges d'Annecy, de Thonon, de Chambéry ou pour les plus aisés dans les universités de Louvain ou d'Avignon, où des places leur sont réservées, voire à Paris, à la Sorbonne. C'est pourquoi, on s'attache au grand séminaire à donner une formation plus concrète, plus pratique. Ceci est visible dans le choix de la congrégation de la Mission fait par l'évêque fondateur, Jean d'Arenthon d'Alex, lors des conventions passées le 21 juillet 1664. Cette dernière doit fournir « deux prêtres en etat de diriger les jeunes séminaristes et entretiendront a leurs frais deux desdits seminaristes ». Or, les Lazaristes ne sont pas réputés pour former des savants.

Les futurs clercs étaient soumis à un examen lorsqu'ils entraient au séminaire le jour de la fête de Saint Augustin. Si le résultat était positif, ils revenaient au séminaire le 4 novembre, comme le dit Mgr d'Arenthon, au synode de 1690. Peu de précisions concernent cet examen.

---

[1] A.D.H.S. S.A. 172 n° 41, « Mémoire des choses auxquelles il importe que Sa Majesté donne son attention ».

[2] Charles-Marie REBORD, *Grand séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy, 1564-1914*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1924, p. 124.

Pour en avoir, il faut s'intéresser à une lettre pastorale du 24 novembre 1806 écrite par l'évêque de Chambéry, Mgr de Solle, précisant que l'épreuve est « fixée annuellement au 17 octobre, si ce n'est pas un dimanche, et si c'est un dimanche, au 18, à 8 heures du matin, et les sujets reçus entrent le lendemain au séminaire ». On ne sait souvent que peu de choses sur les épreuves. À Toulouse, Mgr de Loménie de Brienne publie un règlement qui précise que « Ceux qui auront étudié en philosophie seront interrogés sur leurs livres et cahiers »[1]. En fait, les candidats sont examinés sur leurs connaissances, leur piété et leur vocation[2]. Mgr de Solle explique que « l'examen est sur la Logique, Métaphysique et Morale, sur les grands traités de la Religion, de l'Eglise, de l'Incarnation et de l'Eucharistie, ainsi que sur la partie dogmatique de celui de la Grâce ; aucun autre traité ne sera admis au lieu des susnommés ». Cet examen est en fait un concours déguisé. Le nombre de reçus dépendait des disponibilités d'accueil. On comprend dès lors pourquoi au Mans, en 1778, Mgr de Jouffroy-Gonssans interdit aux candidats « qui auront été refusés deux fois à l'examen pour le sous-diaconat de se représenter et décrète qu'ils ne seront admis sous aucun prétexte »[3].

Mais, pour pallier à la pénurie de prêtres juste après la Révolution, la qualité du recrutement a peut-être été moindre. Une fois le creux des vocations dû à la Révolution passé, les postulants à la carrière ecclésiastique s'avèrent nombreux. Cette surabondance des vocations est épineuse à gérer. Ainsi, en 1838, le supérieur du séminaire, M. Lamouille, signalait à Mgr Rey des remèdes moins violents mais tout aussi efficaces contre le même envahissement :

> *« Il y a actuellement, disait-il par lettre du 7 février, 115 élèves en grand séminaire. En supposant que dix d'entre eux, ce qui est le maximum, ne parvinsent pas au sacerdoce, il y en aurait encore 105 d'ordonnés prêtres dans l'espace quatre ans et demi. Votre Grandeur a pu se convaincre jusqu'ici que le plus grand nombre de vacances faites chaque année dans le diocèse, par décès ou autrement, est à peine de quinze, et dorénavant il sera moindre à raison du très petit nombre de prêtres anciens qu'il reste dans le diocèse. Dans quatre ans et demi il est difficile qu'on ait plus de 60 vacances dans le diocèse, ce qui fera qu'on aura au moins 40 prêtres de plus qu'il n'y aura de vacances …Il faudra dorénavant se borner à n'admettre en Théologie que vingt élèves chaque année… Pour obtenir ce résultat, qui paraît absolument nécessaire, trois mesures prudentes, et qui n'exciteront point de réclamations semblent indispensables :*

1 « Il faut que les différents chefs d'établissements d'éducation éliminent de bonne heure, et même dans les classes inférieures, ceux qui n'annoncent pas les dispositions de talents, de caractère et de vertu propres à faire des ecclésiastiques un peu plus qu'ordinaires ;

2 Il est nécessaire que l'exemption du service militaire ne soit demandée qu'en faveur de ceux qui ont ces dispositions.

3 Les mêmes chefs d'établissements ne devraient présenter pour la Théologie que ceux qui, avec ces dispositions, ont fait paraître en philosophie une capacité propre à les faire regarder comme de bons médiocres dans cette classe ».

---

[1] Marcel LAUNAY, *Les séminaires français aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Cerf, 2003, 270 p.
[2] Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Spezet, Beltan, 1987, 342 p, p. 255.
[3] Marcel LAUNAY, ibidem, p. 17.

M. Lamouille n'aurait voulu que quinze prêtres chaque année ; le nombre en fut un peu plus considérable, la moyenne des ordinations pour la prêtrise étant de dix-huit, durant l'épiscopat de Mgr Rey[1].

Dans le diocèse de Bourges, Mgr La Rochefoucault fixe des conditions sévères à l'entrée au grand séminaire en 1738 : il faut avoir des connaissances en philosophie, en théologie, en histoire de l'Écriture sainte et un certificat d'assiduité aux conférences de l'archevêché ou une attestation du curé ou des régents du collège. Le contenu des examens est renforcé : l'examen des futurs sous-diacres s'intéresse à davantage de sujets qui sont maintenant la Trinité, l'Incarnation, la grâce, le Décalogue. Il en va de même pour les candidats au diaconat qui sont questionnés sur l'Église, les conciles, la morale en général, les sacrements, la messe, la discipline ecclésiastique.

2.4. L'origine sociale des prêtres

On peut s'interroger sur l'origine sociale des prêtres savoyards aux XVIIIe et XIXe siècles et tenter de percer certaines évolutions du recrutement sacerdotal. Roger DEVOS a fait figure de précurseur dans ce champ de l'histoire religieuse de la Savoie. Il a mis en évidence le rôle essentiellement théorique du titre clérical[2]. Il s'agit d'un revenu garanti par un capital foncier attesté par un acte notarié contracté par la famille ou un bienfaiteur du candidat aux ordres sacrés. Il constitue une assurance pour le futur curé qui est en attente d'obtenir un bénéfice ou qui l'a perdu à la suite d'une incapacité à exercer, liée à la maladie ou à la vieillesse par exemple. Sa création va entraîner deux conséquences. D'une part, l'immobilisation d'un capital de 2400 florins instaure une inévitable sélection sociale. Pourtant, le revenu du capital n'est presque jamais réclamé, comme le précise l'auteur anonyme d'un *Mémoire sur les collèges de Savoie* :

> *« Le titre clérical des ecclésiastiques… ne saurait être une ressource pour eux parce qu'il n'en est presque aucun qui en exige ou puisse en exiger le revenu : souvent pour le leur faire, il a fallu leur constituer presque tous les biens d'une pauvre famille qui seroit réduite à la mendicité, s'ils avoient la dureté de s'en prévaloir ».*

Pour éviter d'en venir à une telle extrémité, sont ainsi créées en 1675 la « Bourse des pauvres clercs », institution encourageant la promotion sociale au sein du corps ecclésiastique, puis la « Bourse des prêtres infirmes » permettant aux vieux serviteurs de l'Église de finir leur vie dans des conditions décentes. D'autre part, le titre clérical évite une « prolétarisation des clercs » à terme, ou du moins permet de la retarder, tant il est vrai qu'au XVIIIe siècle la situation sociale rime très étroitement avec le niveau intellectuel. En fait, c'est dans le terreau de la petite et moyenne bourgeoisie ou de la paysannerie aisée que l'Église séculière recrute ses futurs membres. Une autre caractéristique des candidats au sous-diaconat est qu'ils sont issus majoritairement de la ville. Jean NICOLAS a étudié les ordinations célébrées par Mgr de Bernex de 1707 à 1736 dans le diocèse de Genève-Annecy et constate qu'un prêtre sur sept est d'origine annécienne[3]. Les deux-tiers de ceux-ci sont issus de familles de la haute et moyenne bourgeoisie, à savoir des enfants de magistrats, médecins, hommes de loi, commerçants et quelques artisans propriétaires d'un atelier. Mais des évolutions se produisent sur la durée. Si entre 1700 et 1750, 21% du haut et moyen clergé provient de la noblesse, ce chiffre s'abaisse à 19,1 % dans la seconde partie du XVIIIe siècle. Pour les mêmes périodes, les chiffres sont de 5,5 %, puis de 2,6 % du bas clergé. À l'époque, la population reste majoritairement rurale. Ce sont donc des campagnes que proviennent les plus nombreux des futurs clercs. Fils de notaires habitant les petits bourgs, de gros fermiers de villages, ils peuvent

[1] Charles-Marie REBORD, ibidem, p. 141.

[2] Roger DEVOS « Le reflux » dans *Histoire des diocèses de France, Genève-Annecy*, Henri BAUD (s.d.r.), Paris, Beauchesne, 1985, pp. 149-172.

Idem, « La réforme pastorale » dans *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, Ouest-France Université, 1985, pp. 330-366.

[3] Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle, noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978, 2 vol., 1240 p.

aller au séminaire puisque leurs parents peuvent se porter caution d'un titre clérical, même factice, et envisagent la carrière ecclésiastique comme une forme de promotion et de reconnaissance sociale.

Ceci est vrai dans le Rouergue comme l'attestent des témoignages de pères de famille. À Parisot, le menuisier Jean Lafage veut « seconder les bonnes intentions de son fils Jean, acolyte au séminaire de Rodez » et comme il est « de toute nécessité de lui attribuer un titre clérical suffisant », il promet de verser 90 livres de pension par an et lui fait don d'une maison et d'une vigne. Le laboureur Jean Roumiguières de la paroisse de Saint-André, dans la juridiction de Saint-Porquier, retire 100 livres des revenus par an d'une pièce de terre « pour concourir au pieux dessin qu'a Jean Roumiguières, acolite, son fils, actuellement au séminaire du dit Montauban, qui désire de se pourvoir aux ordres sacrés et que pour pouvoir vivre honestement dans se saint état, il est nécessaire qu'il soit pourvu d'un titre clerical et sacerdotal »[1]. En Bourgogne du Nord, le bas clergé des campagnes est aussi issu de la bourgeoisie rurale. Seuls les vicaires appartiennent à la paysannerie la moins aisée[2].

Les futurs clercs sont poussés par les curés de village. Certains reprochent à ces derniers leur intéressement à toucher un écolage plus important grâce à l'enseignement de quelques règles de la langue latine, comme en Rouergue, vers 1790 :

> *« Les paysans les plus cossus se ruinaient quelquefois à apprendre le latin à leurs enfant, afin d'en faire des prêtres. Aussi n'y a-t-il pas un département où il y en a un si grand nombre. C'était le curé ou le vicaire qui pour gagner quarante sols ou un petit écu par mois, sans lequel ils auraient été à l'étroit, inspiraient aux pères d'acheter un rudiment à leur fils. Ils les envoyaient dans deux ans en cinquième, et le père ne s'apercevait qu'à la fin de son imprudente crédulité »*[3].

Ceux qui arrivent le mieux à devenir prêtres dans le diocèse de Chalons-sur-Marne sont les enfants de la petite bourgeoisie marchande et artisanale des villes, comme dans beaucoup de diocèses français[4]. Par contre, ici peut-être plus qu'ailleurs, les villages sont pourvoyeurs d'un nombre important de clercs à cause de la forte activité industrielle présente par exemple dans les bourgs haut-marnais, riches grâce à la métallurgie à Poissons, Thonnance. Ailleurs, c'est le travail du bois qui est un utile complément à celui de la terre, qui permet de dégager suffisamment de revenus pour justifier d'un titre clérical et payer la pension chaque mois au séminaire. En Argonne, le village de Verrières donne cinq de ses fils à l'Église. À Poitiers, sur trois cent soixante-neuf ecclésiastiques, quarante huit sont enfants de gros commerçants et quatre-vingt sept de patrons de l'artisanat, soit presque autant que ceux de la noblesse (36) et de la robe (100) réunis[5]. Donc, le clergé poitevin se recrute dans les familles aisées présentes souvent dans les villes et gros bourgs.

La durée de la formation au séminaire est de plus en plus longue au fil du temps.

Dans une note relative au séminaire d'Annecy, Mgr de Rossillon de Bernex écrit :

> *« Il y a cinquante ans que Mgr d'Arenthon d'Alex vint à bout, après beaucoup de travaux et de difficultés, d'établir un séminaire clérical, dont la conduite a été confiée aux Prêtres de la*

---

[1] Guy ASTOUL, *Les Chemins du savoir en Query et en Rouergue à l'époque moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, 392 p., p. 196.

[2] Pierre de SAINT JACOB, *Les Paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Bibliothèque d'Histoire Rurale n° 1, Caen, Editions Universitaires de Dijon, 1955, 643 p., p. 531.

[3] Georges CLAUSE (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Chalons*, *Histoire des diocèses de France*, n° 23, Paris, Beauchesne, 1989, 272 p., p. 163.

[4] Robert FAVREAU (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Poitiers*, *Histoire des diocèses de France*, n° 22, Paris, Beauchesne, 1988, 366 p., p. 160.

[5] Guy ASTOUL, ibidem, pp. 169-170.

mission. Les Statuts synodaux exigent une année entière de séjour dans le séminaire, de ceux qui se présentent à l'ordination du sacerdoce »[1].

Mais la durée des études évolue, peut-être même déjà sous l'épiscopat du fondateur du séminaire qui déclare au synode de 1690 :

« Nous avons jugé à propos d'anticiper l'examen, qui ne se faisait qu'à la Saint-Charles, pour ceux qui doivent entrer dans le séminaire le jour de la Purification de la Sainte Vierge, et de le faire le jour de la Saint Augustin, qui concourt avec le temps que l'on donne les vacances aux écoliers qui étudient en Théologie[2] *».*

Il semblerait que l'évêque envisage ici une présence des séminaristes de l'ordre de dix-huit mois. L'augmentation progressive de la durée des études s'explique par la volonté de mieux former les clercs mais aussi par des considérations purement matérielles car si « dans le commencemens et même jusqu'à l'épiscopat de Mgr de Chaumont on s'est contenté d'une année parce que comme il fallait paier la pension, les parents se trouvoient surchargés ; mais dès que les revenus de la Bourse clericale ont augmentés au point de pouvoir donner la pension gratuite presque à tous on a prolongé le tems du séminaire qui est actuellement [sous l'épiscopat de Mgr Biord] fixé à deux ans ; a moins que les besoins du diocèse exigent qu'on en admette quelques uns à la prêtrise avec le courant de la 2de année »[3]. Cette durée d'études au séminaire d'Annecy apparaît être dans la moyenne des autres établissements français.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, en Trégor, le séjour est porté à deux ans et demi[4]. Dans le diocèse de Cambrai, il correspond à sept mois et demi pour les élèves boursiers qui viennent de quitter des universités. Par contre, les non-boursiers ou « pensionnaires » qui n'avaient étudié la théologie que trois années en collège, fréquentaient le château de Beuvrages pendant douze mois, compris dans un cycle de formation d'en fait vingt et un mois au total. Autre cas, des jeunes gens ayant fait leur théologie « hors des bons séminaires des universitez, soit chez eux, soit chez des particuliers »[5] qui doivent étudier pendant dix-huit mois continus. Au grand séminaire de Bourges fondé en 1680, la durée des études est d'un an[6]. Mais dès 1738, il est établi qu'une année au moins devait s'écouler entre le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise, de façon à éviter une formation pas assez approfondie. Il est conseillé aux clercs de se préparer par la prière, la fréquentation des sacrements et la participation aux offices dans leur paroisse de résidence. Cette formation plus poussée est logiquement étalée sur deux ans, en 1758.

2.5. L'intérêt de la Bourse cléricale

Elle est dite aussi « Bourse des pauvres clercs du séminaire ». Elle a été créée par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Ses fonds proviennent d'une taxe volontaire à laquelle tout le clergé se soumit pour l'érection et commencement du séminaire. Ils sont complétés par un legs, fait par le fondateur d'une bonne partie de ses effets au moment de sa mort en 1695. Cette libéralité servit d'exemple et fut imitée par des chanoines de la cathédrale, de la collégiale et par plusieurs curés qui donnèrent différentes sommes d'argent, selon leur volonté et leur fortune, ou en contrepartie d'une rente de cinq pour cent à percevoir pendant le reste de leur vie. Les sommes reçues ont été placées en rentes constituées pendant des années. Elles rapportent

[1] Charles-Marie REBORD, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t.39, Annecy, Imprimerie commerciale, 1917, p 153.

[2] Idem, *Grand séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy, 1564-1914*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1924.

[3] A.D.H.S. 1 G 131. Ressources du diocèse de Genève.

[4] Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Spezet, Beltan, 1987, 342 p., p. 255.

[5] Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution. Le clergé paroissial de l'Archevêché de Cambrai*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1991, pp. 211 - 212.

[6] Guy DEVAILLY (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Bourges*, *Histoire des diocèses de France*, Le Touzay et Ané Editeurs, Paris, 1973, 264 p., pp. 30 et 131.

d'autant plus que la bourse est administrée gratuitement. Placée sous l'autorité de l'évêque et des grands vicaires, sa gestion, de même que celle de la « Bourse des pauvres prêtres », destinée à aider les ecclésiastiques n'exerçant plus leur ministère à subvenir à leurs besoins, est confiée à deux chanoines de la collégiale. Chacune a son trésorier, ses procureurs pour les procès. Les comptes sont rendus chaque année par ses administrateurs. La Bourse cléricale s'avère précieuse « pour faciliter aux jeunes gens le moïen de s'y entretenir [au séminaire] ». Elle profite aux « parents de jeunes clercs qu'on élève au séminaire qui sans les secours de cette Bourse seroient obligés d'y païer leur pension »[1]. Par conséquent, elle donne la possibilité d'étudier à des jeunes issus de catégories sociales peu favorisées. De plus, c'est toute la pension qui va progressivement être prise en charge. Dans un *Mémoire concernant les bourses du diocèse de Genève* non daté mais vraisemblablement du milieu du XVIIIe siècle, on apprend que « tout le produit en est destiné à paier, en tout ou en partie, la pension de cinquante soixante, plus ou moins, jeunes ecclésiastiques qui font presque tous deux ans de séminaire » et que « depuis plus de vint ans on a presque plus rien exigé des séminaristes pour leur pension ». Lorsqu'on sait que la taxe à laquelle tout le clergé se soumit s'arrêta au bout d'un certain temps, on devine l'importance des legs faits par les ecclésiastiques.

Ce système de bourses n'est pas propre aux diocèses de la Savoie. Dans l'archidiocèse de Cambrai, il y avait également des boursiers, mais certains ont été sélectionnés par un concours et d'autres non, ils sont appelés « boursiers par promotion »[2]. Comme à Annecy, les boursiers ne sont pas des enfants pauvres. La famille des élèves devait pourvoir à la constitution d'un titre clérical même si celui-ci s'avère davantage théorique que réel. Au XVIIIe siècle, la vie sacerdotale s'avère représenter une possibilité de promotion sociale. Après la Révolution, cela est moins vrai comme l'écrit l'archevêque de Rouen, le Cardinal Cambacérès, en 1806 :

> *« La géneration qui s'élève sera meilleure si Dieu dans sa miséricorde permet que le ministère ecclésiastique se revivifie et puisse suffire à ses devoirs multipliés. Un pas bien important a déjà été fait. Le séminaire du diocèse est ouvert. Les dons qu'il a reçus de plusieurs personnes zélées et ce que nous y avons ajouté ont suffi aux premières dépenses. Mais il reste Beaucoup à faire. On trouve encore des sujets de bonne volonté et dignes du sacerdoce. Il faut pourvoir à leur subsistance et à leur entretien pendant plusieurs années. Leurs parents ne sont pas fortunés ou empressés de faire des sacrifices pour des études qui ne mènent plus leurs fils à l'opulence. Souvent même le jeune homme qui brûle de se consacrer au service des autels, ne trouve dans sa famille particulière aucun désir de le conserver »*[3].

2.6. Les matières enseignées au séminaire

Dès le début, celles-ci sont exclusivement religieuses. Les matières profanes ont surtout été enseignées au collège. Le règlement du séminaire du diocèse de Genève-Annecy pour l'année 1732 donne un aperçu des enseignements. Ceux-ci consistent en « la théologie, la manière d'enseigner les sacremens, le plein-chant, les cérémonies de l'Eglise, la méthode de catechiser, prêcher et confesser et la pratique de tout cela tant dans la maison que dans les missions, et ensemble le moïen de faire avec esprit, et devotement, et enfin on tâche aux seminaristes de leur faire apprendre la science des saints. C'est-à-dire les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, particulièrement l'humilité, la mortification, la modestie, le zèle du salut des ames et la vraie dévotion ; et c'est à quoi tendent les méditations, les conférences de piété, et autres semblables exercices qu'on y fait, et surtout le bon exemple qu'on se donne les uns aux autres. Et partout chacun s'efforcera de contribuer de tout son pouvoir à tout cela conformément au présent Règlement, et autres choses que le Supérieur pourra ordonner à cet

[1] A.D.H.S. 1 G 131 Ressources du diocèse de Genève.

[2] Gilles DEREGNAUCOURT, ibidem, p. 208.

[3] Charles LE DRE, *Le Cardinal Cambacérès archevêque de Rouen (1802-1818). La réorganisation d'un diocèse français au lendemain de la Révolution*, Paris, Plon, 1943, 536 p., p. 317.

effet »[1]. Ce premier article définit les grandes lignes de cet enseignement qui est à la fois théorique et pratique mais aussi fondé sur des exercices collectifs et individuels puisque le rapport entre le séminariste et Dieu est personnel. C'est justement ce qui fait la particularité de l'enseignement au séminaire. L'exercice par excellence qui illustre ceci est « l'oraison particulièrement la mentale {qui] est un moïen souverain pour obtenir de Dieu les graces necessaires, chacun y aura recours en ses besoins, outre la méditation qu'il fera tous les jours au matin avec la communauté ». L'article n° 2 du présent règlement revient sur ce point à travers l'évocation des « dispositions requises à ceux qui désirent être admis au séminaire :

1°. Une bonne volonté et une forte résolution de s'avancer dans la vertu, ainsi qu'en la science, et d'y demeurer à cet effet du moins une année.

2°. Une grande humilité et soumission à l'égard du Supérieur, et des autres qui seront destinés pour les diriger et enseigner.

3°. Un grand courage et ferme confiance en Dieu pour surmonter les difficultés qui s'y pourroient rencontrer du moins au commencement ».

Par-dessus tout, l'instruction donnée au séminaire vise à faire des futurs clercs des hommes vertueux comme le prescrit le 35ème article :

> *« Leur principal soin sera de travailler à l'acquisition des vertus requises à un ecclesiastique notamment celles dont on a fait mention ci-dessus, savoir l'humilité, la mortification, la modestie et le zèle du salut des ames, et la vraie devotion, et surtout d'avoir une très pure intention de plaire à Dieu en toutes leurs actions, chassant bien loin tous les respects humains, dissimulations et vanités, disant souvent à eux-mêmes, pourquoi suis-je venu en ce séminaire, pourquoi suis-je venu au monde, quel dessein ai-je sur la Terre ? ».*

Les exercices pratiques concernent surtout la messe et la confession. Cinq articles du règlement s'intéressent à la messe. Il est dit qu'en célébrant la messe ou d'autres cérémonies, qu'en assistant au service divin, les séminaristes honorent le très saint sacrement de l'Autel. La célébration de la messe correspond à une démarche exigeante vers la recherche d'un office parfait. Aussi, il faut d'abord écouter avant d'exécuter :

> *« Ceux qui n'ont encore le bonheur de célébrer la Sainte Messe auront le soin de l'entendre tous les jours, et tant que faire se pourra celle de la Communauté, où ils se ressouviendront d'offrir à Dieu conjointement avec les prêtres le sacrifice de Notre Rédemption pour toutes les fins pour lesquelles il a été institué, et principalement pour le Séminaire en la véritable dévotion et sainteté ».*

Les séminaristes concélèbrent la messe avec un prêtre chevronné. Mais dans une seconde étape, « les prêtres nouvellement ordonnés tâcheront de dire leur première messe au seminaire, auquel cas ils n'emploiront aucun ecclésiastique du dehors pour être officier en cette cérémonie que du consentement du Supérieur ». Le séminaire vise à inculquer un « habitus » très strict qui doit se perpétuer, au delà de l'enceinte de formation, dans la vie future du prêtre. L'article n° 6 rappelle que « Sur toutes choses les Prêtres s'étudieront avec toute la diligence possible de bien célébrer la sainte messe, et d'en faire bon usage, ne se contentant pas d'y apporter les preparations et actions des graces et autres dispositions nécessaires, mais tâchant d'en tirer du fruit pour leur amendement et perfection, ce qu'ils feront sans doute, s'ils font tous les jours de frequens retours sur eux-mêmes, disans en leur cœur : j'offri hier de mes mains Jesus Christ à Dieu son pere de la part de toute l'Eglise, je l'ai offert

[1] A.D.H.S. 3 G 15 Règlement du séminaire du diocèse de Genève, 1732.

aujourd'hui, et je le dois encore offrir demain, il est en moi et moi en lui ; ô Dieu ! Quelle retenue ! Quelle dévotion ! Et quelle sainteté ne dois-je point avoir de toute cette journée ».

L'autre exercice sur lequel le règlement se penche est la confession du prêtre. Cette pratique est souvent répétée :

> *« Les Prêtres se confesseront ordinairement deux fois la semaine aux Confesseurs de la maison, et au lieu à ce destiné, les autres communieront au moins les dimanches et bonnes fêtes selon l'avis de leur confesseur, et se confesseront le même jour ».*

La confession est essentielle pour initier à une spiritualité toute personnelle.

Se pose la question de savoir selon quelle méthode sont donnés les cours des Lazaristes qui dirigent le séminaire d'Annecy à ses débuts ? Il est difficile de savoir la pédagogie utilisée. Mais une lettre du fondateur de l'ordre Saint Vincent de Paul adressée au supérieur du séminaire d'ordinands d'Annecy en 1641 nous la laisse deviner :

> *« Je vous dirai que je doute qu'il soit expédient de donner des écrits à étudier à vos séminaristes. Il y a assez de livres étendus et abrégés pour cela : l'on n'écrit point en classe dans les collèges d'Espagne. Le principal est de bien répété ce que l'on a enseigné, et la meilleure méthode que j'aie experimenté pour cela est de prendre un casuiste, leur expliquer un chapitre ou deux à la fois par cœur, et leur faire rapporter à chacun d'eux par cœur l'autre leçon ; ce qui étant fait plusieurs fois, la leçon s'inculque et demeure à jamais et l'on explique les difficultés qui se proposent »[1].*

Il s'agit ici d'une pédagogie tout à fait semblable à celle utilisée ailleurs en France. Cette façon d'apprendre trouve un écho dans la forme de catéchisme qui est enseignée au séminaire, puis destinée aux fidèles : on interroge par questions-réponses toutes faites, apprises à l'avance. L'article 27 du règlement précise qu' « on doit être convaincu que les catéchismes raisonnés sont la meilleure instruction qu'on puisse adresser au peuple celle qui est la plus adaptée à leur intelligence. Les règles de ce diocèse en font une obligation dont il n'est pas permis de s'écarter. C'est pour se former à cette règle d'instruire que régulièrement, de deux dimanches l'un, un élève de la classe de Théologie morale lit un catéchisme raisonné, préparé d'avance avec tout le soin nécessaire, se proposant à lui-même les demandes, et donnant les réponses qu'il développe ensuite avec simplicité et solidité, comme s'il parlait devant un auditoire de personnes peu instruites, et qu'il faut surtout chercher à éclairer »[2].

L'enseignement donné au séminaire ne vise donc à faire des ecclésiastiques que de bons répétiteurs ou intermédiaires dans un processus de transmission des vérités essentielles de la foi aux fidèles, et non à leur donner les moyens d'une réflexion sur la doctrine, d'une critique des Pères de l'Église. On comprend dès lors pourquoi c'est la lecture qui est privilégiée comme moyen d'apprentissage. On le voit « quant à l'histoire ecclésiastique [à laquelle] il faut attacher d'autant plus d'importance à écouter la lecture qui en est faite pendant les repas, et les analyses qui ont lieu de temps en temps, que c'est par cette histoire que l'on connaît l'etablissement de la religion chrétienne, ses progrès, ses épreuves, ses triomphes, les erreurs opposés à sa doctrine, leur condamnation, la conservation divine de l'Eglise, les maximes saintes de son gouvernement, l'immutabilité de sa foi, les variations survenues dans sa discipline, appropriées aux différents temps et aux différents lieux, et cette foule immense de martyrs, de confesseurs, de docteurs, de vierges, de saints de tout âge et de toute condition, dont la science et les héroiques vertus ont jeté le plus grand eclat sur les siècles où ils ont paru. Sans la connaissance de l'Histoire ecclésiastique, il est impossible d'avoir une capacité ordinaire dans la science théologique, on aimera à en faire lecture, en particulier autant que le permettront les occupations ordinaires »[3].

---

[1] Cité dans REBORD, ibidem, pp. 59-60.

[2] Cité dans REBORD, ibidem, p. 138.

[3] Cité dans REBORD, ibidem, p. 138.

Voici ce que dit l'évêque de Lescar, Martin de Lacassaigne, à Pau, en 1724, pour définir un séminaire :

> *« il est dans un diocèse l'école de la doctrine céleste qui doit conduire le parfait ecclésiastique à Dieu seul, par le chemin de la pratique de la discipline introduite par les saints canons pour leur sanctification : c'est un paradis de délices dans lequel on respire l'odeur de toutes leur sanctification : c'est un paradis de délices dans lequel on respire l'odeur de toutes les vertus et trouve les fleurs les plus capables de rendre au christ les roses de la charité et les lys de la chasteté avec la myrrhe de la mortification et l'encens de la prière »*[1].

On y apprend donc l'obéissance, des exercices de piété, l'étude. Le passage au séminaire peur se résumer en un « conditionnement mental » des futurs hommes de Dieu.

Après l'épisode révolutionnaire, le séminaire d'Annecy est restauré et de nouvelles chaires viennent compléter le programme des cours. Le 1er février 1846 débuta celui de l'Éloquence sacrée fait par M. l'abbé Magnin. Il s'intéresse aux principes, aux préceptes, aux sources de cette science, utile dans bien des aspects du ministère qui peuvent être le sermon, l'homélie, les conférences, le catéchisme. Le professeur fait composer et déclamer à ses élèves des sujets sacrés qu'il soumet à la critique des autres participants du point de vue de la pensée et de la diction. En 1849, le droit canon est enseigné pour les élèves de Théologie pendant deux ans à raison de deux jours par semaine.

Le grand séminaire de Vence, fondé par Godeau en 1669, apparaît original par la formation proposée. Chaque année, le futur prêtre doit accomplir des stages de un ou deux mois, comprenant des journées de travail très chargées, de l'ordre de quatorze heures, dans lesquelles alternent études et pratiques. Ces stages se poursuivent pendant sept années et un stage final d'un mois est spécifiquement destiné à donner au curé entrant en charge les dernières recommandations. Le dernier évêque du diocèse de Vence, Mgr Pisani, avant la réunion du diocèse avec celui de Grasse, se félicite dans les années 1760 de la spécificité des études dans son diocèse en arguant que « l'éducation dans les grands séminaires des villes, loin de préparer aux diocèses de la montagne de bons sujets pour le service des églises, est le moyen le plus sûr d'en être privé »[2]. Peut-être les grands séminaires des diocèses montagnards, tels le précédent et ceux de Savoie, ont-ils élaboré une formation adaptée à leurs populations et propre à conserver leurs prêtres ? Ceci semble être vrai en Savoie puisque ceux-ci restent fidèles à leur région d'origine en très grande majorité.

2.7. Le peu de manuels utilisés par les séminaristes

Les futurs prêtres doivent posséder quelques livres à leur entrée au séminaire. Dans le diocèse de Coutances, une liste figure dans le règlement de l'établissement de 1713[3]. Elle mentionne « un bréviaire du diocèse, une Bible (ou du moins un Nouveau Testament), un catéchisme du Concile de Trente, la *Medulla theologica*[4] d'Abelly (les deux tomes) pour la theologie scholastique, les deux tomes de Bonal[5] pour la théologie morale, et quelque autre livre sur les matières ecclesiastiques pour la lecture spirituelle qui se doit faire tous les jours,

[1] Pierre TUCOO-CHALA (s.d.r.), *Histoire de Pau*, Toulouse, Privat, 1989, 317 p.

[2] Michel DERLANGE, « Curés de campagne d'Ancien Régime. Le cas du diocèse de Vence au XVIIIe siècle », dans *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des 13e journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995, pp. 271-278.

[3] Gilles BONNENFANT, *Les séminaires normands du XVIe siècle au XVIIIe siècle. Fondation. Organisation. Fonctionnement*, Paris, Picard, 1915, in-8, 515 p.

[4] Louis ABELLY, *Medulla theologica*, Paris, Josse, 1662, 2 vol., in-12.

[5] Raymond BONAL, *Le Cours de théologie morale*, Toulouse, Boude, 1651, in-12.

surtout les *Obligations ecclésiastiques*[1] et un livre pour apprendre le plain-chant ». Ce règlement précise qu'aucun livre ne peut être lu au séminaire ni retenu dans une chambre sans la permission des directeurs et du supérieur. Au total, le nombre de volumes se monte à une dizaine. C'est à la fois peu mais aussi beaucoup en terme de coût pour un homme jeune issu du peuple. À la sortie du séminaire, ces manuels vont constituer la bibliothèque du jeune prêtre qui aura conservé précieusement par ailleurs son cahier de notes, le « compendium », parsemé de formules latines.

En Savoie, ce qui frappe tout au long de la période, c'est le faible nombre de livres utilisés par les clercs pendant les cours, mis à part ceux qu'ils peuvent emprunter à la bibliothèque du séminaire. Un aperçu du nombre et des titres des manuels nous est donné par les professions de foi en quelque sorte que Mgr Rendu imposa de faire aux professeurs du séminaire au début du XIXe siècle. Pour le cours d'Écriture Sainte, le professeur utilise bien sûr la Bible, mais ne fait allusion à aucun autre traité.

Les livres nécessaires à connaître pour le cours de morale effectué par le Révérend Veyrat-Charvillon sont, on s'en doute, plus nombreux, mais se caractérisent à la fois par l'ancienneté de leur édition - un livre édité en 1816 pour un enseignement effectué en 1849 – mais aussi par un souci d'ouverture. Le professeur présente son enseignement ainsi :

« 1° Je fais étudier la theologie de Bailly[2], mais pour compléter, expliquer, corriger son texte je me sers des grands théologiens catholiques, tels que St Ligorio[3], St Thomas[4], Suarez[5], Sanchez[6], Mgr Gousset[7], M. Carrière[8] ; je consulte aussi le « Cursus completus theologiae édité par M. Migne[9].

2° Dans chaque traité, mon enseignement est à la fois expositif, apologétique et pratique.

3° Je m'applique à le rendre complet dans son objectif, solide, clair - mais en même temps je fais mes efforts pour qu'il soit substantiel, aussi court, aussi méthodique que possible.

4° Mon enseignement se donne en latin, cependant il m'arrive quelquefois de parler français.

5° Je m'applique à ne pas perdre de vue le grand principe de St Augustin : in necesariis, unitas ; in dubiis, libertas ; in omnibus, charitas ».

Le cours de morale repose donc sur l'étude d'un manuel principal. Même si les autres livres ne viennent qu'en complément, ils apportent des nuances. Ainsi, le révérend Veyrat-Charvillon apprécie la morale liguorienne et l'abbé franc-comtois Gousset qui favorise sa diffusion en France, particulièrement dans le Midi[10]. Le professeur du séminaire sait le triomphe rapide de cette pastorale qui réduit le délai d'absolution, rapproche le peuple de la confession et de la communion pascale. Il est donc favorable à une morale moins rigoriste. En cela, la Savoie n'est pas une exception car elle appartient à l'aire de diffusion privilégiée du liguorisme qui comprend le Dauphiné, la vallée du Rhône jusqu'à Marseille, la Lozère, le Languedoc. Le révérend Veyrat-Charvillon contribue à faire de la Savoie un relais pour la diffusion des idées liguoriennes et à instruire un clergé plus en adéquation avec une population soucieuse d'une discipline plus tolérante et d'une piété plus extériorisée. Pourtant, vers 1835, encore dans les diocèses de Chambéry, de Tarentaise et de Maurienne, « la masse ne se confessait et ne communiait qu'à Pâques, et bon nombre passaient plusieurs années sans s'approcher de la

---

[1] *Des obligations ecclésiastiques tirées de l'Ecriture Sainte, des conciles, des décrets des papes et sentimens des Pères de l'Eglise* par un docteur de théologie, Paris, Muguet, 1672, in-12.

[2] Ludovic BAILLY, *Theologia dogmatica et moralis, ad usum seminariorum*, Paris, Gauthier, 1826, 7 vol. In-8.

[3] Alphonse de LIGUORI, *Œuvres complètes*, Paris, Vidal, 1834, 38 vol., in-8.

[4] Saint THOMAS D'AQUIN, *Summa theologiae*, Paris, Lyon, Pillehotte, 1624, 3 vol., in-8..

[5] Francesco SUAREZ, *Defensio fidei catholicae et apostolicae*, Mayence, Lippius, 1619, in-2.

[6] Thomas SANCHEZ, *Disputationes de S. Matrimonii sacramento*, Antwerpiae, Nutius, 1607, 3 t. en 1 vol.

[7] Thomas GOUSSET, *Théologie dogmatique ou exposition des preuves de la religion catholique*, Paris, Lecoffre, 1857, 2 vol. in-8.

[8] Franciscus CARRIERE, *Fidei catholicae digestum singula eius dogmata*, Lyon, Anisson, 1657, in-2.

[9] Jean-Paul MIGNE, *Encyclopédie théologique. Dictionnaire de théologie morale*, Paris, Ateliers catholiques du Petit-Montrouge, 1845, 5 vol.

[10] Jean GUERBER, *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne. L'abbé Gousset et ses précurseurs, 1785-1832*, Rome, 1973, Analecta Grégoriana, vol. 193, 378 p.

Table sainte »[1]. De même, Mgr Rey, évêque d'Annecy et prédicateur reconnu pour animer les retraites ecclésiastiques entre 1815 et 1837 dans des diocèses du Midi, cherche au sein de son diocèse à diffuser les idées de Liguori, mais également celles d'un autre piémontais, Pallavicino, auteur du *Prêtre sanctifié*[2] en 1827, par le biais d'un clergé mieux formé.

Les matières enseignées dans les séminaires savoyards sont les mêmes en France qu'ailleurs. L'enseignement donné n'est ici en rien original. Au XVIIIe siècle, les Lazaristes de Tréguier en Bretagne, comme ceux d'Annecy, ont le souci d'éviter l'excès de lecture. Même les professeurs doivent se contenter de connaître deux ouvrages importants pour chaque grand courant spirituel ou théologique, suivant en cela les prescriptions du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, Jean Bonnet, qui écrit en 1700 :

> *« le jeune régent doit considérer saint Thomas comme le plus grand théologien et le plus universellement approuvé dans l'Eglise ».*

Saint Thomas reste la base de la formation dogmatique, déjà abordée au collège. Au séminaire, on privilégie l'apprentissage de la pastorale et la formation morale du clergé. Les articles premiers des règlements des deux précédents séminaires sont les mêmes et le rappellent[3]. À Niort, sous l'Ancien Régime[4], les lazaristes dirigent aussi le grand séminaire. On sait que les clercs étudient la *Théologie de Poîtiers*[5] composée vers 1708 par Mgr de la Poype de Vertrieux, puis dans la seconde moitié du XIXe siècle, la *Théologie du Père Collet*[6] principalement. Dans le diocèse de Nîmes au XVIIe siècle, les Doctrinaires à qui est confiée la direction du séminaire par Mgr Cohon consacrent une heure par jour à une conférence sur l'Écriture Sainte, deux heures à la théologie qui doit aborder des éléments « ou du traité des sacrements ou de celui des péchés et des vertus ou d'autres matières que doivent sçavoir les ecclésiastiques et principalement ceux qui doivent avoir charge d'âmes »[7]. Il s'agit ici d'aspects évoqués par le jésuite Tolet[8], dont le livre doit être possédé par les séminaristes. En Normandie[9], ils étudient, d'après le règlement du séminaire de Rouen en 1731, le *Manuel* de Tournely[10] principalement et la *Theologia speculativa et dogmatica*[11] du père Antoine, publiée en 1723, s'intéressant davantage aux questions morales. Le faible nombre d'ouvrages contribue à faciliter l'uniformisation de la formation intellectuelle des ordinands, ce dont se réjouissent les professeurs eudistes :

> *« Par ce moyen tous les prêtres des diocèses de Rouen sont formés et remplis des mêmes sentiments et ont un corps de Théologie qu'ils peuvent consulter sans difficulté »*[12].

---

[1] Germain PONT, *Vie de l'abbé J. M. Favre, fondateur des missions de Savoie*, Moûtiers, C. Ducrey, 1865, p. 28, in-8.

[2] Carlo Emanuele PALLA VICINO, *Le Prêtre sanctifié par la juste, charitable et discrète administration du sacrement de la pénitence*, Avignon, Seguin aîné, 1827, in-12.

[3] Georges MINOIS, *Un échec de la Réforme catholique en Basse Bretagne : le Trégor du XVIe au XVIIIe siècle*, Rennes, Université Rennes 2, 1984, 2 vol., vol.1, p. 485.

[4] Marie-Louise FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort : essai de sociologie religieuse*, Paris, Desclée de Brouver, Paris, 1956, 335 p., p. 91.

[5] Jean-Claude de LA POYPE de VERTRIEU et Jean-Joseph SALTON, *Compendiosae institutiones theologicae ad usum seminarii Pictaviensis*, Poitiers, Faulcon, 1709, 5 vol., in-12.

[6] Pierre COLLET, *Institutiones theologicae*, Paris, Mazières et Garnier, 1745, 5 vol., in-12.

[7] Robert SAUZET, *Contre-réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVIIe siècle*, Louvain, Nawelaerts, 1979, 528 p.

[8] François TOLET, *L'instruction des prestres, qui contient sommairement tous les cas de conscience*, Lyon, Chard, 1628.

[9] Philippe GOUJARD, *Un catholicisme bien tempéré. La vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie (1680-1789)*, Paris, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 477 p., p. 203.

[10] Honoré TOURNELY, *Tractatus de universa theologia et morali*, Paris, Mazières et Garnier, 1734, 6 vol., in-8.

[11] Paul-Gabriel ANTOINE, *Theologia universa speculativa et dogmatica*, Paris, Bordelet, 1732-1742, 10 vol., in-12.

[12] GOUJARD, Ph., ibidem, p. 203.

De manière moins fréquente, sont utilisés aussi *L'Introductio ad sacram scripturam et Compendium Historiae ecclesiasticae*[1] ainsi qu'une *Methode courte et facile pour discerner la véritable religion chrétienne*[2], imprimée à Paris en 1725. Ces livres sont remplacés à partir de 1770 par un manuel reprenant le cours complet de théologie[3] enseigné par les professeurs Baston et Tuvache de Vertville au séminaire. Intitulé *Théologie de Rouen,* ce traité en dix volumes sert alors de support à la formation des clercs. Déjà, à partir de 1731, le règlement prescrit aux étudiants de ne plus rédiger des cahiers, c'est-à-dire de ne plus copier sous la dictée des professeurs mais de compléter par des notes les cours imprimés qu'on met à leur disposition. Ce procédé coupe court à la diffusion du jansénisme puisque le cours ne souffre pas d'une quelconque interprétation. L'abbé Baston réprouve, comme son maître saint Vincent de Paul, l'usage de la dictée :

> *« On perdait un temps considérable : on écrivait incorrectement ; manquait-on une classe ou arrivait-on en retard, autant de lacunes que souvent on ne se donnait pas la peine de remplir. Le cours fini, on ne regardait plus les écritures informes, faites à la hâte, à contrecoeur, avec l'onglée aux doigts. Voulait-on chercher une question, on ne savait-où la prendre, le manuscrit n'ayant pas de table et les pages n'étant pas numérotées. Ces inconvénients étaient graves »*[4].

À Rouen, comme souvent ailleurs, la théologie morale est essentielle, c'est pourquoi les cours sont quotidiens, contrairement à ceux de théologie dogmatique. Il s'agit d'inculquer au futur prêtre une discipline morale des vertus qui doivent primer sur ses capacités intellectuelles.

Au lendemain de la Révolution, à Rouen, l'archevêque Cambacérès entreprit de restaurer l'ancien séminaire de Saint-Niçoise pour former à nouveau des clercs. Dans le règlement établi en 1803, il est prévu pour les trois cents élèves qu'ils suivront chaque jour un cours de théologie dogmatique ou une leçon relative aux maximes de l'Église gallicane. Un autre cours s'intéresse soit à la théologie morale, soit à l'histoire de l'Église. On enseigne aussi chaque semaine l'Écriture sainte et le dimanche, l'éloquence sacrée. On apprend également le plain-chant et la répétition des cérémonies[5]. Cet évêque, comme beaucoup de ses collègues français devant remplacer les prêtres âgés qui ont survécu à l'épisode révolutionnaire et en former de nouveaux, davantage issus de catégories sociales modestes, propose une formation très peu novatrice, que l'on croirait aisément inspirée des préceptes tridentins. Cette formation traditionnelle n'est pas du goût de certains prélats en avance sur leur temps tel Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras de 1802 à 1851, qui juge « ce cours d'éducation trop lent au gré de la jeunesse et toujours trop abrégé pour le bien de la société et pour l'avantage de la société » et souhaite que les prêtres s'intéressent aux sciences profanes sous peine de « subir le reproche d'ignorance de la part d'un monde où l'on n'estime que ce qui est sensible »[6]. Se pose ici la question de savoir si la culture donnée aux séminaristes est adaptée ou en décalage avec les centres d'intérêt de la société. Ce débat est d'autant plus crucial qu'est formée au séminaire une génération de prêtres en poste pour environ cinquante ans. Félicité de Lamennais et son frère Jean-Marie posèrent de manière retentissante le problème de la formation intellectuelle et spirituelle du clergé. Dans le cadre du petit séminaire de Saint-Méen en Bretagne, ils souhaitent relever le niveau des études en accroissant la difficulté des sujets traités et en multipliant les matières abordées telles la philosophie, la littérature, les mathématiques. Félicité de Lamennais écrit en 1808 ses *Réflexions sur l'état de l'Eglise* pour dénoncer les pesanteurs de l'enseignement donné dans les séminaires et prôner un apostolat

---

[1] Bernard LAMY, *Introducio ad sacram scripturam et compendium historiae ecclesiasticae*, Alençon, Malasse, 1748, in-12.

[2] Jean LOMBARD, *Méthode courte et facile pour discerner la véritable religion chrétienne d'avec les fausses*, Paris, Berton, 1725, in-12.

[3] Guillaume BASTON, Louis-Théopompe TUVACHE de VERTVILLE, *Lectiones theologicae ad usum Diocesis Rotomagensis*, Rouen, Le Boucher, 1781, in-12.

[4] Julien LOTH, *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen (1741-1825)*, Paris, Picard, 1899, t.1, p. 110.

[5] Charles LE DRE, *Le Cardinal Cambacérès archevêque de Rouen (1802-1818). La réorganisation d'un diocèse français au lendemain de la Révolution*, Paris, Plon, [s.d.], 536 p.

[6] Georges LACROIX, *Un cardinal de l'Eglise d'Arras : Charles de la Tour d'Auvergne. 49 ans d'épiscopat concordataire*, Lens, Imprimerie de la Centrale, 1965, in-4, 398 p.

intellectuel[1]. En Savoie, la formation reçue demeure médiocre et sortent des séminaires « des prêtres plus pratiques que théoriques, plus moralisants que théologiens, proches certes de leurs paroissiens, mais fort peu à même de réfléchir sur leur époque, ses besoins et ses problèmes »[2].

2.8. La bibliothèque du grand séminaire d'Annecy

Les séminaristes peuvent y emprunter des livres. Mais, comme dans le séminaire de Besançon, on peut supposer qu'ils en possèdent certains personnellement[3]. En 1776, les futurs prêtres comtois doivent avoir « la Bible en latin, le Nouveau Testament en latin, le Bréviaire, les Statuts sinaudaux, le Ceremonial, le Concile de Trente, les *Méditations* de Beuvelet[4], *L'imitation de Jésus-Christ*[5], le *Combat spirituel*[6], la *Conduite* de Beuvelet[7], les *Examens particuliers* de Tronson[8], *Perfection chrétienne* de Rodriguez[9], *Exercices du séminaire*, l'*Antiphonaire* et le *Graduel portatif*. Messieurs les séminaristes pourront encore se procurer les livres suivants : la *Guide des pêcheurs*[10], l'*Esprit du christianisme*[11], *Anquila cleri*, l'*Ame sanctifiée*[12], les *Conférences ecclésiastiques du diocèse*, les *Devoirs ecclésiastiques* par Sevoy[12] et autres semblables ».

Une telle liste n'a pas été retrouvée dans les archives en Savoie, cependant elle a sûrement existé puisque les bibliothèques des prêtres de Savoie ont un fonds commun qui correspond en grande partie à la liste des ouvrages ci-dessus. Leur nombre est de quinze, voire vingt-et-un, ce qui peut sembler important mais ne l'est pas forcément puisque ces manuels accompagnent l'étudiant depuis le collège, soit depuis une période d'au moins quatre années. Ces livres constituent une bibliothèque minimale à posséder. Les autres livres seront achetés plus tard ou reçus à la suite d'un héritage.

La bibliothèque du grand séminaire d'Annecy n'a jamais fait l'objet d'un inventaire détaillé, ce qui est regrettable au vu de la richesse et de l'ampleur exceptionnelle de ce fonds. Ce travail de classement avait été commencé par le regretté Roger DEVOS et vient de reprendre.

Déjà, en 1906, le Directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie, Max BRUCHET, écrivait :

> *« Destinée à l'instruction du clergé, cette collection est nécessairement consacrée surtout à la théologie. Il y a une quantité d'éditions des Pères de l'Eglise et d'ouvrages religieux, parmi lesquelles beaucoup d'éditions du XVe siècle, présentant parfois un réel intérêt bibliographique.*

---

[1] Christian SORREL « La formation du clergé catholique en France de 1800 à 1914 », dans Hélène FRECHET, *Religion et culture de 1800 à 1914*, Paris, éd. du Temps, 2004, pp. 28-46.

[2] André PALLUEL-GUILLARD, « La Savoie de la Révolution à nos jours, XIXe-XXe siècle », dans *Histoire de la Savoie*, Jean-Pierre LEGUAY (s.d.r), Evreux, Ouest-France, 1986, 626 p., p. 188.

[3] Michel VERNUS, « La culture du clergé comtois au XVIII^è siècle », *Annales de l'Est*, 1998, n° 1, pp. 129-158, p.132.

[4] Mathieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrestiennes et ecclésiastiques pour tous les dimanches*, Paris, Josse, 1655, 1 vol., in-4.

[5] Thomas a KEMPIS, *L'Imitation de Jésus-Christ*, Paris, P. Moreau, 1643, in-8.

[6] Lorenzo SCUPOLI, *Le Combat spirituel ou de la perfectio de la vie chrétienne*, Paris, Le Gras, 1654, in-12.

[7] Mathieu BEUVELET, *Conduite pour les exercices principaux qui se font dans les séminaires ecclésiastiques*, Lyon, de La Garde, 1660, in-12.

[8] Louis TRONSON, *Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques*, Lyon, Tomas, 1691, 2 vol., in-12.

[9] Alphonse RODRIGUEZ, *La pratique de la perfection chrétienne*, Paris, Dézallier, 1703, 4 vol., in-8.

[10] Louis de GRENADE, *La Guide des pécheurs*, Lyon, Arnouville, 1605, 1 vol., in-12.

[11] René RAPIN, *L'Esprit du christianisme*, Paris, Marbre Cramoisy, 1672, in-12.

[12] Barthélémi BAUDRAND, *La religion pratique ou l'âme sanctifiée par la perfection de toutes les actions de la vie*, Lyon, Jacquenod, 1766, 1 vol., in-12.

[12] François-Hyacinthe SEVOY, *Devoirs ecclésiastiques*, Paris, Hérissant, 1762, in-12.

Parmi les meilleurs instruments de travail, j'ai remarqué la série des Annales de Baronius, les Opere de Muratori [1], les diverses Encyclopédies[2] de Migne et diverses publications concernant la Savoie, notamment les oeuvres de St François de Sales [3], le Dictionnaire [4] de Grillet, les Mémoires historiques[5] de Costa de Beauregard, les Voyages dans les Alpes [6] de Saussure ».

Toutefois la série relative à l'histoire de la Savoie est extrêmement pauvre :

« cette indigence s'explique peut-être par la formation de ces collections dues, semble-t-il, moins à des acquisitions méthodiques qu'à des dons particuliers »[7].

Un bon exemple atteste de cette dernière affirmation : celui du révérend Jean-Pierre Feige, ordonné prêtre le 12 juin 1813, puis vicaire à Thorens-les-Glières, à Cruseilles, curé de Péron, de Chavanod, de St Gervais, de Peillonex, de Cornier. Il fut nommé bibliothécaire du grand séminaire en 1863. Grand amateur de livres, il laissa au séminaire sa bibliothèque composée de cinq mille volumes et estimée à 9 000 francs[8].

À la fin du XVIIIe siècle, la bibliothèque du grand séminaire d'Annecy est estimée à quinze mille livres. Ce chiffre est d'autant plus considérable que son fonctionnement souffre d'une absence de crédits réguliers mais bénéficie essentiellement de legs d'ecclésiastiques. Ce phénomène s'explique par la volonté d'encourager une institution vouée à la formation de collègues, par le souci de ne pas disperser leur patrimoine culturel. Ce sont d'ailleurs les inventaires après-décès qui sont la principale source d'évaluation du niveau de culture des clercs. Néanmoins, en Savoie, pendant le XVIIIe siècle, les testaments de ces derniers font peu allusion à des dons de livres au séminaire mais davantage à des neveux se destinant à la prêtrise ou à des frères également dans les ordres. Pendant cette période, la transmission des livres est davantage familiale, puis deviendra, au XIXe siècle, semble-t-il, plus professionnelle, si l'on peut dire, c'est-à-dire destinée à former un groupe social spécialisé dans la direction des âmes. Le répertoire des livres du grand séminaire de Chambéry, même s'il n'existe pour l'instant que pour les grands et petits formats, permet d'élaborer les listes des ouvrages possédés, puis légués par les différentes catégories du clergé séculier au séminaire, puisque souvent ces livres portent le nom de leur propriétaire. Ces donations sont communes à tous les diocèses de France. Le séminaire de Reims reçoit en 1666 « 50 volumes in folio à prendre dans les livres de sa bibliothèque » de la part d'un archidiacre de Reims. Comme à Annecy, les directeurs d'un séminaire lèguent fréquemment leurs meubles et leurs livres à la maison où ils ont travaillé. À Paris, par exemple, le supérieur général A. de Bretonvilliers donne à Saint-Sulpice les trente-sept in-folio des Conciles dits du Louvre, les dix tomes de la *Bible polyglotte* de Vitré et beaucoup de textes des Pères de l'Église[9].

---

[1] Ludovico MURATORI, *Rerum scriptores italicarum ab anno aerae christianae quingentesimo ab millesimum quingentesimum,* Mediolani, ec typ. Societatis palatinae, 1723, in-2.

[2] Jacques-Paul MIGNE, *Nouvelle encyclopédie théologique ou nouvelle série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse*, Petit-Montrouge, Migne, 1848-1867, in-4.

[3] François de SALES, *Œuvres de messire François de Sales, Evesque et Prince de Genève*, Toulouse, Bosc et Colonniez, 1637, in-fol.

[4] Jean-Louis GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire, et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, Puthod, 1807, 3 vol., in-8.

[5] Joseph Henri COSTA de BEAUREGARD, *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie et sur les pays soumis à sa domination depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à l'année 1796*, Turin, Pic, 1816, 4 vol., in-8.

[6] Horace-Bénédict de SAUSSURE, *Voyages dans les Alpes*, Neuchatel, Fauche, 1779, in-4.

[7] Charles-Marie REBORD, ibidem, p. 268.

[8] Idem, p. 243.

[9] Irénée NOYE, « Les bibliothèques des grands séminaires », p. 463-466, dans *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, t. 2, dans *Histoire des bibliothèques françaises*, Dominique VARRY (s.d.r.), Paris, Promodis, ed. du Cercle de la Librairie, 1991, 671 p.

2.9. Le règlement du séminaire insiste sur le rôle de l'étude.

Tout séminaire est doté d'un règlement, et ce, dès sa fondation. Alors que l'on pourrait croire que celui-ci ne vise qu'à régler la vie interne à l'établissement, à savoir les rapports entre les élèves mais aussi les élèves et les professeurs, on s'aperçoit également que les relations des séminaristes avec l'extérieur sont évoquées. Le règlement vise donc à protéger les futurs clercs à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. Il n'est pas surprenant de ne distinguer que des devoirs pour les séminaristes. Leur évocation se caractérise par son extrême longueur. Le règlement du séminaire d'Annecy ne comporte pas moins de trente neuf articles, sans compter les compléments successifs apportés par différents évêques, en vue d'apporter des améliorations.

Le règlement édicte de nombreuses interdictions. Certaines sont très classiques à l'image de celle qui prescrit que « pour honorer en quelque façon la passion de Notre Seigneur, ils lui offriront la petite abstinence qu'ils feront les vendredis, se passant d'un seul met, qui sera des legumes ou herbages dans la refection du soir »[1]. Le clerc doit d'abord se distinguer des gens du monde, aussi est-il soucieux en premier lieu de son apparence :

> *« Ils tâcheront de ne rien paraître dans leur extérieur qui ressente encore l'esprit du monde, particulièrement aux habits, à la barbe, aux cheveux et collets, qu'ils porteront dans la simplicité et modestie ecclesiastique ».*

De même, ils seront soigneux de rafraîchir leur couronne et leurs cheveux aux jours de congé ordinairement le matin ». L'aspect extérieur du clerc doit correspondre à sa recherche de pureté intérieure. L'habit et l'apparence sont destinés à impressionner les fidèles, à accroître leur respect pour leur fonction dans la société. Dans le même ordre d'idée, les ecclésiastiques ne doivent pas se mélanger aux gens du peuple, particulièrement les femmes, afin d'éviter les commérages comme cela est dit dans le vingtième point du règlement :

> *« Ils auront grand soin de conserver la pureté si requise aux ecclésiastiques, et à cet effet ils éviteront la conversation des femmes et des filles, si ce n'est aux occasions de nécessité, et en ce cas ils ne leur parleront qu'en lieu où ils pourront être vus, et le plus courtement que faire se pourra ».*

De plus, il n'est pas surprenant de constater que les nourritures spirituelles complètent celles qui sont terrestres puisqu' « afin qu'en même temps que le corps prend sa refection à table, l'âme y reçoive aussi la science, ils tâcheront de faire profit de la lecture qu'on y fait, l'écoutant avec reverence, et la recueïlant comme une manne spirituelle que Dieu leur envoit du Ciel avec la viande corporelle ». Aux moments de lecture succèdent des temps de silence propices à la méditation car « le Saint Esprit dit qu'il y a temps de se taire aussi bien que de parler et qu'il est impossible que la devotion subsiste en une communauté où les heures de parler ne sont pas réglées, tous garderont le silence hors le temps de la récréation que si hors ce temps là quelqu'un a besoin de parler à quelqu'autre, ce sera a voix basse, et en peu de mots, et non avant l'oraison du matin, ni après les prières du soir ». Toute la vie au séminaire doit être occasion d'approfondir sa piété et sa culture spirituelle, y compris lors de la récréation, pendant laquelle les séminaristes « tâcheront de joindre la modestie avec la gaïeté et d'entremêler leurs entretiens de quelques mots de piété, aussi bien que de doctrine, bannissant de leurs conversations les raïlleries, les contestations, les legeretés, les nouvelles du monde, et meme les disputes sur les matières trop curieuses et dangereuses ». Le dernier conseil illustre le risque qui guette les clercs, à savoir la tendance à une culture se repliant sur elle-même, s'intéressant peu aux problèmes de son temps, aux préoccupations du monde qui l'entourent. Le séminaire contribue à donner, à inculquer une véritable éducation ecclésiastique dans le sens où celle-ci englobe plus qu'une culture puisque s'y ajoutent de nombreuses vertus. Le

[1] A.D.H.S. 3 G 15 Règlement du séminaire du diocèse de Genève.

séminaire apparaît comme un apprentissage de celles-ci, car « leur principal soin sera de travailler à l'acquisition des vertus requises à un ecclesiastique notamment de celles dont on a fait mention ci-dessus, savoir l'humilité, la mortification, la modestie et le zèle du salut des ames, et la vraie devotion, et surtout d'avoir une tres pure intention de plaire à Dieu en toutes leurs actions, chassant bien loin tous les respects humains, dissimulations et vanités, disant souvent à eux-mêmes, Pourquoi suis-je venu en ce séminaire, pourquoi suis-je venu au monde, quel dessein ai-je sur la terre ? ».

L'évêque fondateur du grand séminaire d'Annecy a non seulement défini les grandes lignes d'un règlement à l'usage des séminaristes mais il a également élaboré un serment que doivent prêter tous les ecclésiastiques avant d'être admis au sous-diaconat. Il se veut le prolongement des règles de conduite apprises au séminaire, dans la carrière des vicaires, curés, chanoines. Ces derniers doivent avoir le souci de la distinction par le vêtement, leur allure, leurs fréquentations au-dessus de tout soupçon que ce soit de certains lieux ou de certaines personnes. Voici la teneur de ce serment :

« Je soussigné…… du diocèse de Genève jure et promets :

1 de ne porter jamais ni soutane ni soutanelle ni manteau dans la Ville ni à la campagne que de couleur purement noire, et de ne porter jamais la soutanelle qu'en faisant voïage, ni des bas que de couleur noire ou fort obscure.

2 de garder les règles prescrites pour la tonsure, d'avoir les cheveux courts, en sorte qu'ils ne couvrent pas les oreilles et de ne jamais porter la perruque ni calotte à poils.

3 de ne jamais jouer aux cartes ni aux jeux de hasard et de ne jamais aller à la chasse.

4 de ne jamais tenir des personnes du sexe pour servantes hors d'une pressante necessité et sans une permission expresse de l'ordinaire.

5 de ne jamais demander d'aller servir hors du diocèse qu'après y avoir residé et travaillé l'espace de sept ans ».

Le temps de l'étude et de l'apprentissage de l'état ecclésiastique ne se limite pas au séminaire. En effet, le jeune homme qui a la vocation doit aussi chercher à s'améliorer même pendant les vacances. Un règlement spécifique à ce moment a d'ailleurs été rédigé. Celui-ci, à l'usage des petits séminaristes de l'année 1732 durant les vacances de Pâques et de la Saint Michel[1], nous dit que :

« 1 L'on ne recevra aucun enfant qui sera au dessus de quinze ans.

2 Messieurs les parents payeront a l'entree de leurs enfants en pensionnat, la somme soixante livres pour les trois premiers mois de la pension, ainsi à continuer et plus, selon la cherté des vivres.

3 Les jeunes gens qui lui seront confiés mettront en depot entre ses mains, l'argent qu'ils auront reçu de M^rs^ leurs parents et il le leur distribuera chaque semaine lorsqu'il le jugera a propos et qu'il sera content de leur conduite.

[1] ADHS 1 G 131 Serment que prêtent tous les ecclesiastiques avant d'etre admis au sous-diaconat.

4 Ils ne sortiront jamais seuls de la maison, lorsque la bienséance ou quelqu'autre motif les obligera à faire des visites ils seront toujours accompagnés et ne seront jamais perdus de vüe, soit dans les recreations, soit dans les autres exercices.

5 Il leur est defendu de parler à aucun etranger sans en avoir obtenu la permission, ils ne pourront sans permission ny recevoir ni ecrire des lettres.

6 On les fera approcher chaque mois des sacrements, et on les y conduira.

7 L'etude du samedi soir sera consacrée en partie à leur apprendre le catechisme du Diocèse, l'on instruira particulierement une demie heure tous les jours en Carême ceux qu'on destinera a la premiere Communion.

8 Ils se leveront à six heures en hiver, à cinq heures en eté et ils s'habilleront promptement, apres quoi ils feront la priere du Diocèse en commun en presence du maitre, ensuite on commencera la classe, à huit heures et demi ils dejeuneront, après cela ils reprendront l'etude à onze heures et demi, ils se mettront à table, pendant le repas ils se tiendront en silence, et on aura soin de les faire manger proprement - après le repas on leur permettra une demi heure de récréation laquelle etant finie, ils se rendront à l'etude, qui durera jusqu'à ce que la classe commence.

9 Après la classe on leur laissera une demi heure pour gouter et se delasser, après quoi ils se rendront à l'etude.

10 Ils souperont à sept heures, après le souper on leur permettra de se recréer jusqu'à huit heures.

11 A huit heures ils feront la priere du Diocese en commun. Laquelle étant finie, ils iront coucher en silence chacun dans le lit qui lui est assigné.

12 Les jours de vacance ils se leveront à six heures. Lorsqu'ils seront habillés ils feront la prière comme à l'ordinaire. On les mettra ensuite sur leur propre. On leur donnera à dejeuner et on les conduira en bon ordre à la messe pendant laquelle ils seront deux heures.

13 Après la messe, ils se rendront à l'etude jusqu'à l'heure du diner.

14 La récréation sera prolongée les jours de congé jusqu'à une heure et ensuite ils reprendront l'étude. A deux heures, on les conduira a vêpres, si c'est le dimanche, ou jour de fête, et puis à la promenade ou bien on leur procurera quelqu'autre amusement, lorsque le tems ne permettra pas de sortir.

15 A cinq heures, l'etude recommencera à l'ordinaire, ou bien on leur fera faire quelques lectures spirituelles.

16 Ceux qui seront capables d'aller au college, y seront accompagnés par un precepteur en bon ordre soit en allant, soit en revenant.

Règlement signé par le maître de pension Duchêne Joseph Marie en présence du secrétaire de la ville de Rumilly ».

L'usage de ce serment a été introduit par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, évêque du diocèse de Genève-Annecy de 1660 à 1695. L'article 16 qui fait office de conclusion insiste sur le fait essentiel, à savoir la surveillance des séminaristes par les curés durant les vacances. Toutes sortes d'exercices sont évoquées. Certains sont destinés à leur faire prendre conscience de leur petitesse dans le monde : ils devront balayer l'église paroissiale comme le ferait un simple fidèle. Les vacances s'apparentent à un complément de formation. Les séminaristes se perfectionnent dans l'administration des sacrements auxquels ils assistent. Le curé est en quelque sorte un tuteur. Il est encore un formateur qui donne des conseils après que l'élève a fait le petit catéchisme aux enfants.

Bien sûr, le prêtre doit surveiller la tenue de son protégé. Une place considérable est accordée à l'étude qui prend la forme de la lecture de prières dans les familles ou d'une pratique plus personnelle. Un travail écrit, sous la forme d'un sermon à rédiger, est aussi à rendre lors du retour à Annecy ou à Chambéry. Les vacances ne constituent donc pas, et même loin de là, une période d'interruption dans la formation des futurs prêtres. Il s'agit plutôt d'une mise en situation sur le terrain, au contact des fidèles, face aux différentes tâches quotidiennes. On peut même parler d'une véritable mise à l'épreuve car le curé est juge des aptitudes du futur clerc. Il lui signe à la fin des vacances un certificat de bonne conduite destiné au supérieur. Par ailleurs, à n'en pas douter, il parle de celui qu'il a côtoyé à ses collègues et certainement à des chanoines de l'entourage de l'évêque, voire directement à celui-ci par le biais d'un rapport écrit.

Dans les grands séminaires de Savoie, tous les règlements visent, comme ailleurs en France, à favoriser une intériorisation du sacerdoce et à isoler les jeunes gens de l'agitation du monde, tout en effaçant les distinctions sociales existantes. Le professeur de théologie, Sevoy, enseignant dans divers séminaires de Normandie, auteur d'un livre très diffusé à la fin du XVIIIe siècle et souvent présent dans les bibliothèques des curés savoyards, intitulé *Traité des devoirs ecclésiastiques*, écrit à ce propos :

> *« L'esprit de séminaire n'est point un esprit écolier [ni] un esprit de singularité… [ni] un esprit critique… [ni] un esprit de cabale… [mais] un esprit d'égalité, qui toujours en garde contre les excès d'une sombre mélancolie ou d'une joie démesurée ne se dément jamais de la gravité et de la modestie propres de l'état ecclesiastique »*[1].

Le séminariste doit intérioriser l'esprit du sacerdoce de Jésus-Christ. Cette démarche nécessite beaucoup de renoncement et une recherche perpétuelle d'une mise en relation avec Dieu, en particulier par la méthode de l'oraison mentale. C'est ce qu'écrit Jean-Jacques Olier qui fonda la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice et le séminaire de ce nom :

> *« Le prêtre, par l'esprit intérieur qui lui est donné, étant rendu participant de Jésus-Christ ressuscité doit être dans un éloignement intérieur et dans une distance infinie du monde. Il doit être dans une impossibilité morale d'aimer rien de la créature parce que son état tout spirituel et tout divinisé en Dieu le fait passer dans la sainteté divine et dans l'éminence de son être opposé à ce monde »*[2].

[1] François-Hyacinthe SEVOY, *Devoirs ecclésiastiques*, Paris, Hérissant, 1762, in-12.

[2] Jean-Jacques OLIER, *Traité des saints ordres (1676) comparé aux écrits authentiques*, éd. critique par G. CHAILLOT, P. COCHOIS, et I. NOYE, Paris, Procure de la compagnie de Saint-Sulpice, 1984, p. 209.

Afin de favoriser ce rapprochement entre le séminariste et Dieu, l'emploi du temps est conçu pour former l'esprit du matin au soir sans temps mort. Les élèves se doivent de connaître le règlement :

> *« Tous seront soigneux de lire ou entendre lire tous les soirs ce Règlement et s'ils trouvent y avoir manqué en quelque chose, ils en demanderont pardon à Dieu et formeront de nouvelles et fortes résolutions d'y être plus fideles, moïennant la grace de Dieu qu'ils invoqueront à cet effet »*[1].

Le séminaire apparaît d'abord comme un internat, un monde clos, dont « les séminaristes ne sortiront point, sans une permission expresse du Supérieur qui pourra assigner un compagnon quant il le jugera à propos »[2]. Les sorties se font toujours en groupe ou tout au moins à deux. Elles sont limitées au strict minimum et se font vers la ville ou pour la promenade à l'occasion de laquelle « ils ne s'écarteront point des autres en faisant bande à part, et rentrant dans la ville, ils marcheront deux à deux ». De même, « quant ils iront à la prédication, ils ne se déroberont pas de la compagnie des autres pour aller faire des visites en ville ». Cette dernière apparaît comme un espace dangereux à éviter. On retrouve cette interprétation de la ville, à Lyon par exemple, car il s'agit d' « éviter le désordre et les dérèglements qui arrivent les jours de promenade par les sorties en ville »[3]. Toute sortie doit être motivée et fait l'objet d'un contrôle. Les directeurs de séminaires respectent tous la même consigne :

> *« Soyez ferme(s) à refuser les permissions d'aller en ville, à moins qu'il y ait une très grande nécessité »*[4].

L'évêque d'Annecy, Jean d'Arenthon d'Alex, ajoute un appendice à son règlement qui précise :

> *« lorsqu'ils iront en ville, ils auront soin de se représenter au Supérieur, ou à celui qui tient la communauté en son absence, lorsqu'ils seront de retour. Ils ne se chargeront point d'aucune commission qui leur fasse perdre le temps de leur étude, et de leurs exercices ».*

Mieux même, la sortie est souvent l'occasion de réciter le chapelet tout haut. Ce qui au-delà de son caractère éventuellement pédagogique s'apparente à un stratagème mis au point pour détourner les récitants de l'agitation de la rue, de la tentation d'engager la conversation avec les passants[5]. Mais ce procédé est-il réellement appliqué ? Cela reste un mystère tant « cette pratique de le dire tout haut paraît singulière et fait même peine à plusieurs qui ne le disent pas par honte, ou qui le disent avec tant de précipitation qu'il voudrait mieux pour eux ne le point dire du tout », d'après les dires du supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice[6].

À la lecture des règlements des séminaires, les dispositions insistant sur le nécessaire silence devant régner dans les établissements s'avèrent nombreuses. « Cette règle vise à créer un vide inter-individuel jugé indispensable à qui ne doit se préoccuper que de sa relation orante ou sacerdoce christique »[7]. L'article 25 du règlement du grand séminaire d'Annecy rappelle que « d'autant que le Saint Esprit dit qu'il y a le tems de se taire aussi bien que de parler, et qu'il est impossible que la dévotion subsiste en une communauté où les heures de parler ne sont pas

---

[1] A.D.H.S. 3 G 15 Règlement du diocèse de Genève, 1732.

[2] A.D.H.S. 3 G 15 Ordre de Monseigneur pour son séminaire, 1698.

[3] Lettre à Monsieur Maillard supérieur du séminaire Saint-Irénée à Lyon, dans Louis TRONSON, *Correspondance*, lettres publiées par Louis Bertrand (1904), t.1, p. 519.

[4] Lettre à Monsieur Dufeu, supérieur du séminaire d'Autun, 20 novembre 1676, dans Louis TRONSON, ibidem, t.1, p. 100.

[5] « Instructions pour le noviciat de Paris », Règlement du noviciat des jésuites, XVIIIe siècle, Bibliothèque nationale, Département des manuscrits, nouvelles acquisitions françaises, n° 10937, pp. 171-172.

[6] *Mémoires de l'abbé BASTON, chanoine de Rouen*, Loth et Verger, Paris, 1897, t.1 p.55.

[7] Dominique JULIA, « L'Education des ecclésiastiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles » dans *Problèmes de l'histoire de l'éducation*, Collection de l'Ecole Française de Rome, n° 104, 1988, pp. 141 à 205 et p. 153.

réglées, tous garderont le silence hors le tems de la recréation que si hors de ce temps là quelqu'un a besoin de parler à quelqu'un d'autre, ce sera à voix basse, et en peu de mots, et non avant l'oraison du matin ni après les prières du soir ».

Apparaissent par ailleurs de nombreuses prescriptions destinées à réduire les relations affectives. L'encadrement veut empêcher les amitiés trop marquées, les promenades ou les récréations passées avec le même camarade. Il faut tout à la fois entretenir un esprit de communauté mais aussi briser tout ce qui peut s'apparenter à un risque d'homosexualité, évoqué sous l'expression « amitiés particulières », qu'« ils éviteront soigneusement comme préjudiciables à la charité, qui doit être universelle, et commune envers tous. Ce sont marques d'amitié particulière quand deux ou trois personnes se trouvent toujours ensemble aux recréations, se visitent souvent, se communiquent leurs secrets, se parlent avec liberté de beaucoup de choses qu'on ne voudrait pas dire en presence des autres ». Il n'est pas étonnant de retrouver des articles proscrivant une trop forte promiscuité, stipulant qu' « ils n'iront point dans les chambres les uns des autres ni admettront les autres dans les leurs sans necessité », ou veillant à une tenue correcte, parce qu' « ils ne sortiront point de leurs chambres sans être habillés et ne paraîtront point sans ceinture ni avec leur bonnet de nuit ». Toutes ces règles sont, mot pour mot, celles présentes dans le règlement du séminaire de Tréguier en Bretagne, ce qui prouve que le modèle français a largement influencé l'Église savoyarde[1].

Le règlement du séminaire suit dans ses grandes lignes les horaires suivants :

5 h Réveil.
5 h 30 Prière et oraison pendant trois quarts d'heure.
6 h 30 Messe en communauté.
8 h Déjeuner.
9 h 30 - 10 h 30 Classes de théologie et de philosophie.
11 h 15 Classe de chant ou exercice sur les cérémonies.
11 h 45 Examen particulier.
12 h Dîner.
De la fin du repas à 13 h 35, récréation en commun.
13 h 45 Chapelet en commun suivi de la récitation des vêpres et des complies par les séminaristes tenus à l'office divin.
15 h 30 – 16 h 30 Classes de théologie et de philosophie, puis récitation des mâtines et des laudes.
18 h 30 Lecture spirituelle.
19 h Souper et récréation jusqu'à la prière du soir.
20 h 15 Prière du soir, examen de conscience, annonce du sujet d'oraison.
20 h 45 On sonne la retraite et le coucher.
21 h Extinction des feux et grand silence.

Nul doute que les mémoires d'un séminariste savoyard ne diffèreraient pas des lignes écrites par un étudiant du grand séminaire de Marseille, desquelles émerge l'impression d'une grande monotonie :

> *« Ma vie de séminariste peut être comparée à un morceau de musique, où toutes les mesures sont comptées, ainsi que les soupirs, et même les silences ; une note qui n'a pas été prévue et qu'essaierait d'y introduire détruirait l'harmonie… C'est une trame si serrée que quand il faut y intercaler un fil, un quelque chose qui n'entre pas dans le règlement du jour, c'est toute une grosse affaire, et la machine une fois mise en mouvement le 18 octobre, est montée jusqu'au 24 juin, cela fonctionne avec une uniformité désespérante »*[2].

[1] Georges MINOIS, *Un échec de la Réforme catholique en Basse Bretagne. Le Trégor du XVIe siècle au XVIIIe siècle*, Rennes, Université de Rennes 2, 1984, 2 vol., vol.1, p. 486.
[2] Marcel LAUNAY, *Le bon prêtre, Le clergé rural au XIXe siècle*, Aubier, Saint-Armand-Montrond, 1986, 326 p., pp. 40 - 41.

2.10. Des études au séminaire relativement coûteuses

Placer son fils ou un neveu au séminaire représente une charge financière assez importante pour les familles. D'une part, il leur faut payer la pension de l'ordre de deux cents livres par an à Saint-Jean-de-Maurienne en 1779. D'autre part, elles doivent fournir un titre clérical qui fait office de caution équivalant à un revenu annuel de 80 litres pour permettre de postuler au sous-diaconat. En réalité, cette dernière condition est le plus souvent purement théorique car la mise à disposition d'une telle somme n'est pas vérifiée. Ces dépenses ne font que s'ajouter à celles déjà consenties pour permettre l'entrée du jeune garçon au collège de la ville la plus proche qui peut être un des sept collèges royaux de la Savoie implantés à Annecy, Chambéry, La Roche, Moûtiers, Rumilly, Thonon et Saint-Jean-de-Maurienne, créés à l'occasion de la réforme de l'enseignement en 1729 par Victor-Amédée II.

Rien d'étonnant alors à constater avec Roger Devos[1] qu'à Annecy, entre 1707 et 1736, les deux tiers des clercs originaires de la ville qui reçoivent le sacrement de l'ordination appartiennent à la haute et moyenne bourgeoisie. À Moûtiers, sur deux cent quatre-vingt six ordonnés entre 1661 et 1782, les trois quarts sont des fils de bourgeois des villes ou de la campagne, correspondant à vingt-six paroisses sur quatre vingt-deux qu'en compte l'archidiocèse. Au XVIIIe siècle, le terreau social du clergé est la bourgeoisie avant d'être la paysannerie. Alors, la sélection par l'argent et celle par le milieu culturel d'origine se superposent. La vie religieuse rurale est dirigée par des curés issus majoritairement des villes. Cependant, des différences existent : si 75 % des curés sont issus de la campagne dans le diocèse de Coutances, ils ne sont que 9 % dans celui de Luçon au début du XVIIIe siècle[2]. Pourtant, une ruralisation du clergé se produit au XVIIIe siècle en France, en Italie[3], comme en Savoie, peut-être plus précocement d'ailleurs puisque les campagnes savoyardes, surtout celles des montagnes, sont relativement bien alphabétisées. Comme à Poîtiers[4], les paysans sont de plus en plus nombreux à envoyer leurs fils au séminaire puisqu'ils ont moins de peine à payer le prix de la pension de l'ordre de trois cents livres par an. De plus, le « métier » de curé reste attractif car la situation matérielle du clergé séculier s'est améliorée comme le prouvent certains indices comme la taille des bibliothèques, l'importance et la nature du mobilier des presbytères. La progression au séminaire se fait par étapes avec le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. L'ordination a lieu à la fin des années de théologie en règle générale.

Mais il se peut que le futur prêtre soit envoyé pendant un certain temps comme surveillant ou professeur dans un collège. Ceci peut avoir le double avantage de combler un manque temporaire de personnel et de permettre d'accorder un délai de réflexion supplémentaire et également d'approfondissement de sa formation au futur vicaire ou curé. Lors de cette étape décisive dans la carrière d'un ecclésiastique, les séminaristes « consulteront le Supérieur du séminaire aux choses les plus importantes, comme quand il s'agira d'accepter, permuter ou résigner un bénéfice, de s'engager à un emploi et aspirer aux charges et offices ». Plus loin, est fustigé un travers des séminaristes qui « se feront violence pour reprimer l'empressement que plusieurs ont fait paraître pour la reception des Saints Ordres, dont ils se rapporteront entièrement au jugement du Supérieur ».

En étudiant les carrières des ecclésiastiques du diocèse de Genève-Annecy mais cela est transposable pour leurs confrères des autres diocèses de Savoie, se dévoile pour la plupart d'entre eux une carrière assez lente et progressive dans le sens où beaucoup sont passés par un ou plusieurs vicariats avant d'accéder à une cure :

---

[1] Roger DEVOS, ibidem.

[2] John Mc MANNERS, *Church and Society in Eighteenth Century France*, t.1, Oxford, 1999, pp. 321-330.

[3] Giovanni GRECO, « Fra discipline e sacerdozio: il clero secolare nella storia italiano », in Mario ROSA (s.d.r.), *Clero e società nell'Italia moderna*, Rome, 1992.

[4] Fabrice VIGIER, *Les Curés du Poitou au siècle des Lumières*, Geste, La Crèche, 1999, 356 p.

« Ce n'est qu'après trois ou quatre ans d'Etude de theologie dans les Collèges Roïaux, deux ans passés au séminaire, et après avoir vicarié dans les differentes paroisses pendant quinze ans et plus que les prêtres sont ordinairement pourvus de cures »[1].

Des ecclésiastiques se souviennent de leur passage au séminaire, moment important de leur entrée dans le sacerdoce. Témoin, le révérend Jean-Pierre Marion, curé de Peisey en Tarentaise, qui, vers la veille de sa mort, le 12 janvier 1689, fait une donation conséquente de deux mille florins en faveur du séminaire des clercs de Moûtiers. Ce curé, dont le notaire mentionne qu'il est docteur en théologie, dépose mille florins en espèces soit « 34 louys d'or valant 28 florins pièce », à la condition de bénéficier d'une cense annuelle de 140 florins jusqu'à la fin de ses jours. Une phrase mentionne ses motivations :

« il se trouve zelé a vouloir faire du bien au seminaire des clercs de la cyté de Moutier pour que le dt seminaire puisse toujours subsister »[2].

Cet exemple n'est pas isolé. C'est en partie grâce à la générosité des ecclésiastiques que les séminaires de Savoie ont été construits ou agrandis. N'ayant pas de descendants directs, les ecclésiastiques disposent d'une petite fortune pour certains d'entre eux qui même amputée de legs faits à des parents collatéraux leur permet de faire ce genre de libéralité.

2.11. Les études de savoyards à l'université

2.11.1. Les études à Paris

L'originalité du système boursier savoyard provient du fait qu'il permet à des étudiants de faire des études de théologie hors du Duché. Certes, cette pratique d'étudier hors du diocèse d'origine est fréquente. En France, de nombreux séminaristes parisiens sont en fait des provinciaux. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'études soit à Avignon, soit en Belgique dans la célèbre université de Louvain, soit à Paris particulièrement à la faculté de la Sorbonne. Ces échanges d'étudiants en Europe ont été possibles grâce à d'anciennes fondations de riches bienfaiteurs qui se nomment le Cardinal de Brogny et Eustache Chappuis, par ailleurs à l'origine du collège d'Annecy qui va porter son nom dès le XVIe siècle. Avec le temps, les fonds du Collège St Nicolas d'Avignon « ayant été difusés et abimés en bonne partie, on remit ses revenus à ceux du collège de Roure, et ces deux Collèges ainsi réunis dans celui de St Nicolas, ont été unis sous la direction de la propagande et ces places ont été dès lors reservés à ceux qui vouloient etudier en théologie et se destiner a l'etat eccl. et qui doivent porter l'habit dès qu'ils y entrent. Les places dont jouissaient précédemment les sujets du diocèse, au nombre de 24, ont été reduites dans le tems de la reunion a huit, dont six sont affectées aux bourgeois et habitants de la ville d'Annecy et de la banlieue et les deux autres généralement à tous les sujets du diocèse à la part de Savoie »[3].

La solidarité familiale et le système de bourse permettent de faire des études à Paris, centre intellectuel qui rayonne jusqu'en Savoie. L'évêque d'Annecy explique avec précision l'existence de ces flux d'ecclésiastiques :

« Ce sont des fils de pauvres laboureurs qui ont étudié ici, ou mendiant, ou avec du pain grossier qui leur était envoyé depuis la campagne par leurs parents jusqu'en Réthorique. De là ils sont devenus précepteurs de petits enfants de bourgeois chez lesquels, étant nourris, ils ont fait leur philosophie et deux ans de Théologie, au bout desquels ils ont obtenu une Bourse dans le seminaire episcopal, y ont pris les Ordres, et sont allés à Paris avec quelques ecus qu'ils ont

[1] A.D.H.S. SA 179 n°1 p. 4 Mémoire instructif concernant l'Etat de la cure d'Abondance, n.s.n.d. (vers 1760).
[2] A.D.S. 1 G 30 Evêché de Tarentaise. Donation de Rd Jean-Pierre MARION, curé de Peisey en faveur du séminaire de Moûtiers, 12 janvier 1689.
[3] A.D.H.S. 1 G 131 Ressources du diocèse de Savoie.

eu de regales des pères des enfants dont ils ont été précepteurs. Et, en faisant leur cours de philosophie de nouveau, ils l'ont rejeté à de jeunes écoliers. De là ils ont étudié en Théologie dont ils avaient quelque teinture, et l'ont aussi répété, et, s'étant fortifiés dans cette science, ils ont été demandés pour réjeter la Théologie à des abbés de grande qualité, qui les ont entretenus avec de gros gages, au moyen de quoi, ayant pris leurs grades, ils ont gagné bien de l'argent par leurs messes et leurs sermons et sont revenus ici avec quatre ou cinq cent louis d'or en poche, et quantité de bon livres »[1].

Cette lettre est fort instructive. Elle montre que l'accès aux études est possible, y compris pour les jeunes gens relativement pauvres, ayant cependant de bonnes capacités intellectuelles. Il semblerait que la modestie des origines sociales et des capacités financières puisse être dépassée par le fait d'être placé sous la protection et la recommandation de hauts membres du clergé. Être placé au cœur d'un réseau de relations est essentiel dans la perspective d'études supérieures.

Les évêques du diocèse de Genève-Annecy entretiennent une correspondance régulière avec différents supérieurs de séminaires parisiens dans lesquels sont placés des étudiants savoyards. Grâce à ces relations entre membres du haut clergé, des facilités peuvent être accordées pour les études. Dans sa lettre du 4 août 1767, le Supérieur du séminaire de la Sainte Famille à Paris écrit :

« Je me feray toujours un devoir d'obliger de mon mieux ceux que Votre Grandeur designera me recommander ; ils auront tout droit a tout ce qui dependra de moy en leur faveur. Si les parents des deux jeunes ecclesiastiques dont vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire veulent leur accorder deux cents livres par an pour payer la moitié de leur pension seulement pendant les deux premieres années de leur cours d'etude je m'arrangeray de maniere que tout le reste de leur cours ne leur coutera rien en les plaçant dans notre seminaire ou dans la petite communauté de St Sulpice qui est une excellente maison ».

Il apparaît ici que les études ont un coût assez élevé qui n'est pas à la portée de toutes les familles. Le Supérieur Delaroche évoque plus loin la situation d'un autre séminariste de Savoie :

« Mr Magnon qui a demeuré quelque tems dans notre seminaire a ecrit depuis peu a un des directeurs qu'il desireroit travailler quelque tems dans ce diocese pour s'instruire davantage ; si vous en êtes content Monseigneur et que vous veuillez bien luy accorder un exeat je luy procureray la place qu'occupe Mr de Baudry a St Severin. Il auroit lieu de s'y bien former il y auroit un honoraire de 900 livres. […] Si vous ne l'approuvez pas, daignez accorder un autre bon sujet pour remplacer Mr de Baudry vous obligeriez beaucoup M^r^ l'archeveque de Paris qui est plein de veneration pour vous si vous pouviez lui accorder deux ou trois autres bons pretres qui travailleroient ici quelque temps pour se former et qui retourneroient quand vous aurez besoin. Vous l'obligeriez beaucoup il seroit digne de vous Monseigneur de venir à son secour dans le besoin ou il est de bons sujets »[2].

[1] « Lettre de Mgr de Bernex au Recteur de l'Université de Louvain, 1722 », citée par Charles-Marie REBORD, « Le collège de Saint-Nicolas à Avignon », M.D.A.S., t.37, 1914, pp. 308-312.

[2] A.D.H.S. Série 1 G Lettres concernant les étudiants savoyards à Paris. Lettre du Supérieur du Séminaire de la Sainte Famille à Paris, Delaroche, du 4 août 1767.

Cette correspondance atteste de l'existence d'échanges réguliers de clercs entre la Savoie et Paris. Chacun des deux interlocuteurs y trouve son compte : la Savoie y gagne des prêtres bien formés, la capitale se procure des ecclésiastiques qui comblent en partie son déficit d'encadrement de certaines paroisses. D'ailleurs, Mr Delaroche écrit au détour d'une lettre datée du 25 janvier 1768 :

> *« Si vous vouliez Monseigneur envoyer quelques-uns de vos jeunes prêtres icy a Paris pour sy former, je leur obtiendrais des places qui payeroient toutes leurs dépenses ; en rendant service a ce diocese ils metteroient plus en etat de se rendre plus utiles dans le votre. Je scais que rien ne forme plus un jeune homme que de le transporter ailleurs que dans son païs pendant quelque tems et surtout dans un endroit comme Paris ou l'on est a la source de tout ».*

On note par ailleurs que les revenus offerts aux desservants à Paris dépassent nettement ceux du diocèse de Genève-Annecy. Ceci ne va pas sans poser des problèmes car certains clercs, une fois formés, ne rentrent pas en Savoie mais préfèrent conserver des bénéfices plus lucratifs de la capitale. Mgr de Rossillon de Bernex a ainsi nommé François Goy, docteur en théologie, fixé dans les environs de Paris, en tant que son vicaire général spécialement chargé d'inviter les prêtres ou étudiants en théologie à revenir au bercail.

Les études courent sur plusieurs années. Une fois sur place, le jeune homme, s'il a des dispositions, est encouragé à les poursuivre. Cela est attesté par la situation d'un certain Cohendet dont on dit qu'il « fait toujours des merveilles a St Etienne et s'y fait beaucoup estimer par sa grande pieté et son zèle infatigable dans le ministere ; il se propose de faire sa Licence dès lors que vous luy avez temoigné le délivrer ; mais il ne pourra la commencer que dans deux ans et demie ». Pour mener à bien ses études, il bénéficie d'une certaine aisance financière puisque la place de vicaire à St Etienne avec un honoraire de mille cinq cents livres lui est promise. Comme on le voit, les futurs ecclésiastiques savoyards envoyés à Paris sont l'objet de rapports ou d'un véritable suivi qui touche à la fois leurs progrès dans les études, leur santé, leur action dans les paroisses où ils sont placés en formation sur le terrain, l'argent qui leur permet de poursuivre leur séjour parisien. Il s'agit d'un véritable suivi individualisé d'autant plus aisé que ces jeunes gens sont peu nombreux, de l'ordre de cinq ou six sujets par an. Rien de la progression dans la carrière ecclésiastique n'est décidé sans l'accord de l'évêque de Genève-Annecy. Le Supérieur Delaroche n'hésite pas à s'enquérir de l'avis de ce dernier, particulièrement dans la perspective de l'ordination au sous-diaconat, étape décisive vers la prêtrise. Il évoque dans une lettre du 26 février 1767 le cas du jeune savoyard Rey qui n'a pas fait la messe depuis plus d'un mois et s'avère un séminariste à encourager.

Parfois, c'est un jeune séminariste parisien qui donne de ses nouvelles à l'évêque de son diocèse d'origine. Le 3 janvier 1767, le dénommé Rey dresse le tableau des institutions parisiennes fréquentées par ses condisciples :

> *« Je crois devoir vous prévenir et vous dire qu'il y a bien peu de seminaires à Paris où l'on évite les deux grands inconveniens : ou d'une ignorance trop grossière, parce qu'on ne donne presque point de tems à l'Etude ; ou du peu de mœurs, parce qu'on y donne trop de liberté. Sans dire du mal de personne je crois que le seminaire des trente trois est le seul maintenant où l'on allie la solide pieté avec la capacite competante. Vous n'ignorés pas qu'au grand seminaire de Saint Nicolas on n'y apprend rien ; et il est prodigieux combien il se commet des désordres dans les autres communautés - je n'en excepte aucune, si ce n'est peut être pour le nombre et la qualité ».*

Voici un jugement sans concession et certainement excessif de la part d'un jeune homme de bientôt vingt-cinq ans qui recherche la perfection en tout. Ces dires peuvent être complétés par ceux de Mgr de Bernex à l'attention du recteur de l'Université de Louvain :

> *« Je ferai cependant ce que je pourrai pour vous envoyer des étudiants en Théologie, quand ce ne serait que pour maintenir la science dans les deux Chapitres de cette ville [d'Annecy], ce*

que j'ai fort à cœur, ne comptant pour rien, ou pour bien peu de chose, tous ces théologiens de province et d'Avignon, et préférant même ceux qui viennent de Louvain, et qui s'y sont solidement appliqués, aux docteurs mêmes de Sorbonne »[1].

Cette affirmation est difficile à vérifier. Seule l'étude comparée des grades et des universités d'origine des docteurs en théologie des différents diocèses savoyards et des livres contenus dans leurs bibliothèques permettrait de mesurer la profondeur de leur culture. Néanmoins, il va sans dire que l'évêque trouve intérêt à disposer d'hommes bien formés non seulement comme gage d'un bon encadrement des fidèles mais encore comme moyen d'opposer aux théologiens protestants de Genève des spécialistes de la controverse placés en priorité dans des paroisses du pays de Gex. L'une des particularités du diocèse de Genève-Annecy est la présence d'un nombre important d'individus ayant obtenu des grades universitaires. Dans une liste des docteurs du clergé pour les années 1700-1715 figurent quarante neuf noms[2]. Au synode de 1698, sur les quatre-vingt dix-huit archiprêtres et adjoints, il y eut vingt-quatre qui sont docteurs en théologie ou en droit canon, soit environ 25 %[3].

2.11.2. Les études à Louvain

Les études à Louvain permettent à des étudiants annéciens et des provinces de Savoie d'obtenir les grades de bachelier, de licencié et de docteur dans les études de la théologie, de droit, de la médecine ou des sciences et arts. Cela est possible grâce au système des bourses. Elles perdurent jusqu'au XIXe siècle en étant gérées par l'Administration des fondations du collège chappuisien d'Annecy. Au hasard des pages du livre de raison du révérend François Deléglise, curé de Châteauneuf, par ailleurs docteur en théologie et originaire d'Annecy, on découvre qu'en décembre 1706, il a « envoyé à [son] oncle d'Annecy par la voye de M^{r} danthon 12 louïs de 27 livres pour faire toucher à mon frère à Louvain »[4]. Ici, s'exprime la solidarité familiale et financière pour assurer la poursuite d'études de théologie qui est une des caractéristiques du clergé savoyard.

Les revenus de la fondation d'Eustache-Chappuis, connue sous le nom de collège de Savoie à Louvain, s'amenuisent avec le temps, ce qui entraîne des conflits entre Annecy et Louvain, qui font intervenir même les ministres du gouvernement sarde et du roi des Belges, Léopold. Pour maintenir ces poursuites d'études à l'étranger résultant de dispositions très originales, mais qui s'expliquent par la personnalité politique brillante de son fondateur, plusieurs solutions sont envisagées. En 1845, le montant de la bourse n'est plus que de 733 francs[5]. Aussi, le directeur du collège de Louvain constate que les bourses de 150, 200 ou 300 francs au plus « sont trop faibles pour engager un de vos compatriotes [un Savoyard] à en profiter ». Il raconte que « Monsieur le Recteur magnifique de l'Université Catholique, qui a beaucoup de bontés pour moi, m'a offert de faire les démarches nécessaires auprès des ministres de l'intérieur et de la justice pour faire cumuler deux bourses de 300 f. ce qui suffirait pour l'entretien d'un étudiant en théologie ». Il conseille une intervention diplomatique directe du gouvernement sarde auprès du gouvernement belge. Ce directeur qui présente la particularité d'être né en Savoie et d'être professeur à l'Université catholique de Louvain propose ses services d'intermédiaire et envisage de requérir l'appui de l'ambassadeur sarde à Bruxelles. Il se félicite de plus de connaître les ministres de l'intérieur et de la justice. Son intervention a été couronnée de succès même si celui-ci fut un peu long à se dessiner puisque, dans le journal officiel n° 112 de la République de Belgique à la date du 19 avril 1847, le roi Léopold arrête que « les revenus de la fondation d'Eustache Chapuis seront réunis en une seule bourse, au profit des habitants de la Savoie, appelés en première ligne et de préférence de ceux d'Annecy »[6].

---

[1] « Lettre de Mgr de Bernex au Recteur de l'Université de Louvain, 1722 », citée par Charles-Marie REBORD, « Le collège de Saint-Nicolas à Avignon », M.D.A.S. t. 37, 1914, pp. 308-312.

[2] A.G.S.A. Registre des Synodes, fol. 299.

[3] A.G.S.A. Registre des Synodes, fol. 2 à 4.

[4] A.D.H.S. 1 J 76 bis Livre de raison du révérend François DELEGLISE, curé de Châteauneuf, 1726-1741.

[5] A.M.A. 1 R 5464 Lettre du directeur du collège de Savoie à Louvain au recteur de l'Université catholique de Louvain.

[6] A.M.A. 1 R 5482 Journal officiel de la Belgique, n° 112, 17e année, Jeudi 22 avril 1847.

Certains étudiants peu aisés n'arrivent néanmoins pas avec cette seule bourse à subvenir aux frais liés à des études supérieures à l'étranger. Ils font alors des démarches pour disposer d'un complément de bourse auprès de l'administration sarde, parfois avec succès comme dans le cas du jeune Lachat à propos duquel l'intendance générale d'Annecy écrit :

> *« Sa Majesté a daigné accorder un subside annuel de 400 francs au sieur Lachat qui a obtenu la bourse fondée en Belgique par le Cardinal Chapuis, et qu'en outre les démarches faites auprès de la réforme pour que le dit Lachat puisse être gradué dans notre état comme s'il avait fait ses cours dans ses universités »*[1].

Cet extrait montre combien une Europe des savoirs se constitue déjà à cette époque, bâtie sur la circulation des étudiants entre universités, sur une offre de bourses d'études supérieures et sur l'obtention d'équivalences de diplômes obtenus à l'étranger permettant de revenir exercer dans son pays. Ce phénomène qui fait fi des frontières est bénéfique à l'état sarde et à la Savoie qui tire profit des compétences acquises ailleurs pour son développement futur. Il montre aussi que le duché de Savoie qui est certes un petit État du royaume de Piémont-Sardaigne joue un rôle non négligeable en Europe. Il affirme encore par ce moyen son souci d'excellence ici dans les domaines intellectuel et culturel. Malgré tout, celle-ci s'avère difficile à maintenir puisque, sur huit bourses offertes à Louvain pour l'année universitaire 1856-1857, trois d'entre elles restent vacantes, non pas, on peut le supposer en raison de l'absence d'étudiants de valeur, mais à cause des frais trop élevés des études hors des provinces de Savoie[2]. Les parents doivent subvenir à des frais d'hébergement et de voyage conséquents. Ainsi, seul Jean Bontempo d'Annecy s'est vu accorder une bourse pour poursuivre l'étude de la théologie à Louvain, alors qu'il aurait pu être accompagné de deux autres élèves.

2.11.3. Les études à Turin

S'il existe des bourses d'étude hors du royaume grâce aux hasards de l'histoire, bien évidemment c'est vers Turin, la capitale, que convergent les meilleurs et les plus nombreux étudiants savoyards désireux d'aller à l'université. Le collège d'Annecy contribue non seulement à former ceux-ci en amont mais encore à sélectionner ceux qui vont pouvoir bénéficier de bourses assurant des études gratuites à Turin. Il se charge de l'organisation d'un concours entre les candidats ayant droit à la même place. La première condition à remplir est bien précisée dans l'avis informant le public d'Annecy à la date du 5 juillet 1853[3] :

> *« Les jeunes gens qui aspireront à l'obtention de l'une de ces Bourses devront avoir fait les deux années de philosophie au collège royal d'Annecy ».*

Les bourses offertes sont au nombre de quatre et concernent l'étude de la théologie pour deux d'entre elles, des sciences et arts et de l'architecture et l'hydraulique. La procédure de sélection des candidats se veut relativement complète, car « les aspirants devront subir des examens sur la rhétorique, la philosophie et la physique, et encore sur les mathématiques, quant à la Bourse assignée à l'étude de l'architecture et de l'hydraulique ». Un autre document précise que l'épreuve a une durée d'une heure[4].

Une fois sélectionnés, les candidats peuvent, pour certains d'entre eux bénéficier d'une bourse dont le montant n'est pas négligeable puisqu'il est de l'ordre de cinquante livres.

---

[1] A.M.A. 1 R 5578 Lettre du régent de l'Intendance générale d'Annecy, de Raymond, à Monsieur le.

[2] A.M.A. 1 R 5635 Tableau de l'application des Bourses dépendantes de la fondation du collège chappuisien d'Annecy, 1856-1857.

[3] A.M.A. 1 R 5612 Avis de l'Administration du collège chappuisien d'Annecy relatif au quatre bourses gratuites pour les études universitaires, le 5 juillet 1853.

[4] A.M.A. 1 R 133. Extrait du registre des délibérations de l'administration portant sur la modification du projet de règlement du 20 décembre 1833 (5 mai 1835).

Ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique font l'objet d'un article particulier du règlement relatif aux bourses car leurs études se font soit au séminaire, soit à l'université :

> *« La pension à payer à chaque boursier est fixée à cinquante livres par mois, sauf quant aux etudiants en theologie auxquels il sera payé pendant qu'ils feront leurs cours dans un séminaire, la pension correspondant a celle fixée pour les eleves du seminaire où ils seront admis sans que dans aucun cas la pension annuelle des uns et des autres puisse exceder cinq cent livres pour toute la durée de l'année scholastique. Les boursiers en théologie qui se rendent à Turin pour se faire graduer recevront pendant la durée du temps necessaire pour l'obtention de leur grade la pension mensuelle de cinquante livres comme les boursiers des autres facultés, toujours sous meme réserve de ne pouvoir exceder cinq cent livres pour l'année scholastique ».*

Il est à noter que les étudiants allant à l'université ne touchent pas plus que ceux restant dans les séminaires savoyards.

Ces bourses sont d'autant plus appréciables que les études sont longues. Comme le fait François-Victor Rosset-Lanchet, en 1843, ancien élève du grand séminaire de Moûtiers, les étudiants doivent renouveler leur demande de bourse auprès des administrateurs du collège chappuisien d'Annecy[1] :

> *« Supplie humblement Rosset-Lanchet François-Victor d'Albert-Ville, licencié en Théologie jouissant d'une place gratuite en cette faculté depuis quatre ans de vouloir bien proroger cette même pension pendant l'année scholastique de 1843-44, à la fin de prendre les grades en droit canon et droit civil. Le suppliant ne prend la liberté de demander cette faveur 1° qu'avec l'agrément de S. G. Monseigneur l'Evêque de Tarentaise. 2° que d'après la connaissance qu'il a que l'Université ne fait pas difficulté d'accorder cette même faveur aux Docteurs en Théologie jouissant d'une place gratuite dite de province ».*

Le collège appelé « des Provinces » a été créé par Victor-Amédée II en 1727 dans le but d'inciter les habitants de la Savoie à aller prendre leurs degrés à Turin, ce qui fut vécu à l'époque comme un assujettisement[2].

Comme ici, l'octroi d'une bourse se fait toujours en parfait accord entre l'administration chappuisienne et l'évêque. En 1810, est décidé qu'« est prelevée annuellement une somme de douze cent francs pour être emploïés a paier la pension de trois élèves qui se destinent a l'etat ecclesiastique, lesquels boursiers seront nommés par Monseigneur l'évêque »[3]. À titre de comparaison, au collège, la pension des internes est fixée à 350 francs annuellement et 50 francs pour les frais de blanchissage et de raccommodages.

Grâce à la documentation concernant les bourses, il peut être intéressant de suivre le parcours universitaire de certains jeunes gens. Certains sont devenus célèbres. Même s'il ne devient pas un homme d'Église, Germain Sommeiller, le futur ingénieur à l'origine du percement du tunnel du Fréjus, recourt au service d'un de ses anciens professeurs à Annecy pour toucher sa bourse. Une note datée du 9 janvier 1837 nous apprend qu'il a été « payé à l'abbé Beaud professeur de philosophie au collège d'Annecy pour le compte de M. Germain Sommeiller de St Jeoires en faucigny pourvu d'une bourse pour l'etude de l'architecture a

[1] A.M.A. 1 R 5727. Lettre de l'étudiant Rosset-Lanchet François-Victor aux administrateurs du collège chappuisien d'Annecy, 1843.

[2] De VERNEILH, préfet, Statistique générale de la France. Département du Mont-Blanc. Testu, Paris, 1807, p. 354.

[3] A.M.A. 1 R 133. Délibérations du bureau d'administration des fondations chappuisiennes, 7 mai 1810 - 27 novembre 1815, 1 registre manuscrit, 43 p.

l'université la somme de trois cent livres pour solde de six mois de sa pension a echoir au 31 avril prochain ensuite de mandat de ce jour »[1].

D'année en année, on peut suivre la progression des étudiants dans le livre de caisse des fondations chappuisiennes. Le paiement des bourses s'effectue au compte goutte et l'on imagine sans peine les retards de paiement, les calculs d'apothicaire cherchant à faire correspondre la durée avec la somme prévue. De plus, la bourse est accordée après chaque période d'études, ce qui oblige les familles à avancer l'argent et permet aux administrateurs de ne pas donner d'argent à un étudiant qui ne peut se rendre à l'Université pour une quelconque raison. Le futur prêtre Jean-Baptiste Despines a déjà touché deux mandats les 3 avril et 9 mai 1834 d'un montant total de trois cents livres pour solde de sa pension à l'université au cours de l'année 1833-1834. On sait que l'année suivante, il lui a été payé trois cent soixante quinze livres « pour deux mois et demi de pension sur 1834 et pour cinq mois sur 1835, soit jusqu'au 15 mai 1835, de la bourse de theologie accordée, la dite pension calculée a raison de cinquante livres par mois pour le temps employé aux études universitaires à Turin ». Ces bourses successives ont permis à Jean-Baptiste Despines de mener de brillantes études jusqu'au doctorat en théologie et en droit, in utroque, de Turin. Ecclésiastique de valeur, Mgr Rendu le désigne le 7 juin 1843 comme son secrétaire personnel. Cette promotion correspond à une voie de carrière possible pour l'élite du clergé séculier[2].

Il apparaît que la bourse octroyée aux étudiants du grand séminaire d'Annecy est d'un montant moindre par rapport à celle accordée à ceux qui apprennent la théologie à Turin. Ceci semble normal et correspond à la volonté des autorités ecclésiastiques savoyardes d'encourager des études de haut niveau. Le 17 janvier 1837, le dénommé Joseph-Nicolas Deletraz, natif d'Annecy, bénéficie de « cent quatre vingt livres neuves pour solde de six mois de sa pension pour l'année scholastique 1836-1837 »[3], soit une aide de trente livres par mois d'étude. Il poursuit ses études durant l'année 1838-1839, comme le prouve la mention « à M. Deletraz d'Annecy boursier pour l'étude de la Théologie, la somme de trois cent cinquante livres pour solde de sa pension de l'année scholastique 1838-39 y compris le temps employé à Turin pour l'obtention des grades universitaires »[4]. Vraisemblablement cinquante livres correspondent aux frais liés au déplacement à Turin. Cet étudiant devient docteur en droit de l'Université de Turin et est ordonné prêtre le 2 mars 1844. Après avoir été vicaire à Saint-Julien, il est nommé professeur au collège d'Annecy le 1er novembre 1849, revenant ainsi dans l'établissement où il a étudié comme élève. Il y enseigne jusqu'en 1866 avant de se retirer pour cause de maladie[5].

Dans une lettre du 26 mai 1838, plusieurs étudiants en théologie du grand séminaire d'Annecy recourent pour la seconde fois afin de recevoir une compensation pour « l'obligation dispendieuse de se rendre à Turin pour leurs examens, et d'y faire un séjour plus ou moins long, […] dès la seconde année du cours »[6]. Ce voyage « qui leur occasionne nécessairement beaucoup de dépenses » doit leur être remboursé, même s'ils « avaient un avantage à trouver une pension à un moindre prix dans le séminaire » à la différence des étudiants de théologie boursiers de l'université. Ce système de bourse ancien, original dans ses origines, a été et se révèle efficace au vu du nombre particulièrement élevé des étudiants gradés des universités de Turin, de Louvain et de France également.

Dès lors, on comprend l'inquiétude qui surgit au moment de l'Annexion de la Savoie à la France qui peut entraîner la disparition de ce système performant. Le vice-recteur de la nouvelle académie de Chambéry s'en alarme en 1861 en écrivant :

> *« Nous n'avons point, il est vrai, en France, de bourses de ce genre, et c'est pour ce motif que le décret imperial d'érection d'un college communal a appliqué a des bourses dans ce collège*

[1] A.M.A. 1 R 539. Livre de caisse des fondations chappuisiennes, 1833-1860, 1 registre manuscrit, 108 p.

[2] Charles-Marie REBORD, ibidem, t.1, p. 242.

[3] A.M.A. 1 R 695. Livre de caisse des fondations chappuisiennes, 17 janvier 1837.

[4] A.M.A. 1 R 1837. Idem, 1839.

[5] Charles-Marie REBORD, ibidem, t.1, p. 244.

[6] A.M.A. 1 R 5624. Lettre d'élèves aux administrateurs des fondations chappuisiennes, 26 mai 1838.

même les revenus de la fondation chappuisienne. Mais les droits acquis antérieurement à la publication du decret sont necessairement réserves »[1].

Finalement, les étudiants vont pouvoir conserver jusqu'à la fin de leurs études la jouissance des bourses qui leur avaient été concédées antérieurement à l'Annexion. Mais, en 1861, seulement quatre jeunes gens en sont bénéficiaires :

« M. Machard vient de terminer ses études de droit ; M. Chatenoud de Frangy va terminer dans un an ses cours à la faculté de médecine de Strasbourg ; M. Boimond de Thoiry étudie à Strasbourg également mais on ne sait ni quelle discipline ni le nombre d'années qu'il lui reste à faire ; M. Calligé suit des cours de droit à Paris, après avoir fait deux années à Turin, qui lui ont permis d'obtenir le grade de licencié-es-droit, suffisant pour exercer la profession d'avocat en France ».

En 1861, le nombre des boursiers s'est réduit et l'on ne retrouve pas de bénéficiaires de bourses pour étudier la théologie hors de Savoie[2].

Ainsi, l'opportunité d'étudier en Avignon, en Belgique, en France, s'avère une chance inestimable dans le cadre de la formation d'une élite cléricale qui va par la suite contribuer à bien encadrer le bas clergé, à la fois par ses fonctions de chanoines, d'archiprêtres, mais aussi par ses écrits, ses relations.

3. La formation permanente des clercs séculiers

3.1. Les avis pastoraux

Le passage au séminaire constitue l'étape principale de la formation des prêtres. Néanmoins, ceux-ci peuvent continuer à s'instruire et à compléter leurs connaissances une fois en poste par de multiples façons tout au long de leur carrière. On peut parler en quelque sorte d'une formation continue. Le prêtre est informé des décisions prises par son évêque par les lettres pastorales ou les mandements qu'il reçoit régulièrement. Ces textes embrassent toute la vie religieuse évoquant autant les rapports entre le curé et sa hiérarchie que ceux qu'il doit entretenir avec ses paroissiens. Ils s'intéressent aussi bien à la tenue des cimetières[3] qu'à l'administration des fondations et des autres œuvres pieuses[4] qu'aux comptes des fabriques des paroisses[5]. Régulièrement sont imprimées des lettres pastorales annonçant le carême de l'année[6]. De même, l'évêque annonce périodiquement des cueillettes en faveur des jeunes gens aspirant à l'état ecclésiastique[7]. Ces lettres sont souvent le fait d'un même imprimeur, en l'occurrence Aimé Burdet, installé à Annecy. Parmi la multitude de lettres diffusées, un certain nombre s'intéresse à la culture, soit à la formation des prêtres, soit à la transmission des vérités de la religion aux fidèles.

Évaluer le niveau intellectuel du clergé savoyard peut être envisagé par le biais de l'étude des avis pastoraux rédigés en vue du synode. Cette réunion des membres du clergé est devenue

[1] A.M.A. 1 R 5626. Lettre du vice-recteur de l'Académie de Chambéry au maire d'Annecy, 12 janvier 1861.

[2] A.M.A. 1 R 5628 Idem, 17 août 1861.

[3] A.D.H.S. 13 FS 1. Mandements des évêques. Mandement de Mgr de Salle, évêque de Genève, 9 avril 1822.

[4] Ibidem. Mandement de Mgr de Salle, évêque de Genève, 6 décembre 1818.

[5] Ibidem. Mandement de Mgr Bigex, archevêque de Chambéry, 1er décembre 1825.

[6] Ibidem. Lettre pastorale de Mgr Rey, évêque d'Annecy, 20 janvier 1833.

[7] Ibidem. Lettre pastorale de Mgr Rey, évêque d'Annecy, 3 décembre 1838.

annuelle au XVIIIe siècle. Mgr Rossillon de Bernex et ensuite ses vicaires capitulaires ont rassemblé les délibérations synodales dans des registres de 1698 à 1741. Ces documents permettent de cerner certains aspects de la vie religieuse des fidèles et de voir quels sont les abus dénoncés et de les corriger au sein du clergé même si l'on ne sait jamais combien de clercs sont concernés. Ceci peut être vu à travers le cas de l'emploi d'une servante par les curés. En 1704, l'évêque y fait allusion en « exhortant MM. les Ecclesiastiques de ne luy demander à l'advenir semblables permissions que dans des cas tout a fait indispensables declarant qu'il ne les accordera qu'à contre cœur et qu'à grand peine et avec toutes les precautions marquées dans les precedents synodes… »[1]. Cet état de fait perdure puisque, douze ans plus tard, sont condamnées les servantes embauchées à la journée[2] par des curés ne pouvant prendre à leur service de proche parente. Des conditions drastiques concernant l'emploi du temps des femmes domestiques sont même énoncées lors du synode de 1716, précisant « qu'on n'en puisse prendre aucune premièrement pour tout ce qui se peut faire au dehors, et que pour ce qu'il faut necessairement faire dans les presbitaires l'on n'y en prenne que de bonne réputation, qu'on ne les y garde que tres peu de tems, comme seroit un jour ou deux, qu'elles n'y couchent jamais, autrement on tomberoit dans le cas de la sinodale qui comprent sous la defense des servantes les journalières habituelles ». Cette règlementation paraît trop stricte à bien des prêtres et la contestation parvient aux oreilles de l'évêque qui doit se justifier en montrant qu'il se veut le continuateur du glorieux saint François de Sales :

> *« Monseigneur aiant appris que quelques uns trouvoient à redire à la rigueur des ordonnances synodales sur ce point, comme si les anciens Evêques avoient eté plus indulgens, S.G. a fait connaitre les sentiments de saint François de Sales par la lecture d'une lettre ecrite de sa propre main et adressée au Doien de Gex »*[3].

D'autres sujets débattus concernent les fréquentations trop fréquentes des personnes du sexe[4]. Sont aussi condamnés la chasse et le jeu de cartes. Pour ramener dans le droit chemin les plus récalcitrants, l'évêque doit intenter des procès, parfois longs et coûteux comme il le constate, désabusé, dans une lettre à l'Avocat général du Sénat :

> *« Quand un évêque aussi peu accommodé des biens de la fortune que je le suis, ne gagne son procès qu'après avoir depensé la moitié de son revenu cela en hardit plusieurs qui croient que c'est vaincre leur Prelat que de perdre ainsi leur cause »*[5].

L'évêque désabusé écrit encore que « gémissant sur l'aveuglement et l'endurcissement de ces Ecclésiastiques qui violent sans scrupule les sermens qu'ils ont prêtés, et désobéissent aux saints canons et aux Constitutions du Diocèse en matière si importante, [il] a renouvellé les ordonnances faites à ce sujet dans le sinode de l'année dernière … »[6]. Les abus persistent puisque les mêmes reproches sont égrénés lors des synodes, cependant ils ne concernent qu'une très petite minorité de contestataires. C'est que désormais les prêtres sont mieux formés dans les séminaires.

Si les synodes s'intéressent à la conduite des vicaires et des curés et veulent la rendre plus stricte, plus morale, ils veillent aussi à améliorer la culture des clercs afin qu'ils soient plus à même de résoudre les problèmes pastoraux rencontrés au cours de leur ministère. Les qualités morales doivent aller de pair avec les qualités intellectuelles. L'évêque fustige ceux qu' « il veut reprendre charitablement et leurs faire comprendre combien ils s'égarent de la verité, [qui] ne l'écoutent pas, [qui] le trettent d'ignorant, et cherchent à le reprendre lui-même, [qui] n'ont point de soumission à leur evêque, et ne deferent pas à son sentiment parce qu'ils n'ont point d'humilité : mais il arrive souvent que Dieu les humilie par des moyens imprévus »[7]. Il s'agit

[1] A.G.S.A. Registre des synodes, 1704, fol. 22.

[2] Ibidem. 1716 fol. 41 et 42.

[3] Ibidem. Lettre du 16 mai 1617.

[4] Ibidem. 1719, fol. 198 v.

[5] Archives Académie Salésienne. Divers manuscrits utiles au diocèse. Lettres de Mgr de Bernex à Mr Favier, 28 juillet 1704.

[6] A.G.S.A. Registre des synodes. 1732.

[7] Archives Académie Salésienne. Avis pastoraux pour le synode de l'année 1716.

d'un homme de grande culture qui a été docteur en théologie de la Sapience, ce qui n'est pas si courant. Il devient en 1824 professeur de cette discipline au collège d'Annecy avant de devenir le préfet de cet établissement en 1830, puis le supérieur du petit-séminaire en 1833. Un an plus tard, il est chanoine titulaire, puis censeur ecclésiastique en 1843 pour achever son ascension dans la carrière comme vicaire capitulaire au décès de Mgr Rendu, en 1859. Il meurt le 23 novembre 1862 mais a fait deux testaments : l'un du 29 septembre 1851 devant le notaire Fontaine d'Annecy et l'autre enregistré le 24 novembre 1862, passé devant le notaire Pierre Duparc d'Annecy[1]. Il déclare léguer à ses deux neveux, les révérends François et Pierre-Louis, enfants de son frère défunt Jean Bernex, tout ce qu'il délaisse de son patrimoine qui se trouve dans la province de Chablais dont il est natif. Peut-être a-t-il suscité ces vocations familiales. Comme bien souvent lors du décès d'un ecclésiastique exécuteur testamentaire désigné par le défunt, ce sont des frères ou des neveux, eux aussi clercs séculiers. Pierre-Louis Bernex ne va pas faire la même carrière que son oncle puisqu'il ne va être que vicaire successivement dans les paroisses de Villaz et aux Villards. Malgré les appuis offerts certainement par son oncle, il n'en avait pas les talents, ses études le prouvent, et n'a pu peut-être que bénéficier d'un poste proche de lui, dans la périphérie d'Annecy. En tout cas, son oncle ne l'a pas oublié à sa mort. Son testament est intéressant par certains articles qui montrent qu'il était très attaché à l'enseignement et à la culture en général.
L'article 4 institue la congrégation des missions de saint François de Sales établie à Annecy comme héritier universel pour tous les biens non dévolus à ses neveux. En contrepartie, elle « remettra deux cent francs au Collège d'Annecy pour achat de livres propres à la sanctification des jeunes gens, tels que entre autres, quelques Vies de Saints. On pourra vendre, pour se procurer ce capital, quelques uns de mes meubles, par exemple : mon sopha, ma table ronde, mon bureau, dit bonheur du jour et autres qui pourraient être jugés plus convenables ». Cette allusion laisse deviner un homme soucieux de l'éducation de la jeunesse mais aussi son cadre de vie qui ne semble pas dénué d'un certain confort. Les procédures d'acceptation de l'héritage durent un certain temps et se concluent en 1867. La congrégation des missionnaires de saint François de Sales reçoit la somme de 9045 francs et 49 centimes qu'elle place en rentes avec un intérêt de 3% et la ville d'Annecy accepte le legs fait au collège[2].

3.2. Les conférences ecclésiastiques

Elles réunissent chaque mois les curés par archiprêtré. Elles visent à améliorer le niveau intellectuel des prêtres. Dès 1699, Mgr de Rossillon de Bernex fait publier à l'issue du synode un paragraphe qui leur est consacré :

> *« Parce que nous avons eu des plaintes sur la négligence de quelques archiprêtres, qui souffrent qu'on se dispense de traiter dans les assemblées de tous les points de doctrine ; de s'entretenir sur les points de piété, et de faire l'oraison sur le sujet marqué. Nous ordonnons de nous écrire ou à nos Vicaires Généraux, pour nous faire sçavoir qu'ils ont tenu la conférence, et pour nous marquer le jour et le lieu dont ils seront convenus pour l'assemblée du mois suivant ; afin que nous puissions prendre des précautions convenables, pour savoir si ces assemblées se font d'une manière utile et si l'on s'acquitte de tout ce qui a eté prescrit sur cette matiere tant par nôtre predecesseur que par nous »*[3].

Déjà, il apparaît que l'assistance à ces réunions est obligatoire et doit être relevée par l'archiprêtre, homme de confiance de l'évêque et étant normalement le plus instruit. Ainsi, à

[1] A.M.A. 1 R 2737. Extrait du testament de Bernard Bernex comportant des dispositions prises en faveur de la bibliothèque du collège chappuisien, 31 décembre 1864.
[2] A.M.A. 1 R 2748. Copie de la décision de la Préfecture de la Haute-Savoie validant l'acceptation du legs du révérend Bernard Bernex.
[3] A.D.H.S. 1 G 175. Sujet des conférences ecclésiastiques du diocèse de Genève pour l'année 1699.

chaque conférence, un billet de présence est rédigé et signé par les participants, comme c'est le cas dans l'archiprêtrise du Bas-Chablais, en 1703 :

> *« Nous soubsignés pbtres et curés de l'archipretrise du Bas-Chablais estant assemblés dans l'eglise de Ballayson le 27 aoust 1703 par les ordres de Monseigneur ntre tres illustre Prelat pour conferer sur les suiets qui nous sont donnés pour le dt mois, avons deliberés comme s'ensuit.*
>
> *Messery / le curé Hermance / le vicaire Massongy : le curé Sciez/ le curé et le vicaire »*[1].

L'étude des signatures montre que le curé peut venir avec son vicaire ou se faire représenter par lui afin de ne pas laisser sa paroisse sans surveillance.

Ces assemblées sont l'occasion de traiter de problèmes pastoraux concrets. Par exemple, dans l'archiprêtré du Haut-Chablais, une réponse est apportée concernant le prêche et la confession lors de plusieurs conférences faites aux mois de mars et d'avril 1705[2]. Il est écrit que « tous ceux qui ont la puissance ordinaire comme le Pape dans toute l'eglise, l'évêque dans son diocèse et les cures dans leur paroisse, et tous ceux qui ont la puissance deleguée par le Pape ou l'evêque du lieu qu'ils veulent instruire ont droit de precher. […] Tous les Prêtres et Diacres ont besoin d'une autre admission que celle qu'ils reçoivent dans l'ordination pour precher, tout comme ils ont besoin d'une autre admission pour entendre les confessions. […] On convient que les curés préchants hors de leur parroisse sans le consentement au moins tacite de l'évêque pèchent grièvement. […] Il ne suffit pas d'avoir autorité de prêcher pour le faire en sureté de conscience mais il faut outre cela avoir la science requise selon le sujet et la portée des peuples ». Pour répondre à la question posée, on recourt à la lecture de passages de la Bible, ici des textes de Paul, ou d'ouvrages de théologie, puis on discute, on débat.

Le déroulement de la journée se passe ainsi[3] :

> *« Au jour et à l'heure fixés, tous se retrouvent à 9 heures dans l'église, où ils se confessent, chantent la grand'messe, et terminent par une bénédiction du Saint-Sacrement. Ensuite ils déjeunent ensemble ; au cours du repas, l'un deux fait la lecture d'un ouvrage de piété, pendant un quart d'heure. Après une heure de détente, ils se réunissent à nouveau, l'hôte fait un petit discours sur le devoir de l'état ecclésiastique, après quoi chacun donne verbalement et par écrit la résolution de quatre ou cinq cas de conscience proposés à la réunion précédente ou dix jours auparavant. Cet exercice est essentiel au point qu'une absence même justifiée ne saurait dispenser d'en traiter par écrit ».*

Mais, dès 1698, l'évêque du diocèse de Genève-Annecy, Mgr de Rossillon de Bernex s'alarme des dérives liées à ces rassemblements, « afin que les dépences que l'on pourroit faire pour le repas de l'Assemblée ne fassent pas craindre ces entrevües, que l'on devoit souhaiter avec empressement ; Nous ordonnons qu'à l'avenir l'on ne serve dans le dit repas que de viandes communes, et qu'on n'en serve qu'autant qu'il sera necessaire pour dîner frugalement, puisqu'on ne s'assemble pas pour nourrir le corps, mais pour fournir une nourriture spirituelle au cœur et à l'esprit »[4]. Les conférences ecclésiastiques, loin d'être de véritables banquets, excès dénoncé puisqu'il s'est produit, sont au contraire un moyen de renforcer l'uniformité de la discipline, de mieux contrôler le clergé.

---

[1] A.D.H.S. 1 G 178. Résultats des conférences pour l'archiprêtrise du Bas-Chablais.

[2] A.D.H.S. 1 G 179. Résultats des conferences ecclésiastiques pour l'archiprêtrise, du Haut-Chablais.

[3] Christine CORBOZ, Les visites pastorales en Maurienne au XVIIIe siècle, mémoire dactylographié, 1975.

[4] A.D.H.S. 1 G 175. Ibidem.

Au fur et à mesure l'épiscopat précise le contenu à traiter lors de ces rassemblements. En 1829, dans un règlement, une procédure d'étude est définie à travers différents articles[1] :

« Article 5. Un mois avant chaque conférence, M. L'Archiprêtre désignera trois des Ecclesiastiques de l'archiprêtré, en commençant par les plus jeunes, pour traiter les sujets proposés, le premier pour l'Ecriture Sainte, le second pour le Dogme, et le troisième pour la Morale. Tous doivent consentir à se charger de ce travail, et M. l'Archiprêtre ne s'en exemptera point lui-même à son tour.

Article 6. Celui qui aura été chargé d'un sujet, commencera par étudier la question dans deux ou trois des meilleurs auteurs qu'il pourra se procurer ; il la traitera ensuite par écrit avec précision, méthode et profondeur, afin que son travail soit vraiment utile pour son instruction et celle de ces confrères.

Article 9. Les dissertations doivent être rédigées de manière qu'on puisse les lire, celles d'Ecriture Sainte et de Dogme en 15 ou 20 minutes et celle de Morale en 20 ou 25 minutes ; si elles sont trop longues, le président fera supprimer la lecture du surplus, afin de réserver toujours au moins la moitié du temps pour conférer.

Article 10. Sur chaque partie, on ne comencera aucune discussion que l'article ne soit lu ; dès lors, chacun proposera ses réflexions avec liberté et modestie ; on ecoutera toujours avec une déférence particulières les observations des Ecclésiastiques âgés. S'il y a partage d'opinions, le président recueillera les voix, en commençant par celles des plus jeunes. S'il y avait dans la paroisse qu'elqu'aspirant à l'état ecclésiastique dans les ordres sacrés, l'Archiprêtre pourrait lui permettre d'assister à la conférence, mais il ne devrait prendre la parole que dans le cas où il serait interrogé.

Article 14. Vers les deux heures, on tiendra s'il est possible, une seconde séance au presbytère, d'environ une heure de temps. On commencera par une lecture des présentes Constitutions, d'environ vingt minutes ; elle sera faite par le plus jeune de la conférence. On s'occupera pendant le reste du temps des cas de conscience qui se présentent le plus communément dans la pratique du saint Ministère, ou de quelques questions concernant les rubriques et les cérémonies. Le secrétaire fera de cette conférence une analyse à part ; il rapportera en peu de mots les cas proposés et les décisions dont on sera convenu. On pourra confier cette rédaction à un second secrétaire, si on le juge plus à propos… ».

Les sujets abordés sont très divers. Beaucoup d'entre eux concernent les Évangiles. Dans la vallée d'Aulps, en mai 1710, celle de Saint Mathieu est commentée avec l'aide de textes de Saint Jean Chrysostome et de Saint Grégoire mis en parallèle pour l'éclairer[2]. Certains sujets des conférences ecclésiastiques du diocèse de Genève sont imprimés. Ainsi, l'*Évangile de Saint Mathieu* fait l'objet de deux publications en 1713 et 1716[3]. La Bible est l'objet principal

[1] A.D.S. 1 FS 2653. Diocèse de Chambéry. Constitutions et instructions synodales du diocèse de Maurienne par Mgr Alexis Billiet. 1829.

[2] A.D.H.S. 1 G 176. Résultats des conférences ecclésiastiques de la vallée d'Aulps.

[3] A.D.H.S. 1 G 175. Ibidem.

d'analyse car « c'est à la parole de Dieu qu'il appartient de former cet homme divin, ce Prêtre, ce Pasteur des ames, ce Docteur de la vérité. Elle est necessaire pour bien faire toutes sortes des fonctions dans l'Eglise ; et il est bien difficile d'y être sincere disposé, si on ne s'est rempli et nourri de cette parole divine. Malheur à celui qui quitte ces sources pures et vives, pour courir après des ruisseaux bourbeux ou des eaux mortes et corrompues »[1]. La morale n'est pas oubliée. On s'intéresse au péché, aux « bonnes actions qui peuvent être agréables à Dieu»[2]. Dans tous les procès verbaux, on fait mention de l'étude des sacrements. Les sujets ne manquent pas et parfois s'opposent ou sont complémentaires comme en Tarentaise où l'on aborde les questions de la charité mais aussi de l'usure[3]. Nul doute que ces réunions ont contribué à mieux former les ecclésiastiques par la remise à jour de connaissances théologiques et par une pastorale revivifiée auprès de leurs fidèles. Le travail met en jeu à la fois des capacités de l'écrit et de l'oral. Il faut savoir rédiger, écouter, argumenter, faire preuve de concision, faire des recherches dans des textes religieux, des traités de théologie puisque le débat est précédé d'un travail préparatoire à l'écrit. L'évêque a bien compris que ces échanges de connaissances et d'expériences, véritable mutualisation des savoirs, sont favorisés par une inévitable émulation intellectuelle. Malgré l'existence d'un cadre strict qui fixe les types d'activités, les horaires de travail, la durée des interventions de chacun, les participants peuvent engager ce que l'on pourrait appeler une conversation érudite qui suppose un certain nombre de qualités. On insiste sur l'écoute, la modestie, la liberté de parole et le nécessaire respect des plus jeunes à l'égard des anciens prêtres. Ces rassemblements par petits groupes, propices à un travail approfondi, se veulent complémentaires des activités intellectuelles quotidiennes effectuées par le curé dans son presbytère. Ils contribuent aussi à stimuler celles-ci et à renforcer la sociabilité cléricale, à créer de petits cercles intellectuels où se pratique une conversation théologique érudite.

En Champagne, comme en Savoie, des livres achetés en vue de préparer une conférence ecclésiastique, ou après la tenue de celle-ci[4], le clergé prend donc l'habitude de relire la Bible, de rouvrir et d'acheter des manuels théologiques. Ces échanges intellectuels ponctuels s'accompagnent donc de prolongements dans la solitude des cabinets de lecture des presbytères. À Niort, le jour de la conférence, les prêtres « se communiquaient réciproquement le fruit de leurs expériences, de leurs réflexions »[5]. En Trégor, les prêtres doivent arriver à la conférence « en habit et tonsure convenable à la bienséance de leur profession » pour s'entretenir « de la doctrine chrétienne, des sacrements, des dispositions pour les recevoir dignement et les administrer utilement aux autres, des moyens d'avancer à la vertu et de procurer le salut du prochain, des fabriques, du bréviaire et du missel »[6]. Comme en Savoie, un prêtre « pour donner lieu aux ecclésiastiques de se pouvoir exercer à parler en public, en chaque conférence fera un entretien spirituel sur les questions qui auront été proposées le mois précédent » d'environ 15 à 30 minutes. Cette pratique est ancienne puisque dans le diocèse de Beauvais au XVIIe siècle, une fois par mois, les prêtres viennent parler des « choses qui concernent la conduite spirituelle des ecclésiastiques et leurs obligations »[7]. Mais il arrive parfois, ce qui ne semble pas être le cas en Savoie, que les conférences ecclésiastiques soient interrompues par certains prélats. Par exemple, dans le diocèse de Rouen, Mgr Bezons « n'en fit pas la suppression par un mandement mais en cessant de donner le sujet des conférences »[8].

---

[1] A.D.S. B 1642. Archevêché de Tarentaise XVIIe - XVIIIe siècle. Affaires diverses. Sujets des conférences pour le diocèse de Tarentaise en 1788.

[2] A.D.H.S. 1 G 176. Ibidem.

[3] A.D.S. B 1642. Ibidem.

[4] D. JULIA et D. Mc KEE, « Les confrères de Jean Meslier. Culture et spiritualité du clergé champenois au XVIIe siècle », p 61-86, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* t. L X IX, n° 182, janvier-juin 1983.

[5] M.-L. FRACARD, *La fin de l'Ancien Régime à Niort : essai de sociologie religieuse*, p. 93 Desclée de Brouever, Paris, 1956, 335 p.

[6] Georges MINOIS, op cit. p. 490-491.

[7] Anne BONZON, « L'esprit de clocher. Prêtres et paroisses », p 205., dans *le diocèse de Beauvais (1535, 1650)*, Cerf, Paris, 1999, 527 p, p. 114.

[8] Philippe GOUJARD. *Un catholicisme bien tempéré. La vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie (1680-1789)*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 477 p.

La question de l'assiduité aux conférences ecclésiastiques se pose. Au début de l'institution de celles-ci dans le diocèse de La Rochelle, en 1655, sur trois cent vingt à trois cent trente ecclésiastiques, seulement neuf opposants se font connaître, certains sont vexés de ne pas avoir été choisis pour présider les réunions, d'autres refusant de prendre part à ces « badinages ». Selon les prélats, les questions posées, prétextes à un travail rédigé, relèvent en un nombre plus ou moins grand soit d'aspects pratiques relatifs au ministère, soit de points de doctrine. Elles nécessitent de se documenter dans des ouvrages précis. La preuve en est donnée par le fait qu'il faille indiquer les auteurs auxquels on a recouru[1]. Ces réunions ont, par leur fréquence et leur tenue dans tous les diocèses divisés en secteurs ou archiprêtrés, contribué à diffuser « un même idéal pastoral » pour reprendre l'expression de Jeanne Ferté[2]. Dans les campagnes parisiennes du XVIIe siècle, un prieur-curé de Villiers-le-Bel chargé d'animer les conférences dans le canton du Mesnil-Aubry, en 1666, informe ses collègues que, par leurs travaux, ils vont parvenir à utiliser « un mesme langage dans la doctrine, dans l'usage et la distribution des sacremens ». Pour l'obtenir, un sujet de théologie morale ou de casuistique proposé pour l'année est abordé une fois par mois. De la même façon qu'en Savoie, les participants doivent « prendre quelque temps pour s'exercer à l'explication et à la pratique des Rubriques du rituel de nostre diocèse et pour faire chacun à son tour (autant que faire se pourra) des Prosnes, catéchèses et homélies sur les epistres, sur les évangiles et sur les collectes du temps courant, d'un stile familier, intelligible et proportionné à la capacité des personnes que l'on doit instruire ». Cette dernière expression fait écho à une même volonté mise par les évêques savoyards de voir les pasteurs proposer à leurs fidèles un discours point trop savant mais compréhensible, même des moins instruits. Il n'y a pas d'opposition entre l'exigence d'une formation théologique la plus complète possible pour les prêtres et un discours clair à destination des paroissiens. En effet, le prêtre le mieux formé va être capable de sélectionner les connaissances essentielles pour édifier le paroissien et de faire œuvre de pédagogie en proposant des sermons, des oraisons efficaces car simples à comprendre. Ceci suppose un travail de réflexion important dans l'élaboration du discours religieux et donc un travail intellectuel soutenu dans la pièce appelée ou faisant office de bureau dans le presbytère. Dans certains diocèses, les curés peuvent approfondir le travail entrepris en commun une fois par mois en recourant à des collections comme celles des *Conferences ecclesiastiques du diocèse d'Angers* rédigées par Babin, doyen de la faculté de théologie.

Les conférences ecclésiastiques s'avèrent utiles pour les prêtres qui en perçoivent d'emblée l'intérêt pour leur propre ministère. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, près de Paris, Paul Beurrier, ecclésiastique chargé de diriger les conférences des cantons de Versailles et de Jouy-en-Josas, se félicite de leur déroulement « avec grande paix, avec douceur, avec honneur » dans le premier canton. Par contre, il doit affronter l'hostilité des curés du second canton qui ne sont pas « si bien disposez à faire ces conférences, ny si studieux que ceux de Versailles », qui sont « fort porter à se traitter et festiner les uns les autres ». Mais après six mois « pour mettre en train ces curés récalcitrants et obtenir d'eux un sérieux effort de travail, ce ne fut point peine perdue car, au bout de ce délai, les conférences de Jouy, tout comme celles de Versailles, se rendirent fort fructueuses »[3]. Nul doute que les archiprêtres qui animent ces réunions ont trouvé des collègues qui ont servi de relais par leur investissement intellectuel dans les lectures, les préparations écrites, les recherches de références livresques, pour entraîner les curés les moins instruits. Ces prêtres les plus cultivés ont également pu en se mettant en valeur lors de ces réunions accroître leur prestige dans le diocèse. Dans un diocèse étendu comme celui de Clermont, composé de sept cents paroisses, ils sont à la tête de soixante quinze centres de conférences qui rassemblent tous les curés tous les quinze jours en été et tous les mois en hiver[4].

---

[1] Louis PERROUAS, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*. Bibliothèque générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes IVe section, SEVPEN, Paris, 1964, 532 p, p. 255.

[2] Jeanne FERTÉ, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1962, 453 p., p.188.

[3] Jeanne FERTÉ, Ibidem, p. 190.

[4] Bernare DOMPNIER, *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVIIe siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, 277 p.

3.3. Les retraites ecclésiastiques

Dans le diocèse de Genève-Annecy, l'évêque Mgr de Rossillon de Bernex est soucieux de mieux former son clergé qui a pourtant déjà fréquenté le grand séminaire. Il instaure des retraites ecclésiastiques au nombre de quatre, d'une durée de huit à dix jours, qui sont tenues au séminaire. Les prêtres, les vicaires, les curés, si c'est possible, sont enjoints d'y assister pour obtenir l'admission pour les confessions. Mais leur présence n'est pas toujours assidue, ce qui fait réagir l'évêque dans une note :

> *« Il faut prendre des moyens pour qu'elles soient plus fréquentées.*
>
> 1° y faire venir les vicaires de deux ans en deux ans, les curés au dessous de cinquante ans tous les trois ans ; ceux de 50 à 60 ans tous les cinq ans, et pour s'assurer de leur exactitude, il faudroit avoir un catalogue de tous les prêtres du diocese dressé par ordre des lettres alphabétiques, et avec differentes colonnes ou l'on marqueroit l'année de leur ordination pour la pretrise, et celles ou ils seroient venus en retraite ; et en cas de negligence de s'y rendre les avertir par des lettres particulieres.
>
> 2° tâcher d'introduire l'usage de faire au moins une partie des discours par des ecclesiastiques du diocèse choisis a cet effet (comm'il se pratique à Paris même) et pour vaincre la répugnance de MM. les Lazaristes à cet egard, il faudroit s'adresser à leur General pour obtenir son consentement.
>
> 3° faire mieux garder le silence dont le defaut fait perdre une grande partie du fruit des retraites »[1].

L'évêque prend une série de mesures pour accroître l'assiduité et la tenue des prêtres aux conférences. Il suggère même le moyen de contrôler la présence de ceux-ci à ses subalternes, ce qui montre que la résolution de ce problème lui tient particulièrement à cœur. Un autre point transparaît ici : la formation religieuse à la française apparaît comme un modèle. Il s'agit également de relever le niveau de ces retraites en sélectionnant mieux des gens capables d'intéresser l'auditoire par la qualité de leur discours. L'évêque est conscient que la fréquentation insuffisante des retraites découle en partie de leur faible intérêt pédagogique. Il sait que les clercs discutent beaucoup entre eux, échangent sur ce sujet. Il cherche à manier, à la fois à contraindre et à convaincre son clergé de s'instruire davantage.

Il est intéressant de comparer cette note avec une lettre pastorale de Mgr Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, un siècle plus tard, dont voisi la teneur[2] :

> *« Monsieur, Je vous préviens et vous voudrez bien vous-même prévenir MM. les Ecclésiastiques de votre Archiprêtré que la Retraite annuelle commencera cette année au Séminaire, le mardi au soir 10 septembre : j'exhorte nos respectables Pasteurs à prendre assez bien leurs précautions, pour n'être point obligés d'abréger le saint temps des exercices religieux auxquels ils sont invités. Dans un diocèse comme celui d'Anneci, il est superflu de rappeler aux Prêtres tous les motifs qui les engagent à venir se recueillir près du tombeau de S. François de Sales[3], de méditer pendant quelques jours sur les vertus de ce beau modèle et sur les devoirs de leur saint état. La foi et le besoin, le cœur et la conscience parleront plus haut que toute autre exhortation pour attirer autour du premier, Pasteur, les coopérateurs vénérables que la*

[1] A.A.S. 2863. Note sur les retraites ecclésiastiques par Mgr de Rossillon de Bernex (1697-1731).
[2] A.D.H.S. 13 F 51. Lettre pastorale de Mgr Pierre-Joseph Rey, évêque d'Annecy, 28 août 1833.
[3] François DE SALES, *Introduction à dévote*, Lyon, Veuve Claude Rigaud, 1630, in-12.

Providence lui a ménagés : l'expérience a déjà justifié et justifiera encore cette haute idée d'estime qu'il a conçue de son Clergé. Pendant les huit jours de la Retraite, tous les Prêtres, dans le Diocèse, réciteront le « Veni, Creator », aux pieds de l'autel, avant la Messe, pour attirer les graces du Seigneur et son esprit divin sur nos exercices. Dans la même intention l'on donnera la bénédiction du St. Sacrement dans toutes les Eglises du Diocèse, le dimanche 15 septembre ; et ce jour-là, on chantera le « Veni, Creator » aux pieds de l'autel, avant la Messe, pour attirer les graces du Seigneur et son esprit divin sur nos exercices. Dans la même intention, on donnera la benediction du St Sacrement dans toutes les Eglises du Diocèse, le dimanche 15 septembre ; et ce jour-là on chantera le ¨Veni, Creator¨. MM. les Curés exhorteront les ames ferventes de leur Paroisse à prier pendant la Retraite pour leur Pasteur. Il est infiniment à désirer que MM. les Ecclésiastiques apportent un surplis pour assister avec décence à la clôture de la Retraite.

Je vous assure, monsieur, que mon cœur est vivement agité en terminant cette lettre ; mais c'est d'un sentiment d'espérance et d'affection, et parce que je sens vivement tout ce qui est reservé de bénédiction à mes bons Prêtres, dans cette sainte réunion où, je pourrai de nouveau leur montrer tout ce qui se passe en leur faveur dans les entrailles paternelles que le Ciel m'a données. Je vous salue avec une vive estime et avec l'affection la plus sincère. Pierre - Jos., Evêque d'Anneci, Administ. Ap. de Pignerol. Anneci, 28 août 1833 ».

Dans cette lettre, le ton de l'évêque a changé. Il se veut persuasif. La hiérarchie fait confiance aux prêtres, à leur conscience professionnelle qui les engage vis-à-vis d'eux-mêmes, de l'évêque même, de son illustre prédécesseur Saint François de Sales et de leurs fidèles. Ces retraites, pratiquées ailleurs en Savoie, comme dans le diocèse de Tarentaise, pendant huit jours également en septembre, sont l'occasion de prier, de méditer, de faire des exercices spirituels, de se rappeler quelques principes de discipline, de prendre de bonnes résolutions pour corriger certains abus dénoncés par l'évêque, de participer à une messe de clôture en commun. Outre le fait qu'elles sont l'occasion d'un approfondissement de l'enseignement de la doctrine, elles sont prétextes à des échanges entre la base et la hiérarchie ecclésiastique qui doit tenter d'apporter des réponses aux interrogations formulées pendant le temps partagé en commun où par l'intermédiaire de lettres pastorales publiées ultérieurement. Par ailleurs, elles renforcent la cohésion du clergé diocésain.

En Savoie, les prélats dénoncent certaines absences de prêtres lors des retraites. Il semble en être de même dans le diocèse de Niort puisqu'en 1786, le Corps de Ville prétend que chacune de ces retraites ne compte qu'à peine soixante participants, soit bien peu. Ils sont « hébergés et nourris à raison de vingt sols par repas. Seuls les ecclésiastiques pauvres y séjournaient pour rien »[1]. En Basse-Bretagne, la fréquentation des retraites semble facultative au vu de la faiblesse du nombre des présents, au maximum trente huit pour les années 1725 et 1726[2]. Peut-être les participants trouvent-ils comme prétexte à leur absence le coût de la retraite à payer, de l'ordre de 8 livres 10 sols. À cela s'ajoute l'éloignement de sa paroisse qui peut durer quelques jours comme dans le diocèse du Mans en 1780[3].

[1] M.L. FRACARD, op. cit. p. 93.

[2] Georges MINOIS, *Un échec de la Reforme catholique en Basse Bretagne : le Trégor du XVIe siècle au XVIIIe siècle*, vol. 1, p. 491, Université Rennes 2, 2 vol., Rennes, 1984.

[3] Alex POYER « Les curés de la Quinte du Mans au XVIIIe siècle », t. 1, pp. 45-62 et t. 2, pp. 141-148, p. 142.

3.4. Les livres prescrits par les évêques

On peut tenter de comparer les ouvrages prescrits par les évêques savoyards et ceux de leurs homologues français. Dans le diocèse de Beauvais, l'évêque Auguste Potier impose aux curés de posséder au XVIIe siecle, une Bible : le *Catéchisme* de Richelieu, le *Catéchisme de Mons,* la *Somme* de Tolet, le *Catéchisme romain,* les *Œuvres spirituelles* de Louis de Grenade et quelques livres de dévotion[1]. À ces six livres, on peut ajouter un bréviaire, un rituel et le catéchisme du diocèse au minimum. Ce petit nombre de livres doit pouvoir être montré aux grands vicaires, archidiacres et doyens ruraux lors de leurs visites. Les exigences de l'évêque de Châlons, Félix Vialart de Herse, en 1657, sont plus fortes avec onze livres obligatoires sous peine d'amende. Dans le diocèse de Sens, l'archevêque Grondin prescrit dix-sept volumes comme devant composer la bibliothèque minimale des curés par une ordonnance du 20 août 1658, la Sainte Bible, de l'édition vulgaire avec quelques commentaires, la *Petite Somme de conciles* de Carenza, le *Concile de Trente,* le *Catechisme romain*, la *Somme* de Saint-Thomas, le *Trésor de la Doctrine chrétienne* de Turlot, les *Instructions aux confesseurs* de Saint Charles Borromée, les *Instructions sur le Manuel* par Beuvelet, l'*Avertissement aux recteurs, aux curés de l'archevêque de Cosenze* ; Molina, *De la sainteté des Prêtres* ; Gerson, *De imitatione Christi* ; la *Somme* de Paraldus ; le *De Virtutibus et Vitiis*, le *Pédagogue chrétien*, le *Bon Laboureur*, l'*Introduction à la Vie dévote*, le *Recueil ou résultat des conférences*[2]. Ici, à la différence des prescriptions précédentes, les livres de théologie sont spécifiés : on passe de deux théologiens conseillés à douze. Par opposition, à la même époque, aucune liste d'ouvrages n'est publiée par l'évêque dans le diocèse de Paris[3].

Dans le diocèse de Reims, dans la première moitié du XVIe siècle, les statuts synodaux prescrivent la possession de peu de livres : les Écritures, les statuts synodaux eux-mêmes, le *Manipulus curatorum,* manuel de pastorale de Guy de Montrocher, prêtre espagnol du XIVe siècle, et l'*Opus tripartitum*, manuel du confesseur que Gerson destinait aux curés moins instruits. Suite au concile de Trente, dans la seconde moitié du XVIe siècle, les livres conseillés sont plus nombreux : le catéchisme romain, le catéchisme de Pierre Canisius ; les manuels de Confesseurs comme le *Breve directorium ad confessarii ac confidentis*[4] du jésuite Polanco ou l'*Enchiridion*[5] du théologien navarrais Martin de Azpileneta ; des commentaires des Pères de l'Église sur les Écritures tels ceux de saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire ; des commentaires de la Somme de saint Thomas comme ceux de François Silvestri, maître général des dominicains au début du XVIe siècle ; des ouvrages de controverse anti-protestante.

Entre 1650 et 1730, la *« librairie »* possédée par le curé, respectueux des conseils livresques figurant dans les statuts synodaux du diocèse, s'accroît. On retrouve bien sûr la Bible, les canons du concile de Trente, des catéchismes français, avec en particulier celui de Richelieu intitulé *L'Instruction du chrétien*[6], ou *l'Hortus pastorum* de Jacques Marchant[7] ou encore *Le Nouveau Pédagogue chrétien* de Philippe d'Outreman[8] pour ne citer que les plus répandus. Les clercs doivent aussi pouvoir disposer des commentaires ou des homélies des Pères de l'Église sur les Saintes Écritures comme leurs prédécesseurs. Dans de nombreux diocèses français, il est fait référence aux écrits de saint Grégoire, à savoir les *Morales* et le *Livre pastoral*[9]. Certains curés champenois possèdent aussi les *Commentaires* de Maldonat sur les

---

[1] GOUSSE

[2] Cité par Jeanne FERTÉ op. cit. p. 191.

[3] G. DUBOIS Cité par Jeanne FERTÉ, op. cit. p. 191.

[4] J. POLANCO, *Breve directorium ad confessarii munus recte obeundum*, Louvain 1554.

[5] M. DE AZPILEUETA, *Enchiridion sive Manuale confessariorum et poenitentium jam pridem sermone hispano compositum et nune latinitate donatum recognitam, decem proetudiis et quamplurimis aliis locupletatum*, Anvers, 1573.

[6] Armant-Jean DU PLESSIS, cardinal de RICHELIEU, *L'Instruction du chrétien*, J. Du Puis, Paris, 1667, in-12.

[7] Jacques MARCHANT, *Hortus pastorum*, Paris, Gervais Alliot, 1634, in-fol.

[8] Philippe d'OUTREMAN, *Le Pédagogue chrétien*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1665, in-4.

[9] Moralia in Job, Regulae Pastoralis Liber.

quatres Évangiles[1] et ceux d'Estius sur saint Paul[2]. Leur prélat leur conseille également de consulter des livres de théologie morale, utiles en particulier pour la pratique de la confession. Celui qui est incontournable est *Les Instructions aux confesseurs* de saint Charles Borromée[3]. Il est le plus souvent accompagné de la *Somme des cas de conscience*[4] du jésuite espagnol Tolet.

Les livres de Jean Polanco[5], Martino de Alpilcueta[6], Raymond Bonal[7], Mathieu Beuvelet[8], Saint-Grégoire[9], la *Morale de Grenoble*[10] et la *Morale chrétienne*[11] de Godeau sont très fréquemment présents dans les étagères des bibliothèques car ils ont déjà été étudiés dans les séminaires et sont des ouvrages professionnels propres à aider les prêtres dans leur ministère. Des prêtres encore plus studieux lisent la *Perfection chrétienne* d'Alphonse Rodriguez[12] et les *Méditations* de Busée[13]. Par ailleurs, afin d'approfondir leur foi, des lectures spirituelles sont conseillées parmi lesquelles trois titres indispensables : l'*Imitation de Jésus Christ* de Thomas a Kempis, la *Guide des pécheurs* de Louis de Grenade et l'*Introduction à la die dévote* de François de Sales. Quels sont les livres conseillés par les évêques aux curés de la Savoie ? Pour connaître la bibliothèque idéale proposée aux prêtres, on peut soit en dégager la composition en comparant les bibliothèques retrouvées par le biais des inventaires après-décès, soit consulter les statuts synodaux ou les conférences ecclésiastiques qui fournissent parfois une petite bibliographie pour permettre de traiter un sujet. En 1674, Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève-Annecy, fait insérer dans l'édition du Rituel romain de Paul V avec le *Manuel diocésain*, une Liste des livres les plus nécessaires aux Écclésiastiques de ce Diocèse[14]. On peut regrouper les ouvrages selon les catégories déterminées par Brunet[1]. La

---

[1] Jean MALDONAT, *Commentarii in quatuor Evangelistos*, Pont-à-Mousson, S. Mercator, 1596-1597, 2 t. en 1 vol. in fol.

[2] Guillaume ESTIUS, *Commentaria absolutissima in omnes beati Pauli et septem catholicas apostolarum epistolas*, Paris, Claude Josse, 1662, 3 t. en 2 vol., in fol.

[3] Avvertimenti per li Confessori.

[4] François TOLET, *Summae de instructione sacerdotum libri septem*, Douai, Bellerus, 1619, in-8.

[5] Jean POLANCO, *Breve directiorum ed confesserii et confidentis recte obeundum*, Macerata, Seb. Martellimus, 1575, in-12.

[6] Martino DE ALPILCUETA, *Enchiridion sive Manuale confesseriorum et poenitentium*, Paris, Guillelmus Rovillius, 1587, in-8.

[7] Raymond BONAL, *Cours de théologie morale,* Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1662, in-12.

[8] Mathieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, Paris, Georges Josse, 1657, in-4.

Mathieu BEUVELET, *Instructions, sur le manuel par forme de demandes et réponses familières… pour servir à ceux qui dans les séminaires se préparent à l'administration des sacrements*, Paris, Dinouart, 1665, in-12.

[9] Saint GREGOIRE, *Moralia in Job*, Lyon, Simon Vincentius, 1518, in-12.

Saint GREGOIRE, *Pastoral*, Lyon, H. Molin, 1695, in-12.

[10] François GENET, *Théologie morale (dite de Grenoble) ou solution des cas de conscience selon l'Ecriture sainte, les Canons, les Saints Pères*, Paris, André Pralard, 1676, 8 vol., in-12.

[11] Antoine GODEAU, *Morale chrétienne pour l'instruction des curez et des prestres du diocèse de Vence*, Paris, J. Estienne, 1710, 3 vol., in-12.

[12] Alphonse RODRIGUEZ, *Pratique de la perfection chrétienne*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1679, 3 vol., in - 4.

[13] Jean BUSEE, *Méditations sur les Evangiles*, Paris, Sébastien Huré, 1652, in-12.

[14] *Rituale romanum Pauli V Pontificis Maximi jussu editum. Ad usum Diocesis Genevensis*, Rumilliaci (Rumilly), Franciscus Rubellin, 1674, 250 p.

[11] Jacques-Charles BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Brunet, 1820.

[3] Emmanuel SA, S.J., *Notationes in totam Scripturam sacram*, Lyon, Horace Cardon, 1601, in-4.

[4] Antoine GODEAU, *Version expliquée du Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ*, Paris, François Muguet, 1668, in-8.

[5] Bartholomeo GAVANTUS, abrégé *Thesaurus sacrorum rituum seu commentaria in rubricas nuissali et breviarii romani*, Paris, Sébastien Huré, 1648, in-12.

[6] *Manuel des cérémonies romaines*, Paris, Langlois, 1670, in-12.

possession de la *Sainte Bible avec un nouveau Testament séparé* est bien sûr obligatoire. Elle s'accompagne de deux livres d'interprêtres de l'Écriture Sainte que sont Manoel Sa, jésuite espagnol, avec *Notationes Emmanuelis Sà in totam Scripturam*[2] et Antoine Godeau, un auteur fécond d'ouvrages religieux, qui est par ailleurs évêque de Grasse et de Vence, un des fondateurs de l'Académie française, qui a écrit *Version expliquée du Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ*[3]. Dans la catégorie de la liturgie, trois traités sur les rites et cérémonies de l'Eglise sont à consulter : le *Thesaurus* de Gavantus[4], spécialiste de la science liturgique, appelé par les papes Clément VIII et Urbain VIII pour corriger le bréviaire et le missel ; le *Manuel des cérémonies romaines* publié à Paris en 1670[4] et l'*Explication des ceremonies et des offices de l'Eglise* [6]. Evidemment Jean d'Arenthon d'Alex se veut à l'origine d'une profonde amélioration de son clergé et il fonde ses réformes sur les décisions prises au concile de Trente ; aussi conseille-t-il à chacun de ses curés de posséder le *Concilium Tridentinum*[7] ou du moins les *Notitia conciliorum*[8] de Jean Cabassut, sorte de résumé de ses principaux textes. Ce sont surtout des manuels de théologie qui dominent dans cette « bibliothèque idéale ». Les livres de théologie dogmatique et scolastique sont seulement au nombre de deux. La *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin est incontournable. Elle est accompagnée par le *Commentaire sur les sentences de Pierre Lombard* par Estius[9], théologien hollandais précurseur en quelque sorte de Jansenius puisqu'il s'est aussi intéressé à l'efficacité de la grâce et à la prédestination. Déjà au XVIIe siècle et plus encore au siècle suivant, c'est la rubrique consacrée à la théologie morale qui est la plus fournie. Le *Cours de théologie morale*

---

[7] Epiphane FRENICLE AUGUSTIN, *Explication des cérémonies et des offices de l'Eglise*, Paris, Florentin Lambert, 1657, in-8.

[8] *Concilium Tridentinum*, Paris, Sébastien Marbre-Cramoisy, 1674, in-4.

[9] Jean CABASSUT, *Notitia ecclesiastica historiarum conciliorum et canonum invicem collatorum*, Lyon, Anisson et J. Possuel, 1680.

[10] Guillelmus ESTIUS, *Commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard,* Paris, 1648, s.n, in-4.

[11] Raymond BONAL, *Cours de théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignez et la pratique necessaire aux pasteurs et à toutes sortes de personnes, tant ecclésiastiques que laïques*, Toulouse, Jean Boude, 1651, 2 vol.

[1] Emmanuel SA, S.J., *Notationes in totam Scripturam sacram*, Lyon, Horace Cardon, 1601, in-4.

[2] Antoine GODEAU, *Version expliquée du Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus Christ*, Paris, François Muguet, 1668, in-8.

[3] Bartholomeo GAVANTUS, abrégé *Thesaurus sacrorum rituum seu commentaria in rubricas nuissali et breviarii romani*, Paris, Sébastien Huré, 1648, in-12.

[4] *Manuel des cérémonies romaines*, Paris, Langlois, 1670, in-12.

[5] Epiphane FRENICLE AUGUSTIN, *Explication des cérémonies et des offices de l'Eglise*, Paris, Florentin Lambert, 1657, in-8.

[6] *Concilium Tridentinum*, Paris, Sébastien Marbre-Cramoisy, 1674, in-4.

[7] Jean CABASSUT, *Notitia ecclesiastica historiarum conciliorum et canonum invicem collatorum*, Lyon, Anisson et J. Possuel, 1680.

[8] Guillelmus ESTIUS, *Commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard,* Paris, 1648, s.n, in-4.

[9] Raymond BONAL, *Cours de théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignez et la pratique necessaire aux pasteurs et à toutes sortes de personnes, tant ecclésiastiques que laïques*, Toulouse, Jean Boude, 1651, 2 vol.

[10] Mathieu BEUVELET, *Instruction sur le Manuel, par forme de demandes et de réponses familières pour servir à ceux qui, dans les séminaires se préparent à l'administration des sacrements,* Paris, Dinouart, 1665, in-12.

[11] Jean EUDES, *Le bon confesseur*, Paris, Lambert, 1666, in-18.

écrit par Raymond Bonal[1] est cité en premier lieu. Ce n'est pas étonnant puisque son auteur est un disciple de saint François de Sales et fonda une communauté de prêtres spécialistes de l'enseignement dans les séminaires. Un autre livre est conseillé, certainement lui aussi étudié dans le séminaire d'Annecy, comme son titre complet le suggère. Il s'agit de l'*Instruction sur le Manuel* de Mathieu Beuvelet[2]. Prêtre de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris rassemblée autour de Bourdoise, il est l'auteur de nombreux ouvrages d'ascétique et de pastorale, si bien qu'on peut le qualifier de rigoriste. La préoccupation de la confession à la fois quant à la pratique de ce sacrement et à la sincérité qui doit être celle du fidèle explique la présence du livre de Jean Eudes intitulé *Le bon confesseur*[31]. Le fondateur de la congrégation de Jésus de Marie dite des Eudistes s'intéresse à la formation des futurs prêtres et recommande de différer l'absolution pour dissuader une pratique trop fréquente de la confession, donc pas assez exigeante pour le fidèle. *Le Bon confesseur*, édité en 1666, est réédité une dizaine de fois du vivant de son auteur, c'est-à-dire jusqu'en 1680, puis plusieurs fois après. Il n'est pas de bibliothèque digne d'un *« bon prêtre »* sans la possession des *Instructions aux confesseurs* de saint Charles Borromée[1].

Il s'avère possible de comparer la liste des livres conseillés par Mgr d'Arenthon d'Alex à la fin du XVIIe siècle avec une autre donnée par Mgr Billiet, évêque de Maurienne, lors d'un synode tenu à Saint-Jean-de-Maurienne les 29, 30 septembre et 1er octobre 1829[4]. Dans ses instructions synodales qui sont imprimées à l'attention de son clergé, le prélat intitule un chapitre « De l'étude ». Dans la droite ligne de ses prédécesseurs, il rappelle qu' « un pasteur doit joindre la science à la piété, parce que la piété sans science rend inutile, et la science sans piété rend orgueilleux. Nous recommandons en conséquence à tous les Ecclésiastiques de ce diocèse, d'employer soigneusement à l'étude la partie de leur temps qui ne sera pas consacrée à la prière et aux fonctions du saint ministère, et de se faire un règlement à ce sujet ; sans cela les bonnes résolutions sont trop facilement oubliées. L'Ecriture sainte est le dépôt des vérités révélées ; tous les Ecclésiastiques doivent en faire le plus constant objet de leurs études. Pour s'en faciliter l'intelligence, ils se procureront une bonne traduction et quelques-uns des meilleurs commentaires tels que Carrière[5], Menochio[6], Tirin, Cornelius a Lapide et Picquigny[7]. Pour profiter de ce travail, il faut lire chaque livre de suite et en entier, de manière à se faire une idée de son ensemble et de ses principaux détails. Il est à propos de commencer par les quatre Evangiles et les Epitres de St-Paul. On parcourra ensuite tout l'Ancien Testament, selon l'ordre de la « Vulgate ». Parmi les livres cités, un point commun peut être mis en évidence : ils sont tous relativement anciens et même majoritairement du XVIIe siècle. Par exemple, les *Commentaires des Saintes Ecritures* de Jean-Etienne Menochius sont imprimés à Anvers en 1678[8] ; ceux du Jésuite Jacques Tirin datent de 1632[9] ; ceux de Cornelius à Lapide lui sont contemporains puisqu'imprimés pour la première fois en 1659[10] ; seul le livre de Bernardin de Picquigny date du début du XVIIIe siècle. Ainsi apparaît un décalage de deux siècles entre les interprêtes conseillés de l'Écriture Sainte et le moment de leur utilisation par les curés. Cet écart peut s'appliquer aussi en ce qui concerne les ouvrages de théologie. Il est prescrit en effet aux prêtres de « se procurer deux ou trois des théologies les plus usuelles et les plus généralement estimées ». Là encore, l'évêque n'encourage pas le clergé à innover en choisissant des auteurs contemporains, comme si l'ancienneté était un gage forcément de qualité. Chose curieuse, le prélat ne cite aucun ouvrage, signe que ceux utilisés pour exercer la

---

[1] Saint Charles BOROMÉE, *Instructions aux confesseurs*, Paris, Vitré, 1659, in-16.

[4] A.D.S. 1 FS 2653. Diocèse de Chambéry. Constitutions et instructions synodales du diocèse de Maurienne. Chambéry, imprimerie Puthod, 1830.

[5] Franciscus CARRIERE, *Fidei catholicae digestum*, Lyon, Laurent Anisson, 1657, in-4.

[6] Giacomo MENOCHIO, *Commentarii totius S. Scripturae*, Lyon, Girin et Comba, 1664, in-fol.

[7] Bernardin DE PICQUIGNY, *Epistolarum Pauli Apostoli triplex expositio*, Paris, Joanes Anisson, 1703, in-fol.

[8] Jean-Etienne MENOCHIUS, *Commentaria explicationes sensus litteralis totius Sanctae Scripturae*, Anvers, Verdussen, 1678, 2 vol., in-fol.

[9] Jacques TIRIN, *Commentariorum in Sacram Scripturam cum vulgatae textu*, Anvers, M. Nuttius, 1632, 3 vol.

[10] Cornelius a LAPIDE, *Commentarii in Sacram Scripturam*, Anvers, 1659, 11 vol., in-fol.

pastorale sont ceux que tous les clercs connaissent depuis le séminaire et depuis des générations d'hommes d'Église. Un paragraphe s'intéresse au droit canon :

> *« Quoique l'étude du droit canon soit un peu moins nécessaire que celle de la théologie, il est néanmoins très à désirer qu'un Pasteur en ait quelque connaissance, parce que l'administration d'une paroisse offre souvent de graves difficultés, qui ne sont traitées que par les canonistes. On peut se procurer à cette fin, outre le corps du droit canon, Durand de Maillane[1], de Héricourt[2], Cabassut[3], Devoti[4], Ducasse[5], etc ».*

En situant ces auteurs dans le temps, on peut choir à quelle génération de spécialistes du droit canon ils appartiennent.

[1] Pierre-Toussaint DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Paris, Cl.-J.-B. Bauche, 1761, in-4.

[2] Louis de HERICOURT, *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel et une analyse des livres du droit canonique, conférés avec les sages de l'Eglise anglicane*, Paris, 1719, Mariette, in-fol.

[3] Jean CABASSUT, *Notitia ecclesiastica historiarum conciliorum*, Lyon, Anisson et Posuel, 1680, in-fol.

[4] Giovani DEVOTI, *De notissimis in jure legibus*, Rome, Komarck, 1766, in-8.

[5] François DUCASSE, *La Pratique de la juridiction ecclésiastique volontaire, gratieuse et contentieuse*, Toulouse, J.-J. Boude, 1702, in-8.

CHAPITRE 2 : LES LIVRES CIRCULENT PENDANT ET AU-DELÀ DE LA VIE DES ECCLÉSIASTIQUES

Les ecclésiastiques sont habitués à côtoyer et à utiliser les livres qui sont des outils de travail, qui ont un caractère professionnel. En toute logique, ils possèdent une bibliothèque plus ou moins fournie qu'ils cherchent à compléter au cours de leur vie. Pour cela, ils achètent, se prêtent des livres. Se pose alors la question des échanges de livres, de leur transmission au sein de multiples réseaux intellectuels qui combinent des lecteurs, des vendeurs, des acheteurs, des passeurs de livres[1]. Bien sûr, des livres aussi spécialisés que ceux concernant la théologie, restent, on s'en doute, en circulation au sein des gens d'Eglise. Mais comment le livre passe-t-il de mains en mains ? Cette mobilité du livre présente encore l'intérêt de se poursuivre au-delà du décès de son propriétaire. Mais qui récupère les ouvrages en priorité puisque le clerc n'a pas d'héritier direct ? Est-ce la famille qui prime ou les collègues du défunt, voire des supérieurs, des institutions, des amis ?

On devine que la question de l'origine des bibliothèques ecclésiastiques trouve une partie de sa réponse dans l'étude des legs de celles-ci. En effet, le livre est un objet non seulement intemporel mais aussi très précieux. Son acquisition répond à des objectifs de la même façon que sa transmission découle de motivations propres au donateur. Celui-ci, homme habitué à côtoyer la mort au quotidien, prend les devants sur la sienne propre, en prenant soin de faire très tôt un testament et de faire dresser une liste ou un rôle qui détaille souvent avec soin chacun des ouvrages. Plusieurs dispositions concernent les livres donnés aux héritiers si bien que le notaire ou son clerc les mentionne souvent à part dans l'inventaire après-décès. Pourquoi tel livre est-il donné à telle personne ? Voilà qui pose l'interrogation des motivations du défunt. On entre ici dans la psychologie de l'homme d'Eglise, individuelle, mais aussi dans celle des ecclésiastiques en général qui ont une conscience éminente du groupe, puisqu'ils veillent à éviter une dispersion des livres. Donc le livre participe à l'élaboration d'une conscience collective qui caractérise les membres du clergé[2].

Par ailleurs, le livre rassemble malgré la mort de son détenteur. De plus, il est à la fois un objet utilisé du vivant du prêtre mais aussi une marque qui perpétue sa mémoire par-delà sa mort. Rechercher les traces laissées sur le chemin, le parcours des livres, voire d'un seul ouvrage, permet de comprendre que ceux-ci transcendent la mort parce qu'ils sont objets d'un savoir qui doit se perpétuer, mais aussi parce qu'ils sont remplis d'une charge affective au fur et à mesure de leur acquisition et leur utilisation. En quelque sorte, la mort d'un homme redonne une deuxième vie, ou si l'on ose dire, permet la résurrection de ses livres. Qui acquiert des livres ? Quelles dispositions a pris le donateur pour le partage ou le legs intégral de sa bibliothèque ? Pourquoi les a-t-il prises ? À quoi va servir désormais le livre ? Autant de questions qui abordent tout un univers à la fois culturel, mental, personnel et affectif.

[1] Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

[2] Roger CHARTIER, Guglielmo CAVALLO (s.d.r.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, rééd. 2001, 587 p.

1. Les livres ecclésiastiques circulent du vivant de leur propriétaire.

1.1. Les ouvrages notés dans le livre de raison du chanoine Favre d'Annecy

Les livres de raison des ecclésiastiques sont des sources de premier choix pour découvrir les achats, la revente, le prêt de livres. Ils permettent de mesurer une « consommation » d'ouvrages qui ne rime pas forcément avec une lecture prouvée d'ailleurs. En Savoie, les livres de raison d'ecclésiastiques, quelque soit leur rang, quelque soit le moment de l'époque moderne ou du début de l'époque contemporaine, sont très rares. Hommes de culture, les membres du clergé ont besoin d'avoir entre les mains des livres, qu'ils achètent en partie. On retrouve des traces de leurs achats dans leurs livres de raison. Mais elles sont peu présentes, à l'inverse des notes relatives aux dépenses de nourriture, de linge, aux gages des domestiques, aux censes des terres attenantes au bénéfice curial[1].

Donc, la découverte du livre de raison du révérend Favre, chanoine d'Annecy, est fort heureuse[2]. Parcourir le petit livret de cet ecclésiastique dans les années 1730 fournit des indications sur la fréquence des achats culturels. Par exemple, pour l'année 1733 qui est complétée de façon cohérente, apparaissent des achats effectués au cours des mois de mars, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, à l'occasion de quatorze jours. Mais une journée ne correspond pas toujours à un seul achat. Si le 8 septembre 1733, le clerc mentionne :

> *« J'ay achetté le bref imprimé de Clement 12 en faveur des Jacobins, 2 livres 13 sols ».*

Par contre, il rédige un petit paragraphe relatif à des achats beaucoup plus conséquents à la date du 24 août 1733 :

> *« J'ay achetté 3 livres qui m'ont couté 16 Jules l'un qui est in 8 gros imprimé à Padoue en 1725 sur les comedies de Plaute [3] l'autre aussi in 8 mais petit aussi imprimé à Padoue en 1721 est Lucrèce de rerum natura [4] en papier fin. le dernier est un in 4 petit cynegetica petri angeli bargaei[5] imprimé a lyon en 1561 par griffon selon le prix des livres qui se trouve a la fin du 1er livre plaute en papier ordinaire coute 5 livres et lucrece 4 livres les deux couteraient 9 livres ou 18 jules, je n'en ai cependant donné que 16 jules de sorte que ce compte je gagnerais deux jules sur ces deux livres et aurois eu l'un 4° par dessus qui est cependant un rare et excellent livre qui vaut bien un des autres ».*

Pour qu'un individu comme celui-ci prenne la peine de noter de telles indications, c'est qu'il aime les livres. Il précise leur auteur, leur format, leur titre, leur lieu d'impression, parfois même le nom de l'éditeur, leur valeur. L'impression qui transpire de ces notes est qu'il est un connaisseur. Il a acheté précisément ce qu'il voulait. Il se montre par ailleurs satisfait d'avoir bien marchandé le prix et même obtenu un livre supplémentaire. Cela laisse supposer qu'il est un client régulier et apprécié d'un des marchands-libraires d'Annecy.

Il est un client qui s'intéresse à beaucoup de domaines aussi différents que les belles-lettres, l'art de la chasse, la théologie bien sûr. Pêle-mêle, on devine certaines de ses passions. Il

[1] Sylvie MOUYSSET, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, P.U. Rennes, 2007, 347 p.

[2] A.D.H.S. Série H dépôt 13, 1 B 33, n° 21. Livre de raison du révérend FAVRE, vers 1733.

[3] PLAUTE, *Comédies*, trad. Par Melle Le Fèvre, Paris, Thierry, 1685, 5 vol., in-12.

[4] LUCRECE, *De rerum natura*, interprétation par Michel de Marolles, Paris, 1659, in-8.

[5] Pietrus ANGELUS BARGAEUS, *Cynegetica*, Lyon, Griffon, 1651, 1 vol., in-12.

apprécie le théâtre qui met en scène des modèles grecs adaptés au goût du public romain, comme le fait Plaute avec ses jeux de mots, ses personnages-types qui sont le reflet de la société de l'Antiquité qui semble indémodable et encore d'actualité au XVIIIe siècle. Pour prendre du recul sur les fidèles qu'il côtoie et entend en confession à Annecy, le chanoine dévore les pièces de théâtre de Plaute qui dénoncent l'absurdité de l'humanité par le comique. Souvent reviennent des titres d'ouvrages de poésie. D'abord, sûrement une majorité d'auteurs de l'Antiquité, comme Lucrèce, qui au 1er siècle de notre ère diffuse la doctrine d'Epicure en révélant au lecteur la nature du monde avec ses lois et ses limites pour amener l'homme à se libérer par la raison du fardeau des superstitions, notamment religieuses, qui sont des obstacles pour atteindre la tranquillité de l'âme ou l'absence de troubles, exprimée en grec par l'« ataraxia ». Le titre de l'ouvrage peut se traduire par *De la nature des choses* et présente aussi une philosophie qui met en avant la volupté associée à la nature, symbolisée par un lieu agréable où l'on se retrouve entre amis pour échanger, loin de la violence du monde. On peut pourquoi pas deviner l'attachement de cet ecclésiastique à la sociabilité urbaine, intense et intellectuelle qui rassemble les chanoines d'Annecy.

Mais ce chanoine apprécie encore une poésie plus récente, comme le prouve un livre évoqué par la liste importante de ses auteurs. Ainsi, le 20 août 1732, il écrit avoir acheté « un autre gros in-8° qui contient des vers de Mr Malherbe de Rouan, de maynard de boisrobert, de macheron, de lingondes, de Touvant, de motin de Mr de letoile, et de divers auteurs »[1]. Plus loin, le 13 novembre 1734, il relate son achat des « *Fables* d'Esope en grec et en latin edition de Rome 1715 »[2] en même temps que « le compendium de la grammaire grecque de Padoue 1730 ».

Voilà un homme de lettres capable de lire le grec comme le latin, mélangeant le plaisir de lire des récits historiques en vers, comme le laisse présager l'achat le 8 octobre 1733, d' « un in-12 intitulé alaric ou rome vaincüe poème de Mr de Scudery[3] a paris 1655 ». Il est l'homme d'une double culture, à la fois laïque et profane : l'histoire sainte et l'histoire des grandes civilisations lui procurent du plaisir. Pour preuve, le 2 juillet 1732, il raconte :

> *« J'ai achepté les commentaires de Cesar[4] in 16 d'amsterdam 1649 ils m'ont couté 20 sols. Item, j'ai achepté à la sollicitation de Mr Major Credendé de malines qui a conduit à Rome des religieuses ursulines des pais bas, le livre de Joannis Molanis Theol. Cevanii professoris de historia SS imaginum et picturarum pro vero usum iesu abusus[5] in 12 lugduni 1619. Tous les livres de cet autheur sont rares il m'a couté 25 sols ».*

Ce lecteur invétéré bénéficie de conseils de lecture de la part d'amis. Il sait partager cette passion par des rencontres ou tout au moins par une correspondance. On peut parler ici de l'existence de véritables réseaux d'individus cultivés, de laïques et d'hommes d'Église, qui dépassent les frontières du Piémont, de la France, pour s'étendre à toute l'Europe, comme le laisse présager l'origine géographique de ce correspondant. Le révérend Favre apprécie l'histoire, mais il s'intéresse également à la géographie, puisque le 4 mars 1733, il écrit :

> *« J'ay achepté deux cartes de l'Europe et mappemondes », complétées le 12 juillet de la même année par l'acquisition d' « une paire de cartes francoises ».*

Cependant, dominent les achats relatifs à la théologie et à la musique. Au hasard, il mentionne le 19 août 1733 avoir acheté 7 sols un livre intitulé *Evoplia fidei catholica romanae authore fausto naireno banensi maronita[6] romae 1694* et un autre intitulé la *Christiana essere la*

---

[1] MALHERBE de ROUEN, MAYNARD de BOIROBERT, MACHERON, LINGONDES, TOUVANT, MOTIN, MONSURON, TOUVANT, LINGONDES, *Recueil des plus beaux vers de messieurs de… et autres des plus fameux esprits de la Cour*, Paris, du Bray, 1626.

[2] ESOPE, *Fables*, Lyon, 1687, in-12.

[3] Georges de SCUDERY, *Alaric ou Rome vaincue*, Paris, Courbé, 1659, in-12.

[4] CESAR, *Commentaires*, traduits par Perrot d'Ablancourt, Paris, Courbé, 1650, in-4.

[5] Joan MOLANUS, *Traité des saintes images*, Lyon, Durand, 1619, in-12.

[6] Faustus BANENSIS, *Dissertation à propos de l'origine, du nom et de la religion de Maronée*, Rome, 1679, in-12.

sola religione verace del. Sig^r^ marchese di pianuza in Torino 1700[1] pour 5 sols. Peu d'allusions à des achats de livres religieux ici, mais à une bibliothèque composée essentiellement de livres de théologie à n'en pas douter.

Signe d'une aisance certaine, il se laisse aller à des dépenses parfois considérables, à l'image de celle dont il rend compte le 18 novembre 1732 :

> *« j'ay achetté les instituts*[2] *de l'edition de venise 1704 j'avois a choisir ou de l'infolio ou de 4 vol. in 8 tout de la meme edition. J'ai pris les vol. in 4 chaque vol. contenant un livre de lancelot*[3]*, 12 livres 10 sols ».*

Ces deux achats dévoilent un homme soucieux de s'instruire pour se livrer à la controverse, à la polémique avec les protestants et de connaître les idées jansénistes puisque Lancelot est l'un des Messieurs de Port-Royal qui contribua à la fondation des Petites Écoles du même nom et rédigea une Grammaire générale et raisonnée, dite Grammaire de Port-Royal. Le révérend Favre se documente pour mieux combattre les idées jansénistes.

Il se singularise par son goût pour la musique, peut-être pratique-t-il un instrument. En tout cas, il achète des séries de partitions de concerts :

> *« 20 juin 1732. J'ai achepté un concert notté en 2 feuilles entières n° 33 de petruccio. Il m'a couté un feston. Item j'en ay achepté un autre notté en une feuille et demi n° 32. Il m'a couté 15 sols. 2 livres 5 sols ». Il enchaine quelques jours plus tard par le paragraphe suivant : 6 juillet « j'ay achetté 12 sonates de Carlo marini*[4] *et 12 de même imprimées d'antonio vivaldi*[5]*. 9 juillet. J'ay payé un feston de la capature du concert n° 27 et 25 s. de celle du concert 38 ».*

Cet ecclésiastique est un mélomane averti qui compense la frustration de ne pouvoir assister à des concerts de qualité par le décryptage et même le recopiage des morceaux, puisqu' il écrit que le libraire lui a donné le 12 juin 1733 « 2 autres [concerts] n° 30 et 31 à copier ». Il s'intéresse aussi à la musicologie comme le prouve l'achat d'un petit livre in quarto intitulé *Diffosa della musica moderna in venetia a l'originale in lisbona 1649*. Il connaît son contemporain Antonio Vivaldi, un des virtuoses du violon les plus admirés de son temps, à la fois en Italie et dans toute l'Europe. Visiblement le chanoine savoyard apprécie ses concertos et se passionne pour la musique lyrique et instrumentale. Par ailleurs, Vivaldi était surnommé « le prêtre roux », en raison de sa chevelure rousse et de son état de prêtre ordonné en 1703, même s'il cessa de dire la messe trois ans plus tard, sans pourtant renoncer à porter l'habit ecclésiastique. Le révérend Favre est sûrement plus homme d'Église que son maître en musique car on raconte une anecdote au sujet de ce dernier :

> *« disant un jour sa messe quotidienne, il lui vint une idée musicale dont il fut charmé ; dans l'émotion qu'elle lui donnait, il quitta sur-le-champ l'autel et se rendit à la sacristie pour écrire son thème puis il revint achever sa messe. Déféré à l'inquisition, il fut heureusement considéré comme un homme dont la tête n'était pas saine et l'arrêt prononcé contre lui se borna à lui interdire la célébration de la messe ».*

À travers ce livre de raison, ce sont les goûts, les passions, les habitudes de consommation livresque, de lecture qui transparaissent. La source en question montre un personnage cultivé,

---

[1] Giacinto di SIMIANA, Marchese di Pianessa, *La christiana esser la sola religione vera, e doversi percio da tutti abbracciare*, Venise, 1675.

[2] JUSTINIEN, *Les Instituts*, Paris, Loyson, 1664, 2 vol., in-12.

[3] Claude LANCELOT, Antoine ARNAULD, *Grammaire générale et raisonnée dite Grammaire de Port-Royal, « contenant les fondements de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle, les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, et les principales différences qui s'y rencontrent »*, Paris, Le Petit, 1660, 1 vol., in-12.

[4] Carlo Antonio MARINO, *Sonate da camera a 3 strumenti*, Bologna, 1687.

[5] Antonio VIVALDI, *Opus 5, 6 sonates pour 1 ou 2 violons*, Amsterdam, Roger, 1716.

qui se passionne pour de nombreux centres d'intérêt. La lecture lui permet de sortir du monde de l'Église, de son milieu social pour certainement côtoyer la riche bourgeoisie urbaine, en étant capable de faire face aux inévitables mondanités, mais aussi en se faisant remarquer par son érudition très large.

1.2. Les achats de livres effectués chez les marchands-libraires

Pour se procurer des livres, les ecclésiastiques fréquentent les librairies de la ville la plus proche. Acheteurs réguliers ou occasionnels, certains laissent des dettes. Le révérend Louis La Porte, prêtre de l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne et bénéficiaire de la cathédrale, est mort sans avoir réglé les dettes contractées auprès du marchand-libraire de la ville, ce qui est porté dans son testament[1]. Elles seront remboursées par ses héritiers avant le partage des biens. L'étude de la clientèle d'une imprimerie-librairie est souvent judicieuse pour observer la société d'une ville et des alentours et en particulier certaines catégories de lecteurs afin de croiser les types de lectures et les catégories sociales. Même si dans le cas des ecclésiastiques la question se pose de savoir si la fonction transcende les clivages sociaux, permettant de rassembler évêques, chanoines, prêtres, vicaires, selon un type de lectures comme dénominateur commun. Ont été relevés quatre vingt-huit ecclésiastiques, soit 35,3 % de la clientèle, qui ont fait des achats dans la librairie de Jean-Baptiste Blanc à Moûtiers de 1838 à 1849, ce qui représente une domination de la clientèle cléricale[2]. En son sein, les curés acquièrent régulièrement des livres de piété, soit un tiers de leurs achats. Ceux-ci se composent aussi de catéchismes, de bibles, de livres de prières, de recueils de messes, d'*Imitations de Jésus Christ et de la Vierge* en latin et en français, mais d'assez peu d'imprimés. L'exemple des achats du curé Plassard de la paroisse de la Gurraz est donné pour montrer une consommation de livres réduite au strict nécessaire entre 1839 et 1847 : 2 Combats spirituels, 8 ordos, 2 Imitations de la Vierge, 1 supplément de messe, 2 cantiques, soit une moyenne de deux ouvrages par an. Sont aussi évoquées les commandes du livre du chanoine Martinet, intitulé le *Platon Polichinelle*[3]*,* faites par divers curés. De même, certains se risquent à se faire livrer les *Paroles d'un croyant*[4] de Lamennais, malgré l'interdiction papale qui frappe l'œuvre de ce prêtre français, théoricien d'un catholicisme libéral dépourvu d'Église en tant qu'institution mais rassemblant les fidèles autour d'un esprit de charité universelle. L'évêché de Tarentaise est mentionné pour ses commandes d'ouvrages d'érudition courante, comme *La géographie* de Morin, un auteur du XVIIe siècle, publiée à la fin du XVIIIe siècle[5]. À travers les achats faits par les chefs de famille pour pourvoir à l'instruction de leurs enfants, on peut facilement retrouver les conseils de lecture donnés par les vicaires-régents. Présents dès la fin du XVIIe siècle dans les petites écoles en Savoie et en particulier dans les régions montagneuses, ils diffusent une éducation, certes rudimentaire et saisonnière, mais qui amène Mgr Alexis Billiet, évêque de Tarentaise puis archevêque de Savoie en ce milieu du XIXe siècle, à dire que 87 % des petits tarins sont scolarisés[6]. Ils apprennent dans les grammaires de Noel et Chapsal[7], de Lhomond, de Napoléon Landais[1] par exemples. De nombreux catéchismes

[1] A.D.S, 2 C 2624 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1774, fol. 760. Testament du Rd Louis LA PORTE, prêtre de l'hôpital et bénéficiaire de la cathédrale, 21 décembre 1774, no^{re} Grange.

[2] Eric BOCQUIN, Imprimerie, Imprimeurs et Imprimés en Savoie (1800-1880), Mémoire de Maîtrise, Université de Savoie, 2001-2002, s.d.r. Christian SORREL, 228 p., p. 189.

[3] Antoine MARTINET, *Platon Polichinelle, ou la Sagesse devenue folle pour se mettre à la portée du siècle*, Lyon, Pélagaud et Lesue, 1840, in-12.

[4] Félicité de LAMENAIS, *Paroles d'un croyant*, Genève, 1834, 92 p.

[5] Jean-Baptiste MORIN de LA BAUME, *Géographie élémentaire ancienne et moderne, rédigée sur les derniers traités de paix et de commerce de 1783 et 1784, et dur les observations du capitaine Cook*, Paris, Périsse, 2e éd., 1785.

[6] Alexis BILLIET, *Mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie*, 1845.

[7] Charles-Pierre CHAPSAL, François NOEL, *Nouvelle grammaire française avec exercices d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation tirés de nos meilleurs auteurs*, Paris, Maire-Nyon-Roret, 1823, 1 vol.

sont utilisés comme par exemple celui de Gaume[2]. L'enseignement des vérités élémentaires de la foi catholique se double de celui omniprésent de la morale. Comme Louis Simon, un étaminier du Maine, qui apprit à lire dans la bibliothèque du presbytère de son village, les jeunes enfants du duché de Savoie connaissent surtout la vie des saints, l'Ancien et le Nouveau Testament[3]. Pour les plus instruits, qui ont la chance de poursuivre au collège, les professeurs ecclésiastiques le plus souvent font apprendre les humanités à travers la découverte des œuvres choisies de Tacite, de Cornélius Népos, de Tite Live. Peu de place est accordée aux livres scientifiques, à part ceux de géographie, ce que reflètent les livres de compte de la librairie de Jean-Baptiste Blanc. Mais les enfants du peuple sont peu nombreux par la suite à lire chacun des six ouvrages qu'apprécie particulièrement Jean-Louis Ménétra, un vitrier parisien né en 1738 : la Bible, le *Missel des paroisses*, le *Petit Albert*, le *Contrat social*, *La Nouvelle Héloïse* et l'*Emile*[4].

Les clercs sont en contact régulier avec les libraires en raison des abonnements à des revues qu'ils ont contractés. Les livres de comptes mentionnent le règlement régulier des échéances[5]. Celui d'un chanoine de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy de la première moitié du XVIIIe siècle laisse apparaître un règlement qui s'effectue au mois de mai de chaque année. Ainsi, de 1738 à 1742, il écrit systématiquement :

> *« J'ay payé a mr Triquet pour l'année pour la gazette deux livres 2 sols »*[6].

Par contre, le prix a augmenté quelques années plus tard comme l'indique la phrase « payé trois livres au Sr Triquet pour la gazette de l'année 1759 le 31 may 59 ». Ces annotations figurent au milieu des mentions relatives aux gages des domestiques, au paiement des travaux effectués par le charpentier, au loyer de la cave ou aux achats de pain auprès des boulangers Eustache et Aimé Rivollier. C'est une façon de tenir les comptes qui montrent que les achats culturels, comme ici le journal fondé par Théophraste Renaudot en 1631, apparaissent comme normaux, n'ont pas un caractère exceptionnel nécessitant de les traiter dans une rubrique à part. La culture occupe une place à part entière dans la vie quotidienne de cet homme. Il est à noter qu'il se tient informé des « nouvelles de Paris », autre nom de « La Gazette », qui est le journal hebdomadaire le plus ancien de France, réputé pour la clarté de ses informations. C'est encore une des preuves d'un haut clergé du duché de Savoie qui regarde naturellement vers la France, qui s'intéresse à la vie politique du royaume voisin.

1.3. Les correspondances d'ecclésiastiques qui évoquent des livres achetés ou lus.

La correspondance des clercs révèle quelquefois des traces de manipulation de livres en tout genre. L'étudiant en théologie à Turin, Claude Favre, répétiteur de l'abbé de Mellarède, qui écrit au révérend Baussand d'Arenthon plusieurs lettres au cours de l'année 1724, montre combien les livres sont des objets à part, qui coûtent cher[7].
De Turin, le 28 avril 1724, il écrit :

> *« Vous recevrés par Mr Bornand 21 livres que j'ai retiré de la bible de Duhamel, apres l'avoir promené par plusieurs endroits ; vous marqués a M. Leonard que vous avés laissé ici plusieurs*

---

[1] Napoléon LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires*, Paris, Didier, 1844, 2 vol., in-2.

[2] Jean-Joseph GAUME, *Catéchisme de persévérance*, Paris, Gaume, 1838, 8 vol., in-8.

[3] Anne FILLON, Louis Simon, étaminier, 1741-1820, dans son village du Haut-Maine au siècle des Lumières, thèse de 3e cycle Jean-Marie. CONSTANT (s.d.r.), 1982, 2 vol., 1984.

[4] Daniel ROCHE, *Journal de ma vie. Jean-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 431 p.

[5] Natacha COQUERY, *Tenir boutique à Paris au XVIIIe siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, CTHS, 2011, 408 p.

[6] A.D.H.S. 7 G 372. Livre de raison d'un chanoine de Notre-Dame de Liesse d'Annecy (1738), fol. 11, 12.

[7] A.D.H.S. 1 J 1737. Correspondance du Rd Baussand. Lettres à Turin des 8 avril, 17 mai et du Betonnet du 24 juin 1724.

livres, entre autres un corps de droit, vous pouvés vous imaginer que si vous m'aviés donné la commission ou pour les vendre ou pour vous les faire venir je n'aurais pas manqué à vous rendre en cela mes petits services mais vous ne m'avés laissé aucune liste ni aucun ordre pour cela, si j'ay vendu la susdite bible, c'est parce que Mr Lavet a qui vous l'aviés laisser n'aïant pas de quoi vous satisfaire me l'apporta sans me dire ce qu'il en voulait : ainsi, j'ai crû ne la voulant pas garder, que le meilleur etoit de la vendre et vous en faire venir l'argent ».

Le curé Léonard évoqué est un ami du révérend Baussand qui est secrétaire de l'évêque de Genève-Annecy, Mgr Rossillon de Bernex.

Un peu plus d'un mois plus tard, le 17 mai 1724, au détour d'une lettre, il parle de « Mr Lavet [qui] trouve que votre bible a eté vendüe a un prix asses raisonnable, vous n'avés qu'a prendre 21 livres que Mr Leonard vous contera. Il a encor un abregé des conciles qui est a vous qu'il vous païera quant il retournera en Savoye ». Les livres évoqués avaient été emmenés par l'étudiant Albert Baussand, né à Aviernoz, qui reçut le dimissoire le 15 décembre 1719 alors qu'il était à Turin, précepteur chez le comte de Mellarède, ministre du roi[1]. Doué pour les études, Baussand parvient à obtenir un doctorat en théologie et en droit civil et canonique de l'Université de la ville dans laquelle de nombreux étudiants savoyards en théologie viennent chercher leurs grades. Il est issu du peuple puisque son père est cordonnier. Cette origine modeste ne l'empêche de faire des études, certainement grâce à l'existence de la Bourse des pauvres clercs du diocèse. Cet homme d'érudition présente même la particularité d'être nommé curé archiprêtre d'Arenthon alors qu'il est toujours étudiant, le 30 juin 1722, certainement en raison de ses talents en droit civil et canonique, mais aussi de ses relations. Cependant, s'il échappe à son destin, certainement de paysan ou d'artisan par le biais de l'éducation, l'entrée du chapitre de la collégiale d'Annecy lui est fermée. Vraisemblablement, lors de la transmission de la charge de précepteur des enfants de cette haute personnalité qu'est le comte de Mellarède, certains livres peuvent avoir été oubliés dans la capitale du duché et le successeur en hérite involontairement. Sa conscience lui dicte alors de s'enquérir auprès de leur propriétaire de l'usage qu'il doit en faire. Il est à noter que chacun des livres évoqués dans ces deux lettres correspond assez curieusement à une des spécialités qu'étudie le jeune Baussand. Les livres indiquent donc les types d'études poursuivies. Par ailleurs, le prix de la Bible est conséquent, signe d'un homme qui aime les beaux livres et peut se les offrir. Le curé Baussand fait penser par certains côtés au paysan champenois Valentin Jamerey-Duval[2]. Ce dernier réussit une carrière exceptionnelle en apprenant à lire grâce à l'aide de bergers dans les petits livres de la Bibliothèque bleue de Troyes, pourtant seulement à l'âge de quinze ans, puis en étudiant des ouvrages d'histoire, de géographie et d'astronomie auprès des frères du prieuré de Deneuvre, près de Lunéville. Par la suite, il est remarqué par le duc Léopold de Lorraine, devient diplômé de l'Université de Pont-à-Mousson en 1720, puis professeur d'histoire et d'antiquités de l'académie de Lunéville. Il se rend à Florence auprès de la future impératrice Marie-Thérèse de Habsbourg qu'il rejoint à Vienne en 1743, pour diriger la bibliothèque impériale. En conclusion, cet homme connaît un destin extraordinaire qui le mène à côtoyer des puissants de son époque, chose que le révérend Baussand ne peut faire, d'où son repli sur sa paroisse d'Arenthon, où il est craint de ses fidèles, réédifie le presbytère et le clocher, fait construire une chapelle, dispose de revenus importants issus des terres attenantes à son bénéfice curial.

Sont ici en présence deux individus, Baussand et Favre, qui sont amis des livres car Claude Favre marque dans une lettre rédigée du Betonnet le 24 juin 1724 :

« J'irai peut-être à Genève faire une emplaite de quelques livres, et en passant je vous irai rendre mes devoirs, et visiter votre cure ».

[1] REBORD, Charles et GAVARD, Adrien, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, 2 t. en 1 vol., Bourg, Dureuil et Annecy, Imprimerie commerciale, 1920, 803 p., p. 45.

[2] Valentin JAMEREY-DUVAL, *Mémoires. Enfance et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*. Texte établi et présenté par Jean-Marie GOULEMOT, Paris, Minerve, 2011, 328 p.

Par cette visite, le jeune Claude Favre fait coup double. S'arrêter à Arenthon est pratique puisque cette paroisse est une étape de la route Annecy-Genève et c'est aussi le moyen de rendre ses hommages à un confrère qui est reconnu comme un jurisconsulte distingué du diocèse de Genève-Annecy. Ceci ne peut être que positif pour plus tard, un appui dans la perspective d'obtenir un poste intéressant, tant la course aux bénéfices est une affaire surtout de relations. Cette simple phrase prouve aussi combien Claude Favre semble un habitué de la ville de Genève et de ses imprimeurs libraires réputés.

Le curé Baussand possède une bibliothèque fournie qu'il complète régulièrement par l'achat de livres comme en attestent des mentions faites dans son livre de raison. Par exemples, il se procure au mois d'avril 1754 « un bréviaire, *Les Pensées de Bourdaloue*[1] et un dictionnaire géographique pour 21 livres »[2]. Une autre fois, le 2 octobre 1758, à Annecy, il se procure un bréviaire chez le libraire Burdet et deux autres livres, ce qui lui coûte 20 livres. Il fait rarement le voyage pour rien ou se les fait parvenir car il prend soin de passer commande par écrit auprès des libraires. Voici ce que l'un, nommé Jean Etienne Saillet d'Annecy, écrit :

> *« J'ay recus la chere vôtre du 3è courant et je vous envoy les 9 vol. des essais de la morale que j'ay confronté avec bien d'autres meme ceux de mes confreres, et ou il y avait 10 vol. il y en avait deux des memes sujet et ils contiennent tout ce que vous me marqué, et si vous souhaité la Science de la chaire [3] il coutent une livre de plus, ma tante vous offre ses tres humbles respect etant avec tout les respects et consideration possible. Annecy, ce 5 decembre 1741 »[4].*

On a ici la preuve que Baussand commande des livres parce qu'il sait à l'avance que leur contenu peut l'intéresser, ayant été mis au courant par des confrères ou des critiques dans des publications. Il est féru de théologie morale car la *Science de la chaire* s'intitule aussi *Dictionnaire moral* écrit par Jean Richard. S'il se tient informé des livres nouveaux, il cherche aussi à les obtenir au meilleur prix. Pour cela, il dispose à Lyon d'un ami chargé de lui procurer des livres dont il dresse la liste en 1724. Mais ce dernier lui répond en août qu'il n'a malheureusement pas pu trouver et acheter les livres auprès des marchands car « la dernière diminution des prix que l'on attend chaque jour les intimide ». Ce conseiller, qui semble être un véritable spécialiste, lui suggère de patienter quelque temps car « si vous attendiés encore 2 à 3 mois, la valeur de l'argent étant fixé, la valeur des marchandises se fixerait de même, et que surement vous les auriés à meilleur prix[5] ».

Ceux-ci sont aussi connus du curé d'Areine qui correspond avec un dénommé Dherens qui est receveur de la douane de Chêne, un des points de passage avec Genève. Dans un papier dont l'entête est *Compte de crédit et depense pour le Reverend Sieur Curé d'Arenthon, scavoir 1744 faite par le Sr Dherens,* Baussand écrit :

> *« Doit au Sieur Dherens du 24 may 1744 pour les gazettes et mercures de 1744, 7 livres 8 sols et pour acquit de doüane des livres imprimés venus de Lyon signés Vichard, 2 livres, 2 sols et 2 deniers ».*

Les titres des ouvrages ne sont pas mentionnés. Lyon est le second centre intellectuel et d'imprimerie du royaume de France et un des centres majeurs de diffusion de livres vers la Savoie. Le curé paye la somme en nature, en coupes de diverses céréales comprenant du froment, des rittes et des pesettes. Ceci s'explique par le fait qu'il est à la tête d'une grosse exploitation agricole dans la plaine de la Roche-sur-Foron. En quelque sorte, Dherens lui sert

---

[1] Louis BOURDALOUE, *Pensées sur divers sujets de religion et de morale*, Paris, Cailleau, 1735, 3 vol., in-8

[2] A.D.H.S. 43 J 1721. Papiers du Rd Baussand.

[3] Jean RICHARD, *La science de la chaire ou dictionnaire moral*, Paris, Guérin, 1700, 2 vol., in-8.

[4] A.D.H.S. 43 J 1739. Correspondance du Rd Baussand.

[5] A.D.H.S. 1 J 1737. Correspondance du Rd Baussand avec le receveur de la douane de Chêne, Dherens (1738-1752).

d'intermédiaire en ce qui concerne les journaux tout du moins puisqu'il fait figurer dans une lettre postée d'Annemasse le 7 mars 1746 :

« Si vous souhaiter les gasettes pr 4 livres 10 sols je vous les ferai parvenir regullierement ».

Ainsi, ce curé se tient informé des nouvelles qui concernent les affaires politiques, religieuses, littéraires de France et d'Europe.

1.4. Le curé Baussand prête des livres à des collègues ecclésiastiques, inscrits dans son livre de raison.

Le curé Baussand[1] achète des livres pour se documenter mais il s'en fait prêter et en prête également. La lettre de son confrère Dubouloz, Curé de Pers du 27 mai 1724, en atteste :

« Monsieur, Après vous avoir assuré de la continuation de mon parfait respect, vous voulés bien que je vous prie de faire rendre à Monsieur l'Archidiacre le livre intitulé Septem Tuba ; que je vous prestois, parce qu'il m'a demandé aujourd'huy en passant chez luy si je ne l'avois point par megarde meslés avec les miens, et métant ressouvenu vous l'avoir presté, j'ay l'honneur de vous prier de le luy renvoyer ; je suis charmé que cette occasion me fournisse celle de vous assurer que j'ay l'honneur d'être avec bien du respect Monsieur. Votre humble et tres obéissant serviteur »[2].

Le livre *Septem tubae sacerdotales tractatus,* publié à Lyon en 1680, concerne encore la théologie morale[3]. Ici, les échanges de livres se font non pas entre deux mais entre trois personnes et ils semblent fréquents.

Il est certain que le révérend Baussand possède une bibliothèque très fournie mais son inventaire qui a dû être fait lors de son décès s'est perdu. Par contre, dans son livre de raison, le curé a dressé une rubrique à part, portant le titre *Mémoire des livres prêtés*, ce qui sous-entend qu'il en propose si régulièrement qu'il est obligé d'en mettre la liste par écrit pour s'en ressouvenir. Effectivement, celle-ci, élaborée le 26 octobre 1767, est fort longue[4], mais elle comporte des titres parfois énigmatiques. La voici comme rédigée :

_ « l'histoire du monde par l'abbé Bourdelon[5] a Mr l'avocat Dussaix**.**
_ le criticon[6] de Balthasard Gracian a Mme de St-Sixt
_ dictionnaire italien a Giraud jardinier de Mr le Marquis de Sales
_ histoire du roi de Suède[7] a David Debonnaz dit Besançon
_ vie du prince Eugène[8]
_ les mœurs des israëlites et des chrétiens[9] au Sr Dubouloz
_ discours sur les sciences[10] au Sr chanoine Peloux
_ discours sur l'histoire universelle[1] au Sr de Benevix

---

[1] A.D.H.S. 43 J 1737. Correspondance du Rd Baussand.
[2] A.D.H.S. 43 J 1742. Correspondance du Rd Baussand avec le révérend Dubouloz.
[3] Jacques MERLO HORTIUS, *Septem tubae sacerdotales tractatus*, Lyon, 1680, in-4.
[4] A.D.H.S. 43 J 1767. Mémoire des livres prêtés par le Rd Baussand.
[5] Laurent BORDELON, *L'histoire critique des personnes les plus remarquables, illustres ou fameuses de tous les siècles et de toutes les nations du monde*, Paris, Coustelier, 1699.
[6] Baltasar GRACIAN, *Le criticon ou l'homme détrompé*, Genève, Bousquet, 1725, in-12.
[7] VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII, roi de Suède*, Bâle, Revis, 1731, 2 vol., in-12.
[8] Pierre MASSUET, *La vie du prince Eugène de Savoie*, Amsterdam, François l'Honoré, 1736, in-12.
[9] Claude FLEURY, *Les mœurs des israélites et des chrétiens*, Paris, Mariette, 1720, in-12.
[10] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours qui a remporté le prix de l'académie de Dijon, en l'année 1750, sur cette question proposée par la même académie : si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, Genève, Barillot, 1750, in-8.

_ institut du droit canon[2] par l'abbé de Meusy au Sr curé de St Joyre
_ la science du monde[3] 1er tome au Sr juge mage Rambert
_ la belle éducation[4] de Mr l'abbé Bourdelon à Mr Perreard curé de Minzier
_ vie de Jean d'Arenthon d'Alex[5] au Rd Bavoux (rayé)
_ introduction a la vie dévote[6] a Charles Ducimetiere
_ histoire de l'Eglise[7] par mr Gaudeau 1er t au Sr Lenoine Contat
_ l'homme universel[8] au Sr comte d'Aviernoz
_ histoire de la décadence de l'Empire Romain[9] 2 vol
_ histoire des juifs[10] par Joseph
_ une geographie manuscrite au Sr Faurax prëtre professeur à Rumilly
_ les cartes des villes fortes d'Italie à Madame de Thoyre de monnant
_ 4 livres d'autres cartes que j'avois presté a Mr de Sixt
_ l'exposition de la doctrine de l'Eglise catholique[11] par Mr Demaux au Sr Fontaine de Grange Canard
_ l'espion turc[12] a Mr Rithod chanoine
_ le virgile le travesti[13] par Scarron a Madame favre (rayé) ».

Une telle énumération est riche d'enseignements. Elle nous indique la façon dont l'ecclésiastique procède pour noter les bénéficiaires de prêts. Elle propose un panorama des interlocuteurs « culturels » si l'on peut dire de ce curé de campagne. Elle constitue un échantillon des goûts littéraires de cet homme. Comme souvent lorsqu'un lecteur a une connaissance précise de ses ouvrages et qu'il doit en plus recopier une liste assez longue de titres, il est tenté d'abréger les intitulés, de ne pas mentionner les auteurs, de ne pas écrire en face le nom de tous les emprunteurs parce qu'il a fait confiance à sa mémoire lors du prêt et qu'elle le trahit le jour du relevé. Mais les livres ne sont pas égarés car il a confiance en son entourage. Il apparaît que le prêteur note le nom de ceux-ci après coup puisqu'il confesse ne plus savoir à qui il a donné l'*Histoire des Juifs* de Flavius Joseph. Il semble assez consciencieux car il marque à la fois titre et auteur des ouvrages. Lorsque ceux-ci sont rendus, il se contente de rayer la ligne sans mettre la date de retour du prêt. On ne sait combien de temps il laisse ses livres à la disposition de ses relations. En tout cas, il semble prêter beaucoup d'ouvrages et pour des périodes assez longues. Ainsi, il fait partager son savoir et sa richesse : il est donc un véritable intermédiaire culturel.

Se pose la question de savoir à destination de qui ou quelle est la composition sociale de son « réseau » de lecteurs ? Bien sûr, il faut croiser les renseignements pour deviner par ricochet le

---

[1] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle à Monsieur le Dauphin pour expliquer la suite de la religion et les changements des Empires*, Paris, Marbre-Cramoisy, 1681, in-4.

[2] Nicolas MEUSY, *Code de la religion et des mœurs, ou Recueil des principales ordonnances, depuis l'établissement de la monarchie française, concernant la Religion et les mœurs*, Paris, Humblot, 1770, 2 vol., in-12.

[3] Girolamo CARDANO, *La science du monde ou la sagesse civile*, Paris, Sommaville, 1661, in-12.

[4] Laurent BORDELON, *La belle éducation*, Paris, Belley, 1693, in-8.

[5] Innocent LE MASSON, *La Vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex évêque, et prince de Genève*, Lyon, Comba, 1697, in-4.

[6] François de SALES, *Introduction à la vie dévote*, Paris, 1651, in-12.

[7] Antoine GODEAU, *Histoire de l'Eglise depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin du IXe siècle*, Paris, 1657, Billaine, 5 vol., in-fol.

[8] Baltasar GRACIAN, *L'homme universel*, trad. par Joseph Courbeville, Paris, Pissot, 1723, in-8.

[9] Louis-Ellies DUPIN, *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, Amsterdam, Humbert, 1730, in-12.

[10] Flavius JOSEPH, *Histoire des Juifs*, Basilae, 1544, Froben, in -fol.

[11] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, Paris, 1671. in-12.

[12] Giovanni-Paolo MARANA, *L'Espion turc, ou Lettres et mémoires d'un envoyé secret de La Porte dans les cours de l'Europe où l'on voit les découvertes qu'il a faites dans toutes les cours*, Londres, publication de la Compagnie, 1742, 7 vol., in-8.

[13] SCARRON, *Le Virgile travesti*, Paris, Quintet, 1648, in- 4.

profil des emprunteurs des livres. Le curé d'Arenthon donne temporairement des livres à des confrères qui sont en majorité des clercs ayant fait des études de théologie poussées, ce qui leur a permis d'accéder à des postes importants. Le chanoine Jérôme Pelloux qui emporte le *Discours sur les sciences* dépend de la collégiale de La Roche-sur-Foron, ville toute proche[1]. Il est certain qu'il s'agit du livre de Jean-Jacques Rousseau car ce dernier connaît par l'intermédiaire de Monsieur de Conzié, comte des Charmettes à Chambéry, l'esprit de tolérance du curé d'Arenthon. La preuve de la qualité de sa bibliothèque est apportée par l'emprunt d'un livre de géographie par le révérend Claude-Joseph Faurax, professeur de théologie et préfet du collège de Rumilly[2]. Avant d'y être en poste, il avait été professeur de cinquième au collège chappuisien d'Annecy et, en même temps, il tenait chez lui une demi-douzaine de pensionnaires en 1726. Il conciliait ainsi son souci d'instruire des enfants de la bourgeoisie et la possibilité non négligeable d'augmenter ses revenus[3]. Au total, sur vingt personnes citées, huit d'entre elles semblent être des ecclésiastiques. C'est dire que même de simples desservants viennent s'approvisionner en bons livres à la cure d'Arenthon.

Sinon les autres visiteurs sont des laïques, appartenant à la haute société, comme le suggèrent les titres de comte, de marquis, les fonctions de juge mage, ainsi que les nombreuses particules accompagnant les noms. L'avocat Georges Dussaix a son étude à Bonneville et celle-ci lui rapporte un gain annuel d'environ 2000 livres[4]. Le Sieur de Benevix est un gentilhomme qui est membre du conseil de la ville de La Roche[5]. Le Marquis de Sales appartient à la grande noblesse qui perçoit des revenus importants de ses terres nombreuses dans l'avant-pays savoyard[6]. À noter que trois femmes font confiance au curé pour être conseillées quant à leurs lectures. Deux sont clairement des femmes issues de la haute noblesse. Madame de Saint-Sixt s'intéresse à la géographie alors que dans le cabinet de lecture de son mari se trouvent une lunette d'approche et un télescope, objets attestant d'un goût pour l'astronomie[7]. Madame de Thoire de Monnant appartient à la noblesse militaire et ses trois fils se mettent au service de princes différents : l'un est page à Munich, l'autre à Cologne et l'aîné est capitaine dans le régiment de Savoie au service du duc[8]. On peut deviner l'inquiétude qui l'amène un jour à rendre visite au presbytère d'Arenthon pour obtenir le prêt des cartes des villes fortes d'Italie afin de suivre les pérégrinations de son fils aîné et de s'imaginer ses exploits ou même de tenter de reconstituer ses faits d'arme à la lecture des fréquentes lettres qu'il lui envoie sûrement. À l'occasion de sa rencontre avec « Monsieur le curé d'Arenthon », elle a pu aussi obtenir un peu de réconfort. On peut penser que le prêtre reçoit quelquefois dans son presbytère cossu certains visiteurs choisis et qu'il est lui- même invité à l'occasion par quelques nobles ou reçu dans les salons annéciens. C'est un homme du monde assurément.

Quels sont les livres échangés ? À quoi s'intéressent le clerc et ses relations ? Bien sûr, il dispose d'ouvrages de théologie qui sont même consultés par ses amis, signe que certains sont soucieux de leur salut, voire de mener une vie tournée vers l'ascèse, à l'image du sieur Charles Ducimetière qui lit l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, ou d'approfondir leur foi, tel le sieur Fontaine de Grange Canard qui s'imprègne de l'*Exposition de la foi catholique* écrite par Bossuet, appelé « Monsieur Demaux », soit par le nom du diocèse dont il a la charge. Sans surprise, quatre ecclésiastiques s'intéressent à des ouvrages religieux que ce soit de droit canon, de morale, de vies de saints, d'histoire ecclésiastique. Mais deux hommes d'Eglise se documentent sur les sciences en général et sur la géographie en particulier. Le chanoine Peloux consulte l'ouvrage qui a contribué à la célébrité de Jean-Jacques Rousseau en 1750. Ce chanoine a peut-être été convaincu que les sciences et les arts sont responsables d'éloigner les hommes de la vertu, de corrompre les mœurs,

---

[1] C-M. REBORD et A. GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève–Annecy*, Bourg, 1920, Dubreuil, 789 p., p. 607 et p. 322.

[2] C-M. REBORD et A. GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève–Annecy*, Bourg, 1920, Dubreuil, 789 p., p. 607 et p. 322.

[3] Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978, 2 t. 1240 p., t. 1, p. 119.

[4] Idem, t. 1, p. 317.

[5] Ibidem, t. 1, p. 459.

[6] Ibidem, t. 1, p. 239

[7] Ibidem, t. 2, p. 1013.

[8] Ibidem, t. 2, p. 1013.

d'engendrer la décadence des mœurs, d'éloigner d'une éducation enseignant autre chose que la vertu. Il n'est pas surprenant que ce livre se trouve dans les rayonnages de la bibliothèque du curé Baussand car ce dernier connaît certainement le pasteur Lambercier en poste à Bossey, près de Genève, à seulement vingt kilomètres d'Arenthon, chez qui le jeune Jean-Jacques Rousseau, à l'âge de dix ans, a été mis en pension pendant deux ans. Le curé du village proche de La Roche-sur-Foron a peut-être aussi eu des échos du passage de Rousseau au séminaire lazariste d'Annecy en 1728. Il sait sûrement que par la suite Rousseau retrouve sa bienfaitrice Mme de Warens à Annecy. Une fois hébergé aux Charmettes à Chambéry, Rousseau entend souvent parlé du curé d'Arenthon car le comte des Charmettes, Mr de Conzié, vante au futur grand philosophe l'esprit de tolérance du curé de la Savoie du Nord[1]. Ce noble est aussi par la suite le premier exécuteur testamentaire du révérend Baussand et il fera don à la bibliothèque publique d'Annecy le 19 février 1762 d'une bible appartenant à l'ecclésiastique.

Par contre, le chanoine Rithaud se passionne pour les romans historiques et il parcourt l'*Espion turc* qui raconte les relations diplomatiques entre la France et la Sublime Porte. Ce roman épistolaire fait découvrir et juger par un Oriental les mœurs et l'histoire de l'Europe et plus particulièrement de la France de la fin du XVIIe siècle avec un décalage et une ironie incontestables. Ce roman inspire Montesquieu dans ses *Lettres persanes* qui visent à critiquer le pouvoir monarchique à travers le regard d'un étranger en visite en France. Il est aussi le livre de chevet du révérend Jean Meslier, le curé d'Etrépigny, un village de Champagne, qui le cite dans son *Mémoire contre la religion*, destiné à ses paroissiens observés pendant trente ans, qui est l'occasion d'une virulente critique sociale et politique[2]. Par ailleurs, Voltaire est alerté dès 1732 qu'une centaine de manuscrits circulent en France et il dit que « ce curé de village est aussi philosophe que Locke » et il publie en 1762 le *Testament du curé Meslier*. On peut également noter que l'auteur de *L'Espion turc*, Giovanni-Paolo Marana, est un noble génois de naissance, qui, après avoir participé en 1672 à une conjuration manquée destinée à faire passer la ville de Savone sous la domination des ducs de Savoie, s'est installé en France.

Comme beaucoup de membres du clergé, le révérend de Benevix est féru d'histoire. Il possède le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet qui a été composé pour l'éducation du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il s'agit d'une histoire allant de l'origine du monde jusqu'au règne de Louis XIV, qui développe une théorie fondée sur la révélation, voulant montrer que l'histoire est conçue comme le lieu de manifestation de la Providence divine, qui se manifeste par des signes que l'homme doit interpréter. Le chanoine de Bénévix a dû approuver cette conception de l'histoire dans laquelle la religion apparaît toujours ferme et inébranlable depuis le commencement du monde face aux hérésies toujours renversées et à la faiblesse structurelle des empires, qu'ils soient égyptien, perse ou romain. Cette conception de l'histoire ancienne et moderne symbolisée par la présence de ce livre est fréquente dans les bibliothèques et la pensée des ecclésiastiques savoyards. Cette passion pour l'histoire est aussi partagée par exemple par un homme certainement du peuple car il porte le surnom de « Besançon ». Ce dernier est fasciné par le roi Charles XII de Suède, installé sur le trône à l'âge de quinze ans, remarquable par son esprit chevaleresque, son sens tactique qui lui fait remporter de nombreuses victoires militaires contre la Norvège et le Danemark et oser défier l'armée russe de Pierre-le-Grand, avant d'être défait à la bataille de Poltava en 1709. Voltaire admire ce chef de guerre exceptionnel et ce monarque qui est à l'origine de profondes réformes législatives et fiscales. Les différents lecteurs ont dû être enthousiasmés par les expéditions militaires de ce héros du début du XVIIIe siècle.

Au détour de la liste des ouvrages prêtés, figure un livre ayant trait à un grand personnage de l'histoire de l'Europe, issu d'une famille aristocratique savoyarde établie à Paris : le prince Eugène de Savoie. Celui qui en dresse le portait est un médecin d'Amsterdam, Pierre Massuet, d'abord moine à l'abbaye bénédictine de Saint-Vanne de Metz avant de s'enfuir aux Pays-Bas et d'abjurer la foi catholique. Féru de sciences, il s'intéresse aussi à la géopolitique de l'Europe comme le prouvent nombre de ses ouvrages. Il est ainsi l'auteur d'une *Description géographique, historique et politique du royaume de Sardaigne* en 1725 dans laquelle il fait preuve d'un important sens critique dans l'analyse des relations entre les puissances militaires européennes et d'une grande exactitude dans l'évocation des batailles et des sièges menés en

[1] François MUGNIER, *Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau : étude historique et critique*, Paris, Calman Lévy, 1891.
[2] Jean MESLIER, *Mémoire contre la religion*, Paris, Coda, 2007, 600 p.

Italie, sur le Rhin ou encore en Pologne par exemples, en ajoutant des plans à son texte. Le titre présent ici évoque la guerre de succession de Pologne qui dure de 1733 à 1738. C'est le dernier grand conflit auquel prend part le prince Eugène de Savoie qui dirige les armées des Habsbourg, alors qu'il a grandi à la cour de Louis XIV. Ce général est célèbre pour la victoire qu'il remporte à Zenta contre les Ottomans en 1697, qui constitue le début du reflux des Ottomans de l'Europe centrale. Pierre Massuet s'intéresse aussi au Piémont qui cherche à gagner en influence au gré des alliances militaires en Europe[1].

Un autre livre d'histoire profane est présent sous le titre imprécis d'*Histoire de la décadence de l'empire romain*. Le titre exact est *Histoire des révolutions d'Espagne, où l'on voit la décadence de l'empire romain, l'établissement de la domination des Goths*… Il s'agit d'un ouvrage de Louis-Ellies Du Pin, auteur de la fin du XVIIe siècle, qui veut expliquer les causes internes et externes du déclin de l'empire romain en croisant des analyses à la fois historiques et philosophiques, puisqu'il est titulaire de la chaire de philosophie grecque et latine au Collège royal à partir de 1693. Il est aussi célèbre pour avoir rédigé la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*[2] et pour sa condamnation par Rome pour les jugements qu'il portait sur de nombreux Pères de l'Église. Par ailleurs, il s'agit d'un auteur janséniste qui s'était déclaré hostile à la bulle Unigenitus.

Représentatif des quelques livres présents sur les rayons de la bibliothèque qui appartiennent à la rubrique des Belles-Lettres, Madame Favre acquiert le *Virgile travesti* de Scarron, écrivain français qui lança la mode du roman burlesque au XVIIe siècle à contrecourant du style précieux mais sans tomber dans la complaisance pour la vulgarité. Son ouvrage se veut une parodie de l'*Enéide* avec des personnages placés dans des situations ridicules et utilisant un langage peu recommandable. Chose surprenante, l'auteur était entré dans les ordres et avait vécu dans l'entourage de l'évêque du Mans. Puis, il rentra à Paris pour vivre au milieu d'une élite d'amis du très grand monde qui étaient également des esprits libres et cultivés, qu'il accueillait dans son salon. Il épousa une orpheline pauvre, qui prit le nom de Madame de Maintenon et devint la femme de Louis XIV.

Un livre et un auteur apparaissent dans la bibliothèque du curé Baussand comme peu communs par rapport aux bibliothèques de ses collègues ecclésiastiques savoyards : *La belle éducation* de Laurent Bordelon. Ce docteur en théologie est aussi dramaturge, polygraphe et connu pour être un abbé mondain friand des divertissements de Paris, passionné des raffinements de la conversation, auteur prolifique de pièces de théâtre pas destinées à être jouées tant lui-même dit qu'elles sont « des péchés mortels » dont « le public fait la pénitence », lui répliqua-t-on. Point de ces ouvrages sont écrits hâtivement ici mais un livre de règles d'éducation, intitulé d'ailleurs *La Belle éducation*. L'auteur en définit l'objet :

> *« Il n'y a personne a qui cet ouvrage ne puisse etre utile ; puisque ceux qui n'ont point eu d'education, y trouveront des conseils pour reparer ce defaut ; et ceux qui ont esté bien elevez, y trouveront des avis pour les entretenir dans leur perfection ».*

L'ouvrage se décompose en trois parties. La première s'adresse aux parents « pour les exciter à donner par eux-mêmes, ou par l'attention qu'ils feront sur les maîtres, une belle éducation à leurs enfants ». La seconde est à destination des pédagogues, comme le révérend Baussand qui instruit les enfants du village dans une « petite école », et leur offre « des avis pour ceux qui ont soin de l'éducation de la jeunesse ». La troisième donne « des avis aux enfans pour tous les degrez de leur âge, pour les differens etats de leur vie, et pour se bien conduire dans le commerce du monde ».

Fait écho à ce livre, un ouvrage de Girolamo Cardano, peu présent dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards : *La Science du monde ou la sagesse civile*. L'auteur est fait docteur en médecine en 1526 à l'université de Padoue. Mais il est aussi un mathématicien reconnu, un inventeur dans le domaine de la mécanique, un astrologue, un philosophe qui édifia un système basé sur l'immortalité de l'âme. Son goût pour la magie, pour les croyances surnaturelles, l'amena à être critiqué par beaucoup de théologiens. Mais son chef-d'œuvre reste le livre que prête le curé d'Arenthon à son collègue Perréard en poste à Minzier. On dit de

[1] Pierre MASSUET, *Description géographique, historique et politique du royaume de Sardaigne*, La Haye, Van Duren, 1725, in-8.
[2] Pierre-Ellies DU PIN, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1686-1715, 61 vol.

cet ouvrage qu'il est un des pionniers de la sociologie et de l'anthropologie moderne. Près de deux siècles après son écriture, il est encore utilisé par des professionnels de la théologie, désireux aussi de s'instruire des préceptes généraux de vie en société, de connaître les mœurs des hommes et de comprendre les mécanismes de la réussite dans les affaires humaines, de l'amitié, de mieux discerner les qualités et les défauts des individus. Un tel livre semble dépasser le temps car il s'intéresse à un sujet intemporel.

On trouve également un titre qui semble être de la même veine, c'est *L'Homme universel* de Baltasar Gracian. L'ouvrage est traduit de l'espagnol en 1723 par le Père Joseph de Courbeville et il est écrit par un prêtre qui a étudié la théologie à Saragosse, avant d'être ordonné en 1627. Il devient par la suite recteur de la Compagnie de Jésus à Tarragone. Dans ce livre, il veut définir les traits de caractère d'un homme du monde accompli, d'un « cortegiano », à la fois par une description des qualités attendues mais aussi par la présentation d'hommes illustres, capables de servir de modèles. Dans de nombreux chapitres, sont évoquées différentes formes de sagesse liée à la grandeur d'âme, au sens de la pondération, à la recherche de la perfection, à la volonté de faire preuve de politesse ou au souci de se comporter en honnête homme dans les affaires du monde. L'homme le meilleur se doit d'être encore intelligent mais d'agir, d'être judicieux et critique, de convaincre. Voilà un livre de chevet utile à un homme du XVIIIe siècle, particulièrement à un ecclésiastique qui se trouve au milieu de fidèles de toutes conditions sociales et culturelles.

Ainsi, le curé Baussand apparaît bien comme un intermédiaire culturel qui instruit ses fidèles et enseigne aux enfants, qui prête des livres à des gens cultivés ou désireux de s'instruire, qu'ils soient des laïques ou des ecclésiastiques. Les ouvrages ne sont pas seulement relatifs à la théologie mais embrassent tous les domaines, sont d'éditions à la fois anciennes et récentes. Le presbytère d'Arenthon exerce un rayonnement sur un espace étendu qui va bien au-delà du diocèse de Genève-Annecy pour s'étendre jusqu'à Chambéry. Le nombre de livres prêtés illustre bien le désir de partager le savoir, de diffuser la culture dans la société et permet au curé de sortir de son milieu social et professionnel.

De véritables réseaux de clercs lecteurs et prêteurs de livres perdurent dans le temps et dans l'espace dont l'existence apparaît à travers des correspondances. Ceux qui mettent à disposition des ouvrages sont ceux qui disposent d'un fonds conséquent, c'est-à-dire en premier les chanoines cultivés et mieux lotis du point de vue matériel. Ils font bénéficier leurs collègues, curés, de certains titres et peuvent leur donner des conseils de lecture. Le chanoine de Notre-Dame de Liesse à Annecy, Garret[1], reçoit une missive du curé de Villy-Le-Peloux, Aimé Tissot, datée du 22 juillet 1773, qui montre les deux aspects :

> *« Monsieur, Je vous prie de remettre au present porteur le livre que vous m'aviez fait le plaisir de me promettre touchant l'excellence du martire, et d'y joindre s'il vous etoit possible quelque auteur qui traite de la necessité de vivre dans cet esprit de martyre, afin que je puisse remplir le dessein que je me suis proposé ; j'attends avec impatience le sejour. Le temps s'avance »*[2].

La circulation des livres se fait de la ville vers la campagne et inversement par le biais de commissionnaires qui sont des prêtres voisins de passage, des domestiques. Le livre devient un objet qui transcende par sa circulation les différents niveaux de la hiérarchie au sein de l'Église. Le curé Tissot se dévoile comme étant rigoriste pour le moins, appliqué à mener une vie très stricte en suivant les avis d'un clerc plus instruit que lui.

1.5. Les affinités livresques entre un curé et un comte

Il arrive même que des livres présents dans un presbytère aient un parcours singulier. Par exemple, le curé Gay Jean-Gaspard, en poste à Bossey de 1825 à 1859, est en but aux

[1] C.-M. REBORD et A. GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Bourg, Dubreuil, 1920, p.743.

[2] A.D.H.S. 7 G 371. Correspondance reçue par le chanoine GARRET (1773-1774), de la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy. Lettre du révérend Aimé Tissot curé de Villy-le Peloux, du 22 juillet 1773.

superstitions paysannes empreintes de magie et de sorcellerie[1]. C'est son neveu Victor qui est notaire plus tard à Vulbens qui raconte dans son journal :

> *« J'ai un livre curieux sur les Diables et les sorciers par Jean Wier, de 1580 ou 1600. Les premières pages manquent. Je l'ai pris à Bossey chez mon oncle. Lui l'avait retiré de la circulation clandestine qu'en faisaient les villageois de Collonges, entr'eux »*[2].

Le jeune garçon porte un regard naïf mais pas tendre envers le monde des curés qu'il côtoie. Ainsi, en mars 1843, il rédige un paragraphe très évocateur :

> *« Départ avec l'abbé [Bernard Bergoën, vicaire à Vulbens] pour Annecy. Dîner à Salnove chez le curé Bergoënd, son oncle [Joseph Bergoën, curé de Sallenôves de 1826 à 1848]. En voilà un encroûté. Ça passe ce qu'on peut imaginer ! Livres de bréviaires et de théologie crasseux, à faire bondir le cœur. Soutane rapetassée, déguenillée, rougeâtre ! Bonnet à faire germer la lèpre ! Habitation sale et puante. Plancher troué ; muraille à peine crépie, laissant apercevoir ça et là les pierres brutes… Et il est riche, l'individu, dit-on. Lazare sur son fumier ! ».*

Heureusement, tous les curés ne sont pas semblables à celui-ci. Plus loin, le jeune garçon relate sa visite au château de Vulbens avec son oncle qui vraisemblablement y est un familier et s'y rend pour emprunter des livres :

> *« Le 2 août 1842, Je vais au château, avec l'abbé, visiter la bibliothèque dont il a les clés. Elle n'est pas considérable. Les seuls ouvrages remarquables sont : l'Encyclopédie*[3] *; l'Histoire des voyages de La Harpe*[4] *; celle de Pallas*[5] *; l'Histoire de Napoléon de W. Scott*[6] *; deux histoires de Savoie, Guichenon*[7] *et Fréchet ; les empereurs romains de Suétone* [8] *».*

Là se devine les fréquentations régulières entre le vicaire et le comte, les deux hommes ayant une certaine culture dans un village aussi misérable que Vulbens. Le vicaire y gagne en plus le droit de prendre des livres pour s'instruire et échapper à son morne quotidien. On se doute qu'il ne se prive pas de faire de fréquentes visites à cette bibliothèque pour faire des emprunts d'ouvrages. Le récit de cette sortie donne une idée des goûts du curé en matière de lecture. Il n'est pas surprenant de trouver chez un noble la première encyclopédie française car sa famille fait partie des souscripteurs cultivés, nombreux dès les débuts de la parution qui date de 1751.

---

[1] C.-M. REBORD et A. GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier*, Bourg-en-Bresse, Dubreuil, 1920, p. 298.

[2] [1, 2, 3] Echos saléviens n° 10, 4e trimestre 2001, La Salévienne, Bellegarde-sur-Valserine. « Un romantique libéral, Extraits du journal de Gay Victor de 1834 à 1895 ». Pages choisies et annotées par DURET Philippe. p.128 (fol. 1242), et p.130 (fol. 1247) et p.127 (fol. 1159).

[3] Denis DIDEROT, Jean LE ROND D'ALEMBERT, *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, Pellet, 1777-1779, 45 vol., in-4.

[4] Jean-François de LA HARPE, *Histoire générale des voyages contenant tout ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile et de mieux avéré dans les pays où les voyageurs ont pénétré ; les mœurs des habitans, la religion, etc*, Paris, Hôtel de Thou, 1780, 32 vol., in-8.

[5] Peter Simon PALLAS, *Histoire des découvertes faites par divers savans voyageurs dans plusieurs contrées de la Russie et de la Perse, relativement à l'histoire civile et naturelle, à l'économie rurale, au commerce, etc*, La Haye, 1779-1781, 32 vol., in-8.

[6] Walter SCOTT, *Vie de Napoléon Bonarparte, Empereur des Français*, Paris, Gosselin, 18 vol., in-8.

[7] Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, Lyon, Barbier, 1660, 3 vol., in-2.

[8] SUETONE, *Histoire des empereurs*, trad. par M. Du Teil, Paris, Estienne Loyson, 1661, in-4.

Cette synthèse des connaissances, qui est aussi un symbole de l'œuvre des Lumières, veut apporter la preuve de la supériorité de l'homme de savoir sur l'homme de l'Église, veut montrer que l'homme est le centre de l'univers et pas Dieu. Cette apologie de la raison et de l'esprit critique qui remet en cause une partie de la puissance de l'Église a pu être empruntée pour certains de ses volumes par ce très modeste curé, incapable de s'acheter une telle collection d'ouvrages, à la différence de certains ecclésiastiques aisés et cultivés savoyards et français. La consultation de cet ouvrage montre que le savoir traverse les frontières intellectuelles, professionnelles et sociales.

Deux livres de voyages sont relevés et ont pu être parcourus par le vicaire de Vulbens. Le premier a pu l'impressionner par le grand nombre de ses volumes, une trentaine, et s'apparente à une compilation de nombreuses relations de voyages, surtout maritimes, liés à la volonté des puissances européennes de se constituer des empires coloniaux en Afrique et en Orient. Cet écrivain très proche des Encyclopédistes, ami de Voltaire, également membre de l'Académie française rassemble le compte-rendu d'expéditions, « de manière qu'on ne perdit pas un pays de vue, sans avoir appris tout ce qu'il pouvait offrir de curieux et d'intéressant ». Le second livre s'accompagne de nombreuses cartes de géographie, de plusieurs dizaines de planches de botanique et de dessins d'animaux en couleurs. L'auteur, Peter-Simon Pallas[1], est un naturaliste né à Berlin en 1741, appelé par Catherine II pour découvrir les contrées les plus reculées de la Russie. Ce botaniste rencontra les Tatars de la Volga, séjourna parmi les peuples nomades des déserts du nord de la Caspienne, visita en détail la Sibérie et pénétra jusqu'aux frontières de la Chine, ce qui lui permit de rédiger des vocabulaires comparatifs de toutes les peuplades tant de la Russie d'Europe que d'Asie. Voilà le type de livres dépaysant qui peuvent avoir fait l'objet d'une discussion entre l'ecclésiastique et le jeune homme.

Le comte possède encore un roman historique relatif à la vie de Napoléon Bonaparte rédigé par Walter Scott[2]. Il n'est pas sûr que le vicaire partage la même appréciation sur ce héros que son ami mais tous les deux sont gagnés certainement par la vogue des romans historiques qui se répand en France dans les années 1820-1830 avec des auteurs célèbres comme Mérimée, Alexandre Dumas, Alfred de Vigny, qui influence aussi Balzac et Hugo. Walter Scott contribue donc à la constitution de la légende napoléonienne qui part de la Révolution jusqu'à Sainte-Hélène. Mais il y participe en ayant le souci de réunir une importante documentation, ce qui explique son voyage à Paris en 1826, en souhaitant être fidèle à l'histoire événementielle, à la pensée et aux mœurs de l'époque, pour écrire avec impartialité, dit-il, « un précis populaire de l'histoire de l'hôte le plus étonnant et des événements les plus extraordinaires qu'on ait vu ces trente dernières années ».

L'histoire de la Savoie occupe une place importante dans la bibliothèque du comte comme le suggère la mention de deux ouvrages. Samuel Guichenon est un calviniste qui abjure et se convertit au catholicisme en 1630. Ceci n'a pu qu'intéresser le comte et le curé de Vulbens qui habitent une commune proche de la Genève calviniste. L'auteur est un avocat à Bourg-en-Bresse qui est nommé par Charles-Emmanuel 1er de Savoie historiographe dynastique. Il entreprend l'*Histoire générale de la Royale Maison de Savoie*[3] en 1660 et la présente à Christine de France, fille d'Henri IV, femme de Victor-Amédée 1er, régente du duché de Savoie de 1637 à 1647, mère du futur Victor-Emmanuel II, duc de Savoie et prince de Piémont. L'auteur cherche à justifier la politique d'expansion de la Maison de Savoie en direction de l'Italie. Il est en outre anobli par Louis XIV en 1658 et nommé historiographe de France. Jean Frezet, et non Frechet comme cela est relevé, apparaît comme le continuateur de cette histoire chronologique de la dynastie par son *Histoire de la Maison de Savoie*, parue en 1826-1827, dans laquelle il décrit l'évolution de la Cour, les progrès des Lettres dans le royaume, la géopolitique de l'Europe et particulièrement les relations entre le Piémont et la France, les campagnes et les sièges militaires. L'historien est un prêtre de l'ex-congrégation enseignante de Saint-Joseph de Lyon, également professeur à l'académie royale militaire de Turin, donc spécialiste des alliances militaires entre les puissances européennes.

Les emprunts de livres à des personnes issues de milieux sociaux cultivés et aisés sont fréquents en Savoie comme en France. Ils attestent d'un souci certain de se cultiver et d'un corps ecclésiastique désireux d'échanger des livres, des conseils de lecture, des connaissances pour comprendre le monde qui l'entoure. Par exemple, en Franche-Comté, Michel Vernus a retrouvé des traces dans les archives montrant les emprunts de livres faits par

des clercs auprès de bourgeois. Par exemple, l'un en poste à Argelet reconnaît dans son testament de 1741 :

> *« J'ay en ma puissance plusieurs livres de droit qui appartiennent au Sr Godard de cette ville qui luy seront rendus ».*

Ce dernier est avocat. L'autre, le chanoine Girod de Sainte-Anathoile de Salins, a soixante deux volumes de l'*Encyclopédie* dans sa bibliothèque en 1792 qu'il a empruntés au sieur Bourges, homme de loi de la ville. Un autre prêtre encore profite de « cent soixante dix huit volumes tant gros que petits, tant de droit, de pratique, encore vingt brochures » parce que son frère Charles-Joseph Rain est notaire à Baume en 1794[1].

Ainsi, les livres des hommes d'Église ne cessent de circuler entre les mondes clérical et laïc et s'échangent bien au-delà de la vie de leur propriétaire. Ils perpétuent son souvenir et illustrent des frontières du savoir à la fois perméables et marquées entre les clercs et les croyants.

2. La dispersion des livres après le décès de leur propriétaire

2.1. Des acquéreurs membres de l'Église

A. Le livre comme moyen de se souvenir d'un ecclésiastique disparu

Plus surprenant est un autre motif de transmission d'un livre d'un prêtre à un autre couché par écrit dans un livre de messes tenu par le révérend Empereur qui est en poste à Moûtiers où il est par ailleurs professeur de rhétorique au collège de la ville. Il s'engage à dire un certain nombre de messes en contrepartie de certains volumes à recevoir. Ici, le livre sert de monnaie d'échange. Il écrit ainsi :

> *« le 10 octobre 1774, j'ai reçu les œuvres de Mr Bollet en 19 vol. de Mr Bourgeois prêtre de N. D, de Peissey pour 38 mes. que je dirai à sa decharge et dont je dois dire 20 amptutor et les autres 18. il m'a marqué qu'il les fixeroit d'ici a la St Jean prochain »* [2].

La mauvaise orthographe du nom de l'auteur peut mener à une fausse piste mais il s'agit bien de Jean-Baptiste Bullet, historien mais surtout théologien, qui enseigna pendant cinquante ans la théologie et fut doyen de la faculté de théologie de l'Université de Besançon jusqu'en 1775. En compensation d'un nombre de messes à dire important, le curé va récupérer beaucoup de volumes, dont la plupart des œuvres écrites par l'auteur, en particulier le *Traité de l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*[3], l'*Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens*[4], les *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des livres saints*[5]. Le

[1] Michel VERNUS, I, « La culture du clergé comtois au XVIIIe siècle », *Annales de l'Est*, 1998, n° 1, pp. 129-158, pp. 149 - 150.

[2] A.D.S. Archives diocésaines de Moûtiers 61 P n° 27 Livre de messes du Rd Empereur, prêtre, professeur de rhétorique, 1771.

[3] Jean-Baptiste BULLET, *Traité de l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, Valade, 1768, 2 parties, in-8.

[4] Jean-Baptiste BULLET, *Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et chrétiens*, Paris, Humblot, 1764, in-4.

[5] Jean-Baptiste BULLET, *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des livres saints*, Paris, Berton, 1773, 3 vol.

révérend Empereur obtient peut-être encore des livres d'histoire de cet auteur qui l'intéresse visiblement comme sa *Dissertation sur differens sujets de l'histoire de France*[1] ou ses *Mémoires sur la langue celtique*[2]. Ainsi, ce sont les principales œuvres d'un auteur accumulées progressivement par un collègue décédé qui transitent d'un seul coup vers un autre ecclésiastique sans que la collection ne soit dispersée. Les deux hommes d'Église se sont certainement entendus avant la disparition de l'un d'entre eux. Le livre sert de moyen pour se souvenir du défunt.

Ailleurs, les livres peuvent être confisqués, visiblement en raison de services prévus qui n'ont pas été effectués. Ainsi, le chanoine Alexis Bouvard de la collégiale de Sallanches dans son livre de raison relate le 13 juillet 1747 :

> *« J'ai retenu les effets du sacristain : son breviere 4 vol. 4 livres et son missel in folio 6 livres »*[3].

Dans le texte écrit de la main de ce chanoine ne figure aucune mention d'ouvrages mais seulement des décomptes de bouteilles de vin, d'argent, de messes, de rentes, de parts de la dîme des blés.

Même les inventaires après-décès de collègues du chanoine Bouvard sont peu précis quant à la nature des livres de leur propriétaire. Le chanoine Abraham Buisson en possède quelques-uns car « dans le placard au dessus du fournaux du dit poele se sont trouves vingt deux livres vieux tant grand que petit »[4]. Leur mauvais état semble être la raison pour laquelle le notaire Joseph Fontaine ne prend pas la peine d'en établir la liste. Son confrère Maître Conseil est encore moins rigoureux, se contentant de noter que « le 29 may 1764, il reste encore à vendre 5 Livres, étain, plat, assiettes, pots, ecuelles, bassines : 33 livres », après le décès du chanoine de la collégiale, Jean-Baptiste Charveys[5]. Ici, les livres qui sont de peu de valeur sont placés dans un lot au milieu d'objets de cuisine bien quelconques. Mais les livres de ces différents chanoines ne sont pas forcément les leurs car ils ont pu les emprunter à la bibliothèque de la collégiale.

Il arrive qu'un ecclésiastique ait emprunté des livres à un collègue mais qu'il n'ait pas eu le temps de les lui rendre, devancé qu'il a été par la maladie voire la mort. C'est alors son testament qui indique les livres restés en souffrance et parfois par chance leur propriétaire. Le curé de Sévrier, Claude Dunoyer, ainsi en 1734 déclare :

> *« que le livre qu'il a intitulé Somme de St Thomas appartient à Monsr Dupraz d'Annecy qui possède des biens à Nonglard auquel il ordonne que ce meme livre soit restitué par ses héritiers universels d'abord après son décès, sous condition cependant qu'iceluy Dupraz restituera aussy à ses heritiers deux bibles qu'il a de luy »* [6].

Ce prêtre est natif de Nonglard et il est lié d'amitié avec un bourgeois d'Annecy, propriétaire de terrains dans sa paroisse d'origine. Les livres que s'échangent mutuellement ces deux personnes sont en quelque sorte des témoignages d'amitié. Son testament fait allusion à une bibliothèque certainement assez fournie qui va rester la propriété d'un homme d'Église, chose à laquelle veille le mourant qui « donne et lègue par droit d'institution particulière au R^{d} Sr Bouvier chanoine de l'église du St Sepulcre dudit Annecy le choix de prendre dans la bibliotheque les livres qu'il luy plaira ». Par ailleurs, il n'oublie pas son évêque à qui il fait don de son bréviaire. Son testament laisse deviner une des passions du défunt, la météorologie,

---

[1] Jean-Baptiste BULLRT, *Dissertation sur différens sujets de l'histoire de France*, Besançon, Charmet, 1759, in-8.

[2] Jean-Baptiste BULLET, *Mémoire sur la langue celtique*, Besançon, Daclin, 1754-1760, 3 vol., in-2.

[3] A.D.H.S. 10 G 100. Archives de la collégiale de Sallanches. Livre de raison du chanoine BOUVARD Alexis dressé le 13 juillet 1747.

[4] A.D.H.S. 10 G 23 Archives de la collégiale de Sallanches. Inventaire après-décès du chanoine BUISSON Abraham, 9 avril 1677, no^{re} Joseph Fontaine.

[5] A.D.H.S. 10 G 23. Collégiale de Sallanches. Inventaire après-décès du chanoine Jean-Baptiste CHARVEYS, 29 mai 1764, no^{re} Conseil.

[6] A.D.H.S. VI C 121 (2 Mi 353r1) Tabellion d'Annecy, 1734, fol. 408. Testament du Rd DUNOYER Claude, curé de Sévrier, 28 juillet 1734, notaire Lionnaz.

car il « delaisse a honble Martin Gueret du village de Cessenar presente paroisse le meilleur de ses barometres ».

Des ouvrages peuvent être à percevoir contre la célébration de messes en souvenir du donateur. Cela arrive très rarement. L'ecclésiastique qui a rédigé son testament fait alors le choix de faire dire des messes pour le repos de son âme en les payant par la vente de ses livres. Plus généralement, il désigne des revenus attenants à des terres pour couvrir les frais de célébration. Un seul curé repéré, celui de Nâves en Tarentaise, au niveau de vie beaucoup plus modeste, utilise sa bibliothèque comme caution pour faire perpétuer son souvenir. Dans l'inventaire des meubles qu'il a délaissés, les estimateurs font mention qu'ils sont « entrés dans le cabinet du dit feu R^d^ curé, et dans lequel il y a une petite bibliotheque que le R^d^ executeur testamentaire et les prieurs de la dte confrerie ont jugés à propos de ne pas faire inventorier mais seulement d'en faire un rôlle et auquel on se raportera afinque les susdts livres soient aussy vendus a lencant (sic), et l'argent en provenant être appliqué a des messes pour le repos de l'ame dudt feu R^d^ Curé »[1]. Comme souvent lorsque la liste des livres est faite plus tard et à part du reste des meubles, elle a disparu. Tout juste sait-on que ce desservant possède cinq petites cartes de géographie, un tableau avec les effigies des empereurs romains, preuve d'un intérêt pour l'histoire et la géographie qui se retrouverait sûrement dans certains de ses livres. Dans les deux cas précédemment évoqués, la bibliothèque est soit dispersée soit conservée dans son ensemble à l'occasion de la vente. Dans son testament du 23 avril 1765, le desservant d'Éloise, Claude Croset, émet une clause inhabituelle puisqu'il « donne et lègue aux R^ds^ Srs Curés ses successeurs toute la bibliothèque et livres avec le redressoir ou le tout est placé »[2]. Ce legs est singulier dans le sens où il institue la création d'une bibliothèque véritablement du presbytère et non propriété de son seul successeur. Les livres seront attachés à un lieu et non à un individu qui n'en aura que l'usage et non la pleine et définitive possession. Le généreux donateur pense sûrement à accroître le savoir de ses confrères de façon à ce qu'ils instruisent encore mieux les paroissiens d'un village auquel il s'est attaché.

B. L'acquisition de livres contre le paiement d'une rente viagère à un collègue ecclésiastique

Lorsqu'un homme d'Église est très conscient de la valeur de ses livres, à la fois par rapport à l'argent, mais aussi par rapport à leur contenu et qu'il est par ailleurs soucieux de ne pas disperser sa bibliothèque, de la transmettre d'un seul tenant, il peut considérer ses ouvrages comme un capital susceptible de générer une rente annuelle pour un bienfaiteur qu'il a déterminé à l'avance lors de la rédaction de son testament. Ces différents aspects transparaissent dans la vente faite par le révérend Roissard, religieux des Carmes déchaussés du couvent de Chambéry, en 1750 :

> *« la bibliothèque à luy appartenant composée tant en livres qu'en manuscrits dont il at toujour jouïs en son propre de l'authorité de ses supérieurs et désirant d'en disposer en faveur de R^d^ antelme fils de m^e^ joseph chambon, pretre et clerc d'honneur en la te chappelle de Savoye natif et prieur moderne dudt couvent (…) [qui] s'est personnellement etably et constitué le dt R^d^ antoine Roissard Religieu profes audt couvent des des carmes dechaussés de la presente ville, le quel de gré tant de son chef propre que du consentement et de l'authorité de qui dessus à forme du susdt billet at vendu ainsy que par le presentil vent au R^d^ antelme chambon present et acceptant les susdts livres et manuscrits composants la susdte bibliotheque, parties desquels ledt acquereur declare cy devant reçu dudt R^d^ vendeur qui auroit presentement et reellement*

[1] A.D.S. 2 C 1910 Tabellion de Moûtiers, 1743, vol. 1, fol. 559 v. Inventaire des meubles délaissés par Rd Urbain VOUTIER, curé de Nâves, 18 juin 1743, no^re^ Pessy.

[2] A.D.H.S VI C 184 Tabellion d'Annecy, 1765, fol.627. Testament du Rd Claude CROSET, curé d'Eloise, 23 avril 1765, no^re^ Buttin.

remis et delivré audt R^d acquereur le surplus des dits livres et manuscrits et dont ledt R^d chambon se contente et quitte du tout le dt R^d vendeur qui a fait la pnte vente du consentement susdit, et pour et moyennant la pension annuelle et viagere de trente six livres de Savoye, payable et portable, la dte pension par le dt R^d chambon, et ses herittiers au dt R^d antoine Roissard et dans le couvent des dts Rds peres carmes de la pnte ville annuellement par avance et à tel et à semblable jour que ce jourd'huy dont le premier payement devra commencer ce jourd'huy, et ainsy à continuer le payement de la susdte pension de trente six livres d'année en année par advance pendant la vie du dt R^d vendeur, ce que faire le dt R^d chambon at promis et promet à peine de tous depens, dommages, interests à l'obligation et constitution de tous ses biens presents et avenirs, et au moyen du payement de la susd^te pention viagere de trente six livres d'année en année (…) »[1].

L'importance de la rente viagère laisse supposer une bibliothèque de plusieurs centaines de volumes.

C. Le curé, ses livres et son vicaire

Les relations entre le curé et son subordonné sont nécessairement ambiguës parce qu'elles combinent des activités professionnelles et souvent une certaine amitié. Par exemple, le révérend Georges Berlire[2], en poste à Montvalzan-sur-Bellentre, lègue à son vicaire Jacques Guilliot ses deux gros bréviaires[3] et deux tableaux représentant Saint Michel et Saint George. Il s'agit d'un legs qui n'est pas d'une grande valeur vénale mais qui est symbolique.

Quelquefois, les livres donnés sont cités. Ainsi, le vicaire de Queige, dénommé Joseph Bourgeois, hérite en 1712, à la mort du chapelain de la paroisse, le révérend Martin Masset[4], d'un gros bréviaire[5], certainement en latin, soit un legs très commun. Par ailleurs, il hérite des *Psaumes de David*[6], du *Cantique des cantiques*[7] et de la somme de 18 florins. Ces ouvrages ont été choisis car ils sont essentiels pour un individu se lançant dans la carrière ecclésiastique.

Il en est de même pour les livres que reçoit le vicaire de Fontcouverte, le révérend Jean-Baptiste Taravel : le *Corps du droit*[8], vraisemblablement canon, et les *Conférences de Luçon*[9], qui sont en fait un catéchisme particulièrement abordable pour instruire les gens des campagnes des vérités de la foi catholique rédigé sur ordre de Mgr Henri de Barillon, évêque

[1] A.D.S. 2 C 332 Tabellion de Chambéry, 1750, vol. 1, fol. 194. Vente d'une bibliothèque par Rd ROISSARD Antoine, religieux des Carmes déchaussés du couvent de Chambéry à Rd Chambon Antelme prêtre et clerc d'honneur de la Sainte chapelle de Chambéry, 22 mars 1750, no^re Billet.

[2] A.D.S. 2 C 1781 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1755, fol. 107. Testament du Rd Georges BERLIRE, curé de Montvalzan-sur-Bellentre, 29 janvier 1755, no^re Chaz.

[3] "Bréviaire romain suivant la réformation du Saint Concile de Trente", Lyon, Valfray, 1725, in-4.

[4] A.D.S. 2 C 1322 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1712, fol. 137. Testament du Rd Martin MASSET, chapelain de Queige, 9 avril 1712, no^re Malliard.

[5] *Breviarium romanum, ex decreto sacro-sancti Concilii Tridentinum restitutum*, Lugduni, Sumptibus Societatis, 1698, in-4.

[6] Jacques-Philippe LALLEMANT, *Les Psaumes de David traduits en français avec une explication sur le sujet de chaque psaume*, Paris, Le Conte, 1710, in-12.

[7] *Cantique des cantiques*, Paris, Desprez, 1698, in-12.

[8] "Jean-Pierre GIBERT, *De doctrina canonum corpore juris*, Paris, Emery, 1709, in-8.

[9] Henri de BARILLON, *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon*, Paris, Dezalier, 1699, 2 vol., in-12.

de ce diocèse de la Vendée. Ces deux livres sont les seuls dont les titres subsistent de la bibliothèque du curé Jean-Favier[1] qui s'est perdue dans le temps.

Le curé qui fait son testament peut prévoir de diviser les livres de sa bibliothèque en plusieurs parts. C'est ce que fait le curé au nom prédestiné, Pierre Cler[2] d'Entrevernes, en 1728, en insérant dans son testament un véritable contrat qui définit des obligations à remplir par son neveu et le vicaire :

> *« Item donne et lègue au S^r^ vicaire de la tuille appelé m^r^ Frane, et a son neveu Cler claude qui a été soldat en Sicile pour S. M. toute sa bibliothèque qui se trouvera lors de son decès en sa ditte cure laquelle bibliothèque ils se partageront par egales parts, et portion à la charge, et condition que le dit S^r^ vicaire celebrera des messes pour le repos des ames du purgatoire a raison de douze sols la messe au montant de la moitié de la valeur de la dite bibliothèque, et le dit claude sera tenu pour l'autre moitié de faire dire incontinent apres le decès du dit testateur une quinzaine de messes basses de requiem, et moyennant le susdit payement soit delivrance de sa susdte bibliotheque qui leurs sera faitte incontinent apres son decès par les susdts executeurs ».*

Ici, on ne sait de combien de livres se compose le legs mais il constitue non seulement une récompense pour l'aide apportée au curé lors de son ministère mais encore un fonds d'ouvrages appréciable pour celui qui n'a pas encore de cure et a sûrement peu d'argent, ce qui lui permettra de mieux s'instruire pour parvenir à être titulaire d'un poste sans avoir à débourser d'argent. Le vieux curé est à coup sûr satisfait des services de son adjoint au point qu'il en fait un bénéficiaire de sa bibliothèque pour la moitié de ses livres. Ceci constitue une part équivalente à celle de son neveu dont il se doute peut-être que le métier des armes l'a détourné à jamais de l'étude des humanités et plus encore des livres de théologie.

À Hauteluce, le curé Mailland prévoit de léguer à son vicaire « une charge de vin, douze charges de bois, ses meubles et ses livres »[3] s'il accepte de passer une transaction en présence du doyen de l'archevêché, du curé, des officiers locaux du village. Mais si le vicaire refuse le legs, le curé a prévu de ne lui laisser que les *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*[4], les suppléments des offices nouveaux, deux écuelles et deux assiettes de terre, deux tables sapin, une crémaillère, deux bois de lit sapin. Le livre laissé est donc jugé comme fondamental pour apprendre la théologie par les deux ecclésiastiques et il se retrouve très souvent présent dans les bibliothèques de leurs collègues.

Ainsi, en Savoie, les bibliothèques des vicaires sont peu fournies à la différence de celle du révérend Lespine, jeune vicaire du Périgord, qui dispose de trente neuf livres dont six sont des dictionnaires, dix des ouvrages d'histoire, trois sont consacrés aux sciences, deux aux antiquités, deux s'avèrent être des romans apologétiques, avec une grammaire grecque : soit une bibliothèque abordant en majorité des curiosités profanes. Cette bibliothèque est originale chez un membre du bas clergé non seulement par son ampleur mais encore par sa diversité[5].

En 1712, le vicaire de Queige, le révérend Joseph Bourgeois, sait précisément les titres que le chapelain du village lui transmet. Ils sont indiqués dans le testament du R^d^ Martin Masset [6] :

---

[1] A.D.S. 2 C 2437 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1699, fol. 563. Testament du Rd Jean-Baptiste FAVIER, curé de Fontcouverte, 16 mars 1699, no^re^ Dompnier.

[2] A.D.H.S., VI C 108 (2 Mi 340 R2) Tabellion d'Annecy, 1728, fol. 652 Testament du Rd Pierre CLER, curé d'Entrevernes, 15 avril 1728, no^re^ Guilliet.

[3] A.D.S. 2 C 1337 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1727, fol. 50.27 février 1727. Testament du Rd Manuel MAILLAND, curé d'Hauteluce, no^re^ Chevallier Joly.

[4] Mathieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, Paris, Georges Josse, 1652, in-4.

[5] Guy MANDON, *Les curés du Périgord au XVIIIe siècle. Contribution à l'étude du clergé paroissial sous l'ancien régime*. Université de Bordeaux III, 1979, p. 216.

[6] A.D.S. 2 C 1322 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1712. Testament du R^d^ Martin MASSET, chapelain de Queige, 9 avril 1712, no^re^ Molliard.

un gros bréviaire, les *Psaumes* de David [1] et le *Cantique des cantiques*[2]. Il aura aussi dix-huit florins.

En 1785, le recteur de la petite communauté de La Thuile, en Tarentaise, prévoit dans son testament d'octroyer les livres de sa bibliothèque à son neveu, dénommé Guillaume fils de Mathieu Treinard, vicaire en poste à Queige[3]. Il n'oublie pas cette disposition d'autant plus essentielle à ses yeux qu'il est peu fortuné.

D. Le curé et le souci de transmettre des livres à des collègues ecclésiastiques

Naturellement, un curé sentant la mort venir peut être tenté de faire don de ses livres à celui qui va le remplacer dans la paroisse dans laquelle il achève sa vie et sa carrière. Dans son testament de 1765, le révérend Claude Croset, en poste à Éloise, spécifie qu' « il donne et lègue aux Révérends Sieurs Curés ses successeurs toute la bibliothèque et livres avec le redressoir ou le tout est placé »[4]. Ici, on ne sait quel est le nombre et la nature des livres transmis à la différence de ceux du révérend Baptiste Tremey, recteur de Termignon[5], qui possédait entre autres les *Prones* de Girard en quatre volumes[6], les *Résolutions pastorales de Mgr l'Evêque de Grenoble*[7], en fait de Mgr Le Camus, célèbre prélat qui fit appliquer les règles du concile de Trente en Dauphiné, et enfin la *Théologie* de Collet[8], tous donnés au bénéficiaire Pierre-Honoré Vernier. Par contre, les « autres livres de sa bibliothèque » échoient au frère du donateur, Jean-Baptiste, qui est aussi ecclésiastique.

Les legs de livres intra-professionnels se font aussi en faveur de confrères appréciés mais officiant dans une autre paroisse que celle du légataire. Le chanoine, Ambroise Rouch de Saint-Pierre de Genève d'Annecy, offre les livres de sa bibliothèque au curé de Saint-Eusèbe, le révérend Viollet, en échange de cinquante messes à dire pour le défunt. Aucun livre n'est donné à un éventuel neveu, oncle, frère. Le reste de ses biens passe entre les mains de sa mère Jacqueline Thérèse, fille de feu son frère Guy. Sa servante n'est pas oubliée car elle garde l'usage durant sa vie de deux chambres et d'une écurie située rue Filaterie à Annecy, avec trois livres d'argent et une pension annuelle de deux sommées de vin, cinq coupes de froment, un quart de « noïaux »[9]. Ainsi, les livres ne sont pas ventilés n'importe comment. Au mieux, la servante reçoit des livres de dévotion comme la *Pernette Pithon* restée longtemps au service du curé Lanche de Saint-Maxime-de-Beaufort alors que celui-ci récompense de quatre chasubles et de tous ses livres les révérends Arnaud Vibert, François Molliet[10].

Le ou les bréviaires du défunt font l'objet d'un traitement à part dans le sens où ils représentent un témoignage de respect d'un supérieur. Le chanoine Millieret Étienne de Saint-Jean-de-Maurienne donne à son doyen « quatre petits bréviaires », mais laisse tous ses autres

---

[1] Psaumes de David, Paris, Hélie Josset, 1677, in-8.

[2] Cantique des cantiques, Paris, Guillaume Despez, 1694, in 12.

[3] A.D.S. 2 C 1811 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1785, fol. 137. Testament du R^d^ Martin CHARRIERE, recteur de La Thuile, 2 février 1785, no^re^ Jean-Georges Lachat.

[4] A.D.H.S. VI C 184 Tabellion de Chaumont, 1765, vol.1, fol.627. Testament du R^d^ CROSET, Claude, curé d'Eloyse, 23 avril 1765, no^re^ Buttin.

[5] A.D.S. 2 C 2605 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1770, fol. 61. Testament du R^d^ TREMEY, Baptiste, recteur de Bonnes Nouvelles de Termignon, 23 janvier 1770, no^re^ Orcain.

[6] Nicolas GIRARD, *Les Petits prônes ou Instructions familières, principalement pour les peuples de la campagne*, Lyon, Viret, 1759, 2 vol., in-12.

[7] Etienne LE CAMUS, *Résolutions pastorales de Mgr l'Evêque et prince de Grenoble*, Grenoble, Petit, 1726, in-4.

[8] Pierre COLLET, *Traité des devoirs d'un pasteur, qui veut se sauver, en sauvant son peuple. Ouvrage qui peut servir à tous ceux qui sont dans le Saint Ministère*, Avignon, Chambeau, 1757,1 vol., in-12.

[9] A.D.H.S. VI C 170 Tabellion d'Annecy, 1758, fol. 605. Testament du Rd Ambroise ROUCH, 13 avril 1758, no^re^ Balleydier.

[10] A.D.S. 2 C 1314 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1704, fol.71. Testament du Rd LANCHE, François, prêtre de Saint-Maxime-de-Beaufort, 11 mars 1704, no^re^ Blanc.

livres à son collègue Joseph Lacherine[1]. Le curé Claude Rey en poste dans la petite paroisse de Bassy fait de même en offrant un de ses bréviaires à Monseigneur de Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy, tout en donnant à son collègue Joseph Broisin « son manteau, la meilleure de ses soutanes, tous ses livres, un écu de la derniere marque de France, son prie-Dieu »[2], soit tous les éléments nécessaires à l'exercice d'un ministère. L'évocation du sort réservé aux livres dans un testament traduit l'importance qu'on leur attribue.

Certains ouvrages légués ont une valeur moins commune qu'un bréviaire. Il y a loin en effet entre l'octroi à un collègue de « ses livres » comme l'écrit le chanoine Agnès Emmanuel de Saint-Jean-de-Maurienne[3] et le fait de donner « son ouvrage de poesie en dix neuf mains » au révérend Jean-François Arthaud comme le fait le révérend Jean-Baptiste Gravier, lui aussi chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne[4]. Dans ce second cas de figure, transparaît l'attachement affectif à un ouvrage unique dans sa forme même. Ceci ressort d'autant plus de l'acte notarié qu'aucun autre livre n'est mentionné. L'allusion à un simple ouvrage permet ici de savoir que cet homme d'Église apprécie aussi la littérature française en vers ou en prose, ce qui le distingue de la masse des ecclésiastiques simplement soucieux de théologie ou n'ayant pas laissé de traces de leurs lectures. Le testament du « théologien » Laurent Bizel, recteur du Saint-Sacrement à Albiez-le-Vieux[5], fait état du legs au révérend Louis Buisson curé de la même paroisse du *Leman*, en fait la *Theologia moralis*[6]. Il s'agit là d'un échange de bons procédés si l'on peut dire dans un cadre de relations professionnelles[7].

Le plus souvent, il est mentionné dans un testament que le défunt a prévu de transmettre à un curé ami l'ensemble de ses livres sans qu'il soit indiqué les titres. Mais lorsque le legs évoque un seul livre, le donateur prend soin d'indiquer le titre et son auteur de façon à l'extraire de sa bibliothèque sans faire d'erreur. C'est aussi la preuve que l'ouvrage a été sélectionné avec soin et qu'il existe une certaine connivence ou plus avec le bénéficiaire. Ainsi, le curé de Modane, Pierre Dame[8], laisse à celui de Fourneaux, village tout proche, les *Preclectiones theologicae de gratia ad usum seminariorum* d'Honoré Tournely[9]. Le bénéficiaire se nomme Ambroise Denré, qui doit être son frère ou son neveu et se voit aussi attribuer « une soutane neuve dans un drap de Sedan » qui doit être d'un bon prix.

Les livres servent parfois à rétribuer l'ecclésiastique qui va célébrer la messe de sépulture. Le curé de Villarembert en Maurienne prévoit cette disposition dans son testament à la fois car il possède peu de biens et parce qu'il sait qu'une rétribution va faire plaisir à un collègue, garant de la préservation d'un savoir et du souvenir du défunt. C'est ainsi qu'il faut comprendre la formule évoquant le « legs au R^{d} qui assistera à son décès » des *Conférences de Luçon*[10] et des *Règles de la discipline ecclésiastique*[11]. Ce sont des livres propres à satisfaire n'importe quel homme d'Église car ils sont toujours utiles puisqu'ils ont trait à la catéchétique et à la jurisprudence ecclésiastique.

---

[1] A.D.S. 2 C 2491 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1723, vol. 1. Testament du Rd Etienne MILLIERET, chanoine de Saint-Marcel, 10 juin 1723, no^{re} Martin.

[2] A.E.G. XVIIIe siècle, 2e série, 3. Testament du Rd Claude REY, curé de Bassy, 11 mars 1720, no^{re} Jean-Pierre Devillette.

[3] A.D.S. 2 C 2601 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne 1768, vol. 1, fol. 424. Testament du Rd EMMANUEL, Agnès, chanoine de la cathédrale, 18 novembre 1768, no^{re} Robert.

[4] A.D.S. 2 C 2575 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1759, fol. 194. Testament du Rd Jean-GRAVIER, Baptiste, 27 mars 1759, no^{re} Opinel.

[5] A.D.S. 2 C 2465 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1710, fol. 821. Testament du Rd Laurent BIZEL, curé d'Albiez-le-Vieux, 30 juin 1710, no^{re} Richard.

[6] Paul LAYMAN, *Theologia moralis*, Lyon, de La Garde, 1654, 1 vol., in-2.

[7] A.D.S. 2 C 2438 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1699, fol. 163. Testament du Rd Mathieu BATAILLIER, curé de Villarembert, 12 août 1699, no^{re} Charpin.

[8] A.D.S. 2 C 2827 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne 1770, fol. 2. Testament du Rd Pierre DAME, curé de Modane 15 janvier 1770, no^{re} Jean-Baptiste Grange.

[9] Honoré TOURNELY, *Praeclectiones theologicae de gratia ad usum seminarorium*, Paris, Jean-Baptiste Garnier, 1727, in-8.

[10] Henry de BARILLON, *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon*, Paris, Delazier, 1684-1702, 8 vol., in-12.

[11] Charles GUILLARD d'ARCY, *Règles de la discipline ecclésiastique recueillies des conciles, des synodes de France et de SS. Pères de l'Eglise touchant l'état et les mœurs du clergé*, Paris, Josset, 1665, in-12.

Un collègue peut être chargé de veiller à la distribution des livres du défunt. Cette mission est assignée au chanoine Favre Joseph de Saint-Jean-de-Maurienne, chargé de « tous les livres qu'il remettra aux personnes désignées par le testateur », à savoir le chanoine chantre de la cathédrale Didier Mathieu, en échange de différentes rentes[1]. La récompense à percevoir pour le même service consiste en d'autres objets culturels comme des tableaux qui ont aussi vocation à instruire les fidèles. Le successeur de l'archiprêtre de Bonneval, Joseph Guiguet, par ailleurs docteur en théologie, reçoit « quatre tableaux qui sont sur son prie-dieu pour les peines de la vente de ses effets », alors que le révérend Carsel Joseph, exécuteur testamentaire, est récompensé de « deux tableaux de St Joseph et St François de Sales » à condition toutefois que le « hiereusalem et les autres images restent où elles sont »[2]. Tableaux et livres sont parfois considérés comme un moyen de rétribution au prorata de leur valeur vénale, ce qui explique que les titres et leurs auteurs ne soient pas évoqués.

Il faut chercher une ou deux lignes au mieux dans des pages de testaments qui font référence à des ouvrages d'ecclésiastiques décédés. Ces livres ont le plus souvent alors une fonction de récompense en échange d'un service post-mortem et une grande valeur affective qui va de pair avec un témoignage d'amitié.

Souvent les livres légués à un autre ecclésiastique ne sont pas mentionnés. On trouve alors comme dans le testament du révérend Emmanuel, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne, la mention d'un legs de « ses livres » au révérend Roges[3].

Par contre, certains ouvrages cédés sont parfois identifiés comme les quatre bréviaires que reçoit le révérend Tartarat « habitant à Saint-Sigismond », près de Conflans, de la part du curé Jean Molliex de cette même paroisse « pour les services rendus »[4].

On sait également que le révérend Christophe Rosset reçoit du curé d'Orelle, Georges Riondet[5], les *Sermons de monsieur de Fromentière*[6] par un testament du 10 septembre 1744. Un des collègues du défunt, le révérend Sébastien Bonivard, curé de Saint-André, qualifié de « son bon ami » reçoit « le grotesque tableau en peinture de Rome ». De plus, le notaire a dû être en partie dédommagé de ses écritures par l'octroi d'un grand miroir, du tableau de la Sainte Vierge, d'une table de noyer, d'un autre tableau du cabinet et d'un livre de médecine de Madame Fouquet[7].

On peut parfois déduire l'auteur d'un livre cédé. C'est le cas pour la *Théologie pastorale de Mgr l'Evêque de Grenoble*[8], léguée par le révérend Baptiste Tremey[9], recteur de bonnes Nouvelles de Termignon à son collègue Pierre-Honoré Vernier. À coup sûr, l'ouvrage est celui du célèbre Mgr Etienne Le Lamens, dit « le cardinal des montagnes », infatigable prélât parcourant son diocèse au XVIIe siècle. Le bénéficiaire obtient encore une théologie dont les titres exacts et les auteurs ne sont pas précisés. Les autres livres de la bibliothèque deviennent la propriété du frère du donateur qui est aussi ecclésiastique.

En 1733, le prêtre de Saint-Maxime, près de Bourg-Saint-Maurice, laisse à son frère Joseph huit cent livres à récupérer sur une créance, des meubles, de la vaisselle, du linge et deux livres[10]. Le premier est *La Vie des Saints* de Jean Croiset[1] et le second *Le Dictionnaire*

---

[1] A.D.S. 2 C 2508 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne 1729, fol. 1089. Testament du chanoine Mathieu DIDIER, 21 octobre 1729, no^{re} Anselme.

[2] A.D.S. 2 C 1341 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1731, fol. 305. Testament du Rd Joseph GUIGUET, curé de Bonneval, 29 septembre 1731, no^{re} Vionnet.

[3] A.D.S. 2 C 2601 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1768, fol. 424. Testament du Rd Agnès EMMANUEL, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne, 18 novembre 1768, no^{re} Robert.

[4] A.D.S. 2 C 1490 Tabellion de Conflans, 1742, fol. 744. Testament du Rd Jean MOLLIEX, curé de Saint-Sigismond, 12 décembre 1742, no^{re} Levret.

[5] A.D.S. 2C 2801 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1744, fol. 467. Testament du Rd Georges RIONDET, curé d'Orelle, 10 septembre 1744, no^{re} Claude Frenoz.

[6] Jean-Louis de FROMENTIERE, *Sermons*, Paris, Pierre Le Petit, 1684, in-12.

[7] Madame FOUQUET, *Recueil de remèdes approuvez par toutes sortes de maladies internes et externes inventoriées et difficiles à guérir, recueillis par les ordres charitables*, Lyon, 1668, Estienne Michallet, in-12.

[8] François GENET, *Théologie morale dite de Grenoble*, imprimée sur ordre de Mgr Etienne LE CAMUS, Paris, André Pralard, 1676, in-12.

[9] A.D.S. 2 C 2605 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1770, fol. 61. Testament du Rd Baptiste TREMEY, recteur de Bonnes Nouvelles de Termignon, 23 janvier 1770, no^{re} Orcain.

[10] A.D.S. 2 C 1343 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1733, fol. 86. Testament du Rd Urbain MERMET, prêtre de Saint-Maxime, 1er avril 1733, no^{re} Jean-François Blanc.

historique de Moreri[2]. Le nom du bénéficiaire est précédé de la mention « Discret » qui semble anodine mais révèle que ce frère est aussi un membre de l'Église même si son titre et son poste ne sont pas précisés.

Lorsqu'il y a peu de titres d'ouvrages légués, le notaire prend la peine de les relever comme dans le testament du curé de Villarembert, le révérend Jean-Baptiste Taravel[3], qui délaisse en 1739 à son frère Pierre, également curé, ses deux bréviaires, les *Conférences de Luçon*[4], les *Résolutions pastorales du diocèse de Genève*[5] et les *Prônes* de Joly[6]. On ne sait où sont passés les autres livres du défunt, peut-être ont-ils été donnés au chapitre cathédral du diocèse de Maurienne.

E. Les bibliothèques cédées à des institutions

a. Le don d'une bibliothèque à une abbaye qui héberge un curé malade

Si la plupart des ecclésiastiques transmettent leurs livres à des membres de leur famille ou à des ecclésiastiques qui peuvent d'ailleurs occuper les deux rôles, certains se singularisent par le fait qu'ils abandonnent leur bibliothèque à des ordres religieux. Le curé de Lucinges le fait le 8 janvier 1761 auprès du notaire Missillier de Thônes. Alors que son dernier poste se trouvait dans la région d'Annemasse, il rédige son testament étant « habitant depuis quelques années à l'abbaye de Tamié » en raison de son grand âge. Il énonce qu'il « donne et legue a Monseigr le Reverendissime Eveque de Genève son petit breviaire en quatre volumes qui lui sera remis d'abord après son décès ; donne et lègue a la devote Abaye de Tamié sa bibliothèque et les autres effets qui se trouveront lors de son decès dans la chambre qu'il occupe dans ladite Abaye »[7]. Ce nombre de livres indéterminé mais certainement conséquent puisque qualifié de « bibliothèque », reste propriété d'hommes d'Église n'appartenant plus au clergé séculier mais qui sont des réguliers, ce qui n'empêche pas des consultations, des échanges, des prêts d'ouvrages puisque ces deux mondes s'interpénètrent étroitement.

b. Des livres cédés à la bibliothèque du chapitre cathédral d'Annecy pour améliorer le niveau intellectuel des prêtres issus du peuple

Les ecclésiastiques cultivés et aisés sont très soucieux de favoriser l'accès à la culture de l'ensemble du clergé. Pour ce faire, il est souhaitable que les livres en rejoignent d'autres et soient rassemblés dans une structure administrée par un chanoine dans la ville épiscopale où se rendent régulièrement vicaires et curés pour rencontrer l'évêque, faire des achats. Tout cela a été bien compris par le chanoine de la cathédrale d'Annecy, Pierre Laverrière, qui stipule :

> *« je donne et lègue au Chapitre de la Cathedrale de cette ville, ma bibliothèque avec tous mes livres, une pendule, bureau, lits de maîtres, tables et chaises, tableaux excepté quatre que je*

---

[1] Jean CROISET, *La Vie des saints*, Lyon, Le Boudet, 1723, in-fol.

[2] Louis MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique*, Paris, Georges Gallet, 1698, in-fol.

[3] A.D.S. 2 C 2532 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1739, fol. 179. Testament du Rd Jean-Baptiste TARAVEL, curé de Villarembert, 27 février 1739, no^re^ Hustache.

[4] Henri de BARILLON, *Conférences de Luçon*, La Rochelle, Vve Blanchet, 1680, in-12.

[5] Jean D'ARENTHON D'ALEX, *Résolutions pastorales du diocèse de Genève*, Annecy, H. Fontaine, 1695, in-8.

[6] Claude JOLY, *Prônes pour tous les dimanches de l'année*, Paris, Edmée Couterot, 1692, in-12.

[7] A.D.H.S. VI C 585 Tabellion de Thônes, 1761, vol. 1, fol. 18. Testament du Rd DUMAX Jérôme, curé de Lucinges, 8 janvier 1761, no^re^ Missillier.

donne à Monsieur le Curé du Sappey pour son église, savoir celui de St François de Sales, de Ste Jeanne de Chantal, de St Joseph et de St Jean Népomucène »[1].

Cette donation n'est pas surprenante dans la mesure où ce chanoine est un proche de l'évêque et est attaché à l'amélioration du niveau du clergé tant sur le plan intellectuel que matériel. Il fait également allusion à une de ses fonctions :

« Comme j'ai administré pendant plusieurs années la Bourse des prêtres pauvres de ce Diocèse, et qu'il pourrait me revenir sur cette Bourse une somme d'environ deux mille livres, j'en fais don à cette Bourse, en la chargeant de faire dire deux messes basses de mort, pour le repos de mon âme et des autres bienfaiteurs de cette Bourse dans la première quinzaine du Carême ».

Un don au séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne peut encourager la formation des futurs clercs. Ainsi, les chanoines apparaissent capables en tant que groupe d'investir lourdement dans l'avenir social de leurs neveux qui est souvent un avenir ecclésiastique d'ailleurs, en transmettant leurs livres. Mais ils sont aussi convaincus que l'élévation du niveau intellectuel du clergé savoyard dépend puisqu'il s'agit de fabriquer de l'intelligence, de la qualité de la formation donnée. Celle-ci se fait essentiellement au séminaire. S'explique donc le legs fait à celui de Saint-Jean-de Maurienne par le chanoine de la ville, Antoine Albrieux, constitué, outre cinq livres donnés à l'évêque, de « ses meilleurs livres, sa pendule »[2].

Son confrère, Joseph Collomb, use de ses relations et de sa richesse pour promouvoir Joseph Borrelly, professeur ayant enseigné la philosophie pendant deux ans au collège Lambert de la même ville, qu'il souhaite voir enseigner aussi la logique et la physique. Alors, il fait son héritier universel « le collège Lambert si l'on établit une classe de cinquième et le surplus pour soutenir la philosophie qu'il a tenté »[3]. La promotion de l'intelligence au service de l'Église s'accompagne ici d'un coup de pouce donnée à la carrière d'un enseignant dans le cadre d'une véritable stratégie à la fois individuelle et collective.

c. Des livres cédés à l'hôpital général d'Annecy

Certains ecclésiastiques, malades ou âgés, ont contracté des dettes envers l'hôpital d'Annecy qui les a soignés ou hébergés lors de leurs vieux jours. Ils se retrouvent alors débiteurs devant cette institution et leurs biens sont estimés et vendus pour recouvrer les dettes. C'est la procédure qui concerne les objets possédés par le révérend Joseph Lavorel[4]. On apprend qu'il possède la *Théologie des frères Wallembourg*[5], seul ouvrage identifié parmi « cent quarante trois bouquins à dix centimes, l'un acheté par Madame Bebillard pour six sols l'un et d'autres bouquins qui ne peuvent être (répertoriés) ».

d. Des ouvrages sont destinés à des ordres religieux.

Certains membres du clergé ont compris que les progrès de la religion en Savoie ne sont possibles que si la culture des clercs est diffusée, partagée le mieux possible avec le peuple, en particulier par le biais des livres utiles aux pasteurs pour leur pédagogie. Exceptionnellement, ils font don de ceux-ci à des ordres religieux chargés de répandre la

---

[1] A.D.H.S. H dépôt 13. 1B 59 Hôpital général. Donations. Testament du Rd Pierre LAVERRIERE, chanoine de Saint-Pierre-de-Genève d'Annecy, 17 décembre 1835.

[2] A.D.S. 2 C 2556 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1749, vol. 2, fol. 801 r. Testament du chanoine ALBRIEUX Antoine, de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, 27 décembre 1749, no^re^ Bellet.

[3] A.D.S. 2 C 2476 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1715, vol. 2, fol. 675 r. Testament du chanoine COLLOMB Joseph de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, 20 octobre 1715, no^re^ Borrelly.

[3] A.D.H.S. H dépôt 13 1 B 60 Hôpital d'Annecy. Inventaire des biens du Rd Joseph LAVOREL, curé plébain de Thônes. Acte de répudiation de l'hoirie par le Conseil de charité d'Annecy, 29 décembre 1832.

[5] WALLEMBOURG, *Théologie.*

parole de Dieu, d'enraciner la foi dans les campagnes surtout. C'est précisément le rôle que remplissent les Franciscains, parfois heureux bénéficiaires d'une donation. Le procès-verbal d'ouverture de l'inventaire du révérend Pierre-Antoine Veuilland de Vieugy mentionne à cet égard que « dans la bibliothèque [se trouvent] cent quatre vingt vieux volumes de toutes espèces, legués aux missionnaires de st François de Sâles, du diocèse d'Annecy ; le tout quarante francs ». À cela il ajoute 1500 francs pour des services qu'ils lui ont rendus et 300 francs donnés en échange de deux cents messes à célébrer. Sont également évoqués « cent quarante volumes de livres dans une armoire ; quatre vingt francs [valeur estimée][1] ». Même si le curé Veuilland prend soin de préciser que les livres offerts sont « vieux », le nombre de ceux-ci suscite l'étonnement tant les ouvrages doivent représenter une somme certaine. Mais les biens de la cure de Vieugy, paroisse proche d'Annecy, sont conséquents et assurent des revenus appréciables. La quantité de livres en jeu pouvait laisser croire que le propriétaire était un chanoine.

Pierre Martini en est un, attaché à la Sainte Chapelle de Savoie à Chambéry, qui « donne et lègue aux Reverend Peres Capucins de Chambery [sa] bibliothèque, les chargeant de celebrer deux cent messes pour le repos de [son] ame et de [ses] predecesseurs »[2]. Les ordres religieux, ici de saint François, présents dans les villes du duché de Savoie du fait de leur proximité des collégiales, de l'entourage des évêques, peuvent récupérer des bibliothèques de membres du clergé séculier. La frontière entre les deux catégories d'ecclésiastiques se trouve alors traversée par les livres.

Ainsi, la diversité des destinations des bibliothèques des ecclésiastiques est grande après la mort de leur propriétaire surtout que souvent les livres sont dispersés. Les motivations liées à leur cession restent cependant souvent en rapport avec des objectifs de transmission du savoir.

e. Les ouvrages à remettre à l'évêque du diocèse après le décès d'un ecclésiastique

Bien sûr, il est de bon ton d'offrir des livres à l'évêque, preuve de soumission et de respect à l'égard du supérieur hiérarchique. C'est ce que n'oublie pas de faire le chanoine Jean-François Fongelaz d'Annecy en 1741 qui lui « prie d'agréer le legs de deux ouvrages de ses livres qu'il n'aurait pas dans sa bibliothèque »[4]. Lorsque le lecteur possède un nombre important d'ouvrages, il suggère un titre à l'évêque qui diffère de la Bible communément donnée par les curés les moins cultivés et laisse même le choix à son supérieur de prendre le livre qu'il lui sied. Ceci apparaît bien dans la formule du testament du chanoine Claude Falquet[3] de la cathédrale Saint-Pierre de Genève dans la ville d'Annecy :

> *« Je lègue à mon Seigneur l'Evêque et prince de Genève le livre du pere des Champs intitulé heresis janseniana[4] ou tel autre qu'il lui plairat choisir entre ceux qui lui plairont dans ma bibliothèque »[5].*

Parfois, il est plus surprenant de rencontrer la mention suivante :

> *«Supplie Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque et Prince de Genève, d'accepter celui de ses livres qu'il lui plairât, ou la somme seize livres, à son choix »[1].*

---

[1] A.D.H.S. H, dépôt 13, 1 B 91 Archives de l'Hôpital général. Donations, testaments. Procès-verbal d'ouverture de l'inventaire du délaissé du Rd VEUILLAND Pierre-Antoine, recteur de Vieugy, 22 septembre 1862, no^re^ Pierre Duparc.

[2] A.D.S. 2 C 247 Tabellion de Chambéry, 1720, vol. 2, fol. 535. Testament solennel de Rd MARTINI Pierre, chanoine en la Sainte Chapelle de Savoie à Chambéry, 24 septembre 1720, no^re^ Perret.

[3] A.D.H.S. VI C 180 Tabellion d'Annecy, 1763, vol. 1, fol. 385. Testament du chanoine FALQUET Claude de la cathédrale Saint-Pierre de Genève d'Annecy et curé de Mûres, 8 avril 1763 no^re^ Burnod.

[4] Etienne-Agard DECHAMPS, *Stephani Dechamps de Haeresi janseniana ab apostolica sede merito proscripta*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1654, in-fol.

[5] A.D.H.S. H. dépôt 13, 1 B 38 Testament du Rd Jean-François FONGELAZ, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre-de-Genève d' Annecy, 28 juillet 1741, no^re^ Tinjod.

Nul doute que cette proposition laisse entrevoir des livres de grande valeur dans la bibliothèque du chanoine Jean-Baptiste Rouge, lui aussi d'Annecy, qui est comme il se doit docteur en théologie.

Les ecclésiastiques savoyards lèguent obligatoirement un livre à leur évêque. Certains émettent des clauses particulières qui spécifient le type de livre à prendre comme le fait le révérend Joseph Dufournet[2], curé de La-Balme-de-Sillingy, en 1752 :

> *« Je donne et lègue, et par institution particulière delaisse à Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Eveque et Prince de Genève qui sera regnant lors de mon deces l'un de mes breviaires ou bien une pistole de Savoie à son choix payable dans l'année de mon décès au moyen duquel legat je le prive et l'exclut de tous mes autres biens ».*

Voilà un curé qui fait preuve d'une générosité bien ordonnée.

Un autre bréviaire est délaissé à l'évêque d'Annecy par le chargé d'âmes de la paroisse de Manigod, le révérend Jean-Louis Chappaz[3], en 1753. Mais ce dernier précise qu'il s'agit de « son bréviaire de Paris » sans préciser cependant son année d'édition.

Certains titres légués à l'évêque sont précisés lors de l'écriture du testament, ce qui montre qu'ils ont une valeur intellectuelle ou vénale certaine. Ainsi, le curé Georges Barut, en poste à Dingy-Saint-Clair[4], laisse en 1753 le *Catéchisme de Montpellier*[5] écrit par François-Aimé Pouget sur ordre de Monseigneur Charles-Joachim Colbert. Il s'agit d'un ouvrage très pédagogique voulu par l'évêque « pour être enseigné aux enfans de son diocèse qui sont confirmés ».

Parfois, certains curés délaissent à l'évêque un livre dont il se doute qu'il sera apprécié et qui montre également leur inclination spirituelle. En Savoie, l'influence de Saint François de Sales est considérable comme en attestent les nombreux livres retraçant sa pensée ou sa vie dans les bibliothèques des clercs séculiers. Tout naturellement le curé de Musièges, Claude Chappaz[6], laisse à son évêque en 1770 *La Vie de Saint François de Sales* de Claude Marsollier[7]. Il s'agit d'un grand classique célébrant les vertus de ce grand évangélisateur de la province du Chablais que lègue également le curé de Serrières, François Chapuis[8] en 1743, en y ajoutant « son gros bréviaire ».

Un autre curé, celui de Sévrier, le révérend Claude Dunger, en 1734, enjoint ses héritiers de « restituer d'abord après son décès la Somme de Saint Thomas d'Aquin[12] à Monsieur Dupraz d'Annecy » en échange de deux Bibles que ce bourgeois détient, prêtées par le prêtre. Ce dernier lègue à l'évêque son bréviaire et « son defaut aux R^{ds} Seigneurs vicaires généraux de ce diocèse »[9].

À l'attention de son évêque, le chanoine d'Annecy, Jean-Claude Riondel[10], délaisse en 1766 « les ouvrages de Saint Cyprien[11] et le portrait en miniature de St François de Sales placé dans son cabinet, le priant de voulloir bien se contenter du dit leg ». Par ailleurs, il lègue à la

---

[1] A.D.H.S. VI C 180 Tabellion d'Annecy1763, fol. 503. Testament du chanoine Jean-Baptiste ROUGE de la cathédrale Saint-Pierre-de-Genève d'Annecy et curé d'Arith-en-Bauges, 3 mai 1763, no^{re} Favre.

[2] A.D.H.S. VI C 159 Tabellion d'Annecy, 1752, fol. 239-240. Testament du Rd Joseph DUFOURNET, curé de La-Balme-de-Sillingy, 26 septembre 1752.

[3] A.D.H.S. VI C 160 Tabellion d'Annecy, 1753, fol. 537-538. Testament du Rd Jean-Louis CHAPPAZ, curé de Manigod, 16 mai 1753, no^{re} Bessonis.

[4] A.D.H.S. VI C 160 Tabellion d'Annecy, 1753, fol. 647-648. Testament du Rd Georges BARUT, curé de Dingy-Saint-Clair, 15 mai 1753, no^{re} Miège.

[5] François-Aimé POUGET, *Catéchisme de Montpellier*, Paris, Nicolas Simart, 1712, in-12.

[6] A.D.H.S. VI C 194 Tabellion d'Annecy, 1770, fol. 777. Testament du Rd Claude CHAPPAZ, curé de Musiège, 17 juin 1770, no^{re} Bessonis.

[7] Claude MARSOLLIER, *La Vie de Saint François de Sales*, Paris, H.-L. Guérin, 1757, in-12.

[8] A.D.H.S. VI C 141 Tabellion d'Annecy, 1743. Testament du Rd François CHAPUIS, curé de Serrières.

[9] A.D.H.S. VI C 121 Tabellion d'Annecy, 1734, fol. 408. Testament du Rd Claude DUNOYER, curé de Sévrier, 28 juillet 1734, no^{re} Lionnaz.

[10] A.D.H.S. VI C 186 Tabellion d'Annecy, 1766, fol. 45. Testament du Rd Jean-Claude RIONDEL, chanoine de la cathédrale de Saint Pierre de Genève, 1672, in-4.

[11] Saint CYPRIEN, *Opera*, Paris, Prelard, 1672, in-4.

bibliothèque publique de la ville une collection des conciles de Philippe Labbe[1], les œuvres de Saint Bernard[2].

Plus évasive est la formule utilisée par le révérend Pierre Bouchet, vice-prieur de l'église Saint Sépulcre d'Annecy, dans son testament rédigé en 1765 :

« je lègue à mon évêque « un des livres de ma bibliothèque écrit par François de Sales ».

2.2. Des acquéreurs de livres qui sont des laïques parfois ou des membres de la proche famille

A. Les livres d'ecclésiastiques rendus à la proche famille

Il est tout naturel qu'un homme, même d'Église, sentant la mort venir, pense à léguer ses livres à ses parents les plus proches. Le vicaire de Sainte-Foy-en Tarentaise, le révérend Bruny Philibert, laisse ses deux gros bréviaires qui semblent être ses livres les plus précieux puisqu'ils sont les plus utilisés dans l'exercice du ministère et les seuls évoqués dans le testament à son frère ecclésiastique comme lui qui se prénomme Benoît[3].

Parfois, le curé possède peu de biens, quelques chaises, un peu de linge, du petit bétail, un tonneau de vin de pays, du blé, comme le révérend Paviet Pierre-Louis, curé de La Perrière en Tarentaise, mort le 24 février 1856 à Moûtiers, dont le testament est ouvert le lendemain[4]. Ce qui ne l'empêche pas de mentionner à part que la « douzaine de volumes de livres de piété » qu'il détient sont dévolus « à leur choix » à ses deux frères, Jean-Baptiste et Claude-Antoine.

Lors de la rédaction ou de la dictée du testament, il est rare que le clerc prévoyant cite les titres des ouvrages. S'il prend la peine de le faire, c'est qu'il les apprécie tout particulièrement tout comme il veut faire plaisir à leur bénéficiaire. Le révérend Urbain Mermet, prêtre de Saint-Maxime-de-Beaufort[5], laisse à son frère Joseph huit cents livres à relever d'une créance, des meubles, de la vaisselle, du linge, mais aussi la *Vie des Saints*[6], ouvrage d'histoire ecclésiastique de Adrien Baillet et le *Dictionnaire historique*[7] bien connu de Louis Moreri, qui aborde l'histoire de la France.

Habituellement, dans un testament, les livres ne sont pas cités et apparaissent des formules vagues telles que « legs à R^{d} Deschamps Pierre chanoine de Maurienne son oncle : tous ses livres » comme le fait le curé de Saint-Etienne-de-Cuines, Claude Deschamps[8]. Ici, comme fréquemment, s'il s'agit d'un oncle qui devient l'heureux bénéficiaire des livres, il est souvent également ecclésiastique. Si le révérend Claude Falquet, curé d'Hermillon, donne dans son testament douze belles serviettes et « les livres qu'il voudra » à son oncle curé de Fontcouverte, le révérend Favier Jean-Baptiste, c'est qu'il sait qu'il saura les choisir et les apprécier[9].

---

[1] Philippe LABBE, *Conciliorum collectio*, Paris, Imprimerie royale, 1715.

[2] Saint BERNARD, *Opera*, Paris, Guignard, 1690, in-foglio.

[3] A.D.S. 2 C 1762 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1736, vol. 1, fol. 74. Testament du Rd Philibert BRUNY, vicaire de Sainte-Foy, 13 mars 1736, no^{re} Blanc Jean-François.

[4] A.D.T. 4 Z 56 Testament du Rd Pierre-Louis PAVICT, curé de La Perrière, 24 février 1856, no^{re} Louis Barral.

[5] A.D.S. 2 C 1343 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1733, vol. 1, fol. 86. Testament du Rd Urbain MERMET, 1er avril 1733, no^{re} Blanc.

[6] Adrien BAILLET, *Vie des Saints : où les points principaux de la vie et de la mort de ceux que l'Eglise honore d'un culte public se trouvent rangés selon l'ordre des temps*, Paris, Nully, 1704, 4 vol., in-2.

[7] Louis MORERI, *Le grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam, Boom, 1694, 2 vol., in-2.

[8] A.D.S. 2 C 2447 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1702, vol. 1, fol. 231. Testament du Rd Claude DESCHAMPS, curé de Saint-Etienne-de-Cuines, 14 février 1702, no^{re} Dupré.

[9] A.D.S. 2 C 2486. Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1720, vol. 2, fol. 625. Testament du Rd Claude FALQUET, curé d'Hermillon, 7 novembre 1720, no^{re} Villette.

En général, c'est le plus ancien qui aide le plus jeune à se constituer une bibliothèque mais il arrive que la mort ne respecte pas la logique des âges de la vie. Bien des fois, le testateur appartient à une famille d'hommes d'Église. Son testament nous l'apprend. Ainsi, le chanoine Mathieu Didier, attaché à la cathédrale de Saint-Jean-de Maurienne, délaisse à son cousin Jean-Pierre Didier « ses livres serviettes et habits noirs » composés de soutanes, justaucorps, preuve qu'il se destine à la prêtrise comme l'ont choisi aussi le curé d'Aigutin s'appelant Pierre et le chanoine se prénommant Bernard, respectivement oncle et frère de Mathieu[1].

Quelquefois, le testateur n'énonce pas les liens de parenté qui le lie à son bénéficiaire. C'est ce que fait l'évêque lui-même Monseigneur Louis Rendu alors à la tête du diocèse d'Annecy au milieu du XIXe siècle, tant le nom de son proche est connu à cette époque. Il écrit ainsi : « Je donne à Mr Veuillat Louis les deux vol. sur hautecombe et un petit anneau portant une topaze rouge entourée de diamants. Je donne et lègue a mon parent l'abbé Guillermain une action sur la Banque de Savoie, tout le mobilier de la chambre qu'il habite, une douzaine de serviettes, une douzaine de couteaux de table à choisir, et quatre ouvrages de ma bibliothèque à savoir : Bossuet, l'université catholique Rurebacher [sic]. Il aura aussi tout ce qui me reste de manuscrits, ainsi que mes décorations »[2]. Les deux volumes concernant l'abbaye d'Hautecombe, au bord du lac du Bourget, sont difficiles à identifier. L'orthographe du nom de l'auteur ayant écrit un livre en rapport avec une université catholique est inexact car il s'agit en fait de Johann Scheffmacher[3].

B. Les livres transmis à des neveux étudiants

Les livres légués par un ecclésiastique décédé continuent à être étudiés par des proches, souvent des neveux. La mention du bénéficiaire nous renseigne sur son activité. Ainsi, on apprend que Jean-Antoine Dupré est le frère du curé de Saint-Hélène[4], docteur en théologie, qui lui délaisse sa bibliothèque pour l'encourager certainement dans ses études en cours au collège de Montaigne, à Paris. C'est la même démarche effectuée par le révérend Louis Freney, curé de Bonvillaret[5], à l'attention de son neveu Pierre Freney « étudiant en Avignon ». Le desservant mentionne aussi le legs de ses manuscrits, ce qui sous-entend qu'ils seront utiles à son parent.

La sollicitude des clercs séculiers savoyards à l'égard de leur neveu est remarquable. On repère des curés qui délaissent la totalité de leur bibliothèque ou presque à ce dernier. Ainsi, le révérend Claude Coche, curé de Lenslevillard, lègue à son neveu, curé de Sollières, ses livres et meubles qui se trouvent dans la cure et à son autre neveu, Mathieu, fils de Jean-Baptiste Coche, mille florins « pour finir ses études »[6]. Quant au curé de Granier, près d'Aine, il fait hériter de ses livres son neveu « à la réserve du psautier qu'il laisse à l'église Saint Maxime de Granier »[7]. Parfois, le nombre de livres transmis doit être réduit comme le sait le Révérend Jean-Baptiste Doix, prêtre de Saint Maxime, près de Bourg-Saint-Maurice, qui écrit qu'il donne à « Rd Claude Doix, mon neveu, le peut de livres qui lui appartiennent », ce qui est compensé par le legs d'une chambre d'un grenier et d'« une chasuble rouge, une blanche, et verte avec une croix rouge, une noire avec les voiles, une autre et un surplus à son choix, sa coutelliere

[1] A.D.S. 2 C 2256 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1782, vol. 3, fol.187-189. Inventaire après-décès du Rd Jean-Pierre DIDIER, curé de Fontcouverte.

[2] A.D.H.S. Testament de Mgr Louis RENDU, évêque d'Annecy, 20 novembre 1858 et 25 octobre 1859, no^{re} Masson.

[3] Johann Jakob SCHEFFMACHER, *Lettres d'un docteur allemand de l'Université catholique de Strasbourg à un gentilhomme protestant sur les six obstacles au salut qui se rencontrent dans la religion luthérienne*, Strasbourg, Le Rouxin, 1730, in-8.

[4] A.D.S. 2 C 2126 Tabellion d'Aiguebelle, 1732, fol.527. Testament du Rd Pierre DUPRE, curé de Saint-Hélène, 10 octobre 1732, no^{re} Catin.

[5] A.D.S. 2 C 2151 Tabellion d'Aiguebelle, 1753, fol. 141. Testament du Rd Louis FRENEY, curé de Bonvillaret, 20 janvier 1753, no^{re} Hector Feige.

[6] A.D.S. 2 C 2321 Tabellion de Termignon, 1699, fol. 38. Testament de Rd Claude COCHE, curé de Lenslevillard, 11 août 1699, no^{re} Demaison.

[7] A.D.S. 2 C 1632 Tabellion d'Aine, 1718, fol. 45. Testament de Rd Pierre GACHET, curé de Granier, 3 février 1708, no^{re} Monart Blanc J. Antoine.

composée du couteau manche argent, culliere et fourchette d'argent »[1]. Les curés savoyards sont très soucieux de la préservation de la totalité de leur bibliothèque si possible en la donnant à un proche membre de l'Église. Si le bénéficiaire refuse le legs, d'autres sont parfois envisagés. Par exemple, le révérend Alexis Jorcin, recteur à Lenslebourg, prévoit de donner tous ses livres à son frère Jacques, chanoine de la cathédrale de Moûtiers. Mais si ce dernier refuse, alors ses neveux, les révérends Jean-Baptiste, François et Joseph, fils de Jacques Molin de Lenslebourg, se les partageront[2].

Rares sont les titres spécifiés sur un testament et destinés à un neveu. Le révérend Jean-Antoine Floret, chapelain de Bessans, fait figure d'exception en laissant à Jean-Pierre Grosset, son neveu, trois livres identifiés[3] : *Disputatiorum theologiae scholasticae* de Georges de Rhodes[4], *Incognitus in psalmos* de Michel Ayguani[5] et *L'Univers en abrégé* de Jean-François Pomey[6].

L'étude des testaments de clercs séculiers savoyards présente aussi l'intérêt d'appréhender les villes dans lesquelles étudient les neveux des donateurs. Certains sont étudiants dans le duché comme le sieur Maurice Crosset au collège de La Roche, recevant tous les livres à l'exception du bréviaire du curé de Quintal, Joseph Pasquier, près d'Annecy, en 1742[7]. Déjà en 1715, le révérend François Michel, prêtre d'Arêches, dans le Beaufortin, laisse à ses deux neveux Jean-Baptiste Michel et Félix Rosset qui étudient à Grenoble « une douzaine de serviettes, deux draps, quatre assiettes et un plat d'étain, ses habits et livres »[8].

Au hasard des testaments, se découvre la profession des bénéficiaires de legs. Tous les livres du chanoine de Moûtiers, Pierre Mouthon, sont destinés en 1706 à son neveu, « Spectacle Pierre Mouthon, avocat au Sénat de la ville de Thonon en Chablais »[9]. Le curé a donc jugé que certains de ses livres seraient bien utiles à ce jeune homme à la situation déjà bien établie. C'est que ce curé doit avoir beaucoup de centres d'intérêt dont l'étude du droit et ne s'intéresse pas seulement qu'à la théologie.

C. Les livres récupérés par des bourgeois

Il suffit d'observer les gens évoqués dans le testament d'un ecclésiastique pour avoir une idée non seulement de ses relations, de ses amitiés mais encore de ceux qui sont susceptibles de recevoir ses livres. Le cercle des témoins présents dans le bureau du notaire ou qui assistent à l'inventaire dans la maison du défunt se compose de plusieurs catégories de personnes. Lors du testament du chanoine Benoît Guigoz de Saint-Jean-de-Maurienne, fait par le notaire Borrelly le 4 décembre 1721, assistent des confrères hommes d'Église[10]. Le chanoine Pierre Mollaret côtoie le révérend Louis Frenay, prêtre bénéficier de la cathédrale. Un autre ecclésiastique est cité dans le document : il s'agit du révérend François Lavy, qui est professeur de philosophie dans le collège local. Le chanoine Guigoz connaissait du « beau monde » de la ville, puisqu'assistent aussi à l'ouverture du testament des fonctionnaires de l'administration royale comme Spectacle Jean-Baptiste Gallice, procureur fiscal en la province et Sieur Ignace Martin, commis principal dans les fermes du roi. Il y a aussi des gens de justice

[1] A.D.S. 2 C 1341 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1731, fol. 15. Testament du Rd Jean-Baptiste DOIX, prêtre de Saint-Maxime, 14 février 1731, no^re^ Chevallier Joly.

[2] A.D.S. 2 C 2409 Tabellion de Termignon, 1781, fol. 322. Testament de Rd Alexis JORCIN, recteur de Lenslebourg, 12 juillet 1781, no^re^ Riset Benoît Augustin.

[3] A.D.S. 2 C 2342 Tabellion de Termignon, 1719, fol. 384. Testament du Rd Jean-Antoine FLORET, chapelain de Bessans, 2 décembre 1719, no^re^ Grossy.

[4] Georges de RHODES, *Disputationum theologiae scholasticae*, Lyon, Hugueton et Barbier, 1671, in-8.

[5] Michel AYGUANI, *Commentaria in psalmos davidicos*, Venise, Giovanni Gerigli, 1603, in-8.

[6] Jean-François POMEY, *L'univers en abrégé*, Lyon, A. Molin, 1667, in-12.

[7] A.D.H.S. VI C 639 Tabellion d'Annecy, 1742. Testament du Rd Joseph PASQUIER, 12 novembre 1742, no^re^ Cattin Benoît.

[8] A.D.S. 2 C 1325 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1715, fol. 69. Testament du Rd François MICHEL, prêtre résidant d'Arêches, 9 novembre 1715, no^re^ Cornu.

[9] A.D.H.S. 2 C 1838 Tabellion de Moûtiers, 1706, fol. 307. Testament du Rd Pierre MOUTHON, chanoine de Moûtiers, 15 mars 1706, no^re^ Marboz.

[10] A.D.S. 2 C 2488 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1721, vol. 2, fol. 456. Testament du Rd Benoît GUIGUOZ chanoine de la cathédrale, 4 décembre 1721, no^re^ Borrelly.

comme les deux procureurs et juges de Maurienne dénommés Jean-Pierre Martin et Jacques Anselme. S'y ajoute l'apothicaire Claude Opinel. Ainsi, les acheteurs potentiels de livres sont des clercs, des laïques proches par leur niveau social et culturel élevé, des priseurs parfois qui accourent pour faire de bons achats lors d'une vente aux enchères, d'éventuels créanciers ou même des débiteurs, accompagnés de voisins, de domestiques qui constituent une foule de badauds, incapables d'acheter le moindre ouvrage. La mort d'un chanoine, événement cité, est prétexte à la dispersion d'une partie de la bibliothèque du défunt. Les livres distribués ne sont pas toujours mentionnés cependant.

Quelles peuvent être les autres motivations qui prévalent à la distribution des livres du défunt ? L'observation de certains termes, de certains adjectifs, est éclairante. Par exemple, le révérend Jean-Baptiste Duret, qualifié de « son tres cher et honoré bon frère et amy », reçoit deux ouvrages qu'il ne possède pas ainsi qu'un service en argent en témoignages d'amitié.

Plutôt rares sont les laïques qui deviennent acquéreurs de livres ayant appartenu à des hommes d'Église. Ici, spectacle Brunier Nicolas, avocat au Sénat, qui a certainement rendu des services au chanoine Fongelaz se voit récompenser d'un même service en argent et de « deux autres ouvrages de ses livres qu'il n'a pas dans sa bibliothèque ». Cette dernière expression n'est pas si anodine qu'elle n'y paraît car elle laisse entrevoir que le chanoine décédé connaît les livres de son ami et savait que, parmi les siens, certains étaient susceptibles de lui faire plaisir. L'ouverture d'un testament permet à l'historien de remonter le fil des amitiés et l'appartenance à des cercles intellectuels souvent urbains. Les livres légués sont choisis avec soin par leur propriétaire qui connaît les goûts ou les attentes parfois professionnelles du bénéficiaire qui ne peut être que satisfait à l'image de spectacle Paul Nycollin, lieutenant de la judicature maje, heureux bénéficiaire du *Livre des loix civiles dans leur ordre naturel*. De telles dispositions nous révèlent autant de connaissances sur le donateur que sur les personnes récompensées.

D. Rares sont les testaments qui mentionnent des livres légués à des femmes.

On ne sait d'ailleurs pas toujours leur rapport avec le défunt. Le plus souvent, on peut supposer qu'elles sont les servantes officiant au presbytère. Cela doit être le cas pour Pernette Pithon bénéficiaire d'« un tableau de la Sainte Vierge et deux livres de dévotion » extraits des biens du révérend François Lanche, prêtre de Saint-Maxime en Tarentaise jusqu'à sa mort en 1704[1].

Au contraire, le vicaire de la Côte d'Aime, le révérend Jean-Maurice Usanaz[2] est plus précis dans son testament rédigé en 1739, sur la condition de Catherine Usanaz, qui est sa sœur et « servante et apprend le métier de tailleuse ». Il lui laisse la *Sainte Bible* en françois[3], un seul livre donc, mais fondamental pour une personne croyante. Un curé peut avoir recours à la marraine d'un jeune homme dont il veut favoriser les études. Alors Eléonore Roche doit gérer les deux cents livres destinés à « l'éducation du filleul » du révérend Philibert Bruny, vicaire de Sainte-Foy-en-Tarentaise, décédé en 1736[4]. Prévoyant, l'homme d'Église laisse aussi à Pierre, fils de Joseph Gontier, cent cinquante lires pour ses études et ses deux gros bréviaires pour son frère, le révérend Benoît Bruny. Cette famille Bruny mise sur l'éducation pour réussir car il est aussi fait mention d'un autre frère, François, devenu avocat.

[1] A.D.S. 2 C 1314 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1704, fol. 71. Testament du Rd François LANCHE, prêtre de Saint-Maxime, 11 mars 1704, no^re^ Jean-François Blanc.

[2] A.D.S. 2 C 1663 Tabellion d'Aime, 1739, fol. 62. Testament du Rd Jean-Maurice USANAZ, vicaire de la Côte d'Aime, 3 mars 1739, no^re^ Sevet.

[3] *La Sainte Bible en françois*, traducteur Isaac LEMAISTRE de SACY, Paris, Guillaume Desprez, 1682, in-8.

[4] A.D.S. 2 C 1762 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1736, fol. 74. Testament du Rd Philibert BRUNY, vicaire de Sainte-Foy, 13 mars 1736, no^re^ Jean-François Blanc.

E. Certains ouvrages deviennent la propriété de la paroisse.

Certains curés laissent des ouvrages à la communauté villageoise. Cela est rare et ne concerne que des documents utiles à leur successeur à la cure comme les registres paroissiaux, un petit graduel et un petit antiphonaire, auparavant la propriété du révérend Barthélémy Claraz, curé de Saint-Michel-de-Maurienne jusqu'à son décès en 1732[1]. Par contre, il laisse le *Layman*[2] à celui qui le remplace, le révérend Jean-Baptiste Fornier.

Parfois des cartes ou des plans sont légués à la cure. Ce sont certainement des croquis relevant d'une échelle locale, utiles du point de vue topographique. Le révérend Étienne Roche, curé de Champagneux, dans la vallée du Guiers, en laisse plusieurs à la cure[3]. Parallèlement, il lègue tous les livres à différents particuliers dont les noms sont mentionnés alors que les titres figurent sûrement sur un relevé à part, malheureusement égaré. Dommage car il doit s'intéresser à la météorologie, à la physique, à l'astronomie puisqu'il a un baromètre, un thermomètre, une lunette d'approche dans son cabinet de lecture.

Lorsque les livres les plus importants aux yeux du testateur ont été identifiés et distribués à des proches ou à l'évêque, il faut alors faire un sort au reste de la bibliothèque du défunt. Le révérend Michel Santus de Thonon[4] attribue un *Cornelius a Lapide*[5] et un livre d'homélies, peut-être d'Antoine Godeau[6], à son collègue Joseph-Marie Chenevier. Il donne à son évêque une concordance de la *Bible* d'Isaac Lemaistre de Sacy[7]. Puis, il a prévu une disposition particulière :

> *« plus à l'égard des livres dudit testateur dont il n'a pas disposé ci-dessus, ledit Rd testateur prie le Rd Sr Joseph-Marie Chenevier de les vendre, et d'en distribuer le prix aux pauvres de cette paroisse ».*

On peut penser qu'il ne reste que des livres peu nombreux et de faible valeur, ce qui ne va constituer qu'une aumône bien réduite pour les plus nécessiteux de la ville de Thonon. La plupart des livres ont en effet été distribués aux autres prêtres de la Sainte Maison de Thonon, institution datant de l'évangélisation du Chablais par Saint François de Sales.

F. Au milieu des livres légués, des dispositions en faveur d'une petite école

Alors qu'il prévoit de donner à son neveu Laurent ses livres, ses images pieuses et une carte de géographie, le révérend de Lenslebourg, Nicolas Richard[8], en 1746, n'oublie pas de réserver la somme de cent livres pour le fonctionnement de l'école de garçons de la paroisse.

C'est peut-être en pensant à son neveu Jean, étudiant en philosophie, à qui il prévoit un versement de « quarante livres chaque année pendant quatre ans s'il continue ses études

---

[1] A.D.H.S. 2 C 2782 tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1732, fol. 712. Testament du Rd Barthélémy CLARAZ, curé de Saint-Michel-de-Maurienne, 28 décembre 1732, no^re^ Claude Grange.

[2] Paul LAYMAN, *Theologia moralis*, Lyon, de la Garde, 1654, in-fol.

[3] A.D.S. 2 C 1090 Tabellion de Saint-Genix-sur-Guiers, 1783, fol. 415-430. Inventaire des effets de l'hoirie du Rd Etienne ROCHE, curé de Champagneux, 22 octobre 1763, no^re^ Joseph-Marie Descotes.

[4] A.D.H.S. VI C 1213 Tabellion de Thonon, 1739, fol. 144. Testament du Rd Michel SANTUS, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, 15 mars 1739, no^re^ Desprentz.

[5] Cornelius a Lapide, *Commentaria in vetus et nouum testamentum*, Lyon, de Tournes, 1732, in-folio.

[6] Antoine GODEAU, *Homélies*, Lyon, H. Barbier, 1697, in-folio.

[7] Isaac LEMAISTRE de Sacy, *Concordance de la Bible*, Paris, Guillaume Desprez, 1691, in-folio.

[8] A.D.S. 2 C 2368 Tabellion de Termignon, 1746, fol. 121. Testament du Rd Nicolas RICHARD, curé de Termignon, 17 mai 1746, no^re^ Jean-Baptiste Jorcin.

sagement », que le curé de Saint-Paul, près de Conflans, Barthélémy Tétaz[1], laisse en 1768 « huit cents livres capitales pour établir un régent, pour enseigner à la jeunesse le plein chant à l'école du village du Villard en décembre, janvier et février ».

Les petites écoles sont précoces et nombreuses sous l'Ancien Régime en Savoie, particulièrement dans les villages des vallées. Encore en Tarentaise, en 1750, l'école de Bessans bénéficie d'un legs de cent livres du révérend Sébastien Turbil[2] qui répartit aussi tous ses livres entre ses neveux Pierre et Jean-Baptiste Personnez, tous deux ecclésiastiques dont le premier docteur en théologie de l'université de Turin.

Par contre, dans le testament daté du 11 juillet 1768 du révérend Pierre-Antoine Bochet[3], curé de Venthon, près d'Albertville, des dispositions concernent une école pour les deux sexes pendant janvier, février et mars et plus particulièrement les filles. Celles-ci peuvent venir dès l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 13 ans, pour deux heures le matin et deux heures et demie l'après-midi, apprendre entre autres choses le catéchisme et les prières, avec un jour de congé par semaine. Le légateur prévoit un salaire de trente livres pour un maître d'école et, en l'absence de celui-ci, que la rente soit affectée à l'église du village. Un autre ecclésiastique, le révérend Barthélémy Richerme[4], curé d'Hauteville-Gondon, veille à l'éducation des filles de sa paroisse par un legs fait en 1749 « pour établir une école et salarier une fille ou veuve pour enseigner quatre mois (décembre, janvier, février, mars) » visant à apprendre à lire, écrire, connaître le catéchisme et les prières. Ainsi, les clercs séculiers savoyards sont soucieux non seulement de se cultiver sans cesse en lisant, de transmettre leur bibliothèque, mais encore d'encourager la diffusion de savoirs rudimentaires à la masse des jeunes gens des campagnes, ou plus élevés dans les études, comme le sont leurs frères ou neveux étudiants.

[1] A.D.S. 2 C 1534 Tabellion de Conflans, 1768, fol. 1259. Testament du Rd Barthélémy TETAZ, curé de Saint-Paul, 1er mars 1768, nore Jean-Baptiste Perrot.

[2] A.D.S. 2 C 2372 Tabellion de Termignon, 1751, fol. 60. Testament du Rd Sébastien TURBIL, curé de Bessans, 6 mars 1751, nore François-Joseph Granis.

[3] A.D.S. 2 C 1535 Tabellion de Conflans, 1768, fol. 699. Testament du Rd Pierre-Antoine BOCHET, curé de Venthon, 11 juillet 1768, nore Viallet.

[4] A.D.S. 2 C 1673 Tabellion d'Aime, 1749, fol. 271. Testament du Rd Barthélémy RICHERME, curé d'Hauteville-Gondon, 2 octobre 1749, nore Verot.

DEUXIÈME PARTIE : LES LIVRES DES ECCLÉSIASTIQUES SAVOYARDS AU CŒUR DES DÉBATS INTELLECTUELS

CHAPITRE I : RÉDUIRE LES DÉVIANCES PAR RAPPORT A LA CULTURE RELIGIEUSE EXIGÉE.

1. Réduire la diffusion des livres controversés.

1.1. Le contrôle de l'impression des livres par les vicaires généraux

Un des moyens de contrôler les écrits ayant trait à la religion, tant en ce qui concerne la doctrine que l'Église en tant qu'institution, est de surveiller les nouvelles publications dans le diocèse mais également les livres circulant dans celui-ci. Pour cela, les évêques du duché de Savoie délèguent à leurs vicaires généraux « le droit d'examiner tout ce qui peut avoir quelque relation à la doctrine et aux bonnes mœurs », tant il est entendu que le comportement de chacun dans sa vie de tous les jours est marqué par l'influence des préceptes des textes sacrés transmis par le curé en chaire le dimanche lors de la messe. Quelles sont les attributions exactes des vicaires généraux ?

Des éléments de réponse sont donnés par la lettre écrite au roi de Piémont en 1735 par le vicaire général du diocèse de Genève-Annecy dénommé de Lambert[1]. Les vicaires généraux sont chargés de « veiller sur le sacré dépôt de la foy, d'éloigner toute doctrine qui pourroit en altérer la pureté, d'examiner avant l'impression les thèses et autres ouvrages qui peuvent avoir quelque relation à la religion et aux bonnes mœurs […] car il peut s'y glisser des principes

[1] A.S.T. *Lettere di Vescovi Geneva*, n° 48, 1725-1753, Lettre de Mr le Vicaire général de Lambert. Annecy, le 29 juillet 1735.

erronés dont les conséquences ne peuvent être que funestes comme les hérésies, les schismes, les révoltes ». Ils justifient leur mission par le fait qu'ils sont « environnés de l'hérésie, voisins de bien des personnes amatrices des nouveautés ». En conséquence, ils réclament la protection spéciale de Sa Majesté car « le bien de l'etat et l'interest de l'Eglise le demandent ». Ainsi, l'alliance de l'Église et de l'État doit déboucher sur une protection mutuelle par le contrôle de l'impression des livres. C'est donc bien que ceux-ci sont considérés comme potentiellement dangereux.

1.2. Un réseau d'informateurs alerte les évêques de Savoie sur l'édition de livres à Paris.

Tout évêque surveille les publications de son diocèse mais il se tient aussi informé des parutions d'ouvrages susceptibles d'être diffusés en Savoie. Pour cela, il dispose d'un véritable réseau d'hommes d'Église, originaires du duché souvent, qui lui servent d'intermédiaires, d'informateurs. Ceux-ci sont principalement installés à Paris, grand centre de l'imprimerie. C'est le cas du révérend Jean-Baptiste Sinton, né à Annecy en 1749, partit poursuivre de belles études de théologie à la Sorbonne qu'il conclut par un titre de docteur de cette université[1]. En 1753, il écrit à son évêque pour lui présenter ses vœux à l'occasion de la nouvelle année mais aussi pour se rappeler à son bon souvenir en le tenant au courant de l'avancement de sa thèse dans la perspective d'obtenir un poste dans l'entourage du prélat à l'avenir[2]. Ainsi, il écrit :

> *« Pourrai-je exprimer à Vôtre Grandeur ma sensibilité à la lettre et à l'approbation dont elle m'a honoré et ma thèse ? Rien de plus flatteur pour moi, et rien de plus propre en même tems à m'encourager à fournir la vaste carrière que j'ai commencée. Persuadé que c'eut été toucher presque au terme, remplir du moins le prospectus de ma thèse dans toutes ses parties, que de m'être mis en état, d'en soutenir une toute générale sur l'Ecriture Ste ».*

Il poursuit en décrivant ses difficultés financières :

> *« Je l'eusse désiré ardemment. Je le desirerois encor. Le mauvais etat de ma fortune me force à y renoncer. J'avois eu besoin de tout mon tems. Je suis obligé à en vendre, pour ainsi dire une bonne partie, à repeter la philosophie au Collège de Plessis ».*

Finalement, ses ennuis matériels ne vont être que passagers car ce brillant ecclésiastique obtient son titre et il est nommé chanoine de la cathédrale d'Annecy le 28 janvier 1766 et devient même vicaire général de Mgr Jean-Pierre Biord à compter du 23 octobre 1772, poste dans lequel il se signale par ses efforts pour aménager l'église des Cordeliers à Annecy afin d'y permettre l'installation définitive du Chapitre cathédral. Il a donc su se faire apprécier en haut lieu, en particulier par ses rapports à propos de certains livres dont on parle dans la capitale française. Dans cette même lettre du 30 décembre 1753, il raconte les péripéties qui marquent l'apparition en librairie de l'*Histoire du peuple de Dieu* du père jésuite, Joseph Isaac Berruyer[3]. Cette seconde partie de sa lettre dépeint le contexte géopolitique dont les acteurs sont l'Archevêque de Paris, l'assemblée des évêques, les jésuites, l'Université et le directeur de la Librairie. Ces deux derniers sont chargés d'exercer la censure des livres. À l'époque, le directeur est Malesherbes, à la tête de la Librairie de 1750 à 1763. Voilà ce qu'écrit de Paris le futur chanoine Sinton, le 30 décembre 1753 :

---

[1] Charles-Marie REBORD et Adrien GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy*, Dureuil, Bourg, 1920, 1073 p., p.723.

[2] A.D.H.S. 1 G 324 Clergé séculier. Correspondance épiscopale. Lettre du Rd Sinton, 30 décembre 1753.

[3] Isaac Joseph BERRUYER, *Histoire du peuple de Dieu depuis son origine jusqu'à la venue du Messie*, Paris, Cailleau, 1728, 6 vol., in-4.

« Le Père Berruïer Jésuite vient de donner au public la 2de partie de son Histoire du Peuple de Dieu, ou plutôt son Evangile travesti. Le tour romanesque de ses narrations, son style de petit maître, ses explications forcées et toutes nouvelles de différents textes du Nouveau Testament ont généralement révolté tout le monde. A peine a-t-elle vu le jour que les Jésuites se sont empressés de la désavouer, comme aiant été imprimée sans leur consentement et sans leur participation. Mr l'Archevêque de Paris a donné un mandatement pour en défendre la lecture.

On nous promet dans peu une censure commune de tous les Evêques du Roïaume. On ne saurait trop tôt remédier au mal. Les éditions se multiplient. On dit qu'il y en a déjà cinq, et cela depuis environ deux mois qu'elle a commencé à paroitre. C'est un ouvrage écrit joliment et fait avec esprit. Il n'en faut pas davantage pour se faire rechercher et lire avec avidité. On boit avec plaisir un poison qui nous charme : le mal se fortifie ; et déjà il n'est plus tems d'y pourvoir. Il est étonnant qu'un homme plein de religion, tel qu'on dit le Père Berruier n'ait pas senti, ou voulu sentir le mal évident, que causeroit un ouvrage de ce goût. Il se défait de l'avoir fait imprimer. Je veux le croire. Mais enfin il est toujours coupable de l'avoir composé, d'avoir communiqué son manuscrit, et d'autant plus coupable, qu'il ne pouvoit ignorer combien sa façon de narrer etoit indécente et indigne de l'histoire qu'il nous annonçoit ; Quels reproches n'avoit-il pas déjà associés au sujet de sa 1ère partie ? On l'avoit obligé à la changer et à la corriger. Cela seul n'auroit-il pas du le rendre plus circonspect ? ».

Il semble bien que l'ouvrage contesté ait bénéficié d'une permission tacite, c'est-à-dire que sa mise sous presse ait été seulement tolérée, comme le dit Malesherbes lorsqu'il évoque cette procédure :

« il s'est trouvé des circonstances où on n'a pas osé autoriser publiquement un livre et où cependant on a senti qu'il ne serait pas possible de le défendre. C'est ce qui a donné lieu aux premières permissions tacites »[1].

Dès 1728, l'ouvrage connaît le succès et, dit-on, inonde Paris, est traduit en italien, en espagnol, en allemand. Il suscite de suite la controverse car l'auteur, dans sa volonté de raconter des passages de la Bible sur le mode du roman, introduit des éléments jugés par ses détracteurs, tant ecclésiastiques que laïcs, comme hérétiques, obscènes, blasphématoires. Ces inconvenances entraînent une condamnation de l'œuvre à la fois par de nombreux évêques, par la Sorbonne, par ses supérieurs jésuites et par le Parlement de Paris. Le livre est mis à l'index en 1732 mais cela n'empêche pas l'auteur de rédiger deux autres parties en 1753 et en 1758. Voltaire, qui connaît Mgr d'Arenthon d'Alex, dit même de son auteur qu'il finit par tourner la Bible en ridicule.

[1] Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Robert Laffont, Bouquins, Paris, 1995, 1730 p., p.812.

2. Le soin apporté par les autorités ecclésiastiques au choix des professeurs des collèges et des grands séminaires

Si le clergé savoyard se préoccupe de contrôler la diffusion des livres, il s'applique aussi à surveiller le choix des professeurs dans les collèges des différents diocèses. En 1698, l'évêque d'Annecy doit rassembler les fondations susceptibles de constituer un fonds propre à l'emploi d'un professeur de controverse au collège de la ville épiscopale, puisque le roi a consenti à ce projet. Dans une lettre du 30 mai, il répond au roi que le père Bruno, barnabite suggéré par Turin, présente de nombreuses qualités : il est « un religieux vertueux et de bon exemple », qui « a été honoré des premières charges dans sa congrégation »[1]. Néanmoins, il ne semble pas devoir être le bon candidat car il « a le malheur de nestre pas aimé soit que cela vienne de l'obligation ou il a eté de corriger et reprendre les autres dans sa charge de supérieur dont il vient destre deposé soit quil aye paroistre en quelques rencontres un peu damertume dans son zele cequi luy a aliené l'esprit de quelques personnes ». Cet argument semble crédible mais se trouve fortement nuancé par celui énoncé quelques mois plus tard par une nouvelle lettre de l'évêque, qui avoue alors franchement le fond de sa pensée :

> *« Les Rds Peres Barnabites cherchent à s'attirer cet employ mais je prends la liberté de representer à Vostre Altesse que le clergé de Geneve etant composé de personnes savantes et de plusieurs docteurs de Sorbonne il naimeroit pas à recevoir la lecon dun religieux et que cet employ conviendra mieux à un ecclesiastique qui dependra tousjours plus de la cour que des personnes engajées dans des congregations etrangeres et qui dependent d'un general qui est hors des etats ».*

Le jugement porté par l'évêque sur l'élite savante de son clergé est flatteur. Mais au-delà transparaît la forte identité du clergé savoyard en général qui est conscient de sa valeur et entend préserver ses prérogatives face aux empiètements éventuels des congrégations religieuses.

De la qualité des professeurs découlent le nombre des vocations et la qualité des postulants au sacerdoce. Les professeurs ecclésiastiques sont nombreux dans les différents collèges de Savoie. Au XVIIIe siècle, le Conseil de Réforme est une administration qui surveille la qualité de l'enseignement en Savoie tant en ce qui concerne les livres qu'il faut faire « inspecter » par des Censeurs Royaux[2], souvent des chanoines, se rendant dans les collèges, que le personnel enseignant dont il faut veiller au remplacement, à la promotion, que le contenu des cours. Une lettre du chef de ce Conseil, le Président de Maistre, est adressée à l'évêque d'Annecy afin qu'il pourvoit au remplacement de deux professeurs du collège de Chambéry en 1768[3]. Elle explique pourquoi des enseignants ecclésiastiques donneraient à n'en pas donner satisfaction :

> *« […] Le collège de cette ville [Chambéry] a besoin d'une grande reforme ; Il est question de remplacer les deux professeurs actuels de Philosophie ; Le peu de santé de M^{r} le chanoine Livaud ne luy permet plus d'enseigner, et il doit etre accomodé, et l'on s'est enfin déterminé de congedier le Pere Chanel, un peu tard a la verité, mais il vaut mieux tard que jamais. Je ne dois fouiller dans les communautés religieuses pour remplacer ces deux professeurs qu'au defaut*

[1] A.S.T. Lettere di Vescovi, Geneva, n° 47, 1698-1724, Lettre du 30 mai 1698.

[2] Charles-Marie REBORD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Dureuil, Bourg-en-Bresse, 1920, t. 1, p. 59.

[3] A.D.H.S. 1 G 613. Clergé séculier, Lettre à Mgr Biord, évêque d'Annecy, 26 septembre 1768.

des pretres seculiers. Ils meritent la preference par leurs etats, et d'ailleurs le bien du college l'exige, parce que la diversité de robbe y jette toujours la pomme de discorde. Notre Decanat ne me fournit point des sujets à ma satisfaction, je viens en conséquence prier de vouloir bien me suggerer pour remplir ces deux chaires de philosophie deux ecclesiastiques de son diocèse qui ayent les talents, le maintien, et la douceur necessaire pour enseigner avec succès, pour se faire respecter et se faire aimer. Le gage est de 500 £. J'ose me flatter que V[otre] G[randeur] voudra bien concourir a la bonne education de notre jeunesse puisque son instruction n'intéresse pas moins la Religion que l'Etat. Ce sera une nouvelle obligation que j'aurais à V[otre] G[randeur][1] ».

Il existe bien des transferts de clercs séculiers entre les diocèses savoyards : on peut parler de complémentarité au plan intellectuel ou d'échanges de compétences professorales. En quelque sorte, le port de la soutane permet de faire taire les querelles entre les autorités municipales, diocésaines, et les parents d'élèves à propos de l'origine sociale, du niveau de formation des professeurs. C'est un gage de compétence, de tenue et donc de respect. Ces professeurs des collèges formés pour la plupart dans les universités ont fait leurs preuves. Ce recrutement découle d'une longue tradition. On perçoit dans cette lettre combien le contrôle des collèges est un enjeu essentiel pour l'Église. C'est pourquoi les meilleurs sujets sont repérés au cours de leurs études en vue de leur attribuer des postes de professeurs. La carrière de l'enseignant est facilitée si le candidat, outre ses bonnes dispositions, bénéficie d'appuis, de relations. Jean Raphet, son neveu, est étudiant au collège d'Avignon en 1778 et touche « une pension de 150 livres jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une pension ecclesiastique »[2]. Dès 1766, ce jeune homme qui « a des talents, du gout pour les études et beaucoup de sagesse, et par là très capable » a obtenu une place à Turin à Superga, l'université de la capitale du royaume où « il etoit assez content de son sort, où il pensoit uniquement qu'à profiter d'une occasion aussi convenable pour s'y perfectionner dans les sciences, et d'etre toujours plus en etat de servir l'Eglise ». Il est le neveu de l'évêque de Genève-Annecy et c'est son oncle et une de ses connaissances en poste à Turin à l'Université qui lui ont conseillé d' « entreprendre la carrière de professeur en théologie ». Cet homme bien né a donc tous les atouts de son côté pour réussir.

Certains professeurs ecclésiastiques sont devenus célèbres. Joseph Fontaine, chanoine de la collégiale d'Annecy, est professeur de philosophie et de physique au collège de cette ville[3]. Pendant ses études à Chambéry, il excelle en théologie et en histoire sacrée. Une fois professeur, il enseigne la physique de Newton. Chez l'imprimeur local Burdet, il fait publier en 1779 un *Nouveau Plan de Mathématiques.* Il discute des points de vue d'autres intellectuels comme dans *Notes importantes sur l'ouvrage intitulé : Pensées et Observations morales et politiques par M. l'abbé Sabbatier de Castres,* éditées en 1795. Il allie l'écriture à l'expérimentation puisqu'en 1784 il fait sensation dans la ville en lançant depuis l'esplanade du Pâquier un ballon sans passager et veut même réaliser un vaisseau capable d'enlever dix personnes. Ses talents sont reconnus au-delà des Alpes car en effet il est membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin. Sa polyvalence l'amène aussi à correspondre avec le révérend Besson, curé historien de Chapeiry, village proche d'Annecy. Même dans un petit collège comme celui de Rumilly certains professeurs se tiennent au courant des découvertes et veulent en faire profiter leurs élèves. Le révérend Janin, professeur de philosophie, propose au corps de ville de faire l'achat d'une machine pneumatique dont il décrit avec précision tous les éléments, ne voulant pas que son établissement « soit le seul

[1] A.D.H.S. 1 G 613. Lettre de Mr de MAISTRE, chef du Conseil de Réforme de Savoie à l'évêque d'Annecy, 10 février 1769.

[2] A.D.H.S. 1 G 379. Lettres écrites à Mgr BIORD concernant les études et la bourse du sieur Jean Raphet son neveu étudiant au collège d'Avignon en 1778.

[3] Jean-Louis GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire et historique des départements du Lont-Blanc et du Léman*, Chambéry, J.-F. Puthod, 1807, t. 1, p. 370.

privé de ce secours »[1]. Certains enseignants n'ont jamais été en poste dans une paroisse et chargé d'âmes. Claude-Antoine Ducis, né à Beaufort, en Tarentaise, en 1819, élevé par des oncles ecclésiastiques, devient répétiteur de mathématiques, surveillant au collège d'Albertville, élève au séminaire réputé de Saint-Sulpice à Paris, ordonné prêtre à Moutiers le 1er juin 1844. Une fois ses études terminées, il enseigne la grammaire au collège de Beaufort dont il occupe ensuite la direction avant d'entrée au collège de Moûtiers en tant que professeur de sciences. En 1860, il accède à un poste plus prestigieux au collège chappuisien d'Annecy. Il termine sa carrière au poste d'archiviste départemental de la Haute-Savoie à partir de 1864. Cet homme avait de qui tenir puisque de sa famille est issu le chanoine Jacques-François Ducis, professeur de théologie au Grand séminaire de Moûtiers, archidiacre du chapitre de la cathédrale et auteur de nombreux manuscrits. Certaines familles sont ainsi marquées par un atavisme évident pour l'enseignement. Il n'est pas rare de repérer des professeurs de collège terminant leur carrière comme chanoine, en quelque sorte une fonction prestigieuse en forme de consécration. Pierre-François David, né à Bonne en 1723, est professeur de rhétorique au collège d'Annecy, puis chanoine de Notre-Dame et sacristain. Il se spécialise dans l'archéologie et rédige de nombreux ouvrages[2]. À travers la carrière de leurs membres, ce sont toutes les structures scolaires du duché qui sont abordées, de la petite école à l'université pour certains jeunes gens, toujours repérés pour leurs capacité, encouragés parfois financièrement ou du moins par le recours à un réseau de relations propre à faciliter l'accès au sacerdoce et à l'enseignement, véritable voie d'une promotion sociale. Les professeurs des collèges et grands séminaires de Savoie ont-ils été influencés ou ont-ils impulsé par leurs cours les grands courants religieux du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle ? Il est très difficile de répondre à cette question, faute de documents d'archives y faisant référence. Roger Devos évoque les effets de la querelle janséniste en Savoie dans les années 1713 à 1720[3] posant le problème de l'acceptation ou du refus de la bulle *« Unigenitus »,* donc de la condamnation de l'oratorien Quesnel. Mgr de Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy, fait respecter les ordres royaux de maintenir le silence sur cette question allant de pair avec l'interdiction de la publication de la bulle. L'évêque est malgré tout accusé d'être un appelant et suspecté d'être janséniste ou du moins de partager des sympathies à l'égard de cette doctrine. L'étude de sa bibliothèque peut montrer ses orientations de lecture. En tout cas, son entourage comprend des docteurs de Sorbonne influencés par la doctrine augustinienne.

3. Les synodes diocésains veillent à réduire les dérives et à contrôler la qualité de la culture du clergé séculier.

Une exigence intellectuelle du clergé séculier est régulièrement rappelée par les synodes diocésains. À la fin du XVIIe siècle, le diocèse fut touché par le courant quiétiste qui se répandit depuis Thonon où Mme Guyon venait de s'installer chez les Ursulines, diffusant ses idées mystiques proches de celles du jésuite espagnol, Molinos. Elle y rencontre le barnabite Lacombe. En 1685, Rome condamne le quiétisme et fait arrêter Molinos. Dans une lettre pastorale du 4 novembre 1687, l'évêque prend ses distances avec ces idées, remettant en cause l'oraison et incitant à une pratique fréquente de la communion. L'évêque entend contrôler toute déviance spirituelle et éviter une propagation dans son clergé et dans la société de pratiques contraires à celles de la Réforme catholique car « Il y en a [des ecclésiastiques] qui lisent des choses curieuses, et qui ignorent celles qu'ils sont obligés de savoir pour travailler à leur propre sanctification, et à celles des autres. Ils lisent des livres deffendus sans nous en demander la permission et succent imperceptiblement le venin d'une mauvaise

[1] A.D.H.S. E 1021. Proposition d'achat d'une machine pneumatique par le Rd Janin professeur de philosophie au collège de Rumilly, 3 décembre 1774.

[2] REBORD Ibidem, p. 228.

[3] Cité par R. DEVOS « Le clergé du diocèse de Genève-Annecy sous l'épiscopat de Mgr de Rossillon de Bernex (1697-1734) » dans *Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, Moûtiers, 1964, pp. 111-133.

doctrine qu'ils debitent dans les compagnies et la soutiennent avec opiniâtreté. Il y en a plusieurs qui ne s'appliquent plus à l'etude, dès qu'ils sont beneficiers. Plusieurs negligent de lire l'ecriture sainte, qui est le livre par excellence, et le livre que le prêtre devrait toujours avoir entre les mains. […]. C'est dans ce livre que vous pouvés trouver les verités qui sont necessaires et à vous, et à ceux que vous devés instruire. […] Nous savons qu'il y en a qui etudient les verites chrêtienes, mais etudient ils pour s'edifier, ou pour edifier les autres ? Travaillent-ils à convaincre leur cœur de ce qu'ils lisent ? Travaillent-ils à regler leur vie sur les verités de la Religion, dont il semble qu'ils veulent s'instruire ? Rien de tout cela ; ils cherchent à paroitre savans. […] Bien loin que leur etude les rende meilleur, ils deviennent, plus vicieux. Ils se donnent plus de liberté de suivre tous leurs penchants, parce que n'ayant qu'une science qui enfle, elle leur persuade qu'ils sont superieurs à tous leurs confreres, et que les loix ne sont pas faites pour eux, […] ou tout au moins ils prétendent les expliquer à leur mode, et que non seulement l'Evêque, mais encore le Pape et les Conciles auroient excedé, s'ils avoient pretendu commander ce qu'il semble qu'ils ordonnent, quant on veut expliquer leurs paroles à la lettre. C'est ainsi qu'ils corrompent le cœur et l'esprit des Ecclesiastiques qui n'ont pas beaucoup lû, et qui se laissent eblouir par quelques vains raisonnements, et par quelques passages mal appliqués. C'est ainsi qu'ils les font tomber dans des opinions relachées, et dans un esprit d'indépendance de leurs supérieurs[1] ».

Le ton employé par l'évêque d'Annecy en 1716 est très ferme. Il s'agit d'un rappel à l'ordre à l'encontre d'une minorité d'ecclésiastiques jugés à tort savants. Le prélat veut mettre fin à leur mauvaise influence sur les fidèles mais aussi au sein du reste du clergé. Il reconnaît l'existence d'un clivage entre les hommes d'Église issu de leur plus ou moins grande culture. Il sous-entend que certains ne disposent pas de capacités intellectuelles suffisantes pour discuter théologie mais que d'autres n'étudient plus par fainéantise, une fois obtenue une cure. Mal s'instruire serait assimilé à un vice, une preuve de suffisance, de vanité personnelle, mais aussi une forme de contestation des vérités chrétiennes définies par le livre de référence - la Bible -, mais encore une sorte de défiance à l'égard de l'autorité épiscopale. Celle-ci souhaite encadrer, contrôler l'acquisition et la pratique de la science religieuse. Ce texte est une menace à peine voilée de sanctions adressées aux contestataires.

Parmi ceux-ci, on retrouve des prêtres qui ne se déplacent pas lors des synodes annuels et à l'occasion des conférences d'archiprêtrés. En 1703, cet absentéisme chronique est dénoncé par le procureur :

> *« Le nombre fiscal épiscopal des comparaissances sinodales va toujours diminuant d'année en année »*[2].

Pire encore est relaté en 1774 puisqu'« une partie de ceux qui y viennent négligent d'assister en habits ecclésiastiques ou se donnent la licence de se promener dans les cloîtres ou sur le perron pendant la célébration de la sainte messe au grand scandale du public, ou s'entretiennent ou parlent dans l'église comme dans un lieu profane, d'autres mêmes demeurent dans leur logis et paroissent aux fenêtres pendant que la procession passe[3] ». De tels désordres continuent encore quelques années malgré les amendes menaçant les contrevenants[4]. Comment expliquer cet absentéisme difficile à quantifier ? Peut-être les prêtres considèrent-ils le synode comme un moment n'améliorant en rien leur formation, occasionnant des frais, entraînant les critiques de leurs ouailles mécontents de voir leur curé les laisser seuls pendant quelques jours, n'étant source que de reproches de la part des autorités épiscopales et de confrères informés des écarts de conduite de quelques- uns. Nul doute que les synodes ne sont pas capables ni de bonifier la formation spirituelle et pastorale de l'assistance ni de lui procurer un regain de volonté de s'instruire à cause de leur absence de caractère pédagogique renouvelé. Pour preuve, les avis pastoraux qui ne font mention que de règles à respecter à la fois en ce qui concerne la doctrine et la morale. Les synodes ne débouchent pas sur une réflexion et sur une adaptation éventuelle des pratiques pastorales des prêtres leur permettant de mieux comprendre l'évolution de la foi des fidèles par-delà le vernis d'une assistance à la messe générale, de la réception des sacrements du baptême, du mariage systématique, d'une

[1] A.A.S. Archives. Académie. Salésienne. Avis pastoraux de Mgr de Bernex pour le synode de l'année 1716.

[2] A.G.S.A. Registre des synodes, 1703, fol. 21.

[3] Ibidem. 1714, fol.140.

[4] Ibidem. 1725. fol. 238 v. 1729, fol. 260. 1731, fol. 272.

participation massive aux processions, aux cérémonies des missions ou aux grands fêtes religieuses, même si, dès 1728, l'évêque accorde aux curés le pouvoir d'absoudre « ceux qui seroient en retard de la Pâque »[1]. Au total, les synodes accompagnent ou reconnaissent les évolutions des pratiques et des comportements des individus face à la religion mais ils ne les anticipent que rarement et ne débouchent pas sur une remise en cause profonde de la pastorale. L'Église de Savoie répond difficilement au désir de renouvellement de la religion émis par les élites urbaines. Les bourgeois ne remplissent plus forcément leur devoir pascal « sous prétexte qu'ils sont bourgeois de quelque ville, quoy qu'ils n'y résident qu'une fort petite partie de l'année, croient cependant pour s'échapper à la vigilance de leurs pasteurs être en liberté de faire leurs confession et communion paschale tant dans la ville que dans la paroisse de leur principale résidence, à leur choix, sans se croire obligés d'en rapporter aucun certificat ; tellement qu'il ne reste plus aucun moyen de les contenir, lorsqu'ils donnent dans quelques scandales ou entretiennent de mauvaises habitudes… »[2]. Ne pas se confesser avant de faire ses Pâques est signe d'être un mauvais chrétien. Il y a d'ailleurs adéquation entre les nombreuses allusions à cette fête qui commémore la résurrection de Jésus-Christ et le nombre d'ouvrages concernant la pratique des sacrements, et, plus particulièrement, de la confession présents dans les bibliothèques ecclésiastiques ainsi que les fréquents exercices effectués au séminaire par les candidats au sacerdoce.

Los du synode de 1711, le Procureur fiscal épiscopal critique les gens du peuple ne respectant pas le repos dévolu aux jours de fêtes chômées :

> *« La profanation que plusieurs séculiers font des saints jours de dimanche de fête, se contentant d'assister aux offices divins, et emploient le surplus d'iceux, en jeux, trafics et débauches, à défaut d'exercices qui les en puissent majoritairement détourner »[3].*

Il s'agit là d'un prémice d'une moindre fréquentation de l'église. L'évêque enjoint son clergé de se montrer irréprochable dans l'exercice de l'office divin, ce qui n'est pas toujours le cas à l'entendre car malgré que « Nous craindrions de vous retenir trop long tems si nous vous rappellions ici toutes les fautes qui se glissent dans les conversations des ecclesiastiques ; mais nous ne saurions vous dissimuler la douleur que nous ressentons d'apprendre qu'il y ait des prêtres qui apres des conversations toutes séculières, et toutes mondaines, vont aussi tôt celebrer la ste messe sans autre prepraration que celle de se revêtir des habits sacerdotaux ; ce qu'ils font encore quelquefois en s'entretenant de choses inutiles avec ceux qui se trouvent en sacristie. Ils portent un esprit et un cœur tout dissipé à l'action la plus sainte qui demanderoit de nous un grand recueillement pour la faire comme nous le devrions avec une vive foi, et une ardente charité ; et comme s'ils s'ennuioient avec nôtre aimable Sauveur, ils se hâtent de sortir de l'autel pour rejoindre la compagnie, et pour reprendre le fil de leurs premières conversations, ou pour quelque partie de divertissement qu'ils avoient projetes auparavant, préférant le plaisir de converser avec les créatures, aux doux et salutaires entretiens avec Dieu même qui s'est revêtu d'une chair mortelle pour converser visiblement avec les hommes, et qui daigne demeurer réellement, quoique d'une manière invisible, dans l'auguste sacrement de nos autels pour y continuer ses celestes conversations avec nous, jusques à la consommation des siècles. N'y a-t-il pas de l'ingratitude, de l'impiété et de l'irreligion à s'approcher ainsi sans devotion du Saint des Saints, à le recevoir sans preparation, et à se retirer d'aupres de lui sans seulement le remercier ? Pour remedier à cet abus qui est une suite, et une source de tant d'autres déreglements qui nous font gemir ; nous vous conseillons de vous procurer des livres qui vous apprennent la necessité et la maniere de vous preparer à la celebration de nos saints mystères, et de faire ensuite vôtre action de graces, qui vous fournissent à cet effet differens sujets de meditations pour exciter et entretenir votre devotion devant et apres la Ste Messe : vous apprendrez par ce moïen à vous entretenir intérieurement avec le divin epoux de nos ames ; les consolations que vous en recevrez vous degouteront des conversations du monde ; vous ressentirez l'ardeur de ce feu qu'il est venu repandre sur la terre, et dont il enflamme le cœur de ses disciples qui eurent le bonheur de s'entretenir avec lui dans le chemin […]. Vous entendrez dans le fond de vos cœurs des paroles de paix, de salut, de vie et d'une vie eternelle. Nous vous recommandons les Religieux mendiants ; les R^ds^ Peres de Ceans ; les R^ds^ Peres Capucins ; les Dames Religieuses de Ste

[1] Ibidem. 1728 à 1733.

[2] Ibidem. 1710, fol. 203-204.

[3] Ibidem. 1715, fol. 163.

Claire de cette ville et d'Evian […][1] ». Même si au XVIIIe siècle, les curés exercent correctement leur ministère, il subsiste certains abus liés à la célébration de la messe. Ce moment important dans la vie des fidèles suppose un certain recueillement de la part de l'officiant qui est contraire à un comportement jugé trop relâché par l'évêque, consistant à discuter trop librement avec les paroissiens sur des sujets futiles de la vie quotidienne. Par là, l'ecclésiastique discrédite sa fonction qui suppose une certaine distance avec les ouailles et désacralise en quelque sorte la cérémonie religieuse dominicale. C'est par le rappel à l'ordre ferme voire excessif puisque le prélat prononce même le mot « irreligion » mais surtout par l'étude de quelques livres de référence propres à l'édifier, à favoriser la méditation que le prêtre pourra modifier son attitude. La lecture doit permettre de changer à la fois l'esprit et le comportement, l'un n'allant pas sans l'autre.

Un avis pastoral de la fin du XVIIIe siècle aborde un travers totalement opposé à celui du manque de préparation et du manque de culture décrié précédemment, à savoir le penchant également préjudiciable qui est celui de certains prêtres ayant recours à des prêches trop savants pour qu'ils puissent être compris par les habitués de l'église. Mgr Paget, évêque d'Annecy s'insurge ainsi :

> *« Ce n'est pas cependant N.T.C.F., le seul objet, qui nous a paru digne de notre attention, et vous rappelant l'obligation d'instruire imposée aux pretres, aux pasteurs, nous ne croyons pas moins essentiel de faire remarquer les defauts dans lesquels on tombe par rapport à la maniere de s'acquitter de ce devoir. Le premier defaut, c'est celui de ne pas proportionner les instructions à la portée des personnes qu'on doit instruire. Vous le savez N.T.C.F. les peuples surtout ceux de la campagne ne sont pas capables pour me servir de l'expression de St Paul, de supporter la nourriture solide de paroles sublimes et relevées, mais ils ont besoin d'être encore nourrit du lait de l'enfance spirituelle et des verités les plus simples de la Religion. Et de là qu'arrive-t-il si on veut les instruire par les paroles savantes et composés avec tout l'art de l'éloquence, tout le fruit qu'ils en tirent, c'est de savoir que le prédicateur a bien cité et qu'il a parlé d'un ton d'assurance, du reste il a eté a tout egard comme un airain savant et une cymbale retentissante, ses paroles inintelligibles pour eux ont frappé leurs oreilles sans avoir fait la moindre impression sur leur cœur. Il est des curés, des vicaires qui entrainés par cette démangeaison de precher des discours plus propres a faire paroitre leurs vanité qu'à montrer leur zelle, se consument de peine et de travail, et s'epuisent mais en vain, puisque le peuple reste toujours dans l'ignorance des verites qu'il doit croire, des devoirs qu'il doit remplir, des sacrements qu'il doit recevoir et des prieres qu'il doit faire pour s'attirer les graces et les benedictions du Seigneur. Pourrions-nous apres cela ne pas renouveller de la maniere la plus pressante les exhortations et les ordonnances si souvent réitérées dans les synodes de faire dans toutes les paroisses au moins de la campagne le catechisme par demandes et par reponses et d'y rappeler en même temps chaque fois brievement quelques unes des principales verités de la Religion. Qu'on y ajoute ou avant ou à la fin, ou meme dans le cours du catechisme quelques reflexions morales plus suivies, bien loin de le desapprouver, nous le recommandons au contraire, d'autant plus que par cette methode d'enseignement, on donne tout a la fois la nourriture spirituelle convenable et aux faibles et aux forts, et que nous savons*

[1] A.A.S. Avis pastoraux de Mgr de Bernex pour le synode de l'année 1729.

que cette methode a parfaitement reussi aux pasteurs les plus sages et les plus zelés, qui par cette attention à consulter l'âge, le génie, les dispositions et les mœurs de leurs auditeurs, à proportionner leurs instructions à la capacité des uns et des autres et en se fesant tour à tour pour les gagner tous à jesus christ, sont venus à bout non seulement d'instruire leurs peuples, mais encore de les nourrir dans la pieté, détablir le bon ordre, la regularité et l'edification dans leurs paroisses.

Si nous avons du relever ce defaut dans la maniere d'enseigner et d'instruire trop relevée, combien plus n'avons-nous pas à nous récrier contre ces pasteurs qui non contents de retrancher à leurs peuples les catechismes qui leur sont si necessires, se bornent pour toute instruction a de prétendus prônes faits non pour edifier mais pour scandaliser, non pour annoncer la parole de Dieu, mais pour l'avilir et la rendre meprisable, non pour prêcher l'Evangile mais pour debiter des revers […]. A ces traits qui ne reconnoit ces pretendus proneurs qui ne paroissent dans une chaire que pour reciter sans ordre, sans gout, sans methode, sans discernement, tout ce que leur imagination a pu enfanter ou adopter d'histoires appocriphes, de fables ridicules et de rabsodies propres à excitter la risée des uns et la pitié des autres.

Que dirons nous encore de ces pasteurs mercenaires qui avides de gain, devorés par le feu d'une avarice sordide et toujours occupés de leurs intérêts, sans se mettre en peine de chercher ceux de Jesus Christ dont ils sont les ministres, ne cessent dans leurs instructions de parler de leurs droits de se plaindre contre ceux qui ne les payent pas, au lieu de s'appliquer à prescrire à leurs paroissiens les règles d'une vie chretienne, religieuse et édifiante.

Que dirons nous aussi de ces Ministres de la parole de Dieu, qui contre toutes les règles de la prudence et de la charité ne se font aucune difficulté de donner un libre essor aux passions de leur cœur, de se répandre contre leurs auditeurs en paroles dures, et en invectives, de les accabler de reproches, de les qualifier des noms les plus odieux, de les intimider par des menaces et de désigner quelque fois les pecheurs par des traits si distincts qu'on ne peut les méconnoitre qui ne voit que cette maniere de prêcher et d'instruire est plus propre à aigrir les esprits et à endurcir les pécheurs qu'à les convertir et à les faire rentrer dans les sentiers de la justice. […] Ne savez vous pas que le prêtre ne doit annoncer au peuple dans ses discours que ce qu'il a appris de Dieu même : c'est-à-dire que suivant l'explication de St Prosper il ne doit dire que ce qu'il aura appris par la lecture des livres saints, ou par l'inspiration de Dieu, et non pas ce qu'il aura imaginé lui-même, suivant les idées d'un esprit superbe et présomptueux.

[…] Un autre défaut qui est peut etre le signe le plus ordinaire du precedent c'est la negligence de ces ecclesiastiques qui ne se donnent aucun soin pour preparer leurs instructions, qui parlent comme au hasard sans prévoir ce qu'ils ont à dire, et sans réfléchir eux-mêmes sur les verités qu'ils doivent enseigner aux autres. Tout travail, tout application paroit à ces hommes

laches et paresseux une gêne a laquelle ils ne sauroient s'assujetir, livrés à l'amusement et au plaisir ils ne cherchent que les occasions de se distraire de se dissiper, de se repandre dans les compagnies et les societés, qui peuvent leur fournir le plus d'occasion de perdre leur temps ou du moins de se consumer dans des inutilités pour ne rien dire de plus, dominés peut être par un esprit de cupiditer et d'interêt sordide, ils se livrent tellement aux sollicitudes du temporel de leurs benefices, et peut être à des negoces étrangers à leur etat, que le spirituel de leurs paroisses ne paroit plus à leurs yeux un objet digne de leur attention et de leurs soins. Ainsi toute la semaine se passe sans que ni les uns ni les autres ayent donné aucuns momens à la lecture, à l'étude, à la meditation ; cependant la circonstance du dimanche exige qu'on fasse une instruction à l'impourvu, et que peut-on faire alors, sinon de debiter des choses vaines et ridicules, d'entasser des rabrodies, de ne scavoir expliquer les verités qu'on a proposées et qu'on n'entend pas soit même, et d'avancer des erreurs capables de prevenir les cocars des simples.

Ah s'il en etoit parmi vous à qui la conscience reprochoit d'être tombés dans une pareille faute, je les conjuroit au nom de Dieu, au nom de la Religion dont ils sont les Ministres, au nom de leur salut, de faire attention que leur recommande de s'appliquer non seulement à l'instruction et à l'enseignement des verites, mais encore à la lecture et à l'étude, tant il etoit persuadé qu'on ne doit penser à enseigner les autres qu'après s'être instruit soi-même.

[Citation latine de St Vincent de Lerins] J'ajouteroi avec St Jean Chrysostome, que les prêtres avant que de precher la parole de Dieu au peuple, doivent eux-mêmes la mediter et se remplir par la lecture des divines ecritures de la science des verités qu'ils veulent annoncer.

[…] Nous recommandons étroitement à tous les pasteurs d'expliquer successivement dans tous les catechismes qui se font aux messes de paroisse toutes les matieres du catechisme, et nous nous croyons d'autant plus obligés de faire cette exhortation que nous avons la douleur amère de savoir que dans les paroisses même où les peuples paroissent d'ailleurs assez instruits la plupart et des grands et des petits savent à peine pour toute priere l'oraison dominicale et la salutation sans faire aucun des actes les plus essentiels au respect de la Religion. Nous souhaiterions que Mrs les curés tachassent d'introduire l'usage de faire faire la priere en commun dans toutes les familles de leurs paroisses ; il ne pourroit qu'en resulter un grand bien.

Il est un autre defaut au sujet de l'instruction, c'est qu'on n'y donne pas un temps proportionné au besoin et à la portée de ceux qu'on doit instruire ; je parle surtout de ceux qui ne font le catechisme pour les enfants que pendant quelques semaines du Caréme, et quelques jours de chacune de ces semaines, d'où il arrive que les verités de la Religion n'étant pas assez inculquées dans l'esprit des jeunes gens, ils les oublient bientôt au point qu'ils ne les souviennent plus l'année suivante, et que les plus grossiers d'entre eux ne pouvant rien

apprendre dans ce court intervalle croupissent toute leur vie dans l'ignorance des verités les plus essentielles du Salut.

Nous ne vous dirons pas cependant, NTCT, que ce defaut soit général, nous avons au contraire la consolation de savoir que dans la plupart des paroisses on s'est dejà mis dans l'usage de faire le catechisme pendant l'avent et même pendant une partie de l'hyver, et que cet usage ainsi établi a déjà produit de grands progrès dans l'instruction des gens de la campagne ; nos reproches donc ne tombent que sur un certain nombre, que nous croyons d'autant moins excusable qu'ils manquent essentiellement au devoir de la charge pastorale. C'est en vain qu'ils chercheroient à s'excuser en alléguant la coutume de ne faire le catechisme pendant le careme, et qu'agir autrement, ce seroit une nouvelle charge trop onéreuse qu'ils imposeroient à leurs successeurs. Quand on a du zele, on ne raisonne pas de la sorte. Nous ne connaissons point de lois, point de decisions qui bornent au seul temps du careme l'obligation imposée aux pasteurs d'enseigner les peuples confiés à leurs soins, mais ce que nous savons c'est qu'il est d'une verité incontestable que tout pasteur est obligé d'instruire son peuple, et que cette obligation est attachée à son titre et à sa qualité de pasteur, qu'il doit l'instruire autant qu'il est necessaire, pourqu'il puisse apprendre la Religion et les devoirs qu'elle lui prescrit, qu'il doit par conséquent donner à son instruction tout le temps qu'exigent les besoins et les capacités de ses ouailles.

[...] Si un Charles Borromé, si un François de Sales, si un Vincent de Paul ont converti tant de pecheurs, c'est qu'ils étoient des hommes d'oraison, soyez le comme eux, et vos instructions seront pleines de vertu et d'efficace, pourvu cependant que votre cœur soit d'intelligence avec votre bouche, vos parolles avec vos œuvres, et que vous pratiquiez vous-mêmes ce que vous préchez aux autres »[1].

Toutes ces considérations visent à établir la piété, la régularité de l'assistance à la messe dominicale, de la pratique des sacrements, l'édification morale des fidèles dans les paroisses. Le rôle essentiel du prêtre est affirmé. L'évêque lui rappelle avec fermeté les devoirs liés à son titre et à sa qualité : il doit instruire ses ouailles des vérités de la Religion. La qualité de la pastorale est intimement liée aux pratiques religieuses des fidèles. Un certain nombre de conseils sont rappelés. En premier lieu, toute la pastorale doit viser à la simplicité pour être efficace. Le plus bel exemple en est donné par le recours à un catéchisme par demandes et par réponses. Il n'est pas demandé au prêtre d'utiliser une pédagogie innovante mais au contraire celle qui a fait ses preuves depuis longtemps. Elle est basée sur la connaissance de formules courtes, faciles à retenir et donc apprises par cœur. L'utilisation de la répétition vise à marquer l'esprit pour conditionner le comportement du fidèle, et ce dès le plus jeune âge. Cette pédagogie doit être mise en œuvre à l'église auprès des enfants lors du catéchisme mais doit se poursuivre à la maison grâce à l'acquisition de petits livres de catéchisme que les familles peuvent faire apprendre et réciter à la veillée et particulièrement l'hiver. Ces petits livres sont ou se veulent être ainsi des vecteurs d'apprentissage des vérités chrétiennes et de modification des mœurs d'un lieu à un autre et d'une génération à une autre.
Le prêtre se doit de s'exprimer simplement de façon à être facilement compris par ses paroissiens, même les plus « grossiers ». Sont donc réprimandés les ecclésiastiques qui ne prêchent pas correctement en chaire, à savoir ceux qui ne récitent pas ou plus les Évangiles

[1] A.A.S. Avis pastoraux de Mgr Paget sur la nécessité d'instruire le peuple, 1789.

mais racontent des faits communs, peu édifiants, qualifiés de sans intérêt. Certains détournent la fonction du prône pour faire des discours sans référence à la Bible mais destinés à défendre leurs propres intérêts, trop souvent purement pécuniaires et liés à la perception des dîmes, particulièrement source de conflits avec les décimateurs et les villageois. L'évêque veut réformer l'attitude de ses subalternes qui se livrent à des dérapages verbaux du fait de leur âpreté au gain mais aussi de leurs connaissances insuffisantes en matière de théologie qu'ils doivent corriger par deux moyens privilégiés combinés : la préparation approfondie des sermons par une étude des livres, surtout le premier d'entre eux, la Bible. En contrepoint à ce conseil est dénoncée la paresse de nature intellectuelle de certains clercs, prétextant même que toute nouvelle charge de travail est contraire aux coutumes anciennes en place dans la paroisse. Pour inciter les prêtres défaillants à se remettre en cause, le prélât leur propose des figures de l'Église comme modèles. Ces Saints leur sont proches depuis le séminaire et une relecture de leurs discours et des récits édifiants de leur vie sont préconisés. Ces exemples se veulent accessibles et directement reproductibles dans la vie de tous les jours.

Il est frappant de constater que, plus d'un siècle plus tard, les instructions prescrites aux ecclésiastiques par l'évêque à l'issue du synode tenu à Saint-Jean-de-Maurienne les 29, 30 septembre et le 1er octobre 1829, demeurent identiques[1]. Dans la rubrique intitulée « De l'étude », figure qu' « un pasteur doit joindre la science à la piété, parce que la piété sans science rend inutile, et la science sans piété rend orgueilleux. […] Nous recommandons en conséquence à tous les Ecclésiastiques de ce diocèse, d'employer soigneusement à l'étude la partie de leur temps qui ne sera pas consacrée à la prière et aux fonctions du saint ministère, et de se faire un règlement à ce sujet ; sans cela les bonnes résolutions sont trop facilement oubliées ». Ainsi, l'emploi du temps d'un curé, quant à ses activités intellectuelles, se décompose en trois éléments : l'étude, la prière et la pastorale. Bien sûr, « l'Ecriture sainte est le dépôt des vérités révèlées ; tous les ecclésiastiques doivent en faire le plus constant objet de leurs études ». Un prêtre doit sans cesse se perfectionner dans la science qui est la sienne, ce qui lui est rappelé :

> *« Un pasteur trouve dans la théologie en détail toutes les vérités qu'il doit enseigner aux fidèles, et toutes les règles à suivre pour les bien diriger ».*

Il y a donc obligation pour lui d'en acquérir une connaissance approfondie. Il faut à cette fin se procurer deux ou trois des théologies les plus usuelles et les plus généralement estimées et régler son temps de telle sorte qu'on puisse en lire tous les jours au moins quelques pages.

Les reproches adressés aux ecclésiastiques du début du XVIIIe siècle ne faisant pas correctement leurs sermons se retrouvent dans la première moitié du XIXe siècle mais semblent plus spécifiquement concerner les vicaires au sujet desquels on précise que « M.M. les vicaires ne doivent pas apporter à leur examen annuel d'autres livres que la Bible et le Code civil. L'expérience nous prouve l'utilité des dispositions contenues à l'article 319 des Constitutions synodales. Il arrive quelquefois qu'après 10 à 15 ans de vicariat, on n'a aucun sermon soigné, aucune instruction convenablement écrite à présenter. A l'avenir, nous demanderons la communication dont il s'agit, même quelques années avant qu'un vicaire soit dans le cas d'être nommé curé »[2]. Les vicaires constituent encore un sous-prolétariat clérical qui rend de nombreux services dans les paroisses en effectuant des fonctions subalternes pour un salaire moindre que celui du curé qui le dirige. Mais leur niveau d'instruction incomplet oblige à mieux les instruire, une fois en poste, dans le cadre d'une formation continue permettant aux plus valeureux d'être titularisés à la tête d'une paroisse à l'issue d'un examen, sorte de concours interne. Pour accroître leurs connaissances, ils doivent être soucieux d'apprendre régulièrement et grâce aux manuels prescrits :

> *« L'étude des choses qui sont d'un usage journalier, est la plus nécessaire, et souvent la plus négligée ».*

[1] A.D.S. 1 FS 2653. Diocèse de Chambéry. Constitutions et instructions synodales du diocèse de Maurienne publiées par Mgr Alexis Billiet au synode tenu à Saint-Jean-de-Maurienne, 29, 30 septembre et 1er octobre 1829. Imprimerie Puthod. Chambéry, 1830.

[2] A.D.S. 1 FS 2653. Additions aux constitutions synodales du diocèse de Chambéry par Mgr Alexis Billiet, 1859. Chambéry, Puthod et fils.

Pour cela, l'évêque donne le conseil « aux Ecclésiastiques de bien choisir les livres qu'ils sont dans le cas d'acheter, de ne se procurer, autant qu'ils le pourront que des ouvrages irréprochables sous tous les rapports, et les chefs-d'œuvre dans chaque genre ; de ne point lire, ni conserver dans leur bibliothèque des livres dangereux ». Ces derniers sont évoqués lors des synodes si leur diffusion est comme des autorités épiscopales. Un synode du XVIIIe siècle s'intéresse « au bruit qu'il s'est répandu de la défense faite par le St Siège de la lecture de certains livres comme du Traité de l'autorité spirituelle et temporelle faite par Mr Dupin et autres, il est permis de les retenir, et de les lire jusques à la reception et publication de ladite défense. Sur quoi mondit Seigneur a declaré qu'il avoit tant de respect et de soumission pour les defenses et pour les ordres du St Siège que son intention etoit qu'on s'y conforme des que l'on en auroit une notice certaine »[1]. Entre le XVIIIe siècle et le XIXe siècle, l'ennemi n'a pas changé : il s'agit des protestants, des Genevois. Une remontrance du synode de 1706 spécifie qu'« Il faudra faire requerir les Promoteurs afin qu'on ordonne à Messieurs les Ecclesiastiques de retirer plusieurs mauvais livres composés par des hérétiques, et que les Genevois distribuent dans le diocèse au préjudice de la Religion Catholique. A quoi l'on représentera la defense qu'il y a sous pêne de censure de lire les livres des hérétiques sans une permission spéciale des Supérieurs, et l'on invitera les Ecclésiastiques de faire recherche de ces livres pour les remettre entre les mains du Seigneur Evêque ou des vicaires generaux d'autant qu'en les laissant courre entre les mains des séculiers qui ne les peuvent pas garder, il y a du danger qu'ils ne pervertissent quelqu'un »[2]. Une rencontre du synode de 1859 semble faire écho à cette précédente, puisqu'elle enjoint « à MM. les curés de surveiller avec une attention spéciale certains colporteurs qui répandent de mauvais livres gratuitement ou à bas prix et introduisent ainsi des principes d'hérésie ou de corruption jusque dans les plus pauvres chaumières. Ce sont le plus souvent des livres protestants, des chansons ou des contes obscènes. Il faut regarder comme protestantes toutes les traductions de la Bible où ne se trouvent pas les livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiaste et des Macchabées ». Le curé doit donc contrôler ses lectures mais aussi celles de ses paroissiens pour lesquels il doit faire preuve de « zèle pour le salut des âmes »[3]. Concrêtement, il doit dénoncer les colporteurs assimilés à des agents de l'hérésie. C'est le signe que les frontières entre la Savoie et Genève sont perméables à la fois par le transport des livres et la propagation des idées que l'Église peine à enrayer. Parallèlement, les prêtres se posent la question de savoir s'« il est toujours permis a chaque fidèle de ce Diocèse de lire la Ste Ecriture en langue vulgaire. Sur quoi mondit Seigneur apres avoir de même fait observer que les hérésies notamment celles des derniers tems ne s'étant introduites et soutenues que par les mauvaises interpretations de l'ecriture ste, et par les alterations et corruptions dons les novateurs ont fourni leurs versions qu'ils ont toujours afecté de mettre entre les mains de tout le monde pour la perversion des fidèles. Cette eglise fut obligée à la naissance du calvinisme de defendre la lecture des livres sts traduits en langue vulgaire sans permission de l'Evêque […]. Cependant Mondit Seigneur eu egard a ce que les versions ortodoxes et authentiques prévalent maintenant aux suspectes et dangereuses a declare conformément a sa lettre pastorale publiée au présent sinode. Premièrement que l'on ne se servira d'aucune version que de celles qui se trouveront duement autorisées par les Reverendissimes Seigneurs Evêques. Secondement que les pasteurs avertiront les disciples d'apprendre d'eux la designation des livres et des chapitres qu'il leur conviendra de lire et le sens de ce qu'ils auront lu, conformément aux interpretations et regles qu'en ont donné les Sts Pères, qui ont tous unanimement inspiré aux fideles de ne lire les livres saints qu'avec doubte / choix, et beaucoup de defiance de leurs propres lumières, et qu'enfin dans le moindre doute touchant les versions ou le sens ou l'intelligence des dittes lectures les Pasteurs en confereront ensemble avec leurs archiprêtres et en feront incessamment par à mondit Seigneur pour savoir aquoi s'en tenir ». Incontestablement, la lecture de livres religieux est un enjeu et le prêtre doit se comporter en conseiller et éventuellement être à l'origine d'une certaine censure. S'il faut se méfier des livres écrits par les protestants et s'en protéger, il est aussi possible d'attaquer leurs auteurs sur le terrain de la théologie et plus précisémment de la science de la controverse. Une remontrance du synode de 1706 se veut une réponse à la question de savoir s'il est possible de se lancer dans la polémique contre des pasteurs genevois. La solution proposée est toute en nuance :

[1] A.D.H.S. 1 G 174 Synodes XVIIIe siècle.

[2] A.D.H.S. 1 G 174 Synodes XVIIIe siècle.

[3] A.D.S. 1 FS 2653.

« l'on répondra en louant le zèle de tous les ecclésiastiques qui soutiennent les interets de la Religion contre les heretiques que lorsqu'il s'agit d'etre sur la défensive tout homme doit être soldat comme dit Tertulien ; mais lorsqu'il s'agit d'ataquer, il y a une distinction à faire : Car si l'on dispute contre des adversaires à forces égales il n'ia pas d'inconvenient ; Mais si l'on se propose d'ataquer les principaux Ministres de Genève, il est à propos de conferer avec les personnes les plus eclairées du Diocèse afin de n'avancer rien qui ne soit soutenable et qui ne fasse l'honneur de la Religion ; parce que quoique dans ce Diocêse nous soions comme les Israëlites qui avoient à combattre les Philistins, il faut être David pour combattre Goliard : je veux dire qu'il faut s'etre éprouvé avec les ours et avec les lions avant d'ataquer les Géants ».

Cette métaphore empruntée à l'Ancien Testament reconnaît à la fois la grande valeur des pasteurs protestants et que l'art de la dispute ne peut être réservé qu'à une minorité éclairée du clergé. Par contre, c'est « tout le clergé qui est en attente » d'un catéchisme pour l'usage du diocèse et que l'instruction de celui-ci « dépend d'un catechisme uniforme ». Dès lors, en 1706, les prêtres réunis en synode demandent dans une septième remontrance que « Monsieur Falcaz veüille bien continuer l'ouvrage commencé d'un catechisme ». Cette revendication souligne un retard en ce domaine pris dans le diocèse de Genève-Annecy mais également la grande solidarité qui transpire de ces réunions annuelles du clergé diocésain.

CHAPITRE II : L'OBSESSION DE LA LUTTE CONTRE LE PROTESTANTISME À TRAVERS LES LIVRES DÉFENDUS SELON MGR D'ARENTHON D'ALEX

Les bibliothèques des évêques présentent la particularité à la différence de celles des curés et chanoines de posséder une rubrique intitulée « Livres défendus ». Celle de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex est subdivisée en paragraphes regroupant les ouvrages mis à l'écart selon leur format. Ces derniers regroupent des auteurs protestants et d'autres qui sont jansénistes. L'ensemble de ces livres se montent à 7 in-folio, 36 in-quarto et 25 in-octavo, soit soixante-huit ouvrages à ne pas mettre entre toutes les mains, c'est-à-dire de celles des ecclésiastiques mais surtout de celles des laïques instruits. Ce nombre est à rapporter aux cinq cent quatre-vingt douze livres que comprend la bibliothèque, ce qui représente 9 % de l'ensemble.

Parmi les livres défendus, la présence de livres d'auteurs protestants n'est pas une surprise tant le diocèse de Genève-Annecy est proche de l'une des capitales du protestantisme, tant il s'estime avoir été dépossédé du siège naturel de son évêché qu'il espère reconquérir, tant les évêques de Savoie du Nord ont mené une lutte sans relâche pour convertir les hérétiques et empêcher aussi la contamination des fidèles du duché par les pasteurs genevois et donc répondre au défi protestant, à l'image de leur modèle, François de Sales.

Les auteurs protestants sont parfois facilement repérables par le titre de leur ouvrage. Ainsi, Moïse Amyraut écrit, en 1641, une *Défense de la doctrine de Calvin*[1] que connaît l'évêque d'Annecy. Ce théologien protestant, auteur de nombreux écrits, défend l'idée d'une prédestination plus large que celle développée dans le dogme calviniste, avec des droits plus grands de la liberté morale que chez de nombreux spécialistes de la théologie calviniste. Parmi ceux-ci, certains sont doués pour la controverse à l'image de ce pasteur de Nîmes, Montauban et Charenton qu'est Jean-Claude. Il polémique avec M. Arnaud. L'évêque dispose de sa *Réponse au livre de M. Arnaud : La perpétuité de la foi de l'Eglise catholique*[2]. Comme son collègue Amyraut, il dénonce les persécutions dont sont victimes les protestants dans le royaume de France mais il le fait avec davantage de véhémence, devenant un chef respecté de son parti, dont il écrit d'ailleurs l'évolution dans un *Tableau de la persécution des protestants sous Louis XIV*[3]. L'hostilité du roi fut à l'origine de sa fuite à La Haye, en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Alors qu'Amyraut vînt à Saumur pour y apprendre la théologie et y devenir ensuite pasteur, il est précédé à ce poste par Jean Daillé. Son nom est d'ailleurs deux fois orthographié maladroitement et différemment sous les formes de « Jean Dalié » et de « Jean d'Aliet » à propos de livres intitulés *De la créance des livres sur les images*[4], *Sermons*[5] et un autre indéterminé, mais mentionnant seulement le nom de l'auteur. L'auteur est connu pour des ouvrages d'apologétique protestante, des volumes de sermons sur les épîtres de saint Paul, des traités sur le calvinisme en français et en latin.

---

[1] Moyse AMYRAUT, *Défense de la doctrine de Calvin*, Saumur, Desbordes, 1664, 1 vol., in-8.

[2] Jean CLAUDE, *Réponse au livre de M. Arnaud : la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique*, Charenton, Cellier, 1666, in-12.

[3] Jean CLAUDE, *Tableau de la persécution des protestants sous Louis XIV*, Marseille, Senès, s.d, in-12.

[4] Jean DAILLE, *De la créance des pères sur le fait des images*, Genève, de Tournes, 1641, in-8.

[5] Jean DAILLE, *Sermons*, Genève, de Tournes, 1671, in-8.

Les lieux d'édition, les noms des éditeurs ne sont pas mentionnés comme souvent mais la maison de Tournes à Genève est celle qui semble avoir édité la plupart des ouvrages de Daillé. Un autre grand centre de l'édition de livres ayant trait au protestantisme est La Haye. C'est certainement là que paraît *La Politique du clergé de France*[1] de Pierre Jurieu. Ce n'est pas étonnant puisque le théologien, formé à l'académie de Saumur, part en 1681 s'installer à Rotterdam pour exercer la double charge de pasteur de l'Eglise wallonne et de professeur à l'École Illustre. C'est dire s'il est un pasteur réputé. Son *Traité de la dévotion*[2] est un livre important de la spiritualité protestante du XVIIe siècle qui connaît un succès considérable, insistant sur l'épanouissement du cœur et la joie de la communication avec Dieu. « La force des désirs », dont parle Jurieu, rend possible la satisfaction qu'à l'âme de retrouver Dieu qui est sa source et son origine. Mgr d'Arenthon d'Alex ne possède pas cet ouvrage mais est obligé de le connaître tant Jurieu renouvelle la spiritualité de la fin du XVIIe siècle par ses ouvrages polémiques avec des auteurs catholiques connus. Comme d'autres avant lui, il dénonce dans le livre présent la situation faite aux protestants en France mais sous une forme détournée, puisque le sous-titre est formulé ainsi : « Entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un parisien et l'autre provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'huy, pour destruire la religion protestante dans ce royaume ». Il semblerait donc que l'évêque annécien soit soucieux de s'informer des efforts de la politique répressive de Louis XIV tels qu'ils sont perçus par les protestants de façon à comprendre les mécanismes de persuasion et de résistance des uns et des autres.

La bibliothèque épiscopale comprend d'autres livres d'auteurs protestants dont les œuvres ne sont pas répertoriées comme « défendues ». Le pasteur de Charenton des années 1620 à 1669, Charles Drelincourt, apparaît par le biais de son *Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'Eglise romaine*[3]*,* certainement imprimé à Genève chez de Tournes en 1661. La présence d'un tel ouvrage s'explique peut-être par le fait que le pasteur protestant se livre à une longue controverse avec Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, connu pour son remarquable *Esprit de Saint François de Sales,* paru en six volumes de 1639 à 1641. D'ailleurs, peu de temps après la mort de ce dernier en 1622, paraît en 1625 *De la persévérance des saints ou de la fermeté de l'amour de Dieu*, comme en écho au *Traité de l'Amour de Dieu*[4], affirmant un plein épanouissement du chrétien si son amour de Dieu est intense. L'un des enjeux de la religion est, outre la formation du clergé, la catéchèse des enfants. Deux livres l'attestent. Le premier fait parti des « livres défendus ». Il est écrit par Cyrus du Moulin, un ministre des calvinistes, qui défend l'Église réformée en arguant qu'elle est plus digne du Christ que l'Église romaine. Il est présent par son *Catéchisme auquel les controverses de ce temps sont brièvement décidées par la parole de Dieu*[5]. Il contraste avec un livre « autorisé », écrit par René Benoist, un religieux angevin, confesseur de Marie Stuart, surnommé, le « Pape des Halles ». Ce titre lui vient de la notoriété qu'il acquit auprès des fidèles et marchands en tant que desservant de la paroisse de Saint-Eustache à Paris à partir de 1569. Mais il est exclu de la faculté de théologie pour une traduction de la Bible trop hâtive et qui lui vaut encore d'être accusé de calvinisme. Cela ne l'empêche pas d'être choisi par Henri IV comme confesseur et de préparer la conversion du roi au catholicisme. En récompense, il aurait dû être nommé évêque de Troyes, mais les Ligueurs lui refusèrent les bulles. Il est donc victime de son activité de pamphlétaire, mais ses *Catéchèses ou instructions touchant les points à présent controversés sur la religion*[6] sont consultées par Mgr d'Arenthon d'Alex qui apprécie davantage le sermonnaire, auteur d'un traité de la prédication, d'ouvrages d'ascétique et de nombreux traités contre les abus liés au théâtre, à la danse, à la tenue des églises.

---

[1] Pierre JURIEU, *La politique du clergé de France ou Entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un parisien et l'autre provincial sur les moyens dont on se sert aujourd'huy pour destruire la religion protestante dans le royaume*, La Haye, Arondeus, 1681, 1 vol. in-12.

[2] Pierre JURIEU, *Traité de la dévotion*, Quevilly, Lucas, 1675, 1 vol., in-12.

[3] Charles DRELINCOURT, *Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'Eglise romaine*, Genève, Aubert, 1632, in-32.

[4] François de SALES, *Traité de l'Amour de Dieu*, Lyon, Rigaud, 1618, in-8.

[5] Cyrus du MOULIN, *Catéchisme auquel les controverses de ce temps sont brièvement décidées par la parole de Dieu*, Genève, de Tournes, 1659, in-8.

[6] René BENOIST, *Catéchèses ou Instructions touchant les points à présent controversés en la religion accommodées aux Evangiles d'un chacun jour de Caresme, proposées en sermons en l'église de Saint Eustache de Paris, l'an 1573*, Paris, Chesneau, 1573, in-13.

À l'opposé, l'évêque déconseille la lecture de livres douteux, écrits pourtant par des spécialistes. C'est le cas de la *Théologie naturelle*[1] du père capucin Yves de Paris, publiée en 1633 dans laquelle « les premières vérités de la foy sont éclaircies par raisons sensibles et moralles ». Ce religieux aborde la question de l'existence de Dieu et celle de l'immortalité de l'âme, des anges et démons, avec une trop grande place laissée au doute donc son livre est déconseillé alors qu'il travaille pendant soixante ans à la conversion des hérétiques.

On est par contre peu surpris de voir un ouvrage faisant référence à l'écrit du Père Maimbourg qui souleva le plus de polémiques : l'*Histoire du calvinisme*[2]. Il semblerait que l'auteur de cette *Critique générale [de l'histoire] du calvinisme* (1682) soit Pierre Bayle. Le livre vise à réfuter les arguments que Maimbourg utilisait pour justifier la Réforme. Ainsi, les violences faites par les calvinistes sont équivalentes à celles des catholiques, la révolte des calvinistes se justifie par le refus des rois de France de reconnaître la liberté de conscience, si leurs doctrines sont jugées hérétiques par l'Église romaine, alors il en va de même des textes qui veulent attester de l'infaillibilité du pape. Bayle va même plus loin en niant l'infaillibilité de l'Église.

Cependant, il est surprenant de trouver le livre de Jean de la Croix, *Connaissance de l'homme et mystère de Dieu*[3], parmi la liste des livres défendus quand on sait qu'il aborde le feu de l'amour de Dieu qui imprègne chaque homme et que l'écrivain est le plus grand saint et mystique espagnol du XVIe siècle et qu'il a réformé la branche masculine du Carmel en développant l'ordre des Carmes déchaussés. Jean de La Croix va beaucoup influencer l'école de spiritualité française qui réunit des théologiens comme Pierre Coton, Vincent de Paul, François de Sales. Si le livre cité est déconseillé, la pensée de l'auteur demeure incontournable et, à coup sûr, appréciée par l'évêque de Genève-Annecy car il défend le principe que seule la foi qui dépasse l'intelligence peut permettre de connaître Dieu. Il insiste aussi sur l'espérance et sur la nécessaire recherche des vertus par la grâce, c'est-à-dire par l'aide de Dieu, en se détachant des biens terrestres, donc en acceptant une pauvreté complète. L'auteur préconise encore une pratique de la prière dans tous les actes de la vie quotidienne et la lecture de la Bible qui fournit des modèles à imiter. Ainsi, ce n'est pas parce qu'un livre est déconseillé que l'on peut en déduire que c'est toute l'œuvre et la pensée de son auteur qui sont proscrites. L'exemple du « Saint du Carmel » qui va marquer toute l'Église catholique en Europe et en France, en particulier à partir du XVIe siècle, montre qu'il faut faire preuve de sens de la nuance dans l'étude des bibliothèques des ecclésiastiques, même du haut clergé.

L'obsession de la lutte contre le protestantisme se poursuit à travers des ouvrages tolérés visant à convertir les hérétiques. On retrouve naturellement l'*Exposition de la doctrine chrétienne*[4] de Bossuet. Un autre auteur apparaît, réputé plus par ses actions d'homme politique que par ses écrits : Richelieu. L'évêque d'Annecy a retenu parmi les œuvres de celui qui disait que « Le premier fondement du bonheur d'un Etat est l'établissement du Royaume de Dieu »[5], son *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise*[6]. Il s'agit d'un ouvrage de controverse, également utile pour aider les curés à convaincre les protestants d'abjurer et d'embrasser la religion catholique. Le cardinal encourage aussi le développement des missions et soutient les projets de Bourdoise, de Vincent de Paul, Bérulle, de Jean Eudes et d'Ollier concernant l'organisation de séminaires.

Il existe encore des livres de théologie que l'on peut identifier comme notoirement jansénistes. On sait que Mgr d' Arenthon D'Alex, comme son ami Le Camus, évêque de Grenoble, avait des sympathies pour le rigorisme moral de Port-Royal[7]. La présence du *Nouveau Testament de Mons*[8] le laisse penser. Il s'agit de la traduction française du *Nouveau Testament* par Messieurs de Port-Royal, dont la première édition parut en 1667. Elle suscite de nombreux pamphlets, en particulier ceux du Père Maimbourg et des jésuites en général, et fut interdite

---

[1] Yves de PARIS, *Théologie naturelle*, Paris, Buon, 1637, 4 vol., in-4.

[2] Louis MAIMBOURG, *Histoire du calvinisme*, Paris, Marbre-Cramoisy, 1682, 2 vol., in-12.

[3] Jean de LA CROIX, *Connaissance de l'homme et mystère de Dieu*, Burgos, 1644.

[4] Jacques Bénigne BOSSUET, *Catéchisme de Meaux qui contient l'abrégé de l'exposition de la doctrine chrétienne*, Paris, Marbre-Cramoisy, 1688, in-12.

[5] Armand Duplessis cardinal de RICHELIEU, *Testament politique*, Amsterdam, Desbordes, 1688, in-12.

[6] Armand Duplessis cardinal de RICHELIEU, *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise*, Paris, Cramoisy, 1651, in-12.

[7] Henri BAUD (s.d.r.), *Genève-Annecy*, *Histoire des diocèses de France* n° 19, *Le triomphe de la Réforme catholique* par Roger DEVOS, p.141, Paris, 1985, 331 p.

[8] *Nouveau Testament de Mons*, Mons, Migeot, 2 vol., in-12.

par des bulles papales de Clément IX en 1668 et d'Innocent XI en 1679. L'évêque connaît aussi la *Bible* de Sébastien Munster, publiée en 1536, par l'imprimerie humaniste de Froben, la plus importante en son genre en Allemagne[1]. Elle est l'œuvre de l'hébraïsant chrétien le plus réputé de son temps et c'est donc la première édition intégrale du texte hébreu de la Bible. L'intérêt pour les textes sacrés apparaît confirmé par le relevé de la *Nouvelle Alliance de Jésus-Christ qui est en fait le Nouveau Testament revu et conféré sur les textes grecs par les pasteurs de Genève*[2]. L'édition de ce in-quarto n'est pas précisée mais peut être celle de Chouet, imprimeur à Genève, et peut dater de 1675. On retrouve également une *Biblia sacra* et un « vieux Missel gothique » comme livres défendus. Plus loin, se rencontrent un *Nouveau Testament à Genève* et une *Bible gothique*. Plus précis est le titre relatif au *Commentaire de l'Evangile de Saint Matthieu par Erasme*. L'humaniste hollandais, déjà auteur d'un *Annotationes in Novum Testamentum*[3]*,* est connu pour la mesure et la prudence de sa pensée, pendant un XVIe siècle marqué par des conflits religieux entre catholiques et protestants, mais aussi pour sa volonté de concilier l'étude des Anciens et des enseignements de l'Évangile. Ainsi, la possession d'une Bible peut indiquer une orientation théologique de son propriétaire : ici une hostilité au protestantisme et à certains auteurs jansénistes.

Les chefs de file du jansénisme sont bien présents parmi les auteurs proscrits. Dès le début de la liste, est mentionné Corneille Jansen sans indication d'un titre. On peut penser néanmoins qu'il s'agit de l'*Augustinus*[4]. Cet énorme traité de théologie examine surtout le problème de la grâce divine que Dieu accorde aux hommes et celui de la liberté humaine dans le processus du Salut. Jansénius affirme que Dieu est le seul à décider à qui il accorde ou non sa grâce et qu'il agit sur l'homme par l'intermédiaire de la grâce efficace, qui l'incite à faire le bien. Mais le nombre des élus est fort réduit : c'est une vision pessimiste de l'homme sur Terre et au Ciel. Jansénius exige du pénitent une contrition parfaite. Mgr d'Arenthon d'Alex n'est pas loin de partager cette exigence car il interprétait dans un sens rigoriste les instructions de saint Charles Borromée et de saint François de Sales aux confesseurs, estimant même que l'indulgence coupable de beaucoup entraînait les pécheurs à leur perte. Dans les *Constitutions synodales* et *Résolutions pastorales*, sont évoqués des cas dans lesquels il fallait différer ou refuser l'absolution, jusqu'à ce que le fidèle eût donné des preuves certaines de son amendement.

Cela est en adéquation avec les idées de Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. L'évêque de Genève-Annecy possède sa *Théologie familière*[5] parmi ses livres défendus, donc déconseillés aux prêtres de son diocèse. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il a pu être influencé par ce théologien, grand ami de Jansénius qu'il a côtoyé au collège jésuite de Louvain et avec qui il échange une importante correspondance entre 1617 et 1635. Saint-Cyran insiste sur la nécessité pour le chrétien d'une véritable « conversion intérieure » qui est le seul moyen d'être en état de recevoir le sacrement de pénitence et d'eucharistie. Sous son impulsion et en tant que directeur de conscience des religieuses et des Messieurs de Port-Royal, ce couvent devient le centre spirituel du jansénisme, voué à amorcer une réforme de l'Eglise de France « qui se trouvait dans la dégradation la plus profonde et n'était plus la véritable épouse du Christ ». Evidemment et officiellement, d'Arenthon d'Alex ne peut se proclamer janséniste. Mais il en est suspecté par exemple dans les années 1677-1680 par le parti moliniste qu'anime à Chambéry l'archevêque de Tarentaise, François Amédée Milliet de Challes, les jésuites et les capucins. L'évêque de Genève-Annecy bénéficie du soutien du clan des Bertrand de la Pérouse, le président du Sénat et de membres de la curie romaine. L'évêque de Genève-Annecy s'en tire en protestant de son respect des dogmes et de sa fidélité au Saint-Siège. Mais on retrouve dans sa bibliothèque dans les in-quarto défendus, une *Réponse à la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique*[6]*,* faite en 1670 par Jean Claude, ministre protestant de Charenton.

C'est dire si Mgr d'Arenthon d'Alex s'intéresse à la polémique anticalviniste que soutient le groupe janséniste comprenant Arnauld, Nicole et Renaudot, qui est un moyen pour ces derniers de donner des gages de leur orthodoxie, avec succès, puisque s'instaure la paix

[1] Sébastien MUNSTER, *Biblia sacra*, s.l., s.n., 1539.
[2] *Nouvelle Alliance de Jésus-Christ*, Genève, Chouët, 1621, in-12.
[3] ERASME, *Annotationes in Novum Testamentum*, Bâle, Forben, 1655, in-fol.
[4] Cornelius JANSEN dit JANSENIUS, *Augustinus*, Paris, Soly et Guillemot, 1641, 1 vol., in-2.
[5] Jean du VERGER de HAURANNE, *Théologie familière*, Paris, Le Mire, 1679, in-12.
[6] Jean CLAUDE, *Réponse au livre de M.Aranaud intitulé : la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique*, Quevilly, Lucas, 1670, in-4.

clémentine souhaitée par le pape Clément IX. Dans la même veine janséniste anti-calviniste, se trouve le bénédictin Gabriel Gerberon avec son ouvrage *Miroir de la piété chétienne*[1]. Il est publié à Bruxelles sous le nom de sieur Flore de Sainte Foi et vise à considérer avec des réflexions morales l'enchaînement des vérités catholiques de la prédestination et de la grâce de Dieu. Ce livre est condamné par certains théologiens et archevêques comme reprenant les cinq propositions dénoncées de Jansénius, ce qui explique qu'il soit considéré comme un ouvrage défendu par l'évêque de Genève-Annecy. L'auteur trouva refuge aux Pays-Bas pour échapper à la fureur des Jésuites et y poursuit une *Défense de l'Eglise romaine contre la calomnie des protestants*[2] avant de publier à Bruxelles une *Histoire générale du jansénisme*[3] plus appréciée du public, dans laquelle il montre sa ferme adhésion à la doctrine augustinienne de la prédestination.

Parmi les auteurs défendus, est cité deux fois Jean de Bernières Louvigny. Tout d'abord sont évoquées les *Oeuvres spirituelles ou Conduite assurée pour ceux qui tendent à la perfection*[4]. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première contient des maximes pour l'établissement des trois états de la vie chrétienne. La seconde contient des lettres qui font voir la pratique des maximes. Mais l'œuvre la plus connue de l'auteur qui est également censurée est *Le Chrétien intérieur ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus-Christ*[5]. Pourquoi un tel livre est-il mis de côté ? On peut penser que la vie contemplative prônée par l'auteur est jugée par l'évêque trop excessif par les fidèles. Ainsi, l'auteur écrit que « la vie contemplative demande une profonde retraite, un grand dégagement des créatures et une mort générale à tout ce qui n'est que la vie présente ». Plus concrètement, l'homme doit consentir à n'être rien et pour connaître son néant, il doit « faire avec Dieu une espèce de partage… et chacun prend ce qui lui appartient. Dieu aura pour sa part tout l'être, tout l'honneur, la grandeur, la puissance, la gloire, la bonté, la lumière et toute la perfection. A l'homme reviennent le néant, le mépris, l'abjection… toute imperfection et toute misère. A vous, mon Dieu tout l'être et à moi tout le néant ». On est bien loin ici de l'amour de Dieu tel que le conçoit François de Sales dans l'*Introduction à la vie dévote* et l'on peut comprendre que le *Chrétien intérieur* ait été mis à l'Index et rejeté par l'évêque tant cette mystique est éloignée des aspirations des fidèles savoyards envers un Dieu plus proche, plus chaleureux.

Animé par une même volonté d'imiter la perfection de Jésus-Christ, mais dans un contexte complètement différent, la théologie proposée par Gérard Groote est prescrite. Son livre, l'*Eminence de la perfection chrétienne*[6] fait partie des livres in-quarto à rejeter. L'auteur prétend enseigner « la manière en laquelle il faut que nous mourions spirituellement à nous-mêmes, pour parvenir à une vie toute divine en Jésus-Christ ». Au XIVe siècle, Gérard Groote est un prédicateur flamand très célèbre, ayant fait de brillantes études universitaires à Paris. Il est à l'origine de la *Devotio moderna*, un nouveau courant spirituel à l'intérieur de la catholicité, qui le fait assimiler avec ses disciples à des hérétiques, tant leur prédication itinérante à travers les Pays-Bas prend parfois des formes violentes, en attaquant tout particulièrement les mœurs ecclésiastiques relâchées de son temps car le théologien prêche un retour aux Evangiles qui passe par la contemplation, la recherche de la pauvreté, la pénitence, la pratique des vertus chrétiennes mais en imitant l'humanité du Christ. Là encore, on est loin de la conversion du cœur du fidèle chère à François de Sales, d'où le rejet d'un tel livre. Mgr d'Arenthon d'Alex se méfie en réalité des excès d'une mystique trop exigeante et éloignée des idéaux salésiens qui ont profondément marqués la population et le clergé de la Savoie.

Au détour des livres défendus appartenant à Mgr d'Arenthon d'Alex, on peut repérer quelques poètes de son siècle. Le plus lu du XVIIe siècle est Honoré d'Urfé[7]. Son œuvre majeure

---

[1] Gabriel GERBERON, *Miroir de la piété chrétienne, où l'on considère avec des réflexions morales l'enchaînement des véritez catholiques*, Liège, Bonard, 1676, in-12.

[2] Gabriel GERBERON, *Défense de l'Eglise romaine contre les calomnies des protestans sur la prédestination et la grâce,* Cologne, de Valé, 1691, in-12.

[3] Gabriel GERBERON, *Histoire générale du jansénisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne et en Italie*, Amsterdam, Delorme, 1701, 4 vol., in-12.

[4] Jean de BERNIERES LOUVIGNY, *Oeuvres spirituelles ou Conduite assurée contre ceux qui tendent à la perfection*, Paris, Cramoisy, 1670, in-8.

[5] Jean de BERNIERES LOUVIGNY, *Le chrétien intérieur ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus-Christ*, Lyon, Flouze, 1677, in-12.

[6] Gérard GROOTE, *Eminence de la perfection chrétienne*, Lyon, Taillandier, 1677, in-12.

[7] Cardinal Georges GRENTE (s.d.r.), Dictionnaire des lettres françaises - Le XVIIe siècle éd. révisée par Patrick DANDREY (s.d.r.), Paris, Fayard, 1996, pp. 1235-1239, 1278 p.

L'Astrée[1] est déconseillée par l'évêque. Ceci est à noter quand on sait que l'ouvrage a influencé toute la littérature du XVIIe siècle, aussi bien le roman que la poésie, la littérature épistolaire, qu'elle a inspiré les peintres, les musiciens, qu'elle a marqué des auteurs ultérieurs renommés comme La Fontaine, Jean-Jacques Rousseau, Chateaubriand, Stendhal. Alors se pose la question de comprendre pourquoi l'évêque de Genève-Annecy déconseille volontairement la lecture de l'œuvre ? La considére-t-il comme dangereuse ? N'a-t-il pas perçu son caractère précurseur ? En tout cas, il n'ignore pas les liens entre l'écrivain et la Savoie. En effet, Honoré d'Urfé a une double appartenance, ayant un père français, conseiller d'État, bailli et lieutenant général du Forez, et une mère savoyarde, liée par le sang à la famille régnante de Savoie. Après des études chez les jésuites de Tournon, il s'engage aux côtés des ligueurs, avant de trouver refuge en Bugey, car il était compromis dans un complot, puis de prêter sa plume et son épée au service du duc de Savoie. Chose importante, il fonde vers 1606-1607 avec ses amis Antoine Favre, François de Sales et Claude Favre de Vaugelas, l'Académie Florimontane, la première société savante de Savoie, installée dans l'hôtel Bagnorea d'Annecy, dont l'objectif majeur est la diffusion de l'instruction et de l'éducation. Donc les liens entre Honoré d'Urfé et la Savoie ne sont pas minces et ils se prolongent en quelque sorte par le cadre du roman fleuve de l'auteur qui est champêtre, comme les paysages savoyards et du Forez s'inscrivant dans la tradition pastorale en vogue à l'époque. L'auteur se rappelle sa jeunesse :

> *« quand l'innocence de mon âge me laissait jouir de moi-même, et me permettait de goûter en repos les bonheurs et les félicités que le Ciel, d'une main libérale, répandait sur ce bienheureux pays ».*

La présence du Créateur est manifeste. Les actions se déroulent dans une société de bergers et de bergères dont les membres sont aux prises avec des rois, des nymphes animées d'intentions détestables, poussées par l'ambition, la volonté de puissance. Au contraire, dans les personnages des bergers se cachent des êtres qui sont en fait des gens du monde éprouvant entre eux une « honneste amitié », comme le dit le sous-titre de la quatrième partie du roman. Les nombreux personnages existent surtout par leurs relations sentimentales, amoureuses. S'y oppose, par exemple, Hylas, qui est l'exemple de l'inconstance en amour, au sage Silvrandre qui lui répond ainsi :

> *« Savez-vous bien ce qu'est aimé ? C'est mourir en soi pour revivre en autrui, c'est ne se point aimer que d'autant que l'on est agréable à la chose aimée, et bref c'est une volonté de se transformer, s'il se peut entièrement en elle ».*

C'est l'expression du platonisme, caractéristique de l'humanisme de la Renaissance et de la spiritualité de l'humanisme dévot propre à François de Sales. Cette spiritualité célèbre les élans et les passions de l'homme en mettant en avant son instinct profond qui le pousse vers le beau, le vrai, le bien, c'est-à-dire vers Dieu, ou l'amène à une sublimation du sentiment pour devenir plus qu'un homme, c'est-à-dire un héros. Lorsqu'on sait que d'Urfé écrit dans un style remarquable, on comprend difficilement pourquoi l'*Astrée* est mal considérée par Mgr d'Arenthon d'Alex. C'est justement la conception trop intellectualiste de l'amour proposée par l'auteur qui peut poser problème. D'Urfé est un précurseur de la littérature précieuse du XVIIe siècle car l'amour va être le thème de prédilection des salons, sera au cœur des conversations des élites, donc de l'idéal moral du XVIIe siècle mondain. C'est un amour dégagé de tout ce qui est physique, un amour donc purement spirituel, tout en nuances, en détours, en ressorts psychologiques. Peut-être est-ce cette conception trop complexe, tortueuse de l'amour qui déplaît à l'évêque annécien ? De même, certains épisodes sont licencieux ou équivoques, comme l'amour d'Astrée pour Alexis, reprennent le thème fréquent du bannissement de l'amant fidèle par sa dame injustement courroucée, contraire à la morale chrétienne. De plus, les personnages toujours victorieux, se défiant de la maladie et de la mort, semblent hors de la réalité et ont pu déplaire, tout comme l'exposé que l'auteur fait sur la théologie druidique qui a pu apparaître comme une provocation vis-à-vis de l'Église.

[1] Honoré d'URFE, *L'Astrée*, Paris, Courbé, 1647, 5 vol., in-8.

Un des autres auteurs de poésies dont une œuvre est interdite se nomme Claude de Malleville[1]. Le titre est *Poésie du sieur de Malleville*, orthographié inexactement Maville. Ce dernier est rendu célèbre par un sonnet *La Belle Matineuse,* composé à l'occasion d'une joute poétique avec Vincent Voiture. Celle-ci s'inscrit dans la *Guirlande de Julie*, un manuscrit poétique important du XVIIe siècle commandé par le duc de Montansier pour charmer Julie D'Angennes dont il était amoureux. Chaque écrivain sollicité devait écrire des poésies où chaque fleur chanterait les louanges de Julie. Il s'agit d'un des points culminants de la société des Précieuses. Le sonnet de De Malleville connaît beaucoup de succès car l'auteur fait preuve de beaucoup d'esprit et utilise un style agréable, ce qui lui vaut d'entrer en 1634 à l'Académie Française, dont il est l'un des premiers membres. Le fait de déconseiller la lecture de cette poésie montre un désintérêt de l'évêque pour la littérature mondaine, l'amour parfait et la poésie sentimentale. C'est en parfait accord avec le rejet du roman sentimental qu'est *L'Astrée.*

L'évêque d'Annecy a peu de goût pour la poésie et déconseille par ailleurs la lecture des Tragicomédies[2] de Jean de Mairet. Celles-ci sont écrites de 1637 à 1740 et ont pour noms : l'*Illustre Corsaire* (1637), le *Roland furieux* (1638), l'*Athénais* (1639) et *Sidonie* (1640). Il est vrai que ces tragédies n'ont pas la valeur de celles de son rival, Corneille. Les deux hommes de lettres s'opposent lors de la « querelle du Cid », à propos de la règle des trois unités à respecter au théâtre que refuse de suivre Corneille. Jean de Mairet est considéré comme l'inventeur de cette théorie fondée sur une unité à la fois d'action, de temps et de lieu. Il n'apprécie pas la complexité et l'invraisemblance de l'intrigue du *Cid* que propose Corneille, soucieux d'exalter l'héroïsme et qui apparaît alors comme un auteur baroque. C'est Richelieu en personne qui fait cesser cet affrontement fait de pamphlets aigre-doux.

Mgr d'Arenthon d'Alex s'avère donc être le défenseur d'une étude d'une théologie qui est un mélange de salésianisme et de rigorisme, accessible à un clergé rural majoritairement, certes de mieux en mieux formé, mais devant être en phase avec une piété des fidèles reposant sur un désir d'une proximité avec Dieu accessible.

[1] Claude de MALLEVILLE, *Poésie*, Paris, Courbé, 1648, in-4.
[2] Jean de MAIRET, *Comédies, tragédies et tragicomédies*, s.l, s.n, 1 vol., in-4

CHAPITRE III : ATTÉNUER L'INFLUENCE JANSÉNISTE

1. La lutte contre le jansénisme par les livres

La question du jansénisme se pose en Savoie dans la seconde moitié du XVIIe siècle et transparaît à travers les bibliothèques ecclésiastiques. Il s'agit de connaître les auteurs jansénistes appréciés par les hommes d'Église. Ce qui curieusement nous amène à découvrir des auteurs justement antijansénistes qui côtoient parfois dans une même bibliothèque des opposants à ce courant théologique. Qu'est-ce que le jansénisme ? Existe- t-il une forme de jansénisme propre à la Savoie ? Dès lors, retrouve-t-on une partie du clergé savoyard que l'on pourrait qualifier de janséniste ou à tendance jansénisante ? D'ailleurs, les curés savoyards jansénistes sont-ils comparables à leurs homologues français ? Comment la vision de l'homme pensée par une élite intellectuelle a-t-elle influencé la charge d'âmes, le message religieux transmis aux paroissiens qui sont essentiellement des paysans ? La question janséniste peut être abordée autant par la présence de livres d'auteurs jansénistes qu'antijansénistes car, dans un cas comme dans l'autre, elle montre une préoccupation à l'égard de la grâce et un souci de réfléchir sur une vie à mener plus austère.

Qu'est-ce que le jansénisme ? Il s'agit d'une vision du monde qui découle de la pensée de Cornelius Jansen, dit Jansénius, évêque d'Ypres au début du XVIIe siècle, auteur de l'*Augustinus*[1]. Ce théologien hollandais énonce une doctrine fondée sur une vision pessimiste du salut et une manière rigoureuse de vivre sa foi qui provient du péché originel ayant entraîné la déchéance de l'homme. Il affirme cependant que ce dernier peut se racheter et assurer son salut grâce au sacrifice de Jésus-Christ qui a racheté le genre humain par sa mort, ou ce qu'on appelle aussi le mystère de la Rédemption. Jansénius et les jansénistes remettent à l'honneur la pensée des premiers Pères de l'Église, surtout celle de saint Augustin qui reposait en partie sur la grâce et la prédestination. Il affirmait que le salut est possible grâce à l'action surnaturelle de la grâce octroyée par Dieu. Se pose les questions de savoir si tous les fidèles peuvent être sauvés et comment ils peuvent s'attirer par leurs actions la grâce de Dieu. Celle-ci se manifeste dans l'âme humaine sans que l'on s'en rende compte puisqu'il s'agit d'un pur don de Dieu. L'homme est donc soumis soit à échouer dans sa quête du salut à cause de la « délectation charnelle », soit à l'obtenir par le moyen de la grâce qui l'amène à la « délectation spirituelle ». La doctrine janséniste oscille entre ces deux extrêmes qui conditionnent la vie sur terre et dans l'au-delà. Calvin estimait que Dieu choisit les élus qui vont bénéficier de sa grâce ; ainsi, il existe des hommes prédestinés et d'autres non. Sa pensée s'oppose à celle de Molina qui propose une vision humaniste ou optimiste de l'homme dans *La concorde du libre arbitre avec les dons de la grâce, la prescience divine, la Providence, la prédestination et la réprobation*[2]. Ce jésuite espagnol de la fin du XVIe siècle prétendait que la grâce était donnée à tous les hommes, qu'ils pouvaient l'attirer sur eux par la prière et en respectant les vertus d'une vie chrétienne. Molina remplaçait ainsi la conception de la grâce efficace par celle de la grâce suffisante, laissant en quelque sorte une plus grande liberté à l'homme face à Dieu, par l'exercice de son libre arbitre en vue d'obtenir le plus de mérites possibles. Les thèses de Molina sont fermement combattues par les jansénistes qui mettent en avant la toute-puissance divine et l'oppose à la faiblesse de l'homme sujet au péché. Mais si la grâce dépend de la seule miséricorde de Dieu, elle exige du fidèle un effort constant pour s'en montrer digne, l'incitant à un dépassement du « vieil homme » par l'« homme nouveau ».

Un moment essentiel dans la vie du chrétien est la communion, sacrement qui devient un enjeu dans une doctrine janséniste marquée par une grande rigidité morale en vue d'atteindre la perfection. À noter que la méthode pastorale qui qualifie le courant janséniste, que l'on appelle le rigorisme, s'inscrit tout à fait dans le prolongement de la Contre-Réforme, mis à part le fait que la recherche de l'ascèse est encore plus marquée que celle recommandée par

[1] Cornelius JANSEN, *Augustinus*, Paris, Soly, 1641.
[2] Luis de MOLINA, *La concorde du libre arbitre*, Anvers, Trognaesi, 1595.

Charles Borromée dans ses *Instructions aux confesseurs*[1]. À la différence des jésuites, les curés jansénistes vont être plus réticents à octroyer les sacrements, estimant qu'ils ne doivent être reçus qu'après une expérience intérieure menée sans concession sur ses fautes par le fidèle.

Le révérend Baudrey de Saint-Georges d'Hurtières en Maurienne[2] possède *Les Imaginaires ou Lettres sur l'hérésie imaginaire*[3], livre écrit par Pierre Nicole en réponse à un mandement de l'archevêque de Paris, Pierre de Péréfixe, de juin 1664, réclamant une « foi humaine ». Difficile de savoir si les convictions de ce desservant l'ont amené à moins donner la communion à ses ouailles, chez qui il condamnait un amour-propre, une forme d'orgueil mal placé. Même si cet homme d'Eglise est sceptique sur la grandeur humaine, est partisan de juger les actes de ses paroissiens avec sévérité, il est douteux qu'il ait moins donné le pain de communion car les fidèles auraient mal compris cette rigueur et l'assistance à la messe dominicale s'en serait ressentie. Le peuple de paysans est bien en peine de comprendre les questions théologiques car il n'en a ni le temps, ni forcément les capacités intellectuelles et souhaite plutôt une religion qui ne nie pas les valeurs humaines, qui l'aide à supporter les difficultés quotidiennes. De plus, un conflit entre le curé et les villageois est à éviter. Cela n'empêche pourtant pas un contrôle à la fois religieux et social marqué, comme l'atteste le fait que le curé de Chilly-Mazarin en Genevois choisisse un autre parrain et une autre marraine, puis impose le prénom de l'enfant lors d'un baptême en 1673 : une manifestation claire de la sévérité du curé sur les valeurs morales[4]. Un curé Blanc de Beaufort en Tarentaise lègue à sa mort en 1792 au séminaire de Chambéry les *Œuvres de controverse* de Pierre Nicole[5] parmi sept ouvrages, dont trois concernent l'histoire ecclésiastique[6]. C'est le signe qu'il attribue à cet auteur une certaine valeur, ne serait-ce que parce que les thèses qu'il défend font débat.

Par contre, nulle trace n'a été retrouvée de l'ouvrage célèbre d'Antoine Arnauld intitulé *De la fréquente communion* dans les bibliothèques des titulaires d'une chaire paroissiale en Savoie[7]. Pourtant, ce livre a connu un grand succès en 1643. Il est fréquemment présent dans les bibliothèques du clergé parisien avec des *Lettres* de Nicole, sans que l'on puisse être sûr que les ecclésiastiques éprouvent des sympathies pour le jansénisme[8]. Il aborde le problème crucial de la communion, sacrement important pour les fidèles. Il faut croire que la question de son interprétation ne pose plus de problème au XVIIIe siècle. Les ecclésiastiques d'alors l'accordent tout à fait normalement à l'opposé de la pensée d'Antoine Arnauld qui préconisait d'en différer l'absolution et était partisan de la privation de communion comme moyen d'ascèse. Il écrivait ainsi qu'il ne visait pas à détourner les fidèles de la communion fréquente parce qu'on leur apprend les moyens de s'en approcher utilement, en particulier par la pénitence qui doit faire accomplir au fidèle des peines proportionnées aux fautes commises, ce qui suppose un grand nombre de rencontres avec le prêtre, qui ne doit accorder l'absolution qu'une fois qu'il a obtenu des preuves tangibles d'un amendement certain. L'auteur définit le rôle du prêtre :

> *« Tous ceux qui conduisent les âmes doivent avoir pour but de les mettre dans une telle disposition qu'elles peuvent commencer de communier si elles ne communient pas encore, ou communier souvent si elles ne communient encore que rarement ou même communier tous les jours si elles peuvent déjà communier souvent ».*

---

[1] Charles BORROMEE, *Instructions aux confesseurs*, Paris, Vitré, 1659, in-16.

[2] A.D.S. 2 C 2119. Tabellion d'Aiguebelle, 1729, vol. 1, fol. 273-283. Inventaire des biens du Rd Joseph BAUDREY, curé de Saint-Georges d'Hurtières, no^{re} Rey.

[3] Pierre NICOLE, *Les Imaginaires ou lettres sur l'hérésie imaginaire*, Liège, 1667.

[4] Nicole LEMAITRE (s.d.r), *Histoire des curés*, Fayard, Paris, 2002, 523 p., p. 210.

[5] Pierre NICOLE, *Œuvres de controverse*, Paris, Guillyn, 1755, 3 vol., in-12.

[6] Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux. Legs au séminaire de « C. BLANC curé, parochus bellifortis, 1792 » (ex-libris), SEM P 1083.

[7] Antoine ARNAUD, *De la fréquente communion*, Paris, 1643.

[8] Michel MARION, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, Comité des travaux historiques et scientifiques. Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine, Bibliothèque nationale, Bordeaux, 1978, 250 p., p. 173.

Arnauld conçoit qu'une âme touchée par l'esprit de pénitence s'estime indigne de s'approcher du corps de Jésus Christ, puisse différer de communier jusqu'à la mort : cette extrémité est possible. Les qualités du prêtre janséniste sont aussi présentées : il doit être savant, c'est-à-dire posséder la science des Écoles, la science de la tradition et la science qui se puise dans l'union intime avec Notre-Seigneur ; il doit être animé d'une sagesse supérieure car « la sagesse du monde n'est que folie et il doit posséder la prudence de l'esprit et cette liberté religieuse que l'Esprit du Seigneur inspire à ceux qu'il remplit ». Il est souhaitable qu'il soit expérimenté « par les habitudes que nous contractons au-dedans, et par les exercices que nous faisons au dehors sur les autres ». Surtout le prêtre doit avoir la vocation « par laquelle la conscience témoigne qu'il n'y a, en nous, aucune incapacité notable et que Dieu se veut servir de nous en une telle occasion ». Le théologien le plus éminent du jansénisme dénonce le fait « que ceux qui communient, tous les huit jours, font très bien », affirme qu'il est faux que cette pratique nous rapproche des premiers chrétiens » car « les Saints Pères, veulent que, pour juger s'il est plus utile de communier souvent que rarement, l'on regarde aux mérites, aux affections, aux règlements des mœurs, à la pureté de la vie, aux opérations du Saint-Esprit ». Le disciple de Saint Cyran estime que la communion ne peut venir qu'après un temps plus ou moins long de pénitence, qui fait suite à la confession lorsqu'un péché grave a été commis. Il est partisan d'un retour à des pratiques sévères de l'Église et dénonce un relâchement des prêtres, qui est « la seule raison du fait que l'Eglise, depuis quelques siècles, souffre des changements qui sont arrivés dans la pratique de la pénitence ». En fait, il attaque les casuistes jésuites, les accusant de laxisme, c'est-à-dire de trop adapter les règles morales au monde, qui « ne jugent plus de la dévotion que par les fréquentes communions et jugent dignes de communier souvent tous ceux qui confessent souvent leurs crimes quoiqu'ils ne les quittent jamais ». Pour lui, la religion est inséparable de la morale, du combat que chacun doit mener contre tous les vices, contre l'amour du monde et de soi-même. Les jésuites sont accusés, en permettant les communions fréquentes, d'encourager la corruption des mœurs. On sait que ce livre d'Arnauld eut un très grand succès dans la seconde moitié du XVIIe siècle et fut à l'origine de nombreuses lectures par des théologiens et des ecclésiastiques, mais, un siècle plus tard, ce livre qui constitue le programme des jansénistes n'est pas ou plus présent dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards.

Cependant, la question janséniste demeure d'actualité à travers des imprimés et des ouvrages écrits mettant en cause un autre chef du mouvement qui a succédé à Antoine Arnauld : le Père Pasquier Quesnel. Il est présent « en creux » si l'on peut dire puisque le révérend Delachinal de Lucinges[1] possède *Les caractères de l'erreur dans les défenseurs de Jansénius et du père Quesnel* tandis que son collègue Frère, curé de Collonges près de la frontière avec Genève[2], dispose de la *Nouvelle défense de la Constitution qui porte condamnation du Nouveau Testament du Père Quesnel*[3]. Ce dernier ouvrage a été écrit par Claude Lepelletier, qui fut chanoine de la Cathédrale de Reims au XVIIIe siècle, et se rendit célèbre par ses écrits contre les jansénistes. Ici, il veut prouver le caractère hérétique et la fausseté des propositions tirées du *Nouveau Testament* du Père Quesnel que le pape Clément XI a condamnées. En 1715, il écrit aussi une *Justification de la Constitution où l'on réfute tout ce que le P. Quesnel et ses partisans ont écrit pour justifier les cent une propositions condamnées et pour combattre l'instruction pastorale des évêques de France*. En 1717, dans la même veine, il fait publier *La Constitution, règle de foi et de discipline*[4]. Selon lui, la défense de la constitution « Unigenitus » de 1713 est fondée sur la doctrine de l'Église de saint Paul et de saint Augustin et ceux qui la combattent sont en contradiction à la fois avec l'institution et avec sa doctrine. Le révérend Delachinal possède un second livre de Lepelletier intitulé *Réfutation du Mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques*[5]. Ces livres sont hostiles aux idées de Pasquier Quesnel énoncées dans son *Nouveau Testament en français avec des*

[1] A.D.H.S. H dépôt 13, 1 B 58. Hôpital général d'Annecy.Legs du Rd DELACHINAL, curé de Lucinges, XVIIIe siècle.

[2] A.D.H.S. VI C 2066. Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1770. Inventaire des effets du Rd FAVRE Jean-Baptiste, curé de Cranves, 21 nov. 1770, no^{re} Vindret.

[3] Claude LEPELLETIER, *Nouvelle défense de la Constitution de N. S. P. le pape qui porte condamnation du Nouveau Testament du Quesnel*, Lyon, 1715, in-12.

[4] Claude LEPELLETIER, *La Constitution, règle de foi et de discipline*, Anvers, 1717, in-12.

[5] Claude LEPELLETIER, *Réfutation du Mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques, adressée à M. l'évêque de Mirepoix avec les témoignages de l'Eglise universelle en faveur de la bulle Unigenitus*, Bruxelles, 1718, 2 vol., in-8.

réflexions morales sur chaque verset pour en rendre la lecture et la méditation plus faciles à ceux qui commencent à s'y appliquer. Cet ouvrage est condamné par la bulle « Unigenitus » de 1713 qui condamne aussi le gallicanisme et le richérisme. Le révérend Jacques Frère possède également un livre de Lepelletier intitulé *Nouvelle défense de la Constitution* qui porte condamnation du *Nouveau Testament* de Quesnel. La bulle « Unigenitus » condamnait cent une propositions tirées des ouvrages de Quesnel. Déjà, en 1693 et 1694, avaient été retirées des rééditions de l'*Abrégé* et, en 1713, Quesnel est exclu de l'Église et se réfugia en Hollande où il fondait des communautés jansénistes constituant la Petite-Église qui appliquait les principes édictés par les docteurs de Port-Royal. De là, il écrivit aussi de nombreux ouvrages de polémique favorable à l'Église de Hollande et opposé à l'Église romaine. Louis XIV ne pouvait tolérer de tels ouvrages hostiles à l'Église gallicane de la part d'un théologien dont la doctrine est marquée par une intransigeance certaine. Ce qui lui vaut d'être l'objet d'une polémique entretenue par exemple par un auteur antijanséniste s'appelant Paul de Lyon qui est un frère mineur capucin de la province de Lyon, spécialiste de philosophie et de théologie. Deux de ses ouvrages sont présents dans notre catalogue : les *Lettres instructives sur les erreurs du temps*[1] chez les révérends Pierre Léonard de Gruffy[2] et François Favre de Scientrier[3] constituent le premier. Elles sont constituées de quatre lettres correspondant à la *Lettre où l'on explique les vérités que l'Eglise nous oblige de croire* ; à la *Lettre où se fait sur trois colonnes le parallèle de la doctrine de Jansénius avec celle de Saint Augustin et de Calvin* ; à la *Lettre où l'on explique les passages de Saint Augustin, qui paraissent opposés à ceux de l'Eglise* ; à la *Lettre où l'on répond à toutes les objections que l'on peut faire contre la Constitution Unigenitus*. Le second ouvrage de Paul de Lyon présent chez le curé de Voglans Théodore Batardin[4] a pour titre *Anti-hexaples ou analyse des cent et une propositions condamnées par Notre Saint Père le pape Clément XI pour servir de réponse aux Hexaples, ou écrit à six colonnes sur la constitution Unigenitus*[5]. L'auteur qui composa aussi un manuel de théologie dogmatique plusieurs fois réédité mène une controverse acharnée contre les jansénistes et Quesnel qui est leur chef. Il défend avec vigueur la condamnation papale du jansénisme.

Le curé Oueg de Brenthonne en Chablais[6] s'intéresse particulièrement à cette crise de l'Église française car il laisse en 1785 le premier volume d'un *Traité sur la bulle Unigenitus* et plus loin dans l'inventaire de la bibliothèque les *Lettres d'un abbé, nouvelles lettres objections et réponses, le tout concernant la bulle Unigenitus* en trois volumes séparés et encore un *Mémoire contre l'appel de la bulle Unigenitus* en un volume, sans compter un traité théologique du Père Quesnel. Ce sont les propositions de ce dernier qui sont condamnées par le pape Clément XI le 8 septembre 1713, rejetant les thèses concernant le libre arbitre et la grâce prononcée par Jansénius dans l'*Augustinus* qui s'opposait à Molina. D'ailleurs, le révérend Oueg, soucieux de se référer aux textes mêmes des maîtres à penser, a deux volumes dont le titre est *Histoire des cinq propositions de Jansénius*. Louis XIV mena une forte répression dès les débuts du mouvement en 1656. Le roi redoutait que l'opposition religieuse ne vire en une contestation politique, comme il l'écrit dans ses *Mémoires* :

> *« l'Eglise sans compter ses maux ordinaires, après de longues disputes sur des matières d'école, dont on avouait que la connaissance n'était nécessaire à personne pour le salut, les différends s'augmentant chaque jour, avec la chaleur et l'opiniâtreté des Esprits, et se mêlant sans cesse de nouveaux intérêts humains, était enfin ouvertement menacée d'un schisme par*

[1] PAUL de LYON, *Lettres instructives sur les erreurs du temps*, Lyon, 1716.

[2] A.D.H.S. Clergé séculier. 4 G 18. Inventaire après-décès des biens du Rd Pierre LEONARD, curé de Gruffy, 1er septembre 1735.

[3] A.D.H.S. VI C 1406. Tabellion de Bonneville, 1785, vol. 1, fol. 251-255, Inventaire du délaissé du Rd François FAVRE, curé de Scientrier, 4 mars 1785, nore Joseph Arestan.

[4] A.D.S. 2 C 283. Tabellion de Chambéry, 1734, vol. 1, fol. 970-973. Inventaire des biens des frères BATARDIN, Théodore, curé de Voglans et André, conseiller bourgeois de Chambéry, nore Large.

[5] PAUL de LYON, *Anti-hexaples ou analyse des cent et une propositions condamnées par Notre Saint Père le pape Clément XI pour servir de réponse aux Hexaples, ou écrit à six colonnes sur le constitution Unigenitus*, Lyon, 1721, 2 t., in-12.

[6] A.D.H.S. VI C 1283. Tabellion de Thonon, 1785, vol. 1, fol. 382-383. Inventaire des biens du Rd OUEG, curé de Brenthonne, 21, 22, 23 juin 1785, nore Louis François Frézier.

des gens d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient être très utiles, d'un grand mérite, s'ils en eussent eux-mêmes été moins persuadés ».

Pourtant, Racine écrivait « qu'un sujet ne peut avoir de justes raisons de s'élever contre son Prince » même s'il appartenait à Port-Royal. Mais les jansénistes souhaitaient une réforme de l'Église remettant en cause l'infaillibilité du pape qui en fixait la doctrine et était le chef de la hiérarchie ecclésiastique, invitant également les fidèles à critiquer l'institution au nom des libertés de conscience et de penser. Évidemment, une telle remise en cause de Rome impliquait une contestation du pouvoir royal, qui soutenait les jésuites, ennemis des jansénistes, dont la légitimité reposait sur la théorie du droit divin et qui désignait les évêques ensuite confirmés par le pape. On a vu à ce propos que le révérend Delachinal de Lucinges avait une *Réfutation du mémoire en faveur des quatre évêques* de Senez Montpellier, Mirepoix et Boulogne « appelants » ou qui contestaient avec une dizaine d'autres la bulle de 1713, revendiquant la tenue d'un concile général, soutenus par sept mille ecclésiastiques, soit 5% du clergé français. Comme on peut s'en rendre compte, les intérêts du roi et du pape sont étroitement liés. Le roi de France réussit à faire condamner les évêques appelants et un concile provincial décide de l'exil de Jean Soanen, évêque de Senez à la chaise-Dieu en 1729. Finalement, le 24 mars 1730, la bulle « Unigenitus » devient officiellement loi du royaume. Ainsi, à travers certains livres se rapportant à des grands chefs du mouvement ou à la bulle « Unigenitus », c'est l'histoire du jansénisme qui est retracée. Là, se mêlent le récit des événements et les points de théologie qui dégénèrent en querelles religieuses et politiques.

Un livre d'un auteur antijanséniste, Louis Abelly, évêque de Rodez à partir de 1662, dont le titre est *Traité des hérésies, contenant les causes, les mœurs et artifices des anciens hérétiques*[1], plus souvent abrégé en *Artifices des hérétiques,* est retrouvé chez les révérends Léonard de Gruffy, Oueg de Brenthonne et Giraud de Saint Thomas-de-Couz[2]. L'auteur de la *Medulla theologica* affronte les jansénistes par le biais de nombreux écrits polémiques dont le plus célèbre est ici évoqué. Le titre à lui seul est porteur de la violence de la diatribe contre les membres de Port-Royal et symbolise l'existence d'une littérature qui veut chauffer les esprits. Elle présente les jansénistes comme les boucs émissaires de tous les malheurs de l'Eglise, comme étant à l'origine de la rupture de l'unité de la foi. Le jansénisme est décrit comme une souillure, un poison qui s'infiltre dans la société, les esprits, l'État, qu'il faut éliminer. Le mot « artifice » qui veut dire un déguisement, une fraude, une ruse, énonce clairement l'idée d'une doctrine contraire à celle de l'Église, déjà combattue par saint Vincent de Paul, qu'Abelly admirait. Il faut la combattre par la théologie en cherchant tout d'abord à expliquer la fausseté de cette hérésie pour la contrer par la lecture de vies de saints remarquables comme François de Sales, la pratique des retraites, la recherche de la perfection, la pratique de la charité ou de la miséricorde. Toutes ces œuvres veulent montrer que l'Église est encore capable d'assurer le salut de l'âme du chrétien détournée de la perversion du jansénisme.

Dans le même registre, François de Ville est un auteur antijanséniste qui semble apprécié par les ecclésiastiques savoyards si l'on en juge par la présence de cinq exemplaires d'un de ses ouvrages les plus connus : les *Préjugés légitimes contre le jansénisme*[3]. Les révérends Fleury de Vieugy[4], Frézier de Bonneville[5], Martin de Queige[6], Léger du Bois[7] et Joux de Cléry[1],

[1] Louis ABELLY, *Traité des hérésies contenant les causes, les mœurs et artifices des anciens hérétiques*, Paris, Lambert, 1661, in-4.

[2] A.D.S. 2 C 2026. Tabellion de Moûtiers, 1792, vol. 1, fol. 325-330. Inventaire des biens du Rd Claude-Antoine GIRAUD, curé de Saint Thomas-de-Couz, 28 janvier 1792, no^re^ Gaspard Mungé.

[3] François de VILLE, *Préjugés légitimes contre le jansénisme avec une Histoire abrégée de cette erreur*, Cologne, Abraham Dubois, 1688.

[4] A.D.H.S. 2 E 1689. Inventaire des biens du Rd Claude FLEURY, curé de Vieugy, 1er février 1793.

[5] A.D.H.S. VI C 1336. Tabellion de Bonneville, 1729, vol. 1, fol. 257-263. Inventaire des biens du Rd André FREZIER, curé plébain de Bonneville, 27 mai 1729, no^re^ Coppel.

[6] A.D.S. 2 C 2542. Tabellion de Saint Jean-de-Maurienne, 1743, vol. 1, fol. 323-330. Inventaire des biens du Rd Claude Ferdinand MARTIN, chanoine de la cathédrale, no^re^ Sambuis.

[7] A.D.S. 2 C 1873, vol.2, fol.1019-1022. Inventaire du Rd Jean-Claude LEGER, curé du Bois, 21 novembre 1724.

disposent de ce livre qui comprend une histoire du jansénisme « depuis le commencement des troubles que Jansénius et M. Arnauld ont causé dans le monde jusques à leur pacification, et une préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des disciples de Jansénius », sans compter qu' « on a mis à la fin les Constitutions d'Innocent X et Alexandre VII et la censure de Sorbonne ». L'auteur est lui-même un docteur en théologie de Sorbonne et fait allusion à l'épisode du « formulaire » condamnant les cinq propositions de Jansénius, établi difficilement par l'assemblée du clergé de 1655 et de 1656, puis ordonné par un arrêt du conseil du Roi datant du 23 avril 1661. En résultèrent une reprise en main du clergé, l'expulsion des pensionnaires de Port-Royal, la dispersion des petites écoles de cette institution. La bulle papale « Regiminis apostolici » de 1665 conforte la décision de l'Église de France et de la royauté. Dès lors, de 1668 à 1679, s'instaure la « Paix de l'Église » que François de Ville croit définitive alors que la persécution contre les jansénistes reprend à la fin du XVIIe siècle. Le titre de l'ouvrage de François de Ville se calque sur celui de Pierre Nicole, l'un des chefs du mouvement janséniste, qui polémique avec les calvinistes à propos du sacrement de l'eucharistie par exemple dans un livre intitulé *Préjugés légitimes contre les calvinistes* qui est retrouvé dans la bibliothèque du curé Guillermin du Mont-Saxonnex, près de Bonneville. Mais comme le dit Antoine Arnauld dans un libelle retrouvé chez le révérend Baudrey de Saint-Georges d'Hurtières, il faut poser une « question curieuse » qui est hérétique ? Il est clair que l'hérétique est toujours l'autre, l'ennemi qu'il faut combattre, car il représente un poison qui menace d'être contagieux, dans le contexte marqué par une véritable soif de Dieu partagée dans les deux camps catholique et janséniste, avec en jeu toujours l'éternelle question du salut à obtenir et celle qui lui est liée de la culpabilité de l'homme devant le péché.

Les jansénistes étant de formidables pédagogues, il est tout à fait naturel de retrouver des livres qui concernent cet art de transmettre le savoir, en particulier aux enfants des « Petites Écoles ». Ainsi, le révérend Jacques Frère en fuite à Carouge laisse-t-il *La Logique ou l'art de penser dite de Port-Royal*[2] écrite par Pierre Nicole et Antoine Arnauld qui « n'étaient pas des maîtres ordinaires » pour l'élève que fut Racine[3]. Les enfants de cette institution située près du couvent de la vallée de Chevreuse reçoivent une éducation novatrice faite en français, ouverte aux nouveautés, plus soucieuse de la personnalité de chaque élève. Les règles de grammaire ne doivent plus être apprises bêtement par cœur, mais comprises, saisies dans leur cohérence pour être appliquées. On met en avant la raison dans les processus d'apprentissage d'où le titre : *Grammaire générale et raisonnée*. Le révérend Frère a pu découvrir « outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles propres à former le jugement » qui sont le sien. Selon les jansénistes, dans toutes ses actions, l'homme doit suivre comme le dit Nicolas Fontaine à propos de l'apprentissage des sciences, « plutôt la raison que la coutume ». C'est ce que précise le titre complet de la *Logique* qui est « l'art de penser, contenant outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles propres à former le jugement ». Cette pédagogie remet en cause la méthode scolastique héritée du Moyen Âge et incite à l'utilisation des sciences. Elle constitue un traité abordant quatre thèmes : les idées, le jugement et ses modes d'expressions, le raisonnement et ses règles, la méthode de la connaissance. La première partie vise à établir une classification des idées et dit que l'esprit connaît les idées par l'imagination ou par la raison car elles proviennent soit des sens, soit de la pensée que Dieu a octroyée à l'homme. Les auteurs montrent que la construction de l'idée est tributaire de l'expression parce que le manque de clarté dans l'énoncé d'une idée en fausse la compréhension, d'où la nécessité de faire preuve de rigueur dans la définition des termes utilisés. Pour cela, il faut utiliser la raison, moyen de la connaissance beaucoup plus fiable que les sens pour atteindre le vrai, à la fois lorsqu'il faut analyser pour chercher la vérité et lorsqu'il faut être capable de faire une synthèse pour communiquer à autrui un résultat. Mais l'art de penser ne sert à l'homme qu'à avancer vers la connaissance de Dieu, qui est le but suprême de tout individu. Pour cela, les sciences peuvent contribuer à rendre plus sûre la raison. La possession d'un tel ouvrage par le révérend Frère, plus d'un siècle après sa publication, pourrait laisser à deviner la personnalité de son propriétaire qui serait marquée par la diffusion

[1] A.D.S. 2 C 1739. Tabellion de Conflans, 1771, vol. 1, fol. 319-330. Inventaire des biens du Rd Joseph JOUX, curé de Cléry, 29 janvier-7 février 1771.

[2] Antoine ARNAUD, Pierre NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Charles Savreux, 1662, in-12.

[3] Article « Logique ou Art de penser dite Logique de Port-Royal », « Le Nouveau dictionnaire des œuvres », LAFFONT-BOMPIANI, Robert Laffont, Bouquins, t. IV, p. 4199.

d'une morale très rigoriste, un intérêt pour l'enseignement des enfants des paysans qu'il côtoie qu'il veut améliorer, par la confrontation avec la pédagogie janséniste et sûrement un souci d'indépendance d'esprit. Ce dernier serait influencé soit par la défense des droits de la conscience, soit par la mentalité d'opposition tous les deux propres aux jansénistes, soit par la volonté de lire les traités de pédagogie des grands auteurs jansénistes qui sont souvent en avance sur ceux d'auteurs plus classiques. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'un homme soucieux de s'intéresser à ce qui est digne d'intérêt chez ses ennemis, n'ait pas signé la *Constitution Civile du clergé* et se soit réfugié en Suisse : l'indépendance d'esprit guide ce choix certainement douloureux.

Un disciple célèbre de Port-Royal est présent dans les bibliothèques ecclésiastiques à travers un de ses écrits, les *Pensées* : Blaise Pascal. On trouve trace de ce livre publié à titre posthume en 1670 et qui a une influence encore aujourd'hui chez les ecclésiastiques Baud de Thonon[1], Delachinal de Lucinges, Berthod de Chatillon-sur-Cluses [2], Revilliod de La Clusaz[3], Daviet d'Arenthon[4], et Fleury d'Aix-les-Bains[5], sans qu'on ait des précisions sur la date d'édition. La première parution avait pour titre *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets qui ont été trouvées après sa mort parmi ses papiers*[6]. Le projet de Pascal daterait de 1652 lorsqu'il fréquentait les savants et les salons. D'après le témoignage de Bridieu, archidiacre de Beauvais, « M. Pascal a fait ses fragments de l'Apologie de la religion chrétienne contre huit esprits forts du Poitou qui ne croyaient point en Dieu : il les veut convaincre par des raisons morales et naturelles ». Après la nuit de la conversion en 1658, Pascal se retire à Port-Royal et aurait continué à écrire des notes pour son ouvrage, pourtant inachevé. Son neveu, Etienne Périer expliqua dans sa préface des *Pensées* de 1670 que « Comme l'on savait le dessein qu'avait Pascal de travailler sur la religion, l'on eut un très grand soin, après sa mort de recueillir tous les écrits qu'il avait faits sur cette matière. On les trouva tous ensemble enfilés en diverses liasses, mais sans aucun ordre, sans aucune suite […] Et tout cela était si imparfait, et si mal écrits, qu'on eut toutes les peines du monde, à les déchiffrer », ce qui explique de nombreuses éditions organisées différemment. La spiritualité de Pascal est d'une très grande richesse et oblige à penser qu'elle n'a pu être comprise, même partiellement, que par des hommes d'Église, au nombre de six ici, mais bien plus nombreux en réalité, dotés d'une très grande culture théologique doublée d'une profonde sensibilité. La doctrine pascalienne découle de multiples influences. Elle emprunte à saint Augustin le paradoxe de la condition humaine : la misère liée au péché originel et la grandeur d'aller vers Dieu par le biais de la grâce qui permet de bien agir. Pascal pense comme saint François de Sales que l'exercice des plus hautes vertus n'est justement pas le propre des ecclésiastiques mais doit être l'objectif à atteindre pour tous les chrétiens. Tous les propriétaires des *Pensées* sont d'ailleurs des curés qui ont charge d'âmes, même le révérend Fleury, prêtre de la collégiale d'Aix-les-Bains. Quels sont les points essentiels de la pensée de Pascal qui ont pu marquer celle de ces prêtres ? D'abord l'homme est entièrement redevable à Dieu d'une part lors de la Création et d'autre part lors de la Rédemption et du baptême qui s'opposent au péché « qui est contraire à Dieu ». Le péché est lié à l'aspiration de l'homme à vouloir être indépendant de Dieu, à croire qu'il est maître du monde, à rechercher le plaisir dans les créatures, le jeu, la course aux honneurs, à vouloir toujours plus de biens finis. Pascal veut obliger l'incroyant, l'impie, le superstitieux, à se détourner de toutes ces forces du « divertissement » pour le convaincre que « tout ce qui n'est pas Dieu ne peut pas remplir son attente » (¨Prière¨…, n°4) car l'homme n'est « heureux qu'en Dieu ». Pascal en conclut qu'il

[1] A.D.H.S. VI C 1196. Tabellion de Thonon, 1730, vol. 2, fol. 120-121. Inventaire des biens du Rd Fabien BAUD, curé de Thonon, 1er août 1730, nore Betemps.

[2] A.D.H.S. VI C 1580. Tabellion de Cluses, 1735, vol. 2, fol. 563-565. Inventaire des biens du Rd Jacques-François BERTHOD, curé de Chatillon.

[3] A.D.H.S. VI C 585. Tabellion de Thônes, 1761, fol.3. Inventaire du Rd Pierre-François REVILLOD, curé de La Clusaz, 17 janvier 1761

[4] A.D.H.S. VI C 1396. Tabellion de Bonneville, 1779, vol.1, fol.95-102. Inventaire des biens du Rd Charles Amable DAVIET, curé d'Arenthon, 9 décembre 1779, nore Claude Rodolphe Ducroz.

[5] A.D.S. 2 C 65. Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, fol.283-297. Inventaire des biens du Rd Maurice FLEURY, archidiacre de la collégiale, 6 juillet 1670, nore Pacoret.

[6] Blaise PASCAL, *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets qui ont été trouvées après sa mort parmi ses papiers*, Paris, Guillaume Desprez, 1670.

faut chercher Dieu en tentant de convaincre l'esprit et de persuader la raison, surtout dans un siècle où la raison triomphait ; même s'il en admet des limites :

> *« si on soumet tout à la raison, notre religion n'aura rien de mystérieux et de surnaturel. Si on choque les principes de la raison, notre religion sera absurde et ridicule ».*

En tout cas, l'homme doit mener une « guerre intérieure de la raison contre les passions ». Il faut à l'homme raisonner, réfléchir et percevoir ce qui le dépasse pour accéder à Dieu, qui est caché mais parle par la Bible. L'Ancien Testament permet de cheminer vers Dieu et annonce Jésus-Christ, d'après Pascal. Jésus-Christ est divin, Dieu par excellence mais caché, représente la nature divine et la nature humaine, relie l'homme à Dieu. Croire en Jésus-Christ pour le chrétien, c'est croire en son salut et permettre à son âme de s'élever, s'écarter du péché car « tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ doit se passer et dans l'âme et dans le corps de chaque chrétien ». L'union à la personne du Christ se réalise par l'appartenance à la communauté des chrétiens, unie par la connaissance de l'enseignement de Jésus, par sa présence réelle dans l'Eucharistie et par la grâce. Cette dernière mène à la perfection et à Dieu, qui guide le chrétien vers lui, en agissant en l'homme pour mettre en action sa raison et sa volonté et surtout en lui faisant aimer Dieu. En fait, « il ne s'agit pas de connaître Dieu mais de l'aimer car il y a bien de la connaissance de Dieu à l'aimer » et « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ». L'action de la grâce vise à changer les dispositions du cœur mais n'agit que dans l'instant et non pour toujours, d'où la dépendance du fidèle à la miséricorde de Dieu. Ainsi, la prière, don de la grâce, permet d'attirer la bienveillance de Dieu au moment où elle est faite et non pour l'avenir, preuve de la nécessaire soumission du croyant à Dieu. Cependant, Pascal pense que la grâce mène au salut et dit qu'« il ne faut pas croire que la vie des chrétiens soit une vie de tristesse. On ne quitte les plaisirs que pour d'autres plus grands » (Lettres à Mlle de Roannez, n°6). Les possesseurs des *Pensées* ont pu être impressionnés par la grande connaissance de l'homme de leur auteur, qui est un maître de la psychologie. La force de sa conviction pour convaincre l'incroyant de l'existence de Dieu a pu les rendre admiratifs. Ils ont pu être séduits par le fait que Pascal, qui est un savant, montre que la raison n'est rien sans Dieu, dans un contexte d'affirmation de la science au XVIIe siècle. Sa défense, son apologie du christianisme qui assume les contradictions de l'homme et présente un message universel, fait de leur auteur un théologien de première importance. Mais il demeure un janséniste, influencé et défenseur de la pensée de Port-Royal, qui minore l'importance du Dieu créateur et le mystère de la Trinité au profit de celui de la Rédemption, qui présente l'Ancien Testament comme l'histoire du peuple d'Israël attendant la venue du Messie. On peut dire que la religion de Pascal est surtout la religion du Fils de Dieu. Assurément, c'est parce que son œuvre parle à l'âme du lecteur que la présence des *Pensées* s'explique dans ces quelques bibliothèques ecclésiastiques et cela indique des esprits fortement sensibles à la mystique.

On a voulu montrer que certains ecclésiastiques savoyards sont sensibles aux thèses jansénistes. Comment ces idées ont-elles pénétré en Savoie ? À quelle période se sont-elles répandues et selon quels vecteurs ? Bernard Grosperrin parle d'une infiltration janséniste en Savoie[1]. En effet, le duché ne pouvait pas rester à l'écart de cette controverse qui créait des tensions dans toute l'Europe catholique. La propagation des idées jansénistes s'effectue par le biais des relations des réguliers savoyards avec les monastères de leur ordre installés en France. Victor-Amédée II fait surveiller les cours enseignés, les mutations de professeurs. En 1729, les oratoriens de Rumilly se voient privés du droit d'enseigner, puis, en 1742, de prêcher, de catéchiser et même d'administrer les sacrements, enfin leur départ leur est signifié en 1769. Les ennemis des jansénistes sont les jésuites à la fois à cause de leur grande érudition, de leur contrôle des collèges dans les villes, de leur fréquentation des catégories sociales élevées lors de la confession en particulier. Victor-Amédée II a aidé à l'ouverture d'un collège par les dominicains à Chambéry en 1716. Mais deux régents venus de France sont dénoncés par les jésuites comme étant des jansénistes redoutables et l'évêque de Grenoble interdit « à tous les professeurs de se provoquer mutuellement par aucun terme de secte ou autres tendant à injure et à scandale ». En 1718, une pièce de théâtre préparée par les jésuites et dénonçant les idées jansénistes est interdite. En 1719, un cours du Père jésuite La Tournelle dénonçant comme hérétiques les opposants à la Bulle « Unigenitus » entraîne une bagarre entre les écoliers des

[1] Roger DEVOS, Bernard GROSPERRIN, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Ouest-France, Rennes, 1985, 566 p., pp. 481-483.

deux collèges et au bout du compte la suppression des classes de théologie des jésuites et l'expulsion des États du roi de Sardaigne des Pères La Tournelle, Serry et Mellet. Cependant, le jansénisme se diffuse toujours à Chambéry grâce au Père Pierre-François Varot qui enseigne la théologie au collège royal, aux professeurs dominicains de Montmélian et d'Annecy, aux barnabites de Thonon. Le roi lui-même se voit remettre par le supérieur de l'abbaye de Tamié en 1715 un livre écrit par un auteur janséniste, l'*Institution d'un prince* de Jean-François Duguet, alors qu'il voulait simplement un ouvrage destiné à l'éducation du prince héritier dénué de toute matière à controverse.

La bibliothèque de l'abbé de Mellarède, fils du conseiller de Victor-Amédée II ayant occupé d'importantes fonctions religieuses et universitaires, contient un certain nombre de livres jansénistes. Celui qui fut pourvu d'une abbaye en Piémont, celle de Mullegio, recteur de l'Université de Turin en 1725, magistrat de la Réforme des études en 1737, abbé commendataire de Sainte-Marie de Talloires au bord du lac d'Annecy, puis Économe des bénéfices vacants en 1764, appartenait à un cercle de hauts dignitaires ecclésiastiques de Turin partageant des idées jansénistes, cherchant à les répandre, correspondant avec des intellectuels jansénistes français de renom, défendant l'Église schismatique d'Utrecht[1]. Par voie de conséquence, il s'employa à lutter contre l'influence des jésuites auprès du Prince, ce que confirme son ami Bentivoglio, l'un des aumôniers de la Cour :

> *« affermi dans les bons sentiments et résolu d'employer tous ses soins et son crédit pour faire connaître au Roy et à ses ministres leurs véritables intérêts, qui consistent uniquement à instruire les peuples de la véritable religion de Jésus-Christ, qui seule peut être le soutien de son trône, et à renverser ce fantôme que lui ont subsisté les Bénis Pères ».*

Mellarède avait une correspondance suivie avec un conseiller au Châtelet de Paris, dénommé Nicolas Tronson Ducoudray, chargé de l'instruire et de le mettre au fait des affaires du temps, puisque lui était trop pris par ses charges. De plus, ce janséniste parisien se voit confier la mission de lui envoyer les quatre volumes du *Traité de la Grâce générale* de Nicole[2] et la *Nouvelle hérésie dans la Morale, dénoncée au pape et aux évêques, aux princes et aux magistrats* d'Antoine Arnauld[3]. Savant et érudit, Mellarède a constitué une riche bibliothèque grâce à des achats de livres effectués à Paris sur les conseils de Dom Clément, bénédictin de Saint-Maur, qui préconise en 1763 de se procurer les *Lettres sur l'Espérance chrétienne*[4] et la *Dissertation sur les vertus théologales*[5] d'un docteur de Sorbonne appelant de la bulle « Unigenitus » du nom de Boursier. Constitués progressivement tout au long de sa vie, la bibliothèque de l'abbé de Mellarède ainsi que son cabinet d'histoire naturelle sont donnés en 1780 par un testament de cet illustre ecclésiastique savoyard à la Ville de Chambéry afin de contribuer à la création d'une bibliothèque ouverte au public.

Plus tard, en 1788, le Père Caffe, bibliothécaire du couvent dominicain de Chambéry, doit se justifier face à des professeurs du nouveau séminaire pour avoir regroupé des livres jansénistes et avoir classé comme dangereux des ouvrages molinistes et ultramontains. À la suite de cette affaire, il perdit sa fonction, fut muté à Annecy, puis dans le couvent piémontais de Garessio. En Savoie, il avait publié une brochure compréhensive à l'égard des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, à Paris**.** Depuis 1727, des miracles se succèdent sur la tombe du diacre janséniste François de Pâris mort en 1727 et durent jusqu'à la Révolution malgré la répression qui commença en 1732 pour empêcher les rassemblements de convulsionnaires. Voltaire s'inspira de cet épisode singulier pour définir le mot « Convulsions » dans son *Dictionnaire philosophique* :

> *« On faisait venir chez soi sœur Rose, sœur Illuminée, sœur Promise, sœur Confite ; elles se faisaient fouetter sans qu'il y parût le lendemain : on leur donnait des coups de bûche sur leur*

[1] Joannès CHETAIL, « Un janséniste savoyard : l'abbé de Mellarède, comte de Bettonnet », *Cahiers d'histoire*, 1969, t.14, pp. 77-92.
[2] Pierre NICOLE, *Traité de la Grâce générale*, 1715, s.l, s.n., 2 vol., in-12.
[3] Antoine ARNAULD, *Nouvelle hérésie dans la morale, dénoncée au pape et aux évêques, aux princes et aux magistrats*, Cologne, Nicolas Schouten, 1690, in-12.
[4] Nicolas BOURSIER, *Lettres sur l'espérance et la confiance chrétienne*, s.l., s.n., 1739, in-4.
[5] Laurent-François BOURSIER, *Dissertation sur les vertus théologales*, 1744, s.l. s.n., in-4.

estomac bien cuirassé, bien rembourré, sans leur faire de mal, on les couchait devant un grand feu, le visage frotté de pommade, sans qu'elles brûlassent ; enfin, comme tous les arts se perfectionnent, on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs, et par les crucifier ».

Cette histoire singulière discrédita le Père Caffe qui avait le tort de trop apprécier Molina, théologien prisé par les jésuites qui perdent alors de leur influence en religion et dans la société. Les idées jansénistes semblent clairement être partagées par le Père Caffe. La lettre de l'évêque d'Annecy du 16 mars 1790 au Roi montre combien ce bibliothécaire du couvent des dominicains de Chambéry est considéré comme un vecteur de diffusion du jansénisme :

« Je rends bien des graces à Votre Excellence de ce qu'il lui a plu me faire savoir par sa diligeante lettre du 10 de ce mois relativement à l'écrit intitulé Testament spirituel du P. Caffe. Je conviens que cette production étant le fruit d'une tête exaltée, le moyen le plus propre pour la faire tomber dans l'oubli qu'elle mérite, est celui de ne pas paroitre s'en occuper. C'est ce que j'ai eu soin de dire des le commencement aux personnes qui m'en parlaient, en leur fesant sentir que si ce pays avoit été préservé des troubles qui ont si longtems agité l'Eglise de France, nous en étions redevables à la sagesse de nos Augustes Souverains, qui avoient ordonné un silence sur les matières dont il est question dans la brochure mentionnée. Il est hors de doute que le P. Caffe en est l'auteur, mais on ne sait pas si c'est lui qui l'ait fait imprimer, ni en quel endroit ; je soupçonne que c'est à Grenoble par les soins du P. L'Abbaye, qui est venu furtivement ici, et a demeuré quelques jours fermé avec son confrère dans sa chambre ainsi que le prieur des Dominicains de cette ville, me l'a dit confidemment, en me temoignant le désir qu'il auroit d'être délivré de ce Religieux, dont la surveillance lui est fort à charge. Je vous supplie Monsieur que je n'ai rien tant à cœur que de me conformer à vos intentions, et de vous convaincre des sentimens de la parfaite vénération et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être. Monsieur, Anneci ce 16 mars 1790. De votre Excellence le très humble et obéissant serviteur, M. l'Evêque de Genève »[1].

L'évêque a raison de se méfier du Père Caffe dont la bibliothèque personnelle se caractérise par une forte coloration janséniste. Voici les livres de cette tendance tant décriée par les autorités séculières[2] :

. *L'art de vérifier les dates* de Dom Clémencet
. *La vie et les œuvres* d'Arnauld (28 volumes)
. *La perpétuité de la foi* d'Arnauld (6 volumes)
. *Histoire ecclésiastique* de Racine (13 volumes)
. *Vie de van Espen* et ses *Œuvres* (14 volumes)
. Les *Hexaples* (Six Colonnes de la Constitution Unigenitus)
. *Nouvelles Ecclésiastiques* (13 volumes)
. *Œuvres* de M. Colbert [évêque de Montpellier, appelant de la « Bulle Unigenitus »] (3 volumes)
. *Miracles de M. de Paris* (3 volumes)
. *La Sainte Bible* de Nicolas Le Gros
. *Bible de Saci* (32 volumes)
. *Lettres provinciales* de Pascal

[1] Archivio di Stato Torino. Lettere di Vescovi. Geneva n° 52. Lettre de l'Evêque de Genève au sujet du Père Caffe, bibliothécaire des Dominicains de Chambéry.
[2] Joannès CHETAIL, *Deux bibliothèques jansénistes à Chambéry (XVIIIe siècles)*, Actes du 105e Congrès des Sociétés savantes, Caen, 1980, Hist. Mod. t. 1, pp. 161-174.

. *Vie et Œuvres* de Nicole (24 volumes)
. *Lettre à M. de Pistoia* [à Scipion Ricci, janséniste italien (1741-1810) évêque de Pistoia de 1780 à 1790]
. *Histoire de Port-Royal* de Dom Clémencet (10 volumes)
. *Nécrologie de Port-Royal* (7 volumes)
. *Gémissements sur la destruction de Port-Royal*
. *La vérité janséniste combattue et victorieuse*
. *Manuel de Port-Royal*
. *Traité de piété* de M. de Sainte-Marthe
. *Hérésie imaginaire* de Nicole
. *Plaintes* du Père Quesnel
. *Observations sur la thèse de Prades*
. *Instructions pastorales* de M. de Caylus
. *Lettres* de Duguet
. *Les Pensées* de Pascal

Malgré le contrôle de l'évêque au XVIIIe siècle, certains ecclésiastiques n'en demeurent pas moins suspectés de jansénisme comme le vicaire-général Falcaz, les doyens de la collégiale Notre-Dame d'Annecy qui se nomment Machat et Coppier, mais encore les chanoines Hocquiné et Montanier[1]. Mais il n'apparaît pas que l'on puisse dire de la vingtaine de curés possesseurs de livres jansénistes et antijansénistes qu'ils partagent les convictions théologiques émises par Antoine Arnauld ou Pierre Nicole, figures de proue de Port-Royal. Jean NICOLAS évoque en 1720 la présence à Chambéry d'un prêtre jansénisant qui prêche le carême et évoque la venue de Rousseau aux Charmettes auprès de Mme de Warens vers 1738-1739, période où le philosophe est perçu dans ses écrits comme « demi-janséniste »[2]. Néanmoins, le jansénisme en Savoie est bien présent par la circulation des idées transmises par certains ordres religieux et par la diffusion des livres, ce qui amène à coup sûr au développement d'une manière de penser et d'être chez une partie du clergé séculier, que l'on peut alors qualifier de rigoriste. Il faut dire que cela n'affecte pas gravement le contexte savoyard car une paix religieuse durable s'installe comme en Dauphiné. Dans cette région limitrophe de la Savoie, se déroule en 1727 le concile d'Embrun qui condamne le jansénisme sous l'impulsion de Mgr de Tencin. Même si les oratoriens du séminaire de Grenoble utilisaient dans leurs cours certains livres jansénistes, la diffusion de cette doctrine reste assez faible[3]. Elle peut intéresser un homme d'Eglise en particulier, comme dans le diocèse voisin de Vienne, où la bibliothèque de François Mourier, curé du petit village ardéchois de Pailharès de 1710 à 1724, nous montre un homme d'Église sensible à la question de la grâce, qui lit des auteurs jansénistes comme Pierre Nicole, Pascal, Jean Du Verger de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de saint Cyran et Jacques-Joseph Duguet[4]. L'évêque du diocèse de Genève-Annecy a été sollicité pour faire partie des appelants de la bulle « Unigenitus » et en informe le Roi :

> *« Je vous diray donc quil y a plusieurs mois que je suis vivement solliciter pour accepter et publier la ditte Bulle de la part des Prelats francois qui lont receu et pour cela on nous a envoié des ecclesiastiques de consideration et on nous à fait ecrire des lettres pressantes de Paris àquoy nous avons repondu que la Bulle dont il sagit ne nou aiant pas eté addressé de Rome non plus qu'aux autres Evesques de Savoye et de Piedmont parce quon ignoroit dans ces pays les erreurs de Jansenius et du pere Quenel quon vient de condamner, il etoit innutile dapporter du remede la ou il ny avoit pas du mal. A pres quoy lon s'est avisé dun autre moien pour nous*

[1] Henri BAUD (s.d.r), *Histoire du diocèse de Genève-Annecy*, Paris, Beauchesne, 1985, 331 p., p. 143.

[2] Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle, Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 2 t. , 1242 p., p. 953.

[3] Bernard BLIGNY (s.d.r.), *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 486 p., p.318.

[4] Stéphane HAFFEMAYER, « Lectures cléricales en milieu rural : l'étonnante bibliothèque de François Mourier, curé de Pailharès au début du XVIIIe siècle » dans *Cahiers d'histoire*. t. 43, n° 1, 1998, pp. 5-24, p. 11.

faire declarer au moins nous jugeons icy que c'est le motif quon s'est proposé en faisant inserer faussement dans la gazette de Berne que jetois d'intelligence avec le cardinal de Noailles et quapres avoir examiné la Bulle je luy avois ecris que je ne la trouvois aucunement recevable et que jadherois à son appel de la constitution du Pape au futur concile » [1].

Dans la suite de sa lettre, Mgr de Bernex justifie sa neutralité face à la Bulle par le trouble qu'elle pourrait engendrer au sein de son clergé, mais aussi dans l'État et par la prudence déjà de son prédécesseur lors des débuts du jansénisme. Cette attitude trouve une application concrète en 1724 lors de l'ordination sollicitée auprès de l'évêque d'Annecy par six ecclésiastiques du diocèse de Macon, ce qui pose problème :

« Comme l'Eveque de Mascon est un des principaux appellants et quon me donnat avis que les ecclesiastiques de son diocese avoient eté refusés dans des ordinations precedentes dans le diocese de Lyon je cru devoir me recautioner pour ne pas donner lieu a ceux qui observent ma conduitte de dire quen ordonnant des ecclesiastiques qui adheroient à l'appellation de leur eveque j'étois du parti des appellants. C'est pourquoy jinterrogeay ces ecclesiastiques sur les disputes qui agittent la france touchant la constitution pour scavoir cequ'ils pensoient et ils repondirent quils nentroient point dans ces questions dont ils laissoient la connoissance et decision aux eveques leurs superieurs »[2].

Au greffe de l'évêché de Genève en date du 23 septembre 1724 est enregistrée leur ordination, avec la mention qu'ils ne se préoccupent pas de la bulle « Unigenitus ».

Dans une lettre au roi de 1724, l'évêque d'Annecy l'informe de son inquiétude face à la montée du jansénisme dans son diocèse :

« J'ay vu devoir rendre compte à Votre Majesté de ce qui se passe au sujet d'une affaire qui intéresse la Religion, et ou la Cour de Rome donne des attentions singulières. J'ose même luy representer que j'ay besoin de la protection affin d'empecher la nouveauté des opinions dans mon diocèse. Graces à Dieu nous avons vecu jusqua present dans une grande pureté et simplicité de foy mais les bruits de la derniere constitution de Nostre St Pere qui partagent la France commencent a exciter des disputes dans mon clergé ou quelques personnes timorées m'avertissent de prendre garde à l'introduction du jansenisme.

Pour le present il n'y a point encore de mal, mais il pourroit arriver, si on ne se precautione, et rien ne me seroit plus utile que d'avoir une lettre ostensible de Vostre Majesté par laquelle m'incitant à vellier pour le maintien de la bonne doctrine dans mon diocese, elle me declareroit que son intention est de ne souffrir aucune nouveauté d'opinions dans ses Etats. Cela me donneroit lieu de parler plus efficacement dans les occasions, et de me faire ecouter de ceux qui venant des Etats voisins, croient qu'il est permis en Savoye de soutenir les sentiments que l'on veut.

J'attendray la dessus ce qu'il plairoit à Votre Majesté.

[1] Archivio di Stato Torino, Lettere di Vescovi. Geneva n° 47. 1698-1724. Annecy, 20 février 1718.

[2] Archivio si Stato Torino Lettere di vescovi. Geneva n° 47. Annecy, 6 octobre 1724.

Mais encore leur Père par le retour de Vostre Majesté dans ses premiers Etats, j'ay tout l'empressement du monde de luy aller temoigner en personne mon veritable contentement la dessus. Cependant jay cru suivre les véritables intentions de Vostre Majesté en restant icy encore pour quelque temps affin d'empecher un partage d'eclat prest à arriver dans mon diocese semblable à celuy qui partage les dioceses de France au sujet de la constitution de Notre St Pere le Pape qui fait tant de bruit. Cela a commencé par quelques lettres ecrittes par des curés de mon clergé en la partie de France, et passait aux ecclesiastiques de la partie de Savoye lorsque je suis revenu en diligence de mes visites, affin de prevenir des contestations d'eclat dont les heretiques de Genève et de Suisse se seroient prévalus a notre desavantage. J'ay même eté averti qu'un reste de consideration devoit venir souls pretexte de venerer la relique de St francois de Sales pour apprendre ce qui se passe la dessus et en informer la Cour de France et puis celle de Rome. C'est pourquoi je me suis rendu ici incessamment du faucigny et du pays de Gex que je visitois pour calmer ces dissentions dans leur naissance net. j'espere par les mesures que je prend quelles n'auront pas de suitte »[1].

La Savoie n'est donc pas à l'écart des grands courants d'idées et n'est pas un espace fermé. Les lettres d'hommes d'Église et le passage d'ecclésiastiques de part et d'autre de la frontière permettent la diffusion du jansénisme et l'évêque reconnaît sa difficulté à circonscrire sa propagation. Cette dernière reste encore d'actualité en 1729 comme le raconte une lettre du prélat au roi :

« Sire, Je remercie Votre Majesté et je luy suis très obligé de l'attention qu'elle a pour le bien de mon diocèse où il importe de conserver la bonne doctrine à cause de sa dangereuse situation, ayant Genève dans son sein, et ses heretiques voisins et mêslés avec les catholiques en plusieurs endroits ; ainsy il est necessaire d'avoir des regents dans les colleges qui soutiennent les dogmes de la foy, et dont les mœurs et la doctrine ne soient pas suspectes. Je suis persuadé que le Père Droüin Dominicain est une personne qui a du savoir etant docteur de Sorbonne. Mais l'on m'a assuré qu'il s'est rendu appellant de la Constitution Unigenitus sans qu'il ait desité de son appel quoiquil ait eté invitté par l'Eveque de Grenoble qui ensuitte de son refus luy a oté le pouvoir de precher et de confesser dans son diocèse ; ainsy qu'on nous la appris ; desorteque nous nous trouverions dans le meme embarras s'il venait dans le diocèse de Geneve ou le seul nom d'appellant, surtout dans un premier professeur de la ville episcopale donneroit de mauvaises impressions et previendroit au désavantage du clergé qui même, selon les intentions de Votre Majesté a evitté soigneusement toutes les contestations qui seront elevées ailleur touchant la Constitution Unigenitus respectée presentement et et percue de toutte l'Eglise. Nous avons encore appris que le Père Horteur compagnon du Père Droüin qui est destiné pour enseigner icy la philosophie est soupconne d'etre dans les memes sentiments. Cependant, il est certain que si l'on venoit a exciter des disputes a ce sujet dans mon diocese, cela donneroit lieu aux ministres de Genêve de declamer contre nous. Ainsi,

[1] Archivio di Stato Torino. Lettere di vescovi. Geneva n° 47, 1698-1724. Annecy, 6 octobre 1724.

j'espere que Votre Majesté voudra bien donner les ordres qu'elle jugera convenables pour evitter les inconvenients que l'on craint »[1].

C'est ici la dangerosité de la situation géopolitique et religieuse de la Savoie menacée par le jansénisme qui apparaît et qui risque de dépasser le seul clergé pour atteindre les élèves des collèges de Savoie. C'est précisément ce qui survient en 1752, même si le cas présenté semble exceptionnel, apparu à la Sainte Maison de Thonon. La personne incriminée est le Père Surdi, étudiant minime qui a « dit en propres termes que le jansenisme est un phantome, que l'Eglise a malapropos condamné Jansenius, [qu'il] a lâché beaucoup de traits de même espèce malgré les protestations réiterées de Mr Despine qui lui a constamment opposé le silence present sur ordre du Roy sur ces matieres de cette espece ; Qu'au surplus Mrs de la Ste Maison n'ont jamais pu imposer silence a ce Religieux »[2]. Face à un fait aussi grave, l'évêque requiert de façon à peine voilée l'expulsion de cet individu des États de Savoie en raison de l'atteinte qu'il porte à la religion et à la monarchie.

Justement, une lettre de l'archevêque de Vienne, Grillon, à l'évêque d'Annecy, datée de 1718, rend compte du danger des cent une propositions condamnées par le pape contenues dans le livre des *Réflexions morales sur l'Évangile* du Père Quesnel. La majeure partie des évêques d'Europe, dont ceux d'Italie, a accepté cette bulle et le prélat français incite son homologue savoyard à faire publier celle-ci dans tout son diocèse et à « marquer vostre zele pour le soutien de la cause de l'Eglise »[3]. La réponse au métropolitain énumère les mesures prises dans le diocèse annécien :

« Premierement nous defendimes la lecture du livre que Sa Sainteté venoit de condamner, et nous obligeames ceux qui pouvoient en avoir des exemplaires de les apporter a nostre Greffe. Secondement, nous recommandames a tous nos ecclesiastiques de veiller dans le diocêse affinque chacun marque tout le respect qui est dut au St Siege, ce qui a esté religieusement observé. Troisièmement nous declarames et tout le clergé avec nous que nous adherions a tous les sentiments de l'Eglise Catholique et que nous deferions a touttes ses ordonnances apres quoi on ne jugeat pas a propos de publier cette Constitution qui n'avoit esté adressée a aucun eveque de Savoye, d'autant plus que comme le jansénisme n'a point de sectateurs en ce païs, on ne devoit pas apporter de remede ou il ny avoit point de mal. […] Nostre clergé m'a tésmoigné vouloir perseverer dans la precedente disposition par laquelle on avoit mis la foy du diocese hors de tout soupçon ».

Par contre, la situation est bien différente dans le diocèse de Reims où existe un réseau de diffusion des idées jansénistes à cause des cours donnés à l'Université et en raison du rôle de son libraire-imprimeur, de l'activité des abbayes de la congrégation de Saint-Vemie et de Saint-Maur et même du monastère cistercien d'Orval appartenant au duché de Luxembourg tout proche, enfin des relations avec l'Église d'Utrecht[4]. De ce fait, le diocèse de Reims se révèle être une plaque tournante pour la pénétration et la diffusion des livres imprimés en Hollande, même jusque vers des foyers jansénistes lorrains et parisiens. La Savoie qui est aussi une région frontalière ne joue pas du tout un rôle comparable car le roi de Piémont, le Parlement de Savoie, les prélats, veillent sur cet espace frontalier stratégique. À la différence d'un chanoine

[1] Archivio di Stato Torino. Lettere di Vescovi Geneva n° 48, 1725-1753. Annecy, 30 septembre 1729.

[2] Archivio di Stato Torino. Lettere di Vescovi. Geneva n° 48, 1751-1753. Annecy, 19 septembre 1752.

[3] Archivio di Stato Torino. Lettere de Vescovi. Geneva n° 47. 1698-1724. Lettre de l'archevêque de Vienne à l'évêque de Genève, 24 septembre 1718. Réponse de l'évêque de Genève à l'archevêque de Vienne, décembre 1718.

[4] Dominique JULIA et D. MC. KEE, « Les confrères de Jean Meslier. Culture et spiritualité du clergé champenois au XVIIe siècle ». *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. t. LXIX, n° 182, janvier-juin 1982, pp. 61-86.

de la cathédrale de Reims, également directeur du petit séminaire et d'un autre professeur au grand séminaire qui propagèrent des idées jugées dangereuses, les évêques des diocèses de Savoie choisissent avec soin ces vecteurs de diffusion de la culture cléricale. Plus au Sud, dans le diocèse de Marseille, Mgr Henri de Belsunce qui a lutté contre la grande peste de 1720, lutte avec force pour empêcher la propagation du jansénisme et dénonce la menace de la franc-maçonnerie[1]. En Champagne, les curés jansénistes ont un profil type : ils sont jeunes, exercent leur apostolat en ville, appartiennent aux couches sociales les plus humbles et participent au mouvement richériste visant à accroître leurs revenus. Par opposition, il semblerait que les curés jansénistes du diocèse de Montpellier soient plus cultivés que leurs homologues champenois, sûrement pour compenser une origine sociale plus humble[2]. En Savoie, si certains prêtres ont des sympathies jansénistes, les possesseurs de livres jansénistes ne sont pas en majorité des docteurs en théologie. Dans l'évêché du Mans, le curé de la Quinte, André le Joyant (1726-1780), a trois cent soixante volumes avec « un rayon janséniste bien fourni et les inventaires après-décès des curés de la région de Conlie montrent tout l'intérêt porté aux ouvrages relatifs aux querelles sur la grâce »[3]. Quant aux chanoines du chapitre de la cathédrale, certains ont des portraits des grands maîtres du jansénisme comme Saint Cyran, Antoine Arnauld et s'opposèrent à la constitution « Unigenitus », ce qui leur valut d'être exilés par lettres de cachet. À Mayenne, le développement du jansénisme entraîna l'envoi d'une mission des Eudistes qui aborda la question de la grâce, réfuta les thèses d'Arnauld et Nicole, dénonça le culte rendu au diacre Paris et alla jusqu'à brûler publiquement les portraits du diacre, ce qui suscita l'opposition d'une partie du clergé local. L'évêque Mgr de Grimaldi (1767-1777) voulut soustraire les jeunes clercs de l'influence jansénisante des Oratoriens en exilant un professeur et en leur faisant suivre les cours de philosophie donnés par des Lazaristes au Séminaire de la Mission. Mais le contrôle de l'enseignement donné aux futurs clercs au séminaire n'empêche pas une certaine diffusion des idées jansénistes puisque sont présents dans les intérieurs de prêtres parisiens[4] des ouvrages de Nicole, Saint-Cyran, Arnauld, Pascal, Jansénius ou des titres comme le *Catéchisme de Montpellier*, *La Logique de Port-Royal*, le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*[5].

Donc le duché de Savoie ne pouvait rester à l'écart de la propagation du jansénisme à cause de sa position géographique au cœur de l'Europe catholique et de son soutien indéfectible apporté au pape, contesté par des érudits jansénistes français dont les idées se diffusent au sein du clergé séculier par les livres et les correspondances.

2. Louis-Joseph Carrel : un ecclésiastique polémiste.

Cet ecclésiastique, né à Seyssel en 1683, meurt en 1737. Il a le titre de docteur en théologie. Assez érudit et écrivain très habile, Carrel publie un ouvrage qu'il fit imprimer à Bruxelles et qu'il dédia - sans son consentement - à Mgr Rossillon de Bernex, alors évêque de Genève. Ce livre avait pour titre *Les Billets*[6] et était plus que suspect de jansénisme. L'évêque protesta et Dom F.J. Le Masson, prieur de la Grande Chartreuse et auteur de la *Vie de Mgr Jean*

[1] Stéphane DURAND, *Les villes en France XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 2006, 253 p., p. 176.

[2] M. H. FROESCHLE-CHOPARD, *Recherches sur les prêtres jansénistes du diocèse de Montpellier*, D.E.S.S. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, A. Dupont (s.d.r.), 1966.

[3] A. POYER, « Les curés de la Quinte du Mans au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire du Maine*.

[4] Annick PARDAICHE-GALABRUN, *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, P. U. F., 1988, 523 p., p. 409.

[5] Jacques ABBADIE, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, Rotterdam, 1684.

[6] Louis-Joseph CARREL, *De la pratique des billets, où les sentiments de l'Ecriture, des Pères, des conciles et des saints docteurs sont fidèlement exposez. Pour servir d'adresse aux négocians à faire valoir leur argent par des voyes légitimes, et aux pasteurs et zélés confesseurs pour le bien des âmes*, Louvain, Libéral, 1690, in-12.

d'Arenthon d'Alex, intervint pour défendre son livre attaqué par Carrel[1]. Nous avons de ce dernier quatre lettres adressées à l'évêque (1699-1700) et une autre fort intéressante du 2 novembre 1699, où se trouve racontée la visite infructueuse que fit à la Grande Chartreuse le fameux Nicole, avant de se rendre à Annecy auprès de Mgr d'Arenthon d'Alex[2].

Quelle est la position de monsieur Carrel en ce qui concerne la lecture des Évangiles par les laïques ? Pour lui, celle-ci doit être encouragée. En théologien averti, il écrit à son évêque pour contester la référence faite au cardinal de Richelieu qui, dans son livre sur les matières de controverse, évoque plusieurs papes hostiles à cette lecture et l'usage de plusieurs diocèses dans lesquels on ne permet pas aux laïques cette lecture. Carrel prétend que Richelieu n'a pas évoqué celui de Genève. Pour corroborer ce point, le théologien natif de Seyssel invoque saint François de Sales, « ce qui dans le fait de la discipline du Diocese de Genève, l'emporteroit toujours sur l'autorité du Cardinal de Richelieu ». Pour appuyer son point de vue, il raconte un épisode fameux :

> *« Ce saint tres soumis a l'Eglise , et en meme tems tres eclairé, aiant su d'une dame mariée, qu'un Religieux avoit voulu lui inspirer de ne pas lire la version des pseaumes par Desportes et lui aleguer des defenses de l'Eglise, lui ecrivit en ces termes là-dessus : Les Pseaumes de David traduits ou imites par Desportes, ne vous sont nullement, ni defendus, ni nuisibles, au contraire vous sont profitables. Lisez les hardiment et sans doute ; car il n'y en a point. Je ne contredis jamais à personne ; mais je sai fort bien que ces pseaumes ne vous sont nullement prohibes, et qu'il n'y a nul lieu d'en faire scrupule. Il se peut faire, que quelque bon pere n'agrée pas que ses enfans spirituels les lisent, et peut etre le fait il avec quelque bonne consideration. Mais il ne s'en suit pas, que les autres n'aient d'aussi bonnes considerations, et voire meilleures pour les conseiller aux leurs ».*

Carrel montre ensuite une autre spécificité du diocèse de Genève-Annecy au sein de la chrétienté :

> *« Les loix des papes, pour les pays d'Inquisition, les loix de l'Inquisition sont formelles pour defendre l'usage, et la lecture de l'Ecriture Sainte aux Laïques, en tout ou en partie. Les traductions en sont defendues par ces memes loix ; les libraires condamnés à des amendes. Aussi S. Charles Borromée, ni les autres saints eclaires de ces pays là, ne parlent pas le meme langage que S. François de Sales a parlé deça les Mons. Ce qui confirme toujours ma peine, et ma difficulté, touchant les loix de la discipline de ce Diocese qui ne se regle pas par les Loix de l'Inquisition, mais par des constitutions particulieres et propres, dans le recueil desquelles, celle pour defendre aux Laïques la lecture des livres sacres n'a pas paru jusques ici ». Dans une lettre à Monsieur l'abbé d'Angeville, grand prieur de l'abbaye royale de Saint- Claude, du 22 juin 1708, le sieur Carrel rappelle que les statuts synodaux précisent que « les predicateurs et les pasteurs doivent exhorter les peuples a lire l'ecriture avec un esprit de docilité, et de soumission, et dans les versions bien approuvées ».*

[1] A.D.H.S.1 G 234 Lettres et mémoires de M. CARREL sur un point de doctrine contesté. Réflexions sur le principe de la deutérocanonicité (1711-1712).

[2] Innocent LE MASSON, *Vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex*, Annecy, 1895, p. 259.

Il en aborde un des enjeux lié à la proximité de la Suisse :

> *« il est avantageux que la communion de Geneve, que nous environnons, ne nous puisse plus reprocher d'ôter aux laïques l'Evangile contre l'esprit et l'intention de l'Evangile et contre la pratique et l'esprit de tout le christianisme ancien ».*

On sait aussi que le vicaire-général d'Annecy, Falcaz, a écrit au curé de Seyssel pour lui recommander « de ne pas permettre dans sa paroisse qu'on enseigne que les laïques pouvoient lire l'ecriture ». Carrel évoque pour se disculper l'épisode fameux de la distribution de *Nouveaux Testaments* à tous les habitants du pays de Gex par saint François de Sales pour enraciner la foi catholique dans cette région située aux frontières de la catholicité. Il n'est pas tendre avec les écrits du vicaire-général du chapitre cathédral d'Annecy disant que dans la lettre, « tout y etoit mediocre et faible », contestant les références faites par exemple à saint Hilaire qui n'ont pas été puisées à la source et sont mal interprétées. En fait, c'est le rôle de l'Église qui oppose les deux hommes. Pour le vicaire-général, seuls les prêtres doivent donner le vrai sens de l'Écriture, rendre intelligibles certains passages pour permettre d'établir, de renforcer l'enracinement de la foi. Il s'agit là bien sûr d'un débat entre gens cultivés à l'intérieur du clergé, qui laisse entrevoir combien contrôler la lecture des prêtres, leur formation, est un enjeu essentiel dans la perspective d'éduquer religieusement les fidèles. Parallèlement, la *Bible* va se diffuser de plus en plus largement par le biais de recueils de morceaux choisis, de règlements de vie, de livres de piété. C'est cette évolution qui est déjà pressentie par le sieur Carrel, au contraire du vicaire-général Falcaz. Ce débat s'inscrit donc dans une problématique essentielle de l'accès et de la diffusion d'une culture religieuse, qui apparaît avec acuité au début du XVIIIe siècle.

CHAPITRE IV : LES LIVRES FACE AU MOUVEMENT DES LUMIÈRES.

1. Jean-Jacques Rousseau : un parcours insolite dans et hors de l'Église.

Jean-Jacques Rousseau n'est pas savoyard mais une partie de sa vie est attachée à la Savoie. En 1728, il rencontre Mme de Warens à Annecy, qui l'envoie à Turin pour s'instruire des vérités chrétiennes. Dans la capitale du royaume, à l'hospice des catéchumènes, il fait la connaissance de l'abbé Jean-Claude Gaimoz. Ce dernier fait ses études en même temps qu'il est précepteur de la famille de Mellarède, instruisant les enfants de celui qui est avocat au Sénat de Savoie, ambassadeur, ministre. L'abbé Gaimoz donne, dit-on, « non seulement de l'argent, mais encore son amitié » à Rousseau. Il considère Jean-Jacques comme son élève et le mène un matin sur le "Monte" qui domine le Pô près de Turin. Tout naturellement, cet ecclésiastique ayant la vocation d'enseigner, devient ensuite professeur, sous-prieur à l'Académie royale de Turin.

Revenu à Annecy, Mme de Warens fait évaluer les capacités de son protégé par M. d'Aubonne dont le jugement n'est pas très flatteur :

> *« Le résultat de ses observations fut que, malgré ce que promettaient mon extérieur et ma figure animée, j'étais, sinon tout à fait inapte, au moins un garçon de peu d'esprit, sans idées, presque sans acquit, très borné en un mot à tous égards, et que l'honneur de devenir quelque jour curé de village était la plus haute fortune à laquelle je pusse aspirer. Tel est le compte qu'il rendit de moi à Mme de Warens ».*

Se destiner à l'état ecclésiastique apparaît aux yeux de Rousseau et de son entourage comme un choix par défaut, un moindre mal, dans lequel il n'est nullement question de vocation.

Reste pour s'engager dans la carrière ecclésiastique à passer par le séminaire. Du mois d'avril à septembre 1729, Rousseau, alors âgé de 17 ans, fréquente le séminaire dirigé par des Lazaristes à Annecy. Dans ses *Confessions*, il raconte ses impressions lors de ce court mais trop long séjour à son goût[1] :

> *« Madame de Warens imagina de me faire instruire au séminaire pendant quelque temps. Elle en parla au Supérieur ; c'était un lazariste appelé M. Gros… qui se prêta de bon cœur au projet de Maman. Il se contenta d'une pension très modique et se chargea de l'instruction. Il ne fut question que du consentement de l'Evêque qui, non seulement l'accorda, mais qui voulut payer la pension. Il permit aussi que je restasse en habit laïque, jusqu'à ce qu'on pût juger par un essai du succès qu'on devait espérer.*
>
> *Quel changement ! Il fallut s'y soumettre. J'allai au séminaire comme j'aurais été au supplice. La triste maison qu'un séminaire !*

[1] *Revue savoisienne*, 1899, p. 311 et C.M. REBORD, *Grand séminaire du diocèse de Genève-Annecy*, pp. 66-67.

J'y portai un seul livre, que j'avais prié Maman de me prêter, et qui me fut d'une grande ressource. On ne devinera pas quelle sorte de livre c'était : un livre de musique…

Il y avait au séminaire un maudit lazariste qui m'entreprit, et qui me fit prendre en horreur le latin qu'il voulait m'enseigner…

Le bon M. Gros, qui s'aperçut que j'étais triste, que je ne mangeais pas, que je maigrissais, devina le sujet de mon chagrin… et me remit au plus doux des hommes. C'était un jeune abbé faucigneran, appelé M. Gâtier, qui faisait son séminaire, et qui, par complaisance pour M. Gros, et je crois par humanité, voulut bien prendre sur ses études le temps qu'il donnait à diriger les miennes. Je n'ai jamais vu de physionomie plus touchante que celle de M. Gâtier…

Le temps des ordinations étant venu, M. Gâtier s'en retourna diacre dans sa province ; il emporta mes regrets, mon attachement, ma reconnaissance….

J'étais destiné à être le rebut de tous les états. Quoique M. Gâtier eût rendu de mes progrès le compte le moins défavorable qu'il lui fût possible, on voyait qu'ils n'étaient pas proportionnés à mon travail, et cela n'était pas encourageant pour me faire pousser mes études … Aussi l'Evêque et le Supérieur se rebutèrent-ils, et on me rendit à Madame de Warens ».

Cet abbé Gâtier, de son vrai nom Jean-Baptiste Gathier, né à Cluses, ordonné prêtre le 4 mars 1730, fréquente le séminaire d'Annecy et le Collège des Provinces fondé par le roi à Turin car il a été choisi par le Conseil de la ville de Cluses, preuve de ses capacités[1]. Juste avant de retourner en tant que prêtre à Cluses à partir du 24 novembre 1730, il aide Rousseau dans ses études avec beaucoup de bienveillance. Il laisse d'ailleurs, tout comme son collègue l'abbé Jean-Claude Gaimoz, un certain souvenir à l'écrivain, puisque celui-ci s'en sert de modèles pour dresser le portrait du « vicaire savoyard » présenté dans l'*Emile*.

Les pérégrinations de Rousseau en Savoie l'amènent à rencontrer de nombreux ecclésiastiques. À Annecy, par l'intermédiaire de Madame de Warens, il côtoie Monseigneur de Rossillon de Bernex. À Chambéry, il fréquente les Religieux, que ce soient les Cordeliers dont l'église devient la cathédrale, les Dominicains ou les Jésuites, et les Carmes. Il donne même des leçons de musique à une jeune française du couvent des Visitandines.

En Savoie, il a l'occasion de se cultiver en fréquentant certaines bibliothèques. Madame de Warens lui permet de lire Pufendorf, Saint-Evremont, Bayle. À Chambéry, il consulte les ouvrages nombreux dans la bibliothèque des Jésuites. De même, les deux mille cinq cents volumes de celle du comte de Conzié sont à sa disposition, ce qui lui permet de consulter les ouvrages des philosophes des Lumières, comme ceux de Pope, Malebranche, Leibniz, Locke, Voltaire. Malgré l'échec de sa tentative de carrière dans l'Église, la construction de la personnalité intellectuelle de Rousseau doit donc beaucoup à la rencontre des ecclésiastiques savoyards mais aussi de leurs livres.

2. Mgr Biord, Voltaire et le mouvement des Lumières.

Les idées du mouvement des Lumières ont-elles pénétré le clergé savoyard ? Pour répondre à cette question, il faut analyser les bibliothèques de prêtres.

[1] Jacques LOVIE, Paul DUFOURNET, Alain BOUCHARLAT, Victorin RATEL, Louis TERREAUX, Pierre PREAU, Christine BONNEFON, *Savoie, Encyclopédie régionale*, Le Puy, 1982, p. 233.

Avant une étude au cas par cas de celles-ci, il convient d'évoquer les démêlés entre Mgr Biord et Voltaire. Ils montrent d'une part que la Savoie n'est pas un espace isolé mais au contraire ouvert aux idées de l'extérieur venant de France ou de Genève[1]. Mgr Biord, dans un mandement de 1765, le reconnaît et s'emporte contre « cette multitude d'ouvrages impis, que l'esprit de mensonge enfante presque chaque jour, et que nous voyons avec la plus vive douleur se répandre, et faire sur les esprits les impressions les plus funestes à la religion et à la pureté des mœurs ». Genève constitue un centre intellectuel attractif, possédant une bibliothèque très bien pourvue en ouvrages de théologie, de littérature et d'histoire. S'y rendent des prêtres savoyards comme le révérend Claude Vittoz, ancien professeur d'humanités à Annecy au collège chappuisien, curé de la Clusaz par la suite, paroisse dans laquelle il crée une petite école de 1739 à 1767. Il s'agit d'un prêtre érudit, célèbre pour avoir rédigé un catéchisme du diocèse publié en 1751 mais qui ne connut pas le succès escompté. Il côtoie un autre collègue qui se distingue par sa culture et le fait qu'il se passionne pour la recherche historique. Ce curé de Chapeiry rédige des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèse de Savoie* en 1759. Pour mener à bien ses travaux intellectuels, il entretient une correspondance assidue avec des confrères ecclésiastiques habitant en France, en Piémont et en Suisse. C'est d'ailleurs à Genève, ville toute proche, qu'il se rend, tout comme le curé de La Clusaz pour consulter les ouvrages de la bibliothèque qu'il recopie avec précision comme le montrent les papiers lui ayant appartenu. Il profite de ses voyages dans cette ville au rayonnement intellectuel considérable pour discourir avec les bibliothécaires Baulacre et Abauzit dont les avis font autorité. Nul doute que les échanges culturels de ces deux prêtres ont dû enrichir leur enseignement face aux élèves, ou face à leurs paroissiens, et leur donner une ouverture d'esprit certaine. Déjà, au début du XVIIIe siècle, l'évêque d'Annecy, Mgr de Rossillon de Bernex discute du culte des saints avec deux ténors du calvinisme, Benedict Pictet et le ministre Tandon, dans une série de lettres[2]. Genève permet donc le travail de recherches et d'érudition. Cette capitale intellectuelle offre de nombreuses librairies. Au hasard des pages des cahiers de comptes des prêtres, on peut découvrir des mentions d'achats de livres à Genève[3]. Ceux-ci sont effectués par des collègues ecclésiastiques s'y rendant grâce à l'envoi d'un valet lors d'une commande importante à récupérer ou sont réceptionnés par courrier.

Une preuve est donnée d'une influence des Lumières dans le diocèse de Genève-Annecy par la polémique qui existe entre son évêque et Voltaire. Le philosophe habite à Ferney, ville toute proche de la frontière. Ses agissements sont rapportés en Savoie, en particulier aux autorités diocésaines, et ne manquent pas de susciter la désapprobation. Celle-ci culmine lors de sa communion pascale de 1768 et de sa communion en viatique du 31 mars 1769, qui font scandale. La correspondance échangée entre Mgr Jean-Pierre Biord et Voltaire est orageuse. La lettre du prélat du 11 avril 1708 rappelle ses errements passés, qu'il est « l'autheur d'une foule d'ecrits, de brochures et d'ouvrages remplis d'impietés qui ont deja occasionné tant de desordres dans la societé, tant de dereglemens dans les mœurs, tant de profanations dans le sanctuaire »[4]. Dans un mémoire, l'évêque dresse un portrait particulièrement négatif de l'homme des Lumières :

> *« Le nom du sieur Voltaire rappelle d'abord le souvenir du plus fameux des impies du 18e siècle, du chef des incredules, et qui a le plus travaillé à detruire la religion par la multitude des ouvrages et des ecrits et des brochures de toute espece en genre d'impieté que sa plume envenimée à produits et qui ne sont que trop repandus dans le public. Ce fameux scelerat homme sans probité et sans bonne foi, aussi bien que sans Religion, après avoir eté chassé*

[1] Roger DEVOS, « Le triomphe de la réforme catholique » pp. 129-148 dans *Le diocèse de Genève-Annecy, Histoire des diocèses de France* n° 19, Henri BAUD (s.d.r.), Beauchesne, Paris, 1985, 331 p.

[2] François FLEURY, *Histoire de l'Eglise de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802*, Genève 1880-1881, t. 2, p 131.

[3] Cayer de comptes à l'usage du sieur de FRESNAY du CHATELET, chanoine de Sallanches, année 1776 ; dans Jean NICOLAS, ¨La Savoie au 18è siècle¨, Paris, Maloine, 1978, p. 944, note 149.

[4] A.D.H.S. 1 G 377. Correspondance entre Mgr Jean-Pierre Biord et Voltaire entre 1767 et 1783.

successivement de france, de prusse, de suisse et du territoire de Geneve, obtint enfin par la protection d'un Ministre de france, et pour le malheur de mon diocese la liberté de fixer sa demeure dans le païs de Gex, ou il acheta le château et la terre de fernex ».

L'homme d'Église raconte ensuite l'incident de la fête pascale qui fait douter de la conversion sincère à la religion catholique de l'homme de lettres :

« Malgré la protection que lui accordoit le Ministre Mr de Choiseuil, il y eut en 1768 une grande fermentation contre lui à Paris et à Versailles ; le Parlement de Paris avoit été sur le point de se decreter de prise de corps à l'occasion de son Dictionnaire philosophique, la Reine sollicitoit à son tour fortement son expulsion de la france ; et pour conjurer l'orage qui le menaçoit il lui prit la fantaisie de faire une demonstration de Religion dans l'eglise de sa paroisse de fernex, il choisit pour cela le jour de Pâques qu'il devoit rendre le paint ; apres avoir fait semblant de se confesser, il vint a l'heure de la grand-messe accompagné de deux especes de gardes armés de fusil, après l'Evangile s'etant tourné contre le peuple de ce sanctuaire, il voulut faire une espèce de discours en declamant contre les vols et les larcins, et à la communion, il se presenta a la Ste Table pour communier avec les autres, ce que le curé bon homme et peu instruit lui accorda sans difficulté ; et bien loin que le public fut edifié d'avoir vu faire cette demonstration apparente de Religion a cet impie, tout le monde au contraire en fut scandalisé, et jusque dans Geneve on en fut indigné »[1].

Le prélat lui-même assimile ces faits à « une dérision manifeste de la religion » et exige des excuses écrites, nécessaires pour que le philosophe puisse faire son salut. Voltaire feint de ne pas comprendre la gravité de sa conduite. Il la justifie par son rôle de « Seigneur de Paroisse [qui] doit en rendant le pain béni, instruire ses vassaux d'un vol commis dans ce temps là même avec effraction »[2]. Dans une de ses lettres, il évoque l'animosité qui anime un curé du village de Moëns après un jugement qui lui fut défavorable au Parlement de Dijon en 1762 face à la partie civile conseillée par lui-même. Il explique sa mauvaise réputation par l'hostilité que lui manifeste l'aumonier du Résident de Genève coupable « d'écrire de tous côtés et de semer partout la calomnie ». Au contraire, Voltaire se félicite d'établir « une paix précieuse dans [son] voisinage ». Il va même jusqu'à envoyer à l'évêque, au Premier Président du parlement de Bourgogne, au Procureur général, un certificat signé par les syndics, les curés de son voisinage, un juge civil, un supérieur d'une maison religieuse qui s'indignent des calomnies dont il est victime. Comme dans chacune de ses lettres, il fait mention de « la bienfaisance, la piété solide et non superstitieuse, l'amour du prochain, la résignation à Dieu [qui] doivent être les principales occupations de tout homme » et sont aussi les siennes[3]. L'évêque renonce à ramener dans une fois sincère ce fidèle particulier et conclut une de ses nombreuses lettres par ce jugement tranché :

« Vous connoissés les ouvrages que l'on vous attribue, vous savés ce que l'on pense de vous dans toutes les parties de l'Europe, vous n'ignorés pas que presque tous les incredules de notre siècle, se glorifient de vous avoir pour leur chef et d'avoir puisé dans vos ecrits, les principes de leur irreligion. C'est donc au monde entier et a vous-même, et non pas à quelques particuliers, que vous devés vous en prendre, de ce que l'on vous impute. Si ce sont des calomnies ainsi que vous le pretendés, il faut vous en justifier et détromper ce même public qui

[1] A.D.H.S. 1 G 377. Mémoire sur la Pâques de M de Voltaire, 1769.

[2] Ibidem. Réponse de M de Voltaire à Monseigneur de Genève, 15 avril 1768.

[3] Ibidem. Réplique de M.de Voltaire à la lettre de Monseigneur de Genève du 25 avril 1768.

en est imbu. Il n'est pas difficile à qui est veritablement chretien d'esprit et de cœur de faire connaître qu'il l'est »[1].

Les « œuvres où Voltaire parle impie et blasphematoire » sont énumérées : le *Dictionnaire philosophique*, la *Théologie portative*, l'*Examen important* de Milord Brombrok, l'*Évangile de la raison*, la *Relation des bannissements des Jésuites de la Chine*, les *Homélies* prononcées à Londres, les *Discours aux confédérés de Pologne*, le *Discours de l'Empereur Julien*. L'affaire n'en reste pas là et prend une nouvelle dimension par la demande d'intervention adressée au Roi de France. Elle est justifiée par les blasphèmes portés à l'encontre de la religion catholique, la perte de la foi et la corruption des mœurs qui sont les fruits malheureux de ses discours et de ses écrits ». L'évêque demande au Roi de France d'éloigner « le loup ravissant d'un troupeau qui se trouve d'ailleurs exposé à toute la fureur de l'heresie ». Il s'inquiète de la propagation des idées nouvelles au point de faire réimprimer à Annecy en 1771 l'*Avertissement du Clergé de France sur les dangers de l'incrédulité* et de faire diffuser une lettre pastorale s'opposant à « l'esprit philosophique de ce siècle pervers ». En effet, si les œuvres de Voltaire, Helvétius, d'Alembert, sont présentes dans les bibliothèques des bourgeois d'Annecy, elles le sont également dans celles de quelques curés. Par contre, peu nombreux par eux sont ceux qui possèdent l'Encyclopédie. C'est le cas par exemple d'un chanoine de Moûtiers dénommé Velat et d'un abbé Revet de Mercury semble-t-il[2]. Les lisent-ils pour accroître leur culture, pour se tenir au courant des nouveautés ou pour mieux chercher les failles et mieux contrer les idées de ce nouveau courant de pensée ?

[1] Ibidem. Réplique de Monseigneur de Genève à M. de Voltaire du 1er mai 1768.
Ibidem. Lettre de Monseigneur de Genève à M. de Voltaire, 5 mai 1769.
[2] Marius HYDRY, « Le niveau intellectuel du clergé Tarin », Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1964, pp. 135-141.

CHAPITRE V : SURMONTER LES IDÉES DE LA RÉVOLUTION PAR LES LIVRES

1. Écclésiastiques, livres et Révolution

1.1. Une certaine déchristianisation avant la Révolution en Savoie ?

Avant la tourmente révolutionnaire, des tensions animent le clergé du duché de Savoie. Elles sont évoquées par l'évêque de Maurienne dans une lettre du 12 mars 1783 :

> *« La disette des prêtres dans laquelle mon diocèse se trouve augmentée encore par la mort de trente cinq sujets depuis mon arrivée, que je n'ai pu remplacer qu'en partie, occasionnant un défaut d'instruction dans le peuple m'a fait venir la pensée, Excellence, d'y suppléer par l'établissement de la confrérie de la Doctrine chrétienne, dont le seul devoir et le seul but est d'enseigner le catéchisme »*[1].

La requête est acceptée par retour du courrier du 14 mai 1783.
Par ailleurs, si les prêtres n'ont que peu de ressources, ils se soucieront moins de s'instruire. Le même évêque le sous-entend dans une lettre postérieure :

> *« Les curés de mon diocèse dont l'indigence m'est assez connue, ont eu recours à moi pour être recommandés à Votre Excellence dont ils ont besoin de toute la protection pour réussir dans la demande qu'ils veulent faire à S. M. d'une augmentation de portion congrue. L'exposé de leurs raisons m'a paru si fort, et d'ailleurs les effets de leur misère me sont si sensibles, que je n'ai pu me refuser à leurs prières, et je viens vous supplier très instamment de vouloir bien les appuyer de vos bons offices pour remédier à tant d'abus, qui n'ont leur source que dans l'extrême pauvreté des Ministres de l'Église »*[2].

À cela s'ajoute l'hostilité de certains ecclésiastiques à l'égard de la noblesse qui accapare la richesse et laisse les paysans dans la misère. Le curé de Collonges-sous-Salève, Jean-Marie Frère, se fait le porte-parole de ce courant de pensée existant dans le clergé, à travers un petit poème dénonciateur datant de 1764. C'est un homme cultivé, fils d'un notaire, docteur en théologie, chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie, admirateur du système politique de l'Angleterre qu'il connaît par des livres. Il est capable de formuler en vers ses critiques contre l'ancienne et la nouvelle noblesse :

---

[1] Archivio di Stato Torino. Lettere di Vescovi. Saint-Jean-de-Maurienne, 66. (1781-1796). Lettere scritte al Re da Carlo Giuseppe Compans de Brichanteau 12 mars 1783.

[2] Archivio di Stato Torino. Lettere di Verscovi. Saint-Jean-de-Maurienne, 66. (1781-1796). Lettere scritte al Re da Carlo Giuseppe Compans de Brichanteau, 12 mars 1783.

« Adieu seigneurs ! adieu jean fesses ! / Nous ne craindrons plus vos noblesses/ Ny votre air d'excessive hauteur/ Mais a notre libérateur/ Le grand roi Charles Emmanuel / Sera compliment annuel »[1].

En réalité, le clergé savoyard est fortement encadré et respectueux de sa hiérarchie et son niveau intellectuel s'améliore au fil du XVIIIe siècle. Mais il se désespère parfois d'une montée de l'irreligion à l'image du révérend Duclos de La Place d'Arenthon qui écrit que le paysan « ne commence que trop à succer les systèmes d'indépendance et d'irreligion qui atteignent tous les jours du grand jusqu'au plus petit »[2]. Déjà, en 1774, en Chautagne, le révérend Despine écrivait que « jusqu'à présent, on se contentait de mal se comporter pendant les offices, mais maintenant on commence à n'y plus venir, à ne plus distinguer les jours de fêtes et dimanches… »[3]. Cette plainte fait écho à un mandement de Mgr Biord, évêque de Genève-Annecy, qui regrette qu' « en certaines contrées de notre Diocèse, la sanctification de ce qu'on appelle les petites Fêtes se trouve déjà abolie au point que non seulement on se permet tous les travaux ordinaires, mais qu'un grand nombre se dispense même d'assister à la Messe »[4].

Pourtant, la formation des prêtres progresse avec la création du diocèse de Chambéry doté d'un séminaire en 1779 et l'entrée en fonction de celui de Saint-Jean de Maurienne à partir de 1735. On sait aussi qu'en 1792 dans le diocèse de Tarentaise sur deux cent vingt-trois prêtres au service du diocèse, quatorze sont diplômés de l'université, à savoir dix docteurs en théologie et quatre docteurs en droit, devenant pour sept d'entre eux des chanoines. Vingt-neuf prêtres sont présents dans le collège, le séminaire, le chapitre de Moûtiers. À la même date, trente deux prêtres avaient le titre de régent, enseignant dans vingt-quatre écoles paroissiales que l'on peut considérer comme de véritables collèges du premier cycle, alors que dans le collège royal de Moûtiers, il y a dès 1729 un professeur de philosophie, puis en 1731, un professeur de théologie. C'est dire si le niveau d'études du clergé a progressé[5].

1.2. Le choix des clercs séculiers : émigrer ou rester en Savoie.

Ainsi, la circulation des idées et des livres s'accélère au sein du clergé séculier en Savoie, à la fin du XVIIIe siècle. Par exemple, en Chablais, de nombreux prêtres refusent de prêter le serment du 8 février 1793 visant à implanter l'Église constitutionnelle et à faire des ecclésiastiques des fonctionnaires du culte public. Ils fuient donc en Valais ou en Pays de Vaud. À Lausanne, où réside Joseph de Maistre, sont présents les vicaires généraux de Thiollaz, de Besson et de Dubouloz. Les paroissiens de l'autre rive du lac Léman attachés à leurs curés font des allers-retours pour recevoir les sacrements, célébrer les baptêmes et les mariages. Les bateliers sont accusés de favoriser les relations vers la Suisse et d'introduire des « ouvrages incendiaires et lettres aristocratiques »[6]. Les curés peuvent être considérés comme étant des acteurs de cette diffusion d'ouvrages contestant le nouveau culte.

Ces ecclésiastiques s'opposent par leurs convictions au révérend Philibert Rosaz qui seconde le curé provisoire de Montmélian au début de l'année 1793. Mais Rosaz va vite rendre ses lettres de prêtrise, renoncer au culte même constitutionnel et remplacer le maître d'école âgé et malade, tout en étant le secrétaire du comité révolutionnaire. En 1794, il veut être confirmé

[1] Jean NICOLAS, « La Savoie au 18e siècle », Paris, Maloine, 1978, p.1074, in *Duval Un curé*, p. 62.

[2] A.D.H.S. Série B. Correspondance adressée à l'avocat fiscal général du Faucigny par le Rd DUCLOS de LA PLACE le 11 juin 1780.

[3] A.D.H.S. Série B. Correspondance adressée à l'avocat fiscal général, 4-106. Lettre du Rd DESPINE, curé en Chautagne, le 19 août 1774.

[4] Archives du séminaire d'Annecy. Mandement de Monseigneur l'évêque et prince de Genève, Mgr Biord, Au sujet des fêtes…, 7 décembre 1765, imprimé, Annecy, 8 p., p. 3.

[5] Marius HUDRY, *Histoire du diocèse de Tarentaise XVII-XVIIIe siècles. Sources et problèmes.* Bulletin du centre régional interuniversitaire d'histoire religieuse, n° 3, 1983.

[6] Citation de Roger DEVOS, dans Joseph TICON, *Le Chablais, une province de Savoie au destin singulier*, éd. Le Vieil Annecy, Annecy, 2002, 231 p., p. 110.

dans ses fonctions d'instituteur, en justifiant « qu'avant, il n'avait pas encore renoncé au métier de charlatan calotiné, qu'il a quitté tout ce qui est mensonge, fanatisme », qu'il enseigne à lire les « livres élémentaires et à écrire en conformité. Il professe selon l'arrêté d'Albitte pour qui toute religion n'était que pure superstition et met en avant le culte de la Raison »[1]. Ainsi, pendant l'épisode révolutionnaire, les livres constituent entre les mains des desservants un enjeu culturel, éducatif et politique.

Mais ce prêtre instruit qui a prêté le serment n'est pas représentatif du phénomène qui affecte l'essentiel de ses confrères. En effet, beaucoup d'ecclésiastiques instruits, influents et respectés, ne prêtent pas le serment. C'est par exemple le cas, à Chambéry, de 19 des 20 chanoines du chapitre cathédral, des professeurs du séminaire, des prêtres en retraite et des anciens religieux. Par contre, les professeurs du collège et les chapelains de la Sainte-Chapelle de la cité épiscopale et les chanoines de la collégiale à Aix-les-Bains prêtent pour la plupart le serment. Reste le clergé des bourgs et des villages qui adhère massivement au serment[2]. Ces choix individuels et catégoriels sont liés au niveau d'étude mais aussi à l'appartenance à différents réseaux d'influence et cercles intellectuels issus des conférences ecclésiastiques ou d'archiprêtrés par exemples.

En fait, la principale émigration du clergé commence les 23 et 24 février 1793 pour les ecclésiastiques ayant refusé de prêter le serment constitutionnel. Certains d'entre eux sont de simples curés mais qui peuvent avoir une formation théologique solide, à l'image du desservant de La Biolle, village situé entre Albens et Rumilly. Jean-Baptiste Rioutard est natif d'Annecy, docteur d'Avignon et a été ordonné en 1768. Il explique sa position dans un rapport rédigé le 23 janvier 1797 :

> *« N'ayant pas pu en conscience prêter le serment qu'on exige des ecclésiastiques fonctionnaires publics, je fus obligé de m'éloigner de ma paroisse, pour obéir à la loi sans entendre que mon absence puisse en aucune façon autoriser personne d'exercer comme curé de cette paroisse les fonctions du saint ministère. Mon absence n'étant point volontaire je persiste et suis dans l'intention de persister d'être curé de cette paroisse ne désirant rien que d'y reprendre mes fonctions que je ne quitte qu'à regret en foi de quoi, je me suis signé à la Biolle, le 27 février 1793, Rioutard curé de La Biolle ».*

Pendant l'absence du curé, il a appris que « Le culte schismatique y a été exercé par un instrus ensuite apostat, le capucin Dardel, qui y a demeuré tant que le culte a été permis ; ce culte a été suivi par la généralité de la paroisse à l'exception de la seule maison Michaud. L'instrus y a été secondé par des gens de sa trempe. Le pasteur légitime n'y a été persécuté que comme partout ailleurs »[3]. Le ton du curé est désabusé tant il dénonce l'ignorance de son successeur et la perte de repères théologiques et moraux de certains de ses paroissiens, même s'il convient aussi que « la crainte plutôt que l'irréligion a eu part ».

L'encadrement des fidèles se trouve obligé d'émigrer. L'Église de Savoie perd des hommes de valeur, en particulier ceux qui composent en février 1793 le chapitre de la cathédrale de Genève à Annecy. Certains sont des spécialistes de théologie qui rédigent des ouvrages comme Marin-Joseph Bardel, diplômé de Sorbonne, natif de Cluses, curé de Marignier, émigré dans le canton de Vaud, auteur de plusieurs opuscules imprimés à Lausanne en 1793 et 1794. D'autres docteurs de Sorbonne s'enfuient de Savoie comme Claude-André Cucunat, natif aussi de Cluses, ou Pierre Gazel qui est chanoine. Certains sont des professeurs de théologie, à l'image de Jacques-François Dubouloz, natif de Thonon, grand-vicaire pendant la Révolution exerçant son ministère dans la clandestinité, qui fut déporté. Son collègue d'Annecy, professeur de mathématiques au collège de la ville, Joseph Fontaine, fait paraître deux opuscules favorables à la Révolution en Savoie et se voulant une *Exposition succincte des*

---

[1] *Vivre en Révolution. La Savoie 1792-1799*. Actes du colloque de Montmélian, 20 mai 1989. Mémoires et Documents XVI. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Madeleine VEYRAT, « Montmélian et son clergé sous la Révolution », pp. 231-236.

[2] Idem. Christian SORREL, « Le serment civique du clergé du département du Mont-Blanc en 1793 », p.4-178, pp.159-199.

[3] Henri VOIRON, « Le canton de La Biolle sous la Révolution française » pp. 301-324, in *Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne*, t.114, Annecy, 2007, 391 p.

preuves qui peuvent justifier le serment. Il se raconte qu'il a reçu l'approbation de ses supérieurs à ce sujet, ce qui incite des curés à appartenir au clergé constitutionnel. L'auteur des deux brochures est lui-même très critique à l'égard des excès de la Révolution si bien qu'il émigre à Turin en 1793, se rétracte, pour finir précepteur en Russie. Le curé de La Clusaz évoque comment il a fait changer d'opinion un confrère à propos de la perversité de ce serment :

> *« Un de mes voisins, homme des plus braves et des plus instruits, serait tombé sans moi dans le panneau. Comme il était en chemin pour le Valais, où il se déportait, un de ces imprimés lui est tombé entre les mains. Etourdi à la première lecture d'icelui, sans en examiner la nature et la force, il est revenu sur ses pas et en passant m'a fait part de sa découverte, félicitant le clergé de pouvoir faire le serment sans intérêt de conscience ».*

Heureusement, averti de sa méprise, il ne reprit pas la route du Valais[1].

1.3. Le jugement de l'évêque de Maurienne sur la valeur de son clergé en 1795.

En mai 1795, l'évêque de Maurienne, exilé à Verceil de l'autre côté des Alpes, envoie un courrier au Roi de Piémont dans lequel il dresse un état des prêtres rentrés en Savoie, après avoir fui en Piémont. La fonction des uns et des autres apparaît au détour de la lettre. À propos du révérend Bérard, il est dit qu'il est « théologien, ex curé de Ste Elène du Lac, [qu'] il a demandé d'entrer en Savoye des premiers ; Mais en avril il n'était pas encore parti ; et j'ignore s'il soit en Piemont, ou en Savoye. Il étoit dans un couvent à Cavaler Maggiore ». Un paragraphe concerne le Rd Curt :

> *« Ex curé de Jarrier. Celui-ci est venu a me trouver a Verceil en avril, et je lui ai defendu expressement de ne pas rentrer : puisque il n'a pas meme la faculté de confesser. Et M^r^ le chanoine Mulin, qui est mon proviseur général a Suze m'assure qu'il a voulu passer la montagne, malgré les remontrances, qu'il lui fit étant persuadé que je lui avois pas accordé aucune faculté d'exercer le ministere ».*

L'évêque dissuade les curés de rentrer en France, comme en atteste des remarques sur les révérends Battardin, curé de Villardery, et Darues, curé d'Hautevile :

> *« Les deux m'avoient consulté s'ils devoient rentrer en Savoye. Et je leur fis réponse, qu'il y avait deja assez des ecclésiastique pour le présent, et que je les avertiroit quand il serait necessaire de rentrer ; Malgre ma defense on m'assure qu'ils ont passé la Montagne ». Certaines annotations portées en face de noms d'ecclésiastiques ne sont pas flatteuses. Ainsi les prêtres Jeandet, Palluel qui sont bénéficiers d'Aiguebelle, leurs collègues Savoye, Nouvelli et Duprés, bénéficiers de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne sont qualifiés d'une manière péjorative. De tous, on écrit qu' « ils ont prétés tous les serments jusque au dernier. Et on les a obligé a servir dans la milice ; quelqu'un qui n'étoit pas bon a servir, est mendiant »*[2].

[1] Joseph-M. LAVANCHY, *Le diocèse de Genève pendant la Révolution française*, C. Burnod, Annecy, 1894, 2 t., 711 p. et 789 p., p. 92.
[2] Archivio di Stato Torino ; Lettere di Vescavi n° 66, Saint-Jean-de-Maurienne, 1741-1796. Etat des prêtres passés en Piémont pendant la Révolution. Lettre de Verceil du 12 mai 1795.

On voit bien que l'évêque parvient tant bien que mal à connaître la situation des membres de son clergé, restés en France ou exilés en Piémont, qu'il sait les compétences intellectuelles et les capacités à exercer le ministère de chacun. Il eut été intéressant de connaître les livres emportés pendant l'exil car ceux choisis auraient été les plus estimés, les plus nécessaires à la poursuite de la formation en théologie ou à assouvir la curiosité intellectuelle.

L'exil n'entraîne pas forcément une interruption dans une carrière. Ainsi, Joseph-Marie Empereur de Sainte-Foy, en Tarentaise, ordonné prêtre le 2 avril 1768, devient prêtre habitué à Sainte-Marie, curé de prime à la métropole de Moûtiers de 1769 à 1793 et secrétaire de l'évêque[1]. Cette année-là, il émigre en Piémont avant d'être missionnaire à Feisson-sur-Briançon en 1796. En février 1802, il émigre de nouveau. Mais il redevient professeur de rhétorique à Moûtiers de 1804 à 1811. Nul doute que pour obtenir un poste aussi prestigieux et envié, il n'a pas cessé de s'instruire et de lire jusqu'à sa mort, en 1825. Un de ses cahiers atteste de son érudition qui touche de nombreux domaines. Il relève des règles se rapportant à la démographie. Plus loin, il s'intéresse à la médecine et à la zoologie. Beaucoup de notes ont trait à l'histoire du Moyen Âge mais aussi à la religion. Figurent des définitions en rapport avec la théologie. Par exemple, en novembre 1789, il explique que la régale est « le droit qu'à le Roi de percevoir les fruits des évéchés vacants, des abbayes vacantes et de pourvoir pendant ce tems là aux benefices et cures qui sont a la collation de l'évêque. Regaliste est le beneficier ainsi pourvu par le Roi ». Moins connue est l'annote qui « est le droit que l'on paye au pape pour les bulles des évéchés et des abbayes. Il consiste dans le revenu d'une année ». En 1788, au milieu d'une page évoquant les vendanges, la liste des syndics, on peut lire qu' « un adepte est celui qui est parvenu à la connaissance parfaite des mystères d'une science secrette ».

Cela peut être mis en parallèle avec le *Concours de la cure de Queyge tenu le 8 juin 1786, depuis 7 heures le matin et depuis 3 le soir* dont les questions posées aux candidas ont trait à l'exercice du sacerdoce. Mr Mermoz demanda qu'« elle étoit la meilleure définition de l'occasion prochaine et comment il faut se conduire avec ceux qui y sont exposés ? Mr Martin demanda si un père de famille peut être tenu en conscience à reparer les dommages causés par l'homicide volontaire de son fils non émancipé et ne possédant rien ? Mr du Maney, si un prêtre qui s'aperçoit apres la consecration qu'il a manqué de mettre de l'eau dans le calice, doit y mettre avant la communion ? Le 12 du dit mois après vêpres le chapitre a donné la cure à R^{d} Martiny ». Les réponses au questionnaire ne figurent pas dans le cahier mais ont été apprises à la suite de la lecture de nombreux ouvrages. Au final, les notes de lectures donnent des indications sur les centres d'intérêt de ce prêtre cultivé de la Tarentaise au XVIIIe siècle, issu d'une famille qui donna beaucoup de ses fils à l'Église. Son frère, Jacques-Maurice Empereur, plus jeune, est docteur en théologie et occupe la fonction de directeur du séminaire de Moûtiers en 1770, avant d'obtenir la cure de Peisey en 1772. Il est obligé d'émigrer d'abord en avril, puis définitivement en octobre 1793. C'est d'ailleurs à Turin qu'il décède le 13 mars 1794.

1.4. Peu de livres relevés dans les inventaires après-décès révolutionnaires

Il est difficile de retrouver les livres possédés par les prêtres n'ayant pas prêté le serment de fidélité à l'Église constitutionnelle, qui ont le plus souvent fui en Piémont ou en Suisse. Tout juste sait-on que le curé de Bonne en Chablais qui est dans ce cas, possédait un écritoire et une sablière en fer blanc, estimés deux sols, dans les procès verbaux d'estimation et de vente de ses meubles établis en l'an II du calendrier révolutionnaire. D'ailleurs, le conseil de la municipalité dit vouloir se les retenir pour ses séances. Au milieu d'une liste d'objets très hétéroclites dans laquelle sont notés « un tombereau pour un cheval, un chariot, deux coffres en sapin, une horloge, un cuvier à lessive » et beaucoup de vaisselle pour une valeur totale de 411 livres et 17 sols, on remarque la présence d'« un bois de bibliothèque en sapin » de faible

[1] Archives diocésaines de Moûtiers, Série 61 P, dossier 33. « Cayer de Messes, de compte et autres observations dès 1786, 17 mars du dit an, appartenant à Joseph-Marie EMPEREUR de Sainte-Foy, curé de prime de Moûtiers ».

valeur, soit 5 sols[1]. Le curé devait posséder quelques livres, mais son mobilier atteste que ses préoccupations quotidiennes concernent le travail de la terre.

Son collègue de Saint-Martin-de-Bellevue, dans les environs d'Annecy, Claude Métral, présente un profil certainement proche. On apprend seulement qu'en l'an VIII, ses frères et sœurs font une pétition pour obtenir la levée du séquestre de ses biens, sans que l'on ait des précisions sur le nombre et la nature de ses livres[2]. Pour poursuivre avec les curés au train de vie modeste, peut être évoqué le révérend Jean-François Grobel en poste à Lucinges en Chablais, indécis dans ses choix politiques puisqu'il prête d'abord serment, avant de se rétracter et de devoir alors émigrer. L'inventaire de ses biens évoque des habits, « deux soutanes et une cuve pleine de mauvais livres ». Sans ces deux dernières mentions, il aurait pu passer pour un paysan car il dispose de nombreux outils et tonneaux, d'une génisse et de plusieurs « ruches d'abeilles vides »[3]. Malheureusement, le secrétaire de la municipalité, certainement hostile à l'Église ou peu intéressé par la culture théologique, n'a rien noté.

Au contraire, le commissaire délégué par la municipalité de Carouge, ville où se réfugie le prêtre Frère[4], auparavant en poste à Collonges, au pied du Salève, a fait son travail avec zèle le 15 thermidor an II. Il est en outre aidé par le libraire Magnin qui a estimé la valeur de chacun des livres inventoriés. Leur nombre est déjà relativement surprenant car ils sont environ cent treize, ce qui est un chiffre élevé pour un simple curé. Il peut s'expliquer peut-être par la proximité de Genève et de la Suisse, où sont présents de nombreux libraires. Il a pu aussi hériter de la bibliothèque d'un oncle. La plupart des livres ont été édités à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe siècle. Il ne faut donc pas s'attendre à découvrir des ouvrages en rapport avec la Révolution et avec l'exil en Suisse de leur propriétaire. Au contraire, ce sont des livres classiques de théologie morale écrits par Mathieu Beuvelet, de méditations de Chevassu, Collet ou de sermons de Bourdaloue qui sont présents. L'histoire ecclésiastique est dominée par la présence de trente six volumes de Fleuri et de six titres de Maimbourg. À côté de l'*Histoire ancienne* de Rollin, l'un des livres les plus récents, édité à Francfort en 1753, est le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire. En admettant que cette bibliothèque soit comparable à celles de beaucoup de collègues du duché de Savoie ayant le même niveau de revenus et le même niveau intellectuel, on pourrait en déduire que ce sont plus les convictions religieuses et politiques menées à maturité lors des conférences ecclésiastiques, lors des visites à l'évêché, à l'occasion des rencontres dans les archiprêtrés, qui ont amené le révérend Frère et beaucoup d'ecclésiastiques à s'opposer à la Révolution en Savoie.

1.5. Peu d'ecclésiastiques contestataires avant la Révolution

Cependant, il en existe d'autres qui se distinguent par un esprit contestataire. Par exemple, le Père Jean-Jérôme Antoine Caffe, bibliothécaire du couvent de Chambéry, avait déjà été critiqué par les professeurs du séminaire en 1788 pour avoir classé des ouvrages d'inspiration moliniste comme dangereux et pour être un janséniste convaincu. Mais il possède aussi des titres comme *L'Emile* de Rousseau qu'il a rencontré chez Mme de Warens. L'écrivain est favorable à un gouvernement entre les mains d'« une aristocratie élective dans un pays de médiocre étendue ». Il se définit même dans les *Confessions* comme « demi janséniste ». Il a pu largement étancher sa soif de connaissances en consultant les livres de comte de Conzié, aux Charmettes, qui sont au nombre de six cent quatre-vingt deux. Aux yeux des Chambériens, Rousseau est considéré comme « l'ami équivoque d'une femme qui passait pour être un agent secret de la police piémontaise » (Saint-Genis)[5]. Le père Caffe connaît

[1] A.D.H.S. 32 L 42. Archives privées de Jacques-François MAGNON, prêtre réfractaire ci-devant curé de Bonne. Procès-verbaux d'estimation et de vente de ses meubles. An II.

[2] A.D.H.S. 32 L 42. Archives privées de Claude METRAL de Pers, prêtre réfractaire, ci-devant curé de Saint-Martin-de-Bellevue. An VIII.

[3] A.D.H.S. 32 L 40. Archives privées de Jean-François GROBEL, curé de Lucinges. Inventaire de ses biens, meubles et immeubles. An II, Ventôse.

[4] A.D.H.S. 32 L 39. Inventaire des biens de l'émigré Jacques FRERE, curé de Collonges, fait à Carouge le 22 Thermidor an II.

[5] Christian SORREL (s.d.r.), *Histoire de Chambéry*, Toulouse, Privat, 1992, 328 p.

certainement les livres du philosophe intitulés *Discours sur l'origine de l'inégalité* (1755) et *Le Contrat social* (1762) qui vont avoir quelques années après leur parution une influence considérable sur la pensée politique en France et en Europe. La pensée de l'ecclésiastique a peut-être été influencée par la revendication de la liberté et de l'égalité exprimée dans ces ouvrages, avant que cette exigence ne soit formulée dans les assemblées révolutionnaires. Il peut partager certaines critiques concernant le pouvoir royal et la société d'Ancien Régime avec des confrères disséminés dans le royaume de France qui sont propriétaires de l'*Encyclopédie*, comme le curé Lapauze de Bonzac-en-Galgan près de Bordeaux ou le curé Déméré de Meung en Bretagne[1].

Plus près de Chambéry, ce sont le chanoine Velat, l'abbé Revet ou les Cordeliers de Moûtiers qui partagent son intérêt pour cet ouvrage collectif à l'esprit scientifique et philosophique novateur[2]. Pourtant, les volumes sont l'objet d'une interdiction de diffusion par les censeurs auprès des libraires de Chambéry alors que Mme Le Prince de Beaumont durant son séjour annécien signale en 1767 que « l'Encyclopédie, Bayle et les autres semblables sont des livres qu'on permet aux savants ». Ainsi, la sociabilité Intellectuelle des ecclésiastiques cultivés dépasse leur état pour s'étendre à des avocats, comme Beauregard à Chambéry ou Chessel à Annecy, à des médecins à l'image du sieur Joseph Despine à Annecy, à l'intendant du Chablais Pescatore. Certaines bibliothèques d'hommes d'Eglise, pourvus de livres de philosophie liée à la pensée des Lumières, confirment aussi que des gens « entendus avec les Libraires de Genève, font venir chaque semaine tout ce qui paroît de nouveau. », comme le dénonce Mgr Biord dans une lettre du 25 novembre 1763.

Il est difficile de mesurer la pénétration des idées révolutionnaires en Savoie, et en particulier auprès du clergé. Cependant, on sait que le révérend Revilliod a reçu du notaire Charlet à Chamonix un factum intitulé *Le premier cri de la Savoie vers la Liberté* écrit par C.C.A. Grenadier Patriote, en 1791. Les paragraphes évoquant l'action de l'Église sont d'un contenu très critique voire agressif :

> *« Les seules ressources qui lui restent [à la Savoie] sont les cloitres, l'Eglise, le Barreau et l'Etat militaire ; mais quelles ressources ! Aucune d'elles ne sert à la prospérité du pays ; aucune d'elles ne contribue à vivifier l'agriculture, toutes au contraire tendent à dessecher les branches productives. Ainsi dans la Savoie, au lieu d'atteliers et de manufactures propres à la rendre active, l'on ne voit que des couvents, des casernes, des corps-de-garde et quelques études de gens d'affaires ; les villes ne paroissent peuplées que de moines, de soldats, de plaideurs et de mendiants […].Une autre cause de l'extraction du numéraire de la Savoie, mais bien moins considérable que les deux autres, ce sont les études que sont obligés de faire à Turin tous ceux qui veulent prendre leurs grades en droit, en médecine et en théologie. Les dépenses qu'elles exigent, soit pour les pensions et l'entretien, soit pour les thèses et les différents grades, deviennent un fardeau très pesant pour ceux qui les supportent, surtout dans un pays où les dortunes sont si médiocres […]. Il faut proscrire dès le commencement des études, cette tendance des maîtres vers l'état ecclésiastique »*[3].

Le discours hostile à l'Église et au clergé des révolutionnaires n'a pas du surprendre le curé Revilliod. Le pamphlet est l'œuvre du Fribourgeois Nicolas-Antoine Castella, installé à Chambéry depuis 1781, avant de faire partie du « Club Helvétique » rassemblant à Paris des Savoyards attirés par les idées de la Révolution. L'Église est dans ce billet considérée comme la complice des Piémontais en contribuant au dépérissement économique de la Savoie, à

---

[1] Daniel MORNET, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Tallandier 2010, (1ère éd. 1933), 552p. , p. 208.

[2] Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1997, 2 t., note 147, p. 1009 et p. 1010.

[3] Archivio Stato Torino, P.S, L.P., p. 41, Mémoire du président Lovera di Maria, juin 1791. Note 18, p. 1121 dans Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle,* Paris, 1978, 2 t., 1240 p.

détourner sa jeunesse instruite des carrières civiles utiles au développement du duché, en obligeant les familles à envoyer leurs enfants étudier à Turin, ce qui est source de frais importants, d'où la revendication faite au roi d'établir une université à Chambéry. Cependant, en 1792, l'agitation est faible en Savoie en raison de la censure, de la venue de renforts de Turin mais aussi des mesures d'apaisement qui sont prises. À Chamonix et dans les hautes vallées, ces libelles ont peu perturbé les convictions religieuses des communautés villageoises bien tenues en main par le clergé, mais ils ont eu plus d'écho dans les basses vallées et l'avant-pays plus urbains. C'est dans ces espaces que la déchristianisation s'opère le plus vite. C'est là que la relation au divin est la plus tendue entre les fidèles et les curés, « dotés d'une forte culture théologique par les années de séminaire, conscients de former une société séparée et longtemps issus de milieux plus huppés que celui de leurs paroissiens », d'où un écart qui s'aggrave entre « l'expérience populaire du sacré et la définition par l'institution des pratiques licites et des règles obligées »[1]. C'est une des raisons de la déchristianisation en Savoie. Cependant, les paroissiens des villages qui sont issus surtout de la paysannerie constituent un groupe qui se sent menacé « dans son identité collective par la politique religieuse de l'Etat révolutionnaire qui paraît mettre en cause la cohésion de la communauté rurale identifiée à son église et à son pasteur et compromettre la foi catholique transmise de génération en génération »[2]. Ainsi, à Groisy, près d'Annecy, le 21 février 1793, les habitants disent que « tous extraordinairement assemblés au son de la cloche et ouï le citoyen Joseph Ducret, procureur de la dite commune…déclarent s'opposer formellement à ce que les prêtres desservant leur commune prêtent le serment prescrit par la proclamation des commissaires ». En fait, les paroissiens n'ont pas confiance parfois dans certains prêtres jureurs, jugés inaptes à enseigner la foi catholique, apostolique et romaine. C'est le cas à Saint-Julien-de-Maurienne où est écrit dans le journal de Joseph-Marie Féaz que « nous avons eu tous les dimanches un capucin pour venir dire la messe… Mais quand ils voient entrer ce capucin, chacun s'en sauve dehors. Les uns s'en vont devant les chapelles, les autres s'en vont et très peu dans l'église. Tout le monde croient que cette messe ne soit pas bonne »[3].

Dans le diocèse de Genève-Annecy, Mgr Paget, l'évêque légitime, a accusé l'évêque constitutionnel Panisset « d'intrusion, de schisme et d'hérésie ». Les fidèles savent ce dernier contesté, comme l'atteste le rapport de réconciliation des églises du diocèse de Genève rédigé par des missionnaires entre 1795 et 1802 au Châtelard, en Bauges :

> *« Le culte schismatique a été exercé pendant trois mois par un intrus et par un simple jureur sans visite de l'évêque et lecture de ses prétendus mandements, le culte n'a été suivi que peu de temps et peu de monde ».*

Mais la situation est complexe dans le duché de Savoie puisqu'à Marigny-Saint-Marcel, près de Rumilly, c'est l'inverse qui se produit :

> *« le propre curé qui était jureur …a fait la lecture des prétendus mandements de l'évêque intrus et le culte reprouvé a été suivi par un peuple qui croyait bien faire ». La situation peut parfois dégénérer, comme à Ruffieux, où l'intrus « a été suivi dans son schisme par le plus grand nombre des paroissiens et cela pendant plus d'une année. L'intrus a lu les mandements de l'évêque constitutionnel …, le curé légitime y a été insulté, bafoué, gardé à vue »[4].*

Il n'est pas alors étonnant que le citoyen qui inventorie les livres présents dans la cure de Queige à la Révolution ait fait remarquer que le vicaire possède « trente deux volumes de mauvais livres de différents ouvrages »[5]. Ce citoyen favorable à la Révolution, qui ne sait pas

---

[1] Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Seuil, Paris, 2000, 195 p., pp.152-153.

[2] Christian SORREL, « Eglise et Révolution en Savoie (1793-1794), pp. 61-84, p. 64, dans *Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Séquences du Bicentenaire*, Lucien CHAVOUTIER (s.d.r.), Académie de la Val d'Isère, Mémoires et Documents XVII (nouvelle série), Montmélian, 1989, 192 p.

[3] Idem, p. 72 et p. 74.

[4] Idem, p. 72 et p. 74.

[5] Cahiers du Vieux Conflans, n° 97, 1973.

lire, a tenu à faire noter cette appréciation péjorative. Avec la Révolution, les temps changent. Elle est loin la sérénité du desservant qui effectue les obligations de son état et peut à l'image du révérend Fleury de Mamers dans le Maine, symbole du « bon prêtre » du XVIIIe siècle, se livrer à l'étude de 11 heures à midi, puis après le souper « étudier un prône, lire un chapitre de l'*Écriture et la méditation du lendemain par un prêtre du diocèse de Saint-Claude* »[1]. Bien au contraire, le 14 février 1793, alors que le citoyen curé est Denis Chapelet, le citoyen maire Denis Portier raconte que « Le citoyen maire a présenté (au citoyen curé) le livre de l'Evangile, l'a sommé de dire la vérité et de ne rien cacher de tous les objets quelconques de son bénéfice ; le citoyen curé a mis la main sur le livre et a hautement juré de dire la vérité »[2]. Mais d'autres ecclésiastiques vont lutter contre la Révolution pour des raisons religieuses et non politiques, en devenant des missionnaires clandestins qui doivent « se refermer dans les limites d'un exercice privé du culte » (lettre du cardinal Costa à l'abbé Martinet, 22/03/1795), « se détacher des objets terrestres sans se mêler des opinions politiques », ni faire « sur les événements passés aucune application ni allusion capable d'agir les esprits », ou bien faire preuve d'un « esprit de paix et de conciliation ». D'ailleurs, le chef des Missions, le révérend Antoine Martinet, conclut que face à « une puissance qui a mis la main à l'encensoir et empiété sur la puissance spirituelle », l'Église doit « faire abstraction en tout du gouvernement civil et se montrer soumise aux autorités dans toutes les choses qui ne sont pas opposées à la religion »[3]. C'est en ce sens que sont organisées les missions dans l'archidiocèse de Tarentaise menées par des prêtres réfractaires ne voulant pas se compromettre, entre fin 1795 -début 1796 et septembre 1797-fin 1799, ni avec des agents royalistes, ni avec des sympathisants antirépublicains. Comme ils sont clandestins, recherchés par la police républicaine, chassés du royaume de Piémont-Sardaigne par le roi après le traité franco-piémontais de Paris du 15 mai 1796, les prêtres missionnaires se déplacent avec un nombre très limité de livres assurément, néanmoins ils doivent s'attacher « à pouvoir aux besoins spirituels qui seront les plus urgents dans les paroisses et à déraciner les vices dominants tels que sont d'ordinaire les jurements, la médisance, les larcins, l'avarice… », de même qu'ils doivent veiller sur les petites écoles existantes dans leurs paroisses afin que l'enseignement des principes de la foi catholique en soit le principal objet et s'en occuper eux-mêmes « dans le temps de Carême ou dans la saison plus convenable »[4].

Parmi les prêtres ayant prêté le serment de fidélité à l'Église, certains ont été sensibles à la philosophie des Lumières. En Tarentaise, ils ont été entraîné vers les lectures d'ouvrages de ces intellectuels par le chanoine Jean-Vincent Merme (1715-1796), professeur de philosophie, puis de théologie au collège royal de Moûtiers. En poste pendant quarante deux ans, il a instruit plusieurs générations de prêtres dont le nombre est supérieur à cent[5]. Il possède des ouvrages de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes. Il instruit ses élèves des controverses opposant l'Église catholique au déisme. Il veut propager les idées philosophiques nouvelles dans le clergé et donne à Moûtiers le 24 février 1793 en l'église Sainte-Marie « un petit prononcé aux fins d'initier le clergé sur ses obligations civiles envers la République ». Son prosélytisme s'avère fructueux puisque selon le maire Guméry, « tout le peuple assemblé a été très satisfait et a montré le plus vif applaudissement à chaque prestation de serment (rapport du 25/ 02 / 1793).

Ce jour-là, quinze ecclésiastiques ont prêté serment qui vont faire partie d'un groupe de quarante six curés et quinze chanoines sur vingt dans le district de Moûtiers, ce qui contraste fortement avec les 75 % de réfractaires du département du Mont-Blanc. Le professeur Jean-

---

[1] F. PICHON, « Les mémoires de J -P. Fleury », Société des archives historiques du Maine. La province du Maine, 1900, pp. 325-327. Cité par Guy SAUPIN dans *Les villes en France à l'époque moderne XVIe-XVIIIe siècles*, Belin, Paris, 2002, 270 p., p. 165.

[2] Jean PRIEUR, Christine FUSIER, *Bonvillard, pays de la Combe de Savoie*, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 2004, 296 p., pp. 62-63.

[3] Lucien CHAVOUTIER, « L'Eglise en Savoie, les droits et les lumières (1792-1802) », pp. 89-99 et dans *Les Savoyards révolutionnés (1787-180*0), Académie de la Val d'Isère, 1989, Mémoires et p. 94. Documents XVII (nouvelle série), Montmélian 1989, 192 p.

[4] Marius HUDRY, « Le clergé de Tarentaise et la Révolution : Antoine Martinet », pp. 237-249, dans Christian SORREL (s.d.r.), *Vivre en Révolution, La Savoie 1792-1799*, Actes du colloque du 20 mai 1989, S.S.H.R., Mémoires et Documents XCI.

[5] Lucien CHAVOUTIER, « L'Eglise en Savoie, les droits et les lumières (1792 - 1802) », pp. 89-99 dans *Les Savoyards révolutionnés (1787-1800)*, Académie de la Val d'Isère, 1989, Mémoires et p. 94. Documents XVII (nouvelle série), Montmélian 1989, 192 p.

Vincent Merme s'oppose nettement au révérend Antoine Martinet. Les convictions de ce dernier l'amènent à parler de « fanatisme philosophique… levain infernal » à l'origine d'un « horrible brigandage des mœurs », de son « horreur de la fausse philosophie » qui le pousse à déraciner l'esprit des jeunes de la séduction des funestes maximes et à les retenir sur la pente raide du libertinage » (lettre au cardinal Costa du 13/ 02 / 1796). L'un a pu être sensible à la *Profession de foi du Vicaire savoyard* contenue dans l'*Émile* (1762) qui pose les fondements de la foi de Rousseau, tandis que l'autre dénonce la théologie douteuse de l'ecclésiastique qui admet l'existence d'un dieu créateur attestée par l'ordre de la nature mais aussi celle du mal, dont l'origine se trouve dans l'histoire et dans l'être humain. On se doute que les deux hommes d'Église apprécient la capacité du Vicaire savoyard à s'extasier devant la beauté de la nature, donc devant la révélation de l'existence de Dieu. Mais le Dieu créateur, qui est aussi un Dieu réparateur pour le Vicaire, se perçoit également par la raison. Alors le révérend Martinet ne peut que refuser la réfutation des dogmes et de la révélation qui concerne la seconde partie de la *Profession de foi*[1]. Il ne peut admettre que Rousseau relativise la Révélation, que le philosophe se laisse guider par sa conscience qu'il qualifie d'« instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu… ». On est loin de l'amour de Dieu du fidèle, mais plus proche d'un Dieu retrouvé « dans le spectacle de la nature dont la raison éclairée par le cœur peut déchiffrer l'ordre sans jamais atteindre l'incommensurable grandeur divine »[2]. Puisqu'il est aussi lecteur de Voltaire, le révérend Merme cherche à concilier la conception de la religion de Rousseau avec celle de Voltaire qui se définit comme théiste, soit « un homme fermement persuadé de l'existence d'un être suprême aussi bon que puissant, qui a formé tous les êtres… qui perpétue leur espèce, qui punit sans cruauté les crimes, et récompense avec bonté les actions vertueuses… Il croit que la religion ne consiste ni dans les opinions d'une métaphysique inintelligible, ni dans de vains appareils, mais dans l'adoration et la justice … Il vit de Lorette et de la Mecque, mais il secourt l'indigent et il défend l'opprimé »[3]. Donc, ce chanoine professeur de philosophie et de théologie s'accommode à la fois de l'Église de la réforme catholique et de la révolution intellectuelle des Lumières.

1.6. Philibert Simond : une figure de la Révolution en rupture avec son milieu intellectuel

Philibert Simond est le neveu du révérend Claude-Joseph Simond, curé de Gruffy en 1792, à l'époque où les Français s'emparent de la Savoie. Alors il émigre en Valais dès mars 1793. À la tête du cinquième meilleur bénéfice du diocèse de Genève-Annecy, il finance les études et les frais de logement dans une pension particulière à Paris de son neveu qui étudie en Sorbonne. Il en est chassé au bout de deux ans, sans avoir reçu aucun grade. On dit qu'il fréquente plus les clubs révolutionnaires que les cours de l'université, ce qui influence sa pensée politique et ébranle ses convictions religieuses. Il rentre à Gruffy comme vicaire de son oncle pendant quatre ans de 1784 à 1788[4]. Mais il fait de nombreux voyages en Alsace où il entretient des relations avec « les philosophes et les hommes des opinions libérales et libertines dont il avait commencé la connaissance à Paris ». Dénoncé au pouvoir sarde, il disparaît un dimanche après le sermon, pendant que son oncle officie, pour se rendre à Strasbourg rejoindre un de ses cousins de Samoëns, marchand drapier, et retrouver de nombreux savoyards installés dans cette ville. Là, il est nommé grand-vicaire par l'évêque de Strasbourg, évêque constitutionnel du Bas-Rhin. Certains estiment que « ce jeune prêtre, ordonné en 1779, a perdu le sens de la vocation sacerdotale sous l'influence d'une crise doctrinale, ses rêves ne sont plus ceux d'un vrai disciple de Dieu et des âmes, humble et désintéressé ; son évangile, son Credo, ce n'est plus la parole du Christ, mais celle des idéologues de son temps. Son langage sera celui d'un apostat plutôt que celui d'un prêtre constitutionnel »[5]. Si bien que ce

[1] Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p., pp. 536-538.

[2] Bernard HOURS, *L'Eglise et la vie religieuse dans la France moderne XVI-XVIIIe siècle*, P.U.F., 2000, 384 p., p. 336.

[3] VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, 1764.

[4] Archives presbytérales de Gruffy. Notice inédite sur révérend Joseph Simond.

[5] Moniteur, tome 19, p. 11.

simple vicaire savoyard devient ensuite député à la Convention de septembre 1792 à mai 1793, l'organisateur de la Révolution en Savoie, l'âme de l'assemblée des Allobroges, le responsable du premier plébiscite en faveur de l'annexion de la Savoie à la France. En Faucigny, Philibert Simond surveille les réquisitions de blé, fait descendre les cloches des églises pour fabriquer des canons. Pour lui, les cloches sont des « objets d'un culte superstitieux »[1]. Il ordonne l'arrestation des suspects, des émigrés, fait guillotiner à Paris le châtelain Duc de Samoëns et trois notables de Taninges. Il précède d'ailleurs ces derniers de dix jours sur l'échafaud puisqu'il est accusé de « trahison contre la liberté et la sûreté du peuple français ». C'est la fin de la carrière d'un homme d'Église, dont VERMALE, un historien soucieux d' étudier les archives de la Savoie, disait qu'il « appartenait à une de ces dynasties de curés des hautes parties montagneuses de la Savoie qui étaient redoutées même des intendants du roi de Sardaigne, lesquels ne badinaient guère avec les opposants à leurs ordres ». Dictateurs dans les communautés d'habitants du haut pays, ces curés défendaient leur domination au besoin par la force de leurs poings. Ils n'avaient rien de la douceur de saint François de Sâles, ou du tempérament rêveur du Vicaire savoyard : à son ascendant physique, Simond ajoutait celui de son verbe. Il était très éloquent, cela n'est point douteux[2]. Cette dernière qualité, alliée à sa culture cléricale, lui permet de s'émanciper, de rompre avec son sacerdoce, son milieu social, sa famille, une destinée toute tracée dans l'Église de Savoie dont il se détourne par ses lectures, ses idées.

2. Surmonter l'après-Révolution par les livres en Tarentaise

Après les évènements révolutionnaires en Savoie, l'Église est soucieuse de restaurer la foi. Pour cela, il faut renforcer la culture théologique d'un clergé moins bien formé, car parti en exil ou moins soucieux de s'instruire, car préoccupé par l'impératif d'échapper aux arrestations. Une liste minimale de livres à posséder et à emporter en cas de fuite est établie par exemple par le vicaire général à Moûtiers dans un *Avis pastoral et détermination pour l'administration secours spirituels dans le diocèse de Tarentaise en 1796*[3].

2.1. Trois ouvrages pour s'instruire des vérités chrétiennes essentielles

L'article XI à la page 42 comporte une rubrique intitulée « Des auteurs spécialement conseillés ». La liste débute par un alinéa, dont le titre est « Pour les instructions », sous-entendu des ouailles : un devoir indispensable pour le curé, car « l'ignorance des vérités du salut [est] un fléau si funeste pour la société ». Est d'abord préconisée l'étude du *Dictionnaire apostolique* dont le titre complet est « plein de desseins pour les mystères, panégyriques, oraisons funèbres, prônes, sermons, exhortations aux personnes ecclésiastiques et religieuses, et généralement pour toutes sortes de discours de piété ». Cet ouvrage est écrit par un prêtre difficilement identifiable car il signe avec les initiales de son prénom et de son nom ; il est imprimé 1679 chez Jean Certe à Lyon[4]. Ensuite vient l'*Année chrétienne* d'Amable Bonnefons[5]. Il s'agit d'un abrégé de la vie des saints, dont doivent s'inspirer les personnes dévotes qui veulent vivre saintement. Autant Amable Bonnefons est un auteur connu, autant celui qui lui succède est peu souvent mentionné. Il s'agit d'un prédicateur du Jura, dénommé Jean Billot, qui est aussi curé de Malange et ancien directeur du séminaire de

[1] A.D.H.S. 8 J 42. Fonds Dechavassine.

[2] François VERMALE, *Figures du temps de la Révolution en Savoie*, Dardel, 131 p., in-8, p. 45.

[3] Médiathèque de Chambéry, SEM P 937-4, *Avis pastoral et détermination pour administration des secours spirituels dans le diocèse de Tarentaise*, rédigé par le vicaire général, 1er septembre 1796.

[4] R.P.P.C.D.V.P.D.L., *Dictionnaire apostolique*, Lyon, Jean Certe, 1679.

[5] Amable BONNEFONS, *Année chrétienne*, Paris, Pierre de Bresche, 1639.

Besançon. Il dédie ses *Prônes* à Mgr le Cardinal de Choiseul et obtient un certain succès puisqu'ils seront souvent réimprimés et même traduits en allemand[1]. Ils sont tirés de l'Évangile et comprennent des « sermons choisis propres à donner une mission ou une retraite, un petit discours pour la première communion des enfants, et pur la rénovation des vœux du baptême ». Dans les consignes données aux pasteurs, il leur faut combattre « la mauvaise honte dans la confession, la fausse conscience », mettre entre les mains des fidèles « quelques bons ouvrages, tels que, par exemple, l'instruction de la jeunesse ». Cette série de petits ouvrages peut donc être fort utile en vue d'un usage quotidien.

2.2. Un catéchisme de référence

La seconde rubrique de la liste de livres conseillés s'intéresse aux catéchismes, que peuvent utiliser autant les enfants que les adultes. Sans surprise, celui de *Trente* est évoqué[2] le premier. On ne sait la date d'impression de cet ouvrage, plusieurs fois réédité. Vient ensuite le célèbre *Catéchisme de Montpellier* écrit par Charles-Joaquim Colbert de Croisy[3], le neveu de Jean-Baptiste Colbert. Cet évêque en poste de 1697 à 1738 fait rédiger ce catéchisme au cours des visites pastorales qu'il mène dans les paroisses nombreuses de son diocèse. Il est connu pour être un défenseur du livre de Quesnel intitulé les *Réflexions morales*, donc pour se poser en défenseur de la bulle « Unigenitus » de 1713, en étant un des quatre évêques appelants. En même temps, il est un défenseur reconnu du gallicanisme, doctrine qui veut placer le concile des évêques de France au-dessus du pape. Naturellement, il refuse de signer le Formulaire en 1722. Ainsi, le pape lui refuse la réédition de son catéchisme et décide de l'excommunier car il juge le livre d'esprit janséniste. Pourtant, c'est le catéchisme le plus important du XVIIe siècle. Il est rédigé sous forme de questions-réponses. Son auteur affirme que « les petites morales du catéchisme doivent être ouvertes, vives et simples, si le cœur ne parle pas, cela languit ». Charles-Joaquim Colbert de Croisy se caractérise par sa grande rigueur morale, qualité qui est aussi requise chez les ecclésiastiques savoyards.

Il est encore naturel de retrouver cité le *Catéchisme historique* de Claude Fleury qui contient en abrégé l'*Histoire sainte et la doctrine chrétienne*[4]. Paru en 1683 à l'origine, il connaît une très forte diffusion en XVIIIe siècle, traduit en latin en 1705, en espagnol en 1722, en italien en 1745, même s'il avait été mis à l'index en 1728. Ce récit de l'histoire de l'Église depuis sa création, rédigé par un historien réputé, est encore beaucoup en vogue au XIXe siècle.

2.3. Quelques traités relatifs au dogme

Un autre historien est aussi évoqué en la personne de Jacques-Bénigne Bossuet, qui est également un théologien réputé. Mais il figure dans le paragraphe relatif au dogme, avec son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse*[5]. Cet ouvrage est commencé en 1682 et expose l'origine de la Réforme pour mieux combattre le protestantisme, selon le principe suivant énoncé par l'auteur :

> *« La véritable simplicité de la doctrine chrétienne consiste essentiellement à toujours se déterminer en ce qui regarde la foi, par ce fait certain : hier on croyait ainsi, donc aujourd'hui il faut croire encore de même, car la foi qui change n'est point une foi, elle n'est pas la parole de Dieu qui est immuable ».*

[1] Jean BILLOT, *Prônes pour les dimanches et fêtes principales de l'année*, Lyon, Mauteville, 1771-1774, 5 vol., in-12.

[2] *Le catéchisme du Concile de Trente*, Paris, Desprez, 1686, in-12.

[3] Charles-Joachim COLBERT de CROISY, *Instructions générales en forme de catéchisme*, Paris, Simart, 1728, 2 vol., in-12.

[4] Claude FLEURY, *Catéchisme historique*, Paris, Clouzier, 1683, in-12.

[5] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse*, Paris, Mabre-Cramoisy, 1680, in-12.

Cette leçon de foi prend tout son sens après l'épisode révolutionnaire qui a ébranlé les consciences des Savoyards et décimé les effectifs des prêtres. Déjà, Bossuet redoutait la remise en cause de la doctrine qui pouvait conduire à l'indifférence ou à la négation des dogmes chrétiens. Un autre conseil de lecture est d'une valeur incontestable : les *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église*[1]. Elles témoignent avec force d'une foi chrétienne profonde, d'une piété sincère, qui est nourrie de la Bible et des Pères, en particulier de saint Augustin. Plus d'un siècle après la parution de son ouvrage, Bossuet reste un théologien de référence pour le clergé de France et de Savoie, signe aussi que l'Église peine à renouveler ses maîtres à penser.

Moins connu est l'abbé commendataire de Féniers dans le diocèse de Clermont qui se nomme Louis Géraud de Cordemoy, présent à travers ici son *Traité de l'infaillibilité de l'Église*[2]. Ce théologien est l'auteur d'un nombre très important de traités qui ont pour but principal de ramener les hérétiques au sein de l'Église catholique. Il écrit beaucoup contre les sociniens, les luthériens, les « nouveaux iconoclastes, les nouveaux mystiques défenseurs de la doctrine du pur amour ou encore les protestants ». Cette lutte contre les pratiques qui dévient du catholicisme se poursuit au XVIIIe siècle, comme le confirme la présence du livre de Jean-Baptiste Bullet *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur dives endroits des livres saints*[3]. Le titre proposé est inexact, car est simplement relevée l'expression les *Remarques critiques* de Bullet. L'auteur est à la fois un historien et un théologien, qui s'illustre par une carrière de professeur de théologie à Besançon longue de cinquante années, jusqu'à devenir doyen de l'Université. Cet homme d'Église s'ouvre au monde des intellectuels laïques, en étant le correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-Lettres et le membre des académies provinciales de Besançon, Lyon et Dijon. Sa culture est donc sacrée et profane. Il disserte sur différents sujets de l'Histoire de France, sur la langue celtique, ou fait des recherches historiques sur des thèmes plus légers comme les cartes à jouer. Mais son obsession est de prouver l'existence de Dieu, comme en atteste son *Traité de l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*[4]. Il s'agit de convaincre le fidèle par une pédagogie du concret, partant de l'observation de la beauté des choses du quotidien pour cheminer vers Dieu.

Dans ce paragraphe sur les auteurs conseillés en matière de dogme, le pendant de Bossuet, grand évêque du XVIIe siècle, est l'archevêque de Lyon, Antoine Malvin de Montazet, nommé dans la capitale des Gaules à la mort de Mgr de Tencin le 2 mars 1758, en plein cœur du XVIIIe siècle, après avoir été évêque d'Autun en 1748. Très tôt, ce spécialiste de théologie dogmatique combat les sources des mauvaises croyances, ce qui l'amène à prononcer en 1750 à l'Assemblée du clergé un discours dénonçant la corruption. Une fois installé à Lyon, il fait du diocèse de Lyon une place forte du jansénisme en modifiant tous les livres de piété et d'instruction religieuse, comme le *Catéchisme* (1767), le *Bréviaire* (1776), le *Rituel* (1787), le *Manuel de philosophie* (1780), puis celui de *Théologie* (1783). Sa pensée est teintée d'un fort rigorisme comme en atteste son *Mandement contenant des instructions sur la pénitence et des dispenses de carême*, paru en 1768, qui proteste contre la facilité à accorder l'absolution. Il établit la démonstration suivante pour revenir à une plus grande exigence du prêtre à l'égard du fidèle :

> *« la conversion du cœur, sans laquelle il n'y a point de vraie pénitence, demande plus de temps et d'efforts qu'on n'en emploie à réconcilier les pécheurs, la conversion du cœur, quand elle est réelle, produit nécessairement des effets dont la prétendue pénitence des pécheurs n'est pas suivie. L'excessive facilité avec laquelle ils s'imaginent rentrer en grâce avec Dieu rend leur pénitence légitimement suspecte, et le peu de fruit qu'elle produit achève d'en prouver la fausseté ».*

De même, il est extrêmement sévère à l'égard des incrédules. Dans son ouvrage le plus célèbre, *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion*[5], paru en 1776,

[1] Idem, *Instructions pastorales sur les promesses de l'Eglise*, Paris, Cellot, 1770.
[2] Louis Géraud de CORDEMOY, *Traité de l'infaillibilité de l'Eglise*, Paris, Barrois, 1684, in-12.
[3] Jean-Baptiste BULLET, *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des livres saints*, Paris, Breton, 1773, 3 vol., in-12.
[4] Idem, *Traité de l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1768, in-12.
[5] Antoine Malvin de MONTAZET, *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion*, Lyon, Delaroche, 1776, in-12.

il dénonce deux sources de l'incrédulité : la passion et l'ignorance. Il évoque les arguments des incrédules pour mieux les contrer. Il sait qu'ils rejettent la religion à cause des mystères, mais, pour lui, ils attestent justement de la grandeur de Dieu parce que les fidèles ne peuvent les comprendre. De plus, l'acceptation des mystères leur est salutaire car elle abaisse leur orgueil et elle renforce la doctrine admirable de Jésus-Christ et la beauté de la morale chrétienne. Un anonyme, qui serait en fait l'abbé Joseph Courbon, a montré que l'*Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité* n'est que l'analyse du *Traité des principes de la foi chrétienne* de Duguet[1]. Ceux-ci sont largement évoqués dans la célèbre *Théologie de Lyon*[2], le manuel de théologie qu'il donne aux élèves de son séminaire en 1780, suspecté de jansénisme, défendu par l'oratorien réputé Valla.

Pour clore cette rubrique sur le dogme, il est conseillé aux ecclésiastiques du diocèse de Tarentaise de lire « quelques bons auteurs de théologie scolastique qui peuvent être Honoré Tournely[3], Jean Polman[4], Louis Habert[5], Martin Beccan[6] ou encore Louis Bourdaloue[7].

2.4. Toujours la prédominance de la théologie morale

« Enfin pour la morale et la discipline », comme il est dit dans la quatrième rubrique, apparaît d'abord le nom de Pierre Collet, docteur de théologie depuis 1719, qui débute ensuite une carrière de professeur de cette discipline. Parallèlement, il poursuit la rédaction du *Cours de théologie* de Tournély et fait paraître, en 1749, un ouvrage qui devient un grand classique dans bon nombre de séminaires du royaume de France et en Savoie, de même qu'en Italie et en Allemagne : les *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*[8]. Contrairement à certains livres évoqués précédemment, celui-ci est écrit par un auteur, prêtre de la Congrégation de la Mission, qui est un adversaire déclaré du jansénisme. Il se signale par une vie entière consacrée à l'étude et à l'enseignement, particulièrement de la théologie morale, en étant célèbre pour son *Dictionnaire de théologie morale*.

Comparable par sa renommée est l'auteur évoqué ensuite : le Père Paul-Gabriel Antoine. Professeur de philosophie et de théologie à l'Université de Pont-à-Mousson avant d'en devenir recteur, il fait imprimer une *Theologia moralis*[9] en 1731, qui est ensuite souvent rééditée, tant elle est en vogue. Alphonse de Liguori lui-même reconnaît la doctrine de ce jésuite comme étant d'une grande sûreté et sévérité. Cela confirme une tendance lourde de la spiritualité du clergé savoyard au XVIIIe siècle, qui oscille entre rigorisme et jansénisme.

D'ailleurs, cette caractéristique est confortée par la présence de la *Morale de Grenoble*[10] qui correspond à un livre de François Genet. Il s'agit d'un des grands succès de la théologie morale de séminaire tout au long du XVIIIe siècle et même plus tard. À la parution du livre en 1670, l'auteur est professeur de théologie morale à Aix-en-Provence et il rédige ce livre à la demande de l'évêque du diocèse de Grenoble, Mgr Etienne Le Camus. Mais la casuistique proposée apparaît trop rigide à de nombreux évêques de France et à la Faculté de théologie de Louvain. L'ouvrage est censuré le 11 mars 1703. Néanmoins, il s'est répandu dans toute l'Europe occidentale à la faveur de nouvelles éditions revues et augmentées et est traduit par exemple en latin à Venise en 1703, pour une édition dédiée au pape Clément XI. Cette *Résolution des cas de conscience selon l'Ecriture sainte, les Canons et les Saints Pères*, qui est l'autre titre plus précis de l'ouvrage, a un tel succès qu'elle contribue à la nomination de son auteur comme théologal d'Avignon par Innocent XI, puis comme évêque de Vaison en 1685. Mais le nouvel évêque ne renonce pas ensuite à ses convictions jansénistes car il accueille dans son

[1] Jacques-Joseph DUGUET, *Traité des principes de la foi chrétienne*, Paris, Guérin, 1736, 3 vol., in-12.

[2] Idem, *Dissertations et théologiques et dogmatiques*, Paris, Babuty, 1727, in-12.

[3] Honoré TOURNELY, *Cours de théologie*, Paris, 1747, 18 vol., in-8.

[4] Jean POLMAN, *Breviarium theologicum*, Paris, Josse, 1666, in-8.

[5] Louis HABERT, *Compendium theologiae, dogmaticae et moralis ad usum seminarii Catalaunensis*, Paris, Billiot, 1719, in-12.

[6] Martin BECAN, *Compendium theologiae scholasticae*, Paris, Cottereau, 1622, 3 vol., in-8.

[7] Louis BOURDALOUE, *Pensées sur divers sujets de religion et de morale*, Paris, Cailleau, 1734, 2 vol., in-8.

[8] Pierre COLLET, *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*, Paris, Garnier 1748, 2 vol., in-12.

[9] Paul-Gabriel ANTOINE, *Theologia moralis universa*, Nancy, Midon, 1727, 3 vol, in-12.

[10] François GENET, *Théologie morale de Grenoble*, Paris, Pralard, 1682, 6 vol., in-12.

diocèse les Filles de l'Enfance de Jésus, congrégation supprimée par un arrêt de 1686, ce qui lui vaut d'être emprisonné en 1688 pendant de longs mois, même à l'île de Ré. Rendu à son diocèse, il y meurt en laissant l'image d'un prélat doté d'une grande piété.

Par contre, un contemporain de François Genêt est accusé à tort d'avoir des tendances jansénistes : il s'agit d'un ecclésiastique du diocèse de Rouen, professeur de théologie au couvent de Saint-Jacques pendant des années qui se nomme le Père Noël Alexandre. Dans sa fameuse *Theologia dogmatica et moralis*[1]*,* parue en 1694, et qui connaît un grand nombre d'éditions, ce docteur de Sorbonne défend en fait des doctrines qui ne s'écartent pas de celles de l'école thomiste. Sa valeur est reconnue par l'archevêque de Rouen, Colbert, qui recommande en 1696 la lecture de l'ouvrage à ses curés. C'est ce que fait un siècle plus tard, exactement, le vicaire général du diocèse de Tarentaise : c'est dire si la bibliothèque de théologie de base du clergé séculier savoyard peine à renouveler ses livres et ses auteurs de référence. C'est le signe d'une liste d'ouvrages dépassés ou d'un clergé qui a du mal à adapter sa pastorale à cette fin du XVIIIe siècle.

Pourtant, le livre cité ensuite, est réputé XVIIIe siècle. Il est écrit par l'évêque de Toulon, Mgr Louis-Albert Joly de Choin en 1749. Son titre est les *Instructions sur le rituel de Toulon*[2]. L'ouvrage se veut pratique, adapté à la pastorale des ecclésiastiques, car il est dit qu'il contient « la pastorale des ecclésiastiques, et tous les principes et divisions nécessaires aux curés ». Une nouvelle édition paraît par exemple en 1827 à Besançon « enrichie des canons du Concile de Trente sur les sacrements, enrichie de notes importantes et mises en harmonie avec le droit civil ». Couramment appelé *Rituel de Toulon* sous l'Ancien Régime, le livre va être souvent réédité au XIXe siècle, en même temps que certains diocèses se dotent progressivement de rituels propres, qui reprennent les formules et les rites du *Rituel romain* en le commentant. Déjà, le *Rituel de Toulon* à sa parution vise un large public allant des chanoines aux simples clercs, des confesseurs aux prédicateurs, ce qui explique son succès, puisqu'il est adapté à la reconquête de fidèles déstabilisés par l'épisode révolutionnaire.

Son auteur est de la lignée d'un autre évêque antérieur également présent dans cette liste de livres, qui est Henry de Thiard Bissy. Il s'agit de l'évêque comte de Toul, docteur de Sorbonne en 1685, avant d'être évêque de Meaux en 1705 à la suite de Bossuet, puis d'être élevé au rang de cardinal en 1715. Ce prélat défend la constitution « Unigenitus » à l'occasion d'un *Traité théologique sur la constitution Unigenitus*[3] et lutte contre les appelants. Mais auparavant en l700, il a fait imprimer le rituel de son diocèse[4] qui s'apparente à un catéchisme se voulant le plus accessible possible.

Comme il arrive quelquefois dans des bibliothèques du milieu du XVIIIe siècle, apparaît aussi le *Pastoral*[5] de Saint Grégoire le Grand. Ce moine-pape du VIe siècle écrit une œuvre qui est une référence incontournable pour l'exercice du saint ministère et qui concerne les devoirs des pasteurs en général. Cet ouvrage se compose de trois parties qui abordent successivement les conditions de la vocation, les vertus d'un vrai pasteur et les règles de la prédication selon les personnes à qui elle s'adresse et les circonstances qui peuvent se rencontrer. La traduction d'Antoine de Marsilly au XVIIIe siècle est célèbre[6]. Est proposé un portrait de l'évêque idéal en tant que maître et guide de son troupeau et donc comme prédicateur efficace. À son niveau, le curé de Tarentaise peut chercher à s'inspirer de ce modèle. Le grand principe énoncé est que le chrétien doit tirer de l'Écriture plus une nourriture quotidienne pour son âme que des connaissances théoriques. L'ecclésiastique doit connaître la Parole de Dieu, ce qui l'oblige à beaucoup d'humilité intellectuelle et guider sa communauté de fidèles vers le salut, mais encore vers un complet projet de vie inspiré par la morale chrétienne. Ainsi, à l'image de cette somme, certains livres cités renseignent aussi sur les qualités que le lecteur ait supposé avoir.

---

[1] ALEXANDRE Noël, *Thelogia dogmatica et moralis secundum ordinem catechismi concilii Tridentini*, Paris, 1694, 10 vol, in-8.

[2] Louis-Albert JOLY de CHOIN, *Instructions sur le rituel de Toulon*, Lyon, Perisse, 1749, 2 vol., in-4.

[3] Henry de THYARD-BISSY, *Traité théologique sur la constitution Unigenitus*, Paris, Mazières, 1722, 2 vol., in-4.

[4] Idem, *Rituel de Toul*, Toul, Laurent, 1700, in-4.

[5] Saint GREGOIRE LE GRAND, *Pastoral*, Lyon, Valfroy, 1690, 1 vol., in-12.

[6] Saint GREGOIRE LE GRAND, *Pastoral*, traduction d'Antoine de Marsilly, Lyon, P. Valfray, 1690, in-12.

En fin de liste, se produit un retour à un livre fondateur de l'Église en Savoie avec l'évocation des *Constitutions et instructions synodales de Saint François de Sales, évêque de Genève*[1]. On ne sait dans quelle édition. La première date de 1668. Mais il s'agit certainement de l'édition plus récente de 1695, concernant celles « mises en ordre et augmentées par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, son successeur dans le même évêché[2]. En fait, elles sont rédigées par le chanoine Joseph Falcaz, « d'une famille de robe, [qui] fut tour à tour étudiant à Paris, puis à Orléans, où il obtînt son doctorat dans les deux droits. Chanoine de la cathédrale en 1669, il est grand vicaire en 1675 »[3]. Il est décrit comme « l'homme le plus savant et le plus vertueux que je connaisse dans les Etats de Savoye » par Mgr Rossillon de Bernex dans une lettre du 10 janvier 1709[4]. D'ailleurs, les résolutions pastorales sont republiées en 1725 par le même prélat.

Ainsi, en 1796, c'est un vicaire général qui conseille des lectures jugées essentielles au clergé de Tarentaise et évoque un ouvrage rédigé par un précédent confrère du diocèse de Genève-Annecy. C'est bien la preuve que ces « officiers de l'évêque sont sur tous les fronts, à la fois négociateurs de l'ombre et pasteurs en pleine lumière »[5]. Au total, ce sont dix-huit titres qui sont cités expressément. Il faut encore ajouter « quelques histoires de la Bible et de l'Église » et « quelques bons auteurs de théologie scolastique ». Bien d'autres peuvent être encore possédés comme le suggèrent les quatre « etc. ». Cet écrit illustre un des moyens à mettre en œuvre par les prêtres réfractaires qui sont entrés en résistance contre l'Église constitutionnelle de la Révolution et pour le maintien de la foi catholique dans le duché de Savoie. D'ailleurs, un document écrit par Mgr Panisset, évêque du Mont-Blanc, reconnaît en l796 que « les peuples ont été touchés par la persécution, mais non convertis ». Il faut reconnaître ici l'influence de l'enseignement du clergé resté fidèle aux préceptes d'Antoine Martinet par exemple, futur évêque de Tarentaise de 1826 à 1828[6].

3. Des ecclésiastiques au cœur d'un renouveau pastoral après la Révolution

Encadrer les fidèles reste une préoccupation essentielle des intellectuels ecclésiastiques du XIXe siècle, qui sont chargés d'âmes pour certains d'ailleurs. Ainsi, le début du siècle est une période caractérisée par un renouveau pastoral indéniable. Emergent des hommes d'Église, auteurs de travaux isolés et d'autres qui appartiennent à des réseaux d'intellectuels, unis par une spiritualité commune, constituant des communautés de pensée. Parmi les premiers, se trouve le révérend Jean-Martin Guigonnet, curé de Sainte-Foy en Tarentaise de 1816 à 1829, qui crée la congrégation des catéchistes pour lutter contre la déchristianisation issue de la Révolution, qu'il place sous la protection de saint François-Xavier. Elle vise à permettre l'instruction religieuse dans les hameaux, à s'occuper de soigner les malades et à défendre les bonnes mœurs.

Justement, pendant la période révolutionnaire, en Maurienne, le révérend Jean Gilbert-Collet qui est plus âgé, exerce un ministère clandestin dans les paroisses de Saint-Léger et Argentine, puis dans la vallée des Villards. Mais il va ensuite former les futurs prêtres qui étudient au grand séminaire du diocèse de Chambéry et de Genève, à partir de 1813, lorsqu'il

---

[1] *Constitutions et instructions synodales de Saint François de Sales, évêque de Genève*, Genève, Annecy, 1668, in-12.

[2] *Constitutions et instructions synodales de Saint François de Sales, évêque de Genève, mises en ordre et augmentées par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex, son successeur dans le même évêché*, Annecy, Fontaine, 1695, 2 vol., in-12.

[3] Chanoine MERCIER, « Notice sur M. Joseph Falcaz », Mémoires et documents de l'Académie Salésienne, t. IX, 1886, pp. 283-338.

[4] Académie Salésienne. Correspondance des évêques, Mgr Rossillon de Bernex, 6e carton, Lettre du 10 janvier 1709.

[5] Frédéric MEYER, *La Maison de l'évêque - Familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat Venaissin) de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008, 621 p., p. 400.

[6] Jacques LOVIE, « Les diocèses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne », Paris, Beauchesne, 1979, 299 p., p. 154, dans *Histoire des diocèses de France*, n° 11.

en est le supérieur. Son influence peut être qualifiée de liguoriste et l'amène à affronter une partie des professeurs de l'institution. Il va également conseiller à Jean-Marie Favre, fondateur des missions de Savoie, la lecture des ouvrages de l'évêque de Sant' Agota de Goti. Ainsi, il apparaît comme un intellectuel à l'influence discrète dans l'enseignement mais parfois forte sur un disciple au rôle ultérieur important au sein de la population.

4. Les livres utilisés par le missionnaire Joseph-Marie Favre

Au début du XIXe siècle, un double problème concerne les rapports entre fidèles et clergé dans les diocèses savoyards. Les premiers ont une formation religieuse fragile du fait des troubles révolutionnaires de 1792 et vont devenir des adultes alors que les prêtres en exercice sont soit âgés soit des ecclésiastiques formés rapidement du fait de la désorganisation de l'Église. Conscient de ce hiatus, l'archevêque de Chambéry, Mgr Dessolle, veut renouer avec la tradition des missions qui parcourent bourgs et campagnes pour enraciner la foi catholique. Il nomme Joseph-Marie à la tête de cette délicate entreprise[1]. Né à Samoëns le 7 novembre 1791 et ordonné prêtre en 1877, il dirige ces missions inspirées de celles de l'Ancien Régime dès 1822. Elles consistent en des « prédications exceptionnelles de deux à trois semaines, introduisant une rupture dans le temps religieux ordinaire, conduisant les fidèles à une confession générale, suivie d'une communion et établissant un esprit nouveau, consolidé ensuite par le clergé paroissial, rassuré et mieux formé par les retraites et les conférences ecclésiastiques »[2]. Évidemment, le livre joue un rôle primordial dans la mission et même après pour le fidèle. De même, il est aussi essentiel pour le prédicateur[3].

Pour Joseph-Marie Favre, le missionnaire doit convertir les fidèles par la diffusion de bons livres[4]. Ce qui suppose que les prêtres soient formés à l'aide de certains ouvrages qu'ils doivent parfaitement maîtriser. Pour parfaire leur formation, il organise des retraites particulières pour les retraitants d'abord, puis tous les séminaristes. Son livre de référence est la *Retraite* du Père Claude Judde. Ce jésuite écrit une *Retraite spirituelle pour les personnes religieuses*[5] sous forme de leçons que ses étudiants ont recopiées avant qu'elles ne soient éditées à titre posthume. Cette grande retraite est prévue pour une durée de trente jours mais peut être adaptée pour huit ou dix jours. Ce livre est apprécié par les fidèles et le prédicateur pour l'art pour de se connaître soi-même. Le « serviteur de Dieu » comme l'appelle François Bouchage est épris de la formation des Pères Jésuites au point de dire qu'ils « sont des soldats exercés, nous ne sommes, nous, que des paysans armés ». Ce livre lui tient tellement à cœur qu'il a le projet de le faire imprimer à nouveau, en trouvant quatre cents souscripteurs. Pour atteindre ce chiffre, il vise d'abord les deux cents séminaristes du grand séminaire de Chambéry. C'est un succès avec l'impression du premier volume en 1823 et du second en 1824.

Dans le *Manuel du Pénitent ou Méthode abrégée pour se convertir, se réconcilier avec Dieu et persévérer*[6], un petit livre composé par Favre, il est écrit qu'« un des neuf moyens de la

[1] Philippe MARTIN, « Le Livre et la mission : Joseph-Marie Favre, un missionnaire savoyard face à l'écrit », p. 317-326 dans *Les missions intérieures en France et en Italie du XVe au XXe siècle*, actes du colloque de Chambéry (18-20 mars 1999), réunis par Christian SORREL et Frédéric MEYER, Chambéry, Institut études savoisiennes de l'Université de Savoie, 2001, 499 p.

[2] Christian SORREL, « La Savoie », dans Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, Paris, Beauchesne, 1996, 441 p., pp. 15-16.

[3] Bernard DOMPNIER et Daniel-Odon HUREL, *Missions, vocations, dévotions. Pour une anthropologie historique du catholicisme moderne*, Lyon, éditions LAHRA, Collection Chrétiens et Société, Documents et Mémoires n° 26, 2016, 432 p.

[4] François BOUCHAGE, *Le serviteur de Dieu, Joseph-Marie Favre, Maître et modèle des ouvriers apostoliques*, Paris, Beauchesne, 1901, 583 p., p. 125.

[5] Claude JUDDE, *Retraite spirituelle pour les personnes religieuses*, Paris, Gissey, 1746, in-12.

[6] Joseph-Marie FAVRE, *Manuel du pénitent ou méthode abrégée pour se convertir, se réconcilier avec Dieu et persévérer*, Annecy, Saillant, 1839, in-18.

conversion est la lecture des bons livres, selon le principe que « pour instruire les autres, il faut être instruit soi-même… : il faudrait savoir à perfection l'Écriture, la théologie, l'histoire de l'Église. Par ce moyen on auroit sous la main d'excellents matériaux pour faire des instructions. Mais malheureusement, dans les petits et les grands séminaires, on n'apprend rien de solide, rien avec méthode. Dès lors, prêtres ignorants, paroisses ignorantes »[1]. Mais l'appréciation portée ici semble excessive en ce qui concerne l'enseignement reçu dans les grands séminaires. Dans le même ouvrage, une des conditions de la méthode pour se convertir et se réconcilier avec Dieu est l'instruction, de façon ensuite à instruire sa paroisse pour le prêtre et à se conforter dans la foi pour le fidèle. Lors de la mission, les prédicateurs doivent confisquer les mauvais livres détenus dans les familles, c'est-à-dire ceux qui sont impies, pour ensuite les brûler devant l'ensemble des villages. D'ailleurs, Favre dénonçait déjà, avant de mettre en œuvre ses missions à travers la Savoie, la mauvaise influence des livres ramenés de Paris par les émigrants à Albertville « qui pour (y) avoir été cirer les parquets ou pétrir le pain, se croyaient obligés de railler tout ce qui touchait à la religion… Tous ici discutent sur la religion, jusqu'aux pauvres servantes qui ne savent pas seulement filer »[2]. Puisque les connaissances sur la religion sont fragiles, Favre préconise de convaincre les parents et les maîtres et de « leur conseiller la lecture des livres qui traitent de leurs devoirs : eux gagnés, tout est gagné »[3].

Une préoccupation de Favre est de créer des bibliothèques paroissiales pour permettre la lecture après le passage de la mission. Il a d'ailleurs établi un règlement de ces petites structures dans son *Plan de bibliothèque*. Le curé doit veiller à l'utilisation de livres par les familles les plus aisées et placer un tronc ou organiser une cueillette pour l'achat des livres que se prêteront les paroissiens les plus pauvres. Il est encore incité à trouver de pieux donateurs et à choisir une personne de confiance devant s'occuper du prêt des ouvrages. Mais on est loin de la bibliothèque créée par un vicaire de la paroisse Saint-Paul à Paris, qui organise un dépôt de livres en 1812 à destination des fidèles les plus pauvres, de façon gratuite, devenue une œuvre diocésaine entre 1820 et 1825[4]. Déjà en Savoie dans la seconde partie du XVIIIe siècle, des prêtres ont légué des livres pour former des bibliothèques municipales comme à Annecy avec le chanoine Nicolas Dumax. Ce fils d'un marchand ciergier n'est ni d'origine noble, ni fils d'un homme de loi ou d'un rentier, mais son père est bien introduit dans les milieux ecclésiastiques[5]. Grâce à son legs important de livres principalement de théologie, la bibliothèque de la ville va pouvoir mettre à disposition du public de nombreux ouvrages dès 1748. À Grenoble, la bibliothèque de Mgr de Caulet est ouverte au public en 1774[6].

Si l'on ne connaît pas la liste des ouvrages nouveaux proposés par Favre dans son *Plan de bibliothèque paroissiale*, certains titres sont déjà conseillés par lui à l'occasion de retraite particulière qu'il préconise aux fidèles. Dans un de ses manuscrits intitulé *Direction des âmes*[7], il envisage des livres selon le niveau d'instruction et l'avancement spirituel de chacun. Pour les âmes sensibles, il conseille la *Conversion d'un pécheur réduite en principes ou explication des qualités d'une vraie pénitence tirée des saintes écritures et de la tradition de l'Eglise*[8]. Le livre de ce jésuite espagnol, mort en 1599, a été plus de cent fois édité en espagnol et en diverses traductions. Il s'inspire des *Exercices ignaciens*. Un autre niveau de spiritualité concerne les

---

[1] François BOUCHAGE, ibidem, p. 577.

[2] Jacques LOVIE, « Histoire des diocèses de Chambéry Tarentaise Maurienne » dans *Histoire des diocèses de France* n° 11, Paris, Beauchesne, 1979, 299 p., p. 180 (cité par F. Bouchage, p. 94).

[3] Manuscrit, « Direction des âmes », Maison diocésaine de Chambéry, non côté (rayon G B 249), p. 54. Cité par Ph. MARTIN, op. cit.

[4] Claude SAVART, « Les bibliothèques paroissiales », *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, Promodis Editions du Cercle de la Librairie, 1991, t. 3, 671 p., pp. 537-545.

[5] Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIIIe siècle : Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978, 2 vol., 1244 p., p. 260.

[6] Louis DESGRAVES, « Vers la bibliothèque publique », *Histoire des bibliothèques française*, Paris, Promodis Editions du Cercle de la Librairie, 1988, t. 2, 547 p., pp.391-411.

[7] Joseph-Marie FAVRE, manuscrit ¨Direction des âmes¨, Maison diocésaine de Chambéry, non côté (rayon C B 24.9), pp. 96-97.

[8] François de SALASAR, *Conversion d'un pêcheur réduite en principes*, traduit de l'espagnol par le Père de Courbeville, Paris, Estienne, 1731, in-12.

âmes ordinaires, qui doivent lire *Le chrétien dirigé dans les exercices d'une retraite spirituelle*[1]. L'ouvrage est écrit par un autre jésuite, Gabriel Martel. Né au Puy en 1680, ordonné prêtre à Toulouse en 1710, il demeure longtemps au collège du Puy et, dans la maison, professe de Toulouse. C'est au Puy qu'il écrit son ouvrage et s'intéresse à une retraite de dix jours, basée sur trois méditations, deux considérations et deux lectures. L'auteur se fait l'apôtre de la vie chrétienne dont Jésus-Christ est le modèle, ou d'une vie évangélique.

Quant aux âmes dites spirituelles, l'*Introduction à la vie dévote*[2] doit être leur livre de chevet. L'ouvrage de François de Sales s'adresse à tout chrétien vivant dans le monde désireux de répondre aux exigences de son baptême en recherchant, selon le commandement de Dieu, la perfection, appelée par l'auteur « dévotion ». Celle-ci s'apparente à l'amour de Dieu. Pour l'atteindre, il faut un bon directeur spirituel. Pour encourager l'âme, le saint préconise toute une série de méditations, un usage de l'oraison qui correspond à une conversation avec Dieu. Enfin, les âmes qualifiées de « spirituelles » doivent pratiquer les vertus, particulièrement l'humilité et la douceur. Cette présentation rassurante et valorisante d'une spiritualité accessible explique le succès de la pensée de François de Sales depuis le XVIIe siècle, que Joseph-Marie Favre s'efforce de renouveler par sa pastorale de terrain[3]. L'évêque de Genève proposait l'idée que chacun puisse atteindre la perfection chrétienne.

Cet « humanisme dévot » optimiste va à l'encontre des abus du clergé savoyard, trop teinté de rigorisme. Favre dénonce la méfiance excessive que les prêtres éprouvent envers leurs fidèles, qu'ils jugent peu capables d'atteindre une certaine rigueur de comportement et une perfection spirituelle. Cela explique leur réticence à faire des confessions et à octroyer l'absolution. Or, pour l'abbé Favre, dans toute mission, la troisième étape comprend des « confessions préparatoires, essentielles, au cours desquelles on peut ne pas donner tout de suite l'absolution ». Cela s'oppose à ce que Favre a constaté à Argentine en Maurienne en 1825 :

> *« il n'y avait pas le sixième de la paroisse qui eût fait ses Pâques. Tous étaient en arrière, depuis un an, deux ans, vingt ans, trente, quarante et cinquante ans. Je ne sais pas pourquoi on détenait liés tant d'âmes en qui je ne trouvais ni ignorance essentielle, ni habitude mortelle, ni rancune, ni injustice ; en qui je remarquai au contraire de la bonne volonté, l'exactitude à se confesseur quatre ou cinq fois chaque année sans pouvoir obtenir une absolution. J'en ai trouvé à l'agonie renvoyés depuis quatre ou cinq ans »*[4].

Par opposition, l'abbé Favre, en Haute Maurienne, en application de la pensée de saint Alphonse de Liguori, estime que « pourvu qu'il n'y ait ni ignorance crasse, ni rancune actuelle, ni injustice, ni occasion prochaine volontaire, ni habitude invétérée et sans amendement, la bonne volonté ne suffit. J'absous, et les sacrements dûment la force réaliser les bons propos. Une fois absout, le pénitent éprouve encore des alternatives de santé et de maladie, comme un convalescent. C'est ce que ne comprennent guère nombre de prêtres, qui voudraient une guérison complète dès le moment de l'absolution »[5]. Ce qui ne l'empêche pas d'être beaucoup plus exigeant avec les fidèles de Séez, de Bourg-Saint-Maurice et de Montvalezan, obligés à des lectures édifiantes, au port de vêtements plus stricts, à se confesser une fois par mois. À la manière de François de Sales par ses missions, Favre renforce une foi ébranlée par les soubresauts de la Révolution française et son influence perdure par la lecture de ses ouvrages au cours des veillées. Ceux-ci circulent de plus en plus à partir de 1837 avec le *Manuel du Pénitent* et *Le Ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente*[6].

---

[1] Gabriel MARTEL, *Le chrétien dirigé dans les exercices d'une retraite spirituelle*, Lyon, Plaignard, 1729, 2 vol., in-12.

[2] François de SALES, *Introduction à la vie dévote*, Lyon, Rigaut, 1609.

[3] Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Histoire des religions en France (16e-20e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2000, 191 p., pp. 69-70.

[4] Cité dans F. BOUCHAGE, op. cit. p. 179.

[5] Ibidem, p. 181.

[6] Joseph-Marie FAVRE, *Le Ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente*, Lyon, Périsse, 1737, in-8.

Par contre, pour les gens grossiers, pour faire une retraite particulière à domicile, Favre propose les *Pensées* de Pierre Humbert. Le titre complet est *Pensées ou instructions sur les plus importantes vérités de la religion et sur les principaux devoirs du christianisme*[1]. Ce livre remporte très vite un grand succès dans la seconde partie du XVIIIe siècle et au XIXe siècle. Entre 1742 et 1850, on compte plus de cent éditions et réimpressions. Ce prêtre d'origine paysanne entre en 1714 dans la société des prêtres missionnaires du diocèse de Besançon dont le siège est établi à Beaupré, avant d'en devenir le directeur. Ces prêtres disposent d'une bibliothèque considérable et mènent un apostolat communautaire, visant à enseigner les vérités de la foi et les exigences de la vie morale chrétienne dans un style simple et direct, qui convient au public majoritairement rural rencontré par Favre. Comme François de Sales, il énonce que les vraies vertus, comme la vraie prière, sont intérieures et supposent l'humilité « fondée sur la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même ». Aux gens grossiers, on apprend à pratiquer l'ascèse car le corps est un « ennemi dont il faut se défier ». De même, face aux égarements de l'esprit et du cœur humain, ce n'est qu'en Dieu que l'homme peut trouver son repos et sa félicité. Cette spiritualité est simple, à la portée de la majorité, particulièrement visés sont les jeunes de plus en plus nombreux à être instruits, à lire le catéchisme, dans les petites écoles plus nombreuses et fréquentées dans les montagnes que les pays de plaine de la Savoie, que parcourt Joseph-Marie Favre.

La dénonciation des abus et des péchés est une constante des livres de piété qui circulent en Savoie. Cette littérature populaire, dite de dévotion, n'est jamais conseillée par les autorités ecclésiastiques, est passée sous silence par tous les prêtres. En effet, ces derniers fournissent des listes d'ouvrages à méditer, comme le fait le révérend Favre, invitant à une réforme intérieure de l'âme du fidèle. Le prêtre évoque le chrétien idéal, ce que fait rarement la littérature de piété. Pourtant, celle-ci complète l'action du missionnaire, puis celle du curé, en même temps que se diffuse l'acquisition de livres de nature religieuse et la lecture de ceux-ci. Dans ces petits livres comme dans les livres de théologie évoqués par les prêtres, des auteurs sont communs[2] comme François de Sales ou Thomas a Kempis, à travers *De l'imitation de Jésus Christ*[3].

[1] Pierre-Hubert HUMBERT, *Pensées sur la religion*, Paris, M. Lambert, 1768, in-12.

[2] Philippe MARTIN, « Le livre de piété » (vers 1640-1850). Approches méthologiques et premières conclusions », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 2001, n° 1 janvier-juin, t. 87, pp. 135-149.
Philippe MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003, 622 p.

[3] Thomas a KEMPIS, *De l'imitation de Jésus Christ*, Paris, Cramoisy, 1649, 1 vol., in-12.

CHAPITRE VI : LE CLERGÉ SÉCULIER, LES LIVRES ET LES DÉBATS DE LA MODERNITÉ DU XIXe SIÈCLE

1. Ecclésiastiques et franc-maçonnerie

Il est difficile de connaître le nombre d'ecclésiastiques qui ont adhéré à des loges maçonniques en Savoie du fait du caractère secret de celles-ci : certainement, une minorité. Ceci s'explique tout à la fois par le recrutement effectué par cooptation, les frais d'adhésion ou l'obligation de verser « un don gratuit annuel de vingt livres » pour devenir un Frère de l'Orient de Sallanches par exemple et les dépenses occasionnelles. Peuvent être attirés des hommes d'Église d'un certain niveau de culture et habitant en ville plutôt. Le révérend Perrin est, en 1789, membre de la loge de la Sincérité à Chambéry, qui est surtout à prépondérance nobiliaire, permettant une cohabitation entre haute noblesse, ancienne comme récente, et bourgeois aisés. Pourtant, deux prêtres roturiers en sont également membres[1], faisant figures d'exception, parmi les 66 % de nobles de cette loge en 1790. À Chambéry, à la veille de la Révolution, trois loges rassemblent deux cent soixante quatorze initiés, dont cent soixante et onze dans celle des *Trois Mortiers*. En 1790, la franc-maçonnerie savoyarde compte entre huit cents et mille membres sur une population totale de 300 000 habitants, soit environ 0,33%. Soit une proportion comparable à celle de la France qui renferme 70 000 maçons pour une population de 26 millions (0,27%).

Quel regard porte les autorités ecclésiastiques sur la franc-maçonnerie ? Le premier évêque du diocèse de Chambéry créé en 1779, Mgr Conseil, est très méfiant envers cette forme de sociabilité culturelle. À Annecy, le vicaire général Paget écrit en 1786 que « les personnes de probité et d'honneur » appartiennent à ce « redoutable parti »[2]. Ce dernier est condamné par Rome dès 1738. Les loges suscitent aussi la méfiance du roi qui diligente une enquête en 1786 aboutissant à leur fermeture en 1790 en Savoie comme à Turin et dans toutes les villes du royaume. Mais elles perdurent au XIXe siècle, comme le dénonce l'évêque de Tarentaise, Mgr Antoine Martinet, qui publie un mandement portant « condamnation des sectes de francs-maçons, Carbonari, conjurés contre l'Eglise et contre les Gouvernemens » en 1826[3].

Cette alliance du trône et de l'Église contre la franc-maçonnerie est-elle justifiée au vu des pratiques et des objectifs des loges savoyardes ? À Sallanches, les membres de celle de la *Saint-Jean du Mont-Blanc* ont adopté une constitution qui consacre leurs activités « à la gloire du Grand Architecte de l'Univers, sous les auspices de la Vertu » dans une atmosphère dans laquelle doivent régner « la paix, l'union et la concorde ». Rien donc de bien subversif, ce qui est confirmé par la devise qui figure sur le diplôme remis au frère qui a subi avec succès les rites d'initiation, condition de son entrée dans ce cercle secret, qui est « Pour la foi, le Roi et la Patrie ». Donc, les loges ne sont pas en Savoie des foyers de contestation politique ou religieuse virulente et l'évêque de Thiollaz qui exige en 1825 dans sa lettre pastorale « le respect du à l'Eglise » s'alarme à tort, soucieux qu'il est de vouloir contrôler ces nouvelles pratiques parfois ésotériques.

---

[1] Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIIIe siècle ; noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, 2 vol., 1244 p., p. 1004.

[2] A.S.T.P.S. Lettere vescovi, Annecy, lettre du 31 octobre 1786.

[3] A.D.S. 43 F 88, Mandement de Mgr Antoine Martinet évêque de Tarentaise, du 15 juillet 1826.

Ailleurs, en France, qu'en est-il de la participation des ecclésiastiques aux loges maçonniques ? En Poitou, à la veille de la Révolution, vingt et un responsables de paroisses sont présents dans les douze loges du diocèse et représentent 7 % des trois cent quatorze francs-maçons répertoriés[1]. Ils sont surtout présents dans de petites villes comme Thouars, Parthenay, même si certains appartiennent aux chapitres de Notre-Dame L'Ancienne de Poitiers, comme Pierre Sébastien Guilleminet qui est le « vénérable de La Parfaite Union » en 1781 ou encore son collègue Jean Adrien Malteste de Notre-Dame La Grande qui a le titre de « premier surveillant » de la loge dite « Le Silence » en 1782. S'ils parviennent à intégrer ces sociétés élitistes, c'est surtout en raison de leurs fonctions religieuses importantes et de leur solide bagage intellectuel. En Bretagne, des ecclésiastiques sont aussi initiés dans des loges maçonniques, au nombre de trente neuf. À Nantes, c'est le secrétaire du Chapitre de la cathédrale, d'origine sociale modeste, qui parvient au titre de vénérable de *La Parfaite union* en 1789. À Quimper, un même cas de figure se répète. Parfois, c'est le clergé paroissial qui est en relation avec des francs-maçons.

Ainsi, à Rennes, les membres de cette même loge s'intéressent aux pauvres de la rue Haute et font un don de trente livres au recteur de Saint-Germain pour qu'il les aide[2]. À Niort, dans la loge de « l'Intimité », lorsqu'un frère ou un membre de la famille de celui-ci meurt, alors on fait célébrer des messes par certainement les ecclésiastiques membres de cette loge qui se rattache au Grand Orient en 1774. Le curé local et le prieur de Saint-Martin officient, retrouvant leur rôle de pasteurs qu'ils mettaient autrement de côté au milieu des nobles et des riches bourgeois[3]. Dans le Maine, à la veille de la Révolution, seulement deux ecclésiastiques semblent appartenir à des loges maçonniques[4]. Les chanoines se laissent séduire plus que les curés à adhérer à ces cercles de sociabilité élitiste et secrète, dans lesquels les mondanités sont nombreuses. Dans *La Parfaite Union* d'Agen qui rassemble un huitième d'ecclésiastiques, les chanoines sont nombreux allant jusqu'à représenter 10 % de l'effectif de la loge à la fin du XVIIIe siècle, ce qui est exceptionnel. Le plus souvent, par opposition, les chanoines de Bordeaux ne jouent un rôle que secondaire et épisodique dans les loges maçonniques de la ville, certainement qu'après le temps de l'attirance pour la nouveauté est venu le temps de la lassitude[5].

2. Mgr Bigex face au docteur Daquin

Les polémiques peuvent mettre aux prises des individus qui ne sont pas nécessairement hommes d'Église mais dont les vues achoppent sur une question en rapport avec la foi. En 1809-1810, le vicaire général de Chambéry, François-Marie Bigex, engage une polémique avec le docteur Joseph Daquin à propos de la science. Il s'agit de deux personnalités intellectuelles de premier ordre. Bigex a effectué de brillantes études au grand séminaire d'Annecy, puis à Saint-Sulpice à Paris, avant de devenir docteur en théologie à la Sorbonne en 1782[6]. La suite de son parcours laisse entrevoir un homme rempli de convictions puisqu'en tant que vicaire-général du diocèse de Genève, il refuse de prêter le serment civique et s'exile à Lausanne, puis à Liddes au pied du Grand-Saint-Bernard. Il organise la pastorale réfractaire en diffusant sa *Réponse d'un catholique savoisien à la lettre pastorale du citoyen évêque du département du Mont Blanc,* en 1795. À partir de 1798, il dirige une publication annuelle intitulée *Etrennes religieuses*. Il se sert de cette parution pour dénoncer le matérialisme de la

[1] Fabrice VIGIER, *Les Curés du Poitou au siècle des Lumières*, Geste, La Crèche, 1999, 356 p., p. 152.

[2] Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, P.U. Rennes 2, Rennes, 1984, 660 p., p. 533.

[3] M.-L. FRACART, *La Fin de l'Ancien Régime à Niort. Essai de sociologie religieuse*, Paris, 1956, p.273

[4] A. POYER, « Les Curés de la Quinte du Mans au XVIIIe siècle », *Revue historique du Maine*, pp. 45-62, p. 55.

[5] Philippe LOUPES, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, éd. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1985, 542 p., p. 323.

[6] Christian SORREL (s.d.r.), *La Savoie. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, n° 8, Institut d'Etudes savoisiennes, Beauchesne, Paris, 1996, 443 p., pp. 73-74.

science en 1809. C'est le docteur Joseph Daquin, diplômé de l'Université de Turin, qui lui répond en rédigeant *Quelques mots aux Étrennes religieuses*[1]. L'auteur occupe, depuis 1762, la fonction de médecin-chef de l'Hôtel-Dieu à Chambéry et de directeur de l'hospice des incurables du couvent de Sainte-Marie l'Égyptienne en 1788. Il est connu pour ses théories sur l'hygiène, mettant en avant l'intérêt de la promenade et de l'exercice pour soigner les malades. Il a également publié en 1787 la *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs*[2]. Il fait aussi office de précurseur de la médecine aliéniste en publiant une *Philosophie de la folie*[3], en 1791. Il est en fait l'un des savants qui renouvelle la médecine de la fin du XVIIIe siècle. Condamnant le rejet de la spiritualité de l'âme qui apparaît dans les écrits des scientifiques, Bigex, futur évêque de Pignerol en 1817, puis archevêque de Chambéry en 1824, rédige encore *Conversion d'un siècle à sa très jeune et très enfantine sœur cadette pour suppléer à quelques mots aux Etrennes religieuses*. Le médecin lui répond par un *Récit de la conversion d'un jour dans une ville du département du Mont-Blanc*. Cette polémique parcourt la ville de Chambéry à travers les réunions des sociétés savantes auxquelles appartiennent les deux hommes.

3. L'influence des idées de Joseph de Maistre sur certains ecclésiastiques savoyards

De nombreux ecclésiastiques du début du XIXe siècle sont marqués par les idées de Joseph de Maistre. C'est le cas de l'évêque de Pignerol puis du diocèse d'Annecy, Mgr Joseph Rey. Cela se comprend puisque les deux hommes ont en commun de détester l'épisode révolutionnaire qui les a obligés à fuir lors de l'occupation des troupes françaises en Savoie. D'ailleurs, Pierre-Joseph Rey est ordonné diacre le 22 septembre 1792, soit le jour de leur arrivée, alors qu'il enseigne la philosophie au collège de Thonon. L'étude de cette science le rapproche du comte Joseph de Maistre qui va s'affirmer comme l'un des pères de la philosophie contre-révolutionnaire. Autre coïncidence, ils se réfugient tous les deux à Lausanne. Le premier y reste six mois avant d'aller à Fribourg où il est ordonné prêtre tandis que le second remplit pendant quatre ans des missions au service du duc de Savoie, avant d'occuper le poste de régent de la Chancellerie en Sardaigne, d'être ensuite ambassadeur plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, pour ne rentrer à Turin qu'en 1817. Les deux hommes sont amis et entretiennent une correspondance régulière. Entre temps, Pierre-Joseph Rey a été secrétaire de Mgr Dessole en 1805, puis nommé chanoine en 1814 et vicaire général en 1817. Quelles sont les idées philosophiques et religieuses que partagent ces deux hommes ? Tout d'abord, ils sont des défenseurs de l'absolutisme monarchique et des adversaires résolus de la Révolution française. Pour Joseph de Maistre, la philosophie contre-révolutionnaire est le fruit de la Providence et sert à régénérer la société malade, qui s'est rebellée contre l'autorité. Cette mise en péril du corps politique s'avère bénéfique car elle élimine les individus dangereux pour l'unité de la société, comme par exemple à l'occasion de la Terreur. Dans ses *Considérations sur la France*[4], il dénonce la République comme étant un régime instable, qui remet en cause l'assujettissement des hommes au roi, donc la hiérarchie de la société, divisée en ordres. Pour lui, ce sont deux piliers qui ont un rôle structurant et se renforcent mutuellement. Mgr Rey recommande ainsi la lecture de *Du pape*[5] aux retraitants et ne cesse de développer des missions diocésaines ou de favoriser des congrégations religieuses actives auprès des fidèles, comme les Sœurs de Saint-Joseph à Pignerol et à Annecy, mais encore les Capucins dans cette dernière ville.

Un évêque du diocèse de Genève, Mgr Louis Rendu, est aussi influencé par les idées de Joseph de Maistre. Comme ce dernier, il critique le protestantisme, défend l'unité religieuse et l'ordre monarchique qui se renforcent mutuellement, qui inculquent les principes chrétiens,

[1] Valéry d'AMBOISE, *Dictionnaire : Pays de Savoie*, Amboise, Chambéry, 1988, 430 p.
[2] Joseph DAQUIN, *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs*, Chambéry, Gorrin, 1787, in-8.
[3] Idem, *La philosophie de la folie ou Essai philosophique sur les traitements des personnes attaquées de folie*, Paris, de La Rochelle, 1792, in-8.
[4] Joseph de MAISTRE, *Considérations sur la France*, Londres, s.n., 1797, in-8.
[5] Idem, *Du pape*, Paris, Charpentier, 1843, in-12.

comme il l'écrit dans *De la liberté et de l'avenir de la République française*[1]. Attendri par le *Statuto* proposé par Charles-Albert, il déchante très vite et dénonce les prérogatives nouvelles que le pouvoir civil veut rogner à l'Église, au point de faire recopier à la main par les séminaristes le mandement de carême de février 1848 pour échapper à la censure des imprimés, ou même de refuser en 1850 le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare pour préserver son indépendance.

Opposé aux calvinistes comme Joseph de Maistre et directement à leur contact, se trouve Jean-François Vuarin, prêtre à Genève. On sait qu'il reçoit les conseils du philosophe, qu'il correspond avec Rome, qu'il est l'hôte de Félicité de Lamennais. Outre son action fougueuse pour créer un hôpital, une école, un orphelinat, il s'attaque aux fondements du calvinisme, religion qu'il accuse de s'éloigner du véritable christianisme. Malgré les pamphlets dont il est victime, il est l'auteur de nombreuses publications souvent polémiques comme *De la religion catholique dans le canton de Genève*, mémoire présenté à Mgr l'évêque de Lausanne et de Genève par le clergé catholique de Genève sur les pièges tendus par l'hérésie à la foi de la population catholique[2].

Une influence différente de celle de Joseph de Maistre est subie par certains membres du clergé savoyard : c'est celle de Louis Veuillot. Il s'agit d'un écrivain, catholique militant, entré au journal catholique « L'Univers » en 1843, avant d'en devenir le rédacteur en 1848[3]. Ce journal devient le défenseur des intérêts de l'Église, s'affirme comme hostile au développement du catholicisme libéral. En Savoie, l'un des collaborateurs du journaliste est Antoine Martine, qui écrit des articles pour « l'Univers » et participe à la « Bibliothèque nouvelle » lancée par son rédacteur. Il correspond avec Ruppert, d'Alzon, Hermann, qui sont comme lui des théologiens défenseurs de l'ultramontanisme. Il se fait remarquer au point de participer à une commission chargée de définir l'infaillibilité pontificale lors du concile de Vatican, accompagnant Mgr Gros à Rome. Il est aussi l'ami de l'évêque d'Annecy, Mgr Louis Rendu, qui écrit aussi pour « L'Univers » et prend parti au cours des années 1850 contre les catholiques libéraux.

En 1852, Mgr Rendu s'oppose dans les *Annales de Genève* à la brochure de Charles de Montalembert intitulée « Les intérêts catholiques au XIXe siècle »[4]. En fait, l'évêque d'Annecy se caractérise par un ultramontanisme modéré, espérant rapprocher les positions du Roi de Piémont-Sardaigne et du Pape dans le contexte de l'unité italienne, dont l'un des enjeux est la question du pouvoir temporel du souverain pontife et aussi du rôle de Rome, comme capitale plus tard. Louis Veuillot lui rend hommage dans « l'Univers » au lendemain de sa mort, le 28 août 1859 :

> *« (Il) ne demandait pas aux hommes de n'être pas de leur temps, mais il leur demandait d'être chrétiens pour sauver les choses de leur temps et de tous les temps ».*

4. Mgr rendu et la question ouvrière

L'histoire d'Annecy est marquée au début du XIXe siècle par un essor industriel remarquable fondé essentiellement sur la production des filés et des tissus de coton dans la filature qui emploie plus de huit cents ouvriers[5]. En 1816, elle obtient le titre de Manufacture royale et représente la plus importante des États de Sardaigne. Les Duport recrutent en 1828 Jean-Gottfried Laeuffer qui accroît les bénéfices de l'entreprise, transformée en société par actions, de façon spectaculaire. Ceci s'explique par la forte demande de tissus de coton, une fiscalité réduite, une baisse du prix du coton brut et des produits chimiques pour la teinture, le faible coût de l'énergie - eau de la rivière Thiou et charbon. À ces facteurs économiques favorables s'ajoute l'implication des mille quatre cents travailleurs présents en 1848, ayant une forte

[1] Louis RENDU, *De la liberté et de l'avenir de la République française*, Paris, Lecoffre, 1849, in-8.
[2] Jean-François VUARIN, *De la religion catholique dans le canton de Genève.* Mémoire présenté par le clergé catholique de Genève sur les pièges tendus par l'hérésie à la foi", Paris, Dentu, 1838, in-8.
[3] Pierre PIERRARD, *Louis Veuillot*, Paris, Beauchesne, 2000, 288 p.
[4] Charles de MONTALEMBERT, *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*, Paris, Lecoffre, 1852, in-8.
[5] Paul GUICHONNET (s.d.r.), *Histoire d'Annecy*, Privat, Toulouse, 1987, 336 p., pp. 228-232.

productivité, d'où des tissus de grande qualité à prix très compétitifs, exportés dans toute l'Europe, malgré la concurrence des productions issues de Suisse et d'Angleterre. Les conditions de travail très pénibles sont dénoncées dans un pamphlet par un ancien employé dénommé Barut. Il évoque les salaires très faibles, les logements insalubres et l'encadrement trop brutal. Ces prolétaires ont donc une vie difficile, misérable. En 1845, Mgr Rendu dénonce leur exploitation par les grands patrons avides de profits :

> *« Les développements de l'industrie ont produit des abus tellement odieux que, de l'aveu de tous, il serait impossible de rien trouver de semblable, dans les siècles de barbarie… L'industriel règle en souverain les conditions du travail, le prix de la journée, qui est presque toujours mesuré sur le strict nécessaire de la vie de l'ouvrier… L'omnipotence du manufacturier s'accroît en raison de sa fortune, de son crédit et de la disette des temps, de la misère de l'ouvrier et, surtout, de l'habitude qui, après un certain nombre d'années place le travailleur dans l'impossibilité de gagner sa vie ailleurs qu'auprès de la machine, avec laquelle il s'est, pour ainsi dire, identifié. Il y a donc un moment où le maître peut lui dire : Cède-moi ta vie au rabais, ou meurs de faim… »*[1].

Mais cette démarche pour améliorer la condition ouvrière grâce à l'établissement d'une législation réglementant le travail par la création de comités de patronage dirigés par des notables préoccupés du sort des salariés des fabriques ne va pas aboutir. Pourtant, il s'agit de régler les tensions sociales, de définir un salaire de base, de réduire le travail des enfants. Alors qu'en 1848 est publié le *Manifeste* de Karl Marx, le roi Charles-Albert n'encourage pas à la prise en compte de l'antagonisme entre patrons et ouvriers à l'échelle de son État ou au niveau local. D'ailleurs, le ministre de la justice, Hyacinthe Fidèle Avet, écrit au prélat qu'une éventuelle réglementation du travail industriel pourrait renforcer la lutte des ouvriers contre leurs chefs d'entreprise, donc porter atteinte à la prospérité économique naissante du Piémont.

5. L'évêque surveille la diffusion des idées de Félicité de Lamenais circulant dans les séminaires dans les années 1820.

Au détour d'une lettre écrite plus d'un siècle plus tard, apparaît le souci tout à fait naturel du clergé savoyard de contrôler les idées qui circulent dans les séminaires, pépinières de formations des futurs clercs de la Savoie, qui constituent un enjeu majeur d'acquisition, puis de diffusion d'un savoir et d'une certaine discipline. Un certain Monsieur Boyer écrit en 1826 une lettre au secrétaire de l'évêque de Maurienne, Mgr Billiet, dans laquelle il le prie de présenter au prélat l'ouvrage qu'il vient d'écrire et de lui faire part ensuite des impressions de lecture de ce dernier[2]. C'est le signe que toute publication importante concernant une question théologique ou prenant part à un débat relatif à la religion doit avoir l'assentiment du chef du clergé du diocèse. L'auteur fait allusion aux séminaires :

> *« J'ai publié un écrit sous le titre d'antidotte contre certains pretendus aphorismes de Mr de la Menaye qu'il avait fait entrer dans les seminaires. La lecture de cette piece vous prouvera que je ne defends pas la verite de nos 4 articles, ce n'est pas la ma thèze, je pretends uniquement*

[1] « Opinion d'un évêque (Mgr Louis Rendu) sur la question ouvrière en 1845 », dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, tome 78, Annecy, 1966.

[2] A.D.S. 1 FS 2652 Papiers concernant le cardinal Billiet, évêque de Maurienne.
Lettre de Mr Boyer à Mr Vibert, secrétaire de Mr l'archevêque. A Chambéry, 1826.

que ce ne sont pas des hérésies, qu'on peut les soutenir sans prejudice de la foi et de l'unité de l'eglise, qu'il est même utile qu'on les conserve comme opinions. Il me semble que je pourrais publier une doctrine semblable en Italie sans eprouver le moindre blame ».

L'évêque va, par une lettre du 6 octobre de la même année, le remercier de la bonté qu'il a eu de lui envoyer son ouvrage et écrit aussi :

« je l'ai lu avec intérêt et j'en suis en général assez content ».

Il est ici fait allusion à l'ouvrage de Lamennais, intitulé *Essai sur l'indifférence en matière de religion*[1], écrit entre 1817 et 1823, qui connaît un grand succès de librairie, dans lequel transparaît le volonté de l'écrivain jésuite de former un clergé mieux à même de répondre aux attaques des philosophes et de comprendre la société de son époque, tout en prenant alors la défense de l'autorité du pape en France. Il veut secouer la médiocrité spirituelle de ses contemporains et rétablir un christianisme proche de l'Évangile, tout en formant mieux la future élite de l'Église de France du XIXe siècle.

6. De nombreux ecclésiastiques dans les sociétés savantes

À côté des lieux de formation traditionnels placés sous le contrôle de l'Église, il existe aussi des espaces de sociabilité permettant aux hommes d'Église soucieux d'apprendre, de s'instruire des nouveautés dans des domaines profanes. Les ecclésiastiques de Savoie peuvent appartenir à des sociétés créées par l'Église elle-même. Ainsi, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex établit à la fin du XVIIe siècle dans le diocèse de Genève la *Société des Bons Amis établie à l'honneur de la très sainte Société de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la Sacrée Vierge, du glorieux saint Joseph*[2]. Elle a pour objet de favoriser les méditations religieuses lors de ses assemblées et de susciter des actions charitables parce qu'elle rassemble à la fois des ecclésiastiques et des laïques principalement issus de la noblesse et de la bonne bourgeoisie, ses réunions sont empreintes de mondanités. Chaque membre est encouragé à faire preuve de générosité envers cette institution bienfaisante, de son vivant et même après sa mort. Ainsi, le curé Baussand d'Arenthon lègue en 1759 aux Sociétés des Bons Amis d'Annecy et du Faucigny, dont il est membre, la somme de cent livres. Ce don illustre le fait que ce sont essentiellement des ecclésiastiques aisés qui appartiennent à ces cercles de rencontre. Ils en remplissent les conditions d'adhésion, ayant l'argent, la culture, les bonnes manières, les relations puisqu'il ne fait pas de doute que le recrutement se fait par cooptation.

Il existe d'autres lieux permettant aux hommes d'Église de fréquenter des laïques : les sociétés savantes. En France, les Académies tirent du premier ordre 20 % de leurs effectifs[3]. Même s'ils ne sont pas les créateurs de ces institutions, ils les encouragent par leurs relations, parfois jusque dans les arcanes du pouvoir, comme le fait l'abbé de Mellarède. Celui-ci obtient du roi Victor-Amédée III une patente royale en 1774 reconnaissant la *Société royale pour l'agriculture, le commerce et les arts*. L'un des objectifs de celle-ci est « de découvrir les vraies causes de la dépopulation et les moyens de diminuer l'émigration des sujets de ce duché ». Les conférences traitant de l'agriculture sont nombreuses et rassemblent des membres de la « bonne société »[4]. En 1772, 43 % sont des bourgeois, 47 % des nobles et 9 % des ecclésiastiques. La mixité sociale qui existe au sein des sociétés savantes contribue à accroître

[1] Félicité Robert de LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Tournachon-Molin, 1817-1823, 4 vol., in-8.

[2] Revue savoisienne, 1874, p. 76.

[3] Daniel ROCHE, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux. 1680-1789,* Paris-La Haye, Mouton, 1978, 2 vol., 394 et 520 p.

[4] Maurice AGULHON, « La Sociabilité, la sociologie et l'histoire » in *L'Arc*, 1976, numéro spécial consacré à Emmanuel Le Roy Ladurie, pp. 76-84 ;

« Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité ». *Cahiers des Annales* n°36, Armand Colin, 1977.

la perméabilité du groupe clérical aux idées nouvelles, à l'échange de connaissances au-delà du corps ecclésiastique. Les discussions intellectuelles permettent de transcender l'isolement volontaire des hommes d'Église au sein de la société laïque. Bien sûr, certaines contradictions internes au groupe des clercs, à savoir les différences de fonctions, d'aisance, d'études, empêchent la plupart des desservants de paroisse de participer à ces débats intellectuels. Pourtant, en France, les Académies, qui constituent la forme la plus achevée des sociétés savantes, ont 20 % de leurs membres qui sont issus du premier ordre du royaume au XVIIIe siècle. La participation du clergé savoyard semble donc moins importante, certainement parce que l'immense majorité des curés se soucie avant tout de son ministère et s'intéresse essentiellement à la pastorale.

Comme en France d'ailleurs, le nombre de sociétés savantes s'accroît en Savoie au XIXe siècle, particulièrement celles dirigées par des ecclésiastiques. Ainsi, l'abbé Billiet, professeur au grand séminaire de Chambéry, organise des réunions où l'on discute archéologie, agronomie, médecine, autant de disciplines qui correspondent à la soif de connaissances qui anime le futur fondateur en 1824 de la Société royale académique de Savoie. Très versé dans les sciences, il anime cette dernière qui organise des assemblées publiques, fait publier des mémoires, mais ne parvient néanmoins pas à rassembler plus de seize adhérents en 1827, puis dix-neuf en 1848. Peut-être l'esprit trop élitiste de son président a-t-il nui pour partie à l'essor de cette institution ? Chambéry accroît encore son rôle de capitale culturelle de la Savoie au XIXe siècle par la création de la Société d'histoire naturelle en 1844. Le chanoine Chamousset en est l'un des fondateurs au même titre que le marquis Coste et l'entomologiste Genin. On peut penser qu'il a incité des confrères du chapitre à venir fréquenter les réunions ou à visiter le jardin botanique et le muséum, voire à souscrire un abonnement au bulletin de la société. Elle connaît une multiplication du nombre de ses adhérents qui passe de cinquante sept en 1845 à plus de cent soixante-dix en 1850.

Il arrive fréquemment qu'un ecclésiastique soit membre de plusieurs sociétés savantes. Parfois, il peut s'agir d'un simple desservant d'un petit village, comme celui de Champs dans le Perche. Le curé Fret est membre à la fois de l'Académie ebroïcienne, de la société pour la conservation des monuments de l'Association normande, de la Société des sciences et arts de la Sarthe. Par là, il multiplie les réunions, les rencontres, les lectures. Souvent, ce sont des ecclésiastiques enseignant dans les collèges qui épanchent leur soif de découverte en adhérant à ces cercles intellectuels. En 1856, la Société linéenne de Lyon, fondée en 1822 pour « accélérer le progrès des sciences naturelles compte parmi ses membres l'abbé Choisel, vicaire de la paroisse de Saint-Louis, l'abbé Madenis, professeur de botanique aux Minimes, l'abbé Richard, professeur au petit séminaire, l'abbé Vincent, inspecteur général des écoles primaires. Certainement que certains hommes d'Église cultivés, issus de milieux aisés, passionnés de recherche en divers domaines, ont éprouvé le double besoin à la fois de sortir de l'univers clérical jugé trop étroit par ses fréquentations et de rechercher ailleurs des échanges intellectuels pour satisfaire leur envie et leur plaisir de se cultiver. Certains se laissent complètement absorber par leurs fonctions dans des institutions intellectuelles. Secrétaire de l'Académie des Sciences à Paris, le prieur de Saint-Lambert, ancien professeur de philosophie, qui ne nomme Jean-Baptiste Duhamel, collectionne les livres et écrit une *Histoire latine de l'Académie des sciences* qu'il cherche à faire publier, ce qu'il écrit dans son testament[1]. Dans les villes relativement importantes, les chanoines et l'évêque sont membres des académies, comme à Montauban, ce qui les fait côtoyer l'intendant, les grands nobles locaux, les magistrats, autant de gens qui ont en commun d'exercer de hautes fonctions tant religieuses, qu'administratives ou judiciaires. Cette diversité à la fois d'origine laïque et religieuse, mais pas nécessairement sociale, n'est pas forcément gage d'ouverture aux nouveautés au XVIIIe siècle. Ainsi, l'Académie de Montauban est réputée pour son hostilité aux idées des philosophes des Lumières[2]. Dans le Haut-Doubs, le curé de Flangebouche, Nicolas-Sylvestre Bergier qui devint célèbre pour ses écrits hostiles à Voltaire, faisant l'apologie de la religion catholique, doit en partie son acharnement dans son travail d'érudition au fait qu'il fréquente assidûment les séances de l'Académie de Besançon, fondée en 1752, qui stimulent

[1] Annick PARDAILHÉ-GALABRUN, *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVIIe - XVIIIe siècles*, P.U.F., Paris 1988, 523 p., p. 410.

[2] Guy ASTOUL, *Les Chemins du savoir en Quercy et en Rouergue à l'époque moderne*, Toulouse, P. U. du Mirail, 1999, 392 p., pp. 305-306.

sa réflexion intellectuelle[1]. Comme on le voit, les curés savoyards, comme leurs homologues français, participent à la sociabilité intellectuelle de leur temps.

De nombreux ecclésiastiques savoyards sont membres de sociétés savantes[2] au XVIIIe siècle. Déjà évoqué, le révérend, puis chanoine Claude-Joseph Mouchet, passionné d'histoire, fait de nombreux voyages d'études, appartient à plusieurs sociétés savantes des deux côtés des Alpes et collabore à la Royale députation pour l'histoire de la Patrie, créée par Charles-Albert. Il publie des ouvrages sur l'histoire de la ville de Pignerol depuis l'Antiquité, sur les vies de *Saint Anselme d'Aoste* (1859) et de *Saint Guillaume d'Ivrée* (1860). Dans le diocèse de Maurienne, une des chevilles ouvrière de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, dès sa création en 1856, est le révérend Saturnin Truchet. Il est issu d'un milieu socio-culturel aisé puisqu'il est le fils d'un notaire et peut faire des études chez les Frères des Écoles chrétiennes et au collège royal de Saint-Jean-de-Maurienne. Il est nommé prêtre dans diverses paroisses du diocèse en même temps qu'il enseigne la philosophie scolastique et les sciences naturelles au petit séminaire. Puis, de 1880 à 1890, il se consacre à faire des cours de théologie morale au grand séminaire et à poursuivre son œuvre d'écrivain. Déjà, il est connu pour son *Histoire hagiographique du diocèse de Maurienne* (1867) et il poursuit par l'écriture d'une histoire de sa ville natale, la capitale de son petit pays. Dans l'autre grande vallée de la Savoie qu'est la Tarentaise, le prêtre François-Marie Million est l'un des membres fondateurs de l'Académie de Val d'Isère en 1865, alors qu'il est professeur de dogme au grand séminaire depuis un an. Dès l'origine, ce cercle intellectuel publie des *Mémoires* qui relatent des recherches historiques et archéologiques, des notices biographiques. Mais son collègue tarin, Claude-Antoine Ducis, le dépasse de beaucoup par son talent et la qualité de ses travaux. Il a bénéficié d'une solide formation au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et devient, en 1850, enseignant au collège de Moûtiers. Puis, il obtient une promotion en étant nommé à la chaire d'histoire et de géographie du collège chappuisien d'Annecy. Dès 1864, il parvient à une fonction encore plus importante en devenant l'archiviste du département de la Haute-Savoie. Il réussit à rassembler des documents publics et privés en nombre considérable, permettant aux chercheurs de mener à bien des études sur l'histoire et l'archéologie locales. Pour les faciliter, il établit un classement rigoureux des documents en séries, avec des répertoires. Au contact des sources de la recherche historique, il écrit *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*[3], *Questions historiques et archéologiques sur les Alpes de Savoie*[4]. Il effectue de nombreuses communications sur ses recherches lors des congrès des sociétés savantes savoisiennes.

Enfin, de mêmes centres d'intérêt peuvent rapprocher les recherches faites par deux ecclésiastiques. C'est le cas pour le révérend François-Marie Chamousset et son archevêque, Mgr Billiet. Le premier enseigne les mathématiques, la physique et la chimie au grand séminaire de Chambéry de 1832 à 1850, puis à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur. Il est repéré par le chef de son diocèse qui lui propose de mener des expériences de géologie et de climatologie. Il réunit, en 1844, un congrès de géologie à Chambéry qui examine le problème des glaciers. Ses compétences intellectuelles le rapprochent de son prélat qui le récompense en le nommant chanoine en 1847, puis vicaire général de 1850 à 1873. Il est aussi reçu à l'Académie de Savoie en 1848 et honoré de la Légion d'honneur par Napoléon III en 1860. Dans les réunions de cette société savante, Chamousset côtoie l'une des grandes figues intellectuelles de la Savoie du XIXe siècle, Alexis Billiet.

Ce prélat a fondé, en 1819, la Société académique de Savoie, au moment où la Savoie retourne au royaume sarde. Ce cercle de réflexion n'est pas réservé à des ecclésiastiques puisque, parmi ses fondateurs, se trouvent Georges-Marie Raymond, enseignant et conservateur du musée des beaux-arts de Chambéry, le comte Mouxy de Loches et le sénateur comte Xavier de Vignet. On y aborde des questions d'agriculture, d'industrie, de sciences très diverses comme la botanique, la médecine, la physique, la chimie, la géologie, l'histoire et la géographie. En réalité, Mgr Billiet veut diffuser dans son clergé les grandes avancées scientifiques de son temps. En effet, il est très attaché à accroître le niveau

[1] Michel VERNUS, « La culture du clergé comtois au XVIIIe siècle », *Annales de l'Est*, 1998, n° 1, pp. 129-158, pp. 152-153.

[2] Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français au XIXe siècle, 1801-1905, Hachette*, Paris 1986, 488 p., p. 421.

[3] Claude-Antoine DUCIS, *Le passage d'Hannibal du Rhône aux Alpes*, Annecy, Thésio, 1868.

[4] Idem, *Questions historiques et archéologiques sur les Alpes de Savoie*, Annecy, Thésio, 1871.

intellectuel de ses prêtres. Il utilise d'ailleurs les connaissances de ceux-ci, qui constituent un remarquable réseau de correspondants cultivés, pour ses propres recherches qui sont appuyées par des études statistiques. Cette démarche est à la fois originale dans la forme et scientifique dans son contenu. Elle lui permet d'écrire un *Mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie*[1], des études sur la santé publique intitulées *Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne* ou *Tableau statistique des inscrits réformés pour goître en Savoie en 1850*. Ce souci d'élever les connaissances de son clergé date de ses débuts dans l'enseignement de la philosophie au grand séminaire de Chambéry, en 1806. Il est bien sûr homme de théologie, marqué par *Le Bienheureux Liguori* (1823), auquel il rend hommage par un livre. Il fait publier un *Catéchisme à l'usage des fidèles du diocèse de Chambéry*[2]. Il se fait historien en publiant, en 1865, des *Mémoires pour servir l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*[3] qui se veulent un moyen d'éclairer la période révolutionnaire et peut-être d'évacuer le traumatisme personnel de la Terreur, période de sa jeunesse durant laquelle des curés réfractaires ont continué à l'instruire, au péril de leur vie, dans la paroisse des Chapelles, en Tarentaise. Ainsi, servir Dieu et l'Église, ainsi que l'étude, sont les deux objectifs de sa vie.

7. Des ecclésiastiques du XIXe siècle ont des qualités intellectuelles reconnues.

7.1. Des ecclésiastiques sont précepteurs d'enfants de familles de notables.

Ceci est une tradition ancienne chez les futurs clercs de Savoie[4]. Elle permet d'avoir un traitement tout en continuant à se cultiver, une fois le doctorat de théologie obtenu. Tout naturellement, certains prêtres sont en poste en Piémont puisqu'ils ont fait leurs dernières années d'études à Turin. C'est le cas du révérend Claude-Joseph Croset-Mouchet, docteur en 1830, ordonné prêtre le 22 septembre 1832 à Acqui. Son protecteur, l'abbé Charvaz, le fait entrer comme précepteur auprès de la famille Crova di Vaglio, de 1830 à 1834. C'est un poste qui lui permet d'être en attente d'une promotion qui consiste à devenir le secrétaire particulier du nouvel évêque de Pignerol, Mgr Charvaz.

Un autre clerc a un destin fort singulier tant ses origines sont populaires et la fonction qu'il atteint élevée : il s'agit de Claude-Marie Magnin. Né dans une famille paysanne, il fréquente les collèges de Thônes et de La Roche-sur-Foron avant d'entrer au grand séminaire de Chambéry où il reçoit l'enseignement d'Alexis Billiet à partir de 1819. En 1826, il est ordonné prêtre et devient ensuite vicaire à Alby-sur-Chéran, Orcier et Bonneville. Puis, sa carrière prend une autre tournure car, de 1830 à 1843, il a la fonction de précepteur dans les familles Rora et Alfieri, à Turin. En plus d'apprendre les usages liés à la fréquentation du beau monde, il a repris ses études pour parvenir à être docteur en droit civil et canonique et en théologie. C'est le signe de nouvelles ambitions dans la carrière ecclésiastique.

Un autre prêtre présente un profil similaire à celui de Claude-Marie Magnin puisqu'il est peu fortuné, fréquente le grand séminaire de Chambéry dès 1807 et côtoie des familles nobles en étant précepteur. Cet homme qui réussit par ses talents intellectuels est Louis Rendu. Alors qu'il enseigne une classe élémentaire à Chambéry, il passe ses vacances chez les nobles de Saint-Bon à La Motte-Servolex, où il rencontre le marquis Costa de Beauregard, qui le charge

---

[1] Alexis BILLIET, *Mémoire sur l'instruction primaire dans le Duché de Savoie*, Mémoire Académie Salésienne, 1ère série, XII, 1846, pp. 351-368.

[2] Alexis BILLIET, *Catéchisme à l'usage des fidèles du diocèse de Chambéry*, 1834, manuscrit, 326 p.

[3] Alexis BILLIET, *Mémoires pour servir l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, Puthod, Chambéry, 1865.

[4] Christian SORREL (s.d.r.), « La Savoie », *Dictionnaire religieux dans la France contemporaine*, t.8, Paris, Beauchesne, 1997, 443 p.

de l'éducation de ses deux fils, en 1812. Ordonné prêtre en 1814, il connaît une progression régulière dans sa carrière jusqu'à être nommé évêque d'Annecy par le pape Grégoire XVI, en 1842. Plus âgé de treize ans que le révérend Magnin dont il connaît les talents, il l'appelle à Annecy en 1842, avant de le faire chanoine en 1843. Ainsi, les relations, la proximité sociale, l'étude et l'amitié contribuent à la création de véritables cercles de sociabilité menant au pouvoir et agissant au service de l'Église de Savoie.

7.2. Un gage de réussite : la fonction de professeur de séminaire

Les trois clercs précédemment cités ont combiné les fonctions de précepteurs et de professeurs de séminaire. Claude-Joseph Croset-Mouchet et Claude-Marie Magnin enseignent tous deux après avoir été nommés chanoines en 1837 et 1843. L'un fait apprendre la théologie et occupe la charge d'économe alors que l'autre donne des leçons d'éloquence sacrée et de droit canonique, avant d'être promu supérieur du grand séminaire d'Annecy en 1851.

La plupart des professeurs de théologie des grands séminaires de Savoie sont docteurs en théologie de l'Université de Turin, comme Antoine Martinet, en charge de l'enseignement de la théologie dogmatique au grand séminaire de Moûtiers de 1826 à 1840, auteur par ailleurs des *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*[1] en 1859 et d'une *Theologia moralis*[2] en 1867. Un autre exemple peut être évoqué avec la carrière originale de Louis Rendu dans l'enseignement car ses talents l'amènent d'abord à enseigner des matières profanes comme la littérature et les sciences. Il le fait au collège royal de Chambéry. Il est aussi capable d'écrire des ouvrages pédagogiques, issus d'une réflexion sur ses pratiques face à ses élèves : l'*Abrégé des règles de la versification française*[3] en 1818 et un traité de physique en 1823. Partageant le même goût pour les sciences, son collègue François-Marie Chamousset enseigne les mathématiques, la physique et la chimie au grand séminaire de Chambéry.

Certains ecclésiastiques parviennent à occuper des fonctions professorales prestigieuses dans les grands séminaires, sans être titulaires d'un doctorat d'une université. Ils doivent leur nomination surtout à leurs compétences scientifiques et pédagogiques, mais aussi à leurs relations avec l'évêque ou son proche entourage. Ceci peut les amener même à diriger le clergé du diocèse. Deux exemples attestent de ce cas de figure. Ainsi, Jean-François Marcellin Turinaz fit des études au grand séminaire de Chambéry avant de poursuivre dans le même établissement en tant que professeur, d'en devenir même le supérieur en 1825. Cette carrière professorale permet sa nomination en tant qu'évêque de Tarentaise par le roi Charles-Albert, en 1838. Fréquentant le même établissement, mais plus tard, Michel Rosset y enseigne la philosophie (1838), le dogme (1767) et la théologie morale (1873). Autre point commun entre les deux hommes : le premier pousse la candidature du second comme évêque de Maurienne en 1876, après la destitution de Mgr Vibert.

7.3. Certains ecclésiastiques sont des savants.

L'Église de la première moitié du XIXe siècle comprend de nombreux intellectuels de valeur qui s'intéressent en particulier à l'histoire. Cette passion peut amener à se servir de l'histoire comme d'un instrument de défense de l'Église. Pas de surprise à constater que cette science permet de lutter en Savoie contre le protestantisme tant Genève est proche. Au sommet du clergé, l'évêque d'Annecy, Mgr Claude-Marie Magnin écrit des libelles polémiques : « La papauté considérée dans son origine, dans son développement au Moyen Age et dans son état actuel ou réponses aux obligations de M. Merle d'Aubigné » dans son *Histoire de la Réformation au XVIe siècle* et l'écrit de M. Bost intitulé *Appel à la conscience de tous les*

[1] Antoine MARTINET, *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*, Paris, Lecoffre, 1859, 4 vol., in-8.
[2] Idem, *Theologia moralis*, Paris, Palmé, 1867, 4 vol., in-8.
[3] Louis RENDU, *Abrégé des règles de la versification française*, Chambéry, Puthod, 1818, in-16.

catholiques romains paru en 1841[1]. Il rédige encore en 1844 l'*Histoire de l'établissement de la Réforme à Genève*[2]. Marqué par les répercussions de la Révolution en Savoie, il demande aux curés un travail de recherche sur les souvenirs religieux de cet épisode en vue d'écrire une synthèse, jamais éditée. Quelques articles paraissent après sa mort dans le journal « Le Petit Savoisien », comme « La guerre de Thônes d'après les documents les plus authentiques »[3]. Ainsi, sa démarche d'historien s'apparente à celle d'un chercheur travaillant sur les sources écrites et les témoignages oraux, ce qui est novateur.

Pour évoquer le révérend Germain Pont, on peut d'abord citer les nombreux ouvrages qu'il consacre à sa terre d'origine : la Tarentaise. Il rend compte des *Passages d'Annibal par les Alpes grecques*[4] en 1863, s'intéresse aux *Origines du patois de la Tarentaise*[5] en 1872, décrit *La Tarentaise historique, monumentale, orographique et pittoresque*[6] en 1876, son œuvre majeure. Néanmoins, ses centres d'intérêt sont multiples comme en attestent certains titres défendant les libertés de l'Église catholique, en France avec *De l'antagonisme de l'Eglise et de l'État* en 1846[7], ou en général dans *De la politique moderne*[8] qui affirme que la religion catholique seule établit les peuples « libres et indépendants ». Il reste connu encore pour être le premier biographe de l'abbé Jean-Marie Favre, fondateur de missions en Savoie au début du XIXe siècle : *Vie de l'abbé Joseph-Marie Favre, fondateur des missions de Savoie*, publiée en 1865[9]. Naturellement, il écrit des ouvrages théologiques se rapportant à l'*Histoire dogmatique de la confession* (1851), intitulés *Voyages aux bords des enfers* (1852), ou *Une voix souterraine* (1854) avec la volonté de transmettre la parole de Dieu comme il l'avait fait à ses débuts en étant professeur de rhétorique au collège de Conflans, près d'Albertville.

Comme cet ecclésiastique, son collègue le révérend Laurent Morand s'intéresse à l'histoire locale et rédige des ouvrages au gré des différentes paroisses qu'il administre. Il est natif des Bauges, puisque né à Lescheraines en 1830 et y retourne en étant nommé curé de Sainte Reine en 1865, puis d'École en 1867. On l'imagine alors sillonner le massif pour mieux connaître sa géographie, sa population, s'intéresser à l'histoire de ses différentes communes, aux ressources de ce pays, prendre connaissance de sources historiques encore disponibles. Tout le fruit de ses recherches est conservé, pendant plus de vingt ans, jusqu'à la publication d'une synthèse intitulée *Les Bauges, Histoire et documents* en trois volumes, publiée entre 1889 et 1891[10]. Le titre témoigne d'ailleurs de son travail d'historien soucieux d'écrire en utilisant les sources, donc d'avoir une démarche scientifique. À cette époque, il est titulaire depuis 1877 de la cure du faubourg populaire de Saint-Pierre-de-Maché à Chambéry, mais doit faire face « aux outrages des méchants et aux injures de l'ingratitude ». Pour se réconforter de ces tracasseries quotidiennes, Il reprend ses notes et étudie. Ainsi, sa carrière en deux temps s'avère être un atout.

---

[1] Claude-Marie MAGNIN, *La Papauté considérée dans son origine, dans son développement au Moyen-Age et dans son état actuel*, Paris, Gaume, 1841, in-8.

[2] Idem, *Histoire de l'établissement de la Réforme à Genève*, Paris, Migne, 1844, in-8.

[3] Idem, « La guerre de Thônes d'après les documents les plus authentiques », Annecy, Abry, 1879, in-16, 58 p., dans *Le Petit savoisien*.

[4] Germain PONT, *Passages d'Annibal par les Alpes grecques*, Chambéry, Pouchet, 1863, in-8.

[5] Idem, *Origine des patois de la Tarentaise*, Paris, Maisonneuve, 1872, in-8.

[6] Idem, *La Tarentaise historique, monumentale, orographique et pittoresque*, Moûtiers, Cane, 1876, 1 vol.

[7] Idem, *De l'antagonisme de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, Waton, 1846, in-8.

[8] Idem, *De la politique moderne*, Alençon, Thomas, 1872, 2 vol., in-8.

[9] Idem, *Vie de l'abbé Jean-Marie Favre*, Moûtiers, Ducrey, 1865, in-8.

[10] Alexis BILLIET, *Mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie*, Chambéry, Puthod, 1845, in-8.

Idem, *Catéchisme à l'usage des fidèles du diocèse de Chambéry*, Saint-Jean-de-Maurienne, Buisson, 1834, in-12.

Idem, *Mémoires pour servir l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, Chambéry, Puthod, 1865, in-8

TROISIÈME PARTIE _ LES BIBLIOTHÈQUES ECCLÉSIASTIQUES : ESSAI DE TYPOLOGIE.

CHAPITRE I : LES TRÈS PETITES BIBLIOTHÈQUES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS.

1. Éléments statistiques concernant les très petites bibliothèques

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total Théologie	Droit	Sciences Et Arts	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
ALBRIEUX Pierre	1	5	0	0	1	0	7	3	10	0	1	1	1	3	13
AUDE Joseph	0	1	0	0	0	0	1	2	3	0	0	0	1	1	4
BERNARD François	1	3	1	0	0	0	5	6	11	1	0	0	1	1	13
BORREL Jean-François	0	2	1	0	0	1	4	3	7	0	0	1	0	1	8
BRUNET Joseph	2	1	0	0	2	0	5	6	11	1	0	0	1	2	13
CLERC François	0	1	0	1	1	0	3	3	6	0	0	1	2	3	9
COMBAZ Pierre	1	1	1	0	2	0	5	2	7	0	0	0	0	0	7
DEBIEUX Jean-François	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	5
FALCY François	0	1	0	1	1	1	4	1	5	0	0	0	0	0	5
FLORET Jean-Antoine	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	0	0	1	3
MASSET Martin	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	3
MERMET Urbain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
MINET Joseph	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	2
MIQUEL Louis	1	0	0	0	1	0	2	4	6	0	0	0	0	0	6
ORCEL Jean-Baptiste	1	1	0	1	3	0	6	2	8	0	0	0	1	1	9
RIONDET Georges	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	2
SANTUS Michel	0	0	0	1	0	0	1	2	3	0	0	0	0	0	3
TARAVEL Jean-Baptiste	0	0	0	1	0	0	1	3	4	0	0	0	0	0	4
VOUTIER Jean	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2
Totaux	8	16	3	6	11	2	46	49	95	2	3	3	10	18	113
Moyenne / 19	0.42	0.84	0.16	0.10	0.57	0.10	2.36	2.57	5	0.10	0.16	0.16	0.52	3.52	
%	7	14	2.65	5.3	9.73	1.76	39.82	43.36	84	1.76	2.65	2.65	8.84	59.29	100

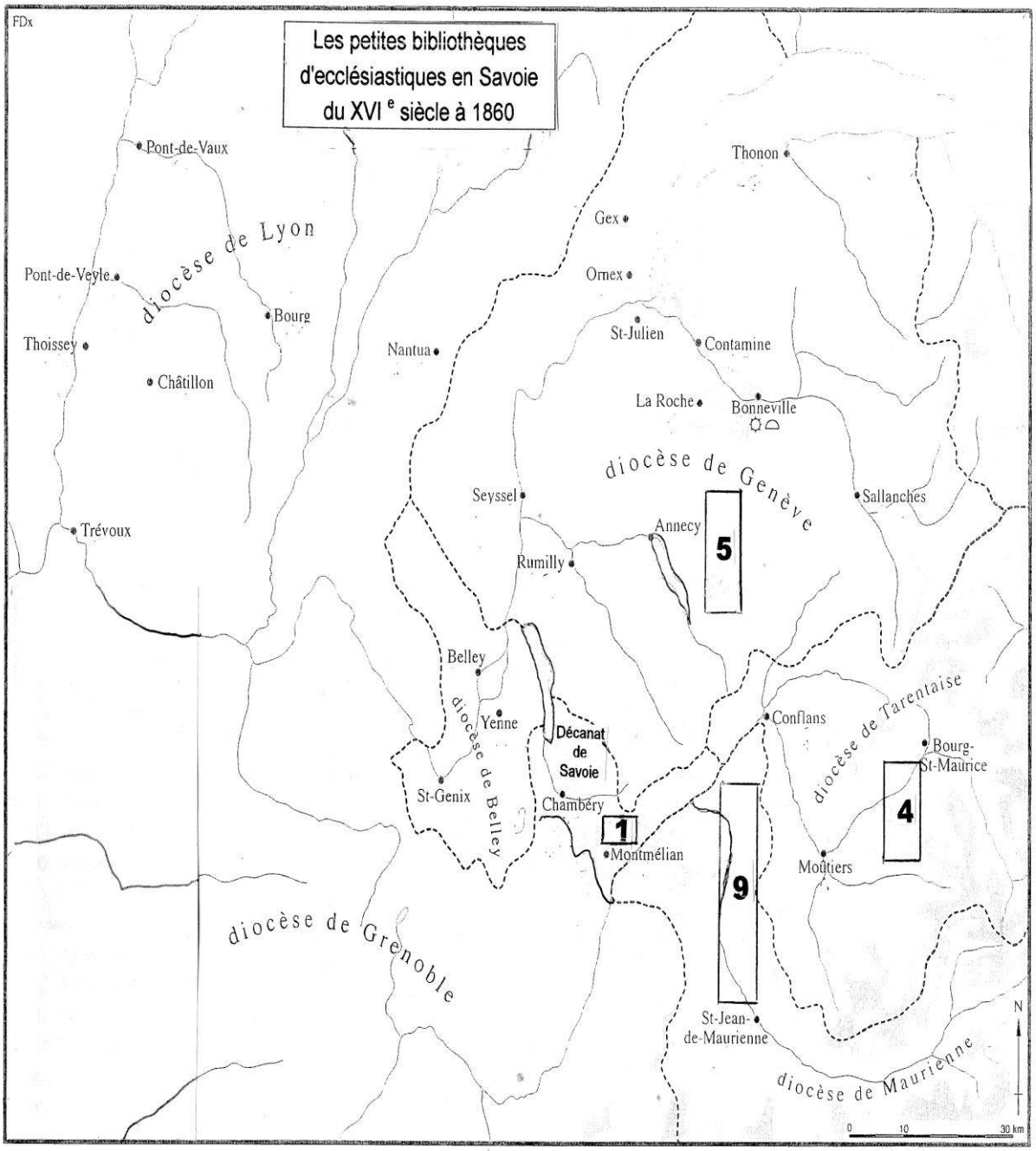

(Mariotte J.-Y. et Perret A., *Atlas historique français…*, planche XXXVIII-2)

Ne sont comptabilisés que les ecclésiastiques séculiers ayant au moins deux livres identifiés dans leur inventaire après-décès ou leur testament. Bien sûr, le nombre de livres pris en compte est minimal car certains livres n'ont pas été relevés lors de l'acte notarié en raison de leur mauvais état, de leur faible valeur, de l'incapacité du notaire à les classer selon leur utilisation, du manque de temps de l'homme de loi. On peut, par ailleurs, considérer qu'une Bible a déjà souvent été déduite des bibliothèques puisqu'elle a été réservée à l'évêque du diocèse. On remarque six livres de théologie en moyenne par curé de ces petites paroisses. Ces livres englobent à part égale des ouvrages de théologiens mais aussi des livres utiles à l'exercice du ministère comme des bréviaires, des missels, des livres écrits par des saints de l'Église latine qui font autorité, soit cinq livres. L'intérêt pour la jurisprudence est très faible et ce n'est guère mieux pour les Sciences et les Arts ou les Belles-Lettres. Sept curés possèdent au moins un livre d'histoire mais ce sont des ouvrages qui ont essentiellement trait à l'histoire ecclésiastique.

2. Des livres courants mais précieux pour l'exercice du ministère

L'étude des bibliothèques possédées par les ecclésiastiques peut être menée en s'intéressant d'abord à celles qui sont peu fournies. Elles comprennent moins d'une quinzaine de titres, même si certains sont en plusieurs exemplaires. Le nombre d'intitulés des livres ne rime donc pas avec le nombre de volumes mais, quoiqu'il en soit, les listes des ouvrages sont modestes. Comment les connaît-on ? Plusieurs sources sont intéressantes à étudier. Sur un échantillon de trente deux bibliothèques de faible importance, dix-sept sont connues grâce à des inventaires après-décès effectués par des notaires. Trois sont dressées plus ou moins avec précision lors de la rédaction d'un testament. Enfin, douze sont particulières même si elles ne sont que partielles puisque constituées de livres légués au Grand séminaire de Chambéry. Très peu de livres sont présents sur les rayonnages des bibliothèques presbytérales puisque bon nombre ont été souvent donnés à des héritiers, ou non relevés car étant de faible valeur. Néanmoins, étudier les livres destinés au séminaire pour être conservés dans une structure vouée à l'enseignement des futurs clercs peut permettre de comprendre les choix effectués et le sens affecté à ce don.

Il est difficile d'évaluer la valeur des livres et de la comparer à celle des autres effets. Lorsque les biens sont estimés pour une mise aux enchères, puis vendus au plus offrant, le travail de l'historien s'en trouve facilité. Malheureusement, dans l'échantillon proposé, il n'existe pas ce type de document. Pourtant, certaines formules permettent de deviner que quelques ecclésiastiques ne sont pas de grands lecteurs. C'est le cas du prêtre de Saint-Maxime-de-Beaufort en Tarentaise, Jean-Baptiste Doix[1], qui lègue au révérend Claude Doix, son neveu, donc homme d'Église comme lui, « le peut de livres qui luy appartiennent ». Homme de peu, il donne encore ce qu'il a de plus précieux et ce qui servira le plus à son parent :

> *« une chasuble rouge, une blanche et verte avec une croix rouge, une noire avec les voiles, une autre et un surplis à son choix, sa coutelliere composée du couteau manche argent, culliere et fourchette d'argent ».*

La transmission de ces biens, les plus précieux, laisse augurer de la vie extrêmement simple de ce prêtre.

Au sein de ces bibliothèques rudimentaires, figure au moins la Bible. Dans six inventaires après-décès sur vingt, elle est mentionnée par le notaire, même si elle existait sûrement chez pratiquement tous. Deux autres Bibles sont laissées au Grand Séminaire par quinze donateurs. On peut associer les Commentaires qui se rapportent au Livre. Certains auteurs sont impossibles à déterminer du fait de formules vagues telles que « Commentaires de l'Évangile » ou « Commentaire de l'Ancien Testament ». Onze ecclésiastiques ont transmis ce type d'ouvrage. Jacques Tirin est cité deux fois. Ce jésuite belge, exégète, auteur de *Commentaire*

[1] A.D.S. 2 C 1341. Tabellion de Bourg Saint-Maurice, 1731. Testament du Rd Jean-Baptiste DOIX, prêtre de Saint-Maxime-de-Beaufort, 14 fevrier 1731, no^re^ Chevallier Joly.

sur l'Ecriture sainte est parfois considéré comme un écrivain relâché par les rigoristes[1]. Il est d'ailleurs condamné pour son commentaire sur *Daniel XIII, 22* par l'Assemblée du clergé de 1700, qui dénonce des propositions de morale relâchée. Publié à Anvers en 1698, son livre est utilisé par deux curés de la première moitié du XVIIIe siècle, qui sont donc soucieux de faire référence à des publications récentes. Les autres auteurs présents dans l'échantillon sont Menochius, Barradas, Gautruche.

C'est par la présence dans la bibliothèque du Grand séminaire de Chambéry de *Commentarii totius Sanctae Scripturae* écrits par le jésuite Giovanni Menochio à la suite d'un legs fait par le révérend de Giorand qu'il est possible d'émettre l'hypothèse d'un ecclésiastique ayant étudié à Chambéry, avant de partir dans le bassin parisien, puisque l'ex-libris mentionne qu'au moment du don il est « curé et doyen de Magny-en-Vexin »[2]. Ainsi, le livre permet de suivre l'itinéraire emprunté par un ecclésiastique au gré de ses affectations. Il est ici un moyen pour un clerc en poste hors de Savoie de remercier son diocèse d'origine et de laisser une trace matérielle de son passage, qui est de plus réutilisable par un autre étudiant en théologie.

Ce phénomène est parfaitement illustré par la transmission d'une même Bible entre deux membres d'une même famille vraisemblablement. En 1622, le révérend Dominique Dufour est le propriétaire de cette Bible française publiée à Lyon en 1555. La même a été mise entre les mains de Claude-François Dufour qui écrit sur la première page « Dufour subdiaconi die 21 mai 1785 et theologiae studentis die 10 febr. 1835 »[3]. Il est difficile de dire lequel des deux a inscrit des annotations en latin dans les marges, écrit trois pages et demie de notes à la fin, souligné de nombreuses expressions, dessiné même, posé une soustraction (1835-1785 = 50). En tout cas, cela prouve au moins que l'ouvrage a été lu, a servi à de multiples usages : le livre s'est transformé en cahier. C'est aussi un exemple de transmission intergénérationnelle du plus important des livres d'un ecclésiastique. Sans compter que cette Bible traverse près de trois siècles et est devenue un objet d'une grande valeur. En outre, elle montre l'avancement de la carrière ecclésiastique de son second propriétaire. Au final, il semble bien que les progrès de la formation du clergé aient débouché sur une plus forte familiarité des clercs catholiques avec la Bible.

Parmi les livres rencontrés dans les inventaires après-décès des hommes d'Église, particulièrement chez ceux qui ont peu d'ouvrages, le bréviaire est incontournable. Il s'agit d'un livre contenant les offices que les prêtres doivent lire chaque jour. Huit ecclésiastiques possèdent au moins un bréviaire dans la liste des livres établis par le notaire. Le curé Jacques Pignarre de Nâves, près d'Annecy, ne possède pas moins de quatre bréviaires enfermés dans « une bibliothèque en bois sapin en très mauvais état »[4]. Les indications concernant le ou les bréviaires possédés sont peu précises tant ce livre est commun. Le chatelain de la communauté de Bourg Saint-Maurice dresse le 16 mars 1716 la liste des effets de l'hoirie du révérend Aymé Bruet. Pour faire vite et parce qu'il n'est pas spécialiste des choses de la religion, il écrit en seulement deux lignes :

> *« vingt livres tant de devotion qu'autres, son breviaire journalier de l'office des prestres »*[5].

C'est bien la preuve que même un laïque est capable de distinguer ce manuel essentiel pour la célébration de la messe faite parfois plusieurs fois par jour. Le notaire F. Ador fait l'inventaire des effets du révérend Pierre Laurant, en 1729, à Bourg-Saint-Maurice. Il se distingue de ses confrères par une mention relative à un bréviaire, dit « en quattre thaumes de limprimerie de

---

[1] Jacques TIRIN, *Commentatiorum in Sacram Scripturam cum vulgatae textu*, Anvers, Nuttius, 1632, 3 vol.

[2] Médiathèque de Chambéry, Bibliothèque du Grand Séminaire, SEM G 621. Legs du R[d] de GIORAND.
Giovanni MENOCHIO (S.J.), *Commentarii totius Sanctae Scripturae*. Lyon, Francis Comba, 1683, in-2.

[3] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire, SEM P 2828. Legs du révérend Dominique DUFOUR et Claude-François DUFOUR.
Sacra Biblia. Lugduni : ex officina typographica Michaelis Sylvii, 1555, in-8.

[4] A.D.H.S. 32 L 43 Inventaire des meubles du R[d] Jacques PIGNARRE, prêtre réfractaire d'Andilly, 24 février 1793.

[5] A.D.S. 2 C 1742 Tabellion de Bourg Saint-Maurice, fol.395-396, « Inventaire provisionnel des meubles et effects de l'hoirie de feu Rd Messire BRUET prestre de la communauté du bourg de St Maurice, 10 mars 1716, chattellain Gaspard Marpaud ».

Paris », avec « un autre breviaire en deux taumes »[1]. Mais il n'est pas spécialement consciencieux dans son travail, car il finit l'inventaire par la formule lapidaire :

« dix sept livres a moitié usés de differents traittés ».

Également utile pour la messe, le missel se trouve présent au détour de quelques listes de livres. Dans l'échantillon des vingt inventaires, deux seulement mentionnent ce recueil de prières de la messe. Il est donc très largement négligé, tant il est de petite taille, tellement toujours présent qu'on ne prend plus la peine de l'inscrire. Pourtant, le notaire Pierre Gerdil le distingue parmi les ouvrages du révérend Jacques Humbert Perret de Cluses en raison d'un détail visuel qu'il retranscrit :

« Dans le cabinet, j'aurois trouvé quelques cayers, ecrits et livres de philosophie et de theologie avec un missel couvert de peau violette »[2].

Soit un descriptif un peu court d'autant plus que la minute de huit pages conservée à l'étude notoriale a disparu. On ne peut savoir si les cahiers sont des supports utilisés par le curé pour prendre des notes de lecture et construire ses sermons ou des recueils ayant appartenu à des enfants apprenant les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul dans une petite école du Faucigny.

Certains missels ont plus de valeur que ceux utilisés lors des cérémonies religieuses courantes, c'est pourquoi ils se transmettent précieusement, à l'image de ce *Missale Romanum ex decreto Sacrosanti Concilii Tridentini restitutum*[3]. Grâce à des ex-libris, on peut suivre son chemin de mains en mains, de récitations en récitations. Tout d'abord, il est la propriété de Monsieur le Prévôt Girard, bienfaiteur du Grand Séminaire de Chambéry. Puis, il est transmis au curé Métraux, avant d'être acheté par le curé Dunand pour 15 livres à La Perrière le 28 juillet 1832.

3. Les livres de théologie dogmatique et morale : le strict minimum

Avant d'aborder les autres livres, il faut mettre à part ceux qui se rapportent spécifiquement aux diocèses savoyards. Chose curieuse, un seul curé possède un livre ayant trait à la grande figure spirituelle du diocèse de Genève, saint François de Sales. Il s'agit du révérend François Clerc, en charge de la paroisse de Villard-Léger, qui laisse plus de quatorze ouvrages en 1743 à sa mort, dont entre autre l'*Esprit de saint François de Sales*[4].

Louis Perrouas écrit à propos des curés que « les capacités intellectuelles ressortent, moins du nombre de volumes en leur possession, que du choix des auteurs et des ouvrages »[5]. Il apparaît nettement que les grands traités de théologie scholastique et dogmatique sont absents des bibliothèques réduites. Cela traduit un désintérêt vis-à-vis des fondements du savoir théologique. En fait, une fois acquis un bagage intellectuel minimal au séminaire, les ecclésiastiques du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle n'éprouvent plus le besoin de consulter des traités relatifs à Dieu, à l'incarnation, à la passion, à la mort de Jésus-

[1] A.D.S. 2 C 1755 Tabellion de Bourg Saint-Maurice, fol.391. « Inventaire des effects et meubles trouvés dans la maison curialle de la paroisse de villard appartenant a feu Rd Pierre LAURANT curé de lade paroisse », 15 juillet 1729, notaire F. Ador.

[2] A.D.H.S VI C 1582 Tabellion de Cluses, 1736, fol. 836-838. Inventaire des meubles et effets du Rd Jacques Humbert PERRET, 13 octobre 1736, no^{re} Pierre Gerdil.

[3] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire, SEM G 656. Legs des révérends METRAUX et DUNAND.
Missale romanum, ex decreto sacrosancti Concilii Tridentini restitutum. Lugduni : ex officina Petri Valfray, 1682, in-2.

[4] A.D.S. 2 C 948 Tabellion de La Rochette, 1743, fol. 99 Testament du révérend François CLERC, curé de Villard-Léger, no^{re} Vallicud, 2 avril 1743.

[5] Louis PERROUAS, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Bibliothèque générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes VIe section S.E.V.P.E.N., Paris, 1964, 532 p.

Christ ou s'intéressant à l'âme, à la grâce, voire à l'Église, aux sacrements, au culte religieux. Ceci s'explique par leurs préoccupations beaucoup plus concrètes pour l'exercice du ministère au quotidien.

La *Somme* de saint Thomas d'Aquin[1] est présente dans trois inventaires après-décès sur vingt-cinq. Pour ces trois propriétaires, elle est un ouvrage de référence. On le devine à travers le testament du révérend Pierre Combaz, curé de Saint-Léger en Maurienne[2], qui lègue en 1765 à son collègue « prêtre de la Cité » de La Chambre ses six ouvrages :

> *« la some de saint Thomas, la meditation de Bevellet[3], le concile de Trente et son catéchisme [4], l'explication des psaumes [5], le missionnaire paroissial [6], le Laymand [7] ».*

Il est remarquable de noter que chaque livre est représentatif d'une branche des recherches en théologie : respectivement, la théologie dogmative, mystique, catéchétique, la lecture des interprètes de l'Écriture Sainte, la théologie parénétique et enfin morale. Ce prêtre a choisi avec soin ses livres et en ayant la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, il respecte bien sûr une des prescriptions de lecture d'un évêque savoyard du diocèse de Genève, Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, qui déjà en 1674 conseillait son acquisition et sa lecture régulière. En matière de théologie dogmatique, deux autres ouvrages sont évoqués. L'un est comme son titre l'indique difficile à classer, car il recoupe deux domaines. Il s'intitule *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii catalonensis*[8]. Certainement a-t-il été acheté pour son côté très pédagogique, puisqu'il est destiné à de futurs clercs qui sont en cours d'apprentissage ? L'attrait pour la théologie morale apparaît aussi par la présence d'un livre toujours dénommé *le Laymand*. L'utilisation du nom de l'auteur pour nommer l'ouvrage laisse à penser qu'il a connu une grande diffusion. Parmi les six livres du curé Combaz, c'est le seul livre de ce domaine de théologie.

Le révérend Pierre Albrieux, curé près de Saint-Jean-de-Maurienne, possède encore en complément « deux petits livrets intitulés preparatio ad nativitatem divi nostri j. christi »[9]. Preuve que s'il s'intéresse à la vie de Jésus Christ, il se documente également pour mettre en scène devant les fidèles certaines étapes de la vie du Christ. Ce curé est soucieux de combiner la réflexion et la pratique.

Si la part des livres de théologie dogmatique est très faible, celle relative à la théologie morale est un peu plus importante. Parmi les prêtres possédant peu de livres, un seul se distingue des autres par le fait qu'il dispose de deux manuels de théologie morale : c'est le desservant Pierre Albrieux à nouveau. Il possède et a pu consulter avec profit la *Conduite des confesseurs* dont le titre exact est la *Conduite des confesseurs dans le tribunal de la pénitence*[10] écrite par Daon. Le second titre est la *Science de la chaire*, en fait c'est la *Science universelle de la chaire ou*

---

[1] Saint Thomas d'AQUIN, *Summa theologica*, Lyon, Bailly, 1663, 9 vol, in-12.

[2] A.D.S. 2 C 2270 Tabellion de La Chambre, 1765, fol. 18. Testament du Rd Pierre COMBAZ, curé de Saint-Léger, 28 janvier 1765, no^re^ Favergeat.

[3] Mathieu BEUVELET, *Méditations sur les principales veritéz chretiennes et ecclesiastiques*, Lyon, Goy, 1674, in-4.

[4] *Catéchisme du concile de Trente*, Paris, Desprez, 1673, in-12.

[5] Jacques-Joseph DUGUET, *L'explication du livre des psaumes*, Paris, Babuty, 1733, 9 vol., in-12.

[6] Adrien GAMBART, *Le missionnaire paroissial ou sommaire d'exhortations familières sur les principales véritez du christianisme pour chaque semaine de l'année, en faveur des curés, vicaires et ecclésiastiques de la campagne, pour l'instruction des pauvres et du simple peuple dans les catéchismes*, Paris, de Bresche, 1669, in-12.

[7] Paul LAYMAN, *Theologia moralis*, Paris, Billaine, 1654, in-fol.

[8] Ludovic HABERT, *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii catalaunensis*, Paris, billiot, 1712, 7 vol., in-12.

[9] A.D.S. 2 C 2584 Tabellion de Saint-Jean de Maurienne, 1762, fol. 1195. Inventaire des biens du Rd Pierre ALBRIEUX, 20 juillet 1762, no^re^ Claude Rivol.

[10] Roger DAON, *Conduite des confesseurs dans le tribunal de la pénitence selon les instructions de S. Charles Borromée et la doctrine de S. François de Sales*, Paris, Delusseux, 1738, 1 vol., in-12.

dictionnaire moral[1], œuvre de Jean Richard. Ces deux ouvrages datent de 1738 et 1700, ce qui veut dire que le curé achète des livres de son siècle.

Comme leurs collègues qui ont de plus grandes bibliothèques, ceux du groupe observé se sont procurés des livres de théologie morale les plus indispensables qui ont pour titre, par exemple, le *Dictionnaire des cas de conscience* de Jean Pontas imprimé à Paris en 1715. C'est cet ouvrage qui le rendit célèbre. L'intitulé exact explique de quoi il s'agit : *Dictionnaire des cas de conscience ou Décisions des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique, tirées de l'Écriture, des Conciles, des décrétales, des Pères et des plus célèbres théologiens et canonistes*[2]. Plusieurs fois réédité, il constitue un véritable livre de chevet des desservants de paroisse. Le curé de Fourneaux en Maurienne, Jean Durieu[3], évoque dans son testament en 1697 trois livres, dont l'un est *Le Pédagogue chrétien* de Philippe d'Outreman[4]. Édité pour la première fois en 1625 à Mons, il connaît de très nombreuses réimpressions tant le livre de ce prédicateur est utile pour tout homme un tant soit peu cultivé pour vivre saintement en évitant le péché. Les différentes formes de celui-ci et les moyens de les éviter pour faire au contraire le bien sont abordés. Le côté pratique du livre explique qu'il plaise à un simple curé. Ainsi, il reprend les actions de la journée du chrétien, plutôt du prédicateur : l'examen de conscience, la sanctification du dimanche, l'importance du sacrement de pénitence, le rôle de la messe et de la communion, la valeur de l'écoute de la Parole de Dieu, les trois vertus théologales que sont la foi, l'espérance et la charité, ainsi que les sept vertus apposées aux péchés capitaux, la dévotion à Marie. Tout cela est illustré par des histoires qui ont une valeur d'exemplarité, qui sont faciles à comprendre par les fidèles, que l'on cherche à instruire à l'occasion des missions - d'ailleurs dès 1676 l'édition de Paris est à l'usage des missionnaires de la Compagnie de Jésus - et non à perturber par des références théologiques trop érudites.

Les catéchismes sont peu nombreux et sont empruntés à d'autres diocèses français. Quels sont les catéchismes que consultent les eclésiastiques peu pourvus en livres ? Dès 1674, Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex conseille le *Concilium tridentinum* dans sa bibliothèque minimale à destination des curés. Le *Catéchisme du concile de Trente* est à posséder, cela va de soi. Dès 1566, il est édité. Seul le révérend Pierre Combaz en 1765 y fait allusion dans son testament. Un autre curé, le révérend Pierre Laurent dispose d'un *Concile de Trente*.

Mais, depuis le XVIIe siècle, les évêques de France et de Savoie ont pris l'habitude de faire imprimer un catéchisme à l'usage de leur diocèse, ce qui leur permet de contrôler le contenu doctrinal[5]. Cependant, en Savoie, au XVIIIe siècle, il n'existe pas de catéchisme officiel. Néanmoins, les différents synodes, les conférences ecclésiastiques ont formulé progressivement une somme de réponses à enseigner aux enfants chaque dimanche. Alors, on peut considérer que l'allusion éventuelle à un *Livre du diocèse* est assimilable à un catéchisme diocésain. Le révérend Jacques Pignarre de Nâves[6] en a un, comme son collègue mauriennais Pierre Albrieux, alors que l'abbé Joseph Brunet en poste à Savigny dans le pays de Gex s'instruit en lisant les *Résolutions pastorales* couvertes en bazane[7].

---

[1] Jean RICHARD, *Science universelle de la chaire ou dictionnaire moral*, Paris, Guérin, 2 vol., in-8.

[2] Jean PONTAS, *Dictionnaire des cas de conscience ou décision des plus considérables difficultez touchant la morale et la discipline ecclésiastique*, Paris, Lemercier, 1715, 3 vol., in-fol.

[3] A.D.S. 2 C 2735 Tabellion de Saint-Michel de Maurienne, fol. 394. Testament du Rd Jean DURIEU, curé de Fourneaux, 28 mai 1697, no^{re} Bernellin.

[4] Philippe d'OUTREMAN, *Le pédagogue chrétien ou la manière de vivre chrétiennement, tirée de la Saincte Ecriture et des SS.Pères*, Rouen, Berthelin, 1634, in-12.

[5] Claude BISQUERRA, « Les catéchismes en plusieurs langues dans l'Ancien Régime », dhfles.revues.org, n° 43 /2009, pp. 41-58.
Marc VENARD, « Catéchisme à l'église ou catéchisme à l'école ? Un choix ecclésiastique et social dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles », dans R. BRODEUR, B. CAUTIER (dir.), *Enseigner le catéchisme. Autorités et institutions, XVIe et XXe siècles*, Québec, Paris, Presses de l'Université de Laval, Le Cerf, 1997, 466 p., pp. 57-72.

[6] A.D.H.S. VI C 138 Tabellion de Chaumont, 1742, fol. 628. Inventaire de la bibliothèque du Rd Joseph BRUNET, curé de Savigny, 6 septembre 1742, no^{re} Jean-François Favre.

[7] Jean d'ARENTHON d'ALEX, *Résolutions pastorales du diocèse de Genève-Annecy, Avignon*, Offray, 1726, 2 vol., in-8.

À l'opposé, des curés soucieux de découvrir des catéchismes différents se sont procurés ceux d'autres diocèses, rédigés par des évêques parfois de renom. Le chantre de Moûtiers, Jean-François Debieux[1], qui ne laisse que cinq ouvrages en 1704, soit à coup sûr une part très infime de ceux de son cabinet de lecture, peut comparer les « deux livres du diocèse » avec les *Conférences de Luçon*[2]. Il n'est pas surprenant également de retrouver parmi les catéchismes présents, un *Catéchisme de Grenoble*[3] possédé par le curé de Clarafond, près d'Aix-les-Bains, François Bernard[4]. Ce *Cathechisme de monseigneur l'évêque de Grenoble* est bien sûr celui de monseigneur Le Camus, évêque qui réorganise son diocèse en multipliant les visites pastorales afin de rétablir la discipline ecclésiastique, en instaurant des conférences ecclésiastiques fréquentes, en diffusant un catéchisme dont le côté très pédagogique, très pratique, explique le succès et contribue à un renouvellement de la pastorale. Ce même *Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne*, édité beaucoup plus tardivement, en 1757, fait l'objet d'un legs au grand séminaire de Chambéry par un individu qui a écrit sur la première page :

> *« Ce livre appartien a nous Piaget du village [sic] paroisses des Molettes »*[5].

Cette inscription montre que la possession d'un catéchisme est possible dans les familles. Elle permet la lecture par le chef de famille de certaines prières afin de transmettre aux autres parents et aux enfants une certaine instruction religieuse. Dans le même ordre d'idée, la large diffusion du catéchisme de Montpellier permet d'expliquer la possession de trois volumes de celui-ci par le curé de Granier, Jean-François Borrel[6]. Parmi les livres qu'il donne à la bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry, le prêtre Buthod, en 1797, laisse une édition italienne de 1751 du *Catéchisme de Monseigneur Jacques Bénigne Bossuet*[7]. Cette édition en langue étrangère est assez surprenante mais peut s'expliquer par le fait que la Savoie appartient au royaume de Piémont-Sardaigne et que son propriétaire parle peut-être l'italien. Il ne s'agit pas du livre le plus connu de l'évêque de Meaux, grande personnalité religieuse et politique du XVIIe siècle, grand écrivain et fréquentant aussi bien les pauvres, les protestants, les soldats que la cour, Louis XIV et le dauphin.

4. L'art du sermon maîtrisé grâce à peu de livres

Assez peu de sermons sont relevés. Au mieux trouve-t-on un livre en rassemblant ceux chez certains. C'est le seul ouvrage retrouvé en 1745 chez un des prêtres bénéficiers de la collégiale Notre-Dame d'Annecy, le révérend Claude Bernard. Le notaire présent écrit sur sa minute :

> *« [ ] sinon l'on a trouvé premièrement un livre intitulé "Recueils des sermons sur l'Évangile" tome premier et enfin de l'intitulation dudit livre est ecrit ex libris Nicolas Rivollet auquel ledit Bernard declare qu'il appartient ».*

---

[1] A.D.S. 2 C 1834 Tabellion de Moûtiers, 1704, vol.1, fol. 63. « Inventaire des meubles de P. Rd mre noble jean françois DEBIEUX chantre du venerable chapitre de l'eglise métropolitaine de Tharentaise, 26 mars 1704, notaire Blanchin ».

[2] Henry de BARILLON, *Conférences de Luçon*, Lyon, Plaignard, 1698, 14 vol., in-12.

[3] Gilles VAUGE, *Catéchisme du diocèse de Grenoble*, Grenoble, Petit, 1728, in-12.

[4] A.D.S. 2 C 346 Tabellion de Chambéry,1754, fol. 537-541. Inventaire des meubles, titres et effets délaissés par Rd François BERNARD, curé de Clarafond, 27 mai 1754, no^{re} Chardon.

[5] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. SEM P 2894. Legs du sieur PIAGET, indépendant.
Catéchisme de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne. A Grenoble : chez André Giroud, 1757, in-12.

[6] A.D.S. 2 C 1684 Tabellion d'Aime, 1759, fol. 3. Testament et inventaire des biens du R^{d} Jean-François BORREL, curé de Granier, 17 décembre 1759, no^{re} Collomb.

[7] Jacques-bénigne BOSSUET, *Catéchisme du diocèse de Meaux*, Paris, Bénard, 1691, in-12.

Le véritable propriétaire de cet ouvrage est vraisemblablement le chanoine de la cathédrale, Pierre-Nicolas Rivollet, qui a donc prêté au prêtre ce recueil de sermons, bien utile pour dire la messe[1]. Ce qui prouve encore que des échanges de livres existent, particulièrement dans les villes dans lesquelles les bibliothèques privées sont nombreuses, que les hommes en soutane fréquentent.

L'un des moments importants de la messe qui a lieu deux fois le dimanche et un jour par semaine est le prône. L'aptitude à prêcher a été favorisée par le passage au séminaire mais elle est ensuite entretenue par la lecture. Le prône tient d'ailleurs souvent lieu de sermon. L'art de la prédication qui doit se faire dans un style simple et accessible à des fidèles auxquels il faut fortifier la foi et enseigner les grandes règles d'une existence chrétienne prend appui sur une citation de l'Évangile ou d'un Épitre, dont le curé fait le commentaire. Le souci de s'améliorer sur le plan théologique et pratique apparaît bien à travers la présence de « vingt et un tome de la bibliotheque des predicateurs » [2] dans la « bibliotheque en grillage ou il y a les livres du Rd falcy deffun curé cloüée et enchasée à la muraille »[3]. La présence de ce livre du jésuite Vincent Houdry est rare dans les bibliothèques des clercs savoyards. Pourtant, il s'agit d'un grand prédicateur contemporain de Louis XIV, très célèbre pour ses prédications dans les plus grandes églises de France[4]. Celui qui voulait convertir les fidèles en leur enseignant les vérités du salut, toucher les âmes et gagner les cœurs, donne aux débutants des conseils sur la matière d'imiter les bons prédicateurs, avec des méthodes, des exemples à développer et des références d'auteurs spirituels accompagnées d'extraits de leurs sermons. Son livre principal fait l'objet de nombreuses éditions dans les pays catholiques. Il est édité au début du XVIIIe siècle, ce qui peut expliquer sa faible présence dans des bibliothèques constituées plus tardivement.

L'un des moments forts de l'année chrétienne est le Carême, la période de quarante jours avant Pâques qui s'ouvre par le mercredi des Cendres. Ce temps de pénitence est celui du jeûne - un seul repas par jour - et de l'abstinence - les fidèles ne doivent consommer, ni viande ni œufs. C'est aussi un temps liturgique marqué par une intense prédication. Celle-ci peut être à l'occasion effectuée par des religieux appartenant à des ordres mendiants comme les capucins. Le curé en profite également pour faire des sermons plus nombreux et encore plus édifiants pour inciter ses ouailles à redoubler d'efforts pour se comporter dignement pendant cette période. Dès lors, même chez les curés peu pourvus en livres, quelques ouvrages abordent ce thème, comme en attestent les *3 tomes de sermons de carême* relevés dans le testament du chapelain de Termignon, en Haute-Maurienne[5].

De même, le 24 avril 1776, le curé Buthod de Landry en Tarentaise lègue au grand séminaire de Chambéry [6] les *Sermons pour l'avent, le carême*[7] écrits par le jésuite Henri Griffet. Ce livre témoigne des moments forts liés à sa fonction : la prédication préparant à la naissance et à la résurrection du Christ. Mais c'est son collègue Fontaine, curé de Queige en 1748, qui possédait sûrement plus de livres sur le sujet, semble-t-il, puisqu'il en délaisse trois consacrés à des sermons, dont les auteurs sont Segaud et Bretonneau, des jésuites, ainsi que Gaspard Terrasson[8]. Un livre de Bretonneau est également possédé par le curé Berard, en poste à La

---

[1] Charles REBORD et Adrien GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy*, Dureuil, Bourg-en-Bresse, 1920, 1073 p., p.684.

[2] Vincent HOUDRY, *Bibliothèque des prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la morale chrétienne*, Lyon, Boudet, 1712-1723, 23 vol., in-4.

[3] A.D.S. 2 C 1509 Tabellion de Conflans, 1753, fol. 357-359r., Inventaire des meubles du R^{d} François FALCY, curé de Tours, 11 mai 1753, no^{re} Leuret.

[4] Marie-Christine VARACHAUD, *Le Père Houdry S.J. (1631-1729) : prédication et pénitence*, Paris, Beauchesne, 1993, 450 p.

[5] A.D.S. 2 C 2354 Tabellion de Termignon, fol. 109. Inventaire et testament du R^{d} Jean-Baptiste ORCEL, chapelain de Termignon, 9 avril 1731, no^{re} Mestrallet.

[6] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 1296 Legs du révérend BUTHOD Ex libris manuscrit « Buthod curé de Landry 1776 24 avril ».

[7] Henri GRIFFET (S.J.), *Sermons pour l'avent, le carême …*, Rouen, chez Richard Lallemand, 1773, 3 vol., in-12.

[8] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 2230. Ex libris manuscrit « A. FONTAINE Queigii ab anno 1748 ».

SEGAUD G. de (S.J.) *Sermons*. - Paris : chez Bordelet et chez Gissey, 1752, 2 vol., in-12.
SEM P 2621. BRETONNEAU F. (S.J.), *Sermons. Mystères et fêtes*. Tome second. - A Paris : chez Jean-Baptiste Coignard, 1749. - 12 Ø.

Palud, en 1792, qu'il donne au grand séminaire de Chambéry[1]. De nombreux ecclésiastiques ont l'habitude de marquer leur nom et même leur paroisse d'exercice sur la première page des livres, un moyen de montrer qu'ils leur appartiennent et de ne pas les mélanger avec d'autres qu'ils manipulent, prêtés par des collègues ou empruntés à des bibliothèques. Ces ex-libris sont très précieux pour suivre le chemin emprunté par les livres à travers le temps et l'espace.

5. Un seul livre de méditations bien souvent

Les ecclésiastiques ont aussi besoin de réfléchir sur le sens de leur mission mais encore de soumettre à un examen intérieur en quelque sorte les vérités chrétiennes. Il est remarquable de constater que les ecclésiastiques étudiés, qui n'ont pas un niveau intellectuel très élevé, si l'on se fie uniquement à leur niveau de formation, sont surtout soucieux de remplir correctement les tâches quotidiennes de leur ministère mais possèdent pour beaucoup d'entre eux au moins un livre de méditations. Quelques auteurs reviennent fréquemment. Les *Méditations* de Matthieu Beuvelet[2] sont détenues par les révérends Pierre Combaz, Pierre Laurant et Louis Miquel[3]. Curé de La Table-en-Huile, près de La Rochette, en 1740, ce dernier lègue huit ouvrages au séminaire de Chambéry, dont ce livre du prêtre de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, qui a connu un très grand succès. Sont mentionnés par ailleurs « cinquante deux petits livres » dont le contenu n'est pas précisé.

Un autre auteur de théologie célèbre est présent : Jacques Marchant, plus connu sous le nom de Marchantius. Né à Louvain, dans la province de Namur, il est d'abord professeur de théologie, puis doyen de Chimay. Son *Hortus pastorum*[4] est plusieurs fois réédité. Les curés Joseph Brunet et François Falcy en possèdent un exemplaire. Se singularise dans l'échantillon abordé le chapelain de Termignon, Jean-Baptiste Orcel, qui passe peut-être certains moments de répit à parcourir les *Méditations* de Beuvelet, le *Pédagogue chrétien* de Philippe d'Outreman et l'*Hortus Pastorum* de Marchantius, et non « Marchandius » comme l'a mal orthographié le notaire Mestrallet, qui n'est pas spécialiste de théologie mystique, dite aussi ascétique. Trois ouvrages de ce type sur seize possédés, voilà qui détonne par rapport à ses collègues et révèle un esprit plus soucieux que les autres de réfléchir à ses pratiques, d'améliorer son ministère, à moins que les livres lui aient été légués par un oncle ou un collègue.

Le seul livre de méditation relevé dans l'inventaire de la bibliothèque du révérend Pierre Albrieux est *La cour sainte par nicolas cossin*[5]. Le Père Caussin est un jésuite célèbre pour ses talents de prédicateur. Il est désigné par Richelieu pour être le confesseur du roi Louis XIII. Parallèlement, il a beaucoup écrit, cherchant à adapter la doctrine traditionnelle aux besoins de la vie dans le monde. *La Cour Sainte* est un ouvrage réputé et quatorze fois réimprimé durant la vie de l'auteur. Il est divisé en trois tomes répartis en différents volumes dont le nombre diffère selon les éditions. L'ouvrage est même publié en plusieurs langues. Les titres des trois tomes sont particulièrement évocateurs :

I De l'institution chrétienne ;
II Des maximes de la foi ;
III De l'empire de la raison sur les passions.

L'auteur peut être classé dans la catégorie des humanistes dévots. Il cherche à dénoncer les vices de la haute société. Son ouvrage est représentatif de l'intense esprit de foi de la contre-réforme dans la France du début du XVIIe siècle, reprise en main par le Cardinal de Richelieu.

Contemporain de Nicolas Caussin, Jean-Baptiste Saint-Jure est présent à travers un ouvrage donné au grand séminaire de Chambéry par un laïque ayant un parent ecclésiastique, qui lui a

---

SEM P 2652. TERRASSON Gaspard, *Sermons*, Paris, Didot, 1749, 3 vol., in-12.

[1] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 2621. Legs du Rd Jean-François BERARD. Ex libris manuscrit « Berard parochus paludarum 1792 ».

[2] Matthieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, Lyon, Gayet, 1654, in-4.

[3] A.D.S. 2 C 945 Tabellion de La Rochette, 1740. Inventaire des meubles, immeubles, titres et effets délaissés par Rd Louis MIQUEL, curé de La Table-en-Huile, 30 septembre 1740, no^{re} Perret.

[4] Jacques MARCHANT, *Hortus pastorum sacrae doctrinae floribus polymitus exemplis selectis adornatus*, Paris, Soly, 1638, 1 vol., in-fol.

[5] Nicolas CAUSSIN, *La Cour sainte*, Paris, Chappelet, 1624, 3 vol.

peut-être, antérieurement à ce don, remis celui-ci. C'est une note manuscrite qui le laisse penser :

« Ce livre paraît être ou de l'oncle Curé ou de chez Mr Desplans »[1].

Dans le second cas de figure, on devine que ce neveu, n'ayant certainement pas l'usage d'un livre de théologie, en fait don à une institution ecclésiastique, ce qui le remet en circulation au sein du réseau des hommes d'Église. Il s'agit de *L'homme spirituel*[2]. Ce livre comprend deux parties. La première est divisé en trois chapitres abordant l'homme, le chrétien, le spirituel. Ce jésuite a confiance en l'homme, dit créé « à l'image de Dieu », jugé capable d'appliquer son cœur aux choses immortelles. Il écrit ainsi :

« l'homme spirituel n'est qu'un chrétien excellent… le chrétien étant un homme parfait, et quelque chose de plus ».

Ce « plus » est « l'Esprit de Jésus Christ », que l'auteur s'efforce de définir à travers des moments à la fois de sa vie et de celle des gens ordinaires. La seconde partie intitulée *Les principes généraux de la vie spirituelle* s'avère intéressante pour un ecclésiastique car elle considère le salut, l'exercice de la foi, de la prière, la paix de l'âme.

6. L'absence de livres de théologie polémique n'est pas surprenante.

Les livres de théologie polémique sont très rares. Tout juste sait-on qu'un prêtre de Beaufort en 1791 possède les œuvres de controverse de Pierre Nicole, qu'il choisit de donner au grand séminaire de Chambéry[3]. Il s'agit certainement des *Essais de morale* qui sont constitués d'une suite de traités : *De la faiblesse de l'homme*, *De la soumission à la volonté de Dieu*, *De la crainte de Dieu, Du moyen de conserver la paix avec les hommes*, *Des jugements téméraires*. Les premiers volumes sont édités de 1671 à 1678. Les volumes légués datent de 1755 mais la réputation de Nicole dépasse largement son siècle. Il est connu pour ses convictions jansénistes puisqu'il enseigne aux « petites écoles » de Port-Royal, qu'il est aussi le conseiller des Solitaires, qu'il connaît le grand Arnauld, Pascal, Le Maistre de Sacy. Il participe même un temps à la direction de la communauté. Le curé Blanc sait tout cela. Néanmoins, il est difficile de dire qu'il est à coup sûr janséniste.

Autre cas à évoquer : celui du révérend, Joseph Lavorel[4], qui a été curé plébain de Thônes, mais finit sa vie à l'hôpital d'Annecy. Un acte de répudiation de son hoirie par le Conseil de charité d'Annecy est dressé le 29 décembre 1832 à cause de ses charges qui excèdent le montant de ces actifs. Parmi ceux-ci, outre le mobilier, des vêtements, de la vaisselle de faible valeur, se trouvent « cent quarante trois bouquins a dix centimes l'un et deux volumes de théologie des frères Wallambourg »[5]. Ces derniers sont estimés trois livres, mais vendus à un certain monsieur Chaland pour huit livres. Adrien et Pierre Walenburch sont originaires d'une famille illustre de Rotterdam et se spécialisent dans la rédaction d'ouvrages de controverse au XVIIe siècle, tout en occupant de hautes fonctions religieuses dans l'entourage des évêques de Cologne et de Mayence. Au vu du faible nombre d'ouvrages, même relatifs à la théologie, on devine la faiblesse de ceux se rapportant à d'autres matières.

---

[1] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 971. Legs du sieur DESPLANS.

[2] Jean-Baptiste SAINT-JURE, *L'Homme spirituel*, Paris, Cramoisy, 1646, in-4.

[3] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 1803. Ex-libris manuscrit « Blanc curé ».
Pierre NICOLE, *Œuvres de controverse*. - Paris ; chez Guillyn, 1755. - 3 vol., in-12.

[4] A.D.H.S. H dépôt 13, 1 B 60. Hôpital général. Donations. Inventaire des biens du Rd Joseph LAVOREL d'Annecy, curé plébain de Thônes. Procès-verbal de vente, 29 décembre 1832.

[5] Adrien et Pierre de WALENBUCH, *Tractatus generalis et tractatus specialis de controversiis fidei*, Cologne, Fresson, 1669-1671, 2 vol., in-fol.

7. Peu de place pour des lectures non théologiques

Nullement surprenante est la présence sporadique d'ouvrages d'histoire, particulièrement d'histoire ecclésiastique. Ainsi, le desservant de Nâves, Jacques Pignarre, possède-t-il les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de genève, tarentaise, aoste et maurienne*[1]. Ce goût pour une étude purement locale n'est pas incongru tant il accompagne les études faites au séminaire.

Certains ecclésiastiques, soucieux de comparaisons, s'intéressent à l'histoire de l'Église d'une autre région que la leur. Jean-Pierre Rey, curé de Cléry, à partir de 1803, délaisse au grand séminaire de Chambéry un ouvrage intitulé *Vallesia christiana Diocesis Sedunensis*[2]. Par ailleurs, il se documente sur la *Vie de Monsieur Bourdoise premier prestre de Saint Nicolas du Chardonnet*[3].

Parfois, au détour d'un inventaire après-décès plus que succinct, peut surgir un livre appartenant à la catégorie de l'histoire ecclésiastique. C'est le cas avec celui d'un prêtre de Talloires, près du lac d'Annecy. Le notaire, pressé, écrit :

> *« dans ledit poëlle deux rattelliers bois de sappin, l'un pour arranger sa vesselle soit batterie de cuisine et l'autre garnie de ses tablettes où sont arrangées ses livres de prières qui sont en particulier quatre volumes du vieux testament et quatre volumes de la vie des saints, quant aux autres par briéveté on ne decrit pas icyla qualité »* [4].

En ce qui concerne l'histoire profane, un seul curé, le révérend François Bernard de Clarafond, possède un ouvrage « contenant l'histoire de la dernière guerre par monsieur mansuel »[5]. De quelle guerre s'agit-il ? Selon toute vraisemblance, est évoquée la guerre de succession d'Autriche qui opposa une coalition rassemblant la France de Louis XV, la Bavière, la Prusse de Frédéric II et l'Espagne contre la reine de Hongrie Marie-Thérèse, mère du futur empereur Charles VII, alliée à l'Angleterre et au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel de Savoie. Nul doute que l'auteur décrit l'invasion de la Savoie par une armée espagnole passée par la France. L'ecclésiastique s'est peut-être enthousiasmé pour les exploits de l'armée française dirigée par Maurice de Saxe à Fontenay en 1745 ou a-t-il regretté ou apprécié la restitution de la Savoie par la France au roi de Sardaigne lors de la paix d'Aix-la-Chapelle signée le 22 mai 1746.

Parfois, il est difficile de savoir si les livres présents dans les inventaires après-décès ou donnés au grand séminaire de Chambéry ont été acquis pour assouvir une passion, pour répondre à une curiosité ou pour avoir simplement un intérêt utilitaire afin de mieux exercer la pastorale. Cette question reste posée en ce qui concerne la présence d'une *Méthode de plain-chant* dans la bibliothèque de Balthazard Arnaud, achetée vraisemblablement selon l'ex-libris

---

[1] Joseph-Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy, Hénaut, 1759, in-4 et Annecy, Burdet.

[2] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire. SEM P 975. BRIGUET Sébastien, "Vallesia christiana seu Diocesis Sedunensis". - Seduni : ex typ. Magnifici Magistratus, per M. Mayer, 1744, in-8.

[3] Idem, SEM G 524. Legs du révérend Jean-Pierre REY, curé de Cléry en 1803.
Philippe DESCOURVEAUX, *Vie de Monsieur Bourdoise premier prestre de Saint Nicolas du Chardonnet*. - Paris : chez François Fournier, 1714, in-4

[4] A.D.H.S. VI C 176 Tabellion d'Annecy, 1760, vol. 2, fol. 41v. Inventaire après-décès du Rd Joseph MINET prêtre et recteur de la chapelle de Saint Jean l'Evangéliste érigée dans l'église de Talloires, 22 novembre 1760, no^re^ Berthollet.

[5] Pierre MANSUET, *Histoire de la dernière guerre et des négociations pour la paix, avec la vie du prince Eugène de Savoie, enrichie des cartes nécessaires*, Amsterdam, L'Honoré, 1736-1737, 5 vol., in-12.

en 1822[1]. Ordonné prêtre en 1821, puis nommé curé de Verel-Pragondran en 1825, il souhaite se perfectionner pour faire également mieux chanter ses paroissiens. Alors l'assouvissement d'un plaisir personnel peut-être vient améliorer des compétences professionnelles qui sont exigées.

Le même cas de figure se présente avec le souci qu'a eu le curé de Landry Buthod de savoir mieux parler, persuader son auditoire dans sa mission quotidienne lors des messes, des cérémonies liées aux sacrements. À cette fin, il possède le *Speculum eloquentiae* de César du Boulay[2]. Ces livres de méthode peuvent dans une certaine mesure être l'illustration d'un souci de la pédagogie à mener auprès des fidèles et montrent quelque part le degré d'investissement, d'implication du propriétaire dans son état ecclésiastique. De même, le *Recueil des oraisons funèbres*[3] d'Esprit Fléchier est classé dans la catégorie des livres de Belles-Lettres mais relève d'un type de discours particuliers qui est le propre des hommes d'Église : l'éloquence sacrée. Les autres maîtres du genre sont Bossuet et Bourdaloue. Il est possédé par le vicaire de Bellentre, Joseph Bérard, qui est en poste dans cette paroisse de montagne de Tarentaise en 1780, comme en atteste l'ex-libris qu'il a fait figurer au début du livre[4]. Peu fortuné, il ne donne au grand séminaire de Chambéry qu'un seul autre titre : les *Commentaires des quatre Evangiles* de Maldonat[5]. Ce dernier présente d'ailleurs l'intérêt de permettre de retracer une étape de la formation du prêtre grâce à l'ex-libris montrant son passage à l'université de Turin pour se perfectionner en théologie :

« Joseph Berard Sacerdos sacrae facultatis Taurinensis Theologus ».

Rares sont les livres appartenant en plein aux Belles-Lettres chez des ecclésiastiques en possédant peu. Le prêtre Jean-Baptiste Viallet a acquis le 7 décembre 1751, alors qu'il était étudiant à Chambéry, les *Entretiens et lettres poétiques* de Pierre Le Moyne[6]. Un cours de poésie suivi au séminaire a peut-être suscité chez lui cette acquisition. Ici, transparaît un goût pour la langue française qui montre qu'il ne faut pas associer à une bibliothèque peu fournie nécessairement une culture sommaire, non soucieuse du beau en littérature.

Ainsi, les très petites bibliothèques recèlent surtout des livres de théologie. Cela n'est pas surprenant chez des hommes d'Église qui ne se prétendent pas être des intellectuels, n'ont pas forcément d'importants revenus et s'appliquent surtout à une pastorale de proximité, visant à transmettre des connaissances accessibles à leurs ouailles.

---

[1] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. SEM P 1920. Legs du révérend Balthazard ARNAUD. Ex libris manuscrit « Arnaud B. 1819 ».
François de LA FEILLEE, *Méthode de plain-chant*. - Editeur scientifique, F-D Agnès, Lyon : chez Rusand, 1808, in-12.

[2] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. SEM P 1606. Révérend BUTHOD. Ex-libris manuscrit « Buthod ».
Cesar Egasse DU BOULAY, *Speculum eloquentiae, in qui nova et facili tabularum*. - Parisiis : apud claudium Thiboust, 1658, in-12.

[3] Esprit-Valentin FLECHIER, *Recueil des oraisons funèbres*, Paris, Saillant Dessaint, 1768, in-12.

[4] Bibliothèque du Grand Séminaire, Médiathèque Malraux, SEMP 2719. Legs du révérend Joseph BERARD. Ex-libris manuscrit « Ex libris Josphi Berard Bellentri vicarii à die à julii 1780 ».

[5] MALDONADO, Juan (S.J.), *Commentari in quatuor Evangelitas*, Paris, Dionysius Langlois, 1621, in-2.

[6] Médiathèque de Chambéry. Bibliothèque du Grand Séminaire, SEM P 1659. Legs du révérend Jean-Baptiste VIALLET. Ex-libris manuscrit « Jo Baptista Viallet Camberiensis studens anno 1751 die 7 decembris ».
Pierre LE MOYNE, *Entretiens et lettres poétiques*. Paris, chez Estienne Loyson, 1665, in- 12.

CHAPITRE II : LES BIBLIOTHÈQUES MOYENNES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS.

1. Données statistiques concernant les bibliothèques moyennes de curés savoyards

On peut qualifier de bibliothèques moyennes des ecclésiastiques séculiers savoyards celles inférieures ou égales à cinquante livres. Ce sont des bibliothèques de curés, même si on pourrait ajouter à cet échantillon, celles des chanoines Joseph Rémond avec trente livres et Etienne Gindre avec quarante deux livres. Elles seront prises en compte avec les bibliothèques de leurs confrères de même grade. Le groupe observé se compose de vingt-cinq curés. Ceux-ci ont en moyenne environ dix-sept ouvrages de théologiens pour cinq livres d'autres types. L'étude de la théologie prédomine dans ce groupe de clercs séculiers. Les livres privilégiés sont ceux de théologie morale et exétique pour presque tous. Si l'on rajoute aux livres écrits par des théologiens les autres livres de théologie, on arrive à vingt-cinq livres en moyenne qui concernent la religion sur une bibliothèque de référence de trente livres. Ceci est énorme, 82 % avec très peu d'études de théologie dogmatique et polémique, donc le reste est minime avec quelques rares livres de sciences et d'histoire. Ces caractéristiques sont communes à l'ensemble de l'échantillon, même si son amplitude s'étire d'un nombre de seize ouvrages pour le révérend Melchior Rémond[1] à cinquante ouvrages pour ses collègues, Jean-Claude Léger[2] et Jean Maxit[3]. Ces quelques constats font ressembler les titulaires de moyennes bibliothèques aux propriétaires de bibliothèques plus réduites et les opposent aux possesseurs de livres beaucoup plus nombreux, qui orientent moins leurs lectures vers des traîtés relatifs à la religion, mais davantage vers des livres profanes.

[1] A.D.S. 2 C 234 Tabellion de Chambéry, 1714, volume 1, fol. 952-955. Inventaire des biens du Rd Melchior REMOND, prêtre d'honneur de la Sainte-Chapelle, 23 mars 1714, no^re^ Deperse.

[2] A.D.S. 2 C 1873 Tabellion de Moûtiers, 1724, fol. 1019-1022. Inventaire des biens du Rd Jean-Claude LEGER, curé du Bois, 21 novembre 1724.

[3] A.D.H.S.VI C 140 Tabellion d'Annecy, 1742, fol.323-347. Inventaire des biens du Rd Jean MAXIT, curé de Menthon, 31 décembre 1742, no^re^ Marchant.

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total mat. profanes	Total
ARTHAUD Claude	0	5	4	0	3	2	14	10	24	0	0	0	1	1	25
BAUD Joseph	4	4	2	1	16	1	28	10	38	2	0	1	2	5	43
BORNAND Jean-Pierre	3	16	2	3	3	0	27	9	36	1	3	1	1	5	42
CHAPPET Jean-Pierre	2	3	1	8	2	0	16	9	25	0	0	1	0	1	26
COMMUNAL Claude	2	4	4	2	3	0	14	8	22	0	2	1	0	3	25
DAVID Philibert	3	7	2	14	4	0	30	13	43	0	0	1	0	1	44
DELA-CROIX BLAISE	3	3	1	1	2	1	11	10	21	1	0	0	1	2	23
DIDIER Hyacinthe	2	7	1	3	4	0	17	4	21	2	1	1	2	6	27
FAVRE Jean-Baptiste	1	3	1	3	4	3	15	3	18	1	8	1	3	13	31
FAVRE Jean-Michel	0	5	1	4	0	0	10	7	17	0	1	0	2	3	20
FAVRE Joseph	0	2	2	4	5	1	14	7	21	0	4	3	1	8	29

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total théologie	Jurisprudence ee	Sciences	Lettres	Histoire	Total mat. profanes	Total
GRAF-FION Humbert	1	1	1	5	1	0	9	8	17	0	0	2	1	3	20
LEGER Jean-Claude	1	8	2	2	7	1	21	6	27	0	2	1	1	4	31
MARQUOZ Jean-Pierre	3	6	2	10	14	0	35	8	43	0	3	2	2	8	50
MARTINY Jean-Baptiste	0	3	0	1	4	4	12	10	22	1	1	0	6	8	30
MASSON Jean-Jacques	0	1	1	9	4	1	16	7	23		0	0	0	0	23
MATHIEUX Jean-Baptiste	2	7	2	2	10	1	24	4	28	1	0	0	1	2	30
MAXIT Jean	1	3	4	0	8	2	18	15	33	0	4	10	3	17	50
MIFFON Jean-François	4	0	0	6	3	5	18	3	21	0	0	0	0	0	21
MONGEL-LAZ Jean-Antoine	2	4	1	4	9	0	20	10	30	1	3	1	0	5	35
MONTMAIDUR Martin	0	8	3	3	7	0	21	4	25	2	0	0	1	3	28

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total théologie	Droit	Sciences	Lettres	Histoire	Total mat. profanes	Total
MONTMASSON Aymé	2	7	2	5	6	1	23	13	36	1	6	2	1	10	46
MUCAZ Estienne	2	4	0	1	2	0	9	11	20	0	5	4	0	9	29
RAT Georges	0	7	0	2	0	0	9	6	15	3	2	0	0	5	20
REMOND Melchior	1	2	0	1	4	0	8	4	12	0	0	1	3	4	16
REY Bernard	1	3	0	1	2	0	7	11	18	19	1	2	0	22	40
SONNERAT Balthazar	0	3	0	2	1	2	8	4	12	0	2	2	7	11	23
Totaux livres	40	126	39	97	128	25	454	214	668	35	48	37	39	159	827
Moyenne /27	1.48	3.15	1.44	3.59	4.74	0.92	16.81	7.92	24.74	1.29	1.77	1.37	1.44	5.88	30.6
%	4.8	15.23	4.71	11.72	15.47	3	54.89	25.87	80.77	4.23	5.8	4.47	4.71	19.22	100

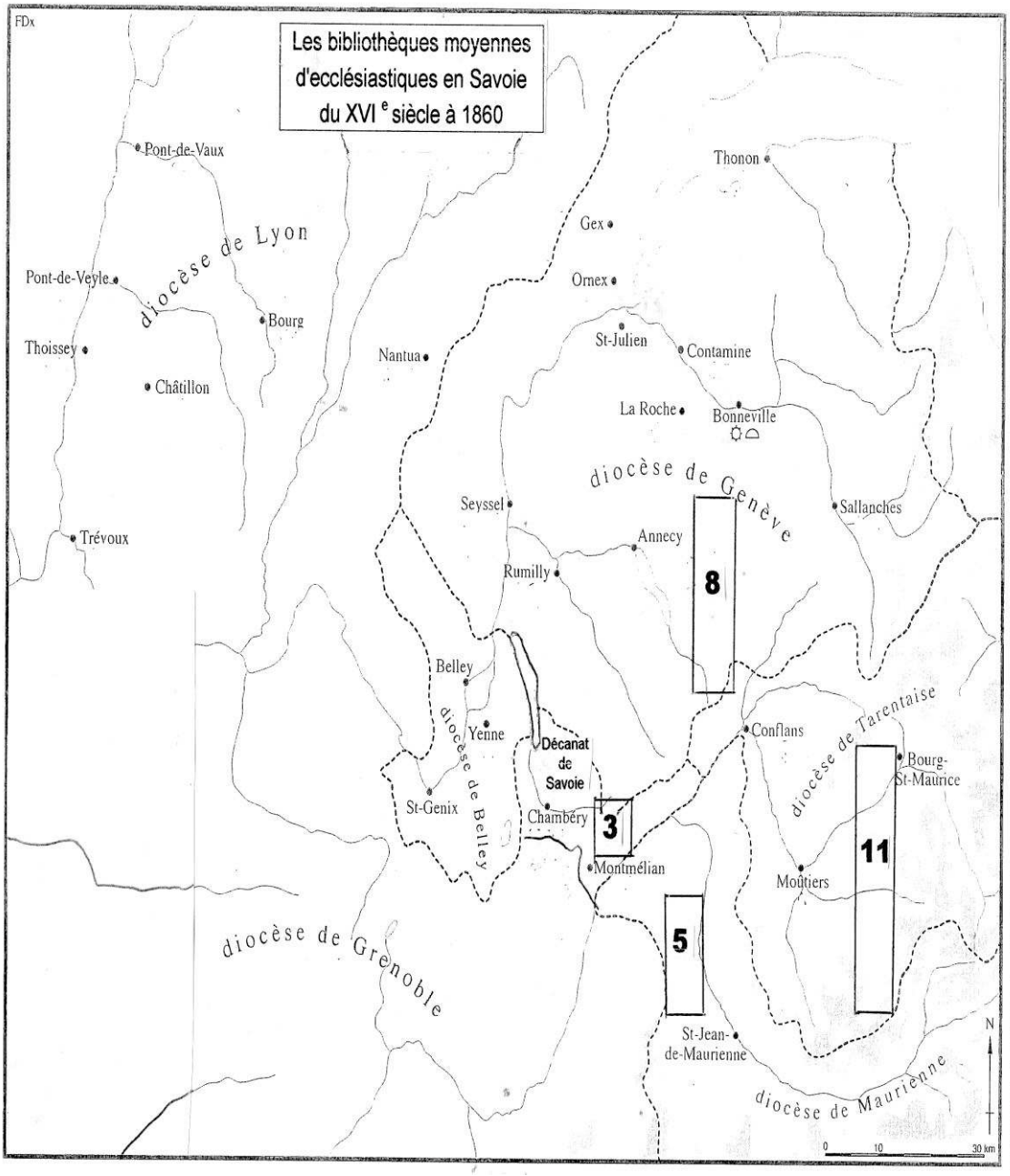

(Mariotte J.-Y. et Perret A., *Atlas historique français...*, planche XXXVIII-2)

2. L'omniprésence de la théologie morale

Il existe des ecclésiastiques pourvus de très petites bibliothèques de l'ordre d'une dizaine, voire d'une vingtaine d'ouvrages. Outre leur faiblesse numérique, ceux-ci sont presque tous tournés vers la théologie. Les livres profanes sont quasi-absents. Ces clercs, administrant des paroisses de petites dimensions et essentiellement rurales, ne possèdent que trois livres de théologie dogmatique au grand maximum. Ce point commun s'explique par la volonté de n'acquérir que des livres véritablement utiles à la pastorale, à la pratique au quotidien et non tournés vers une réflexion touchant le dogme, la spéculation théologique au quotidien. Les rares exemplaires relatifs à celle-ci sont peut-être ceux consultés lors du passage au séminaire. Par opposition, ceux qui concernent la théologie morale sont consultables au cours du ministère. Sur un échantillon de vingt-deux ecclésiastiques en comprenant dix-huit du diocèse de Genève-Annecy et cinq de Savoie actuelle, émerge un nombre important d'auteurs de cette matière théologique parmi les livres religieux et même l'ensemble des livres en proportion puisque les livres profanes sont peu présents. Comment définir la théologie morale ? La théologie se définit d'abord comme la connaissance des choses divines en général, ou comme la science des vérités révélées par Dieu. Elle s'efforce de comprendre le contenu de la foi et d'expliquer ce qu'il faut croire au moyen de la raison. Les théologiens ont toujours pensé les rapports entre Dieu et l'homme selon des systèmes cohérents mais il y en a toujours eu plusieurs, sans que l'Eglise ne s'identifie à l'un d'eux[1]. La théologie morale est une branche de la théologie. Elle s'intéresse principalement au problème de la confession, appelé aussi la pénitence. Le fidèle doit avouer ses péchés au prêtre qui lui accorde le pardon au nom de Dieu et de l'Église. Cet aveu qui coûte beaucoup au paroissien est associé à trois autres éléments : le regret ou contrition, l'absolution ou formule de pardon prononcée par le prêtre et la satisfaction ou geste de réparation consistant en prières, restitution. Chaque chrétien, ayant atteint l'âge de raison, doit confesser ses péchés à son curé au moins une fois chaque année à l'occasion de Pâques, comme l'ont prescrit les conciles de Latran en 1215 et surtout celui de Trente. Sacrement de plus en plus individualisé, la confession se pratique aussi majoritairement en secret à l'abri dans le confessionnal. Administrer la confession est un des aspects essentiels de la formation donnée dans les séminaires aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle fait aussi l'objet de nombreux rappels à l'occasion des conférences ecclésiastiques. On y aborde des questions comme : doit-on se confesser à son propre prêtre ou au confesseur que l'on désire ? Faut-il avouer tous ses pêchés ou seulement les plus importants, et encore comment les distinguer ? Un délai d'absolution est-il obligatoire ? Ce sacrement très important soulève un grand nombre de difficultés et nécessite des connaissances théoriques que chaque ecclésiastique peut acquérir dans les manuels de théologie morale qui énoncent des réponses aux problèmes de la pratique, permettant de mieux évaluer la gravité des péchés et de discerner entre le bien et le mal lors des actes commis par les fidèles. Ces derniers peuvent être la source de véritables cas de conscience[2]. Les jésuites sont les spécialistes de la casuistique avant d'être fortement critiqués au milieu du XVIIe siècle par les jansénistes. Dans le demi-siècle qui suit, une tendance plus rigoriste se manifeste. Pour résoudre l'angoisse du salut ressentie par les fidèles, les desservants de paroisse utilisent certains ouvrages.

Quels sont les livres que consultent les confesseurs savoyards ? Les livres de théologie morale sont les plus nombreux en proportion parmi ceux des théologiens. Domine par sa présence dans neuf petites bibliothèques l'auteur Mathieu Beuvelet. Deux titres de théologie morale écrits de sa plume existent. Beuvelet est présent chez Jean-Pierre Bornand, curé de Salins, Jean-Baptiste Mathieux de Saint-Thomas-des-Esserts, Martin Montmaidur de Montgirod, Jean-Claude Léger du Bois, Georges Rat d'Ayme, Estienne Mucaz de Bozel, Melchior Rémond, prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle de Chambéry, Hyacynthe Didier de Chamoux et Jean-François Chappet de Cernex, près d'Annecy. Cinq des neuf prêtres possèdent l'*Instruction sur le manuel de Paris* : un petit livre in-12 qui connut un grand succès puisque, dès 1661, il était à sa cinquième édition. Celui-ci s'explique par sa forme pédagogique

[1] Dictionnaire d'Ancien Régime, Robert MUCHEMBLED (s.d.r.), Armand Colin, Campus, Paris, 2004, p. 270, 298 p.

[2] Dictionnaire de la France moderne, J-Y. GRENIER, K. BEGUIN, A. BONZON (s.d.r.), Hachette, Paris, 2003, 303 p., pp. 73-74 et p.51.

pratique reposant sur des « demandes et réponses familières », particulièrement adaptée aux prêtres puisque le titre se poursuit par « pour servir à ceux qui dans les séminaires se préparent à l'administration des sacrements »[1]. Un autre livre à l'usage des clercs en formation, puis en fonction, est fortement recommandé par les évêques de la seconde moitié du XVIIe siècle : c'est la *Conduite pour les principaux exercices qui se font dans les séminaires ecclésiastiques*[2]. Les révérends, Jean-Pierre Bornand, curé de Sallin[3], et Jean-Baptiste Mathieux de Saint-Thomas-des-Esserts[4] le consultent. Mathieu Beuvelet est un auteur rigoriste qui a été formé au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et qui, ensuite, écrit en faveur des clercs de cette institution. Il rédige également des ouvrages ascétiques comme les *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques* ou *La vraie et solide dévotion*[5]. L'inventaire des meubles délaissés à la cure de Montgirod mentionne que le desservant Martin Montmaidur possédait vers 1706 de cet auteur à la fois les *Méditations*, la solide dévotion, les *Exercices* qui se font dans les séminaires et le *Manuel* alors qu'il n'avait que vingt-neuf livres[6]. C'est dire s'il affectionne ce théologien comme d'ailleurs de nombreux ecclésiastiques de toute condition de Savoie. Parmi les grands classiques de la théologie morale, apparaît un auteur plus modéré que Beuvelet qui est souvent cité : Raymond Bonal. Il présente l'originalité d'être passé à Annecy rendre visite à sainte Jeanne de Chantal, en 1637. Influencé par la conduite apostolique de saint François de Sales, il veut fonder une communauté de prêtres vivant selon l'esprit de l'évêque de Genève. Il y parvient temporairement dans sa ville natale de Villefranche, en Rouergue, avant de diriger le séminaire qui y est fondé et d'en fonder d'autres à Toulouse et à Adge. Comme on le voit, il se tourne vers l'enseignement. La *Theologia moralis R. Bonalis*[7] est possédée par les révérends Martin Montmaidur, Jean-Claude Léger[8], Jean-Michel Favre[9], son homologue Joseph Favre de Saint-Paul en Tarentaise[10], dont les deux tomes sont estimés, en 1753, une livre. Quant au curé de Cernex, près d'Annecy, le révérend Chappet, il a sans doute perdu ou prêté le premier tome puisque le notaire chargé de l'inventaire et de l'estimation n'en mentionne que le second[11]. Il s'agit d'une traduction latine dont le titre entier illustre parfaitement ce que recherchent les desservants des paroisses savoyardes, c'est-à-dire des bases de théologie permettant de satisfaire les demandes des fidèles : *Cours de théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignez et la pratique nécessaire aux pasteurs et à toutes sortes de personnes, tant ecclésiastiques que laïques*. Ce livre est possédé par le révérend

[1] Mathieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de demandes et réponses familières pour servir à ceux qui dans les séminaires se préparent à l'administration des sacrements*, Paris, Dinouart, 1665, in-12.

[2] Mathieu BEUVELET, *Conduite pour les exercices principaux qui se font dans les séminaires ecclésiastiques dressées en faveur des clercs demeurant dans le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, Lyon, Hier de la Garde, 1663, in-12.

[3] A.D.S. 2 C 1894. Tabellion de Moûtiers, 1735, vol. 1, fol. 853-855. Inventaire de tous les effets et meubles délaissés par Rd Jean-Pierre BORNAND, curé de la paroisse de Salins, 15 juin 1735, no[re] Joseph Ruffier.

[4] A.D.S. 2 C 1537. Tabellion de Conflans, 1770, vol. 1, fol. 275. Inventaire des meubles, effets, or, argent, créances, denrées, bestiaux délaissés par feu Rd Jean-Baptiste MATHIEUX, curé de la paroisse de Saint-Thomas-des-Esserts, 17 juillet 1769, no[re] Brunier.

[5] Mathieu BEUVELET, *La Vraie et solide dévotion contenant la science du chrétien*, Paris, G. Joffre, 1667, in-8.

[6] A.D.S. 2 C 1838. Tabellion de Moûtiers, 1706, vol. 1, fol. 429-430, Inventaire des meubles délaissés à la cure de Mongirod par Rd Martin MONTMAIDUR jadis curé dudit Montgirod, 4 mai 1706, no[re] Joseph Rulliot.

[7] BONAL Raymond, *Theologia moralis*, Toulouse, 1674, vol. 2, in-12.

[8] A.D.S. 2 C 1873. Tabellion de Moûtiers 1724, vol. 2, fol. 1019-1022. Inventaire des meubles morts et vifs délaissés dans l'hoyrie de feu Rd Jean-Claude LEGER pretre et curé de la paroisse du Bois, 21 novembre 1724.

[9] A.D.S. 2 C 1896. Tabellion de Moûtiers, 1736, vol. 1, fol. 160-164. Inventaire des meubles du Rd Jean-Michel FAVRE curé de Saint-Paul, 1er février 1736, no[re] Ferley.

[10] A D.S. 2 C 1932. Tabellion de Moûtiers, 1754, vol. 1, fol. 102-103. Inventaire des effets de l'hoirie du Rd Joseph FAVRE, curé de Saint-Paul, 6 novembre 1753, no[re] Sylvestre.

[11] A.D.H.S. VIC 796. Tabellion de Cruseilles, 1725, vol. 1, fol. 179-181, Estimation des revenus des biens du Rd CHAPPET, curé de Cernex et inventaire de ses effects, 23 novembre 1725, no[re] J. Challut.

Hyacinthe Didier de Chamoux sous la forme de deux tomes in quarto, sans que l'édition soit mentionnée[1]. Très utilisé dans les séminaires tenus par les sulpiciens, ce livre est un manuel parfaitement adapté aux curés les moins instruits. Un autre théologien, spécialiste dans une première partie de sa vie de la prédication, puis qui se tourne vers la théologie morale, apparaît fréquemment dans les bibliothèques ecclésiastiques : Philippe d'Outreman. Cinq de ceux ayant une vingtaine d'ouvrages l'ont. En plus des révérends Martin Montmaidur, Jean-Michel Favre, Jean-Pierre Bornand, Jean-Claude Léger déjà évoqués, on trouve aussi leur collègue, Melchior Rémond, prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle de Chambéry[2], comme utilisateurs du livre qui a fait la célébrité de Philippe d'Outreman : *Le Pédagogue chrétien*[3]. C'est la simplicité, sa clarté, non sa profondeur spirituelle, qui expliquent qu'il ait séduit ces prêtres autant que les chrétiens cultivés. Divisé en deux parties, il comporte une importante table permettant de se repérer facilement. L'objet du livre est d'enseigner à vivre saintement à l'abri du péché. Sont distingués les types de péchés : mortel, véniel, de pensée, de volonté, de la langue, des parents et des enfants, les péchés capitaux. En contrepoint figurent les remèdes : la fuite des occasions, l'exercice de la présence de Dieu, le souvenir de la Passion du Christ, la pensée de la mort, du jugement. Comment faire le bien est abordé à travers les actions à accomplir dans la journée, le nécessaire examen de conscience, la sanctification du dimanche, le sacrement de Pénitence, la participation à la messe et à la communion, le rappel des trois vertus théologales et des sept vertus opposées aux péchés capitaux, la dévotion à Marie. Les exemples à suivre sont tirés des Pères, de la vie des saints ou sont constitués d'histoires vécues par des chrétiens même contemporains. Le livre est encore réédité en 1645-1646, ayant été divisé en deux gros volumes et s'intitulant *Le nouveau Pédagogue chrétien*. Parmi les possesseurs de bibliothèques assez réduites, un certain nombre peut être regroupé en un sous-ensemble ayant comme point commun de rassembler ceux qui se spécialisent en théologie morale en n'ayant pas moins de six à huit livres de cette discipline, ce qui représente une bonne partie de leurs « bouquins ». Ils possèdent souvent soit Beuvelet, soit Bonal, soit d'Outreman, voire les trois auteurs comme les révérends Léger et Montmaidur. À ces deux-là, s'ajoutent leurs collègues Jean-Michel Favre, Didier, Bornand et le curé de la ville d'Aime, en Tarentaise, Georges Rat[4]. Parmi les sept livres qui nous intéressent, outre Beuvelet, et les résolutions pastorales du diocèse voisin de Genève, il a *Bonacina* en deux tomes, soit la *Theologia moralis*[5] de cet auteur érudit et réputé, dont le livre est l'objet de dix-sept autres éditions, entre 1624 et 1754. Il est souvent présent dans les bibliothèques. Celui qui est, par ailleurs, un des seuls curés urbains de l'ensemble consulte *La Science universelle de la chaire* de Jean Richard, un auteur laïc qui composa de nombreux sermons[6]. On ne sait si le curé possède les six volumes de l'ouvrage qui correspond en fait à un dictionnaire des principaux sujets de morale illustrés de remarques des meilleurs prédicateurs français et étrangers. Sans surprise se trouvent dans la bibliothèque les *Résolutions pastorales* sûrement de François de Sales et les *Sermons* de Jean-Louis Fromentières[7]. Ceci est très intéressant car cela laisse percevoir les stratégies de lectures et d'acquisition de livres de cet ecclésiastique et de bien d'autres de ses collègues : un auteur apprécié met sur la piste de références livresques complémentaires. L'attirance pour une spécialité de la théologie se manifeste aussi par le nombre de tomes qu'un lecteur possède. Au tout début de l'inventaire après-décès, les sept tomes de Jacques Dumets apparaissent[8]. Le propriétaire a insisté pour acheter la série complète, preuve peut-être d'une sensibilité rigoriste, puisque l'auteur a professé la théologie

[1] A.D.S. 2 C 2136. Tabellion d'Aiguebelle, 1739, vol. 1, fol. 576-579. Inventaire des meubles, papiers et effets délaissés par feu Rd Hyacinthe DIDIER, curé de Chamoux, à la réquisition des honorables Joseph et Maurice Didier ses frères de Saint-Michel en Maurienne, 29 décembre 1739, no^re^ Hector Feige.

[2] A.D.S. 2 C 234. Tabellion de Chambéry, 1714, vol. 1, fol 952-955. Inventaire des effets délaissés par Rd Melchior RÉMOND, prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle de Chambéry, 23 mars 1714, no^re^ Deperse.

[3] Philippe d'OUTREMAN, *Le Pédagogue chrétien*, Mons, 1625.

[4] A.D.S. 2 C 1884 Tabellion de Moûtiers, 1730, vol. 1, fol. 459-460. Testament du Rd Georges RAT, curé de la ville d'Ayme. 28 avril 1730, no^re^ Mugnier.

[5] Martin BONACINA, *Theologia moralis*, 2 vol., in-fol., Lyon, 1624.

[6] Jean RICHARD, *La Science universelle de la chaire*, Paris, L. Guérin, in-8.

[7] Jean-Louis FROMENTIÈRES, *Sermons*, Paris, P. Le Petit, 1684, 6 vol., in-12, Paris.

[8] Jacques DUMETS, *Clavis theologiae practicae, tripartitae*, Paris, Trichard, 1663.

morale au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, au début du XVIIe siècle. Il est apprécié par d'autres révérends n'ayant que quelques livres comme Jean-Baptiste Mathieux, Jean-Michel Favre, Georges Rat et Blaise Delacroix curé de Saint-Romain, paroisse proche de Bonneville[1].

Certainement à cause du manque d'argent et donc de la nécessité de choisir peu de manuels de théologie morale, certains auteurs pourtant réputés sont peu présents dans ces bibliothèques ayant un but essentiellement pratique. Ainsi, Louis Abelly n'apparaît que sur les rayonnages des révérends Mathieux et Graffion[2]. Le premier a deux tomes de la *Medula theologica* alors que le curé de Pussy en Tarentaise n'a qu' « un tome d'Abely ». Ce théologien a été formé sous l'influence de saint François de Sales et il a peut-être connu personnellement celui-ci car il évoque dans la préface d'un de ses livres des « obligations très étroites et très particulières qui le tiennent indispensablement lié à sa vénération et à son service ». Les deux curés semblent posséder d'ailleurs ces deux auteurs proches, si l'on admet que les deux tomes de résolutions pastorales peuvent bien être l'œuvre de saint François de Sales dans l'inventaire du révérend Mathieux. Abelly fréquente également saint Vincent de Paul qui dirige la conférence de Saint-Lazare, à l'origine de la rénovation du clergé de France du XVIIe siècle. Il obtient un privilège général pour se consacrer à l'écriture et, en 1650-1651, la *Médulla theologica* est publiée, puis rapidement adoptée dans plusieurs diocèses comme manuel pour les ordinands ou les séminaristes[3]. Elle est réimprimée plusieurs fois, tout comme la *Couronne de l'année chrétienne,* un recueil de méditations. Dans ces deux ouvrages, l'auteur s'affirme à la fois comme un antijanséniste et un ultramontain déclaré. Il est lu par les ecclésiastiques français pendant près de deux cents ans, ce qui s'explique par la simplicité avec laquelle il écrit, même si sa pensée est parfois confuse. Après avoir été évêque de Rodez, il rédige une *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, du moins en partie seulement, ce que les jansénistes ne manquèrent pas de lui reprocher. En évoquant à nouveau le révérend Didier, un tour d'horizon d'autres penseurs s'intéressant à la théologie morale peut être mené. Il lit par exemple tout comme le révérend Chappet de Cernex certaines œuvres d'Antoine Godeau, comme les *Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année*[4] et le *Tableau de la pénitence*[5]. Celui qui fut avocat au Parlement de Paris, membre de l'Académie française, avant de se convertir sincèrement vers la trentaine, ce qui lui valut d'être nommé évêque de Grasse par Richelieu en 1636, puis évêque de Vence par un autre cardinal, Mazarin, en 1653, connaît un grand succès en littérature et en théologie. Il s'intéresse à la poésie, l'histoire, l'éloquence, la pastorale, l'épopée. Écrivain réputé de son temps, il est souvent dans les bibliothèques. D'autant qu'il est admirateur de saint François de Sales, ce qui lui fait écrire au pape pour la canonisation du saint. Ami des Arnauld lorsqu'il est à Paris, il leur reste fidèle malgré la crise janséniste tout en signant le « Formulaire ». Les homélies renvoient à l'image d'un Godeau passant pour un grand évêque réformateur du XVIIe siècle, mettant en pratique les décrets du Concile de Trente, parcourant son diocèse pour combattre l'ignorance religieuse et pour rappeler à ses prêtres leurs devoirs envers Dieu et leurs ouailles. Lors des conférences ecclésiastiques qu'il préside, il les incite à prêcher sans relâche par des homélies dont il fera faire un recueil « pour servir aux curez ». Naturellement, il se préoccupe de la pénitence. Il n'est pas surprenant que les *Tableaux de la pénitence* soient ici présents tant ils ont été réédités de multiples fois en divers formats. Ils servent à exhorter le lecteur à la pénitence, sans concession, puisque Godeau dénonce la casuistique, dans laquelle excellent les jésuites. Ainsi, le révérend Didier possède de cet auteur à la fois un livre de pastorale et un livre de morale, les deux domaines privilégiés par ce grand spirituel, même s'il ne consulte pas un ouvrage imprimé en 1709 à Paris, soit bien après la mort de l'évêque qui s'est produite en 1672

[1] A.D.H.S. VI C 1335 Tabellion de Bonneville, 1728, fol. 511-517. Inventaire et description des effets délaissés en l'hoirie du Rd Blaise DELACROIX, curé de Saint-Romain, 30 octobre 1728, greffier Bastian.

[2] A.D.S. 2 C 1924 Tabellion de Moûtiers, 1750, vol. 1, fol. 323-325. Inventaire des meubles et effects de l'hoirie de feu Rd Humbert GRAFFION, curé de Pussy, 4 février 1750, no[re] Sylvestre.

[3] Louis ABELLY, *Medulla theologica*, Paris, 1650, 2 vol., in-12.

[4] Antoine GODEAU, *Homélies sur les dimanches et festes de l'année pour servir aux curez*, Paris, 1681, 2 vol.

[5] Antoine GODEAU, *Tableaux de la pénitence*, Paris, 1654.

qui résume sa pensée : la *Morale chrestienne pour l'instruction des curez et des prêtres du diocèse de Vence*[1].

*S*i l'on sait que le révérend Didier apprécie la théologie morale, il est difficile de dire s'il préfère des auteurs de tendance janséniste ou modérée. La position ambiguë d'un auteur comme Antoine Godeau illustre bien le problème. D'autres théologiens connus du révérend Didier s'opposent de même. La *Morale chrétienne rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous a données dans l'oraison dominicale*[2] est mentionnée sous la forme d'un volume in quarto de bonne valeur. Pierre Floriot, un auteur janséniste, puisqu'il fut confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs en 1661, en est l'auteur. Il s'agit d'entretiens qu'il avait donnés dans ce couvent. Il y déclare que les vertus des païens sont des vices. Se devine le rigorisme de l'auteur, célèbre aussi pour ses *Homélies morales sur les évangiles de tous les dimanches de l'année*, particulièrement utiles pour les curés des villes. D'autres auteurs marqués par le jansénisme apparaissent, comme Etienne Le Camus, évêque réformateur du diocèse de Grenoble, ou Gommaire Huygens présent à travers sa *Méthode que l'on doit garder dans l'usage du sacrement de pénitence*[3] que l'Inquisition espagnole interdit en 1681 « comme contenant des propositions on déjà condamnées dans Jansénius, ou téméraires, et une doctrine qui peut éloigner les fidèles de la fréquentation et les confesseurs de l'administration du sacrement de pénitence ». Le révérend Claude Léger possède aussi ce livre. À ces écrivains jansénistes peut être opposé un auteur modéré comme Raymond Bonal. Certains ecclésiastiques possèdent à l'occasion le livre d'un auteur de théologie célèbre autant pour ses écrits que pour son action qui débouche parfois sur la fondation d'une communauté. La figure de Jean Eudes peut être présentée à ce propos. Dans les bibliothèques des révérends Montmaidur, Delacroix et Claude Communal[4], plébain du clergé de Bonneville, c'est son livre le plus accessible, *Le Bon confesseur*[5] qui apparaît. Il est conseillé dans le *Rituel* édité en 1674 par Jean d'Arenthon d'Alex qui fixe la bibliothèque de base du curé. Jean Eudes est formé par les jésuites de Caen, fréquente les oratoriens de Paris, est un disciple de Bérulle et d'Ollier. Soucieux de renouveler la vie communautaire, il fonde la congrégation de Jésus et Marie : les audistes. Il leur assigne l'objectif d'ouvrir des séminaires et de mener une évangélisation populaire par le biais de missions dans les paroisses, dans le droit fil des décrets du concile de Trente. C'est ce qui explique son souci d'une confession sincère. Par ailleurs, il instaure un culte au Cœur de Marie et officialise la fête du Sacré-Cœur en 1672. Celui qui sera surnommé « le Vincent de Paul de la Normandie » après avoir secouru les pauvres face à la peste, est une grande figure de la spiritualité française du XVIIe siècle, d'où sa présence dans de nombreuses bibliothèques presqu'essentiellement à travers le titre évoqué plus haut. Un autre audiste célèbre, mais cette fois du XVIIIe siècle, est Roger-François Daon. Il est lui aussi originaire de Normandie, fait ses études au séminaire de Caen, puis devient professeur de théologie et supérieur au grand séminaire d'Avranches avant de retourner à Caen. Il connaît le succès avec sa *Conduite des Confesseurs dans le tribunal de la Pénitence, selon les instructions de saint Charles Borromée et la doctrine de saint François de Sales*[6]. Avec de pareilles références pour mener la pastorale et sur le plan doctrinal, cet achat est fréquent chez les ecclésiastiques savoyards. D'autant que Daon écrit dans un style simple et didactique, parfaitement adapté à la pratique du ministère sacerdotal. Comme saint François de Sales, ses

---

[1] Antoine GODEAU, *Morale chrestienne pour l'instruction des curez et des prestres du diocèse de Vence*, Paris, 1709, 3 vol.

[2] Pierre FLORIOT, *Morale chrétienne rapportée aux instructions que Jésus-Christ nous a données dans l'oraison dominicale*, Paris, 1672, in-4.

Homélies morales sur les évangiles de tous les dimanches de l'année et sur les principales fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, Paris, 1678, in-8, 3 vol.

[3] Gommaire HUYGENS, *Méthode que l'on doit garder dans l'usage du sacrement de pénitence pour donner et différer l'absolution*, in-12, Prélart, 1677.

[4] A.D.H.S. VI C 1441 Tabellion de Bonneville, 1754, fol. 1- 4. Inventaire soit description des meubles, titres et effets delaissés par feu Rd Claude COMMUNAL plebain du clergé de Bonneville, 31 decembre 1754, no^{re} Jacquier.

[5] EUDES Jean, *Le Bon confesseur*, Caen, Jean Poisson, 1660.

[6] DAON Roger-François, *Conduite des confesseurs dans le tribunal de la Pénitence, selon les instructions de saint Charles Borromée et la doctrine de saint François de Sales*, Paris, Berton, 1742, in-12.

conseils sont marqués d'une grande prudence et d'une volonté de comprendre la psychologie du fidèle.

Les livres intitulés *Théologie morale* sont particulièrement nombreux. Ainsi, le Père Paul-Gabriel Antoine, jésuite, titulaire d'une chaire de théologie scholastique à l'Université de Pont-à-Mousson de 1715 à 1725, dont les traités de théologie scholastique et morale sont particulièrement reconnus en France, fait paraître en 1725 sa *Theologia universalis* puis en 1731 sa *Theologie moralis* rééditée plusieurs fois[1]. Le révérend Aimé Montmasson de Saint-Jean-de-Coûz[2] possède cet auteur, tout comme François Genet, célèbre pour sa *Théologie morale, ou résolution des cas de conscience, selon l'Ecriture Sainte, les canons et les Saints Pères*[3]. Ici se côtoient un écrivain modéré et un autre janséniste, qui séjourna même en prison pour jansénisme et collusion avec les ennemis de l'État et de Louis XIV pour avoir accueilli dans son diocèse de Vaison dont il était évêque les Dames de l'Enfance de Toulouse supprimées par une ordonnance de 1686. C'est l'évêque de Grenoble, Mgr Le Camus, qui l'appelle comme missionnaire dans son diocèse et lui demande de rédiger une *Théologie morale dite de Grenoble*. Elle figure en treizième position dans la liste des livres du curé Sonnerat Balthazard qui décède dans sa paroisse de Villaz sur les hauteurs d'Annecy, comprenant « sept volumes suivis reliés estimés deux livres dix sols »[4]. Une autre théologie souvent présente est celle de Gaspard Juénin, intitulée simplement *Théologie morale*[5], reprenant l'essentiel des cours qu'il donnait dans plusieurs établissements de l'ordre de l'Oratoire auquel il appartenait ainsi que ceux professés au séminaire de Saint-Magloire à Paris. Très fréquemment se rencontre la théologie morale rédigée par Jacques de Sainte-Beuve à la demande du clergé de France. C'est dire si ce docteur de Sorbonne, reçu en 1638, fait autorité par son érudition et certainement son sens de la mesure. En effet, il défendit la doctrine de saint Augustin sur la grâce, dénonce les idées de Jansénius, mais n'en est pas moins lié à Port-Royal et à Arnauld. Son livre principal s'appelle *Résolution de plusieurs cas de conscience*[6] et donne aux ecclésiastiques une méthode justifiée par des exemples tirés du dogme, de la morale, de la discipline et des cérémonies de l'Église, en s'appuyant sur l'Écriture, les Pères, les théologiens, les coutumes et même les lois civiles. Une telle synthèse va continuer à être utilisée tout au long du XVIIIe siècle.

Pour conseiller les ecclésiastiques en matière de théologie morale, particulièrement sur les aspects de la confession, des cas de conscience, les évêques les convient à des conférences ecclésiastiques et des synodes. Périodiquement, des comptes-rendus sont édités par l'imprimeur diocésain. Alors que ces écrits se sont multipliés, il est paradoxal de constater qu'ils apparaissent peu dans les inventaires de bibliothèques. C'est que le clerc de notaire ne les considère pas comme dignes d'intérêt, pas comme de véritables livres, bien souvent. Les *Actes de Tarentaise* sont mentionnés ainsi dans l'hoirie du révérend Humbert Graffion de Pussy. Impossible de savoir de quand ils datent ou quel est le sujet évoqué. Il en est de même pour les *Résolutions pastorales du diocèse de Genève* possédées par les révérends Rat, Communal, Chappet et Favre Jean-Michel. Chez le révérend Damien Mercier qui fait don de quelques livres au séminaire de Chambéry au XIXe siècle[7], on retrouve le *Manuale confessarum diocesis Genevensis* de l'évêque d'Annecy Mgr Jean-Pierre Biord[8]. Ce premier évêque roturier de Savoie marque profondément l'histoire du diocèse de Genève par son souci d'améliorer le niveau de vie et intellectuel des curés. Il visita la plupart des paroisses afin de s'assurer que son clergé est digne, discipliné et bien formé pour diriger la vie paroissiale et obtenir le respect des fidèles dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce *Manuel des confesseurs* était d'un usage aisé, utilisé fréquemment et souvent usé, d'un coût modique puisque celui du révérend Jean-Baptiste Favre, responsable de la paroisse Cranves, n'est

[1] Paul-Gabriel ANTOINE, *Theologia moralis*, Paris, 1740, 4 vol., in-12.

[2] A.D.S 2 C 498 Tabellion de Chambéry, 1790, vol. 2, fol. 475. Inventaire des biens du Rd Aimé MONTMASSON, curé de Saint-Jean-de-Couz, 22 février 1790, no^{re} Gobet.

[3] François GENET, *Théologie morale ou résolution des cas de conscience selon l'Ecriture Sainte, les canons et les Saints Pères*, Paris, 1670, 8 vol., in-12.

[4] A.D.H.S. VI C 251 Tabellion d'Annecy, 1785, vol. 3, fol. 33-38. Inventaire des biens du Rd Balthazard SONNERAT, curé de Villaz, 10 juin 1785, no^{re} Aimé Caillier.

[5] Gaspard JUENIN, *Théologie morale*, Paris, 1671, 4 vol., in-12.

[6] Jacques de SAINTE-BEUVE, *Résolution de plusieurs cas de conscience*, Paris, 1689.

[7] Médiathèque de Chambéry-Malraux. Bibliothèque du grand séminaire SEM.

[8] Jean-Pierre BIORD, *Manuale confessarum diocesis Genevensis*.

estimé que trois sols lors d'un inventaire de 1770[1]. Au détour des listes d'ouvrages, se profile parfois un titre particulier, peu fréquent. Le révérend Jean-Baptiste Mathieux possède ainsi les *Mémoires et réflexions* de M. de Blonay. En fait, il s'agit des *Mémoires et reflexions* qui constituent un traité de morale et d'éducation pour son fils dont il est séparé puisque resté avec sa mère dans la région d'Aoste, alors que lui réside dans son château d'Avise, à Montgirod. La famille est divisée à cause de l'occupation de la Savoie par la France, en 1703. Voici la carrière qu'il envisage pour son enfant :

> *« Lorsque vous serez versé dans la connaissance des droits civil et canonique, apprenez à bien écrire pour employer votre plume et votre jugement au service de votre souverain, en débutant dans le cabinet d'un ministre qui vous soit ami, lequel vous donnera infailliblement de l'emploi, si vous êtes judicieux humble fidèle, composé (ordonné), circonspect, assidu, parlant peu, et sachant bien écrire »* [2].

Nulle surprise dans ces préceptes qui sont ceux de la noblesse savoyarde depuis des lustres. Assurément, des conseils qui constituent un modèle de vertus à suivre et à transmettre à ses paroissiens pour le curé de Saint-Thomas-des-Esserts, qui fait bien alors œuvre de médiateur culturel, montrant au peuple ce qu'il doit chercher à reproduire chez ces messieurs de la noblesse.

Certains livres évoqués se retrouvent conseillés par A. Martinet, le directeur des missions en Savoie de 1793 à 1801, dans une bibliographie « raisonnée » à l'attention des missionnaires. Parmi « les auteurs spécialement conseillés pour la morale et la discipline : Collet, le père Antoine, la *Morale de Grenoble*, la *Morale* de Noël Alexandre, les *Instructions sur le Rituel* de Toulon, le *Pastoral* de Saint Grégoire, les *Résolutions pastorales* et les *Constitutions synodales du diocèse de Genève*, les *Instructions sur le Rituel de Toulon* par Mgr l'évêque de Chambéry »[3]. Un demi-siècle après sa parution, la *Théologie morale* de Paul-Gabriel Antoine est toujours une référence. Même cas de figure pour les *Institutiones theologicae* de Pierre Collet[4].

3. Ces curés ont néanmoins d'autres passions que la théologie morale.

Certains curés dont les compétences théologiques et le goût pour la lecture peuvent sembler peu marqués ont une passion qui les distingue et fait l'originalité de leur bibliothèque. Les révérends Georges Rat d'Ayme et Estienne Mucaz, chapelain de la paroisse de Bozel, ont par exemple un centre d'intérêt prononcé pour la philosophie, particulièrement celle de Cassendi pour le premier. Voilà un auteur qui n'est pas anodin dans la littérature car il permet d'évoquer les rapports entre la science et la religion, et même l'Église. S'y intéresser n'est pas à la portée de tous les ecclésiastiques. Passe encore pour le prêtre de la petite ville de Tarentaise plus ouvert sur la modernité par ses fréquentations ; à l'opposé celui de Bozel pourrait à tort paraître à l'écart de ces débats théologiques et scientifiques, mais il n'en est rien. Il dispose d'ailleurs de trente titres alors que son confrère en a vingt identifiés mais « tous les autres livres dont il

---

[1] A.D.H.S. VI C 2066 Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1770, fol. 651-655. Inventaire des meubles, effets, bétail et fourrages délaissés par le Rd FAVRE Jean-Baptiste, 21 novembre 1770, no[re] Vindret.

[2] Jacques LOVIE, Paul DUFOURNET, Alain BOUCHARIAT, Victorien RATEL, Louis PERREAUX, *Savoie. Encyclopédies régionales*, Le Puy, Christine Bonneton éd., 1978, 365 p.

[3] Marius HUDRY, « catéchèse et enseignement en Savoie (1793-1801) » in Actes du colloque *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Chantilly 27-29 novembre 1986, (s.d.r.) Bernard Plongeron, CNRS et Mission du Bicentenaire de la Révolution française, Brepols, 1988, 777 p., pp. 484 - 491.

[4] Pierre COLLET, *Institutiones theologicae*, Paris, 1744, 7 vol., in-12.

n'a pas disposé et dont le séminaire n'a pas besoin, il les donne a la cure de plancherinet ». Parmi ses livres, il y a « tout l'ouvrage entier la philosophie en français de Gassendi ». Ce dernier était un savant qui se passionnait d'astronomie. En 1645, il défendait les théories de Copernic qui pensait que la Terre et d'autres planètes tournaient autour du Soleil. Pourtant, ces idées avaient déjà été condamnées deux fois par l'Église, en 1616 et 1633. L'œuvre de Copernic rompait avec une conception géocentrique du monde et marquait un tournant dans l'histoire de la pensée et du progrès scientifique. Gassendi critiquait également l'aristotélisme et mena une controverse avec Descartes, ce qui l'amena à rédiger *Disquisitio metaphysica,* en 1644. Dans un style très accessible, il s'opposait à la preuve a priori de l'existence de Dieu au profit d'une preuve a posteriori fournie par l'existence du monde que nous connaissons par des perceptions et des informations de la conscience. En quelque sorte, sa philosophie se voulait sensualiste. Ses œuvres complètes parurent en 1658. Quant au révérend Mucaz, il se documente sur la philosophie avec les *Philosophies* de saint Thomas, Babey, Dican, Gonet pour respectivement quatre, encore quatre, un et trois tomes. Ce qui n'est pas négligeable pour un fonds de seulement vingt neuf titres dont quatre bréviaires. Il entretient ainsi un penchant cultivé dès le collège et poursuivi au séminaire.

Il convient de ne pas mésestimer la qualité des bibliothèques peu fournies de ces ecclésiastiques. En effet, le nombre peu élevé de livres ne rime pas forcément avec une faible ouverture culturelle. En témoigne par exemple l'attrait, voire peut-être la fascination qu'exerce la Chine sur le curé de Villaz, Balthasard Sonnerat. Il possède vingt-sept livres, plus quarante cinq volumes détachés suivis partie reliée en brochures estimés quatre sols pièces. Dans sa bibliothèque, se distinguent les *Nuits* de Young, un poète anglais du XVIIIe siècle ; la *Conquête de la Chine* en deux volumes reliés, écrite par Monsieur Vojeu et le *Voyage d'un ambassadeur du Siam en France.* Ces deux derniers titres renvoient à un goût pour le lointain, l'exotisme qui peut paraître saugrenu chez ce curé de Villaz, paroisse composée de paysans pauvres près d'Annecy. C'est une des vertus de la lecture que de permettre le voyage. Elle témoigne encore d'un esprit curieux chez le lecteur. En fait, les vrais titres sont *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares mancheaux*[1], écrite par monsieur Vojeu de Brunem et peut-être *Relation du voyage du chevalier de Chaumont ambassadeur de France vers le roi de Siam*[2]. Le curé possède les deux volumes du livre relatif à la Chine qui sont estimés pour une valeur d'une livre, ce qui est assez important, alors que le second ouvrage ne vaut que quinze sols. Ce désir d'évasion et de connaissance de l'Orient existe chez quelques-uns de ses confrères qui s'intéressent à la Chine, au Japon, aux Philippines, à travers des relations rédigées par des ambassadeurs, des représentants de commerce souvent hollandais, des religieux, qui sont rassemblées et imprimées par un éditeur parisien, Thévenot [3] par exemple, ou qui font l'objet de livres spécifiques.

Le révérend Balthazard Sonnerat connaît les poésies d'Edouard Young, en particulier les *Nuits*, son recueil le plus célèbre[4]. Il en a deux volumes brochés, estimés une livre. C'est la preuve qu'il a cédé à la mode de la poésie anglaise qui sévit en France à la fin du XVIIIe siècle. Young est discuté par Chateaubriand, influence Mme de Staël et Lamartine, c'est-à-dire les poètes préromantiques français et même du reste de l'Europe. L'ecclésiastique est touché par les sentiments intimes, la douleur, la personnalité du poète, présents dans son œuvre.C'est une chose nouvelle pour l'époque. Le curé a une âme sensible, mais aussi cultivée, et retrouve les grandes vérités de la religion et de la philosophie dans les *Nuits*. Donc, un simple livre peut permettre de restituer un courant de la littérature et d'éclairer un peu l'esprit de son propriétaire.

---

[1] VOJEU de BRUNEM, *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares mancheaux*, Lyon, Duplain frères, 1754, 2 vol., in-12.

[2] *Relation du voyage du chevalier de Chaumont, ambassadeur de France vers le Roy de Siam*, Paris, bureau d'adresse, 1686, in-4.

[3] *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point esté publiés ou qui ont esté traduites, d'Hacluyt, de Purchas et d'autres voyageurs*, Paris, Thévenot, 1663, 1 vol.

[4] YOUNG Edouard, *Nuits*, traduit de l'anglais par Le Tourneur, Paris, le Jay, 1770, 4 vol., in-8.

CHAPITRE III : LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS.

1. Données statistiques concernant les grandes bibliothèques

La série observée comprend quarante et une bibliothèques de curés. Elle s'étire entre un minimum de cinquante et un livres pour le révérend Jean-Pierre Barbier à un maximum de trois cent quatorze livres pour le révérend Joseph Baudrey[1], soit un total six fois plus élevé. La moyenne des ouvrages est de quatre-vingt-seize, ce qui est beaucoup. Vingt-sept ecclésiastiques ont moins de cette moyenne de livres. Deux desservants se distinguent par la possession d'une bibliothèque très fournie. Outre celle du révérend Barbier[2], il y a celle du révérend Charles-Amable Daviet[3], curé d'Arenthon, composée de deux cent quatre-vingt neuf titres. Ces deux curés aiment lire mais ont aussi les moyens d'acheter de nombreux livres. Les deux tiers des bibliothèques sont composés de lectures de théologie avec deux fois plus de textes de théologiens que de documents concernant la liturgie. Ces ecclésiastiques s'intéressent surtout à la théologie parénétique mais encore davantage à la théologie contemplative. Ils sont soucieux de méditer, de réfléchir au sens de leur vie et de leur ministère, de faire leur salut et celui de leurs fidèles. Leur bibliothèque a donc moins une vocation utilitaire, est moins tournée vers la théologie morale, la possession de catéchismes. Les sermons sont consultés davantage pour véhiculer les réflexions qui ont muri après l'étude des textes de saint François de Sales, de Jean Busée, de Jean-Pierre Camus, de Mathieu Beuvelet, d'Alphonse Rodriguez. La pensée de ces hommes d'Église est plus abstraite, plus conceptuelle que leurs collègues ayant moins de cinquante livres. Ils s'intéressent assez peu à la théologie polémique. Par contre, un tiers en moyenne des ouvrages qu'ils détiennent ont trait à des sujets profanes, ce qui témoigne d'une notable ouverture d'esprit à des disciplines non directement liées à leur état, mais qui leur permettent de mieux comprendre les enjeux de leur siècle ou d'assouvir une passion particulière, de se documenter dans un domaine précis. Ainsi, le révérend Théodore Batardin[4] de Voglans se singularise par son intérêt marqué pour les sciences alors que le révérend Baudrey dispose de nombreux auteurs de littérature ou d'histoire. La jurisprudence n'est pas leur tasse de thé et ils se spécialisent dans l'étude du droit ecclésiastique, ce qui n'est pas une surprise. On peut remarquer que certains membres de ce groupe ont plus de livres profanes que de livres de théologie : ce sont les révérends Batardin, Baudrey, Daviet, Deléglise[5], Dupuy[1], Dumax[2]. Ces clers séculiers cités ont d'ailleurs accumulé

[1] A.D.S. 2 C 2119 Tabellion d'Aiguebelle, 1728, volume 1, fol. 273-283. Inventaire des biens du Rd Joseph BAUDREY, curé de Saint-Georges d'Hurtières, 22 avril 1728, no^re Rey.

[2] A.D.S. 2 C 2236 Tabellion de La Chambre, 1731, fol. 137. Inventaire des biens du Rd Jean-Pierre BARBIER, curé d'Epierre, 10 mai 1731, no^re Favergeat.

[3] A.D.H.S. VI C 1396 Tabellion de Bonneville, 1779, volume 1, fol. 95-102. Inventaire des biens du Rd Charles-Amable DAVIET, curé d'Arenthon, 9 décembre 1779, no^re Ducroz.

[4] A.D.S. 2 C 283 Tabellion de Chambéry, 1734, volume 1, fol. 970-973. Inventaire des biens du Rd Théodore BATARDIN, curé de Voglans, no^re Longe.

[5] A.D.S. 2 C 2141 Tabellion d'Aiguebelle, 1743, fol. 431-435. Inventaire des biens du Rd Cosme-François DELEGLISE, curé de Chateauneuf, 24 octobre 1743, no^re Gache.

beaucoup d'ouvrages tout au long de leur vie. Le révérend Dumax, curé de Lucinges, donne ses livres à la bibliothèque publique d'Annecy, alors que ceux possédés par son collègue Jacques Frère[3], curé de Collonges, près de la frontière avec la Suisse, sont saisis lors de l'épisode révolutionnaire alors qu'il a émigré à Carouge. Au sein de sa bibliothèque, on retrouve quarante et un ouvrages de théologie polémique, ayant stimulé son esprit critique, ce qui peut expliquer son hostilité aux idées révolutionnaires. Parfois certains curés n'ont même pas un ouvrage de sciences, comme c'est le cas du curé de Saint-Avre en Maurienne, Antoine Constantin[4], laissant à penser pour les moins grandes bibliothèques qu'ils sont peut-être très marqués par leurs études des humanités au collège, puis au séminaire.

[1] A.D.S. 43 F 488 Archives paroissiales de Trévignin. Estimation des biens du révérend Jean-Antoine DUPUY, curé de Trévignin, 27 avril 1730, no^re^ Rey.

[2] A.M.A. G.G. 6 (08) Rôle des livres laissés par Rd Jean DUMAX, curé de Lucinges à la bibliothèque publique d'Annecy.

[3] A.D.H.S. 32 L 39 Inventaire de la bibliothèque de l'émigré Rd Jacques FRERE, réfugié à Carouge, le 22 thermidor an II de la République.

[4] A.D.S. 2 C 2998. Inventaire des biens du Rd Antoine CONSTANTIN, curé de Saint-Avre, 3 octobre 1781.

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total Théologie	Droit	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
BAL Claude	6	5	1	4	11	1	28	18	46	2	12	12	4	30	76
BARBIER Jean-Pierre	3	8	4	4	9	0	28	16	44	1	1	2	3	7	51
BATARDIN Théodore	0	7	4	5	9	3	28	14	42	5	29	4	6	44	86
BAUD Fabien	7	7	7	6	14	7	48	34	82	5	8	5	7	25	107
BAUDREY Joseph	11	37	3	14	27	15	107	39	146	15	26	77	50	168	314
BERTHOD Jacques	4	8	3	3	12	1	31	24	55	0	1	3	4	8	63
BURDIN François	1	9	6	11	13	1	41	10	51	1	2	1	1	5	56
CHAPPAZ Jean-Louis	3	20	15	6	21	12	77	36	113	7	9	8	17	41	154
CONSTAN-TIN Antoine	3	10	6	6	17	1	43	13	56	0	0	1	4	5	61
CONSTAN-TIN Jean-Baptiste	4	10	5	9	8	0	36	15	51	3	4	10	2	19	70
DAVIET Charles	7	14	5	10	7	10	53	44	97	9	49	95	39	192	289
DELACHINAL Claude-François	10	13	14	12	24	12	85	20	105	2	7	3	7	19	124

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
DELEGLISE Cosme-François	2	8	3	5	4	1	23	11	34	7	7	10	12	36	70
DELISLE François	3	10	7	0	8	4	32	25	57	4	13	3	7	27	84
DESPORTES Thomas	1	8	2	8	9	6	34	14	48	3	9	1	6	19	67
DIDIER Jean-Pierre	12	18	4	14	11	0	59	18	77	0	2	7	7	16	93
DUBOIS Claude	7	13	5	8	12	1	46	14	60	3	6	7	9	25	85
DUMAX Jean	0	0	0	1	2	0	3	8	11	4	5	26	6	49	52
DUPUY Jean-Antoine	2	4	2	3	5	4	20	14	34	2	16	12	12	42	76
FAVRE François	7	10	3	7	5	4	20	14	34	2	16	12	12	42	76
FRERE Jacques	4	4	2	5	8	18	41	14	55	5	8	12	20	45	100
FREZIER André	4	7	6	9	6	5	37	15	52	1	4	1	3	9	61
GACHET Michel	1	9	6	14	10	0	40	18	58	5	2	2	2	11	69
GEORGE Joseph	7	13	9	7	14	3	53	18	71	4	9	21	7	41	112
GIRAUD Claude	16	15	2	32	12	6	83	35	118	14	23	32	22	91	209

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
GUERON Jean-Pierre	2	5	6	14	7	1	35	23	48	0	1	4	0	5	53
GUIGON-NET Léonard	6	10	6	22	22	4	70	25	95	4	1	2	9	16	111
GUILLER-MIN Martin	6	10	6	7	10	1	40	21	61	1	3	2	1	7	68
JACQUET François	4	10	8	10	5	1	38	12	50	1	17	4	0	22	72
JOUX Joseph	2	10	5	6	11	2	36	16	52	2	4	2	5	13	65
LEONARD Joseph	10	19	6	18	23	7	83	18	101	2	5	2	5	14	115
MARTIN Louis	6	3	3	4	16	5	37	16	53	1	7	3	13	24	77
MARIN Pierre-François	0	13	4	4	14	1	36	14	50	0	2	1	8	11	61
MAULET Claude-François	4	11	8	6	17	5	51	16	67	1	4	2	4	11	78
OUEG	4	15	4	9	9	13	54	24	78	7	9	3	6	25	103
PARIS Jacques	6	12	3	4	6	4	35	14	49	1	3	3	4	11	60
REVILLOD Pierre-François	4	7	14	11	8	5	49	36	85	2	5	2	7	16	101

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
ROUX Philippe	11	14	6	9	17	8	68	23	91	5	4	10	7	26	117
VIBERT Arnauld	2	8	5	3	9	0	27	18	45	1	0	2	6	9	54
VOUTIER Gaspard	2	12	4	9	18	3	48	12	60	5	13	8	5	31	91
VUARGNOZ François	11	11	3	9	11	8	53	21	74	3	10	19	7	39	113
Totaux	205	437	215	348	489	188	1877	802	2679	139	346	425	350	1268	3939
Moyenne / 41	5	1.06	5.26	8.48	11.92	4.58	45.78	19.56	65.34	3.39	8.43	10.36	8.53	30.92	96
%	5.2	11.11	5.45	8.83	12.41	4.77	47.65	20.36	68.01	3.52	8.78	10.78	8.88	32.19	100

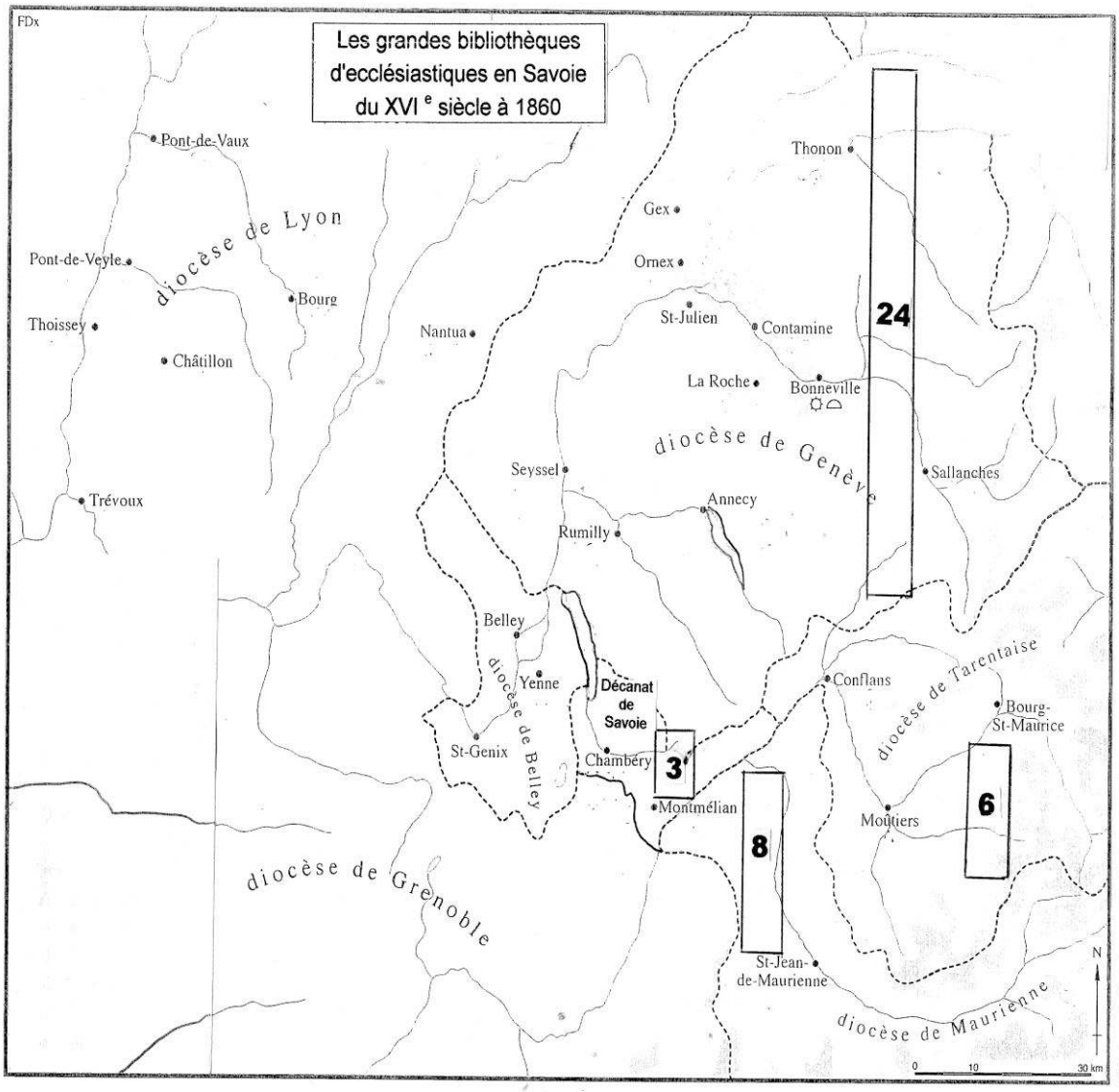
FDx
Les grandes bibliothèques d'ecclésiastiques en Savoie du XVI e siècle à 1860
Pont-de-Vaux
diocèse de Lyon
Pont-de-Veyle
Bourg
Thoissey
Châtillon
Trévoux
Nantua
Gex
Ornex
Thonon
St-Julien
Contamine
24
La Roche
Bonneville
diocèse de Genève
Seyssel
Sallanches
Annecy
Rumilly
Belley
diocèse de Belley
Yenne
St-Genix
Décanat de Savoie
Chambéry
3
Montmélian
8
diocèse de Grenoble
Conflans
diocèse de Tarentaise
Bourg-St-Maurice
Moûtiers
6
St-Jean-de-Maurienne
diocèse de Maurienne
N
0
10
30 km

2. Écclésiastiques, prônes, sermons et homélies

L'auteur le plus répandu parmi l'échantillon des trois ecclésiastiques envisagé est Joseph Chevassu. Il apparaît dans dix bibliothèques. Certaines possèdent même deux livres de lui. Ainsi, le révérend de Vétraz Pierre Guéron[1] a *Le Missionnaire paroissial*[2] et *Le prédicateur instruisant les fidèles*[3]. De même, ses collègues mauriennais, Jean-Pierre Marcoz de Saint-Christophe[4] et Jean-Pierre Didier de Fontcouverte[5], disposent du *Missionnaire paroissial et des Prônes*[6]. Il est remarquable que ce simple curé de la paroisse des Rousses dans le diocèse de Saint-Claude, qui n'était même pas docteur en théologie puisqu'il n'avait fréquenté que le séminaire Saint-Irénée de Lyon, ait obtenu une telle notoriété. Au cours de ses quarante deux ans de ministère, il accumule une expérience qu'il va être soucieux de mettre par écrit afin de la transmettre à ses confrères. Plusieurs fois réédités, longtemps appréciés, ces ouvrages de pastorale, qui paraissent à partir de 1753, se répandent à cause de la connaissance pratique du maniement d'une paroisse qu'il expose. Chevassu est très présent dans les inventaires de bibliothèques d'ecclésiastiques savoyards du XVIIIe siècle qui ont souvent dans le domaine de la théologie parénétique une majorité d'auteurs du XVIIe siècle. C'est dire s'il s'est imposé sur des auteurs anciens auxquels les hommes d'Église étaient très attachés. Le titre complet du *Missionnaire paroissial* illustre le projet de son auteur qui est de faire des *Prônes pour tous les dimanches de l'année, avec une méthode pour les faire servir à un dessein de mission*. Ce dernier mot montre que le curé veut faire des actions et des prédications visant à propager la foi. Ses livres veulent aider ses collègues au quotidien et leur faire mieux comprendre l' «envoi du Fils par le Père, et des Apôtres par le Christ » auprès des fidèles, comme le mot « mission » peut se définir au sens théologique. Comme le révérend Marcoz, le curé Didier Jean-Pierre de Fontcouverte a deux ouvrages distincts de l'auteur : les *Prones pour tous les dimanches de l'année avec une méthode pour les faire servir à une mission* et *Le Missionnaire paroissial soit conférence sur le simbole des apotres, sur les commandements de Dieu et de l'Église.* Les deux titres sont en deux volumes in douze, sans que l'année d'édition ne soit précisée. Le contenu même des ouvrages n'est pas identique. Selon l'éditeur, le nombre de volumes varie. Le clerc de notaire de l'étude, Berod de Bonneville, détaille avec précision que Claude-François Maulet, prêtre du vénérable clergé de la ville, a seulement « les tomes cinquiesme, huitiesme et premier » du *Missionnaire paroissial*[7]. À part, se trouve Joseph Joux, de son vivant curé de Cléry près d'Albertville, qui se singularise par la possession de quatre titres de « monsieur Chevassu ancien curé du diocèse de Saint Claude » comme il est indiqué dans un relevé de titres. Parmi les soixante-quatre livres, apparaissent *Le Missionnaire paroissial* et les *Prones*, mais aussi deux ouvrages de théologie ascétique qui sont les *Méditations sur les vérités chrétiennes et ecclésiastiques tirées des épitres et évangiles qui se lisent à la sainte messe tous les dimanches*[8] et les *Méditations et pratiques de piété sur les mystères et la vie de Notre*

[1] A.D.H.S. V I C 2075. Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1779, fol. 97-103. Inventaire des meubles, Effets et denrées délaissés par feu Jean-Pierrre GUÉRON, curé de Vétraz, décembre 1778-janvier 1779, no^re^ Frarin.

[2] Joseph CHEVASSU, *Le Missionnaire paroissial*, Lyon, 1753, 4 vol., in-12.

[3] Joseph CHEVASSU, *Le Prédicateur instruisant les fidèles sur les devoirs de la morale, sur les mystères de la religion, sur les vertus des saints*, Lyon Manteville, 1772, 6 vol., in-12.

[4] A.D.S. 2 C 2576. Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1759, vol. 2, fol 649 - 652 v. Inventaire des biens du Rd Jean-Pierre MARCOZ, curé de Saint-Christophe, 9 mai 1759, no^re^ Mayes.

[5] A.D.S. 2 C 2656. Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1782, vol. 3 fol. 187 v.- 189 v. Inventaire des livres délaissés par révérend Jean-Pierre DIDIER, curé de Fontcouverte, 3 juin 1782, no^re^ Saturnin Boutaz.

[6] Joseph CHEVASSU, *Prônes pour tous les dimanches de l'année*, Avignon, 1820, 4 vol. in-12.

[7] A.D.H.S. VI C 1337 Tabellion de Bonneville, 1730, fol. 159-163v. Inventaire des effets délaissés par Rd Claude-François MAULET, prêtre du vénérable clergé de la Bonneville, no^re^ Berod, 2 mars 1730.

[8] Joseph CHEVASSU, *Méditations ecclésiastiques*, tirées des épîtres et évangiles qui se lisent à la sainte messe tous les jours et les principales fêtes de l'année, Lyon, 1737, 4 vol., in-12.

Seigneur Jésus Christ[1], autant de livres qui représentent une érudition sobre et efficace. Dans la lignée de Chevassu, parce qu'il est à l'origine de prônes également, apparaît la figure de Claude Joly. Il est présent dans dix des bibliothèques en question. Le prône peut se définir comme « une allocution faite le dimanche en chaire à la grand-messe, dans les églises paroissiales catholiques. Dans les meilleurs cas le prône accompagne l'homélie ; en général, le prône tient lieu à lui seul de sermon. Le curé y annonce les fêtes et les jeûnes, y fait la publication des bans de mariage, lit les monitoires et lettres pastorales venues de l'évêque, admoneste nominativement ses ouailles et ne craint pas d'y ajouter les annonces des terrains à vendre ou à louer ainsi que des enchères. Le prône est le symbole de la religion au quotidien ; il joue un rôle capital dans la sociabilité, surtout au village »[2]. De cette définition au sens large de François Bluche, il faut garder ici l'idée du prône équivalent au sermon. Il est difficile de connaître l'intitulé exact des livres de Joly possédés par les curés car il est invariablement fait mention de *Prônes* sans qu'on sache bien s'il s'agit des *Prônes sur différents sujets de morale* [3] ou des *Prônes pour tous les dimanches de l'année*[4]. Le révérend Martin Guillermin, curé du Mont-Saxonnex, près de Bonneville, consulte visiblement ces derniers car il est précisé dans l'inventaire qu'il s'agit de quatre volumes[5], tout comme son confrère tarin, Claude-Antoine Bal, près d'un siècle plus tard, en 1838[6]. L'auteur des *Prônes*, Claude Joly, est d'abord un simple curé du diocèse de Verdun où il est né, puis accède au canonicat dans la ville, devient curé de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, à Paris, en 1653. Repéré par le roi grâce à ses talents de prédicateur, il est nommé, en 1664, évêque d'Agen, diocèse dans lequel il entreprend de manière autoritaire de supprimer les abus et de s'attaquer aux prérogatives des religieux. Il est à l'origine de nombreuses publications visant à aider les prêtres dans leur ministère, ce qui amène à le qualifier de « rigoriste » et lui attirent les sympathies du parti janséniste. Ainsi, en 1672, paraît un recueil d'instructions pratiques pour les prêtres, intitulé *Les devoirs du chrétien dressés en forme de catéchisme*[7]. Cet ouvrage connaît un grand succès puisqu'il est édité quinze fois, adopté par les frères des Écoles chrétiennes et imposé par les successeurs de Joly comme catéchisme diocésain sous la forme d'un *Abrégé* encore en vigueur en 1843. Ce livre est entre les mains du curé de Voglans, Théodore Batardin, mort en 1734, alors qu'il s'était retiré dans une maison au second faubourg Montmélian, à Chambéry. C'est là qu'est établi l'inventaire de la bibliothèque qu'il détient avec son frère André présenté comme « conseiller bourgeois de Chambéry »[8]. Certainement que tous les deux âgés, ils vivent ensemble, les revenus du second permettant au premier d'avoir de quoi finir ses jours décemment. Ce dernier peut lire à la fois les *Prônes de messire Claude Joly evesque et comte d'Agen* dont il a les quatre tomes « couverts de basanne rouge sur carton » et *Les devoirs du chrétien dressé en forme de catéchisme*. Chez ce curé des bords du lac d'Aix-les-Bains, un livre de sermons attire l'attention d'une part parce qu'il est composé en « huict tomes couverts de bazanne rouge sur carton » et d'autre part à cause de la longueur de son titre. En fait, ce dernier correspond à quatre recueils de sermons accolés : *Le Missionnaire paroissial ou sommaire des exhortations familières sur les principales vérités du christianisme pour chaque semaine de l'année, sur le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, la salutation angélique et autres vérités du christianisme*[9]. Le titre précise que cet ouvrage est « en faveur des curés, vicaires et ecclésiastiques de le campagne pour l'instruction des pauvres et du simple peuple dans les prônes ».

---

[1] Joseph CHEVASSU, *Méditations chrétiennes avec une pratique de piété*, Lyon, 1746.

[2] Dictionnaire du Grand Siècle, (s.d.r.) François BLUCHE, Paris, Fayard, 2005, 1641 p., p. 1262.

[3] Claude JOLY, *Prônes sur différents sujets de morale*, Paris, 1691-1693, 3 vol.

[4] Claude JOLY, *Prônes pour tous les dimanches de l'année*, Paris, 1962-1694, 4 vol.

[5] A.D.H.S. VI C 1591, Tabellion de Cluses, 1741, fol. 437-439. Inventaire des livres délaissés par le révérend Martin GUILLERMIN, curé du Mont-Saxonnex, 12 avril 1741 no^re^ Rey.

[6] Archives diocésaines de Moûtiers, 4 Z 64. Inventaire après-décès du révérend Claude-Antoine BAL, curé d'Hauteluce, notaire Marie-Ambroise Mané, à Beaufort, 18 avril 1838.

[7] Claude JOLY, *Les devoirs du chrétien dressés en forme de catéchisme*, Agen, 1672.

[8] A.D.S. 2 C 283. Tabellion de Chambéry, 1734, vol. 1, fol. 970-973 v., Inventaire des biens du révérend Théodore BATARDIN, curé de Voglans et d'André Batardin, conseiller bourgeois de Chambéry, frères.

[9] Adrien GAMBART, *Le Missionnaire paroissial ou sommaire des exhortations familières sur les cinquante deux dimanches de l'année, sur les principales fêtes de l'année*, Paris, 1668-1675, 10 vol.

Nulle surprise à retrouver en Savoie cet écrivain quand on sait qu'il est un admirateur de saint François de Sales et entreprit de propager sa pensée en mettant en ordre les plus belles maximes de ce dernier dans *La véritable conduite du Bienheureux François de Sales pour le fréquent et saint usage de la confession et communion*[1]. Un peu plus tard, il rédigea *Le cœur affectif de saint François de Sales*[2] qui rassemblait une conduite des exercices de la journée, quelques élévations, des maximes du saint, soit un ouvrage davantage de spiritualité. Adrien Gambart apparaît comme un modèle à la fois par sa vie et par son œuvre pour bien des prêtres de Savoie. Il a connu Vincent de Paul, a fait partie de la « conférence des mardis » créée à partir de 1633 ; a adopté les principes de la naissante congrégation de la Mission qui voulait évangéliser les pauvres des campagnes, soit une population qui présente de nombreux points communs avec celle de la Savoie même un siècle plus tard. Gambart apparaît comme le type même du « bon prêtre » à imiter car usant à la fois d'un style simple, compréhensible par tous et d'une prédication facile à suivre car bien organisée. Un autre auteur de prônes présent dans quatre bibliothèques est Antoine Girard dont on ne sait presque rien si ce n'est qu'il était un curé de la paroisse de Saint-Loup, au XVIIIe siècle. Il a écrit les *Petits prônes ou instructions familières, principalement pour les peuples de la campagne*. Doué pour l'écriture et désireux de faire partager son expérience tout en donnant des conseils à ses collègues, il aborde les prônes pour le premier dimanche de l'Avent, pour le dimanche dans l'octave de Noël, pour le troisième dimanche après Pâques, pour le premier dimanche de Carême, pour le jour de Pâques, pour la Pentecôte, soit toutes les fêtes chrétiennes importantes. Le révérend François-Nicolas Jacquet de Fleyrier possède, dans sa bibliothèque située « dans un petit cabinet » et comportant soixante-douze titres dont neuf de théologie parénétique, les *Petits prones* de Girard[3]. Cet homme s'intéresse à la théologie morale dont il a douze titres et prend des notes de lecture car le clerc de notaire relève « une liasse de cayers tant de théologie que sermons ». Il se sert aussi du *Missionnaire paroissial* de Joseph Chevassu. Par contre, c'est sous la mention de *Sermons* qu'apparaît le livre d'Antoine Girard parmi les dix titres de théologie parénétique, inclus dans les quarante titres de théologiens composant l'essentiel de la bibliothèque de cinquante six ouvrages du révérend François Burdin en poste à Mouxy près d'Aix-les-Bains, mort en 1781[4]. Si l'on rajoute dix titres de théologie comme par exemples *Les Confessions* de Saint Augustin, la *Somme* de Saint Bernard, il reste alors peu de place pour les matières profanes. Tout juste sort du lot, *Les Caractères* de la Bruyère, unique œuvre de Belles-Lettres. La lecture professionnelle l'emporte nettement sur la lecture de divertissement. Les auteurs de livres intitulés *Sermons* dominent dans la spécialité de la théologie dite parénétique. Le curé, Pierre Guéron de Vétraz, près d'Annemasse, apparaît comme un collectionneur de ce type d'ouvrages[5]. En 1775, parmi les cinquante titres, trente deux s'avèrent être écrits par des théologiens. À son niveau, il peut être qualifié de spécialiste de la théologie. Treize livres concernent les sermons, prônes, homélies, six particulièrement la première catégorie. De plus, on a pris soin de noter la présence d' « une liasse liée d'une ficelle de quarante cayers tanc petits que gros de sermons, prônes et catéchisme, autre liasse de cayers de même que le cy-dessus ou nombre de vingt liés, autre liasse de quinze cayers dont un couvert de carton plus de la moitié en blanc le tous de même genre que les cy-dessus ». Il s'agit d'une série de cahiers de très petits formats qui servent au curé à préparer son sermon, qu'il peut facilement mettre dans sa poche afin de compléter ses pages d'écriture au gré de son inspiration. Malheureusement, ils ont disparu alors qu'ils auraient permis de voir ce que retenait le curé de ses lectures, de sa manière d'écrire, de découvrir aussi le niveau de difficulté de son discours en chaire et donc d'en déduire en partie les capacités de compréhension de ses fidèles. À noter que pour écrire ses *Sermons*, il doit emprunter certains livres, comme le suggère un ex-libris présent sur les *Sermons et homélies* de Jérôme de Paris indiquant « Philippon ». Les

[1] François de SALES, *La Veritable conduite du Bienheureux François de Sales pour le fréquent et saint usage de la confession et communion*, Paris, 1664.

[2] François de SALES, *Le Cœur affectif de saint François de Sales*, Paris, 1671.

[3] A.D.H.S. 2 E 8407 Minutes du notaire François Messy. Inventaire des biens du Rd François-Nicolas JACQUET, curé de Fleyrier, 1784.

[4] A.D.S. 6 E 13478. Minutes du notaire Gaspard Forestier d'Aix-Les-Bains, fol. 228-244. Inventaire des effets délaissés par le révérend François BURDIN, curé de Mouxy. Rapport d'estimation par le Rd Grosjean, le 11 décembre 1781.

[5] A.D.H.S. VI C 2075. Tabellion de Viuz-en-Sallaz, fol 97v.-103v. Inventaire des meubles, effets et denrées délaissés par feu Pierre GUERON, curé de Vétraz, décembre 1778-janvier 1779, no^{re} Frarin.

principaux auteurs de sermons sont là : Quisart, Fromentières, Fléchier, La Colombière, Richard, Cheminais. Déjà possesseur du *Missionnaire paroissial* de Chevassu, des *Prônes* de Joly et des *Petits prônes ou instructions familières principalement pour les peuples de la compagne* de Girard, il dispose aussi des homélies rédigées par Lambert et Floriot. Un autre curé présente un profil similaire au révérend Guéron. Il s'agit du curé de la Bastie, près d'Albertville, qui meurt en 1770, soit à la même période[1]. Sa bibliothèque est équivalente à la précédente avec quarante-sept titres et permet à travers l'évocation des auteurs et d'homélies de faire un tour d'horizon de la théologie parénétique étudiée au XVIIIe siècle. Outre Chevassu et Joly, apparaissent le *Panégérique des saints* de Claude Texier, les *Homélies sur les dimanches et fêtes* d'Antoine Godeau, les *Essais de sermons pour les dominicales* de l'abbé du Jarry, les *Homélies* de Jean-Pierre Camus, les *Sermons sur les fêtes des saints* de Bourdaloue. Cet ecclésiastique semble beaucoup apprécier Boileau. Mais il ne s'agit pas du célèbre poète Nicolas Boileau-Despréaux car sont évoqués les *Panégyriques choisis* de « feu monsieur l'abbé Boileau ». Plus loin, il est fait mention des *Homélies et sermons* et des *Pensées*. En réalité, l'auteur est Jean-Jacques Boileau[2] (1649-1735) qui est docteur en théologie, précepteur du duc Luynes dont il fréquente l'hôtel particulier surnommé « le Port Royal du grand monde » avant d'être chanoine de Saint Honoré, à Paris. Il fait preuve d'un jansénisme modéré, écrivant par exemple :

> *« le plus dangereux de tous les vices pour les personnes qui veulent pratique la vertu, c'est l'orgueil… Le piège le plus délicat pour les gens de bien n'est pas de chercher les distinctions de fortune, mais des distinctions de perfection. La docilité et l'obéissance sont les vraies marques de l'humilité chrétienne, et le scrupule qui renaît après les décisions, vient autant de l'orgueil et d'un attachement secret à notre sens que de la délicatesse de notre conscience. Il ne faut donner ni dans la molle indolence de certaines gens qui ne veulent faire de peine à personne, de peur de se faire la moindre peine à eux-mêmes, ni dans l'indiscrète vivacité de quelques zélés, qui troublent le repos de tout le monde, parce qu'ils ne sont jamais en repos ».*

En parcourant ces écrits, le révérend David est peut-être sensible à son sens de la modération envers les membres du bas-clergé qui lui fait écrire dans une lettre à l'évêque de Chalons, frère du cardinal de Noailles :

> *« Comme vous grondez vos pauvres curés dans certaines lettres qui ont volé jusqu'à nous ! Je vous ai vu faire, cum esses in minoribus, d'excellentes salades, où, pour une goutte de vinaigre, vous mettiez deux onces d'huile. Ce serait dommage que vous eussiez oublié ce secret. La vigueur épiscopale n'est pas incompatible avec la sagesse chrétienne ».*

Il peut être intéressant de comparer l'écart existant dans le temps entre le moment où sont imprimés les ouvrages de sermons et d'homélies et le moment où ils sont lus. Parmi les trente ecclésiastiques ayant entre cinquante et cent livres approximativement, vingt-sept sont des curés du XVIIIe siècle alors que seulement trois exercent au XIXe siècle. L'essentiel des auteurs de théologie parénétique présents appartiennent au XVIIe siècle. C'est le cas pour quatorze des quinze auteurs cités jusqu'alors. En effet, Joseph Chevassu écrit dans la première moitié du XVIIIe siècle. Jean-Baptiste Massillon, Joseph Lambert, Jean-Baptiste Molinier, Jean-Frédéric Nardin, lui sont contemporains mais ils ne sont que peu présents dans les bibliothèques ecclésiastiques étudiées ici, même s'ils figurent bien dans des bibliothèques de curés plus versés dans la théologie et dans celles de chanoines. Ce retard d'un siècle entre auteur et lecteur vaut la peine d'être relevé. Cela s'explique par au moins deux raisons : les curés sont prisonniers des auteurs enseignés lors de leurs études et le XVIIe siècle est une période fertile en auteurs de sermons et d'homélies. En moyenne ici, les curés ont six livres de prônes, sermons ou homélies. Mais deux ecclésiastiques constituent des cas particuliers car ils n'ont

[1] A.D.S. 2 C 1537. Tabellion de Conflans, 1770, vol. 1, fol. 381. Inventaire des meubles et effets délaissés par Rd Philibert DAVID, curé de La Bastie, le 15 mai 1770, no[re] Brunier.

[2] BOILEAU Jean-Jacques, *Lettres sur différents sujets de morale et de piété*, t.1, Paris, 1737.

aucun ouvrage de ce genre. Ainsi, le curé de Menthon, sur les bords du lac d'Annecy, qui laisse cinquante et un livres, trouvés dans sa chambre en 1742, dont dix-huit livres de théologiens parmi lesquels huit relèvent de la théologie ascétique[1]. Pas de trace non plus de sermons parmi les effets délaissés par le chapelain de la paroisse de Scionzier, François Delisle, qui a pourtant quatre-vingt trois livres, mais s'intéresse surtout à la théologie morale avec onze ouvrages, tout en ayant quelques livres utiles pour cultiver son jardin et faisant preuve d'une certaine curiosité pour les sciences comme le laissent supposer des recueils de philosophie, de physique, d'arithmétique et de métaphysique[2]. Il est, par ailleurs, difficile de déduire une évolution du nombre de livres de théologie parénétique sur la longue durée puisque seulement trois ecclésiastiques, ayant entre cinquante et cent livres, exercent au XIXe siècle. Le révérend Bal, déjà évoqué, n'a que cinq ouvrages : les *Sermons* de Fromentières, auteur de la seconde moitié du XVIIe siècle ; les œuvres de Massillon en douze volumes, auteur de la 1ère moitié du XVIIIe siècle ; les *Prones* de Joly, auteur du XVIIe siècle ; huit volumes des *Sermons* du père Laroche ; quatre exemplaires des *Homélies des dimanches* dont l'auteur n'est pas précisé, mais peut être Floriot, un auteur janséniste du XVIIe siècle ; soit peu d'auteurs de sermons ou d'homélies et sont en décalage avec le lecteur d'au moins un siècle, voire deux, puisque ce dernier meurt en 1838. Son collègue de Trévignin, près de Chambéry, Jean-Antoine-Marie Dupuy, mort en 1830, a soixante-dix neuf titres dont trois seulement de théologie parénétique, qui sont les *Instructions sur le symbole* de Lambert en trois volumes, les *Sermons* de La Colombière en six volumes et un *Guide des prédications,* difficile à identifier[3]. Ils font partie d'un relevé effectué dans le cadre d'une « expertise extra-judicielle de tous les effets, linges et meubles faite par une commission-révérend Jean-François Bran, recteur de Grésy-sur-Aix et monsieur Mugnier, notaire royal résidant au Montcel - diligentée par l'archevêque du diocèse de Chambéry ». Ici, se côtoient un auteur de la première moitié du XVIIIe siècle et puis un second du XVIIe siècle. Il est bien difficile de conclure à l'idée d'un curé vraiment « a la page » semble-t-il en ce domaine précis. Qu'en est-il des livres sur le sujet possédés par le curé de Saint-Jean-d'Aulps, le révérend Thomas Desportes ?[4] La bibliothèque qui se trouve dans le cabinet du presbytère abrite soixante-six titres dont huit relatifs au sujet abordé. Massillon est présent à travers des *Conférences et discours synodaux* et une *Bibliothèque et discours synodaux,* Bossuet apparaît comme auteur d'un *Avent*. Voilà pour les auteurs connus. Beaucoup plus inhabituels sont les *Sermons* de Jacques-François-René De La Tour-Du Pin[5] et les deux livres de Victor-Joseph Thiébaud, prêtre du diocèse de Besançon, cités : les *Homélies* et les *Homélies sur les Evangélistes* datant du XIXe siècle. La présence est moins surprenante d'auteurs savoyards bien connus. Quatre volumes de *Prônes* de Billiet permettent de faire allusion à l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, nommé en 1826, puis de Chambéry, en 1840, qui est l'auteur d'un grand nombre d'œuvres pastorales et lithurgiques, ainsi que de travaux scientifiques et historiques[6]. L'abbé Billiet avait été vicaire général de Monseigneur Bigex, archevêque de Chambéry, avant d'être nommé évêque[7]. Son supérieur est évoqué ici à travers une de ses œuvres : le *Missionnaire catholique*. Ce livre prolonge l'action de son auteur qui est à la tête de nombreuses missions en Savoie du nord, en 1793, destinées à défendre l'Église catholique romaine contre l'Église constitutionnelle émanation de la Révolution française exportée en Savoie. Il apparaît comme une sorte de catéchisme « mettant l'accent sur le problème de l'unité et de la communion dans l'Eglise, insistant sur la responsabilité de chaque

[1] A.D.H.S. VI C 139. Tabellion d'Annecy, 1742, fol 347. Testament du révérend Jean MAXIT, curé de Menthon, 10 janvier 1742, no^{re} Riotton.

[2] A.D.H.S. VI C 1602. Tabellion de Cluses, 1749, fol 647-651. Inventaire des effets délaissés par le Rd François DELISLE, chapelain royal de la paroisse de Scionzier.

[3] A.D.S. 43 F 488. Fonds des archives paroissiales de Trévignin. Procès-verbal d'estimation et de vente de tous les effets linges et meubles délaissés par le défunt révérend Jean-Antoine-Marie DUPUY recteur en son vivant de la paroisse de Trévignin, le 27 avril 1830.

[4] A.D.H.S. 57 J 73. Papiers du révérend Thomas DESPORTES, curé de Saint-Jean-d'Aulps. Inventaire après-décès du 21 avril 1849, greffier Jean-François Mudry.

[5] Jacques-François-René DE LA TOUR DU PIN (DE LA CHARGE), *Sermons*, Paris A -L. Regnard, 1764-1775.

[6] La Savoie, Christian SORREL (s.d.r.), Dictionnaire du monde religieux, La France contemporaine. Paris, Beauchesne, 443 p, pp. 73-74.

[7] idem, p. 75.

fidèle, prêtre ou laïque, dans le combat pour la vraie foi »[1]. Cet objectif est précisé dans la seconde partie du titre : il a été écrit « en réfutation des préjugés des erreurs et des calomnies par lesquelles elle [la religion] a été attaquée durant la persécution présente »[2].

Les auteurs d'homélies sont les moins nombreux parmi les inventaires de bibliothèques. Le mot « homélie » vient du latin *homilia* qui veut dire « entretien familier ». Il s'agit en fait d'une explication de l'Évangile en termes simples, qui est donnée par le prêtre aux fidèles lors de la messe, du haut de la chaire. Elle est encadrée par les lectures et la récitation du Credo[3]. Pierre Floriot est consulté par le curé du Tyl, village proche de Saint-Michel-de-Maurienne, Jean-Baptiste Constantin qui laisse, lorsqu'il meurt en 1704, soixante-douze livres dont sept sont soit des sermons, soit des homélies. Le prêtre lit cet auteur janséniste dont il a les trois tomes qui sont d'ailleurs conséquents avec respectivement 534, 736 et 708 pages. Le titre relevé est *Homélies morales sur les Évangiles*. Il se poursuit tous les dimanches de l'année et sur les principales fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge[4]. Avec de tels volumes, le prêtre n'est pas pris au dépourvu pour constituer ses homélies dominicales. Ces très nombreuses considérations alimentent la réflexion du prêtre. Ces instruments de travail intellectuel sont marqués par une certaine rigueur évangélique comme le stipule un Avertissement placé au début du premier volume :

« On a jugé plus à propos de dire les choses fortement et les représenter telles qu'elles sont, donc ne pas faire comme ceux qui « usent de déguisement et de feintes pour plaire aux pêcheurs ».

Ceci n'est pas surprenant car Floriot a été confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, en 1661. Il s'agit bien d'un auteur en vogue à l'époque du curé, tout comme Texier, Massillon, Biroat. D'autres titres sont plus elliptiques comme les *Sermons évangéliques* ou « un livre dans lequel il est écrit diverses prédications ». Ce docteur en théologie, pourtant prêtre d'une petite paroisse de montagne, a rédigé un ouvrage inventorié sous l'intitulé de *Théologie du sieur curé deffunct en huit livres couverts de parchemin*. Il a eu le souci de rassembler ses écrits, ses sermons, ses prêches. L'auteur d'homélies le plus fréquemment cité dans les inventaires de livres de l'échantillon et même dans toutes les bibliothèques est Joseph Lambert. Le prêtre de Saint-Maxime-de-Beaufort, Michel Gachet, illustre bien l'intérêt pour cet auteur puisqu'il possède quatre livres de lui, parmi soixante-huit[5]. Cela n'est pas surprenant car ce dernier propose des ouvrages très didactiques. Il est docteur de Sorbonne et prieur de Saint-Martin de Palaiseau, près de Versailles, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Sa grande culture ne l'empêche pas d'être sensible à l'ignorance du peuple des vérités de la foi et d'être soucieux de l'instruire. Pour preuve, en 1714, il fonde à Palaiseau une école de charité, semblable aux petites écoles nombreuses dans les montagnes de Savoie où il enjoint au maître « de donner un temps commode aux enfants des pauvres qui ne peuvent rester que peu de temps à l'école et qui sont obligés pour gagner leur vie de garder les troupeaux ». Cette sollicitude explique les deux qualités de son enseignement : un style simple et un souci de l'efficacité, c'est-à-dire de s'adapter, de répondre aux interrogations des fidèles. Dans la *Manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne*, ouvrage que ne possède pas le révérend Gachet, il écrit à ses collègues qu'« il faut pour cela instruire avec charité, vous rendre faibles avec les faibles, vous courber pour les relever, bégayer avec les enfants, parler un langage connu et proportionné à l'intelligence des pauvres »[6]. Une telle déclaration d'intention explique le succès dans le temps de cet écrivain. Joseph Gachet possède un livre de théologie morale de l'auteur, *Le chrétien instruit des mystères de la*

---

[1] Les livres de la Révolution 1766-1802. Exposition Bibliothèque Municipale de Chambéry. 20 juillet - 15 septembre 1989, Montmélian, 1989, 168 p., p. 43.

[2] François-Marie BIGEX, *Le Missionnaire catholique ou instructions familières sur la religion*, s.l., s.n., 1796, 1 vol., in-12.

[3] Eric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Arman Colin, coll. Cursus, 2004, 234 p., p. 106.

[4] A.D.S. 2 C 2747. Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1704, vol. 2, fol 305 r. - 308 r. Inventaire de tous les effets laissés et délaissés du Rd Jean-Baptiste CONSTANTIN, curé du Tyl, 13 décembre 1704, no^{re} Joseph Michel.

[5] Archives Municipales de Beaufort G G 40 et 41. Inventaire des livres délaissés par le Rd Michel GACHET, prêtre et curé de Saint-Maxime-de-Beaufort, lors de son décès le 6 février 1765.

[6] Joseph LAMBERT, *Manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne*, Rouen, 1716, 5 rééd. Au XVIIIe siècle.

Religion et des vérités morales. Le titre décrit bien le programme poursuivi : extraire l'ignorance par la lecture régulière d'ouvrages de piété pour inculquer au peuple des règles de vie strictes[1]. Celles-ci sont justement définies dans les *Instructions courtes et familières sur les évangiles des dimanches* dans lesquelles le curé tarin a pu lire ce paragraphe de son docte confrère :

> *« C'est une mauvaise manière d'instruire les pauvres que de leur parler des choses qui ne sont point en usage parmi eux. Les vérités de l'Evangile proposées simplement, nettement, d'une manière paternelle, sont écoutées, plaisent et nourrissent. Une déclamation forte mais prudente et charitable contre l'impureté, la vengeance, l'intempérance, l'ivrognerie, le murmure, la grossièreté, les querelles, les injustices, le vol, les danses, les veillées, la paresse, à remplir les devoirs du chrétien, voilà la morale de la campagne »*[2].

Le révérend Gachet a par ailleurs sept volumes de *L'Année évangélique ou homélie sur les saints évangiles* et les *Instructions sur le symbole*[3] du même auteur en deux volumes. Au total, il peut consulter huit livres de sermons ou d'homélies. Se distingue *Le prédicateur évangélique* parce qu'il est écrit par un pasteur du pays de Montbéliard, Jean-Frédéric Nardin, et fait référence à l'habileté à prêcher de ce dernier qui trouve un prolongement dans la fondation de petits groupes de prières au début du XVIIIe siècle[4]. Comme Lambert, il s'intéresse aux moins instruits et donne des cours dans son presbytère, utilisant une pédagogie accessible lui faisant composer des *Hymmes et cantiques spirituels,* faciles à mémoriser. Gachet dispose d'un livre incontournable en Savoie comme en France alors, les *Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année* d'Antoine Godeau. De même, il possède du même auteur le *Tableau de la pénitence.* Cet auteur est lu par sept ecclésiastiques dont le révérend Claude Dubois, curé de la paroisse du Bois, en Tarentaise[5]. Cet ecclésiastique est très versé dans la théologie : sur quatre-vingt cinq titres, treize concernent la théologie morale, treize la théologie ascétique, sept la théologie scolastique, trois sont des catéchismes et cinq la théologie parénétique, sans compter les livres de liturgie, une Bible en latin, des commentaires de l'Écriture Sainte, des livres s'intéressant à l'histoire ecclésiastique. En résumé, c'est une bibliothèque très religieuse, ou si l'on veut très professionnelle. Outre les *Ordonnances et instructions synodales pour mr Godeau*, on trouve les *Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année par mr Godeau,* en un tome in octavo. L'évêque de Vence, qui fut un grand prélat réformateur du XVIIe siècle, est célèbre par ses innombrables œuvres pastorales, comprenant naturellement des homélies, des sermons, des instructions pour le carême et la communion pascale. Même au XIXe siècle, cet auteur apparaît toujours dans les rayonnages. En témoigne l'inventaire de Louis-Nicolas Maillard, desservant de Largeasse, dans les Deux-Sèvres, décédé le 26 décembre 1819, à soixante-quatorze ans, qui indique que, dans sa bibliothèque de quatre-vingt douze volumes, il y a un Godeau, un des seuls auteurs qu'il prend la peine de citer, évoquant sans détail « des livres de spiritualité et de pastorale datant des XVIIe et XVIIIe siècles »[6]. Autre grand prélat du XVIIe siècle : Jean-Pierre Camus, évêque de Bellay, ami de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Au détour de la liste des livres du révérend Martin Guillermin, ce sont ses *Homélies dominicales* de l'édition de 1625 qui surgissent après celles de Godeau et les *Homélies et familières exhortations sur les Evangiles* « de l'édition de 1664 en un volume in douze couvert de

---

[1] Joseph LAMBERT, *Le chrétien instruit des mystères de la religion et des vérités morales par les propres paroles de l'Ecriture*, Paris, 1722.

[2] Joseph LAMBERT, *Instructions courtes et familières sur les Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année en faveur des pauvres et particulièrement des gens de la campagne*, Paris, 1721, 6 rééd. au 18e siècle.

[3] Joseph LAMBERT, *Instructions sur le symbole pour servir de suite aux Instructions*, 3e année, 2 vol, Paris, 1728.

[4] Jean-Frédéric NARDIN, *Le prédicateur évangélique ou sermons pour les dimanches et les principales fêtes*, Bâle, 1735.

[5] A.D.S. 2 C 1908 Tabellion de Moûtiers, 1742, vol. 1, fol 266-277. Inventaire des effets et meubles délaissés par le révérend Claude DUBOIS, curé de la paroisse du Bois, 21 février 1742, no^{re} Farcy.

[6] Pierre PIERRARD, *La vie quotidienne du prêtre français au XIXe siècle 1801-1905*, Paris Hachette, 1986, 488 p., 1760-1761.

parchemin ». Écrivain très prolifique d'œuvres religieuses comme romanesques à l'image de l'*Alexis* dont le curé possède la troisième partie de l'édition de 1622, c'est surtout en tant que chef de la spiritualité salésienne que ce théologien mérite d'être évoqué plus loin. Dans la bibliothèque du révérend Thomas Desportes, curé de Saint-Jean-d'Aulps, mort en 1849, c'est un autre grand maître de la spiritualité, mais du XVIIIe siècle cette fois, qui est révélé par deux de ses livres : Martin-François Thiébault. Sont citées les *Homélies sur les Evangiles de tous les dimanches et principales fêtes de l'année*[1] et des *Homélies* qui sont certainement les *Homélies sur les Épitres des dimanches et des fêtes principales de l'année*[2]. À noter que le clerc de notaire s'est trompé en relevant le titre, écrivant *Homélies sur les Évangélistes*. L'auteur défend une méditation permettant d'atteindre un « amour pur », gratuit et désintéressé, à l'image de celui du Christ. L'*Homélie de la Pentecôte* cite clairement l'opuscule de Fénelon sur le pur amour et affirme que ce dernier est nécessaire au salut. Il suppose une méditation quotidienne, la recherche d'une haute qualité morale, une pratique de la prière très régulière puisqu'elle renforce la foi et bien sûr une pratique sacramentelle à respecter lors des messes dominicales et des fêtes les plus importantes de l'année religieuse. Les auteurs de sermons sont bien plus nombreux que ceux d'homélies. Le sermon est une prédication portant sur le dogme ou la morale. Il s'agit d'un type de discours à l'intérieur de la prédication dont la forme se fixe vers 1640-1650. Il comprend un texte, un exorde coupé par la chute à l'*Ave Maria*, un développement en deux, trois ou quatre points le plus souvent, et une péroraison. La vogue de la prédication caractérise tout le XVIIe siècle. Quels sont les chefs de file de ce courant ? Quels sont ceux du XVIIIe siècle ? Quelles formes de sermon s'imposent ? Les tenants d'une prédication simple et spontanée l'emportent-ils sur les partisans d'une éloquence mondaine ? Timoléon Cheminais de Montaigu, auteur de la seconde moitié du XVIIe siècle, est consulté ici par cinq ecclésiastiques, dont le révérend André Frézier qui fait partie de la plébainie qui s'occupe des fidèles de Bonneville, ville importante de la Savoie du Nord[3]. Dans le cabinet de la maison presbytérale, soixante-deux titres sont rassemblés dont neuf ont trait à la théologie parénétique. Plus de la moitié du total, soit trente cinq sont des livres écrits par des théologiens. Cet homme d'Église s'intéresse à toutes les formes de théologie comme en attestent six livres de théologie morale, six catéchismes, six livres de théologie ascétique et même, chose peu commune, cinq livres de théologie polémique. Peut-être que le fait de vivre dans une communauté de prêtres permet à leur possesseur de discuter des problèmes qui animent l'Église de son temps et explique la possession d'une bibliothèque de théologie aussi « équilibrée ». Les *Sermons* du Père Cheminais en trois volumes côtoient ceux de La Volpilière, de Boucher, de Texier, de Giroust, les *Homélies* de Levray, de Godeau, les *Prônes* de Joly, le *Symbole des Apotres* de Beuvelet. Les *Sermons* de Cheminais sont publiés après sa mort qui survient en 1689[4]. C'est le Père Bretonneau qui se chargea de les publier comme ceux du Père Giroust et ceux de Bourdaloue. Cheminais se distingue de ses confrères par son souci de toucher les cœurs, de les émouvoir en usant en chaire d'une tendance au « pathétique » qu'il souhaitait diffuser, chose que sa courte carrière de prédicateur ne lui permit pas de faire. Les jésuites sont nombreux à être d'excellents prédicateurs. Ils accèdent à des postes à responsabilité au sein de l'Église tout en étant souvent à la tête de mission. C'est le cas de Claude Texier qui dirige en 1686 la mission de Marennes, sûrement grâce à l'appui de son illustre neveu, Fénelon, évêque de Sarlat puis de Cambrai. Il écrit plus de trois mille pages de sermons. Très présents chez les ecclésiastiques savoyards, ces petits feuillets sont souvent cités, ce qui s'explique par leur faible prix d'achat. Les *Sermons pour les fêtes de l'année* chez le curé de Saint-Jean-de-Couz ne sont estimés que 4 sols en 1690[5]. Seuls quarante six titres d'Aimé Montmasson sont répertoriés[6], même si le notaire Galet évoque par ailleurs « soixante six volumes de differens ouvrages souvent partie rongé par les vers » restés à jamais dans

[1] Martin-François THIEBAULT, *Homélies sur les Evangiles de tous les dimanches et principales fêtes de l'année*, 4 vol., 1760-1761.

[2] Martin-François THIÉBAULT, *Homélies sur les Epitres des dimanches et des fêtes principales de l'année*, 4 vol., 1766.

[3] A.D.H.S. VI C 1336 Tabellion de Bonneville, 1729. Inventaire des effets délaissés par Rd André FREZIER, plébain de Bonneville, 17 mai 1729, no[re] Coppel.

[4] Timoléon CHEMINAIS de MONTAIGU, Sermons, Paris, 1690, 2 vol., in-12.

[5] Claude TEXIER, *Sermons pour tous les dimanches de l'année, tirés de l'Evangile de chaque jour*, Paris, Michallet, 1680, 2 vol, in-8.

[6] A.D.S. 2 C 498 Tabellion de Chambéry, 1790, fol. 475. Inventaire des effets du Rd Aimé MONTMASSON, curé de Saint Jean-de-Couz.

l'oubli. Texier est apprécié pour le côté didactique de ses textes, présentant une pensée très structurée, remplie de citations, même latines de l'Écriture et des Pères. Sa capacité à traiter des sujets d'actualité explique les traductions de ses sermons en latin, en allemand, en italien et les nombreuses rééditions qui alimentent l'appétit intellectuel de ses successeurs. Il dénonce autant les mariages motivés par l'argent que les pêcheurs qu'ils soient de simples sujets ou bien riches, affirmant que « La vertu est méprisée en ce monde … Un grand, un riche, un puissant est estimé, le vice est élevé sur le trône ! » (mardi de la 1ère semaine de carême ; éd. 1847, t. 2, p. 88).

Un volume des *Sermons* de Jean-Baptiste Molinier est également présent[1]. Il s'agit de l'unique exemplaire des quatorze volumes écrits par ce prédicateur qui prononça l'oraison funèbre du célèbre cardinal de Grenoble, Le Camus. Le discours de cet oratorien, comme Bérulle, Senault, Le Jeune, est moralisateur mais sans excès. Molinier est un théologien modéré qui enseigne une sainteté accessible à tous par la recherche des vertus chrétiennes, qui cherche à s'éloigner des abus, de l'habitude, de l'indifférence. C'est pour cela qu'il conseille une communion fréquente, quotidienne, car « les saints l'ont dit, les fidèles l'ont fait dans les premiers temps et on le prêchera dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles ». Le curé de Saint-Jean-de Couz lit aussi Jean Le Jeune, un prédicateur oratorien fort célèbre grâce au *Missionnaire de l'Oratoire*, un recueil de sermons en dix volumes, paru à Toulouse, à partir de 1662. Il apparaît fréquemment en Savoie, même s'il ne faut pas le confondre avec *le Missionnaire paroissial* de Joseph Chevassu. Il comprend des sermons pour les avents, les carêmes, les fêtes de l'année, dans lesquels sont expliquées les principales vérités chrétiennes que l'on enseigne dans les missions ; des panégyriques de la sainte Vierge et d'autres saints ; des sermons de la pénitence, des sermons sur les commandements de Dieu… En fait, le choix de ce théologien peut se comprendre si l'on suit ce qu'en dit Bernard Lamy, en 1683 :

> *« Le Jeune était un excellent prédicateur… Il priait beaucoup plus qu'il n'étudiait, il convertissait beaucoup plus de pêcheurs par les austérités de sa vie pénitente que par la force de ses discours » (Entretiens sur les sciences, Paris, 1684, 7e entretien).*

Le Jeune convainc les curés savoyards par sa prédication simple, « terre à terre », adaptable au public rencontré, composé en majorité de paysans. Souvent sa prédication est comparée à un bon catéchisme tant elle est à la portée de tous. Dans le relevé de la bibliothèque du révérend Gaspard Voutier en poste à Marthod, près de Faverges, jusqu'en 1770, est écrit de façon inexacte qu'il a « huit tomes couverts de carton sur bazanne du dictionnaire de l'oratoire » au milieu d'un ensemble de quatre-vingt douze titres[2]. Ce curé n'a que cinq livres de sermons mais il s'inquiète du salut de l'homme et dispose de treize livres de spiritualité et veut connaître les moyens d'accéder à l'au-delà en consultant onze livres de théologie morale. Préoccupé surtout de théologie, il lit peu pour se divertir mais d'abord pour satisfaire sa curiosité pour une médecine de tous les jours et améliorer la culture de son potager. Archétype du curé bien ancré dans le monde rural, il s'est fait prêter « le vieux cadastre de la paroisse de Marthod contenant trois cent huitante quatre feuillets couvert de parchemin » et possède le *Traité des loads et servis* de Bailly. La trace d'un autre curé savoyard est gardée par un don qu'il fait au séminaire de Chambéry avant de mourir du *Missionnaire de l'oratoire* au XVIIIe siècle, sans que la date puisse être mieux précisée : il s'agit de François Cordier en poste à Granier[3]. Il a écrit son nom sur la première page des quatorze ouvrages qu'il lègue. Ainsi, le livre survit à son propriétaire. Dans la série des figures incontournables de théologiens, auteurs de sermons, Louis Bourdaloue ne peut être passé sous silence. Pour l'évoquer, il peut être associé au curé Louis Martin d'Annecy, plus précisément de la paroisse d'Albigny, aujourd'hui située sur la commune d'Annecy-le-Vieux, qui a accumulé quatre-vingt huit titres avant de mourir en 1749 et n'a que quatre auteurs de sermons dont le précieux jésuite[4]. Exactement le titre présent n'est pas

[1] Jean-Baptiste MOLINIER, *Sermons choisis sur les mystères, les vérités de la religion*, Paris, 1730-1734, 14 vol.

[2] A.D.H.S. VI C 194. Tabellion d'Annecy, 1770, vol. 1, fol 63-83. Inventaire des effets du révérend Gaspard VOUTIER, 13 décembre 1770.

[3] Médiathèque de Chambéry-Malraux. Archives de l'ancien séminaire de Chambéry. SEM révérend François CORDIER, curé de Granier, XVIIIe siècle.

[4] A.D.H.S. VI C 153 Tabellion d'Annecy, 1749, vol. 2, fol. 609-614. Verbal de décachètement et inventaire des effets et meubles trouvés dans la maison de feu Rd Louis MARTIN dit Lorrain rière le village d'Albigny, paroisse d'Annecy-le-Vieux, 7 mai 1749.

Sermons mais *Pensées,* sous la forme de deux volumes in-10. Mais ce ne sont pas vraiment des ouvrages de spiritualité car, pour une grande partie, ils se rapportent aux motifs qui obligent à une vie vraiment chrétienne, ce qui donne une tonalité austère à sa prédication. Néanmoins, il est un adversaire farouche au rigorisme janséniste et il évoque la paix du cœur, une récompense accordée par Dieu à ceux qui se montrent fidèles à la loi chrétienne et font une pénitence sincère. Le fidèle doit faire preuve d'une « solide dévotion » de vertus les plus convaincues, est exhorté à rechercher l'amour de Dieu et du prochain. Bourdaloue privilégie une foi simple et dénonce la dévotion superficielle. Sa prédication débouche naturellement sur la sanctification accessible par le devoir d'état, la douceur, la simplicité, associée à la charité et à l'humilité qui sont à rapprocher de saint François de Sales. D'ailleurs, il écrit un *Panégyrique* de l'évêque savoyard. On peut comprendre que le clergé savoyard soit sensible aux influences salésiennes perpétuées par ce prédicateur du XVIIe siècle. De même, un autre théologien admirateur du saint savoyard est apprécié par les ecclésiastiques étudiés : Jean Richard. Dans ses *Eloges historiques des saints*, il figure en bonne place. Dans ce livre, sont aussi traitées les principales dévotions comme celles du Rosaire, de l'Assomption[1]. Jean Richard est un laïque, avocat au Parlement de Paris, qui se spécialise dans la rédaction d'une très quantité de sermons et dans la prédication. Il est aussi devenu célèbre grâce à la *Science universelle de la chaire au Dictionnaire moral*[2]*.* Le révérend Joseph Joux de la paroisse de Clery, près d'Albertville, possède les deux ouvrages en respectivement quatre et huit volumes, c'est-à-dire dans leur série complète[3]. Il a encore du même auteur les *Discours moraux sur les évangiles de tous les dimanches de l'année* en quatre tomes[4]. Sans surprise, sont présents des homélies de Godeau et de Floriot, les prônes de Joly et de Chevassu et les sermons de Quisart. À noter que Jean Richard a joué le rôle d'éditeur de textes de prédicateurs comme les *Prônes* de Claude Joly, les *Homélies et sermons* et *Pensées choisies sur différents sujets de morale* de l'abbé Charles Boileau, ou encore les *Sermons* de Jean-Louis Fromentières[5], célèbre prédicateur, confesseur du roi en 1673 et évêque d'Aire. Le curé Joux a accumulé soixante-deux titres dont six de théologie parénétique qu'il a consultés pour préparer ses interventions en chaire comme *« une liasse de prones en manuscrit »* notée en fin de liste en atteste. D'autres documents épars sont évoqués sans détails, le notaire précisant :

> *« j'ai rassemblé différents livres, tout pour l'école qu'autres histoires de peu de conséquences, et que je n'ai pas crus mériter d'être inventoriés pieces par pieces en ayant fait trois à quattres liasses que j'ai liées avec des ficelles ».*

Ici, l'usage n'est pas personnel mais collectif puisque ces supports sont utilisés dans le cadre de la petite école. Même s'il est assez peu présent dans l'échantillon abordé avec seulement quatre possesseurs, Antoine Coignet est un prédicateur de talent, célèbre pour un recueil de sermons intitulé l'*Année pastorale* dont on sait par le notaire chargé de l'inventaire des livres du curé de Villarondin en 1731 que le second tome seulement présent contient *« cinquante deux prédications famillieres ou prones »*[6]. Ce desservant d'une très petite paroisse se singularise par l'ampleur des ouvrages de théologiens, quarante deux sur quatre-vingt neuf, en particulier ceux qui étudient la théologie morale, la spiritualité et la prédication avec respectivement treize, treize et dix auteurs. Son confrère de Chatillon-sur-Cluses, Jacques-François Berthod, a une bibliothèque plus modeste de soixante deux titres dont trois seulement consacrés à la théologie

---

[1] Jean RICHARD, *Eloges historiques des saints, avec les mystères de Jésus-Christ et les fêtes de la Vierge pour tout le cours de l'année*, Paris, Guérin, 1697, 4 vol., in-12.

[2] Jean RICHARD *La Science universelle de la chaire ou Dictionnaire moral*, Paris, Louis Guérin, 1700, in-8.

[3] A.D.S. 2 C 1539. Tabellion de Conflans, 1771, vol. 1, fol 319-330. Inventaire des titres, biens créances, meubles et effets, dépendants de l'hoirie délaissée par Rd Joseph JOUX, en son vivant curé de la paroisse de Cléry, 29 janvier-7 février 1771, no[re] Perret.

[4] Jean RICHARD, *Discours moraux sur les évangiles de tous les dimanches de l'année*, Paris, J. Conterot et L. Guévin, 1684, 5 vol., in-8.

[5] Jean-Louis FROMENTIERES, *Sermons*, Paris, 1688, 3 vol., in-8.

[6] A.D.S. 2 C 2354. Tabellion de Termignon, 1731, fol. 33-34. Inventaire des meubles délaissés par le Rd Cosme Damien TRONEL, curé de Villarondin, 6 mars 1731, no[re] Jacques Girard.

parénétique[1]. Le premier livre relevé correspond aux « sermons de La Collombière en cinq thomes »[2]. Le révérend Berthod n'a par ailleurs que des *sermons de Guilland et diverses instructions pour prescher et catechiser populairement*, c'est dire s'il doit s'appuyer sur les sermons du prédicateur de renom qu'est le Bienheureux Père Claude de La Colombière dont il semble posséder la collection complète. L'édition n'est pas précisée alors qu'il y en a eu dix. En tout cas, ses œuvres ont été publiées au lendemain de sa mort. Au XIXe siècle, elles sont encore étudiées pour prêcher lors des dimanches de l'Avent, de Carême, après Pâques, après Pentecôte, puisque c'est un vicaire de Bourg-Saint-Maurice, Jacques Portier, qui, en 1820, fait un don des sermons de cet auteur au séminaire de Chambéry avec vingt autres livres[3]. Cependant, le doute subsiste quant à leur utilisation réelle, ou peut-être s'agit-il d'un livre reçu par héritage. Quoiqu'il en soit, ce livre est en circulation encore un siècle et demi plus tard. Certains curés savoyards du XVIIIe siècle ne diffèrent donc pas de leurs homologues rennais à la même époque dont certains sont de véritables collectionneurs de sermons : le recteur de Saint-Aubin, André-Jacques Mongodin, a environ soixante-dix volumes de ce type parmi les six cents qu'il possède, soit 12 % de sa bibliothèque ; le recteur de Saint Hélier en a soixante, soit 20 %. À Rennes, Bourdaloue est l'auteur le plus cité, il précède Massillon, Cheminais, puis Terrasson, La Volpilière, Fromentière, Giroust, Joly, Delarue, Lambert, Montmorel, etc[4]. S'il est possible de connaître une partie des ouvrages possédés par les ecclésiastiques de Savoie, il est bien dommage de ne pas en comprendre l'utilisation à travers la rédaction qu'ils ont pu faire de sermons par exemple. Découvrir et analyser les quelques livres de raison encore conservés, carnets tenus par des curés permettraient d'affiner du sujet envisagé. Le curé de Villiers-le-Bel, en poste de 1648 à 1694, prend des notes de lecture dans deux volumes[5]. Elles prennent les formes de citations, d'anecdotes, d'ébauches et de fragments de sermons, de « pensées sans suitte et meslées », de « pensées séparées », de réflexions sur des sujets complexes comme la Conception immaculée de la Vierge. Il dit d'ailleurs dans un sermon à ses ouailles :

> *« Vous n'avez pas besoin de grands prédicateurs. Mais il n'y a point d'article de nostre foy, ni de devoir chrestien, ni mistère que je ne vous aie ecclaircis et dont je ne vous aye entretenus ».*

Il avoue ne pas avoir écrit tous ses sermons pendant les quarante ans de son sacerdoce car « l'occasion faisait la predication. Je parlois assez facilement sur le champ, la chaleur de l'action donne de bonnes pensées, de sorte que, n'ayant pas eu le soin de les mettre au net après l'action ». Comme tout curé, sa prédication concerne la liturgie journalière, les fêtes, les vérités de la foi, l'explication de l'Écriture, les moments forts de la vie familiale et de la communauté villageoise comme les mariages, les sépultures. Il apprécie aussi d'insister sur les « belles actions » tirées de la vie des saints qui doivent servir de modèles pour une vie meilleure du point de vue moral, regrettant qu' « on n'entretient par le peuple assez souvent, quoiqu'il n'y ait rien qui les porte plus facilement à la vertu que de leur donner des exemples de leur portée ». Pour construire ses sermons, il s'appuie sur un plan presque toujours en trois parties et ajoute en marge des indications sur la manière de prêcher comme « Estendre cela et le rendre pathétique ». Ce curé du XVIIe siècle se veut proche de ses fidèles par une prédication simple, vivante, accessible dans son contenu comme dans sa forme. Beaucoup de sermons ont trait spécifiquement au carême qui est la période d'abstinence de quarante jour, du mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques. Un temps antérieur existe : le Carême prenant qui signifie le « Carême commençant ». Ce sont les trois jours précédant le mercredi des cendres, marqués par des réjouissances, en particulier le Mardi gras. Le Carême est un temps de pénitence, durant lequel les fidèles sont soumis au jeûne - un seul repas par jour - et à

---

[1] A.D.H.S. VI C 1580. Tabellion de Cluses, 1735, vol. 2, fol 563-565. Inventaire des meubles et effets appartenant au Rd Jacques-François BERHOD, curé de la paroisse de Châtillon, 22 juin 1735, no^{re} Louis-Charles Guygue.

[2] Claude de LA COLOMBIERE, *Sermons*, Lyon, 1684, 4 vol.

[3] Médiathèque de Chambéry-Malraux. Archives de l'ancien séminaire de Chambéry, SEM Rd Jacques PORTIER, vicaire à Bourg-Saint-Maurice, vers 1820.

[4] Jacques QUENIART « Les Bibliothèques ecclésiastiques à Rennes au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 83, n° 210 janvier - juin 1997, pp. 203-214.

[5] Béatrix de BUFFEVENT, « Pastorale et prédication d'un curé de campagne au XVIIe siècle, Philippe Gourreau, prieur-curé de Villiers-le-Bel de 1648 à 1694 », 109e congrès des sociétés savantes, Section histoire moderne et contemporaine, t.1, transmettre la foi XVI-XX ^{e} siècles, pp. 197-208.

l'abstinence - ils ne doivent consommer ni viande ni œufs. De plus, l'Église interdit les mariages et prescrit la continence durant le carême. Dans la paroisse, se produit généralement une activité de prédication extraordinaire faite par le curé et parfois par des religieux envoyés par l'évêque en prévision de Pâques, la principale fête chrétienne[1]. Si on peut accepter l'expression du prieur-curé de Villiers-le-Bel, au XVIIe siècle, qui prétend qu' « une prédication convertit plus de monde que ne le ferait une bibliothèque »[2], il est alors évident que le temps de Carême est un moment fort de la communauté villageoise et paroissiale et peut-être aussi une période pendant laquelle le curé se penche plus sur ses livres. Le travail intellectuel est donc plus intense. Jean-Baptiste Massillon est un des auteurs les plus consultés dans la première moitié du XVIIIe siècle[3], en particulier par le curé de Scientrier, près de La Roche-sur-Foron, qui se sert des *Sermons, sur les évangiles du carême* en six volumes[4]. L'auteur est un oratorien qui prêche dix-neuf carêmes et dix avents à Paris, devant la Cour de Louis XIV et de la régence. Après 1718, il devient évêque de Clermont pendant vingt-quatre années, s'occupant de faire des visites pastorales régulièrement, d'enseigner la théologie du sacerdoce à ses prêtres pour combattre chez eux les dérives par rapport à la discipline, de pacifier les relations entre les communautés religieuses, de mettre fin à la crise liée à la proclamation de la bulle Unigenitus. C'est dans la seconde partie de sa vie que le curé François Favre acquiert le livre de Massillon car ce dernier n'a rien publié de son vivant, soit jusqu'en 1742. De 1745 à 1749, c'est son neveu Joseph Massillon qui fait éditer les quinze volumes de ses œuvres. D'ailleurs, les *Sermons sur les évangiles du carême* qui sont publiés en 1705 et en 1708 d'après des notes d'auditeurs et avec la mention « par le P. M, prêtre de l'Oratoire » n'ont jamais reçu l'approbation de Massillon. Celui-ci rédigeait entièrement le texte de ses sermons et le récitait intégralement ensuite, ce qui ne l'empêche pas d'être reconnu comme un grand prédicateur, même s'il n'a pas le talent oratoire de Bossuet, qui ne se fait pas faute de le lui reprocher. Néanmoins, il reste célèbre pour son *Petit carême* donné aux Tuileries en 1718, qui est aussi admiré par Voltaire et d'Alembert. On a reproché à sa morale d'être trop rigoureuse et en même temps trop sensible aux douleurs du cœur humain. Ses jugements sans indulgence l'ont parfois à tort fait passer pour un janséniste. En tout cas, « Massillon demeure un orateur du XVIIe siècle, proche du genre d'un Bossuet et d'un Fénelon, un auteur qui cherche l'éclat, qui frappe l'imagination, s'adresse au cœur et veut emporter la décision intérieure. C'est en même temps un pasteur de la lignée de quelques rares évêques du 18e siècle, au dévouement inlassable »[5]. Voilà une appréciation qui montre la complexité de la personnalité et de l'œuvre de ce théologien. Se rapportant au carême, le révérend François Favre a encore un titre de Quisart qui est *Sermons sur le carême*, avec d'ailleurs du même des *Panégyriques*. Au total, il a sept titres de sermons sur soixante et onze et se différencie des autres collègues de sa catégorie par neuf titres de théologie polémique, ce qui est assez important. Cette liste d'ouvrages n'est en fait que partielle car le notaire Arestan écrit ce paragraphe à la fin de l'inventaire :

> *« Et d'autant qu'il s'y trouvait differents autres vieux livres dont il n'y avait qu'un seul volume de plusieurs, outre qu'ils etaient mangés des rats, et que pour éviter les ecrits inutiles, je les aurois remis a la susdite veuve Terrier en nombre qui proteste les representer en étant requises, de même que quantité de traittés anciens de rethorique, philosophie, theologie, prônes, sermons et autres memoires le tout en manuscrit qui ne paroissent être comme les cydevant de la moindre utilité ».*

---

[1] Eric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2004, 234 p., p. 37, 100.

[2] Beatrix de BUFFEVENT, « Pastorale et prédication d'un curé de campagne au XVIIe siècle Philippe Gourreau, prieur-curé de Villiers-le-Bel de 1648 à 1694 », 109e congrès des sociétés savantes, Section histoire moderne et contemporaine, t.1. Transmettre la foi XVIe - XXe siècles, pp. 197-208.

[3] Jean-Baptiste MASSILLON, *Sermons sur les évangiles du carême*, Paris, 1745-1748, 15 vol.

[4] A.D.H.S. VI C 1406 Tabellion de Bonneville, 1785. Inventaire du délaissé du Rd François FAVRE, curé de Scientrier, 4 mars 1785, no^{re} Etienne Joseph Arestan.

[5] A. RAYEZ, *Etudes sur Massillon*, Actes de la « Journée Massillon », Bibliothèque Municipale et Universitaire de Clermont-Ferrand, 25 mai 1974, Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule XIII.

Ici encore, en plus des *Prônes* de Joly, des *Sermons* de Texier, de Gironnet, du *Dominical des pasteurs* de Caignet, d'autres auteurs ne sont plus présents car la valeur intellectuelle d'un ouvrage est par définition relative selon celui qui l'utilise ou le découvre et selon les époques. Parfois donc, la bibliothèque relevée n'est pas conforme dans son extension et dans sa précision à la réalité de celle de son propriétaire. En tout cas, il apparaît normal de trouver au moins un livre relatif au carême dans les bibliothèques ecclésiastiques à l'image de celle du curé d'Épierre en Maurienne, Jean-Pierre Barbier, mort en 1731[1], qui laisse un *Sermon pour tous les jours de carême* par le père Antoine Michaelis en deux tomes séparés in octavo couverts de parchemin[2]. Pierre de Besse, un auteur de sermons du XVIIe siècle, est peu présent dans les inventaires alors qu'il est très à la mode dans la première partie de ce siècle, même si ses textes suivent un schéma immuable comprenant définitions, divisions, subdivisions, exemples[3]. Le révérend Martin Guillermin au Mont-Saxonnex consulte les « Conceptions théologiques sur le carême prêchées à Paris par messire Pierre Besse édition de 1621 en un volume in octavo ». Le notaire fait particulièrement bien son travail puisqu'il note très souvent les années d'édition des ouvrages, ce qui permet de dire que le curé se procure des livres assez récents qui ne sont donc pas le fruit d'un legs. Parmi les genres de la prédication chrétienne, si on peut distinguer le prône, le sermon, l'homélie, il faut aussi aborder le panégyrique qui correspond à une parole écrite à la louange de quelqu'un, la plupart du temps d'un bienheureux ou d'un saint. Il sert à rappeler lors de la fête de la célébration du patronage du saint non seulement ses exemples, mais aussi les bénéfices que sa vénération pouvait procurer[4]. Cette catégorie d'ecclésiastiques n'est pas versée dans l'étude des panégyriques. Tout juste peut être relevé un *Essai de panegyrique des saints* sans nom d'auteur, peut-être de Jacques Biroat, chez le curé de Chateauneuf, Cosme François Deleglise[5]. Ce dernier possède encore le *Missionnaire paroissial* de Chevassu, les *Homélies* de Godeau et les *Sermons* de Bretteville, parmi ses dix-neuf livres de théologiens. En tout, il a soixante-douze œuvres avec en particulier un penchant pour la littérature classique avec des auteurs comme Corneille, Molière, Boileau et porte un intérêt à l'histoire de l'Antiquité, de France, d'Espagne. Par contre, le révérend Tronel de Villarondin semble plus sensible aux panégyriques puisque sont relevés l'*Éloge du panégyrique pour les fêtes principales des saints de l'année*, le *Panegyrique de plusieurs saints* prêchés par le Père Bernard Planchette et le *Panegyrique de la Sainte Vierge* par le sieur Louis Puech.

La prédication est donc une tâche importante dévolue au curé de paroisse mais elle peut aussi être faite par d'autres personnes qui sont envoyées pour prêcher l'évangile et propager la foi[6]. On peut parler d'un apostolat temporaire qui s'adresse au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle à tous, en particulier aux paysans. Cette prédication d'urgence veut lutter contre l'ignorance religieuse qui risque d'entraîner la damnation. Elle consiste en une succession d'exercices religieux visant à approfondir la foi des fidèles, à l'enraciner, à dépasser un christianisme de façade pour aller vers un christianisme de conviction, vécu sincèrement. Le ou les prédicateurs s'adressent aux fidèles en les répartissant par groupes en usant largement de l'oral, de l'image avec de grands tableaux, de la gestuelle en utilisant la mise en scène théâtrale, tout cela pour inciter les fidèles à se confesser après avoir tenté de les bouleverser, de les émouvoir. Durant cette période de mission, la vie religieuse est intense avec une prédication matin et soir, le catéchisme, des messes à répétition, souvent une procession. Le grand moment de la prédication missionnaire est le XVIe siècle. La figure de Jean Eudes qui prêcha beaucoup en Normandie est célèbre et présente dans les bibliothèques abordées[7], tout comme bien sûr celle de François de Sales qui, entre 1594 et 1598, s'active dans cinquante

[1] A.D.S. 2 C 2336. Tabellion de la Chambre 1731, fol, 137-138. Inventaire des effets délaissés par le Rd Jean-Pierre BARBIER, curé d'Epierre, 10 mai 1731, no[re] Favergeat.

[2] Antoine MICHAELIS, Sermons pour tous les jours du carême, Lyon, Cellier, 1669, 2 vol. , in-8.

[3] Pierre de BESSE, *Conceptions théologiques sur le carême*, Rouen, Adrien Ouyn, 1620, in-8.

[4] *Dictionnaire des religions*, Paul POUPARD (s.d.r.), Paris, P.U.F., 3e édition 1993, 2 t., 1098 et 2218 pp., t. 2, p. 1592.

[5] A.D.S. 2 C 2141. Tabellion d'Aiguebelle, 1743, fol. 431v - 435v. Inventaire des meubles, effets, titres, bestiaux et immeubles trouvés dans l'hoirie de feu révérend Cosme François DELESGLISE, curé de Chateauneuf, 24 octobre 1743, no[re] Gache.

[6] Robert MUCHEMBLED (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, 298 p.

[7] Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, Paris, Armand Colin, 1996, 480 p., p.396.

deux paroisses surtout du Chablais face aux protestants[1]. Mais, en fait, ce grand saint apparaît plutôt dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards comme un grand maître de la spiritualité chrétienne. Quels sont les livres présents dans les bibliothèques qui ont trait aux missions ? Autant le dire d'entrée, leur nombre est infime. Un don est fait au séminaire de Chambéry d'un livre d'Alphonse de Liguori par un certain ecclésiastique dénommé Martin Gallice, connu grâce à l'ex-voto qu'il a laissé sur cette *Pratique des confesseurs*[2]. Il offre à l'institution encore les *Sermons* de Massillon, soit dix titres au total. La présence de saint Alphonse de Liguori laisse deviner un lecteur du XVIIIe siècle ou du XIXe siècle sensible aux thèses de la congrégation des Rédemptoristes dont le rôle est de prêcher des missions. Alphonse-Marie de Liguori naquit à Naples en 1696 et renonça à la profession d'avocat pour prendre l'habit d'ecclésiastique pour exercer son apostolat auprès du peuple des campagnes. On dit qu'il eut plusieurs visions de la très Sainte Vierge, dont une fois en faisant un sermon sur les vertus de Marie. Il fut un zélé prédicateur et l'auteur de nombreux ouvrages de théologie surtout morale, ce qui lui valut d'être élevé au rang de docteur. Nommé évêque près de Naples en 1762, il obtint de retourner quinze ans plus tard au sein de sa congrégation. On peut dire qu' « Alphonse de Liguori et ses rédemptoristes incarnent le mieux le missionnaire des temps modernes »[3]. Le curé de Fleyrier François-Nicolas Jacquet possède un livre d'un auteur beaucoup moins connu se nommant Recrosion, un père barnabite, qui a écrit *Instruction chrétienne à l'usage des missions*.

3. Le succès de saint François de Sales

Si l'on choisit de regrouper ensemble les ecclésiastiques ayant plus de cent livres, un ensemble de quinze individus issus du diocèse de Genève-Annecy et de Savoie apparaît. L'échantillon rassemble des hommes d'Église qui ont entre cent et trois cent-vingt livres. Un angle d'observation parmi d'autres peut être de s'intéresser aux auteurs de théologie ascétique ou mystique dont ils disposent, qui varient entre quatre dans une bibliothèque de cent vingt-cinq ouvrages et vingt-sept dans une autre en comprenant cent cinquante quatre.

Nulle surprise à retrouver en tête des auteurs les plus lus comme saint François de Sales puisque le saint est natif de Thorens-les-Glières, près d'Annecy. Il est entre les mains de huit ecclésiastiques ici, mais il est souvent présent bien sûr chez de simples curés de campagne possèdant des bibliothèques plus petites. Chez ces huit desservants, les œuvres majeures de l'auteur sont évoquées. Cinq d'entre eux possèdent l'*Introduction à la vie dévote*. Deux consultent l'*Esprit de Saint François de Sales*. Chez un autre[4], sont mentionnées sans plus de précisions la présence de ses œuvres[5]. Chez le révérend Joseph Baudrey en poste à Saint-Georges d'Hurtières, ce sont à la fois l'*Introduction à la vie dévote*, les *Épitres spirituelles de Saint François de Sales* et le *Traité de l'amour de Dieu* qui montrent l'attachement de leur

[1] Christian SORREL et Frédéric MEYER (dir.), *Les Missions intérieures en France et en Italie* (actes du colloque de Chambéry des 18 - 20 mars 1999), Bibliothèque des Etudes savoisiennes, t. VIII, Université de Savoie, 2001.

[2] Médiathèque de Chambéry-Malraux, Séminaire de Chambéry. Don du révérend Martin GALLICE.

[3] Jean-Marie MAYEUR (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Bernard PLONGERON (s.d.r.), *Les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1991, 1002 p., p. 270.

[4] A.D.H.S. 4 G 18 Bourse des pauvres prêtres. Inventaire des biens du Rd Pierre LEONARD, curé de Gruffy, 1er septembre 1755.

[5] *Les Œuvres du Bien-heureux François de Sales, Evesque et Prince de Genève, Instituteur des Religieuses de la Visitation de Saincte Marie, revues et très exactement corrigées sur les premiers et plus fidèles exemplaires ; enrichies nouvellement deplusieurs Emblèmes et Figures symboliques des citations de l'Ecriture Saincte et d'annotations en marge. Avec un abbrégé de la vie, et une table très ample des matières et des choses plus remarquables, qui manquoit cy-devant à cet ouvrage*. A Paris, chez la veuve de Sébastien Huré et Sébastien Huré, rue Sainct Jacques, 1652, 1 vol., in-fol.

propriétaire à la spiritualité du saint savoyard[1]. Ce dernier est à la fois un des grands maîtres de la direction spirituelle et du courant mystique du XVIIe siècle. La direction spirituelle peut se définir comme l'aide apportée par une personne éprouvée, qui est le plus souvent un prêtre, à une autre personne qui veut progresser dans la vie intérieure, à travers un dialogue, des relations de l'âme avec Dieu[2], étant entendu que chacun a un itinéraire intérieur particulier, qui lui est propre en fonction de son état de vie, de son tempérament, des circonstances mais surtout du dessein que Dieu lui a fixé. Pour savoir comment se conduire et accorder son âme avec Dieu, il est apparu nécessaire à bien des fidèles à l'époque moderne de s'attacher les services d'un directeur spirituel. On comprend aisément que les curés de campagne aient ressenti le besoin de lire des ouvrages de spiritualité afin d'être mieux à même de conseiller leurs fidèles. Le XVIIe siècle produisit un grand nombre de récits de vie spirituelle comme ceux de Thérèse d'Avila ou de Catherine de Sienne, de recueils pratiques comme le *Combat spirituel* de Lorenzo Scupoli, de traités s'adressant à telle ou telle catégorie de fidèles ou de textes de référence définissant les règles d'un juste discernement comme le fit Ignace de Loyala dans ses *Excercices spirituels*. Les prêtres savoyards espèrent trouver comme sainte Jeanne de Chantal dans les écrits de saint François de Sales, malgré le siècle qui les sépare de lui, un directeur spirituel étant à la fois plein de bonté, de liberté et de fermeté. Il est un modèle des directeurs de conscience du XVIIe siècle et même par la suite. Le siècle de l'auteur peut être qualifié d'« âge d'or de la direction spirituelle », dans une période où la direction de conscience se distingue mal de la conduite spirituelle chez de nombreux auteurs de livres de piété[3]. L'évêque d'Annecy, mort en 1622, est capable de s'adresser aux femmes du monde comme aux gens de toutes conditions, tant sa méthode fait appel à la fois aux expériences quotidiennes ainsi qu'à la réflexion de celui qui a compris « la nécessité d'un directeur pour entrer et faire progrès en la dévotion », comme le précise un chapitre de l'*Introduction à la vie dévote*. Ce directeur spirituel de Philotée, une femme fictive « doit tous jours estre un Ange pour vous : c'est-à-dire quand vous l'aures trouvee, ne le considerés pas comme un simple homme et ne vous confies point en iceluy ni en son sçavoir humain mais en Dieu. […] Il le faut plein de charité, de science et de prudence ». Sont ici énoncées les qualités du prêtre idéal, directeur de conscience et confesseur, à l'image du révérend Jean-Louis Chappaz, curé de Manigod, prototype même du curé de campagne de grande culture : il est docteur en théologie et il peut s'instruire en consultant les cent quatre-vingt quinze titres de sa bibliothèque, qui comprend pas moins de cent treize livres de théologiens dont vingt-sept concernent la théologie mystique ou ascétique[4]. François de Sales affirme que c'est l'étude qui est source de charité ou permet l'indulgence du prêtre aux faiblesses humaines et le rend capable de persuader le fidèle qu'il lui faut haïr ses défauts, tout cela dans l'amour de Dieu. On peut dire donc que le salésianisme se caractérise par un humanisme optimiste[5]. François de Sales définit la dévotion, la charité :

> *« La vraie et vivante dévotion présuppose l'amour de Dieu ; elle n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu… En tant qu'il nous donne la force de bien faire, il s'appelle charité, mais quand il est parvenu jusques au degré de perfection auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion »*[6].

Selon le saint, tout chrétien doit chercher à atteindre de son vivant, conformément au sacrement du baptême qu'il a reçu, la perfection en ayant s'il le peut un directeur spirituel. Ce dernier incitera le fidèle à s'éloigner du péché en faisant des méditations et en pratiquant

---

[1] Tabellion d'Aiguebelle, 1729, livre 1, fol.273-283 Inventaire des meubles, immeubles et bétail délaisss par Rd Joseph BAUDREY, curé de Saint-Georges d'Hurtières, le 22 avril 1729, no[re] Rey.

[2] François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, Paris, 2005, 1640 p, pp., 482-483.

[3] *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. 3, Paris, Beauchesne, 1957, p. 1120.

[4] A.D.H.S. 4 G 12 Bourse des pauvres prêtres. Bibliothèque du Rd Jean-Louis Chappaz, curé de Manigod.

[5] Jean COMBY, *L'Histoire de l'Eglise des origines au XXIe siècle*, Paris, Cerf, nouvelle édition 2003, 446 p., p. 232.

[6] François de SALES, *Introduction à la vie dévote*, Lyon, Pierre Rigaud, 1609.

l'oraison. L'oraison mentale est considérée comme un moyen de progresser sur le chemin de la perfection chrétienne. Cette prière silencieuse d'abord réservée aux religieux gagne au XVIIe siècle les laïques, guidés par les membres du clergé séculier[1] qui fait largement référence à « la vie et la Passion de Nostre Seigneur », car « demeurons près du Sauveur par la meditation, et observons ses paroles, ses paroles et ses affections, nous apprendrons moyennant sa grace a parler, faire et vouloir comme luy ». Pour François de Sales, l'oraison est une conversation de l'âme avec Dieu :

> *« Nous parlons à Dieu, nous aspirons à lui et respirons en lui et mutuellement il inspire en nous et respire en nous. […] On n'y parle que de Dieu ».*

Il faut « émouvoir nos affections en Dieu et aux choses divines » (*Introduction à la vie dévote*). Il compare l'oraison à une « théologie mystique » car « il ne se dit rien en icelle entre Dieu et l'âme que de cœur à cœur par une communication incommunicable à tout autre qu'à ceux qui la font » (*Traité de l'amour de Dieu*), l'objectif étant de parvenir à une oraison parfaite, dans laquelle on ne sait si on est en oraison ou non, car on ne pense plus à l'oraison qu'on fait mais à Dieu à qui on s'adresse. On peut supposer que c'est pour la clarté de l'ouvrage que le révérend Claude-François Delachinal, curé de Lucinge, en 1775, possède l'*Introduction à la vie dévote*. Le livre est dirigé en cent vingt chapitres qui sont courts et peuvent être abordés et étudiés séparément. Ce sont autant de sujets de réflexion sur sa propre vie et sur celle de ses paroissiens dans le cadre de l'exercice de son ministère par exemple lorsqu'il rédige des sermons. En effet, la spiritualité de François de Sales s'applique parfaitement aux préoccupations des laïques et se veut à la portée même des débutants, voire des gens aisés car pour les uns comme pour les autres et quelque soit leur variation (le devoir d'état), chacun veut obtenir son salut et a pour vocation la recherche de la perfection de l'amour de Dieu. Tout homme doit pratiquer certaines vertus, particulièrement l'humilité et la douceur, qui sont souvent invoquées par le révérend Fabien Baud, à coup sûr, puisque parmi les cent huit titres de sa bibliothèque rapportés dans la chambre de la Sainte Maison de Thonon où il décède en 1730, se trouve l'*Introduction à la vie dévote*[2]. Son homologue de la paroisse de Meythet dans la périphérie d'Annecy, se nommant Joseph-Ambroise George, laisse en 1740 le même livre, mais le notaire Joseph Marchant qui est fort consciencieux prend la peine de préciser que celui-ci est incomplet car « commençant à la page dix neuf »[3]. Comment expliquer cette amputation ? Peut-être est-ce un legs transmis ainsi, un livre prêté et abîmé par l'emprunteur ou le curé qui a défait soigneusement les pages pour faire des citations plus commodément lors de la messe ? En tout cas, c'est un usage du document qui en est inévitablement modifié. Dans le groupe des ecclésiastiques étudiés, seul le révérend Joseph Baudrey possède le *Traité de l'amour de Dieu*[4] qui est un ouvrage dont la diffusion fut moindre que celle de l'*Introduction* car il s'adressait à des âmes beaucoup plus avancées. François de Sales décrit la volonté humaine comme ayant reçu de Dieu le gouvernement des facultés de l'âme et étant elle-même régie par l'amour, qui es « la complaysance et le mouvement ou escoulement de la volonté en la chose aymable » (chapitre 7), c'est-à-dire que l'homme a une inclination naturelle à « aymer Dieu sur toutes choses » (chapitre 16). Le saint explique que « Dieu est amour, par amour il nous appelle à l'existence et nous donne son propre fils comme rédempteur. En échange de cet amour, Dieu désire que nous l'aimions et nous provoque à l'aimer, tout en respectant notre liberté. C'est l'amour de Dieu qui nous invite à la foi, à l'espérance, à la pénitence, à la contrition, et enfin triomphe en prenant possession de l'âme du pêcheur converti. Le saint savoyard définit lui-même la « théologie mystique » dans le chapitre 1, livre 6 du *Traité de l'amour de Dieu* en distinguant la méditation, « la mère de l'amour », qui « considère par le menu et comme piece à piece les objectz qui sont propres à nous esmouvoir » de la contemplation qui « fait une veüe toute simple et ramasse sur l'objet qu'elle ayme, [qui] se fait sans peyne ». On peut donc dire

---

[1] Jean-Yves GRENIER (s.d.r.), *Dictionnaire de la France moderne*, Paris, Hachette, 303 p., p. 213.

[2] A.D.H.S. VI C 1196. Tabellion de Thonon, 1730, fol. 120-121 Inventaire des effets du révérend Fabien BAUD, décédé le 1er août 1730 dans la Sainte Maison de Thonon.

[3] A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, 1740, vol. 2, fol. 122. Inventaire légal des biens, meubles, immeubles livres et effets de l'hérédité du Rd Joseph-Ambroise GEORGE, curé de Meythet, du 18 mai 1740, no[re] Joseph Marchant.

[4] François de SALES, *Traité de l'Amour de Dieu*, Lyon, Pierre Rigaud, 1616.

que les premiers livres du *Traité de l'amour de Dieu* définissent l'humanisme dévot alors que les derniers livres sont emblématiques du haut mysticisme français du XVIIe siècle. La pensée du saint est réellement optimiste car il est convaincu que l'âme du fidèle est capable de trouver un chemin qui la conduit directement vers le Seigneur, étant aidé par le directeur de conscience qui doit le lui faire trouver, l'aider quand le confessé se met à douter trop fortement de lui-même, trop conscient qu'il est de ses propres faiblesses :

> *« Tant plus nous nous cognaissons miserables, tant plus nous avons occasion de nous confier en Dieu, puisque nous n'avons rien de quoy nous confier en nous mesmes. La deffiance de nous mesmes provient de la cognaissance de nos imperfections. Il est bien bon de se deffier de soy-mesme, mais de quoy nous serviroit-il de le faire, sinon pour jeter toute notre confiance en Dieu et nous attendre à sa misericorde ? (¨Entretien Le pêcheur doit avoir confiance en Dieu car « Dieu est bon, il void bien qui vous estes. Vos inclinations ne vous scouroyent nuire, pour mauvaises qu'elles soyent, puisqu'elles ne vous sont laissees que pour exercer vostre volonté superieure à faire une union à celle de Dieu plus avantageuse… N'examines pas tant vostre ame de ses progres, ne veuilles pas estre si parfaite » répond l'illustre confesseur à une dame sur laquelle il veille (Lettre 1667, à Péronne - Marie de Chastel, juin 1620, t. 19, p. 254-255). Le saint envisage la dévotion sous la forme de l'amour conçu comme la volonté constante de faire le bon plaisir de Dieu. Mais la particularité de la doctrine salésienne est qu'elle est adoptée aux différents états de vie, ce que justifie ainsi le grand homme d'Eglise : « Dieu commande aux Chrestiens, qui sont les plantes vivantes de son Eglise, qu'ils produisent des fruits de devotion, un chacun selon sa qualité et vocation. La dévotion doit estre differemment exercee par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le prince, par la vefue, par la fille, par la mariée ; et non seulement cela, mais il faut accommoder la prattique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier. Je vous prie, Philothee, serait il a propos que l'Evesque voulust estre solitaire comme les Chartreux ? Et si les mariés ne vouloient rien amasser non plus que les Capucins, si l'artisan estoit tout le jour a l'eglise comme le religieux, et le religieux tous-jours exposé a toutes sortes de rencontres pour le service du prochain, comme l'Evesque, cette devotion ne seroit elle pas ridicule, desreglee et insupportable ? (¨Introduction à la vie dévote¨, livre 1, ch. 3, t. 3, p 19 - 20) ».*

On comprend pourquoi alors les ecclésiastiques dont la parole s'adresse à tous les fidèles, quelle que soit leur condition, s'abreuvent des préceptes du saint. Sa pensée, même si elle concerne d'abord les gens du monde, peut être transposée à destination des personnes du peuple. Il l'écrit lorsqu'il aborde les vertus religieuses qu'il est souhaitable de pratiquer : par exemple, « la charité qui seule nous met en la perfection » (*Introduction à la vie dévote*, ch. 11, t. 3, p. 172). Il recommande bien sûr l'amour de Dieu et du prochain et, pour y parvenir, de faire la fréquente communion, n'allant pas cependant jusqu'à parler d'une communion quotidienne « indistinctement », admettant toutefois que « ce seroit aussi imprudence de blasmer aucun (de le faire), et sur tout il suivoit l'advis de quelque digne directeur » (*Introduction à la vie dévote*, livre 2, ch. 20, t. 3, pp. 116-120). Pour François de Sales, la dévotion équivaut à la perfection de l'amour, à une union de l'âme avec Dieu qui se fait dans et par l'amour. Sa conviction lui fait dire que « la perfection de la vie chrestienne consiste en la conformité de nostre volonté avec celle de nostre bon Dieu » (*Opuscules* VI, 5, t. 26, p. 185). Cela peut se réaliser à la fois par des actions pour prouver cet amour qui se veulent imitation de Jésus-Christ, mais aussi par l'oraison. Pour réussir cette dernière, il faut faire preuve de trois qualités :

*« La première est qu'il faut estre petit en humilité ; la seconde, grand en esperance, et la troisieme qu'il faut estre enté sur Jesus Christ crucifié » car la vraie et solide devotion » consiste en « une volonté constante, résolue, prompte et active d'executer ce que l'on sçait estre aggreable à Dieu » (*Introduction à la vie dévote*, livre 4, ch.13, t. 3, p. 320).*

Pour François de Sales, l'oraison doit permettre à l'âme du fidèle une imitation de Jésus-Christ, pour atteindre la quintessence de la vie spirituelle, c'est-à-dire un « parfait abandonnement entre les mains du Père céleste et cette parfaite indifférence en ce qui est de ses divines volontés… Tout le retardement de nostre perfection ne provient que de ce defaut d'abandon » (*Sermon pour le Vendredi Saint*, 25 mars 1622, t. 10, p. 389). François appelle cela la « tressainte indifference » qui correspond pour lui au sommet de l'amour soit l'état atteint par l'âme, après le « trespas de la volonté », équivalent à un total abandon qui se veut imitation de Jésus-Christ, passant par une certaine « mort à soi-même » en Jésus-Christ, appelée autrement « l'extase de la vie » qu'il explique de cette manière : « Quand donq nous avons colloqué nostre amour en Jésus-Christ, nous avons, par conséquent, mis en luy en Dieu… C'est l'extase de la vie et operation de laquelle le grand Apostre parle principalement quand il dit : Je vis, mais non plus moy, ainsi Jesus-Christ vit en moy (*Traité de l'amour de Dieu*, livre 7, ch. 7, t. 5, p. 29-31). La recherche de la volonté de Dieu est le but du fidèle car « l'homme est créé pour louer, vénérer et servir Dieu » et doit donc combattre l'amour-propre qui est le grand obstacle à l'amour de Dieu. Il peut y parvenir en faisant d'abord une confession générale, en acquérant certaines vertus en relation avec la charité comme l'humilité, la patience, la douceur qui deviennent donc des moyens de perfection.

Le fidèle doit aussi pratiquer l'oraison. Dans ses *Résolutions*, à coup sûr, le saint fait référence néanmoins au fait que « le vray amour n'a guère de méthode », comme a du le lire le curé de Saint-Thomas-de-Couz, Claude-Antoine Giroud, mort à la fin du XVIIIe siècle[1]. S'il n'existe pas de méthode d'oraison, le saint donne un indice pour en mesurer toutefois l'efficacité :

« Nous connoissons que nostre oraison est bonne et que nous avançons en icelle si, lors que nous en sortons…, nostre face reluit de charité et nostre corps de chasteté » (Sermon pour le 2e dimanche de carême, 1614, t. 9, p. 28).

Le saint recommande à tous d'être tournés vers Dieu de façon constante dès qu'ils le pourront dans leur vie en faisant des actes de prière. Il faut d'abord prendre conscience de la présence divine. Lorsque les fidèles sont entrés dans les voies mystiques, cette présence s'impose à eux sans qu'ils fassent un effort personnel particulier.

« Il arrive… quelquefois que Nostre Seigneur respand imperceptiblement au fond du cœur une certaine douce suavité qui tesmoigne sa presence, et ilors les puissances, voire mesme les sens extérieurs de l'ame, par un certain secret consentement se retournent du costé de cette intime partie ou est le tres aymable et trescher Espoux » (Traité de l'amour de Dieu, livre 6, ch. 7, t. 4, p. 327).

François parle à ce propos d'« oraison de simple presence » : on fait une oraison de recueillement qui consiste à être présent à Dieu, non à méditer sur sa présence.

Quels sont les traits de la mystique salésienne ? Dieu incite les hommes à la perfection et leur fait un commandement d'y tendre. Saint François de Sales pense l'accès à l'amour divin par le moyen d'une purification de l'âme. Il appelle « dépouillement » le travail ascétique de l'âme qui s'efforce avec la grâce ordinaire de se réformer et de se purifier (*Entretien* 8, « De la désappropriation et despouillement de toutes choses », t. 6, p. 120-130) écrivant que « Dieu veut nous conduire a une grande pureté de cœur, a un entier renoncement de nostre propre

[1] A.D.S. 2 C 2026 Tabellion de Moûtiers, 1792, vol 1, fol. 325 v-330v. Inventaire après-décès du Rd Claude-Antoine GIRAUD, curé de Saint-Thomas-de-Couz, 28 janvier 1792, no[re] Gaspard Mungé.

interest en ce qui est de son service, et un parfait despouillement de nous mesmes ». Néanmoins, le saint ne parle pas de contemplation mais évoque souvent le développement mystique de l'âme sous l'aspect d'un progrès dans la lumière et l'amour, ou parle d'un abandon de l'âme entre les mains de Dieu. L'écrivain compare cet abandon à l'attitude d'un bébé dans les bras de sa mère, image empruntée à la grande mystique, Thérèse d'Avila.

L'influence de la spiritualité salésienne

La place de François de Sales au XVIIe siècle est exceptionnelle. Son influence se répand aussi à travers les œuvres de ses disciples. On peut parler d'une influence salésienne qui marque tous les grands spirituels qui lui succèdent d'autant plus grande qu'elle ne suppose pas l'adhésion à un système. Le plus proche disciple de François de Sales est Jean-Pierre Camus, promu par Henri IV à l'évêché de Belley, le 30 août 1609, et qui reçut la consécration épiscopale des mains de l'évêque savoyard. Il suivit les conseils du saint par sa fidélité à la résidence, son zèle pour la prédication, la confession et la direction de conscience, sa piété, son attachement au Souverain Pontife. Il fut appelé en 1632 en qualité de commissaire apostolique lors du procès de canonisation de saint François de Sales. Camus passe à la postérité non seulement pour son action remarquable en tant que prélat mais aussi pour son ouvrage majeur : *Esprit de Saint François de Sales*[1], en six volumes parus de 1639 à 1641. Le titre exact du livre dans l'édition de 1650 est en fait : *L'esprit du Bienheureux François de Sales, evesque de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres de M. Jean-Pierre Camus evesque de Belley*. Le prélat savoyard étant mort en 1622, soit plus de vingt ans auparavant, la préface précise que « l'on s'est avisé de recueillir, comme par une espèce de glanage, de ses sermons, exhortations… cet Esprit du Bienheureux François », fait « par un de ses plus intimes et familiers », donc « il n'y a point en ce recueil d'autre ordre que fortuit et selon que les pieces ont été ramassées de la bouche et de la plume de M. de Belley ». Il faudrait alors replacer les pensées de leur auteur dans leur contexte. L'archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, Maurice Fleury, qui meurt en 1780, laisse dans sa bibliothèque comprenant cent dix-huit ouvrages et vingt-neuf brochures, l'*Esprit de saint François de Sales* en un volume sans que soit précisé l'éditeur et l'année d'édition[2]. Camus se fait propagateur de la doctrine du pur amour auquel le fidèle doit s'élever. Il faut pratiquer les vertus les plus convenables tout en sachant qu'elles sont inutiles pour faire le salut et la gloire de Dieu si la sainte charité qui est la grâce ne les accompagne. Il précise que le chrétien ne doit pas chercher son intérêt dans les pratiques vertueuses mais l'intérêt et la gloire de Dieu :

> *« La volonté qui embrasse le bien est bonne, mais si elle l'embrasse en rejetant le mieux, elle est certes déréglée, non pas acceptant l'un mais rejetant l'autre ».*

Il estime que le mieux, c'est d'aimer Dieu de plus en plus purement pour lui-même, en chassant de son âme l'amour-propre et l'esprit de propre intérêt. Pour Camus, tout ce qui est bon en nous vient de Dieu, donc tout le mérite de notre activité doit revenir à Dieu. Dans l'*Esprit du bienheureux François de Sales*, Camus raconte cette anecdote survenu au cours d'un entretien passé avec l'évêque d'Annecy :

> *« Je luy demandois un jour qui estoit son directeur. Il tira de sa pochette le livre du ¨Combat spirituel¨, et me dit : Le voila... ; c'est mon maître aux choses de l'esprit et de la vie intérieure…, Mais vous conseillez, luy dis-je, en votre Philothée d'avoir un directeur vivant - Il est vray, me repartit-il, mais… il le faut choisir entre dix mille… Et ce que disoit cet empereur ancien, que ses plus fidels conseillers estoient les morts, c'est-à-dire les livres, se doit dire des directeurs spirituels ; les plus asseurés sont les livres de piété »* (part. 14, sect. 16, t. 3, Paris, 1840, pp. 125-126).

[1] Jean-Pierre CAMUS, *Esprit de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre Camus évêque de Belley*, Paris, Jacques Estienne, 1755.

[2] A.D.S. 2 C 65 Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, vol. 2, fol 283-297 v. Inventaire des meubles, effets, titres et papiers de la succession de Rd Maurice FLEURY, archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, 6 juillet 1780, no^{re} Pierre Pacoret.

Camus publia près de deux cents ouvrages, dont au moins quarante romans défendant l'idée que « le vray niveau de la dévotion, c'est la vocation d'un chacun et tous sont obligés par la loy chrétienne à chercher non l'estat de perfection, qui n'est que de conseil, mais la perfection, de leur état qui est de précepte » (*Voyageur inconnu*). Le révérend Léonard Guigonnet, curé des Allues en Tarentaise, laisse, en 1744, *Le Dévot à la vierge,* en un volume[1]. Cependant, Camus ne passe à la postérité que pour l'*Esprit de Saint François de Sales* car la plupart de ses œuvres sont des œuvres de polémique, c'est-à-dire ne se comprenant que dans un contexte lié à une controverse, car sa doctrine s'avère trop disséminée dans une multitude de titres, car au XIXe siècle, l'abbé de Baudry, en publiant son *Véritable esprit de saint François de Sales*, a fait douter que Camus fut l'auteur du même titre. Néanmoins, le curé de Manigod, près de Thônes, dans les Aravis, Jean-Louis Chappaz, laissant cent cinquante quatre titres, soit deux cent quatre-vingt sept volumes, à sa mort en novembre 1758, possède un *Esprit de Saint François de Sales* dont l'année d'édition est mentionnée, 1727, ainsi que le lieu d'édition, Paris, et le format, in-8[2]. Il s'agit d'un abrégé écrit par l'abbé Pierre Collot, docteur de Sorbonne, continuateur de Jean-Pierre Camus, qui diffuse l'œuvre de ce dernier au XVIIIe siècle[3]. La date de 1727 ne laisse aucun doute sur l'auteur de ce livre plusieurs fois réimprimé. À travers les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards, se dessine la vie, parfois double, d'un ouvrage de théologie, ici mystique. Au-delà du XVIIe siècle, « âge d'or de la direction spirituelle », se poursuit l'influence salésienne. Comme Jean-Pierre Camus, le jésuite Nicolas Caussin est un contemporain de Richelieu et un grand prédicateur qui s'inspire de la spiritualité optimiste de l'illustre évêque d'Annecy[4]. Pour preuve, il écrit un *Traicté de la conduite spirituelle selon l'esprit du Bienheureux François de Sales, Evesque et Prince de Genève* qui vise à expliquer la doctrine salésienne, surtout en ce qui concerne la direction spirituelle, en particulier ses instructions qualifiées d'« universellement approuvées et estimées par la voix publique ». Mais le Père Caussin est surtout célèbre pour *La Cour Sainte*, parue à partir de 1624, quatorze fois réimprimée du vivant de l'auteur, soit jusqu'en 1651[5]. Divisée en trois parties, elle symbolise l'esprit de la contre-réforme en France :

I De l'institution chrétienne ;

II Des maximes de la foi ;

III De l'empire de la raison sur les passions.

Sa sincérité apostolique lui vaut d'être nommé confesseur du roi Louis XVIII par Richelieu. La présence de cet ouvrage chez au moins trois prêtres de notre groupe laisse entrevoir leur sensibilité toute salésienne. Au détour des deux cent quatre-vingt treize titres du curé d'Arenthon, près de La Roche-sur-Foron, Charles-Amable Daviet, il apparaît plus d'un siècle après sa première impression[6]. Dans la périphérie d'Annecy, deux curés en sont aussi possesseurs : Joseph-Ambroise George, curé de Meythet[7], et Pierre Léonard, curé de Gruffy[8]. Au XVIIIe siècle, un des disciples de François de Sales est le jésuite Barthélémy Baudrand. À la différence de Jean-Pierre Camus, il refuse la polémique, pensant que « sans disputes, sans fiel, sans aigreur contre les incrédules, mais dans un esprit de charité et de zèle pour leur salut, nous ne ferons que montrer les principes qui produisent dans le monde tant d'égarements dans

[1] A .D.S. 2 C 1914. Tabellion de Moutiers, 1745, 1 vol., fol. 13-18 v., Inventaire des meubles et effets du Rd Léonard GUIGONNET, curé des Allues, 28 décembre 1744, no^{re} Ravier.

[2] A.D.H.S. 4 G 18. Archives ecclésiastiques. Clergé séculier Inventaire des biens du Rd Jean-Louis CHAPPAZ, curé de Manigod, novembre 1758.

[3] COLLOT, Pierre. *Abrégé de l'Esprit de Saint François de Sales*, Paris, J. Estienne, 1727, in-8.

[4] CAUSSIN, Nicolas. ¨Traicté de la conduite spirituelle selon l'esprit du Bienheureux François de Sales, Evesque et Prince de Genève ¨, Paris, 1637.

[5] CAUSSIN, Nicolas. *La Cour Sainte*, Paris, Chappelet, 1624, 3 vol.

[6] A. D. H. S. VIC 1396. Tabellion de Bonneville, 1780, vol. 1, fol. 95-102. Inventaire du délaissé du R Charles-Amable DAVIET, curé d'Arenthon, 9 décembre 1779, no^{re} Claude-Rodolphe Ducroz.

[7] A.D.H.S. VI C 134. Tabellion d'Annecy, 1740, vol. 1. fol. 122. Inventaire légal des biens, meubles, immeubles livres et effets de l'hérédité du Rd Joseph Ambroise GEORGE, curé de Meythet, 18 mai 1740, no^{re} Joseph Marchant.

[8] A.D.H.S. 4 G 18. Archives ecclésiastiques. Clergé séculier. Inventaire de la bibliothèque du Rd Pierre LEONARD, curé de Gruffy. Testament du 13 octobre 1767.

la foi et dans les mœurs »[1]. Nulle surprise à découvrir cet auteur de théologie mystique chez le révérend Jacques Frère, curé de différentes paroisses du Pays de Gex, émigré en Suisse à Carouge lorsque « Jean-François Jacquemard commis par arrest de la municipalité de Carouge du 15 thermidor an 2nd de la République française pour prendre l'inventaire de la bibliothèque » reconnaît qu'il y a deux cent quatre-vingt dix volumes pour cent un titres estimés par le libraire Magnin à la somme de 387 livres 15 sols [2]. Très précise, la liste des ouvrages mentionne le lieu et la date d'édition, le nom de l'éditeur, le format, le nombre de volumes et la valeur de ceux-ci. C'est un homme de l'art qui l'a dressée. Ainsi, on relève « l'Ame élevée à Dieu par le P. Baudran 2 volumes in-12 Lyon 1773, 1 livre 10 sols ». En fait, il s'agit de *l'Âme élevée à Dieu par les reflexions et les sentiments*, premier ouvrage de l'écrivain paru à Lyon à partir de 1765, qu'il présente de cette façon :

> *« ce petit ouvrage ne donnera rien de nouveau pour le fond ».*

Cependant, chaque année, le théologien rédige un « petit traité » jusqu'en 1780, réédité de quinze à trente fois, ce qui fait de Baudran un des auteurs spirituels les plus souvent lus du XVIIIe siècle mais aussi dans le suivant. Les autres ouvrages de dévotion les plus connus sont *L'Âme sanctifiée par la perfection de toutes les actions de la vie* (1766), *L'Âme sur le Calvaire* ou *L'Âme de la jeunesse*. Ce dernier est présent avec *L'Âme élevée à Dieu* dans la bibliothèque de l'archidiacre de la collégiale d'Aix-Les-Bains, Maurice Fleury[3], sous la forme d'un et deux volumes. La piété exposée est bien sûr celle des jésuites mais aussi celle de la dévotion populaire. Il élabore la formule suivante :

> *« L'essentiel, ce sont les œuvres. Les maximes sont la Vertu en paroles, les pratiques sont la Vertu en actions »* (*L'Âme sanctifiée*, p. 6).

S'inspirant de la pensée salésienne, il invite le fidèle à rechercher la perfection dans ses actions et prières, à avoir confiance dans la bonté de Dieu :

> *« Au lieu de n'envisager que les rigueurs inexorables de la justice de Dieu, jetez-vous avec confiance dans le sein de sa miséricorde »[4].*

La place importante du courant bérullien

Pierre de Bérulle apparaît peu dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards quel que soit l'importance de celles-ci d'ailleurs. Il est vrai que le fondateur de l'ordre de l'Oratoire et organisateur du Carmel en France meurt en 1629, soit bien avant la période qui nous concerne. Pourtant sa pensée consistant à ce que les clercs fassent « naître et former Jésus dans les cœurs » trouve des prolongements dans les livres de ses disciples. Pour lui, la direction de conscience suppose l'humilité et l'invocation répétée du Saint-Esprit ; il prétend même que le dirigé ne doit retrouver dans le directeur « que l'ombre, que la présence de Jésus Christ », que le meilleur moyen est la prière car c'est le fils de Dieu qui doit « acheminer à la perfection ces âmes qui lui appartiennent ».

Cette recherche de la perfection amène Louis Tronson à écrire ses célèbres *Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection*[5] dès 1650, même s'ils ne sont édités qu'en 1690. Il s'agit d'une sorte de méthode très utile aux ecclésiastiques qui veulent parvenir à la perfection de leur état. L'examen particulier se caractérise par deux aspects essentiels : d'une part, à l'occasion de cet

---

[1] Bernard PLONGERON, *Les Defis de la modernité (1750-1840), Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Jean-Marie MAYEUR (s.d.r.), Paris, Desclée, 1997, 1002 p., p. 250.

[2] A.D.H.S. 32 L 39. Inventaire de la bibliothèque du révérend Jacques FRERE, émigré à Carouge, 22 thermidor an II de la République française.

[3] A.D.S. 2 C 65. Tabellion d'Aix-les-Bains. Inventaire des meubles, effets, titres et papiers de la succession du Rd Maurice FLEURY, archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, 6 juillet 1780, no[re] Pierre Pacoret.

[4] Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1995, 1730 p., pp. 742-743

[5] Louis TRONSON, *Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection*, Lyon, Declaustre, 1690, 2 vol.

exercice collectif, chaque membre d'une communauté doit réfléchir sur le sujet qu'on lui propose ; d'autre part, un schéma tripartite immuable et un caractère christocentrique : étude et contemplation d'une vertu du Christ, examen détaillé des points d'application de cette vertu, imitation de Jésus pour approcher sa perfection. Louis Tronson a cherché à réécrire presque tous les examens notés par plusieurs générations sulpiciennes selon une rhétorique très classique, à les enrichir de citations scripturaires et patristiques, et à développer de nouveaux thèmes d'examens. Son écriture montre une très profonde connaissance du corps humain et un souci de se comporter en éducateur par l'importance donnée à la modestie, à la séparation du monde. Une approche trop morale et pas assez mystique peut être reprochée aux *Examens*, mais elle s'explique par la volonté de l'auteur d'être accessible à des candidats aux fonctions ecclésiastiques pas assez éduqués spirituellement, ayant besoin d'être instruits de règles de comportement d'abord, pour ensuite cheminer dans l'acquisition de vertus chrétiennes. Les très nombreuses éditions de l'ouvrage sont justifiées par un discours qui s'adapte à différentes situations sociales, celle des « personnes qui vivent en communauté », celle « des servantes pauvres », celle des laïques chargés des plus hautes responsabilités…, autant de catégories sociales qui sont en contact avec les desservants savoyards déjà évoqués qui ont pour noms Baud, Delachinal, Chappaz, Baudrey, Giraud.

Saint Jean Eudes est un autre disciple de Bérulle qui trouve sa place dans certaines bibliothèques, comme par exemple sur les rayonnages de celle de l'archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, Maurice Fleury, ou celle du curé de Gruffy, Pierre Léonard. Chez le premier, il s'agit de *La dévotion au sacré cœur de Jésus* en un volume, ainsi que chez le second[1]. L'auteur reste une référence à la fois en tant que pédagogue à l'origine de la congrégation des audistes, mais ici en tant que mystique. Ce livre reprend les grandes lignes de son traité intitulé *La Vie et le royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes* qui insiste sur le mystère du Verbe incarné, soit la présence du Corps mystique du Christ qui s'accroît en chaque homme. Il met en avant l'importance du baptême, sacrement d'entrée dans la communauté des chrétiens, et conçoit que le fidèle éprouve une contemplation aimante de Jésus « jusqu'à ce qu'il soit formé en nous ». Dans cette démarche, « Saint Vincent de Paul de Normandie » fait l'éloge du directeur de conscience sachant attendre « les moments du Père céleste » et dénonce le directeur trop pressé qui met les âmes « dans la voie de l'oraison passive » alors que « c'est à Dieu à les y mettre » (*Oeuvres complètes*, éd. Dauphin et Lebrun, t. 10, Paris, 1909, p. 439).

Chez les révérends Claude Fleury, curé de Vieugy, et Pierre Léonard, son voisin de Gruffy, près d'Annecy, ainsi que chez l'homonyme du premier Maurice Fleury d'Aix-Les-Bains, un autre représentant de l'« école bérulienne » est présent : Charles-Edme Cloyseault. Il ne s'agit pas vraiment d'un écrivain, ni même d'un érudit, mais d'un homme qui veut transmettre un savoir pratique, utile aux prêtres dans leur fonction de tous les jours, acquis lors de sa longue expérience de supérieur du séminaire de Chalon-sur-Saône entre 1676 et sa mort en 1728. De par sa fonction, il rédige des sujets de piété pour les conférences ecclésiastiques de son diocèse, des règlements de l'évêque et comte de Chalon-sur-Saône pour la conduite de son séminaire, un recueil des ordonnances synodales du diocèse, des vies de Pères de l'Oratoire, des méditations d'une retraite à l'usage des curés et des autres ecclésiastiques. Fidèle serviteur de l'Église, il est peu surprenant que son ouvrage le plus connu porte sur la cérémonie qui rassemble en moins les fidèles chaque semaine : la messe. Le titre complet est *Méditations des prêtres devant et après la messe pour se disposer à la célébrer dignement et avec fruit pour chaque jour du mois*[2]. L'ouvrage est marqué des grandes lignes de force de la pensée du Père de Bérulle - le Verbe incarné, le sacerdoce, la Sainte Vierge - retrouvées dans la formule suivante :

> *« Toute l'Église triomphante, militante et souffrante s'offre avec Jésus-Christ dans ce sacrifice de la messe ; Jésus-Christ s'y offre avec elle. Vous devez vous considérer, en allant à l'autel, comme ministre, non seulement de Jésus-Christ, mais encore de la Sainte Vierge, de tous les saints et saintes qui sont dans le ciel, de tous les fidèles qui sont sur la terre et de toutes les âmes qui sont en purgatoire… Jésus-Christ a un désir divin et infini de vous offrir en sacrifice*

[1] Saint Jean EUDES, *La dévotion au très-sacré cœur et au très sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie*, Paris, 1650, in-12.

[2] Charles-Edme CLOYSEAULT, *Méditations des prêtres devant et après la messe pour se disposer à la célébrer dignement et avec fruit pour chaque jour du mois*, Lyon, 1683, in-4.

avec lui, afin que votre esprit, votre vie et vos mœurs soient véritablement et totalement sacrifiés et consacrés à Dieu » (pp. 2-3).

On comprend dès lors qu'un siècle plus tard, ce livre soit encore réédité et lu par des confrères soucieux d'une certaine rigueur.

L'évocation d'un autre auteur de l'école bérulienne, en l'occurrence celle de Jean-Baptiste Avrillon, mérite le détour non seulement parce que ses œuvres sont de nombreuses fois rééditées mais aussi parce qu'un curé de campagne possède trois de celles-ci. Ce sont une *Retraite de dix jours*[1], des *Méditations sur la communion*[2] et une *Conduite pour le carême*[3] de l'édition de Nancy. Respectivement, chaque titre a été réédité quatre, vingt-deux et soixante-quatre fois. C'est dire combien il s'agit d'un auteur à la mode dans la seconde partie du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle puisqu'il mourut en 1729. Lui aussi se caractérise par une spiritualité que l'on pourrait qualifier de très affective, insistant sur l'amour de Dieu, avec d'ailleurs un ouvrage intitulé *Traité de l'amour de Dieu à l'égard des hommes et de l'amour du prochain*[4] ou encore l'*Année affective ou sentiments sur l'amour de Dieu tirés du Cantique des Cantiques pour chaque jour de l'année*. Voilà qui laisse envisager un lecteur tourné vers des théologiens faisant autorité à leur époque, modéré dans sa manière de se cultiver, peu intéressé par les controverses, quiétiste ou janséniste par exemples. Les révérends Delachinal et Chappaz lui ressemblent sans doute puisqu'ils consultent aussi les *Méditations*.

Un peu à part, apparaît la figure de Nicolas de Malebranche à travers un titre possédé par le révérend Delachinal : *Vérité et excellence de Jésus-Christ en forme de méditations*[5]. Il est aussi l'auteur de *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence,* de *Méditations chrétiennes et métaphysiques* (1683). La spiritualité de Malebranche est basée sur l'union de l'âme à Dieu :

« Il faut sur tout prendre garde que nous dépendons de la puissance de Dieu, que nous sommes mis à sa sagesse : et que nous n'avons de mouvement que par son esprit, que par l'amour qu'il se porte à lui- même » (*Traité de morale*, liv. 2, chp. 2-5).

Pour le philosophe, le principe de tout mouvement est en Dieu, ce que Bérulle appliquait aussi à l'amour. Pour se rapprocher de la perfection, Malebranche associe la foi et la raison car « l'attention de l'esprit est une prière naturelle par laquelle nous obtenons que la Raison nous éclaire… La foi est pure grâce en tout sens, mais l'intelligence de la vérité est tellement grâce qu'il faut la mériter par le travail ou la coopération à la grâce (*Traité de morale*, liv. 1, chp. 5 &. 4). Il encourage la pratique de l'ascèse en disant qu'elle est nécessaire, qu'elle aide l'âme par la pénitence à se détacher du corps qui nous est donné pour le mortifier. Par ce moyen, la grâce qui sauve éloigne l'horreur du péché pour atteindre « un vide de soi-même dans un esprit d'anéantissement et de sacrifice ». Cependant, comme Malebranche vise un amour « éclairé », il n'est pas judicieux d'utiliser le mot « mystique » à son propos, ce qui le différencie ici de Bérulle, ce que confirme sa remarque suivante :

« L'état des sécheresses et le plus méritoire, mais il n'est pas le plus sûr » (*Traité de l'amour de Dieu*).

L'un des auteurs spirituels les plus lus et conseillés, dès le XVIe siècle, est Louis de Grenade. Deux siècles après sa mort survenue en 1588, il demeure très présent dans les bibliothèques du clergé séculier savoyard. Comme le disait Louis-François d'Argentan dans *Les exercices du chrestien intérieur*, il s'agit d'un des auteurs « qui nous feront goûter, en les lisant, quelques

[1] Jean-Baptiste AVRILLON, *Pour les personnes consacrées à Dieu et pour celles qui sont engagées dans le monde, Retraite de dix jours*, Paris, 1713, in-12.

[2] Jean-Baptiste AVRILLON, *Les Méditations et sentiments sur la sainte Communion*, Paris, 1714, in-12.

[3] Jean-Baptiste AVRILLON, *Conduite pour passer saintement le Carême*, Paris, 1727.

[4] Jean-Baptiste AVRILLON, *Traité de l'amour de Dieu à l'égard des hommes et de l'amour du prochain*, Paris, 1705. *L'Année affective ou sentiments sur l'amour de Dieu tirés du Cantique des Cantiques pour chaque jour de l'année*, Paris, 1710.

[5] Nicolas de MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes*, Cologne, 1683, in-12.

faveurs de l'esprit de Dieu »[1]. Ainsi, les objectifs dévolus à la lecture spirituelle se devinent, à savoir édifier, consoler et fortifier le cœur et l'esprit. Pour les atteindre, elle est orientée vers la prière dont elle copie en quelque sorte les étapes : la préparation par la pureté du cœur et l'invocation à Dieu, la lecture, la réflexion, puis l'action de grâce et l'annotation. Elle permet d'accéder à la connaissance des choses spirituelles. Louis de Grenade résume cela dans une formule :

> *« Il me semble que la lecture des livres de piété est comme un alphabet qui nous introduit à la philosophie céleste, puisque par sa facilité elle nous ouvre l'accès aux vérités les plus difficiles à comprendre et les plus ¨sublimes¨. Ainsi la lecture spirituelle dépasse le savoir pour influencer l'âme. Par ailleurs, Louis de Grenade est un des auteurs préférés de François de Sales qui écrit à son propos : « Mais pour lire fructueusement, il ne faut pas gourmander, ainsi le faut peser et priser, et, chapitre après chapitre, le ruminer et appliquer à l'âme avec beaucoup de considération et de prières à Dieu. Il faut le lire avec révérence et dévotion »* [2].

Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces deux auteurs très proches dans les bibliothèques des révérends Baud, Delachinal, Frère, Léonard, Fleury, pour le groupe qui nous intéresse et chez bien d'autres ecclésiastiques encore. Dans la bibliothèque du révérend Fabien Baud, on sait juste qu'un livre est de Louis de Grenade sans que le titre ne soit précisé. Sinon dans celles des révérends Frère et Léonard, il est relevé par le notaire qu'il s'agit des « œuvres spirituelles », sans que soient précisés ni le lieu ni l'année d'édition. Elles ont pour objectif de permettre la connaissance de Dieu qui est le fondement du vrai bonheur de l'homme. Il distingue les bienheureux qui y accèdent « au ciel par claire vision de l'homme » et les vivants qui l'approchent par la foi et la théologie, en contemplant « les œuvres de Dieu ; celles-ci, ouvrages et effets de sa bonté, de sa sagesse, nous donnent quelque aperçu de la source et de la cause d'où elles procèdent. Parmi elles, il en est de naturelles et il en est « de grâce » (*Obras*, Madrid, éd. J. Cuervo, 1906-1908, 14 vol., t. 5, p. 12). Cette distinction est fondamentale dans la doctrine de Louis de Grenade. Les œuvres de grâce ont trait à la sanctification de l'homme et la plus essentielle concerne la rédemption. Pour instruire le fidèle, le grand prédicateur espagnol du XVIe siècle a surtout étudié le « mystère du Christ » car « le plus profond mystère que professent la foi et la religion chrétienne, c'est celui de l'Incarnation et de la Passion du Fils de Dieu » (*Obras*, t. 9, p. 462), fondée sur la Trinité et riche d'exemples édifiants pour toute vie chrétienne. Celle-ci consiste à suivre le Christ, à s'identifier à lui. Le souhait du théologien de définir et former un « chrétien idéal » ou un « chrétien parfait qui s'ordonne à une fin surnaturelle et dont la vie réelle est surnaturelle » (*Obras*, t. 4, p. 5) ne peut qu'attirer la curiosité de certains ecclésiastiques savoyards particulièrement cultivés pour qui cet objectif d'éduquer ainsi des fidèles reste d'actualité deux siècles plus tard. Pour atteindre la perfection, le chrétien doit se détacher des vices et adopter certaines vertus. C'est ce qui lui est enseigné dans la *Guia de pecadores,* ou *Guide des pêcheurs*. Bien sûr, cela ne peut se faire que par étapes et suppose la pratique quotidienne des exercices spirituels, c'est-à-dire des méditations au moyen d'une méthode et d'un contenu pour lire et réfléchir. Elles portent sur la condition de la vie humaine et sur le mystère du Christ pour à la fois que le chrétien parvienne à « se regarder soi-même » et à « se regarder dans le Christ ». Toute l'œuvre de Louis de Grenade se caractérise à la fois par une grande connaissance doctrinale, une grande clarté de l'exposé et une maîtrise remarquable de la langue. Il fait souvent référence à la Summa *theologica* de Thomas d'Aquin et connaît parfaitement les Pères de l'Église. On comprend dès lors que François de Sales recommandait aux prêtres, particulièrement ceux du diocèse de Genève-Annecy, ses livres comme « second bréviaire ». Ces deux auteurs sont au demeurant souvent associés à une autre figure du christianisme, Charles Borromée, qui écrit en 1582 au pape Grégoire XIII :

---

[1] Louis-François d'ARGENTAN, *Les Exercices du chrestien intérieur*, Paris, Cramoisy, 1669, 2 vol., in-12.

[2] François de SALES, Lettre à Antoine de Revol, 3 juin 1603, *Œuvres complètes*, Annecy, 1882-1932, t. 1.2, p. 189.

« Parmi ceux qui jusqu'à notre temps, ont écrit de choses spirituelles…, on peur affirmer que pas un seul n'a écrit de livres ni plus nombreux ni plus choisis et plus utiles que le P. Fray Louis de Grenade ».

La place occupée par Alphonse Rodriguez dans la lecture faite par les ecclésiastiques savoyards est considérable, quelque soient leur fonction, leur niveau d'études, leur fortune. Ce sont bien sûr des volumes de son *Ejerciciio de perfeccion y virtudes cristianas,* ou plus communément appelé *Pratique de la perfection chrétienne,* qui sont retrouvés dans les rayons des bibliothèques[1]. Comment expliquer cette présence fréquente ? Le théologien jésuite espagnol fait imprimer à ses frais à la fin de sa vie en 1607 les conférences données aux novices de Monterrey et de Séville. Cette impression « reçut un tel succès qu'on en tira, trente mille réaux ; de quoi rembourser l'emprunt et réaliser deux autres impressions, et aussi imprimer de nombreux feuillets volants d'actes de contrition, qu'il distribuait libéralement » (notice nécrologique par François Millan, aux Archives de la faculté de théologie de Grenade, Fondo S. I., 26 -19). La diffusion du livre est telle qu'il devient avec la Bible et l'*Imitation de Jesus-Christ* l'un des plus lus par les chrétiens par la suite. Mais son influence n'ira pas jusqu'à dépasser celle des *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus. Chez le curé Vuargnoz de Régnier, le livre est intitulé de façon inexacte *Pratique de la pensée chrestienne* « par le Rd Père Alphonse Rodriguez de la compagnie de Jésus, troisième partie ». Par contre, les desservants de Lucinge et de Meythet, se nommant respectivement Claude-François Delachinal et Joseph Amboise George, possèdent le livre sous la forme de quatre volumes in-huit, peut-être de la même édition, même si trente ans séparent les deux inventaires après-décès datant de 1775 et 1740. La liste des ouvrages du révérend Joseph Baudrey de Saint Georges d'Hurtières précise que la *Pratique de la perfection chrétienne* possédée est de l'édition de 1682 à Paris alors que celle du révérend Pierre Léonard de Gruffy est de l'édition de Toulouse, sans mention de date. L'ouvrage est la compilation des conférences données par Rodriguez pendant la période où il fut maître des novices et père spirituel. Rodriguez ne fait pas preuve d'une extraordinaire originalité dans sa présentation d'un cheminement vers la perfection chrétienne. Il reprend les sources habituelles sur le sujet comme l'Écriture sainte, les Pères, les premiers moines et les théologiens. Apparaissent des citations d'Augustin Bernard, Grégoire le Grand, Jérôme, Bonaventure, Thomas d'Aquin, Jean Cassien, de l'*Imitation du Christ*. Les auteurs classiques sont moins utilisés par l'auteur en comparaison de ses contemporains. Étant Jésuite, les *Constitutions* et les règles de la compagnie, les écrits de ses grands maîtres comme ceux de saint Ignace, François Xavier, François de Borgia, Suarez, sont repris. De même, l'ouvrage retranscrit les enseignements des jésuites en matière de confession, de spiritualité, qui sont essentiellement oraux et se veulent accessibles à l'ensemble des fidèles, d'où une démarche particulièrement pédagogique mais aussi une façon d'accéder à la perfection qui se veut concrète, pratique. C'est certainement pour cela que le livre est très en vogue en Savoie. Il se décompose en plusieurs parties, dont certaines ont trait spécifiquement au sacerdoce. En premier lieu, sont évoqués le désir du progrès spirituel, la perfection à trouver dans l'accomplissement des choses ordinaires de la vie, la prière et la présence de Dieu, l'examen de conscience. En second lieu, la présentation d'une vie « très adaptée aux séculiers qui désirent vraiment servir Dieu » envisage des comportements empreints de mortification, de modestie et de silence, d'humilité, de méditation de la passion du Christ, sans compter la manière de se conduire face aux tentations, aux moments de joie et de tristesse, lors de la messe et de la communion. Enfin, sont abordées les vertus vraiment particulières à l'état religieux comme le zèle apostolique, la méfiance envers soi-même et la confiance en Dieu mais encore sont traités les vœux de la vie religieuse, l'observance des règles, l'ouverture de conscience aux pères spirituels. Autant de propos qui ne peuvent qu'intéresser les membres du clergé savoyard, d'autant qu'ils sont tenus avec une très grande clarté d'expression, dans un souci de proposer des paragraphes assez courts mais bien structurés, fourmillant de remarques d'ordre psychologique illustrées par des détails tirés de la vie quotidienne. Le livre se veut plus pratique que théorique même si la pensée est fondée sur la théologie et se réfère à la vie du Christ. Alphonse Rodriguez porte son intérêt sur la pratique des vertus ordinaires, en les décrivant dans leur application quotidienne par le biais d'une langue populaire :

[1] Alphonse RODRIGUEZ, *Pratique de la perfection chrétienne*, Paris, Cramoisy, 1679, in-4.

1. En premier lieu, la charité qui est l'essence de la perfection, qui « nous unit à Dieu par amour ».

2. En second lieu donc, l'amour de Dieu qui implique de faire la volonté de Dieu car « plus elle sera grande et parfaite, plus l'amour sera grand ».

3. En troisième lieu, l'exercice de la perfection correspond à des pratiques et vertus qui concernent tous les états de vie et sont animées par le désir des biens célestes ou de justice au sens biblique du terme, soit « le nom commun de toute vertu et perfection ».

Pour réaliser la volonté de Dieu, le fidèle doit pratiquer la prière mais en sachant qu'elle « n'est pas une fin, mais un moyen que nous prenons pour notre profit et perfection ». Rodriguez propose une prière commune accessible aux novices et donc aux gens simples car « elle est un moyen très important et efficace pour vaincre et réduire toutes les difficultés qui se présentent sur le chemin de la vertu… Quand elle est bien réglée, toute la vie l'est de même ; quand elle l'est mal, tout le reste se dérègle ». En cela, l'auteur fait la distinction avec l'oraison qu'il présente comme un moment où l'homme est « si absorbé et imbibé de Dieu qu'il ne se souvient pas de soi, ni ne comprend rien, ni ne sait d'où il vient ni où il va, et qu'il oublie tout préambule, plan et point ». Pour lui, l'oraison « se reçoit plus qu'on ne la fait », ne peut pas être enseignée « parce qu'elle ne peut pas s'expliquer par des mots », ne peut pas être atteinte par l'homme tant que Dieu ne l'y met pas, ce qui fait écrire au théologien :

> *« Ces anagogies, ces transformations de l'âme, ces sciences, cette annihilation, cette union sans moyen, ce fond de Tauler, dont on se sert pour dire ces choses, si vous les entendez, moi je ne les entends pas ni ne sais ce que vous voulez dire ».*

L'oraison mystique, si elle va trop loin, confine à l'orgueil et il faut la pratiquer avec prudence et avec l'aide d'un bon conseiller. Il lui préfère la lecture « par pauses » qui permet à Dieu souvent d'élever l'âme à l'oraison ordinaire comparant la lecture faite avec concentration à la pluie douce et régulière qui pénètre et fertilise la terre. Alphonse Rodriguez est donc l'auteur d'ouvrages destinés à un public de laïques comme d'ecclésiastiques et aborde de façon simple et pédagogique des thèmes courants comme ceux des vertus chrétiennes, de la perfection, de la prière, de la lecture, est en fait un auteur apprécié des clercs savoyards.

Parmi les livres de théologiens présents dans les bibliothèques ecclésiastiques savoyardes, on retrouve très fréquemment un titre de dévotion chrétienne des plus connus, également fort ancien : l'*Imitation de Jésus-Christ* attribué à un moine chrétien du Moyen-Âge, Thomas a Kempis. Cela n'est pas une surprise car c'est un livre qui date et se transmet par héritage d'oncle à neveu, de frère à frère, en Savoie comme en France. C'est l'un des livres importants possédés par le curé d'une petite paroisse comme celle de Teillé dans la vallée de la Loire, l'abbé Doussin, vers 1860[1]. Il n'a que quelques livres religieux écrits par sainte Thérèse, François de Sales, Bossuet, mais aucun livre profane. Son confrère Vuargnoz en poste à Régnier, près de la Roche-sur-Foron, possède le même titre relevé par le notaire sous sa forme latine, *De imitatione Christi*[2]. C'est l'un des livres de chevet des hommes voués au sacerdoce, tournés vers la méditation et le sacerdoce, qui peuvent reprendre à leur compte la formule retrouvée en légende du portrait de l'auteur :

> *« En toutes choses j'ai cherché la paix et ne l'ai point trouvée, sauf dans les livres et le retrait du monde ».*

La bibliothèque du révérend Joseph Baudrey, curé de Saint-Georges d'Hurtières, comprend un livre évoqué dans les dernières lignes de l'inventaire dressé le 22 avril 1729, sous le nom de

---

[1] Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1986, 480 p., p. 413.

[2] A.D.H.S. VI C 2033. Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1737, fol. 148-150¨. Inventaire des effets de l'hoirie du Rd VUARGNOZ, curé de Régnier, 5 mars 1737, no^re Riondet.

son auteur, Thomas a Kempis[1]. Il s'agit à coup sûr de l'*Imitation de Jésus-Christ*, titre si célèbre qu'on n'a pas pris soin de le relever avec précision. Thomas a Kempis appartenait à une école spirituelle qui s'étendait sur les rives du Rhin, de la Suisse à la Hollande, en passant par Strasbourg et Cologne, et diffusait une influence plus large en France et en Allemagne. L'esprit de l'auteur se rattache à un mouvement de spiritualité nommé par ses membres *Devotio moderna,* ou *Dévotion moderne*, signe de leur volonté de réformer le milieu ecclésiastique tout d'abord en luttant contre le luxe et la richesse des monastères pour tendre vers la pauvreté et la simplicité. Ensuite, les disciples de Gérard Groote s'adressent à un public de laïques relativement simple et peu intellectuel. En cela, même utilisé quatre siècles plus tard, le livre correspond encore en partie au monde des fidèles en Savoie qui sont très majoritairement des paysans. L'*Imitation de Jésus-Christ* devient très vite le livre le plus lu dans le monde chrétien grâce d'abord aux ateliers des moines copistes, puis aux progrès de l'imprimerie. Le titre même traduit l'adoration débordante de son auteur pour le Christ. Si le message du Christ se veut universel, la diffusion de l'ouvrage l'est presque également avec des traductions dans toutes les langues du monde civilisé. En France, la plus ancienne version parut à Toulouse en 1488 sous l'intitulé : « Cy commence le livre trèe salutaire, la Ymitation Jhésu-Christ et mesprisement de ce monde, premierement comprend en latin par Saint Bernard, ou par autre devote personne, attribué à maistre Jehan Gerson, chancelire de Paris, et après translaté en françoys en la cité de Tholose ». Le succès ne se dément pas jusqu'au XIXe siècle avec diverses traductions. Au XVIIIe siècle, quelques exemplaires permettent un cheminement dans l'histoire de la traduction et de l'édition française. Par exemple, le relevé de la bibliothèque du révérend Claude Fleury, décédé à Vieugy en 1793, mentionne l'*Imitation de Jésus Christ par Beïeul* qui est en fait le pseudonyme d'Isaac le Maistre de Sacy, dont la première édition qu'il fait de l'œuvre date de 1662, même si dans le cas présent l'année d'édition n'est pas précisée[2]. Le révérend Jacques Frère, exilé en Suisse, à Carouge, pendant la période révolutionnaire, a laissé derrière lui sa bibliothèque qui abrite l'*Ïncitation de Jésus-Christ en vers français par Corneil* (1v. in -12 Bruxel 1684)[3]. En fait, la biographie du célèbre poète dramatique français nous apprend qu'il a fait cette traduction en vers dans les années 1651-1656. C'est à la suite d'un échec avec une pièce intitulée *Pertharite* en 1651 que l'auteur du *Cid* traduit cette œuvre religieuse. La possession d'un ouvrage religieux mis en vers suggère un propriétaire ecclésiastique amateur de littérature et qui est sensible également aux illustrations qui ornent la couverture ainsi que chaque chapitre, à partir des éditions de 1653, de 1656. On peut penser que le curé de Collonges possédait un ouvrage de ce type, ce qui n'est pas commun par rapport à beaucoup de ses confrères. En tout cas, le livre possédé par le révérend Frère a plus d'un siècle de durée de vie lorsqu'il est inventorié, ce qui est proprement remarquable et laisse supposer une multitude de lecteurs, de lectures, de transmissions. Le livre abonde en citations bibliques et certains ecclésiastiques pour mieux se rapprocher de l'esprit de l'écrivain en possèdent la version latine comme il est précisé en ce qui concerne celle du révérend Charles-Amable Daviet, curé d'Arenthon, composée de deux volumes[4]. C'est certainement le cas de celle de l'archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, Maurice Fleury, comme le suggère la néanmoins mention de *libri quatuor* qui est apposée au titre[5]. Le révérend Pierre Léonard de Gruffy possède une édition de Paris, in-12, non datée, qui est récupérée après sa mort par son confrère Astruz[6]. Mais il a encore une *Suite de l'Imitation de Jésus-Christ* éditée à Paris, in-12, traduite par Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde. Il est un des seuls prêtres à avoir deux versions de cet ouvrage, signe

[1] A.D.S. 2 C 2119. Tabellion d'Aiguebelle, 1729, vol. 1, fol. 273-283v. Inventaire des meubles immeubles et bétails délaissés par Rd Joseph BAUDREY, curé de Saint-Georges d'Hurtières, 22 avril 1729, no^{re} Rey.

[2] A.D.H.S. 2 E 2689. Archives privées. Inventaire des biens du Rd Claude FLEURY, curé de Vieugy, 18 janvier 1793.

[3] A.D.H.S 32 L 39. Inventaire de la bibliothèque de l'émigré Jacques FRERE de Carouge, curé de Collonges dressé par le libraire Magnin le 22 thermidor en II de la République française.

[4] A.D.H.S. VI C 1396. Tabellion de Bonneville 1780, vol. 1, fol. 95-102.
Inventaire du délaissé du Rd Charles Amable DAVIET, curé d'Arenthon, 9 décembre 1779, no^{ee} Claude-Rodolphe Ducroz.

[5] A.D.S. 2 C 65. Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, vol. 2, fol 283-297 r.
Inventaire des meubles, effets, titres et papiers de la succession de révérend Maurice FLEURY, archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains, 6 juillet 1780, no^{re} Pierre Pacoret.

[6] A.D.H.S. 4 G 18. Bourse des pauvres prêtres. Bibliothèque du Rd Pierre LEONARD, curé de Gruffy, 1755.

qu'il porte de l'intérêt et qu'il possède une culture théologique certaine. Si un tel livre est le plus souvent légué à un confrère, il peut arriver qu'il passe entre les mains d'un laïque à la faveur d'un héritage. Ainsi, le curé de Manigod, Jean-Louis Chappaz, mort en 1758, dans cette paroisse, après avoir été docteur en théologie de Paris et chanoine de Notre-Dame d'Annecy, laisse à « la Madelon » peut-être sa servante, l'ouvrage, estimé par ailleurs 12 deniers[1]. On peut supposer que cette acquisition est le résultat d'une écoute accompagnée d'une discussion avec son maître au presbytère.

Ceci nous amène à réfléchir au contenu même d'un livre qui séduit les clercs comme les fidèles. En quoi les vertus à atteindre sont-elles les mêmes pour les uns ou pour les autres ? Une telle remarque semble déjà indiquer l'exposition d'une spiritualité universelle, à la portée de la plupart des intelligences, permettant d'affronter les difficultés de la vie. L'auteur fait souvent référence à la Bible, aux premiers Pères de l'Église. L'œuvre présente un caractère christologique très marqué, avec un contenu centré sur l'union de l'humanité du Christ, à prendre conscience de la souffrance dans la vie de Jésus. L'impression d'un dialogue intérieur avec le Christ se dégage. Mais le succès de l'ouvrage tient au fait qu'il répond aux aspirations spirituelles des fidèles, en insistant sur la prière personnelle. Avoir le volume et le méditer s'apparente à posséder un guide dans le chemin de la vie qui permet à la fois l'introspection et encourage la consolation la plus efficace pour parvenir au final à entrer calme et confiant dans l'Éternité. L'auteur veut favoriser la prière et la piété personnelle grâce à une ascèse psychologique et intérieure. Il propose une spiritualité des états de conscience qu'il faut analyser. Ces états intérieurs consistent en une alternance de périodes de difficultés et de consolations. D'ailleurs, les titres des quatre livres sont tout à fait évocateurs : 1- Conseils utiles pour la vie spirituelle, 2- Conseils pour la vie intérieure, 3- De la consolation intérieure, 4- Dévote exhortation à la sainte communion. De nombreuses méditations sont offertes au fidèle avec Jésus-Christ comme modèle, des maximes également inspirées par une piété affective qui évite la spéculation théologique et la mystique abstraite ou le mysticisme métaphysique. Le livre apparaît comme étant emblématique de la *Devotio moderna* par l'importance accordée à la vie intérieure sur les œuvres extérieures ou par celle de la prière personnelle, ce qui contraste avec l'époque pendant laquelle il est diffusé, marquée par l'application de pénitences corporelles fréquentes pour obtenir le pardon des fautes. Mais l'ouvrage annonce déjà le déclin de ce courant spirituel dans la première moitié du XVIe siècle, supplanté par l'affirmation du psychologisme spirituel qui s'éloigne des débats propres à la scolastique. Cela explique que la lecture de livre dépasse le cercle restreint des ecclésiastiques pour se propager chez les laïques. Saint Vincent de Paul et l'abbé de Rancé recommandent sa lecture, facilitée qui plus est par la multiplication d'un petit format in-12 qui domine au XVIIe siècle, qui touche les gens de robe, les femmes, les dévots, les amateurs de littérature, les milieux protestants. Au XVIIIe siècle, c'est la traduction de l'imprimeur parisien Jean II Cusson que s'approprient les Jésuites qui s'impose : elle paraît sous le nom de Jérôme de Gomelieu à partir de 1712, sans parvenir néanmoins à atteindre le nombre record des éditions du XVIIe siècle. La traduction la plus célèbre du XIXe siècle est celle réalisée en 1824 par Félicité de Lamennais qui est imprimée de multiples fois. Ainsi, le nombre de lecteurs s'accroît au fil du temps, même si, en Savoie, les curés restent encore des intermédiaires culturels entre ce livre et le peuple majoritairement composé de paysans, à qui ils proposent une interprétation qui se veut accessible[2].

Les théologiens jésuites sont souvent présents parmi les auteurs de livres propres à la direction de conscience. Les membres de cet ordre religieux apprennent au cours de leur formation les règles de discernement écrites par saint Ignace de Loyola dans ses *Exercices spirituels*. Cet ouvrage de prière et de méditation est écrit à partir de sa propre expérience spirituelle, en particulier à partir de sa retraite dans une grotte en Catalogue où il pratique une ascèse sans concession. Pour lui, toute décision d'un fidèle est le lieu d'une rencontre avec Jésus-Christ, qui peut être favorisée par une retraite d'à peu près trente jours. Il écrit ainsi :

> *« Seigneur Jésus, apprenez nous à être généreux, à donner sans compter, a donner sans compter, à combattre sans soucis des blessures, à travailler sans chercher le repos, à nous*

[1] A.D.H.S. 4 G 12. Bourse des pauvres prêtres. Bibliothèque du Rd Jean-Louis CHAPPAZ, curé de Manigod, novembre 1758.

[2] *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, Pascal FOUCHE, Daniel PECHOIN, Philippe SCHUVER (s.d.r.), Editions du Cercle de la Librairie, Tours, 2002, vol.1, 900 p. et 2005, vol. 2, 1074 p., vol. 2, p. 521.

dépenser sans attendre d'autre récompense que celle de savoir que nous faisons votre sainte volonté ».

Dans les bibliothèques des curés savoyards du XVIIIe siècle, des auteurs du XVIIe siècle, membres de l'école ignatienne apparaissent. Jean-Joseph Surin en fait partie et son ouvrage le plus important, le *Catéchisme spirituel* dicté à un confrère en 1654 alors qu'il est malade, est consulté par le prêtre de Meythet, Joseph Ambroise George, qui en possède seulement le tome premier in-12[1]. Comment un auteur du XVIe siècle reste-t-il encore apprécié deux siècles plus tard ? C'est à la fois parce qu'il est bien de son siècle marqué par un respect et non une familiarité avec Dieu qui fait que « les vérités de la foi sons capables d'imprimer aux débutants la crainte de Dieu » mais aussi en raison de la richesse de sa pensée capable d'orienter le lecteur vers un dialogue avec Dieu plus serein, plus intime comme le revendique l'école mystique du XVIIIe siècle français. Son *Catéchisme spirituel* fait référence à son « goût de Dieu », son souhait d'« être » à Dieu, défendant l'idée qu' « il y a des âmes à qui l'idée de Dieu se rend si universelle et si familière que presque rien ne les distrait. Elles trouvent Dieu partout, et l'être universel se présente à elles dans tous les êtres particuliers ». Pour atteindre Dieu, Surin préconise un amour pur qui est désintéressé à la différence de l'amour propre qui est source d'anxiété. La voie proposée pour adorer et honorer Dieu est difficile à enseigner pour les pasteurs car elle vise à l'« amour pur », absolu, proche de la transcendance divine. Néanmoins, cette quête difficile à mettre en pratique n'a pas empêché que le *Catéchisme* soit plusieurs fois réédité, preuve que son message fait de sévérité morale, enseignant le chemin vers la perfection de l'amour à Dieu a plu, à tel point que l'auteur envisageait de publier un ouvrage en deux volumes qui était un site du *Catéchisme spirituel* dont il avait déjà choisi le titre : *Guide spirituel pour la perfection*. Mais s'il a duré, c'est qu'il a su se détacher de la spéculation purement intellectuelle et théorique pour prendre en compte l'expérience nécessaire à l'âme, la psychologie.
Pour vivre chrétiennement, Surin conseille la lecture spirituelle propre à favoriser l'oraison et dit ainsi :

« Lorsque l'âme se sera instruite par la lecture.., si elle se voit parvenue au goût de Dieu, il lui suffira de lire peu et goûter beaucoup… Peu de choses pénétrées profitent plus que beaucoup effleurées et touchées en passant » (Guide spirituel, 4e p., ch. 3, De la lecture, éd. M. de Certeau, coll. Christus 12, Paris, 1963).

Dans la veine ignatienne, les ecclésiastiques peuvent lire les œuvres de Jean-Baptiste Saint-Jure. Le révérend Pierre Léonard de Gruffy possède un livre de lui répertorié ainsi : « Saint Jure, Paris, in-folio. ». Vraisemblablement, il peut s'agir des *Méditations sur les plus grandes et les plus importantes veritez de la foy*[2], de *De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu*[3] ou de *L'homme spirituel*[4]. Dans le premier titre, la structure des *Exercices spirituels* de saint Ignace est reprise. Le dernier livre cité comprend trois chapitres sur l'homme, le chrétien, le spirituel, et exalte la grandeur de l'homme créé « à l'image de Dieu », créature des « deux mains de Dieu », capable d'appliquer son cœur aux choses immortelles. Dans la deuxième partie parue en 1652, appelée *Les Principes généraux de la vie spirituelle*, sont abordés des thèmes se rapportant au salut, à la fin de l'homme, à l'union avec Jésus-Christ, à l'exercice de la foi, à la prière continuelle, à la paix de l'âme. La figure de Jésus-Christ est partout présente, elle inspire l'homme ou plutôt « l'homme spirituel [qui] n'est qu'un chrétien excellent… le chrétien étant un homme parfait et quelque chose de plus » ; ce dernier élément étant « l'esprit de Jésus-Christ » qui anime « l'homme nouveau ». Celui-ci se voue à l'imitation de Jésus-Christ à la fois par souci de connaissance et d'amour car l'une permet l'autre et réciproquement. Saint-Jure distingue

[1] A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, 1740, vol. 1, fol. 122; Inventaire légal des biens meubles, immeubles, livres et effets de l'hérédité du Rd Joseph Ambroise GEORGE, curé de Meythet, 18 mai 1740, no[re] Joseph Marchant.
[2] Jean-Baptiste SAINT-JURE, *Méditations sur les plus grandes et les plus importantes vérités de la foi*, Paris, 1637.
[3] Jean-Baptiste SAINT-JURE, *De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu*, Paris, 2e éd. 1635-1637, 3 vol.
[4] Jean-Baptiste SAINT-JURE, *L'homme spirituel*, Paris, 1646.

l'amour « appréciatif » qui pèse les choses, fait les choix de l'amour « intensif » qui est aussi « aspiratif », c'est-à-dire qu'il pousse l'âme « à désirer ardemment son Aimé, à aspirer, à habiter après luy… ». Cette proximité du fidèle avec Jésus-Christ est justifié par le fait que « c'est dans le cœur de nostre Seigneur, où nous devons très-particulièrement nous unir à luy ; Nous y sommes tous deia, puisque nous sçavons assûrément qu'il nous aime tous, et que l'amour loge toujours avec soy dans le cœur comme dans son propre domicile les personnes aimées… ». L'auteur apparaît comme modéré, sa pensée est optimiste et l'évocation du Christ en croix permet de mieux connaître l'esprit du Christ :

> *« ie dis que l'Esprit de Jesus Christ est le Saint Esprit, lequel est appelé Esprit de Jesus parce que Jesus nous l'a mérité, à ce qu'il vinst demeurer en nous, et qu'l vinst demeurer en nous, et qu'y demeurant, il nous poussât et nous echauffât continuellement à embrasser sa doctrine, et imiter sa vie, et nous y fortifiat de ses secours ».*

L'Esprit du Christ contribue à la gloire de Dieu et à notre salut, possible par la recherche de la vertu pour une âme remplie d'humilité puisque « les yeux de Jesus sont les fenestres du salut, et les grandes portes de la miséricorde, par où la grâce et les vertus sortent » (*L'homme spirituel*, t. 1, p. 200). Saint-Jure apparaît comme un auteur dont l'œuvre est marquée par la modération, à l'image de la plupart des auteurs de théologie consultés par les ecclésiastiques du duché de Savoie.

Un autre disciple de Saint-Ignace du XVIIe siècle, le jésuite Claude Judde, est peu présent dans les bibliothèques observées, ce qui est surprenant au premier abord, mais s'explique en fait par la volonté de l'auteur de ne rien publier. Pourtant, cela ne veut pas dire qu'il n'était pas lu. Il écrit des *Exercices* visant à inciter le fidèle à l'imitation parfaite de Jésus-Christ pour qu'il progresse dans sa connaissance de Dieu par la méditation, passant ainsi de Dieu moins connu à Dieu plus connu, prenant conscience des maux dont il préserve les pêcheurs et des grâces qu'il leur accorde, particulièrement celle consistant à donner son Fils pour Sauveur et pour modèle. L'auteur insiste beaucoup sur l'apostolat, parlant fréquemment de l'« homo apostolicus » et son livre apparaît comme une « mission » préchée par un mystique. Mais sa doctrine est moins spéculative que celle de Surin qu'il cite souvent, se définit comme très dogmatique, mettant en avant les vertus théologales et les sacrements de l'Église, mais surtout apprécié pour son côté pratique, enseignant que l'amour du Christ pousse l'homme apostolique à devenir un serviteur parfait, prêt à se sacrifier jusqu'à la mort pour servir le Christ, tant est grande la confiance en Dieu.

L'un des auteurs de méditations les plus appréciés par les ecclésiastiques séculiers du duché de Savoie, en particulier aux ayant plus de cent titres, est Matthieu Beuvelet. Dix d'entre ces derniers possèdent ses *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*. Le titre est toujours relevé sous une forme lapidaire correspondant au premier mot du titre, excepté dans l'inventaire du révérend Vuargnoz de Reignier où il appparaît sous sa forme in-extenso, à savoir *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques pour tous les dimanches, festes et autres jours de l'année*. Deux titres mentionnent comme lieu d'édition Lyon, sous le format in-quarto, l'un précisant l'année 1690, et sont ceux des révérends Léonard et Frère, et que la première édition est faite à Paris en 1653 : on mesure le succès remporté par l'ouvrage, qui se poursuit jusqu'un 1874[1]. Celui-ci s'explique par son coût modique. En 1794, le livre du révérend Jacques Frère est estimé une livre 14 sols. C'est presque le même prix que pour le curé de Manigod Jean-Louis Chappaz : 1 livre 12 sols, 14 sols. La forme presente est toujours celle d'un in-quarto, à la manière du volume du révérend Jacques-Ambroise Georges, qui lit aussi un autre livre célèbre du théologien, l'*Instruction sur le manuel*. Son collègue, le curé de Brenthonne, dénommé Oueg, consulte *La vraie et solide dévotion*, tout comme le révérend Fabien Baud, également du Chablais, mort en 1730, dans une chambre de la Sainte Maison de Thonon. On sait juste que le curé de Saint-Thomas-de-Couz, en Tarentaise, laisse en 1792 un seul volume, soit l'ouvrage sous une forme incomplète, peut-être à cause d'une perte lors du legs d'une bibliothèque d'un parent, ou à un achat partiel non poursuivi après la lecture du premier volume, qui peut être de 1752, date d'une nouvelle édition au XVIIIe siècle. En quoi consiste l'ouvrage que peut lire également le curé de La Clusaz, Pierre François Revilliod, mort en 1761 ? Il se décompose en deux parties principales :

[1] Matthieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, in-4, Paris, 1653.

la vie chrétienne dite voie purgative et illuminative et la vie ecclésiastique appelée vie unitive. En plus, une partie s'intéresse de façon spécifique aux fêtes et à la manière de bien les célébrer. La diffusion du livre dépassa de beaucoup la notoriété de l'auteur qui fut admis dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1655, ce qui explique la tournure ascétique de ses écrits.

Peu présent au sein de la catégorie d'ecclésiastiques abordée, alors qu'il l'est beaucoup parmi l'ensemble des clercs des différents diocèses du duché, Joseph Chevassu[1] est un auteur de méditations du XVIIIe siècle. Outre son *Catéchisme paroissial* et surtout son *Missionnaire paroissial* très utilisés par ses confrères, ce curé du diocèse de Saint-Claude, tout proche de la Savoie, rédige des *Méditations ecclésiastiques, tirées des épitres et évangiles qui se lisent à la sainte messe tous les jours et les principales fêtes de l'année*. Dans l'inventaire du révérend Claude Fleury de Vieugy, le nom de l'auteur n'apparaît pas, mais un qualificatif ne laisse aucun doute sur son identité et la présentation de l'ouvrage est la suivante : « Meditations ecclesiastiques par un prêtre du diocèse de St Claude en cinq volumes - estimés trois livres ». Peut-être s'agit-il de l'édition de Lyon de 1745 parue avec le même nombre de volumes ? Passionné par ce genre de la théologie, il écrit encore des *Méditations chrétiennes* et un *Abrégé du rituel romain, avec des instructions sur les sacrements, des Méditations chrétiennes, avec une pratique de piété, des Méditations sur la Passion*. Sa fréquence au sein des bibliothèques se justifie par le fait qu'il s'agit d'un curé qui parle à ses collègues en leur proposant des textes adaptés à leurs préoccupations personnelles et à celles de leurs ouailles au quotidien.

Beaucoup de bibliothèques d'ecclésiastiques savoyards sont anciennes, proviennent de legs successifs, alors il n'est pas étonnant de retrouver parmi les auteurs de méditations des théologiens du XVIe siècle comme le jésuite Jean Busée, parent de saint Pierre Canisius et commentateur de surcroit de son *Catéchisme*. En 1606, paraît l'*Enchiridion piarum Meditationum*[2] qui est un recueil de méditations méthodiques. Il connaît une diffusion incroyable : trente et une éditions ou adaptations latines, soixante-quatorze françaises, treize italiennes, cinq néerlandaises, quatre espagnoles, des éditions en allemand, en portugais, en polonais, etc. Son succès auprès des desservants de Savoie tient à son caractère très structuré, donc très simple à étudier et à utiliser, comme en atteste le plan du livre composé de quatre parties : la préparation, la représentation, la considération, les affections. En 1654, M. Portail, prêtre de la Mission, ajouta un schéma d'oraison mentale d'après des chapitres de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales. Ce complément est présent dans presque toutes les éditions qui suivent, donc dans celles qui sont entre les mains par exemples des révérends Vuargnoz, Baudrey. Cette piété sobre et profonde qui est influencée par saint Ignace évoqué pour ses règles sur la consolation spirituelle plaît aussi au curé Baud qui a les deux tomes de l'ouvrage, ainsi qu'à son collègue Guigonnet possédant un volume. Le format le plus courant est le in-12 comme il est précisé pour les livres des révérends Georges et Léonard pour lequel il est spécifié qu'il s'agit d'une édition de Paris. Le titre français complet est très explicite sur le contenu : *Méditations sur les Évangiles des dimanches et fêtes de l'année*. Sont passées en revue les méditations pour tous les dimanches, les fêtes des Saints, la Passion du Christ.

Un auteur ascétique du début du XVIIIe siècle est également présent parmi les livres des ecclésiastiques savoyards : Jean Croiset. Il s'agit d'un jésuite mort en 1738, qui compose des ouvrages spirituels qui connurent un certain succès. Certains hommes d'Église apprécient particulièrement ce théologien comme le curé de Chamoux, Hyacinthe Didier, chez qui le notaire d' Aiguebelle relève pas moins de « dix sept volumes in octavo des ouvrages du père Croiset jésuite »[3]. Cette annotation semble montrer que le notaire est soit surpris par le nombre des volumes présents d'un même écrivain, soit curieux de recopier sur la couverture l'ordre religieux d'appartenance de celui-ci. Malheureusement, il n'a pas bien fait son travail puisque les titres des volumes ne sont pas indiqués. En tout cas, une possession d'autant de volumes est exceptionnelle. Forcément, parmi eux se trouve la *Retraite spirituelle pour un jour chaque*

---

[1] Joseph CHEVASSU, *Méditations ecclésiastiques, tirées des Epitres et Evangiles qui se lisent à la sainte messe tous les jours et les principales fêtes de l'année*, Lyon, 1737, 4 vol., in-12. *Abrégé du rituel romain, avec des instructions sur les sacrements, des Méditations chrétiennes, avec une pratique de piété, des Méditations sur la passion*, Lyon, 1746.

[2] Jean BUSEE, *Enchiridion piarum Meditationum*, Mayence, 1606.

[3] A.D.S. 2 C 2136. Tabellion d'Aiguebelle, 1739, fol.576-579. Inventaire des biens du Rd Hyacinthe DIDIER, curé de Chamoux, 29 décembre 1739, no[re] Hector Feige.

mois[1]. C'est le même titre que possède le révérend Fabien Baud, mort à Thonon en 1730, mais mal relevé, apparaissant sous la forme *Retraite spirituelle de chaque mois*, en deux tomes. L'ouvrage rassemble des généralités sur la retraite et six séries de méditations. Trois méditations sont conseillées chaque jour dont la troisième s'intitule : « Des sentiments que nous aurons à l'heure de la mort ». Progressivement, douze séries de méditations sont ajoutées, soit une par mois. Plus tard, soit certainement dans les éditions possédées en Savoie, sont ajoutées des *Réflexions chrétiennes sur divers sujets de morale, utiles à toutes sortes de personnes, et particulièrement à celles qui font la retraite spirituelle un jour chaque mois*. Ici, livres de méditation et de morale se complètent. Par ailleurs, en 1696, parut un *Abrégé de la retraite spirituelle* qui est certainement le livre qui est lu par le révérend Chappaz de Manigod, estimé 12 sols et vendu 15 sols à Mgr Biord, évêque de Genève-Annecy. Comme on pouvait s'y attendre, il consulte encore la *Retraite pour se préparer à la mort*, datant de 1704. Ce titre est d'un prix fort modique et ce type de livre est fréquemment présent. Le révérend Guigonnet possède les *Considérations chrétiennes pour tous les jours de l'année,* qui correspondent en fait certainement aux *Exercices de piété pour tous les jours de l'année*, contenant l'explication du mystère, ou la vie du saint de chaque jour, avec des réflexions sur l'épitre et une méditation sur l'évangile de la messe, et quelques pratiques de piété propres à toutes sortes de personnes. Des douze volumes de cet ouvrage, le curé ne dispose seulement que du troisième. La présence de cet auteur se comprend chez son lecteur comme un signe de l'importance qu'il accorde à la retraite. En effet, Croiset propose une retraite un jour par mois, comme « un moyen facile de faire la retraite à toutes sortes de personnes surtout à ceux qui à raison de leurs occupations n'ont pas assez de loisir pour consacrer huit à dix jours à une retraite annuelle ». Ses *Exercices de piété* sont en quelque sorte une « année chrétienne » et, par ce moyen, il utilise l'année liturgique pour susciter la méditation quotidienne. Croiset se présente comme un auteur ascétique, soucieux du respect par le fidèle des vertus insistant sur la méditation des grandes vérités, marqué par la pensée de la mort, affectant même à la retraite mensuelle le but de « se mettre par un véritable changement de vie, en état de bien mourir ». Malgré une pensée peu originale et enthousiasmante, il est un auteur apprécié bien après sa mort[2].

Le groupe d'ecclésiastiques observé est intéressant car ses membres possèdent les plus connus des théologiens mystiques. Le révérend Delachinal peut consulter un volume dont le titre est résumé sous la forme *Méditations pour les grandes vérités de la foi* par le Père Paul-Gabriel Antoine[3]. En fait, le titre complet est bien plus long et explicite : *Lectures chrétiennes par forme de méditations sur les grandes vérités de la foi, les exemples de Jésus-Christ, les vertus chrétiennes, les vices capitaux, et les moyens efficaces du salut et de la perfection*. Tout ce titre-programme est publié en 1736, après les deux autres ouvrages célèbres de l'auteur : la *Théologie universalis* et la *Theologia moralis*. L'auteur, qui est un jésuite, propose cent quatre-vingt quinze lectures pour aborder les *Exercices spirituels* qui sont suivies d'un « Entretien avec Dieu ». Il s'inspire de la *Retraite selon la méthode de saint Ignace* par le Père Nepveu. Comme beaucoup d'autres théologiens, il rédige des *Méditations pour tous les jours de l'année* et des *Moyens d'acquérir la perfection chrétienne* pour essentiellement des personnes du monde très occupées.

La présence des *Maximes spirituelles* en un volume in-12 de l'édition de Paris estimées une livre dans la bibliothèque du révérend Pierre Léonard qui fréquenta l'entourage de l'évêque d'Annecy avant de se retirer dans une paroisse bien pourvue en revenus, est le prétexte pour évoquer un des plus grands auteurs spirituels du XVIIe siècle, le jésuite François Guilloré[4]. Les Maximes spirituelles pour la conduite des âmes constituent le cœur de la doctrine de l'auteur. Son objectif est de faciliter la conduite des âmes « bien préparées qui ont faim de cette vie

---

[1] Jean CROISET*, Retraite spirituelle pour un jour chaque mois*, Lyon, 1694.

[2] Jean CROISET, *Retraite pour se préparer à la mort*, Lyon, 1704.

Exercices de piété pour tous les jours de l'année, contenant l'explication du mystère ou la vie du saint de chaque jour, avec des réflexions sur l'épitre et une méditation sur l'évangile de la messe, et quelques pratiques de piété propres à toutes sortes de personnes, 1703-1720, 12 vol.

[3] Paul Gabriel ANTOINE, *Lectures chrétiennes par forme de méditations sur les grandes vérités de la foi, les exemples de Jesus-Christ, les vertus chrétiennes, les vices capitaux, et les moyens efficaces du salut et de la perfection*, Nancy, P. Antoine, 1736, 2 vol., in-8.

[4] François GUILLORE, *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes*, Nantes, 1668 ; Paris, 1673, 2 t.

intérieure et divine et qui en cherchent les chemins …, qui s'étant déjà engagées ont besoin d'en savoir les détours et les sentiers qui s'y rencontrent ». Il s'adresse aux commençants en proposant une direction spirituelle adaptée aux différents états et situations et en insistant peu sur les mortifications pour souhaiter simplement que l'esprit se détache le plus possible du monde matériel. Il s'intéresse également aux progressants soucieux de gagner un progrès spirituel qu'ils peuvent obtenir par le biais du recueillement, synonyme de solitude, de silence, allant de pair avec une « attention continuelle à chercher et à contempler Dieu en son fond ». Alors, ils vont être gagnés par une purification du cœur, de l'âme. Cette purification spirituelle va permettre le progrès spirituel. Elle entraîne un dépouillement intérieur progressif, permet de marcher vers Dieu pour Dieu seul, c'est-à-dire dans la pureté guidée par « les lumières de la foi » et non dans une démarche de la propre élévation spirituelle du fidèle. Cette quête est d'une extrême exigence et suppose le silence de respect et d'adoration, de se tenir dans l'abandon afin que Dieu règne dans l'âme du confessé. En quelque sorte, ce dernier revit le même itinéraire que le Christ en adorant Dieu avec lui, en communiant avec Dieu par lui et en étant divinisé en lui. Guilloré développe les « dispositions » d'une âme qui avance vers la perfection dans trois tomes. Si son enseignement à destination des fidèles à qui il conseille de pratiquer l'oraison, de se soumettre à un règlement de conduite journalier, d'obéir à son directeur ou d'accepter les événements comme venant de Dieu, est en quelque sorte intemporel, il s'avère que la septième maxime est, elle, dépassée. En effet, elle s'adresse aux prêtres et les incite à ne pas avoir un trop grand nombre de ministères, à « ne pas se produire si tost au dehors », lorsqu'ils sont encore des commençants. Cette recommandation n'est plus de mise en Savoie au XVIIIe siècle. Si Guilloré est présent dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards, c'est en raison du caractère concret de sa doctrine. Il n'est pas un théologien de la vie spirituelle. Il est avant tout un directeur de conscience et ses écrits relèvent davantage de la pratique, de la réflexion sur l'expérience que de la théorie. D'ailleurs, il n'est pas un auteur à proprement parler original mais bien du XVIIe siècle français. C'est aussi sûrement le caractère simple de sa pensée qui attire les clercs. Elle peut être résumée dans le principe suivant : à partir du moment où l'homme « se convertit sérieusement », plus il meurt à l'amour de soi-même, plus Dieu règne en lui, c'est-à-dire en son âme. Cependant, soit le dépouillement intérieur, soit le style parfois maladroit de l'auteur explique une présence disparate dans le corpus des bibliothèques.

Un des maîtres de François Guilloré au noviciat de Paris, entre 1632 et 1639, est Julien Hayneufve[1]. Le révérend Charles-Amable Daviet, curé d'Arenthon, près de la Roche-sur-Foron, possède quatre volumes en gros parchemin de l'*Abrégé des méditations sur la vie de Jésus-Christ, pour tous les jours de l'année et pour les fêtes des saints, selon les quatre saisons de l'an, de l'hiver, du printemps, de l'été, de l'automne* de cet auteur. D'après lui, la méditation comporte trois étapes : l'explication théorique s'adressant à l'entendement, la réflexion subjective avec intervention de la volonté et les résolutions d'avenir confiées à la garde de la mémoire. Chaque méditation comporte un titre, une citation scripturaire en rapport avec le sujet. Elle est assortie d'une remarque moralisatrice : l'Évangile sert à l'illustrer. Hayneufve peut être situé dans un courant humaniste de coloration stoïcienne, qui traverse les milieux philosophiques et religieux de la France au début du XVIIe siècle. Selon lui, l'aptitude de l'homme est réduite et seuls les secours de Dieu lui permettent d'échapper à sa perte ; pour les obtenir, l'homme doit coopérer avec le tout puissant. La meilleure façon d'y parvenir est pour le fidèle d'avoir une conduite calquée sur celle de Jésus-Christ. La présence d'un tel auteur s'inscrit dans le droit fil des théologiens les plus importants déjà évoqués, qu'il cite souvent : saint François de Sales, Thomas a Kempis, Louis de Grenade, Alphonse Rodriguez, Louis de Bérulle.

Il n'est pas surprenant de trouver dans les bibiothèques des clercs séculiers savoyards des livres de Jacques-Joseph Duguet, en particulier le *Traité sur la prière publique et cela pour au moins deux raisons*[2]. Le titre complet est *Traités sur la prière publique et sur les dispositions*

[1] Julien HAYFNEUVE, *Abrégé des méditations sur la vie de Jésus-Christ pour tous les jours de l'année et pour les fêtes des saints, selon les quatre saisons de l'an, de l'hiver, du printemps, de l'été, de l'automne*, Rouen, 1655.

[2] Jacques-Joseph DUGUET, *Traités sur la prière publique et sur les dispositions pour offrir les saints mystères et y participer avec fruit*, Paris Jacques Estienne, 1708, 2 parties en 1 vol,

Institution d'un prince ou traité des qualités, et des devoirs d'un Souverain, Londres, Jean Nourse, 1740, 4 volumes, in-12.

pour offrir les saints mystères et y participer avec fruit car il s'agit de deux lettres adressées à des chanoines. La première des raisons est que l'auteur séjourna en Savoie, à l'abbaye de Tamié, en avril 1715, afin de fuir la France de Louis XIV et la politique religieuse du roi visant à imposer la bulle « Unigenitus ». C'est là que ce visiteur déjà célèbre rédigea l'*Institution d'un prince* destinée au prince de Piémont, fils du roi Victor Amédée. Ce recueil politique est d'inspiration chrétienne et reprend la conception classique de la divinité du pouvoir monarchique. Cependant, cela ne l'empêche pas d'être mis à l'Index par le Saint Office ; ce qui entraîna sa parution en Hollande et à Londres. En effet, il n'était pas concevable qu'un janséniste donne des leçons religieuses et politiques à un prince savoyard catholique. L'autre raison de la présence du livre le plus célèbre de Duguet relatif à la prière publique s'explique simplement par le fait qu'il est un des maîtres de la prière écrite et un des meilleurs écrivains spirituels français du XVIIe siècle. Sainte-Beuve a dit de Duguet qu'il était une « fine fleur de l'Oratoire ». En effet, il écrit dans une langue très claire et pleine de nuances à l'image du fin et prudent directeur spirituel qu'il est. Ce traité ne s'apparente pas à un ouvrage de théologie mystique, mais simplement à une apologie de la prière publique que doivent pratiquer les chanoines. Celle-ci est parfois décriée et peu respectée et Duguet veut la réhabiliter. Selon lui, ces hommes d'Église sont des privilégiés et n'ont pas à se plaindre de prier pendant six heures au chœur car, après cela, ils font ce qu'ils veulent et ne travaillent pas comme les paysans. C'est parce que les uns travaillent que les autres sont dévolus à la prière. À ceux qui protestent, il conseille de pratiquer un examen de conscience approfondi pour se remettre en question et éviter un jugement divin peu clément. Les révérends Chappaz, Léonard et Giraud, qui possèdent le *Traité sur la prière publique* ont pu trouver dans l'ouvrage des recommandations simples sur le sens de celle-ci. Pour la pratiquer avec conviction, il faut « avoir une haute idée de la majesté et de la sainteté de Dieu et une crainte de Dieu », ce qui ne surprend pas quand on sait les penchants jansénistes de l'auteur. Il conseille aussi de « s'intéresser tendrement à tout ce qui regarde l'Eglise » mais il fait beaucoup référence à des auteurs anciens, surtout à saint Augustin, à l'Église primitive pour mieux l'opposer à celle de son temps et en particulier critiquer sa hiérarchie. Le douzième conseil sur quatorze enjouit de « s'exercer dans la prière intérieure et spirituelle » même si la spéculation mystique est à éviter. Ailleurs, il rappelle qu'il faut « aimer la prière.. ; préférez la publique et la commune à toute autre » dans une attitude qui tourne l'âme vers la contemplation du Christ, par la méditation des passages de l'Ancien Testament. C'est que « la méditation doit approfondir ce que les évangiles rapportent si brièvement ». La prière suppose l'humilité, entraîne une proximité émouvante avec Jésus-Christ. Duguet est un directeur de conscience tolérant, prêt à pardonner au fidèle confiant en l'amour de Dieu et convaincu que sa charité gratuite, qui constitue le mystère essentiel du christianisme, a permis de sauver l'homme de sa misère. Le livre de Jacques Marchand intitulé *Hortus pastorum* ou *Le Jardin des pasteurs d'âme* est très souvent possédé en Savoie. On le retrouve dans les bibliothèques des curés Vuargnoz, Delachinal, Léonard et Baudrey, qui, comme l'auteur, exercent leur sacerdoce dans de petites paroisses. Ce dernier exerce de 1622 à 1648 dans un petit village de Belgique où il est né : Couvin. C'est là qu'il publie en 1626 son ouvrage le plus célèbre, après avoir étudié la théologie à Louvain et l'avoir enseignée dans les abbayes de Floreffe et de Labbes. Cette expérience pédagogique explique la diffusion considérable d'un ouvrage qui s'adresse essentiellement aux prêtres et aux prélats. Son enseignement est accessible, bien structuré, et le titre veut évoquer l'image mystique de l'Église catholique et de ses mystères, héritée de la doctrine du concile de Trente. Son livre est réédité cinquante fois et son influence sur son temps est considérable. Il propose une évocation de la foi qui se diffuse grâce à vingt deux éditions en France, surtout imprimée à Lyon et Paris. L'in-folio du révérend Léonard provient de Lyon sans que soit mentionnée l'année d'édition. Dix-huit éditions sont faites entre 1640 et 1690 en France alors que les quinze allemandes le sont entre 1634 et 1699, sans compter les six provenant de Venise entre 1668 et 1708, plus les quatre de Padoue de 1715 à 1749. Plus d'un siècle après sa mort, son ouvrage majeur connaît encore le succès et il va durer jusqu'à la fin du XIXe siècle. De nombreuses éditions rassemblent quatre titres : le « jardin des Pasteurs » ; le « Candélabre mystique », c'est-à-dire Jésus Christ présentant les sept sacrements ; le « Bâton d'Aaron » correspondant au prêtre qui offre des fleurs symboles d'une vie parfaite et de sainteté au Christ, soit l'évocation de la prière, l'office, la douceur, l'humilité, le zèle pour enseigner les enfants, les pêcheurs » ; la « Trompette sacerdotale », en fait la voix du prédicateur dénonçant les sept péchés capitaux et leur opposant les vertus cardinales. Peut-être le livre du curé Vuargnoz de Reignier intitulé *Hortus pastorum sacrae doctrina floribus polynitus* regroupe-t-il ces quatres parties. Il est spécifié qu'il est en assez bon état. En tout cas, il peut lire à tout le moins la première partie qui traite de la

foi, de l'espérance et des vertus de la prière, de la charité. La prière du Credo sert de point de départ pour expliquer les bases de la foi catholique et Marchant cite l'Ancien et le Nouveau Testament, la vie des saints pour en tirer des images faciles à mémoriser et à associer pour les prêtres comme pour les fidèles à une vie la plus vertueuse possible, c'est-à-dire dans la recherche quotidienne d'imiter le Christ afin d'obtenir le salut. La prière qui est une louange à Dieu, la participation à la communion, la fréquentation de la messe sont associées à l'observation d'une morale très stricte. La prédication de Jacques Marchant reflète la situation de la société et de l'Église de son époque en même temps qu'elle la dépasse. Le curé Vuargnoz tente de l'adapter à ses propres exigences en consultant un livre qu'il place peut-être près de son « petit bréviaire dans lequel il y a des lunettes », détail amusant.

Laurent Scupoli est un théatin du XVIe siècle, né à Otrante, en Italie, qui est l'auteur d'un ouvrage qui lui assure une certaine notoriété : *Il combattimento spirituale* ou *Le Combat spirituel*. Le livre paraît en 1589 pour la première fois à Venise et jusqu'à la mort de son auteur en 1610, soixante éditions se succèdent, faites à Bologne, à Naples, à Milan, puis à Paris en 1608. Sa présence notable en Savoie parmi les gens d'Église peut s'expliquer facilement quand on sait que François de Sales a reçu en 1690 l'ouvrage en question sous une forme anonyme, mais qu'il savait que l'auteur étoit « un saint personnage » de l'ordre théatin qui, par humilité, cachait son nom et laissait son livre sous le nom de sa congrégation, d'après ce qu'il rapporta à Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. L'œuvre a été entre les mains des ecclésiastiques savoyards que sont Pierre-François Revilliod de La Clusaz[1], Maurice Fleury, archidiacre de la collégiale d'Aix-les-Bains[2], son collègue Jean-Antoine Mongellaz, vicaire dans la même ville en 1724[3], le prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle de Chambéry Melchior Rémond[4], et le curé de Saint-Avre, Antoine Constantin[5]. Ce livre contient un grand nombre de petits chapitres, allant de 27 jusqu'à 66 selon les éditions. Le mot « Combat » présent dans le titre pourrait faire penser à tort à un recueil de théologie polémique. En fait, l'ouvrage vise à proposer une méthode spirituelle pour atteindre la perfection chrétienne qui veut privilégier les résolutions intérieures et non extérieures pour se rapprocher de l'amour pur de Dieu, en cherchant à imiter l'exemple du Christ. Scupoli écrit que la perfection spirituelle « ne consiste qu'en la connaissance de la bonté et de la grandeur de Dieu, et en celle de notre néant et inclination au mal ; en l'amour de Dieu et en la haine de nous-mêmes ; nous soumettant non seulement à lui, mais encore pour son amour à toutes les créatures ; nous dépouillant de nos désirs et nous résignant totalement à ses divines volontés ; et de plus il faut vouloir et faire tout cela simplement pour la gloire de Dieu et pour le seul dessein de lui plaire ; et parce qu'il veut et mérite d'être aimé et servi de la sorte ». On comprend mieux dès lors le sens du titre qui fait allusion à un combat intérieur que mène le fidèle pour que l'amour de Dieu l'emporte sur l'amour propre. Pour arriver à ce résultat, l'homme doit faire preuve d'humilité et se connaître soi-même, particulièrement ses défauts, mais également avoir confiance en lui pour vouloir les dépasser, en étant armé de beaucoup d'intelligence et de volonté. L'oraison joue un rôle essentiel et doit concerner avant tout le thème de la passion du Christ, et ceci doit être voulu et fait pour la gloire de Dieu et pour son seul plaisir, et parce que c'est ainsi qu'il « veut et mérite d'être aimé et servi ». Chaque action effectuée doit l'être dans le but de plaire à Dieu et cet amour désintéressé de l'âme amène finalement à obtenir le paradis. Pour mener ce combat ascétique, celui qui veut atteindre la perfection spirituelle possède une arme « supérieure à toutes les autres qui est le sang et la chair avec l'âme et la divinité du Christ » reçue lors de la communion eucharistique. Celle-ci se prolonge par une prière au Christ qui encourage une union mystique entre l'âme du fidèle et le Fils de Dieu :

---

[1] A.D.H.S. VI C 585. Tabellion de Thônes, 1761. Inventaire après-décès du Rd Pierre-François REVILLOD, curé de La Clusaz.

[2] A.D.H.S. 2 C 65. Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, fol.283-297 Inventaire après-décès du Rd Maurice FLEURY, archidiacre de la collégiale d'Aix-Les-Bains, 6 juillet 1780, no^{re} Pierre Pacoret.

[3] A.D.S. 2 C 16. Tabellion d'Aix-Les-Bains, 1724, fol. 113-118. Inventaire après-décès du Rd Jean-Antoine MONGELLAZ, vicaire, 4 avril 1724, no^{re} Claude Vidal.

[4] A.D.S. 2 C 234. Tabellion de Chambéry, 1714, fol. Inventaire après-décès du Rd Melchior REMOND, prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle, 23 mars 1714, no^{re} Depersel.

[5] A.D.S. 2 C 2998. Tabellion de Chambéry, 1781, fol. 305-308. Inventaire après-décès du Rd Antoine CONSTANTIN, curé de Saint-Avre, 3 octobre 1781.

« vivant en moi, et moi en toi, que je devienne par cette union amoureuse un autre toi-même, et que la bassesse de mon cœur terrestre se fasse avec le tien un seul cœur divin ».

On sait que François de Sales appréciait beaucoup le *Combat Spirituel* au point d'en faire son « cher livre » et de le lire en entier tous les mois lorsqu'il était à Padoue, parce qu'il le trouvait « clair et praticable ». Il eut donc une grande influence sur sa formation spirituelle, ce que son biographe Jean-Pierre Camus expliqua dans ses œuvres, aux titres évocateurs comme *Renoncement de soy-mesme* ou *Lutte spirituelle*. François de Sales s'employa à diffuser l'œuvre en France et s'avisa même d'en faire une traduction, qu'il ne fit cependant pas paraître. Jeanne de Chantal, Vincent de Paul, Pierre de Bérulle le conseillent. L'influence du *Combat spirituel* est considérable et le « livre des Théatins », que François de Sales compare aux *Exercices* d'Ignace de Loyola pour les Jésuites, devient l'ouvrage le plus lu et le plus conseillé durant le XVIIe siècle, appelé aussi le siècle d'or de la spiritualité française. Homme du XVIe siècle, Scupoli passe à la postérité par sa doctrine qui continue à se diffuser tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles dans tous les milieux et on s'en doute en particulier chez les ecclésiastiques, des plus humbles aux plus réputés, dans les bibliothèques des ordres religieux comme chez les séculiers.

Les ecclésiastiques savoyards du XVIIIe siècle disposent de nombreux ouvrages concernant la vie sacerdotale. Ceci est le signe d'une évolution des exigences de la hiérarchie ecclésiastique, à la fois émanant de la papauté, de Turin et des différents diocèses savoyards, mais aussi la marque d'une aspiration des membres du clergé séculier à mieux remplir leur sacerdoce, à élever le niveau de leurs compétences, à changer leur présentation. Les traités se rapportent à la vie sacerdotale présentent l'idéal du « bon prêtre » tel qu'il est souhaité et, en creux, l'image ancienne de celui-ci. Le nombre d'ouvrages de ce type chez un desservant permet, de plus, de deviner l'importance du souci qui l'anime de s'améliorer. L'observation des auteurs présents est intéressante pour une délimitation des objectifs nouveaux qui caractérisent l'*habitus sacerdotum*. La figure de Claude de La Croix est remarquable car il s'agit d'un simple prêtre qui pourtant laisse les écrits rassemblés après sa mort qui vont passer à la postérité[1]. Né à Besançon vers 1591, ce prêtre enseigne au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet les méthodes d'administration des sacrements et décrit les cérémonies qui s'y réfèrent. Ses cours ne sont pas l'objet d'un livre de son vivant mais après son décès, qui porte le titre suivant : *Le parfaict ecclesiastique ou Diverses instructions sur toutes les fonctions cléricales*. Ce manuel s'inscrit dans le droit fil de la réforme prônée par Adrien Bourdoise. Il s'agit d'une synthèse de référence qui rassemble toutes sortes d'informations concernant le droit canon, la liturgie, le savoir vivre, la spiritualité sacerdotale s'intéressant aux pratiques pour vivre selon la condition cléricale, aux devoirs d'un bon ecclésiastique, aux livres qu'il doit avoir. Ce livre conséquent de format in-quarto de 640 pages comprend *Le moyen de bien régler sa vie* de François Bourgoing, des extraits de saint Ambroise et saint Charles Borromée. Il se veut le plus complet et précis possible envisageant comment le prêtre doit concilier la sainteté de son état dans les circonstances du quotidien. Cet auteur est apprécié par les révérends Pierre Léonard, Joseph-Ambroise Georges, avec la mention d'un format in-octavo. Chez le révérend Vuargnoz, le titre est cité en entier dans l'inventaire, à la différence de celui du curé de Saint-Thomas de Couz, Claude-Antoine Giraud, noté sans aucune précision. Par contre, l'ouvrage laissé par le prêtre Vuargnoz, mort à Thonon en 1730, est qualifié de « médiocre valeur », signe qui peut laisser présager que son possesseur le consultait souvent ou l'avait acquis alors qu'il était déjà en mauvais état.

On trouve un grand nombre de livres relatifs aux devoirs qui ont trait à la vie des clercs séculiers. Joseph Lambert, docteur de Sorbonne et prieur de Saint-Martin de Palaiseau près de Versailles, écrit par exemple en 1702 un *Discours sur la vie ecclésiastique*, détaillant les qualités des bons prêtres à travers des maximes et incitant ses confrères à proposer à leurs ouailles une lecture accessible des vérités de l'Évangile, c'est-à-dire simple et en relation avec des choses qui les touchent et les concernent dans leur vie quotidienne. Ces nombreux traités concernent des homélies, des instructions sur les évangiles, des prédications, des méditations, s'apparentent à des catéchismes et se veulent accessible à tout lecteur[2]. Le révérend Claude-

[1] Claude de LA CROIX, *Le parfait ecclésiastique ou Diverses instructions sur toutes les fonctions cléricales*, Paris, 1665, in-4.

[2] Joseph LAMBERT, *Discours sur la vie ecclésiastique*, Paris, 1782, 2 vol.

Antoine de Saint-Thomas de Couz possède le *Discours*, preuve qu'il est soucieux de progresser, même si ses études sont loin derrière lui[1].

Au XVIIIe siècle, le livre d'Antoine Molina intitulé l'*Instruction des prêtres* pourtant publié en 1624 à Paris, reste une référence incontournable si l'on juge à sa fréquente présence dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards qui dépassent l'ordre de grandeur de la centaine d'ouvrages[2]. Le titre complet est en fait l'*Instruction pour les prêtres, tirée de l'Écriture, des Saints Pères et des Saints docteurs de l'Église*. En 1666, l'ouvrage a un tel succès qu'il impose une édition revue, augmentée et corrigée par un prêtre dénommé Angelier. Antoine Molina est d'abord un ermite de Saint Augustin, puis en 1605 il rentre chez les chartreux de Miraflores près de Burgos. L'ouvrage qui le rend célèbre se veut, comme l'énonce son sous-titre, un recueil « ou ceux qui sont appelez au Sacerdoce, apprendront quelle est la dignité de leur Ministère, et comment ils s'en doivent acquitter ». Un tel programme s'inscrit dans le droit fil de la réforme catholique du XVIIe siècle voulant faire du prêtre un homme de Dieu instruit, irréprochable quant à sa conduite et donc respecté de ses paroissiens. Un siècle plus tard, l'objectif est toujours à maintenir d'où une consultation épisodique faite par un ensemble de desservants qui ont pour noms Delachinal, Fleury, George, Léonard, Guigonnet, Giroud par exemples. Par contre, un autre livre connu de l'auteur n'apparaît pas chez les ecclésiastiques parce qu'il s'adresse plus aux laïques, c'est les *Exercices spirituels très utiles à toutes les personnes occupées, désireuses de leur salut*[3]. Son contenu comprend des oraisons, des exercices de préparation à la messe, aux sacrements et même à l'examen de conscience si nécessaire pour faire ses Pâques, un cheminement vers la mort est aussi proposé.

Dans la même veine, le révérend Claude-François Delachinal[4] doit consulter parfois la *Pratique des devoirs des curés* de Paul Seigneuri[5]. Comme son nom l'indique, un tel livre se veut avant tout concret et séduit donc des curés de campagne, même si leur niveau intellectuel s'accroît au XVIIIe siècle surtout. Pour continuer à se perfectionner, le révérend Claude Fleury de Vieugy dispose du *Scrutinium sacerdotale* qui est un manuel de formation sacerdotale rédigé par un prêtre napolitain du XVIIe siècle[6]. Le volume présent est estimé un sol, soit un coût très faible pour apporter un enseignement à la fois canonique, moral, liturgique et même spirituel puisqu'il évoque les vertus cardinales, les dons du Saint-Esprit, les œuvres de miséricorde[7]. L'originalité de ce petit manuel réside dans le fait que la confession est présentée comme devant être pratiquée en fonction bien sûr de la gravité de la faute commise mais aussi de la situation sociale et culturelle même du pénitent qui influe sur sa façon d'interprêter à la fois ses erreurs et les efforts à mettre en œuvre pour y rémédier et tendre vers la perfection chrétienne. L'auteur présente donc une typologie des états de vie allant des prêtres aux juges, docteurs, marchands, citadins et paysans, mariés et célibataires, garçons et filles, soit un panorama de la vie chrétienne de la société italienne du XVIe siècle et lui fait correspondre diverses manières d'interroger les pénitents et de les conseiller d'une manière adaptée ou comme le précise le titre latin incomplet relevé dans l'inventaire après-décès « sive modus examinandi » qui se termine par « tam in visitatione episcopali quam in susceptione ordinum ». Le curé de Vieugy a le niveau intellectuel suffisant pour adopter les conseils d'« Incarnato » au contexte religieux et social de la Savoie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. N'oublions pas qu'il a bénéficié d'un atavisme puisque son oncle Claude-François a été chanoine de la collégiale Notre-Dame d'Annecy et l'a certainement encouragé dans ses études au collège de plein exercice avec des classes de théologie de Thonon, puis au grand séminaire d'Annecy jusqu'à son ordination à la prétrise survenue le 20 décembre 1755.

---

[1] A.D.S. 2 C 2026 Tabellion de Moûtiers, 1792, vol. 1, fol. 325-330. Bibliothèque du Rd Claude-Antoine GIRAUD de Saint-Thomas-de-Couz, 28 janvier 1792, no[re] Gaspard Mungé.

[2] Antoine MOLINA, *Instruction pour les prêtres, tirée de l'Ecriture Sainte, des Saints Pères et des Saints docteurs de l'Eglise*, Paris, 1624, in-8.

[3] Antoine MOLINA, *Exercices spirituels très utiles à toutes personnes occupées, désireuse de leur salut*, Tournai, Adrien Quinque, 1623, in-32.

[4] A.D.H.S. Série H dépôt 13. Hôpital général d'Annecy, 1 B 58 Inventaire des livres de la bibliothèque du Rd Claude-François DELACHINAL, curé de Lucinge, 1775.

[5] Paul SEIGNEURI, *Pratique des devoirs des curés*.

[6] A.D.H.S. 2 E 2689. Archives notariales Testament du Rd Claude FLEURY, curé de Vieugy en faveur de la paroisse, le 18 janvier 1793, no[re] J. Demaison.

[7] Fabius INCARNAT, *Scrutunium sacerdotale sive modus examinandi tam in visitatione episcopali quam in susceptiona ordinum*, Bracciano, 1633, in-8.

Un livre un peu similaire qui est écrit au XVIIe siècle porte un titre qui ne laisse aucune ambiguité sur son contenu : les *Trois devoirs d'un bon prêtre* du carme déchaux Modeste de Saint-Amable[1]. Il illustre bien l'émergence de l'idéal d'un clergé séculier nouveau défini lors du concile de Trente, en fait « selon les règles des canons des conciles, des S. S. Pères, des théologiens ». Ils s'intéressent au ministère sacerdotal, aux bénéfices et au peuple chrétien. L'auteur veut donner des règles pour remédier aux insuffisances du clergé séculier de son temps : le manque de formation, une trop grande proximité ou familiarité avec les paroissiens, des sacrements ordonnés de façon approximative. En fait, toutes ces prescriptions concernent plus la théologie morale que la doctrine spirituelle. Saint-Amable propose des modèles à imiter qui sont davantage des saints personnages que la figure du Christ. Il est surtout sensible à la règle et à la discipline, comme peut-être deux de ses lecteurs parmi d'autres qui sont les révérends Fabien Baud de Thonon et Claude Fleury de Vieugy, sans doute intéressés par la volonté de mener une vie tournée vers l'ascèse.

Trois curés, les révérends Fleury, Léonard et Guiguonnet, disposent d'un ouvrage intitulé *Le bon curé* dont le nom de l'auteur est spécifié : un certain Dognon. Le problème est qu'il n'apparaît pas dans les dictionnaires de spiritualité. Il s'agit sûrement d'un membre du bas clergé d'un diocèse français du XVIIe siècle, soucieux de proposer à ses confrères un modèle de vie du bon pasteur, dévoué à la gloire de Dieu, soucieux d'étudier et particulièrement intéressé par la théologie, respectueux de la chasteté, combattant les mauvaises mœurs, faisant preuve de grandes qualités morales, ayant une grande pureté de cœur, pratiquant la charité, prêchant avec fruit par des homélies et des sermons pour instruire ses fidèles. Un tel livre voulant instruire hommes d'Église et paroissiens ne bénéficie pas d'un important réseau de diffusion. C'est par le bouche à oreille, une commande particulière chez un libraire ou un achat par correspondance, qu'il se répand dans le monde du clergé séculier.

L'omniprésence de la mort à l'époque moderne liée à la guerre, la peste, la famine, empêche la population d'augmenter au-delà d'un certain seuil et préoccupe chacun[2]. Le fidèle s'interroge sur le salut de son âme tout au long de sa vie de chrétien, cherchant à renoncer à toutes les vanités humaines pour espérer la miséricorde de Dieu au moment du trépas[3]. C'est ce que Jean-Pierre Camus évoque par la formule : « il faut que nous vivions d'une vie morte et que nous mourions d'une mort vivante » (*L'Esprit du Bienheureux François de Sales*, 1641). Le XVIIe siècle peut être appelé le « siècle des saints » puisque les croyants se placent de plus en plus sous la protection d'un saint dans la réalisation de leurs activités quotidiennes et pour échapper aux châtiments qui les attendent lors du Jugement dernier. Jusqu'au XVIIIe siècle, cette sensibilité à la fois macabre et du bien mourir perdure. La formule de Montaigne au XVIe siècle dans un de ses *Essais* rappelant « Que philosopher c'est apprendre à mourir » reste d'actualité deux siècles plus tard et permet de comprendre la présence dans les bibliothèques des clercs séculiers savoyards d'alors de nombreux ouvrages de préparation à la mort à destination du petit peuple composé essentiellement de paysans et d'artisans. Un des livres les plus souvent réédités du jésuite Jean Crasset s'intitule d'ailleurs *Préparation à la mort* et se trouve chez les curés Léonard et Chappaz[4]. L'auteur souhaite transmettre des pensées et des prières nécessaires aux plus pauvres dont « la plupart meurent comme des bêtes ». Le naturel même de l'auteur explique cette préoccupation : il est continuellement torturé par des soucis de santé, d'emploi, des obligations apostoliques qui l'empêchent d'atteindre la paix de l'âme pendant longtemps. De plus, la pensée de la mort l'obsède et paradoxalement l'amène à visiter les hôpitaux et à consoler les malades, puis à écrire vers la fin de sa vie des *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades* qui sont des conseils destinés aux dames visiteuses de l'Hôtel-Dieu de Paris correspondant à quatre traités dans lesquels coexistent des informations, sur la science médicale de l'époque et des considérations spirituelles. Il écrit encore en 1681 *La douce et sainte mort* regroupant à la fois la description des avantages d'une mort acceptée et conduisant au Purgatoire, lieu de la purification des âmes avant le passage au Paradis et des conseils pour surmonter l'angoisse liée à la souffrance du malade tant pour lui que pour ses proches. Cette inquiètude face à la mort a été atténuée durant la vie du fidèle par la pratique de l'oraison qui fait l'objet d'un traité de Crasset

[1] Modeste de SAINT-AMABLE, *Trois devoirs d'un bon prêtre*, Lyon, 1674, in-4.

[2] Hervé DREVILLON, *Histoire culturelle de l'Ancien Régime*, Paris, Arman Colin Sédes, 1997, 191 p., pp. 24-31.

[3] Vincent MILLIOT, *Cultures, sensibilités et société dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, 128 p., pp. 32-35.

[4] Jean CRASSET, *Préparation à la mort*, Rouen, 1689.

dont le titre est *Méthode d'oraison avec une nouvelle forme des méditations*[1]. Ce petit livre se veut un moyen d'encourager les âmes qui rencontrent de la difficulté dans la prière en proposant des éléments de méditation adaptés aux débutants comme aux « personnes qui ont acquis quelque facilité à raisonner ». Le révérend Frère, réfugié à Carouge, pendant la Révolution en Savoie, possède cette méthode qui est adaptée à un large public, par ailleurs largement inspirée des *Exercices* de saint Ignace. C'est le cas aussi des *Considérations chrestiennes*[2] *pour tous les jours de l'année* que peut lire le révérend Delachinal. Ce texte est très polyvalent dans son utilisation puisqu'il permet la méditation, la simple lecture et la lecture méditée. La considération de chaque jour est en rapport avec l'évangile du dimanche précédent ou avec celle du jour si la fête est réputée. Elle s'appuie sur des « paroles de l'Écriture ». En outre, sont ajoutés des *Entretiens doux et affectueux pour tous les jours de l'Avent sur l'Incarnation et la naissance du Fils de Dieu avec des cantiques*[3] ainsi que des *Entretiens doux et affectueux pour tous les jours du Carême sur la mort et la passion de Notre Seigneur Jesus-Christ avec des cantiques*[4]. Réédités en 1721 et 1722, les deux titres sont réduits à *Méditations pour tous les jours du Carême* et *Méditations sur la passion*. Les *Entretiens* développent les sujets traités dans les *Considérations* et reprennent les principes - l'Incarnation et la naissance du Fils de Dieu - avec des Cantiques de la *Méthode d'oraison* sous forme de considérations, de réflexions, d'affections, de conseils, de maximes qui sont autant de moyens simples, variés et faciles à répéter pour « ceux qui commencent et qui, faute de facilité à s'entretenir avec Dieu, ont besoin d'une nourriture toute préparée ». Le souci de faire preuve de pédagogie de Crasset se retrouve chez Julien Hayneufve qui l'accueillit en 1638 en tant que maître des novices au noviciat de la rue du Pot-de-fer à Paris ou encore chez Bourdaloue, Surin et Maimbourg, présents également dans les lectures des prêtres savoyards. Crasset explique qu'une « considération est une espèce de méditation qui se fait… par forme d'examen et de réflexion sur les principales actions de la vie et sur les devoirs de sa charge et de sa profession » (*Le Chrestien en solitude*, 5e instruction). On en revient ici au parallèle entre la nécessité d'une vie vertueuse et le salut de l'âme car Grasset insiste sur le « bien qu'il y a de vivre dans l'ordre » ou encore dit que « l'ordre et la vertu sont deux noms qui signifient presque une même chose. L'ordre est une conduite de vertu et la vertu est une conduite d'ordre ». Des principes chrétiens doivent s'appliquer dans les principales actions de la vie. Pour se faire bien comprendre, il use d'une écriture de qualité, maniant l'ironie, l'humour, le tact, la simplicité, les images, pour mieux cerner la psychologie de son lecteur qu'il met indirectement en situation par l'évocation de portraits tour à tour du visiteur importun, de l'esprit dominateur, des inconstants, des gourmands, des libertins. Il se révèle indulgent face aux faiblesses des fidèles comme le montre sa 6e *Considération* relative aux *Premières actions de la journée* :

> *« Levez-vous gaiement quand il est temps de vous lever. Si le corps vous dit qu'il n'a point dormi la nuit, répondez-lui qu'il dormira mieux la suivante ; qu'il sera guéri de tous ses maux aussitôt qu'il sera levé… ».*

Par sa connaissance des ressorts de l'être humain, il se rapproche de la pensée de saint François de Sales, avouant d'ailleurs que « la parfaite oraison ne consiste pas à beaucoup penser, mais à beaucoup aimer et l'on peut dire en général que l'action ne vaut pas la souffrance (*Méthode d'oraison*, chp. 9, « Premier entretien de dévotion »).

Si Jean Crasset a rédigé un livre intitulé *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades*, celui retrouvé chez le révérend de Meythet, dans la périphérie d'Annecy, Joseph Georges, en 1740, est presque similaire : c'est la *Consolation des affligés* du jésuite Gaspard Loarte[5]. Il s'agit d'un ouvrage traduit en français mais édité pour la première fois à Venise et à Rome en 1574. Entre les deux auteurs, un siècle s'est écoulé, mais les malheurs des hommes et leur souci d'obtenir le salut persistent. Entre le lecteur et l'auteur, il

---

[1] Jean CRASSET, *Méthode d'oraison avec une nouvelle forme des méditations*, Paris, 1672.

[2] Jean CRASSET, *Considérations chrestiennes pour tous les jours de l'année avec les évangiles de tous les dimanches*, Paris, 1683, 3 vol.

[3] Jean CRASSET, *Entretiens doux et affectueux pour tous les jours de l'Avent sur l'Incarnation et la naissance du Fils de Dieu avec des Cantiques*, Paris, 1685.

[4] Jean CRASSET, *Entretiens doux et affectueux pour tous les jours du Carême sur la mort et la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ avec des Cantiques*, Paris, 1685, 2 vol.

[5] Gaspard LOARTE, *Conforto degli afflitti*, Venise et Rome, 1574.

existe un siècle et demi, c'est dire soit l'ancienneté de la bibliothèque, soit l'actualité du livre. Ce dernier regroupe des conseils spirituels adaptés aux difficultés liées à la santé, aux ressources, à la famille, mais aussi aux problèmes des passions et des mœurs comme les scrupules, les tentations. Ce livre est réédité de nombreuses fois en France, à Paris, à Lyon en 1626, à Douai en 1600, à Rouen en 1603, également en Belgique, en Allemagne, en Espagne. Les œuvres de Loarte sont souvent étudiées dans les collèges des jésuites du XVIe siècle et du début du suivant. Comme l'*Esercitio della vita christiana*[1], la *Consolation des affligés* peut être mise entre les mains des simples chrétiens comme entre celles des directeurs spirituels. Les méditations qu'il propose sont inspirées de l'enseignement de saint Ignace, correspondent à une volonté de mettre en relation intime avec le Christ par l'évocation des mystères de sa vie, de déboucher sur une vie intérieure intense par la pratique de l'oraison mentale. Loarte est bien un représentant de la réforme que promeut l'Église régénérée par le concile de Trente, marquée par l'enseignement du catéchisme, la fréquentation assidue des sacrements, la formation renouvelée des prêtres. La prédication est également un moyen de ce renouveau. La *Consolation des affligés* est à ce propos complètement issue des visites rendues aux galériens, aux prisonniers, aux malades rencontrés dans les hôpitaux, de là découlent des chapitres remplis de conseils pratiques, pleins d'espérance et de charité, mais aussi adaptés à toutes les catégories sociales, aux femmes comme aux hommes puisque Loarte prend en charge vers 1560 une association de dames, pour en faire une sorte de congrégation mariale avant la lettre. Comme Jean Crasset, sa théologie n'est pas mystique mais fortement marquée par une prise en compte de la psychologie humaine. Ce n'est donc pas par hasard que Charles Borromée conseille aux novices la lecture de Loarte, de l'*Imitation de Jésus-Christ*, des *Vies des Pères de l'Église* et de Louis de Grenade.

Louis Richeome présente certains points communs avec Loarte : c'est un jésuite qui vit à la même époque et reçoit l'enseignement de Maldonat au collège de Clermont, à Paris. Il fait imprimer un premier livre en 1590 intitulé *L'adieu de l'âme dévote laschant le corps* que possède le curé Revilliod de La Clusaz[2]. L'auteur explique ce qu'il a voulu faire, c'est-à-dire « un miroir où l'on voit toutes choses belles et le moyen de les atteindre, et toutes choses laides et le moyen de les fuir », « en s'aidant de la mémoire de notre fin ». Il fait preuve ici d'un optimisme chrétien propre à l'humanisme dévôt, confiant qu'il est dans « l'excellence du corps humain », « à la semblance de l'âme ». Richeome insiste sur l'importance des prières qui doivent être simples et dévotes de façon à trouver Dieu en toute chose tout au long de la vie du chrétien. Il raconte de façon imagée la grandeur de Dieu, la beauté des cieux, le chemin vers le paradis. Il énonce d'ailleurs clairement son projet :

> *« écrire chrétiennement à la louange du vrai Dieu ».*

C'est ce que traduit le titre d'un de ses nombreux ouvrages : *La peinture spirituelle ou l'art d'admirer aimer et louer Dieu en toutes ses œuvres et tirer de tout profit salutère*[3]. Confiant dans l'immortalité de l'âme, il ne verse cependant pas dans une théologie spéculative mais dans une spiritualité pratique et influencée par ses propres expériences, ce qui le fait se rapprocher de saint François de Sales même s'il n'en atteint pas l'éclat.

René Rapin est également un jésuite mais qui écrit au XVIIe siècle. Il rassemble des documents en rapport avec le jansénisme à la demande de ses supérieurs qui veulent combattre cette doctrine et fait donc œuvre d'historien. Mais le livre possédé par le révérend Joseph Baudrey, *L'importance du salut*, montre qu'il s'intéresse aussi à la spiritualité[4]. Il est convaincu que, pour l'obtenir, l'homme doit tendre à imiter le fils de Dieu. Pour atteindre la perfection et suivre l'esprit du Christ, il pense que « quoy qu'on ne puisse estre Chrestien que par la foy, on ne peut toutefois vivre chrestiennement et agir en Chrétien, que par la charité ». Il propose une définition de la charité qui ne peut qu'interpeller et être appréciée des clercs savoyards confrontés à des ouailles menant une vie difficile : c'est aimer ce qui n'a rien d'aimable, vouloir du bien à ceux qui nous veulent du mal, prendre en considération les misères de l'homme et tenter de remédier aux plus graves ; c'est aussi repousser l'orgueil, l'hypocrisie, la vanité ; c'est faire preuve de simplicité, de bon sens. Il oppose encore les attraits immédiats de ce monde, en particulier ceux qui touchent aux milieux des lettres, de l'aristocratie et de la

[1] Gaspard LOARTE, *Esercitio della vita christiana*, Gênes, 1557.

[2] Louis RICHEOME, *L'adieu de l'âme dévote lâchant le corps*, Tournon, 1590.

[3] Louis RICHEOME, *La peinture spirituelle ou l'art d'admirer, aimer et louer Dieu en toutes ses œuvres et tirer de tout profit salutère*, Lyon, 1611.

[4] René RAPIN, *L'importance du salut*, Paris, 1675.

magistrature qu'il fréquente à Paris mais qu'il ne se prive pas de critiquer et la profondeur de la foi et de la charité d'où un de ses titres *La vie des prédestinés dans la Bienheureuse Éternité*[1] qui doit permettre d'accéder au salut.

La Savoie jouxtant Genève, il était inévitable que l'affrontement religieux entre protestants et catholiques transparaisse à travers un certain nombre d'ouvrages de controverse présents dans les bibliothèques du clergé séculier savoyard. Il ne pouvait en être autrement dans le pays de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. La lutte contre la religion de la cité de Calvin est ancienne car, déjà en 1539, l'acte de fondation de la collégiale de La Roche mentionnait qu'elle visait à « s'opposer aux progrès de l'hérésie en établissant un clergé fortement constitué dans une ville que le voisinage de Genève, exposait aux dangers des nouvelles doctrines ». Cela est confirmé par la bulle d'érection de la collégiale de Samoëns de 1575 précisant que « son peuple est bon, religieux, toujours sur le qui vive à cause de cette malheureuse persécution que l'on fait dans son voisinage à la vraie foi. Il est en contact journalier avec Genève, avec les Bernois qui tyrannisent un pays situé aux portes de Samoëns, il veut se garantir de la contagion »[2]. Les rois de Piémont-Sardaigne, Emmanuel-Philibert, puis Charles-Emmanuel, surtout à l'origine d'une guerre contre Genève (avril 1589), puis d'une seconde invasion du Chablais en février 1591, vont chercher à enraciner la foi catholique dans les confins du duché. François de Sales, prévôt du chapitre d'Annecy, parvient en 1594 à faire diffuser des feuilles volantes traitant d'un point de doctrine controversée auprès des notables et des habitants de Thonon. Roger Devos, spécialiste de l'histoire religieuse de la Savoie, écrit à ce propos qu' « abandonnant les invectives grossières et abordant de front le problème central de l'ecclésiologie en se fondant sur l'Ecriture et les Pères plus que sur les arguments scholastiques, François de Sales contribua à renouveler la controverse catholique ». Désireux d'enraciner en profondeur le catholicisme dans le Chablais, il fonde la Sainte-Maison, un établissement comprenant une communauté de prêtres séculiers pour faire la messe mais aussi parcourir le pays lors de multiples missions. Le projet de départ est très ambitieux puisqu'il envisageait la création d'une petite université offrant un enseignement composé de la lecture, le catéchisme, la théologie, les belles-lettres et le droit, avec une école d'arts et métiers, et une maison d'accueil pour les nouveaux catholiques. Mais le projet échoua en grande partie par manque de moyens. Cependant, près d'un siècle et demi plus tard, le révérend Fabien Baud dispose d'une chambre à la Sainte Maison de Thonon dans laquelle il décède en 1730 laissant quarante quatre ouvrages et même des cahiers manuscrits de musique. Il possède sept livres de controverse dont trois ont pour sujet la lutte des catholiques contre les protestants. Cet affrontement confessionnel produit près de sept mille ouvrages en France entre 1598 et 1685[3]. Il culmine entre 1600 et 1630. Le révérend Baud dispose d'un livre intitulé *Controverse* de Nicolas Deleschaux. Le titre exact est *Difformité de la religion prétendue réformée*[4]. Son auteur est justement un prêtre du même établissement que son lecteur. Le livre est imprimé à Annecy en 1665 et illustre une sorte de filiation entre le saint savoyard qui fonde la sainte maison, un auteur de controverse qui poursuit son œuvre et un lecteur qui s'inspire de cette pensée pour exercer son ministère. Pour les trois protagonistes, il s'agit de discréditer les pasteurs protestants qui maintiennent leurs fidèles dans l'erreur et, selon le *Traité de l'amour de Dieu* de saint François de Sales, d'« Instruire ceux qui vivent ès villes, ès ménages, en la cour et qui, par leur condition, sont obligés de faire une vie commune quant à l'extérieur ». Au XVIIIe siècle, le révérend Baud estime comme son illustre prélat qu'« il faut lutter contre le protestantisme sur le plan de la vie chrétienne et opposer au sacerdoce universel une piété quotidienne vécue avec intelligence et résolution »[5]. Ce modeste curé doit apprécier l'affrontement des thèses, le débat contradictoire opposant des théologiens des deux religions puisqu'il a encore une *Réfutation de Pictet* écrite par un antiprotestant, Antoine Léorat[6]. Ce

[1] René RAPIN, *La vie des predestinés dans la Bienheureuse Eternité*, Paris, 1684, 2e éd.

[2] *Histoire du diocèse de Genève-Annecy*, Henri BAUD (s.d.r.), Beauchesne, Paris, 1985, 331 p., pp. 113-114.

[3] Laurent BOURQUIN, *Dictionnaire historique de la France moderne*, Belin, Paris, 2005, 443 p., pp. 123-124.

[4] Nicolas DELESCHAUX, *Difformité de la religion prétendue réformée*, Annecy, imprimerie du collège, 1665, in-8.

[5] Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Histoire des religions en France (16e-20e siècles)*, Armand Colin, Paris, 2000, 191 p., p. 70.

[6] LEORAT Antoine, *Réfutation de la Réponse de Monsieur Pictet… au livre intitulé l'Hérésie des protestans*, Cologne, Tripar, 1720, 3 vol., in-12.

dernier auteur est très présent parmi les bibliothèques des clercs séculiers savoyards à travers deux autres ouvrages : l'*Apologie de la foi catholique contre les erreurs et les sophismes de Bénédict Pictet ministre de Genève*[1] et la *Vérité de la foi catholique*[2]. Les révérends Pierre Léonard de Gruffy et Louis Martin d'Annecy-le-Vieux ont les trois titres. Ce dernier peut même les confronter avec le *Traité contre l'indifférence des religions* de Pictet qu'il possède[3]. Douze ecclésiastiques ont un ou plusieurs livres de Léorat, mais un seul n'appartient pas au diocèse de Genève-Annecy, le plus concerné, car au contact de la Genève protestante, il s'agit du révérend François Burdin de Mouxy qui a cinquante six titres dans sa bibliothèque dont celui de Léorat dans la rubrique théologie polémique[4]. On ne sait rien de ce dernier auteur, par contre la figure de Bénédict Pictet est mieux connue. Ce brillant professeur de théologie et érudit suisse est né en 1655 et mort en 1724 à Genève. Il fut à la fois pasteur et titulaire de la chaire de théologie, laissant de nombreux ouvrages. Il fut l'auteur de nombreux sermons et recueils de prières, également de cinq catéchismes pour instruire les jeunes gens dans la religion réformée. Mais il semble s'être fait une spécialité de la théologie polémique. Ainsi, il s'affronte à un ecclésiastique catholique du nom de Claude Andry, par le biais de lettres[5]. Ce dernier s'insurgeait contre la prétention des protestants d'étudier la Bible, sans le support d'interprétation qu'en a fait l'Église. Pictet répliqua ainsi :

> *« Mais si nous sommes réduits à ne rien entendre par nous-même, je vous conseille, Monsieur, de ne vous donner plus la peine de faire des livres pour nous convertir. Il est très vraisemblable que nous sentirions point la force de vos raisons, comme nous ne les avons point senties jusques à présent ».*

Le révérend Jacques Frère, ancien curé de Collonges, en fuite à Carouge en 1793, possèdait une réplique d'Andry à Pictet[6]. Parmi sa conséquente bibliothèque de deux cent quatre-vingt dix volumes, dont seulement trente neuf concernent la théologie, il faut mettre en exergue dix-neuf d'entre eux s'intéressant à la polémique religieuse. Claude Andry proposait une méthode basée sur des questions posées aux protestants pour les faire avouer l'infériorité de leur religion et s'évertua à rassembler des témoignages de ministres protestants en faveur de l'Église romaine. On trouve encore trace d'une *Réfutation d'un libelle de Pictet* sur les rayonnages du révérend Maulet, mort en 1730 à Bonneville[7]. Son auteur est Théodore Archimbaud qui présente la singularité d'avoir exercé son ministère à Fribourg dans le diocèse de Lausanne, en Suisse. C'est de là qu'il s'oppose à Pictet, puis il revient dans son diocèse d'origine d'Annecy et prépare une seconde édition de son livre *Les Soliloques du pêcheur pénitent à Dieu souffrant*[8], qui est détenue par le curé de Saint-Thomas-de-Couz, Claude-Antoine Giraud, qui n'est pourtant pas un spécialiste de théologie polémique, même s'il a soixante-dix livres de théologiens dans son importante bibliothèque comprenant pas moins de deux cent dix-huit titres[9]. Cet intellectuel possède certainement la seconde édition du livre concerné datant de 1763 comprenant deux volumes qui rassemblent cinquante-cinq entretiens racontant le parcours de Jésus depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension et les réactions du pêcheur qui l'accompagne, allant de la

---

[1] Antoine LEORAT, *Apologie de la foi catholique contre les erreurs et les sophismes de Benedict Pictet, ministre de Genève*, Avignon, Delorme, 1726, 2 vol., in-12.

[2] LEORAT Antoine, *La vérité de la foi catholique victorieuse des erreurs et des sophismes de M. Benedict Pictet, ministre de Genève*, Avignon, Marc Charve, 1728, 2 vol., in-12.

[3] PICTET Benedict, *Traité contre l'indifférence des religions*, Amsterdam, 1692, in-12.

[4] A.D.S. 6 E 13478. Archives privées. Inventaire après-décès des biens du Rd François BURDIN, curé de Mouxy, 11 décembre 1781.

[5] Benedict PICTET, *La défense de la religion des protestans, ou Réponse a la réplique de Mr Claude Andry ecclésiastique*, Genève, J. Antoine Querel, 1716, in-12.

[6] A.D.H.S. 32 L 39. Fonds des émigrés. Inventaire après-décès du Rd Jacques FRERE, ancien curé de Collonges, émigré à Carouge, 1793, estimation des livres par le libraire Magnin.

[7] Théodore ARCHIMBAUD, *Réfutation d'un libelle intitulé Cantique, de Pictet*, Fribourg, Hault, 1719-1720, 2 t. en 1 vol., in-12.

[8] Théodore ARCHIMBAUD, *Les Soliloques du pêcheur pénitent à Dieu souffrant*, Lyon, Vve Delaroche et fils, 1749, in-12.

[9] A.D.S. Tabellion de 1792, fol. Inventaire après-décès du Rd Claude-Antoine GIRAUD, curé de Saint-Thomas-de-Couz, 1792, no^re^ Gaspard Mungé.

souffrance partagée à l'expression du repentir. Mais ces *Entretiens* sont destinés à être prêchés et relèvent donc plus de la théologie ascétique. Un autre livre ancien est présent dans la bibliothèque de ce curé : le *Levain du christianisme ou commencement de l'hérésie de Genève*[1] écrit par une abbesse d'Annecy, Jeanne de Jussié, imprimé en 1611. On peut supposer que ce livre a été transmis par héritage. Après Antoine Léorat, l'auteur de cette spécialité le plus rencontré est Martin Becan, un célèbre controversiste de la seconde moitié du XVIe siècle qui dénonça les erreurs des protestants surtout celles des calvinistes. Il est connu pour sa *Summa theologiae sckolasticae* par ailleurs. Cependant, c'est dans son *Manuale controversiarum* qu'il dénonce la théorie de la prédestination, celle du libre arbitre, la valeur de la cérémonie de l'eucharistie[2]. La controverse s'intéresse aussi à l'invocation des saints mais surtout elle vise à remettre en cause l'infaillibilité de l'Église et plus spécifiquement l'autorité de la hiérarchie ecclésiastique et celle du pape. Les catholiques arguent de l'ancienneté de la tradition, des écrits des Pères de l'Église. Les protestants dénoncent une Église primitive dénaturée. Le manuel de Becan s'apparente à un abrégé dans lequel la démonstration de la supériorité de la doctrine des catholiques est éclatante, à tel point que saint Vincent de Paul dit :

> *« Etudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses ?... Qu'on tâche de bien posséder le Petit Becan, il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin »*[3].

Le même pense malgré tout que les controverses font « plus de bruit que de fruit » et qu'il faut en conséquence mieux insister sur la beauté et la vérité du catholicisme plutôt que d'attaquer leur croyance, c'est pourquoi il va encourager le développement des missions. Les révérends Baud de Thonon, Vuargnoz de Reignier, Delisle de Scionzier, Revilliod de La Clusaz, connaissent l'abrégé de Becan. Un auteur réputé dans le genre de la polémique antiprotestante est Jacques Lefèvre[4], présent à travers ses *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Église* chez les révérends Vuargnoz[5] de Reignier, Delisle[6] de Scionzier et Frézier de Bonneville[7]. Il expose les principales bases du dogme catholique sur l'Église, la grâce et les sacrements. Imprimé à la même époque, l'ouvrage d'un autre controversiste célèbre, Pierre de Wellembourg, *Apologie pour les catholiques contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé La Politique du clergé de France* est possédé par le révérend Léonard de Gruffy[8]. Dans la lignée des grands prédicateurs et controversistes évoqués, figure un théologien du XVIe siècle, Pierre Coton. Seul, le révérend Daviet d'Arenthon, mort en 1779[9], détient un livre de celui qui fut confesseur et conseiller des roi Henri IV et Louis XIII : *Institution catholique*[10], où est déclarée et confirmée la vérité de la foy. L'auteur s'y oppose à Calvin avec Tabut si l'on en croit ce que rapporte un conseillier du roi :

> *« Henri IV disait qu'il ne s'en lassait point et que si ses affaires le lui eussent permis, il l'eût entendu tous les jours. Sa Majesté en faisait un régal à ceux qui venaient à la cour et qui ne*

---

[1] Jeanne de JUSSIE, *Levain du christianisme ou commencement de l'hérésie de Genève*, Chambéry, Dufour, 1611.

[2] Martin BECAN, *Compendium manualis controversiarium*, Mayence, 1623, in-12.

[3] Vincent de PAUL, *Lettres de Beauvais en 1628*, t. I, coll. 1111.

[4] Jacques LEFEVRE, *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Eglise*, Paris, 1686, in-12.

[5] A.D.H.S. VI C 2033 Tabellion de Bonneville, 1737, fol. Inventaire après-décès du Rd VUARGNOZ, curé de Reignier, 1737.

[6] A.D.H.S. VI C 1602. Tabellion de Cluses, 1749, fol. Inventaire après-décès du Rd François DELISLE, châpelain de Scionzier, 1749, no[re] Delisle

[7] A.D.H.S. VI C 1336. Tabellion de Bonneville, 1729. Inventaire après-décès du Rd André FREZIER, plébain de Bonneville, 27 mai 1729, no[re] Coppel.

[8] Pierre de WALLEMBOURG, *Apologie pour les catholiques contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé La Politique du clergé de France*, Liège, Vve Bonkart, 1682, in-12.

[9] A.D.H.S. VI C 1396. Tabellion de Bonneville, 1779, fol. 95-102, Inventaire après-décès du Rd Amable DAVIET, curé d'Arenthon, 9 décembre 1779, no[re] Claude-Rodolphe Ducroz..

[10] Pierre COTON, *Institution catholique. Où est déclarée et confirmée la vérité de la foi … divisée en quatre livres, qui servent d'antidote aux quatre de l'Institution de Jean-Calvin*, Paris, 1610.

l'avaient pas encore oui. Ainsi, souvent elle le faisait prêcher sur-le-champ et lui donnait même le sujet sur lequel elle voulait qu'il prêchat » (P. d'Orléans, Vie…, p 233).

Ces discussions ont d'ailleurs été retranscrites par le Père jésuite Boutauld et publiées plus tard.

Il eut été étrange de ne pas retrouver la figure de Richelieu parmi les hommes d'Église hostile aux protestants, même s'il faut dire de suite qu'il est plus célèbre pour ses actions en tant qu'homme politique, comme principal ministre de Louis XIII à partir de 1626 que par ses écrits relatifs à la spiritualité. Le curé Delachinal de Lucinges a le *Traité de controverse* dans lequel l'auteur explique comment argumenter face aux théologiens protestants, afin d'unifier les sujets du roi dans un État catholique, car comme il l'affirme dans son *Testament politique* :

« Le premier fondement du bonheur d'un Etat est l'établissement du Royaume de Dieu ».

Ainsi, la politique est très liée aux affaires religieuses. Aussi, fait-il créer une chaire de théologie spécialisée dans la controverse à la Sorbonne, en même temps qu'il veut détruire le pouvoir politique des protestants, ou du moins de leurs chefs. En ce qui concerne les fidèles de la religion prétendue réformée, il rédige le *Traitté qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise*[1] dans lequel il insiste sur la qualité du clergé à améliorer par la création des séminaires, sur le rôle des évêques pour encadrer et veiller à l'élévation du niveau intellectuel et moral des clercs et enfin sur le rôle d'enracinement de la foi dans les campagnes joué par les missions. Pour cela, il a même composé un ouvrage catéchétique très pédagogique, divisé en vingt-sept leçons, pour instruire de façon accessible les fidèles des principes essentiels de la doctrine tridentine : *L'instruction du chrétien*[2]. Ce livre devait servir à chaque curé pour catéchiser et prêcher, des passages étant lus en chaire. Le curé Georges de Meythet le possédait et a pu à l'occasion en lire quelques extraits, certainement assez proches des préoccupations du croyant car il faut bien reconnaître que Richelieu n'est pas un théologien de première importance. Si Richelieu prit beaucoup de soin à choisir les évêques du royaume de France, il en est un qui ne le décevra pas après sa nomination : Antoine Godeau, évêque de Grasse. Celui qui se charge en 1656 d'écrire au pape pour la canonisation de saint François de Sales combattit les protestants présents dans le diocèse de Vence qu'il voulait unir à celui de Grasse, ce qui l'amena à écrire des *Lettres sur les erreurs du temps*[3], dans lesquelles percent des convictions qui en font l'un des meilleurs évêques réformateurs du XVIIe siècle.

Parmi les livres de théologiens polémiques, il y en a qui sont isolés dans les inventaires après-décès, c'est-à-dire présents en un seul exemplaire. Le nom de Thomas Gould interpelle par sa sonorité anglo-saxonne dans la liste des livres du révérend Desportes de Saint-Jean-d'Aulps, accollé à un titre imprécis : la *Véritable croyance de l'Eglise catholique et les preuves de tous les points de la doctrine*. En fait, il s'agit des *Lettres à un gentilhomme du Bas-Poitou, touchant la véritable croyance de l'Eglise catholique, contre les dogmes qui lui sont faussement imputés dans les écrits des ministres*[4]. L'auteur est né en Irlande mais vient faire sa théologie à Poitiers, avant d'être nommé aumônier des Ursulines de Thouars. Ses ouvrages concernent essentiellement la lutte contre les protestants et visent à les convertir, en faisant référence aux temps de l'Église primitive et à l'Écriture sainte. La démarche de Nicole Grenier vise le même objectif, à savoir lutter contre les protestants, mais en cherchant davantage à montrer la supériorité du dogme, des sacrements, du culte des saints, de la prière pour les morts, c'est-à-dire de la foi et des pratiques catholiques face à la spiritualité des réformateurs et à leurs

[1] Jean RICHELIEU, Armand-Jean du Plessis, *Traitté de controverse*, Paris, 1599.
Traitté qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise, Paris, 1651.

[2] Jean RICHELIEU, Armand-Jean du Plessis, *L'instruction du chrestien*, Paris, 1626.

[3] Antoine GODEAU, *Lettres sur divers sujets*, Paris, E. Ganneau et J. Estienne, 1713.

[4] Thomas GOULD, *Lettres à un gentilhomme du Bas-Poitou touchant la véritable croyance de l'Eglise catholique, contre les dogmes qui lui sont faussement imputés dans les écrits des ministres,* 1705.

attaques[1]. Il est à ce propos frappant de constater le lexique guerrier qui est utilisé par l'auteur dans la plupart des titres. Le curé Cordier de Granier, près de Chambéry, dispose du *Bouclier de la foy*, sans que l'année d'édition ne soit précisée dans cet ensemble de quatorze livres légués au séminaire de Chambéry au XVIIIe siècle. Datant de 1548, pour sa première impression à Paris, le second tome du livre de 1549 est sous-titré : « L'antidote contre les adversaires de la pure conception de la Mère de Dieu ». L'écrivain a encore rédigé *L'Espée de la foy* et *L'Armure de la foi contenant la vérité de la sainte Eucharistie et du saint sacrifice de la Messe*. Au détour du relevé des livres du révérend Vuargnoz de Reignier, apparaît un exemplaire d'une *Conférence à Paris de docteurs de Sorbonne contre les ministres de Calvin*. Mais il arrive que ces derniers se détournent de leur religion pour se convertir au catholicisme. La chose est si peu fréquente qu'elle a pu motiver l'achat et la lecture d'un auteur ayant effectué ce cheminement spirituel. Le curé Delachinal de Lucinges connaissait à coup sûr la carrière de Jean de Sponde lorsqu'il a parcouru sa *Réponse au traicté des marques de l'Église de Théodore de Bèze*[2]. Celle-ci est fort singulière car elle est celle d'un humaniste, d'un homme politique, d'un poète animé d'une sensibilité religieuse profonde, qui termine sa vie en réfutant les thèses des réformés, retiré dans les montagnes basques. Après avoir étudié à l'université protestante de Bâle avec pour professeur Zuringer, il devînt maître des requêtes d'Henri de Navarre, lieutenant général de la sénéchaussée à La Rochelle en 1589, puis se convertit au catholicisme en 1593, quelques mois après son roi Henri IV, ce qui lui valut de subir les sarcasmes des protestants qui lui reprochèrent une attitude opportuniste. Son œuvre poétique est remarquable et reste imprégnée par la foi comme l'illustrent ses *Stances de la Cène*, *Stances de la mort*, *Sonnets sur la mort* regroupés dans un *Essay de quelques poèmes chrétiens* où transparaît sa fascination pour la mort, source d'immobilité, de stabilité hors du temps qui lui fait dire :

> *« Savez-vous bien que c'est le train de cette vie ? La fuite de la Vie, et la course à la Mort »*
>
> *(Sonnets d'amour).*

À cela s'ajoutent de nombreux poèmes métaphysiques, complétés par des *Méditations en prose sur quatre psaumes* et des *sermons* en vers. Ainsi, un simple livre emmène le lecteur sur la trace d'un théologien, poète au destin hors du commun, que son propriétaire ne pouvait pas ne pas connaître.

Il existe une théologie apologétique, du grec « apologia », « défense », c'est-à-dire soucieuse de prendre la défense d'une religion, en l'occurrence catholique, en exposant des arguments. L'apologétique peut prendre une forme « destructrice, qui repousse les attaques et écartent les obstacles qui menacent la religion défendue » ou une seconde forme « constructrice, qui établit par argumentation rationelle la légitimité de la révélation »[3]. Il n'est pas étonnant de retrouver parmi les théologiens spécialistes de ces traités, des hommes d'Église principalement du XVIIe siècle. Cela s'explique par la nécessité de répondre aux bouleversements des esprits liés à la Réforme du XVIe siècle. Pour l'anecdote, un livre dénote dans la bibliothèque du révérend Georges de Meythet : c'est le *Malleus maleficarum* qui est écrit par le dominicain allemand de la fin du XVe siècle, Jacques Sprenger[4]. Ce religieux chercha à éradiquer la sorcellerie dans les provinces du Rhin supérieur et inférieur, qui est l'œuvre de femmes lançant des sortilèges et maléfices, qui ont passé un pacte avec le démon. Trois tomes montrent l'existence de ce qui est appelé un crime, les faits qui le prouvent, arrachés à l'occasion d'aveux obtenus par la torture s'il le faut et la condamnation à fixer. Comment cet auteur étranger, ancien, spécialisé dans l'écriture de traités contre la sorcellerie se trouve-t-il présent ici ? Et pourquoi ? En effet, le temps où sévissaient les sorcières en Savoie est déjà loin. Ce livre a traversé les époques, passant entre les mains d'hommes d'Église, d'oncles à neveux ou cousins, précieusement gardé en raison de son sujet abordé vraiment particulier. Néanmoins, au XVIIIe siècle, il

---

[1] Nicole GRENIER, *Le Bouclier de la foy*, Paris, 1548.
L'Espée de la foy, Paris, 1557.
L'Armure de la foy contenant la vérité de la sainte Eucharistie et du saint sacrifice de la Messe, Paris, 1566.

[2] Jean de SPONDE, *Response au traicté des marques de l'Eglise de Théodore de Bèze*, Paris, L'Angelier, 1596, in-12.

[3] Christian GODIN, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004, 1534 p., p. 89.

[4] Jacques SPRENGER, *Malleus malificarum maleficia et eorum haeresim ut franca potentissima conterens*, Cologne, 1487.

apparaît fort anachronique. À l'opposé, au XVIIIe siècle, le professeur Baud qui enseignait au collège d'Annecy a écrit une *Démonstration géométrique de l'existence du dieu des chrétiens* dans un petit fascicule imprimé à Annecy et que l'on retrouve en la possession du curé Delachinal de Lucinges. Le contraste est saisissant entre des pratiques magiques douteuses et une expérimentation qui se veut scientifique avec comme objectif d'informer ou de prouver l'existence de Dieu. Un autre professeur du collège est l'abbé Fontaine, originaire de Boège, dont la figure mérite un petit détour. Il favorisa le développement de l'enseignement mathématique et scientifique au collège chappuisien dès 1771 alors qu'il est en fait professeur de philosophie. Il installa à ses frais un cabinet de physique, enseigna le système de Newton. Il réussit à communiquer à ses élèves son goût pour les expériences dont la concrétisation a lieu le 11 mai 1784 avec le lancement d'un ballon, non monté, qui finit sa course dans le bois des Glaisins, à Annecy-le-Vieux. C'est toute la cité qui est conviée à l'événement, liée à une invention élaborée à la suite de longues lectures de livres personnels de l'abbé et de ceux de la bibliothèque du collège qui s'avèrent complémentaires[1]. Si l'abbé Baud cherche à prouver l'existence de Dieu, d'autres savants remettent en cause les fondements de la religion comme Richard Simon, ce qui les amène à polémiquer avec ses défenseurs. Michel Le Vassor est l'un d'eux et a écrit un traité *De la véritable religion chrétienne*[2] qui est en la possession du curé anticonstitutionnel, Jacques Frère. L'auteur montre que la religion est raisonnable dans son culte, sage quant à ses dogmes et à sa morale fondée sur l'existence de Dieu, de Moïse, des prophètes, justifiée par la valeur incontestable et inattaquable des livres saints. Le Vassor polémiqua avec Pictet en rédigeant les *Entretiens sur la religion contre les athées, les déistes et les autres ennemis de la foi catholique*[3] dans lesquels il montre que la religion calviniste a des fondations douteuses. C'est l'objet d'un débat animé entre autres par Richard Simon qui affirmait que Le Vassor « est un ignorant qui parle de ce qu'il ignore, qui semble vouloir fortifier le sentiment des libertins et des déistes en citant leurs opinions avec force pour les réfuter très faiblement, et qui s'est gâté l'esprit par la lecture des protestants modernes dont il réédite les thèses ». Il est d'ailleurs fort surprenant que les livres de l'auteur incriminé, l'*Histoire critique du Vieux Testament*[4] parue en 1678 et l'*Histoire critique du texte du Nouveau Testament* de 1689[5], n'apparaissent pas dans les bibliothèques des clercs étudiées. Cet érudit se livra à une étude critique des textes sacrés qui lui fit affirmer que le *Pentatenque*, les cinq premiers livres de la Bible, ne pouvait avoir un auteur unique, en l'occurrence Moïse, mais étaient le fait de rapporteurs dont les écrits avaient été conservés dans des archives publiques créées par Moïse. Le premier ouvrage fut détruit par Louis XIV et Simon dut quitter l'Oratoire. En tout cas, ce livre peut être considéré comme le traité fondateur de l'exégèse critique et il annonce « l'impasse dans laquelle se trouvait alors le scientifique chrétien. Les exemples ne manqueraient pas pour le montrer. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'attendre Buffon et son *Histoire naturelle* (1749) pour savoir que l'Écriture se trompait en classant le lièvre parmi les ruminants (*Lévitique*, 11, 6). Bien d'autres inexactitudes se révélaient à mesure que les moyens de la technique et de la science s'amélioraient. Il en résulta un divorce de plus en plus patent entre science et religion, alors que jusque-là les plus grands savants avaient été des clercs[6]. Peut-être les ecclésiastiques savoyards refusaient-ils de prendre en compte cette évolution et appliquaient-ils scrupuleusement les consignes de la Sorbonne proscrivant l'achat et la lecture d'un tel ouvrage ? Les ecclésiastiques possèdent des écrits émanant d'auteurs appartenant à des catégories sociales très différentes. Le révérend Favre détient une lettre apologétique dans laquelle le sieur François Vernet expose à M. Jacob Vernet son frère les motifs qui l'ont porté à abjurer l'hérésie de Calvin et à embrasser la religion catholique, apostolique et romaine[1]. Il semblerait que son auteur soit un négociant et il est bien difficile d'apporter plus de précisions. Par contre, celui qui écrit *La vie des predestinez dans la Bienheureuse Éternité* est René Rapin, un jésuite installé à Paris qui fréquente les milieux des lettres, de l'aristocratie et de la

[1] *Histoire d'Annecy*, Paul GUICHONNET (s.d.r.), Toulouse, Privat, 1987, 336 p., p. 172.

[2] Michel LE VASSOR, *De la véritable religion chrétienne*, Paris, 1688, in-4.

[3] Michel LE VASSOR, *Entretiens sur la religion, contre les athées, les déistes et les autres ennemis de la foi catholique*, Blois in-12.

[4] Richard SIMON, *Histoire critique du Vieux Testament*, Paris, 1680.

[5] Richard SIMON, *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, Rotterdam, 1689.

[6] Gabriel AUDISIO, *Des croyants*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1994, 479 p., p. 424.

magistrature qu'il distrait à l'occasion de ses poèmes et charme par son style agréable. Le curé de Saint-Georges-d'Hurtières, Joseph Baudrey, apprécie les thèses apologétiques de cet ecclésiastique mondain qui dénonce les hypocrites et les indifférents, les libertins qui l'entourent. Ici, c'est la proximité intellectuelle, le partage des mêmes convictions religieuses par le biais du livre qui rapprochent un curé des montagnes d'un curé de la capitale, malgré un public cotoyé fort éloigné. Il en est de même entre un lecteur comme le révérend Dupuy de Trévignin et un auteur comme Fénelon, présent à travers sa *Démonstration de l'existence de Dieu*[2]. Si on retrouvera l'archevêque de Cambrai avec ses *Aventures de Télémaque* dans la rubrique des Belles-Lettres, il faut croire que le témoignage de sa foi fervente resta atténué face à sa querelle avec l'Église à propos du quiétisme et face à ses heurts avec Bossuet.

Il existe des écrits apologétiques faits par des théologiens protestants de valeur. Deux reviennent à plusieurs reprises dans les bibliothèques découvertes dans les inventaires après-décès des ecclésiastiques : Jacques Abbadie et Hugo Grotius. Le premier est connu pour *L'Art de se connoître soy-meme ou la recherche des sources de la morale*[3] plus que pour son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, que possèdent néanmoins les curés Daviet d'Arenthon, Favre de Scientrier et Deleglise de Chateauneuf. On peut même imaginer que les deux premiers cités aient échangé leurs impressions de lecture puisqu'ils habitent deux villages très proches et sont de la même génération, mourant le premier en 1785 et le second en 1779. Ce livre a été imprimé pour la première fois en 1684 aux Pays-Bas, un pays protestant avant d'être plusieurs fois réédité. En 1689, le livre est complété par le *Traité de la divinité de Jésus-Christ* qui en constitue la troisième partie. Il fut apprécié par les spécialistes de la théologie qu'ils soient protestants ou catholiques, c'est dire sa valeur que Madame de Sévigné reconnaît dans une lettre adressée à Bussi-Rabutin : « C'est le plus divin de tous les livres », et il lui répondit : « Il n'y a que ce livre-là à lire au monde ». Pour justifier le dessein de son œuvre, Abbadie affirme que « Bien que les Incrédules du tems tâchent de faire revivre le pyrrhonisme pour ébranler les fondemens de la religion, on peut dire que rien ne fait mieux connaître leur egarement et leur faiblesse que ce doute univers auquel ils ont recours ». Le second théologien protestant de renom est Grotius dont l'écrit apologétique essentiel est *De veritate religionis christianae*[4]. Dans la liste des livres du révérend Chappaz de Manigod, le titre français relevé est *Traité de la religion* et il est précisé que la traduction est de Lejeune. Le révérend Miffond d'Albens a pu également consulter le *Traité de la religion*, ce qui prouve un esprit d'ouverture et une curiosité certaine car l'auteur fait une comparaison entre la religion chrétienne, le Judaïsme et l'Islam. La présence d'un tel livre montre aussi le souci de s'intéresser à l'authenticité et au contenu des Évangiles. D'ailleurs, Grotius qui illustre la tradition humaniste fortement ancrée aux Pay-Bas préfigure avec un siècle d'avance les travaux d'exégèse de Richard Simon, qu'il mena aussi sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Jacques Abbadie marcha sur les pas de Grotius dans le domaine de l'apologétique comme le prouve son traité de la vérité de la religion chrétienne, dont le titre correspond à la traduction en français du titre latin de celui de Grotius. Décidément, en avance sur son temps, ce dernier préfigura par ses idées la remise en cause du dogme et de l'Église catholique à la fin du XVIIIe siècle par les philosophes des Lumières, inventeurs de la notion de déisme ou « religion naturelle ». Dans le même ordre d'idées, il est à l'origine de textes fondateurs dans le domaine du droit naturel qui régit la conduite des individus et des États, en particulier en ce qui concerne le fait de faire la guerre, sans compter une nouvelle définition du droit maritime, cherchant à introduire une plus grande morale dans les actions humaines. On dit même que bien que calviniste, il espérait une réunification des Églises chrétiennes.

La figure de Bossuet mérite d'être abordée à part tant elle domine le domaine de la morale et de la religion à l'époque classique mais aussi en raison du nombre d'ouvrages de cet auteur disséminés dans les bibliothèques des clercs séculiers savoyards : pas moins de vint-et-un pour dix-sept hommes d'Église. Le livre le plus présent est l'*Histoire des variations des Églises*

---

[1] François VERNET, *Lettre apologétique dans laquelle le sieur François Vernet expose à M. Jacob Vernet son frère les motifs qui l'ont porté à abjurer l'hérésie de Calvin et à embrasser la religion catholique, apostolique et romaine*, Avignon, Giroud, 1740, 3 p., in-12.

[2] François de Salignac de la Mothe-FENELON, *Traité de l'existence de Dieu*, Paris, 1712.

[3] Jacques ABBADIE, *L'Art de se connoître soy-mesme ou la recherche des sources de la morale*, Rotterdam, 1692.

Traité de la vérité de la religion chrétienne, où l'on établit la religion chrétienne par ses propres caractères, Rotterdam, 1684, in-4.

[4] Hugo GROTIUS, *De veritate religionis christianae*, Paris, 1627.

protestantes[1] entre les mains des curés Oueg, Revilliod, Chappaz, Fleury, Desportes, Frère, Léonard, Favre et Martiny. L'évêque de Meaux se fixe à partir de 1681 l'objectif de combattre le protestantisme, ce qu'il fait jusqu'en 1691 avec la publication de six séries d'*Avertisements aux protestants*. Toute la pensée de Bossuet découle de l'idée que les protestants ne sont pas des ennemis à éliminer mais qu'il faut les convaincre par le biais de la controverse théologique afin de les réunir dans une seule Église catholique. Il explique les divergences entre catholiques et protestants par une méconnaissance de la doctrine adverse. Afin d'y remédier, il fait paraître l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* en 1671 pour expliquer les points essentiels du dogme. Ce livre est retrouvé chez les révérends Maulet, Daviet, Vuargnoz, Chappaz, Desportes, Frère, Baudrey et Fleury. Il échange une correspondance avec le célèbre théologien Jurieu qui prétend que l'Église a varié dans l'administration de l'Eucharistie, affirmation à laquelle il oppose l'infaillibilité de l'Église catholique dans l'interprétation de l'Écriture et la division des réformés à ce sujet. À son crédit, peut être portée la conversion de Turenne, ministre de la guerre de Louis XIV. Il correspond également avec Leibniz dans le dessein toujours de réunir les deux Églises. En 1679, le pape approuve son *Exposition de la doctrine*. Cependant, le contexte politico-religieux se dégrade progressivement et ne devient plus propice à un rapprochement entre catholiques et protestants. En effet, Louis XIV est décidé à réduire le protestantisme sur les conseils de Louvois alors ministre de la guerre et il interdit le culte protestant en France le 17 octobre 1685 : c'est la révocation de l'édit de Nantes. Les persécutions se multiplient pour ceux qui veulent encore pratiquer : les pasteurs doivent abjurés ou sont victimes de bannissement, ce qui les oblige à fuir le pays. Les dragonnades entraînent l'exil de cinq cent mille huguenots, surtout vers la Hollande et vont finir par mater la révolte des Camisards dans les Cévennes, même si elle va durer jusqu'en 1710. Face à ce conflit religieux qui dégénère en affrontement militaire, Bossuet, pourtant partisan du dialogue avec les protestants, approuve la répression comme la majorité des Français. L'évêque Bossuet se fait l'écho de la satisfaction du clergé dans cette entreprise auprès du roi. Une des conséquences de l'anéantissement du protestantisme est peut-être « pour l'Église de France, une étape supplémentaire dans un processus de fermeture à la diversité spirituelle et théologique ; un souci d'orthodoxie étroite allait dorénavant caractériser le catholicisme pour longtemps »[2].

L'un des autres combats de Bossuet a trait à ce qu'il convient d'appeler le gallicanisme. C'est une notion créée au XIXe siècle pour caractériser l'attitude de l'Église de France à l'égard de la papauté réclamant une certaine autonomie, affirmant la supériorité des conciles généraux sur le pape, souhaitant un pouvoir des évêques français renforcé. Ces pratiques, ces coutumes, ces franchises constituent ce qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane qui divergent du droit ecclésiastique commun[3]. Il existe trois formes de gallicanisme : celui des évêques qui veulent préserver leur autorité face au pape, voire au roi de France ; celui du roi qui désire nommer les évêques dans le pays sans être soumis au pouvoir du pape ; enfin, celui des parlements et des universités qui aspirent à une Église nationale indépendante du souverain pontife. Bossuet rédige la fameuse *Déclaration des quatre Articles* et joue un rôle de médiateur dans l'affaire de la Régale qui a entraîné un conflit entre Louis XIV et le pape Innocent XI. L'origine des tensions découle de la prétention du roi d'exercer le droit de régale sur cinquante neuf diocèses, surtout méridionaux de 1673 à 1675, afin de percevoir les revenus du bénéfice épiscopal pendant la vacance du siège suivant la mort de l'évêque jusqu'à l'installation de son successeur : on parle de la régale temporelle. Les évêques jansénistes, Caulet et Pavillon, des diocèses de Pamiers et d'Alet résistent et la situation se complique avec la saisie du temporel de Caulet qui demande l'intervention du pape, donc dans les affaires intérieures de la France. C'est là que Bossuet propose une seconde rédaction des libertés de l'Église gallicane devant l'assemblée du clergé de 1682. Le premier article est le plus important. Il reprend les points essentiels défendus par la Sorbonne et les justifie par des extraits tirés de l'Écriture sainte :

---

[1] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Histoire des variations des Eglises protestantes*, Paris, Vve Sébastien, Marbre-Cramoisy, 1689.

Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse, Paris, 1671.

[2] Estelle DOUDET, *120 questions sur la France politique et culturelle d'Henri IV à Louis XIV*, Levallois-Perret, Studyrama, 2003, 185 p., p. 130.

[3] *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Robert MUCHEMBLED (s.d.r.), Paris, Armand Colin, 2004, 298 p.

« 1° Les rois ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans l'ordre des choses temporelles, ils ne peuvent être déposés, leurs sujets ne peuvent être relevés de leur serment d'obéissance ; Dieu n'a donné à saint Pierre, à ses successeurs et à l'Eglise elle-même de pouvoir que sur les choses spirituelles et concernant le salut ;

2° Selon les décrets du concile de Constance, l'autorité des conciles œcuménique est supérieure à celle du pape ;

3° L'Église gallicane dispose de libertés qui doivent être sauvegardées formant l'exercice de la puissance apostolique dans le royaume ;

4° Le pape joue un rôle primordial dans la définition de la foi, mais son jugement n'est pas irréformable avant qu'intervienne la sanction du consentement de l'Eglise[1].

Les conséquences de ce texte sont importantes : le pape ne peut en aucun cas déposer un souverain, même hérétique ; affirmation que tous les clercs et nonnes sont soumis à toutes les lois, charges et impositions de la société civile ; les bulles et décrets pontificaux ne sont exécutoires en France qu'après enregistrement par les parlements ; ne sont tenus comme droit canonique que les canons reçus par l'Église universelle ; les décrets des conciles sont obligatoires quant à la foi, mais pas quant à la discipline. Le lendemain, Louis XIV expédie un édit qui impose les Quatre Articles aux universités et facultés de théologie, aux écoles, aux professeurs de collèges et prédicateurs du royaume, aux séminaires. De plus, pour être licencié ou docteur, il faut désormais obligatoirement soutenir cette doctrine dans l'une de ses thèses[2]. Mais le pape riposte en refusant d'accorder les bulles d'investiture aux évêques désignés par le roi et, en 1689, trente cinq diocèses sont privés de pasteurs. Néanmoins, il n'y a jamais eu de ruptures des relations entre Versailles et Rome qui finissent par se normaliser en 1693 lorsque Louis XIV annonce à Innocent XII qu'il renonce à prescrire l'enseignement des Quatre Articles. En contrepartie, le pape accepte l'extension de la régale et accorde les bulles d'investiture à quarante évêques nommés[3]. Malgré tout, au XVIIIe siècle, les thèses gallicanes continuent à rester la doctrine officielle de l'Église de France et à être enseignées dans les séminaires et les universités et même à être appliquées. Fénelon écrit d'ailleurs :

> *« Nos libertés à l'égard du pape, sont de véritables servitudes à l'égard du roi, plus chef de l'Église que le pape ».*

Un peu plus tard, en 1724, l'abbé Fleury prononce un *Discours sur les libertés de l'Église gallicane* qui rappelle trois moyens institutionnels permettant de maintenir les libertés gallicanes :

1. l'examen des bulles pontificales par le roi et par le Parlement ;
2. l'appel comme d'abus aux parlements dans les cas d'entreprises sur les juridictions séculières et de violation du droit français ;

[1] Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier T. 2 Des croyants*, Armand Colin, 1996, 479 p., pp. 78-87.

[2] *Dictionnaire du Grand Siècle*, François BLUCHE (s.d.r.), Paris, Fayard, 2005 nouvelle éd. 1640 p, p. 1286.

[3] *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Robert MUCHEMBLED (s.d.r.) Paris, Armand Colin, 2004 , 298 p..
Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1995, 1740 p., pp. 1004-1005.

3. l'appel au futur concile. Le gallicanisme est fortement implanté en Savoie tout au long du XVIIIe siècle, ce qui oblige Mgr Rendu, évêque d'Annecy de 1843 à 1859, dans sa réforme du séminaire, à « éliminer en douceur les enseignements trop exclusivement gallicans ou jansénistes »[1].

Dans les livres donnés au séminaire de Chambéry par un prêtre du XIXe siècle, Damien Mercier, se trouvent deux exemplaires de la *Défense de la déclaration de l'Église gallicane* de 1682. Par contre, l'*Exposition de la doctrine catholique* est entre les mains d'un nombre important d'ecclésiastiques dont voici la liste : les révérends Maulet de Bonneville, Daviet d'Arenthon, Vuargnoz de Reignier, Chappaz de Manigod, Desportes de Saint-Jean-d'Aulps, Baudrey de Saint-Georges d'Hurtières, Fleury d'Aix-les-Bains. Il existe donc une sensibilité gallicane marquée dans le clergé savoyard et qui semble l'être de plus en plus lorsque l'on est en présence d'un propriétaire d'une bibliothèque conséquente, au moins supérieure à cinquante ouvrages, et lui-même relativement cultivé. La proximité de la France, les études de théologie poursuivies à Paris, la circulation des livres et de la pensée religieuse des grands auteurs français, le partage de la langue française, les multiples relations politiques et militaires, les échanges commerciaux expliquent des influences française marquée et aussi romaine qui ne sont pas forcément contradictoires mais peuvent être complémentaires selon les périodes.

4. Les livres de théologiens hostiles aux philosophes

Dans le domaine de la polémique, la lutte contre les déistes, les incrédules et les athés, suscite la publication de nombreux ouvrages au XVIIIe siècle. Appelé par certains historiens « le temps des Lumières », ce siècle est paradoxalement marqué par la place importante à la fois du rationalisme et de l'incrédulité. Naturellement, chez les prêtres de Savoie, les livres de Nicolas Sylvestre Bergier sont nombreux. On pouvait s'en douter parce qu'il s'agit du plus grand apologiste de son temps. Cinq ecclésiastiques ont pu les lire a priori. On devine que les révérends Oueg de Brenthonne avec quatre titres et Maurice Fleury d'Aix-les-Bains avec trois titres apprécient beaucoup cet auteur. Au total, douze volumes ont été notés pour quatre titres différents. On peut classer ces livres en deux catégories en quelque sorte. Dans la première, se trouvent ceux qui visent à défendre l'Église catholique comme par exemple l'*Apologie de la religion*[2] ou *La Certitude des preuves du Christianisme*[3]. Dans la seconde, on peut rassembler *Le Déisme réfuté par lui-même*[4], l'*Examen du matérialisme*, soit des titres qui montrent l'envie de l'auteur de passer à l'offensive contre les idées des philosophes des Lumières en matière de religion[5]. Bergier est un modeste ecclésiastique de province, à la carrière tout à fait linéaire au départ : fils d'un maître d'école, il fait ses études chez les jésuites de Colmar, puis au séminaire et à l'université de Besançon. Ordonné prêtre en 1743, il obtient la cure de Flangebouche dans les montagnes du Jura, qu'il qualifie d'« ermitage ». Pendant seize ans, il rédige des livres d'apologétique. Ce sont ses talents dans cette matière qui vont bouleverser sa vie, le rendre célèbre à partir de 1765 et lui valoir des honneurs. Mgr de Beaumont le nomme chanoine de Notre-Dame de Paris en 1769, ensuite confesseur de Mme Adelaïde, tante de Louis XVI, du comte et de la comtesse de Provence qui s'appelle Marie-Joséphine Louise de Savoie. Il devient un membre de la Cour et se voit pourvu d'un logement au château de Versailles. S'il a publié des ouvrages de philosophie qui s'intéressent aux éléments communs entre des langues comme l'hébreu, le grec, le latin et le français, il s'en désintéresse vers 1765 pour s'adonner à la lutte contre les idées philosophiques à travers une quinzaine de titres. Il veut combattre

[1] André PALLUEL-GUILLARD, Christian SORREL, Guido RATTI, Antoine FLEURY, Jean LOUP, *La Savoie de la Révolution à nos jours XIXe-XVe siècle*, Rennes, Ouest-France, 626 p., p. 190.

[2] Nicolas-Sylvestre BERGIER, *Apologie de la religion chrétienne*, Paris, 1769.

[3] Nicolas-Sylvestre BERGIER, *La certitude des preuves du christianisme, contre l'auteur du christianisme dévoilé*, Paris, 1767, 2 vol, in-12.

[4] Nicolas-Sylvestre BERGIER, *Le déisme réfuté par lui-même*, Paris, 1766, in-12.

[5] Nicolas -Sylvestre BERGIER, *Examen du matérialisme*, Paris, 1771, 2 vol. in-12.

l'incrédulité. L'incrédule est celui qui ne croît pas aux mystères de la foi. Bossuet qualifie déjà l'incrédulité comme « la répugnance qu'on a à croire les mystères de la religion » au nom de la raison. Saint Evremond conseille d'être « prudemment incrédule ». Bernard Plongeron tempère les dénonciations de certains ecclésiastiques à propos du XVIIIe siècle, période d'incrédulité par excellence, en écrivant que « dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la notion d'incrédulité occupe le champ religieux, pour ne point dire l'imaginaire ecclésiastique, à tous les niveaux et hors de tout constat sociologique qui résulterait, par exemple d'une vérification des pratiques culturelles. Sa polysémie, du discours apologétique aux instructions et visites pastorales, en France comme ailleurs, synthétise les inquiétudes et obsessions d'une fin d'Ancien Régime »[1]. Bergier défend le christianisme en utilisant une argumentation articulée autour de l'idée maîtresse que Dieu existe et que sa bonté prouve son existence. Le Christianisme peut donc se définir pour lui comme une religion d'amour :

> *« ce qui nous engage à les croire [les mystères du christianisme], est, dit saint Jean, l'amour que Dieu a pour nous ».*

Le docteur en théologie de l'université de Besançon connaît le succès dès son premier livre, le *Déisme réfuté par lui-même*, possédé par les révérends Oueg de Brenthonne et Favre de Scientrier. Tous les deux sont morts en 1725 et le livre paraît en 1765, ce qui veut dire qu'il résulte d'un achat effectué par eux, peut-être parce qu'ils s'intéressent au philosophe auquel s'adresse le livre : Jean-Jacques Rousseau. Pourtant aucun des deux n'a de titres de celui qui fut séminariste et pensionnaire à la maîtrise de la cathédrale d'Annecy, qui séjourna aux Charmettes, à Chambéry, chez Mme de Warens. Le livre de Bergier s'adresse précisément à Rousseau sous forme de douze lettres qui sont supposées lui être envoyées, dont la dernière est en date du 25 janvier 1765. Le titre complet de l'ouvrage est explicite : *Le déisme réfuté par lui-même, ou Examen, en forme de lettres, des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages dénoncés de ce dernier sont l'Émile et les Lettres écrites de la montagne*.

Par cette publication, le chanoine de Notre-Dame de Paris supplante Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, qui manque de talents d'apologiste et ne manque pas d'obtenir le succès avec quatre tirages en 1766 car il s'attaque à un homme célèbre depuis 1752 et la représentation devant le roi de son opéra-comique, *Le Devin du village,* suivi en 1754 de la publication du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. À Genève, l'*Émile* est considéré comme « tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements ». En effet, les philosophes sont accusés de saper l'autorité de l'Église et en même temps celle de l'État qui lui est très intimement liée, comme le dit Bossuet par sa formule sans détours :

> *« l'incrédulité est une témérité qui hasarde tout et un orgueil qui ne peut souffrir l'autorité légitime ».*

L'incrédule s'apparente à celui qui remet en cause les fondements de l'absolutisme, les soumet à un examen critique de la raison. Il est donc suspect, ce qui vaut à Rousseau d'être menacé d'arrestation en cas de séjour à Genève et entraîne la confiscation par la police française des exemplaires de l'*Émile* mis en vente, la condamnation du livre à la Sorbonne et au Parlement, puis un exemplaire brûlé symboliquement à Paris le 11 juin 1762, enfin son auteur décrété de prise de corps le même jour. Le succès du *Déisme réfuté par lui-même* découle de la célébrité de Rousseau qui définit dans la *Suite de l'apologie de M. l'abbé de Prades* son attitude religieuse ainsi :

> *« le déiste affirme l'existence de Dieu et la réalité du mal, mais il nie la révélation, doute de l'immortalité de l'âme et de la rétribution future ».*

Clairement, il reconnaît l'invisible présence de Dieu :

> *« J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres ; je le sens en moi ; je le vois autour de moi ; mais sitôt que je veux le contempler en lui-même, sitôt que je veux chercher où il est, quelle est sa substance, il m'échappe et mon esprit troublé n'aperçoit plus rien ».*

[1] Bernard PLONGERON, « Combats spirituels et réponses pastorales à l'incrédulité du siècle »*,* in *Histoire du christianisme*, Jean-Marie MAYEUR (s.d.r.), t. 10, pp. 247-298, p. 247.

Même s'il ne remet pas en cause l'existence de Dieu, Rousseau conteste la révélation chrétienne et la nécessité d'une Église en tant qu'institution, ce qui n'est pas acceptable pour Bergier[1]. Celui-ci vise à démonter les bases de la pensée des philosophes en ce qui concerne la religion dans l'*Examen du matérialisme* que connaissent les curés Oueg, Fleury et peut-être Dupuy de Trévignin dont l'inventaire mentionne le nom générique de « Bergier », sans préciser les titres présents et le nombre de volumes. À l'image du révérend Martiny de Queige, les curés savoyards disposent d'œuvres de Bergier qui reposent sur la défense de l'Église à la fois dans son dogme et en tant qu'institution et n'ont que peu d'œuvres de philosophes des Lumières, encore moins celles qui nient l'existence de l'âme et contestent la nécessité d'une Église. Comme Bergier, Claude François Nonnotte est à la fois nâtif de Besançon et se tourne assez vite vers la défense de la religion pour devenir un apologiste tenace qui apparaît quatre fois dans les bibliothèques des clercs séculiers savoyards. Le premier titre qui valut à Nonnotte le succès avec de nombreuses rééditions à Avignon, Paris, Lyon, Liège ainsi que multiples traductions en allemand en espagnol, en italien est *Les erreurs de Votaire*[2]. Ce livre est retrouvé chez les révérends Fleury d'Aix-les-Bains et Daviet d'Arenthon. Ce sont des ecclésiastiques assez fortunés et cultivés comme en témoignent la taille importante de leurs bibliothèques – cent dix-huit et deux cent quatre-vingt-treize titres - et la diversité des domaines de lecture présents. Mais les points communs entre les deux personnalités s'arrêtent là puisque leur démarche intellectuelle les différencie. Le premier n'a de Voltaire qu'un ouvrage d'histoire consacré à l'*Histoire de la guerre de 1741*, ce qui sous-entend que la lecture de ce philosophe lui déplait nettement, peut-être justement parce qu'il a commencé à l'aborder par la lecture de son contradicteur le plus redoutable, Nonnotte. Le second prêtre procède a priori différemment puisqu'il a cinq livres du seigneur de Ferney, ce qui semble indiquer, qu'il a fait l'effort de les acheter, de les lire pour confronter ce qui est présenté comme des « vérités » par Nonnotte comme par Voltaire, afin de se faire sa propre opinion. Voilà une démarche que l'on peut qualifier de scientifique et qui suppose des capacités d'analyse et de synthèse certaines. Que peuvent reprocher à Voltaire Nonnotte et ces deux hommes d'Église ? Il faut ici se référer à la pensée de l'apologiste qui l'a couchée par écrit et fait publier. Rédacteur des *Mémoires de Trévoux*, il dénonce ainsi dans *Examen critique ou Réfutation du livre des mœurs* les « principes impies, une morale indécente, des maximes séditieuses, des calomnies contre la religion, le mépris de la vertu et de nombreuses contradictions »[3]. Voltaire est donc accusé d'encourager les mauvaises mœurs, comme cela est reproché aux autres philosophes qui privilégient le « bien vivre » au lieu du « croire ». Nonnotte dénonce les inexactitudes historiques de Voltaire. Par exemple, Marie Stuart n'a pas fait brûler huit cents personnes mais deux cent quatre-vingt. La polémique entre les deux intellectuels enfle, ce qui fait dire à Voltaire vexé :

> *« Ce Nonnotte n'avait jamais étudié l'histoire. Pour mieux vendre son livre il le farcit de sottises, les unes dévotes, les autres calomnieuses, car il avait oui dire que ces deux choses réussissent »*[4].

Ainsi, chacun accuse l'autre de ridiculiser la religion catholique. Nonnotte précise ses attaques dans son *Dictionnaire philosophique de la religion*[5] dont le sous-titre exprime bien un objectif de répondre à une contestation : « où l'on établit tous les points de la religion attaqués par les incrédules et où l'on répond à toutes leurs objections ». Le révérend Miffond d'Albens qui n'a que vingt-et-un titres identifiés mais encore « quarante bouquins » possède cet ouvrage à sa mort en 1831. Son homologue Frère réfugié à Carouge en 1792 lit Nonnotte mais aussi Chaudon, auteur du *Dictionnaire antiphilosophique*[6], destiné également à combattre Voltaire.

---

[1] Guy CABOURDIN, Georges VIARD, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 3e éd., 2005, 334 p., p. 105.

[2] Claude-François Nonnotte, *Les erreurs de Voltaire*, Avignon, 1762, 2 vol. in-12.

[3] Claude-François Nonnotte, *Examen critique ou Réfutation du livre des mœurs*, Paris, 1757, in-8.

[4] Cité dans HOEFER, *Nouvelle Biographie générale*, art. « Nonnotte ».

[5] Claude-François NONNOTTE, *Dictionnaire philosophique de la religion*, Avignon, 1772, 4 vol. in-12.

[6] Louis Mayeul CHAUDON, *Dictionnaire antiphilosophique*, Avignon, Vve Girard et François Seguin, 1767.

Ce dernier ouvrage est retrouvé aussi chez l'archidiacre d'Aix-les-Bains, le révérend Fleury. Il est reproché à ce dernier de refuser de croire à la révélation, de refuser l'idée d'un Dieu justicier, même s'il admet l'existence du bien et du mal, reconnaît la nécessité d'un culte, même réduit à la prière d'adoration de l'infini face au soleil levant. Voltaire envisage Dieu comme le Grand Horloger, l'Architecte à l'origine de la création du monde, de l'homme et de la nature. Une fois celle-ci faite, selon lui, il faut rejeter l'idée d'un Dieu rédempteur, capable de pardonner les péchés des hommes et mettre à bas toutes les superstitions qui ne sont que tromperies, manipulations instituées par l'Église auprès des fidèles. Un prêtre de Verlhac en Rouergne, Jean Méjà, d'abord vicaire, puis curé de ce village de 1783 à 1843, a le *Dictionnaire philosophique de la religion par l'auteur des erreurs de Voltaire*, au milieu de quinze volumes des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, de dix-sept de la Sainte Bible en latin et en français et de vingt-deux de l'œuvre de Bossuet*[1]. Pour définir son système de pensée, Voltaire utilise le terme de « théisme » en 1740[2]. Le philosophe se trouve aussi décrié dans le *Dictionnaire des hérésies retrouvé dans les bibliothèques des révérends Miffond d'Albens et Dupuy de Trévignin*[3]. Tous les dictionnaires se rapportant à la controverse religieuse datent des années 1770. Ils reprennent tous à peu près l'idée que la religion primitive était parfaite, puis s'est pervertie au cours des temps du fait d'hérésies comme celles liées au jansénisme, au quesnellisme, au richérisme et aux philosophes qui ont contribué à déstabiliser les fondements de la religion au nom de la raison, d'où la montée de l'incrédulité. Le titre complet du livre de Pluquet énonce cette idée : *Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes, précédé du discours dans lequel on recherche quelle a été la religion primitive des hommes, les changements qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du christianisme, les causes générales, les liaisons et les liaisons et les effets des hérésies qui ont divisé les chrétiens*. Pluquet combat l'incrédulité qui sévit au XVIIIe siècle et réaffirme avec clarté la création du monde par Dieu qui a donné à l'homme la liberté pour qu'il soit maître de ses actions, revient sur l'immortalité de l'âme et énonce les vertus principales à poursuivre. L'essentiel des livres hostiles aux philosophes du XVIIIe siècle prend pour cible Voltaire. Ainsi, un auteur comme Laurent François apparaît deux fois, d'abord chez le révérend Daviet d'Arenthon avec un *Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne*[4], ensuite chez son collègue Jean-Baptiste Favre de Cranves avec les *Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinozistes et les déistes*[5]. Ce livre a d'ailleurs été traduit en italien dès 1768. L'auteur s'en est aussi pris au *Dictionnaire philosophique* de Voltaire qui lui dédicaça un épigramme vengeur dans son *Epître à d'Alembert* :

« L'abbé François écrit : le Léthé sur ses rives reçoît avec plaisir ses feuilles fugitives ».

Un autre écrivain du nom de Claude-Marie Guyon écrivit contre Voltaire et les encyclopédistes l'*Oracle des nouveaux philosophes*[6]. Certains passages du livre ont pu être lus par les révérends Frère réfugiés en Suisse et Favre en poste à Scientrier. Il arrive parfois qu'un théologien s'écarte de son domaine d'écriture de prédilection pour se laisser aller à la polémique. Le minime Michel-Ange Marin le fait à l'occasion d'une réplique aux philosophes des Lumières au titre de roman religieux, genre dans lequel il excelle. Mais l'ouvrage qui a sûrement plu aux prêtres Jean-Baptiste Favre de Cranves et Fleury d'Aix-les-Bains n'est pas une « belle histoire » comme *Théodule ou l'enfant de bénédiction*[7], trente huit fois réédités au XIXe siècle, mais un roman polémique dont le titre est fort mystérieux : *Le baron de Van-Hesden ou la république des incrédules*[8]. Ce dernier terme revient encore dans un exemplaire

[1] Guy ASTOUL, *Les chemins du savoir en Quercy et en Rouergue à l'époque moderne. Alphabétisation et apprentissages culturels*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, 392 p.

[2] **J**ean-Yves LACOSTE (s.d.r.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, P.U.F., 2002, 1314 p., pp. 305-306.

[3] François-André-Adrien PLUQUET, *Dictionnaire des hérésies*, Paris, 1762-1764, 2 vol., in-8.

[4] Laurent FRANÇOIS, *Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne*, Paris 1767, 3 vol., in-12.

[5] Laurent FRANÇOIS, *Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinozistes et les déistes*, Paris, Vve Estienne, 1751, in-12.

[6] Claude -Marie GUYON, *Oracle des nouveaux philosophes*, Berne, 1758-1760, 2 vol., in-8.

[7] Michel-Ange MARIN, *Théodule ou l'enfant de bénédiction*, AVIGNON, 1770.

[8] Michel-Ange MARIN, *Le baron de Van Hesden ou la république des incrédules*, Toulouse, 1762, 5 vol., in-12.

unique du *Traité de la foi des simples contre les incrédules* de Marc-Antoine Reynaud, auteur mal connu mais qu'a lu le révérend Fleury de Vieugy. On peut penser qu'il est ici question de prouver que Dieu existe et intervient dans la vie quotidienne des gens du peuple lorsqu'il accorde une bonne récolte, permet un événement heureux dans la vie familiale, exauce un vœu : toutes choses que les déistes qualifient de superstitions. Un autre modeste théologien du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Bullet, est présent chez le curé Martiny de Queige à travers ses *Réponses critiques aux difficultés proposées par les incrédules sur divers endroits des livres saints*[1]. Cet ecclésiastique, professeur de théologie à l'université de Besançon, s'intéresse à l'histoire de France et des débuts du christianisme mais, en 1768, il fait publier *L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*[2], ce qui sous-entend qu'il n'admet pas la conception de Voltaire de la religion en un temps où l'on ne pouvait distinguer la philosophie de la théologie[3]. Selon Bullet, l'âme du chrétien est émerveillée par la nature dont les splendeurs la dépassent et le fidèle peut faire son salut. Pour Voltaire, Dieu est une évidence démontrée à la raison mais il nie la divinité de Jésus-Christ et il n'est pas convaincu que l'âme soit immortelle lorsqu'il écrit :

> *« Je suis corps et je pense, je n'en sais pas davantage » (Treizième lettre philosophique).*

En tout cas, pour le philosophe, s'il faut enlever à l'Église le contrôle des âmes, il faut aussi réduire son pouvoir temporel. Il parle volontiers du « fanatisme » des prêtres qui trompent les gens en faisant de Jésus un Dieu alors qu'il « cacha à ses contemporains qu'il était fils de Dieu » et qui abusent le monde car ils ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. « Notre crédulité fait toute leur science ».

Pour combattre les idées en vogue dans certains milieux sur l'incrédulité, outre les théologiens communs, il existe des théologiens ayant de hautes fonctions dans l'Église que sont certains évêques férus d'apologétique. On en retrouve quelques-uns dans les bibliothèques observées. Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, encouragea Bergier à contester la pensée de Rousseau et fut surnommé « l'Athanase de son siècle » en référence au patriarche d'Alexandrie et Père de l'Eglise du IVe siècle qui lutta contre les ariens au concile de Nicée. La luzerne, évêque de Langres, est aussi un célèbre apologiste au XVIIIe siècle mais il apparaît plutôt dans les inventaires comme un auteur de sermons. Par contre, l'évêque du Puy, Mgr Lefranc de Pompignan, est présent chez l'archidiacre d'Aix-les-Bains Fleury avec un traité sur *La véritable usage de l'Église séculière* fort commun et plus intéressant des *Questions diverses sur l'incrédulité*[4] auxquelles s'intéresse aussi le révérend Desportes de la modeste paroisse de Saint-Jean-d'Aulps, dans le Chablais. Le prélat veut montrer l'existence de Dieu en la prouvant par les miracles et les prophéties des deux Testaments dans un premier temps et l'utilité de la religion pour l'état dans un deuxième temps en présentant les incrédules comme des « perturbateurs » des affaires publiques et la propagation de l'impiété favorisée par ces « fléaux » de la société. L'évêque veut montrer la faiblesse de la position des philosophes qui affirment le primat de la raison dans la découverte de la vérité, récusent le dogme et nient l'existence de Dieu en celle de ceux qui doutent de tout :

> *« La profession de l'athéisme comme celle du pyrrhonisme n'est donc pas une philosophie sérieuse. C'est un mensonge. Un athée vertueux est un fantôme qui n'existe jamais et ne peut exister… L'amour déréglé des plaisirs fait presque tous les incrédules ».*

Le Franc de Pompignan sous-entend la supériorité du christianisme du fait de la faiblesse du dogme adverse mais il ne démontre pas la première. Plus loin, il utilise l'argument d'autorité qui doit supplanter la recherche philosophique :

> *« Quand l'Église a parlé, les recherches sont inutiles, la résistance est une folie, le doute seul est un crime ».*

---

[1] Jean-Baptiste BULLET, *Réponses critiques aux difficultés proposées par les incrédules sur divers endroits des livres saints*, Paris, 1773-1775.

[2] Jean-Baptiste BULLET, *L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1768, in-12.

[3] Claude-Marie GUYON, *Oracle des nouveaux philosophes*, Berne, 1758-1760, 2 vol. in-8.

[4] Jean-Georges LE FRANC de POMPIGNAN, *Questions diverses sur l'incrédulité*, Paris, 1751, in-12.

L'apologétique de l'évêque du Puy ne consiste pas à exposer les vérités chrétiennes, à démontrer l'existence de Dieu, à s'appuyer sur la philosophie chrétienne pour combattre celle de Voltaire, Rousseau, d'Holbach, mais elle vise à montrer l'utilité sociale du catholicisme, source de soumission renforcée des sujets envers leur roi, doctrine qui dénonce le luxe, qui défend le travail contre l'oisiveté, qui garantit une paix sociale et religieuse dans le royaume. Daniel Roche parle d'un « déplacement fondamental d'accent [qui] se produit dans la mouvance du discours philosophique qui lui impose son terrain, qui place [l'apologétique] dans sa dépendance »[1]. Le Franc de Pompignan a intégré dans son système de pensée la philosophie des Lumières, il l'a même acceptée en partie. C'est ce que dénonce Rivarol :

> *« Par je ne sais quelle démence inexplicable, les philosophes ont exigé qu'on leur démontrât la religion, et les prêtres ont donné dans le piège. Les uns ont demandé des preuves, et les autres les ont offertes. Le scandale et la folie étaient au comble quand la Révolution a commencé. Les prêtres et les philosophes traitaient la religion comme un problème, tandis qu'il fallait d'un côté la prêcher et de l'autre la respecter »*[2].

Pour accréditer cette idée, on peut citer l'opinion de La Luzerne qui est partagée par Le Franc de Pompignan dans la mesure où lui aussi est rousseauiste, croit au contrat social :

> *« La prière n'est point un art, elle est un sentiment, elle ne demande pas de connaissances, elle ne suppose que de la foi ».*

Une telle affirmation va nettement à contre-courant de toute la tradition catholique, même si elle veut prendre en compte des mutations dans les domaines religieux, scientifiques et sociaux. Il tente à sa façon de réconcilier foi et raison, ce qui l'amène à répondre à Rousseau, lequel l'a impressionné à l'occasion de la parution du *Discours sur les sciences et les arts* couronné par l'Académie de Dijon, en rédigeant *La dévotion réconciliée avec l'esprit* qui fut plusieurs fois réimprimé[3]. Il souhaite concilier la religion avec les sciences et écrit :

> *« C'est la manière d'étudier les sciences qui seule les rapproche ou les éloigne de la dévotion. Le mathématicien conduit en étudiant la science qu'il aimait, par une lumière éclatante, marche sans inquiétude à la clarté sombre, mais infaillible, du flambeau de la révélation ; et des ténèbres qui doivent être dissipées par la lumière de l'essence divine lui sont plus précieuses que l'évidence de quelques vérités naturelles qui ne peuvent le rendre heureux ».*

L'évêque reconnaît la validité particulière des méthodes scientifiques et admet que l'investissement religieux d'un savant n'est plus déterminé que par de « pieux motifs ». Mais cette haute personnalité du clergé de France se fourvoie quand elle condamne le principe d'attraction de Newton au nom d'une hostilité malvenue à l'encontre des sciences physiques jugées incertaines et inutiles :

> *« Il importe peu au bonheur des hommes de savoir qui a le mieux discuté les propriétés de la matière… de Descartes ou de Newton ».*

En cela, l'homme d'Église est dans l'erreur, à la différence de Voltaire, qui dans le premier chapitre de ses *Éléments de la philosophie de Newton*, premier ouvrage à répondre la pensée de Newton dans le public français, intitulé « De Dieu », écrit :

> *« Toute la philosophie de Newton conduit nécessairement à la connaissance d'un Etre Suprême, qui a tout créé, tout arrangé librement… Si la matière gravit comme cela est démontré, elle ne gravite pas de sa nature, ainsi qu'elle est étendue de sa nature ; elle a donc*

[1] Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p., p. 349.
[2] RIVAROL, *De l'homme intellectuel et moral*, Paris, 1791.
[3] Jean-Georges LE FRANC de POMPIGNAN, *La dévotion réconciliée avec l'esprit*, Montauban, 1754.

reçu de Dieu sa gravitation. Si les planètes tournent en un sens plutôt qu'en un autre, dans un espace non résistant, la main de leur créateur a donc dirigé leur cours en ce sens avec une liberté absolue ».

Voltaire, « ce grand anticlérical prenait les accents d'un prédicateur quant il proclamait dans un langage digne d'un ecclésiastique du XVIIIe siècle la présence du Dieu newtonien : on s'est moqué fort longtemps des qualités occultes ; on doit se moquer de ceux qui n'y croient pas … »[1]. En l'occurrence, cette critique pourrait s'adresser à Mgr de Franc de Pompignan. Sinon parmi les cent dix-huit titres de la bibliothèque de l'archidiacre d'Aix-les-Bains, Fleury, on peut noter la présence d'un *Avertissement du clergé de France* au sujet de l'incrédulité, sans qu'apparaisse la date d'édition. Peut-être s'agit-il d'un texte de 1770 ou de 1775 ? La première date correspond à un long *Avertissement aux fidèles du royaume sur les dangers de l'incrédulité* rédigé par l'Assemblée générale du clergé de France. La seconde date est celle de l'*Avertissement aux fidèles du royaume sur les avantages de la religion chrétienne et les effets pernicieux de l'incrédulité*. Chacun de ces textes comprend plus de trente pages sur double colonne en in-folio[2]. Le premier énonce que « par la religion, l'homme est donc véritablement éclairé. Point de questions sur la divinité auxquelles elle ne satisfasse ; point de difficultés sur les différents rapports de l'homme qu'elle ne dissipe ; point d'action de la vie qu'elle ne règle ou ne sanctifie ; points d'événements, d'états ou « de conditions auxquels elle ne suffise ». C'est dire si l'Eglise place le combat contre l'incrédulité sur les terrains théologique et politique. D'une part, « la religion seule éclaire alors que la raison est impuissante à le faire, et trompeuse si elle entend se passer de la Révélation ». D'autre part, les écarts absurdes, la cruauté des peuples non chrétiens, s'opposent à la société chrétienne policée où l'homme remplit ses devoirs, surmonte ses passions et obéit aux lois par souci de la vertu et par obéissance à Dieu »[3]. L'Église évoque l'utilité sociale de la religion en négligeant parallèlement un discours sur la transcendance, certes plus difficile à prêcher mais qui aurait été plus mobilisateur des ressorts de l'âme des fidèles, donc elle est sur la défensive et satisfait mal les aspirations des élites ouvertes à la philosophie des Lumières. Chez son homologue de Vieugy, c'est une *Instruction pastorale de l'archevêque de Lyon sur les sources de l'incrédulité* sans plus de précision qui est relevée. Parmi les documents du curé d'Arenthon Daviet, figurent au pluriel des *Lettres pastorales de Mgr de Genève contre les dangers de l'incrédulité*, elles aussi possédées par le révérend Paris de Cluses. L'auteur est sûrement Mgr Biord qui dénonce en 1765 :

« … cette multitude d'ouvrages impies, que l'esprit de mensonge enfante presque chaque jour, et que nous voyons avec la plus vive douleur se répandre, et faire sur les esprits les impressions les plus funestes à la religion et à la pureté des mœurs »[4].

L'évêque s'alarme de la diffusion parmi « la bonne société » annécienne et certains membres du clergé de la ville des œuvres de Rousseau, Voltaire, Diderot, autant de « mauvais livres » et d'« écrivains impies ». Mais, « il est logique que les villes qui sont le terrain d'élection de la diffusion des Lumières aient été frappées de plein fouet par un mouvement qui n'incite certes que très minoritairement à l'athéisme, mais diffuse un déisme rationaliste »[5]. Les prélats savoyards font la même chose que leurs confrères français, c'est-à-dire qu'ils délivrent des instructions pastorales qui dénoncent le libertinage de cette époque, sous la forme de l'athéisme, de l'incrédulité et de la croyance en une religion naturelle »[6]. Cette dernière notion regroupe à la fois la religion primitive retrouvée par les philosophes qui se disent déistes

[1] Norman HAMPSON, *Histoire de la pensée européenne. Le siècle des Lumières*, Paris, Seuil, t. 4, 255 p., pp. 64-65.

[2] Jean-Marie MAYEUR (s. d. r.), *Histoire du christianisme*, t. 10 : Les défis de la modernité (1750-1840) par Bernard PLONGERON, p. 282. Paris, Fayard-Desclée, 1997, 1006 p.

[3] Jean QUENIART, *Les hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, 358 p., pp. 290-291.

[4] Paul GUICHONNET (s.d.r.), *Histoire d'Annecy*, Toulouse, Privat, 1987, 336 p., p. 171.

[5] Philippe GUIGNET, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2005, 239 p., p. 177.

[6] Stéphane DURAND, *Les villes en France XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 2006, 253 p., p. 176.

comme Voltaire et ceux qui se disent déistes, car sceptiques sur la providence et l'immortalité de l'âme tout en reconnaissant l'existence de Dieu.

5. La bibliothèque du révérend Pierre Léonard

Le révérend Pierre Léonard est une des grandes figures du clergé du diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle. Né à Annecy, il est fils de marchands et appartient à la bourgeoisie urbaine. Ce qui lui permet de fréquenter le collège chappuisien, puis d'entrer au grand séminaire. Il est ordonné prêtre le 23 septembre 1719. Reconnu pour ses qualités, il devient l'aumônier de l'évêque Mgr de Bernex à partir de l721 et ce pendant sept ans[1]. Le 12 juillet 1731, il est nommé curé archiprêtre de Gruffy dans un village proche d'Annecy jusqu'à sa mort en 1767[2]. Cet homme a une carrière qui sort de l'ordinaire pour plusieurs raisons.
Il occupe une des plus importantes fonctions auprès de l'évêque sans être docteur en théologie. Contrairement à beaucoup de jeunes clercs du diocèse, il n'a pas fréquenté les universités de théologie de Turin, de Louvain ou de Paris. De plus, il se retire de l'entourage du prélat pour occuper une fonction des plus banales dans une paroisse de moyenne importance quant à sa population, inférieure à quatre cents âmes, de moyenne montagne - au pied du Semnoz. Pourquoi ce retrait des hautes responsabilités, de la vie mondaine, de la ville ?
Les renseignements, présents dans sa correspondance[3], ses testaments[4], ses inventaires après-décès[5], son livre de comptes[6], aident à mieux comprendre sa « deuxième vie »[7], de ses paroissiens par un de ses successeurs au début du XIXe siècle, ce qui reste à prouver, qui profite des revenus conséquents d'une cure. Il apparaît par ailleurs comme un curé très proche de ses ouailles qu'il domine par son savoir, son argent et le contrôle qu'il exerce sur leurs pratiques religieuses.
Retiré du monde de la ville d'Annecy, il n'en conserve pas moins de nombreuses relations qu'il entretient par une correspondance soutenue, par ses fréquents voyages, parvenant à organiser autour de sa personne un véritable réseau.
Étudier sa bibliothèque doit permettre de cerner la culture d'un curé de campagne du diocèse de Genève-Annecy au milieu du XVIIIe siècle. À travers les livres, il peut s'agir de déterminer d'éventuelles influences dans les domaines de la théologie, de la pastorale par exemples.
Par ailleurs, l'existence d'une liste de livres conseillés par l'évêque Mgr Jean d'Arenthon d'Alex en 1674 va rendre possible la confrontation avec ceux du curé. Ainsi, un écart éventuel peut apparaître. De plus, l'évolution de la constitution de la bibliothèque près d'un siècle plus tard après la publication de cette liste va se dessiner. Par ailleurs, ces éventuelles sympathies pour le jansénisme pourront être mises en évidence.
Au final, le portrait de ce lecteur ecclésiastique pourra être établi.
Cette étude est à la confluence de la micro-histoire, de l'histoire religieuse et de l'histoire culturelle.

5.1. La bibliothèque : généralités

Le document de référence est un inventaire après-décès établi à la cure de Gruffy le 1er septembre 1755[8]. Il est spécifié par le curé que les livres de sa bibliothèque abrités dans deux

[1] A.D.H.S., 1 G 297, fol. 19., Livre de raison de Mgr de BERNEX.

[2] REBORD et GAVARD, Dictionnaire du clergé régulier et séculier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours.

[3] A.D.H.S., 1 J 2535, Correspondance du R[d] Pierre LEONARD.

[4] A.D.H.S., 4 G 17. Testament du R[d] Pierre Léonard.

[5] A.D.H.S., 4 G 18. Inventaire après-décès dressé le 1er septembre 1755.

[6] A.D.H.S., 4 G 21 et 22 Livre de comptes de R[d] LEONARD, curé de Gruffy dès la prise de possession de sa paroisse 14 juillet 1731.

[7] Archives paroissiales de Gruffy, cahier D, p.13.

[8] A.D.H.S., 1 J 2535. Inventaire des livres appartenant au R[d] Pierre Léonard dressé le 6 février 1748.

buffets doivent, après sa mort, faire l'objet d'un don à la Bourse des prêtres infirmes du diocèse.
Cette bibliothèque est inhabituelle si on la compare avec celles de ses collègues des diocèses de Genève-Annecy et de Chambéry, Maurienne, Tarentaise, par sa taille. Elle comprend cent vingt-huit titres répartis en approximativement trois cents volumes.
Comment cet ecclésiastique s'est-il procuré autant de livres ? Peut-être en a-t-il obtenu par héritage d'un oncle ? Rien ne l'atteste. Par contre, étant relativement riche, il a multiplié les achats. Autre possibilité courante pour cette catégorie sociale particulière : les acquisitions effectuées lors de mise aux enchères de collègues décédés. Il est flagrant de constater que les bibliothèques de clercs séculiers et même réguliers sont éclatées, mais sont entre les mains d'hommes d'Église presque exclusivement. Ce patrimoine culturel inestimable reste la propriété des mêmes utilisateurs. Celui de Léonard est estimé à deux cent quatre-vingt deux livres et 15 sols.
L'analyse de sa bibliothèque consiste d'abord à classer les ouvrages selon leur genre[1]. Bien sûr, les livres se rapportant aux matières ecclésiastiques l'emportent. Se trouvent également sur les rayonnages des titres appartenant à la catégorie des Belles-Lettres.
D'autres traitent de jurisprudence et d'histoire. Il s'avère parfois difficile de déterminer exactement la nature de l'ouvrage. En effet, le nom de l'auteur n'est pas souvent mentionné. Le titre relevé est parfois incomplet ou imprécis si bien qu'un titre général peut faire hésiter entre deux auteurs. De plus, il est délicat d'identifier les éditions des Bibles et celles de bréviaires. La plupart des ouvrages figurent par ailleurs sous le format et sans la date.
Comme on le voit, les limites à une étude très précise de cette bibliothèque sont nombreuses.
Ce travail d'identification des ouvrages se révèle donc fort long. Néanmoins, il permet de mieux cerner la culture de ce curé, et, associer à des études similaires concernant ses collègues des diocèses de Genève-Annecy, Chambéry, Maurienne et Tarentaise, il pourrait permettre de dresser un panorama intéressant du niveau intellectuel de ce clergé savoyard. On pourrait alors comparer celui-ci avec ceux de France et d'Italie.
Le révérend Pierre Léonard possède une bibliothèque dont 82 % des livres traitent de théologie. Il s'agit donc d'un fonds étroitement clérical, proche de la bibliothèque idéale héritière de la Réforme catholique, qui fait suite au concile de Trente.
Brunet divise la théologie en dix sous-catégories.On peut observer l'importance de la théologie morale,à savoir 15,38 %, chose visible dans d'autres bibliothèques, avec des auteurs comme Beuvelet[2], Godeau[3]. Ceci s'explique par le souci du sacrement de pénitence, de la confession. Mais la sous-catégorie dominante est celle de la théologie ascétique 30,76 % avec les auteurs attendus comme Louis de Grenade[4], Alphonse Rodriguez[5], Louis Habert[6], Jean-Baptiste Avrillon[7], Louis Molina [8]. Instruction des prêtres, tirée de l'Écriture Sainte, traduite en français par Etienne Binet. On peut donc dire que le curé Léonard est un homme d'une grande piété et qu'il se consacre à des exercices de piété en vue d'un certain perfectionnement spirituel grâce à ses lectures.
Il n'a pas suivi d'études dans une université. C'est bien la preuve que la formation au séminaire d'Annecy fondé en 1688 est traditionnelle, basée sur l'étude de traités généraux de morale, tournée aussi vers l'exercice concret de la prêtrise, au quotidien avec les fidèles par l'étude de ces cas de conscience, la pratique des sacrements, fondée sur la mémorisation. L'influence du passage au séminaire est visible à travers cette bibliothèque que l'on peut qualifier « d'approfondissement » du savoir appris lors des études. N'oublions pas, en outre, que le

[1] J.R. BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Paris, 1860–1865, 6 vol.

[2] Mathieu BEUVELET, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, Paris, Georges Josse, 1652.

[3] Antoine GODEAU, *Homélies sur les dimanches et festes de l'année*, Lyon, Barbier, 1697, in-8.

[4] Louis de GRENADE, *Œuvres spirituelles*, Paris, 1602, in-4.

[5] Alphonse RODRIGUEZ, *Pratique de la perfection chrétienne*, Toulouse, 4 vol., in-8.

[6] Louis HABERT, *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii catalaumensis*, Lyon, Duplain, 1754, 8 vol. in-12.

[7] Jean-Baptiste. AVRILLON, *Retraite de dix jours*, Paris, 1713.

[8] Luis MOLINA, *Instruction des prêtres, tirée de l'Ecriture Sainte*, traduite en français par Etienne Binet (S.J.), Paris, 1677, in-8.

révérend Léonard a été aumônier de l'évêque de Rossillon de Bernex et a pu consacrer de longues heures alors à l'étude.
Quelques ouvrages de cette bibliothèque datent de la première moitié du XVIIe siècle. Mais la majeure partie des livres appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle. Néanmoins, le curé continue à acheter ou à recevoir des livres au XVIIIe siècle, mais ceux-ci sont moins nombreux que ceux du siècle précédent, ce qui est paradoxal.
Il possède en fait une bibliothèque vieillie, que l'on peut même considérée comme en retard d'un siècle. Certainement s'agit-il de livres achetés par goût du siècle précédent celui de sa vie ou de livres qui ont constitué des opportunités d'achats lors de ventes d'hoiries d'ecclésiastiques. Il achète ou reçoit dix livres de 1600 à 1649, quarante et un livres de 1650 à 1699 et vingt-sept livres dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il est dommage que son livre de comptes ne mentionne jamais l'achat d'ouvrages ou la commande passée auprès de libraires. Le curé y inscrit surtout l'achat de nourriture, l'argent qu'il prête à ses paroissiens, les gages donnés à ses domestiques et les récoltes effectuées par ses grangers.
Si l'on prend le seul critère du nombre de livres, il apparaît que ce curé de campagne n'est pas vraiment ouvert aux nouveautés de son siècle.
Parmi les lieux d'édition qui ont pu être repérés, Paris s'impose sans surprise avec quarante huit livres, devant Lyon avec trente quatre ouvrages. Peu surprenante est la faiblesse des livres édités à Annecy, au nombre de quatre. En fait, les imprimeurs de la principale ville du diocèse sont en même temps libraires, mais se contentent d'éditer des ouvrages locaux et les livres commandés par les autorités ecclésiastiques comme des rituels, des mandements, des constitutions synodales, de petites brochures. À Annecy, l'imprimeur Burdet domine. Peut-être Léonard achète-t-il des livres à Genève, comme le fait le révérend Besson, son confrère de Chapeiry, village tout proche, qui se rend à la bibliothèque de la cité protestante où il rencontre M. Baulacre, le bibliothécaire, qui le renseigne pour ses recherches de généalogie et sur « l'histoire ecclésiastique des diocèses de France ». On note un seul livre édité à Turin intitulé *La mendicité abolie* de Pierre Curevane (S.J.). Cela peut s'expliquer par le fait que le curé Léonard n'a pas étudié la théologie en Piémont, qu'il apprécie peu l'italien ou que ce centre de l'édition est naturellement plus tourné vers l'Italie que vers la France.
On peut distinguer les religieux, les séculiers et les laïques.
Les religieux ont plus écrit que les séculiers, surtout dans la première moitié du XVIIe siècle. Ils ont été les promoteurs de la Réforme catholique. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les séculiers, à travers certains évêques réformateurs et des prêtres érudits, ont multiplié les ouvrages pastoraux et ascétiques.
Le curé Léonard achetant des livres surtout dans la seconde partie du siècle, étant de surcroît un homme très marqué par l'ascétisme, il n'est pas surprenant de constater que les séculiers l'emportent dans sa bibliothèque.

5.2. Les penchants littéraires du révérend Léonard : un curé janséniste ou rigoriste

On peut faire le choix pour aborder plus précisément les auteurs de croiser l'analyse avec la liste des livres prescrits par l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex, en 1674.
La démarche de l'évêque de Genève-Annecy s'inscrit dans un courant similaire d'évêques recommandant à leurs curés de posséder une sorte de bibliothèque de base, minimale, idéale, comme le confirment les statuts synodaux. Normalement, ces livres doivent être présentés lors des visites pastorales faites par l'évêque.
Néanmoins, les procès-verbaux de celles-ci ne font jamais mention de la présence de la bibliothèque du curé. Cependant, cette dernière a pu être observée de visu par le prélat, capable également d'évaluer les compétences en matière de liturgie des clercs.
Cependant, en ce qui concerne le révérend Léonard, l'écart qui sépare la date de l'ordonnance de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex de celle de l'élaboration de l'inventaire de ses livres en 1755 est important, de l'ordre de presque un siècle. Nul doute que la bibliothèque « idéale » qu'aurait prescrite l'évêque contemporain de Léonard, Mgr de Rossillon de Bernex, serait beaucoup plus étoffée avec d'autres auteurs préconisés au niveau de la théologie pastorale, qui demeure une préoccupation essentielle des prélats et des curés. Malgré ce décollage dans le temps, on peut noter les livres présents ou absents et identifier les ouvrages

et les auteurs postérieurs à la liste des livres prescrits. Le desservant Léonard possède, en 1755, quatorze des auteurs conseillés sur un total idéal de vingt-deux.
L'évêque du XVIIe siècle conseillait douze livres d'auteurs rigoristes, le curé de Gruffy en possède six. Les évêques contrôlent fermement leurs clercs.
L'évêque propose dix auteurs modérés. Le curé en a peut-être lu huit. Le desservant est donc respectueux des prescriptions épiscopales.
Ainsi, ce curé respecte bien les conseils de lecture de cet évêque antérieur. Ceci s'explique par le fait qu'il a fréquenté le séminaire d'Annecy quarante ans après la publication de la « Liste des livres les plus nécessaires aux Écclésiastiques de ce Diocèse ». Dans celle-ci, il n'y avait que peu de grands noms de la théologie sauf saint Thomas et saint François de Sales. De ce dernier, le curé a sûrement lu l'*Introduction à la vie dévote* et les *Avertissements aux confesseurs* et non le *Traité de l'Amour de Dieu*.

De même, on ne trouve que peu d'ouvrages des Pères de l'Église à la fois dans la liste de l'évêque et dans la bibliothèque du curé. Ceux-ci ont été étudiés au séminaire et le curé n'a plus besoin pour l'exercice de son ministère d'ouvrages de pastorale. Seules, apparaissent les *Confessions* de saint Augustin. En fait, une majorité des auteurs sont des vulgarisateurs ayant multiplié les ouvrages de pastorale pratique sur la conduite des « bons curés », sur l'exercice des sacrements. Les plus célèbres sont Abelly, Beuvelet, qui font connaître aux curés de campagne du diocèse de Genève-Annecy les idées des grands auteurs de la prédication, de l'ascétisme, de la spiritualité d'une manière plus abordable, plus concrète, au second degré si l'on peut dire.
L'étude de la bibliothèque du curé Léonard peut être menée en observant plusieurs tendances à travers les auteurs modérés, rigoristes et jansénistes.

Les auteurs modérés conseillés par Mgr d'Arenthon d'Alex sont nombreux à être possédés par le curé. Parmi les plus connus, s'impose Saint François de Sales, évêque de Genève-Annecy de 1602 à 1622, grand mystique français dont le révérend Léonard possède les œuvres dites du Bienheureux François de Sales revues et très exactement corrigées et nouvellement enrichies de plusieurs Emblèmes et Figures symboliques, soit une édition très complète faite en 1652. On trouve aussi Molina, jésuite espagnol, auteur de *L'Instruction des prêtres* traduite en français en 1624, utile car traitant de la casuistique.
Comme de nombreux ecclésiastiques de son époque, le curé de Gruffy dispose dans sa bibliothèque des *Œuvres spirituelles* de Louis de Grenade dans leur première édition de 1602, à Paris. Par contre, il n'a pas un livre fréquemment retrouvé chez ces collègues, à savoir *Le Guide des Pêcheurs*.
Bien sûr, il peut lire Pontas, bien utile pour solutionner les cas de conscience, grâce à son dictionnaire divisé en trois volumes. Mais c'est un moraliste modéré qui écrit en 1715, soit environ quarante ans après la publication de la Liste des livres.

La tendance rigoriste chez le R^{d} Léonard est illustrée par la présence de livres d'Antoine Godeau, auteur que l'on retrouve dans toutes les bibliothèques avec ses *Homélies sur les Dimanches et Festes de l'année*, éditées en 1682, soit huit ans après la publication de la Liste des livres conseillés par l'évêque, qui le préconisait déjà néanmoins puisque l'évêque de Vence, réformateur, est un auteur fécond d'ouvrages religieux. Mathieu Beuvelet, le curé de Gruffy, n'a pas l'*Instruction sur le Manuel* conseillée, mais peut lire les fameuses *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*. Cet auteur d'ouvrages d'ascétique et de pastorale, proche du jansénisme, est apprécié de l'évêque de Grenoble, Le Camus, qui le conseille dans son séminaire. Claude Joly les utilise pour faire les *Prônes du dimanche et les Sermons*, ouvrage de 1696. Il ne possède pas d'ouvrages de Bonal.

Évidemment, le curé Léonard possède les ouvrages de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex. Cotées n°28 dans l'inventaire, apparaissent les *Résolutions pastorales du diocèse de Genève*, divisées en quatre parties, imprimées en 1695. Puis, au n°33, figurent les *Constitutions synodales* datant de 1695. Il possède également le *Catéchisme du diocèse,* édité en 1758. Il dispose aussi d'un manuel de confession propre au diocèse de Genève, conseillé par l'évêque d'autant plus qu'il a été l'aumônier d'un de ses successeurs, Mgr de Bernex. Il connaît bien les ouvrages propres au diocèse auxquels il fait référence dans les conférences des archiprêtrés. Ces deux prélats sont d'ailleurs connus pour leurs tendances rigoristes et ont même été suspectés d'être jansénisants. Par contre, chose bizarre, on ne retrouve pas sur les étagères de sa bibliothèque d'œuvres de Saint Charles Borromee dont les *Instructions aux confesseurs* publiées en France en 1648. On peut être sûr qu'il l'avait ou l'avait lu, peut-être l'avait-il prêté à un confrère. Cette tendance rigoriste s'explique par l'obsession du sacrement de pénitence, le problème de s'assurer de la sincérité de la confession. En témoignent tout à fait les listes

dressées par le curé des communiants à Pâques de 1746 à 1767[1], dans les Archives paroissiales de Gruffy. Le document peut permettre d'étudier la démographie du village s'il est confronté à la liste des chefs de famille établie en 1730.

On peut s'interroger par ailleurs sur la tendance janséniste éventuelle du curé de Gruffy en cherchant à distinguer les auteurs jansénistes ou proches du jansénisme avec plus ou moins d'exactitude. Premier écueil : certains auteurs jansénistes sont présents mais à travers une de leurs œuvres dans laquelle rien n'est janséniste. C'est le cas par exemple de Noël-Antoine Pluche, célèbre janséniste traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, dont le curé possède des ouvrages novateurs ingénieux expliquant des notions de physique et d'histoire naturelle retrouvés fréquemment chez ses confrères : l'*Histoire du Ciel* de 1739, le *Spectacle de la nature* de 1739. Seconde remarque : la possession de livres jansénistes ne signifie pas une adhésion à cette doctrine. Ici, 15 %, 27 % des auteurs peuvent être qualifiés de jansénistes, ce qui est assez considérable. Pour le moins, cela suppose un lecteur dont l'esprit est marqué par une imprégnation rigoriste très nette. Il faudrait mener une enquête statistique sur l'ensemble des bibliothèques de curés du diocèse de Genève-Annecy, ou procéder par sondages dans celles-ci pour confirmer peut-être cette tendance bien présente, semble-t-il. La tendance janséniste chez le R^d^ Léonard apparaît par la présence de livres : Nicolas Fontaine qui, sous le pseudonyme de Royaumont, écrit *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, 1670 ; Sainte Beuve, auteur de *Résolutions de plusieurs cas importants pour la morale et la discipline*, 1670, écrivain très lié avec Port-Royal qui refuse de censurer Arnauld et qui doit même un temps démissionner du Clergé de France avant d'être réhabilité ; François Genet, célèbre pour sa *Théologie morale ou solution des cas de conscience selon l'Écriture sainte, les canons, les Saints Pères*, 1670. Cet ouvrage fut rédigé à la demande de l'évêque de Grenoble, Le Camus. Pierre Nicole dont le curé possède un livre intitulé *Instructions sur les sacrements* et non le plus célèbre de ses écrits de professeur des petites écoles de Port-Royal qui est les *Essais de morale*. Par contre, le R^d^ Léonard s'est procuré d'autres livres écrits par des jansénistes postérieurs à 1674, date de la Liste des livres prescrits par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Ainsi, il possède le *Traité sur la prière publique* de 1713 et le *Traité des scrupules* de Duguet de 1713. Il a lu de Gaspard Juenin le *Compendium* datant de 1708. De Louis Habert, il a la *Théologie dogmatique et morale* en huit volumes (1709–1712), mais aussi la *Pratique de Verdun* qui est un manuel pour confesseur, en fait un catéchisme publié sous le nom de l'évêque de ce diocèse de l'Est de la France, Hippolyte de Bettune. C'est un auteur suspecté de jansénisme, en particulier par Fénelon. Louis Habert est aussi un pédagogue puisqu'il a été directeur du grand séminaire de Châlons-sur-Marne. De la fin du XVIIe siècle et de la 1ère moitié du XVIIIe siècle, il apparaît donc clairement que le R^d^ Léonard possède les livres essentiels des auteurs jansénistes.

Peut-être s'en sert-il ou s'en est-il servi lorsqu'il était aumônier de l'évêque pour critiquer cette doctrine ? En tout cas, s'il n'est pas à coup sûr janséniste, le curé de Gruffy peut être suspecté de sympathies jansénistes. Cet auteur présente l'originalité d'avoir fait un séjour à l'abbaye de Tamié en 1715 et d'avoir composé des œuvres de spiritualité de premier ordre, comparables à celles de Pierre Nicole. Ce théologien a professé dans plusieurs maisons de l'ordre de l'Oratoire dont il faisait partie, puis au séminaire de Saint-Magloire à Paris. Ayant une culture solide, le curé Léonard possède de tels ouvrages dont il fait certainement une analyse critique. A contrario, le révérend Léonard possède la *Vie de saint Vincent de Paul* de 1661, écrite par Louis Abelly. Un tel ouvrage est courant, tant ce saint homme a eu une influence capitale dans la rénovation du clergé de France du XVIIe siècle. Abelly est reconnu comme un auteur antijanséniste et ultramontain renommé pour sa *Medulla theologica* de 1650. La *Vie de Saint Vincent de Paul* fut l'objet d'attaques de la part des jansénistes qui lui opposait l'abbé de Saint-Cyran.

Le révérend Léonard présente la particularité d'avoir connu Jean-Jacques Rousseau, représentant célèbre du courant des Lumières en France. Comment a-t-il fait la connaissance du philosophe ? Lorsqu'il est aumônier de Mgr de Bernex de 1719 à 1731, il rencontre Mme de Warens à Amphion, où elle prend les eaux. Troublée par un sermon de l'évêque d'Annecy, cette protestante se convertit au catholicisme et devient la protégée du roi de Piémont, Victor-

[1] Archives paroissiales de Gruffy.

Amédée II. Réfugiée à Annecy, elle héberge Jean-Jacques Rousseau, jeune huguenot, âgé de seize ans. Léonard contribue avec l'évêque à accorder une pension pour envoyer le futur philosophe à Turin dans la maison des catéchumènes pendant deux mois. À l'issue de ce séjour, il abjura le protestantisme. Le curé suit sans doute avec attention ensuite sa formation au Grand Séminaire d'Annecy. Malgré les efforts d'un clerc nommé Gâtier qui l'inspira pour construire la figure du Vicaire savoyard de l'*Émile*, Rousseau s'aperçoit qu'il n'est pas fait pour l'état d'ecclésiastique. Par ailleurs, le curé de Gruffy reçoit trois cents livres de Mme de Warens à charge de célébrer des messes pour l'heureux succès des entreprises de la baronne dans l'exploitation des mines de houille d'Arâches. Par la suite, le curé de Gruffy correspond encore avec Rousseau. Ainsi, le 15 novembre 1753, il lui demande de donner à Mme de Warens « des nouvelles marques [de son] parfait attachement », c'est-à-dire de l'argent, puisque son ancienne bienfaitrice est dans le besoin. Comme beaucoup, Léonard a dû critiquer l'ingratitude de Rousseau qui fait preuve de peu de générosité. Se pose la question de savoir si Léonard a lu Rousseau ? Si l'on en juge à sa bibliothèque, il semblerait que non puisqu'il n'y a pas de livres de ce dernier. Peu intéressé par les sciences, les arts, la critique sociale, le curé n'a sûrement pas lu les deux premiers *Discours* de 1750 et 1755 *sur les sciences et les arts,* puis *sur l'Origine et les fondements de l'inégalité*.

Plus surprenante peut paraître l'absence de *L'Émile*, paru en 1762, qui fait allusion à la figure du vicaire savoyard. Peut-être, Léonard en a t-il en quelques échos cependant. Nul doute que le curé a dû être critique à l'égard de la foi éprouvée par Rousseau qui se dit chrétien mais « non comme un disciple des prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ ». N'ayant pas de livres d'un philosophe qu'il a rencontré alors qu'il était jeune, on ne s'étonnera pas qu'il ne lise pas les ouvrages de ceux que l'on appelle les philosophes des Lumières, qui sont souvent censurés par les autorités civiles et religieuses. Ainsi, l'*Émile* est condamné par le Parlement en 1762. Bien sûr, le curé connaît la pensée de Voltaire, réfugié à Ferney, avec qui son évêque Mgr Rossillon de Bernex entretient une correspondance de nature polémique.
Le curé Léonard semble alors bien retiré du monde des idées, des lettres dans sa paroisse de Gruffy, entouré de livres que l'on pourrait qualifier de « dépassés ».

Quels sont les autres centres d'intérêt qui émergent des ouvrages du desservant ? Il semble que ce curé ne soit pas d'un esprit très curieux, très ouvert aux publications autres que celles ayant trait à la théologie. Ainsi, il ne se passionne guère pour l'histoire.

Il a bien sûr un ouvrage sur son évêque et sur Sainte Jeanne de Chantal. Il apprécie vraisemblablement Saint Vincent de Paul puisqu'il a dans sa bibliothèque deux livres concernant cette figure du catholicisme français. Il dispose d'ouvrages d'histoire de l'Église, en tant qu'institution. Le prédicateur Fleury se trouve dans le cabinet de lecture du presbytère à travers *L'Histoire ecclésiastique générale et particulière*. Mais l'autre grand homme d'Église et historien du XVIIIe siècle français, Fénelon, n'est pas présent. Le curé n'a peut-être pas lu *Les aventures de Télémaque*, critiquant indirectement la politique de Louis XIV. Mais il connaît assurément la doctrine quiétiste puisqu'il a parcouru *L'Instruction des prêtres* de Molina. Autre absence remarquée, dans cette bibliothèque du curé de campagne, c'est celle de Bossuet, peut-être à cause de son orientation trop gallicane. *Le discours sur l'Histoire des variations de l'Église protestante* est absent. En matière de littérature, il possède un ouvrage de La Bruyère, *Les Caractères de Théophraste*. Il s'intéresse un peu à la poésie car il dispose d'un dictionnaire poétique, ouvrage assez courant chez les ecclésiastiques. Il n'a que quatre ouvrages d'orateurs, n'ayant visiblement pas le goût des Belles-Lettres. À l'opposé de beaucoup de confrères, le curé de Gruffy ne se documente que très peu sur la médecine puisqu'il n'a qu'un seul livre sur le sujet. Il ne fait pas non plus partie de ces clercs férus de physique, ou collectionnant les traités d'agriculture.

La bibliothèque du curé Léonard peut être comparée avec celles des révérends Jean-Louis Chappaz, curé de Manigod, mort en 1758[1], et Claude Fleury, curé de Vieugy, mort en 1793[2]. Ces deux ecclésiastiques habitent dans la même région que le curé de Gruffy et disposent de bibliothèques semblables avec respectivement cent cinquante quatre titres pour deux cent quatre-vingt sept volumes et cent vingt cinq titres pour cent quatre-vingt quatorze volumes.

[1] A.D.H.S. 4 G 18. Bourse des pauvres prêtres. Bibliothèque du révérend Jean-Louis CHAPPAZ, curé de Manigod, novembre 1758.

[2] A.D.H.S., 2 E 268. Inventaire des effets délaissés par le Rd Claude FLEURY, chanoine de Notre-Dame d'Annecy et curé de Vieugy, 1er février 1793.

Autre point commun : ils sont tous trois issus de la moyenne bourgeoisie. Le révérend Chappaz présente la particularité d'être docteur de Sorbonne. 70 % de ses ouvrages sont de théologie contre 82 % pour la bibliothèque du révérend Léonard, mais les livres du curé de Manigod sont d'une qualité supérieure. Les deux nouveaux curés s'intéressent particulièrement à la théologie morale, particulièrement soucieux qu'ils sont de la valeur du sacrement de pénitence. La théologie, ce qui peut surprendre. Par contre, ce dernier collectionne les catéchismes, que ce soient ceux de Montpellier, de Bourges, de Nantes ou celui de son collègue savoyard Vittoz. Le révérend Chappaz que l'on peut qualifier de plus « intellectuel » possède un certain nombre de livres relatifs à la théologie polémique, soucieux qu'il soit de se documenter pour contrer les attaques des jansénistes. On peut identifier pas moins de dix-huit auteurs jansénistes. Parmi ces trois figures, se singularise celle du curé Fleury. En effet, il fait preuve d'une ouverture d'Esprit vers un centre d'intérêt peu prisé par ses collègues : la médecine. Il est sûrement soucieux de se soigner et de venir en aide à ses paroissiens. À cet effet, il peut consulter des livres d'Hippocrate[1], *Les Aphorisme* de Jean, par ses collègues, la médecine. Il est sûrement soucieux de se soigner et de venir en aide à ses ouailles. Il consulte Prévost[2], Jean-Pierre Capt de Genève[3]. Il s'agit pour lui d'une véritable passion. Pour preuve, c'est le fait qu'il dispose d'un livre récent d'un auteur anglais, nommé Buchan[4] et la présence dans sa cave de tonneaux abritant des plantes et des racines médicinales. On peut, de plus, mettre en rapport le souci pastoral très visible chez le révérend Chappaz à travers sa bibliothèque avec les fondations qu'il effectue en faveur de l'établissement d'une école à Thorens-les-Glières, sa paroisse natale pour le capital considérable de deux mille livres en 1758 et en instaurant un vicaire régent à Manigod par son legs de cinq cents livres.

En conclusion, le révérend Léonard est un curé représentatif d'un clergé savoyard cultivé ayant une très grande bibliothèque. Il est issu de la bourgeoisie aisée et urbaine dont les membres ont souvent effectué des études à l'Université et occupent les postes proches de l'évêque. Ce clergé bénéficie en son sein de la présence de figures intellectuelles à l'origine de nombreux ouvrages. Il semble largement au niveau du clergé français en ayant même une triple culture à la fois italienne, française et savoyarde.
Dommage pour ce curé qu'il n'y ait pas de notes ou de lettres concernant ses lectures. Il est donc difficile de savoir ses pratiques de lecture. De plus, nous ne disposons pas des sermons qu'il a pu prononcer et nous ne pouvons pas mesurer l'influence des ouvrages de sa bibliothèque dans ses relations écrites et orales avec ses fidèles.

Le curé de Gruffy est, de surcroît, représentatif d'un clergé très attaché à Rome, très soumis à son évêque, à sa hiérarchie, qui est très encadré par les visites pastorales et par lettres épiscopales, les mandements et les conférences d'archiprêtrés.

La bibliothèque du R[d] Léonard peut être comparée à celles de deux confrères analysées par Roger DEVOS :

- le révérend Chappaz, curé de Manigod, chanoine de N.D. d'Annecy, docteur en théologie de Paris qui est possesseur de nombreux catéchismes, ce qui atteste de son souci de bien instruire son peuple de paysans. Cet ecclésiastique consulte des ouvrages des Pères de l'Église : on peut parler donc d'un curé « intellectuel ». Il se pique de lire des œuvres polémiques, montrant ainsi qu'il ne mésestime par le problème de la montée de l'impiété.

- le révérend Fleury, curé de Vieugy, qui hérite d'une bibliothèque dont quatre-vingt titres ont appartenu à son cousin Claude, chanoine de Notre-Dame d'Annecy, en 1784. Conséquence : cette bibliothèque est en retard d'un siècle. Par ailleurs, il possède en propre environ quarante ouvrages qui prouvent à la fois une tendance janséniste et un intérêt pour l'histoire, la géographie et surtout la médecine. Par prolongement, dans sa cave, il fait macérer des plantes et des racines médicinales.

[1] HIPPOCRATE, *Les Aphorismes*, traduits en vers françois par Louis de Fontenettes, Paris, Edme Depinègue, 1654, in-4.

[2] Jean PREVOST, *Medicina pauperum*, Francfort, 1641, in-12.

[3] Jean-Pierre CAPT, *Admirables secrets et remèdes*, Genève.

[4] Guillaume BUCHAN, *Médecine domestique*, Paris, Georges Desprez, 1770, in-8.

Pour conclure, ces bibliothèques sont marquées par l'existence d'un fonds commun d'ouvrages religieux écrits par des vulgarisateurs de la pastorale, adaptés à une pédagogie religieuse « de terrain », conformes aux prescriptions épiscopales et des livres que l'on peut qualifier de jansénistes. Ce qui n'empêche pas la possession de recueils peu nombreux certes, mais relevant des passions des curés pour des matières autres que liées à la théologie.

CHAPITRE IV : LES BIBLIOTHÈQUES DE CHANOINES SAVOYARDS.

1. Données statistiques concernant les bibliothèques des chanoines

Le nombre de chanoines repérés ayant des livres est de quarante quatre. Deux d'entre eux en mentionnent dans des testaments, qui ont pris en compte malgré le peu d'ouvrages évoqués parce que transmettre des livres par un acte juridique atteste que le livre est un objet précieux. Le chanoine Duret[1] d'Annecy fait de nombreux et réguliers achats de livres relevés dans un journal intime, avec cinquante huit titres, et mérite d'être associé aux autres bibliothèques. La série s'étire des quatre livres du chanoine Bernard Didier[2] aux six cent quatre de son collègue Pierre-François Arthaud[3], ce qui représente un écart considérable. En moyenne, les chanoines savoyards qui ont laissé des traces de leurs livres en ont cent quinze. Ce chiffre est beaucoup plus important si on exclut les quatre propriétaires de moins de dix ouvrages. Cette moyenne élevée peut s'expliquer par le niveau d'études important de ces personnages, mais aussi par leur train de vie relativement aisé pour la plupart. Par ailleurs, il faut imaginer que leur contact avec les livres, donc leur possession réelle est de beaucoup supérieure au nombre moyen de cent vingt cinq car ce groupe d'intellectuels utilisent souvent les livres, se les échangent. En effet, la plupart des chanoines habitent en ville et cet environnement urbain facilite un fonctionnement en réseau de ce groupe humain cultivé. Cette élite du clergé, sélectionnée par son niveau d'études et ses fonctions attachées à la cathédrale le plus souvent, utilise aussi des ouvrages qui sont la propriété du chapitre cathédral ou d'une collégiale. Il y a donc entre eux une grande circulation des livres comme des idées. Ils s'intéressent naturellement beaucoup à lire des œuvres de théologiens. La théologie méditative l'emporte avec près de 27 % des ouvrages de théologiens, devant la théologie morale avec 21 %. On peut être un peu surpris que les chanoines ne lisent pas davantage d'auteurs de théologie polémique (17 %). La part totale des livres de théologie est écrasante avec soixante sept livres par personne ou 58 % du total des livres du groupe. Mais la progression des ouvrages des matières profanes est remarquable avec 42 % contre 32 % chez les desservants ayant des grandes bibliothèques. On peut en conclure que les clercs séculiers ont un niveau d'études et une fonction élevés au sein de l'Église, plus ils ouvrent leurs lectures à des ouvrages profanes. On peut penser que cet élargissement de leurs lectures se fait après leur formation, tout au long de leur ministère. Bien sûr, certains curés ont cependant des bibliothèques plus fournies que celles des chanoines et ont des esprits très brillants, si l'on en juge à leur bibliothèque. Les chanoines se passionnent pour l'histoire presque avec quinze livres possédés en moyenne et sont aussi des spécialistes du droit ecclésiastique, surtout du droit canon avec quatorze livres. Ils se distinguent en cela de leurs confrères curés ayant de grandes bibliothèques qui lisent beaucoup d'auteurs de littérature. Au final, les chanoines portent de l'intérêt également aux sciences, surtout à la médecine, mais également aux Belles-Lettres, avec plus de neuf et presque douze titres en moyenne.

[1] Archives municipales d'Annecy. Archives hospitalières. Livre de raison du chanoine Jean-Baptiste DURET, janvier 1744–décembre 1758.

[2] Archives du grand séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne. Inventaire des biens du Rd Bernard DIDIER, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne.

[3] A.D.S. 2 C 2589 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1764, vol. 3, fol. 297-301. Inventaire des biens du Rd Pierre-François ARTHAUD, chanoine de la cathédrale de Maurienne, 22 novembre 1764, no^re^ Martin.

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Total théologiens	Théologie autres	Total Théologie	Droit	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
ALBRIEUX Antoine	9	12	3	5	7	5	41	26	67	116	11	17	17	161	228
ARTHAUD Claude	0	5	4	0	3	2	14	10	24	0	0	0	1	1	25
ARTHAUD Pierre-François	24	59	9	41	42	34	209	97	306	45	73	98	82	298	604
BARDY Jean-Antoine	3	13	0	13	11	4	44	34	78	4	16	18	20	58	136
BEATRIX François	12	24	4	36	23	4	103	19	122	2	4	3	6	15	137
BENNEVIX Jean-Marie	12	24	3	14	8	4	65	37	102	13	1	32	5	51	153
BONJEAN Antoine	2	2	2	1	1	0	8	4	12	4	2	0	2	8	20
BOREL Jean	8	24	5	9	25	4	75	31	106	21	9	4	10	44	150
CHAMORAND Jean-Antoine	1	1	0	0	1	0	3	1	4	1	0	1	0	2	6
COPPIER Jean-Claude	23	37	10	27	50	23	170	64	234	17	43	25	62	147	381
CROTTET Joseph	1	6	1	1	8	0	17	10	27	3	0	0	3	6	33
DEBURINGE Michel	7	19	10	36	27	2	101	24	125	3	6	7	7	23	148

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
DELARA-VOIRE Claude	7	11	5	12	15	4	54	22	76	1	0	2	4	7	83
DELEAN Claude	13	12	3	21	9	3	61	13	74	9	5	3	19	36	110
DENIS Pierre-Joseph	0	4	2	0	2	2	10	16	26	11	0	2	2	15	41
DIDIER Bernard	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	4
DUC Jacques-François	7	7	3	2	11	5	35	20	55	12	3	2	2	19	74
DUCLOS Antoine	3	11	7	6	26	6	59	21	80	0	3	2	16	21	101
DUCROT Claude-Pierre	4	4	3	7	7	0	25	25	40	2	0	2	3	7	47
DURET Jean-Baptiste	4	0	2	1	9	4	20	10	30	0	8	12	8	28	58
FAVRE de LA VALBONNE Sigismond	1	4	0	0	7	2	14	5	19	3	9	2	5	19	38
FLEURY Claude	5	11	6	10	10	5	47	25	72	6	12	16	17	51	123
FLEURY Maurice	1	10	1	0	13	14	39	17	56	5	20	25	15	65	121

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
GARIN Victor	13	19	12	1	26	11	82	72	154	66	16	50	94	226	380
GINDRE Estienne	0	9	1	3	13	0	26	7	33	4	4	0	1	9	42
GRANGE Jacques	0	1	0	1	2	0	4	7	11	4	4	1	3	12	23
LACHENAL Pierre	2	5	1	1	3	2	14	9	23	5	3	4	3	15	38
LA RIVIERE Jacques-François	0	0	0	3	2	0	5	5	10	0	2	0	0	2	12
MARCOZ Vincent	1	1	1	2	5	0	10	7	17	0	2	1	1	4	21
MARIN Pierre-François	0	13	4	4	14	1	36	14	50	0	2	1	8	11	61
MARTIN Claude-Ferdinand	5	12	3	9	17	10	56	30	86	24	9	11	10	54	140
MARTINET Antoine	30	3	2	7	32	87	161	72	233	38	27	25	64	154	387
MICHELLAND Jean-Baptiste	0	0	0	2	1	0	3	1	4	0	0	0	2	2	6
MILLIET d'ARVILLARS Pierre-François	9	17	5	14	16	12	73	54	127	89	53	24	50	216	343

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	Théologiens	Théologie	Total théologie	Jurisprudence	Sciences	Belles-Lettres	Histoire	Total Profanes	Total
MONTA-GNIER Guillaume	5	7	5	8	13	4	42	30	72	1	5	7	3	16	88
PERREARD Claude	10	13	0	0	7	2	32	15	47	46	0	4	10	60	107
PRALET Jean	5	8	2	6	8	8	37	30	67	32	16	64	56	168	235
De REGARD Jean-Bapt.	2	4	1	3	16	6	32	23	55	1	6	7	7	21	86
REY Bernard	1	3	0	1	2	0	7	11	18	19	1	2	0	22	40
REY Joseph	0	0	2	0	1	0	3	4	7	0	0	0	0	0	7
REYMOND Joseph	4	3	0	0	4	1	12	12	24	4	1	0	1	6	30
SOLLARD	5	19	5	8	12	0	49	23	72	5	2	8	6	21	93
THOVEX Antoine	6	4	3	4	9	6	32	19	51	2	14	15	13	44	95
VOISIN François	1	6	4	2	10	2	25	20	45	0	4	3	5	12	57
Totaux	246	448	134	311	528	279	1956	986	2944	619	396	500	643	2158	5080
Moyenne / 44	5.59	10.18	3.04	7.06	12	6.34	44.45	22.40	66.90	14.06	9	11.36	14.61	49.04	115.45
%	4.84	8.81	2.63	6.12	10.4	5.49	38.50	19.40	57.95	12.18	9	9.84	12.6	42.48	100

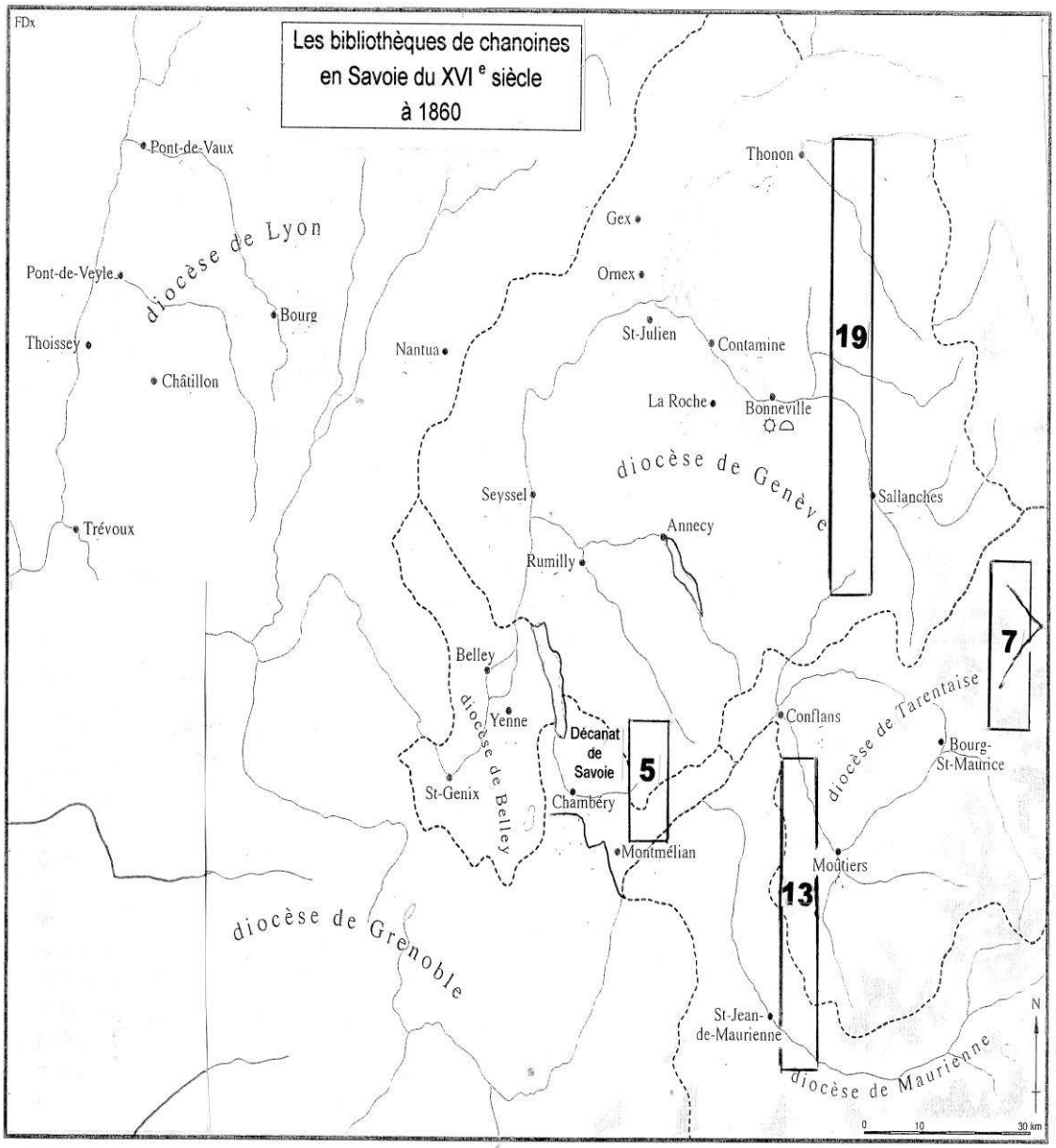

(Mariotte J.-Y. et Perret A., *Atlas historique français...*, planche XXXVIII-2)

2. Des chanoines savoyards férus de droit

Les chanoines s'intéressent au droit. Naturellement, ils sont portés à étudier des livres de droit ecclésiastique, particulièrement des traités généraux ou relatifs au droit canonique. Ce dernier a pour sources les Saintes Écritures, les statuts des conciles, les décrets pontificaux, certains écrits des Pères de l'Église. Ces sources formèrent des collections dont les principales sont le décret de Gratien du milieu du XIIe siècle et les Décrétales diffusées par Grégoire IX en 1234 qui contenaient l'essentiel de la législation de l'Église jusqu'à la promulgation d'un nouveau Code de droit canonique, en 1917. Ainsi, au cœur du Moyen-Age, pendant « l'âge d'or » du droit canonique, est constitué un ensemble législatif appelé le *Corpus juris canonici*. Chez le chanoine Perréard[1] d'Annecy, se retrouve d'ailleurs une collection de décrets et les *Décrétales* de Grégoire IX, ainsi que des œuvres de canonistes réputés comme Mariano Soccino, Venero y Leva, Francisco Porter, Zypaeus. Cet ecclésiastique connaît le *Juris canonici theoria et praxis*[2] (1675) de l'oratorien d'Aix-en-Provence, Jean Cabassut, ouvrage fréquemmment réédité, consulté par les révérends Gindre[3], Ducrot[4], Pralet[5], Milliet d'Arvillars[6]. Sur les dix-sept livres de droit du chanoine mauriennais Borel[7], onze ont trait au droit ecclésiastique avec quatre relatifs au droit canon : un *Corps du droit canon*, un *Corpus juris canonis*, un *Juris canonis selecta*, une *Pratique du droit canon*[8] de Bauny : c'est dire l'importance de posséder des ouvrages de référence[9].

Parmi ces derniers, apparaissent les *Institutes du droit canonique* du célèbre jurisconsulte de Pérouse du XVIe siècle, Lancelot, qui sont en quelque sorte le pendant des *Institutes du droit civil de Justinien*. Ils sont si réputés que de savants auteurs en font la traduction en français, puis les expliquent en les adaptant aux usages de l'Église gallicane d'alors. Durand de Maillane effectue ce travail dans son *Dictionnaire de droit canonique*[10] « avec les maximes et la jurisprudence de France, c'est-à-dire avec les usages et libertés de l'Église gallicane » (1685) ou dans ses *Institutes du droit canonique*, « traduites en français et adaptées aux usages presens d'Italie et de l'Église gallicane ». D'ailleurs, Lancelot et Durand de Maillane se complètent dans les bibliothèques des chanoines Denis[11] et Milliet d'Arvillars. Ailleurs, ce sont

---

[1] A.D.H.S. VI C 182 Tabellion d'Annecy, 1er vol. 1764 fol. 348-350. Inventaire de la bibliothèque du Rd Claude PERREARD, chanoine de la cathédrale St-Pierre de Genève, 20 février 1764, no^{re} Ruffard.

[2] Jean CABASSUT, *Juris canonici theoria et praxis*, Lyon, Borde, 1698, in-4.

[3] A.D.H.S. VI C 1332 Tabellion de Sallanches, 1725, fol. 258-259. Rd Etienne Roste GINDRE chanoine et sacristain, inventaire des effets délaissés dans l'hoirie de la collegiale de St-Jacques-de-Sallanches trouvés dans sa maison située en la dite ville de Sallanches, 9 mai 1725, no^{re} Cullar.

[4] A.D.H.S. VI C 195 Inventaire des effets du Rd DUCROT, chanoine de Sallanches. Tabellion de Sallanches, 1772, fol. 222-226,
8 septembre 1772, no^{re} Mabboux.

[5] A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol.1, fol. 443-453. Inventaire des effets du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle, 19 février 1759, no^{re} Picollet.

[6] A.D.S.2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, livre 1, fol. 167-171. Inventaire de la bibliotheque du Rd Pierre François MILLIET D'ARVILLARS, 1720, no^{re} Ulliel. Legs en faveur du séminaire de Moûtiers.

[7] A.D.S. 6 E 9872 fol. 68-87. Rd Jean BOREL, docteur de la faculté de Paris, chanoine en l'èglise Cathedrale, et vicaire général et official de l'evesché fait a requeste de damlle Marie Delabalme veuve de spectacle Lays Bertrand Advocat au senat en quallité d'herittiere universelle du Sr Borel par le no$^{r\,e}$ ducal soussigné à ce requis commencé ce premier mars mil six cent huictante quattre. Inventaire des biens meubles, immeubles, droits, noms et actions trouvés en l'hoyrie, 13 mars 1684, no^{re} Odomard de Saint-Jean de Maurienne.

[8] Etienne BAUNY, *Pratique du droit canon*, Paris, Michel Soly, 1640, in-8.

[9] Jean BART, *Histoire du droit canon*, Paris, Dalboz, 2002 (2e éd.), 146 p., pp. 62-63.

[10] Pierre-Toussaint DURAND de MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique*, 1761, Paris, Bauche, in-4.

[11] A.D.S. 2 C 2004 Tabellion de Moûtiers 1784, vol. 3, fol 511-515. Bibliothèque du Rd Pierre-Joseph DENIS, doyen de la cathédrale métropole Saint-Pierre, 21 octobre 1784, no^{re} Bouchage.

d'autres titres sur le même sujet : les révérends Grange[1] et Lachenal ont les *Rudimenta juris canonis*, leurs collègues Deléan[2], Martin[3] disposent d'un *Compendium juris canonici*, les chanoines Sollard[4] et Milliet d'Arvillars consultent l'*Histoire du droit canonique*[5] de Doujat. Certains se contentent de versions plus courtes, à l'image des révérends Martin avec des *Maximes du droit canon*, ou Milliet avec un *Epitome canonium omnium*[6] de Laurent Brancato, ou Pralet avec des *Institutions du droit canon* ou le *Zoesius in jus canonicum*[7] possédés par les révérends Sollard, Duc[8] et Milliet. D'autres ecclésiastiques souhaitent avoir des ouvrages de droit canon plus pratiques à l'image des *Principes du droit canon* écrits par le docteur de l'université de Louvain depuis 1675, Bernerd Van Espen, retrouvés chez les révérends Martin, Duc, Pralet. Le même souci se retrouve chez leurs confrères Deburinge[9] et Borel qui laissent à leur mort une *Pratique du droit canonique* rédigée par Bouny ou chez le révérend Bardy[10], propriétaire d'un *Commentaire sur le droit canonique*, au titre bien vague. De même pas moins de quatre ecclesiastiques ont à leur disposition *Le Parfait notaire apostolique*[11] du canoniste Jean-Louis Brunet. Ce sont les révérends Perréard, Martin, Pralet et Milliet d'Arvillars. Avocat au Parlement de Paris, il écrivit cet ouvrage à succès en 1728 d'abord, avant d'être plusieurs fois réédité et même annoté en 1775 par Durand de Maillane. De tendance gallicane, il rédigea ensuite une *Histoire du droit canonique et du gouvernement de l'Église* et un *Traité des droits et des libertés de l'Église gallicane*. Des ouvrages ne sont présents que quand un seul exemplaire, comme *La Définition du droit canon*[12] de Castel des Maisons chez le chanoine Duc, ou le *De justitia et jure*[13], (1593) ouvrage de Luis de Molina présent chez le révérend Perreard, moins connu que l'*Accord du libre arbitre avec les dons de la grâce, la divine prescience, la providence et la réprobation* (1588) du jésuite et philosophe espagnol à l'origine de la doctrine molinisme, énonçant le principe d'une liberté humaine face à la toute puissance divine.

Il existe aussi des traités généraux sur le droit ecclésiastique relevant da la cour de Rome comme les livres sur les conciles de Guy Pape présents chez les chanoines Michelland[14], Perreard, Milliet et Borel ; le *De autoritate papi et concili* du révérend Deburinge, le *Juris pontifieus* délaissé par le révérend Grange ; les *Plaintes apostoliques* du chanoine Rey[15] ou

---

[1] A.D.S. 2 C 2473 Tabellion Saint-Jean-de-Maurienne, 1714, vol.1, fol. 217 et fol. 223-225. Inventaire des biens délaissés par Rd Jacques GRANGE, prêtre et chanoine de la ville, 5 février 1714, no^re^ Martinez.

[2] A.D.H.S. 2 E 2830 Bibliothèque du Rd Claude DELEAN, chanoine d'Annecy, 6 avril 1727, no^re^ Mauris.

[3] A.D.S. 2 C 2542 Tabellion de St Jean de Maurienne, 1743, livre 1er, fol. 323-330. Inventaire des biens de l'hoyrie du Rd Claude ferdinand MARTIN, chanoine de la cathedrale, vicaire et official général du diocèse de Maurienne, 17 avril 1743, no^re^ Sambuis

[4] Archives du chapitre de St Jean de Maurienne, dossier n° 105. Inventaire des meubles de feu Rd SOLLARD fait aux fins de les vendre.

[5] Jean DOUJAT, *Histoire du droit canonique*, Paris, Le Petit, 1675, in-12.

[6] Laurent BRANCATO, *Epitome canonium omnium*.

[7] Hendrick ZOESIUS, *Jus canonicum*, Cologne, F. Metternich, 1691, in-4.

[8] Bibliothèque du R^d^ DUC Jacques-François chanoine de la cathédrale de Chambéry, né à Samoens, le 21 février 1753 ; ordonné prêtre en 1776 ; fut procureur fiscal épiscopal et promoteur du diocèse de Genève avant la Révolution. En 1803, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Chambéry, et mourut en cette ville, le 28 mai 1814. [Dict. biographique Louis MORAND, p. 424].

[9] A.D.H.S. VI C 1563 Tabellion de Cluses, 1725, fol. 455-465. Bibliothèque du Rd DEBURINGE Michel Joseph, chanoine de Samoëns, no^re^ Biord.

[10] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry, 1759, vol. 2, fol.263-265v. Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève.

[11] Jean-Louis BRUNET, *Le Parfait notaire apostolique*, 1775, Lyon, Joseph Duplain, in-12.

[12] CASTEL DES MAISONS, *La Définition du droit canon*, Paris, Charles Osmont, 1700, in fol.

[13] Luis de MOLINA, *De justitia et jure*, 1602, in-fol, Bath. Lippius, Meinz.

[14] Archives du grand séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne. Bibliothèque du R^d^ Jean-Baptiste MICHELLAND, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne.

[15] A.D.S. 2 C 2111 ou 2 num 1587, p. 258-260. Tabellion d'Aiguebelle, 1724, fol. 264r-267r. Inventaire des biens du Rd Bernard REY, chanoine de la Collégiale, 21 mai 1724, no^re^ Michel.

le *Pour obtenir en cour de Rome* du révérend Gindre qui sont plus difficiles à identifier. De même, le révérend Bardy a un *Traité historique de l'établissement des prérogatives de l'Église de Rome*[1] ou encore une *Notitia utraque dignitatum cum orientis tam occidentis*.

Comme une des préoccupations des ecclésiastiques de Savoie comme d'ailleurs est de faire respecter leurs droits sur le bénéfice qu'ils occupent, on retrouve un grand nombre d'ouvrages sur le sujet. Un bénéfice ecclésiastique est un ensemble de biens destinés à financer un office ecclésiastique. Seuls les clercs en principe peuvent avoir un bénéfice. Mais si tous les bénéficiers sont clercs, tous les clercs ne sont pas bénéficiers. Dans le royaume de France, à partir du concordat de 1516, le roi obtient la nomination aux bénéfices les plus importants. Il existe aussi des bénéfices collatifs, c'est-à-dire auxquels le collateur nomme. Ce dernier peut être un évêque, mais est le plus souvent un patron, soit un descendant de ceux qui ont fondé le bénéfice. Ainsi, souvent le curé d'une paroisse est nommé par le seigneur du village, par un chapitre de chanoines, par une abbaye. De plus, des bénéfices consistoriaux sont donnés par le pape après délibération du consistoire des cardinaux. Mais une dérive en découle amenant à la nomination à des postes importants de personnalités n'ayant pas la vocation religieuse, soucieuses surtout d'acquérir du pouvoir et de la fortune, d'où une décadence de l'Église gallicane à la fin du XVIe siècle. Heureusement, avec la réforme catholique, l'accès aux bénéfices est revu dans le sens des intérêts de l'Église et de la religion : à la fin du XVIIe siècle, ne sont plus admis que les candidats ayant passé par un séminaire, ayant été examinés et nommés par les évêques pour les bénéfices ayant charge d'âmes (cures et vicairies). Ainsi, la matière bénéficiale est fort complexe, même pour les spécialistes du droit canon, encore plus pour les ecclésiastiques savoyards qui restent néanmoins désireux de s'instruire sur le sujet. C'est le cas des chanoines Pralet et Martin qui lisent le *Traité des bénéfices*[2] du théologien de la Sérénissime Seigneurie de Venise Paolo Sarpi. Son collègue Deléan dispose d'un ouvrage en latin, le *Tractatus de beneficiis et censuris ecclesiastici*, tout comme le révérend Milliet d'Arvillars a un *De re beneficiaria* de Lotterius. Dans les bibliothèques du même chanoine et de son confrère Perréard, a été relevé le *Traité des bénéfices* sans mention de l'auteur, mais il s'agit à coup sûr du livre de Paolo Sarpi traduit de l'italien par Amelot de la Houssaye. Les chanoines Perréard et Marin ont encore un *Äbrégé des matières bénéficiales*[3] de Husson Charloteau dont le titre précise qu'il est conforme à « l'usage de l'Église gallicane avec quantité de modèles d'expédition en cour de Rome ». Un *Praxis benefiorum* est encore retrouvé chez le chanoine Borel, de même que les *Institutions ecclésiastiques et beneficiales* de Jean-Pierre Gibert chez le révérend Coppier[4]. Outre un intérêt marqué par les affaires bénéficiales, certains chanoines ont des livres ayant trait aux ordres religieux, à l'ouvrage du révérend Lachenal qui dispose d'un ouvrage intitulé *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. Son homologue de Regard[5] a un titre approchant, d'un auteur nommé Laroche, *Les institutions régulières de la vie monastique*. On trouve encore un *De jure et privilegis abbatum* de Tamburini chez les sieurs Milliet d'Arvillars et Perréard. Ce dernier a aussi de Zerola un *Praxis episcopalis* et un *Promptuarium episcorum*, en plus d'un *Entretien sur les dismes*. Plus surprenant est le *Sommaire des privilèges octroyés à l'ordre de Malte* d'Anne de Nabérat retrouvé chez le révérend Pralet d'Annecy, alors que le *Traité des droits des chapitres* écrit par Ducasse propriété du révérend Perréard s'explique aisément.

---

[1] Louis MAINBOURG, *Traité historique de l'établissement des prérogatives de l'Eglise de Rome*, 1685, Paris, S. Marbre-Cramoisy, in-12.

[2] Paolo SARPI, *Traité des bénéfices*, 1699, Amsterdam, Wetstein, in-12.

[3] Husson CHARLOTEAU, *Äbrégé des matières bénéficiales selon l'usage de l'église anglicane*, Paris, Jacques Langlois, 1667, in-12.

[4] A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Annecy 1756, vol. 2, fol. 385. Bibliothèque du Rd Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre-Dame d'Annecy, visiteur des écoles puis réformateur des études à partir du 11 février 1740.

[5] A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, 1740, vol. 2, fol. 420. Inventaire des meubles effets et denrées délaissés par Rd Seigr Abbé Jean-Baptiste de REGARD, Comte de Vars, chanoine de la cathédrale de St-Pierre-de-Genève, 9 juillet 1740, no^{re} Michel Buttin.

Il est frappant de constater l'importance des livres ayant trait aux libertés de l'Église gallicane, ou à l'ensemble des franchises, des coutumes et des pratiques, dérogeant au droit ecclésiastique commun, exprimées dans la déclaration des Quatre Articles, votée par le clergé de France le 19 mars 1682. Elle correspond à la doctrine officielle de l'Église française, dont l'un des plus connus inspirateurs est Claude Fleury[1]. Chez les chanoines Milliet d'Arvillars, Coppier et Martin, est présente l'*Institution du droit canonique*, dont la première édition est de 1677. Dans ce livre, il aborde volontairement peu les prérogatives de l'Église romaine, du pape sur l'Église gallicane de 1724, dans lequel il affirme que la puissance donnée par Jésus-Christ à son Église est bornée aux affaires spirituelles et non temporelles. Cette fois, il énonce clairement que les papes n'ont aucune autorité temporelle dans le royaume de France, allant même plus loin, il proclame que l'autorité du pape est soumise au jugement du concile universel, autrement dit que le concile est supérieur au pape. Autant de thèmes repris par Louis Thomassin, oratorien professeur de théologie à Saumur, avant d'enseigner au séminaire de Saint-Magloire à Paris, connu aussi comme canoniste par son ouvrage que connaît le chanoine Duc, l'*Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers*[2] dont le titre complet se poursuit par « avec des observations sur les libertés de l'Église gallicane ». Il s'agit d'un ouvrage classique (1678-1679) complété par un titre sans ambiguité plus tard, le *Traité des libertés de l'Église gallicane*[3]. Le révérend Pralet partage les mêmes idées, comme en atteste le livre de René-Louis d'Argenson qu'il délaisse, *Histoire du droit public ecclésiastique français*[4]. L'auteur aborde la naissance de celui-ci, ses variations et les causes de sa décadence, à l'image de la vie d'un être vivant. Il vise aussi à démontrer les libertés de l'Église de France dans la tradition du gallicanisme[5]. Le même chanoine avait même gardé un procès verbal de l'Assemblée du Clergé de France, sans que l'on sache de quelle année. Ses confrères Perréard et Martin ont la même sensibilité gallicane comme laisse à le supposer leur lecture des œuvres du célèbre canoniste, François Ducasse. Parmi leurs livres, se trouve la *Pratique de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contentieuse, fondée sur le droit commun et sur le droit particulier du Royaume*[6], plusieurs fois rééditée au tournant du XVIIIe siècle. Le chanoine Gindre connaît le jurisconsulte Louis-Ellies Dupin dont il a un traité des censures[7] et l'on peut penser qu'il connaît son penchant pour le gallicanisme, affirmé par son ouvrage intitulé au début du XIXe siècle, *Les Libertés de l'Église gallicane* (1824). Ce dernier titre est proche de celui du livre de Jean-Pierre Gibert, *Usages de l'Église gallicane*, retrouvé chez le chanoine Duc. Il a encore un titre en commun avec son confrère Coppier, *Les Lois ecclésiastiques de France*[8] de Héricourt. Ce dernier a parcouru le *Du renversement des libertés gallicanes* de Nicolas Legres. Un livre est plusieurs fois présent, signe d'une certaine diffusion et qu'il est apprécié. C'est le *Traité de l'abus*[9] de Charles Fevret qu'ont lu les chanoines Denis, Gindre, Perréard et Milliet d'Arvillars. L'auteur est un avocat et juriste du Parlement de Dijon, à l'origine de nombreux ouvrages. Paru tout d'abord en 1654, ce traité est accusé de compromettre les droits de l'Église et donc de renforcer ceux du Roi, ce qui ne l'empêche pas d'être retrouvé dans des bibliothèques de clercs séculiers, habiles donc à la critique intellectuelle. Mais l'intérêt pour le sujet se nourrit de lectures d'auteurs hostiles aux prérogatives de l'Église de France. Très versés dans le droit canon, les chanoines Milliet

[1] A.D.H.S. 2 E 1689 Inventaire des effets délaissés par Rd Claude FLEURY dans la maison curiale de la paroisse de Vieugy, 1er février 1793.

[2] Louis THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers*, Paris, Fr. Muguet, 1679, in-2.

[3] Pierre PITHOU, *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*, Paris, Chevalier, 1639, in-fol.

[4] René-Louis d'ARGENSON, *Histoire du droit public ecclésiastique français*, Londres, Samuel Harding, 1740, in-12.

[5] Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps Lumières*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouguins, 1995, 1730 p., article « gallicane (Libertés de l'Eglise) », pp. 1004-1005.

[6] François DUCASSE, *Pratique de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contentieuse, fondée sur le droit commun et sur le droit particulier du Royaume*, Toulouse, Boude, 1702, in-8.

[7] Louis-Ellies DUPIN, *Traité historique des excommunications et des censures*, Paris, Jacques Estienne, 1715, in-12.

[8] Louis HERICOURT, *Les Lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, Paris, P.-J. Mariette, 1743, in-fol.

[9] Charles FEVRET, *Traité de l'abus*, Lyon, J.-B. de Ville, 1689, in-fol.

d'Arvillars et Perréard ont le *Tractatus de libertatibus ecclesia gallicana*[1] d'Antoine Charlas. Cet auteur s'oppose à la politique gallicane de Louis XIV, étant conseiller directeur de séminaire en 1670 de Mgr François-Etienne Caulet, évêque de Pamiers. Ce dernier, avec l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, dénoncent le droit de Régale temporelle du Roi, soit le droit de disposer des revenus des évêchés pendant leurs vacances, ainsi que la Régale spirituelle donnant au Roi le droit de conférer durant la vacance les bénéfices mineurs dépendant de l'évêché à qui plaisait. Charlas est comme penseur et écrivain, directement à l'origine du *Traité sur la Régale* rédigé par son évêque fustigeant le gallicanisme royal, soutenant le pape Innocent. Celui-ci est en conflit avec le Roi de France à partir de 1673. Charlas s'oppose aux vues de Bossuet, évêque de Meaux, dominant l'Assemblée du Clergé, à l'origine de la *Déclaration des quatre articles* de 1682. Le livre retrouvé parut d'abord anonymement en Flandres en 1684 et fut peut-être même brûlé sur la place publique de Toulouse. Son auteur dut se cacher pour échapper à la police de Louis XIV et trouva finalement refuge à Rome en 1684 chez les Oratoriens de la Vallicelle. Un demi-siècle plus tard, la polémique est retombée et les chanoines Perréard et Milliet d'Arvillars peuvent consulter l'ouvrage contesté avec recul, d'autant que l'Église de France a depuis nettement affirmé son autonomie à l'égard de Rome. Ainsi, un livre emmène l'historien sur les chemins de la psychologie du lecteur et sur ceux de l'histoire politique et religieuse d'un pays.

Portés naturellement vers l'étude du droit canon, les chanoines se préoccupent aussi des droits civil et criminel. Les ouvrages possédés sont écrits par des juristes principalement français. L'un des plus réputés, Claude-Joseph de Ferrière, est consulté à l'occasion par les révérends Bigex[2] et Bérard[3] puisqu'ils lèguent tous les deux au séminaire de Chambéry en 1826 et 1829 la *Nova et méthodica juris civilis tractatio*[4] ou en français pour le second la *Nouvelle introduction à la pratique du droit*[5]. En réalité, il s'agit de la reprise mais réactualisée d'un livre de son père Claude. On peut considérer ce livre comme un véritable *Dictionnaire de droit* paru pour la première fois en 1740, expliquant les termes du droit, les ordonnances, les coutumes et les pratiques de France. Par opposition, le chanoine Borel possède un exemplaire du plus vieil ouvrage de droit connu écrit en français de l'avocat rochelais, Jean Imbert, né au début du XVIe siècle : la *Pratique judiciaire tant civile que criminelle*[6]. De même, le chanoine Bernard Didier de Saint-Jean-de-Maurienne lègue au séminaire de Chambéry les *Decisiones*[7] de Guy Pape, célèbre jurisconsulte dauphinois, rédigées de 1444 à 1461. Celles-ci ont été élaborées au Parlement de Grenoble et ont constitué une référence dans les pays de droit écrit. Le même lecteur dispose du *Recueil des procédures civiles des officialités de Paris et du Royaume de France*[8], paru pour la première fois à Paris en 1701, qui regroupe des formules et procédures pour l'instruction de procès tant civils que criminels. Chez le chanoine Bernard Rey de Saint-Jean-de-Maurienne, beaucoup de livres de droit sont retrouvés, soit dix-neuf, dont quatre de droit ecclésiastique, sept de droit romain et sept de droit civil français. Il possède entre autres *Le Praticien universel*[9] (1737) qui est en quelque sorte un dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique juridique écrit par Edmond Couchot, avocat au Parlement de Paris, qui s'intéresse aussi au droit du commerce et des affaires. Un ouvrage de droit civil courant est présent dans les bibliothèques des révérends Bérard et Milliet d'Arvillars, écrit par

[1] Antoine CHARLAS, *Tractatus de libertatibus ecclesia gallicana*, Leyde, Matthieu Hovius, 1684, in-4.

[2] Bibliothèque du Rd BIGEX Alphonse, chanoine de la métropole de Chambéry et aumônier de son oncle, Mgr l'archevêque Bigex ; mort, le 31 août 1834.
(Louis MORAND, *Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry*, Chambéry imp savoisienne en 1893, 581 p., p. 361), né à La Balme de Thuy en Genevois, le 24 janvier 1804 ; ordonné prêtre, le 20 juillet 1828, docteur en théologie de la Faculté de Turin.

[2] Bibliothèque du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry–Malraux.
Bibliothèque de Rd Martin BERARD
Archidiacre et Vicaire général de Chambéry.

[4] Claude-Joseph de FERRIERE, *Nova et méthodica juris civilis tractatio*, Paris, Antoine Warin, 1702, in-8.

[5] Claude-Joseph de FERRIERE, *Nouvelle introduction à la pratique du droit*, Paris, Prudhomme, 1737, in-12.

[6] Jean IMBERT, *Pratique judiciaire tant civile que criminelle*, Paris, 1605, Vve Chaudière, in-8.

[7] Guy PAPE, *Decisiones*, Genève, 1622, in-2, Gamonetus.

[8] Pierre de COMBES, *Recueil des procédures civiles des officialités de Paris et du Royaume de France*, Paris, L. Josse, 1705, in-fol.

[9] Edmond COUCHOT, *Le Praticien universel*, Paris, 1712, Jacques Le Febvre, in-12.

Antoine Despeisse, avocat et jurisconsulte de Montpellier, dont les œuvres sont divisées en quatre tomes concernant tour à tour les successions testamentaires, la pratique civile et criminelle, les droits seigneuriaux, les tailles et autres impositions, les bénéfices ecclésiastiques. Chez le même chanoine Bérard, se distingue encore un livre de Jean-Baptiste Dantoine, intitulé *Les Règles du droit civil*[1] (1772), ou un *Manuel de droit civil, commercial et criminel*[2] de Jean-Baptiste Paillet édité en 1812, puis réédité de nombreuses fois au XIXe siècle, mais il est vrai que son propriétaire, vicaire général de Chambéry décède en 1829.

Comme beaucoup, le chanoine Bérard a de solides connaissances de droit romain puisque le livre de Dantoine énonce les règles de droit civil dans le même ordre qu'elles sont disposées dans le *Digeste* de Justinien, comme l'ont aussi ses confrères Lachenal, Borel Perreard. D'autres en ont une version plus abrégée, un *Lexicon juris civilis* comme les révérends Grange ou Perreard, ou commentée comme les révérends Béatrix et Rey, ayant les *Institutionum juris civilis commentaria*[3] de Borcholten. Le droit romain est à l'époque appelé aussi droit civil au point que Ferrière dit qu'il est le « droit civil par excellence », d'où la présence du livre des compilations juridiques réalisées par Justinien au début de la rubrique de jurisprudence des bibliothèques des chanoines Borel, Rey, Sollard, Milliet d'Arvillars, Martin, Denis, Grange, Bérard. Le notaire ou le curé chargé de l'inventaire des livres a simplement écrit « Justinien ». C'est sous la forme héritée de l'empereur byzantin que l'Occident médiéval adopte le droit romain au XIIe siècle. Cela est symbolisé par un titre du révérend Pralet, *Compilation du droit romain français et canon* qui doit lui servir de livre de référence en cas de litige quelconque. Autre ouvrage peu commun repéré, les *Elementa juris*[4] d'Heinecke appartenant au chanoine Bérard. Naturellement, on retrouve dans les bibliothèques des chanoines des livres ayant trait au droit local. De nombreux ouvrages sont le fait de Gaspard Bailly comme le *Recueil des édits et règlements de Savoie*[5] présents chez les révérends Martinet[6], Perreard et Milliet d'Arvillars. Du même auteur existent chez le révérend Favre[7] le *Traité des servis et droits seigneuriaux*[8] et chez son collègue Pralet le *Traité des loads et tresseins*. Un *Etat de la justice ecclésiastique et civile de Savoye* écrit par Emmanuel de Ville est retrouvé entre les mains des même Pralet et du révérend Coppier. Un *Code de procédure civile pour les Etats de Sa Majesté le roi de Sardaigne* est en possession du révérend Bérard. Chez le chanoine mauriennais Martinet, un livre un peu plus inattendu apparaît : le *Recueil d'édits, style et usages du pays de Bresse, Valromey et Gex*[9] (1729), rédigé par un jurisconsulte du XVIIe siècle, qui met par écrit la coutume de Bresse. En fait, la surprise liée à ce livre n'est qu'apparente car alors cette région faisait partie des États de Savoie. C'est d'ailleurs à Bourg-en-Bresse que naquit en 1557 un juriste célèbre en Savoie, Antoine Favre, dont on retrouve la trace par la présence de son *Codex Fabrianus*[10] ou *Code Fabrien* dans les bibliothèques des révérends Favre, Milliet d'Arvillars, Borel. L'auteur mérite le détour tant sa carrière de juriste est rapide et tant sa participation à la vie religieuse du duché est notable. Dès l'âge de 22 ans, il est docteur en droit

---

[1] Jean-Baptiste DANTOINE, *Les Règles du droit civil*, 1772, Liège, Dessain, in-4.

[2] Jean-Baptiste Joseph PAILLET, *Manuel de droit civil, commercial et criminel*, Paris, Crapelet, 1812, in-8.

[3] Jean BORCHOLTEN, *Institutionum juris civilis commentaria*, Genève, Chouet, 1646, in-4.

[4] Johann HEINECKE, *Elementa juris civilis*, Francfort, F. Varrentrapp, 1770, in-8.

[5] Gaspard BAILLY, *Recueil des édits et règlements de Savoie depuis Emmanuel Philibert*, Chambéry, Est. Riondet, 1679, in-2.

[6] 4Z 413 Archives paroissiales de Queige. Papiers du Rd Antoine MARTINET.
né à Queige, 8 juin 1802, docteur en théologie de l'université,
neveu de l'archevêque,
no^re^ Richermoz Frédéric.

[2] Mi 351 R1 fol. 252. Bibliothèque du R^d^ Sigismond FAVRE de LA VALBONNE, chanoine de la cathédrale d'Annecy.
né à Duingt, baptisé, 20 fév. 1667. - 27 fév. 1697, dim. Pour prêtrise, Janv. 1694,
chan.de la cath. - 23 août 1704, coadj. du prieur com. De Grésy.
Prieur, il eut aussi un coadj.
Le 12 juil. 1732. (Armorial, II, p. 368).

[8] Gaspard BAILLY, *Traité des servis et droits seigneuriaux*, Dijon, A. de Foy, 1710, in-4.

[9] Charles REVEL, *Recueil d'édits, style et usages du pays de Bresse, Valromey et Gex, Bourg-en-Bresse*, J.-B. Besson, 1775, in-4.

[10] Antoine FAVRE, *Codex Fabrianus*, 1600, Lyon, François Favre, in-4.

de l'Université de Turin et avocat. Très vite, il entre au service de Charles-Emmanuel 1er de Savoie, intègre le Souverain Sénat de Savoie avant de le présider en 1608, devenant la personnalité juridique la plus importante du Duché de Savoie, chargée également de missions diplomatiques pour le compte du roi, consultée par des juristes et souverains de toute l'Europe. Il est aussi l'ami de François de Sales et fonda en 1606 à Annecy l'Académie florimontane, première académie de langue française, alors qu'il y séjournait pour réorganiser la justice du présidial d'Annecy. Son célèbre recueil de jurisprudence retrouvé deux siècles plus tard dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards atteste de la qualité du travail de codification des arrêts les plus remarquables du Souverain Sénat de Savoie entrepris dans le but de mettre fin aux abus et déjà la prise de décisions non conformes au droit mais aussi dans le dessein de jeter des bases juridiques nouvelles qui restèrent en vigueur jusqu'à l'Annexion de la Savoie et de Nice par la France en 1860. La présence d'un tel auteur à la fois savoyard, juriste de renom, ami d'un saint, épris de religion est donc tout à fait naturelle.

3. La philosophie est étudiée à travers ses applications morales.

Parmi les livres de philosophie, bon nombre ont trait à la morale et à l'application de celle-ci. Un centre d'intérêt de l'époque, et des chanoines en particulier, concerne la civilité. Cette préoccupation remonte au succès remporté par le livre d'Erasme, intitulé *De la civilité des mœurs puériles*[1] (*De civilitate morum puerilium*), traduit dès 1537 en français. L'auteur veut faire passer dans la culture écrite un ensemble de conseils tenant du savoir-vivre et de la politesse jusque-là inculqués à l'oral. Tout au long de l'Ancien Régime, les manuels de civilité foisonnent. L'idée de civilité renvoie à l'importance accordée à la vie civile, c'est-à-dire à la vie en société, par opposition à la vie hors du monde[2]. Le chanoine d'Annecy, Jean-Antoine Bardy[3], possède un livre très en vogue aux XVIIe et XVIIIe siècles, le *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France et ailleurs, parmy les honnestes gens*, paru à Paris, en 1671, pour la première fois. Déjà, l'ouvrage d'Erasme était un élément essentiel de la pédagogie humaniste attentive au maintien et à la gestuelle qui sont considérés comme le reflet des qualités profondes de l'individu, nourri également de la connaissance des belles-lettres et de la morale chrétienne. Justement les chanoines allient les deux et même mieux puisqu'ils sont spécialisés en théologie. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, la civilité devient chrétienne et désormais les devoirs et les exercices de la religion doivent être soumis aux normes du paraître[4]. Courtin décrit le comportement à respecter dans une église :

> *« Si on estoit assez malheureux pour oublier, ou pour négliger de se mettre à genoux devant Dieu par indévotion, noblesse ou paresse, il faut du moins le faire par bienséance, et à cause des gens de qualité qui peuvent se rencontrer en ce lieu-là »* [5].

Mieux même, Courtin explique la transformation des comportements à la fois par la diffusion sociale du modèle de vie de l'élite mondaine mais surtout par l'idée que désormais il n'existe pas d'intimité susceptible d'échapper au regard de Dieu. Le moindre des gestes quotidiens implique un contrôle de soi :

> *« Autrefois il estoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffiroit de mettre le pied dessus : à présent, c'est une indécence. Autrefois on pouvoit bâiller, et c'étoit*

[1] ERASME, *De civilitate morum puerilium*, Paris, P. Calvarin, 1534, in-8.

[2] Laurent BOURQUIN (s.d.r.), *Dictionnaire historique de la France moderne*, Belin, Paris, 2005, 443 p., p. 88.

[3] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry, 1759, vol.2, fol 263-265. Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève

[4] Philippe ARIÈS et Georges DUBY (s.d.r.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil Points Histoire, 1999, 636 p., pp. 187, 189, 199.

[5] Antoine de COURTIN, *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France et ailleurs, parmy les honnestes gens*, Paris, Hélie Josset, 1682, in-12.

assez, pourvu que l'on ne parloit pas en bâillant : à présent, une personne de qualité s'en choqueroit ».

On se doute que le chanoine s'applique ces règles de conduite à lui-même et cherche à les inculquer à ses ouailles. Ainsi, le contrôle social s'opère du clergé vers le peuple, en ayant parfois comme source une lecture d'un traité de civilité. Celui évoqué, d'un petit format in-douze, fait l'objet de plus de vingt éditions françaises et étrangères avant le milieu du XVIIIe siècle, car il s'adresse à un public élargi d' « honnêtes gens » qui ne fréquentent pas forcément la cour n'ayant « ny la commodité ny le moyen de venir à Paris et à la cour pour y apprendre le fin de la politesse » mais désireux de s'approprier les pratiques réservées jusqu'alors aux élites. Le chanoine Bardy peut ainsi prendre conscience que « toute la conversation des hommes se passe ou d'égal à égal, ou d'inférieur à supérieur, ou de supérieur à inférieur », ce qui suppose pour chaque individu d'être capable de reconnaître sa propre place et le gradient particulier de chaque rapport social. Ainsi, les règles de civilité s'apprennent et doivent être assimilées au point d'être définitivement ancrées car « la civilité doit estre toute libre, toute naturelle et nullement façonnée ny superstitieuse […] ». Néanmoins, Courtin distingue nettement « une vraie civilité qui traduit au naturel les vraies dispositions charitables d'une âme chrétienne, et la fausse, empreinte d'affection et de calcul, qui vise à tromper le monde ». Bien sûr, les hommes d'Église sont attachés à une foi et à une civilité chrétienne sincère. Il en va de la croyance en Dieu mais encore de l'honneur, même chez le pauvre, qui est une nécessité privée et publique car « c'est ce qui donne le prix et l'estime aux hommes ; c'est ce qui est le fondement de la bonne foi et sur quoi on jure ; c'est ce qui triomphe de toutes les insultes de la fortune et de toutes les attaques du monde ; c'est cela seul qui rend heureux ; c'est ce que l'on préfère à la vie enfin, c'est tout ce qu'il y a de plus cher, de plus précieux et de plus sacré parmi les hommes », écrit Courtin dans son *Traité du point d'honneur*[1]. On retrouve également le *Nouveau Traité de la civilité* dans les bibliothèques des chanoines Borel[2], Sollard[3]. En fait, « l'accumulation de règles concrètes touchent aussi bien l'art de se tenir à table, le positionnement du corps dans l'espace, l'allure vestimentaire, les odeurs corporelles, les usages de politesse, la conduite d'une conversation, la frontière des sujets scabreux et des plaisanteries douteuses, l'expression des sentiments amoureux ou amicaux, le respect de la vie privée parvient à imposer une nouvelle échelle du dégoût et de l'impolitesse liée à la dévalorisation du corps prêchée par les deux réformes qui pratiquent la même stratégie de refoulement et de culpabilisation »[4]. Chez le chanoine de Regard [5], se trouve un livre méconnu de ses confrères, intitulé *L'école du monde ou l'instruction d'un père à un fils*[6], écrit par le dramaturge français du XVIIe siècle, Eustache Le Noble, célèbre « également pour deux traités d'astrologie importants - *La Dissertation chronologique et historique touchant l'année de naissance de Jésus-Christ* (Paris, 1693) et *Uranie, ou les Tableaux des philosophes* (Paris, 1694-1697) - dans lesquels il défend une vision critique de cette science des critiques des théologiens, des préjugés des philosophes , des superstitions des esprits crédules. Bayle trouve dans ses livres « infiniment d'esprit et de lecture ». Il n'est par ailleurs pas surprenant de rencontrer des œuvres de Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde car il s'agit d'un homme d'Église, jésuite pendant une quinzaine d'années, puis prêtre de l'ordre de François de Sales. C'est aussi un écrivain très prolifique qui se spécialise dans l'écriture d'ouvrages de morale.

[1] Antoine de COURTIN, *Traité du point d'honneur et des règles pour conserver et se conduire sagement avec les civils et les fâcheux*, Paris, 1675.

[2] A.D.S. 6 E 9872 fol. 68-87v Rd Jean BOREL, docteur de la faculté de Paris, Chanoine en l'église Cathedrale, et vicaire g[al] et official de l'evesché fait a requeste de dam[lle] ducal soussignsé à ce requis commencé ce premier mars mil six cent huictante quattre, Saint-Jean de-Maurienne, 13 mars 1684, no[re] Odomard.

[3] Archives du chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, dossier n° 105. Feu Rd SOLLARD. Inventaire des meubles aux fins de les vendre.

[4] Guy SAUPIN, *Les villes en France à l'époque moderne (XVI-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2002, 270 p., p. 204.

[5] A.D.H.S. VI C 134, vol. 2, fol. 420. Inventaire des biens du Rd Seigr Abbé Jean-Baptiste de REGARD, comte de Vars, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, 19 juillet 1740, no[re] Michel Buttin.

[6] Eustache LE NOBLE, *L'école du monde ou l'instruction d'un père à un fils*, Amsterdam, aux dépens de la Cie, 1709, in-12.

Ainsi, le chanoine Gindre[1] a lu les *Réflexions sur la politesse des mœurs, avec des maximes sur la société civile, suite des Réflexions sur le ridicule*[2], parues dès 1698. Son collègue de Bénévix[3] a parcouru les *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde* dont la première édition en trois volumes date de 1688. Quant au chanoine Béatrix[4], il connaît *Les Règles de la vie civile avec des traits d'histoire pour former l'esprit d'un jeune prince*[5] (1693). Voilà des ouvrages nécessaires pour acquérir toute une série de qualités mondaines imitées du modèle aristocratique. Encore faut-il éviter l'hypocrisie que dénonce la marquise de Lambert. Le chanoine de Regard possède d'elle un *Avis sur la véritable éducation*[6]. L'auteur est issu d'un milieu social aisé, fille d'un magistrat, femme d'un marquis, et accueille des érudits dans son salon ouvert le mardi aux hommes de lettres et le mercredi aux gens du monde. Beaucoup d'hommes d'Église cultivés y viennent régulièrement comme l'abbé de Choisy, le Père Buffier, l'abbé Terrasson. Influencée par ses rencontres, elle rédige aussi des *Avis d'une mère à son fils* et des *Avis d'une mère à sa fille*, publiés en 1726 et en 1728, remplis de conseils marqués du bon sens, comme : « La plus nécessaire disposition pour goûter les plaisirs est de savoir s'en passer » ou « Faites que vos études coulent dans vos mœurs » ou encore celui d'« être en soi » donné à sa fille. Ce dernier illustre sa parfaite compréhension de l'âme humaine, son extrême sens de la pédagogie, soit des qualités requises chez les ecclésiastiques au contact de leurs fidèles. On comprend dès lors la présence d'ouvrages d'une des plus grandes femmes de la société aristocratique du début du XVIIIe siècle dans les cabinets de lecture des presbytères ou appartements de chanoines savoyards.

Ces derniers peuvent trouver aussi matière à réflexion dans des traités d'éducation destinés à des princes ou à des gens fréquentant la Cour. Pierre Nicole, célèbre janséniste du XVIIe siècle, fait paraître un livre intitulé *De l'éducation d'un prince*[7], retrouvé chez le chanoine Borel. Il contient « les vues générales que l'on doit avoir pour bien élever un Prince, plusieurs avis particuliers touchant les estudes, divers traitez où l'on explique plus en particulier de la grandeur, de la manière d'étudier chrétiennement, de la sensibilité ». On peut parler de traités jansénistes christianisants, qui préparent la civilité lassalienne qui fait se rejoindre la bienséance et la civilité chrétienne. Chez le chanoine Pralet[8], est retrouvé un ouvrage de Claude Dorchamps dont le titre est : *Les perfections royales d'un jeune prince*[9]. Alors que cet ouvrage n'apparaît qu'une fois, un autre portant le titre de *L'Honnête Homme ou l'Art de plaire à la cour* est présent dans les bibliothèques des livres possédés par les chanoines Marcoz[10], Marin[11], Deburinge[12], Coppier[1], Milliet d'Arvillars[2]. Le livre écrit en 1630 par Nicolas Faret, puis

---

[1] A.D.H.S. VI C 1332 Tabellion de Bonneville, 1725, fol. 251-273. Inventaire des effets délaissés dans l'hoirie. S'ensuivent les livres de feu Rd Etienne Roste GINDRE chanoine et sacristain de la collegiale de Saint Jacques de Sallanches trouvés dans sa maison située en ladte ville de Sallanches, 9 mai 1725 no^{re} Cullar.

[2] Jean-Baptiste MORVAN de BELLEGARDE, *Réflexions sur la politesse des mœurs, avec des maximes sur la société civile, suite des Réflexions sur le ridicule*, Paris, André Pralard, 1695, in-12.

[3] A.D.H.S. 2 E 860 fol. 6 Minutes du notaire André Dufour de La Roche-sur-Foron. Inventaire de l'hoirie du Rd Jean-Marie de BENEVIX, 18 juillet 1759.

[4] A.D.S. 2 C 274 Tabellion de Chambéry, 1731, vol. 1 fol. 678–683. Inventaire des meubles, titres, papiers et autres effects delaissés du Rd Francois BEATRIX, vivant chanoine de Bellay et curé de la parroisse de La Motte, 6 avril 1731, no^{re} Longet.

[5] Jean-Baptiste MORVAN de BELLEGARDE, *Les Règles de la vie civile avec des traits d'histoire pour former l'esprit d'un jeune prince*, Paris, André Pralard, 1693, in-12.

[6] A.-Th. De MARGUENAT DE COURCELLES, Marquise de LAMBERT, *Avis sur la véritable éducation*, s.l, s.n, 1729.

[7] Pierre NICOLE, Traité *De l'éducation d'un prince*, Paris, Vve Savreux, 1671, in-12.

[8] A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol. 1, fol. 443–453 Inventaire du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle, 19 février 1759, no^{re} Picollet.

[9] Claude DORCHAMPS, *Les perfections royales d'un jeune prince*, Lyon, Cl. Prost, 1655, in-4.

[10] A.D.S. 2 C 2461 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1708. Inventaire des biens du Rd Vincent MARCOZ, chanoine de la cathédrale, natif de Jarrier, 30 septembre 1708, no^{re} Martin.

[11] A.D.H.S. VI C 1928 Tabellion de Sallanches, 1743, fol. 63-69. Inventaire des biens du Rd Pierre-François MARIN, chanoine de Sallanches, no^{re} Mabboux.

[12] A.D.H.S. VI C 1563 Tabellion de Cluses, 1725, fol. 455-465. Bibliothèque du Rd Michel Joseph DEBURINGE, chanoine de Samoëns, 1725, no^{re} Biord,

revu au goût du jour en 1684 par Amelot de La Houssaye, est fort apprécié dans le haut clergé séculier savoyard. L'auteur est né tout près de la Savoie puisqu'il est issu de Bourg-en Bresse en 1630, puis devient secrétaire de l'armée d'Italie, conseiller secrétaire du Roi et dédie son traité à « Monsieur, frère unique du Roy ». On peut le qualifier de courtisan professionnel, soucieux de faire l'éloge de l'idéal de la cour, siège d'une sociabilité qui met en règle la collectivité tout en réglant les personnes, lieu où se décident les carrières individuelles liées aux mérites des postulants ou à leurs vertus, comme l'énonce Nicolas Faret[3]. Il énonce les conditions de la réussite :

> *« Je dirai premièrement qu'il me semble très nécessaire que celui qui veut entrer dans ce grand commerce du monde soit né gentilhomme ».*

Adaptée au contexte clérical, la formule reviendrait à mettre en évidence l'origine sociale des chanoines, issus souvent de la haute bourgeoisie urbaine. L'auteur atténue son propos :

> *« Ce n'est pas que je veuille bannir ceux à qui la nature a dénié ce bonheur. La vertu n'a point de condition affectée, et les exemples sont assez communs de ceux qui, d'une basse naissance, se sont élevés à des actes héroïques et à des grandeurs ».*

Ainsi, un homme, pas forcément bien né mais qui se voue au service de Dieu, poursuit des études de théologie jusqu'à devenir docteur de l'université, occupe des fonctions importantes dans l'entourage de l'évêque, peut dépasser les privilèges de naissance, comme l'affirme l'écrivain :

> *« Quiconque se sent muni de ce trésor et des qualités que nous avons représentées peut hardiment s'exposer à la cour et prétendre d'y être considéré avec estime et approbation ».*

De la cour du roi à la cour de l'évêque, il n'y a qu'un pas et les deux voies d'accès proposées laissent leur chance à ceux qui n'ont pas été favorisés par la naissance, on comprend mieux alors le succès de l'ouvrage de Nicolas Faret au-delà du monde des laïques. L'intelligence du haut clergé a permis son assimilation, son adaptation au contexte de l'Église.

En écho aux traités d'éducation des princes, ou utiles à la cour, on ne trouve chez les chanoines Bérard[4] et Duret[5] que le célèbre traité de Nicolas Machiavel[6], *Le Prince,* écrit à San Casciano lorsqu'il fut banni de Florence en 1513 lors du retour des Médicis. On peut comprendre l'intérêt pour cet auteur chez des ecclésiastiques soucieux de comprendre les rapports entre les sujets et les princes, de confronter leur observation des hommes avec ceux décrits par Machiavel ou plus simplement passionnés de la chose publique, du gouvernement de l'État, de ce qu'on appelle la politique, car il faut reconnaître que le philosophe italien n'envisage la foi que comme un des moyens de gouvernement, que comme un élément de lutte contre la corruption ou une sorte de ciment entre les habitants d'un pays. Pourquoi les chanoines Duret et Bérard ne se préoccuperaient-ils pas de l'unité de la Savoie, espace original par sa construction politique et sa situation géopolitique exceptionnelle entre le royaume de France et celui de Piémont ? En tout cas, ils ont été peut-être séduits à la fois par la vision logique du monde présenté par Machiavel, fondé sur l'étude des faits et la mise en évidence des causes qui les relient et par les parallèles constants qu'il opère entre les événements contemporains et les situations historiques antérieures. Sa lecture cyclique de l'évolution des

---

[1] A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Anneccy, 1756, vol. 2, fol. 385. Bibliothèque du Rd Jean-Claude COPPIER doyen de Notre-Dame, visiteur des écoles puis réformateur des études.

[4] A.D.S. 2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, livre 1, fol 167-171. Inventaire des biens du Rd feu noble R[d] Pierre François MILLIET D'Arvillars, 7 mai 1720, no[re] Ulliel. Legs en faveur du séminaire de Moûtiers.

[3] Nicolas FARET, *L'Honnête homme ou l'Art de plaire à la cour*, 1633, Quinet, Paris, in-4.

[6] Bibliothèque du R[d] Martin BERARD. Archidiacre et Vicaire général de Chambéry. Bibliothèque du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque Malraux.

[5] A.D.H.S. Livres achetés par le chanoine Jean-Baptiste DURET répérés sur son livre de raison pour les années 1733-1758.

[6] Nicolas MACHIAVEL, *Le Prince*, Amsterdam, Henry Wetstein, 1684, in-12.

sociétés et des États, semblable à la vie d'un individu avec une naissance, une maturité, une vieillesse et une mort, est facile à comprendre. Pourtant, l'auteur explique l'imprévisibilité des événements, du temps court, par le rôle de la Fortune. Il n'est par ailleurs pas sûr que les prêtres savoyards aient été convaincus par la description faite des hommes, présentés comme socialement mauvais, c'est-à-dire ambitieux, violents et lâches parce que justement elle laisse peu de place aux hommes d'Église qu'ils sont, parce que l'Église et la religion n'apparaissent pas comme à l'origine d'un possible changement des mœurs. À l'opposé de cette institution et du christianisme, Machiavel donne la plus grande part aux princes et appelle à la tête de l'État des magistrats « virtuosi ». Pour lui, seule une élite peut diriger les affaires d'un pays en assurant sa défense, d'une patrie en unissant ses habitants, d'une armée capable de faire des conquêtes et de se couvrir de gloire. Au final, la réflexion politique de Machiavel n'a pu laisser indifférents des lecteurs soucieux de la chose publique et épris des valeurs chrétiennes telles que le pardon, la charité, le partage, donc envisageant l'homme, le sujet, le fidèle, dans ses multiples acceptions.

Par contre, la conception antimachiavélique de Bossuet[1] a séduit le chanoine Favre[2] puisqu'on retrouve chez lui un livre intitulé approximativement *Les Maximes de la Politique*. En réalité, il s'agit de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*[3]. Bossuet apparaît comme un représentant de l'« éloquence de la chaire » du XVIIe siècle, soucieux de placer le pouvoir monarchique dans un cadre chrétien, également comme un théoricien de l'absolutisme français. Il s'oppose à Machiavel parce qu'il conçoit les souverains comme totalement indépendants de tout contrôle humain, tout en affirmant que les lois et la religion doivent inspirer au roi des règles dérivées de la morale et de la religion. Celle-ci est une des bases du pouvoir monarchique, un garde-fou contre un État, mené par la seule volonté propre du roi. Alors, lorsque le monarque ne remplit pas ses devoirs fondés sur « les propres paroles de l'Écriture sainte », la forme du gouvernement est « barbare », « odieuse », despotique, étrangère aux mœurs de la France. En outre, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte* fonde la doctrine du droit divin. En effet, il écrivit au pape que « nous découvrons les secrets de la politique, les maximes du gouvernement, et les sources du droit, dans la doctrine et dans les exemples de la Sainte Écriture ». Il fait fréquemment de nombreuses citations de Saint Paul, référence essentielle de la réflexion chrétienne sur le pouvoir car il est convaincu que tout est vrai dans la Bible sur tous les plans religieux, historique, scientifique, ce qui l'amena à s'opposer à Richard Simon, partisan d'une exégèse plus scientifique. D'après Saint Paul, le prince est le ministre de Dieu, c'est-à-dire que sa puissance vient de Dieu, donc s'adressant aux fidèles, « il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis non seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience ». Cette obéissance empêche le droit de résistance, voire de révolte face à un tyran, puisque Dieu saura le punir, devenant « regardé non comme un homme, mais comme une bête féroce, il se peut assurer qu'il vit au milieu de ses ennemis. Comme il n'aime personne, personne ne l'aime ». On comprend donc aisément la part importante de l'étude de Bossuet dans la constitution d'une culture commencée au séminaire, puis poursuivie par des lectures d'œuvres de cet écrivain à l'éloquence remarquable, agrémentée de références bibliques.

Mis à part les traités de civilité et ceux d'éducation des princes, les chanoines s'intéressent aussi à des ouvrages généraux concernant la morale. Le livre de Jean-François Senault, *De l'usage des passions*[4], paru à Paris pour la première fois en 1641, est lu par les chanoines Borel, Duc[5] et Coppier. On sait que ce traité fut plusieurs fois réimprimé et même traduit en anglais, en allemand, en italien et en espagnol. Ce théologien belge entre dans la congrégation

[1] Georges MINOIS, *Bossuet*, Perrin, Paris, 2003, 747 p.

[2] A.D.H.S. VI C 119 Tabellion d'Annecy, 1733, fol. 249-260 ou 2 Mi 351 R1 Bibliothèque du Rd Sigismond FAVRE de la Valbonne chanoine de la cathédrale d'Annecy, (né à Duingt, baptisé, 20 fév. 1667. - 27 fév. 1697, dim. Pour prêtrise, - Janv. 1694, chan.de la cath. - 23 août 1704, coadj. du prieur com. De Grésy. Prieur, il eut aussi un coadj. Le 12 juil. 1732. (Armorial, II, p; 368), 26 juillet 1733, no^{re} Buttin.

[3] BOSSUET, *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, Paris, Pierre Cot, 1709, in-4.

[4] Jean-François SENAULT, *De l'usage des passions*, Paris, Journel, 1641, in-12.

[5] Bibliothèque du Rd DUC Jacques-François, chanoine de la cathédrale de Chambéry, né à Samoëns, le 21 février 1753 ; ordonné prêtre en 1776 ; fut procureur fiscal épiscopal et promoteur du diocèse de Genève avant la Révolution de 1792. En 1803, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Chambéry, et mourut en cette ville, le 28 mai 1814. [Dict. biographique L. MORAND, p. 424]

naissante de l'Oratoire du Père de Bérulle en 1618 et se fait remarquer par ses talents oratoires lors des sermons qu'il prêche et par sa pédagogie de qualité lorsqu'il devient supérieur du séminaire de Saint-Magloire. En quelque sorte, il ouvre la voie aux grands prédicateurs du XVIIIe siècle. Le livre évoqué aborde les passions en général dans une première partie et revient sur chacune d'elles dans une seconde. Celles-ci peuvent être agréables ou néfastes, marquées alors du sceau du péché, dont on peut se laver par la grâce. Chez le chanoine Borel et son confrère de Bénévix, apparaît un livre de Jean Puget de La Serre, historiographe de France dans la première moitié du XVIIe siècle, auteur de pièces de théâtre. Il s'agit de *L'homme content ou la conduite du sage enseignant l'art de bien vivre*[1] qui s'adresse à l'élite de la société puisqu'il est aussi l'auteur du *Bréviaire des courtisans*. En effet, beaucoup de moralistes sont issus de la noblesse comme Marin Cureau de La Chambre, un médecin du Mans de la même époque, élu à l'Académie française en 1634, fréquentant la cour de Louis XIV, faisant office de psychologue, consultant des salons de la société précieuse du temps, présent par exemple chez Mme de Scudéry. Son livre principal, intitulé *Les caractères des passions*[2], a été parcouru par le chanoine de Bénévix, certainement sensible aux fonctions de l'âme qui y sont exposées, que l'auteur veut voir réglées par la raison. Son ouvrage vise à mieux connaître les hommes, évoquant des « passions courageuses », mettant en avant les capacités de l'homme à raisonner universellement à la différence de la raison des bêtes, tout en sachant se montrer à l'occasion un moraliste indulgent comme Cureau de la Chambre. Charles-François Nicolas Le Maître de Claville est un auteur qui fréquente les salons parisiens dont un des essais fut très lu au XVIIIe siècle : le *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions. Avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la Vertu*[3]. Le chanoine de Regard est sensible à l'écriture de ce membre du libertinage érudit qui place l'homme poli « immédiatement après l'âme noble et l'esprit sublime ». Le chanoine accorde à coup sûr beaucoup plus d'importance à la nécessité d'être aimable, d'apprendre la politesse plutôt qu'au désir de plaire qui existe dans les salons entre ces gens riches, parfois désoeuvrés, qui viennent là non pour penser, mais surtout pour se divertir, parler de la galanterie, percer les secrets des sentiments à l'aide des mots. En tout cas, l'ecclésiastique cultive la politesse et partage pour le coup l'opinion de Voltaire à ce sujet :

> *« La politesse n'est point une chose arbitraire. C'est une loi de la nature que les Français ont heureusement cultivée plus que les autres peuples ».*

On peut repérer chez le chanoine Milliet d'Arvillars un des seuls ouvrages de philosophie morale écrit par un écrivain italien. Il s'agit de Emmanuel Tesauro qui rédige la *Filosofia morale derivata dall'alto fonte del grande Aristotele Stagirita*[4] (1670), prêtre, membre de la Compagnie de Jésus 1611-1634, date à laquelle il s'attache à la famille ducale de Savoie, en particulier à Tommaso di Carignano, précepteur de ses enfants et le suit dans ses campagnes de Flandres, auteur de panégyriques d'inscriptions latines, d'adaptations de textes antiques et d'ouvrages historiques sur l'Italie et la Savoie.

Les élites cultivées présentes dans les salons se piquent aussi de sciences. Fontenelle cherche justement à mettre l'astronomie à la portée des comtes, des marquises, de déguiser la science sous le badinage[5] à travers un de ses ouvrages dont le titre est *Entretiens sur la pluralité des mondes*[6], paru à l'origine en 1686. Il se plie à ce jeu car comme le dit à nouveau Voltaire, si « En Allemagne, en Angleterre un physicien est un physicien ; en France, il veut encore être plaisant », c'est-à-dire convaincre en utilisant le bon ton, soit celui des autres, ou en conciliant beaucoup de raison et un peu d'esprit. Cela permet néanmoins de toucher un plus large public, comprenant donc des ecclésiastiques qui ne sont donc pas à l'écart du grand

---

[1] Jean PUGET de LA SERRE, *L'homme content ou la conduite du sage enseignant l'art de bien vivre*, Lyon, Chizé, 1685, in-12.

[2] Marin CUREAU de LA CHAMBRE, *Les caractères des passions*, Paris, Pierre Rocolet, 1648, in-4.

[3] Charles-François Nicolas LE MAITRE de CLAVILLE, *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions*, Paris, P. Rocolet, 1648, in-4.

[4] Emmanuel TESAURO, *Filosofia morale derivata dall'alto fonte del grande Aristotele Stagirita*, Turin, Bertolomeo Zapata, 1670, in-2.

[5] Daniel MORNET, *La pensée française au XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 1926, 220 p.

[6] Bernard Le Bouyer de FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Paris, Vve C. Blageart, 1686, in-12.

courant de curiosité scientifique qui anime les XVIIe et XVIIIe siècles, tel le chanoine Bigex[1]. D'autres collègues possèdent des livres moins connus. Le chanoine Montagnier[2] dispose d'une *Idée de la philosophie morale* difficile à identifier, tout comme son confrère Pralet qui laisse, les *Caractères tirés de l'Écriture sainte et appliqués aux mœurs de ce siècle*[3] ou encore le révérend Deburinge détenteur des *Principes de philosophie morale* rédigés par Etienne Beaumont[4], parus à Genève en 1754, lieu d'édition proche de Chambéry, ce qui peut expliquer cette présence. Chez le prêtre Sollard, figurent *Les conseils de la sagesse* attribués à un certain Boutaud[5].

Des livres de philosophie retrouvés sont le fait de grands maîtres de cette science que l'on peut associer à certains continuateurs de leur pensée présente. La philosophie d'Aristote reste une référence. Quatre chanoines lisent les œuvres d'Aristote : ce sont les révérends Pralet, Lachenal, de Benevix, Beatrix. D'autres ont des livres de Pierre Barbay qui étudie *La logique*[6] d'Aristote que consultent les révérends Montagnier, de Regard et Milliet d'Arvillars. À ceux-ci, il faut rajouter un second livre du même auteur apprécié du révérend Montagnier : le *Commentaire de la métaphysique*[7] d'Aristote. Ce ne sont donc pas moins de sept chanoines qui apprécient la pensée d'Aristote. Ce n'est pas fort étonnant puisqu'il est un des principaux fondateurs de la tradition intellectuelle occidentale et que sa pensée s'intéresse à toutes les formes du savoir et de l'activité humaine de son temps avec une telle pertinence qu'elle va servir de modèle aux classifications ultérieures de la connaissance. Son œuvre est donc de portée encyclopédique, ce qui correspond avec le même objectif que celui des professeurs qui forment l'élite du clergé. Aristote s'intéresse à la logique présentée comme un art et une technique du discours vrai qu'à une discipline théorique dont l'enjeu est métaphysique puisqu'elle veut aborder la vérité et l'être. La logique est évoquée dans plusieurs traités abordant ce qui constitue la différence spécifique de l'être humain : la parole. Pour Aristote, l'homme se singularise par le fait qu'il est « le vivant qui possède la parole » et peut, par ce moyen, « rendre manifeste ce qui est ». Mais elle relève aussi du jugement et peut avoir une valeur de vérité, en pouvant dire le vrai ou le faux. Par ailleurs, la logique n'est pas qu'un instrument de connaissance scientifique car elle conduit à la méditation. En cela, elle concerne au plus haut point les chanoines. La logique amène à tenter de répondre à la question « des premiers principes et des premières causes, à celle aussi de « l'être en tant qu'être ». Cette « philosophie première » est appelée par la suite métaphysique, divisée en deux disciplines : l'ontologie dont l'objet est l'être en tant que tel et la théologie qui est une ontologie spéciale, qui relève de l'être au plus haut point : Dieu, c'est-à-dire l'étant suprême, soit ce à quoi tous les êtres tendent d'après Aristote. Pour le philosophe, Dieu n'est pas extérieur au monde et ne crée nullement le monde. De plus, chaque homme vise à la perfection, parvenue à son accomplissement en lui-même, en transformant ses potentialités en actes. Par ailleurs, l'éthique aristotélicienne fournit des éléments à la réflexion des ecclésiastiques car elle aborde les différentes affections, dispositions, caractères qui sont liés aux multiples vertus, tant intellectuelles que morales. Aristote définit chaque vertu comme une excellence consistant dans la « médiété », c'est-à-dire la juste mesure entre un excès et un défaut. Il en reconnaît une plus remarquable que les autres : la « phronesis » ou prudence, capable d'amener l'homme dans ses activités à la perfection ou mieux encore au bonheur qui correspond à un équilibre harmonieux et humainement accessible de toutes les fonctions de l'âme et du corps, au sein d'une communauté d'êtres libres, vertueux, raisonnables donc d'une communauté

[1] Bibliothèque du Rd BIGEX Alphonse, chanoine né à La Balme de Thuy en Genevois, le 24 janvier 1804 ; ordonné prêtre, le 20 juillet 1828, docteur en théologie de la Faculté de Turin nommé chanoine de la métropole de Chambéry et aumônier de son oncle, Mgr l'archevêque Bigex ; mort, le 31 août 1834. (Louis MORAND Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry, Chambéry, imp. savoisienne, 1893, 581 p., p. 361).

[2] A.D.H.S. VI C 165 Tabellion d'Annecy, 1755, fol. 356-357 Inventaire des meubles, titres et effets et biens-fonds delaissés par Rdr Guillaume Montagnier en son vivant, chanoine du Saint-Sépulcre. Inventaire des meubles, titres et effets et biens-fonds delaissés par R[d] Sr Guillaume Montagnier en son vivant, 1er août 1755, no[re] Mauris.

[3] *Caractères tirés de l'Ecriture sainte et appliqués aux mœurs de ce siècle*, Paris, Guérin, 1607, in-12.

[4] Etienne BEAUMONT, *Principes de philosophie morale*, Genève, 1754, in-8

[5] BOUTAUD, *Les conseils de la sagesse*, Paris, S. Marbre-Cramoisy, 1677, in-12.

[6] ARISTOTE, *La Logique*, Paris, Jacob Dupuys, 1585, in-4.

[7] ARISTOTE, *Commentaire de la métaphysique*.

dotée d'une constitution, donc politique, appelée la cité. En réalité, la pensée d'Aristote aborde tous les domaines de la connaissance, de la philosophie, de la nature, de la métaphysique. Il n'est pas surprenant que son œuvre occupe une place importante dans les bibliothèques des ecclésiastiques, surtout parmi les plus cultivés.

4. Un désintérêt pour la physique

Peu de chanoines s'intéressent à la physique. Chez le révérend Jean-Claude Coppier d'Annecy, un *Traité de physique*[1], écrit par Jacques Rohault, édité en 1671 pour la première fois, apparaît. Il s'agit d'un grand classique qui a connu un succès important. L'auteur reprend les grands principes de Descartes en donnant une place importante à l'expérimentation. En cela, il reprend la démarche de ses séances publiques hebdomadaires appelées les « mercredis de Rohault » au cours desquelles il manipulait des machines en métal, décrivait des phénomènes d'optique, de magnétisme, expliquait le mouvement des « corps animés » en évoquant la circulation du sang, le fonctionnement du muscle cardiaque, cherchait à comprendre la dispersion de la lumière. En fait, le précepteur des fils du Prince de Conti veut populariser une physique expérimentale, d'abord dans la haute société parisienne, puis dans un plus large public dont font partie les ecclésiastiques, ou du moins les plus cultivés d'entre eux. Dans la dernière partie du XVIIe siècle, la physique cartésienne est à la mode, ce qui veut dire que le chanoine Coppier, mort en 1732, qui n'a pas d'autre ouvrage de cette matière, n'a pas réactualisé ses connaissances. Son collègue d'Annecy, Jean-Baptiste Duret, de la même ville, mourant une dizaine d'années plus tard, connaît les *Expériences*[2] de l'abbé Jean-Antoine Nollet. En fait, le titre exact est *Leçons de physique expérimentale*. Sont mentionnés aussi des « livres sur l'électricité ». C'est la grande passion du physicien français, spécialiste comme son maître Charles-François Du Foy de ce domaine. Il est membre de l'Académie des sciences, montre que le son est conduit par l'eau et fait le bilan des connaissances de la physique à son époque. Chez le chanoine annécien, mort en 1758, sont signalées, sans plus de précision, les *Œuvres*[3] de Maupertuis. Naturellement, on peut supposer qu'il y a dans la bibliothèque le *Système de la nature* (1751) ou la *Vénus physique* (1745), ou encore l'*Essai de cosmologie* (1741). Le chanoine est donc sensible aux idées de Newton défendues par Maupertuis. Ainsi, il ne partage pas la même conception de l'attraction universelle que celle de son collègue Coppier qui ne connaît pas Newton. Au début du XVIIIe siècle, ce sont pourtant les théories cartésiennes qui sont les plus répandues, fondant l'explication du fonctionnement de l'univers par l'existence de « tourbillons ». Newton pensait à juste titre que la Terre devait avoir la forme d'un ellipsoïde de révolution, aplati aux pôles, ce que confirma la grande expédition géodésique menée en Laponie de 1736 à 1737, dirigée par Maupertuis et organisée par l'Académie des Sciences de Paris. L'autre passion de Maupertuis est la biologie. Dans ce domaine, il remet en cause le déterminisme newtonien et met au point une théorie de transmission génétique et donc d'évolution organique :

> *« Ne pourrait-on pas expliquer par là comment de deux seuls individus la multiplication des espèces les plus dissemblables aurait pu s'ensuivre ? Elles n'auraient dû leur première origine qu'à quelques productions fortuites dans lesquelles les parties élémentaires n'auraient pas retenu l'ordre qu'elles tenaient dans les animaux pères et mères : chaque degré d'erreur aurait fait une nouvelle espèce et à force d'écarts rejetés serait venue la diversité infinie des animaux que nous croyons aujourd'hui ».*

Maupertuis a des idées proches de celles d'Hugo de Vries rendant compte de la mutation des espèces et préfigure *La synthèse ultérieure de Deruvin sur la sélection des espèces*, même s'il ne l'imagine pas pour sa part. En tout cas, ces théories s'élaborent en même temps que l'apparition de progrès dans la médecine et les sciences appliquées symbolisés par l'invention

[1] Jacques ROHAULT, *Traité de physique*, Paris, D. Thierry, 1671, in-4.
[2] Jean-Antoine NOLLET, *L'Art des Expériences de physique*, Paris, Vincent, 1760, in-12.
[3] MAUPERTUIS, *Œuvres*, Lyon, Bruyset, 1756, in-8.

du microscope, permettant d'observer des micro-organismes, introduisant ainsi le doute sur l'idée d'une vie des espèces immuable depuis l'origine. Mais pour les ecclésiastiques savoyards dont de plus en plus possèdent des microscopes dans leur cabinet de travail, c'est aussi une lecture plus critique de l'Ancien Testament qui s'amorce, une lecture amenant à reconsidérer le passé.

On peut s'étonner de l'absence de bibliothèques de chanoines mentionnant des œuvres de Lavoisier, le grand chimiste de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Celui qui montre que la combustion de l'hydrogène donne de l'eau, établit la composition du gaz carbonique, décrit la respiration comme une réaction biologique, décrit la composition de l'eau, formule la loi de la conservation à la fois des éléments et de la masse de ceux-ci lors des réactions chimiques, peut être considéré comme le créateur de la chimie moderne. Mais la série des chanoines possesseurs de bibliothèques est majoritairement composée de membres ayant appartenu à la première moitié du XVIIIe siècle et qui n'ont donc pu connaître ce grand savant. C'est une des limites de cette recherche.

5. Un goût modéré pour les sciences de la vie et de la nature

La présence de certains titres dans les bibliothèques des chanoines savoyards est symptomatique d'un certain intérêt pour les sciences naturelles. Au premier rang de ces ouvrages de référence, on peut citer le *Spectacle de la nature* de Noël Antoine Pluche. Même s'il n'est possédé que par le chanoine Jean-Baptiste Duret d'Annecy [1], beaucoup de curés l'utilisent. Que peuvent-ils apprendre en le parcourant ? Il s'agit d'un livre destiné à la jeunesse écrit par un abbé pédagogue, professeur au collège de Reims, puis directeur de celui de Laon. En 1732, son *Spectacle de la nature* connaît le succès à tel point qu'il est traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. C'est une sorte d'encyclopédie éducative construite sous la forme d'un dialogue entre un savant, un aristocrate, un prêtre et un jeune noble. Le sous-titre n'envisage qu'une partie des thèmes abordés, il va au-delà d'*Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle* puisque sont traités les animaux et les plantes, la terre, l'homme, la société, les métiers, le logement, la musique, la paléographie, la fonte des cloches, les horloges, le commerce, la Révélation et enfin la « tolérance chrétienne ». Il y a encore un « mémoire sur la fabrique des glaces de Saint-Gobain ». En fait, l'abbé Pluche prétend faire un tour d'horizon le plus complet possible de tous les domaines d'activités et peut être qualifié même d'inventeur de la « leçon de choses ». En 1739, Pluche fait paraître un autre ouvrage s'appelant *Histoire du Ciel* dont dispose le chanoine de Chambéry, Jean Pralet[2], qui présente les différentes généalogies des dieux des peuples du monde et se révèle très critique vis-à-vis de la démarche métaphysique de Descartes mettant en question l'existence du monde partant du « cogito ergo sum » pour arriver à la preuve de l'existence de Dieu. On ne peut savoir si le lecteur a partagé le point de vue de l'écrivain qui estime qu'« il est nécessaire d'examiner si Descartes, qui nous a si bien servis en nous invitant à secouer le joug de la doctrine aristotélicienne qui tyrannisait les écoles, ne nous a pas induit en erreur en nous faisant croire qu'on peut enseigner la physique comme la géométrie ». Jean de Vignerie estime que les ouvrages de l'abbé Pluche « ont sans doute beaucoup fait pour ruiner le crédit de Descartes et pour préparer l'avènement des sciences de la vie et de la nature »[3]. Outre

[1] A.D.H.S. Livre de raison du chanoine DURET commencé le 1er octobre 1733 et fini le 17 décembre 1743 puis de janvier 1744-décembre 1758.
Archives Municipales d'Annecy / Archives hospitalières d'ANNECY II (1-5) II 2 et 3 II 2 113
p. 58 note 251 de Jean Nicolas, *La Savoie au 18e siècle* p. 1008, note 140.
Il achète en 1742 la *Philosophie* de Newton, en 1752 les *Oeuvres* de Maupertuis, les *Expériences* de l'abbé Nollet, en 1753 deux nouveaux livres sur l'électricité de l'abbé Nollet.

[2] A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol. 1, fol. 443-453. Inventaire des effets du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle, 19 février 1759, no^{re} Picollet.

[3] Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1995, 1740 p., p. 1291.

l'*Histoire du ciel*, le chanoine Jean-Claude Coppier d'Annecy[1] connaît *La Mécanique des langues* (1751), ce qui dénote un intérêt pour la pédagogie, peut-être donne-t-il à l'occasion des cours comme précepteur des enfants de la bonne bourgeoisie annécienne, comme l'auteur l'a fait à Paris. Pourquoi ne pas l'imaginer ? On retrouve chez les ecclésiastiques savoyards le best seller agronomique d'alors appelé l'*Agriculture et maison rustique*, véritable encyclopédie de la vie à la campagne, dont l'auteur est Charles Estienne, comme mentionné dans les livres possédés par les chanoines Favre Sigismond[2] et Milliet d'Arvillars[3]. Parue pour la première fois en 1564, elle connaît très vite un grand succès qui lui vaut aussi d'être traduite en italien, en allemand, en anglais, en flamand. Le gendre de l'auteur, Jean Liébaut[4], compléta l'original qui engloba dès lors des traités sur les jardins, prés, vignobles, arbres fruitiers, potagers, à la fois remplis de conseils pratiques et de descriptions érudites. En fait, il s'agit d'un véritable dictionnaire d'agronomie, complété même par de nombreux chapitres concernant la gastronomie et la chasse. On sait par ailleurs que Louis Ligier fit paraître à partir de 1700 une reprise augmentée du livre du médecin imprimeur, Charles Estienne, intitulée la *Nouvelle maison rustique ou Economie générale des biens de campagne ; la manière de les entretenir et de les multiplier*[5] (1721). Cette nouvelle version ne semble pas être entre les mains de chanoines savoyards alors qu'au XVIIIe siècle onze éditions ont diffusé l'ouvrage très largement, que ce soit chez les bourgeois cévenols, les laboureurs de l'Ile-de-France ou les petits nobles bretons[6]. Néanmoins, son auteur, Louis Ligier, est présent dans la bibliothèque du révérend Antoine Thovex de Moûtiers[7], mort en 1736, à travers *Le jardinier fleuriste*. Le titre détaillé mérite une allusion tant il élargit le sujet car en fait l'auteur aborde « la culture universelle des fleurs, arbres, arbustes et arbrisseaux, servant à l'embellissement des jardins ; contenant plusieurs parterres sur des desseins nouveaux bosquets, boulingrins, salles, salons et autres ornements de jardin ; avec la manière de rechercher les eaux, les conduire dans les jardins et une instruction sur les bassins ; ouvrage où tous les curieux trouveront de quoi s'amuser agréablement » (1719). La dernière remarque convient parfaitement pour caractériser notre chanoine qui est un véritable passionné d'horticulture, particulièrement de la culture des fleurs. On peut l'imaginer devant ses parterres de fleurs ou dans son jardin et lisant avec profit un autre livre édité par Joseph Ravoux, à Bourg-en-Bresse, en 1692, intitulé *La culture des fleurs*, « où il est traité généralement de la manière de semer, planter, transplanter et conserver toutes sortes de fleurs et d'arbres, ou d'arbrisseaux à fleurs, connus en France ». Son auteur n'est pas connu, à la différence de celui du *Jardinier français*[8] qu'il possède également, qui est Nicolas de Bonnefons. Cet agronome, valet de chambre du Roi, a écrit cet ouvrage de jardinage très populaire au XVIIe siècle, « qui enseigne à cultiver les arbres et herbes potagères ; avec la manière de conserver les fruicts, et faire toutes sortes de confitures, conserves et massepans. Dédié aux dames ». Bien sûr, la dernière annotation fait sourire, même si le chanoine ne fait pas lui-même ses confitures, ce qui n'est pas exclu, à tout le moins c'est sa servante qui peut les faire avec grand soin en s'inspirant des conseils du manuel. En réalité, Bonnefons s'adresse aussi aux bourgeois qui ont « des maisons de plaisir proches de Paris et qui ne veulent faire la despense d'y entretenir un jardinier ». À ce propos, les chanoines même et les curés de Savoie, même lorsqu'ils sont installés en ville n'en restent pas moins

[1] A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Annecy, 1756, vol. 2, fol. 385. Bibliothèque du Rd Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre- Dame.

[2] A.D.H.S. VIC 119 fol 249 - 2 Mi 351 R1 Bibliothèque du Rd Sigismond FAVRE de la Valbonne chanoine de la cathédrale d'Annecy fol 252 260 no[re] Buttin 26 juin 1733 (né à Duingt, baptisé, 20 fév. 1667. - 27 fév. 1697, dim. Pour prêtrise, - Janv. 1694, chan de la cath. - 23 août 1704, coadj. du prieur com. De Grésy. - Prieur, il eut aussi un coadj. Le 12 juil. 1732. (Armorial, II, p; 368).

[3] A.D.S. 2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, vol. 1, fol. 167-171. Inventaire de la bibliothèque de feu noble Rd Pierre François MILLIET D'ARVILLARS, 7 mai 1720, no[re] Ulliel. Legs en faveur du séminaire de Moûtiers.

[4] Jean LIEBAUT, *Agriculture et maison rustique*, Paris, Jacques Du Puys, 1567, in-4.

[5] Charles ESTIENNE, *Nouvelle maison rustique*, Paris, Jacques Du Puys, 1567, in-4.

[6] *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Lucien BELY (s.d.r.), Paris, P.U.F., 1996, 1384 p., article « Agronomie », p. 44-45 (Jean-Marc MORICEAU).

[7] A.D.S. 2 C 1897 Tabellion de Moûtiers, 1736, vol. 2, fol. 1060-1064. Expédition des effets du chanoine Antoine THOVEX, 22 août 1736, no[re] Ferley.

[8] Nicolas de BONNEFONS, *Le Jardinier français*, Paris, Antoine Cellier, 1662, in-12.

attachés à la campagne qui les entoure, dont ils sont issus, qui leur procure des revenus. L'ouvrage comprend trois traités concernant les arbres fruitiers, les légumes, herbes aromatiques et fruits du sol - ceux du jardin comme ceux de la forêt - et enfin des recettes de conserves et même de desserts. Mais ce livre est un peu ancien puisque sa première édition date de 1651. Soucieux d'actualiser ses connaissances, le même chanoine Thovex s'est procuré le livre de Pierre-Jean-Baptiste Chomel, médecin passionné de botanique, intitulé *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*[1], paru en 1712. Le titre complet explique que l'auteur veut donner « leurs noms (des plantes) differens françois et latins, la manière de s'en servir, la dose et les principales compositions de pharmacie dans lesquelles elles sont employées ». Ce scientifique aide Tournefort dans son projet de faire l'histoire générale des plantes du royaume de France et parcourt pour cela l'Auvergne, le Bourbonnais, pour récolter des plantes médicinales, la plupart inconnues. Apprécié de Fagon, le premier médecin de Louis XIV, cela lui vaut d'être présenté au roi, de donner des cours publics à Paris pour expliquer les vertus et les usages des plantes communes ou précieuses. Dès 1720, il devient membre de l'Académie des Sciences, puis il est élu doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1738. A cette date, le chanoine de Moûtiers est mort depuis 1736. Celui qui parcourait les montagnes des environs de la capitale de la Tarentaise pour méditer utilisait certainement des plantes médicinales, s'occupait à coup sûr du jardin attenant au chapitre, cueillait de l'arnica et arrachait peut-être de la gentiane pour la faire macérer comme beaucoup des ecclésiastiques savoyards, ne pouvait pas acheter l'*Histoire naturelle générale et particulière des plantes*[2] de Georges Buffon. Le relevé des livres de la bibliothèque du révérend Antoine Thovex mentionnant *L'histoire des plantes* pouvait entretenir une certaine confusion. Mais le premier volume du célèbre naturaliste français ne paraît qu'en 1749 avant d'être complété par trente neuf autres volumes jusqu'en 1804. Nul doute que le chanoine tarin aurait acheté ce livre qui aurait fait de lui le maître de la connaissance des herbes auprès de son entourage, tant son auteur a décrit et dessiné avec une précision scientifique les plantes, les animaux, leurs relations, dans un style remarquable, convaincu qu'il était que « les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité » ou que « les seuls livres capables d'augmenter les connaissances scientifiques sont des recueils voués à la description des faits observés et expérimentés car il s'agit bien de savoir ce qui a lieu vraiment, de bien considérer ce qui se passe sous nos yeux, et non pas ce qui arriverait dans telle ou telle hypothèse ». Cette démarche fondée sur l'expérimentation a pu séduire certains ecclésiastiques, même chez des auteurs antérieurs. Le chanoine Milliet d'Arvillars apparaît aussi comme un féru de botanique car il dispose de deux livres de Pierre-André Matthiole, un médecin et botaniste italien né à Sienne, intitulés *Commentaire sur Dioscoride*[3] et *De plantis epitome utilissima*. Le premier livre paru à Lyon en 1561 décrit et donne des illustrations de mille deux cents espèces de plantes à usage médical. Quant au chanoine Jean-Antoine Bardy[4] d'Annecy, il doit consulter à l'occasion les *Remarques nécessaires pour la culture des fleurs*[5] de Pierre Morin (1658) pour mieux connaître « la manière avec laquelle il faut les cultiver, les ouvrages qu'il faut faire selon chaque mois de l'année, avec une méthode facile pour faire toutes sortes de palissades et autres ornemens qui servent à l'embellissement des jardins de plaisir ». Ainsi, la découverte de certains livres, au-delà de ceux d'étude de la théologie, fait entrer l'historien dans l'intimité d'un lecteur disparu, jusqu'à percer le secret de son intimité, de ses penchants quotidiens, aussi négligeables puissent-ils paraître au premier abord, comme la culture des fleurs. Apparaît un peu surprenante l'absence de certains botanistes réputés. Aucune mention de livres écrits par un des quatre membres de la famille lyonnaise, toute proche géographiquement des de Jussieu, spécialisés dans la classification des espèces. Le sujet était peut être trop ardu et s'adressait à des spécialistes que n'étaient pas les chanoines savoyards, ouverts à une culture profane plus générale, d'où l'absence encore du botaniste suédois, Carl van Linné, dont la classification des

[1] Pierre-Jean-Baptiste CHOMEL, *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*, Paris, Charles Osmont, 1715, in-12.

[2] Georges-Louis Leclerc BUFFON, *Histoire naturelle générale et particulière des plantes*, Paris, Deterville, 1798, in-8.

[3] Pierre-André MATTHIOLE, *Commentaire sur Dioscoride*, Lyon, Guillaume Roville, 1579, in-2.

[4] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry, 1759, vol. 2, fol. 263-265. Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève.

[5] Pierre MORIN, *Remarques nécessaires pour la culture des fleurs*, Lyon, Muguet, 1677, in-12.

plantes de 1735 était pourtant très connue. En ce qui concerne l'agronomie, l'absence du célèbre traité d'Olivier de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*[1] (1600) montre que les ecclésiastiques locaux ont fait le choix d'actualiser leurs connaissances par la lecture de la *Nouvelle maison rustique*[2] de Louis Ligier. Néanmoins, le premier livre reste d'un grand intérêt pour certains curés à la tête de véritables exploitations agricoles ou d'autres soucieux de bien cultiver leur jardin envisagé dans ce qui peut être considéré comme le premier cours d'agriculture et d'économie rurale et scientifique selon quatre angles d'observation : le potager, le jardin bouquetier, le jardin médicinal et le verger. Sans compter une partie envisageant l'usage des aliments, leur rapport à la santé, le plaisir du jardinage susceptible de plaire à tout honnête homme soucieux de s'instruire des connaissances des anciens et de l'expérience, résumées par le jardinier d'Henri IV à l'origine de la vogue de l'agronomie. On peut aussi s'étonner de l'absence de livres signés de la plume de Jean-Baptiste La Quintinie. Le directeur des jardins fruitiers et potagers de Versailles sous Louis XIV a laissé un *Traité d'agronomie* (1690) mais surtout une *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers* (1730) qui était susceptible d'intéresser certains ecclésiastiques. Mais visiblement ceux-ci n'étaient pas des spécialistes de la culture des poires, des fraises, faite à contre saison et faisaient tailler les arbres fruitiers du presbytère ou du chapitre cathédral par des paysans ou domestiques au courant de techniques transmises oralement à travers les époques. Difficile de savoir si les chanoines savoyards avaient adopté la pratique de plus en plus répandue à partir du XVIIIe siècle de terminer le repas en mangeant un fruit, comme le conseillait, dès 1683, un médecin de La Rochelle, auteur d'un *Traité de l'usage des fruits des arbres pour se conserver en santé*. En tout cas, comme la société aristocratique et la haute bourgeoisie, les ecclésiastiques savoyards utilisent de nombreux guides d'horticulture.

6. Quelques livres de médecine seulement

Lorsqu'on cherche à repérer les livres de médecine chez les chanoines savoyards, on constate qu'ils s'intéressent peu à cette matière et ne veulent en connaître que des rudiments. Celle-ci peut être abordée d'abord en observant une catégorie d'auteurs appartenant à ce que l'on pourrait qualifier la médecine populaire. L'un des ouvrages les plus répandus au XVIIe siècle, encore très apprécié au XVIIIe siècle, les *Remèdes faciles et domestiques*[3] est l'œuvre de Madame Fouquet. Les chanoines de Savoie, Sigismond Favre[4], de Benevix[5], Rey[6], Bardy[7], Milliet d'Arvillars[8], le possèdent. L'auteur est la mère du surintendant Fouquet et s'appelle en fait Marie de Maupeou, ou encore « la mère des pauvres ». Ce surnom s'explique par sa piété exemplaire, sa charité extrême, qui lui faisait distribuer aux pauvres non seulement de l'argent mais encore des remèdes qu'elle composait elle-même pour soulager leurs maladies. Un autre auteur, présent chez le chanoine de Moûtiers Milliet d'Arvillars, vise à procurer à chacun des

[1] Olivier de SERRES, *Le théâtre d'agriculture et d'economie rurale*, Paris, R. Huzard, 1799, in-4.

[2] Louis LIGIER, *Nouvelle maison rustique*, Paris, Vve Prudhomme, 1743, in-4.

[3] Madame FOUQUET, *Remèdes faciles et domestiques*, Lyon, Jean Resseyre, 1687, in-12.

[4] A.D.H.S. VI C 119 2 Mi 351 R1 Tabelllion d'Annecy, 1733, fol. 249-260. Bibliothèque du Rd Sigismond FAVRE de la Valbonne, chanoine de la cathédrale d'Annecy, 26 juin 1733, no^{re} Buttin.
(né à Duingt, baptisé, 20 fév. 1667. - 27 fév. 1697, dim. Pour prêtrise, - Janv. 1694, chan.de la cath. - 23 août 1704, coadj. du prieur com. De Grésy. - Prieur, il eut aussi un coadj. Le 12 juil. 1732. (Armorial, II, p. 368).

[5] A.D.H.S. E 860, fol.6. Inventaire de l'hoirie du Rd Jean-Marie de BENEVIX.
Minutes du no^{re} André Dufour de La Roche-sur-Foron, 18 juillet 1759

[6] A.D.S. 2 C 2801 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1744, fol. 616. Testament du Rd Georges REY prêtre en la cité, plébainiste de Valloire, 6 septembre 1744, no^{re} Claude-François Clément.

[7] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry 1759, vol. 2, fol. 263-265. Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY chanoine de Genève.

[8] A.D.S. 2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, vol. 1, fol. 167-171. Inventaire de la bibliothèque de feu noble Rd Pierre François MILLIET D'ARVILLARS, 7 mai 1720, no^{re} Ulliel. Legs en faveur du séminaire de Moûtiers.

moyens de se soigner si l'on en juge par le titre de l'ouvrage du dénommé Flamant : *L'art de conserver la santé ou le médecin de soy-mesme*[1], paru pour la première fois chez l'éditeur parisien, Estienne Michallet, en 1692. Certains auteurs cherchent à offrir aux moins riches des médicaments permettant d'atténuer leurs douleurs. Le médecin bénédictin, dom Nicolas Alexandre, qui vécut de 1654 à 1728, fait paraître pour la première fois en 1714, *La Medecine et la Chirurgie des Pauvres*, « qui contient des remèdes choisis, faciles à préparer et sans dépense, pour la plupart des maladies internes et externes qui attaquent le corps humain » que consulte le chanoine Voisin[2]. L'avertissement qui précède les premières pages explique l'objectif poursuivi qui « a été de fournir aux pauvres, surtout ceux de la campagne, qui languissent ou meurent, étant privés des secours que ceux des villes reçoivent des personnes charitables, des moyens sûrs et aisés de se soulager dans leurs infirmités ; ces remèdes étant tirés ou des aliments et des animaux domestiques, ou des plantes qu'ils trouveront facilement dans les jardins et dans les champs. On s'attend bien qu'étant composés d'ingrédients communs, et même dégoûtants, ils seront méprisés et rejetés par les riches et par les personnes qui affectant en tout des airs de grandeur, même jusques dans l'usage des remèdes, n'estiment que ceux dans lesquels ils n'entrent que des drogues rares, venues des Indes et à grands frais, et dont très souvent l'effet le plus sensible est de vider leur bourse sans leur rendre la santé, pendant que les gens du commun se guérissent promptement des mêmes maladies par des remèdes simples et familiers, que leurs médecins n'osent souvent leur proposer, ou par crainte de blesser leur vanité et leur délicatesse, ou de passer eux-mêmes pour des médecins à remèdes de bonnes-femmes ; car c'est ainsi qu'on les appelle pour les rendre méprisables, quoiqu'il arrive tous les jours que des malades, après avoir usé très longtemps et inutilement des compositions les plus pompeuses de la Médecine, sont guéris promptement par un remède indiqué par un paysan ou par une femmelette ». Il semblerait qu'il existe une médecine des pauvres et une médecine des riches, l'une fondée sur des remèdes transmis de génération, l'autre basée sur des médicaments plus élaborés. Voici un remède contre la migraine, au XVIIe siècle, que préconise dom Nicolas Alexandre[3] :

> *« Il faut avaler trois grands verres d'eau et ensuite se promener. L'eau de vie mise dans le creux de la main et attirée par les narines y est utile. Lavez une bonne poignée de racine de patience ; faites-la bouillir dans deux pintes d'eau ; à la consomption de la moitié, passez la décoction par un linge et en buvez. Battez longtemps trois blancs d'œuf avec un peu de safran, et appliquez-les au front, dans l'accès de migraine, étendus sur un linge. Appliquez sur le front avec un bandeau, du poivre en poudre incorporé avec l'eau-de-vie ».*

Certains médecins vulgarisent des moyens de soigner à peu de frais. Un certain Paul Dubé, médecin à Montargis, est connu au point d'être appelé le « Père des pauvres ». Son livre intitulé, *Le Médecin des pauvres*[4], est retrouvé chez les chanoines Coppier[5], Bardy et Milliet d'Arvillars. Le titre complet explique son objectif qui est d'enseigner « le moyen de guérir les maladies par des remèdes faciles à trouver dans le païs et à préparer à peu de frais par toutes sortes de personnes ». L'auteur a fait de sérieuses études à l'université de médecine de Montpellier, qui est alors la plus réputée du royaume de France, avant de revenir soigner les habitants du Gâtinais jusqu'à sa mort à 60 ans. Il secourait aussi bien les riches que les gens de la campagne et se fit apprécier pour sa grande charité bien au-delà de sa région et même jusqu'à Paris. À Versailles justement, voici le portrait que dresse Saint-Simon dans ses *Mémoires* du premier médecin du Roi de 1693 à 1715, Guy Fagon :

---

[1] FLAMANT, *L'art de conserver la santé ou le médecin de soy-mesme*, Amsterdam, Arnoux et Remiers Leers, 1642, in-16.

[2] A.D.H.S. VI C 115 2 Mi 347 Tabellion d'Annecy, 1731, fol. 637-648. Inventaire des biens du Rd François VOISIN prêtre, chanoine du Saint Sépulcre de la ville d'Annecy, 30 octobre 1731, no[re] Flocard.

[3] Nicolas ALEXANDRE, *La Medecine et le chirurgien des pauvres*, Paris, 1671, s.n., in-12.

[4] Paul DUBE, *Le Médecin des pauvres*, Paris, E. Couterot, 1671, in-12.

[3] A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Annecy, 1756, vol.2, fol.385. Bibliothèque du Rd Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre-Dame d'Annecy.

« Fagon était un des beaux et bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et bon praticien. Il savait d'ailleurs beaucoup : point de meilleur physicien que lui ; il entendait même bien les différentes parties des mathématiques. Très désintéressé, ami ardent, mais ennemi qui ne pardonnait point […] Il était l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelait « charlatans », c'est-à-dire des gens qui prétendait avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté-là. Il aimait sa faculté de Montpellier et en tout, la médecine jusqu'au culte. A son avis, il n'était permis de guérir que par la voie commune des médecins reçus dans les facultés, dont les lois et l'ordre lui étaient sacrés (I, 108-109) »[1].

D'après ce savant, il faut distinguer les vrais médecins des charlatans qui utilisent des remèdes secrets, à la manière d'Alexis de Piémont, auteur de *Remèdes secrets*[2] que connaît le chanoine Milliet d'Arvillars. Ce « savant qui florissait au Moyen Âge » comme l'indique la page de couverture du livre second proposait de soulager n'importe quelle maladie. Ainsi, il conseillait une « excellente eau pectorale pour la guérison ou le soulagement de tous les maux de poitrine », selon la méthode suivante :

« Prenez une demi-livre de racines de guimauve coupées menu et bien fines, fortement écrasées. Faites-la bouillir avec du miel, de l'orge mondée (débarrassée de sa pellicule), des jujubes (fruit du jujubier), des figues, des raisins secs sans pépins, de la scabieuse (plante herbacée, familles des dipsacées) avec ses racines, de tous en égales, quantités, trois pommes rosâtes, un peu de chardon bénit et une quantité d'eau suffisante pour obtenir, après une demi-heure d'ébullition, environ six bouteilles d'une tisane dont vous prendrez un demi - verre chaque quart d'heure. Avec la même eau, on parvient à guérir tous les rhumes de poitrine, quelle que soit leur ancienneté ».

On trouve des solutions à toutes sortes de problèmes de santé : un remède contre la pleurésie, un emplâtre pour guérir les contusions ou les bosses de la tête occasionnées par une chute, une méthode pour lutter contre la morsure d'animaux venimeux, un moyen pour faire mûrir les furoncles et les abcès de toute sorte, un breuvage pour réduire la fièvre, un stratagème pour rendre leur fraîcheur aux fleurs fanées, une manière de faire de la bonne encre, une technique pour élaborer dans l'eau bouillante un alliage fusible, utile pour plomber les dents, ou encore comment faire fondre du fer en un instant et le faire couler en gouttes… Tous ces remèdes datent du Moyen-Âge et les livres de cette période sont très rares dans les bibliothèques des chanoines qui ont donc nettement pris leurs distances avec les tenants de l'alchimie, les superstitions, les remèdes secrets faiseurs de miracles. Parmi ces derniers au XVIIe siècle, des essais en faculté ou en hôpital ont permis de faire un tri qui ont amené à ne garder que ceux ayant des vertus thérapeutiques prouvées. Dès lors, on peut penser que la médecine populaire n'est qu'une lente assimilation de la médecine officielle dénuée de son appareil savant et de sa langue, le latin. Les manuels de santé qui se répandent dès le XVIe siècle tiennent compte de la conception paysanne du monde et fixent un savoir populaire empirique, reposant sur la connaissance des plantes et l'utilisation des substances du monde animal et minéral de

[1] François LEBRUN ? « Malades et médecins à la cour de Louis XIV à travers les Mémoires de Saint-Simon », pp. 235-243, dans *Eglise, Education, Lumières… Histoires culturelles de la France (1500-1830)* en l'honneur de Jean QUENIART, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, 507 p.

[2] Alexis de PIEMONT, *Remèdes secrets*, Lyon, Guillaume Chaunod, 1669, in-8.

manière directe ou avec une intention symbolique[1]. Mais avec les progrès de la médecine, le besoin se fait sentir d'établir une nomenclature des remèdes, un recueil officiel des médicaments avec leur composition, leurs effets évoqués, dans ce qu'on appelle une nomenclature. On retrouve celle de Moyse Charras qui s'intitule *Pharmacopée royale, galénique et chimique*[2], publiée pour la première fois en 1676, dans les rayonnages de la bibliothèque du chanoine Coppier d'Annecy. Par contre, il y a de quoi s'étonner de l'absence de la *Pharmacopée universelle*[3] de Nicolas Lémery. Parue au départ en 1697, elle est complétée par un *Traité*, puis un *Dictionnaire des drogues simples* (1698). Elle est intéressante dans la mesure où elle marque le passage de compositions de pharmacie de moins en moins marquées par les superstitions et de plus en plus fondées sur des expériences scientifiques qui en attestent des vertus thérapeutiques réelles. L'apothicaire privilégié du Roi depuis 1686 cherche à dégager la pharmacopée de l'alchimie, à l'épurer. Néanmoins, dans son œuvre principale, se côtoient des Electuaire de Chasteté, Eau de Pies, Huile de Grenouille aux composants surprenants, ainsi que de nouveaux produits d'origine chimique comme l'eau de chaux, le chlorate de potassium, ou encore des réflexions sur l'efficacité du mercure contre la syphilis, la présence de fer dans le sang. Il est vrai que Lémery est aussi un grand chimiste qui organise des cours à Paris, ouverts aux personnes de toutes conditions remportant un grand succès, d'où son entrée en 1699 à l'Académie Royale des Sciences. Même si les frontières entre science et superstitions demeurent ambiguës, la pharmacie tend à conquérir sa respectabilité scientifique, comme l'atteste la présence de la « Pharmacapoea taurinensis » chez le révérend Coppier, datant du XVIIIe siècle, sûrement de peu de temps avant sa mort en 1732. Cette pharmacopée turinoise écrite en latin a été promulguée avec l'autorisation du roi comme le dit la page de titre :

« nunc primum edita jussu augustissimi regis ».

Dès le Moyen-Age, dans ses « statuta sabaudia », Amédée VIII (1391-1439) a publié un code de réglementation générale avec des articles visant à encadrer le commerce des drogues fait par les apothicaires. Sans compter que le roi Emmanuel-Philibert en 1568 a créé le protomédicat chargé de surveiller la vente de préparations dans les pharmacies, de vérifier la possession de brevet de capacité de la part des barbiers, des chirurgiens afin déjà de réglementer l'exercice de la médecine[4]. Malgré tout, la pharmacopée du XVIIIe siècle reste galémique ou composée de plantes mélangées avec des éléments d'autres origines. D'ailleurs, la *Bibliotheca pharmaceutico-medica*[5] du médecin de Genève, Jean-Jacques Mauget, publiée en 1704 à Genève, regroupant cent quarante traités, possédée par le chanoine Milliet d'Arvillars, témoigne du difficile passage à une pharmacopée plus rationnelle. Celui qui fut le premier médecin de l'électeur de Brandebourg avait écrit en 1702 une *Bibliotheca chemica curiosa* qui s'apparentait à un traité alchimique mais, deux ans plus tard, il évoquait les bienfaits de l'écorce de quinquina, de l'ipécacuna, plantes venues d'Amérique du Sud, ou encore les effets bénéfiques de celles provenant d'Asie comme le benjoin, l'opium, le séné ; autant de végétaux dont les vertus thérapeutiques se sont confirmées par la suite. Le chanoine savoyard cherche à se tenir au courant des progrès de la pharmacopée car il avait dû acheter, un peu avant, le livre de Mauget, celui de Daniel de Tauvry, intitulé *Traité des médicaments* qu'il avait fait paraître à l'âge de 21 ans, soit en 1690. L'auteur, fils d'un médecin de Laval, reçut son titre de Docteur de l'Université d'Angers, à l'âge de 15 ans, puis de celle de Paris, à 22 ans. Après s'être intéressé à l'anatomie, il consacra trois ans d'études à la thérapeutique pour élaborer des formules pour la composition de médicaments utiles à guérir des maladies. Son traité est plusieurs fois édité, en 1690, en 1699, en 1711, soit dix ans après sa mort précoce, à l'âge de 30 ans.

La bibliothèque du chanoine Bardy, délaissée à Annecy en 1759, fait mention d'un livre écrit par le médecin Chicoyneau qui est une *Relation succinte touchant les accidents de la peste de*

[1] Laurent BOURQUIN, Scarlett BEAUVALLET-BOUTOUYRIE, Isabelle BRIAN, Jean-Marie LE GALL, Frédérique PITOU, *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2005, 442 p., article « Médecine », pp. 284-285.

[2] Moyse CHARRAS, *Pharmacopée royale, galénique et chimique*, Paris, l'auteur, 1676, in-4.

[3] Nicolas LEMERY, *Pharmacopée universelle*, Paris, L. d'Houry, 1734, in-4.

[4] Jeannine MEYRIER, *Hôpital d'Annecy - Dix siècles d'histoire au service de la communauté*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 2014, 573 p., p. 235.

[5] Jean-Jacques MAUGET, *Bibliotheca pharmaceutico-medica*, Genève, Chouet, 1703, in-fol.

Marseille[1]. On sait également que des auteurs comme Manget ou Diemerbroeck, présents chez Milliet d'Arvillars, ont abordé la description et les mesures à prendre pour lutter contre ce fléau dans un *Traité de la peste* (Genève, 1720) et, même plus tôt, dans un *De peste libri quatuor* (1644). C'est dire si ce problème persiste à l'époque moderne, touchant particulièrement le petit peuple en raison du niveau et des conditions de vie difficiles, marquées par des carences alimentaires et une hygiène déplorable. Chicoyneau a tenté de sauver des malades mais la médecine s'avère impuissante à empêcher la mort de cinq cents personnes par jour à partir d'août 1720. Mais il est trop tard car des mesures de quarantaine n'ont pas été appliquées le 25 mai 1720 lorsque le « Grand-Saint Antoine », navire marchand de Smyrne, a accosté à Marseille, en vue d'approvisionner la foire de Beaucaire, la plus importante du sud du royaume de France. Dès lors, la propagation est très rapide, assurée par les marchands, les colporteurs, les habitants en fuite, même si l'armée parvient tant bien que mal à contenir sa diffusion par l'instauration d'un embryon de cordon sanitaire. Chicoyneau évoque l'évacuation des cadavres par les forçats des galères sur des charrettes emmenées vers la périphérie de la ville. Il décrit le costume en toile cirée porté par les médecins pour se protéger de toute contagion avec un masque orné d'un grand bec rempli d'aromates et de produits balsamiques qui protègent les voies respiratoires. Les médecins utilisent des bistouris et des cautères à longs manches mais les puces porteuses de l'infection venues dans les plis des étoffes se répandent sur les hommes vite atteints de bubons à l'aine, au cou, dans les aisselles. Face à leurs terribles souffrances, les secours de la médecine sont dérisoires d'où le recours à la religion, à la prière. Au cours de cet épisode dramatique, l'évêque de Marseille, Monseigneur de Belsunce, lutta avec rigueur contre l'épidémie et plaça la ville sous la protection du Sacré Cœur de Jésus lors d'une messe célébrée le 22 octobre 1720, accompagnée d'une procession et d'une offrande d'une vierge de quatre livres aux armes de la ville[2]. Le chanoine Milliet d'Arvillars a dû être sensible à cette intervention qui coïncida presqu'aussitôt avec une régression du terrible mal. Le tiers de la population marseillaise, soit quarante mille personnes, fut décimé, ce qui ne fut pas le cas en Savoie puisqu'un cordon de troupes fut déployé sur toutes les frontières entre le duché et la France, équipées de plus de lazarets permettant à Carouge, Thonon, Le Bourget, Pont-de-Beauvoisin, aux Echelles, une mise en quarantaine efficace. La circulation en Savoie n'est permise qu'avec la possession d'un « billet de santé » prouvant une absence suffisamment longue des dangereux symptômes. Les conseils de ville sont chargés de surveiller les entrées des cités et une contribution spéciale est levée pour financer les dépenses engendrées. Ces mesures ne sont levées qu'en 1723[3]. On comprend mieux dès lors la présence de livres traitant de la peste dans les bibliothèques ecclésiastiques de Savoie puisque ce fléau régnait dans la région depuis la fin du XVe siècle à l'état endémique, puis réapparaît ponctuellement dans la seconde moitié du XVIe siècle. Elle marque donc profondément les mentalités des populations et des ecclésiastiques chargés souvent de secourir les malades ou de leur donner les derniers sacrements. Deux fonctions illustrées par la coexistence dans le cabinet de lecture du chanoine de Moûtiers, Antoine Thovex, d'un *Traité des maladies* et d'un livre de Jean Polancus intitulé *Méthode pour assister les malades qui les aidera à faire une bonne mort*[4] (1693).

Il n'est pas anodin de remarquer dans la bibliothèque du chanoine Milliet d'Arvillars la présence de trois ouvrages de médecins italiens. L'un est Luca Tozzi, auteur d'une *Medecine practica*[5], inspirée par les préceptes d'Hippocrate, parue en 1688, reprenant des remèdes anciens mais se voulant aussi novatrice. Son collègue, Bartholomeo Castelli, appartient à l'ordre des Theatins et a vécu à la cour de Charles II d'Espagne comme nonce de l'Église catholique. Il est à la fois un philosophe et un médecin qui a écrit un traité de médecine légale et d'hygiène publique, intitulé *Lexicon medicum graeco latinum*[6] dont le chanoine de Tarentaise possède deux exemplaires. Le dernier médecin italien est plus célèbre. Originaire de Raguse,

[1] CHICOYNEAU, *Relation succinte touchant les accidents de la peste de Marseille*, Aix, Joseph David, 1721, in-8.

[2] Jean DELUMEAU (s.d.r.), *Histoire du monde de 1482 à 1789*, Paris, Larousse, 2005, 576 p., p. 388.

[3] Roger DEVOS, Bernard GROSPERRIN, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, Ouest-France Université, 1985, 566 p., pp. 126-131 et 424.

[4] Juan POLANCO, *Méthode pour assister les malades qui les aidera à faire une bonne mort*, Paris, C. Barbin, 1693, in-12.

[5] Luca TOZZI, *Medecine practica*, Avignon, Jacob Duperier, 1687, in-8.

[6] Bartholomeo CASTELLI, *Lexicon medicum graeco latinum*, Rotterdam, Arnold Leers, 1665, in-8.

Giorgio Baglivi[1] reçut l'enseignement de Marcello Malpighi. Cet anatomiste italien fut le premier à identifier les capillaires pulmonaires (1661). Il observa également la structure du rein, mettant en avant des structures corpusculaires, appelées aujourd'hui les corpuscules de Malpighi. Il est aussi à l'origine de la première observation de la maladie de Hodgkin. Elève brillant, Giorgio Baglivi est nommé par le pape Clément XI professeur de chirurgie et d'anatomie dans le collège de la Sapience à Rome. Il fondait ses théories sur des observations du corps humain, une relecture des écrits d'Hippocrate, un échange de lettres avec d'autres spécialistes de médecine, comme son collègue genevois Manget avec lequel il disserte de la tarentule, cette danse de transe qui touche les gens des familles atteints par une morsure de la fameuse araignée ; l'essentiel de sa doctrine repose sur la mise en évidence des contractions et de la vitalité des parties solides du corps humain plus importantes que les parties liquides.

D'autres médecins du XVIIe siècle qui ne sont pas français sont présents à travers les livres du chanoine Milliet d'Arvillars, ce qui témoigne de l'ouverture d'esprit de leur propriétaire, de sa très large culture scientifique tournée vers les savants de toute l'Europe. L'un de ceux-ci présente la singularité d'avoir étudié à la fois les lettres, la philosophie et la médecine à Leyde aux Pays-Bas et d'avoir passé son doctorat à l'université d'Angers, puis d'être retourné pratiquer la médecine à Nimègue pour finir professeur de médecine, d'anatomie, puis recteur de l'université d'Utrecht. Il se nomme Island de Diemerbroeck. Milliet d'Arvillars a son *Anatomie du corps humain*[2] éditée en 1672, utile pour signer des pathologies bénignes ou complexes. En 1685, il fait paraître une somme dont le titre est *Opera omnia anatomica et medica*, comprenant plusieurs traités d'anatomie relatifs à la variole, à la peste, qui ont touché des malades qu'il a soignés dans les années 1636-1637. Apparaît dans la bibliothèque observée la figure d'un grand médecin du XVIIe siècle : Thomas Sydenham. Ce médecin anglais (1624-1689) est surnommé « l'Hippocrate anglais » et est connu du chanoine de Tarentaise par sa *Praxis medica*[3] dans laquelle il montre son attachement à la médecine hippocratique et son souci de faire une description chimique de chaque affection de chaque malade plutôt que de se laisser influencer par des a-prioris liés à des théories douteuses sur la maladie. Il s'attache donc à observer les symptômes et leur variation pour des maladies communes telles la grippe, la rougeole, la scarlatine, la goutte, la variole, la dysenterie, l'hydropisie, l'érysipèle. Pour ce grand clinicien, chaque malade est une entité dynamique particulière, ce qui a pour conséquence d'entraîner chez chaque personne une forme spécifique de pathologie, donc un traitement à adapter. Pourtant, comme beaucoup de médecins du XVIIe siècle, il préconise la saignée comme remède universel ou alors la purgation, les ventouses, des régimes alimentaires sévères dont les effets sont mesurés par l'observation des urines, qui est la base du diagnostic. Un célèbre médecin allemand, Michel Ettmuller, est fort apprécié par Milliet d'Arvillars qui collectionne trois de ses livres : une *Méthode de consulter et de prescrire les formules de médecine*, les *Nouveaux instituts de médecine*[4] et sa *Chimie*. Ce savant qui a parcouru les grandes villes et les universités d'Europe pour améliorer ses connaissances, s'oppose aux médecins qui prescrivent des remèdes secrets et préconise pour sa part le recours à une médecine rationnelle, utilisant des médicaments chimiques dans la physiologie et la thérapeutique. En cela, il se rapproche du médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, Pierre Garnier, connu par Milliet d'Arvillars, à travers ses *Nouvelles formules de médecine latines et françoises pour le Grand Hôtel-Dieu de Lyon, utiles aux autres hôpitaux, tant de villes que des armées et aux jeunes médecins, chirurgiens et apothicaires, augmentées et corrigées par l'auteur, avec un traité de la vérole* (1697). Le chanoine n'est certainement pas sans savoir non plus que l'auteur avait rédigé un formulaire pour la pharmacie de l'Hôtel-Dieu basé sur un système de fiches qui permettaient au médecin et à l'apothicaire de prescrire des remèdes à la présentation simplifiée beaucoup plus sûre. En cela, il supplante Peirnuis des Ambies, auteur en 1675 d'un ouvrage dont le titre indique à la fois la confiance relative à placer dans celui qui soigne alors : *Le Médecin sincère qui, après avoir enseigné que la véritable médecine, bien loin d'approuver la multiplicité des remèdes, demande que l'usage en soit très modéré, en montre clairement et en peu de mots la pratique*[5]. En même temps, Pierre Garnier[1] ouvre la voie à des progrès

[1] Giorgio BAGLIVI, *De Praxi medica*, Lyon, Anisson et Posuel, 1699, in-8.

[2] Island de DIEMERBROECK, *Anatomie du corps humain*, Lyon, 1695, Anisson et Posuel, in-4.

[3] Thomas SYDENHAM, *Praxis medica*, Leipzig, J. T. Fritsch, 1695, in-8.

[4] Michel ETTMULLER, *Méthode de consulter et de prescrire les formules de médecine*, Lyon, Amaubry, 1698, in-8.

[5] PEIRNUIS des AMBIES, *Le Médecin sincère qui, après avoir enseigné que la véritable médecine, bien loin d'approuver la multiplicité des remèdes, demande que l'usage en soit très*

récapitulés par Raphaël Bienvenu Sabatier, chirurgien en chef des Invalides sous Louis XVI, puis chirurgien à l'armée du Nord en 1792, auteur d'un *Traité d'anatomie et de médecine opératoire* que connaît le vicaire-général de Chambéry, Martin Bérard, mort en 1829.

Ainsi, le chanoine Milliet d'Arvillars se distingue de ses collègues par l'importance de sa bibliothèque orientée vers les sciences médicales avec pas moins de vingt-cinq auteurs. Comment expliquer une telle appétence pour ce domaine ? Toutes les hypothèses sont ouvertes. Cet intérêt est né à la suite d'études complémentaires à celles de la théologie. Peut-être est-il soucieux de soigner des malades de son entourage de sa famille, parmi ses ouailles ? Ou alors est-il lui-même atteint d'une maladie et souhaite-t-il mieux comprendre les symptômes, les remèdes qui lui sont donnés par son médecin ? Plus simplement, on peut envisager qu'il soit en avance sur bien des hommes de son temps en s'intéressant aux sciences, en conciliant la croyance en Dieu et le souci de davantage de rationalité qui anime la médecine à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle.

7. Le peu d'intérêt pour les mathématiques

Les chanoines savoyards ont peu de goût pour les mathématiques si l'on en juge à leur nombre de livres. Certains ont des ouvrages ayant un caractère pratique. Ainsi, le chanoine François Béatrix, anciennement en poste à Belley, qui meurt en 1731 à La Motte, près de Chambéry, possède des *Tables de sinus, tangentes, sécantes* pour s'éviter des calculs. Il est même surprenant qu'un document de si peu de valeur ait été relevé. Par ailleurs, le révérend Antoine Thovex de Moûtiers[2] goûte aux mathématiques de façon ludique puisqu'il se détend en lisant *Les récréations mathématiques ou Entretien facétieux sur plusieurs problèmes, en fait d'arithmétique, de géométrie, de physique*. L'auteur est le Père Jean Leurechon (1591-1670), mathématicien, jésuite, recteur du collège de Bar, confesseur du duc de Lorraine, Charles III. Il écrit également des *Observations sur la comète de 1618* et un petit *Traité sur la gnomonique ou l'art de tracer des cadrans solaires*. Fréquemment, dans les bibliothèques d'ecclésiastiques savoyards, prêtres ou chanoines, ici chez le même révérend Thovex et chez son collèque Pierre-François Marin de Samoëns[3], on trouve l'ouvrage du calculateur lyonnais Bertrand Barreme (1640-1703), le *Livre des comptes faits*[4] (1670), appelé aussi de son nom le *Barrême*. Il s'agit d'un recueil de calculs tout faits pour divers usages relevant de la comptabilité domestique, du commerce, des distances de chemins de fer. Nulle surprise à retrouver un tel ouvrage quand on connaît les livres de comptes présents dans les inventaires après-décès qui se caractérisent par une grande précision au jour le jour du relevé des dépenses domestiques et des recettes liées aux terres exploitées par les domestiques du curé ou des grangers assurant le revenu de la cure. Les ecclésiastiques savoyards sont à l'image de beaucoup de leurs collègues français peu attirés par les mathématiques. Le chanoine Bigex[5] d'Annecy est comme ce curé d'Angers, évoqué par Jean Quéniart[6] qui ne possède au sein de sa bibliothèque qu'un seul manuel de mathématiques. Par extension, on peut évoquer la

---

modéré, en montre clairement et en peu de mots la pratique, Marseille, Charles Brébion, 1675, in-12.

[1] Pierre GARNIER, *Nouvelles formules de médecine latines et françaises*, Lyon, Jean Coutauz, 1697, in-12.

[2] A.D.S. 2 C 1897 Tabellion de Moûtiers, 1736, vol. 2, fol. 1060-1062. Expédition des Effets du chanoine Antoine THOVEX, 22 août 1736, no^{re} Ferley.

[3] A.D.H.S. VI C 1928 Tabellion de Sallanches, 1743, fol. 63-69. Inventaire des biens du Rd Pierre-François MARIN, chanoine de la collégiale Saint Jacques de Sallanches, no^{re} Mabboux.

[4] Bertrand BARREME, *Le livre des comptes faits*, Paris, D. Thierry, 1689, in-12.

[5] Bibliothèque du grand séminaire de Chambéry-Médiathèque Malraux. Bibliothèque du Rd BIGEX Alphonse, chanoine.
(Louis MORAND Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry, Chambéry imp. Savoisienne en 1893, 581 p., p. 361) né à La Balme de Thuy en Genevois, le 24 janvier 1804 ; ordonné prêtre, le 20 juillet 1828, docteur en théologie de la Faculté de Turin nommé chanoine de la métropole de Chambéry et aumônier de son oncle, Mgr l'archevêque Bigex ; mort le 31 août 1834).

[6] Jean QUENIART, *Les Hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, 358 p.

présence d'un livre d'un auteur, à la fois philosophe, poète, mais aussi vulgarisateur des sciences : Bernard de Fontenelle. Ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*[1] (1686), écrits dans un style élégant, veulent réconcilier la science et la littérature. Ils lui valent beaucoup de succès, un siège à l'Académie des Sciences en 1697 et l'hommage suivant de Voltaire :

« l'ignorant l'entendit, le savant l'admira ».

On sait qu'il s'adresse en priorité à des lecteurs mondains pour proposer une synthèse attirante des progrès scientifiques associés à de grandes figures de savants comme Copernic, Descartes. C'est donc par là, la preuve que certains chanoines cultivés, même éloignés des salons des élites, partagent les mêmes préoccupations de se tenir au courant des découvertes scientifiques. Une minorité de chanoines savoyards est donc capable de croire à la fois en Dieu et dans le progrès, de s'instruire de théologie et de science, d'autant que Fontenelle apparaît par ailleurs comme le précurseur des philosophes du XVIIIe siècle. Un autre philosophe français, jésuite, Claude Buffier cherche également à rendre plus accessibles les sciences en écrivant un *Discours sur l'étude et la méthode des sciences* compris dans son *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples*[2] (1732). Il cherche à mettre en exergue des vérités scientifiques qu'il juge incontestables. Chose curieuse, le Père Buffier apparaît chez le chanoine Bardy d'Annecy[3], à la fois par un livre connu, la *Pratique de la mémoire artificielle*[4] (1701) et par un *Traité de la sphère*[5] très peu répandu. Il serait intéressant de savoir d'ailleurs lequel des deux achats a conditionné le suivant, mais des notes de lecture font défaut à ce sujet.

8. Les chanoines s'intéressent beaucoup à l'histoire.

Tout naturellement, les ecclésiastiques et plus particulièrement les chanoines, s'intéressent à l'histoire. Quelle est la part des livres ayant trait à cette science dans leurs bibliothèques ? Comment se répartissent les ouvrages entre les différents domaines de cette matière ? En fonction du nombre de chacun, c'est l'intérêt pour une discipline, un profil de lecteur qui se dessine. Quelle évolution dans le temps connaît la place de l'histoire dans la culture des chanoines ?

Sur un échantillon de trente quatre chanoines de Savoie, ayant laissé ou légué des livres, deux d'entre eux n'ont aucun livre d'histoire et trois autres n'en possèdent qu'un qui correspond en outre à un livre d'histoire religieuse concernant la vie d'un ou des saints. Que dire si ce n'est que l'histoire n'est pas leur passion mais ne présente même pas un intérêt pour eux. Deux ecclésiastiques se distinguent nettement par leur goût pour collectionner des livres d'histoire. Il s'agit du chanoine, Jean Pralet[6], qui officie à la Sainte Chapelle de Chambéry et laisse à sa mort, en 1760, quarante cinq ouvrages d'histoire et de son homologue d'Annecy qui avait cinquante trois livres sur ce sujet relevés dans son inventaire après décès de 1732. Quatre collègues ont plus de dix livres mais au maximum vingt se rapportent à l'histoire. Huit en ont au moins cinq et au mieux dix ; le plus grand nombre, soit quatorze, en a entre un et cinq ; quatre n'en ont qu'un et deux n'en ont aucun. En conclusion, contrairement à une idée souvent répandue, les chanoines savoyards ne sont pas très tournés vers l'histoire. Au regard du nombre de livres de cette discipline retrouvés au début du XVIIIe siècle jusqu'à la date de 1826

[1] Bernard de FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Paris, Vve C. Blageart, 1686, in-12.

[2] Claude BUFFIER, *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples*, Paris, Cavelier, 1732, in-2.

[3] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry 1759, vol. 2, fol. 263–265. Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève.

[4] Claude BUFFIER, *Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et pour retenir aisément la chronologie et l'histoire*, Paris, D. Jollet, 1705, in-12.

[5] Claude BUFFIER, *Traité de la sphère*, Paris, Marc Bordelet, 1738, in-12.

[6] A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol. 1, fol. 443-453. Inventaire des effets du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle, 19 février 1759, no^{re} Picollet.

correspondant à la bibliothèque la plus récente retrouvée, il ne semble pas possible de montrer une évolution nette. Au mieux, apparaîtrait une légère tendance à la baisse après 1760, même si deux chanoines n'ont aucun livre d'histoire en 1724 et en 1731.

Si l'on en vient à aborder les différents domaines d'étude de l'histoire en commençant par celle de l'Antiquité, on peut se douter que l'histoire romaine l'emporte. Mais quels sont les auteurs les plus appréciés ? Sont-ils des auteurs récents ou les chanoines possèdent-ils des traductions d'auteurs de l'époque romaine ? Les chanoines Berard[1], Pralet[2], Coppier[3], possèdent les œuvres de Salluste[4], sans qu'il soit précisé s'il s'agit de ses *Histoires*, de la *Guerre de Jugurtha* ou de la *Conjuration de Catilina*. Les mêmes Pralet et Coppier lisent aussi l'*Histoire de Rome*[5] de Tite-Live qu'apprécie également le chanoine François Beatrix en poste à Belley avant de finir sa carrière comme curé de La Motte où il décède en 1731. Peut-être que l'*Histoire de Rome* retrouvée parmi les dix livres n'ayant pas trait à la théologie du chanoine Pierre-François Marin[6] de Samoëns, décédé en 1743, est aussi de Tite-Live. C'est le même sujet que traite Florus dans son *Abrégé de l'histoire romaine depuis Romulus jusqu'à Auguste*[7] et qui intéresse les mêmes chanoines des deux grandes villes de Savoie qui sont Jean-Claude Coppier à Annecy, mort en 1732, et son collègue Jean Pralet de Chambéry qui vit jusqu'en 1760. Parmi respectivement leurs cinquante trois et leurs quarante cinq livres d'histoire, leurs treize et dix-sept ouvrages d'histoire ancienne, ils ont en commun l'*Abrégé de l'histoire grecque et romaine*[8] de Velleius Paterculus dans laquelle ils ont pu apprécier les souvenirs des campagnes militaires du légat de Tibère qui finit comme prêteur à la mort d'Auguste ou plus vraisemblablement ont-ils été sensibles aux nombreuses réflexions morales qui parsèment l'ouvrage. Le chanoine Pralet est le seul parmi ses confrères à lire l'*Histoire des empereurs*[9] de Suétone, en fait, les *Vies des douze Césars*[10] et à avoir les œuvres de Tacite, ce qui est surprenant au vu de la renommée de ces historiens. Ce chanoine Coppier se singularise pour sa part en étant le seul à lire les œuvres de Pline et de Quinte Curce, célèbre surtout pour son *Histoire d'Alexandre*[11]. Mis à part les chanoines Coppier et Pralet, c'est leur confrère Pierre-François Milliet d'Arvillars de Moûtiers[12] qui s'intéresse particulièrement à l'histoire comme en témoignent les cinquante trois livres concernant cette matière. Cependant, l'histoire ancienne le passionne peu avec seulement quatre titres dont le célèbre *Commentaires de la guerre des Gaules* de Jules César qui vaut à son auteur la gloire militaire et lui permet de revendiquer le pouvoir à Rome. Est aussi relevée *L'Histoire universelle*[13] de Justin. Se distinguent encore les *Vies des hommes illustres* de Plutarque ou *Vies parallèles*. L'historien et moraliste grec groupe deux par deux quarante six biographies pour démontrer que les grandes figures de la Grèce sont comparables à celles de Rome, à la fois dans l'art de gouverner, de faire des conquêtes, mais aussi au regard de leurs vertus, de la morale, ou ce qu'il appelle les « signes de l'âme »

---

[1] Bibliothèque du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Rd Martin BERARD Archidiacre et Vicaire général de Chambéry.

[2] A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol. 1, fol. 443–453. Bibliothèque du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle, 19 février 1759.

[3] A.D.H.S. VI C 167 vol. 2, fol. 385. Tabellion d'Annecy, 1756. Inventaire des effets du Rd Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre Dame.

[4] SALLUSTE, *Œuvres* traduites par G. Baudain, Paris, J. Richer, 1616, in-4.

[5] TITE-LIVE, *Histoire de Rome*, Genève, Jacob Stoer, 1582, in-2.

[6] A.D.H.S. VI C 1928 Tabellion de Sallanches, 1743, vol. 63-69. Bibliothéque du Rd Pierre-François MARIN, chanoine de la collégiale Saint Jacques, 1743, no^re^ Mabboux.

[7] FLORUS, *Abrégé de l'histoire romaine depuis Romulus jusqu'à Auguste*, traduit par de La Mothe Le Vayer le fils, Paris, Besnard, 1670, in-12.

[8] Velleius PATERCULUS, *Abrégé de l'histoire grecque et romaine*, traduit par Doujat, Paris, Pierre Le Petit, 1672, in-12.

[9] SUETONE, *Histoire des empereurs* traduite par Du Teil, Paris, Estienne Loysn, 1661, in-4.

[10] SUETONE, *Vies des douze Césars* traduite par Baudoin, Paris, Gesselin, 1611, in-4.

[11] QUINTE CURCE, *Histoire d'Alexandre* traduite par Nicolas Segnier, Paris, 1622, Guillemot et Thibout, in-2.

[9] A.D.S. 2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, vol. 1, fol. 167-171. Inventaire des effets du Rd Pierre-François MILLIET D'ARVILLARS, chanoine, de la cathédrale Saint Pierre, 7 mai 1720, no^re^ Ulliel.

[13] JUSTIN, *L'Histoire universelle de Trogue Ampée* traduite par le sieur Collomby, Paris, Du Bray, 1616, in-8.

qui regroupent la piété, la modération, le bon sens. On comprend mieux l'intérêt des chanoines Milliet d'Arvillars, Antoine Thovex de Moûtiers[1]. Parmi les quinze livres profanes du chanoine Sigismond Favre[2] de la cathédrale d'Annecy laissés en 1733, le livre de Plutarque est le seul d'histoire, preuve de la grande considération qu'il attribue peut-être à son auteur jugé certainement comme un grand moraliste avant d'être un grand historien par cet ecclésiastique.

L'histoire de Rome est l'objet de nombreuses publications encore au XVIIIe siècle. Quelques grands écrivains de ce siècle surgissent au détour des listes de livres. Ils sont étrangement peu nombreux, ce qui montre un faible intérêt pour l'actualité littéraire de ce domaine**.** Ainsi, l'historien René de Vertot n'est cité qu'une fois dans la bibliothèque du chanoine Coppier d'Annecy alors qu'il s'agit pourtant d'un ecclésiastique ayant fait des études chez les jésuites, capucin à Argentan, membre ensuite de l'ordre des Prémontrés, prieur de Joyenval, curé dans la région parisienne. Mort en 1732, le chanoine Coppier possède l'*Histoire des révolutions de la république romaine*, parue en 1719, signe ici d'un ecclésiastique qui est prêt à acheter un livre peu de temps après sa parution et donc qui cherche à s'informer des nouveautés dans le domaine qui le passionne : il a cinquante trois livres d'histoire dont treize concernent l'histoire ancienne. Le livre acheté connut un grand succès dès 1719. En quoi a-t-il intéressé son acheteur ? Il a pu être séduit par la manière de raconter l'histoire de Vertot qui excellait dans l'art de mettre en scène de façon dramatique les sentiments, les mœurs, qui cherchait à montrer la proximité entre les caractères des personnages de l'Antiquité et ceux de l'époque moderne. L'abbé de Vertot était donc davantage un bon écrivain qu'un grand historien. Deux autres de ses contemporains s'intéressant au même sujet sont présents. Charles Rollin est connu par le chanoine Jean-Marie de Benevix, mort en 1759, à La Roche-sur-Foron[3]. Le seul livre d'histoire ancienne retrouvé chez lui est l'*Histoire romaine*, livre qui connut un grand succès, dont la parution s'échelonna entre 1730 et 1738, avant d'être poursuivie par le continuateur de Rollin, Jean-Baptiste Crevier, auteur d'une *Histoire des empereurs*, possédée par les chanoines d'Annecy, Jean-Baptiste Duret[4] et Jean-Claude Coppier. Le chanoine Ducrot[5] de Sallanches possédait aussi parmi ses huit livres profanes l'*Histoire ancienne* de Rollin, même si l'auteur de l'inventaire relève le début de son intitulé qui est l'*Histoire des Égyptiens*. Dans le fonds d'un libraire angevin inventorié en 1777[6], sont retrouvés quatorze volumes d'une *Histoire des Babyloniens*, deux exemplaires d'une *Connaissance de la Mythologie*, des prédications de Rollin représentant soixante volumes ainsi que trois exemplaires de l'*Histoire des révolutions romaines*[7] de l'abbé de Vertot. Ces auteurs à la mode sont à coup sûr présents dans les librairies d'Annecy ou de Chambéry à la même époque. Par ailleurs, l'official de Chambéry, Antoine Martinet[8], se singularise par la possession de deux livres qui dénotent par rapport à ceux ayant trait à l'histoire ancienne, dans le sens où ils s'intéressent aux sources archéologiques, en particulier à celles du site d'Herculanum étudiées

[1] A.D.S. 2 C 1897 Tabellion de Moûtiers, 1736, vol. 2, fol. 1060-1064. Bibliothèque du Rd Antoine THOVEX, chanoine, 22 août 1736, no[re] Ferley.

[2] A.D.H.S. VI C 119 Tabellion d'Annecy, 1733, fol. 249-260. Inventaire des biens du Rd Sigismond FAVRE de LA VALBONNE, chanoine de la cathédrale d'Annecy, 26 juin 1733, no[re] Buttin.

[3] A.D.H.S. 6 E 860 fol. 6. Minute du notaire André Dufour de La Roche-sur-Foron.
Inventaire des biens du Rd Jean-Marie de BENEVIX, 18 juillet 1759.

[4] Rd Jean-Baptiste DURET, Chanoine - Livre de raison commencé le 1er octobre 1733 et fini le 17 décembre 1743-janvier 1744-décembre 1758. Archives Municipales d'Annecy / Archives hospitalières d'Annecy II (1-5) II 2 et 3 II 2. 113. p. 58 note 251 et p. 1008 - note 140 dans Jean NICOLAS, *La Savoie au 18e siècle*.

[5] A.D.H.S. VIC 1957, Tabellion de Sallanches, 1772, fol. 222-226. Inventaire des effets du Rd Claude-Pierre Ducrot, chanoine de Sallanches, 8 septembre 1772, no[re] Mabboux.

[6] Jacques MAILLARD, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Presses Universitaires d'Angers, 1984, 2 vol. , 288 et 328 p.

[7] René de VERTOT, *Histoire des révolutions de la république romaine*, Paris, Barrois, 1727, in-12.

[8] A.D.S. 43 F 88 Bibliothèque du Rd Antoine MARTINET, chanoine de Chambéry, vicaire général official, Mandement de l'illustrissime et révérendissime évêque de Tarentaise du 15 juillet 1826.

par un historien italien du nom de Busti qui a écrit *De bronzi di Ercolano*[1] et *Le Pitture antiche d'Ercolano*[2].

L'histoire grecque est délaissée par les chanoines de Savoie puisque peu de livres l'évoquent. Le Père de l'Histoire, Hérodote, est lu par le chanoine Marin qui apprécie ses *Harangues*[3], ses collègues Thovex et Coppier qui ont ses *Histoires*[4] décrivant les caractéristiques des peuples du monde barbare que sont les Égyptiens, les Mèdes, les Perses opposés aux Grecs qui constituent une civilisation différente. L'autre grand historien grec qui vient tout de suite à l'esprit, Thucydide, est lu seulement par le chanoine Coppier qui a pu se plonger dans l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*[5] de celui qu'on considère comme le premier historien grec. On le rencontre à nouveau dans une *Histoire de la guerre des Athéniens*[6] traduite du grec au français par Claude de Seyssel. Le chanoine Duclos détient ce livre dont le traducteur présente un profil très intéressant[7]. Cet auteur est un savoyard[8], né vers 1450-1455, à Aix-les-Bains, qui a étudié le droit à Turin et à Pavie, avant de l'enseigner dans la capitale du Piémont, puis de devenir un conseiller du roi de France Louis XII envoyé à Milan. Marqué par la Renaissance italienne lors de son séjour dans cette ville, rencontrant des historiens byzantins, il se spécialise dans la traduction d'œuvres de Justin, de Diodore de Sicile, de Plutarque[9] et de Thucydide, jugeant que ces différents écrits d'histoire pouvaient être utiles au roi dans la gestion des affaires du royaume. En quelque sorte, il joue un rôle de médiateur entre la culture humaniste italienne et la culture française. Pour lui, son activité de traducteur est une façon « d'enrichir et magnifier la langue française », élément de la puissance du royaume, diffusée en Italie au sein de la Cour à la suite des conquêtes du début du règne de François 1er. Claude de Seyssel écrivit d'ailleurs à l'attention du jeune souverain en recueil de conseils intitulé *Histoire de la Grant Monarchie de France*, parue en 1515, date de la victoire de Marignan permettant aux Français de gagner le Milanais. Humaniste, politique tout d'abord, il consacre la deuxième partie de sa vie au service de Dieu après son ordination comme prêtre en 1503. En 1515, il devient évêque de Marseille, plus tard archevêque de Turin où il décède en 1520. L'oraison funèbre qui lui est rendue insiste sur le fait qu'« il n'est pas facile de juger si c'est la culture qui l'emportait chez le prélat sur la sainteté, l'éloquence sur la culture, la probité sur l'éloquence, l'habileté de l'esprit sur la probité ». Au détour d'un titre d'ouvrage, c'est ainsi l'évocation d'un des plus illustres lettrés savoyard du Moyen-Âge qu'il est possible de faire. À coup sûr pas ignoré de ces ecclésiastiques cultivés que sont les chanoines, cet auteur reste important malgré un unique exemplaire retrouvé dans les bibliothèques ecclésiastiques. On sait assez peu de choses sur les livres d'histoire ancienne retrouvés chez des chanoines en France au XVIIIe siècle. En Franche-Comté, parmi les quatre cent cinquante neuf volumes du chanoine du chapitre de Saint-Hyppolyte, Guillaume-Félix Ligier, se trouve en 1794 l'*Histoire du Bas-Empire* (18 volumes), l'*Histoire des empereurs*[10] (12 volumes), l'*Histoire romaine et ancienne*[11] de Rollin

---

[1] BUSTI, *De bronzi di Ercolano*, Naples, nelle regie Stampezie, 1767, in-2.

[2] BUSTI, *Le Pitture antiche d'Ercolano*, Naples, nelle regie Stampezie, 1757, in-fol.

[3] HERODOTE, *Harangues*, Paris, Nyon, 1788, in-8.

[4] HERODOTE, *Histoires* traduites par Pierre du Ryer, Paris, Augustin Courbé, 1658, in-2.

[5] THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse* traduite par Nicolas Perrot d'Allencourt, Paris, Thomas Jolly, 1670, in-12.

[6] Claude de SEYSSEL, *Histoire de la guerre des Athéniens*, Paris, 1559, Michel de Vescosen, in-2.

Histoire de la Grande Monarchie de France, Paris, Gaillot du Pré, 1541, in-8.

[7] A.D.H.S. H dépôt 9 II-14. Hôpital d'Annecy. Inventaire des effets, contenus dans son buffet des Macchabées, délaissé par le chanoine DUCLOS, chantre du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, 13 novembre 1704.

[8] Louis TERREAUX, *Histoire de la littérature savoyarde du Moyen-Age au XVIIIe siècle*, Montmélian, 2011, 952 p.

[9] PLUTARQUE, *Vie des hommes illustres, grecs et romains*, Paris, Michel de Vescosen, 1559, in-2.

Vies parallèles

[10] Jean-Baptiste CREVIER, *Histoire des empereurs*, Paris, Desaint, 1749, in-12.

[11] Charles ROLLIN, *Histoire romaine et ancienne*, Paris, Vve Estienne, 1740, in-12.

(15 volumes), soit un rayonnage de quarante cinq volumes[1]. Comme on peut s'en douter, les chanoines possédant le plus de livres d'histoire en général sont aussi ceux qui s'intéressent le plus à l'histoire de leur temps, que l'on appelle aujourd'hui l'histoire moderne comprenant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le chanoine Pierre-François Milliet d'Arvillars de Moûtiers en a treize sur un total de cinquante trois livres ; son collègue Jean-Claude Coppier douze sur cinquante six et Jean Pralet en a onze sur un total de cinquante deux. À noter que ce type d'ouvrages est présent dans presque les mêmes proportions. Seulement seize chanoines ont au moins un livre d'histoire moderne sur un groupe de trente cinq individus. Cet intérêt ne concerne donc que la moitié de ces ecclésiastiques. Le chanoine, Jean-Antoine Bardy, exerçant son ministère à Annecy dans la première moitié du XVIIIe siècle, qui a vingt livres d'histoire, présente l'originalité de n'avoir aucun livre concernant son époque, se préoccupant surtout d'histoire religieuse[2]. Sept de ses collègues n'ont qu'un livre d'histoire de leur temps. On peut comprendre dans ce groupe le chanoine Jean-Baptiste de Regard qui meurt à Annecy en 1740 en laissant un livre concernant les familles régnant en Europe et des *Mercures historiques et politiques* des années allant de 1732 à 1739, preuve que cet homme s'intéressait néanmoins à l'actualité de son époque et ce, jusqu'à la veille de sa mort[3]. Un second groupe de cinq hommes d'Église a moins de cinq livres qui nous intéressent. Force est donc de constater que l'histoire contemporaine n'est pas une passion chez ces hommes pourtant versés dans l'écriture et la lecture. De plus, chez eux, l'histoire ancienne l'emporte sur l'actualité, ce qui est surprenant. Il semblerait par conséquent qu'ils soient plus tournés vers le passé que vers le présent.

Naturellement la mesure de leur intérêt pour l'histoire de Savoie mérite d'être faite. Le chanoine Milliet d'Arvillars dispose de trois livres sur le sujet intitulés *Chroniques de Savoye*, *Storia d'Italia*[4] de Girolamo Brusoni et *Corona reale di Savoia*[5] de Francesco Agostino della Chiesa qui décrit les provinces et les titres qui appartiennent au roi de Piémont. Un autre chanoine, Jean Pralet en poste dans la capitale de Savoie, Chambéry, où il décède en 1760, s'intéresse à l'histoire de la Savoie si l'on en juge à la présence d'un livre de Samuel Guichenon par exemple, intitulé *Histoire de Savoie*[6], qui a pour titre complet *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie justifiée par titres, fondations de monastères et autres preuves authentiques*[7]. Le livre est publié pour la première fois exactement un siècle avant la mort de son propriétaire. Il s'agit d'une manière d'aborder l'histoire très en vogue alors, très appréciée par les grands personnages, en particulier les rois qui utilisent la généalogie et les services de certains historiens pour renforcer leur gloire. Ce travail et d'autres en particulier sur la Bresse, région d'origine de l'auteur, valut à Samuel Guichenon le titre d'historiographe de France, de Savoie, des lettres de noblesse de Louis XIV, la dignité de comte palatin confiée par l'empereur Ferdinand II. Cet intellectuel fut un des hommes les plus érudits de son temps, se consacra à ses travaux historiques toute sa vie après des études de droit, un riche mariage et une conversion au catholicisme pour lui qui était le fils d'un chirurgien protestant. Le chanoine Pralet possède aussi un livre intitulé *Apologie française pour la sérénissime Maison de Savoie* et une *Méthode facile pour apprendre l'histoire de Savoie* dont le titre se poursuit par *depuis son origine jusqu'à présent, avec une description historique de cet état et une nouvelle*

---

[1] Michel VERNUS, *La culture du clergé comtois au XVIIIe siècle*, Annales de l'Est, 1998, n°1, pp. 129-158.

[2] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry, 1759, vol. 2, fol. 263-265.
Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY.

[3] A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, vol.2, fol. 420. Inventaire des meubles effets et denrées délaissés par le Rd Seig. Abbé Jean-Baptiste de REGARD, comte de Vars, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève,
19 juillet 1740, no^{re} Michel Buttin.

[4] Girolamo BRUSONI, *Storia d'Italia*, Venise, Francesco Storti, 1671, in-4.

[5] Francesco Agostino DELLA CHIESA, *Corona reale di Savoia*, Torino, Bertolomeo Strabella, 1655, in-4.

[6] Samuel GUICHENON, *Histoire générale de la Maison de Savoie*, Lyon, Guillaume Barbier, 1660, in-fol

[7] Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie justifiée par titres, fondations de monastères et autres preuves authentiques*, Turin, Jean-Michel Briolo, 1778, in-2.

recherche sur l'origine de cette roïale maison[1]. De même que *Domus Sabaudiae*[2] du chanoine Deléan[3] ou l'*Abrégé de l'origine de la Maison de Savoie*[4] qui est passé entre les mains du chanoine Joseph Crottet de Sallanches décédé en 1705[5], ou encore l'*Histoire de Savoie* du chantre de la cathédrale d'Annecy Antoine Duclos mort en 1704, tous ces ouvrages illustrent à la fois la difficile construction des États de Savoie depuis les possessions du comte Humbert 1er en 1003 jusqu'au XVIIIe siècle et le recul de l'importance du duché de Savoie au fur et à mesure que les Rois de Sardaigne depuis 1718 étendaient leur influence au-delà des Alpes. Ainsi, face à la complexité des extensions de la Savoie en butte à Genève, à la France, enjeu de la géopolitique européenne, des historiens nombreux ont cherché à montrer la légitimité des titres du comte, du duc, du roi, et à éclaircir l'histoire complexe des acquisitions territoriales. Quelques chanoines, peu nombreux, au nombre de seulement six, s'avèrent sensibles à l'histoire de la dynastie de Savoie et de la terre sur laquelle ils vivent. Parfois cet intérêt est fort limité comme dans le cas du chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne, Jean Borel, qui n'a que des livres d'histoire religieuse, excepté une *Histoire de Savoye* dont il n'est pas précisé l'auteur[6]. Le chanoine Coppier a conservé une *Relation historique du royaume de Sardaigne avec Rome*[7] et un exemplaire du *Traité d'Utrecht* de 1713 qui met fin à la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713). Ce traité est essentiel pour le duc de Savoie car les puissances de l'Europe lui reconnaissent le titre de roi de Sicile. Plus exactement, la paix entre la France et la Savoie fut signée à Rastadt le 6 mars 1714 après des négociations entreprises par le maréchal de Villars et le prince Eugène de Savoie, issu d'une branche cadette de la maison de Savoie et général au service de l'empereur. Dès lors, Victor-Amédée II peut lancer un ambitieux programme de réformes qui peuvent lui valoir d'être considéré comme un « despote éclairé » : l'étatisation des collèges en 1729, l'établissement d'un cadastre rigoureux à l'origine d'une réforme fiscale renforçant la perception de la taille et y soumettant la majeure partie des terres nobles et ecclésiastiques[8]. Tout naturellement, on en vient à aborder les livres concernant l'histoire d'une puissance toute proche de la Savoie : la France. L'historien, Scipion Dupleix, est plusieurs fois cité pour son *Histoire générale de France depuis Pharamond*[9], écrite entre 1621 et 1643. Le chantre de la cathédrale d'Annecy, Antoine Duclos, en laisse un exemplaire à sa mort en 1704, tout comme son collègue, Jean Pralet de Chambéry, en 1760. Trois autres de leurs collègues possèdent une *Histoire de France* qui pourrait être attribuée au même auteur : ce sont les chanoines Pierre Lachenal de Moûtiers[10], Michel Joseph Deburinge de Samoëns[11]

---

[1] Michel CHILLIAT, *Méthode facile pour apprendre l'histoire de Savoye depuis son origine jusqu'à présent avec une description historique de cet état et une nouvelle recherche sur l'origine de cete roïale maison,* Paris, Michel David, 1707, in-12.

[2] Francesco Maria FERRERO di LAURIANO, 1702, Turin, in-2, J.-B. Zappata.

[3] A.D.H.S. 2 E 2830 fol. 26 Bibliothèque du Rd DELEAN, chanoine d'Annecy, 6 avril 1727, nore Mauris.

[4] Thomas BLANC, *Abrégé de l'origine de la royalle Maison de Savoie*, Lyon, Jean Girin, 1668, in-12.

[5] A.D.H.S. VI C 1890 Tabellion de Sallanches, 1705, fol.137. Inventaire des effets délaissés par Rd Joseph CROTTET chanoine de l'insigne église Collegiale de Saint-Jacques de Sallanches, 8 juin 1705 devant le chatelain et le nore curial Beguin.

[6] A.D.S. 6 E 9872 fol. Inventaire des effets du Rd Jean BOREL, chanoine de la collégiale de Saint-Jean-de-Maurienne, fol. 68-87v 13 mars 1684, nore Odomard.

[7] Marco FOSCARINI, *Relation historique du royaume de Sardaigne avec Rome* faite en 1743.

[8] Roger DEVOS et Bernard GROSPERRIN, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, t. 3 de l'*Histoire de la Savoie*, Jean-Pierre Leguay (s.d.r.), Rennes, 1985.

[9] Scipion DUPLEIX, *Histoire générale de France depuis Pharamond*, Paris, Claude Sonius, 1624, in-2.

[10] 6 C C17 Archives diocésaines de Tarentaise. Inventaire des meubles du Rd Pierre Lachenal chanoine de Saint Pierre de Tarentaise, 1701, 27-28-29 juillet, fait en présence des Rds Seigrs Chanoines.

[11] A.D.H.S. VI C 1563 Tabellion de Cluses, 1725, fol. 455-565. Bibliothèque du Rd Michel Joseph DEBURINGE, chanoine de Samoëns, nore Biord.

et Claude-Ferdinand Martin de Saint-Jean-de-Maurienne[1] dans des inventaires mentionnant des livres et datant respectivement de 1701, 1725 et 1743. La notoriété de l'auteur qui est fait historiographe de France par le roi Louis XIII explique la diffusion de son livre. Comme beaucoup d'historiens d'alors, il s'est intéressé à plusieurs domaines comme l'histoire romaine (1636), l'histoire des Gaules (1619). S'il apparaît comme un historien qui n'est pas un grand conteur et dont l'érudition n'est pas exceptionnelle, Dupleix est un historien en avance sur ceux de son temps puisqu'il s'oblige à citer ses sources. Il se distingue aussi de ses collègues par l'intérêt qu'il porte à la linguistique, soutenant la *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651), ce qui l'amène à défendre la langue du XVIe siècle face aux positions du grammairien Vaugelas.

Un autre historiographe du roi peut-être évoqué par le biais du livre que possède de lui le chanoine Coppier : François-Eudes de Mézeray. L'ecclésiastique dispose de l'*Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France*[2] (1698), forme résumée de son ouvrage le plus connu intitulé *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'à maintenant, œuvre enrichie de plusieurs belles et rares antiquités et d'un abrégé de la vie de chaque règne, dont il n'était presque point parlé ci-devant, avec les portraits au naturel des rois, régents et dauphins*, éditée pour la première fois à Paris en 1643, en 1646 et en 1651, en trois volumes in-folio. On dit que la période traitée jusqu'à Louis XI contient de nombreuses inexactitudes, ce qui contraste avec les règnes allant de Louis IX à Louis XIII, s'avère abordée avec rigueur tant dans les documents présentés que dans la composition, au point que Sainte Beuve en parlait comme d'« une lecture des plus fertiles et des plus nourrissantes pour l'esprit ». À la différence de nombreux historiographes du roi, celui qui fut membre puis secrétaire de l'Académie française, qui participa à l'élaboration du *Dictionnaire* qui porte le nom de cette institution, conserva sa liberté de critiquer, en particulier la politique fiscale de Colbert. Il y perdit sa pension de quatre mille livres tout en ayant tenté de la récupérer en suppliant le ministre par plusieurs lettres, en vain, promettant même de modifier les passages contestés. À la réception de la dernière échéance de sa pension, il écrivit :

> *« Voici le dernier argent que j'ai reçu du roi ; il a cessé de me payer et moi de parler de lui, soit en bien, soit en mal ».*

Celui qui est aussi le frère du fondateur de l'ordre des Eudistes, Jean Eudes, n'en demeure pas moins un historien de valeur et la présence de son ouvrage majeur est bien normale, bien qu'on puisse s'étonner de la faiblesse du nombre des livres de cet auteur présents dans les bibliothèques des clercs séculiers. Il est aussi l'auteur d'un *Cours de philosophie* (1607-1642) qui est le premier ouvrage sur ce sujet à paraître en langue française, que possède le chanoine Joseph Crottet de Sallanches parmi ses rares livres profanes. À la même époque, il existe un autre historiographe, le Père Daniel, auteur d'une *Histoire de France* en 1696 mais qui n'est pas présent, ce qui est surprenant. Il semble que les chanoines savoyards ne s'intéressent que peu à l'histoire de France. Ils se tiennent au courant néanmoins de l'actualité à l'image des révérends de Regard d'Annecy, mort en 1740, chez qui sont relevés des *Mercures historiques et politiques des années 1732 à 1739,* ou Bardy, son collègue de la même ville, mort en 1759, qui a conservé des *tablettes chronologiques* sans que l'on sache la période concernée, alors que le chanoine de Samoens, Pierre-François Marin, a conservé un livre d'histoire racontant des faits antérieurs de plus de cinquante ans à sa mort survenue en 1743, intitulé *Mémoires secrets de la Cour* en abrégé qui se poursuit en fait par *de France concernant les intrigues de Cabinet pendant la minorité de Louis XIV*[3], paru bien après les faits, seulement en 1733 à Amsterdam, sous la plume de Rustaing de Saint-Jory.

Deux chanoines s'intéressent peu à l'histoire de France mais possèdent plusieurs livres d'histoire des autres pays d'Europe. Ce sont messieurs Pralet et Milliet d'Arvillars. Le premier a

---

[1] A.D.S. 2 C 2542 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, vol. 1, fol. 323-330 Inventaire des biens Rd Claude ferdinand MARTIN, chanoine de la cathedrale, vicaire et official general du diocèse de Maurienne, 17 avril 1743, no^{re} Sambuis.

[2] François-Eudes de MEZERAY, *Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France*, Paris, Billeine, 1668, in-4.

[3] RUSTAING de SAINT-JORY, *Mémoires secrets de la Cour en abrégé qui se poursuit en fait par de France concernant les intrigues de Cabinet pendant la minorité de Louis XIV*, Amsterdam, F. Girardi, 1733, in-12.

lu l'*Histoire de la Ville et de l'Estat de Genève*[1], écrite par le Lyonnais Jacob Spon, publiée en 1680, puis plusieurs fois rééditée. La date d'édition n'est pas précisée. Mort en 1760, le révérend Pralet a peut-être acheté la réédition parue en 1730 à Genève, qui fait référence et constitue la naissance de l'hagiographie moderne de Genève[2]. Déjà son auteur avait le souci de remonter aux sources, c'est pourquoi il recopia des chroniques manuscrites inédites qui ont également intéressées les chanoines d'Annecy, Duret et Coppier. Leur collègue Pralet a *la Rechute de Genève* célébrant l'échec du catholicisme en 1534 dans la cité de Calvin et la position avancée de la Contre-Réforme de la Savoie qui en découle, renforcée par François de Sales, évêque de Genève, mais résidant à Annecy de 1602 à 1622, à l'origine du rétablissement du catholicisme en Chablais. Le chanoine de Chambéry a aussi un livre intitulé *La voix libre du citoyen ou observations sur le gouvernement de Pologne*[3], intéressant parce qu'il aborde la vie singulière de Stanislas 1er Leszczynski, roi de Pologne élu en 1704 puis en 1733, mais chassé deux fois par les Russes et qui s'exile en France. Le 28 janvier 1736, il signe son abdication et reçoit en compensation la Lorraine. Il contribue à la prospérité du duché en transformant la ville de Nancy avec un nouvel urbanisme et une très belle place royale. Mais ce qui a pu séduire le chanoine Pralet est aussi l'action religieuse de ce souverain très dévot au Sacré Cœur et à la Vierge Marie : il fait des dons aux pauvres, crée des caisses de secours, fait reconstruire le sanctuaire de pèlerinage de Notre-Dame-de-Bon-Secours, fonde des missions royales organisées par les jésuites maintenus dans le duché même après leur suppression en France en 1764. L'ecclésiastique a également l'*Histoire des révolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie*[4] par le père jésuite Joseph d'Orléans dans une édition de La Haye datant de 1729, en trois volumes in-quarto. Le relevé des livres de sa bibliothèque est très précis avec la date, le lieu d'édition et le format indiqué. Fait écho au livre précédent, un livre détenu par François Beatrix, chanoine de Belley, curé de La Motte, écrit par Gilbert Burnet, intitulé *Critique du IXe livre de l'Histoire de M. Varillas*[5], où il est traité des révolutions arrivées en Angleterre, paru pour la première fois à Amsterdam, en 1696. À noter encore qu'une *Histoire générale du Dauphiné*[6] rédigée par Nicolas Chorier est la propriété du chanoine Pralet. Cet historien français, avocat à Grenoble, s'intéresse à la généalogie, à l'archéologie de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, à l'histoire politique de sa province, et, chose plus surprenante, écrit un roman érotique en latin intitulé *L'Académie des Dames, ou les Sept entretiens galants d'Alosia*. Le chanoine Pralet a dix livres concernant l'histoire de son temps parmi une bibliothèque bien fournie en livres profanes comme celle de son collègue Pierre-François Milliet d'Arvillars.

Ce dernier se signale par un intérêt encore plus marqué pour l'histoire des puissances de l'Europe, particulièrement celles situées à l'est. Ainsi, il a pu parcourir l'*Histoire de Pologne*[7] de Jolli, l'*Histoire de Hongrie*[8] de Nicolas de Montreux, ou encore une *Histoire de l'Empire* dont l'auteur n'est pas déterminé. À ce dernier livre, il faut en associer d'autres, comme un *Mémoire de la cour de Vienne* mais encore une *Histoire de Charles V duc de Lorraine généralissime des troupes impériales*[9], c'est-à-dire chef des armées de l'empereur Léopold 1er, son beau-frère. L'auteur Jean de La Brune insiste sur la grande victoire de Mohécs de 1687 remportée contre les Turcs. Un peu plus loin dans la liste des livres, c'est le *Testament de Charles V de Lorraine* qui est retrouvé. Il côtoie l'*Art de fortifier, de défendre et d'attaquer les places, suivant les*

[1] Jacob SPON, *Histoire de la Ville et de l'Estat de Genève*, Lyon, Thomas Amenbry, 1680, in-12.

[2] *Patrimoines de la bibliothèque de Genève* (textes réunis par Danielle BUYSSENS, Thierry DUBOIS, Jean-Charles GIROUD et Barbara ROTH-LOCHNER), Slatkine, Genève, 2006, 306 p., p. 106.

[3] *La voix libre du citoyen ou observations sur le gouvernement de Pologne*, STANISLAS (roi de Pologne), s.l, s.n, 1749, in-8.

[4] Pierre-Joseph d'ORLEANS, *Histoire des révolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie*, 1693, Paris, Claude Barbin, in-4.

[5] Gilbert BURNET, *Critique du IXe livre de l'Histoire de M. Varillas*, Amsterdam, P. Savouret, 1686, in-8.

[6] Nicolas CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné*, Grenoble, Philippe Charvys, 1661, in-2.

[7] J. G. JOLLI, *Histoire de Pologne*, Amsterdam, Daniel Pain, 1698, in-12.

[8] Nicolas de MONTREUX, *Histoire générale des troubles de Hongrie et de Transilvanie*, Paris, Robert Fouet, 1608, in-4.

[9] Jean de LA BRUNE, *Histoire de Charles V duc de Lorraine généralissime des troupes impériales*, Amsterdam, J. Garrel, 1691, in-12.

méthodes françoises, hollandoises, italiennes et espagnoles, *accompagné de figures en taille-douce*. Ainsi, on peut être chanoine et n'en aimer pas moins l'histoire militaire, la vie des grands chefs et l'évocation des grandes batailles.

Mais il est vrai qu'alors les grands hommes politiques ont souvent fait la guerre. Le chanoine Jean-Claude Coppier d'Annecy a lu un livre du sieur de Grimarest, l'un des plus anciens biographes de Molière, qui a pour titre *Les Campagnes de Charles XII, roi de Suède*[1] qui paraît entre 1706 et 1711, en trois tomes. Il a du être fasciné par la destinée de ce roi âgé de quinze ans et qui, à dix-huit ans, en 1700, remporte la victoire de Narva contre les Russes du Tsar Pierre 1er, libère Riga, fait de Stanislas Leszczynski le roi de la Pologne avant qu'il ne trouve refuge en Lorraine, mène des campagnes militaires visant à faire de la Baltique un « lac suédois ». L'objectif est atteint avant les revers qui surviennent à partir de 1708, avec en particulier la défaite de Poltava le 27 juin 1709 face aux Russes. Le jeune roi a suscité l'admiration de ses contemporains, en particulier celle du chanoine Coppier et celle d'un historien, philosophe très connu, du nom de Voltaire qui a écrit une *Histoire de Charles XII*. Si les deux lecteurs ne partagent pas la même vision de Dieu et de l'Église, ils ont en commun d'apprécier « l'héroïque extravagance » du roi du Nord comme le dit Voltaire qui célèbre en lui un modèle du prince guerrier. L'écrivain envisage le choix du roi de Suède de ne consacrer sa vie qu'à la défense de son pays face aux haines des puissances voisines que sont la Russie, le Danemark, le Hanovre, la Prusse, comme une forme de conversion, semblable au sacerdoce d'un homme d'Église offert au service de Dieu. Peut-être le chanoine d'Annecy a-t-il fait aussi ce parallèle, pourquoi ne pas l'envisager. On peut l'imaginer parcourir le livre de Grimarest à l'occasion de moments de détente et être séduit comme Voltaire par ce souverain qui « ne connut plus ni magnificence, ni jeux, ni délassements, qui réduisit sa table à la frugalité la plus grande ; qui avait le faste dans ses habits et ne fut vêtu depuis que comme un simple soldat » ou bien être plus nuancé pour regretter les quinze mille russes tués à Narva, un chef avide de gloire et de conquêtes, méprisant les souffrances infligées à son peuple pour fortifier par la guerre un régime que l'on peut qualifier de monarchie absolue. Le théâtre des opérations militaires est la mer Baltique entourée des pays scandinaves pour qui la chasse à la baleine est une source importante de richesse que décrit l'*Histoire de la Groenland*[2] retrouvée chez le chanoine Duret d'Annecy qui vient compléter la biographie de Charles XII. Au détour des listes apparaît un livre qui évoque encore la figure, le duc d'Albe[3], du général et homme politique espagnol au service de l'empereur Charles Quint, puis de son fils Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas où il fut nommé gouverneur en 1567. Le but du roi était de permettre le succès du catholicisme dans ses États, au besoin par une politique de terreur que mena son représentant à l'origine de milliers de sentences d'exécution. Cependant, la lutte contre la Réforme des Pays-Bas entraîna le soulèvement puis la perte de la Hollande et de la Zélande aidées par l'Angleterre anglicane d'Elisabeth 1er, soutenant les protestants en Europe. Le chanoine Jean-Marie de Benevix, mort à La Roche-sur-Foron en 1759, semble intéressé par l'histoire politique de cette grande puissance catholique qu'est l'Espagne du « Siècle d'or » puisqu'il a par ailleurs l'*Histoire de la cour de Madrid* alors qu'il n'a gardé que trois livres d'histoire. En relation avec le conflit évoqué plus haut, le chanoine Deléan étudie le rôle joué par un autre belligérant Guillaume 1er de Nassau le Taciturne dans une histoire de ce roi écrite par de Neuville[4]. Cet historien spécialiste de la famille des princes d'Orange-Nassau dont est issu le stathouder Guillaume le Taciturne descendant de la branche qui avait acquis en 1530 la principauté d'Orange en France, est connu par le révérend Milliet d'Arvillars, qui dispose encore d'une *Histoire de la Flandre* de Bentivoglio. Comme on le devine, cet espace de l'Europe constitue un vaste enjeu géopolitique et religieux qui passionne certains chanoines savoyards. Curieusement, ces derniers ne portent que peu d'attention à l'histoire d'Italie. Tout au plus, repère-t-on une *Histoire d'Italie*[5], peut-être écrite par François Guichardin, dont l'œuvre est traduite de l'italien en français en 1568 chez le chanoine Antoine Duclos d'Annecy. Un autre auteur italien, du nom de Girolamo Brusoni, portant sur la période 1625-1670 de l'*Histoire*

[1] Jean-Léonor de GRIMAREST, *Les Campagnes de Charles XII, roi de Suède*, Paris, Jacques Lefebvre, 1705, in-12.

[2] Johann ANDERSON, *Histoire naturelle de l'Islande et du Groenland*, Paris, Lambert, 1754, in-12.

[3] *Histoire du monde de 1492 à 1789*, Jean DELUMEAU (s.d.r.), Larousse, Paris, 2005, 576 p.

[4] de NEUVILLE, *Histoire de Guillaume 1er de Nasseu*, Amsterdam, P. Marret, 1689, in-12.

[5] Francesco GUICCIARDINI, *Histoire des guerres d'Italie*, Genève, Vignon, 1593, in-8.

d'Italie[1] est connu du chanoine Milliet d'Arvillars, qui a aussi un livre traitant un épisode douloureux lié à la propagation de la peste dans le sud de l'Italie raconté par Filippo de Arieta : *Raguaglio historico del contaggio occorso nella provincia di Bari negli anni 1690, 1691 et 1692.*

L'évocation de l'empire ottoman n'est pas oubliée dans les bibliothèques des chanoines de Savoie à travers la présence de quatre auteurs lus par quatre propriétaires distincts. Le chanoine Marin de Samoëns, qui a seulement dix livres profanes, a dû lire l'*Histoire des Turcs* de Charles du Fresne Du Cange. C'est l'un des titres d'un des plus grands érudits du XVIIe siècle, spécialiste de Byzance et de l'Orient latin. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire de Constantinople sous les empereurs français*[2], parue en 1657. Mais la découverte d'une *Histoire de l'Empire ottoman*[3] chez le chanoine Deléan amène à rencontrer un écrivain surprenant du nom de Cantemir. Ce prince moldave est d'une part un auteur d'un ouvrage dont le titre complet est *Histoire de la grandeur et de la décadence de l'Empire ottoman*, parue en 1716, mais aussi un homme parmi les plus cultivés de son temps, qui rédigea des livres philosophiques, historiques, de musique, qui traduisit le Coran en latin et en russe. D'autre part, régnant sur la Moldavie, il s'allie avec Pierre Le Grand contre les Turcs, l'accompagna en Russie en tant que conseiller. Il s'agit donc d'un homme d'action et de science remarquable dont le choix indique un lecteur pour le moins averti. Le chanoine Milliet d'Arvillars possède, quant à lui, deux livres du sieur Du Verdier : un *Abrégé de l'histoire de l'Espagne*[4] et un *Abrégé de l'histoire des Turcs, contenant tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le règne de vingt-trois empereurs*[5]. Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est d'écrire une histoire totale du pays envisagé à la fois en ce qui a trait à la vie politique en évoquant les rois, empereurs, ministres, mais encore à la vie économique, sociale, aux affaires diplomatiques et militaires. On comprend alors qu'avoir un tel ouvrage permette de connaître l'essentiel sur une puissance étrangère. C'est seulement par son titre, *État général de l'empire authoman*, que l'on sait que le révérend Pralet a trois tomes et non les quatre parus en 1695 d'un « solitaire turc ». En effet, le nom de l'auteur s'est estompé face à celui du traducteur en français : M. de La Croix. Pour ces quatre lecteurs, c'est à la fois la curiosité mais aussi le désir de mieux connaître la grande menace qui pèse sur la chrétienté depuis la prise de Constantinople en 1453 qui les animent dans leur découverte des Turcs, de l'Infidèle, de la Sublime porte, du monde mulsuman.

La découverte de l'autre, différent du point de vue religieux, semble souhaitable chez ces chanoines, en nombre hélas trop réduit, pour des gens que le désir de se cultiver anime. Parmi les livres d'histoire, il est tout naturel de retrouver de nombreuses biographies. Le chanoine Milliet d'Arvillars possède plusieurs monographies de ce genre qui sont le témoignage d'un homme féru de politique et s'intéressant particulièrement, on peut le supposer, à l'action des grands personnages de l'État en matière de religion. C'est sous cet angle et au regard de leur rôle dans le domaine de la culture que l'on peut les aborder. Pas moins de cinq livres sont écrits par le même auteur : Gatien de Courtilz de Sandras. On sait peu de choses à son propos, tout au plus qu'il était membre de la compagnie des Mousquetaires du roi jusqu'en 1688, après dix-huit années de service pour vivre de sa plume en produisant surtout des ouvrages historiques et des pamphlets, publiés soit en Hollande, soit à Cologne. Il finit sa vie à la Bastille et au cours de ses neuf dernières années, il rédigea les *Mémoires de M. de d'Artagnan*[6], parues en 1700, grâce au témoignage rapporté par le gouverneur de la prison, ex-compagnon de son héros dont les aventures sont racontées dans un style très picaresque et rapportent des épisodes à la fois vrais et faux. Le chanoine de Moutiers dispose du recueil des testaments politiques de quatre grands personnages que sont le cardinal de Richelieu, le duc de Lorraine Charles V, Colbert[7] et Louvois[8]. Les quatre volumes sont repérés séparément dans

[1] Girolamo BRUSONI, *Histoire d'Italie*, Turin, Zappata, 1680, in-fol.

[2] Charles du FRESNE DU CANGE, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français jusqu'à la conquête des Turcs*, Paris, Impr. Roy., 1657, in-2.

[3] Dimitrie CANTEMIR, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, J.-N. Le Clerc, 1743, in-4.

[4] Gilbert Saulnier DU VERDIER, *Abrégé de l'histoire de l'Espagne*, Paris, Luyne, 1663, in-16.

[5] Gilbert Saulnier Du VERDIER, *Abrégé de l'histoire des Turcs, contenant tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le règne de vingt-trois empereurs*, Paris, Edme Pepingue, 1653, in-12.

[6] Gatien de COURTILZ de SANDRAS, *Mémoires de M. de d'Artagnan*, Cologne, P. Marteau, 1700, in-12.

[7] Gatien de COURTILZ de SANDRAS, *Colbert*, La Haye, Henry Van Bulderen, 1693, in-12.

[8] Gatien de COURTILZ de SANDRAS, *Louvois*, La Haye, P. Philips, 1694, in-12.

la bibliothèque, donc on est sûr qu'aucun grand homme n'est oublié. Richelieu[1] a séduit son lecteur à plus d'un titre. Tout d'abord, il s'agit d'un évêque qui fit appliquer les décrets du concile de Trente dans son diocèse de Luçon avec beaucoup de rigueur. Un siècle plus tard, ce prélat reste toujours un modèle même si la Réforme catholique est passée en Savoie. C'est ensuite son accession au poste d'aumônier de la future épouse de Louis XIII, Anne d'Autriche, dès 1615, puis le fait de recevoir du roi le titre de « conseiller en nos dits conseils et principal ministre de notre Etat » en 1629 illustrant la combinaison des pouvoirs religieux et politiques en une même personne qui peuvent avoir séduit ce chanoine cultivé. Peut-être, ce dernier a-t-il acquiescé à la politique religieuse surtout répressive menée par le cardinal qui n'acceptait pas que la politique royale fût critiquée aussi bien par les protestants que par les catholiques. Il percevait les protestants comme une menace pour l'État, d'où le siège de La Rochelle a valeur de symbole, représentant à la fois une forteresse qui résiste et complotant avec l'Angleterre. Sa capitulation, le 28 octobre 1628, entraîna l'édit de Grâce ou paix d'Alais le 27 juin 1629, par lequel les protestants perdaient leurs places de sûreté mais conservaient leur liberté de culte. La lutte contre les protestants du Pays de Gex menée par le clergé savoyard fut également longue et acharnée pour permettre au final une unité religieuse dans les États de Savoie. Richelieu a pu intéresser Milliet d'Arvillars car il mena un combat résolu contre les jansénistes. Ainsi, il fit arrêter Saint Cyran, considéré comme le principal propagateur du jansénisme en France et le fit enfermer de 1638 à 1643. Un peu plus d'un demi-siècle plus tard, soit juste avant la mort du chanoine tarin, la bulle Unigenitus, proclamée en France en 1713, ne le fut pas en Savoie pour ne pas relancer une éventuelle querelle religieuse. Le second tome du recueil des *Testaments politiques*[2] est consacré à Charles V duc de Lorraine, qui peut-être qualifié de grand chef militaire au service de la chrétienté. Bien qu'ayant mis ses talents au service de l'empereur Léopold 1er, il remporta une victoire décisive contre les Turcs à Mohacs sur le Danube en 1687. Le troisième tome contient le *Testament politique de Messire Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'État, où l'on voit ce qui s'est passé sous le règne de Louis Le Grand jusqu'en l'an 1684*. Recommandé par Mazarin au roi comme étant « très fidèle », Colbert devînt Contrôleur général des Finances en 1661 et très vite le personnage le plus important du « Conseil d'en haut », autant dire le ministre le plus important de la première moitié du règne de Louis XIV. Connaissant à coup sûr les nombreux codes et ordonnances promulgués pour permettre une bonne administration de l'État, de même que la politique économique très interventionniste pratiquée pour accroître la richesse du royaume, Milliet d'Arvillars a certainement porté son attention sur le rôle de Colbert concernant les arts et les sciences. Très versé dans les sciences médicales qui le passionnent comme en fournissent la preuve les vingt-quatre livres possédés sur le sujet, il sait que Colbert a soutenu la publication du *Journal des savants* en 1665, a organisé les Académies des sciences en 1666, de la musique en 1669 et de l'architecture en 1671. Propriétaire de vingt-deux ouvrages de Belles-Lettres, il a pu lire dans l'œuvre écrite par Colbert que le ministre a renforcé l'action de l'Académie française créée par Richelieu et multiplié par trois le nombre de volumes de la bibliothèque du roi entre 1666 et 1682, tout en octroyant par ailleurs des pensions aux artistes et écrivains, manière à la fois de les encourager et de mieux les contrôler. Colbert est donc à l'origine d'une véritable politique culturelle destinée à affirmer la gloire de Louis XIV dans la première partie de son règne dont prend conscience le chanoine. Bien sûr, il a appris la rivalité existant entre les clans des Colbert et des Le Tellier-Louvois dont le marquis de Louvois est la figure emblématique. Comme le raconte son testament politique, il devînt en 1675 secrétaire d'État à la guerre et inaugura très vite la stratégie dite de cabinet destinée à palier un manque de grands génies militaires après la mort de Turenne en 1675 et le départ de Condé de l'armée. La figure de Vauban est bien présente dans l'œuvre militaire entreprise par Louvois : la « ceinture de fer » qui entourait le « pré carré » du roi ponctuée de cent une places fortes marqua alors le paysage de la France de la fin du XVIIe siècle. À ce propos, le chanoine connaît *L'Art de fortifier* de Claude-François Challes-Milliet. L'ecclésiastique n'a certainement pu qu'être intéressé par la politique coercitive menée par Louvois à l'égard des protestants qui furent amenés à déserter l'armée française par le refus d'accepter de se convertir, qui furent victimes de dragonnades en certaines régions et qui virent les ouvrages d'inspiration protestante imprimés en France se réduire sur ordre de Louvois qui était aussi surintendant des arts. Assurément, la possession de ces quatre testaments politiques de grands hommes d'État

[1] Gatien de COURTILZ de SANDRAS, *Richelieu*, Amsterdam, Zacharie Chatelain, 1749, in-12.

[2] Théodor Heinrich STRAATMAN, *Testaments politiques, Charles V, duc de Lorraine et de Bar en faveur du roi de Hongrie*, Leipzig, G. Weitmen, 1696, in-12.

traduit un goût pour les affaires politiques que confirme la présence dans la bibliothèque étudiée d'un livre en deux parties in-12 de Gatien de Courtilz de Sandras traitant de la géopolitique à l'échelle de l'Europe : *Nouveaux intérêts des princes de l'Europe, selon l'état où les affaires se trouvent aujourd'hui*[1] (1689). C'est bien l'illustration du souci de cet homme en soutane de ne pas rester à l'écart du monde, mais convaincu de la nécessité de tenter de comprendre le siècle dans lequel il vit. En cela, certains chanoines savoyards ne sont pas très différents de leurs collègues français comme ce curé Georges Ignace Boillon de Rochejean, dans le Haut-Doubs, qui pouvait lire l'*Histoire des révolutions d'Angleterre* d'Orléans, l'*Abrégé d'histoire d'Espagne*, *Élément d'histoire d'Angleterre* de Millot, l'*Histoire générale d'Espagne* (neuf volumes), l'*État politique de l'Europe*. On peut encore retrouver chez le chanoine de Vesoul Antoine Ignace Demongenet en 1789 l'*Histoire d'Angleterre* en deux volumes[2]. Par contre, le chanoine de Saint Brieuc, Christophe-Michel Ruffelet, tend à se distinguer de ses confrères savoyards par son intérêt marqué pour l'Europe du Nord-Angleterre, la Suède, l'Allemagne ou la Russie - et par « un certain penchant pour l'exotisme : l'Amérique, l'Asie, l'Afrique, la Chine, le Japon, le Siam, le Mexique, l'Orénoque, Le Paraguay, le Pérou représentent quinze titres pour soixante-douze volumes »[3]. Il apparaît clairement que ce dernier aspect n'est pas un sujet de curiosité pour les membres des chapitres de cathédrales de Savoie.

Parmi les livres d'histoire, certains sont particuliers : les dictionnaires historiques. L'un des plus célèbres est celui de Louis Moreri dont le titre exact est : *Grand Dictionnaire historique ou Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane*[4]. La notice descriptive explique quelle est l'ambition de l'ouvrage, « qui contient en abrégé les vies et les actions remarquables des patriarches, des juges, des rois, des juifs, des papes… des empereurs, des rois, des princes illustres et des grands capitaines… l'établissement et le progrès des ordres religieux et militaires, et la vie de leurs fondateurs : les généalogies de plusieurs familles illustres de France et d'autres païs. L'histoire fabuleuse des dieux, et des héros de l'antiquité payenne : la description des empires, royaumes, républiques … avec l'histoire des conciles généraux et particuliers, sous le nom des lieux où ils ont été tenus ». Essentiellement, se retrouvent des articles historiques et biographiques classés dans l'ordre alphabétique. L'étude de personnages historiques côtoie celle de personnages mythologiques, ce qui fut reproché à l'auteur par certains critiques. L'ouvrage a été dédié à Monseigneur Gaillard de Longjumeau, évêque d'Apt, dont Moreri fut l'aumônier, après avoir fait ses humanités à Draguignan, sa rhétorique chez les jésuites d'Aix-en-Provence, après avoir été ordonné prêtre à Lyon où il enseigna la théologie jusqu'en 1674. Au départ, la première édition faite à Lyon cette même année comprend un seul volume. Mais un second volume paraît en 1681, un an après la mort de l'écrivain. En 1759, est publiée à Paris la vingtième et dernière édition qui est dite la meilleure avec dix volumes. C'est que l'œuvre entreprise par l'ecclésiastique, mort dès l'âge de 37 ans, qui n'était pas forcément originale mais laissait entrevoir la très grande érudition de son auteur, fut poursuivie par d'autres intellectuels. Bien qu'incomplet et contenant certaines erreurs, ce dictionnaire se voulait être une véritable encyclopédie. Elle fait autorité à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, donc ceci explique sa présence dans les bibliothèques de chanoines morts entre 1720 et 1743 qui ont pour noms : Milliet d'Arvillars, Deléan, Thovex, de Regard, Martin. Ils ont pu trouver dans cet ouvrage sans cesse réactualisé, plusieurs fois traduit en allemand, en anglais, en espagnol et en italien, une multitude d'informations pour décrire, analyser, comprendre le monde au passé et au présent. C'est pourquoi il supplanta très vite un livre du même type publié en 1668 : le *Dictionnaire théologique et historique, poétique et cosmographique*[5] de Juigné-Broissinière. Le chanoine, Pierre Lachenal, de la cathédrale Saint-Pierre de Moûtiers, laisse ce livre, à sa mort, en 1701. Il est la reprise de

[1] Gatien de COURTILZ de SANDRAS, *Nouveaux intérêts des princes de l'Europe, selon l'état où les affaires se trouvent aujourd'hui*, Cologne, Pierre Marteau, 1685, in-12.

[2] Michel VERNUS, « La culture du clergé comtois au XVIIIe siècle », *Annales de l'Est*, 1998, pp. 129-158, pp. 142 et 139.

[3] Olivier CHARLES, « Un précurseur ? Christophe-Michel Ruffelet (11 janvier 1725-21 août 1806) chanoine et historien à l'époque des Lumières », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 111, n° 2, 2004, pp.89-100.

[4] Louis MORERI, *Grand Dictionnaire historique ou Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane*, Lyon, 1683, D. Thierry, in-2.

[5] Daniel de JUIGNE-BROISSINIERE, *Dictionnaire théologique et historique, poétique et cosmographique*, Paris, 1650, Guillaume Le Bé, Jean Roger, in-4.

beaucoup d'articles du *Dictionarium historico-poeticum*[1] de Charles Estienne, augmentés, d'autres rajoutés par l'auteur, complétés au fur et à mesure de huit à dix éditions ultérieures. Les dictionnaires de Moreri et de Juigné-Broissinière marquent une rupture dans la liste chronologique des dictionnaires historiques parce qu'ils sont écrits en langue vulgaire, c'est-à-dire en français et non en latin. Mais ils sont incomplets et l'esprit critique y fait souvent défaut comme le dit le philosophe Pierre Bayle, auteur du *Dictionnaire critique*[2], paru en 1696 :

> *« J'entre dans les sentiments d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin. Les premiers auteurs de dictionnaires ont fait bien des fautes, mais ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Moreri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée ».*

Cependant, l'ouvrage de cet écrivain qui annonce l'esprit philosophique du XVIIIe siècle n'est pas apprécié par les chanoines savoyards puisqu'on n'en trouve pas trace, tant il constitue un examen critique des dogmes et des traditions, tout en étant une apologie de la tolérance, de la liberté de pensée, c'est-à-dire d'une conception nationaliste de la religion. D'ailleurs, ce dictionnaire dont la première édition datait de 1697, critiquant la vision manichéenne du monde présentée par l'Église, attestant du scepticisme ou de l'incrédulité de son auteur, peut être considéré comme un écrit précurseur de ceux de Voltaire, autre philosophe combattu par l'épiscopat du diocèse de Genève-Annecy.

À part, doivent être abordés les livres écrits par Claude-François Ménestrier[3] que possèdent certains chanoines. Vincent Marcoz[4], à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1708, laisse le « livre du blason » et l'un de ses successeurs dans la même collégiale Claude-Ferdinand Martin fait de même en 1743. Leur collègue Jean-Antoine Bardy d'Annecy en 1759 l'a également mais en deux exemplaires. Qui est cet auteur ? Qu'est-ce donc que ce livre ? Il s'agit d'un jésuite, né à Lyon. Mais son livre le plus connu est retrouvé aussi chez beaucoup de curés savoyards car son auteur a été professeur d'humanités et de rhétorique, à Chambéry, au collège, en 1650, avant d'enseigner à Vienne et à Grenoble. Parallèlement, il se spécialise dans l'étude de la science du blason, des emblèmes, des médailles, des jetons. On sait qu'il fut chargé par la ville de Lyon d'organiser des fêtes pour Louis XIV, de passage en 1658. Plus tard, il y organise encore des spectacles, parades et entrées, propose les décors du collège de la Trinité et de l'Hôtel de Ville, devient même conservateur de la bibliothèque qu'il enrichit par l'acquisition de nombreux manuscrits. Il compose, par ailleurs, un grand nombre d'ouvrages sur la noblesse, la chevalerie, Louis XIV, comprenant des planches gravées, des recueils d'emblèmes expliquant entre autres les spectacles qu'il avait organisés comme les pompes funèbres de Condé en 1687, les fêtes rendues en hommage à François de Sales à Grenoble, le feu d'artifice tiré du Pont de Saône, à Lyon. Érudit à multiples facettes, ce prêtre savant mondain a un savoir encyclopédique, est aussi un grand prédicateur à l'occasion de missions faites dans les campagnes, est titulaire de nombreuses chaires d'enseignement dans le royaume, s'est rendu en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Angleterre. C'est un homme fascinant qu'il n'est donc pas étonnant de retrouver dans les bibliothèques ecclésiastiques savoyardes. La possession d'un tel livre atteste de l'esprit curieux, l'esprit sensible à cette forme particulière de faire l'histoire à travers l'analyse des emblèmes de leur propriétaire. Celui-ci se distingue en tant que lecteur de la plupart des autres membres du groupe des chanoines.

Les chanoines de Savoie ont-ils beaucoup de livres traitant spécifiquement de l'histoire de l'Église ? À l'évidence, il semblerait que non. Trop de livres sont répertoriés sans noms d'auteurs avec des intitulés trop généraux comme *Histoire chrétienne* chez le chanoine Duclos, ou *Historia ecclesiastica* chez son collègue Pralet, ou *L'esprit chronologique de l'histoire sacrée* chez Deléan. On découvre que le chanoine Deburinge de Samoens a pu lire l'*Histoire*

---

[1] Charles ESTIENNE, *Dictionarium historico-geographicum-poeticum*, Londres, B. Toocke, 1686, in-2.

[2] Pierre BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Reinier Leers, 1697, in-2.

[3] Claude-François MENESTRIER, *La Méthode du Blason*, Lyon, Th. Amaubry, 1689, in-12.

[4] A.D.S. 2C 2576 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1759, vol.2, fol. 649-652. Inventaire des biens du Rd Jean-Pierre MARCOZ, curé de Saint-Christophe, rière la cité de Maurienne.

sainte[1] de Pierre Gautruche qui vise à raconter l'« histoire des papes des onze premiers siècles de l'état de l'Eglise avec ce qui s'est passé de plus mémorable » dont la première édition à Paris est de 1702. L'auteur présente la particularité d'avoir obtenu une certaine notoriété pour un livre plus divertissant a priori intitulé *Histoire poétique pour l'intelligence des poètes et des auteurs anciens*[2]. Dans la liste des livres du chanoine Jacques-François Duc[3], mort à Chambéry en 1814, donnés au séminaire de la ville, émerge l'ouvrage de Hyacinthe Robillard d'Avrigny qui a pour titre *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'à 1716*[4]. Il est publié après la mort de cet historien du siècle de Louis XIV, aux écrits appréciés pour la précision de la plume et la rigueur de leur structure. Pour celui qui, comme ce chanoine de la ville, veut une référence chronologique pour rédiger une note, il s'agit d'un abrégé très didactique. Deux auteurs décrivant l'histoire de l'Église sont aussi présents mais pour un même titre puisque l'un est le continuateur de l'autre. Le chanoine Sollard de Saint-Jean-de Maurienne[5] laisse l'*Abrégé des annales ecclésiastiques de toute l'histoire du catholicisme jusqu'en 1198*[6], rédigé par César Baronius et publié entre 1588 et 1593. Il s'agit d'une personnalité de l'Église de tout premier plan, historien, général de la congrégation de l'Oratoire en 1593, puis nommé par le pape en 1596 cardinal et bibliothécaire du Vatican. Son œuvre principale est réimprimée en 1738-1757 à Lucques en trente-huit volumes, ce qui donne une idée de l'érudition de son auteur. Chez le chanoine Milliet d'Arvillars de Moûtiers, se trouve non seulement cet ouvrage mais aussi celui de son continuateur, Henri de Sponde, qui a poursuivi le travail en 1639, avec l'accord de Baronius pour la période allant de 1197 à 1622. Ce chanoine de Tarentaise aisé a pu rassembler l'ensemble des volumes. Il n'est pas interdit de penser que le lecteur a dû être fasciné par la personnalité de l'historien qui est aussi évêque de Pamiers depuis 1625, un diocèse des Pyrénées montagneux comme celui du chanoine. Ce dernier meurt en 1720 alors que l'évêque décède en 1643 mais après pour le second qu'il ait parcouru, effectué de nombreuses visites pastorales à cheval ou à pied comme elles existent en Savoie afin de mieux conforter la vie religieuse ou encore encouragé l'entretien des édifices religieux même isolés alors que parallèlement s'édifient en Savoie chapelles et églises baroques en prolongement des décrets du Concile de Trente. Tout cela, à savoir une personnalité aussi exceptionnelle, active dans un diocèse présentant certains points communs avec celui de la Tarentaise, l'ecclésiastique de Moûtiers ne pouvait pas l'ignorer, d'où certainement le choix d'avoir acheté deux livres complémentaires. Un autre prélat, Antoine Godeau, connu plus pour ses œuvres pastorales fidèles au concile de Trente également, mais qui a rédigé des œuvres historiques, est présent chez les chanoines de Regard d'Annecy et Borel de Saint-Jean-de-Maurienne[7]. Le Livre retrouvé s'intitule *Histoire de l'Église*[8]. Elle rappelle en partie celle de Baronius, mais elle n'est pas d'une grande qualité. Pourtant, elle est la première du genre à être écrite en français, à la différence de l'*Historia ecclesiastica* retrouvée chez le chanoine de Chambéry, Pralet.

Le chanoine Pralet s'avère être le seul à posséder des livres de Dom Calmet qui fut pourtant un érudit important au XVIIIe siècle. Savant d'une grande connaissance tant en théologie, en histoire qu'en philosophie, ce moine bénédictin se rendit dans de nombreux monastères pour se former d'abord, puis pour consulter les riches bibliothèques afin d'élaborer de nombreuses compilations historiques. Celui qui fut abbé de Senones dans les Vosges avant d'être nommé abbé de Saint-Léopold de Nancy en 1718 est lu par le chanoine de Chambéry à travers

---

[1] Pierre GAUTRUCHE, *Histoire sainte*, Paris, Nicolas Le Gras, 1702, in-12.

[2] Pierre GAUTRUCHE, *Histoire poétique pour l'intelligence des poètes et des auteurs anciens*, Lyon, Jean-Baptiste Deville, 1675, in-12.

[3] Archives du grand séminaire de Chambéry, Médiathéquede Chambéry-Malraux. Bibliothèque du Rd DUC Jacques-François, chanoine de la cathédrale de Chambéry en 1803.

[4] Hyacinthe ROBILLARD d'AVRIGNY, *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'à 1716*, Paris, 1720, Jacques Guérin, in-12.

[5] Archives du chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, dossier n° 105. Inventaire des meubles de feu Rd SOLLARD, aux fins de les vendre.

[6] César BARONIUS, *Abrégé des annales ecclésiastiques de toute l'histoire du catholicisme jusqu'en 1198*, Anvers, Plantin, 1601, in-fol.

[7] A.D.S. 6 E 9872 Minutes du notaire Odomard de Saint-Jean-de-Maurienne.
Inventaire des biens du Rd Jean BOREL, chanoine de l'église cathédrale de la ville, 13 mars 1684.

[8] Antoine GODEAU, *Histoire de l'Eglise*, Paris, Augustin Courbé, 1653, in-2.

l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* et le *Dictionnaire historique et critique de la Bible*[1] (1722-1728). Ce dernier ouvrage est plusieurs fois réimprimé au XVIIIe siècle mais il semble qu'il y ait peu d'ecclésiastiques savoyards intéressés par l'exégèse, par la critique de la Bible.

Les vies de saints occupent une place très importante dans les livres détenus par les chanoines. Certains d'entre eux ont des ouvrages se rapportant spécifiquement à un saint particulier, d'autres préfèrent des manuels en abordant plusieurs. Adrien Baillet est un auteur qui fait référence à ce propos puisque son ouvrage le plus connu est retrouvé entre les mains des chanoines Coppier, Sollard, Grange[2], Borel, Milliet d'Arvillard. Il s'intitule *Les Vies des saints disposées selon l'ordre des calendriers et du martyrologe avec l'histoire de leur culte*[3]. Les trois premiers volumes sortent en 1701, le quatrième en 1704 avant d'être plusieurs fois réédités. Mais, dès 1707, puis en 1711, les deux premiers volumes sont mis à l'index par Benoît XIV car ils comportent des erreurs et l'auteur a parfois fait preuve d'un esprit critique excessif.

Un même type d'ouvrage est possédé par les chanoines Deburinge, Favre et Duclos. Il s'agit des *Fleurs des vies des saints*[4] d'Amable Bonnefons. Ce jésuite veut dans ses nombreux livres enseigner à la fois des connaissances spirituelles élémentaires et les principales actions des vies des saints pouvant être instructives pour les fidèles et les clercs surtout. Ces ouvrages parus dans la première moitié du XVIIe siècle sont l'objet d'une large diffusion. Certains écrivains peuvent être influencés par le jansénisme comme Baillet ou être les chefs de file de ce mouvement à l'image d'Arnauld d'Andilly qui a commenté des *Lettres de sainte Thérèse*[5] lues par les révérends Gindre[6] et de Regard. L'auteur d'une *Apologie pour les Saints-Pères* (1651) n'a pu qu'être séduit par la figure de Thérèse de Jésus dite d'Avila. Lui adopte sur la grâce les thèses les plus rigoureuses de l'augustinisme, elle, entre au carmel de l'Incarnation d'Avila en 1535 mais veut en 1652 vivre selon une règle plus stricte, ce qui l'amène à fonder un autre couvent à Avila, puis d'autres encore dans toute la Castille. Parallèlement, Jean de La Croix crée selon la réforme instituée par la mystique espagnole une série de carmels masculins. Le chanoine Martinet s'intéresse aussi à Sainte Thérèse qui le fascine sûrement à la fois par son dynamisme - seize maisons féminines fondées à la fin de sa vie en 1580 - et par son mysticisme par lequel elle fait partager le cheminement de la grâce dans les sept « demeures » de l'âme. L'official de Chambéry a pu lire tout cela dans la *Vie de sainte Thérèse*[7], écrite par l'auteur laïc et janséniste, Joseph de Villefore. Cet auteur qui se spécialise dans les productions hagiographiques s'intéresse à la *Vie des saints Pères d'Orient et d'Occident*[8] qu'il fait paraître en 1708, que connaît le révérend Coppier. Il écrit également une *Vie de saint Bernard*[9], en 1701. Le révérend de Regard connaît par ce biais l'œuvre du fondateur et premier abbé de Clairvaux en Bourgogne en 1115. Il n'ignore rien du rôle important joué par les moines du XIIe siècle dans la rénovation de l'Église, en particulier celui tenu par les cisterciens. Il a certainement été fasciné par le rôle de Bernard de Clairvaux, tour à tour rédacteur des statuts des Templiers, défenseur des droits de l'Église contre les puissants, conseiller des papes, à l'origine de l'élection d'Innocent II en 1130, théologien capable de faire

---

[1] CALMET, *Dictionnaire historique et critique, géographique et littéraire de la Bible*, Paris Emery, 1722, in-2.

[2] A.D.H.S. VI C 1332 Tabellion de Bonneville, 1714, fol. 251-273. Inventaire des biens delaissés par Rd Jacques GRANGE, prêtre et chanoine de la ville, 5 février 1714, no[re] Martinez.

S'en suivent les livres trouvés dans le dit cabinet.

[3] Adrien BAILLET, *Les Vies des saints disposées selon l'ordre des calendriers et du martyrologe avec l'histoire de leur culte*, De Nully, 1704, in-8.

[4] Amable BONNEFONS, *Fleurs des vies des saints*, Lyon, César Chappuis, 1684, in-12.

[5] Arnauld d'ANDILLY, *Lettres de sainte Thérèse*, Paris, Pierre Le Petit, 1660, in-16.

[6] A.D.H.S VI C 1332 Tabellion de Sallanches, 1725, fol. 251-273. Inventaire des effets du Rd Etienne GINDRE, chanoine et sacristain de la collegiale de Saint Jacques de Sallanches, 9 mai 1725, no[re] Cullar.

[7] Joseph-François de BOURGOING de VILLEFORE, *Vie de sainte Thérèse*, Paris, Vve Estienne, 1748, in-12.

[8] Joseph-François de BOURGOING de VILLEFORE, *Vie des saints Pères d'Orient et d'Occident*, Paris, Jean Mariette, 1711, in-12.

[9] Joseph-François de BOURGOING de VILLEFORE, *Vie de saint Bernard*, Paris, Prelard, 1723, in-4.

condamner en 1140 les idées rationalistes d'Abélard ou encore celui qui prêche la deuxième croisade à Vézelay en 1146. Le chanoine, admiratif des multiples actions de celui qui est canonisé en 1174, a peut-être trouvé dans les lettres, les traités théologiques de cet homme doté d'une grande spiritualité la source d'inspiration pour écrire ses sermons, ses prêches à la cathédrale d'Annecy. Un autre auteur est présent à travers deux livres consacrés à la vie de deux saints de l'Église catholique. Il s'agit de Pierre-Thomas Du Fossé, écrivain et hagiographe de Port-Royal, influencé par de grandes figures du courant janséniste alors, qui se nomment Le Maître de Saci, Antoine Le Maître et Le Nain de Tillemont. Les chanoines d'Annecy, Duclos en 1704 et Perréard en 1764, connaissent *La Vie de Dom Barthélémy des Marthyrs religieux de l'ordre de Saint Dominique, archevesque de Brague, en Portugal*[1]. Cet évêque qui s'implique dans la rédaction des canons touchant la réforme du clergé lors du concile de Trente avait vu son histoire déjà retracée en espagnol et en portugais par cinq auteurs dont le premier est le Père Louis de Grenade que traduit Du Fossé en 1663 avec l'aide de M. de Saci. Cette Vie connut trois éditions, signe qu'elle est édifiante pour le public comme celle de saint Thomas, archevêque de Cantorbery et martyr, revendiquée par Du Fossé en 1662 et possédée par le chanoine Jean Borel de Saint-Jean-de-Maurienne qui collectionne cinq vies de saints de l'Église catholique romaine. *La Vie de saint Thomas* fut dédiée au roi Louis VII qui avait protégé Thomas Becket et l'avait réconcilié avec Henri II d'Angleterre. L'homme d'Église mauriennais montre par cette acquisition qu'il délaisse en 1784 qu'il s'intéresse à l'histoire de l'Église d'Angleterre, à ses rapports avec la papauté, qu'il est certainement lui aussi un homme de convictions à l'image de l'archevêque de Cantorbery, prélat ascétique et héros de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine dans laquelle on raconte qu'il se mortifiait en portant le cilice caché sous ses habits et lavait chaque soir les pieds de treize pauvres, les nourrissait et les renvoyait avec quatre pièces d'argent. C'est toute la vie de celui qui veut défendre les droits et privilèges de l'Église catholique romaine face au roi d'Angleterre considérant le clergé anglais comme une forme de contestation de son pouvoir qui a dû procurer du plaisir au lecteur de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne. Installé devant son bureau, il a suivi Thomas Becket lorsqu'il accepte le compromis de Westminster du 11 octobre 1163 mais refuse les constitutions de Clarendon du 30 janvier 1164 au nom du principe de la supériorité pontificale. Il a certainement été impressionné par la force de caractère et de conviction de celui qui s'oppose même à des prélats de sa propre Église peu soucieux de respecter le principe de hiérarchie ecclésiastique. Le lecteur a dû apprécier à travers le récit dans lequel les cisterciens de l'abbaye de Pontigny dans l'Yonne accueillent pendant deux ans le saint homme avant son retour à Cantorbéry en 1170 après une conciliation qui ne dura pas et une fin tragique : l'assassinat perpétré par quatre chevaliers anglo-normands suite à un ordre plus ou moins implicite du roi Henri II. Voici un destin bien singulier qui a dû marquer l'imaginaire du chanoine Borel qui trouve des modèles susceptibles d'inspirer sa vie d'ecclésiastique au quotidien dans ses lectures à travers l'évocation des actions et des convictions de grands prélats de l'Église de France. L'un d'entre eux est Gaston de Renty évoqué sous la plume de Jean-Baptiste Saint-Jure, qu'apprécient aussi les chanoines Michelland de Saint-Jean-de-Maurienne et Duclos d'Annecy, chantre de la cathédrale. *La Vie de Monsieur de Renty*[2] paraît en 1651 mais connaît treize rééditions jusqu'à la fin du XVIIe siècle, sans compter celles faites en italien, en allemand, en anglais. C'est dire si l'œuvre écrite par Saint Jure qui est le directeur de conscience de Renty après la mort du Père Charles de Condren remporte un succès certain. En quoi la vie de ce laïque issu de la noblesse est-elle exemplaire au plan spirituel ? D'abord, il est peu commun qu'un membre de ce milieu social renonce, comme il le dit lui-même, à « tous les emplois de vanité et d'ambition ». Ce renoncement, ou cette conversion, trouve son origine dans une mission des Pères de l'Oratoire près de Paris à laquelle il assiste. Dès lors, il consacre sa vie chrétienne à honorer la Parole du Christ en communiant chaque jour, en faisant la charité, en étant médiateur lors de tensions entre ordres religieux, puis en prenant la tête de la Compagnie du Saint Sacrement de 1639 à sa mort en 1649. Sa sainteté transparaît dans les quatre cent vingt lettres issues de sa correspondance écrites entre 1640 et sa mort dont une du 16 juin 1642 qui affirme la place des laïques dans l'Église :

> *« Tout autant que nous sommes des baptisés, nous avons revêtu Jesus Christ et ni les lieux, ni les habits, ni les vœux n'augmentent rien à la perfection chrétienne, mais sont des moyens*

[1] Pierre-Thomas Du FOSSE, *La Vie de Dom Barthélémy des Marthyrs religieux de l'ordre de Saint Dominique, archevesque de Brague, en Portugal*, Paris, Petit, 1644, in-8.

[2] Jean-Baptiste SAINT-JURE, *La Vie de Monsieur de Renty*, Lyon, Delagrave, 1659, in-12.

faciles d'y arriver. Et je crois que ce serait une très grande erreur de vouloir faire changer une personne de son état et de sa condition pour lui faire trouver la perfection ; comme si Notre Seigneur n'avait pas sanctifié tous les états, fait usage de tous et ne communiquait pas la plénitude de son Esprit à toute son Eglise ».

Gaston de Renty prolonge l'action initiée par Henri de Levis, duc de Vendatour, en 1630, voulant créer une congrégation de laïques et de prêtres voués à la charité, ce qui représente une forme d'apostolat nouvelle alors, même si elle disparaît en 1665. Les trois chanoines savoyards, propriétaires de la *Vie de M. de Renty*, sont presque à coup sûr des individus dotés d'un esprit d'ouverture spirituelle certain.

Il est intéressant de relever que chez un chanoine passionné d'histoire religieuse comme Jean-Claude Coppier, qui a vingt-deux livres de cette sorte, et chez son collègue François Voisin d'Annecy[1], qui décède un an avant lui en 1731, un seul livre sur le sujet, à savoir la *Vie de Monsieur Vincent de Paul*. On le retrouve chez l'annécien, Claude Perréard, à sa mort, en 1764. C'est un livre de référence. En fait, le titre exact est *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*[2]. L'auteur, Louis Abelly, fait souvent parler le saint dans sa biographie afin de le rendre le plus vivant possible pour le lecteur peu averti. Le lien avec la Savoie de Saint François de Sales apparaît avec le fait que Monsieur Vincent devient le supérieur du premier monastère parisien de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie en 1622 lorsque survient le décès du prélat savoyard. Comme ce dernier, il veut enraciner la foi catholique en profondeur ; alors, il fonde en 1625 la Congrégation de la Mission destinée à évangéliser les pauvres des campagnes, qui prend le nom de Lazaristes, lorsqu'elle établit son siège à l'ancien prieuré Saint-Lazare à Paris, en 1632. Sa vie est consacrée au service des pauvres dès qu'il devient curé de Chatillon-les-Dombes dans l'Ain en 1617, où il fonde la première Confrérie des Dames de la Charité pour permettre aux dames riches de la ville de financer l'assistance aux pauvres. Comme François de Sales[3], il est soucieux par ailleurs de mieux former les prêtres, alors il organise des retraites de préparation à l'ordination, développe des périodes de formation à l'intention des prêtres, ressemblant aux retraites ecclésiastiques instaurées en Savoie. Le souci de mieux former les prêtres animent les deux saints qui se montrent exigeants en matière de foi et de discipline ecclésiastique à inculquer : un clergé plus instruit doit logiquement être mieux compris et respecté. Un autre point commun rapproche les deux hommes d'Église, outre leur grande bonté et leur savoir religieux : ils condamnent le jansénisme. Abelly montre combien Vincent de Paul critique les positions de Saint-Cyran sur l'Église et le concile de Trente. L'auteur est alors attaqué par les défenseurs de Port-Royal dont Martin de Barcos qui réplique par une *Défense de feu M. Vincent contre les faux discours du livre de sa vie*. Abelly partage également avec les deux prélats la conviction que la formation du clergé est essentielle puisqu'il écrit la *Medulla thelogica*, parue en 1650, qui est un manuel pratique à l'usage de ceux qui se préparent au ministère pastoral. Naturellement, l'importance de transmettre la foi aux fidèles apparaît essentielle à un des principaux initiateurs de la réforme du clergé en France au XVIIe siècle qu'est Adrien Bourdoise. Pour cela, il veut recruter et former des prêtres qui aient « la vocation ». Il le dit à saint François de Sales venu à Paris pour prêcher en 1619, comme cela est raconté dans *La vie de Monsieur Bourdoise*[4] de Philippe Descourveaux parue à Paris en 1714, retrouvée dans les livres légués en 1826 au grand séminaire de Chambéry par le

[1] A.D.H.S. VI C 115 Tabellion d'Annecy, 1731, fol. 637-657. Inventaire des biens du Rd François VOISIN, chanoine du Saint-Sépulcre d'Annecy, 30 octobre 1731, no^{re} Floccard.

[2] Louis ABELLY, *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, Paris, Florentin Lambert, 1664, in-4.

[3] *Les Œuvres du Bienheureux François de SALES, Evesque et Prince de Genève*, Paris, Sébastien Huré, 1652, in-fol.

[4] Philippe DESCOURVEAUX, *La vie de Monsieur Bourdoise*, Paris, L. Fournier, 1714, in-4.

chanoine Bigex[1] :

> *« La prédication que vous pourrez faire dans la suite et toutes les autres que vous pourrez faire dans la suite, quoique très excellentes en elles-mêmes, seront toujours inutiles et sans fruit, pendant que le clergé et le peuple seront dans l'ignorance et le dérèglement ».*

Celui que saint François de Sales appelle « le zélé réformateur de la discipline ecclésiastique » tant il veut répandre les principes hérités du concile de Trente dans l'Église de France, écrit encore :

> *« Le prêtre est le ministre de la toute puissance d'en haut…Le prêtre est l'organe de la vérité céleste… ; le prêtre est la providence de tous ceux qui souffrent…le prêtre (sacerdos : sacra docens) enseigne et donne les choses sacrées. Et c'est dans ces deux augustes fonctions, surtout, que le prêtre nous apparaît…plus grand, en quelque sorte, que la bienheureuse Vierge et mère de Dieu ».*

Bourdoise institue dès 1611 la « communauté » de Saint-Nicolas du Chardonnet qui se transforme assez vite en séminaire, reconnu par lettres patentes du Roi en 1643. La durée de séjour au séminaire est alors variable et Bourdoise la juge insuffisante :

> *« La plupart de ceux qui y viennent ont besoin de tant de choses qu'il leur faudrait un très long temps pour les rendre parfaits : et pourtant ils n'y viennent que pour trois ou pour six mois, ou pour un an, lorsqu'ils ont passé l'âge et qu'ils n'ont plus les dispositions à apprendre et à être dressés ».*

Bourdoise incite les évêques à créer des séminaires dans leurs diocèses et une vingtaine sont fondés à son instigation. À cette époque, à Annecy, les lazaristes ont fondé en 1641, un séminaire d'ordinands offrant une retraite spirituelle à ceux qui désirent être ordonnés et une formation pratique accélérée à la confession et aux cérémonies liturgiques. Le vœu de saint François de Sales est réalisé par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex[2] en 1688 avec la création d'un séminaire destiné à accueillir des futurs clercs ayant fait leur théologie qui reçoivent pendant dix mois une visitation à la vie spirituelle par des conférences et des exercices de piété, à la liturgie, à la pratique des sacrements et à la morale sous la forme des cas de conscience bien utiles à l'exercice du sacerdoce au quotidien. L'évêque d'Annecy institue aussi en 1675 la Bourse des pauvres clercs destinée à payer la pension des séminaristes pauvres. À Moûtiers, en Tarentaise, dès 1661, le chanoine de la cathédrale, docteur de Sorbonne, Révérend Jean-Pierre Perrot instruit pendant dix mois dans sa maison des groupes d'ordinands accueillis à partir de 1676 dans le séminaire fondé par Mgr Milliet de Challes. Le chanoine Bigex qui connaît tout cela et s'est instruit de la vie de Bourdoise doit partager le même attachement que le fondateur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour le détachement du monde marqué de façon nette aux fidèles par le port de la soutane et de la tonsure, pour la méditation, pour le soin des âmes en préconisant la douceur et la patiente, pour l'amour de l'étude partagée par les prêtres mais appris aussi aux fidèles grâce aux petites écoles afin d'inculquer une instruction des rudiments et des vertus chrétiennes. Voilà autant de préceptes que le chanoine savoyard cherche à appliquer au quotidien alliant peut-être comme son maître à penser douceur et rigueur.

---

[1] Bibliothèque du Rd Alphonse Bigex Alphonse, chanoine.
(Louis MORAND Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry, Chambéry imp. savoisienne en 1893, 581 p., p. 361) né à La Balme de Thuy en Genevois, le 24 janvier 1804 ; ordonné prêtre, le 20 juillet 1828, docteur en théologie de la Faculté de Turin, nommé chanoine de la métropole de Chambéry
et aumônier de son oncle, Mgr l'archevêque Bigex ; mort, le 31 août 1834.
à partir de 1876 professeur dans le séminaire fondé par Mgr Milliet de Challes.

[2] A.D.H.S. 1 J 533 Inventaire des livres de la bibliothèque légués par Mgr Jean d'ARENTHON d'ALEX aux Missionnares d'Annecy, 1695.

D'autres chanoines s'intéressent à la vie d'évêques réputés dont ils cherchent à s'inspirer pour mieux exercer leur fonction. Ainsi, le révérend Borel lit avec fruit la *Vie du Père de Condren*[1] écrite par Denis Amelotte. Ce dernier est un prêtre de l'Oratoire, célèbre pour sa traduction française du *Nouveau Testament* et ses prises de position marquées en faveur du pape et très hostiles aux théologiens de Port Royal qu'il qualifie d'hérétiques ou d'imposteurs, qui fait l'éloge de Charles de Condren, longtemps directeur du séminaire de Saint-Magloire, à Paris. Il a pu impressionner le révérend Borel car il est l'un des grands directeurs de conscience du XVIIe siècle. Élu général de l'Oratoire à la mort de Bérulle, il passe alors pour un homme d'une oraison continuelle, d'une grande sainteté qu'il cherche à expliquer, à communiquer à travers des réflexions et des principes regroupés dans un ouvrage posthume intitulé *Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*[2] (1677). Le chanoine Coppier d'Annecy s'instruit en lisant les *Mémoires touchant la religion*[3] de l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul. L'évêque de Comminges qu'il est de 1644 à 1669 est choisi par Louis XIV pour être à la tête du clergé de Tournai en 1669, après que la ville vient d'être conquise par les Espagnols. Mais il joue un rôle important dans la querelle de la régale, c'est-à-dire relative au droit que s'est attribué le roi de France de prendre possession du temporel des évêchés pendant la vacance du siège. En 1663, la faculté de théologie de Paris a fait six propositions sur les libertés gallicanes dont les points essentiels sont : le roi de France ne tient son pouvoir que de Dieu seul, donc il ne peut être déposé par le pape, ni ses sujets déliés de leur serment de fidélité ; également est affirmé que le pape ne peut déposer les évêques que seulement selon les formes et les canons reçus dans le royaume ; de plus, il est dit que le pape n'est pas au-dessus du concile et n'est pas infaillible. En novembre 1681, l'évêque de Tournai préside une commission qui tente de résoudre une crise entre Rome et l'archevêque de Toulouse mettant en jeu la puissance ecclésiastique dans le royaume de France en rediscutant des propositions faites par la Sorbonne mais qu'elle présente alors d'une façon plus générale et plus catégorique. Bossuet se montre critique sur le projet présenté et en présente un autre devant l'assemblée des évêques qui vote le 19 mars 1682 les quatre articles de sa « déclaration sur la puissance ecclésiastique ».

Quant aux autres vies d'hommes d'Église, elles sont peu nombreuses. Le révérend Claude-Ferdinand Martin de Saint-Jean-de-Maurienne dispose d'une *Histoire de Mgr de Cambrai* qui évoque, Fénelon[4], l'archevêque le plus célèbre de ce diocèse du nord de la France administré de 1695 à 1715. Personnalité incontournable du clergé de France dotée d'une grande habileté dialectique, il a pu fasciner son lecteur facilement, impressionné certainement par son orthodoxie chrétienne présente dans les *Maximes des saints*[5] ou le rendre plus ou moins sensible au quiétisme répandu par Mme Guyon en relation avec la communion spirituelle sincère qu'il envisage avec Dieu. Le chanoine Martin se procure cette vie de grand homme afin de savoir l'essentiel à la fois sur le parcours mais aussi sur la pensée, les écrits pour se cultiver en allant à l'essentiel. Il n'a ainsi pas besoin d'acheter les œuvres principales de cet auteur. Son collègue de Samoëns, Michel Joseph Deburinge, laisse en 1725 huit livres d'histoires dont quatre d'histoire religieuse, avec parmi ces derniers une *Histoire du cardinal Richelieu*[6]. Le personnage est à la fois un prélat et un homme politique. L'évêque de Luçon en Vendée, en 1607, se fait remarquer par la bonne administration de son diocèse, le nombre important de missions qu'il organise, ce qui lui vaut de participer aux états généraux du royaume de 1614. Repéré par Marie de Medicis, soutenu par le parti devot, il accède à l'entourage du roi. De retour d'exil, il est fait cardinal en 1622, puis entre au Conseil du roi en 1624 dont il devient rapidement le chef. Au-delà de la lutte bien connue menée contre les protestants, symbolisée par la prise de La Rochelle en 1628, Richelieu entreprend de lutter contre la maison d'Autriche. Voilà qui nous ramène à la Savoie et a pu intéresser le chanoine Deburinge. À travers le livre du Père Charles Vialart, supérieur général de la congrégation des Feuillants, puis évêque d'Avranches en 1640, il peut découvrir les rapports qu'entretiennent la France de Richelieu et Louis XIII avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel. D'ailleurs, l'intitulé complet du livre paru

[1] Denis AMELOTTE, *Vie du Père de Condren*, Paris, Henri Sara, 1643, in-4.

[2] Charles de CONDREN, *Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*, Bruxelles, François Foppens, 1702, in-12.

[3] Gilbert de CHOISEUL, *Mémoires touchant la religion*, Paris, Cl. Barbin, 1685, in-12.

[4] FENELON, *Œuvres* publiées d'après les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes, Versailles, J.-A. Lebel, 1820-1830, in-8.

[5] FENELON, *Maximes des saints*, Paris, Auboin, 1697, in-12.

[6] Charles VIALART, *Histoire du cardinal Richelieu*, Paris, Gervais Alyot, 1649, in-2.

en 1649 le précise : *Histoire du Ministère d'Armand Jean du Plessis Cardinal duc de Richelieu, sous le règne de Louis Le Juste XIII du nom, Roy de France et de Navarre, avec des réflexions politiques et diverses lettres contenant les Négociations des affaires du Piedmont et du Montferrat*. En effet, la Savoie présente alors un fort enjeu géopolitique, géostratégique dans la politique de Richelieu consistant à combattre partout en Europe la Maison d'Autriche. Le chanoine peut prendre connaissance de trois épisodes marquants. En 1624-1625, la France envahit la Valteline, un petit pays entre les possessions espagnoles et les possessions autrichiennes, coupant ainsi les communications entre l'Autriche, l'Italie et l'Espagne. Le coup de force se termine par l'acquisition de Pignerol par la France et du duché de Mantoue par la Maison de Nevers que soutient la France, plus par l'alliance franco-anglaise confortée par le mariage d'Henriette de France et de Charles 1er. Mais Richelieu marque une pause dans ses entreprises militaires à l'extérieur du royaume car il doit mater les révoltes des Grands et des protestants en France. Cependant, en 1629, la guerre reprend car le duc de Savoie, cherchant à étendre ses possessions vers la France, s'allie à l'Espagne. Mais Louis XIII et Richelieu traversent les Alpes au mont Genèvre le 4 mars 1629, repoussent l'ennemi au Pas de Suze et le poursuivent jusqu'à Suze. La guerre reprend un an plus tard puisque le duc de Savoie rompt le traité et appelle les Espagnols en renfort, ce qui oblige Richelieu à la tête d'une armée à prendre la ville de Pignerol au bout de huit jours de siège, en mars 1630. Mais il n'en reste pas là et envahit la Savoie ; Louis XIII entre à Chambéry qui a capitulé et le 16 mai il écrit à propos des conditions de capitulation favorables accordées aux bourgeois des villes de l'avant-pays savoyards qui n'ont donc pas vraiment résisté :

> *« La sorte dont je les ai traités conviera les sujets du duc de Savoie de venir au-devant de moi, et j'estimerai la victoire la plus glorieuse celle où j'aurai davantage pardonné ».*

Par ailleurs, la peste fait des ravages en Savoie comme en Piémont et le prince Charles-Emmanuel, après les revers d'Avigliana le 10 juillet, de Saluces le 20, meurt le 26. Finalement, Victor-Amédée 1er signe les traités de Cherasco du 31 mars et du 30 mai 1631, laissant la forteresse de Pignerol à la France ainsi que le libre passage des armées françaises à travers le duché. Richelieu offre encore la tête de la ligue anti-espagnole pour la liberté de l'Italie au nouveau duc par le traité de Rivoli du 11 juillet 1635. Après la prise de Turin le 17 septembre 1739 par les armées françaises, la régente Christine de France résiste à Richelieu voulant profiter de la mort de Victor-Amédée survenue le 7octobre 1637 et parvient à installer sur le trône le jeune Charles-Emmanuel II ainsi qu'à rétablir l'État savoyard comme interlocuteur incontournable dans les alliances militaires au moment même où meurt Richelieu en 1642. Nul doute que ce sont bien ces aspects géopolitiques qui ont pu passionner cet homme d'Église dont la seule biographie possédée est celle relative à Richelieu. Ainsi, il combine, on peut pourquoi pas le penser, les affaires religieuses, militaires, diplomatiques et la Savoie, sa région d'origine.

Rares sont les livres retrouvés qui sont écrits par des moines. Le révérend Coppier, chanoine d'Annecy, possède les ouvrages des deux les plus réputés. Le premier est Jean Mabillon, qui se spécialise à partir de 1656 dans l'étude des « Antiquités », c'est-à-dire des documents anciens, en établissant petit à petit les règles d'une méthode permettant de distinguer les faux. En 1664, il est envoyé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris. Il s'agit d'un haut lieu de l'érudition monastique, renforcé par les bons soins de Richelieu, qui encourage les recherches relatives à l'histoire politique, administrative et militaire des provinces. En 1681, dom Mabillon publie son *De re diplomatica*[1] qui présente les outils capables d'authentifier un document, d'en faire sa critique, de le confronter avec d'autres sources, de le dater pour le classer par ordre chronologique dans une série d'actes, de rechercher des documents originaux[2]. Ce dernier aspect est facilité par le fait que la congrégation bénédictine de Saint-Maur dispose d'un important réseau d'érudits. En 1690, à l'abbaye de Saint-Germain-des Prés, autour du bibliothécaire qui gère une bibliothèque de plus d'environ sept mille volumes, les recherches sur les documents anciens occupent près de cinquante moines assidus à rétablir la vérité de l'histoire opposée à la méthode d'analyse proposée par les jésuites, les jansénistes ou les protestants. Fondateur de la science diplomatique, Jean Mabillon connaît une grande renommée et devient le protégé de Colbert qui l'envoie en Bourgogne, en Suisse et en

[1] Jean MABILLON, *De re diplomatica*, Paris, L. Billaine, 1681, in-2.

[2] Chantal GRELL, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France d'Ancien Régime (1654-1715)*, Paris, Nathan, 2000, 304 p., pp. 60-61.

Allemagne, pour trouver et authentifier des documents sur l'histoire de la monarchie française, sur celle de l'Église en France, travaillant ainsi indirectement à la gloire du royaume et à la défense de la foi, l'une et l'autre étant étroitement liées. En 1685, il est aussi chargé de récolter des manuscrits, des ouvrages dans les principales bibliothèques d'Italie pour les rapatrier au sein de la Bibliothèque royale, d'où l'écriture de la *Bibliotheca bibliothecarum* parue en 1739, sorte de catalogue raisonné des bibliothèques européennes. Malgré la scrupuleuse critique à laquelle il soumet ses sources, il fait l'objet d'une controverse sérieuse avec Rancé, l'abbé de La Trappe, à propos des études par rapport au travail manuel pour tout moine désireux d'être au service de Dieu. Alors, il écrit une réponse au fondateur de l'ordre des Trappistes, intitulée *Traité des études monastiques* en 1691, qui ne fait que renforcer sa réputation de précurseur de l'historien moderne. Le chanoine Coppier est au courant de cette querelle entre les deux moines érudits et c'est pourquoi il a également *La Vie de dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe*[1] en deux volumes, parue en 1703, sous la plume de Jacques Marsollier. Celui-ci a déjà écrit *La vie de saint François de Sales*[2] parue en 1700 et plusieurs fois rééditée au cours du XVIIIe siècle et du XIXe siècle. Quelles sont les valeurs mises en avant par le fondateur de l'ordre des Trappistes ou cisterciens de la stricte observance qui ont pu être partagées par le chanoine annécien ? En 1662, Armand Jean Le Bouthillier de Rancé décide de devenir abbé effectif du monastère de La Trappe qu'il a fait reconstruire alors qu'il n'en a, depuis son enfance, que le titre et les revenus. Dès lors, il va faire son noviciat, puis déposer les statuts de son ordre et résider à la Trappe à partir de 1664 en instaurant le respect de l'esprit primitif de la Règle de Saint Benoît. Son ordre est reconnu par le pape Innocent XI, en 1678. Le chanoine Coppier, mort en 1732, peut avoir été admiratif devant la passion pour Dieu qui anime Rancé. Les religieux doivent respecter les vertus théologales de foi, d'Espérance et de charité, ainsi que s'attacher à l'eucharistie et à la prière pratiquées au sein de la communauté, lieu de sanctification du moine, vivant dans la fidélité au Christ. C'est ce que Rancé écrit dans son ouvrage, *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* (1683) :

> *« La charité est le lien et le fondement des communautés monastiques¨. De même qu'elle les forme, elle les conserve. Elle permet que les frères vivent selon la loi de Dieu en harmonie et dans une sainte intelligence, et portent tous ensemble le joug du Seigneur, d'un seul cœur, d'un seul esprit et d'une seule volonté ».*

Même s'il ne vit pas dans un monastère, le chanoine Coppier peut chercher à nourrir sa passion pour Dieu par une telle lecture et à vivre dans l'imitation du Christ, selon la réforme de Rancé, c'est-à-dire en s'adonnant au renoncement à soi-même, à l'humilité, à l'ascèse, en appliquant parfois dans sa vie courante une recherche de moments de silence propres à la méditation comme le font les Trappistes. Les textes écrits par Rancé sont donc porteurs d'une exigence qu'une minorité d'ecclésiastiques savoyards est capable de lire pour améliorer l'exercice de leur sacerdoce. Ce même théologien est justement l'un des premiers à recevoir un exemplaire gratuit envoyé par Bossuet de son *Discours sur l'histoire universelle*[3] paru en 1682, moment où il reçoit un accueil favorable dans toute l'Europe cultivée. On a retrouvé cet ouvrage dans les bibliothèques des chanoines Martin et Milliet d'Arvillars. Ce livre de l'évêque de Meaux, de 1681 à 1704, précepteur du dauphin Louis de France, fils de Louis XV de 1670 à 1681, pour qui il écrit ce livre, n'est pas anodin tant son auteur se fixe comme objectif de montrer que l'histoire a un sens. En cela, il a une portée philosophique et a certainement influencé les lectures ultérieures de ces deux hommes d'Église, soucieux de comprendre les liens existant entre les faits historiques et Dieu. Bossuet est par certains côtés un historien de qualité[4]. En effet, il a accompli un énorme travail de recherche, cherche à vérifier et contrôler les faits qu'il évoque, à les recouper pour en dégager une interprétation. Cependant, il peine à

[1] Jacques MARSOLLIER, *La Vie de dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe*, Paris, De Nully, 1703, in-4.

[2] Jacques MARSOLLIER, *La vie de saint François de Sales*, Paris, Du Puis, 1731, in-12.

[3] Jacques-Bénigne BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, Sébastien Marbre-Cramoisy, 1681, in-4.

[4] Georges MINOIS, *Bossuet : entre Dieu et le Soleil*, Paris, Perrin, 2003, 747 p.

ordonner de façon cohérente les événements dans sa trame chronologique qu'il a choisi de fonder sur la Bible situant la création en 4004 avant Jésus-Christ. En cela, il est vraiment un historien, même s'il cherche à déterminer une périodisation de l'histoire, une succession de civilisations affirmant qu'« il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain, et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde ». Mais son étude de l'histoire est tributaire d'une série de présupposés, dont on peut se demander s'ils ont été acceptés docilement par ces deux lecteurs savoyards, reposant sur la négation de toute idée de progrès, une répétition des événements puisqu'ils ont toujours les mêmes causes, les mêmes effets. Selon lui, l'idéal est l'imitation des Anciens, sinon c'est la mort des civilisations en raison du désir de certains de liberté et de changement. Ainsi, il résume la chute du monde romain en quelques lignes :

> *« Que Brutus introduise la liberté, sans le vouloir, il met en place, à long terme, la licence, et prépare ainsi le chemin à l'Empire. Que les Cesars flattent leurs soldats, ils préparent, sans le savoir, la destruction de l'Empire par les Barbares ».*

Il explique encore que « les grands ambitieux et les misérables, qui n'ont rien à perdre, aiment toujours le changement ». Pourtant, la pensée de Bossuet découle d'un présupposé incontournable : l'histoire des hommes est une histoire divine. Assurément, les deux ecclésiastiques ont dû être fascinés par cette conception providentialiste de l'histoire : Dieu a tout prévu, il punit et récompense les hommes à sa guise. Le second présupposé qui est bien compris, et peut-être accepté par des hommes qui connaissent bien la Bible comme l'auteur, est le fait que la Bible explique par avance toute l'histoire des hommes, des rois, des peuples. Selon lui, l'histoire doit se lire et s'analyser à l'aune de cette référence universelle, théologique, politique, sociale, économique et culturelle. Tout naturellement, cela a pour conséquence de faire de l'histoire une source d'exemples moraux et immoraux, d'évènements marqués par la grandeur et la faiblesse des hommes et par la puissance de Dieu qui organise les actions humaines. Ce qui amène Bossuet a dénié l'importance du hasard dans l'histoire. Il énonce ceci à son élève :

> *« Souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement des causes particulières, qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions ; tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants ? Il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à ceux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs ? Il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ; il leur fait prévenir les maux qui menacent les soldats et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit ; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il la confond par elle-même : elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contrecoup porte si loin ».*

L'*Histoire universelle* s'apparente donc à une sorte de reconstruction de l'esprit, en cela le titre exact de *Discours sur l'histoire universelle* porte bien son nom tant elle se rapproche d'un véritable sermon. Elle s'intéresse dans une première partie aux « époques », soit des périodes de l'histoire ; dans une deuxième à « la suite des religions » allant des vicissitudes du peuple juif à la suprématie du christianisme ; dans une troisième partie aux grands royaumes de l'Antiquité et à la période allant de Charlemagne à Louis XIV intitulée « Les Empires ». À propos de cette œuvre, Voltaire dit :

« On fut étonné de cette force majestueuse avec laquelle il a décrit les mœurs, le gouvernement et la chute des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint et juge les nations ».

Au-delà de l'admiration partagée par les deux chanoines savoyards, on peut douter qu'ils aient fait preuve d'autant de critique envers Bossuet que le philosophe de Ferney qui est aussi un véritable historien, ce qui n'est pas leur cas.

Cette ambition de faire œuvre d'historien est partagée par plusieurs grands prélats, dont Claude Fleury, auteur d'une *Histoire ecclésiastique*[1], parue en 1691 et déjà en 1671 d'un *Projet d'histoire universelle* que Bossuet connaît. Chez les chanoines savoyards, des exemplaires des *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*[2] dont la première édition date de 1681 et de 1682 sont présents parmi les livres des sieurs Pralet, Coppier et Duc. Celui qui est le protégé de Bossuet, précepteur des petits-fils de Louis XIV, confesseur de Louis XV, est pourtant plus connu pour son *Histoire ecclésiastique*, parue en vingt volumes en 1691, évoquant la période de l'établissement du christianisme jusqu'à l'année 1414 que Voltaire qualifie de « meilleure qu'on ait jamais faite ». Mais elle est peu présente dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards qui s'intéressent rarement aux écrits de cet historien laïc attaché à défendre les libertés gallicanes de l'Église. Chez le révérend Coppier, se trouvent encore des livres ayant trait à des grandes personnalités de l'Église de Savoie. Les ouvrages qui les concernent sont-ils nombreux dans les bibliothèques de ceux qui leur sont les plus proches par la culture et l'exercice du sacerdoce ? Coppier a lu *La Vie de saint François de Sales*[3], parue d'abord en 1700, avant d'être plusieurs fois rééditée, écrite par Jacques Marsollier et considérée comme un livre de qualité. Le chanoine Martinet fait de même. Celui qui est chanoine de Sainte-Geneviève, puis prévôt du chapitre d'Uzès, est aussi l'auteur de *La vie de la bienheureuse Mère de Chantal, fondatrice, première religieuse et supérieure de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*[4] (1715) que le chanoine annécien ne possède pas, lui préférant le livre sur la sainte religieuse écrit par Louise-Françoise de Bussy-Rabutin, abbesse de Fontevrault. Le chanoine Pralet a fait le même choix d'écrivain alors que son confrère de Regard apprécie le livre sur la même sainte rédigée par un certain Jean Brignon. Sinon, le chanoine Ducrot lit la vie de saint François de Sales écrite par l'évêque de Belley Jean-Pierre Camus, tout comme le chanoine Ducrot de Sallanches. Difficile de connaître l'auteur du livre sur le même sujet que consulte le chanoine annecien Bardy puisque celui-ci n'est pas relevé sur la liste des ouvrages. Par contre, le révérend Deléan connaît *La Vie du bienheureux saint François de Sales*[5] de Jean de Saint François. Donc, quatre écrivains différents émergent des seules bibliothèques de chanoines concernant le saint savoyard qui est l'objet de nombreuses publications, parfois spécifiques. Ainsi, le chantre de la cathédrale d'Annecy Antoine Duclos laisse en 1704 une *Canonisation de saint François de Sales*. Sinon, on peut noter la présence dans les bibliothèques des chanoines Delean et Martin un même livre intitulé *Vie de Mgr d'Arenthon d'Alex* écrit par Louis-Joseph Carrel[6], un docteur en théologie natif de Seyssel en Bugey. Il s'agit en fait d'un écrit voulant défendre l'idée que le prélat savoyard n'était pas opposé aux sentiments de Saint Augustin et de Saint Thomas sur la grâce et la prédestination, ni ennemi de Port-Royal, qui s'inscrit en réponse à un livre de Le Masson présentant l'évêque comme étant ni janséniste, ni quiétiste. Au-delà de cette polémique, on associe à Mgr d'Arenthon d'Alex la construction du séminaire d'Annecy sous son épiscopat allant de 1661 à

[1] Claude FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, Paris, P. Auboin, 1691, in-4.

[2] Claude FLEURY, *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*, Paris, Jean Mariette, 1720, in-12.

[3] Jean-Pierre CAMUS, *La Vie de saint François de Sales*, Paris, Jacques Estienne, 1737, in-8.

[4] Jacques MARSOLLIER, *La vie de la bienheureuse Mère de Chantal, fondatrice, première religieuse et supérieure de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, Paris, Fr. Babuty, 1717, in-12.

[5] *Les Œuvres du Bien-heureux François de Sales, Evesque et Prince de Genève, Instituteur des Religieuses de la Visitation de Saincte Marie*, revues et très exactement corrigées sur les premiers et plus fidèles exemplaires ; enrichies nouvellement de plusieurs Emblèmes et Figures symboliques des citations de l'Ecriture Saincte et d'annotations en marge. Avec un abbrégé de la vie, et une table très ample des matières et des choses plus remarquables, qui manquoit cy-devant à cet ouvrage. A Paris, chez la veuve de Sébastien Huré et Sébastien Huré, rue Sainct Jacques, 1652, 1 vol., in- fol.

[6] Rd Louis-Joseph CARREL, né à Seyssel, prêtre le 18 dec 1683. Docteur en théoogie. Mort en 1737. Académie Salésienne XXII, p. 306.

1695, étape décisive en 1688 illustrant la volonté de mieux former le clergé en lui donnant des cours de spiritualité, de théologie, de morale par l'étude des cas de conscience, pendant une formation durant dix mois. Le livre de Carrel pose néanmoins le problème des sympathies pour le rigorisme moral de Port-Royal supposées du prélat. Celui-ci interprète dans un sens très rigoriste les instructions de Saint Charles Borromée et de Saint François de Sales aux confesseurs, incitant ceux-ci à faire preuve de sévérité et non de trop d'indulgence synonyme d'incitation à poursuivre leurs actions dans la voie du péché et même leur demandant de différer ou de refuser l'absolution. Déjà inquiété au moment de sa nomination à l'épiscopat en 1661 d'Arenthon d'Alex, il doit affronter l'hostilité des cordeliers, des capucins, des jésuites plus conciliants avec les fautes avouées en confession. Dès lors, dans les années 1677-1680, s'opposent deux clans dans cette lutte politico-religieuse : celui de l'évêque d'Annecy soutenu à Chambéry par la famille des Bertrand de la Pérouse, du Président du Sénat et ses fils l'avocat général et le doyen de la Sainte-Chapelle face à l'autre clan ou parti moliniste dirigé par l'archevêque de Tarentaise et président de la Chambre des comptes, François Amédée Milliet de Challes. L'évêque d'Annecy réussit à mettre fin à la polémique en protestant du caractère conforme aux enseignements de Rome de la foi qu'il propageait dans ses *Constitutions synodales* et *Résolutions pastorales*. Ceci ne l'empêche pas d'être à nouveau critiqué pour sa proximité intellectuelle avec Mme Guyon. L'évêque a fait la connaissance de la dame lors d'un séjour à Paris en 1680 avant qu'elle ne vient à Gex en 1681 que pour s'installer chez les Ursulines de Thonon en 1682, année où elle retrouve le père barnabite Lacombe. Dès lors, leurs idées mystiques commencent à se répandre dans le diocèse sous la forme de multiples écrits. Mais, à partir de 1685, Rome lance une lutte contre le quiétisme avec l'arrestation du jésuite espagnol Molinos dont les doctrines étaient proches de celles de Mme Guyon. La lettre pastorale du 4 novembre 1687, écrite de la main de l'évêque de Genève, incite à la plus grande prudence face aux illusions de l'oraison de quiétude et à la fréquente communion sans que soient cités les auteurs des écrits condamnés. Les deux chanoines, morts respectivement en 1727 et en 1743, n'ont pu ignorer toutes ces polémiques qui accompagnent la vie de cet illustre évêque qui n'en demeure pas moins un homme à l'origine de nombreuses réformes touchant tant la vie séculière que régulière qui ont permis à la fin du XVIIe siècle le triomphe incontestable de la Réforme catholique. Parmi les livres ayant trait à des ecclésiastiques réputés, on note celui écrit par Paolo Barone concernant *Mgr Charvaz e la liberta della stampa*[1] délaissé par le chanoine Martin Bérard[2], vicaire général de Chambéry, en 1829, au profit du séminaire de la ville épiscopale. Le prélat évoqué est un homme remarquable, évêque de Gênes en Italie.

Les livres les plus divers concernant l'Église de Savoie sont retrouvés. Certains ont trait à des institutions religieuses. C'est le cas d'un ouvrage du chanoine Pralet écrit par Jean-Louis Rochex sur *La gloire de l'abbaye de Novalaise*, ou encore celui du chanoine Crottet, œuvre de Claude Jacquet sur l'*Histoire de l'origine du progrès de Notre-Dame des Hermites*[3]. Le chanoine Bigex est curieux de comprendre la *Vallesia christiana seu diocesis sedunensis*[4] de Sébastien Briguet alors que son collègue Pierre-Joseph Denis de Moûtiers [5] laisse en 1784 un *Mémoire sur l'histoire ecclésiastique de Savoie*[6], rédigé par le curé de Chapeiry, Joseph-Antoine Besson. Mais il faut bien reconnaître que les livres de qualité, ayant trait à l'Église de Savoie, sont peu nombreux au XVIIIe siècle.

Parallèlement, on peut observer que les chanoines savoyards font preuve de peu d'intérêt pour les religions étrangères. Pierre-François Martin de Samoëns possède une *Histoire des Turcs*[7] de Du Cange, mais aussi un récit de la *Persécution de la Chine*[1] de François-Gonzalès

---

[1] Paolo BARONE, *Mgr Charvaz e la liberta della stampa*, Pinerolo, P. Ghighetti, 1848, in-8.

[2] Bibliothèque de l'Ancien Séminaire de Chambéry Médiathèque de Chambéry-Malraux. Bibliothèque du Rd Martin BERARD. Archidiacre et vicaire général de Chambéry.

[3] Claude JACQUET, *Histoire de l'origine du progrès de Notre-Dame des Hermites*, Einsidie, J. Reymann, 1686, in-16.

[4] Sébastien BRIGUET, *Vallesia christiana seu diocesis sedunensis*, Sion, s.n, 1744, in-8.

[5] A.D.S. 2 C 2004 Tabellion de Moûtiers, 1784, vol. 3, fol. 511-515. Bibliothèque du Rd Pierre-Joseph DENIS, doyen de la cathédrale métropole Saint-Pierre de Moûtiers.

[6] Joseph-Antoine BESSON, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique de Savoie*, Nancy Hénault, 1759, in-4.

[7] Charles DU FRESNE DU CANGE, *Histoire des Turcs*, Paris, Impr. Royale, 1657, in-2.

de Saint-Pierre, ce qui atteste de son ouverture d'esprit. Son collègue Jean-Antoine Bardy d'Annecy lit la *Religion ou Théologie des Turcs*[2] de l'historien, Echiali Mufti. Paradoxalement, le Père Gabriel Daniel, jésuite et historien anticartésien, antijanséniste, préféré du roi Louis XVI, auteur d'une monumentale et moralisante *Histoire de France*[3], n'apparaît pas par cette œuvre la plus reconnue, mais par une *Histoire des Jésuites en Chine*[4] retrouvée dans la bibliothèque du chanoine Deburinge de Samoëns, mort en 1725. Chez le chanoine Pralet, c'est un livre classique consacré à l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire*[5] de Jean Lesueur, paru à Genève, chez l'éditeur Dullier pour la première fois en 1686 qui est présent. Pour finir, le chanoine Bigex donne au séminaire de Chambéry, un ouvrage de Nicolas Sanders, intitulé *Schisme d'Angleterre*[6]. Ce théologien et polémiste anglais, catholique convaincu, se singularise par le combat permanent qu'il mène contre le protestantisme de son pays encourageant Philippe II d'Espagne à faire la guerre à la reine Elisabeth en suscitant la révolte en Irlande, d'où des attaques acides des théologiens anglicans.

Un auteur peut être abordé à part tant son œuvre se compose de très nombreux livres d'histoire ecclésiastique que deux chanoines savoyards se font un devoir et un plaisir à collectionner. Le Père Louis Maimbourg est un jésuite qui vit de 1610 à 1686 et connaît le succès de son vivant à la fois par les polémiques qu'il entretient contre les jansénistes par la controverse qu'il anime contre les protestants, mais aussi par ses travaux historiques. Onze de ces derniers sont réputés et pas moins de huit à neuf sont présents dans les bibliothèques des chanoines. Le révérend Deléan en a sept et son collègue Bardy quatre. On dit que Maimbourg conçoit l'histoire comme une forme de rhétorique, a peu de souci de l'exactitude et est apprécié surtout pour ses qualités littéraires. En tout cas, il met ses talents de spécialiste d'histoire au service de la politique religieuse de Louis XIV et ne laisse pas quoiqu'il en soit de sa réputation indifférent Voltaire qui se plaint d'abord qu'il est trop apprécié puisqu'il fait l'objet de dédain, ce qu'il formule ainsi dans son *Siècle de Louis XIV*[7] :

> *« il y a encore quelques unes de ses histoires qu'on ne lit pas sans plaisir. Il eut d'abord trop de vogue et on l'a trop négligé ensuite. Ce qui est singulier, c'est qu'il fut obligé de quitter les jésuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France ».*

Ce dernier point fait allusion au fait que Maimbourg[8] a pris la défense des libertés de l'Église gallicane dans son *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome*[9]. Le pape l'obligea, en 1682, à quitter la Compagnie. Le chanoine Deléan possède l'*Histoire de l'arianisme depuis sa naissance jusqu'à sa fin, avec l'origine et le progrès de l'hérésie des sociniens* (1673). C'est donc qu'il s'intéresse à une hérésie qui remet en cause l'unité et la consubtantialité des trois personnes de la Trinité, soutenant que le Verbe était très inférieur au Père mais surtout considérant Jésus-Christ comme parfait pour l'essentiel tout en niant sa divinité. Ce sont certainement les fondements de cette doctrine sur lesquels réfléchit le chanoine, attentif aux dogmes réaffirmés lors des conciles de Nicée en 325 et de Constantinople en 381. Il étudie encore l'*Histoire de l'hérésie des iconoclastes* (1674) et l'*Histoire du schisme des Grecs* dans laquelle le Père Maimbourg décrit la faiblesse de l'Église en Orient de 854 à 1453 qui explique la perte de l'empire de Constantinople et la domination subie par l'Église grecque de la part des Turcs. Les chanoines Borel et Milliet d'Arvillars connaissent l'*Histoire de l'hérésie des iconoclastes*. Mais le chanoine Bardy est le seul à avoir l'*Histoire des croisades pour la délivrance de la Terre Sainte* (1675), plusieurs fois rééditée. Chez Deléan, est retrouvée une *Métaphysique de la Terre Sainte*. Bardy possède les douze

---

[1] François-Gonzalès de SAINT-PIERRE, *Relation abrégée de la nouvelle Persécution de la Chine*, 1714, s.l, s.n, in-12.

[2] Echiali MUFTI, *Religion ou Théologie des Turcs*, Bruxelles, François Foppens, 1703, in-12.

[3] Gabriel DANIEL, *Histoire de France*, Paris, D. Mariette, 1713, in-2.

[4] Gabriel DANIEL, *Histoire apologétique de la conduite des Jésuites de la Chine*, s.l, s.n, 1700, in-12.

[5] Jean LESUEUR, *Histoire de l'Eglise et de l'Empire*, Genève, Widechold, 1679, in-4.

[6] Nicolas SANDERS, *Schisme d'Angleterre*, Paris, André Pralard, 1676, in-12.

[7] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Berlin, C.-F. Henning, 1752, in-12.

[8] Louis MAIMBOURG, *Œuvres*, Paris, S. Marbre-Cramoisy, 1686, in-4.

[9] Louis MAIMBOURG, *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome*, Paris, Cramoisy, 1686, in-4.

livres qui racontent l'histoire des croisades, ce qui laisse imaginer le souci du détail pour narrer les épisodes qui se sont déroulés de 1093 à 1336. Le même ecclésiastique et son collègue Delean ont une *Histoire des papes* qui est, en fait, une *Histoire de l'empire depuis Charlemagne et des différends des empereurs avec les papes, au sujet de l'investiture et de l'indépendance depuis la mort de Charlemagne en 811 jusqu'en 1356* (1679). Mis à l'index en 1680, le livre propose comme début des démêlés entre les papes et les empereurs, le pontificat de Grégoire VII. Les deux chanoines, épris des écrits de Maimbourg, connaissent encore l'*Histoire du grand schisme d'Occident ou des antipapes, depuis 1378 jusqu'en 1429* (1678), qui détaille les pontificats d'Urbain VI, d'Alexandre V, évoque encore la vie du réformateur anglais Wiclef qui niait la transubstantation et traduisit la Bible en anglais, celle de Jean Hus, célèbre réformateur tchèque, excommunié par Alexandre V, puis brûlé vif par condamnation du concile de Constance, celle de Jérôme de Prague brûlé vif lui aussi à Constance. Bien sûr, les écrits de Maimbourg sur hérésies modernes sont présents. Deléan, chantre de la cathédrale d'Annecy au début du XVIIIe siècle, Antoine Duclos, lisent l'*Histoire du luthéranisme* (1680) dans laquelle Maimbourg retrace les vicissitudes de cette religion face à l'hostilité de l'Église catholique, dresse le portrait de Luther avec ceux de Mélanchton, d'Erasme. Le dernier livre présent chez Bardy est l'*Histoire du calvinisme* (1682) qui fut à l'origine de nombreuses polémiques, ce qui ne l'empêche pas d'être plusieurs fois édité : on sait que les imprimeurs et les libraires furent obligés d'en refuser la vente à Lyon sous peine d'être bannis de la ville en 1683. C'est que l'ouvrage raconte l'histoire de Calvin, fait remonter l'origine de l'hérésie aux vaudois, mais surtout décrit les révoltes des huguenots et la répression menée par le roi en France, évoque le massacre de la Saint-Barthélémy en le condamnant. Des auteurs, comme Pierre Jurieu, le protestant Jean Rou, Pierre Bayle, critiquèrent avec force cette présentation de la religion réformée dans le royaume de France. En tout cas, la présence de tant d'ouvrages d'un même auteur, il est vrai prolifique, concentrés entre les mêmes ecclésiastiques est singulière.

9. La géographie comme le parent pauvre des lectures des chanoines

Parmi les sciences, la géographie apparaît au sein des bibliothèques des chanoines comme le parent pauvre. Naturellement, les rares intéressés possèdent des manuels généraux comme celui de l'abbé Nicolas Lenglet-Du Fresnoy. Sa *Méthode pour étudier la géographie*[1], publiée quatre fois de 1715 à 1768, est passée entre les mains des chanoines Jean-Claude Coppier d'Annecy, mort en 1732[2], et Jean Pralet de Chambéry, décédé en 1760[3], qui ont peut-être les quatre volumes parus de 1715 à 1718 ou de 1736 ou 1742. Cet érudit utilise une méthode encyclopédique avec des réflexions sur la nature, l'utilité de la géographie, des bibliographies, des cartes, un abrégé de la sphère, une géographie ancienne, une « géographie des enfants » et la description méthodique des continents. L'objectif est de localiser, délimiter, subdiviser, énumérer. Le savant veut aborder tous les aspects d'un territoire allant du relief au climat, de la population aux productions. Il sait que la description géographique fait rêver et écrit d'ailleurs que la lecture de voyages « plaît à tout le monde et, si on s'en sert ordinairement comme d'un amusement, les personnes habiles s'en servent pour la géographie, pour l'histoire, pour le commerce ». Auteur également d'une *Méthode pour étudier l'histoire*[4], il explique l'exigence qui est la sienne en matière d'écriture :

[1] Nicolas LENGLET-DU FRESNOY, *Méthode pour étudier la géographie*, Paris, Debure et Rollin, 1742, in-12.

[2] A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Annecy, 1756, t. 2, fol. 385. Inventaire de la bibliothèque du Rd Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre-Dame d'Anney, visiteur des écoles en 1732 de Savoie puis réformateur des études en 1740,

[3] A.D.S. 2 C 363. Tabellion de Chambéry, 1760, t.1, fol. 443-453. Inventaire des effets du révérend Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle de Chambéry, 19 février 1759, no^{re} Picollet.

[4] Nicolas LENGLET-DU FRESNOY, *Méthode pour étudier l'histoire*, Paris, A.-U. Coustelier, 1713, in-12.

« De quelle manière veut-on que l'on écrive l'histoire si ce n'est pas avec cette éloquence mâle et cette élévation qui ne doit point trouver sa place dans des mémoires particulières, mais seulement lorsqu'il faut décrire les actions d'un peuple qui a brillé par la grandeur et par la dignité ? ».

On sait de lui qu'il s'attaqua aux superstitions populaires dans un *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières* (1751) ou dans des *Dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes* (1752), en s'efforçant de soumettre les songes prémonitoires à une analyse à la fois critique et christianisée qu'il emploie aussi lorsqu'il fait de la géographie. Cette science fait l'objet des faveurs des rois de France et certains érudits reçoivent le titre de « géographe du Roi ». Chez le chanoine Jean Pralet, c'est Guillaume Sanson qui a pu être lu à travers son *Introduction à la géographie*[1]. Protégé de Richelieu, il obtient la fonction de professeur de géographie de Louis XIII, puis de Louis XIV. Il a élaboré une *Carte des Gaules, faite des descriptions géographiques de la Gaule antique, de ¨La France* (1644), mise au point des *Tables méthodiques pour les divisions des Gaules et de la France* (1644). Mais les progrès des mathématiques, de l'astronomie, grâce à Jean-Dominique Cassini, permettant de déterminer la position exacte d'une cinquantaine de lieux en France transforment la carte « lourde et mal dégrossie » de Sanson en une France « svelte et gracieuse » sur la *Carte de l'Académie des sciences* (1682) : le littoral méditerranéen est rapproché de quinze lieues de Paris, Brest de trente lieues. C'est cette France-là que Philippe Labbé propose de voir aux chanoines Coppier, Pierre-François Milliet d'Arvillars de Moûtiers[2] et Jacques Grange de Saint-Jean-de-Maurienne[3] sous le titre de *La Géographie royale présentée au très chrétien roy Louis XIV, avec le tableau de la France*[4]. Chez Jean-Antoine Bardy[5] d'Annecy, une *Concordantia chronologica* du même auteur apparaît qui doit correspondre à l'*Abrégé chronologique*[6] de son confrère de Moûtiers. Cet auteur semble apprécié alors qu'il paraît ne pas être passé à la postérité.

Au contraire, le père Claude Buffier, professeur au collège Louis-le-Grand à Paris, est très connu et se veut un vulgarisateur de la géographie, en particulier à destination des enfants pour qui il écrit un manuel scolaire dont les leçons s'apparentent à des pages de nomenclature de villes, de fleuves, de montagnes à apprendre par cœur. Mais, pour en faciliter la mémorisation, l'auteur de la *Géographie universelle*[7] (1759) relouée chez le chanoine Jean Pralet a écrit un vers, à l'image de cet extrait :

« Limoges au Limousin, La Marche peu fertile / Vers Guéret entretient une fabrique utile / Bourges dans le Berry qui fait valoir sa laine / Le jardin de la France a Tours dans la Touraine ».

Dans le droit fil de Colbert, La France apparaît comme un pays dont il faut connaître les richesses faites de productions et de manufactures. Ce professeur écrit encore *La Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre l'histoire*[8] que le chanoine Jean-Antoine Bardy du chapitre

[1] Guillaume SANSON, *Introduction à la géographie*, Paris, Sanson, 1682, in-12.

[2] A.D.S. 2 C 1866, Tabellion de Moûtiers, 1720, vol. 1, fol. 167-171. Inventaire de la bibliothèque du révérend messire Pierre François MILLIET d'ARVILLARS, vicaire général et official de l'archevêché de Tarentaise, 7 mai 1720, no^re^ Ulliel.

[3] A.D.S. 2 C 2473. Tabellion de Saint-Jean-de Maurienne, 1714, vol. 1, fol. 223-225. Inventaire des effets délaissés par Rd Messire Jacques GRANGE, prêtre et chanoine de la ville, 5 février 1714, no^re^ Martinez.

[4] Philippe LABBE, *La Géographie royale présentée au très chrétien roy Louis XIV, avec le tableau de la France*, Paris, Hénault, 1647, in-8.

[5] A.D.S. 2 C 361 Tabellion de Chambéry, 1759, vol. 2, fol. 263-265. Inventaire des effets du révérend Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève à présent détenu au fort de Miolans, 20 mars 1759, no^re^ Chamoux.

[6] Philippe LABBE, *Abrégé chronologique de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Meturas, 1651, in-4.

[7] Claude BUFFIER, *Géographie universelle*, Paris, Giffart, 1669, in-12.

[8] Claude BUFFIER, *La Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre l'histoire*, Paris, Nicolas Le Clerc, 1708, in-12.

de Genève d'Annecy avait en 1759. La limite alors entre la géographie et l'histoire est floue comme en atteste la présence dans la bibliothèque du chanoine Jean-Claude Coppier d'Annecy de l'*Introduction à la géographie ancienne et moderne*[1] (1629) du géographe et historien allemand, Philippe de Cluvier, qui est un des premiers essais de géographie historique et politique. Ailleurs, chez le chanoine Milliet d'Arvillars de Moûtiers, une *Description de l'univers* côtoie la *Géographie universelle*[2] (1693) du Sieur de La Croix définie aussi comme une *Nouvelle méthode pour apprendre facilement cette science*. Son lecteur connaît aussi le géographe de Louis XIII, Pierre Duval, auteur de nombreux ouvrages de géographie et cartographie comme *Le Monde ou Géographie universelle*[3] (1658), ou *La Sphère ou Traité de géographie*[4] (1659) mais par un ouvrage moins sérieux en apparence qui s'intitule *Le Voyage et la description de l'Italie* (1656). En fait, l'auteur se propose de montrer « exactement les raretez et choses remarquables qui se trouvent es provinces et en chaque ville, les distances d'icelles avec un dénombrement des places et champs de batailles qui s'y sont données… Avec la relation du voyage fait à Rome par M. le duc de Bouillon en l'année 1644 ». Beaucoup plus succinct et pratique est le livre du Sieur Du Verdier, *Le Voyage de France*[5], dont on précise qu'il est « dressé pour la commodité des François et Estrangers avec une description des chemins pour aller et venir par tout le monde. Très nécessaire aux voyageurs ». Par un changement d'échelle, on se retrouve à Paris avec un petit format in-12 utilisé par le chanoine Coppier pour se rendre dans la capitale du royaume de France intitulé *Les Adresses de la ville et Faux-bourgs de Paris divisez en vingt quartiers* (1708). L'imprimeur Saugrain publie en 1716 un complément sur *Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de Saint Cloud, et des environs, avec des adresses pour trouver facilement tout ce qu'ils renferment d'agréable et d'utile*. Parmi les ouvrages de géographie de petites dimensions, certains sont fort difficiles à identifier comme la *Petite géographie* présente au milieu des soixante deux ouvrages du chanoine de Sallanches Pierre-François Marin [6] ou les *Mémoires géographiques* du chanoine Sollard[7], mort en 1750, alors qu'il est un des membres du chapitre cathédral de Saint-Jean-de-Maurienne. De format in-12, ils ne sont estimés que cinq deniers au milieu de tout le mobilier, des habits, des ustensiles de cuisine, sans oublier des images, des cadres et un violon.

Chez des hommes d'Église, il paraît normal de trouver, comme chez le chanoine Sollard, un titre relatant un *Voyage de la Terre Sainte*. Mais on cherche en vain d'autres récits de voyages vers des lieux saints, concernant des pèlerinages ou la description de Rome. Les chanoines qui s'intéressent à la littérature de voyage sont rares. Tout juste peut-on relever les *Voyages de Jean Struis* parmi les livres du chanoine Claude Deléan de Notre-Dame d'Annecy, mort en 1727[8]. Heureusement, la bibliothèque de Pierre-François Milliet d'Arvillars est un peu plus ouverte sur le monde. Elle nous entraîne en Chine, par le biais de *Mémoires sur l'état présent de la Chine*[9], écrits par le jésuite Louis Le Comte en 1701, soit à l'époque où l'empereur de Chine promulgue un édit en faveur de la religion chrétienne. L'auteur décrit également les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts et, comme de nombreux missionnaires, il décrit le relief, le climat, la végétation, les mœurs des populations, leurs activités, les possibilités de commerce. Cette littérature se révèle en fin de compte malgré son caractère hagiographique d'une grande valeur ethnographique. Elle est souvent rassemblée sous des titres commençant par « Lettres édifiantes et curieuses » qui se font jour à partir des premiers voyages conduits par des Français en Chine, soit dès janvier 1698, avec le départ de la frégate de la marine royale « L'Amphitrite », commandée par M. de La Roque, depuis La Rochelle. Dès lors, se multiplient les « voyages de Chine » qui permettent le dépaysement, la

[1] Philippe de CLUVIER, *Introduction à la géographie ancienne et moderne*, traduite par J. Tournet, Paris, Michel Soly, 1636, in-8.

[2] Phérotée de LA CROIX, *Géographie universelle*, Paris, Vve Marbre-Cramoisy, 1693, in-12.

[3] Pierre DUVAL, *Le Monde ou Géographie universelle*, Paris, Antoine de Sommaville, 1651, in-12.

[4] Pierre DUVAL, *La Sphère ou Traité de géographie*, Paris, Nicolas Pépingué, 1663, in-12.

[5] Gilbert-Saulnier Du VERDIER, *Le Voyage de France*, Lyon, Esprit Vitalis, 1679, in-12.

[6] A. D. H. S. VIC 1928. Tabellion de Sallanches, 1743, vol. 1, fol. 63-69. Inventaire des biens du Rd Pierre-François MARIN, chanoine et sacristain, 7 mars 1743, no^re^ Mabboux.

[7] Archives du chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne. Dossier n° 105. Inventaire des meubles du révérend SOLLARD aux fins de les vendre, 1750.

[8] A. D. H. S. 2 E 2830, fol. 26. Bibliothèque du Rd Claude DELEAN, chanoine de Notre-Dame d'Annecy, 6 avril 1727, no^re^ Mauris.

[9] Louis LE COMTE, *Mémoires sur l'état présent de la Chine*, Paris, Anisson, 1697, in-12.

découverte d'une autre civilisation par un chanoine d'une vallée des Alpes, possession du roi de Piémont. Cet ecclésiastique possède encore une *Relation d'un voyage aux côtes de l'Afrique* (1698), sans que soit précisé le nom de l'auteur. Alors, l'exploration du continent africain se limite aux côtes, au Maghreb. Malgré tout, ce simple titre peut-être de M. de Gennes laisse deviner la curiosité de son lecteur qui se serait sûrement procuré, moins d'un siècle plus tard, les récits des voyages des plus grands explorateurs du XVIIIe siècle que sont les français Bouguinville auteur d'un *Voyage autour du monde* en 1771 relatant sa découverte de Tahiti, des Samoa, de La Nouvelle-Guinée, et La Pérouse qui rallie Hawaï, traverse le Pacifique jusqu'à la Chine, redescend vers la Polynésie pour débarquer en Australie, d'où il expédie son dernier rapport au roi Louis XVI en février 1788[1]. Nul doute que ces destins à la fois glorieux et tragiques, ces périples extraordinaires, ces explorations incroyables auraient fasciné ce chanoine que l'on peut apparenter sans que cela soit péjoratif à un « géographe de cabinet » n'ayant pratiquement jamais quitté la Savoie mais entouré de cartes et qui s'intéresse aussi beaucoup à l'histoire. Comme on l'a déjà dit, il a un penchant pour *Le Voyage et la description de l'Italie*, mais s'intéresse aussi à un pays limitrophe de la Savoie évoqué par le docteur Charles Patin, sous le titre *Relations historiques et curieuses de Voyages en Suisse*[2] (1676), décrivant les cantons suisses à travers leurs productions naturelles, leur commerce, leur population, leur constitution politique, avec une carte générale de la Suisse. Ainsi, pour ce chanoine, la géographie, c'est surtout le voyage, la découverte d'autres pays, et donc un moyen d'ouvrir, d'agrandir son monde, son univers mental.

10. La bibliothèque d'Antoine Martinet, un chanoine polémiste du XIXe siècle

Les livres possédés par le Révérend Antoine Martinet sont intéressants à étudier dans la mesure où ils permettent de voir les centres d'intérêt d'un chanoine de Tarentaise de la première moitié du XIXe siècle. Ils peuvent aussi être l'occasion d'une comparaison avec les ouvrages lus au XVIIIe siècle. Évidemment, les lectures ont évolué mais certains titres peuvent toujours être consultés, certaines préoccupations théologiques ou certains domaines profanes peuvent perdurer. Ce regard sur cette bibliothèque va permettre de savoir si cet homme d'Église est un intellectuel qui est au fait des questionnements théologiques et des évolutions de la société de son époque ou s'il est un érudit nostalgique, tourné vers le passé. Cela s'avère d'autant plus digne d'intérêt qu'il a vécu juste après la période révolutionnaire en Savoie et va devoir en gérer les conséquences sur le terrain auprès des fidèles et en tirer les leçons grâce à une réflexion en partie nourrie par ses lectures.

Antoine Martinet : un chanoine très cultivé

Il faut d'abord rapidement présenter le Révérend Antoine Martinet. Il est né à Queige, en Tarentaise, en 1802. Il porte le même prénom que son oncle, évêque de ce diocèse peu de temps auparavant. Il étudie d'abord dans la petite école du village avant que le vicaire-régent d'Arêche ne l'incite à partir étudier au collège de Conflans, près d'Albertville, jusqu'à la classe de rhétorique. Ensuite, il part pour Chambéry pour faire sa philosophie. Il poursuit en faisant trois ans de théologie au grand séminaire jusqu'à l'obtention du sous-diaconat. Puis, c'est le départ pour Turin afin d'obtenir le grade de docteur en théologie, chose faite en 1825. Un an plus tard, il est de retour à Moûtiers où il est nommé official du diocèse de Tarentaise en 1826 et devient professeur de dogme au grand séminaire de la ville jusqu'en 1840.

Des livres d'Écriture sainte toujours très nombreux

Dans le catalogue des livres retrouvés dans l'appartement qu'il occupe au grand séminaire de Moûtiers sont inventoriés trois cent soixante seize titres qui sont classés en dix catégories. La première de celles-ci est intitulée par le confrère du chanoine qui a été chargé de faire l'inventaire de la bibliothèque :

[1] Roselyne de AYALA, Jean-Pierre GUÉNO, *Les plus beaux récits de voyage*, Paris, La Martinière, 2009, 240 p.

[2] Charles PATIN, *Relations historiques et curieuses de Voyages en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Bohême*, Lyon, Cl. Muguet, 1676, in-12.

« Écriture sainte. Interprètes ».

Elle comprend trente six titres, soit presque 10 % de l'ensemble. Ceci est tout à fait normal chez un chanoine. On peut alors s'attacher à relever les auteurs qui appartiennent à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, c'est-à-dire les plus récents. Se détache la figure d'Antoine-Eugène Genoude, dit l'abbé Genoude, à travers la présence de ses *Dissertations sur la Bible*[1]. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette lecture. D'abord, Genoude est issu d'une famille bourgeoise originaire de Savoie, même s'il est né à Montélimar, en 1792. C'est un élément qui a pu susciter l'intérêt du chanoine savoyard. Surtout, il traduit en français les Pères de l'Église et la Sainte Bible. Cette dernière traduction connaît un grand succès lors de sa parution entre 1821 et 1824. On peut supposer qu'Antoine Martinet ait consulté cet ouvrage lors de ses études de théologie à Chambéry ou à Turin, puisqu'il l'a acheté. On sait que Genoude partage les théories émises par Lamenais dans son *Essai sur l'indifférence*. Ce dernier auteur est présent dans la bibliothèque du chanoine tarin à travers quatre titres dont celui précédemment cité : ceci n'est pas anodin. Par ailleurs, Genoude ne rompt jamais les liens avec la Savoie, au moins intellectuels, puisqu'il est élu membre correspondant de l'Académie de Savoie, société savante prestigieuse de cette province. Il veut renouveler la lecture de la Bible par la traduction nouvelle qu'il offre dans cette période marquée par l'essor du romantisme et le succès de Chateaubriand qui juge néanmoins sa traduction comme manquant d'énergie et d'entrain. Genoude est aussi critiqué par un spécialiste des textes sacrés, que l'on retrouve dans la bibliothèque du chanoine Martinet. En effet, l'ecclésiastique tarin connaît le *Lexicon manuale aebraïcum et chaldaïcum*[2] de Jean-Baptiste Glaire. Ce dernier est un spécialiste des langues orientales qu'il enseigne à la Sorbonne, dès 1825. Il a aussi traduit la Bible et juge donc celle de l'abbé Genoude comme une réplique de celle faite par Sylvestre de Sacy. Tout cela permet de dire que le chanoine Martinet se préoccupe de consulter en matière d'Écriture sainte les meilleurs spécialistes de son temps. On retrouve Jean-Baptiste Glaire dans une collection que possède le chanoine savoyard qui s'intitule *Scripturae sacrae cursus completus*[3]. Vingt-cinq volumes sous un format in-quarto, sous forme brochée, sont présents. Ils sont publiés par Jacques-Paul Migne. Le propriétaire a acheté la totalité de la collection de commentaires et traités parus de 1838 à 1840, qui sont écrits par les jésuites J. Bonfrère, Corneille de Lapierre, le dominicain Noël Alexandre, le bénédictin dom Calmet, les abbés de Vence et Glaire donc, plus Le Maistre de Sacy. Les textes sont étayés de notes et de dissertations rédigées par des théologiens juifs, luthériens, calvinistes, anglicans. Ce *Cours complet d'Écriture sainte* comprend des extraits donnés dans le texte ou dans la traduction française, dans un ordre méthodique ou thématique, sans souci d'une progression chronologique. Pour un spécialiste de la théologie comme Antoine Martinet, détenir une telle collection est avantageux. Il y a d'abord un côté pratique à manipuler un seul ouvrage disposant d'un classement par rubriques. Ensuite, les meilleurs auteurs datant du XVIe au XVIIIe siècle sont rassemblés. On peut penser que la collection est souvent consultée lorsque l'ecclésiastique veut écrire un sermon, rédiger un commentaire sur un épisode de la Bible. Nul doute qu'il a dû l'utiliser lors de la rédaction de son traité de théologie en huit volumes. On dit de lui qu'il est doté « d'une vaste érudition, d'une science à l'épreuve, d'une élévation de vues remarquable et d'une élégance de style rare chez les auteurs français écrivant en latin »[4].

Un auteur du XVIIIe siècle, encore peu relevé dans les bibliothèques des ecclésiastiques séculiers du duché de Savoie à l'époque moderne, apparaît sur les rayonnages : le Père Guillaume-François Berthier. Ce jésuite poursuit l'œuvre du Père Mongeval en continuant l'*Histoire de l'Église gallicane*. Comme Martinet, il combat les idées des philosophes des Lumières, dirigeant les *Mémoires de Trévoux*. Ici, est présent le livre des *Psaumes traduits en en français avec des notes et des réflexions*[5], paru après la mort de l'auteur en 1782. Défenseur

[1] Antoine-Eugène GENOUDE, *Sainte Bible traduite d'après les textes sacrés avec la Vulgate*, Paris, Méquignon fils ainé, 1821.

[2] Jean-Baptiste GLAIRE, *Lexicon manuale hebraïcum et chaldaïcum*, Paris, Eberhart, 1830, in-8.

[3] Idem, *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, Méquignon junior, 1839, in-16.

[4] Joseph GARIN, *Le Beaufortain : une belle vallée de Savoie. Guide historique et touristique*, Albertville, Patet, 1939, 257 p., p. 68.

[5] Guillaume-François BERTHIER, *Les Psaumes traduits en français avec des notes et des réflexions*, Paris, Mérigot, 1785, in-12.

des doctrines de l'Église de Franc, ses méditations remplies de sagesse ont dû nourrir la réflexion du chanoine tarin.

La proximité de la Suisse peut expliquer la présence de certains livres d'auteurs d'origine helvétique. Le premier est Jean-François de La Harpe, qui n'est pas un homme d'Église. Bien au contraire, cet écrivain se signale par un anticléricalisme marqué qui lui vaut d'être accueilli à Ferney par Voltaire, occasion pour lui de voler au philosophe un manuscrit et de le publier quelques années plus tard. Après avoir été favorable à la Révolution tant décriée par Martinet, La Harpe, emprisonné quatre mois à la prison du Luxembourg à Paris où il traduit les psaumes, se convertit, se met à fréquenter les églises, à critiquer les philosophes des Lumières. C'est ce virage surprenant de la dernière partie de sa vie qui lui vaut d'être lu par le chanoine Martinet, qui détient *Le Pseautier*[1] en français. La présence de la *Grammaire hébraïque*[2] de Jacob-Elisée Cellerier est moins surprenante et illustre le souci du chanoine de traduire directement les textes sacrés. L'auteur est une référence car il est le pasteur de Satigny, un professeur de langues orientales, le recteur de l'Académie de Genève, puis le président du Consistoire de la ville au milieu du XIXe siècle. Il laisse une œuvre théologique importante même si, ici, Martinet s'intéresse à une méthode permettant la maîtrise d'une langue ancienne. Il dispose d'ailleurs d'un ouvrage similaire de Louis de Poix intitulé les *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques et spécialement des psaumes, relativement à la langue orientale*[3].

Le faible nombre de livres de théologie classique

La bibliothèque du chanoine Martinet est surprenante par le nombre peu important de livres de théologie classique, qui est de trente sept. Quelques auteurs méritent d'être évoqués néanmoins. Peu nombreux sont ceux appartenant au XVIIe siècle. Naturellement, on retrouve la *Théologie*[4] de Gaspard Juénin, un ouvrage incontournable dans les bibliothèques des ecclésiastiques et dans les séminaires. Moins habituel est le *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti poenitentiae tredecim primis saeculis in Ecclesia occidentali et hujusque in orientali observata*[5] de Jean Morin. Cela traduit le souci du lecteur de s'intéresser à la pénitence. Le livre aborde les différents noms donnés à la pénitence chez les Grecs et les Latins, les différentes manières de pratiquer la confession, la distinction entre les péchés capitaux, mortels, véniels et la différence de discipline selon les siècles. L'auteur énonce une formule percutante, certainement partagée par le chanoine Martinet :

> *« L'Eglise a pu varier et elle a varié en effet sur la discipline…, sans qu'on puisse l'accuser en aucun temps de s'être trompée, ni d'avoir mal fait ; que c'est une grande folie de disputer non seulement contre tout ce que l'Eglise croit, mais aussi contre ce qu'elle pratique généralement ; car la foi de l'Eglise n'est pas seulement la règle de notre foi, mais aussi ses actions sont la règle des nôtres et sa coutume doit être la règle de la nôtre ».*

Martinet se pose là, en reprenant cette formule, comme un ardent défenseur de l'Église catholique romaine. Un théologien contemporain, Antonin Massoulié, apparaît encore à travers un ouvrage énigmatique par son titre, *Praeonolisme phisica*. Il est peu connu des ecclésiastiques savoyards mais il est un spécialiste de saint Thomas[6]. Il est encore réputé pour être un adversaire du jansénisme et du quiétisme. Voilà à peu près cité les auteurs du XVIIe

[1] Jean-François de LA HARPE, *Le Pseautier en françois*, Paris, Migneret, 1797, in-12.

[2] Jacob-Elisée CELLERIER, *Eléments de grammaire hébraïque*, Genève, Abraham Cherbuliez, 1824, in-8. Chambéry-BM, SEM 03302 Séminaires. Broché, couverture papier imprimé, 19 s. Cachet 1909. Elms A. Martinet Collegio S.f. di Paolo.

[3] Louis de POIX, *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques et spécialement des psaumes, relativement à la langue orientale*, Paris, Claude Hérissant, 1755, in-12.

[4] Gaspard JUENIN, *Theologia redacta in compendium per interrogata et responsa*, Paris, Claude Rigaud, 1708, in-12.

[5] Jean MORIN, *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti poenitentiae tredecim primis saeculis in Ecclesia occidentali et hujusque in orientali observata*, Paris, G. Meturas, 1651, in-2.

[6] Antonin MASSOULIE, *Méditations de saint Thomas sur les trois vies, purgative, illuminative et unitive*, Toulouse, Bernard Dupuy, 1678, in-12.

siècle, ce qui fait dire que la bibliothèque du chanoine Martinet n'est pas trop ancienne dans ce domaine.

Naturellement, les auteurs du XVIIIe siècle sont nombreux. Parmi les plus remarquables, on note un livre bien connu qui s'intitule la *Theologia dogmata et moralis*[1] de Louis Bailly. Ce livre est une référence très présente dans les séminaires de France et se caractérise par sa morale très sévère. Il est souvent réédité. Moins connu est un autre écrivain : Hyacinthe-René Drouin. Comment expliquer la présence d'une de ses œuvres dont le titre est *De re sacramentaria contra perduelles haereticos*[2]? D'abord, ce dominicain est un théologien réputé au point d'être nommé par le roi, en 1719, professeur à l'université de Caen. Mais son hostilité aux jésuites lui vaut celle de l'évêque de Bayeux et entraîne sa venue à Chambéry. En effet, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II, l'invite à venir enseigner à l'université de cette ville. Il occupe la chaire de théologie jusqu'en 1730 avant de se retirer à Ivrea. Pendant sa période savoyarde, il compose de nombreux traités de théologie et le chanoine Martinet ne peut ignorer le passage dans les Alpes et les écrits de cet érudit. Par contre, il est inutile de revenir plus en détails sur la présence du *Dictionnaire de théologie*[3] de Nicolas-Sylvestre Bergier tant l'auteur et son livre principal sont les symboles de la lutte contre les philosophes des Lumières et sont bien connus de certains ecclésiastiques vivant à la fin du XVIIIe siècle. Mais peu connaissent Nicolas Legros, chanoine de la cathédrale de Reims, qui refuse de signer la « bulle Unigenitus » et exprime des idées jansénistes avec vigueur. Il est à l'origine d'une polémique par un ouvrage sur l'usure, que possède le chanoine de Moûtiers : *Dogma Ecclesia circa usuram seu De redditibus utriusque redimibilibus*[4]. Ce livre est écrit en 1736, depuis la Hollande, où le théologien a trouvé refuge et envisage cette question essentielle des rapports entre la religion et l'argent au regard des écrits des Pères et en se référant au droit canonique.

Par ailleurs, le chanoine Martinet possède des livres de théologiens étrangers. Par exemple, il a un ouvrage de Robert Lowth intitulé *De re sacramentaria*[5]. C'est certainement une étude de l'évêque d'Oxford, puis de Londres à partir de 1766, en rapport avec ses recherches sur l'Ancien Testament, même s'il est surtout célèbre pour ses travaux concernant la poétique de la Bible. De plus, Martinet connaît les *Institutiones theologiae dogmaticae*[6] de Liebermann, théologien alsacien, directeur du grand séminaire de Strasbourg, mais surtout de celui de Mayence ensuite. C'est là que ce prédicateur se rend célèbre en formant de nombreux disciples à l'origine d'une véritable école de pensée marquée par une morale sévère et conservatrice qui va ensuite influencer l'esprit catholique en Allemagne. Son livre se trouve naturellement dans les lieux de formation des ecclésiastiques d'Europe, comme il est présent dans les rayonnages d'une des pièces de l'appartement occupé par le chanoine Martinet dans le grand séminaire de Moûtiers lorsque l'inventaire de sa bibliothèque a été dressé.

Dans la catégorie des théologiens, il faut mettre en avant saint Alphonse de Liguori dont le chanoine Martinet possède la *Théologie morale*[7]. Cet auteur est incontournable par l'influence qu'il exerce tout au long du XIXe siècle. Déjà, l'oncle d'Antoine Martinet, portant le même prénom, évêque de Tarentaise à partir de 1825, a accepté « le projet du chanoine Vibert de fonder une congrégation missionnaire à vocation interdiocésaine dans l'ancienne abbaye cistercienne de Tamié en 1830, mais a refusé d'en confier la direction à l'abbé Jean-Michel Favre, dont il redoutait le tempérament autant, sinon plus que les options liguoriennes. L'un des enjeux du début du XIXe siècle est de restructurer le diocèse de Tarentaise et de rétablir la foi catholique après le traumatisme de la Révolution. La prédication au plus près des fidèles dans le cadre des missions s'impose comme le moyen le plus efficace. L'importance de la mission est aussi le point commun qui relie notre chanoine et Alphonse de Liguori puisque le révérend Martinet, après avoir été nommé official du diocèse de Tarentaise en 1826, devient supérieur

[1] Louis BAILLY, *Theologia dogmatica et moralis, ad usum seminariorum*, Lyon, Rusand, 1804, in-12.

[2] Hyacinthe-Sylvestre DROUIN, *De re sacramentaria contra perduelles haeriticos*, Paris, Cellot, 1773, 3e éd., in-12.

[3] Nicolas-Sylvestre BERGIER, *Dictionnaire de théologie*, Toulouse, A. Gaude, 1817, in-8.

[4] Nicolas LEGROS, *Dogma Ecclesiae circa usuram expositum et vindicatum*, Lille, Pierre Mathon, 1730, in-4.

[5] Robert LOWTH, *Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux*, Lyon, Ballanche, 1812, in-8.

[6] Christian SORREL, « La Savoie » in *Dictionnaire religieux dans la France contemporaine*, t. 8, s.dr. Jean-Marie MAYEUR, Yves-Marie HILAIRE, Paris, Beauchesne, 1996, p. 282.

[7] Alphonse de LIGUORI, *Le Confesseur des gens de la campagne ou Abrégé de la théologie morale*, Avignon, Séguin, 1830, in-12.

des missions diocésaines, pendant les années 1840. Il connaît parfaitement les idées liguoriennes puisqu'il a aussi été professeur de théologie dogmatique au séminaire de Moûtiers de 1826 à 1840. En quoi l'expérience liguorienne a-t-elle pu l'influencer dans les cours qu'il a transmis, dans les directives qu'il a données aux prêtres chargés des missions ? La prédication du prêtre napolitain qui se caractérise par un style simple, un contenu très accessible et une efficacité réelle a pu lui servir de modèle. Martinet et Liguori doivent atteindre le même objectif également : ils doivent former et diriger des missionnaires itinérants, capables de se rendre dans des villages très isolés pour enraciner la foi, en insistant surtout sur le rôle d'une prière fréquente. Martinet a pu être influencé par les méditations de la Parole de Dieu écrites par Liguori. Les membres de la congrégation du très Saint Rédempteur ou Rédemptoristes sont placés sous le patronage de saint François de Sales, naturellement très vénéré en Savoie. Dans un contexte de foi à enraciner, les deux théologiens sont également conscients du rôle des catéchismes, ouvrages simples à assimiler, venant en appui de la prédication. L'évangélisation ou la réévangélisation des campagnes, des paysans, passe par la maîtrise de la science de la confession. On peut penser que le « patron des confesseurs », canonisé par Grégoire XVI en 1839, a été pour Martinet un de ses maîtres à penser, parmi d'autres, nombreux si l'on en juge à l'importance des titres de théologie de sa bibliothèque.

Un intellectuel spécialiste de la théologie polémique

Ce qui frappe lorsqu'on observe les spécialistes de théologie polémique présents dans la bibliothèque du chanoine Martinet, c'est le nombre élevé d'écrivains d'origine étrangère. On peut dire qu'il a une ouverture d'esprit internationale dans ce domaine. Il s'intéresse ainsi à des ouvrages rédigés par des écrivains anglais comme John Milner. Ce dernier est nommé en 1803 par Pie VII, évêque « in partibus » de Castabala et vicaire apostolique de l'Angleterre centrale. Martinet possède de lui un livre traduit en français intitulé *Excellence de la religion catholique*[1] qui résume sa pensée : il s'oppose à la reconnaissance au gouvernement royal d'un droit de véto dans les nominations épiscopales, il polémique avec les protestants et parvient à susciter de nombreuses conversions à partir de 1825. L'ouvrage présent est donc tourné vers la controverse religieuse. Il en est de même de celui de son compatriote George Littelton, *La Religion chrétienne démontrée par un seul fait et l'apostolat de saint Paul*[2]. Le livre en question a été traduit en français par l'abbé Guénée et illustre le retour vers le christianisme de l'auteur, après avoir étudié les raisons et les circonstances de la conversion de Saint Paul. Auparavant, cet écrivain célèbre et membre de la Chambre des Communes avait été tenté par le déisme. Ces intellectuels anglais ont leurs pendants allemands, au nombre de deux, qui développent leur pensée au début du XIXe siècle. Jean-Adam Moehler est connu du chanoine Martinet par un titre très explicite sur le sujet abordé : *La Symbolique, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants d'après leurs confessions de foi publiques*[3]. Cet historien et théologien mystique souhaite par ses écrits ramener la tolérance entre les confessions chrétiennes, disant « si l'on ne peut dès ce moment réunir les esprits dans l'unité de la foi, ne pourrait-on pas réconcilier les esprits dans l'unité dans le sein de la charité ? ». Pour atteindre cet objectif, il écrit dans son introduction :

> *« après avoir confronté les symboles des grandes communions chrétiennes, nous passerons en revue les sectes qui se sont formées dans le sein même de la Réforme. Il divise son livre en deux parties :*
>
> 1_ les contrariétés dogmatiques entre les catholiques, les luthériens et les réformés,
>
> 2_ les contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les petites sectes protestantes.

Il accuse le protestantisme d'avoir entraîné la rupture de l'union intime entre le surnaturel et le naturel, d'avoir causé une coupure mortelle en la religiosité européenne qui a causé la

[1] John MILNER, *Excellence de la religion catholique*, Paris, Adrien Le Clerc, 1823, in-8.

[2] George LITTELTON, *La Religion chrétienne démontrée par un seul fait et l'apostolat de saint Paul*, Paris, N. Tilliard, 1754, in-12.

[3] Johann-Adam MOELLER, *La Symbolique, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants d'après leurs confessions de foi publiques*, Besançon, Outhemin-Chalandre, 1836, in-8.

naissance des hérésies. L'ouvrage connaît six éditions en dix ans, et est traduit en France, en Angleterre et en Italie. L'auteur fait preuve d'une grande rigueur documentaire et d'une dialectique très forte, qui contraste avec l'originalité de la pensée de son lecteur, qui manque parfois, dit-on, de logique dans ses raisonnements. Ce dernier connaît aussi un ouvrage d'un autre philosophe allemand, Friedrich Schlegel, à travers une *Philosophie de l'histoire*[1]. Cet écrivain est apprécié en France grâce à Mme de Staël qui encourage la diffusion des œuvres romantiques des auteurs de langue germanique. C'est la preuve que le chanoine Martinet ne s'intéresse pas qu'à la théologie mais à des disciplines proches comme le fait Schlegel qui considère que savoir et foi, philosophie et religion ne font qu'un. De même, il cherche à articuler sa réflexion autour de quatre thèmes : la poésie, la philosophie, la morale et la religion. On retrouve ici les centres d'intérêt et les sujets abordés par le chanoine Martinet.

Bien sûr, parmi les lectures de ce dernier, se trouvent de nombreux écrits d'auteurs français qui ont trait à la défense de la religion catholique. On retrouve ainsi un ouvrage de François-Xavier de Feller relevé sous l'intitulé incomplet de *Catéchisme philosophique*[2]. L'auteur vise à rassembler des « observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis ». Il est doté d'une vaste érudition, d'une grande cohérence de raisonnement. Le chanoine Martinet a pu tirer profit de la lecture de ce livre qui se caractérise par le souci de la vérité religieuse. Paru pour la première fois en 1772, il est de nombreuses fois réimprimé jusqu'au milieu du XIXe siècle et traduit en de nombreuses langues. C'est le signe que Martinet ne garde des ouvrages antérieurs au XIXe siècle que les valeurs sûres. C'est ainsi que l'écrivain Laurent François apparaît dans l'inventaire également à travers un titre imprécis : *Traité de la religion*[3]. On sait que cet auteur écrit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle mais que Migne a publié ses principaux ouvrages en 1857 en le désignant sous le nom de Le François. Cet écrivain s'attache à défendre la religion chrétienne contre les attaques des incrédules, des déistes ou des philosophes, comme Jean-Jacques Rousseau et Voltaire. Ces derniers ayant séjourné en Savoie, la présence d'un tel livre n'est pas surprenante. Dans la même veine que Le François, se trouve Alphonse Muzzarelli, dont le chanoine parcourt une série d' « opuscules théologiques ». Ce jésuite de Ferrare connaît un grand succès en France avec beaucoup d'œuvres réimprimées et traduites en français vers la fin des années 1820. Il est surtout célèbre par un livre intitulé : *Le bon usage de la logique en matière de religion*[4]. Exilé en France à partir de 1807, il rédige beaucoup d'ouvrages se rapportant à l'apologétique, à la théologie dogmatique et morale. Il s'intéresse à des sujets concernant l'infaillibilité du pape, les principes de l'Église gallicane, les rapports entre la religion et la philosophie, la doctrine et la tradition de l'Église catholique, la juridiction des évêques. Autant de sujets qui intéressent certainement le chanoine de Moûtiers.

Mais ce dernier est aussi un intellectuel marqué par l'épisode de la Révolution française, apparu en Savoie en 1792. Un seul livre fait pourtant écho aux troubles révolutionnaires, celui de Jean-Baptiste Duvoisin, intitulé *Défense de l'ordre social contre les principes de la Révolution française*[5]. L'auteur s'exile au moment de la Révolution et à son retour en France est nommé évêque de Nantes, en 1802. Soit un parcours similaire à l'oncle d'Antoine Martinet, exilé en Piémont, rentré en Savoie en 1812 pour devenir évêque de Tarentaise en 1825, puis archevêque de Chambéry en 1827. L'un et l'autre de ces deux évêques s'évertuent à réorganiser leur diocèse, à veiller à rétablir un enseignement de la théologie capable de rassembler les prêtres réfractaires. Duvoisin s'inscrit donc dans le courant de l'apologétique contre-révolutionnaire.

Un autre livre fait allusion à une autre menace pour la religion chrétienne : le carbonarisme. En 1825, paraît *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne*[6]. Ce théologien, formé

[1] Friedrich SCHLEGEL, *Philosophie de l'histoire*, Paris, Parent-Desbarres, 1836, in-8.

[2] François-Xavier de FELLER, *Catéchisme philosophique ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*, Liège, Bassompierre, 1773, in-8.

[3] Laurent FRANCOIS, *Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne, précédé d'un court traité contre les athées, les matérialistes, les fatalistes*, Paris, Lacombe, 1767, in-12.

[4] Alphonse MUZZARELLI, *Le bon usage de la logique en matière de religion*, Foligno, 1787, 3 vol., in-8.

[5] Jean-Baptiste DUVOISIN, *Défense de l'ordre social contre les principes de la Révolution française*, Leipzig, Duvoisin, 1801, in-8.

[6] Pierre-Denis BOYER, *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne*, Paris, Adrien Le Clère, 1835, in-8.

chez les sulpiciens, compose de nombreux ouvrages, se fait connaître en prêchant de nombreuses retraites ecclésiastiques dans beaucoup de diocèses de France, comme celui de Montpellier en 1812, celui de Lyon en 1813. Puisque la Savoie est un carrefour et une frontière de catholicité entre les foyers piémontais et lyonnais, la diffusion des idées des carbonaristes peut constituer une menace pour la religion, l'Église, l'État. Le carbonarisme refuse la croyance en un dieu unique, créateur, s'oppose au monothéisme chrétien, dénonce les rituels de l'Église romaine, conteste le pouvoir du pape. On devine, par la présence de ce seul livre sur ce sujet, une des préoccupations théologiques mais aussi politiques du chanoine tarin. Pour mieux combattre ce courant de pensée, il s'est procuré cet ouvrage.

Il faut également évoquer un des autres centres d'intérêt du chanoine Martinet : l'exégèse. Cela n'est pas commun. L'interprétation historique, juridique, grammaticale de la Bible, pour parler de l'exégèse sacrée relève certainement d'une véritable passion chez l'ecclésiastique. La présence de certains auteurs en atteste. Le jésuite Pierre Guérin du Rocher[1] a écrit l'*Histoire véritable des temps fabuleux*, qui paraît pour la première fois en 1776 et devient le livre qui le fait connaître. Martinet le possède. La lecture de cet auteur, par ailleurs fortement critiqué par les philosophes du temps des Lumières et surtout par Voltaire, a du stimuler l'imagination du chanoine, si l'on en juge par les idées originales présentées par cet auteur, spécialiste des langues anciennes et orientales. Il veut démontrer que la Bible est l'unique source de l'histoire des anciens peuples, dépassant son idée de départ visant à confirmer l'authenticité de la Bible qui fonde la religion chrétienne. Il est convaincu que les textes rédigés par les historiens sur les premiers temps ont un rapport avec la Bible. Par exemple, il prétend que l'histoire de l'Égypte ancienne racontée par Hérodote et Diodore de Sicile se rapproche de celle des Hébreux. Pour lui, les prêtres égyptiens ont eu connaissance des livres des Hébreux et c'est à partir de cette trame qu'ils ont fabriqué l'histoire des dynasties des pharaons. On comprend dès lors mieux l'adjectif de « fabuleux » présent dans le titre du livre. Plus sérieux est la figure de Johann Jacob Griesbach, un exégète biblique allemand, célèbre par son édition critique du *Nouveau Testament*, parue en 1775, avec des Évangiles disposés sous forme de synapses, c'est-à-dire mis en colonnes verticales de façon à pouvoir les comparer facilement. Dans la bibliothèque du chanoine Martinet, le titre de Griesbach présent est *Preuves des miracles*[2], laissant penser que l'exégète doit reprendre en partie dans une édition plus réduite et meilleur marché son étude de l'Ancien Testament, dans un souci de défendre les fondements de la religion catholique.

Par ailleurs, on peut regrouper certains titres car ils correspondent à une réflexion de leurs auteurs sur les rapports entre la science et la religion. Le chanoine Martinet connaît l'ouvrage majeur de l'abbé Louis-Eugène-Marie Bautain, intitulé *Philosophe du christianisme*[3]. Ce livre est à l'origine d'une importante polémique au point que le pape Grégoire XVI le fit examiner par deux experts de théologie et de philosophie. Ce sont les deux spécialités de ce professeur de philosophie au Collège Royal, puis à la faculté des lettres et enfin au grand séminaire de Strasbourg. De cette fonction, il fut congédié en 1834 par l'évêque, Mgr de Trévern, qui le soupçonne de faire preuve de « fidélisme », c'est-à-dire de douter de la révélation chrétienne. Dans différents formulaires à signer, l'abbé Bautain a dû prouver l'orthodoxie de sa foi et reconnaître que « l'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme par la révélation et la grâce ». Cela lui permit d'être nommé vicaire général de Paris en 1850, puis d'enseigner la théologie morale à la Sorbonne à partir de 1853. La présence de ce livre d'un auteur controversé atteste de l'intérêt marqué du chanoine Martinet pour les polémiques de son temps et pour la réflexion concernant les relations entre la philosophie et la théologie. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si un de ses ouvrages s'intitule *La Philosophie du catéchisme catholique*[4]. Le chanoine savoyard possède également un autre titre qui aborde les relations entre la théologie et d'autres disciplines profanes. Ceci est explicite dans l'intitulé de l'ouvrage de Nicolas-Patrice-Etienne Wiseman, les *Rapports entre la science et la religion*[5]. L'auteur s'évertue à dénoncer les critiques des sciences contre la foi, à chercher les relations entre les sciences et la Révélation. Il pense aussi que les progrès des sciences vont progressivement

[1] Pierre GUERIN du ROCHER, *Histoire véritable des temps fabuleux*, Paris, Berton, 1776, in-8.

[2] Johann Jakob GRIESBACH, *Novum Testamentum graece*, Magdebourg, Curt, 1775-1777, in-8.

[3] Louis-Eugène-Marie BAUTAIN, *Philosophie du christianisme*, Paris, Derivaux, 1835, in-8.

[4] Antoine MARTINET, *La Philosophie du catéchisme catholique*, Paris, J. Lecoffre, 1853, in-8.

[5] Nicolas-Patrice-Etienne WISEMAN, *Discours sur les rapports entre la science et la religion*, Paris, Sapia, 1837, in-8.

rejeter les objections émises contre le christianisme. Sa solide érudition lui permet d'étudier aussi bien de façon comparée les langues, les sciences naturelles, l'archéologie, la littérature orientale sacrée et profane. Il est aussi spécialiste d'exégèse. Cet intérêt pour l'étude des rapports entre les sciences et la religion, et même l'exégèse est aussi celui d'Antoine François-Félix Roselly de Lorgues. Cet auteur apparaît chez le chanoine Martinet à travers son œuvre au titre explicite : *Le Christ devant le siècle ou nouveau témoignage des sciences en faveur du catholicisme*[1]. Comme l'auteur précédent, il pense que les découvertes scientifiques récentes en géologie, en physique, renforcent l'authenticité de la Genèse, la réalité de la Création, celle du déluge. Il écrit cette formule :

> *« La vérité chrétienne est la philosophie universelle. Elle se lie à l'histoire de tous les hommes. Elle part d'un fondement certain, d'un fait primitif antérieur à toute société et dont le témoignage est unanime chez les nations, la déchéance de l'homme ».*

Cet écrivain veut établir l'antiquité et l'universalité de la religion chrétienne et de ses dogmes, l'unité du Dieu suprême, l'immortalité de l'âme et par ses démonstrations, il donne des points de réflexion au chanoine Martinet qui permet à ce dernier d'écrire en 1835, *De la perfectibilité humaine*.

Dans la rubrique « Apologistes, Controversistes, Philosophes », un livre se détache par son sujet particulièrement spécifique. Il est écrit par un ecclésiastique du XIXe siècle qui présente un parcours singulier et remarquable. Il se nomme Etienne Pagès[2]. Cet érudit a la particularité d'avoir été ordonné prêtre en Savoie en 1792, soit au moment de la Révolution. Ensuite, il part s'installer à Lyon, devient chanoine à Montpellier, puis rentre à Lyon pour occuper la fonction de professeur de théologie morale à la faculté de théologie, avant celle de doyen de cette même faculté en 1838. Il meurt en 1841 et son testament prévoit le legs de sa bibliothèque aux pères maristes de la capitale des Gaules. Son confrère Martinet possède son livre le plus important, qui eut un grand succès éditorial : la *Dissertation sur le prêt à intérêt*[3]. Ce sujet a toujours été très discuté par les théologiens car la question se pose du caractère licite ou non de l'usure, de la distinction à faire ou pas d'avec le prêt à intérêt. L'auteur souhaite une interdiction presque incontournable du prêt à intérêt, en s'appuyant sur l'encyclique du pape Benoit XIV, « Vix pernevit ». Il argumente pour que le confesseur fasse preuve de sévérité à l'égard du fidèle qui a favorisé l'usure, disant « le confesseur ne peut garder le silence vis-à-vis de celui qui en est coupable, sans le confirmer dans sa mauvaise pratique, et occasionner le scandale de ceux qui le connoîtroient, en les portant à croire qu'elle est innocente ». Pagès est désireux d'une interprétation stricte des Écritures et participe à une violente polémique dans les années 1820-1830. Il oppose bien sûr l'usure qui pénalise les plus pauvres à la charité chrétienne, qui pousse à faire le bien, à aider le fidèle à court d'argent. Cela est à distinguer du prêt commercial fait aux riches, toléré par le Saint-Siège, sans que les confesseurs ne soient montrés du doigt.

Comme on pouvait s'en douter, un autre savoyard, intellectuel plus illustre, est présent dans la bibliothèque du chanoine Martinet : Joseph de Maistre. Le chanoine connaît son parcours puisqu'il est né à Chambéry en 1753, sait qu'il a émigré à Turin en 1792, alors qu'il était membre du Sénat de Savoie lorsque les troupes françaises occupent la Savoie. L'écrivain partit à Lausanne, puis en Russie à Saint-Pétersbourg en tant qu'ambassadeur du roi de Piémont-Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier. Dans la bibliothèque étudiée, se trouve en bonne place l'œuvre capitale du philosophe, qui est intitulée *Du pape*[4]. Ce livre fait l'apologie de la théocratie pontificale tant spirituelle que temporelle. L'auteur souhaite que le souverain pontife soit placé à la tête de la société, que la religion tienne une place importante tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Il estime qu'il est naturel que la religion chrétienne soutienne la monarchie car il s'agit du régime le plus adapté puisqu'il cherche à s'accorder avec les voies de la Providence. Un autre ouvrage est présent : l'*Examen de la théologie de Bacon*[5]. Cet ouvrage

---

[1] Antoine François-Félix ROSELLY de LORGUES, *Le Christ devant le siècle ou nouveaux témoignages des sciences en faveur du catholicisme*, Paris, L.-F. Hivert, 1835, in-12.

[2] Françoise DURRIRE, Lucie FLEJOU, Marie-Laure PELLE, *La bibliothèque d'un ecclésiastique lyonnais du XIXe siècle, Etienne Pagès (1763-1841),* Mémoire de recherche, juin 2005, Diplôme de conservateur de bibliothèque, s.dr. Dominique VARRY, ENSSIB.fr.

[3] Etienne PAGES, *Dissertation sur le prêt à intérêt*, Paris, Adrien Le Clère, 1819, in-8.

[4] Joseph de MAISTRE, *Du Pape*, Lyon, Rusand, 1819, in-8.

[5] Joseph de MAISTRE, *Examen de la théologie de Bacon*, Lyon, Pelagaud, 1836, in-8.

posthume écrit par un de ses pères de la philosophie contre-révolutionnaire juge avec beaucoup de sévérité le philosophe anglais du XIIIe siècle. De Maistre estime que les sciences doivent être soumises à la théologie, à la morale et à la politique. Il en va selon lui de l'unité de la nation car toutes les nations sont fondées par la théologie. Ainsi, « plus la théologie est parfaite dans un pays, plus il est fécond en véritable science ». Au contraire du philosophe anglais, de Maistre souhaite une alliance entre la religion et la science parce que la première purifie et exalte l'esprit humain, « le rend plus propre aux découvertes, parce qu'elle combat sans relâche le vice qui est l'ennemi capital de la vérité ».

Un auteur particulièrement apprécié : Félicité de Lamennais.

La figure de Félicité de Lamennais se trouve naturellement présente dans la bibliothèque du chanoine Martinet. Elle se dévoile à travers quatre titres : l'*Essai sur l'indifférence*[1], le *Progrès de la Révolution*[2], *Sur l'institution des évêques*[3] et des *Mélanges*[4]. Le premier titre paraît en 1817 et connaît un succès extraordinaire. Il a forcément séduit Martinet car Lamennais est avant tout un sociologue qui s'intéresse à toutes les questions d'organisation sociale et politique. C'est un des sujets d'étude du chanoine de Tarentaise, auteur de *La Science sociale au point de vue des faits*. L'un et l'autre de ces penseurs se préoccupent de la religion parce qu'elle peut constituer une base ferme aux sociétés humaines. Pour Lamennais, la religion est l'unique lien social et elle est subordonnée à la politique, mais il en attend une nouvelle libération des sociétés humaines, basée sur la liberté, l'indépendance de l'homme à l'égard de l'homme. Il définit la foi comme étant la communication permanente de la raison individuelle avec la raison générale et l'acceptation de notre dépendance à l'égard de la société. Il existe donc une étroite relation entre la société religieuse et la société politique, qui sont toutes les deux menacées par la souveraineté du peuple. Dans ses *Mélanges*, Lamennais affirme que le pouvoir civil n'a aucun droit sur les affaires ecclésiastiques, que l'éducation du peuple n'appartient qu'à l'Église et pas à l'État, que les rois doivent gouverner selon la conception chrétienne, forcément mennaisienne. L'auteur définit un système dans lequel le roi et le pape sont les deux fondements. Mais il dénonce les doctrines gallicanes qui ont détruit l'ancienne morale chrétienne. Alors, il envisage d'affranchir l'Église de l'État, ce qui libère l'État de l'Église, le temporel du spirituel. De là, il bâtit un projet véritablement politique pour la France, défendu avec force dans *L'Avenir*, mais que le pape désapprouve. Lamennais aborde aussi une problématique importante de son temps : l'indifférence en matière de religion. Il veut démontrer qu'elle est absurde. Il distingue trois catégories d'indifférents dogmatiques : ceux qui ne voient la religion que comme institution politique et estiment qu'elle n'est nécessaire que pour le peuple ; ceux qui reconnaissent la nécessité d'une religion, mais rejettent la révélation ; ceux qui reconnaissent la nécessité d'une religion révélée, mais nient certaines vérités qu'elle enseigne. Pour Lamennais, la religion est pour tous les hommes l'unique moyen de salut. Dans *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, il montre qu'il n'a plus confiance dans la monarchie mais pas encore dans la démocratie, donc il conseille aux catholiques de se tenir à l'écart des partis. Il en profite pour appeler le clergé à renouveler la science religieuse pour l'adapter à l'évolution de la société. Cela passe par l'enseignement dans les séminaires d'une théologie qui ne rebute plus les élèves. Cela est crucial surtout en Savoie, après l'hémorragie qui a touché le clergé suite à la Révolution. Le chanoine Martinet partage le point de vue de Lamennais sur le renouveau nécessaire des séminaires car il faut mieux former les futurs prêtres. Il veut fonder l'enseignement théologique sur deux piliers essentiels : la scolastique et l'histoire. Dans son *Étude sur la méthode d'enseignement théologique suivie d'un plan d'un nouveau manuel de théologie à l'usage des séminaires*, datée de 1856, il reconnaît en effet que la scolastique reste la méthode la plus claire pour l'exposition des dogmes, « tout en ayant besoin d'être rajeunie et désencombrée d'une terminologie abstruse et d'arguties s'éloignant de la doctrine évangélique ». Le moyen de remédier à cela est de faire une plus grande place à l'histoire, montrant ainsi que « la méthode d'enseignement théologique a dû se

[1] Félicité de LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, Paris, Tournachon, 1817, in-8.

[2] Idem, *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, Paris, Belin-Mandar et Devaux, 1829, in-8.

[3] Idem, *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, Paris, Adrien Le Clère, 1814, in-8.

[4] Idem, *Mélanges religieux et philosophiques*, Turin, Alliana et Paravia, 1825, in-8.

diversifier avec le cours des siècles, sans jamais varier quant au fond »[1] : il anticipe sur ce qui caractérisera la théologie bien au-delà de son époque.

En lien avec la pensée de Lamennais, on trouve dans la bibliothèque du chanoine Martinet des livres écrits par des membres de l'école mennaisienne. Ainsi, Philippe-Olympe Gerbet, une des grandes figures de l'épiscopat français du XIXe siècle, est présent grâce à deux ouvrages : *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*[2] et un titre relevé comme suit *Sur le principe de la certitude*, qui doit être en fait *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*[3]. L'auteur est le disciple le plus proche et le plus remarquable de Lamennais dès 1822, puis accompagne son maître à La Chesnaie en 1825, pour écrire et converser avec lui, jusqu'à la rupture en 1834, lorsque le pape Grégoire XVI condamna, par l'encyclique « Singularis vos », à la fois les *Paroles d'un croyant*[4] et le système philosophique mennaisien. Le second ouvrage de Gerbet qui est présent s'intéresse au mystère de l'eucharistie et s'intitule *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*[5]. Par opposition à Lamennais et à ses disciples, on trouve un ouvrage d'un prêtre belge, Vrindts. Celui-ci s'intitule *Nouvel essai sur la certitude*[6], avec un sous-titre qui prétend que « l'on simplifie enfin la question fondamentale de la certitude humaine agitée en particulier dans l'Essai sur l'indifférence en matière de religion ». L'auteur est un opposant résolu à Lamennais, dont il dénonce les erreurs religieuses, philosophiques et politiques.

Naturellement se trouvent dans la bibliothèque du chanoine Martinet des intellectuels de la Savoie, plus précisément des spécialistes de la théologie qui sont des évêques. Ce point commun permet de les aborder ensemble. On en repère trois. L'un d'eux est Claude-François de Thiollaz, à travers son *Essai sur la nature de l'autorité souveraine*, achevé en 1800, mais publié seulement en 1816, après le Concordat. Ce prélat est hostile à l'héritage de la révolution française. En effet, il a refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, a été arrêté mais s'est évadé plusieurs fois alors qu'il était vicaire général d'Annecy. Il rejoint Lausanne en 1793, continue à correspondre avec les prêtres restés en Savoie, organise la contre Révolution, entre en relation avec Joseph de Maistre. Il représente donc le courant traditionnaliste. Il réussit à obtenir la rétractation solennelle de Mgr Panisset, évêque constitutionnel, qui s'est rendu à Lausanne le 22 février 1796. Autre fait d'armes : il préside la délégation savoyarde qui obtient, lors des négociations du traité de Paris du 20 novembre 1815, que la Savoie et le comté de Nice soient rendus au roi de Sardaigne. Son livre et cette intervention politique témoignent de son attachement à la royauté, le régime politique le plus favorable aux intérêts des fidèles et de l'Église catholique, d'après lui. Il critique la Révolution de 1830 à Paris, fait rééditer son livre en 1831. À noter qu'en tant qu'évêque d'Annecy de 1823 à 1832, il interdit à son clergé la lecture de *L'Avenir*, pour limiter la propagation des mennaisiennes. Presqu'à la même époque, son confrère Jean-Baptiste Aubriot de La Palme a écrit *Les principes catholiques justifiés par eux-mêmes*[7] repérés dans la bibliothèque du chanoine Martinet sous le titre imprécis *Principes de la religion*. Dans ce livre édité chez le libraire-imprimeur Puthod de Chambéry en 1801, le vicaire général du diocèse de Chambéry, futur évêque d'Aoste en 1818, dénonce l'incrédulité qui se répand à cause des philosophes des Lumières et veut réaffirmer les principes de la doctrine catholique pour sauver les fidèles par la foi. Soucieux de s'instruire et de catéchiser les jeunes gens, il est à l'origine de l'installation des établissements des Frères des écoles chrétiennes en Savoie et à Chambéry à partir de 1810. C'est un évêque dont la pensée peut être qualifiée de rigoriste. Une autre figure de l'épiscopat savoyard se détache : celle de Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy à partir de 1842. Le livre que consulte le chanoine Martinet s'intitule *De*

[1] Christian SORREL, « La Savoie », t.8, p. 282-283, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, (s.d.r.) Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire, Paris, Beauchesne, 1996, 443 p.

[2] Philippe-Olympe GERBET, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, Paris, Belin, 1829, in-8.

[3] Philippe-Olympe GERBET, *Des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*, Paris, Librairie classique, 1826, in-8.

[4] Félicité de LAMENNAIS, *Paroles d'un croyant*, Paris, Rendrel, 1834, in-8.

[5] Philippe-Olympe GERBET, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, Paris, Belin, 1829, in-8.

[6] Abbé VRINDTS, *Nouvel essai sur la certitude*, Paris, Rusand, 1828, in-8.

[7] Jean-Baptiste AUBRIOT de LA PALME, *Les Principes catholiques justifiés par eux-mêmes, ou Exposition simple et suivie de la doctrine catholique sur la religion et l'Eglise de Jésus-Christ*, Chambéry, Puthod, 1801, in-12.

l'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs[1]. Il est publié en 1832, alors que son auteur est professeur au collège royal de Chambéry. Celui-ci évoque les rapports entre les lois et les mœurs, leur influence réciproque sur le gouvernement des peuples. Pour lui, la loi a une double autorité : l'une est divine, l'autre humaine. Il envisage les relations entre les lois et les mœurs selon les régimes politiques en place, à différentes époques, évoquant à la fois le despotisme, l'absolutisme, la démocratie.
Faisant référence à des auteurs récents comme de l'Antiquité, il relie les lois, les mœurs, bien évidemment aux croyances religieuses, à la morale et à l'éducation de la jeunesse. Pour lui, la monarchie est limitée ou tempérée à la fois par les lois et par les mœurs et semble un régime le meilleur.

Comme on peut le voir, la rubrique qui concerne les livres de théologie polémique visant à défendre la religion catholique contre les incrédules, les protestants, les partisans de la Révolution ou de la démocratie, à s'opposer au prêt à intérêt, à réfléchir aux relations entre la foi et la science, est la plus importante. Sa taille montre que le chanoine Martinet est un esprit ouvert sur les enjeux de son époque. Ses lectures nourrissent sa réflexion et permettent l'écriture d'ouvrages engagés, dont le fil directeur est la nécessaire alliance entre l'État et la religion ou un pouvoir inspiré par Dieu.

Quelques auteurs de théologie ascétique remarquable

Dans une quatrième partie du classement des livres de la bibliothèque, sont regroupés les ouvrages de théologie mystique et ascétique. On repère deux œuvres ayant trait à saint Ignace de Loyola. Un livre s'intitule *Exercitia spiritualia Ignatii de Loyola*[2]. Son auteur est Alois Bellecius, un jésuite suisse, qui se signale par de nombreux ouvrages ascétiques composés en latin, mais souvent traduits en plusieurs langues. En écho à cet écrit, se trouvent un peu plus loin dans la liste, des *Méthodes tirées des Exercices de Saint Ignace de Loyola*[3], rédigées par un jésuite ayant étudié à Marseille, enseigné à Bordeaux, Joseph-François Barrelle. Ces deux auteurs ont influencé l'écriture par le chanoine Martinet de ses *Institutiones theologiae ad usum seminariorum*[4]. L'écrivain savoyard est un spécialiste de la pédagogie, surtout à destination des futurs prêtres. Mais les deux ouvrages cités plus haut montrent la grande piété de leur propriétaire, qui ressent certainement parfois le besoin de faire les exercices prescrits par saint Ignace de Loyola pour faire la recherche de la volonté de Dieu dans sa vie, pour entrer en relation avec le Tout Puissant, pour se laisser conduire vers lui.

Mais parmi les trente deux livres de théologie ascétique, on retrouve des ouvrages qui s'intéressent à la confession et à la pénitence. C'est le cas de celui de Gabriel-Nicolas Maultrot : *Examen du Pastoral de Paris sur le ministre du sacrement de pénitence et son pouvoir*[5], paru pour la première fois en 1788-1789. L'auteur est avocat au Parlement de Paris, spécialiste en droit canonique, de tendance janséniste, hostile à Rome, favorable aux revendications émises par les curés contre leurs évêques ; avant de défendre les droits de ces derniers, lorsqu'il vit les dérives engendrées par la Révolution. Un livre de spiritualité indique encore un autre saint qui est une référence pour le chanoine Martinet. Il est écrit en 1819 par un prêtre conventuel de l'Ordre de Malte, du nom d'André-Joseph Ansart, docteur en droit de la faculté de Paris, curé ensuite dans une paroisse de l'Artois. L'ouvrage s'intitule *Esprit de Saint Vincent de Paul*[6]. La présence d'un tel livre s'explique facilement dans les bibliothèques des clercs séculiers de Savoie du XVIIe au XIXe siècle et même au-delà. Il faut se rappeler que Vincent de Paul a rencontré Pierre de Bérulle et François de Sales, est à l'origine avec eux du mouvement appelé plus tard l'École française de spiritualité qui marque profondément la France

[1] Louis RENDU, *De l'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*, Lyon, Rusand, 1833, in-8.

[2] Alois BELLECIUS, *Medulla asceseos spiritualia Ignatii de Loyola*, Gand, A.I. Vander Schelden, 1835.

[3] Joseph-François BARRELLE, *Méthodes tirées des Exercices de Saint Ignace de Loyola*, Annecy, Aimé Burdet, 1829, in-18.

[4] Antoine MARTINET, *Institutiones theologicae ad usum seminariorum*, Paris, Jacques Lecoffre, 1859, in-8.

[5] Gabriel-Nicolas MAULTROT, *Examen des principles du Pastoral de Paris sur le minister du sacrament de penitence et son pouvoir*, Paris, s.n., 1788.

[6] André-Joseph ANSART, *L'Esprit de Saint Vincent de Paul, ou Modèle de conduite proposé à tous les ecclésiastiques dans ses vertus, ses actions et ses paroles*, Paris, Nyon l'aîné, 1780, in-12.

au XVIIe siècle. Le fondateur de la Congrégation de la Mission en 1626 est par ailleurs très connu en Savoie car il ouvre en 1641 un séminaire à Annecy à la demande de l'évêque de Genève, Mgr Juste Guérin. Saint Vincent de Paul organise de nombreuses missions populaires dans les campagnes et cela ne peut qu'avoir intéressé le chanoine Martinet car ce dernier est Supérieur des missions diocésaines en Tarentaise en 1840. Il s'est inspiré des préceptes de saint Vincent de Paul pour exercer sa fonction, exigeant des prêtres savoyards les mêmes vertus que celles conseillées par le saint : la simplicité, la douceur, la mortification et le zèle. Le sous-titre de l'ouvrage est d'ailleurs : « Modèle de conduite proposé à tous les ecclésiastiques dans ses vertus, ses actions et ses paroles ». L'invitation à joindre l'amour du prochain à l'amour de Dieu énoncée par celui qui consacra sa vie au salut des âmes des pauvres au XVIIe siècle reste d'actualité au XIXe siècle, d'où la présence de ce livre dans la bibliothèque du chanoine Martinet.

Dans celle-ci, un livre mérite un détour car il a trait lui aussi à l'enjeu des missions mais cette fois au XIXe siècle, actualisant en quelque sorte les recommandations de saint Vincent de Paul. Son auteur est Joseph-Marie Favre, un prêtre originaire de Samoëns, ordonné en 1817, appelé par Mgr Dessolle, archevêque de Chambéry, pour organiser des missions dans son diocèse, afin de renforcer une foi mise à mal par les troubles de la Révolution. Le titre relevé est *Le Ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente*[1]. En fait, le clerc chargé de relever les titres d'ouvrages n'a pas noté la suite :

> *« ouvrage où l'on trouve des histoires propres à éloigner du sacrilège et à ranimer la foi sur la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie ».*

Il s'agit du livre le plus célèbre de Favre, qui se compose de deux parties. D'abord, l'auteur envisage « l'âme sanctifiée par la confession sincère ». Il explique les raisons qui doivent amener le fidèle à énoncer ses péchés mortels en confession. Il y est poussé par Jésus-Christ, l'Église, les saints, son désir d'obtenir le pardon, la crainte des châtiments des sacrilèges, la volonté de dépasser la honte et l'orgueil, pour échapper aux remords et gagner le bonheur du ciel et donc d'éviter l'enfer. Ensuite, il estime que « le ciel est ouvert par la communion fréquente » et explique les motifs énoncés par l'Église, les Pères de l'Église, les saints, ou les besoins nombreux et continuels de l'âme du fidèle qui l'amène au repentir, à l'amour de Dieu et de sa Volonté. Favre dénonce le rigorisme des confesseurs qui dissuade les fidèles de se confesser et de communier[2]. Pour lui, la communion a de nombreuses vertus : elle efface les péchés véniels et éloigne du péché mortel, mais surtout elle rapproche l'homme de Jésus-Christ, du chemin vers le ciel grâce au pardon. Favre est critiqué pour ses positions empruntées au liguorisme. À noter que le chanoine Martinet possède sous le numéro 92 de sa liste de livres, la *Paraphrase du Salve Regina ou du bonjour de Marie*[3] d'Alphonse de Liguori. On sait que Joseph-Marie Favre est un admirateur du fondateur de la congrégation du Très Saint Rédempteur. On peut penser que les trois ecclésiastiques, Liguori, Favre et Martinet, attachent la même importance à la prédication efficace, car faite dans un style simple, au désir d'annoncer la parole d'espérance du Christ aux âmes abandonnées, à l'écoute attentive des pauvres des campagnes souhaitant se confesser, et qu'ils sont convaincus que la mission doit visiter régulièrement les fidèles en les invitant à consulter de bons livres pour s'élever vers Dieu.

Un ecclésiastique spécialiste du droit

Le chanoine Martinet s'intéresse au droit canonique et civil si l'on en juge à la présence de cinquante huit livres qui s'y rapportent. Néanmoins, un tel nombre n'est pas exceptionnel car tout chanoine qui se respecte dispose comme lui d'auteurs incontournables qui permettent de dire le droit. Beaucoup d'entre eux datent de l'Antiquité romaine ou sont écrits au XVIIe siècle et ne présentent pas une grande originalité. Comme fréquemment, le *Dictionnaire de droit*

---

[1] Joseph-Marie FAVRE, *Le ciel ouvert par la confession sincère et la communion fréquente*, Lyon, Périsse, 1837, in-8.

[2] Philippe MARTIN, « Livre et mission. Joseph-Marie Favre, un missionnaire savoyard face à l'écrit », in *Les missions intérieures en France et en Italie du XVIe au XXe siècle*, Actes du colloque de Chambéry, 18-20 mars 1999, réunis par Christian Sorrel et Frédéric Meyer, Institut d'études savoisiennes de l'Université de Savoie, Bibliothèque des études savoisiennes 8, 2001, in-8, 499 p., pp. 317-326.

[3] Alphonse de LIGUORI, *Le pouvoir de Marie ou paraphrase de Salve Regina où l'on expose les nombreuses et abondantes grâces*, Paris, Gauthier, 1833.

canonique et de pratique bénéficiale[1] de Pierre-Toussaint Durand de Mailliane est présent. C'est l'ouvrage le plus connu de ce canoniste, également avocat au parlement d'Aix. Il s'agit d'une compilation d'articles de droit de différentes sources réunis par celui qui sera, bien après la parution de cet ouvrage, député à la Convention et contribuera à la rédaction de la Constitution civile du clergé. En matière de droit ecclésiastique, on retrouve aussi *Les Lois ecclésiastiques de France*[2] de Louis d'Héricourt du Vatier. Ce livre paru à titre posthume en 1771 est un grand classique, écrit par un homme au destin singulier puisqu'il a été d'abord sous-ingénieur dans l'armée de Flandre, avant d'entrer dans les ordre en étant bénédictin, puis oratorien et de devenir en 1712 avocat au parlement de Paris, puis avocat du duc d'Orléans. Un autre auteur, cette fois moins connu, Guy du Rousseau de Lacombe, est présent à travers un *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale par ordre alphabétique*[3]. Ce type de classement est très pratique pour le chanoine Martinet même si l'ouvrage date un peu puisque la première édition paraît en 1755 alors que l'ecclésiastique doit en faire usage à partir de la fin des années 1820.

On peut mettre à part les livres de droit civil. Peu fréquent dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards est le *Traité sur différentes matières de droit civil*[4] de Robert Joseph Pothier, qui est présent ici. Cet écrivain a lui aussi été tenté par la carrière ecclésiastique puisqu'il était destiné à devenir chanoine selon le vœu de son oncle qui était chanoine de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans. Mais il devient juriste conformément à un autre atavisme familial. En 1749, il est nommé par Louis XIV, professeur de droit français à l'université d'Orléans. La présence de ce livre dans le cabinet de lecture du chanoine Martinet s'explique par le fait que son auteur a jeté les bases d'une législation française unifiant les droits écrits des pays de langue d'oc et les droits coutumiers des pays de langue d'oil. Cet ouvrage est donc un résumé du droit civil français fort utile. Le chanoine Martinet, qui s'intéresse à une multitude de domaines comme la politique, la philosophie, l'évolution de la société, pense que le pouvoir de l'État est forcément inspiré par Dieu et développe sa pensée dans *De la perfectibilité humaine*[5], ne peut ignorer que Pothier est un juriste hostile à la « question », c'est-à-dire à une forme d'interrogatoire qui a recours à la torture. Celle-ci est condamnée par la morale chrétienne et Pothier dit d'ailleurs à propos de ce moyen inhumain parfois encore utilisé :

> *« la torture interroge et la douleur répond ».*

À part peuvent être mis au moins deux livres qui traitent spécifiquement du droit en vigueur dans le royaume de Sardaigne. On repère le *Manuel administratif, civil et criminel*[6] de Jean-Léopold Cot qui paraît en 1831 à Chambéry chez l'imprimeur Puthod. L'auteur est un spécialiste de la législation des États sardes puisqu'il fait aussi éditer chez Perrin, toujours dans la capitale de la Savoie, un *Dictionnaire*[7] sur le sujet. Le chanoine du Beaufortain possède encore un *Code civil de Sardaigne*, édité vers 1844, écrit par Joseph-Marie Portalis. Ce dernier est un magistrat qui mène une brillante carrière politique le menant au poste de garde des sceaux en France, en 1828. Sous la Seconde République, il est président de la cour de cassation et rédige de nombreux ouvrages de synthèse regroupés dans une collection des lois civiles et criminelles des États modernes. Le livre relatif à la Sardaigne édité en 1844 permet donc au chanoine Martinet d'être au fait des dernières évolutions juridiques au sein du royaume. C'est un livre indispensable parmi les cinquante huit de droit canonique et civil. Cette catégorie est relativement importante comme souvent chez les chanoines, même si elle présente peu d'originalité.

Un intellectuel passionné d'histoire

---

[1] Pierre-Toussaint de MAILLIANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Paris, Bauche, 1761, in-4.

[2] Louis d'HERICOURT du VATIER, *Les Loix ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, Paris, D. Mariette, 1719, in-fol.

[3] Guy du ROUSSEAU de LACOMBE, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale par ordre alphabétique*, Paris, Savoye, 1755, in-2.

[4] Robert-Joseph POTHIER, *Traité sur différentes matières de droit civil appliquées à l'usage du barreau et de la jurisprudence française*, Paris, Jean Debure, 1773, in-4.

[5] Antoine MARTINET, *De la perfectibilité humaine*, Paris, Périsse, 1835, in-8.

[6] Jean-Léopold COT, *Manuel administratif, civil et criminel*, Chambéry, Puthod, 1831, in-12.

[7] Idem, *Dictionnaire de la législation des Etats sardes*, Chambéry, Perrin, 1841, in-12.

Le chanoine Martinet a un goût certain pour l'histoire si l'on en juge par la présence de soixante-deux titres au sein de la rubrique intitulée « Histoires, Vies, Mémoires profanes ». Il a plusieurs centres d'intérêt dans cette discipline qui est aussi une de ses passions. L'un d'eux concerne l'étude du personnage de Napoléon Bonaparte. En effet, il possède les *Mémoires sur Napoléon*[1] écrites par Louis-Antoine Fauvelet de Bourrienne. Cet auteur présente la particularité d'être un ami de Napoléon, puis d'être devenu son secrétaire lorsqu'il est nommé Premier Consul, de l'accompagner dans les campagnes d'Italie, d'Égypte. Son livre aborde la jeunesse de Bonaparte, ses rapports avec Joséphine, raconte les épisodes du Directoire et du Consulat. Il donne de nombreux détails d'un intérêt incontestable, malgré quelques erreurs et même s'il est publié après coup, entre 1829 et 1831, par son auteur qui s'est rallié à Louis XVIII. À la même époque, précisément en 1831, paraît un autre livre sur Napoléon, intitulé *Relation circonstanciée de la campagne de Russie en 1812*[2], que s'est procuré le chanoine Martinet. Son auteur est Eugène Labaume et son livre est original car il correspond à un témoignage de première main. En effet, l'historien a été un officier de la Grande Armée, étant chef d'escadron lors de l'expédition de Russie. Cet acteur et spectateur décrit les faits avec précision et dans un style appréciable. Il raconte les grandes batailles de la Moskova, de Drissa, le sac de Moscou, le passage de la Bérézina. Il relate les horreurs de la guerre, les dénonce et les explique par le désir effréné de Napoléon de faire des conquêtes. En contrepoint, il rend hommage aux fantassins, aux cavaliers qui se sont comportés en braves malgré le froid, la faim et la peur de mourir. Ainsi, les deux ouvrages sur Napoléon, achetés presqu'à la même période, semblent se compléter, relatent à la fois la grandeur et la décadence de l'Empire, le génie et les erreurs de Napoléon. On peut deviner ici que le chanoine Martinet a le souci de confronter les sources, les points de vue des historiens, pour développer son esprit critique. On se doute qu'il est certainement fasciné par l'empereur, étant à la fois admiratif de son génie et déçu des horreurs qu'il a engendrées.

On retrouve deux autres ouvrages concernant un autre personnage dont les actions, la pensée, les rapports à l'Église et à la religion catholique préoccupent souvent les ecclésiastiques savoyards à partir du XVIIIe siècle, si l'on se réfère au nombre important de textes le concernant : Voltaire. Les deux livres semblent aussi complémentaires. L'un envisage, d'après son titre et son sommaire, de présenter de façon objective la *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire*[3]. C'est celui écrit par Edouard-Marie-Joseph Lepan, qui est le rédacteur et le propriétaire du *Courrier des Spectacles* au début du XIXe siècle mais encore un auteur de pièces de théâtre. Son livre raconte les fonctions occupées par Voltaire, ses importantes publications, en relatant ses succès et ses déconvenues, les nombreux livres interdits d'édition en France, ses multiples voyages dans toute l'Europe. Mais on sent poindre assez vite l'objectif de l'auteur : déconsidérer l'homme qui n'est pas de bonne moralité. En cela, il rejoint la pensée du second écrivain lu par le chanoine Martinet qui évoque Voltaire : Laurent Angliviel de La Beaumelle. Ce dernier a une plus grande proximité avec le seigneur de Ferney puisqu'il va avoir de nombreux démêlés avec lui. Il fait sa connaissance très jeune, est admiratif du philosophe au point d'écrire un livre qui se veut le plus complet possible à son sujet, comme le prétend le titre en entier : *Monsieur de Voltaire peint par lui-même* ou *Lettres de cet écrivain, dans lesquelles on verra l'histoire de sa vie, de ses ouvrages, de ses querelles, de ses correspondances et les principaux traits de son caractère, avec un grand nombre d'anecdotes, de remarques et de jugements littéraires*[4]. Le chanoine Martinet a pu être intéressé par le parcours de La Beaumelle : c'est un huguenot destiné à se convertir au catholicisme et à devenir prêtre mais qui refuse ces deux injonctions familiales. Il part clandestinement à Genève et devient un homme de lettres. En 1751, il se brouille avec Voltaire car il refuse de lui donner les lettres de Mme de Maintenon qu'il a achetées à Louis Racine, voulant rédiger la vie de cette femme du monde, proche de la cour et fréquentant les grands écrivains. Débute alors une polémique avec Voltaire qui ne supporte pas que La Beaumelle relève les erreurs historiques

[1] Louis-Antoine FAUVELET de BOURRIENNE, *Mémoires sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, L'Advocat, 1829, in-8.
[2] Eugène LABAUME, *Relation circonstanciée de la campagne de Russie en 1812*, Paris, Panckoucke, 1814, in-12.
[3] Edouard-Marie-Joseph LEPAN, *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire*, Paris, Migneret, 1818, in-12.
[4] Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Monsieur de Voltaire peint par lui-même*, Lausanne, Cie des Libraires, 1766, in-12.

présentes dans son œuvre historique majeure, le *Siècle de Louis XIV*[1] dans une publication annotée. En 1752, La Beaumelle continue à critiquer le philosophe des Lumières dans *Mes pensées ou le qu'en dira-t-on ?*[2], ce qui lui vaut d'être expulsé de Prusse par Frédéric II, d'être arrêté et incarcéré à La Bastille en 1753, suite à une intervention de Voltaire cette fois auprès du Régent. Le philosophe, utilisant la diffamation, le fait de nouveau mettre à la Bastille en 1756.

Mis à part ces deux passions pour Napoléon et Voltaire, le chanoine Martinet a peu d'ouvrages s'intéressant à des sujets précis. On remarque seulement deux livres qui semblent se compléter chronologiquement. Le premier est de Jean-Marie-Félicité Frantin et s'intitule *Annales du Moyen Âge*[3]. Le titre se poursuit avec la formule « comprenant l'histoire des temps qui se sont écoulés depuis la décadence de l'Empire romain jusqu'à la mort de Charlemagne ». Le livre est écrit dans la première moitié du XIXe siècle. C'est le cas également du second qui est l'œuvre d'un auteur beaucoup plus illustre, celui du *Génie du christianisme*[4]. François-René Chateaubriand n'est pas présent pour cette œuvre qui lie la foi et les beautés de la nature, qui s'apparente à une apologie de la religion catholique. Il est apprécié par le chanoine Martinet en tant qu'historien pour ses *Études historiques ou discours sur la chute de l'Empire romain*[5]. Cette œuvre est le préalable à ses écrits ultérieurs sur la naissance et le progrès du christianisme. Ici, ce sont la création de l'Église comme institution avec Constantin, la lutte contre les hérésies et l'importance du concile de Nicée de 325 qui sont les thèmes abordés.

Un seul livre peut parfois en dire beaucoup autant sur son auteur que sur son lecteur. C'est le cas de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, titre relevé à la va-vite au sein de la liste des ouvrages. En fait, le titre complet nous en dit plus sur une des curiosités qui plaît au chanoine tarin : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Le chanoine cherche à allier désir d'évasion et soin d'acquérir des connaissances relatives à l'expansion coloniale de l'Europe au XVIIIe siècle en Amérique et en Orient. Le livre paraît en 1770 sans nom d'auteur, en dix volumes. En fait, il s'agit d'une œuvre collective à laquelle participent Jussieu, Diderot par exemples. Ce dernier rédige les pages qui abordent le thème de l'esclavage qui dérange beaucoup dans la société de l'époque. En cela, l'ouvrage défend les idées novatrices pour l'époque de la tolérance, de liberté, de justice, qui remet en cause l'absolutisme, les inégalités sociales, qui dénonce une justice qui protège les puissants en accablant les plus pauvres. On comprend donc pourquoi l'abbé Raynal qui dirige cette œuvre collective est décrété de prise de corps par le Parlement de Paris lors de la parution du livre. Mais cela assure une grande publicité à ce dernier, même si son directeur doit partir en exil. Tout cela contribue à diffuser les idées en germes et qui vont être à l'origine des révolutions et américaine et française. Ce sont les idées des philosophes des Lumières qui sont aussi celles de Montesquieu, de Rousseau. On peut penser que le chanoine Martinet partage ces grandes idées, même s'il n'apprécie pas la Révolution qui fut une de leurs conséquences regrettables pour l'Église catholique. Ces idées sont précisément combattues par François-Xavier de Feller dans son *Dictionnaire historique*[6], paru pour la première fois en 1781. Le chanoine Martinet possède une édition ultérieure car l'ouvrage a été plusieurs fois réimprimé avec des augmentations. L'auteur est un prêtre jésuite, issu d'une famille luxembourgeoise, un spécialiste de la rhétorique qu'il enseigne dans différents collèges, qui est très hostile aux jansénistes, aux philosophes dont les idées favorisent la diffusion de l'incroyance parmi les peuples d'Europe. Il défend l'Église catholique en publiant de nombreux ouvrages et en devenant un spécialiste de la polémique. Il prétend aussi avoir écrit un dictionnaire nettement supérieur à ceux de ses devanciers que sont Moreri, Ladvocat, Barral ou Chaudon. Mais ce dernier s'estime plagié, ce qui est vrai, et injurié. La présence du dictionnaire de Feller dans la bibliothèque du chanoine Martinet ne doit pas surprendre car ce dernier attaque lui aussi les philosophes de son époque qui mettent en avant la raison alors que lui estime qu'elle doit être soumise à l'autorité de la foi dans le domaine révélé et de la tradition.

Cependant, dans la liste des œuvres d'histoire, se distinguent deux grands historiens. Le premier est François Guizot dont le chanoine tarin connaît l'*Histoire de la civilisation moderne*,

[1] VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, Berlin, Hunning, 1752, in-12.
[2] Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Mes pensées ou le qu'en dira-t-on ?*, Copenhague, s.n. 1751, in-8.
[3] Jean-Marie-Félicité FRANTIN, *Annales du Moyen-Age*, Paris, Lefèvre, 1831, in-8.
[4] François-René CHATEAUBRIAND, *Le Génie du christianisme*, Paris, Ladvocat, 1826.
[5] François-René CHATEAUBRIAND, *Études historiques*, Paris, Lefèvre, 1831, in-8.
[6] François-Xavier de FELLER, *Dictionnaire historique*, Augsbourg, Rieger, 1781, in-8.

qui doit être en fait l'*Histoire de la civilisation de la France depuis la chute de l'Empire romain jusqu'en 1789*[1]. Il s'agit d'un des grands classiques de l'histoire moderne que l'auteur enseigne à la Sorbonne en 1812, puis après une interruption, en 1828. Il est à l'origine d'un renouveau de la recherche historique en France au XIXe siècle, permet la création de la Société de l'histoire de France chargée de la publication de travaux historiques, définit les règles de la conservation des archives et développe la formation des archivistes. Le chanoine Martinet connaît toutes ces réformes qui favorisent les études historiques en France puisqu'il est lui-même passionné d'histoire. Il sait aussi que Guizot est très respectueux de l'Église catholique qui encadre les fidèles : elle est un des piliers de la France de la Restauration. Le chanoine a vu en France les effets de la politique de Guizot, ministre de l'Instruction publique, qui est à l'origine de la loi de 1833 qui demande la création d'une école primaire de garçons par commune de plus de cinq cents habitants et d'une école normale par département. Le second historien présent est Jules Michelet à travers deux ouvrages relevés qui sont l'*Introduction à l'histoire universelle*[2] et les *Traductions de Martin Luther*[3] qui sont un livre bien plus rare. L'auteur est le chef de la section historique aux Archives de France et devient maître de conférences à l'École Normale très jeune. Le premier livre est écrit en 1831. L'écrivain prétend fonder une histoire nouvelle qui est à la fois une histoire des peuples et une philosophie de leur histoire. Cela a dû satisfaire le chanoine Martinet qui est à la fois un homme d'Église, un philosophe et un historien. Pour Michelet, l'histoire d'un peuple est fondée sur l'analyse de ses légendes, de son droit, de sa religion, de sa langue. Par exemple, dans son *Histoire de France*[4], le héros est le peuple français, la nation française est l'actrice de son destin. Se construisent l'identité et l'unité de la nation progressivement à travers de grands moments historiques que ce grand professeur met en évidence, met en scène, devrait-on dire, car l'auteur présente une histoire idéalisée, est un remarquable narrateur qui dramatise, qui célèbre les élans d'une nation mise en mouvement par la liberté, le désir de justice. Il se propose d'éclairer le peuple par ses écrits. Mais son œuvre est fondée sur quelques postulats : la République est le meilleur des régimes. En cela, il s'oppose clairement à Guizot. Il veut également convaincre le lecteur qu'il y a dans l'histoire de France un progrès continu tant des techniques que du sens moral qui permet à la nation de tendre vers la paix et la justice républicaines. Pour ce faire, Michelet n'hésite pas à construire certains mythes liés à de grands personnages comme Jeanne d'Arc et sa propension à romancer débouche parfois sur une confusion entre l'histoire, le pouvoir et la morale, en utilisant à l'occasion des sources non vérifiées et quelquefois fausses. Cependant, on peut comprendre que son style ait fasciné le chanoine Martinet.

Très peu d'ouvrages concernant l'éloquence sacrée

La huitième rubrique du classement des livres montre que le propriétaire s'intéresse peu à l'éloquence sacrée puisqu'elle ne comprend que sept ouvrages. Seulement quatre méritent d'être évoqués. Deux sont du XVIIIe siècle et deux du XIXe siècle. Les *Sermons*[5] de Nicolas-Louis Poulle sont présents. Il est nommé prédicateur du roi par louis XV car il avait prononcé plusieurs panégyriques et acquis par ce biais une grande renommée. Il présente la particularité d'avoir toujours gardé en mémoire ses *Sermons* et de n'avoir consenti à les dicter à son neveu que trois ans avant sa mort qui survient en 1781. À la même époque, en 1785, paraissent ceux de Jean-François Copel, dit le Père Elisée. Ce prédicateur jouit d'une réputation considérable pour avoir prononcé les oraisons funèbres de grands personnages de son temps. Ainsi, en 1766, il fait l'éloge posthume du roi de Pologne Stanislas qui gouverna la Lorraine pendant vingt-huit ans en étant apprécié de ses sujets, d'où son surnom de « Bienfaisant ». Il a fait également l'éloge posthume du Grand Condé et du Dauphin. Mis à part les panégyriques, il est connu pour ses *Sermons sur l'incrédulité* qui ont pu intéresser le chanoine de Tarentaise qui avait écrit contre les philosophes. De même, les *Sermons sur la fausseté de la probité sans la religion*[6] ont pu inspirer l'intellectuel savoyard qui publie, en 1835, *De la perfectibilité humaine*[7]. Ce dernier a pu apprécier le style clair, les plans simples et la volonté de présenter à chaque individu le miroir de ses passions qui caractérisent les œuvres de celui qui n'a cependant pas

[1] François GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, Paris, Didier, 1830, in-8.
[2] Jules MICHELET, *Introduction à l'histoire universelle*, Paris, Louis Hachette, 1831, in-8.
[3] Idem, *Traductions de Martin Luther*, Paris, Louis Hachette, 1835, in-8.
[4] Idem, *Histoire de France*, Paris, Louis Hachette, 1833, in-8.
[5] Nicolas-Louis POULLE, *Sermons*, Paris, Merigot, 1778, in-12.
[6] Jean-François COPEL, *Sermons*, Paris, Merigot, 1785, in-12.
[7] Antoine MARTINET, *De la perfectibilité humaine*, Lyon, Périsse, 1835, in-8.

été l'égal de Bourdaloue ou de Massillon, mais qui partage avec le chanoine Martinet l'art d'écrire avec élégance. Ce goût pour l'art de bien parler en public a inspiré l'achat d'un livre écrit par Jean-Sifrein Maury, paru en 1777, intitulé *Essai sur l'éloquence de la chaire*[1]. L'auteur est célèbre pour le *Panégyrique de Saint Louis* qu'il prononce devant l'Académie française en 1772, où il entra en 1785, année de son discours religieux tenu pour le plus remarquable, le *Panégyrique de Saint Vincent de Paul*. Mais son essai devient un ouvrage qui fait référence sur le sujet et il n'est pas étonnant de le retrouver dans cette bibliothèque de Moûtiers, comme c'est aussi le cas dans celles de nombreux ecclésiastiques savoyards de la fin du XVIIIe siècle. Cet écrivain partage avec le chanoine Martinet une hostilité certaine envers la Révolution puisqu'il protesta contre la Constitution civile du clergé et défendit l'autorité pontificale. Cependant, en 1810, après s'être rallié à l'Empire, il devient l'archevêque de Paris, malgré l'opposition du pape Pie VII. Au sein de cette rubrique concernant l'éloquence sacrée, un auteur mérite une mention particulière, malgré le titre peu original présent de *Sermons*[2]. Il s'agit de Nicolas Tuite de Mac Carthy, un prêtre d'origine irlandaise, venu très jeune pour étudier en France, qui reçoit la tonsure à l'âge de quatorze ans au séminaire de Saint-Magloire à Paris, puis étudie la théologie en Sorbonne. On sait que, le 1er octobre 1813, il entre au séminaire de Chambéry, dont il connaît les directeurs. Peut-être le chanoine Martinet a-t-il rencontré cet étudiant ou en a-t-il entendu parler ? Il est ordonné prêtre le 19 juin 1814 mais il part pour Toulouse où il fait des conférences sur la religion devant un public très nombreux. En 1817, il refuse l'évêché de Montauban pour devenir jésuite et pour continuer à prêcher dans les principales chaires des grandes villes de France et même de Genève, ville à la frontière de la Savoie. Peut-être le chanoine Martinet a-t-il eu des échos des prêches de ce jeune jésuite. Il serait intéressant de retrouver les notes qu'il aurait pu prendre à ce propos dans son journal intime. L'objectif de Mac Carthy est de défendre le christianisme par le biais de l'éloquence. Cette idée et ses écrits ont pu séduire celui qui va devenir, vers 1830, Supérieur des missions diocésaines de Tarentaise. L'écrivain et orateur irlandais, comme son admirateur, veulent combattre les préjugés de leur époque pour apprendre aux fidèles comment raisonner sur l'histoire, sur les faits en s'appuyant sur les vérités de la foi, pour tenter de trouver *La Solution des grands problèmes*[3], comme l'évoque le titre d'un des ouvrages du chanoine tarin.

D'autres livres très hétéroclites

Dans la catégorie des livres abordant les sciences naturelles, se trouvent deux ouvrages qui n'ont paradoxalement aucun rapport avec elles. C'est bien la preuve que ce classement est parfois peu cohérent. Ces deux documents concernent certainement une des passions de leur propriétaire : l'égyptologie. Ils paraissent vers l'année 1829 et ont pu être achetés au même moment. L'un est écrit par J.-G. Honoré Greppo, un auteur peu connu ou réservé aux initiés comme le chanoine, et s'intitule *Essai sur le système de hiéroglyphique de M. Champollion le jeune*[4]. La suite du titre montre son intérêt pour un homme d'Église : « *et sur les avantages qu'il offre à la critique sacrée* ». En effet, c'est chose commune alors que de se livrer à la comparaison des croyances, à leur confrontation entre les différentes religions. L'autre livre est écrit par François de Bovet, évêque de Sisteron en 1789, qui émigre en Italie pendant la Révolution, avant de rentrer en France pour devenir archevêque de Toulouse de 1817 à 1820. Ce prélat est dont aussi un égyptologue qui souhaite poursuivre les travaux de Champollion et les recherches menées par Guérin du Rocher. Il rédige un ouvrage rempli d'érudition sous le Titre *Dynasties égyptiennes considérées sous le rapport de la chronologie et de l'histoire*[5].

Le classement des livres par catégories s'avère également parfois peu judicieux pour des ouvrages qui se trouvent à la frontière de deux disciplines. C'est le cas de *La Paligénésie philosophique*[6] de Charles Bonnet. Le titre exact se poursuit par « *ou Idées sur l'état passé et sur l'état futur des êtres vivans* ». Voilà qui éclaire un peu une formulation étrange. La préface explique que l'ouvrage est destiné à servir de supplément aux derniers écrits de l'auteur et qu'il

[1] Jean-Sifrein MAURY, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, Paris, G. Warée, 1810, in-8.
[2] Nicolas Tuite de MAC CARTHY, *Sermons*, Lyon, Rusand, 1834, in-12.
[3] François de BOVET, *Dynasties égyptiennes considérées sous le rapport de la chronologie et de l'histoire*, Avignon, Séguin aîné, 1835, in-8.
[4] J.-G. Honoré GREPPO, *Essai sur le système de hiéroglypique de M. Champollion le jeune*, Paris, Dondey-Dupré, 1829, in-8.
[5] François de BOVET, *Dynasties égyptiennes considérées sous le rapport de la chronologie et de l'histoire*, Avignon, Séguin aîné, 1835, in-8.
[6] Charles BONNET, *La Palingénésie philosophique*, Amsterdam, rey, 1769, in-12.

contient principalement le précis de ses recherches sur le christianisme. Ainsi, la présence de ce livre, alliant une réflexion sur les sciences naturelles et le christianisme, paraît se justifier. Ce citoyen de Genève, à la fois naturaliste et philosophe, défend l'idée originale de l'immortalité de l'âme de l'être humain mais aussi de celle des animaux. Il n'hésite pas à envisager la vie sur Terre et son futur en réinterprétant la Genèse. Ses travaux sont inspirés par les lectures de ses maîtres qui sont Pluche, Réaumur, reprennent les idées de Leibniz, lui valent à la fois les éloges de Cuvier et les sarcasmes de Voltaire. Cet auteur est, comme le chanoine Martinet, un intellectuel qui s'intéresse à diverses sciences comme la philosophie, la théologie, l'exégèse, l'histoire, l'évolution de la société, l'étude de sa région d'origine.

Comme tout homme cultivé du début du XIXe siècle, le chanoine Martinet possède les œuvres de Buffon. À coup sûr, il détient *L'Histoire naturelle générale et particulière avec la description du Cabinet du Roy*[1] de celui qui a transformé, après 1739, le Jardin des Plantes en centre de recherche et en musée, qui a géré le Cabinet d'Histoire naturelle du Roy, qui a attiré autour de lui les plus grands savants, qui a comme objectif dans son œuvre de trente six volumes de son vivant de rassembler tout le savoir de l'époque dans le domaine des sciences naturelles. L'auteur est un des premiers vulgarisateurs scientifiques et son œuvre connaît un immense succès attesté par sa présence dans les bibliothèques des élites de la Savoie. De même, le fait que le chanoine Martinet lise le *Discours sur les révolutions de la surface du globe, et sur les changements qu'elles ont produits dans le règne animal*[2] est une évidence car il s'agit d'un des grands fondateurs de l'anatomie comparée moderne et de la paléontologie, un des grands savants du début du XIXe siècle, professeur au Collège de France et membre de l'Académie des Sciences. Il explique les extinctions majeures d'espèces par des catastrophes de types inondations ou séismes, résultat de crises locales qui entraînent un repeuplement de la Terre par des espèces qui ont migré ou sont nouvelles. Ainsi, le chanoine Martinet, qui s'intéresse particulièrement aux mutations de l'Église catholique, enrichit sa réflexion en se documentant sur les dynamiques qui organisent la vie des espèces vivantes.

Mais l'ecclésiastique savoyard n'en reste pas moins un homme de son siècle et il achète parfois des livres très particuliers qui ont pour lui cependant une grande importance. C'est le cas du *Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques*[3] de Mgr Alexandre Raymond Devie. Ce livre est mal classé mais il est aussi difficilement classable, tant son objet est spécifique. L'auteur veut transmettre des bases aux prêtres de son diocèse de Belley, limitrophe de la Savoie, pendant son épiscopat qui dure de 1823 à sa mort en 1855. L'évêque est à l'origine de la construction de la cathédrale Saint Jean-Baptiste de Belley et de nombreuses églises sur le territoire de son diocèse. Puisque le curé du village est souvent consulté lors de la construction ou de la rénovation de l'église, il veut lui donner des notions sur les matériaux à utiliser, les dimensions à respecter, les prix des fournitures, les devis des artisans, l'architecture des églises à différentes époques.

Parmi les livres profanes, la dernière rubrique n°10 comprend trente-sept livres qui sont des « mélanges », des « dictionnaires » ou traitent de littérature. C'est donc un ensemble disparate au sein duquel peu d'ouvrages sont originaux. On peut néanmoins repérer, parmi les auteurs, un homme de lettres savoyard qui s'intéresse à l'histoire et qui porte le nom de César Vichard de Saint-Réal. Il est né en 1643, est le fils d'un haut magistrat de Savoie. Il part faire des études chez les jésuites à Lyon, se forme au côté du Père Ménestrier qui est un grand érudit, avant de partir pour Paris. Il prend l'habit ecclésiastique mais reste simple clerc. Il travaille avec l'historiographe Varillas à la bibliothèque royale, connaît quelques modestes succès mondains, d'où son départ pour Londres où il rencontre Saint-Evremond. Enfin, il revient en Savoie, devient historiographe du roi, accomplit aussi certaines missions pour le duc Victor-Amédée II et termine sa vie au service de Madame Royale, régente de Savoie. En 1761, il écrit *De l'usage de l'histoire*[4], livre dans lequel il énonce l'idée que « ce n'est pas tant l'histoire des faits que l'on doit chercher que l'histoire des hommes ». Son sujet de prédilection est d'étudier les passions humaines qu'il présente de façon pessimiste souvent. Il a parfois tendance à romancer l'histoire

[1] Georges-Louis LECLERC, comte de BUFFON, *Histoire naturelle générale et particulière avec la description du Cabinet du Roy*, Paris, imprimerie royale, 1770, in-4.

[2] Georges CUVIER, *Discours sur les révolutions de la surface du globe, et sur les changements qu'elles ont produits dans le règne animal*, Paris, G. Dufour, 1825, in-8.

[3] Raymond-Alexandre DEVIE, *Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art, notamment sur l'architecture des édifices religieux anciens et modernes et sur les constructions et réparations d'églises*, Bourg, Bottier, 1836, in-12.

[4] César Vichard de SAINT-REAL, *De l'usage de l'histoire*, Paris, C. Barbin, 1671, in-12.

même s'il s'inspire de faits historiques comme dans sa « nouvelle historique » écrite en 1672, *Dom Carlos*[1]. Cette œuvre de fiction peut être qualifiée de galante car l'amour y tient une place importante. Le chanoine Martinet possède les *Œuvres* de Saint-Réal, donc certainement encore la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en l'année 1618*[2], éditée en 1674. Ce livre fait dire à Voltaire à propos de Saint-Réal :

> *« je ne connais après lui aucun historien où je trouve du sublime, que la conjuration de Saint-Réal »,*

allant jusqu'à comparer le style de ce dernier à celui de Salluste. Le compliment n'est pas mince de la part d'un philosophe aussi critique que le sieur de Ferney. Ainsi, c'est un des intérêts d'observer la bibliothèque du chanoine Martinet : elle permet d'évoquer les grands intellectuels de la Savoie des siècles passés, qu'ils soient hommes d'Église ou laïques.

Davantage passionné par l'histoire, le chanoine a quelques ouvrages de géographie qui se veulent des sommes pour la plupart. C'est le cas de la *Géographie universelle ancienne et moderne, mathématique, physique, statistique, politique et historique des cinq parties du monde*[3]. La préface annonce qu'elle a été « rédigée d'après ce qui a été publié d'exact et de nouveau par les géographes, les naturalistes, les voyageurs et les auteurs de statistiques des nations les plus éclairées ; destinée principalement aux maisons d'éducation, aux professeurs de géographie, aux négociants et aux bibliothèques des hommes d'État ». Cette série de seize volumes, parue entre 1803 et 1807, est l'œuvre de deux géographes, Conrad Malte-Brun et Edme Mentelle. Le second est un professeur à l'École Normale, chargé de réformer les manuels de géographie, ce qui explique le caractère pédagogique des ouvrages, d'où un succès considérable et de nombreuses rééditions par la suite. Beaucoup de cartes complètent les textes. Par exemple, le 6e volume, qui aborde « les détails sur la France », est illustré de quarante-huit cartes, dispose d'un important index alphabétique et ressemble à un dictionnaire. Il comprend de nombreux tableaux sur le commerce, les manufactures, la population des villes, les productions animales, végétales, minérales des départements. Sont décrits dans des articles les fleuves, la nature des sols, les types de climats. À part, se trouve même la « description des Alpes », inspirée des ouvrages de Saussure, Dolomieu, Féber, qui a dû vivement intéresser le chanoine Martinet qui habite au pied des hautes montagnes de la Tarentaise.

Un chanoine peu sensible aux belles-lettres

L'étude de la bibliothèque du chanoine Martinet montre qu'il n'est pas un grand lecteur d'ouvrages de littérature française. En effet, peu de grands écrivains sont présents. Certains auteurs présentent l'originalité d'être aussi des hommes d'Église. Mais ceci n'est pas exceptionnel pour l'époque car de nombreux ecclésiastiques, ayant des talents d'écriture, voient leurs œuvres publiées. Ainsi, les *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*[4] de Nicolas-Charles-Joseph Trublet sont présents. L'auteur est un chanoine de Saint-Malo dont on sait qu'il a accompagné à Rome le cardinal de Tencin, qu'il est l'ami de Maupertuis, admire Fontenelle, fréquente le salon de Mme de Lambert. C'est un homme d'Église qui fréquente aussi les gens de lettres et les puissants. Dans le 4e tome de ses *Essais*, il critique *La Henriade*[5], écrivant à propos de son auteur :

> *« ce n'est pas le poète qui ennuye et fait bailler dans la Henriade, c'est la poésie ou plutôt les vers ».*

Mais Voltaire réplique violemment :

---

[1] César Vichard de SAINT-REAL, *Dom Carlos*, Amsterdam, G. Commelin, 1672, in-12.

[2] Idem, *Conjuration des espagnols contre la République de Venise en l'année 1618*, Paris, C. Barbin, 1674, in-12.

[3] Edme MENTELLE, *Conrad MALTE-BRUN, Géographie universelle ancienne et moderne, mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, Paris, Nyon, 1780, in-8.

[4] Nicolas-Charles-Joseph TRUBLET, *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, Paris, Briasson, 1735, in-12.

[5] VOLTAIRE, *La Henriade*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1741, in-12.

« l'abbé Trublet avait alors la rage / D'être à Paris un petit personnage / Au peu d'esprit que le bonhomme avait / L'esprit d'autrui par supplément servait / Il entassait adage sur adage / Il compilait, compilait, compilait »[1].

Finalement, les deux hommes vont se réconcilier, en 1761, année au cours de laquelle l'abbé est élu membre de l'Académie française. Ainsi, il connaît un succès honorable pour ses *Essais* mais passe à la postérité pour son différend avec le philosophe, qui est d'ailleurs un écrivain fort connu et lu en Savoie même après sa mort, comme s'il semblait obséder le clergé de l'Église catholique. On voit encore ici que le chanoine Martinet s'intéresse particulièrement à la théologie mais aussi à la polémique religieuse et philosophique

Un autre homme d'Église, vivant à la même époque, fréquentant comme l'abbé Trublet le salon de Mme de Tencin, connaissant aussi Voltaire, avec qui il introduit en France les idées de John Locke, est apprécié par le chanoine de Tarentaise : il s'agit d'Étienne Bonnot de Condillac. Cet auteur possède le titre d'abbé de Mureau mais n'est pas un véritable membre du clergé. Comme Trublet, il entre à l'Académie française quelques années plus tard, en 1768, essentiellement pour ses ouvrages définissant sa doctrine, le sensualisme. Il est le chef de file d'une école de pensée qui affirme que la seule source de connaissance est la sensation, d'où dérive la réflexion qui a pour rôle de combiner les sensations élémentaires en idées. Pour Condillac, toutes nos facultés peuvent être expliquées par nos sensations et c'est la combinaison de tous nos sens, surtout le toucher, qui nous permet d'avoir conscience du monde extérieur et de l'espace. Il estime également qu'un homme n'est que ce qu'il a acquis et rejette donc les facultés innées, dans son *Traité des sensations*[2]. Voilà une théorie qui contribue à enrichir la réflexion du chanoine Martinet, soucieux de mieux comprendre la complexité de la nature humaine.

Mais il aime aussi se détendre en parcourant des fables. Il apprécie particulièrement les *Fables*[3] de Jean-Pierre Claris de Florian, publiées dans un recueil de cent textes, en 1792. Il s'agit d'un auteur de qualité, souvent comparé à Jean de La Fontaine, même s'il ne l'égale pas. Lui aussi est élu membre de l'Académie française, en 1788. Auparavant, en 1784, il a été récompensé par celle-ci pour son églogue intitulée *Ruth*, un petit poème pastoral inspiré de la Bible. Chaque fable se termine par une morale, élément essentiel que le clergé cherche à inculquer aux fidèles pour modifier leur comportement dans la vie de tous les jours.

Deux auteurs savoyards réputés sont lus par le chanoine Martinet, sans que leur présence ne soit une surprise. On repère les Œuvres[4] de Xavier de Maistre, titre relevé sans plus de précision. Sûrement, le lecteur apprécie-t-il *Le Voyage autour de ma chambre* qui est un récit d'une grande fantaisie, une forme d'anti-roman, d'antivoyage permettant de donner libre cours à l'imagination de l'auteur, de réfléchir sur le sens de la vie, puisque le temps s'est immobilisé. A coup sûr, le chanoine tarin a aussi lu *Le lépreux de la cité d'Aoste*, qui est un récit d'une trentaine de pages seulement, écrit en 1811, racontant la rencontre entre un lépreux et un soldat, source d'une réflexion sur le sens de la vie. Mais, mis à part la lecture de ce récit inclassable, c'est plutôt la philosophie de cet auteur qui séduit le chanoine de Moûtiers. Xavier de Maistre se rallie au courant traditionnaliste qui affirme la supériorité de la foi sur la raison dans le domaine révélé et la tradition. Il est favorable à la monarchie et un ardent défenseur du pouvoir papal. Le chanoine lit par ailleurs les *Œuvres* et les *Harmonies poétiques et religieuses*[5]. Les thèmes religieux sont très importants dans ce recueil, publié en 1830 et rédigé en Italie entre 1826 et 1827. L'auteur veut montrer que tout dans la création manifeste la présence divine. Ces poèmes célèbrent la puissance du Créateur comme dans *L'Idée de Dieu*. Ils témoignent d'un élan vers le bonheur, le bonheur spirituel qui correspond avec le bonheur éprouvé par l'auteur de vivre heureux en Toscane, puisqu'il est alors attaché d'ambassade en Toscane. Le troisième livre comprend deux titres évocateurs : *Le cri de l'âme* et l'*Hymne au Christ*. Cependant, l'écrivain songe à la mort à travers l'*Hymne de la mort* ou *Éternité de la nature, brièveté de l'homme*, bien que son âme se confie à un Dieu consolateur. Ici, se devine

[1] Idem, *Le Pauvre Diable, Pièces en vers : Satires*, Paris, s.n., 1758, in-8.

[2] Etienne BONNOT de CONDILLAC, *Traité des sensations*, Paris, Debure, 1754, in-12.

[3] Jean-Pierre CLARIS de FLORIAN, *Fables*, Paris, P. Didot, 1792, in-8.

[4] Xavier de MAISTRE, *Œuvres complètes*, Paris, Dauthereau, 1828, in-16.

[5] Alphonse de LAMARTINE, *Œuvres complètes*, Paris, Lévy, 1866, in-12.

le caractère de l'écrivain mais aussi celui de son lecteur : le chanoine est un croyant, animé d'une foi chrétienne à la fois forte, rassurante, mais aussi douloureuse, tourmentée.

La bibliothèque du chanoine Martinet regroupe un nombre conséquent de livres. Elle présente l'avantage d'être classée en dix rubriques cohérentes, malgré quelques inexactitudes. Son ampleur et la qualité des ouvrages attestent de la culture approfondie de son propriétaire. Principalement tourné vers la théologie, celui-ci a d'autres centres d'intérêts comme la philosophie, l'histoire, les sciences. Mais ce qui frappe surtout en étudiant les ouvrages présents, ce sont le grand nombre d'entre eux qui ont trait à la polémique religieuse et philosophique. On devine alors l'esprit du chanoine Martinet. C'est un intellectuel très cultivé, qui s'informe, apprend, découvre des idées afin de nourrir sans relâche ses connaissances, de les confronter à la nouveauté, à d'autres points de vue, pour enrichir sa pensée retranscrite dans de nombreux ouvrages, puisqu'il est aussi un écrivain engagé dans les débats intellectuels de son temps.

CHAPITRE V : LES BIBLIOTHÈQUES D'ÉVÊQUES.

1. La bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex et l'héritage salésien

En 1695, Mgr Jean d'Arenthon lègue aux Missionnaires d'Annecy sa bibliothèque. Ce don montre que l'objectif de l'évêque est de permettre la poursuite de son action d'enracinement de la foi dans un diocèse qui est une frontière de la catholicité du fait de la proximité de Genève, en encourageant le développement des missions. Pour cela, sa bibliothèque va permettre une meilleure formation des prêtres missionnaires, spécialistes de l'évangélisation des peuples, des villes et des campagnes. Cette bibliothèque est très conséquente avec cinq cent quatre-vingt dix-neuf livres, dont seulement vingt-sept peinent à être classifiés. La part des titres de théologie est écrasante avec quatre cent vingt-six références. Parmi celles-ci, deux cent soixante-dix sont des écrits de théologiens. C'est la preuve d'un prélat soucieux de s'instruire, de confronter des raisonnements théologiques.

Le nombre de Bibles dans la bibliothèque de l'évêque est considérable avec près de quarante et une références. On trouve par exemple une *Biblia Maxima*[1] en dix-neuf volumes, annotée par Nicolas de Lyra, Jean de Gagny, Willem Van Est, Giovanni Menochio, Jacques Tirin. C'est un ouvrage de très grande valeur. Plus loin, on repère aussi une *Biblia sacra latina*. Une *Biblia gothica* est même « rendue à M. le doyen pour avoir déclaré avec serment lui appartenir », signe qu'on ne plaisante pas avec le Livre, même au sein du haut clergé. Ailleurs, on retrouve le *Nouveau Testament* certainement édité par la maison Chouet, en 1675. Entre les cotes 334 et 352, s'étirent les épisodes de l'*Ancien Testament*, avec la liste des prophètes. Mgr d'Arenthon d'Alex semble éprouver du plaisir à collectionner autant de Bibles si différentes mais aussi utiles à l'étude des textes sacrés grâce à leur complémentarité. Pour conforter son analyse du texte fondateur de la religion chrétienne, il s'appuie sur une multitude de commentateurs, au nombre de quarante-trois, même s'il peut exister quelques inexactitudes. Tous les plus réputés sont présents comme Cornelius a Lapide, saint Thomas d'Aquin, Guillaume Estius, tous deux spécialistes des écrits de saint Paul, Robert Bellarmin. Beaucoup de commentateurs de la Bible écrivent en latin, ce qui va de pair avec les nombreuses éditions du Texte sacré présentes en langue latine. Ceci est tout à fait normal car il est important pour l'Église catholique de contrôler la traduction de la Bible en langue vulgaire encouragée par la Réforme. En 1564, Clément VIII émet des restrictions avant d'interdire les traductions en quelque langue vulgaire que ce soit en 1594[2]. Autant de Bibles et de commentateurs en langue latine attestent du fait que l'évêque d'Annecy est bien un évêque de la Réforme catholique. Suivent naturellement près de trente ouvrages de liturgie et une grande quantité de textes des saints Pères de l'Église ou relatifs à la patrologie, l'étude des Pères comme personnages historiques. Huit sont issus de l'Église grecque avec saint Justin, saint Cyprien, Saint Chrysostome, saint Tertullien par exemples. Le nombre des saints de l'Église latine est deux fois plus important avec les figures emblématiques de saint Augustin, saint Jérôme et surtout saint Charles Borromée. Ainsi, l'évêque de Genève-Annecy est un féru de la patristique, étudiant les différentes conceptions de leur enseignement. Cette profusion de livres dans le domaine de la théologie montre un prélat soucieux de relire les Écritures Saintes, de les comparer, d'en faire une lecture critique. Déjà un constat semble s'imposer : la bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex est une bibliothèque de travail.

[1] *Biblia maxima*, Paris, Billaine, 1661, in-fol.

[2] Marc VENARD, *Histoire du christianisme*, tome 9, p. 858, Lonrai, éditions Desclée, 1997, 1214 p.

Puisqu'en 1674, dans le Rituel qu'il fait éditer, Mgr d'Arenthon d'Alex fixe la bibliothèque minimale que tout curé qui se respecte de son diocèse doit posséder en incluant des ouvrages de théologiens renommés, il n'est pas étonnant de constater la part exceptionnelle et majoritaire des livres de théologiens, au nombre de deux cent soixante-dix.

Les livres de théologie dogmatique et scholastique sont au nombre de trente-six, avec en début d'inventaire six livres de saint Thomas d'Aquin, puis trois autres situés plus loin, dont la *Somme théologique*[1], écrite entre 1267 et 1273. Il faut pour tout curé posséder cet ouvrage et être capable d'en commenter les principales idées, déjà abordées lors du passage au séminaire. La doctrine du saint devient vraiment fondamentale pour le clergé après le concile de Trente. Cette assemblée met aussi l'accent sur les sacrements, chose retrouvée dans les écrits de Louis Thomassin, de Thomas a Kempis avec son *Imitation de Jésus-Christ*[2]. Il faut aussi bien connaître la vie de Jésus-Christ et ce sont les livres de Jean Croiset, de Jacques Biroat qui sont notés. Le dogme est rappelé dans ses fondamentaux grâce à la *Théologie dogmatique*[3] de Denis Petau, à la *Theologia tripartita*[4] de Richard Archdekin, à la *Théologie scholastique*[5] de Georges de Rhodes. Certains livres sont moins courants comme *L'Homme chrétien* de Jean Marquez, *De Eucharistii*[6] d'Edmundus Albertinus. On note la présence d'un *Traité des sacrements* en italien en deux volumes, sans relevé de son auteur.

Les livres de théologie morale sont les plus nombreux puisque l'évêque est très exigeant sur le comportement, les vertus chrétiennes qui doivent désormais être la caractéristique de son clergé, mieux contrôlé lors de ses visites pastorales, mieux respecté de ses paroissiens. L'étude des bibliothèques du bas clergé, comme des chanoines, atteste de la présence très forte des théologiens de cette spécialité. Les plus connus appartiennent au XVIIe siècle. Le courant de la casuistique domine avec Jean Pontas, Joann Morinus, Jean Daillé, Sébastien Dupasquier, Gommar Huygens, Antoine Godeau, Jean Eudes, François Tolet. C'est la preuve que la casuistique est devenue une préoccupation majeure à l'époque moderne chez les auteurs catholiques, estimés à six cents qui s'intéressent à l'appréciation morale d'un acte, soit avant, soit après qu'il a été effectué. On retrouve une théologie morale des jésuites en français et la même en latin, une ligne plus loin dans l'inventaire. Outre l'étude des cas de conscience, la théologie morale aborde les qualités morales du prêtre qui doit être à la fois plus zélé, austère, charitable et digne. Les titres de théologie morale foisonnent avec une multitude d'auteurs déjà abordés comme Antoine Molina, Martin Bonacina, Jacques Marchant, Louis Abelly, Innocent Le Masson, Pierre Binsfeld. La frontière entre une théologie du comportement qui encourage à la vertu et une théologie morale qui sanctionne et incite au rigorisme est ténue. Les livres de Pierre Nicole, de Mathieu Beuvellet, sont représentatifs de ce second courant, bien présent dans de nombreuses bibliothèques de curés, même de petites paroisses.

Peu de place pour les catéchismes dans les appartements de Mgr d'Arenthon d'Alex, avec seulement quinze ouvrages. L'évêque est avant tout un penseur et fait confiance à son clergé pour enseigner les fondements du dogme et de la foi.

Mgr d'Arenthon d'Alex est davantage intéressé par la théologie mystique que par la théologie parénétique visant à inciter à pratiquer les vertus par la prédication. Ainsi, il n'a qu'une petite trentaine de livres de sermons, de panégyriques ou d'homélies. Les principaux auteurs français sont relevés et sont aussi sur les rayonnages des chanoines ou sur ceux des curés cultivés. On peut pourtant remarquer trois ouvrages, ce qui est beaucoup, de Jean Daillé : ses *Panégyriques*[7], son *Mystère de la Vierge*[8] et son *Sermon du dimanche*[9]. Mgr d'Arenthon d'Alex lit des ouvrages rédigés par des membres de l'élite protestante. Si le XVIIe siècle en France est appelé « le siècle des saints », il est aussi celui d'une apologétique protestante redoutable. Comme la bibliothèque de l'évêque savoyard est « très française » par ses auteurs de théologie, le nom d'un auteur italien se remarque d'autant plus. On peut citer Giovanni Paolo

[1] Saint Thomas d'AQUIN, *Somme théologique*, Lyon, Pillehotte, 1624, in-8.

[2] Thomas a KEMPIS, *Imitation de Jésus-Christ*.

[3] Denis PETAU, *Dogmata*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1644, in-fol.

[4] Richard ARCHDEKIN, *Theologia tripartita*, Cologne, Weidenfeldt,1679, in-8.

[5] Georges de RHODES, *Disputatiorum theologia scholasticae*, Lyon, A. Huguetan,in-fol.

[6] Edmundus ALBERTINUS, *De Eucharistii*, Deventer, Columbiis, 1654, in-fol.

[7] Jean DAILLÉ, *Panégyriques*, Charenton, Melchior Mondière, 1643, in-12.

[8] Jean DAILLE, *Mystère de la Vierge*, Charenton, Melchior Mondière, 1652, in-12.

[9] Jean DAILLE, *Sermon du dimanche*, Charenton, Antoine Cellier, 1643, in 8.

Oliva présent à travers ses *Conciones*[1]. Il s'agit d'un prêtre jésuite. Il s'est fait remarquer par ses grandes qualités d'orateur et de prédicateur qui lui valurent d'être nommé Prédicateur Apostolique du Palais sous Innocent X, Alexandre VII, Clément IX et Clément X. Il devient, en 1664, Supérieur général de la Compagnie de Jésus. Ses sermons les plus célèbres concernent le carême et doivent correspondre à ceux qui ont été retrouvés.

La théologie ascétique et mystique est aussi très présente dans la bibliothèque de l'évêque d'Annecy de la fin du XVIIe siècle. La théologie ascétique se rapporte à la contemplation de Dieu ainsi qu'aux privations volontaires. Saint François de Sales a l'idée de tendre vers un ascétisme au quotidien pour atteindre ensuite la vie mystique grâce à l'oraison et aux sacrements[2]. Mgr d'Arenthon d'Alex connaît parfaitement sa pensée puisqu'il possède des ouvrages du saint mais également de nombreux livres de commentateurs de sa vie ou de son œuvre. On retrouve donc des auteurs comme Nicolas d'Hauteville[3], Loys de La Rivière[4], Gaspard Augeri[5], Antoine Godeau[6], Adrien Gambart[7]. On peut qualifier l'évêque de Genève-Annecy de spécialiste de la spiritualité salésienne. Dans sa bibliothèque, sont présents tous les grands auteurs de théologie ascétique repérés dans les bibliothèques importantes de curés ou de chanoines savoyards. On peut alors rechercher certains écrivains insolites. Un mystique important, jamais rencontré jusqu'alors, apparaît : Francisco Arias. Cet érudit espagnol, né à Séville, en 1533, est regardé comme un saint, durant sa vie. Sa présence ici n'est pas si surprenante puisque la lecture de ses ouvrages de piété est recommandée par saint François de Sales. Mgr d'Arenthon d'Alex suit les conseils de son prédécesseur sur le siège épiscopal d'Annecy car il dispose du *De Oratione mentali*[8], un traité de l'oraison mentale, traduit en de nombreuses langues comme d'autres relatifs à la mortification, à la présence de Dieu, au profit spirituel, écrits par ce grand saint espagnol. Ce livre fait écho à *L'Homme d'oraison*[9] du théologien, Claude Séguenot, connu pour une traduction de saint Augustin et des ouvrages sur Bérulle, partisan d'une contrition parfaite absolument nécessaire pour obtenir la rémission des péchés dans le sacrement de pénitence et affirmant dans cet ouvrage que l'absolution n'est qu'une déclaration juridique de la rémission des péchés, ce qui lui valut de notables démêlés avec la faculté de théologie de la Sorbonne. Un autre auteur peu fréquent se distingue : Bernard Dangles. Il écrit une *Générale conduite assurée des âmes à leur perfection*[10], alors qu'il est professeur de philosophie et de théologie à Grenoble. Voici quelques théologiens peu étudiés par les ecclésiastiques savoyards mais qui sont présents parmi les soixante livres de théologie ascétique de l'évêque. Au final, peu de noms inconnus. Cette rubrique se caractérise donc par son ampleur et beaucoup d'auteurs à rattacher à la spiritualité salésienne.

La théologie polémique tient une place importante dans la bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex avec soixante deux livres. En effet, l'évêque est soucieux de s'attaquer ou de répondre aux protestants, particulièrement ceux de Genève. Pour cela, il cherche à maîtriser les techniques de la controverse. En atteste la possession d'une *Méthode de traîter des controverses de religion*[11] écrite par François Véron. Ce jésuite est un prédicateur, un lecteur du roi, le curé de Charenton-Le-Pont, près de Paris, un spécialiste de la controverse contre l'Église réformée, qui utilise une technique polémique, la Véronique, visant à mettre dans l'embarras son interlocuteur en lui demandant à chaque fois de citer les passages de la Bible auxquels il fait référence. Un autre controversiste français, François Péan de Croullardière, est lu par l'évêque. Ce dernier possède *L'Abrégé des controverses, ou Sommaire des erreurs de la*

[1] Giovanni Paolo OLIVA, *Conciones*, Lyon, Francis Comba, 1664, in-4.

[2] Marc VENARD, *Histoire du Christianisme*, tome 8, p. 271, Lonrai, editions Desclée, 1992, 1236 p.

[3] Nicolas d'HAUTEVILLE, *La Maison naturelle, historique et chronologique de Saint François de Sales*, Paris, Nicolas Jacquard, 1669, in-4.

[4] Loys de LA RIVIERE, *Les Vrais entretiens de Saint François de Sales*, Rouen, L. Loudet, 1631, in-8.

[5] Gaspard AUGERI, *Triomphe de Saint François de Sales*, Aix, J.-B. et E. Roize, 1667, in-4.

[6] Antoine GODEAU, *Eloge historique du Bienheureux François de Sales*, Aix J.-B. et E. Roize, 1663, in-12.

[7] Adrien GAMBART, *Vie symbolique de Saint François de Sales*, 1664, l'auteur, in-8.

[8] Francisco ARIAS, *De Oratione mentali*, Cologne, J. Kinckicis, 1616, in-12.

[9] Claude SEGUENOT, *L'homme d'oraison*, Paris, Muguet, 1679, in-12.

[10] Bernard DANGLES, *Générale conduite assurée des âmes à leur perfection*, Paris, Sébastien Crensoisy, 1638, in-8.

[11] François VÉRON, *Méthode de traîter des controverses*, Paris, J. Petit-Pas, 1638, in-12.

religion prétendue réformée avec leur réfutation par textes de la Bible de Genève[1]. Il consulte encore du même auteur, l'*Apologie des controverses, où est montrée l'obligation que les catholiques ont de les savoir, et de travailler à la conversion des hérétiques*[2]. Les titres complets montrent les objectifs de l'auteur et du lecteur. Mgr d'Arenthon d'Alex est à l'origine de la reprise en main du clergé de son diocèse qui s'opère grâce aux nombreuses missions, au succès de la prédication des ordres religieux, à des statuts synodaux plus exigeants, mais surtout à la création du séminaire d'Annecy, en 1688. Les clercs sont formés selon le modèle français à tenir bon cet avant-poste de la reconquête catholique. Déjà, en 1673, l'évêque a plaidé la cause du rétablissement du catholicisme à Genève auprès du roi de France. Pour être un bon controversiste, le prélat d'Annecy parcourt les livres des ennemis de la religion catholique, écrits par des pasteurs comme Charles Drelincourt ou David Blondel. Ce dernier qui a écrit contre l'évêque de Luçon qui deviendra le cardinal de Richelieu, avant de devenir professeur d'histoire à Amsterdam, est connu pour son *Traîté historique de la primauté de l'Église*[3] et son *Traîté de la créance des pères touchant l'état des âmes après la mort*[4]. Au final, la comparaison entre la controverse avec les protestants et la controverse avec les jansénistes tourne à la faveur des premiers. Cependant, Mgr d'Arenthon d'Alex semble obsédé par la connaissance de la pensée du chef de file des jansénistes français, Antoine Arnauld, si l'on en juge à la possession de pas moins de six livres de ce théologien réputé. Cela peut se comprendre par le souci du prélat de bien connaître sa pensée pour mieux la combattre.

Par contre, Mgr d'Arenthon d'Alex n'a qu'un quart d'ouvrages de matières profanes dans son cabinet de lecture, avec cent quarante six auteurs. Ceci est un peu décevant. En toute logique, les livres de jurisprudence et d'histoire dominent avec cinquante-neuf et soixante-six titres. La part des sciences est réduite à la portion congrue avec dix documents mêlant à la philosophie, des traités scientifiques très généreux, des livres de botanique. Les lettres sont abordées par le biais de quelques dictionnaires bien connus, des recueils de poésie de Jean de Mairet, de Claude de Malleville, d'Honoré d'Urfé, soit bien peu d'occasions de se divertir. Ainsi, la personnalité de Mgr d'Arenthon d'Alex apparaît nettement marquée par une grande rigueur morale et de comportement, donc d'exigence à l'égard de son clergé.

Les livres se rapportant à saint François de Sales sont nombreux dans la bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex. Il possède l'*Origine de la maison de Sales, soit la maison naturelle, historique et chronologique de Saint François de Sales* (1669), écrite par Nicolas de Hauteville, un théologien français spécialisé dans l'étude de la pensée et des actions du saint savoyard au point d'écrire quatre ouvrages à son sujet. Un autre commentateur de ce dernier est Adrien Gambart, un jésuite qui fréquente Vincent de Paul avant de devenir confesseur des visitandines de la rue Saint-Jacques à Paris et de se spécialiser dans l'étude des écrits de François de Sales, au point qu'on dit de lui qu'« il était si fort appliqué à la lecture de ses écrits qu'on ne lui eût pas réciter aucun traité ni discours de ce saint qu'il n'eût cité en même temps le livre et l'endroit d'où il avait été tiré ». Il compose également la table des matières des *Œuvres* du Saint. L'auteur du célèbre *Missionnaire paroissial*, si souvent retrouvé dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards, fort apprécié de Jeanne de Chantal évidemment, est présent ici par *La vie symbolique du Bienheureux François de Sales*, *comprise sous le voile de 52 emblèmes qui marquent le caractère de ses principales vertus avec autant de méditations ou réflexions pieuses, pour exciter les âmes chrétiennes et religieuse à l'amour et à la pratique des mesmes vertus* (1664). D'ailleurs, le livre est dédié aux mères et aux sœurs de la Visitation. Il vise à faire un parallèle entre les vertus et les actions du saint savoyard et celles du Seigneur. Il se signale encore par *La véritable conduite du Bienheureux François de Sales pour le fréquent et saint usage de la confession et communion* (1664) et *Le cœur affectif de saint François de Sales* (1671). Le saint est un modèle pour le fidèle à travers ses vertus, les exercices de la journée, les maximes qu'il transmet. De même, Adrien Gambart est un exemple de « bon prêtre » attaché à la prédication populaire, surtout à destination des pauvres de la campagne et des hôpitaux, appliquant au quotidien les décrets du concile de Trente. Cet objectif est aussi poursuivi par Mgr Antoine Godeau dans son diocèse de Vence. Il le formule

[1] François PÉAN de LA CROULLARDIÈRE, *Abrégé des controverses*, Paris, L. Boulanger, 1650, in-16.

[2] François PEAN de LA CROULLARDIERE, *Apologie des controverses*, Paris, L. Boulanger, 1652, in-4.

[3] David BLONDEL, *Traîté historique de la primauté de l'Eglise*, Genève, J. Chouet, 1641, in-4.

[4] David BLONDEL, *Traîté de la créance des pères touchant l'état des âmes après la mort*, Charenton, Antoine Cellier, 1659, in-4.

dans *Les ordonnances et instructions synodales*, en 1644. Il devient vite un des meilleurs prélats réformateurs du XVIIe siècle ainsi qu'un de ceux qui comptent aux assemblées du clergé de France. Il se trouve cité dans la bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex pour son *Éloge de saint François de Sales*, qui correspond à la mission dont il fut chargé d'écrire au pape pour la canonisation du Saint (1656). À ce livre, fait écho un *Contestus canonicationis S. Franc Salesii* et une *Canonisation de saint François de Sales*. D'autres ouvrages s'intéressent davantage à la spiritualité du Saint. C'est le cas du *Triomphe de saint François de Sales* (1667) de Gaspard Augery. On retrouve aussi les *Entretiens et colloques spirituels du bienheureux saint François de Sales* ainsi que l'*Office propre de saint François de Sales* (1668), écrits par Pierre Loisel, curé célèbre de Saint-Jean-en-Grève. Nul doute que Mgr d' Arenthon d' Alex est marqué par la spiritualité de son prédécesseur, qu'il redécouvre en lisant une *Mystica navigation S. Franc Salesi*. Il s'agit d'une spiritualité accessible immédiatement à quiconque, située dans le cœur, qui n'exige pas un langage mystérieux mais utilise les paroles du quotidien, les images du spectacle de la nature, les textes de l'Écriture. La dévotion y apparaît comme un amour, mais humain, et non une passion excessive amenant le mystique à son anéantissement. Elle est à portée de chacun, selon ses moyens, capable d'exercer des vertus selon son propre tempérament, en fonction des moments de la vie qui recoupent la vie conjugale, la vie en société. Ces vertus sont intérieures alors que d'autres sont de l'ordre de l'efficience, comme par exemple la douleur éprouvée envers autrui. On peut parler d'un véritable humanisme conciliant et optimiste qui se dégage de la spiritualité[1] de François de Sales, que l'on peut aussi qualifier de domestique, personnelle. Elle est aussi à l'origine d'une famille religieuse - La Visitation - qui se diffusa en Europe[2]. L'évêque possède d'ailleurs une *Vie de François de Sales*, écrite par la supérieure d'alors, Françoise-Madeleine de Chaugy, qu'il peut compléter par une *Histoire de François de Sales* « en Italien » dont l'auteur n'est pas précisé. Il a encore un ouvrage sur *Les Vies des supérieures de la Visitation* qui est publié à Annecy et pourrait être une simple brochure. L'influence de François de Sales apparaît à travers la possession par l'évêque annécien du *Règlement de Cahors*, c'est-à-dire du séminaire de cette ville dont le diocèse est administré par un évêque illustre, Alain de Solminchac (1636-1654), ami de saint Vincent de Paul et qui avait rencontré François de Sales à Paris, lors de ses études. Comme ce dernier, il fait preuve d'un zèle remarquable dans son immense diocèse composé de huit cents paroisses. Naturellement, Mgr d'Arenthon d'Alex n'est pas sans connaître l'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, disciple et ami du saint savoyard au point d'écrire l'*Esprit du bienheureux François de Sales* (1641). Il dispose de son *Catéchisme spirituel* ainsi que ses *Homélies*. Il a pu encore s'inspirer du frère de Jeanne de Chantal, André Frémiot, archevêque de Bourges (1602-1621), qui fut aussi un prélat réformateur. Un autre homme de vie intérieure comme les deux évêques savoyards est Anthoine-Denis Cohon, évêque de Nîmes, 1634-1644 et 1655-1670, influencé par la pensée de François de Sales, mais capable aussi de recruter des troupes dans les Cévennes pour défendre Sa Majesté très Chrétienne face aux Espagnols qui venaient d'envahir le Languedoc, en 1637. Dans le diocèse de Rouen, François 1er de Harley (1586-1654) est un prélat lettré qui se présente comme un disciple de François de Sales, se soucie de la bibliothèque de la cathédrale, mais surtout rétablit la discipline ecclésiastique. Un évêque également disciple du saint savoyard est André de Beaupoil de Saint-Aulaire (1702-1720), en poste à Tulle. Il devient le protecteur des Visitandines qui louent « sa profonde doctrine, son sage discernement et sa parfaite charité à l'égard des pauvres ». Grand pédagogue comme le saint savoyard, il écrit aux prêtres sur « la manière de bien administrer les sacrements », fait publier en 1715 un *Catéchisme à l'usage du diocèse de Tulle*, en demandant dans sa préface que « les vérités de la religion chrétienne soient expliquées d'une manière si claire et si aisée que les moins intelligents puissent s'en instruire ». Déjà, au début du XVIIe siècle, un prêtre de Meymac, Dupuy de Saint-Perdoux, utilise sa fortune à l'établissement d'un Hôpital, puis lègue sa maison, son mobilier et son domaine à cette institution, mais se singularise par la possession d'une bibliothèque de trois cent volumes. Par ailleurs, Mgr d'Arenthon d'Alex connaît les *Lettres pastorales de Mgr d'Aoste* qui sont rédigées par son contemporain Philibert-Albert Bailly, décédé en 1691. D'abord, provincial des Barnabites, secrétaire d'état du duc de Savoie Victor-Amédée 1er avant d'être nommé évêque d'Aoste, il se fit connaître par ses talents pour la chaire et la controverse. L'un de ses ouvrages, trouvé fréquemment dans les bibliothèques des

[1] ¨En français dans le texte. « Dix siècles de lumières par le texte », article d'Alain ARNAUD, p. 108, Paris, B. N. F., 1990, 383 p.
[2] Frédéric MEYER, *La Maison de l'évêque*.

ecclésiastiques savoyards, est *Le Poète mêlé* qui s'apparente à un recueil de méchants vers pieux, sérieux et burlesques. Ainsi, Mgr d'Arenthon d'Alex est tout à fait logiquement influencé par la spiritualité de François de Sales, puisant à la fois ses références dans les écrits de théologiens qui l'ont connu et / ou le commentent, mais aussi dans les actions de ses confrères évêques antérieurs ou contemporains de part et d'autre des Alpes.

Mgr d'Arenthon d'Alex semble très soucieux d'être un bon évêque, d'être un digne successeur de Saint François de Sales en même temps que de s'inscrire dans le respect des prescriptions citées dans les Décrets du Concile de Trente[1]. Ainsi, il possède des livres s'intéressant aux prérogatives des évêques comme un *Traité de la vie et des devoirs des évêques* dont l'auteur n'est pas précisé, à la différence de l'*Eloge des évêques* (1665) d'Antoine Godeau. Le titre complet est plus explicite : *Vie et éloges des hommes illustres par leur piété et par leur savoir*. *Éloge des évêques qui, dans tous les siècles de l'église, ont fleuri en doctrine et en sainteté*. On retrouve aussi un livre peu courant de Mauricio de Alzedo, écrit en latin : *De praexcellentia episcopalis dignitatis* (1630). Plus classique est l'*Enchiridium episcopalis sollicitudinis* de Louis Abelly. Pas spécifique à la conduite des évêques est le livre de Jacques d'Autun concernant *La conduite des illustres* (1665), qui correspond à une série de « maximes pour aspirer à la gloire d'une vie héroïque » montrant qu'être courtisan n'est pas compatible avec être chrétien. Un exemple illustre cette affirmation : c'est la vie d'Armand de Bourbon-Conti[2]. Son livre intitulé *Les devoirs des Grands* (1666) évoque les obligations d'un gouverneur de province. Il fait implicitement référence à son expérience de gouverneur du Languedoc, poste qu'il occupe à partir de 1660. Frère de Condé, il participa aux intrigues de la Fronde, obtint des abbayes, mena une vie de débauche avant de changer de comportement, d'opérer une véritable conversion sous la pression de Mgr Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Dès lors, il se prête à la pénitence, tend même au jansénisme, multiplie les œuvres pies, se consacre même à l'étude et à la théologie mystique jusqu'à sa mort en 1666. Parallèlement, il est partie prenante dans la conversion des protestants, fonde des collèges, veut moraliser la population, administre sa province avec sagesse, d'où sa très grande popularité. Ainsi, il met ses actions en accord avec ses convictions morales et religieuses et a pu servir de modèle à Mgr d'Arenthon d'Alex. Ce dernier s'inspire aussi du livre de Mgr Pierre Jean-François Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons en Languedoc, son contemporain, qui a écrit un ouvrage qui s'intitule *Du droit et du pouvoir des évêques* (1686). Évêque de 1664 à 1713[3], il est apprécié dans son diocèse comme « le modèle des évêques et comme l'abrégé de toutes les vertus qui leur conviennent » d'après la *Gallia christiania*. Comme l'évêque de Genève-Annecy, il va fonder un séminaire diocésain. Mgr d'Arenthon d'Alex disait en 1661, lors de sa consécration épiscopale :

> *« Je procurerai, tant qu'il me sera possible, que nous ayons un séminaire, et je promets à Notre-Seigneur que je me réduirai au pain et à l'eau si je ne puis pas réussir autrement ».*

Dès 1662, il consacra une partie des revenus bénéficiaux du diocèse et des revenus des deux commanderies de Chieri et de Chivasso à cet objectif. Ainsi, dès le 26 avril 1663, le séminaire fut canoniquement érigé et fut dirigé alors par les Pères Lazaristes. Triomphant des oppositions de membres du clergé, des Chapitres, des Capucins et de la ville d'Annecy, l'évêque bénit la première pierre de l'édifice le 4 mai 1684. La construction fut achevée en 1688. Un autre point commun relie les évêques d'Annecy et ceux de Saint-Pons, qui peut donc expliquer la présence du livre du second dans la bibliothèque du premier, c'est une attitude similaire face aux protestants lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. L'évêque d'Annecy fit preuve de modération en ce qui concerne la question du pays de Gex tout comme l'évêque de Saint-Pons s'éleva contre la répression des protestants et s'opposa aux conversions forcées. C'est pourquoi on peut reprendre l'éloge faite par le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* concernant l'évêque languedocien pour l'appliquer à son collègue savoyard :

> *« Un saint et grand évêque mourut en ce temps-ci, Montgaillard, évêque de Saint-Pons, que ses vertus épiscopales, son grand savoir, une constante résidence de plus de quarante*

[1] François LEBRUN, *Histoire de la France religieuse*, François LEBRUN (s.d.r.), pp. 378-383.
[2] Nadine-Josette CHALINE (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Rouen-Le Havre*, Histoire des diocèses de France n° 5, Paris, Beauchesne, 1976, 332 p., p. 126.
[3] Jean VINATIER, *Histoire religieuse du Bas-Limousin et du diocèse de Tulle. Des origines à nos jours*, Limoges, Bontemps, 1991, 293 p., p. 148.

années, une vie toute apostolique, une patience humble, courageuse, prudente, invincible, avaient singulièrement illustré sous la persécution des jésuites qui y engagèrent le roi pendant presque tout son épiscopat ».

À noter que l'évêque décrit ici est considéré comme un janséniste convaincu. En cela, il diffère d'Adrien Bourdoise, un théologien représentatif de l'*École française de spiritualité*[1] dont l'évêque connaît l'*Idée d'un bon ecclésiastique*. Ce livre a pu lui être utile dans le cadre de la réorganisation du diocèse de Genève-Annecy. Bourdoise est issu du courant du cardinal de Bérulle qui regroupe saint Jean Eudes, saint Vincent de Paul, Charles de Coudreu, François Bourgoing, Jean-Jacques Ollier, Louis Tronson, et qui veut détacher le prêtre de l'esprit du siècle pour qu'il redevienne un pasteur au service des fidèles, ayant une exigence de sainteté. Étant redevenu un modèle pour le peuple qui lui est confié, il pourra répandre la parole de Dieu en faisant prendre conscience à la fois de la petitesse de l'homme et de la grandeur de Dieu, car « Le prêtre est le ministre de la toute-puissance d'en-haut… Le prêtre est l'organe de la vérité céleste… Le prêtre est la providence de tous ceux qui souffrent… Le prêtre enseigne et donne les choses sacrées ». Cette exigence en matière de dignité du clergé est partagée par les fondateurs des séminaires de Saint-Nicolas-du Chardonnet et ceux d'Annecy. L'évêque possède également *La Vie de M. Vincent de Paul*, écrite par Louis Abelly. Il s'intéresse aux aspects relevant de la dignité sacerdotale mais aussi aux exigences morales et de comportement qui concernent d'autres groupes sociaux ou individus. Ainsi, il dispose des *Méditations pour les gens du monde*, écrites par le Père Toniet et parues à Lyon chez Tomas, en 1692. Il a lu aussi Jean-François Senault, auteur du livre *Le Monarque ou les devoirs du souverain*. L'écrivain peut être qualifié d'apologiste du roi puisqu'il voyait quelque chose de surnaturel dans la monarchie qui est « une expression de l'Empire de Dieu, les Rois sont ses images mortelles et leurs sujets les regardent avec la même vénération, qu'ils regarderaient les Dieux si les Dieux se rendaient visibles ». Par ailleurs, deux livres ont trait à Henri Arnauld, l'évêque janséniste d'Angers à partir de 1650. Le prélat annécien a eu entre ses mains *L'Autorité épiscopale* (1658) d'un auteur nommé François Bonichon. Le titre exact est fort long : *L'Autorité épiscopale défendue contre les entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers sur la hiérarchie ecclésiastique*. Un autre livre a trait au même conflit : *Défense des ordonnances de l'évêque d'Angers et de l'autorité épiscopale contre deux libelles ; dont l'un porte le titre : Très humble remontrance faite par les religieux et l'autre : Sentimens d'un docteur en théologie* (1656). Mgr d'Arenthon d'Alex s'inspire peut-être de ce collègue qui a mené de très nombreuses visites pastorales, a tenté de convertir les protestants d'Anjou et a rédigé un catéchisme célèbre. Il surveille aussi les manuels en usage dans son diocèse, veillant à interdire les livres profanes de l'apprentissage de la lecture qui doit se faire dans des livres de piété en latin :

« Les curés doivent bannir des petites écoles les livres de fables, les romans et toutes sortes de livres profanes et ridicules dont on se sert souvent pour commencer à leur apprendre à lire, de peur que, se remplissant la mémoire des choses qu'ils y lisent, ils ne prennent des impressions contraires aux sentiments de religion et de piété qu'on leur pourrait instituer en ne leur donnant à lire que de bons livres ».

Un autre évêque impressionne Mgr d'Arenthon d'Alex si l'on en voit la présence d'un ouvrage le concernant, c'est l'évêque de Cahors, en poste de 1637 à 1659. Il possède la *Vie de Mgr Alain de Solminiha* écrite par Léonard Chastenet. Celui qui conseille comme méthode d'oraison de lire l'*Introduction à la vie dévote de saint François de Sales* restaure l'Église en Quercy en faisant appliquer exactement les décrets du concile de Trente. Il demande à ses prêtres de prêcher en langue vulgaire, acquiert une réputation de sainteté en prônant une vie chrétienne conforme à celle du Christ, l'amour de Dieu comme source de progrès spirituel, la prière comme moyen de rendre l'âme fidèle à la grâce. Ces exigences permettent la constitution d'un clergé digne et respecté par les fidèles. Mais Mgr d'Arenthon d'Alex peut prendre exemple sur la figure d'un collègue savoyard qui l'a précédé en lisant la *Vie de Mgr Dom Juste Guérin écrite*

[1] Yves KRUMENACKER, *L'École française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf, 1998, 660 p.

par Maurice Arpaud, parue à Annecy en 1678. Il sait donc que son prédécesseur s'est soucié de recueillir tous les souvenirs relatifs à la vie et aux actions de saint François de Sales en vue de la béatification de son ami, mais ses deux voyages à Rome ne furent pas couronnés de succès. Il est sacré évêque de Genève en 1639 et resta le religieux barnabite qu'il était à l'origine, tant il se comporta avec simplicité, soucieux de maintenir la paix entre lui et son clergé. Il se signala par la création de deux chaires de théologie au Collège Chapuysien qu'il avait d'ailleurs réorganisé avant d'être nommé évêque. En cela, il amorce une démarche reprise par ses successeurs : mieux instruire le clergé pour améliorer la pastorale. Mgr d'Arenthon d'Alex s'intéresse aussi à la réforme des ordres religieux comme en attestent deux livres relatifs aux Trappistes. L'un est de Rancé et correspond à des *Lettres du père abbé de la Trappe*, désireux d'un retour aux anciennes et strictes observances de l'ordre et l'autre est une *Réponse à l'abbé de La Trappe* de Le Nain de Tillemont.

2. La bibliothèque de Mgr André Charvaz, un prélat transalpin du XIXe siècle

Parmi les livres de Mgr André Charvaz, figurent certains écrits par son ami Antoine Martinet, homme d'Église, né à Queige en 1802 et décédé à Moûtiers en 1871. Il est à la fois un homme qui fait carrière dans l'institution mais aussi un penseur qui fait publier de nombreux ouvrages. Il obtient en 1825 le grade de docteur en théologie de l'université de Turin, puis est ordonné prêtre en 1826, devient professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Moûtiers de 1826 à 1840, puis official du diocèse de Tarentaise en 1826, avant d'occuper les charges de théologal du chapitre en 1830, de censeur ecclésiastique en 1839 et de supérieur des missionnaires diocésains de 1836 à 1871. Son œuvre est immense et traite de philosophie, de théologie, aborde la politique, s'intéresse à l'évolution de la société, au sort de la Savoie dans le royaume de Sardaigne. Dans le prolongement de son activité d'enseignant, il fait paraître, en 1856, une *Étude sur la méthode d'enseignement théologique suivie du plan d'un nouveau manuel de théologie à l'usage des séminaires* que possède Mgr Charvaz. Un peu plus tard, Martinet écrit les *Institutiones theologicae ad usum seminariorum* (1859) et une *Theologia moralis* en 1869. Le premier ouvrage de théologie cité souhaite renouveler la scolastique qui reste la meilleure méthode pour l'exposition des dogmes néanmoins. Il veut s'appuyer sur l'histoire, le fruit de l'expérience tiré du passé, car « la méthode d'enseignement théologique a dû se diversifier avec le cours des siècles, sans jamais varier quant au fonds ». Bien sûr, l'épisode révolutionnaire, qui a affecté gravement le clergé savoyard et dont il a été marqué dans sa jeunesse à travers les discussions avec son oncle évêque de Tarentaise puis archevêque de Chambéry et les préceptes reçus des prêtres qui l'ont instruit, est condamné mais doit aussi être à l'origine d'un clergé mieux formé pour répondre aux questions du XIXe siècle. Cet objectif trouve un écho dans un titre de Martinet dont dispose Mgr Charvaz qui est *Solution de grands problèmes mis à la portée de tous les esprits*, paru en 1846, sous la forme de deux volumes. Peut-être l'auteur envisage-t-il la situation particulière de la Savoie dirigée par une administration dépendant de Turin, parlant italien alors que les Savoyards s'expriment en français, souhaite-t-il davantage de moyens pour permettre un développement plus rapide, davantage d'autonomie. On peut être sûr qu'il réclame dans cet écrit des réformes que le Statuto du 4 mars 1848 ne va impulser que faiblement. L'une des grandes revendications d'Antoine Martinet a trait au maintien de l'éducation entre les mains de l'Église catholique. Mgr Charvaz connaît son livre *De l'Éducation de l'homme*, paru en 1851. L'auteur oppose le succès de l'œuvre scolaire de l'Église savoyarde comme par exemple à Beaufort, « commune de moins de 3000 habitants qui possède, indépendamment d'une école centrale établie au chef-lieu, quatorze écoles dites de quartier pour les garçons et autant pour les filles ». Antoine Martinet dénonce l'incapacité de Turin à proposer des moyens et des hommes pour offrir un enseignement à des enfants d'un pays d'habitat dispersé :

> *« nos sublimes théoristes de cabinet ne comprendront jamais, que partout, notamment ans nos pays de montagnes, si l'on veut que l'instruction se répande parmi le peuple, il faut absolument*

qu'elle aille le trouver à domicile, qu'elle frappe à chaque porte, au lieu de le convoquer à distance ».

En fait, le docteur en théologie n'accepte pas l'étatisation de l'éducation qui s'amorce :

«ce principe tout moderne : l'État a le droit et le devoir d'enseigner la jeunesse, est une invention du plus effréné, du plus immoral des despotismes, surtout dans un gouvernement constitutionnel ».

Il n'est pas surprenant que deux grands intellectuels de l'Église savoyarde du XIXe siècle[1] se rencontrent par leurs livres, leurs lectures, parce qu'ils s'appréciaient et parce qu'ils se souciaient tous deux du même sujet d'étude, l'éducation, dont ils avaient mesuré l'enjeu dans la société du XIXe siècle. Mgr Charvaz possède quarante trois livres de Belles-Lettres sur une bibliothèque de six cent trente et un ouvrages. Son intérêt pour ce sujet d'étude est donc relativement limité. Comme tout homme d'écriture, il a quelques dictionnaires, seulement deux en réalité : celui de Pierre Boiste, intitulé *Dictionnaire universel de la langue française*, et un plus récent de Prosper Poitevin, auteur d'un *Nouveau dictionnaire de la langue française*. Pour bien écrire, il peut encore consulter les *Principes de grammaire Générale* d'Antoine de Sacy qui est un des premiers arabisants français du début du XIXe siècle, puis le *Cours de littérature ancienne et moderne* (1799) de Jean-François de La Harpe. C'est le seul ouvrage de ce poète dramatique qui connaît un succès, d'ailleurs mondain, qui expose la nécessité de respecter des règles classiques dans l'écriture. Charvaz possède très peu de livres de linguistique écrits en italien. Tout juste relève-t-on celui de Gianfresco Napione, intitulé *Dell'uso e dei pregi della lingua italiana*, et un autre d'un auteur indéterminé abordant une sélection des plus célèbres auteurs italiens datant de 1830. Parmi les écrivains regroupés dans la catégorie des polygraphes, se distingue Ludovico Muratori. Il s'agit d'un prêtre italien qui s'intéresse à la codification des lois, à l'histoire de l'Italie, en cherchant à rassembler les éléments communs à ses compatriotes dans vingt-huit volumes des *Rerum italicarum scriptores*. Mais là, il est présent à travers sa *Filosofia morale*. On retrouve encore dans la bibliothèque *Le Provinciali all'Italiana* de B. Crescimberi et les *Tragedie del Cavaliere Vincenzo Monti*. En écho à celui de Muratori, Charvaz connaît le même titre du philosophe et historien français, Joseph Droz, élu membre de l'Académie française grâce à cet ouvrage en 1824. Son ambition était d'édifier un système de philosophie morale universelle applicable à l'individu aussi bien qu'à la société, visant à rendre conscient davantage de ses devoirs que de ses droits un homme nouveau. Il disait encore :

« Je veux prouver à ceux qui me jugent avec sévérité qu'un déiste peut égaler, ou surpasser dans la pratique des devoirs envers les hommes. J'aurais désiré devenir parfait, pour l'honneur de ma croyance ».

Un autre philosophe du début du XIXe siècle, espagnol, qui peut être qualifié à la fois de diplomate, philosophe catholique et d'historien, qui se nomme Juan Donoso-Cortés, est présent à travers son œuvre la plus importante, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, parue pour la première fois en 1851. L'auteur cherche à montrer en quoi la religion cherche à s'adapter à la modernité, préoccupation qui anime aussi la réflexion de Mgr Charvaz. Par ailleurs, trois littérateurs anglais du XVIIIe siècle se distinguent, tous animés de convictions religieuses. George Littelton, ministre et historien du XVIIIe siècle, laisse à lire à l'évêque originaire de Savoie *La Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul*, traduite par l'abbé Guénée. L'évêque de Londres, Robert Lowth, théologien hébraisant réputé, fait partager à Mgr Charvaz, sa verve poétique dans les *De Sacra poesi hebraeorum*. James Thomson partage avec Charvaz une certaine sensibilité pour la nature. Ce fils d'un pasteur presbytérien, destiné à l'état ecclésiastique, y renonce pour se consacrer à la poésie. Mgr Charvaz possède de cet auteur son poème le plus connu intitulé les *Saisons*, composé de quatre chants écrits en même temps que le poète voyage en Italie, pays que connaît aussi

[1] Jean-Paul BEGERI, *Histoire de Moûtiers, capitale de la Tarentaise*, La Fontaine de Siloé Montmélian, 2007, 504 p., pp. 396-400.

l'évêque. L'inspiration et l'amour de la campagne de ce précurseur du romantisme à l'époque classique ont à coup sûr séduit le prélat, malgré un style un peu emphatique dans la forme comme en atteste cet extrait :

> *« Viens, doux printemps, fraîcheur éthérée, viens, descends dans nos plaines au sein de la nue et baigne de rosée nos arbrisseaux ; descends, la musique des airs s'éveille autour de ces groupes de roses ».*

Au siècle suivant, lui succède dans cette veine romantique, en étant aussi un disciple de Monti, un écrivain de plus grande envergure : Alexandro Manzoni. Il est naturellement indissociable d'un remarquable roman historique - *I Promessi sposi* (*Les Fiancés*) - paru dès 1827. Il voulait réaliser son ambition proclamée dans *La Lettre sur le romantisme*, parue un peu plus tôt, affirmant que « la littérature [devait] se proposer l'utile pour but, le vrai comme sujet, l'intérêt comme moyen ». Dans son roman, apparaît surtout sa conception chrétienne du monde. Au-delà du refus d'un curé de célébrer le mariage des fiancés en raison de la pression exercée par un seigneur puissant, c'est surtout à travers une multitude de péripéties, de malheurs qui frappent les deux jeunes gens auxquels s'attache le lecteur, le contraste entre un siècle d'injustice, le désespoir lié à la condition humaine, la foi nécessaire dans la providence et la charité, qui se dégage. Cette histoire, qui a pour cadre le Milanais au XVIIe siècle, permet à l'auteur de dresser un portrait désespéré de la condition humaine, frappée par des coups du sort indépendants de notre volonté, d'où le drame de la liberté humaine. Heureusement, Mgr Charvaz se détend en parcourant le long poème de Joseph Berchoux, intitulé *La gastronomie ou l'homme des champs à table*, paru en 1801. Ce poème badin, rempli de citations faciles à retenir, comme « Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne », obtint un grand succès et son auteur peut-être considéré comme l'inventeur du mot « gastronomie » dans la langue française. Figurent aussi dans les ouvrages de poésie, les *Hymnes sacrés* de Victor Sauteuil, les *Heures de recueillement* sous forme de poèmes d'Octave Ducros, ou encore les *Rimes* de Pétrarque ou la prose de Giambattista Giuliani plus méconnue comme d'ailleurs les poésies de Zorutt ; à noter (1767) l'existence d'un roman écrit par Jean-François Marmontel appelé *Bélisaire*. L'auteur, monté à Paris sur les conseils de Voltaire, construit ici une étude politique qui lui permet de vanter la tolérance. Il a, plus tard, rédigé un article pour *L'Encyclopédie* sous le titre *Éléments de littérature* (1787). Marmontel avait reçu la tonsure à Limoges mais son roman fut censuré par l'archevêque de Paris et par la Sorbonne, ce qui ne l'empêcha pas d'être imprimé et assura paradoxalement sa notoriété en Europe, surtout dans les cours souverains. Les livres traitant d'histoire ancienne de Mgr Charvaz sont peu nombreux, en fait onze. La plupart des auteurs sont très classiques à l'image de Xénophon, avec son *Histoire de Cyrus*, à l'image de Thucydide avec la célèbre *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, à l'image de *Denys d'Halicarnasse* de Suétone, à l'image de Jules César, à l'image de Flerius Joseph. Parmi les auteurs plus récents, on rencontre Charles Rollin à travers son *Histoire ancienne* (1730-1738), présente sous la forme d'un abrégé, ayant connu un très vif succès. Très célèbre aussi est Esprit Fléchier, connu pour ses *Sermons* et surtout par ses *Oraisons funèbres*. Mais ce prédicateur du XVIIe siècle peut être aussi qualifié de prêtre mondain puisqu'il fréquenta l'Hôtel de Rambouilllet. Aumônier de la Dauphine, il écrivit une *Histoire de Théodose le Grand pour Monseigneur le Dauphin* que possède Mgr Charvaz. Ce dernier a dû lire avec profit ce livre riche d'enseignements à au moins deux titres. Premièrement, cet empereur fut le dernier à avoir régné sur l'Empire romain d'Orient et d'Occident en instaurant le christianisme comme religion d'État, en ordonnant la fermeture des temples et en interdisant les sacrifices pour réduire avec force le paganisme. Deuxièmement, il se fit excommunié par saint Ambroise, évêque de Milan, pour avoir ordonné le massacre de soixante dix mille habitants de Thessalonique insurgée en 390. L'événement est d'importance puisque c'est la première fois que l'État romain se soumettait à la puissance de l'Église. Un livre d'Édouard Dumont, intitulé *Storia degli imperatori romani e della Chiesa*, vient compléter les connaissances de l'archevêque sur ce sujet. Restent deux livres qui sortent de l'ordinaire par leur description de contrées bien lointaines. Ernest Henri Garnier raconte des *Voyages dans l'Asie méridionale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, évoquant la Perse, l'Arménie, la Mésopotamie ou le Kurdistan. Alors que l'Orient est décrit par Antoine-Yves Goguet, auteur du début du XVIIIe siècle, dans son ouvrage dont le titre est *De l'origine des lois, des arts et des sciences, et de leurs progrès chez les anciens peuples*, soit jusqu'au règne de Cyrus II le Grand, le fondateur de l'Empire perse Achéménide vers 530 av. J.-C. Ce livre évoque les territoires, cités et peuples conquis par ce grand roi qui ont pour noms les Assyriens, les

Babyloniens, les Égyptiens, les Grecs… Le livre évoque aussi le retour des Juifs en Palestine, une fois qu'ils furent libérés de leur captivité. Il est divisé en trois parties qui abordent les questions du gouvernement, des mœurs et des usages ou encore des arts et métiers, des sciences, du commerce et de la navigation, de l'art militaire. Dans ce foisonnement de faits, de descriptions traîtés avec beaucoup d'érudition, le prélat peut trouver le dépaysement et peut-être l'idée de tolérance, même s'il combattit avec détermination l'hérésie vaudoise dans son diocèse de Pignerol, mais plus par la persuasion, le souci d'un clergé plus instruit, le recours à des missions nombreuses et non par l'usage de la force bien évidemment.

Mgr Charvaz s'intéresse assez peu à l'histoire de la France avec seulement treize livres qui s'y rapportent. Et encore, on peut même considérer l'*Esprit de la Ligue ou histoire politique des troubles de France* comme un ouvrage religieux. Son auteur est d'ailleurs un prêtre, nommé Louis-Pierre Anquetil, qui enseigne la théologie et les belles-lettres, et devient même directeur du séminaire de Reims. Beaucoup d'historiens français du XVIIIe siècle sont des prêtres. En 1759, son livre revient sur les épisodes des guerres de religion depuis la paix de Beaulieu en 1576, la Journée des Barricades à Paris en 1588 et l'assassinat d'Henri de Guise, chef des catholiques intransigeants jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Henri IV, prince protestant qui s'est converti à la religion officielle du royaume. Il existe à ce propos une cohérence entre les livres possédés par Mgr Charvaz puisque le thème précédent se trouve poursuivi par l'*Histoire du roi Henri le Grand*, rédigée par le prélat français du début du XVIIe siècle, Hardouin de Pérefixe. Celui qui fut célèbre comme archevêque de Paris s'illustre aussi en 1664 en exigeant des religieuses de Port-Royal la signature du formulaire et décida de les disperser après leur refus. Sa *Vie d'Henri IV* correspond au culte de ce roi qu'il inculqua au futur Louis XIV dont il fut le précepteur. Il a naturellement évoqué avec le futur Roi-Soleil les relations de la France avec Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie. Ce dernier avait annexé en 1688 le marquisat de Saluces, auparavant une enclave française au cœur des États de Savoie. Ce coup de force eut pour suite l'invasion de la Savoie et le siège de la citadelle de Montmélian en 1600, avant la signature du traité de Lyon en 1601, entérinant la cession à la France de la Bresse, du Bugey, du Pays de Gex et du Valromey. Ceci entraîne une conséquence majeure. Genève, la protestante, est dès lors aux frontières du royaume de France. Mais ce qui frappe en observant les livres d'histoire de France de Mgr Charvaz, ce sont deux d'entre eux qui s'intéressent à la France du XIVe siècle. D'ailleurs, un titre de Louis de Marchangy, écrivain de la fin du XVIIIe sècle, célèbre pour la *Gaule poétique* (1813), s'intitule justement *Tristan le voyageur de la France du XIVe siècle*. Cette période est marquée par les exploits militaires de Bertrand du Guesclin, passé au service du roi de France, Charles V, en 1361. Guyard de Berville narre pour Mgr Charvaz les combats du connétable de France contre les Anglais pour les chasser de la Normandie, de la Guyenne, de la Saintonge et du Poitou, ses expéditions en Espagne pour soutenir le roi Henri de Trastamare, enfin sa lutte acharnée contre les Grandes compagnies composées de soldats rebelles à l'autorité royale qui ravagent le royaume. Bertrand du Guesclin devient dans la première partie du XIXe siècle un des héros de la République qui diffuse l'image d'un chef ayant voulu faire le bien de tous au service de sa patrie, ce qui a pu influencer le choix de ce livre par l'archevêque de Gènes. La poursuite de l'étude du Moyen-Âge est manifeste avec la présence de l'*Histoire de Louis XI* de Charles Duclos. Ce moraliste français, auteur des *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (1751), montre l'importance de ce roi qui a pacifié le royaume, a réduit le pouvoir des grands féodaux et a mis fin à la guerre de Cent Ans en combattant surtout Charles le Téméraire. Le prélat a pu découvrir aussi que la seconde épouse du roi, Charlotte de Savoie, fille de Louis 1er de Savoie, qui devint reine de France de 1461 à 1483, était réputée pour ses lectures pieuses. Ainsi, Mgr Charvaz s'intéresse particulièrement aux grands personnages que sont les rois et les chefs militaires. Cela est confirmé par la présence de l'*Histoire du vicomte de Turenne*, écrite par François Roguenet, qui est un abbé précepteur des neveux du cardinal de Bouillon pour lequel il écrit ce livre. Ce littérateur, spécialiste par ailleurs de la musique italienne, raconte les exploits de ce maréchal de France élevé dans la religion réformée mais qui se convertit au catholicisme sous l'influence de Bossuet et sous la pression du roi. Celui qui est un des meilleurs généraux de Louis XIII participa à des opérations dans le Piémont, opère l'invasion de la Savoie lors de la crise à la succession du Montferrat, et prend même Turin aux Espagnols en 1640. Par ses lectures d'ouvrages historiques, Mgr Charvaz appréhende certainement de façon claire la situation géopolitique privilégiée du royaume de Piémont-Sardaigne en Europe, contrôlant les axes stratégiques de circulation entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord. Mgr Charvaz possède donc une triple culture à la fois savoyarde, piémontaise et française. Le prélat est, semble-t-il,

fasciné par les grands chefs militaires si l'on en juge encore par la possession du *Miroir militaire ou notices sur les plus célèbres guerriers anciens et modernes*. Un autre livre illustre cet intérêt, *Histoire du règne de l'empereur Charles Quint*, écrit par un maréchal britannique de la fin du XIXe siècle, William Robertson. L'empereur du Saint-Empire romain germanique tenta de faire triompher l'orthodoxie sur la Réforme sans y parvenir comme l'illustre la paix d'Augsbourg en 1552, reconnaissant le triomphe des idées de Luther dans les États d'Allemagne du Nord. Du même auteur, Mgr Charvaz connaît l'*Histoire de l'Amérique*, racontant en particulier la main mise des Anglais et des Français en Amérique du Nord ainsi que la conquête espagnole en Amérique du Sud. Fait écho à cet ouvrage, celui de l'historien et homme politique italien de la fin du XVIIIe siècle, Carlo Botte : *Storia della guerra della independenza di America*. Les deux livres se complètent et paraissent un temps soit peu exotiques avec les *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* de Nicolas-Antoine Boulanger, dans une bibliothèque regroupant beaucoup d'auteurs du XVIIIe siècle. Se côtoient dans sa bibliothèque des historiens français méconnus et d'autres devenus très célèbres. Parmi les premiers, on trouve Jean-François Hénault, homme de cour, fréquentant aussi les salons dont celui de Mme du Deffand, ami des philosophes en particulier de Voltaire, représentatif de la grande bourgeoisie éclairée du XVIIIe siècle qui écrit un *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, facile à utiliser pour Mgr Charvaz, tout comme l'*Abrégé d'histoire des rois de France* de Pierre Vibert. Néanmoins, ces auteurs ne peuvent être mis sur le même plan que la figure de Jules Michelet présent à travers son *Histoire de France* dont la parution débute en 1833. Celui qui fut le chef de la section historique aux Archives nationales se passionnait pour la philosophie de l'histoire, rompait avec le catholicisme pour mettre en avant la force des idées démocratiques qui progressent dans l'histoire nationale. Professeur ensuite au Collège de France, il s'intéresse aux grandes figures du passé en les évoquant dans un style tantôt lyrique, tantôt épique et même poétique. Cherchant dans l'histoire une « résurrection de la vie intégrale », désireux de s'appuyer sur une documentation rigoureuse, ses écrits historiques sont marqués par une croyance dans l'avenir, dans l'humanité capable d'effectuer comme tout individu responsable, un puissant travail de « soi sur soi ». Une telle vision philosophique de l'histoire et de la vie ne pouvait que séduire l'archevêque de Gènes. En fin de compte, la bibliothèque du prélat apparaît tournée vers le passé, peu réactualisée à la fois en ce qui concerne les sujets évoqués et les auteurs d'une section « histoire de France », somme toute assez peu fournie.

L'observation des livres relatifs à l'histoire d'Italie possédés par Mgr Charvaz s'avère relativement délicate parce que beaucoup d'auteurs sont beaucoup plus difficiles à cerner que leurs pendants français. Se détachent des écrivains évoquant l'histoire du duché de Piémont ou de l'Italie, l'une se confondant avec l'autre, lorsque s'opère l'unité italienne. On retrouve par exemple les *Annali d'Italia dall'era volgare ai suoi tempi*, parus entre 1743 et 1749 sous la plume de Ludovico Muratori, ayant alors le titre d'archiviste-bibliothécaire ducal à Modène. Auteur de nombreux travaux, spécialiste de littérature patristique de philosophie, il veut appliquer une méthode historique, scientifique, rigoureuse quant à la recherche et à l'étude des sources. Ses études trouvent un prolongement dans l'*Histoire des révolutions d'Italie*, parue à partir de 1769, écrite par l'historien Carlo Denina, qui enseigna à l'université de Turin après le succès de ce livre, avant de devenir en 1804 le bibliothécaire de Napoléon 1er à Paris. Mgr Charvaz ne possède pas, par contre, l'*Histoire du Piémont* (1805) de cet auteur. Il lui préfère Carlo Botta dont il a la *Storia d'Italia dal 1789 al 1814* et encore l'*Histoire de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique*. À la fin de sa vie, cet auteur connut l'exil en France et devint député et recteur de l'Académie de Nancy. Un autre historien, mais cette fois né à Turin, qui fut l'historiographe de la Maison de Savoie, travaillant sur les archives royales puisqu'il était le Directeur de l'Académie des Sciences, mérite d'être cité pour sa *Cronologia dei principi di Savoia*, publiée en 1850 : c'est Luigi Cibraio. Certains auteurs écrivent des biographies sur des membres de la Maison de Savoie. Deux femmes sont évoquées. La première œuvre est la *Vie de la bienheureuse Louise de Savoie*, écrite par une religieuse. Cette princesse est mariée à quatorze ans en 1490 à Charles de Valois, comte d'Angoulême. Elle a deux enfants dont le futur roi de France, François 1er, qu'elle éduque alors qu'elle est veuve à 19 ans. Cette princesse de la maison ducale de Savoie joue un rôle essentiel dans la vie politique française du début du XVIe siècle. Elle devient régente de France lors des deux campagnes d'Italie de son fils, en 1515, lors de la bataille de Marignan et, en 1525, lorsqu'elle obtient la libération du roi fait prisonnier à Pavie. Elle réussit aussi à négocier des alliances avec l'Angleterre et l'empire ottoman pour s'opposer à Charles Quint. Par ailleurs, elle ajoute la

Bourgogne au royaume après la trahison du connétable Charles de Bourbon. Mais le titre met en avant surtout sa conduite morale édifiante, certains diront inspirée par l'Évangile. À sa mort, en 1531, elle est déjà célébrée par le poète Clément Marot qui viendra s'installer à Chambéry. L'auteur dépeint la princesse comme une sainte qui a réformé la cour de France et lui a donné de bonnes mœurs. La seconde femme remarquée dans les ouvrages relatifs à l'histoire de la future Italie et du Piémont est Marie-Louise Gabrielle de Savoie, à travers une étude historique de Federigo Selopis de Salerano. Il s'agit de la seconde fille de Victor-Amédée II qui épousa Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV comme le duc de Bourgogne également. Elle fut régente en 1706, très aimée en Espagne où on la surnommait la « Savoyana » et soutint son mari lors de la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) aux côtés de la France. Cependant, son père prit le parti de la coalition regroupant l'Autriche, l'Angleterre et le Portugal. Un écho du conflit est évoqué dans un livre détenu par l'archevêque, intitulé *Histoire du prince Eugène de Savoie*, écrit par Eléazar de Mauvillon, qui raconte les batailles mettant en scène ce génie militaire. En I708, il s'est emparé, avec l'Anglais Marlborough, également au service de l'empereur, de Lille. Mais, le 24 juillet 1712, il est battu à Denain par Villars alors qu'à la tête de cent trente mille soldats impériaux et hollandais il avait fait auparavant le siège de Landrecies, dernière place forte protégeant la vallée de l'Oise. Comme on peut s'en douter, les livres d'histoire militaire sont rares dans la bibliothèque épiscopale. Un autre est présent : *Della guerra di Fiandra* de Guido Bentivoglio, un historien italien (1579-1644), qui fut nonce auprès de Louis XIII. Il évoque les batailles remportées par l'armée espagnole de Philippe IV contre les Hollandais pendant les années de 1622 à 1642 mais sans en connaître l'issue : l'indépendance des Provinces-Unies obtenue en 1648, même si la Flandre catholique restera dans le domaine espagnol. Pour en revenir aux grandes figures de l'histoire du Piémont présentes dans la bibliothèque, on peut évoquer celle d'Emmanuel-Philibert. Ce dernier se bat contre le roi de France, Henri II, et sert Charles-Quint, puis Philippe II, roi d'Espagne, dont il dirige l'armée en 1557, qui occupe les places de la Somme, et écrase, le 10 août 1557, devant Saint-Quentin l'armée française commandée par le connétable Anne de Montmorency. Au traité de Cateau-Cambrésis, le duc Emmanuel-Philibert se voit restituer la Savoie et le Piémont. Instruit des dangers liés à la présence du puissant voisin français, il transfère en 1563 la capitale de Chambéry à Turin. L'autre volet de la politique du duc concerne la lutte contre les Vaudois, chrétiens qui sont des disciples de Pierre Valdo, surnommés au XIIe siècle les «pauvres de Lyon » puisqu'ils étaient désireux de pratiquer l'idéal de pauvreté apostolique, refusaient l'autorité des prêtres, prônaient un culte en langue populaire tout en ne reconnaissant comme seule règle de la foi que l'Écriture, ne reconnaissaient comme sacrements que ceux du baptême et de l'eucharistie, dénonçaient le culte des saints et les indulgences. Pourchassés, excommuniés, les Vaudois sont nombreux dans les vallées alpines. Emmanuel-Philibert les persécute, puis se résout à leur laisser le libre exercice de leur culte. Toute la politique du duc est racontée par Giovanni Tonsi dans sa *Vita Emmanuelis Philiberti* que connaît parfaitement Mgr Charvaz qui poursuit aussi la lutte contre les Vaudois lorsqu'il est évêque de Pignerol. D'ailleurs, le sujet est aussi abordé par un auteur favorable à ces dissidents de l'Église catholique, nommé William Beattie, dans son livre *Les Vallées vaudoises pittoresques ou vallées protestantes*, paru à partir de 1838. D'autres livres permettent de suivre la carrière de Mgr Charvaz, d'abord évêque de Pignerol - Amedeo Grossi, *Corografia della città e provincia di Pinerolo* – puis, archevèque de Gènes en 1852 - Giuseppe Ravascho, *Memorie sull composanto della città di Genova ou Giovanni Semeria Secoli cristiani della Liguria ossia storia,* parues en 1843 - ou tout homme d'Église comme en atteste l'*Episcopato e la rivoluezione in Italia* ou *Atticolletivi dei vescovi italiani* - néanmoins homme d'Église en Piémont d'où sa lecture du *Coup d'œil historique et topographique sur le royaume de Sardaigne* de Nicolas-Michel Troche. À l'arrivée, on ne peut qu'être surpris de la faiblesse du corpus des livres d'histoire de Mgr Charvaz.

On trouve parmi les livres de Mgr Charvaz un certain nombre d'ouvrages classés en philosophie, dans la rubrique « Application de la morale ». Au moins quatre ont trait au savoir-vivre. Ils sont rédigés en italien : Lodovico Bianchini avec *Della scienza del ben vivere sociale* (1845), Giambattista Savini avec *La morale in pratica ossia scelta di fatti memorabili ed anedotti istruttivi*, Paul Stub avec *Inodi di fare bene a stare bene nelle conversazioni popolari* (1859) et *Lettere senze lettere osia Lettere di un padre a suo figlio* d'un auteur indéterminé.
Mais là où le prélat d'origine savoyarde se singularise particulièrement, c'est dans son intérêt pour l'instruction des enfants. Si l'on suit l'ordre chronologique de la publication des œuvres présentes dans la bibliothèque, il faut d'abord évoquer les *Œuvres* d'Anne-Thérèse, marquise

de Lambert. Cette femme de lettres a tenu un salon très célèbre à Paris où se côtoyaient Fénelon, Fontenelle, Montesquieu, Marivaux, autant d'intellectuels qui ont inspiré ses ouvrages de morale et de pédagogie à la fin du XVIIIe siècle. À la même époque, une autre femme est reconnue dans ce même domaine : Jeanne Campan. Elle est au départ la lectrice des filles de Louis XIV, ensuite la première femme de chambre et amie de Marie-Antoinette, enfin sous Thermidor la fondatrice d'un pensionnat de jeunes filles où séjourne Hortense de Beauharnais. Mgr Charvaz connaît de cette pédagogue un ouvrage portant le titre : *De l'éducation suivie de conseils aux jeunes filles*, *Regole di vita e buone massine per la gioventù studiosa*, datant de 1840, sans nom d'auteur. L'oeuvre d'Antonio Riccardi, intitulée *Dei mezzi di promuovere l'educazione religiosa*, donne assurément des conseils complémentaires embrassant ainsi l'ensemble des aspects de la vie d'un individu. L'instruction des jeunes intéresse l'évêque en particulier en ce qui concerne l'histoire. Ainsi, l'*Histoire de France mise à la portée des enfants*, écrite par Guillaume Bélèze, est présente. Cet ancien élève de l'École normale publie vers la moitié du XIXe siècle une foule d'ouvrages de pédagogie qui remportent un succès sans cesse renouvelé jusqu'à connaître une vingtaine d'éditions. La plupart des titres de l'auteur finissent par l'expression « mise à la portée des enfants avec questionnaires » et s'intéressent à la géographie, l'histoire romaine, le Moyen-Âge, contemporaine ou sainte, la grammaire, la récitation. Bélèze, qui a donné des leçons particulières aux enfants de familles parisiennes aisées destinés à aller ensuite au collège royal de Bourbon, publie d'ailleurs un cours complet d'enseignement élémentaire en vingt volumes, dont Mgr Charvaz connaît certainement l'existence. À l'histoire de France du pédagogue parisien fait écho celle d'un prêtre Turinois qui voue son existence à l'éducation des jeunes enfants des milieux défavorisés : Jean Bosco. L'évêque de Pignerol possède *La storia d'Italia racontata alla gioventù,* datant de 1855. L'éducation de la jeunesse devient la préoccupation de Jean Bosco dès son ordination comme prêtre en 1841, année où il instruit déjà, moralise, fait prier la jeunesse des quartiers défavorisés de la capitale du Piémont gagnée par l'industrialisation. En 1844, son action se concrétise par l'ouverture de l'Oratoire Saint-François-de-Sales, un foyer donnant au fil du temps des cours du soir, des cours professionnels, diffusant des lectures catholiques, accueillant des apprentis, proposant des camps de vacances, organisant des loisirs pour les jeunes ouvriers. Le succès de son action et de celle des prêtres éducateurs qui l'entourent entraîne la fondation le 26 janvier 1854 de la Société de Saint François de Sales, approuvée par le pape Pie IX, en 1869. Le nom choisi pour cette entreprise charitable se veut un hommage à l'ancien évêque de Genève, lui aussi préoccupé d'instruire dans la foi catholique les enfants des paysans pauvres de son diocèse tout en leur enseignant quelques rudiments de lecture et d'écriture. Comme Mgr Charvaz, Don Bosco doit concilier les divergences qui opposent le pape et les principaux hommes politiques du Piémont, Cavour et Victor-Emmanuel II, dont l'objectif est de faire l'unité italienne. Ceci veut dire s'affranchir de la puissance temporelle et spirituelle de l'Église catholique. Pour preuve l'action d'Urbano Rattazzi à l'encontre des congrégations religieuses, même s'il épargne les fondations d'instituts salésiens considérés selon leurs statuts comme des « associations de citoyens libres poursuivant un objectif commun dans l'intérêt de la société ». Ainsi, un simple livre permet d'évoquer un personnage contemporain de Mgr Charvaz essentiel dans la vie de l'Église et du royaume de Piémont, qui partage avec l'évêque un intérêt qui dépasse la croyance et l'enseignement des vérités de la religion pour embrasser des préoccupations sociales dans une période où les débuts de l'industrialisation et l'essor de la science bouleversent la vie des gens du peuple comme celle de l'Église.

Une figure de proue du monde de l'enseignement se détache parmi les livres de Mgr Charvaz : celle de Marie Pape-Carpantier. Le livre répertorié porte le titre de *Conseils sur la direction des salles d'asile* (1846). L'ouvrage est autorisé par l'évêque du Mans et prescrit pour la direction de ces salles dans le diocèse. Les installations sont destinées aux enfants de 2 à 6 ans des milieux pauvres. Leur objectif est double : éduquer les enfants et libérer les femmes de la garde de ceux-ci. Les origines des salles d'asile remontent à 1826, sont à relier à la loi Guizot de 1833 qui oblige en France chaque commune à ouvrir une école primaire. Marie Pape-Carpantier devient directrice de la salle d'asile de la Flèche en 1834, ayant sous sa responsabilité une centaine d'enfants, puis dirige la principale salle d'asile du Mans en 1842. Elle s'oppose aux prescriptions du *Manuel des salles d'asiles* de Marie-Denys Cochin pour prôner une approche de la connaissance chez l'enfant par les sensations, une approche du monde à travers le corps et le langage, d'où l'importance de la « leçon de choses pour éveiller la curiosité, des moments de jeu répondant au désir de s'amuser, de l'initiation à la lecture à la découverte des lettres de l'alphabet, des premiers mots, sans qu'il s'agisse de faire des enfants

des petits savants ». Le livre consulté par Mgr Charvaz fait suite à la proposition de la pédagogue de changer en 1845 le terme de « salle d'asile » en « école maternelle ». Celle qui avait quitté l'école à onze ans devient directrice de l'école normale maternelle à Paris pendant vingt-sept ans, défend la cause des femmes, en particulier dans le domaine de l'accès à l'éducation, multiplie l'écriture de livres, enseigne à la Sorbonne. Parallèlement, à Chambéry, la congrégation des Dames de la Charité et les Sœurs de Saint-Joseph coopèrent vers 1843 pour installer des salles d'asile avec les dons effectués par des femmes de l'aristocratie. C'est en 1845 qu'ouvre la première salle d'asile de la ville, soutenue par les jésuites. Mais, avec l'expulsion de ces derniers en 1848, apparaissent des difficultés qui prennent fin en 1855 avec la construction d'une maison adaptée à l'accueil des touts petits[1]. Ainsi, le modèle éducatif vient de France et Mgr Charvaz est ouvert à la nouveauté. La présence du seul livre de Marie Pape-Carpantier aurait montré un choix d'achat et de lecture très pertinent. Mais ce livre n'est qu'un ouvrage parmi beaucoup d'autres qui illustre un souci du prélat pour les questions éducatives, qui dépasse l'unique souci de donner une instruction religieuse.

Mgr Charvaz possède peu de livres de jurisprudence concernant spécifiquement le droit civil, soit dix-neuf environ. Naturellement, certains ont trait à la justice dans le royaume de Piémont comme le *Code civil pour les États de Sa Majesté le roi de Sardaigne de 1770*. Les juristes italiens sont peu présents. On trouve un ouvrage concernant la propriété en Italie de Carlo Baudi di Vesme et *Un décret de l'Assemblée Nationale de France sur le divorce,* datant de 1795, écrit par Odoardo Colombi. On peut opposer les livres ayant trait à des aspects de la vie quotidienne et d'autres de portée beaucoup plus générale. Dans la première catégorie, figure le *Traité de Contrat de constitution de rente* du jurisconsulte français, Robert Pothier, professeur de droit romain mais aussi estimé comme un des précurseurs du Code civil avec son *Traité des obligations* (1761). Tout aussi particulières sont les *Notizie sopra le principali instruzioni di credito agrario* datant de 1845, difficilement classables. *Le Nouveau Ferrière*, réactualisé par d'Agar, fait toujours autorité. Par contre, le *Commentaire sur la prescription* de Raymond Troplong offre un titre peu explicite pour le profane. Dans la catégorie des œuvres juridiques qui abordent des questions politiques, le célèbre archevêque de Cambrai, François Fénelon, auteur de l'*Essai sur le gouvernement civil*, est présent. Déjà, les *Aventures de Télémaque* avaient déplu à Louis XIV en raison des propositions politiques émises, mais, là, l'écrivain met en avant les vertus des citoyens permettant le bonheur de la société au détriment de l'absolutisme, ou du moins en limitant celui-ci. D'ailleurs, le titre complet de cette œuvre posthume, parue pour la première fois en 1721 - *Essai sur le gouvernement civil où l'on traite de la nécessité de l'origine des droits, des bornes et des différentes formes de la souveraineté* - est très évocateur. Mgr Charvaz lit aussi les ouvrages du chancelier d'Aguesseau, auteur d'une grande réforme de la législation en France au début du XVIIIe siècle.

L'archevêque de Gênes est soucieux de s'instruire des pratiques juridiques en usage hors du royaume de Piémont, même si ses références sont un peu dépassées. Le *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748), écrit par Gabriel de Mably, ancien séminariste de Saint-Sulpice ayant abandonné l'état ecclésiastique, illustre cet intérêt. Cet historien et philosophe affirmait déjà en son temps la nécessité de réformes, en particulier agraires, pour rétablir plus de justice sociale et d'égalité, préoccupations partagées par les paysans du royaume de Piémont. Cette ouverture à des écrivains de toute l'Europe est illustrée par la lecture du *Traité sur le gouvernement civil* (1690) de John Locke que défend le libéralisme en prétendant que le pacte social n'annihile pas les droits naturels des individus. Une lecture complémentaire est celle du traité le plus connu de Samuel Pufendorf, *Du droit de la nature et des gens qui fait du contrat social la base rationnelle de l'État*. Le philosophe protestant, Richard Cumberland, évêque de Péterborough en 1691, est connu de Mgr Charvaz à travers son traité *De legibus naturae disquisitio philosophica*, qui énonce l'existence d'une morale naturelle indépendante des conventions des hommes. Cette philosophie s'oppose à celle de Hobbes qui cherche à associer la notion de « contrat social » à celle de « pouvoir absolu ». Pour Cumberland, il existe des lois et des vérités naturelles indépendantes de l'homme et antérieures à celui-ci, qui sont l'œuvre de Dieu. Ainsi, Mgr Charvaz s'intéresse à la jurisprudence et plutôt à la philosophie du droit, surtout celle abordant les rapports entre le droit, la politique et la religion. Il possède des

[1] Jacques LOVIE, *Les diocèses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne, Histoire des diocèses de France*, 1011, J. P. PALANQUE et B. PLONGERON (s.d.r.), Beauchesne, Paris, 1979, 299 p.

auteurs aux points de vue opposés. Il connaît par exemple Jean-Jacques Burlamiqui, un spécialiste du droit, enseignant à l'université de Genève de 1723 à 1740. Il possède ainsi les *Principes du droit politique* (1751) et les *Principes du droit naturel* (1717). Les idées qui y sont développées sont proches de celles de Samuel Von Pufendorf au point qu'un des ouvrages de Burlamaqui s'intitule *Principes du droit de la nature et des gens* (1766). Il est donc aussi un théoricien du droit naturel, estimant que c'est dans la nature même de l'homme, de sa constitution qu'il faut déduire les principes du droit et définissant le comportement individuel sur le sens moral qui « n'est que le bon sens appliqué aux jugements des actions humaines ». Mais la curiosité intellectuelle de Mgr Charvaz est sensible à la capacité de l'auteur à dépasser les problèmes juridiques pour s'élever jusqu'à la métaphysique. Burlamaqui, qui est cité deux fois par Jean-Jacques Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, affirme que « le fondement du droit a un caractère philosophique et non plus religieux, [qu'il] apparaît comme détaché de la volonté divine, repose sur la nature humaine elle-même, ou sur des faits humains, comme le contrat social entre des individus et l'État ou les traités entre les États ». On peut se douter que l'archevêque conteste la première affirmation de cette phrase mais est intéressé par la notion de « contrat social ». Au final, les auteurs de droit civil ne sont pas des contemporains de Mgr Charvaz, à l'exception de Pierre-Sébastien Laurentie. Le prélat connaît son traité intitulé *De la légitimité et de l'usurpation* de l'édition de 1830. Ce journaliste est favorable au comte de Chambord et est hostile à la famille d'Orléans qui parvient à s'emparer du pouvoir avec Louis-Philippe à l'occasion de la révolte de Paris des Trois Glorieuses des 27, 28, 29 juillet 1830. Pourtant, Laurentie avait tout fait pour empêcher l'installation de la Monarchie de Juillet en étant l'inspirateur des Ordonnances de Saint Cloud du 26 juillet entraînant la suppression de la liberté de la presse, la dissolution de la Chambre des députés et la modification de la loi électorale, en vain. Ce légitimiste est aussi un ardent défenseur de la religion et de l'enseignement confessionnel, ce qui lui valut de participer à la commission chargée de préparer la loi Felloux du 15 mars 1850. Mgr Charvaz n'est pas sans savoir les convictions politiques, religieuses de cet auteur qui rejoignent les siennes. En effet, il est l'émissaire du Saint-Siège et le représentant du clergé piémontais hostile au Statuto et donc au Risorgimento chargé d'obtenir du roi en 1849 une suspension du Statuto ou un renvoi sine die des Chambres de façon à bloquer le vote des lois Siccardi[1].

Naturellement, Mgr Charvaz possède des livres se rapportant au droit ecclésiastique. Ceux-ci sont très peu nombreux, soit huit titres pour huit auteurs. On retrouve trois exemplaires du très connu canoniste portugais du début du XVIIe siècle, Agostino Barbosa. De même, le *Jus ecclesiasticum universum* de Van Espen est présent, comme il l'est dans les bibliothèques des curés de petites paroisses. Ceux-ci sont très soucieux de connaître les droits attachés à leur bénéfice et consultent parfois, comme l'évêque, le *Traité des moyens canoniques pour acquérir et conserver les bénéfices et biens ecclésiastiques*, paru à Paris, en 1726. L'auteur est un spécialiste de jurisprudence ecclésiastique qui s'intéresse aussi à la question des dîmes par exemple ou aux prérogatives des patrons ou curés primitifs. Se distingue encore Claude Fleury, célèbre pour ses vingt volumes de l'*Histoire ecclésiastique* (1691-1720), possédés par Mgr Charvaz, mais apprécié ici aussi pour son *Institution au droit ecclésiastique* et différents *Nouveaux opuscules*. L'auteur du *Catéchisme historique*, précepteur de Louis XV, est tout à la fois un prédicateur et un grand pédagogue visant à faire connaître à un public spécialisé comme les clercs, comme au grand public, les fondements du droit de l'Église comme du Droit public de France. Se trouve dans la bibliothèque de l'évêque un livre d'un autre jurisconsulte français dans un écrit, les *Pièces fugitives*, qui fut placé à la fin de l'*Institution du droit ecclésiastique* de Fleury. Son auteur est Pierre Lemerre, très peu fréquent dans les listes d'ouvrages des ecclésiastiques savoyards. Ce professeur de droit canonique au Collège de France a écrit, en 1705, une édition des *Mémoires du Clergé* intitulée *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté d'un grand nombre de pièces et d'observations sur la discipline présente de l'Eglise, divisé en XII tomes et mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée du clergé du 29 août 1705*.

[1] André PALLUEL-GUILLARD, Christian SORREL, Guido RATTI, Antoine FLEURY, Jean LOUP, *La Savoie de la Révolution à nos jours, XIXe-XXe siècle*, Rennes, Ouest-France Université, 1986, 626 p., p.115.

L'ouvrage considérable aborde de nombreuses questions :

1- la foi catholique et la doctrine de l'Église ;

2- les ministres de l'Église ;

3- le culte divin ;

4- la juridiction ecclésiastique et le gouvernement de l'Église ;

5- les bénéfices et biens de l'Église et leur administration ;

6- les privilèges des églises et des personnes ecclésiastiques.

Ce juriste partisan du gallicanisme intervînt dans les grandes questions religieuses de la seconde partie du XVIIe siècle, à propos de la « bulle Unigenitus » par exemple. Les sujets d'importance traités justifient l'existence d'un tel ouvrage chez Mgr Charvaz. Ce dernier dispose encore d'un dictionnaire très utile et très connu des canonistes dont le titre très long indique l'ampleur des thèmes traités : *Prompta biblioteca canonica, juridica, moralis, theologica necnon ascetica, polemica, historia, de principalioribus et fere omnibus quae in dies occurant, nec penes onmes facile ac prompte reperiri possunt, ex utroque jure, pontificus constitutionibus, conciliis , sacrarum. Congregationum de cretis, S. R. Rotae decisionibus, ac probatissimis et selectissimis auctoribus, accurate collecta, et ordine alphabetico congesta, adjecto indice materiorum absolutissimo*. La première édition parut à Bologne en 1746 et l'auteur cite plus de sept cents auteurs pour illustrer son propos qui se veut modérer. En 1860, l'abbé Migne propose une édition in-8 encore plus complète avec huit volumes. Au total, Mgr Charvaz n'est pas passionné par la jurisprudence qu'elle soit civile ou ecclésiastique.

Les livres se rapportant à la médecine détenus par Mgr Chappaz sont très peu nombreux. Tout juste relève-t-on les *Rapports du physique et du moral* (1802) de Jean-Pierre Cabanis. Ce dernier est un médecin et un philosophe qui affirme la nécessité de rattacher l'étude des faits psychiques, qui se rapportent à l'âme, aux sentiments, à la physiologie ou à l'étude du fonctionnement de l'organisme. Après la Révolution, il réorganise les études médicales en France ainsi que les lieux des soins : *Observations sur les hôpitaux* (1789), *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* (1804). Un autre médecin, local celui-là, se distingue : le docteur Duclos. Il fait paraître, en 1840, des *Études médicales sur quelques établissements d'Aliénés* chez un libraire de Chambéry. Il rédige également une série de « réflexions » sur l'hôpital psychiatrique de Bessens, construit en 1853 grâce à une rente du général de Boigne et qui reçoit ses premiers malades en 1858. Plus surprenant est le livre de Gaetano Alimonda à propos *Del magnétisme animale. Riccerche e conclusioni* de 1862. Seulement deux livres concernent les sciences naturelles : l'un est de Luigi Leardi et s'intéresse aux fleurs des Alpes, *Fiori dell'Alpe* (1827), retrouvé en deux exemplaires ; l'autre écrit par de Saldenha est plus général, *Concordanza delle scienze naturali* (1863). Comme perdu au milieu de la bibliothèque, surgit un ouvrage d'astronomie de Keith, *Dell'uso dei globi ossia trattato elementare d'astronomia*.

Certains livres de Mgr Charvaz font référence à la doctrine et à la vie d'Alphonse de Liguori. Du saint, l'évêque possède une *Pratica di amor di Gesu Cristo*, ce qui atteste qu'il connaît sa pensée exprimée dans de nombreux ouvrages de spiritualité et de morale, dont sa réputée *Théologie morale* de 1755. Le fondateur de l'ordre du Très-Saint-Rédempteur estime qu'il suffit que le confesseur ait la probabilité de la disposition du pêcheur pour l'absoudre et ainsi lui permettre de communier fréquemment de façon hebdomadaire et même chaque jour. Au XVIIIe siècle, les rédemptoristes se donnent pour objectif l'évangélisation des paysans et des pauvres, donc de la masse de la population. À Rome, en 1816, Alphonse de Liguori est béatifié après que son probabilisme a été légitimé. Mgr Charvaz porte un intérêt à la doctrine liguoriste puisqu'il dispose d'une *Vie de Liguori* de Mgr Aubriot de la Palme, ex-vicaire général à Chambéry, sous la Révolution, évêque d'Aoste de 1819 à 1823. Le titre exact de l'ouvrage condamne le règne de bon plaisir en matière d'apostolat contraire à la démarche de l'« Homme apostolique » de Liguori. En effet, en Savoie, « les instructions épiscopales données aux curés sont favorables au fait de ne donner que de temps en temps l'absolution. […] Des prêtres se

font de l'eucharistie une idée telle qu'ils refusent de la souiller en l'apportant à tel ou tel débauché même repenti. Ici, il était impossible de se confesser avant la première communion ; là une fille se voyait infliger une pénitence publique à la grand'messe du dimanche, ses parents, non-consentants, se trouvant privés du sacrement. Il semblait normal, en cas de doute, de considérer le pénitent « en état de péché mortel ». On peut parler d'un véritable jansénisme moral que veut infléchir le directeur des missions diocésaines à partir de 1822, à Chambéry. Le père Jean-François Favre dirige des missions, en 1821, à La Motte-Servolex et en Bauges, mêlant confessions et prêches pour sensibiliser les fidèles « car l'ignorance est si grande et si générale, les préjugés contre la religion et ses ministres si enracinés et si répandus, la corruption et les scandales si universels, que les hommes se damnent pour ainsi dire en masse, tout en se rassurant les uns par les autres… Aujourd'hui on ne sait plus de religion. Et où l'apprendrait-on ? À la première communion ? On n'a ni le temps ni la raison suffisante pour l'apprendre, la comprendre et la retenir. Aux instructions ordinaires de l'année ? On ne les écoute pas… De ses parents ? Ils ne savent rien. Au saint tribunal ? On se confesse rarement … On croît plutôt le monde que le pasteur, quelque zélé qu'il soit, à moins, qu'il ne domine puissamment sa paroisse par la grande idée qu'on a de lui, ce qui est extrêmement rare. Tel est l'état actuel de toutes nos paroisses »[1]. Le même prédicateur, né à Samoens, en 1791, pendant les événements révolutionnaires, relève encore que dans la paroisse qui eût fait ses Pâques, tous étaient en arrière, depuis un an, deux ans, vingt ans, trente, quarante et cinquante ans. Je ne sais pas pourquoi on détenait liées tant d'âmes en qui je ne trouvai ni ignorance essentielle, ni habitude mortelle, ni rancune, in injustice ; en qui je remarquai au contraire, de la bonne volonté, l'exactitude à se confesser quatre ou cinq fois chaque année sans pouvoir obtenir une absolution. J'en ai trouvé à l'agonie, renvoyés depuis quatre ou cinq ans[2]. Le moindre péché empêche l'absolution et entraîne un retard de l'âge de la première communion. Par exemple, certains curés de Haute-Maurienne répriment les paroissiens qui consomment de la graisse dans leur soupe les jours maigres ou mangent de la soupe le soir les jours de jeûne. On est loin de la tolérance du chef des missions rénovées qu'il justifie ainsi :

> *« Pourvu qu'il n'y ait ni ignorance crasse, ni rancune actuelle, in injustice, ni occasion prochaine volontaire, ni habitude invétérée et sans amendement, la bonne volonté me suffit. J'absous, et les sacrements donnent la force de réaliser les bons propos. Une fois absout, les pénitents éprouvent encore des alternatives de santé et de maladie, comme un convalescent. C'est ce que ne comprennent guère nombre de prêtres, qui voudraient une guérison complète dès le moment de l'absolution ».*

Cette dernière parole exprime toute l'hostilité dont fait preuve une bonne partie du clergé savoyard à l'égard du Père Favre qu'il confie dans une lettre :

> *« Mes recommandations m'attirèrent des persécutions. On me traite de liguorien, de relâché, de novateur, de prêtre désobéissant qui ne veut pas se soumettre aux opinions du diocèse qu'on appelle la morale du diocèse. Malgré ces persécutions, j'ai poursuivi mon entreprise avec toute la prudence que Dieu m'inspirait…J'ai eu la consolation de gagner un bon nombre de prêtres à la morale de Saint Alphonse et à l'autorité du Saint-Siège comme première autorité en fait l'enseignement… »*[3].

Malgré les déboires rencontrés sur le terrain par le Père Favre[4] et sa mort en 1837 dans la solitude, Alphonse Liguori, qui avait inspiré sa démarche pastorale, est canonisé en 1839, déclaré docteur de l'Église par Pie IX. Peut-être avait-il eu le tort d'être trop en avance sur son temps, sur les convictions premières teintées de conservatisme, voire de jansénisme des évêques ? Mais, dans un second temps, ceux-ci ont évolué à l'image de Mgr Rey à Annecy qui

[1] Ibidem, p. 181.
[2] M. PERROUD, *Le jansénisme en Savoie*, 1945, pp. 94-95.
[3] Ibidem, p. 179
[4] L. BOUCHAGE, *Le serviteur de Dieu, Joseph-Marie Favre*, Paris, 1901, pp. 81-82.

fondait la congrégation des missionnaires de Saint-François ou du pourtant moraliste, Mgr Billiet de Chambéry, qui autorise le principe d'une communion fréquente, mensuelle et parfois hebdomadaire. D'ailleurs, Mgr Charvaz possède un livre d'un autre prélat, français cette fois, marqué par la doctrine liguoriste : la *Dissertatio in sextum decalogi*. Cette réflexion est un approfondissement de l'œuvre majeure de l'évêque du Mans de 1834 à 1854, Mgr Jean-Baptiste Bouvier, contemporain de Madame Pape-Carpentier, réformatrice des salles d'asile en France, intitulée les *Institutiones theologicae*. Cet ouvrage est répandu dès 1843 dans plus de soixante séminaires français, après être publié progressivement de 1818 à 1833, après avoir connu un grand nombre de rééditions jusqu'à celle de 1853 révisée par les correcteurs romains sous le pontificat de Pie IX. L'auteur souhaite s'écarter des deux erreurs du temps que sont le jansénisme et le gallicanisme alors que se développent les idées ultramontaines dans la période 1830-1870. Il fait preuve donc d'une orthodoxie certaine et introduit les idées de saint Alphonse de Liguori dans l'enseignement, en rupture avec celles de Collet, avec la théologie de Bailly trop sévère en matière d'exigence de repentir pour permettre la communion et les manuels de casuistique qui amènent les ecclésiastiques à devenir trop ascétiques dans la mise en œuvre de leur pastorale.

Figurent quelques théologiens non rencontrés jusqu'alors dans les bibliothèques des desservants de paroisses comme des chanoines chez Mgr Charvaz. L'un d'eux a pour nom Henri Holden, un théologien catholique anglais du XIIe siècle, professeur à la Sorbonne et vicaire général de l'archevêque de Paris. L'évêque connaît son *Analyse de la foi divine* qui énonce un principe sur l'autorité du pape : bien que tous les évêques soient tenus de regarder le pape comme leur chef, il ne peut cependant leur imposer aucun précepte, à moins que les évêques eux-mêmes et l'État qu'ils habitent, ne le jugent expédient. Un autre théologien formé chez les récollets de Füssen est connu pour sa *Regula fidei catholicae et collectio dogmatum credendorum,* parue en 1792, rassemblant le minimum des dogmes à croire et à enseigner. Deux théologiens peuvent être évoqués ensemble en raison de leurs écrits abordant la dévotion à la sainte Vierge, à deux époques successives. Mgr Charvaz possède naturellement beaucoup de livres de théologie dont les plus nombreux ont trait à la théologie polémique, puis dogmatique. Parmi les ouvrages de cette dernière catégorie, on peut repérer la *Méthode à observer présentement dans les écrits de religion*. En fait, il s'agit d'un opuscule parmi trente sept au total appartenant à l'ouvrage le plus important de l'auteur, *Le bon usage de la logique en matière de religion*, paru en 1787 en Italie, avant d'être traduit en français. Ce jésuite de la seconde partie du XVIIIe siècle se signale par son hostilité au jansénisme et défend le culte du Sacré-Cœur de Jésus et la dévotion à la Sainte Vierge. Son collègue italien, Charles Passeglia, apparaît comme un de ses continuateurs concernant l'analyse de cette dernière dévotion. Mgr Charvaz possède son ouvrage capital, intitulé *De immaculato Deiparae semper virginis conceptu*, paru à Naples en 1854-1855, divisé en trois parties. La première aborde les données scripturaires et patristiques relatives à la Vierge, abordant les symboles et les images qui la représentent. Il en déduit que la doctrine de l'immaculée conception est bien fondée. Ce dogme de l'Église catholique, défini en 1854 par Pie X, affirme que la Vierge Marie fut conçue sans la souillure du péché originel. La seconde partie du livre s'intéresse et étudie les textes de l'Écriture qui se rapportent littéralement à la sainte Vierge, puis l'auteur explique les raisons qui ont amené les Pères à concevoir la doctrine de l'immaculée conception : la maternité divine de l'immaculée conception apparaît comme révélée. Le livre suscite l'admiration du pape mais des imprudences de l'écrivain lui valurent de perdre sa chaire de théologie dogmatique au Collège romain. Il prend parti pour la cause piémontaise et rencontre Cavour à Turin en février 1861 et devient le chef du clergé libéral d'Italie en même temps qu'il obtient la chaire de philosophie morale à l'université de Turin. Il souhaite obtenir du pape le renoncement volontaire aux Légations, fait signer à de nombreux prêtres un manifeste pour obtenir le consentement du pape en faveur de l'unité de l'Italie sous l'égide du royaume de Piémont, dénonce le pouvoir temporel du pape et finit naturellement par être suspendu tout en gardant intact son attachement à la foi catholique. Mgr Charvaz connaît naturellement ce théologien mais il ne partage pas les mêmes convictions politiques que lui parce qu'il est un modéré et reste soucieux de dépasser les excès de la passion pour rapprocher les points de vue des évêques des deux côtés des Alpes spécialement face aux ambitions laïcisantes de l'État préunitaire cavourien »[1] jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France en 1860. L'archevêque de Gênes est un proche de la Cour de Turin, même s'il s'oppose avec vigueur en 1847 aux nouvelles lois sur

[1] Christian SORREL, « André Charvaz et l'épiscopat savoisien de la première moitié du XIXe siècle », p. 67.

la presse. Parallèlement, Mgr Charvaz apparaît comme le meilleur allié de Rome, du pape Pie IX dans la perspective de limiter le développement des réformes libérales initiées par Charles-Albert. Il semble donc être le représentant idéal du conservatisme ecclésiastique de l'épiscopat savoyard d'alors.

Parmi les spécialistes de théologie dogmatique consultés par Mgr Charvaz, se trouvent certains de ses collègues savoyards comme Antoine Martinet. Né à Queige, en Tarentaise, en 1802, il devient docteur en théologie de l'Université de Turin en 1825, est ordonné prêtre l'année suivante et commence à exercer la fonction de professeur de Théologie dogmatique au grand séminaire de Moûtiers jusqu'en 1840, occupant parallèlement de multiples charges d'official, de théologal du chapitre, de censeur ecclésiastique et supérieur des missionnaires diocésains. Mgr Charvaz apprécie son *Étude sur la méthode d'enseignement théologique* qui s'intéresse aux moyens de mieux former les futurs ecclésiastiques, surtout lorsqu'ils fréquentent les séminaires. Martinet envisage une formation capable de surmonter les interrogations des laïques qui ont organisé pendant l'épisode révolutionnaire des assemblées culturelles sans prêtre en même qu'un encadrement pastoral de meilleure qualité puisque la Révolution a entraîné une baisse de la qualité du recrutement. D'ailleurs, le titre complet de l'ouvrage retrouvé est explicite : *Étude sur la méthode d'enseignement théologique suivie du plan d'un nouveau manuel de théologie à l'usage des séminaires* (1856). L'ouvrage affirme le caractère essentiel de la scolastique pour comprendre les dogmes, tout en la rénovant pour permettre des raisonnements conformes aux Évangiles. Il fait aussi une place plus importante à l'histoire, montrant que « la méthode d'enseignement théologique a dû se diversifier avec le cours des siècles, sans jamais varier quant au fond »[1]. La présence d'un tel livre n'est pas surprenante quand on sait « l'amitié de cœur et la communauté d'idées » qui relient les deux archevêques[2]. Pour preuve, le fait que Mgr Charvaz ouvre sa riche bibliothèque de Gênes à Martinet en 1854 lorsqu'il écrit les *Institutions théologiques*. Deux ans plus tard, « le 18 septembre 1856, lorsque paraît l'*Étude sur la méthode d'enseignement théologique* de Martinet, André Charvaz s'empresse de lui écrire pour le féliciter de la nouveauté de son travail et surtout pour lui rendre compte des échos qu'il suscite outre-monts ». L'archevêque de Gênes possède encore de son ami un ouvrage intitulé *Solution de grands problèmes mis à la portée de tous les esprits*. Il connaît également les *Opere* du cardinal savoyard, Hyacinthe Sigismond Gerdil, né à Samoens, en 1718, passé par les collèges barnabites de Bonneville, Thonon, Annecy, avant de finir sa formation à l'université de théologie très réputée de Bologne. Déjà, à 19 ans, il écrivait un livre en italien intitulé *Introduction à l'étude de la religion* et était nommé professeur de philosophie à l'université de Macerata, puis de à celle de Casel Montferrat. En 1750, il devient professeur de philosophie morale, puis de théologie morale de l'université de Turin. On devine une œuvre possédée par Mgr Charvaz l'*Immortalité de l'âme démontrée contre Locke et la défense du père Malebranche contre ce philosophe*, publiée en 1747-1748. D'ailleurs, l'archevêque dispose du *Traité de la nature et de la grâce* du théologien incriminé précédemment. On suppose encore la présence de l'*Anti-Émile* paru en 1762, qui s'oppose aux thèses de l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, ou encore de l'*Anti-Contrat social*, publié en 1764, sûrement celle de l'*Exposition des caractères de la vraie religion*, parue en 1770. Mgr Charvaz est comme le cardinal savoyard, un demi-siècle plus tard, un partisan de la raison, qui s'instruit des « erreurs » des philosophes des Lumières pour mieux défendre les vérités chrétiennes et les droits de l'Église. En écho au titre de Mgr Gerdil, il rédige la *Défense de la religion catholique contre les erreurs des sectes protestantes au Guide des dissidents dans l'étude de la véritable religion* alors qu'il est évêque de Pignerol et s'efforce de faire revenir à l'Église les vaudois.

Dans la rubrique des ouvrages de théologie dogmatique figurent bon nombre de titres d'auteurs italiens comme Guillaume Audisio avec *Introduzione agli studi ecclesiastici*, Carlo Matteo Danna, auteur des livres *Les Colonnes de la religion catholique* et *La religione romana*

[1] *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Jean-Marie MAYEUR et Yves -Marie HILAIRE (s.d.r.), *La Savoie*, Christian SORREL (s.d.r.), Beauchesne, Paris, 1996, 443 p., pp. 282-283, article de C. SORREL et J.-P. BERGERI.

[2] Jean-Dominique DURAND, Marius HUDRY, Christian SORREL, *Un évêque entre la Savoie et l'Italie*, André Charvaz (1793-1870), Bibliothèque des Études savoisiennes, t. 2, U. de Savoie, Académie de la Val d'Isère, Mémoires et Documents T. 24, Chambéry-Moûtiers, 1994, 253 p. Article de Jean-Paul BERGERI, « André Charvaz et Antoine Martinet - Amitié de cœur et communauté d'idées », pp. 93-99.

riconosciuta, ou encore Angelo Volentieri avec *La religione studiata nella storia*, Casaccia avec *La santa messa vero sacrifizio e sacramento*, Domenico Cerri, auteur de *Ladivinizzazione Cristiana* en 1862, sans compter d'autres brochures s'intéressant aux processions et aux rogations, à la fête du Sacré Cœur.

Naturellement Mgr Charvaz s'intéresse à la théologie morale qu'il a étudiée au séminaire de Chambéry avec d'autres membres de la seconde génération épiscopale née entre 1780 et 1800, comprenant par exemple A. Billiet, A. Jourdain, J.-F.-M. Turinaz, L. Rendu. Initié au débat, à la confrontation des options théologiques en s'appuyant sur les arguments de grands penseurs, sur les textes de la Bible, Mgr Charvaz a besoin de quelques ouvrages pour affiner ses convictions. L'un des auteurs parmi les plus anciens est le cardinal Jacques Davy du Perron, calviniste converti au catholicisme qui se rallie à Henri IV, ce qui lui permet d'être nommé évêque d'Évreux. Il a d'ailleurs poussé le roi à se convertir également. Il excelle dans les discussions contradictoires publiques dans lesquelles, comme dans ses écrits, il combat le protestantisme. Ses « diverses œuvres » que connaît Mgr Charvaz, concernent surtout le sacrement de l'eucharistie, la confession, le commentaire de l'Écriture. Le célèbre controversiste l'emporte lors de la Conférence de Fontainebleau du 4 mai 1600 face au pape des huguenots du Plessis-Mornay à propos du sacrement d'eucharistie mais en fait de la supériorité du catholicisme sur le protestantisme. En récompense et en raison de ses opinions ultramontaines, du Perron est nommé cardinal. Mort en 1618, le livre possédé par Mgr Charvaz est publié en 1622 sous l'intitulé *Les diverses œuvres de l'Illustrissime Cardinal du Perron*. Nul doute que le débat entre les ultramontains et les gallicans a dû intéresser Mgr Charvaz dont les relations avec le Saint Siège furent tumultueuses au moment de sa nomination à l'archevêché de Gênes et lorsqu'il est en poste en Ligurie durant les années 1850. Beaucoup de livres de théologie morale s'intéressent aux sacrements et ceux de Mgr Charvaz n'échappent pas à la règle. Ainsi, on retrouve des ouvrages généraux sur le sujet à l'image de livres de théologie morale qui étudient *l'Histoire des sacrements ou de la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Église et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des apôtres jusqu'à présent* de Charles-Mathias Chardon, paru à Paris, en 1715. Ce bénédictin enseignait la philosophie et la théologie à Verdun jusqu'en 1730 avant de voir sa charge lui être retirée puisqu'il refusait de se soumettre à la constitution « Unigenitus ». Migne a inséré son œuvre dans un tome de son *Cursus theologiae completus*, signe de la valeur de cette synthèse. D'autres livres concernent spécifiquement un sacrement comme celui de la confession chez Étienne Lochon qui instruit l'évêque sur le *Traité secret de la confession pour servir d'instruction aux confesseurs et pour rassurer les pénitents*, datant de 1708. Quel est le fond de sa pensée ? Il estime que le secret de la confession est absolu et s'appuie sur les lois naturelles, divines et humaines. Ce secret s'applique aussi aux laïques qui auraient entendu la confession et à ceux auxquels le prêtre l'aurait révélée ou qui auraient trouvé une confession écrite. L'auteur ne tolère pas d'exception estimant qu'un confesseur interrogé par un juge doit assurer, même par serment, qu'il ignore ce qu'il a entendu en confession. Sa thèse va très loin puisque celui qui apprend par confession qu'on le vole, qu'on le calomnie, qu'on envisage sa mort, doit même sacrifier sa vie, s'il devait violer le secret de la confession, en prenant des moyens pour éviter qu'on le vole ou qu'on attente à sa vie. De même, le prêtre ne peut pas donner des avis généraux en s'appuyant sur des connaissances acquises en confession. Étienne Lochon conçoit la confession comme une nécessité pour être absous des péchés, qui peut déboucher sur un jeûne, sur une peine à exécuter : on parle alors d'une pénitence. Mgr Charvaz dispose à ce sujet d'un des ouvrages parmi les plus importants de théologie positive par un grand érudit du XVIIe siècle du nom de Jean Morin, prêtre de l'Oratoire ayant été auparavant calviniste, puis converti au catholicisme par le cardinal du Perron. Le titre du livre est *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti paenitenciae tredecim puinis seculis in Ecclesia occidentali et hucusque in orientali observa*, paru à Paris pour la première fois en 1651. L'auteur aborde :

1° Des différents noms que Grecs et Latins donnèrent à la pénitence, occasion de montrer qu'on a toujours exigé des pénitents des preuves d'une véritable conversion ;

2° Différentes manières de pratiquer la confession ;

3° Différence entre les péchés commis avant ou après le baptême ;

4° Discipline extérieure de la pénitence observée jusqu'à Novatien ;

5° Distinction faite dans les quatre premiers siècles entre péchés capitaux, mortels, véniels.

Il est intéressant de relever une phrase de la préface tentant d'expliquer la différence de discipline selon les siècles :

> *« L'Église a pu varier et elle a varié en effet sur la discipline … sans qu'on puisse l'accuser en aucun temps de s'être trompée, ni d'avoir mal fait ; que c'est une grande folie de disputer non seulement contre tout ce que l'Église croit, mais aussi contre ce qu'elle pratique généralement, car la foi de l'Église n'est pas seulement la règle de notre foi, mais aussi ses actions sont la règle des nôtres et sa coutume doit être la règle de la nôtre ».*

Ainsi, le prêtre doit connaître l'histoire de l'usage de la pénitence pour la prescrire avec justesse en s'inspirant des travaux de recherche de Jean Morin qui présentent une voie médiane entre les doctrines des partisans de Port-Royal et celles des membres de la Compagnie de Jésus d'où des critiques nombreuses. Cependant, la science universelle qui caractérise l'auteur, attestée par sa correspondance avec les plus grands hommes de son siècle en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Flandre, en Hollande, à l'origine d'une modération reconnue dans les controverses du XVIIe siècle, ne peut être étudiée que par un homme d'Église tourné vers l'étude plus que par une pastorale au quotidien comme peut l'avoir à mener un curé de campagne du diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle par exemple. Dans le prolongement d'une réflexion sur la pénitence vient l'étude de la communion comme a pu la mener Dominique Simmonel, avocat au Parlement de Paris, dans la première moitié du XVIIIe siècle, auteur du *Traité des refus publics et secrets de la communion à la Sainte Table ou en maladie* (1754). L'ouvrage s'inscrit dans le contexte des affaires des refus de sacrements opposés aux appelants de la Belle Unigenitus et veut s'inspirer des doctrines et des rituels des différentes Église du royaume.

Déjà présent dans la rubrique de la théologie dogmatique, l'évêque du Mans de 1834 à 1854, Jean-Baptiste Bouvier, apparaît de nouveau à travers son *Traité dogmatique et pratique des Indulgences*. Le livre atteste que, du point de vue de la morale, l'évêque du Mans s'oppose nettement au jansénisme, à la doctrine très sévère de Collet par exemple et qu'il privilégie l'introduction des thèses de saint Alphonse de Liguori dans l'enseignement de la théologie morale. D'autres auteurs présents dans la bibliothèque de Mgr Charvaz soulignent un penchant pour le probabilisme, à l'image d'un précurseur comme Antonio Escobar y Mendoza. Cet écrivain prolifique est un ecclésiastique espagnol du XVIIe siècle, recteur du collège des Jésuites de Valladolid, surtout connu pour ses talents de prédicateur, présent ici par le *Liber theologiae moralis* (1644). L'auteur estime qu'une opinion morale est probable quand elle peut être argumentée selon les règles de l'art par un docteur à partir de l'étude d'un cas particulier. Auteur de nombreux ouvrages de casuistique, il pense même que la pureté d'intention peut justifier des actions qui, en elles-mêmes, sont contraires au code moral et aux lois humaines. Blaise Pascal, dans les *Provinciales,* dénonce cette morale qu'il qualifie de relâchée. Il est convaincu qu'elle cherche trop à trouver des excuses aux fragilités humaines, laissant croire qu'on n'est pas forcé de suivre un précepte moral si un moraliste reconnu soutient l'opinion contraire, qui devient ainsi « probable », c'est-à-dire vraisemblable, même si cette dernière opinion est moins sûre. De nombreux catholiques dénoncent également cette tolérance excessive. On retrouve encore un *Abrégé de la théologie morale de Saint Alphonse de Liguori* écrit par Joseph Frassinetti, théologien de la première moitié du XIXe siècle. D'ailleurs, Alphonse de Liguori reprend dans sa *Theologia moralis* les travaux d'un auteur du XVIIIe siècle du nom de Giovanni Domenico Mansi, qui fut archevêque de Lucques, en Toscane, à partir de l765. Le probabilisme de Liguori estime que l'opinion la moins prudente d'un point de vue moral ne peut être suivie que si elle est au moins aussi probable que l'opinion la plus prudente. Cette théorie est critiquée par les jansénistes car elle est accusée d'introduire le relativisme moral ou d'amener un individu à se fabriquer des règles de moralité en harmonie avec ses propres intérêts. À Chambéry, la théorie d'Alphonse de Liguori est jugée suspecte alors qu'à Rome on publie la bulle de béatification du théologien le 6 septembre 1816. En effet, elle bouleverse trop les habitudes fortement ancrées dans la pastorale des clercs et les instructions qui leur sont transmises. L'absolution est accordée ainsi avec une extrême parcimonie au point même qu'un curé avoue son manque d'indulgence ainsi :

« J'ai dans une paroisse des personnes qui ne commettent pas un péché mortel pendant l'année. Cependant je préfère garder la Sainte Communion dans mon tabernacle, plutôt que de la leur administrer sans les avoir éprouvées longtemps ! »[1].

Des livres abordent des sujets plus concrets. Par exemple, peut être distingué l'ouvrage d'un laïque, avocat, puis maire d'Auxerre, Olivier-Jacques Chardon, président du Comité de Salut Public en 1792, puis fervent partisan de Napoléon : le *Traité des trois puissances maritale, paternelle, tutélaire*, paru en 1841-1842. Il envisage l'éducation des enfants en particulier, l'autorité exercée par le père sur eux, la question de leurs biens jusqu'à leur majorité. Un autre ouvrage pédagogique est présent, rédigé par Antonio Johu Rayner : *Consigli agli operai ossia letteri popolari* (1687). L'auteur est membre du Conseil Supérieur de l'éducation en Piémont depuis 1857 et s'intéresse à l'enseignement de la lecture, particulièrement à destination des ouvriers ici dans une perspective moralisante, considérant par ailleurs que l'avenir de l'éducation dépend de la formation des enseignants. Les ouvriers connaissant des conditions de vie précaires ont au XIXe siècle recours à des prêts souvent contractés à des taux abusifs. Jean Le Gibounais, magistrat breton, bachelier en théologie, pour s'être d'abord destiné à l'état ecclésiastique, est hostile à l'usure, tout comme Mgr Charvaz. Ce dernier a lu son livre dont le titre complet est *De l'usure, intérêt et profit que l'on tire du prêt ou l'ancienne doctrine sur le prêt usuraire, opposée aux nouvelles opinions*, paru en 1710, à Paris à l'origine. En effet, l'usure est contraire aux préceptes de la morale chrétienne. Un autre ouvrage mal connu d'Onorato Leotardo aborde cette question : le *Liber singularis usuris*. Mgr Charvaz dénonce à la lumière de ses lectures l'égoïsme et la cupidité des riches qui ont amené à réduire leurs frères en esclavage selon le mot qu'il emploie, ce qui peut amener les pauvres à se tourner vers les doctrines révolutionnaires, au risque d'être sanctionnés par la perte de leur travail[2]. D'ailleurs, on peut relever une *Dottrina cristiana proposta ad uso delle classi maggiori delli scuoli elementari*, publiée en 1852, qui illustre le fait que Mgr Chavaz est préoccupé des questions sociales de son temps concernant l'éducation, le rôle de la femme auprès des enfants, les antagonismes existant entre patrons et ouvriers relatifs aux conditions de travail, au salaire, à l'usure. De nombreux catéchismes sont présents dans la bibliothèque de Mgr Charvaz. Ceux de Fleury, de Bossuet ne sont pas surprenants. Le livre de Daniel de Superville sur *Les Vérités et les devoirs de la religion* est présent. Des publications locales sont nombreuses comme un *Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage de la jeunesse* de 1843, une *Doctrine chrétienne à l'usage des fidèles du diocèse de Chambéry* de 1851. Le catéchisme écrit par Mgr Charvaz côtoie celui de son collègue évêque d'Aoste en 1818, Aubriot de La Palme, intitulé *Les principes de l'instruction chrétienne ou catéchisme contenant les vérités, les pratiques religieuses communément enseignées aux fidèles* (1820). Mgr Charvaz connaît également le *Catéchisme à l'usage des collèges* (1848) de Mgr l'évêque de Tournay ainsi qu'une *Méthode pratique pour faire le catéchisme datant de1837 d'Alexandre-Raymond Devie*. Plus ancien est un *Catechismus*, paru à Venise, en 1778. Un seul auteur italien apparaît : Pietro Luigi Speranza, auteur d'une *Dichiarazione della dottrina cristiana ossia catechismo* dans une édition de 1857.

Mgr Charvaz possède peu de livres de théologie parénétique, ce qui ne manque pas de surprendre. On en dénombre seulement douze. Le plus ancien théologien est saint Vincent Ferrier, un prêtre dominicain espagnol de la seconde moitié du XIVe siècle, jamais mentionné dans les bibliothèques des ecclésiastiques savoyards observées. L'homme est connu pour son rôle joué dans les troubles politico-religieux liés au grand schisme d'Occident. En effet, il devient le confesseur de l'antipape Benoît XIII installé en Avignon avant de se rallier en 1416 au pape romain en même que le concile de Constance tente de rétablir l'union de l'Église. Le livre relevé, *Opera seu sermones,* évoque l'action d'évangélisateur de son auteur, qui parcourt toute l'Europe de 1399 à sa mort en 1419, voyageant en Espagne, en Suisse, en Italie. Il

[1] Jacques LOVIE, « Les diocèses de Chambéry », Maurienne, Tarentaise, *Histoire des diocèses de France*, J. R. PALANQUE et B. PLONGERON (s.d.r.), éd. Beauchesne, Paris, 1979, 299 p., p. 178.

[2] Catherine PAUPERT « Les fondements de l'enseignement pastoral de Mgr Charvaz », pp. 132-133, *Un évêque entre la Savoie et l'Italie : André Charvaz (1793-1870)*, (s.d.r.) Jean-Dominique DURAND, Marius HUDRY, Christian SORREL, coll. Bibliothèque des Etudes savoisiennes, t. 2, U. de Savoie et Acad. de la Val d'Isère, Mémoires et Documents t. 24, Chambéry-Moûtiers, 1994, 253 p.

devient vite célèbre par ses prédications rassemblant des foules importantes et faites dans la langue du pays traversé par lui et ses nombreux disciples. Il prêche à la fin de sa vie en Bretagne où il meurt en exerçant sa difficile tâche. Peut-être Mgr Charaz trouve-t-il dans cette figure de l'Église du Moyen-Âge un modèle d'évangélisateur dont il s'inspire lorsqu'il veut évangéliser les Vaudois du diocèse de Pignerol. Ses lectures de sermons l'amènent à faire un bond dans le temps lorsqu'il consulte un autre célèbre prédicateur à son époque qui se nomme Thomas Mangeort. Ce bénédictin de Saint Vanne dans le diocèse de Verdun, également ensuite antiquaire bibliothécaire à Vienne en 1712 du duc Charles de Lorraine, est connu de l'évêque originaire de Savoie à travers son *Octave de sermons pour les morts, suivi d'un traité de théologie dogmatique sur le purgatoire*, paru à Nancy en 1739 à l'origine. Il est également rare de rencontrer un auteur laïc, qui plus est médecin, qui s'intéresse à la théologie qu'il a étudié à Paris vers l'âge de dix-sept ans, capable donc de mettre en parallèle les deux sciences. C'est le cas pourtant de Philippe Hecquet, médecin, dès 1688, des religieuses de Port-Royal, donc très lié avec les jansénistes, qui présente en outre la particularité de pas avoir mangé de viande et de ne pas avoir bu de vin pendant trente ans, ce qui est peut-être la cause de ses infirmités à la fin de sa vie qui l'amènent à être hébergé par les carmélites du faubourg Saint-Jacques à Paris. Ce sujet le préoccupe au point d'en écrire un livre que connaît Mgr Charvaz dont le titre explique la problématique auquel il va tenter de répondre : *Traité des dispenses du carême dans lequel on découvre la fausseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faisant voir par la méchanique du corps les rapports naturels des aliments maigres avec la nature de l'homme ; et par l'histoire, par l'analyse et par l'observation leur convenance avec la santé* (1708). Quelques années plus tard, il crée même le concept de médecine théologique. Un autre livre original est présent. Son titre montre qu'il s'adresse à des artistes chargés de conforter par leurs œuvres la prédication ordinaire du curé à ses ouailles et donc d'instruire le peuple des vérités et des devoirs du christianisme. Il s'agit d'un ouvrage de Joseph Méry de La Carnogue, paru en 1765, traitant de *La théologie des peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs, où l'on explique les principes et les véritables règles pour représenter les mystères de Notre-Seigneur, ceux de la Sainte Vierge, les saints en particuliers*. Voilà donc tout un programme à respecter, à la fois théologique et artistique. Plus classiques sont les *Sermons* de Louis Bourdaloue ou ceux du Père Charles Frey de Neuville, un jésuite et un des prédicateurs français les plus célèbres du XVIIIe siècle, qui prêcha pendant trente ans au départ dans le diocèse de Coutances. Vient ensuite le groupe des prédicateurs de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIVe siècle, parmi lequel se distingue le supérieur du séminaire de Chambéry : Benoît Guillet. Ordonné prêtre en 1782, il enseigne au grand séminaire de Chambéry, s'opposant aux idées jansénisantes, puis émigre à Turin puisqu'il refuse de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Cet homme de convictions qui fut déporté à l'île de Ré d'où il s'évade, forme clandestinement en Savoie des prêtres hostiles aux idées de la Révolution, avant d'être à l'origine en 1803 du grand séminaire de Chambéry. Ces talents de pédagogue sont illustrés par la parution d'un livre en 1794 à Turin, intitulé *Projets d'instructions simples et familières sur la religion, l'Eglise et autres sujets relatifs aux circonstances actuelles* ou plus simplement *Projets pour un cours complet d'instructions familières à l'usage des ecclésiastiques*. Mgr Charvaz possède une partie de cet ouvrage très diffusé dans la première moitié du XIXe siècle qui correspond à des *Projets d'instructions pour les dimanches et fêtes*, dont on sait qu'ils sont encore réédités en 1869. En fait, Benoît Guillet s'est inspiré des idées d'un franciscain italien, mort en 1777, Idelfonso da Bressanvido, reprises dans ses *Istruzioni morali sopra la dottrina cristiana*. Ainsi, le premier supérieur du séminaire de Chambéry fait la liaison entre les réflexions des prédicateurs français et italiens dans cet espace intellectuel intermédiaire qu'est la Savoie. Un tel ouvrage n'est pas surprenant chez Mgr Charvaz, prélat instruit des deux cultures et dont la carrière se déroula en Piémont, puis en Ligurie. Mgr Charvaz connaît bien Mgr Félix Dupenloup, né à Saint-Félix, près de Rumilly, et évêque d'Orléans de 1849 à 1878[1], qui a rédigé une synthèse des œuvres consistant en missel, bréviaire, catéchisme, précédées d'une notice sur la vie de l'évêque de Versailles à partir de 1827, dénommé Jean-François Borderies. Elle paraît en 1834 et s'oppose à coup sûr à *L'oraison dominicale considérée comme un résumé du christianisme - Huit sermons* (1850) écrite par Athanase Coquerel car l'auteur est un des pasteurs de l'Église réformée de Paris. Sa préface annonce son projet ainsi :

[1] Christian SORREL, *La Savoie, Histoire des diocèses de France*, pp. 234 et 235.

« Mais au point de vue de l'activité et de la sensibilité humaine, à prendre l'Évangile comme une foi, une espérance, une sainteté ; pour une leçon d'amour, une loi de progrès et un principe de vie ; pour une réconciliation de Dieu et des hommes et un lien des hommes entre eux, l'oraison dominicale offre du Christianisme un résumé complet et fidèle, admirable de simplicité et d'énergie ».

Il explique encore qu'il veut résumer les croyances essentielles de l'Église pour servir l'Église dans tous les siècles et vise à rappeler tout l'Évangile pour bien remplir tout notre cœur de croyant et donc évoquer les devoirs envers Dieu, le prochain et nous-mêmes. C'est une sorte de catéchisme historique qui est le livre le plus récent dans la bibliothèque de Mgr Charvaz car il est paru en 1833, puis réédité en 1855.

La théologie mystique n'est pas l'objet d'étude favori de Mgr Charvaz avec seulement seize ouvrages s'y rapportant. Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas la *Logique de Port-Royal* mais les *Oeuvres de Sainte Thérèse* écrites par Antoine Arnauld qui sont présentes dans la bibliothèque. L'évêque peut donc lire à loisir la *Vie rédigée par la sainte* ou son *Chemin de perfection*, reflet de la pédagogie de la vie d'oraison. Son troisième grand ouvrage concerne les *Fondations* de couvents de carmélites en Espagne. Mais son chef-d'œuvre est le *Château de l'âme ou Livre des demeures*, rédigé en 1577. Il n'est pas surprenant qu'un tel livre soit présent car il s'agit d'une contribution remarquable à la théologie spirituelle dans laquelle l'oraison mentale permet d'atteindre « la pure contemplation avec celui dont on se sait aimé ». Trois siècles plus tard, ces écrits restent une référence pour un prélat du XIXe siècle. La présence du livre de Robert Bellarmin, théologien italien du XVIe siècle, jésuite, intitulé *Scala per ascendere a Dio dalle creature*, est naturelle car ce penseur fait encore autorité chez les ecclésiastiques savoyards du XVIIIe siècle. Par contre, le *Paradisius animae christianae* de Jacques Merlo de Horst, un penseur allemand, est beaucoup moins habituelle. Écrit à l'origine en 1644, il s'agit d'un recueil d'exercices de piété, de prières, « contenant tout ce que la piété peut désirer de plus délicieux » comme dit un biographe. Le contraste est grand quant à la réputation avec l'auteur qui suit : Fénelon. L'évêque possède ces *Oeuvres choisies* mais encore une *Histoire de Fénelon* écrite par un certain Louis Bousset. Fénelon est l'auteur des *Maximes des saints* (1697) et du *Dialogue des morts* (1712) pour ne citer que les titres se rapportant à sa volonté d'élaborer un rêve mystique, de créer une communion spirituelle avec Dieu. Vient ensuite un penseur du XVIIIe siècle du nom de Jean-Michel Kroust, assez peu connu au demeurant en tout cas en Savoie. Ce professeur de théologie à Strasbourg, également confesseur de la seconde dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, écrit des *Exercitia spiritualia, juxta mentem et methodum S. Ignatii ad usum clericorum accommodata* que lit Mgr Charvaz. Ce pédagogue élabore surtout des ouvrages propres à renforcer la réflexion et la pastorale de ses pairs qui connaissent de lui encore ses *Méditations sur les vérités essentielles de la religion composées pour les ecclésiastiques* abordant la question de la rédemption et de ses principaux mystères. D'ailleurs, l'évêque possède aussi ce second ouvrage. Il connaît également les œuvres du jésuite Benoît Valuy comme le *Manuel de l'ordinand* ou *Le directoire du prêtre dans sa vie privée et de sa vie publique* qui sont des classiques comme le livre qu'il conserve par devers lui intitulé *Le manuel du prêtre en retraite* dans une édition de 1859. Un autre auteur partage avec Mgr Charvaz un ressentiment à l'encontre de l'épisode révolutionnaire, accusé d'avoir favorisé la propagation de l'impiété. Le premier est un membre du haut clergé français célèbre au XIXe siècle. Claude-Marie Tharin, tour à tour vicaire général de Besançon en 1819, évêque de Strasbourg en 1823, précepteur du duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X en 1826, ce qui est en parfaite cohérence avec son souci constant de prôner l'union du trône et de l'autel. Enfin, on peut supposer que Mgr Charvaz connaît personnellement Guillaume Audisio, outre le repérage dans sa bibliothèque de *La Consolazione delle Sacre Scritture della Santa Biblia*. L'auteur est un excellent professeur d'éloquence sacrée au séminaire épiscopal de Bra, puis est nommé président de l'Académie de Superga à Turin par Charles-Albert, avant d'être renvoyé par le roi car il s'était opposé à la politique libérale et anticatholique du gouvernement piémontais partisan de réformes. Le pape Pie IX le nomme alors professeur de droit des gens à l'université de la Sapience, période au cours de laquelle il rédige son *Juris naturae et gentium privati et publici fundamenta*. Guillaume Audisio rédige des *Études historiques sur la papauté* et apparaît comme un fervent partisan des droits du pape, comme un catholique intransigeant alors qu'il est accusé de gallicanisme. Le livre possédé par Charvaz, écrit par Audisio, atteste de la

grande connaissance de l'Écriture Sainte qui sous-tend l'enseignement pastoral du prélat[1]. Charvaz fait aussi les frais de la politique de Charles-Albert lorsqu'en 1847 le roi accepte sans difficultés sa démission de l'évêché de Pignerol offerte comme signe de protestation contre la nouvelle loi sur la presse qui enlève aux évêques leur droit de regard sur les imprimés, alors que des écrits des mêmes évêques restent soumis à la révision de la Grande Chancellerie[2]. Quelques théologiens également italiens apparaissent comme Giuseppe Mansi, auteur du *Vero ecclesiastico,* ou Sebastiano Valfre qui écrit *Sulla perfezione cristiana* (1830), ou Luigi Richeri apprécié à travers *Le Tombe continuazione delle notti sacre*. Au total, le nombre de livres consacrés à la théologie ascétique et mystique est faible, ce qui contraste beaucoup avec les ouvrages relatifs à la théologie polémique.

Un auteur fort peu cité dans les bibliothèques ecclésiastiques savoyardes est par contre présent dans celle de Mgr Charvaz : François-René vicomte de Chateaubriand. Ceci s'explique pour partie par le fait que son ouvrage intitulé *Le Génie du Christianisme* paraît en 1802 alors que beaucoup de bibliothèques sont antérieures à cette date. Peut-être que les clercs considèrent l'auteur surtout comme un homme de lettres, comme un poète plus que comme un théologien. Ce raisonnement n'est pas faux mais, en l'occurrence, ce livre se veut une vaste apologie de la religion correspondant aux desseins de Bonaparte. Elle répond même à un triple objectif : contre-attaquer face aux critiques des philosophes du XVIIIe siècle, mettre en avant les « beautés morales et poétiques » du christianisme. Pour cela, l'écrivain veut « porter un grand coup au cœur et frapper vivement l'imagination » dans sa quête pour montrer ce que les chefs-d'œuvre doivent à l'esprit chrétien. Par exemple, il célèbre le Moyen-Âge et l'art gothique à l'origine de la multiplication de magnifiques basiliques en France ou à l'étranger. L'enthousiasme religieux qui alla de pair avec cette époque comprise entre le XIIe et le XVe siècle et l'art gothique sont remis au goût du jour par Chateaubriand et va connaître désormais la faveur des romantiques. Théophile Gautier, auteur de l'*Histoire du romantisme* (1811-1872) écrivit qu'il avait « restauré la cathédrale gothique, rouvert la grande nature fermée, inventé la mélancolie moderne ». Dans son livre, Chateaubriand s'est livré à de remarquables descriptions de spectacles naturels, qui deviennent prétexte à évoquer les correspondances secrètes entre l'homme et la nature. Si le livre est l'occasion de découvrir la sensibilité de l'écrivain, il est aussi le moyen de comprendre l'âme de son lecteur. Ici, l'expression est tout à fait justifiée puisque ce dernier est un ecclésiastique mais encore parce que les images évoquées trouvent leur prolongement dans de profondes méditations. Au-delà de la supériorité du merveilleux chrétien sur le merveilleux païen qui se manifeste avec force, ce sont les richesses de la langue qui révèlent les beautés du christianisme également, alors que Chateaubriand ne s'adresse pas à la raison mais bien davantage à la sensibilité et à l'imagination du chrétien, renforcé dans ses convictions religieuses. Un constat s'impose chez l'auteur : la beauté de la nature prouve l'existence de Dieu. D'ailleurs, le christianisme va être la source d'inspiration d'une véritable épopée chrétienne, en 1808, appelée « Les Martyrs ». Par ses deux ouvrages, Chateaubriand affirme la supériorité des auteurs modernes sur les anciens parce que la religion chrétienne leur permet d'approfondir la connaissance de l'âme humaine. Donc, la présence du *Génie du christianisme* dans la bibliothèque de Mgr Charvaz atteste d'un homme exalté par Dieu, par les beautés de la nature, ce qui n'est pas étonnant en raison de son origine montagnarde, mais encore d'une sensibilité romantique avant l'heure ou bien de son siècle en tout cas.

Deux titres attirent l'attention car ils évoquent l'association de trois disciplines : la théologie, la philosophie et la polémique. Leurs auteurs sont deux jésuites. L'un est né en Alsace en 1668 et l'autre à Bruxelles en 1735. Le premier se nomme Jean-Jacques Scheffmacher et exerce pendant plus de vingt ans le ministère de la prédication avant d'être chargé en 1715 de la chaire de controverse fondée par Louis XIV dans la cathédrale de Strasbourg. Il devient célèbre tant auprès des catholiques que des protestants comme controversiste et par sa capacité à ramener à l'Église un grand nombre de protestants. En 1723, en allemand, il rédige une réfutation du protestantisme sous forme de catéchisme. Ce moyen présente les avantages

[1] Catherine PAUPERT, « Les fondements de l'enseignement pastoral de Mgr Charvaz », pp. 127-133 in *Un évêque entre la Savoie et l'Italie : André Charvaz (1793-1870)*, Jean-Dominique DURAND, Marius HUDRY, Christian SORREL (s.d.r.), U. de Savoie, Bibl. des Etudes savoisiennes t. 2 ; Acad. de la Val d'Isère, Mémoires et Documents t. 24, 1994, 252 p.

[2] Idem, François-Charles UGINET, « André Charvaz et le Saint -Siège » pp. 211-231.

d'être court, facile à diffuser, donc populaire. En 1751, à Strasbourg, paraît la traduction française sous le titre de *Catéchisme philosophique, polémique, de controverse*. L'objectif du théologien est de convaincre le fidèle qu'en restant dans le luthéranisme, il n'y a pas de salut à espérer. Avec beaucoup de modération, l'auteur développe certains arguments abordant les erreurs commises par tout luthérien : il est séparé de la véritable Église, sa foi repose sur des interprétations arbitraires de l'Écriture, il se situe hors de l'autorité ecclésiastique établie par Dieu ; il est donc privé de l'absolution sacramentelle qui permet la rémission des péchés ; il ne communie pas normalement en recevant le corps et le sang du Christ lors de l'eucharistie. L'évocation de ces sujets atteste de la connaissance théologique très solide de son auteur, comme les Vaudois, sur des références à l'Écriture sainte incessantes. Cette même vaste érudition se retrouve chez un second controversiste du nom de François-Xavier de Feller, professeur d'humanités, de rhétorique, de théologie, au Luxembourg et à Liège. Il profita en 1763 de la suppression des jésuites en France et dans la province de Gallo-Belgique à laquelle il appartenait pour voyager en Hongrie, en Bohême, en Pologne, en Autriche et en Italie, et publier ensuite un recueil de ses voyages. Ils sont pour lui un moyen de mieux connaître les hommes et leurs croyances. Lorsque son ordre est supprimé par Clément XIV en 1773, il se tourne vers l'écriture pour défendre la religion et l'Église, particulièrement dans le *Catéchisme philosophique ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*, publié en 1712 à Liège en in-8 sous le nom de Flexier de Reval, enagramme de Xavier de Feller. Mgr Charvaz possède vraisemblablement une édition ultérieure augmentée car l'ouvrage est réimprimé jusqu'au milieu du XIXe siècle, traduit en allemand, espagnol, néerlandais, italien, polonais. Il a pu s'inspirer dans ses diatribes contre les Vaudois du raisonnement d'une grande cohérence et du style très incisif de Feller.

En écho aux vicissitudes endurées par ces deux auteurs et l'ordre des jésuites, Mgr Charvaz possède l'*Apologie de l'institution des Jésuites*, paru sous la plume de Joseph-Antoine Cerutti, en 1763. Cet ecclésiastique est né à Turin en 1738 et devient un célèbre professeur au collège jésuite de Lyon, lieu où il défend avec vigueur les attaques qu'on portait à son ordre. Il fut contraint par la justice d'abjurer les principes de sa société et s'enthousiasma, plus tard, pour la révolution de 1789.

Les théologiens affrontent parfois des philosophes à propos de la religion. Ainsi, le Père Michel Mourgues de la Compagnie de Jésus et au savoir encyclopédique puisqu'il professe dix ans la grammaire, les humanités, la rhétorique, puis les mathématiques à l'université de Toulouse de 1690 à 1712 est connu de Mgr Charvaz. Paradoxalement, aucun ecclésiastique savoyard ne consultait ses livres de théologie. L'évêque dispose du *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes*. Le titre se poursuit avec l'expression : « *Pour faire voir la supériorité de nos saintes maximes sur celles de la sagesse humaine* » (1701). Le Père Mourgue confronte le système théologique des philosophes païens et le système philosophique des saints Pères pour conclure à la supériorité des seconds. En 1697, paraît la *Dissertation sur l'existence de Dieu* d'Isaac Jaquelot dont Mgr Charvaz a peut-être partagé avec l'auteur l'objectif d'éclairer la raison par la voie de la démonstration sur la puissance de Dieu créateur, de Dieu à la fois des Juifs et des Chrétiens. L'auteur s'est opposé aux grands philosophes de son temps comme Descartes ou Bayle qui a rédigé en 1695 son *Dictionnaire historique et critique*, fondé sur une conception rationaliste de la religion qui aboutit à légitimer le libre examen, puis la liberté de pensée. Mais le grand combat des intellectuels de l'Église du XVIIIe siècle les met aux prises avec les philosophes dits des Lumières. Ainsi, Antoine Guénée, ancien professeur d'éloquence au collège de Plessis, voue la seconde partie de sa vie à défendre la religion attaquée par les philosophes, alors qu'il est chanoine de la cathédrale d'Amiens, puis grand aumônier de la chapelle royale de Versailles. En 1769, il répond aux attaques perfides de Voltaire contre les saintes Écritures, ce qui lui vaut d'être présent dans la bibliothèque de Mgr Charvaz. En effet, au sein de celle-ci, on retrouve ses *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*. Un biographe d'Antoine Guénée écrit d'ailleurs à ce propos un petit paragraphe sans concession :

> *« Il y réfute avec autant de modération que de savoir, d'esprit que de force les assertions erronées de ce philosophe et fait ressortir les beautés de l'ancienne loi, de cette loi donnée par Dieu, mais qui n'était que l'attente d'une loi plus parfaite émanée de la même autorité, la loi de Jésus-Christ ».*

L'ouvrage parut sous la forme de neuf éditions jusqu'en 1817, avec, pour les dernières, des notes rajoutées pour donner des arguments théologiques aux lecteurs qui s'intéressent aux œuvres de Voltaire. L'abbé Guénée ne saurait concéder du terrain face au seigneur de Ferney fondant la démonstration de la supériorité de la religion chrétienne, surtout sur l'excellence de l'Écriture sainte, la conversion et l'apostolat de saint Paul, les recherches historiques concernant la Judée par exemple. Par ailleurs, deux livres peuvent être évoqués ensemble car ils font allusion à la situation religieuse en Angleterre. Un « auteur anglais » comme cela est précisément mentionné et associé au livre parlant *De la certitude des connaissances humaines ou Examen philosophique de diverses prérogatives de la raison et de la foi*. En fait, il s'agit d'une adaptation du déisme anglais pour la France faite à partir des idées de Locke, Collins, Chubb, Toland, Clifford. Un autre ouvrage de Jules Gondon s'intéresse aux progrès du catholicisme en Angleterre, vers 1850 : *Conversion de soixante ministres anglais ou membres des universités anglaises et de cinquante personnes de distinction*. L'écrivain est le traducteur de John-Henry Newman, un curé anglican qui fut au centre du mouvement d'Oxford tendant à un christianisme plus pur, moins étatisé, qui se convertit de façon retentissante au catholicisme en 1845, avant d'introduire l'Oratoire en Angleterre en 1848, puis d'être fait cardinal par Léon XIII en 1879. Mais pour en revenir aux auteurs hostiles aux philosophes du XVIIIe siècle, il faut mentionner Nicolas Jamin à l'origine des *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps* (1769). Ce religieux de la congrégation de Saint-Maur, ensuite prieur de Saint-Germain-des-Prés, propose de réfuter les incrédules et les appelants dans ce livre fort modéré mais qui fait l'objet d'un arrêt du Conseil du Roi du 4 février 1769 tant le risque est redouté qu'il n'attise de nouvelles disputes. Certains écrivains présents peuvent être qualifiés d'apologistes. Le plus grand d'entre eux ici est Denis-Luc Frayssinous. Mgr Charvaz sait qu'il a été professeur de théologie au séminaire de Saint-Sulpice en 1800, aumônier du roi Louis XVIII et évêque d'Hermopolis, grand maître de l'université, élu à l'Académie en 1822. Son parcours s'explique par son loyalisme constant qu'il avoue :

> *« Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion, ou de ne pas être dévoué à la famille régnante, devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse » (1ère circulaire aux fonctionnaires de l'université, 17 juin 1822).*

Aussi, il introduit des prêtres dans l'administration des collèges, il veille à développer l'enseignement religieux dans les lycées pour réduire les effets de la Révolution. Mgr Charvaz s'intéresse à la pensée de l'auteur de la *Défense du christianisme ou Conférences sur la religion* dont il a une édition de 1843 intitulée *Conférences et discours inédits*. Elles sont imprimées dix-sept fois en France, traduites en anglais, italien, espagnol et allemand, et abordent les notions essentielles de la foi. En cela, Frayssinous s'oppose au philosophisme comme l'avait déjà fait Nicolas Bergier dont l'archevêque de Gènes possède à la fois l'*Apologie de la religion chrétienne* et le *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*. Mais le premier supplante nettement le second par l'influence de ses prédications, ce qui fait dire à Lamennais :

> *« Un orateur semble être suscité par la providence pour confondre l'incrédulité, en lui ôtant les moyens de se refuser à l'évidence des preuves de la religion ; grave, précis, nerveux, il excelle dans le genre qu'il a créé. L'erreur se débat vainement dans les liens dont l'enchaîne sa puissante logique. On peut, après l'avoir entendu, n'être pas persuadé ; il est impossible, qu'on ne soit pas convaincu, et, à l'impression qu'il produit, on dirait qu'il montre à ses auditeurs la vérité toute vivante ».*

Un tel éloge situe bien la qualité de cet apologiste. Un autre auteur, César-Guillaume de La Luzerne, dont le *Dictionnaire de Théologie Catholique* dit qu'il fut « l'un des meilleurs apologistes de l'Église au début du XIXe siècle » est présent à travers son *Excellence de la religion* (1805) et sa *Dissertation sur les Églises réformées* (1816). Evêque de Langres en 1770, puis en 1816, lorsqu'il accède au rang de Cardinal, La Luzerne a pu marquer la pensée de Mgr Charvaz car, dans son apologétique, il utilise un raisonnement structuré et d'une grande clarté. Face à la doctrine protestante, il oppose l'unité catholique fondée sur « sa quadruple unité de foi, de communion, de ministère et de chef : unité de communion qui

maintient l'unité de foi. Unité de ministère qui conserve l'unité de communion. Unité de chef qui assure l'unité du ministère » (*Dissertation sur les Églises catholiques et protestantes*, éd. de Paris, 1833, t.1, p. 80). L'auteur partage avec Mgr Charvaz de solides connaissances se rapportant à la Bible, qui leur permettent de justifier la vérité du christianisme de façon rationnelle par l'authenticité de le tradition, par la réalité du surnaturel et du miracle - en particulier, la résurrection du Christ - et par la conformité de la Révélation avec la vérité morale de l'homme. Cet écrivain modéré, qui s'appuie sur Augustin, Thomas d'Aquin, François de Sales et Bossuet, est particulièrement apprécié par les ecclésiastiques savoyards car ses livres de lecture spirituelle ou de méditation abordant les thèmes du bonheur, de la charité, évoquent une spiritualité de l'âme qui peut se résumer en un « amour pur de Dieu » car comme il l'écrit :

> *« J'ai montré que la reconnaissance des immenses bienfaits de Dieu …ne peut pas être un sentiment qui altère et dégrade notre amour pour lui ».*

Beaucoup plus tôt, une autre figure se détache dans la liste des auteurs spécialistes de la théologie polémique : celui d'Hugo Grotius. Il a écrit, en 1632, *De veritate religionis christianae*. Le succès lui vaut d'être traduit en latin, arabe, anglais, persan, chinois, et d'être réédité jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il s'agit du premier livre protestant dans l'apologétique chrétienne. Il pose la question de l'authenticité des évangiles canoniques, s'intéresse au judaïsme, à l'islam. L'auteur d'un autre ouvrage célèbre, *De jure belli ac pacis*, spécialiste du droit international fondé sur le droit naturel, se fait le défenseur de la religion chrétienne en tant que praticien de l'apologétique juridique et préfigure les problèmes soulevés dans le déisme du XVIIIe siècle. La plume de Mgr Charvaz est particulièrement acérée dans l'art de la polémique religieuse et c'est donc tout naturellement dans ce domaine que les livres de sa bibliothèque sont les plus nombreux. La grande affaire du prélat est de lutter contre les Vaudois. Il s'y emploie dans ses œuvres de recherche historique, dans sa correspondance, à l'occasion du synode diocésain de 1842, dans ses circulaires aux curés des paroisses et dans ses lettres pastorales adressées à ses diocésains. On remarque sur le sujet, dans sa bibliothèque, deux de ses livres : *Le guide du catéchumène vaudois ou Cours d'instruction* (1840) et les *Considerazioni sopro il protestantesimo*. Sinon le plus ancien spécialiste de théologie polémique consulté par Mgr Charvaz est Jean Balcet, qui écrit, en 1656, *La défense de la Sainte Messe et de ses dépendances contre les injustes accusations, erreurs et blasphèmes des Ministres, et en spécial du sieur Pastor, ministre de Pragelâ*. À la même époque, un contradicteur présent est le pasteur protestant, Charles Drelincourt de l'église de Paris-Charenton, auteur d'un *Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'Église romaine avec la réfutation par des textes exprès de la Bible de Louvain* (1628). Il s'agit d'un auteur prolixe et d'un grand prédicateur. Cette paroisse protestante de Paris est tenue par des pasteurs de renom et c'est une querelle entre deux grandes personnalités que rappelle un autre livre. Celui-ci est écrit par Denis de Sainte-Marthe, membre de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, qui enseigne la théologie dans les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, puis de Saint-Denis, avant d'en devenir prieur et d'être nommé supérieur général de la congrégation en 1720. Entre temps, il s'est fait largement connaître par un livre connu de Mgr Charvaz : le *Traité de la confession contre les erreurs des calvinistes, avec la Réfutation du livre de M. Daillé, autrefois ministre à Charenton, contre la confession auriculaire, où la doctrine de l'Église sur ce point est expliquée par l'Écriture sainte, par la Tradition et par plusieurs faits très remarquables* (1685). Cet ouvrage est alors dédié à Bossuet, évêque de Meaux. Plus proche de la Savoie est la ville de Lyon, célèbre pour son Académie dont est membre le Père Lombard, formé au noviciat des jésuites de la capitale des Gaules qui se spécialise dans la controverse comme en témoigne sa *Méthode courte et facile pour discerner la vraie religion*, retrouvée dans une édition de 1725, à Chambéry. La coïncidence veut que la paroisse de Sainte-Croix de Lyon soit le lieu de résidence au départ du curé Paul Thimoléon de La Forest, docteur de Sorbonne avant d'être nommé vicaire-général par l'archevêque de Lyon, Pierre Guérin, cardinal de Tencin (1679-1758). Quant à l'archevêque de Gênes, il connaît l'auteur par son ouvrage le plus répandu : sa *Méthode d'instruction pour ramener les prétendus réformés à l'Église romaine et confirmer les catholiques dans leur croyance* (1783). Pour argumenter contre les Vaudois, l'évêque de Pignerol dispose du livre du chanoine Maynard de Saint-Sernin de Toulouse intitulé *La religion protestante convaincue de faux dans ses règles de foi particulières* (1740). La bibliothèque de Mgr Charvaz permet de parcourir la progression des recherches dans le domaine de la théologie polémique. Un prédécesseur, évêque de Nantes, Mgr Jean-Baptiste Duvoisin, qui fut aussi professeur de théologie au séminaire de Saint-

Nicolas du Chardonnet et à la Sorbonne, fait paraître, en 1775, un traité intitulé *De l'autorité des livres du Nouveau Testament contre les incrédules*. Hostile à la Révolution, il dénonce également l'indifférence au sens où l'entend Lamennais et se signale par son attachement à Napoléon dans les négociations menées avec Pie VII, à partir de 1809. Mgr Charvaz a dû s'inspirer de ses leçons tant en matière de théologie que de diplomatie, tant il dut faire preuve d'habileté à son tour dans ses relations avec la papauté à propos de sa nomination à l'archevêché de Gênes. Parmi les auteurs qui font l'apologie de la religion chrétienne au XIXe siècle, se trouve un professeur du grand séminaire d'Orléans, Athanase René Mérault de Bizy. Il est l'auteur d'un ouvrage détenu par Mgr Charvaz qui s'appelle *Les apologistes involontaires ou la religion éternelle prouvée et défendue par les objections même des incrédules*, paru de façon anonyme, en 1806. Le titre explique la démarche entreprise, précisée par le sous-titre « par des preuves claires et sensibles, par des raisonnements simples et faciles à saisir, on réfute victorieusement des objections les plus connues de l'impiété ». Pour finir, survient, parmi ces livres de théologie polémique, le témoignage d'une femme, la comtesse de Halm-Halm issue de la noblesse du Mecklembourg, auteur de romans, de poèmes et d'écrits de piété, qui raconte son expérience spirituelle résumée par le titre de son ouvrage *De Babylone à Jérusalem. Histoire et motifs de la conversion de l'auteur au catholicisme* (1849). Le même titre est présent en italien : *Storia e motivi della conversione dal protestantesimo,* dans une édition de 1858. Ainsi, s'achève à travers un corpus de quarante quatre ouvrages un parcours à travers les siècles concernant des ouvrages de théologie polémique nombreux et divers qui attestent d'une véritable passion de son propriétaire pour cette discipline religieuse, nécessitant une connaissance de l'Écriture exceptionnelle et des capacités de raisonnement importantes. Mgr Charvaz possède quelques livres de théologiens chrétiens séparés de l'Église romaine. Ainsi, Fauste Socin est présent à travers ses *Opera omnia*. Il était né à Sienne en 1539 et se détourna très vite de la doctrine chrétienne. Dans ses deux plus importants ouvrages *De Jesus Christo servatore* et *De statu primi hominis ante lapsum*, il ne reconnaît pas à Jésus-Christ la divinité proprement dite mais affirme qu'on devait le vénérer et même l'adorer comme la « Parole » de Dieu au monde, assuré par Dieu à son pouvoir après sa résurrection. Établi en Pologne, il ouvre des écoles pour répandre les idées sociniennes, en particulier l'école de Rakow, il utilise la presse pour diffuser les écrits des sociniens. L'aventure socinienne s'achève vers 1658. Cette doctrine refusait la Trinité, la conception de l'Esprit-Saint. Pour les sociniens, le dogme de la personnalité divine est au-dessus de la raison, mais non contraire à la raison. En cela, on peut trouver une parenté théologique avec la démarche de Philipp Mélanchton qui estime que connaître le Christ ne signifie pas être certain de ses natures et de son mode d'incarnation mais éprouver concrètement ses bienfaits. Ce primat de l'existentiel sur le spéculatif est partagé avec son lecteur, Mgr Charvaz, lorsqu'il découvre l'*Epistolarum liber cum ecclesiasticatam politica et historica*. Mais la théorie de la prédestination que Mélanchton définit dans la *Confession d'Augsbourg* (1530), un écrit essentiel du luthéranisme, ne peut convenir au prélat savoyard. Au contraire, l'œuvre d'exégète et ses références bibliques constantes ont pu intéresser l'évêque de Pignerol. De même, Mgr Charvaz veut comprendre les fondements du calvinisme à travers le texte fondateur de cette doctrine qui est l'*Institution de la religion chrétienne* paru en latin en 1536 et traduit en français en 1541. Calvin y énonce certains principes théologiques : la reconnaissance de la Bible comme source unique de la foi et la doctrine de la prédestination et de la grâce, enfin le retour à la simplicité primitive du culte où seuls sont admis comme sacrements le baptême et la communion. Ces fondements théologiques sont exprimés aussi dans les *Confessions* de Théodore de Bèze que connaît Mgr Charvaz. Ce collaborateur de Calvin à Genève, puis son successeur en 1564, se signalent par son refus de l'entente entre catholiques et réformés proposés par le chancelier Michel de l'Hospital lors du colloque oecuménique de Poissy réuni en août 1561[1]. Voilà qui préfigurait peut-être la difficile cohabitation entre Vaudois et catholiques dans le diocèse de Pignerol sous l'épiscopat de Mgr Charvaz au milieu du XIXe siècle.

[1] Georges MINOIS, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, 335 p., p. 176.

CONCLUSION

Que nous apprennent les bibliothèques du clergé séculier de Savoie du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle ?

Ces bibliothèques sont un élément essentiel du patrimoine de chaque ecclésiastique. Pour preuve, elles sont distinguées dans l'inventaire après-décès et estimées à part, souvent par un spécialiste en la matière, c'est-à-dire un confrère. Dès qu'elles comprennent un certain nombre de livres, une liste précise de ces derniers est établie, mentionnant titres et auteurs seulement. Il est donc difficile de déterminer l'éditeur, le lieu et l'année d'édition. Certains ouvrages au titre très général peuvent avoir été écrits par différents auteurs et le notaire est peu scrupuleux à ce sujet souvent. Lorsque les bibliothèques sont réduites, alors figure seulement la mention de « quelques livres » malheureusement. Tous les ecclésiastiques ont des livres et ces derniers sont de plus en plus nombreux au fil du temps.

Même les prêtres des paroisses reculées de montagne ont des livres. Dans les campagnes de l'avant-pays alpin, beaucoup de desservants sont très pourvus en ouvrages. Ceci est relativement surprenant alors que les ecclésiastiques des villes ont naturellement des bibliothèques fournies. Les vallées de Savoie sont bien peuplées et le duché reste majoritairement rural. Les populations sont relativement alphabétisées grâce à un réseau assez dense de petites écoles. De plus, la Savoie est une région de passage entre le royaume de France, le Piémont, Genève et la Suisse, dans laquelle les écrits circulent en raison de la proximité de centres d'édition et de l'ancienneté du colportage. Cette présence du livre chez les clercs séculiers est également justifiée par l'une des caractéristiques même de ce clergé : il constitue un clergé de frontière. Le livre est donc un enjeu dans la lutte contre le protestantisme par exemple. Il permet d'adopter la pastorale à la menace hérétique. L'influence de la pensée de saint François de Sales demeure exceptionnelle dans la culture des ecclésiastiques, deux siècles après son action évangélisatrice dans le Chablais. Ses livres sont fréquents et les auteurs se réclamant de sa spiritualité sont très nombreux. De même, l'Église de Savoie cherche à se protéger de l'influence du jansénisme venu de France. Pourtant, certains prélats en sont teintés et les auteurs jansénisants abondent. Le clergé savoyard n'est cependant pas janséniste mais il en garde une marque nette qui lui fait mener une pastorale que l'on peut qualifier de rigoriste. Malgré la polémique entre l'évêque de Genève-Annecy, Mgr Jean-Pierre Biord et Voltaire, la diffusion des Lumières dans le premier ordre du royaume de Piémont reste réduite. En cela, l'Église de Savoie reste à l'écart de ce courant de pensée nouveau en France et même en Europe et elle se marginalise par rapport aux élites locales. Au total, la Réforme catholique est bien enracinée en Savoie car les desservants sont dans l'ensemble dignes, disciplinés, assez bien instruits, grâce à l'action d'évêques soucieux de mieux former le clergé pour mieux enraciner les changements instaurés par le concile de Trente dans la vie des paroissiens.

L'influence de l'Église de France est beaucoup plus affirmée que celle de son homologue d'au-delà des Alpes. Le nombre d'ecclésiastiques ayant fait des études de théologie en France, à Paris, à Lyon, en Avignon, même à Louvain, en Belgique, est très important. La grande majorité des listes de livres retrouvées mentionnent des livres produits en France. Les ouvrages écrits en italien sont très minoritaires. La double culture française et italienne est une des caractéristiques de l'élite du clergé séculier seulement. Par ailleurs, l'Église de Savoie reste fidèle à la papauté tout au long de la période et particulièrement lors de la Révolution lorsque beaucoup de prêtres refusent de prêter le serment de l'Église constitutionnelle et choisissent la voie de l'exil ou se cachent, emportant sûrement avec eux quelques livres ou au moins une Bible. Les livres sont alors les compagnons de la solitude et le lien avec Dieu et même les paroissiens quand s'organise un culte clandestin.

En ces circonstances exceptionnelles, le livre est précieux tout comme il est important dans la vie quotidienne des ecclésiastiques savoyards. Tous ont des livres. Les bibliothèques semblent importantes au sein de ce groupe. Le niveau intellectuel moyen est relativement élevé. Le livre contribue à assurer la supériorité de l'ecclésiastique sur ses paroissiens. Ce dernier possède, en effet, une double culture, écrite et orale, alors que les fidèles ont pour la plupart une maîtrise surtout de l'oral. Le livre renforce donc de plus en plus la domination des ecclésiastiques sur le peuple. Cette culture des hommes d'Église est vouée au service de Dieu et vise à permettre le Salut des fidèles. Se pose la question de savoir si cette culture livresque sépare ou rapproche les desservants des habitants ? Pour répondre à cette question, il faut aborder les livres de théologie possédés, lus, utilisés. Les ecclésiastiques du duché de Savoie sont très soucieux de la sincérité de la confession de leurs ouailles et ils n'accordent que difficilement l'absolution des péchés essentielle en particulier pour faire la communion pascale. Cependant, rares sont les conflits graves au sein de la paroisse car les mentalités et les mœurs ont été changées par l'action des prêtres au quotidien et celle des missionnaires. Ces hommes d'Église sont soucieux d'être de plus en plus dignes pour être respectés, de même qu'ils sont de plus en plus désireux de séparer le sacré du profane dans la vie quotidienne, dans le contrôle accru à l'égard de certains confrères, dans l'éradication des pratiques superstitieuses liées au culte des saints. Pour donner confiance à leurs paroissiens, les ecclésiastiques sont amenés à mieux se former, donc à lire, par plaisir ou par obligation, en vue de la participation aux conférences d'archiprêtrés. On comprend alors le nombre élevé de livres de théologie morale. D'autant plus que le prêtre est soucieux d'apparaître de plus en plus digne pour être respecté de tous. Paradoxalement, les ouvrages préconisés par les évêques sont bien choisis mais peu nombreux. Ce qui n'empêche pas des bibliothèques de desservants bien fournies, preuve que les conseils de lecture sont faits surtout oralement à l'occasion de rencontres entre collègues.

Un contraste existe entre les bibliothèques des curés et celles des chanoines du point de vue des matières étudiées. A priori, les seconds devraient disposer de livres beaucoup plus nombreux. Cela n'est pas forcément le cas puisque les desservants formés seulement dans les séminaires, même lorsqu'ils sont en poste dans des paroisses rurales, possèdent parfois des ouvrages comparables en nombre. Par ailleurs, on pouvait penser qu'ils avaient une large ouverture d'esprit, une curiosité intellectuelle les amenant à avoir des centres d'intérêt très variés. Il n'en est rien à quelques exceptions près. En matière de religion, ils s'intéressent peu à la théologie polémique. Ils ne débattent pas du déisme, du droit au bonheur revendiqué par les intellectuels de mouvement des Lumières. Peut-être n'ont-ils pas de goût pour la controverse, y sont-ils peu formés par leurs années d'étude à l'université ? Plus simplement, ils semblent détournés des disputes théologiques par des prescriptions épiscopales soucieuses de former une élite cléricale pour prêcher le dogme et les vertus chrétiennes ainsi que pour encadrer les curés. On note leur faible appétence pour la littérature de leur époque, prisonniers qu'ils sont de la lecture des auteurs de l'Antiquité. Ils ne consultent que très peu les livres de science, qu'il s'agisse de traités théoriques ou d'expérimentation, n'ayant pas dans leurs inventaires après-décès, des instruments de mesure pour faire de la chimie ou des observations météorologiques. Ils apparaissent donc comme un groupe attaché à la personne de l'évêque naturellement, mais qui semble figé, comme à l'écart de la pénétration des idées nouvelles de son temps.

Par opposition, les lectures des curés sont évidemment plus diverses. Cela s'explique par la multitude des conditions matérielles qui caractérise ce groupe. Entre un curé d'une paroisse pauvre, peuplée de montagnes et un collègue gradué de l'Université, ancien chanoine du chapitre de la cathédrale, retiré dans la seconde partie de sa carrière dans une paroisse peuplée, avec de bons revenus, la différence est grande et se traduit parfois dans la composition de leurs bibliothèques. Celle du second supplante en nombre de livres celle du premier et s'intéresse plus à la théologie. Mais les curés possèdent des livres nombreux et divers. Les traités d'agronomie ou des livres pratiques sur le jardinage sont nombreux car leurs propriétaires aiment cultiver des légumes, planter des fleurs, tailler les arbres fruitiers. Presque toujours figurent quelques ouvrages de droit car les curés savent défendre les prérogatives de leur charge et cherchent souvent à mettre fin aux querelles au procès qui existent entre leurs paroissiens. Ils jouent un rôle d'arbitres ou de pacificateurs internes des communautés. Ils sont des médiateurs sociaux à l'origine de nombreux accommodements qui laissent cependant assez peu de traces dans les archives. Ce type de livres est en phase avec leur milieu d'origine. Nombreux sont ceux qui sont issus des campagnes même s'ils sont de plus en plus à venir des villes au fil du temps. Être membre du bas clergé ne rime pas avec « être peu cultivé » puisque certains ont beaucoup de livres d'auteurs de l'Antiquité, des ouvrages de poésie, de théâtre de

quelques écrivains de leur siècle. Beaucoup se passionnent pour l'histoire, pas seulement religieuse. A contrario, ils ont souvent peu de goût pour la philosophie, en particulier celle dite des Lumières, et ne lisent que peu de traités de sciences dures comme les mathématiques ou la physique. Différentes par la fortune et le niveau d'études du desservant, les bibliothèques sont homogènes par l'importance des livres de théologie morale sur les sacrements, sur les instructions pour les confesseurs, sur les vertus et sur les vices. De même, les catéchismes et les recueils de sermons ou d'homélies abondent. Ils traduisent un souci d'exercer une pastorale de qualité comme l'exigent les évêques. Les curés ont des lectures utiles à l'exercice de leur ministère et n'ont que peu de livres pour se divertir car le temps de la lecture pour se divertir leur manque.

Les bibliothèques des évêques sont bien sûr à l'opposé des caractéristiques de celles de la masse du clergé. Elles regorgent de livres essentiellement et naturellement de théologie dogmatique et ascétique, assez peu tournées vers les textes de théologiens se livrant à la polémique. Ces bibliothèques traduisent la personnalité de leurs possesseurs qui sont bien de leur siècle, c'est-à-dire se consacrant à enraciner la foi, à conforter l'implantation de la Réforme catholique. Mgr Rossillon de Bernex ou Mgr Biord ont une solide culture mais ne rivalisent pas par leur curiosité intellectuelle et par leur audace livresque avec Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, pourtant proche du Saint-Siège. Mais on ne peut occulter l'action du prélat cultivé que fut Mgr Rendu qui chercha à concilier son conservatisme à la question sociale de la première moitié du XIXe siècle. Fortement influencés par les livres de théologiens de l'Église de France, ils cherchent tous cependant à affirmer l'indépendance de l'Église de Savoie.

L'étude des bibliothèques des membres du clergé séculier de Savoie du XVIIIe siècle à 1860 s'avère incomplète pour la première partie du XIXe siècle. En effet, le nombre de bibliothèques retrouvées est fort réduit. Ceci s'explique par leur disparition à cause des persécutions révolutionnaires, par la dispersion des documents, abrités dans des archives privées, paroissiales ou communales mal inventoriées. Un indicateur précieux des livres possédés correspond aux legs faits par les ecclésiastiques au grand séminaire de Chambéry. Mais les livres délaissés ne donnent qu'une vision partielle des bibliothèques d'origine. Ils traduisent néanmoins la sensibilité rigoriste qui continue de marquer le clergé. Cependant, dans la perspective de reconstruire l'Église après la Révolution en se rapprochant de fidèles déstabilisés, les missions du Père Joseph-Marie Favre tendent à répondre à la morale de saint Alphonse de Liguori en favorisant la lecture de ses œuvres, en conseillant des ouvrages à lire pour les familles après le départ du missionnaire. Homme du livre, Favre, qui veut une confession sincère permettant une communion fréquente, décrié par certains de ses supérieurs de son vivant, voit ses idées contribuer à une renaissance de l'Église dans la Savoie sarde. Le livre devient un outil essentiel pour le clergé qui combat l'ignorance, les préjugés à son encontre, le développement de l'anticléricalisme chez certaines élites et toujours l'influence protestante de la ville de Calvin.

PRÉSENTATION DES SOURCES

AVERTISSEMENT :

Les livres inventoriés dans les bibliothèques des ecclésiastiques séculiers de Savoie ne comportent dans les listes relevées que le titre de l'ouvrage, sans forcément l'auteur et très rarement le lieu d'édition, le nom de l'éditeur, la date d'édition et le format. Lorque le titre est imprécis, le titre complet figure entre parenthéses.

Le lieu, le nom de l'éditeur et la date d'édtion ont donc été ajoutés. Ils correspondent le plus souvent à la première édition du livre en France ou à celle offrant les caractéristiques du livre les plus précises. Les lieux d'édition français ont été privilégiés le plus souvent.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE :

MARIOTTE Jean-Yves et GABION Robert, Guide des archives de la Haute-Savoie. Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1976, 492 p.

PERRET André, Guide des archives de la Savoie. Chambéry, Archives départementales de la Savoie, 1979, 663 p.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE :

_ Tabellion d'Ancien Régime (1660-1803) série VI ou 6 C

. Tabellions numérisés, peu de répertoires dans les registres.

Les bibliothèques des membres du clergé séculier se trouvent évoquées dans des testaments, des inventaires après-décès, des mises aux enchères, des estimations.

_ Minutes de l'étude de certains notaires série E

2 E 2830 Testament du révérend Deléan, 6 avril 1727

_ Archives privées série 2 E

De rares bibliothèques de membres du clergé séculier. Exemple : 2 E 1689 Papiers du Révérend Claude Fleury, curé de Vieugy.

Les tabellions sont les registres des actes de droit privé passés devant un notaire. Ils sont la source privilégiée consultée lors de cette étude. Ils abritent soit des testaments, soit des inventaires après-décès. Les premiers indiquent seulement le nom, le lien de parenté avec le donateur, du bénéficiaire. Ils comprennent rarement une liste de livres. On trouve des mentions comme « je lègue mes livres », « je donne les livres mentionnés dans une liste annexe (souvent égarée) », « je cède à l'évêque ma Bible ». Le notaire n'a pas l'envie, le temps de relever les titres. Les seconds documents sont les inventaires après-décès qui s'avèrent des sources essentielles, car on y trouve parfois un relevé des livres du défunt, malgré le temps long consacré à l'écriture des titres par le clerc de notaire. Le problème majeur vient de l'exactitude ou pas dans le relevé du titre. L'homme de loi n'est pas un théologien et se laisse parfois à mettre des titres génériques, comme « Sermons », sans mettre le nom de leur auteur. D'ailleurs, le plus souvent le titre n'est pas accompagné de l'auteur. Ceci complique la recherche, même si un certain nombre d'ouvrages revient souvent à la longue. Bien sûr, la tâche est un peu compliquée par l'écriture plus ou moins lisible et les fautes des titres, par exemple en latin. Ne figurent presque jamais le nom de l'éditeur, parfois le lieu de l'édition et le format. Quelquefois, mais c'est rare, le travail d'écriture est effectué par un autre homme d'Eglise, ami du collègue du défunt, alors la tâche de l'historien est facilitée car le relevé est d'une plus grande rigueur par un spécialiste. En tout cas, les inventaires après-décès et les testaments attestent du fait que le livre est considéré comme un objet particulier, précieux. Ceci est particulièrement illustré dans les procès-verbaux d'estimation des biens des curés émigrés pendant la Révolution en Savoie après 1792. Deux bibliothèques sont ainsi estimées, dont une par un libraire, soit un spécialiste de la vente

du livre. On comprend alors le rôle politique joué par les livres. Les révolutionnaires veulent contrôler les hommes d'Eglise, mais aussi leur pensée.
Au final, le nombre de bibliothèques dignes d'intérêt est relativement important. Elles appartiennent à des clercs séculiers qui résident en ville ou dans des bourgs, mais aussi dans de petits villages, couvrant tout l'espace géographique, avec une densité remarquable en zone de montagne, où la densité de paysans est forte. Le peuple, rural majoritairement, dispose d'un encadrement pastoral de qualité.
_ Archives anciennes (jusqu'en 1792) Fonds ecclésiastiques Clergé séculier série G
1 G Lettres concernant les étudiants savoyards à Paris ; documents divers concernant les ressources du diocèse.
Peu d'allusions aux livres en tant que tels sont faites dans les correspondances des évêques, qu'elles soient à destination d'autres prélats de la chancellerie pontificale ou des membres du clergé de leur diocèse. Les lettres échangées entre Voltaire et Mgr d'Arenthon d'Alex évoquent la nécessité pour l'évêque de Genève-Annecy de lutter contre la propagation des livres du philosophe de Ferney. Les lettres destinées à d'autres évêques abordent parfois le suivi des étudiants en théologie dans des universités du royaume de France, à Louvain, à Turin. Elles sont complémentaires des remarques présentes dans les bibliothèques concernant les livres prêtés, légués par des clercs séculiers savoyards à leurs neveux qui se forment à la prêtrise à l'étranger. Le livre est donc pour l'évêque un enjeu qu'il faut contrôler, avant que sa diffusion ne vienne bouleverser la doctrine enseignée aux fidèles. Cependant, le clergé savoyard reste perméable aux grands courants théologiques de l'Europe d'alors : le rigorisme, le jansénisme, le quiétisme, le liguorisme. La possession d'ouvrages de ces différentes influences permet à certains clercs séculiers de se former, de réfléchir et de se construire une culture, une conscience, un habitus original.
1 G305 Testament de Mgr Rossillon de Bernex ; inventaire de ses meubles et titres ; règlement de sa succession (1728-1734).
3 G Histoire de l'établissement et règlement du séminaire du diocèse de Genève
4 G Bourse des pauvres prêtres : quelques inventaires après-décès de curés de campagne.
La série G correspond aux archives du clergé séculier jusqu'en 1792. Les documents sont très divers. Ils concernent les visites pastorales par exemple qui n'offrent pas d'informations sur les livres détenus par les desservants des paroisses parcourues par l'évêque. La sous-série 3 G explique le fonctionnement du séminaire d'Annecy, sa fondation, ses objectifs, mais très peu d'allusions sont faites sur la nature des cours et les manuels en vigueur lors de cette formation initiale du clergé. Plus intéressante est la sous-série 4 G relative à la bourse des pauvres clercs du diocèse de Genève-Annecy, visant à récupérer des dons, des legs effectués par des ecclésiastiques en exercice ou ayant terminé leur sacerdoce mais voulant encourager les études de jeunes gens issus du peuple mais désirant rejoindre l'Eglise. On y découvre deux inventaires après-décès de curés de campagne disposant de belles bibliothèques. Ces derniers ont bien compris que leurs livres sont des vecteurs essentiels d'acquisition de connaissances pour la génération d'hommes d'Eglise qui va leur succéder. On peut comprendre l'utilisation de certains livres à travers des allusions, mais trop rares, présentes dans les résumés des sujets traités lors des conférences ecclésiastiques réunissant quelques curés d'une même archiprêtré, à intervalles réguliers. Le livre sert alors à la formation continue des prêtres. Un regret : on évoque les thèmes abordés plus que les titres et les auteurs qui nourrissent la réflexion théologique.
_ Archives hospitalières série H
Dépôt 13 1B33 n°21 Livre de raison du chanoine Duret d'Annecy, vers 1733.
Les livres de raison d'ecclésiastiques séculiers savoyards sont malheureusement trop rares et ne permettent donc pas de connaître les usages des ouvrages possédés par les simples curés ou les chanoines. Le curé Pierre Léonard de Gruffy, près d'Annecy, laisse parmi ses biens un cahier qui s'apparente plus à un livre de comptes décrivant ses achats, ses dépenses, les revenus tirés des terres attenantes à la cure, les salaires accordés à ses domestiques. Par contre, le chanoine d'Annecy, Jean-Baptiste Duret laisse un livre de raison, concernant une courte partie de sa vie, qui mentionne les livres qu'il prête, avec le nom de ses collègues ou de laïques ainsi que les livres qu'on lui prête. Il évoque aussi, comme le curé Baussand d'Arenthon, près de la Roche-sur-Foron, ses achats d'ouvrages auprès de libraires. Même si les remarques sur les lectures de ces trois ecclésiastiques sont absentes, on devine une intense circulation des livres et des idées à partir de leur cabinet de lecture et qu'ils sont un maillon d'un important réseau de lecteurs, d'une sociabilité visant à la diffusion d'une connaissance tant théologique que profane. On est donc bien loin de l'idée de clercs séculiers en marge de la société, d'un groupe d'hommes d'église repliés sur eux-mêmes.
Dépôt 13 1B58 Inventaire des livres de la bibliothèque du révérend Claude-François Delachinal, curé de Lucinges, 1775

_ Documents entrés par voie extraordinaire appartenant à des personnes privées série 1 J : très peu de documents relatifs au sujet, sauf 1 J 76bis : livre de raison du Révérend François Deleglise, curé de Chateauneuf (1726-1741).
_ Archives des périodes révolutionnaires (1792-1815)
32 L 36 Inventaires des bibliothèques des révérends Jacques Frère de Carouge, Jacques Pignarre de Nâves.
43 J 1737 Correspondance du révérend Albert Baussand, curé d'Arenthon dans la première moitié du XVIIIe siècle
_ Tabellion sarde (1815-1860) série 8 FS 1
. Tabellions non numérisés. Peu d'inventaires de bibliothèques retrouvés.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ANNECY :
_ 1 R Archives du collège chappuisien : gestion des bourses des étudiants, délibérations , règlement, lettres d'étudiants.

BIBLIOTHÈQUE DU GRAND SÉMINAIRE D'ANNECY
Bibliothèque remarquable par l'ampleur et l'état de conservation des ouvrages présents légués par des ecclésiastiques, la beauté du mobilier. L'inventaire des ouvrages est en cours.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SAVOIE
_ Tabellion d'Ancien Régime série 2 C
Présence d'un index des actes notariés dans la plupart des registres.
_ Tabellion sarde (1815-1860) série 1 à 11 FS
Peu de documents concernant des livres d'ecclésiastiques.
_ Mandements d'évêques du XIXe siècle
Exemple : mandements de l'évêque de Tarentaise, Mgr Antoine Martinet du 15 juillet 1826, conseillant des livres à connaître à son clergé.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE CHAMBÉRY MÉDIATHÈQUE DE CHAMBÉRY
Legs de livres au Grand séminaire de Chambéry par des ecclésiastiques, avec la mention d'ex-libris permettant de retrouver l'origine des ouvrages et la date de la donation. Les listes d'ouvrages ne correspondent donc pas à la totalité des bibliothèques de leurs propriétaires, mais à une partie. Cependant elles donnent des indications de leurs lectures et de leur souci de transmettre des livres.
Série SEM P ou SEM G
Pour connaître les bibliothèques possédées par les ecclésiastiques du début du XIXe siècle, il faut analyser le tabellion sarde qui est très indigent sur ce sujet. On doit alors se rabattre sur les legs de livres faits par les hommes d'Église au séminaire de Chambéry. Mais, en ayant conscience de la limite de cette source : ces livres ne constituent en général qu'une infine part de la bibliothèque du donateur. Tous les ecclésiastiques donateurs n'ont pas été cités, car quelquefois le legs ne correspond qu'à deux ouvrages. Les livres continuent naturellement à circuler après la mort de leur propriétaire et sont remis dans le circuit de cette véritable économie de la connaissance qui se diffuse vers les fidèles par le biais de pasteurs bien formés. Un des intérêts de cette énumération de livres réside dans la présence d'ex-libris évoquant le propriétaire précédent de l'ouvrage par exemple ou des événements de la vie quotidienne, comme un tremblement de terre qui s'est déroulé en 1774 à Moûtiers, en Tarentaise le 17 septembre, suivi de deux répliques en octobre, relevées par le révérend Jean-Baptiste Martin, alors prêtre de Queige. À l'opposé de ce legs peu important, on trouve la bibliothèque de Mgr André Charvaz, évêque de Pignerol, puis de Gênes en Italie, décédé en , qui comprend cinq cent quatre-vingt livres identifiés et d'autres nombreux imprimés.

ARCHIVES DIOCÉSAINES DE MOUTIERS
_ Papiers de quelques curés ou chanoines série 4 Z

ARCHIVES DU CHAPITRE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
_ Dossier n° 105 Inventaire des meubles et objets divers du chanoine Tronel, 15 juin 1678.

ARCHIVIO DI STATO TORINO
_ Correspondance des évêques avec les autorités politiques
_ Lettres des évêques envoyées aux autorités pontificales et réponses de celles-ci

ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

_ Correspondance des évêques avec des théologiens protestants
_ Correspondance de curés avec leur évêque

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU LIVRE ET HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

Bibliothèque nationale de France. Le Catalogue Collectif de France (CCFR). www.bnf.fr

AGOSTINO Marc, CADIHON François, MOISSET Jean-Pierre, SUIRE Eric (s.d.r.), *Les Religions et l'information, XVIe-XXIe siècles,* Actes du colloque de Bordeaux, 3-4 décembre 2009, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, 390 p.

ALLEGRA, Luciano. *Richerche sulla cultura del clero in Piemonte. Le biblioteche parrochiali nell'arcidiocesi di Torino sec. XVII-XVIII*, Turin, Deputazione di Storia Patria, 1978 (Biblioteca di storia italiana recente, nuova serie ; 17).

ARNOUL Elisabeth, BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (s.d.r.), *Les Ecrits de for privé en Europe du Moyen Age à l'époque moderne. Enquêtes, analyses, publications.* Actes du colloque de Paris, décembre 2006, Paris, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010, 658 p.

ASTOUL Guy, *Les Chemins du savoir en Quercy et Rouergue à l'époque moderne,* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, 392 p.

BAECQUE Antoine de, MELONIO Françoise, *Lumières et liberté. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, t. III de l'*Histoire culturelle de la France*, Paris, éd. du Seuil, 1998, 312 p.

BARBIER Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Paris, A. Colin, 3e édition, 2012, 352 p.

BARBIER Frédéric, *Trois cent ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault (l676-1830)*, Genève, Droz, 1979, 529 p.

BARBIER Frédéric, JURATIC Sabine, VARRY Dominique (s.d.r.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie XVIe-XIXe siècles*, Klincksieck, 1996, 656 p.

BARBIER Frédéric, MONOK Istvan (s.d.r.), *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseau du livre, réseaux de lecteurs, XVe-XXe siècle*, Actes du colloque international de Leipzig (Université de Leipzig Zentrum für höhere Studien), ¨Netzwerkedes Buchwesens : die Konstruktion Europas vom 15. bis zum 20.Jh, Orszagos Széchényi Könyvtar, Budapest, 2008.

BARBIER Frédéric, PARENT-CHARON Annie, DUPUIGRENET DESROUSSILLES François, JOLLY Claude, VARRY Dominique, *Le Livre et l'Historien,* Etudes offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin, Genève, Droz, 1997, 817 p.

BARBIER Frédéric (s.d.r.), *Paris capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen-Age au XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 339 p.

BARDET Jean-Pierre, CASSAN Michel, RUGGIU François-Joseph (s.d.r.), *Les Ecrits de for privé. Objets matériels, objets édités*, Presses Universitaires de Limoges, 2007, 348 p.

BERGER Muriel, *Les Bibliothèques monastiques à Lyon sous l'Ancien Régime : exemple des Grands Carmes des Terreaux, des Récollets et des Cordeliers de l'Observance*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), Université Lyon II, 2000.

BERLAN Hélène, KIRSCHLEGER Pierre-Yves, FOUILLERON Joël, MICHEL Henri (s.d.r.), *L'Anticléricalisme de la fin du XVe siècle au début du XXe siècle. Discours, images et militances*, Paris, Michel Houdiard, 2011, 286 p.

BLASSELLE Bruno, *A pleines pages. Histoire du livre*, Paris, Gallimard, 1997, 160 p.

BOCQUIN Eric, *Imprimerie, imprimeurs et imprimés en Savoie (1800-1880)*, Mémoire de maîtrise, Christian Sorrel (s.d.r.), Université de Savoie, 2002, 1 vol., 228 p.

BODECKER Hans Erich, CHAIX Gérald, VEIT Patrice (s.d.r.), Le livre religieux et ses pratiques: Etudes sur l'histoire du livre religieux en Allemagne et en france à l'époque moderne_*Der Umgang mit dem religiösen Buch. Le livre religieux et ses pratiques. Studieren zur Geschichte des religiösen Buches in Deutschland und Frankreich in der frühen Neuzeit*, Göttingen, Veröffentlichungen des MaxPlanck-Instituts für Geschichte 101, Vandehoeck & Ruprecht, 1991, 415 p.

BODECKER Hans Erich (s.d.r.), *Histoire du livre, nouvelles orientations*. Actes du colloque des 6 et 7 septembre 1990, Paris, IMEC, 1995.

BOLLEME Geneviève, EHRARD Jean, FURET François, ROCHE Daniel, ROGER Jacques (s.d.r.), *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, Paris-La Haye, Mouton et Cie, 1965, 2 vol., 238 p.

BONNANT Georges, *Le livre genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Droz, 1999, 362 p.

BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, Paris, Hachette, 1998, 189 p.

BONZON Anne, « Les curés médiateurs sociaux dans la France du XVIIIe siècle *», R.H.E.F.*, 2011, janvier-juin, t. 97, n° 238.

BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Brunet, 1810, 3 vol., in-8.

CAILLET Robert, *Un prélat bibliophile et philanthrope : Monseigneur d'Inguimbert, archevêque, évêque de Carpentras (1683-1757)*, Lyon, Audin, 1952.

CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (s.d.r.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, 526 p.

CHARTIER Roger, COMPERE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *L'Education en France du XVIe au XVIIIe siècle,* Paris, CDU-SEDES, 1976.

CHARTIER Roger (s.d.r.), *Pratiques de la lecture*, Paris-Marseille, Rivages, 1985, 285 p.

CHARTIER Roger (s.d.r.), *Lectures et Lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1989, 370 p.

CHARTIER Roger (s.d.r.), *Les usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987, 446 p.

CHARTIER Roger « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire du livre*, 1971, pp. 77-108.

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (s.d.r.), *Histoire de l'édition française*, t. II**,** *Le Livre triomphant (1660-1830)*, Paris, Promodis, 1984, 653 p.

CHARTIER Roger (s.d.r.), *Histoire de la lecture. Nouvelles orientations,* Actes du colloque tenu à Paris les 29 et 30 janvier 1993, Paris, IMEC, 1995.

CHENU Armand, *La lecture au siècle des Lumières. L'exemple de Grasse de 1740 à 1790*, Mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1998.

CHEVALIER Maxime, *Lectura y lectores en la Espanna del siglo XVI y XVIII*, Madrid, Turner, 1976.

COMPERE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, « Les Collèges français (XVIe-XVIIIe siècles) », Répertoire. France du Midi, Paris, *I.N.R.P.*, C.N.R.S., 1984-2002, 761 p.

DARNTON Robert, *Bohême littéraire et Révolution, le monde des livres au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1983, 208 p.

DARNTON Robert, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Mayenne, Ed. Odile Jacob, 1992, 303 p.

DEMERSON Guy (s.d.r.), *Livres populaires au XVIe siècle. Répertoire sud-est de la France,* Paris, Ed. du CNRS, 1986, 400 p.

DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum (1600-1996)*, Université de Sherbrooke, Montréal Médiaspaul, Paris DROZ, 2002, 980 p.

DELUMEAU Jean, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, Noelle Clio, PUF, 1971.

DOMPNIER Bernard et FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène (s.d.r.), *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne,* Actes du colloque de Marseille, 2-3 avril 1997, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2000, 296 p.

DUFOUR Auguste, RABUT François*, L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XVe au XIXe siècle*, Chambéry, A. Bottero, 1877, 415 p.

Eglises, société, éducation à l'époque moderne. La transformation des collèges aux XVIIe et XVIIIe siècles, Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens. Colloque international d'Angers, septembre 1995, Pons, Ed. Don Bosco, 1996, pp. 61-84.

EISENSTEIN Elisabeth, *La Révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers Temps modernes*, Paris, La Découverte, 1991, 354 p.

ENGELSUNG Rudolf, *Der Bürger als Leser. Lesergeschichte in Deutschland (1500-1800)*, Stuttgart, 1974.

FONTAINE Laurence, *Histoire du colportage en Europe (XVe-XIXe siècles)*, Paris, Albin Michel, 1993, 336 p.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-hélène, « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 2000, t. 86, n°217, pp. 493-512.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-hélène, « Les livres témoins du dialogue entre jansénisme et protestantisme ? L'exemple de la bibliothèque de Charles-Joachim Colbert de Croissy », *Port-Royal et les protestants, Chroniques de Port-Royal,* Paris, 1988, pp. 277-302.

GILMONT Jean-François, *La Réforme et le livre. L'Europe de l'imprimé (1517-1570)*, Paris, Cerf, 1590, 533 p.

GRAILLES Bénédicte, MARCILLOUX Patrice, NEVEU Valérie, SARRAZIN Véronique (s.d.r.), *Classer les archives et les bibliothèques. Mise en ordre et raisons classificatoires,* Presses Universitaires de Rennes, 2015, 246 p.

GRELL Chantal, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France d'Ancien Régime (1654-1715)*, Paris, Nathan, 2000, 304 p.

GROSPERRIN Bernard, « La formation du réseau des collèges de Savoie (XVIe-XVIIIe siècles) », *Cahiers de civilisation alpine*, 1987, n°6, p. 65-76.

GROSPERRIN Bernard, *Les Petites Ecoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France Université, 1984, 175 p.

HENRYOT Fabienne, *Livres, bibliothèques et lecture dans les couvents mendiants, Lorraine, XVIe-XVIIIe siècle*, Genève, Droz, 2013, 562 p.

HENRYOT Fabienne (s.d.r.), *L'Historien face au manuscrit : du parchemin à la bibliothèque numérique*, Actes de la IIIe Université d'hiver de Saint-Michel, 28-29 octobre 2010, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de louvain, 2012.

Histoire des bibliothèques françaises, t.2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, JOLLY Claude (s.d.r.), Paris, Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1988, 547 p.

Histoire des bibliothèques françaises, t. 3, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle (1789-1714)*, Dominique VARRY (s.d.r.), Paris, Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1991, 671 p.

JULIA Dominique, *L'éducation des ecclésiastiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Problèmes d'histoire de l'éducation,* coll. Ecole Française de Rome, n° 104, 1988, pp. 141-205.

KNITTEL Fabien, *De la bibliothèque aux champs. Le travail d'agronome de Louis Poirot de Valcourt (1771-1855)*, Presses Universitaires de Nancy, Editions Universitaires de Lorraine, 2016, 124 p.

KUPIEC Anne, *Le Livre-sauveur. La question du livre sous la Révolution française (1789-1799)*, Paris, Editions, Kimé, 1998, 250 p.

LASSERE Madeleine, *Victorine Monniot ou l'éducation des jeunes filles au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, 178 p.

LEBRUN François, VENARD Marc, QUENIART Jean, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation (1480-1789)*, t.2, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 669 p.

LEVER Maurice, *Le Roman français au XVIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, 277 p.

LEVER Maurice*, Romanciers du Grand siècle, Paris, Fayard, 1996, 308 p.*

LUSEBRINK Hans-Jürgen (s.d.r.), *Colportage et lectures populaires : imprimés de large circulation en Europe, XVe –XVIe siècles,* Paris, IMEC, 1996. *Culture écrite et orale. L'ordre des livres (XIVe-XVIIIe siècle),* Paris, Albin Michel, 1996, 169 p.

MAES Bruno, « La littérature de pèlerinage au XVIIe siècle, médiatrice des normes tridentines », dans *La fabrique de la norme. Lieux et modes de production des normes du Moyen Age et à l'époque moderne*, BEAULANDE –BARRAUD Véronique, CLAUSTRE Julie, MARMURSZTEJN Elsa (s.d.r.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 207-222.

MAES Bruno, « Partir ailleurs pour revenir autre : les voyages de dévotion à travers les livrets de pélerinage alsaciens (XVIIe-XVIIIe siècles) », dans *Les Formes du voyage. Approches interdisciplinaires*, DINET Dominique, grandhomme Jean-Noël, LABOULAIS Isabelle (s.d.r.), 22-23 novembre 2007, Interuniversitaire de l'Est à Strasbourg, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, pp. 159-170.

MAISTRE Chantal et Gilbert, HEITZ Georges, *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVIe et XVIIIe siècles*, Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. XCVIII, 1992, 268 p.

MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, rééd. 1999, 2 vol., 1091 p.

MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987, 302 p.

MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (s.d.r.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, 4 vol.

MARTIN Henri-Jean, DELMAS Bruno, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Perrin, 1988, 518 p.

MARTIN Philippe, « Des livres de piété pour le Canada (1640-1850) », Etudes d'histoire religieuse (*Revue de la société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique*), 2010, pp. 5-26.

MARTIN Philippe, *Une religion des livres (1640-1850)*, Cerf, Histoire religieuse de la France n° 22, Paris, 2003, 622 p.

MARTIN Philippe, « Le livre de piété (vers 1640-vers 1850). Approche méthodologique et premières conclusions »*, Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 87, n° 218, janvier-juin 2010, pp. 135-149.

MASCUCH Michael, *Origins of the Individualist Self. Autobiography and Self-Identity in England (1591-1791)*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

MELANCON François, « Façonner et surveiller l'intime : lire en Nouvelle France », in *Discours et pratique de l'intime*, BRUNET Manon et GRONON Serge (s.d.r.), Québec, Institut québecois de recherche sur la culture, 193, pp.17- 45.

MELLOT Jean-Dominique, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-vers 1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Ecole des chartes, 1998, 816 p.

MESSINAT Paolo, « Una biblioteca per futuri vescovi : l'allestimento della biblioteca di Superga (1730-1733) ». *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, 1990, anno LXXXVIII, fasc. I, p. 1993-225.

MORNET Daniel, « Les enseignements des bibliothèques privées », *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* 1910, p. 449-496.

MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, PUR, 2007, 347 p.

NEVEU Bruno, *Érudition et religion aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Albin Michel, 1994.

NISARD Charles, *Histoire des livres populaires ou de la littérature de colportage*, Paris, Amyot, 1854, 620 p.

PARIAS Louis-Henri (s.d.r.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 4 vol.

PARMENTIER Isabelle (s.d.r.), *Livre, éducation et religion dans l'espace franco-belge XVe-XIXe siècles*. Actes de la Journée d'Etude de Namur, 29 février 2008, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2009, 162 p.

PETTEGREE Andrew, NELLES Paul, CONNER Philip (s.d.r.), *The Sixteenth-Century French Religious Book,* Aldershot, Ashgate, 2001, 366 p.

QUENIART Jean, *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIe siècle,* Paris, Klincksieck, 1969, 286 p.

QUENIART Jean, *Les Français et l'écrit XIIIe-XIXe siècles*, Paris, Hachette Supérieur, 1998, 250 p.

RAABE Mechthild, *Leser und Lektüre im 18. Jahrhundert. Die Ausleihbücher der HerzogAugust Bibliothek (1714-1799) Wolfenbüttel*, Munich, K.G. Saur, 1989, 591 p.

Revue d'histoire de l'Eglise de France, « Livres et culture du clergé à l'époque moderne », 1997, janvier-juin, t. 83.

RICHTER Noë, *La lecture et ses institutions. La lecture populaire (1700-1918),* Le Mans, Plein Chant, Bibliothèque de l'université du Maine, 1987, 302 p.

ROCHE Daniel*, Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, 394 p.

ROCHE Daniel, *Un savant et sa bibliothèque au XVIIIe siècle*, Dix huitième siècle 1969, *n° 1, p. 47*.

ROCHE Daniel*, Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, Paris, 1978, rééd. 1989, 2 t.

ROCHE Daniel, PERRONE Vicenzo (s.d.r.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, 637 p.

SAVART Claude, *Les Catholiques en France au XIXe siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, Beauchesne, 1985, 718 p.

SCHENDA Rudolf, Volk ohne Buch. *Studieren zur Sozialgeschichte der populären Lesestoffe (1770-1910),* Francfort-sur-le-Main, Vittorio Klestermann, 1970.

SIMIZ Stefano (s.d.r.), *La Parole publique en ville, des Réformes à la Révolution*, Actes du colloque de Nancy, 3-4 mars 2011, Villenuve d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, 282 p.

SORDET Yann, *L'Amour des livres au siècle des Lumières*, *Pierre Adamoli et ses collections*, Paris Ecole nationale des chartes, 2001.

SORREL Christian (s.d.r.), *Éducation et Religion, 18e-20e siècles*, 13e Université d'été d'histoire religieuse, Paris, 10-13 juillet 2004, Éditions de l'Université de Savoie, 2006, 328 p.

SPUFORD Margaret, *Small Books and Pleasant Histories.Popular fictio an its readership in Seventeeth-century England,* Londres, Methuen and C° Ltd., 1981, 275 p.

STREET Brian V., *Literacy in Theory and Practice*, Cambridge, 1984, 243 p.

SUIRE Eric, « Le livre hagiographique à l'époque moderne. Usages et transgressions", Modes de lecture, appropriations-Lektüremodi, Aneignungsweisen, atelier du projet ANR-DFG "Buchpraxis", Thomas KAUFMANN, Philippe MARTIN, Patrice VEIT (s.d.r.), Université de Nancy 2, 21-22 juin 2010.

TRENARD Louis*, Les Bibliothèques au XVIIIe siècle,* Bordeaux, Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1989,* 384 p.

DE VAISSIERE P., *Curés de campagne de l'Ancienne France*, Paris, 1934, 309 p.

VARRY Dominique, *Le monde lyonnais du livre au XVIIIe siècle*, un dossier d'habilitation soutenue devant l'Université, Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 1999, 170 p.

VARRY Dominique, BARBIER Frédéric, PARENT-CHARON Annie, DUPUIGRENET DES BROUSSILLES François, JOLLY Claude*, Le Livre et l'historien,* Etudes offertes au Professeur Henri-Jean Martin*,* Genève, Droz, 1997, 817 p.

VENARD Marc, « La culture des prêtres en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle) » in Maurizis Sangolli (éd.), *Pastori, pape e preti rabbini : la formazione del ministero di culto in Europa, secoli XVI-XIX*, Roma, 2005.

VENTRE Madeleine, *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime (1700-1789),* Paris-La Haye, Mouton et Cie, 1958, 288 p.

HISTOIRE RELIGIEUSE ET HISTOIRE DES MENTALITÉS

AOUN Marc et TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie (s.d.r.), *Conciles provinciaux et synodes diocésains, du Concile de Trente à la Révolution française. Défis ecclésiaux et enjeux politiques ?* Actes du colloque de Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, 416 p.

ARMOGATHE Jean-Robert, *Le Quiétisme*, Paris, PUF, 1973, 128 p.

ARMOGATHE Jean-Robert et HILAIRE Yves-Marie (s.d.r.)*, Histoire générale du christianisme, t. 2. Du 16e siècle à nos jours,* Paris, P.U.F., 2010, 1317 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières (1715-1789)*, dans *Histoire de la France*, Joël CORNETTE (s.d.r.), Paris, Belin, 2011, 836 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves. *L'Europe des Lumières*. Paris, PUF, 2004 (Que sais-je ? n° 3715).

BELY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 1410 p.

BERGAMO Mino, *L'Anatomie de l'âme de François de Sales à Fénelon*, Grenoble, Jérôme Million, 1994, 208 p.

BETHOUART Bruno (s.d.r.), *La Transmission religieuse, entre continuité et rupture*, Actes de la XXe Université d'été du Carrefour d'Histoire religieuse, Montauban, 9-12 juillet 2011, Boulogne-sur-mer, Cahiers du Littoral, 2012.

BETHOUART Bruno et LANDRON Olivier (s.d.r.), *Religions en fêtes. Rites et liturgies*, Actes du XXIe Carrefour d'Histoire Religieuse, Angers, 6-8 juillet 2012, Dunkerque, Université de la Côte d'Opale (Les Cahiers du Littoral, 2-12), 2013.

BLET Pierre, *Le Clergé du Grand Siècle en ses assemblées (1615-1715),* Paris, Cerf, 1995, 529 p.

BORDES Hélène, HENNEQUIN Jacques, *L' « Univers » salésien. Saint François de Sales hier et aujourd'hui*, Metz, Centre de recherche Michel Baude, Littérature et spiritualité, 1994.

BOUDON Jacques-Olivier, *L'Episcopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Paris, Cerf, 1996, 589 p.

BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, Bloud et Gay, 1916-1936, 11 vol., 698, 604 et 411 p.

BROUTIN Paul, *La Réforme pastorale en France au XVIIe siècle*. Recherches sur la tradition pastorale après le Concile de Trente, Paris-Tournai, Desclée de Brouwer, 1956, 2 vol., 567 p.

BRULIN Monique, *Le Verbe et la Voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVIIe siècle*, Paris, Beauchesne, 1998, 506 p.

BRUNET Serge, *Les Prêtres des campagnes de la France au XVIIe siècle : la grande mutation, Dix-septième siècle,* 2007/1, n° 234, pp. 49-82.

BUSSON Henri, *La Religion des classiques (1660-1685)*, Paris, PUF, 1948, 476 p.

BÜTTGEN Philippe et DUHAMELLE Christophe (s.d.r.), *Religion ou confession, histoires religieuses croisées. Un bilan franco-allemand à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Actes du colloque de Göttingen, 27-30 septembre 2006, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, 612 p.

CABIE Robert, *Histoire de la messe des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1990, 143 p.

CAIRE-JABINET Marie-Paule, *Histoire des religions en France (16e-20e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2000, 191 p.

CERTEAU Michel de, « Du système religieux à l'éthique des Lumières (17e-18e s). La formalité des pratiques », in *La societa religiosa nell'età moderna. Attidel Convegno studi di storia sociale e religiosa Capaccio-Paestum*, 1972, Naples, 1973.

CESTARO Antonio, « La ricerca storico religiosa nel Sud », in *La Società religiosa nell'eta moderna*, Naples, 1978.

Les Catholiques libéraux au XIXe siècle, Actes du colloque de Grenoble de 1971, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 595 p.

CHAIX Gérald (s.d.r.), *Le Diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs en France, XVe-XXe siècle*, Actes du colloque de Blois, 13-17 novembre 1997, Paris, Cerf, 2002.

CHÂTELLIER Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, 315 p.

CHÂTELLIER Louis, LANGLOIS Claude, WILLAIME Jean-Paul (s.d.r.), *Lumières, religions, laïcité*. Actes du colloque de Nancy, octobre 2005, Paris, Riveneuve éditions, 2009, 282 p.

CHÂTELLIER Louis, MARTIN Philippe (s.d.r.), « La Prière dans le christianisme moderne », Paris, PUF, *Revue de l'histoire des religions*, t. CCXVII, fascicule 3, juillet-sept. 2000.

CHÂTELLIER Louis, *La Religion des pauvres. Les missions rurales en Europe et la formation du catholicisme moderne XVIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1993, 352 p.

CHIOVARO Francesco, DELUMEAU Jean, MANDOUZE André, PLONGERON Bernard (s.d.r.), *Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, Paris, Hachette, 1986-1988, 11 vol.

CHOLVY Gérard, *La Religion en France de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1991, 245 p.

CHOLVY Gérard, HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine (1800-1880)*, Toulouse, Privat, 1990, 457 p.

La Conversion au XVIIe siècle, Actes du 12e colloque de Marseille de janvier 1982, Marseille, publications de CMR17, 1983, 444 p.

COTTRET Bernard, *Le Christ des Lumières. Jésus de Newton à Voltaire (1660-1760)*, Paris, Cerf, 1990, 190 p.

COTTRET Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières (1715-1792)*, Paris, Armand Colin, 2002, 254 p.

COTTRET Monique, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 432 p.

DARRICAU Raymond, *Histoire de la spiritualité,* Paris, PUF, 1991, 127 p.

DELUMEAU Jean, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire,* Paris, Nouvelle Clio, 1971, 368 p.

DELUMEAU Jean (s.d.r.), *Histoire vécue du peuple chrétien,* Toulouse, Privat, 1979, 2 vol., 461 et 481 p.

DELUMEAU Jean, *Le Péché et la Peur. La culpabilisation en Occident (XIIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Fayard, 1983, 741 p.

DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois,* Paris, Fayard, 1989, 661 p.

DELUMEAU Jean, *L'Aveu et le Pardon. Les difficultés de la confession XIIIe-XVIIIe siècle,* Paris, Fayard, 1990, 194 p.

DEREGNAUCOURT Gilles, POTON Didier, *La Vie religieuse en France aux XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris-Gap, Ophrys, 1994, 309 p.

DHOTEL Jean-Claude, *Les Origines du catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France,* Paris, Aubier, coll. « Théologie », n° 71, 1967, 471 p.

DINET Dominique et DINET-LECOMTE Marie-Claude, *Les jansénistes au XVIIIe siècle*.

DOMPNIER Bernard, *Le Venin et l'Hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVIIe siècle,* Paris, Le Centurion, 1985, 277 p.

DOMPNIER Bernanrd, *Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVIIe et XVIIIe siècles,* Saint-Etienne, Publication de l'université de Saint-Etienne, 1993, 340 p.

DOMPNIER Bernard, (s.d.r.), *La Circulation des dévotions,* n° 12 de Siècles. Cahiers du centre d'histoire « Espaces et cultures », Université Blaise- Pascal, Clermont-Ferrand-II, 2000, 152 p.

DOMPNIER Bernard et VISMARA Paula (s.d.r.), *Confréries et dévotions dans la catholicité romaine, XVe-XIXe siècles*, Actes du colloque de Rome, 27-29 octobre 2003, Rome, Ecole Française de Rome n°393, 2008, 442 p.

DUBOIS Alexandre*, Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle,* Villeneuve d'Asq, Presses Universitaire du Septentrion, 1997, 192 p.

DUCHESNE Jean (s.d.r.), *Histoire chrétienne de la littérature. L'esprit des lettres de l'Antiquité à nos jours,* Paris, Flammarion, 1996, 1170 p.

DUMONT Bruno, SARREL Christian (s.d.r.), Le Catholicisme en chantiers, France, XIXe-XXe siècles, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 288 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Les Débuts du catholicisme social en France (1822-1871),* Paris, PUF, 1951, 788 p.

FORCLAZ Bertrand (s.d.r.), *L'Expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Actes du colloque de Neuchâtel, 8-9 octobre 2010, Alphil, 2013.

GOMIS Stéphane (s.d.r.), *Les Evêques des Lumières. Administrateurs, pasteurs, prédicateurs.* Clermont-Ferrand. Presses universitaires Blaise-Pascal, Histoires croisées, 2016, 162 p.

GOUJARD Philippe, *L'Europe catholique au XVIIIe siècle entre intégrisme et laïcisation*, Rennes, P.U. de Rennes, 2004, 280 p.

GRECO Giovani), « Fra disciplina e sacerdozio : il clero secolare nella storia italiana » in *Mario Rosa (dir.), Clero e società nell'Italia moderna,* Rome, 1992, pp. 98-113.

GUERBER Jean, *Le Ralliement du clergé français à la morale liguorienne, l'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Rome, Université gregoriana, 1973, 378 p.

GUIBERT Joseph de, *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus. Esquisse historique, Rome, Institutum historicum*, 1953, 659 p.

GUSDORF Georges, *Dieu, la nature et l'homme au siècle des Lumières,* Paris, Payot, 1972, 535 p.

GUTTON Jean-Pierre, *La Sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1979, 294 p.

HAZARD Paul, *La Crise de la conscience européenne (1680-1715*), Paris, Fayard, rééd. 1989, 456 p.

HAZARD Paul, *La Pensée européenne au XVIIIe siècle. De Montesquieu à Lessing,* Paris, Fayard, rééd. 1993, 469 p.

Histoire spirituelle de la France. Spiritualité du catholicisme en France et dans les pays de langue française des origines à 1914, Paris, Beauchesne, 1964, 398 p.

Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau, Paris, Fayard, 1997, 724 p.

HILDESHEIMER Françoise, *Le jansénisme en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1991, 220 p.

HOURS Bernard, *L'Eglise et la vie religieuse sous l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, 384 p.

HOURS Bernard, *L'Eglise et la vie religieuse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, 2000, 384 p.

JONARD N., *L'Italie des Lumières : histoire, société et culture du XVIIIe italien*, Paris, Champion, 1996, 294 p.

JULIA Dominique, « Déchristianisation ou mutation ? L'exemple du Bassin parisien au XVIIIe siècle », in *Croyances, pouvoirs et sociétés*. Etudes offertes à Louis Pérouas, Treignac, 1998, pp. 185-239.

JULIA Dominique, « La Formation du clergé dans l'espace catholique occidental, XVIe-XVIIIe siècle, dans Maurizio Sangalli (éd.), *Pastori, pope e preti rabbini : la formazione del ministero di culto in Europa secoli XVI-XVIII*, Rome, 2005, pp.23-65.

JULIA Dominique, « Le Prêtre au XVIIIe siècle, la théologie et les institutions », *Recherches de science religieuse*, t. 58, 1970, pp. 521-534.

Les Intermédiaires culturels, Actes du colloque du Centre méridional d'histoire sociale, des mentalités et des cultures de 1978, Aix-Paris, Publications, université de Provence, Librairie Honoré Champion, 1981, 682 p.

KRUMENACKER Yves, *L'Ecole française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf, 1998, 660 p.

KRUMENACKER Yves, THIROIN Laurent, *Les Ecoles de la pensée religieuse à l'époque moderne*, coll. Chrétiens et Sociétés. *Documents et mémoires n° 5*, Lyon, RESEA-LARHRA, UMR 190, 2006, 208 p.

KRUMENACKER Yves, DEREGNAUCOURT Gilles, MARTIN Philippe, MEYER Frédéric, *Dorsale catholique, Jansénisme, Dévotions : XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Riveneuve, 2014, 467 p.

LAGREE Michel, *Aspects de la vie religieuse en Ille-et-Vilaine (1815-1848)*, Paris, Klincksieck, 1977, 494 p.

LAGREE Michel (s.d.r.), *Les Parlers de la foi. Religion et langues régionales,* Rennes, PUR, 1995, 162 p.

LAJEUNIE Etienne, *Saint-François de Sales et l'esprit salésien,* Paris, Ed. du Seuil, 1962.

LANGLOIS Claude, *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale*, Paris, Ed. du Cerf, 1984.

LATREILLE André, *Histoire du catholicisme en France*, Spes, 1962, 3 vol.

LAUNAY (Marcel), *Le Bon prêtre. Le clergé rural au XIXe siècle*, Aubier, Saint-Amand-Montrond, 1986, 326 p.

LE GOFF Jacques, REMOND René (s.d.r.), *Histoire de la France religieuse,* Paris, Ed. du Seuil, 1988-1991, t.II et t.III.

LEBRUN François (s.d.r.), *Histoire des catholiques en France du XVe siècle à nos jours,* Toulouse, Privat, 1980.

LEFEBVRE Philippe, *Les Pouvoirs de la parole. L'Eglise et Rousseau (1762-1848)*, Paris, Cerf, 1992.

LE GOFF Jacques, REMOND René (s.d.r.), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Ed. du Seuil, 1988-1991, t. II et t. II I.

LE MAITRE Nicole, *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, 253 p.

LEROU Paule, PLONGERON Bernard, DARTEVELLE Raymond, *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire 1720-1820. Mentalités et spiritualités*, Paris, Brepols / CNRS, 1989, 777p.

Les Missions intérieures en France et en Italie du XVIe au XXe siècle, Actes du colloque de Chambéry (18-20 mars 1999), SORREL Christian et MEYER Frédéric (s.d.r.), Bibliothèques des Etudes Savoyennes, t. VIII, Institut d'études savoisiennes. Université de Savoie, La Ravoire, 2001, 499 p.

LOUPES Philippe, *La vie religieuse en France au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1993.

LOURS Mathieu, *L'Eclaircissement des églises parisiennes aux XVIIe et XVIIIe siècles,* Mémoire de maîtrise, Université Paris I, Nicole Lemaitre (s.d.r.), 1995.

LURDES COREIRA FERNANDES Maria, *Espelhos, Cartas et Guias Casamento e Espiritualidade ba Pebibsula Iberica (450-1700)*, Porto, Instituto de Cultura Portuguesa, 1995.

MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à de la cause de la nation : le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, 1998, 710 p.

Mc MANNERS John, *Church and Society in Eighteenth-Century in France*, vol. I : *The Clerical Establishment and its Social Ramifications*. Vol II : *The Religion of the People and the Polities of Religion.* Oxford, Clarendon Press, 1998, XVII-817 et XIV - 846 p.

MAUZI Robert, *L'Idée de bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIIIe siècle de Montesquieu à Lessing,* Paris, Armand Colin, 1961, 728 p.

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, VAUCHEZ André, VENARD Marc (s.d.r.), *Histoire du christianisme,* Desclée (t. VIII paru en 1992 pour la période 1530-1630 ; t. IX paru en 1997 pour la période 1630-1750 ; t. X paru en 1997 pour la période 1750-1840).

MENSION-RIGAU Eric, *L'Enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XIXe siècle*, Paris, Rivage, 1990, 319 p.

MOULINET Daniel, *Sources et méthodes en histoire religieuse*, Lyon, Postfac 63, 2000.

ORCIBAL Jean, *La Spiritualité de Saint-Cyran, avec ses écrits de piété inédits,* Paris, Vrin, 1962, 544 p.

PAUL Christophe, *1789, les prêtres dans la Révolution*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 1986, 284 p.

PERONNET Michel, *Les Evêques de l'ancienne France,* Lille, Atelier de Reproduction des thèses, Université Lille III, 1977.

PIERRARD Pierre*, Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours,* Paris, Plon 1986, 337 p.

PLONGERON Bernard, *Le prêtre français au XIXe siècle,* Paris, Hachette, 1974, 284 p.

PLONGERON Bernard, *Le prêtre français du concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, 1986.

PLONGERON Bernard (s.d.r.), « Les Défis de la modernité », in *Histoire du christianisme*, t. 10, Paris, pp. 179-215 et 247-287.

PLONGERON (Bernard), *La Vie quotidienne du clergé français au XVIIIe siècle*, Paris, 1974.

PLONGERON Bernard et Paule LEROU, *La Piété populaire en France,* Paris, Cerf, 1984, 232 p.

PLONGERON Bernard (s.d.r.), *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualités, dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820),* Turnhout, Brepols, 1988, 778 p.

Pratiques de la confession des Pères du désert à Vatican II, Groupe de la Bussière, Paris, Cerf, 1983, 298 p.

QUANTIN Jean-Louis, *Le rigorisme chrétien*, Paris, Cerf, 2001, 163 p.

QUANTIN Jean-Louis, « Le rigorisme : sur le basculement de la théologie morale catholique au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2003, t. 89, n° 222, pp. 23-43.

QUIENART Jean, *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle,* Paris, Hachette, 1978, 358 p.

Revue d'histoire de l'Eglise de France, *«* Un siècle d'histoire du christianisme en France, Bilan historiographiques et perspectives *»,* 2000, juillet-décembre, t. 86.

ROUILLARD Philippe, *Histoire de la pénitence des origines à nos jours,* Paris, Cerf, 1996, 210 p.

SAUGNIEUX Joël (s.d.r.), *Foi et Lumières dans l'Espagne du XVIIIe siècle*, Lyon, 1985.

SAUPIN Guy, *La France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, 238 p.

SAVART Claude, « La Spiritualité des laïques en France au XVIIe siècle *»,* numéro de la *revue XVIIe siècle*, 1964, n° 62-63, pp. 3-132.

SAVART Claude, *Les Catholiques en France au XIXe siècle. Le témoignage du livre religieux,* Paris, Beauchesne, 1985, 718 p.

SIMIZ Stefano, *Prédication et prédicateurs en ville, XVIe-XVIIIe siècles*, Presses Universitaires du Septentrion, 2015, 354 p.

SIMON-SANDRAS Rosie, *Les curés à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, P.U.F., 1988, 143 p.

SUIRE Eric, MAZOUER Charles et LOPEZ Denis, *La Religion des élites au XVIIe siècle*. Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVIIe siècle européen et le C.A.H.M.C., 30 nov.-2 déc. 2006, Tübingen, Gunter Narr Verlag, coll. « Biblio17 », 2008, n°175, 418 p.

TACKETT Timothy, *La Révolution, l'Eglise, la France*, Paris, Cerf, 1986, 485 p.

TAVENEAUX René, *Jansénisme et réforme catholique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 210 p.

TAVENEAUX René, *Le Catholicisme dans la France classique,* Paris, SEDES, 1994, 2 vol., 576 p.

THOREY Lionel de, *Histoire de la messe de Grégoire le Grand à nos jours*, Paris, Perrin, 1994, 406 p.

Transmettre la foi : XVIe-XX siècles, Actes du 109e congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984, 456 p.

TIETZ Manfred, KAPP Volker (s.d.r.), *La Pensée religieuse dans la littérature et la civilisation du XVIIe siècle,* Actes du colloque de Bamberg de 1983, Paris-Seattle-Tübingen, 1984, 398 p.

VENARD Marc, « La culture des prêtres en France à l'époque moderne (XVIe- XVIIIe siècle), dans Maurizio Sangalli (ed.), *Pastori, pope et preti rabbini : la formazione del ministero di culto in Europa secoli XVI-XVIII*, Rome, 2005

VENARD Marc, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVIe siècle*, Cerf, Paris, 2000, 290 p.

WALCH Agnès, « La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français (XVIe-XXe siècle) » dans *Histoire Economie Société*, vol. 21, n°2, pp.145-160, Paris, Sedes, 2002, 556 p.

HISTOIRE DE LA SAVOIE

BERGERI Jean-Paul, *Histoire de Moûtiers*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2007, 504 p.

BOUVERAT Dominique, *Villes et bourgs en Savoie de la Réforme à la Révolution*, Thèse Université Lyon 2, Olivier Zeller (s.d.r.), 2013.

DEVOS Roger, GROSPERRIN Bernard, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes Ouest-France Editions, vol. 3, 1985, 566 p.

DEVOS Roger et JOISTEN Charles, *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIXe siècle : l'enquête de Mgr Rendu*, Annecy, Académie salésienne et Grenoble, Musée dauphinois, 1978, 502 p., Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne, t. LXXXVII et LXXXVIII. Documents d'ethnologie régionale, 6.

GAL Stéphane et PERILLAT Laurent (s.d.r.), *La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification XVe-XIXe siècle*, Actes du 4e colloque des Sabaudian Studies. Chambéry, Editions de l'Université de Savoie, vol. 32, 2015, 440 p.

GUICHONNET Paul (s.d.r.), *Histoire d'Annecy*, Toulouse, Privat, 1987, 332 p.

GUICHONNET Paul (dir.), *Histoire de la Savoie*, Toulouse, 1973, 484 p.

GUICHONNET Paul, *Nouvelle histoire de la Savoie*, Toulouse, Privat, 1996, 367 p.

NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIIIe siècle : noblesse et bourgeoisie*, 2 vol. , Paris, 1978, 1244 p.

NICOLAS Jean et René, *La vie quotidienne en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2005, 399 p.

PALLUEL-GUILLARD André, SORREL Christian, RATTI Guido, FLEURY André, LOUP Jean, LEGUAY Jean-Pierre, *La Savoie de la Révolution à nos jours*, Rennes, Ouest-France Editions, vol. 4, 1986, 606 p.

SORREL Christian, *Histoire de Chambéry*, Toulouse, Privat, 1992, 328 p.

SORREL Christian (s.d.r.), *Histoire de la Savoie, Images et récits*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2006, 461 p.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA SAVOIE

BARBICHE Bernard, LANGLOIS Claude, VISMARA Paola (s.d.r.), *Pour Annecy et pour le monde. L'ordre de la Visitation (1610-2010)*, Actes du colloque d'Annecy, 1er-3 juin 2010, Annecy-Milan, Silvana Editoriale, 2011.

BAUD Henri (s.d.r.), *Histoire du diocèse de Genève-Annecy*. Paris, Beauchesne, 1985, 331 p. (Histoire des diocèses de France, 19).

BERGERI Jean-Paul, *Le haut-clergé tarin au XVIIIe siècle. Notables et notabilité dans les pays de Savoie*, actes du XXXIIe Congrès des sociétés savantes de Savoie, Moûtiers, 10-11 septembre 1988, Montmélian, 1990, pp. 117-124.

CANTARELLI Marie-Jeanne, *La bibliothèque de Mellarède*. Congrès des sociétés savantes de Savoie, Chambéry, 1972, pp. 85-87.

CHETAIL Joannès, « Un janséniste savoyard : l'abbé de Mellarède, comte du Bettonet », *cahiers d'histoire*, t. 14, 1969, pp. 77-92.

COLLOMBAT Michel « A la recherche d'une identité cléricale : la bibliothèque du révérend Pierre Léonard, curé de Gruffy dans le diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle », Identité et appartenance dans l'histoire du christianisme_Identita e appartenenza nella storia del cristianesimo, colloque de Chambéry, 2003 et Milan, 2005, L Fois, Giovann GRADO MERLO, Frédéric MEYER, Christian SORREL (s.d.r.), Milan, Edizioni Biblioteca Francescana, 2005, 418 p.

COLLOMBAT Michel, « La culture des prêtres du diocèse d'Annecy au XVIII^esiècle », *Montagnes dévotes ? Vie religieuse en Savoie du Nord XVIe-XXe siècles,* Journée d'études d'Histoire à Annecy, 29 avril 2009 aux Archives départementales de la Haute-Savoie, Université de Savoie et A.D.H.S.

COLLOMBAT Michel, *La vie quotidienne des curés de campagne dans le diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Bernard Grosperrin (s.d.r.), 1991, 248 p.

COLLOMBAT Michel, *L'enseignement élémentaire du XVIe à 1860 en Savoie*, Mémoire de DEA, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), Université Lyon 2, 1999, 198 p.

CORBOZ Christine, *Les visites pastorales en Maurienne au XVIIIe siècle*, mémoire de TER, Chambéry, 1975, 160 p.

DEGOURC Virginie, *Les visites pastorales de Mgr Conseil (1781-1782)*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Bernard Grosperrin (s.d.r.), 1992, 1 vol., 278 p.

DEVOS Roger, *Le Clergé rural du diocèse de Genève-Annecy sous l'épiscopat de Mgr de Rossillon de Bernex (1697-1734)*, Actes du Congrés des Sociétés Savantes de la province de Savoie, Moûtiers, 1964, Belley, 1966, pp. 111-134.

DEVOS Roger, « Pratiques et mentalités religieuses dans la Savoie du XVIII e siècle : la paroisse de Combloux », *Le monde alpin et rhodanien, 1977,* pp. 105-144.

DEVOS Roger, JOISTEN Charles, *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIXe siècle. L'enquête de Mgr Rendu*, Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, tomes LXXXVII-LXXXVIII, 1978, 502 p.

ELOY Christelle, *Le diocèse de Tarentaise (1825-1830),* mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Christian Sorrel (s.d.r.), 1996, 1 vol., 112 p.

EMPRIN, abbé Joseph, *Les seigneurs chanoines de Tarentaise (1605-1793)*, Mémoires et documents de l'Académie de Val d'Isère, 1905, 8e vol., 3e livr. , p. 335-373.

FONTAINE Valérie, *Les correspondances de Mgr Rossillon de Bernex, évêque et prince de Genève*, Mémoire de master 1, Université de Savoie, 2004, 276 p.

GENIN Henri, *Niveau de vie du clergé rural tarin dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, Actes du Congrés des Sociétés Savantes de la province de Savoie, Moûtiers, 1964, Belley, 1966, p. 135-152.

GROS, chanoine Adolphe, *Histoire du diocèse de Maurienne*, t.II, *Du XIVe siècle à la Révolution*, Chambéry, 1948, 374 p.

GROS Louis, *Le clergé de Maurienne pendant la Révolution, 1792-1802*, Chambéry, Imprimeries réunies, 1965, 123 p.

GROSPERRIN Bernard, *Les Petits Ecoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France, 1984, 175 p.

GROSPERRIN Bernard, *La Réforme catholique en Savoie*, n° 75 de l'Histoire en Savoie, 1984, 31 p.

Les échanges religieux entre l'Italie et la France 1760-1850. Regards croisés. Scambi religiosi tra Francia e Italia 1760-1850. Sguardi incrociati. Textes réunis par Frédéric MEYER et Sylvain MILBACH, Université de Savoie, Laboratoire L L S, Chambéry, 2010, 262 p.

GUILLERMIN François-M., *Vie de Mgr Rendu, évêque d'Annecy,* Paris, Douniol, 1867.

JONNARD Martine*, La religion populaire en Maurienne au début du 17e à la fin du 18e siècle,* Travail d'étude et de recherche préparé à l'Université de Savoie, 1981-1982, 240 p.

LAPERROUZAT Vanessa, *Les carrières ecclésiastiques dans le diocèse de Tarentaise au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1999, 162 p.

MAISONNEUVE Karine, *Le clergé du diocèse de Chambéry-Genève de 1801 à 1821*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, s.d.r. Christian Sorrel, 1996, 1 vol., 112 p.

MERMILLOD Gaspard, *Mgr Rendu, évêque d'Annecy au XIXe siècle, esquisse biographique*, Carouge, Jaquemot, 1859.

MEYER Frédéric, « Culture des clercs de montagne aux XVIIe-XVIIIe siècles », *La montagne : pouvoirs et conflitsde l'Antiquité au XXIe siècle*, Chambéry, Editions de l'université de Savoie, 2011, 350 p.

MEYER Frédéric, « La bourse des Pauvres Prêtres du diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 2007, t. 93, n°230, pp. 249-266.

MEYER Frédéric, « Les élites diocésaines en Savoie à la fin du XVIIe siècle », *Rives nord-méditerranéennes, Du lien politique au lien social : les élites*, 2009, pp. 173-189.

MEYER Frédéric, *La Foi des montagnes. Culture et religion dans la Savoie d'Ancien Régime*, Annecy, Académie salésienne, Mémoires et documents, t.121, 2014, 370 p.

MEYER Frédéric, *La Maison de l'évêque, Familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie-Bugey-Lyonnais-Dauphiné-Comtat Venaissin) de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008, 621 p.

MORICE Violette, *Les pratiques religieuses dans le diocèse d'Annecy à travers les visites pastorales du XVIIIe siècle*, Mémoire de master 1, Université de Savoie, 2006, 256 p.

PEDRANT Soizic, *Le séminaire d'Annecy (fin XVIIe-milieu du XVIIIe siècle) : fondation, organisation, vie et formation du clergé séculier*, Mémoire de master 1, Université de Savoie, 2005, 281 p.

PERRON F., *Les évêques d'Annecy,* Annesci n° 7*, 1859*, pp. 19-122.

PERRON E. et GRANCHAMP Georges, *Les évêques de Genève-Annecy de la Réforme à la fin du XIXe siècle (1536-1901),* Annesci n° 7, Société des Amis du Vieil Annecy, Gardet, 1959, 150 p.

PERTUISET Arnaud, *Mgr Biord, évêque du diocèse de Genève-Annecy : un prélat de frontière à la périphérie des Lumières (1754-1785)*, thèse dirigée par Frédéric Meyer, Université de Savoie, 2010.

PERTUISET Arnaud, *Mgr Biord, un évêque des Lumières (1764-1785)*, Mémoire de master 2, Université de Savoie, 2006, 129 p.

POVERO Chiara, *La frontiera religiosa e la frontiera politica : la geografia degli spazi religiosi e i confini politici nelle valli occidentali del Piemonte sabaudo (secoli XVII-XVIII), Lo spazio sabaudo : intersezioni, frontiere e confini in età moderna*, a cura di A. Raviola-Blythe, Milan, 2007, p. 207-250.

PRESSON Gilles, *Les paroisses du diocèse de Chambéry au XIXe siècle d'après les procès-verbaux des visites pastorales (1823-1873)*, mémoire de maîtrise, université de Savoie, Christian Sorrel (s.d.r.), 1992, 1 vol. , 208 p.

RAYSSAC Marie-Claude, « Les élèves du collège chappuisien (1792-1888) », *Revue savoisienne*, 1993, pp. 121-139.

REBORD Charles-Marie, *Grand séminaire du diocèse de Genève, Chambery, Annecy, (1564-1914)*, Annecy, 1924.

RIBOTTON-CLOS Catherine, *Noblesse et clergé dans le district de Chambéry à l'époque révolutionnaire*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, J. Lovie (s.d.r.), 1973, 1 vol. , 283 p.

RICHERMOZ F., EMPRIN J.-M., *Tarentasia Christiana, Le diocèse de Tarentaise des origines au Concordat de 1801*, Moûtiers, 1928, t.1.

RUFFIN Jacques, *Vie de Mgr Joseph Rey, évêque d'Annecy*, Paris, Vrayet, 1858, 576 p.

SERVETTAZ, abbé, *Le catéchisme dans l'ancien diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 1912, t. 35, 2006, pp. 62-105.

SILVESTRINI Maria-Teresa, *La politica della religione : il governo ecclesiastico nello stato sabaudo del XVIII secolo*, Florence, Olschki, 1997, 427 p.

SORREL Christian, *Les Carnets de François Molin. Un prêtre dans la tourmente (1792-1802)*, Montmélian, Ed. La Fontaine de Siloé, coll. Carnets de vie, 2008, 382 p.

SORREL Christian (s.d.r.), *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine. La Savoie*. T. 8, Paris, Beauchesne, 1996, 443 p.

SORREL Christian, *1860. L'Eglise catholique, la Savoie, la France*, Actes de la journée d'étude des diocèses de Savoie (Chambéry, le 26 mai 2010), Bourg-Saint-Maurice, L'Edelweis, 2011, 160 p.

SORREL Christian (s.d.r.) *Un évêque entre la Savoie et l'Italie. Mgr André Charvaz (1793-1870), précepteur de Victor-Emmanuel II, évêque de Pignerol, archevêque de Gênes*, Actes du colloque franco-italien de Moûtiers (10-12 septembre 1993), Chambéry, Bibliothèque des Etudes savoisiennes (Université de Savoie), t. 2, 1994, 252 p.

TOMAMICHEL Serge, *Le Collège d'Annecy au XVIe siècle. Une école de la Réforme catholique.* Paris, éd. Don Bosco, 1999, 239 p.

VANTYGHEM Fabienne, *La Bibliothèque de l'évêque de Genève, Monseigneur Michel Rossillon de Bernex : Etude de l'inventaire de 1720*, Diplôme supérieur de bibliothécaire, Enssib, 1985, Thérèse Moyne (s.d.r.), 128 p.

VION Dominique, *Le clergé de Tarentaise, 1826-1906*, Mémoire de Maîtrise, A. Palluel-Guillard (s.d.r.), Université de Savoie, 1986, 2 vol. 166 p. et 215 p.

Vie religieuse en Savoie. Mentalités. Associations, Actes du XXIe Congrès des Sociétés savantes de Savoie de 1986, Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. XCV, 1988, 405 p.

HISTOIRE RELIGIEUSE RÉGIONALE

ANNAT Jean, *Le clergé du diocèse de Lescar pendant la Révolution*, Pau, Soc. Béarnaise d'Edition, 1954, 489 p.

AULAGNE Joseph, *Un siècle de vie ecclésiastique en province : la réforme catholique dans le diocèse de Limoges au XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 1906, 624 p.

AVENTURIER Gérard, « Naissance du jansénisme forézien, du couvent au presbytère », *Bulletin de la Diana,* LVI, 1998, pp. 123-144.

BALSAMO, Jean. « Lorraine et Savoie, médiateurs culturels entre la France et l'Italie (1580-1630) », *Cahiers de civilisation alpine*, 1985, n°4, pp. 199-216.

BARNEDES Jeanne, *Le clergé paroissial du diocèse d'Elne à la fin du XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Montpellier III, 1977.

BAULANT Micheline, « Le clergé paroissial médiateur du changement domestique ? », in *Clercs et changement matériel*, pp. 475-486.

BERGANZONI Mireille et TREBOUX Anne-Marie, *Le recrutement du clergé séculier dans le diocèse de Lyon de 1645 à 1790*, mémoire de maîtrise, Université Lyon 2, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), 1973, 93 p. et 67 f.

BERTHELOT du CHESNAY Charles, *Les Prêtre séculiers en Haute-Bretagne au XVIIIe siècle*, Presses Universitaires, Rennes 2, Rennes, 1974, 660 p.

BINDET Jean, « Le diocèse d'Avranches sous l'épiscopat de Mgr Belbeuf, dernier évêque d'Avranches », *Revue de l'Avranchin*, t. XLVI, 1969, pp. 5-96.

BONNANT Georges, « Le livre genevois sous l'Ancien Régime ». Avant-propos de Jean-Daniel CANDAUX, dans *Travaux d'histoire ethico-politique*, vol. LVIII, Genève, Droz, 1999. In-8°, 362 p.

BONNENFANT Georges, *Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1915, 515 p.

BONZON Anne*, L'Esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais, 1535-1650,* Paris, Le Cerf, 1999, 627 p.

BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses du pays du curé d'Ars*, Cerf, Paris, 1986, 706 p.

BRUNET Serge, LEMAITRE Nicole. *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, 2005, 421 p.

BRUNET Serge, *Les Prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Aspet, PyréGraph, 2001, 864 p.

BRUNET Michel, *Le Curé et ses ouailles : la montée de l'anticléricalisme dans le département des Pyrénées Orientales, 1800-1852*, Perpignan, 2004, Trabucaire, 173 p.

BRUNET Michel, *Pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne du Roussillon du XVIIIe siècle,* liber des Trabucaires, 1998, 223 p.

BRYE, Bernard de, *Un évêque de l'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution : le cardinal de la Fare (1752-1829)*, Paris, 1985, 319 p.

BRUNET Serge, JULIA Dominique, LEMAITRE Nicole, *Montagnes sacrées d'Europe*, Actes du colloque Religion et montagnes (Tarbes, 30 mai–2 juin 2002), Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 427 p.

CHARLES Olivier, *Les Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Presses universitaires de Rennes, 2004, 467 p.

CHARPENTIER Marion, *Recrutement et carrières des chanoines du chapitre cathedral de Durham : 1721-1787*, Mémoire de maîtrise, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), Université Lyon 2, 2001, 155 p.

CHÂTELLIER Louis, *Le diocèse de Strasbourg de la fin de la guerre de trente ans « aux Lumières »*, Lille, 1983.

CHÂTELLIER Louis, « Frontière politique et frontière religieuse : l'exemple du diocèse de Strasbourg 1648-1790 ». Etudes européennes : mélanges offerts à Victor-Lucien Tapié, 1973, reprint dans L. Châtellier, *Religion et piété en Alsace et en Lorraine (XVIIe-XVIIIe siècle)*, recueil d'articles, n° spécial des Annales de l'Est, 2003, p. 103-125.

CHÂTELLIER Louis, *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans le cadre de l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, 1981, 530 p.

CHOLVY Gérard*, Religion et société au XIXe siècle. Le diocèse de Montpellier*, 2 vol., Lille, 1973.

CHOPELIN Paul et DURAND Jean-Dominique (s.d.r.), *Le Cardinal Joseph FESH, archevêque de Lyon*. Nouvelles études Journées d'étude des musées Gadagne, Silvana Editoriale, 2015.

CROIX Alain, « Le clergé paroissial médiateur du changement domestique ? » in *Clercs et changement matériel*, pp. 459-474.

DAINVILLE-BARBICHE Ségolène, *Devenir curé de Paris : institutions et carrières ecclésiastiques (1695-1789)*, Paris, P.U.F., 2005, 550 p.

DEREGNECOURT Gilles, « Diocèses et évêques dans les Pays-Bas méridionaux : les difficultés d'une frontière religieuse et politique (XVIe-XVIIIe siècles) », *Storia della Chiesa in Europa*, a cura di L. Vaccaro, *Quaderni della Gazzada*, 2004, n° 25, p. 227-248.

DEREGNECOURT Gilles, *De Fénelon à la Révolution. Le clergé paroissial de l'Archevêché de Cambrai*, P.U. Lille, 429 p.

DEREGNECOURT Gilles (s.d.r.), *Société et religion en France et aux Pays-Bas (XVe-XIXe siècles),* mélanges en l'honneur d'Alain Lottin, Arras, 2000, 648 p.

DINET Dominique, « Les ordinations sacerdotales dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1980, t. 66, n°177, p. 211-243.

DOMPNIER Bernard, « Vocation d'Ancien Régime. Les gens d'Eglise en Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Revue d'Auvergne*, t. III, n° 544-545, Clermont-Ferrand, 1997, 257 p.

DUBOIS (Alexandre), *Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle*, Villeneuve-d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 1997, 192 p.

DUCLOT Jean-François, *Une vie quotidienne en Entre-Deux-Mers sous le règne de Louis XIV. Mémoires de Jean Lardière, prêtre et curé de Saint-Aubin 1638-1706,* Mémoire des Pays de Branne, Périgueux, 1987.

DUPUY André, *La vie diocésaine dans la province ecclésiastique d'Auch, 1650-1776 : recherches et problèmes*, thèse 3e cycle, Univ-Bordeaux, 1969, 261 p.

Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du 19e siècle, Lyon, centre André Latreille, 1989.

FERTE Jeanne, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes, 1622-1695*, Paris, Vrin, 1962, 455 p.

FRACART Marie-Louise, *La fin de l'Ancien Régime à Niort : essai de sociologie religieuse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1956, 336 p.

FERTE Jeanne, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes, 1622-1695*, Paris, Vrin, 1962, 455 p.

FOURNIER Paul, *Un curé au XVIIIe siècle. Jean-François Couquot, curé de Maron, 1747-1774*, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 6 ^{e} série, 1, 1903-1904, pp. 41-128.

FRECHE Georges, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (vers 1670-1789)*, Paris, Cujas, 1974, 1000 p.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *La religion populaire en Provence orientale au XVIIIe siècle*, Paris, 1980.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, « Voyage du livre en Provence orientale à la fin de l'Ancien Régime. Le district de Grasse », *Provence historique*, t. LII, n° 207, janvier-février-mars 2002.

GADILLE Jacques (dir.), *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983 (Histoire des diocèses de France ; 16).

GALLARD Louis, *Le clergé saumurois de 1789 à 1795*, DESS, Université de Poitiers, 1960.

GANGNEUX Gérard, « Le Bas clergé sous l'Ancien Régime : l'exemple d'une cure aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales E.S.C.* 1959, 745 p.

GODEL Jean, *Le Cardinal des montagnes : Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707)*, Grenoble, 1974, 281 p.

GOMIS Stéphane, *Les « Enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, XVIe-XVIIIe siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2006, 546 p.

GOMIS Stéphane, « Les collégiales et les chanoines du diocèse de Clermont à l'époque moderne », *Collégiales et chanoines dans le centre de la France du Moyen Age à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, Anne MASSONI (s.d.r.), Limoges, PULIM, 2010, pp. 111-143.

GOMIS Stéphane, « Les livres liturgiques et les cérémoniaux de « l'Eglise de Clermont » aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne. Une littérature de codification des rites liturgiques*, Cécile DAVY-RIGAUD, Bernard DOMPNIER et Daniel-Odon HUREL (s.d.r.), Turnhout, Brépols, 2009, pp. 165-178.

GOMIS Stéphane, « Les communautés de prêtres dans la France du XVIIIe siècle : un clergé en dehors de la norme ? », *Normes et transgression au XVIIIe siècle*, Etudes réunies par Pierre DUBOIS, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, pp. 97-116.

GOMIS Stéphane, « Le confiteor de Georges Martin (1640-vers 1680) : le récit d'un prêtre musicien entre parcours spirituel et itinéraire professionnel », communication présentée lors du colloque conclusif du programme ANR MUSEFREM, *La circulation de la musique et des musiciens d'église (France, XVIe-XVIIIe siècles)*, Montpellier, 22-24 mai 2013, Garnier, 2015.

GOMIS Stéphane, « Le sacré et le profane dans les écrits de clercs français des XVIIe et XVIIIe siècles », *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Age à l'époque contemporaine, Enquêtes, Analyses, Publications*, Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (s.d.r.), Bordeaux, PUB, 2010, pp. 431-442 (Actes du colloque de Paris, 2006).

GOMIS Stéphane, « Les bibliothèques des prêtres communalistes aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Sacralités, culture et dévotion,* Bouquet offert à Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD, Marseille, La Thune, 2005, pp. 241-255 (Actes du colloque de Marseille, 2002).

GOUJARD Philippe, *Un catholicisme bien tempéré. La vie religieuse dans les paroisses rurales de Normandie 1680-1789*, CTHS, 1996, 477 p.

GUICHONNET Paul (s.d.r.), *Histoire de Genève, Toulouse et Lausanne*, 1974, 406 p.

GRINEVALD Paul-Marie, *Essai sur les bibliothèques privées de Besançon au XVIII*^{e} *siècle*, thèse de 3e cycle dactylographiée, Université de Paris 1, 1981.

GRUART Léon, *Le diocèse de Senlis et son clergé pendant la Révolution*, Senlis, 1979.

GUTTON Jean-Pierre, *Curés et paroissiens dans les campagnes du diocèse de Lyon sous l'Ancien Régime : le témoignage des archives judiciaires*, Villeneuve-d'Asq, Université de Lille III, sciences humaines lettres et arts, 1984.

HAFFEMAYER Stéphane, « Lectures cléricales en milieu rural : l'étonnante bibliothèque de François Mourier, curé de Pailharès au début du XVIIIe siècle », *Cahiers d'histoire*, t. XLIII, n°1, 1998.

HILAIRE Yves-Marie, *Une chrétienté au XIX*^{e} *siècle, La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras, 1840-1914*, P.U. de Lyon, 2 vol., 1977.

HUBERT Benoît, TARONI Martine, GRANGER Sylvie, *Journal d'un chanoine du Mans. Neveu de La Manouillère (1759-1807)*, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 740 p.

IZART Frédéric, *Le clergé paroissial gévaudais à la fin du XVIII*^{e} *siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Montpellier III, 1978.

JULIA Dominique, « Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII ^{e} siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1966*, pp. 200-203.

JULIA Dominique, MAC KEE D., « Les confrères de Jean Meslier. Culture et spiritualité du clergé champenois », *Revue d'histoire de l'Eglise de France,* 1983, n° 182, pp. 61-86.

KRUMENACKER Yves, *Du prêtre tridentin au bon prêtre*, Actes du colloque. *L'Image du prêtre dans la littérature classique (XVIIe-XVIIIe s)*, Actes du Colloque organisé par le Centre « Michel Baude » - Litterature et spiritualité de l'Université de Metz¨, 20-21 novembre 1998, éd. Danielle Pister, Berne, Peter Lang, 2001.

LAFFORGUE Edmond*, Le clergé du diocèse de Tarbes sous l'Ancien Régime*, Tarbes, 1929.

LAJAUMONT Stéphane, *Un pas de deux : clercs et paroissiens en Limousin (vers 1660-1789)*, Limoges, PUL, 2008, 3 vol., dir. De M. Cassan, 882 p.

LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 1974, 630 p.

LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes, 1800-1830*. Paris, 1974.

LEMAITRE Nicole, « Un prédicateur et son public. Le père Lejeune en Limousin *(1653-1672)* », *R.H.M.C*, 30 (1983), pp. 33-65.

LEDRE Charles*, Le Cardinal Cambacérès archevêque de Rouen (1802-1818). La réorganisation d'un diocèse français au lendemain de la Révolution*, Paris, Plon, 1943, 536 p.

LE GALLO Yves, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne. De la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Lonrai, Les Editions ouvrières, 1991, 2 t., 1152 p.

LE MASSON Auguste, *Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815*, 2 vol., Rennes, 1926-1928.

LEMPEREUR Louis, *L'état du diocèse de Rodez en 1771*, Rodez, Loup, 1906, 775 p.

LOTTIN Alain, *Etre et croire à Lille et en Flandres XVIe-XVIIIe siècles*, Artois Presses Universités, 2000, 540 p.

LOUPES Philippe, *L'apogée du catholicisme bordelais (1600-1789)*, Bordeaux, 2001, 203 p.

LOUPES Philippe, « Baron, dernier vicaire perpétuel de Saint-Projet de Bordeaux et sa bibliothèque », *Revue française d'histoire du livre*, 1972, pp. 101-124.

LOUPES Philippe, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Editions EHESS, 1985, 592 p.

LOUPES Philippe, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi, t. XXXIII, 1971*, p. 5-24.

MAC MANNERS John, *French ecclesiastical society in Angers, under the Ancien Regime: a study of Angers in the 18 th Century*, Manchester, University Press, 1968, XII – 416 p.

Mc KENNA Antony, « La Bibliothèque de l'abbé Sépher », « Voyages de bibliothèques », Actes du colloque des 25-26 avril 1988 à Roanne réunis par Marie Viallon, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 224 p., pp.129-136.

MAES Bruno, « La formation des clercs : la Falcuté de théologie de l'Université de Reims (1548 à 1793) et le collège des jésuites (1606 à 1764) », *Revue d'Histoire Ecclésiastique (Louvain)*, 2009, pp. 55-70.

MARCILHACY Christiane, *Le Diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup. Sociologie religieuse et mentalités collectives, 1849-1878*, Paris, Sirey, 1964, 501 p.

MANDON Guy, *Les bibliothèques des curés du Périgord au XVIIIe siècle*, Mémoires de la Dordogne*, 1999*, pp. 37-41.

MARCILHACY Christiane, *Le Diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup. Sociologie religieuse et mentalités collectives, 1849-1878*. Plon, Paris, 1962,1963, 593 p.

MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand Siècle. Le rayonnement de la Réforme catholique (1590-1710)*, thèse Université Paul Valéry, (s.d.r.) Serge Brunet, Montpellier, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, 400 p.

MATZ Jean-Michel, « La culture d'un groupe clérical. Les chanoines de la cathédrale d'Angers (milieu XVIe-début XVIe siècle) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France* t. 88 (n° 220) janvier-juin 2002, pp. 21-40.

MEYER Frédéric*, Un Chanoine de Cavaillon au Grand Siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684),* Paris, Ed. du CTHS, 2011, 142 p.

MOULIN Annie, *La Condition matérielle des curés de champagne dans le diocèse de Lyon au milieu du dix-huitième siècle, 1750-1755*, Mémoire de maîtrise, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), Université Lyon 2, 1979.

MOULIS Philippe, *Le Clergé paroissial du diocese de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'histoire, Gilles Deregnaucourt (s.d.r.), Université d'Artois, 2008.

NEDELEC Yves, *Le diocèse de Lisieux au XVIIIe siècle*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1954, dactylographié, 438 p.

PERROUAS Louis, *Le diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724 : sociologie et pastorale*, Paris, Sevpen, 1964, 532 p.

PEROUAS Louis, *Les Limousins. Leurs saints, leurs prêtres du XVe au XXe siècle*, Cerf, Paris, 1988, 215 p.

PLATELLE Henri, *Journal d'un curé de campagne au XVIIe siècle*, Paris, Cerf, 1965, 208 p.

PLENET Michel, *Catholiques et protestants en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles : modes de vie, modes de croire*, thèse Université Lyon 2, Jean-Pierre Gutton (s.d.r.), 2007.

PLESSIX René, « Le clergé du Bas-Maine et le changement matériel », dans *Clercs et changement matériel. Travail et cadre de vie (XVe-XXe siècle), Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 95, 1997, pp. 487-496.

POYER Alex, « Les curés de la Quinte du Mans au XVIIIe siècle, de 1723 au début de la Révolution » *La Province du Maine, 76, 1974,* fasc - 12, pp. 405-415 ; fasc - 13, pp. 45-62.

QUENIART Jean, *Les hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Hachette, 1978, 358 p.

RAVIER André, *Un prêtre parmi le peuple de Dieu : le curé d'Ars, G. Victor,* Lyon, 1959*,* 80 p.

Revue d'histoire de l'Eglise de France, « Livres et culture du clergé à l'époque moderne », 1997 janv-juin, t. 83.

Revue d'histoire de l'Eglise de France, « Un siècle d'histoire du christianisme en France, Bilan historiographique et perspectIves », 2000 juillet-déc, t. 86.

REY-MERMET Théodule*, Louis-Marie Grignon de Montfort (1673-1716)*, Paris, Nouvelle Cité, 1996, 262 p.

RICUPERATI Giuseppe, PRESTIA Luca, « Lo spechio degli ordinati. La città lo Stato dal tempo di Vittorio Amedeo III alla crisi definitiva dell'Ancien Regime ». Storia di Torino, t. V, *Dalla città razionale alla crisi dello Stato d'Antico Regime (1730-1798)*, a cura di G. Ricuperati, Turin, 2002, pp. 479-594.

RIDEAU Gaël, *De la religion de tous à la religion de chacun : croire et pratiquer à Orléans au XVIIIe siècle, Rennes*, P.U. de Rennes, 2009, 391 p.

ROY J., *Le prêtre paroissial dans deux diocèses provençaux : Aix et Arles au XVIIIe siècle.Société et religion*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université d'Aix-Marseille I, 1975, Dactylographié.

SAUZET Robert, « Les Visites pastorales dans le diocèse de Chartres, pendant la première moitié du XVIIe siècle », *Essai de sociologie religieuse*, Rome, Istituto per le ricerche di storia sociale e di storia religiosa, 1975, 371 p.

SAUZET Robert, *Contre-Réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc au XVIIe siècle*, Louvain, Nauwelaerts, 1979, 528 p.

SCHAFER André, *La vie paroissiale dans un doyenné alsacien d'Ancien Régime (Colmar), 1648-1789*, Haguenau, 1971.

SIMIZ Stefano, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Presses Universitaires de Septentrion, 2002, 408 p.

SOULET Jean-François, *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVIIe siècle*, Pau, Marrimponey, 1974, 321 p.

STAES Jacques, *La vie religieuse dans l'archidiaconé de Josas à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, thèse de l'Ecole des chartes, 1969.

TACKETT Timothy, « Le clergé de l'archidiocèse l'Embrun à la fin de l'Ancien Régime », *Annales du Midi*, t. XXXVIII, 1976, p. 177-197.

TAVENEAUX (René), « Le jansénisme dans la région ardennaise au début du XVIIIe siècle » dans *Jansénisme et réforme catholique,* Nancy, 1992, pp. 127-136.

VARRY Dominique, *Recherche sur le livre en Normandie : les bibliothèques de l'Eure à la fin du XVIIIe siècle d'après les saisies révolutionnaires*, thèse de 3 e cycle, Université de Paris 1, 1985.

VERGA Marcello, « Le XVIIIe siècle en Italie : le « Settecento » réformateur ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1998, t. 45, n° 1, pp. 89-116.

VERNUS Michel, « La culture du clergé comtois au XVIIIe siècle », *Annales de l'Est*, 1998, n° 1, pp. 129-158.

VERNUS Michel, « La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté (1750-1860) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 7, 1er semestre 1997, pp. 41-72.

VERNUS Michel, *Le Presbytère et la chaumière*, Rioz, Togirix, 1986, 270 p.

VIARD Georges, *Langres au XVIIIe siècle : tradition et Lumières au pays de Diderot, Langres, Société historique et archéologique de Langres*, 1985, 509 p.

VIGIER Fabrice, *Les curés du Poitou au siècle des Lumières,* Geste editions, La Crèche, 1999, 356 p.

VISMARA CHIAPPA Paola, *Settecento religioso in Lombardia*, Milan, 1994.

VISMARA CHIAPPA Paola, « Tradition et innovation : l'Eglise de Milan à l'époque des Lumières », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 2000, vol. 200-2, pp. 25-36.

VISMARA CHIAPPA Paola, *Cattolicesimi. Itinerari sei-settecenteschi*, Milan, Edizioni Biblioteca Francescana, 2002, 301 p.

VOVELLE Michel, « Analyse spectrale d'un diocèse méridional au XVIIIe siècle ; Aix-en-Provence (Institutions, pratique et vie religieuse) », *Provence historique*, T XXXII, 1972, pp. 352-451.

VOVELLE Michel, *Le chapitre cathédral de Chartres*, Actes du 85e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1961, pp. 235-277.

VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristionisation en Provence au XVIIIe siècle*, Paris, Letouzey, 1956, 284 p.

WELTER Louise, *La réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1973, 681 p.

WENZEL Eric, « Les maisons presbytérales dans le diocèse de Dijon au XVIIIe siècle », *Annales de Bourgogne,* t. 6 , 1997, pp. 51-64.

.

INDEX DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS DU XVIIIe SIÈCLE

Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Rd ABONDANCE Maurice Pierre Bibliothèque, chanoine.

A.D.S. 2C 2598 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1767, vol, 3, fol. 265-267
Inventaire des livres de Rd Antoine ALBRIEUX, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne
15 octobre 1767, nore Robert.

A.D.S. 2C 2584 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1762, vol. 3, fol. 1195
Inventaire des biens du Rd Pierre ALBRIEUX, curé
20 juillet 1762, nore Claude Rivol.

A.D.S. 2 C 283 Tabellion de Chambéry, 1734, vol. 1, fol.970-973
Inventaire des frères Rd Théodore curé de Voglans et André BATARDIN conseiller bourgeois de Chambéry, maison au 2nd faubourg Montmélian, nore Longe.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd ARNAUD Balthazard
né à Chambéry, le 3 mai 1797 ; ordonné prêtre, le 16 juin 1821 ; nommé curé de Verel-Pragondran, ,le 22 mars 1825 ; de Jacob, le 1er novembre1837 ; retiré en 1844 ; mort, le 23 mars 1871.

A.D.H.S. 1 J 533 Inventaire des livres de la bibliothèque de Mgr Jean d'ARENTHON d'ALEX légués aux Missionnaire d'Annecy
en 1685.

A.D.S. 2 C 2484 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1719, fol. 457
Inventaire des effets de l'hoirie de Rd Claude ARTHAUD chanoine de Sainte Catherine
27 septembre 1719, nore Molinard.

A.D.S. 2 C 2589 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1764, livre 3, fol. 297-301,
Inventaire des biens meubles et effets delaissés dans l'hoyrie de Rd Pierre François ARTHAUD chanoine de la cathédrale de Maurienne
22 novembre 1764, nore Martin.
A.D.S. 2C 2753 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1750, fol.231
Testament du Rd Joseph AUDE, curé de Modane, 27 avril 1750.

A.D.S. Archives diocésaines de Moûtiers
4 Z 64 Inventaire après-décès du Rd Claude-Antoine BAL, curé d'Hauteluce
18 avril 1838, nore Marie-Ambroise René, à Beaufort.

A.D.S. 2 C 2236 Tabellion de la Chambre 1731, fol.137-138
Inventaire des effets délaissés par Rd Jean-Pierre BARBIER
Curé d'Epierre 10 mai 1731, nore Favergeat

A.D.H.S. Tabellion de Cluses, 1750 Inventaire des biens du Rd BARDEL, curé de Cluses
docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Pierre de Genève
curé de Marignier.

A.D.S. 2 C 361 tabellion de Chambéry 1759, vol. 2 fol. 263-265
Inventaire des effets du Rd Jean Antoine BARDY, chanoine de Genève.

A.D.H.S. VI C 1196 Tabellion de Thonon, 1730, vol. 2, fol. 120-121
Inventaire des effets du Rd Fabien BAUD, curé de Thonon,
1er août 1730, nore Betemps.

A.D.S. 2 C 65 Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, fol. 9-13
Inventaire des effets délaisses par Rd BAUD Joseph curé d'Epersi pris a requete de
delle claudine Marie Rubellin en qualité de tutrice de George Baud son fils
3 janvier 1780, nore Alphonse Bojon
Dans un buffet attaché a la paroi de la chambre.

A.D.S. 2 C 2119 Tabellion d'Aiguebelle, 1729, vol. 1, fol.273-283
Inventaire des meubles, immeubles et betails delaissés par le Rd Joseph BAUDREY, ancien curé de Saint-George d'Hurtieres
22 avril 1729, nore Rey.

A.D.H.S. 43 J 1742 Mémoire des livres que le Rd BAUSSAND a prêtés
A.D.H.S. 43 J 1737 Correspondance du Rd BAUSSAND avec le Rd Dubouloz, curé de Pers, 27 mai 1724.
Bibliothèque du Rd BAUSSAND, curé d'Arenthon,
Revue savoisienne 1874 p. 76 article de C.-A. DUCIS
Mentionnant le legs de tous les livres à la bibliothèque publique d'Annecy
Inventoriés et inscrits dans une feuille séparée, 1742.

A.D.S. 2 C 274 Tabellion de Chambéry, 1731, vol. 1, fol. 678-683
Inventaire desbiens delaissés par Rd Francois BEATRIX
vivant chanoine de Bellay et curé de La Motte
6 avril 1731, nore Longet.

A.D.H.S. E 860 fol.6 Inventaire de l'hoirie du Rd Jean-Marie de BENEVIX
Minutes du notaire André Dufour de La Roche-sur-Foron, 18 juillet 1759.

A.D.S. 2 C 2089 Tabellion d'Aiguebelle, 1709, vol. 1, fol. 195-198
2 num 1571 pp. 229-232
Inventaire des effets trouvés dans l'hoirye du Rd Jean-Baptiste BERARD, curé de Saint-Alban-d'hurtières
9 avril 1709, nore Chosallet.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry-Malraux, Bibliothèque Rd Joseph BERARD,
Prêtre le 22 mars 1825 ; curé de Jacob, le 1er novembre1837 ; retiré en 1844 ; mort, le 23 mars 1871.

A.D.H.S. VI C 144 Tabellion d'Annecy, 1745, fol. 555-557
Inventaire des biens du RD Claude BERNARD, prêtre bénéficier de l'église collégiale Notre-Dame d'Annecy
14 avril 1745, nore Tuffiard.

A.D.S. 2 C 346 Tabellion de Chambéry, 1754, vol. 2, fol. 537-541
Inventaire des meubles titres et effets délaissés par Rd François BERNARD curé de Clarafond
nore Chardon.

A.D.H.S. VI C 1580 Tabellion de Cluses, 1735, vol. 2, fol. 563-565
Inventaire des meubles et effets appartenant au Rd Jacques François BERTHOD
curé de la paroisse de Chatillion.

A.D.H.S. Bibliothèque du Rd Alphonse BIGEX, chanoine de Genève
Louis MORAND Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry,
Chambéry, imprimerie savoisienne en 1893, 581 p., p. 361,
né à La Balme de Thuy en Genevois, le 24 janvier 1804 ; ordonné prêtre, le 20 juillet 1828,

docteur en théologie de la Faculté de Turin nommé chanoine de la métropole de Chambéry et aumônier de son oncle, Mgr l'archevêque Bigex ; mort, le 31 août 1834.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry-Malraux
Bibliothèque du Mgr Alexis BILLIET.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux,
Bibliothèque du Rd BLANC, prêtre en 1792.

A.D.S. 2 C 1911 Tabellion de Moûtiers, 1743, vol. 2, fol.726-730 13 juillet 1743
Inventaire des livres délaissés par feu Jean-Jacques BOCH, curé de Montgirod
13 juillet 1743, nore Secret.

A.D.S. 2 C 1535 Tabellion de Conflans fol 699 r
Testament du Rd Pierre-Antoine BOCHET, curé de Venthon
11 juillet 1768, nore Viallet.

A.D.S. 2 C 2214 Tabellion de La Chambre, 1704, fol. 2
Testament du Rd BONJEAN Antoine, chanoine chantre et vicaire-général de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne 15 janv 1704, nore Darve.

A.D.S. 6 E 9872 fol. 68-87
Minutes du notaire Odomard, 1er mars 1684
Inventaire des biens meubles, immeubles, droits, noms et actions trouvés en l'hoyrie de Rd Jean BOREL, docteur de la faculté de Paris, Chanoine en l'èglise Cathedrale, et vicaire Lays Bertrand Advocat au senat gal et official de l'evesché fait a requeste de damlle Marie en quallité d'herittiere universelle du Sr Borel par mdj nore ducal soussigné à ce requis commencé.

A.D.S. 2C 1894 Tabellion de Moûtiers,1735, vol.1, fol. 853-855
Inventaire de tous les effets meubles delaissés par Jean Pierre BORNAND, curé de Salins
15 juin 1735, nore Ruffier.

A.D.S. 2 C 1684 Tabellion d'Aime, 1759, fol. 3
Testament et inventaire des biens du Rd Jean-François BORREL, curé de Granier
17 déc 1759, nore Collomb.

A.D.H.S. VI C 158 Tabellion d'Annecy, 1752, fol. 239-240
Testament du Rd Jean-Pierre BOUVIER, curé de La Thuille
20 février 1752, nore Durant.

A.D.H.S. VI C 131 Tabellion d'Annecy, 1739, fol. 371
Testament du Rd Jean Claude BRANE
Prêtre natif bourgeois d'Annecy, habitant du dit Pringy
19 mars 1739, nore Tuffiard.

A.D.S. 2 C 1742 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice 1716, fol. 395-396
Inventaire provisionnel des meubles et effects de l'hoirie de feu Rd Aymé BRUNET prestre d'honneur de la communauté du Bourg de Saint Maurice
10 mars 1716, chatelain Gaspard Marpaud.

A.D.H.S. VI C 138 Tabellion d'Annecy, 1742 fol. 628
Inventaire des biens du Rd Joseph BRUNET, curé de Savigny
6 septembre 1742, nore Jean-François Favre.

A.D.S. 2 C 1762 Tabellion de Bourg St Maurice1736, fol. 74
Testament du Rd Philibert BRUNY, vicaire de Ste Foy
13 mars 1736 nore Jean François Blanc.

A.D.S. 6 E 13478 année 1781, fol. 228-244
Minutes du notaire Gaspard Forestier d'Aix-les-Bains
Inventaire des effets délaissés par Rd Sr françois BURDIN, curé de Mouxy et rapport d'estimation du Rd Sr Grosjean 11 décembre 1781.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Marc BURDIN,
Archiprêtre et curé de Montmélian, le 15 avril 1876 ; vicaire général et chanoine honoraire, le 1er décembre 1881 ; vicaire capitulaire, le siège vacant, le 12 mai 1893.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux
Bibliothèque du Rd BUTHOD, curé de Landry
24 avril 1776.

A.D.S. 2C 2553 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1748, fol. 616
Testament du Rd Jean-Antoine CHAMORAND, chanoine de la cathédrale
1er août 1748, nore Bertrand.

A.D.H.S. VI C 194 Tabellion d'Annecy, 1770, fol. 777
Testament Rd Claude Chappaz curé de Musièges
17 juin 1770, nore Besson.

A.D.H.S. 4 G 12 Bourse des pauvres prêtres du diocèse de Genève-Annecy
Bibliothèque de Rd Jean-Louis Chappaz, curé de Manigod
novembre 1758.

A.D.H.S. VI C 796 Tabellion de Cruseilles, 1725, fol.179-181
Estimation des revenus des biens du Rd CHAPPET curé de Cernex et inventaire de ses effets.
23 novembre 1725, nore J. Challut.

A.D.H.S. VI C 141 Tabellion d'Annecy, 1743
Testament du Rd François CHAPUIS, curé de Serrières.

A.D.S. 2 C 1811 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1785, fol.137
Testament du Rd Martin CHARRIERE, recteur de La Thuile
2 février 1785, nore Jean-Georges Lachat.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque de Mgr André CHARVAZ
évêque de Gênes en Italie.

A.D.S. 2 C 2782 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, fol. 712
Testament du Rd Barthélémy CLARAZ, curé de St Michel
28 décembre 1732, nore Claude Grange

A.D.S. 2 C 948 Tabellion de La Rochette 1743, fol. 99
Testament du Rd François CLERC, curé de Villard-Léger
2 avril 1743, nore Vallicue.

A.D.S. 2 C 2115 Bureau d'Aiguebelle, 1727, fol. 51
Testament du Rd François CLERC Michel, curé de Villard-Léger
6 février 1727, nore Tardy,

A.D.S. 2 C 2321 Tabellion de Termignon, 1699, fol. 38
Testament du Rd Claude COCHE, curé de Lanslevillard
11 août 1699, nore Demaison.

A.D.S. 2 C 2270 Tabellion de La Chambre, 1765, fol. 18
Testament du Rd Pierre COMBAZ, curé de St Léger
28 janvier 1765, nore Favergeat.

A.D.H.S. VI C 1441 Tabellion de Bonneville, 1754, fol. 1-4
Inventaire soit description des meubles, titres et effets delaissés par Rd Claude COMMUNAL plébain du clergé de Bonneville, 31 décembre 1754.

A.D.S. 2 C 2298 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1781
Inventaire des biens du Rd Antoine CONSTANTIN, curé de Saint-Avre
3 octobre 1781.

A.D.S. 2 C 2747 Tabellion Saint-Michel-de-Maurienne, 1704, vol 2, fol. 305-308, fol. 361-362
Inventaire des biens du Rd Jean Baptiste CONSTANTIN, docteur en théologie, curé du Tyl
5 déc 1704, nore Esprit François Clément.

A.D.H.S. VI C 167 Tabellion d'Annecy, 1756, vol. 2, fol. 385
Bibliothèque du chanoine Jean-Claude COPPIER, doyen de Notre-Dame

A.D.S. 2 C 1755 Tabellion de Bourg St Maurice, 1729, fol 655-658
Inventaire des meubles appartenents à Rd Claude Amédée CORDIER
prestre et curé de Landry
30 décembre 1729, nore Costerg.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A.D.S. Bibliothèque du Rd CORDIER François, curé de Granier.

A.D.H.S. VI C 1890 Tabellion de Sallanches, 1705, fol. 137
Inventaire des effets délaissés par Rd Joseph CROTTET, chanoine de la Collégiale Saint Jacques de Sallanches
8 juin 1705 devant le chatelain et le nore curial Beguin de Sallanches.

A.D.S. 2 C 1827 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1770
Testament du Rd Pierre DAME, curé de Modane
15 janvier 1770, nore Jean-Baptiste Grange.

A.D.S. 2 C 1537 Tabellion de Conflans 1770, vol. 1, fol. 381
Inventaire des meubles et effets delaissés par feu Rd Philibert DAVID
curé de la Bastie
15 mai 1770, nore Brunier.

A.D.H.S. VI C 1396 Tabellion de Bonneville, 1779, vol. 1, fol. 95-102
Inventaire du delaissé de Rd Charles Amable DAVIET, curé d'Arenthon
9 décembre 1779, nore Claude Rodolophe Ducroz.

A.D.S. Archives hospitalières de Chambéry Fonds II B n°34
Inventaire de l'abbé Jean-Baptiste Alexis de LESCHERAINE de Chambéry
29 novembre 1753, nore Humbert.

A.D.S. Série 1 G 30.4 Fonds de l'archevêché de Tarentaise Séminaire de Moûtiers
Succession du curé DONCIEUX de Cléry (1703) en faveur du Seminaire de Moûtiers
Expedition et encheres publiques des meubles et effets de feu seigr abbé de l'Echeraine 1er cayer du 26 aoust 1754 La bibliotheque expediee au Rd pere Rambert

A.D.H.S. H dépôt 13 1 B 77 Bibliothèque du Rd de MOUXY de CHARRIERE
habitant rue Sainte Claire à Annecy, prêtre et ancien religieux bénédictin
2-6 juin 1817, nore Burdallet.

A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, 1740, vol. 2, fol. 420
Inventaire des meubles délaissés par le Rd Seigr Abbé
Jean-Baptiste de REGARD Comte DE VARS, chanoine de la cathedrale de St-Pierre de Genève
19 juillet 1740, nore Michel Buttin

A.D.S. 2 C 1834 Tabellion de Moûtiers, 1704, vol.1, fol.63
Inventaire des meubles de Rd Jean-François DEBIEUX, chantre du venerable chapitre de l'église métropolitaine de saint Pierre de Tarentaise
26 mars 1704, nore Blanchin,

A.D.H.S. VI C 1563 Tabellion de Cluses, 1725, fol.455-565
Bibliothèque du Rd Michel Joseph DEBURINGE, chanoine de Samoëns
nore Biord.

A.D.H.S. H dépôt 13 Hôpital général d'Annecy 1 B 58
Inventaire des livres de la bibliothèque du Rd Claude-François DELACHINAL, curé de Lucinge 1775

A.D.H.S. VI C 1335 tabellion de Bonneville, 1728, fol. 511 517
Inventaire tion des effects delaissés en l'hoirie de Rd Blaise DELACROIX, curé de Saint Romain
30 octobre 1728, greffier Bastian,

A.D.H.S. VI C 1935 Tabellion de Sallanches 1750, fol. 1099-1106
Inventaire des effets du Rd Claude DELARAVOIRE, prevôt de la collegiale de Sallanches
nore J.-C. Mabboux.

A.D.H.S. 2 E 2830 fol. 26 Minutes du nore Mauris
Bibliothèque du Rd Jean-François DELEAN, chanoine d'Annecy
6 avril 1717.

A.D.S. 2 C 2141 Tabellion d'Aiguebelle, 1743 fol. 431-435
Inventaire des meubles, effects, titres, bestiaux et immeubles trouvés dans l'hoyrie du Rd Cosme François DELESGLISE, curé de Chateauneuf
24 octobre 1743, nore Gache.

A.D.H.S. VIC 1602 Tabellion de Cluses, 1749, fol. 647-651
Inventaire des effets delaissés par Rd Sr François DELISLE
chapelain royal de la paroisse de Scionzier
nore Delisle.

A.D.S. 2 C 2132 Tabellion d'Aiguebelle, 1735, fol. 331-333 nore Solliend
Testament du Rd François DENIS curé d'Hauteville,
à l'égard des livres on n'en fait pas mention attendu qu'ils sont destinés en retribution pour des messes à dire apres le decez du dt Rd curé pour le repos de son ame.
10 juin 1735, nore Solliend.

A.D.S. 2 C 2004 Tabellion de Moûtiers, 1784, vol. 3, fol. 514-515
Bibliothèque du Rd Pierre-Joseph DENIS doyen de la cathédrale métropole St Pierre de Moûtiers
21 octobre 1784, nore Bouchage.

A.D.H.S. VI C 796 Tabellion de Cruseilles, 1725, fol. 179
Inventaire des biens du Rd DEROGET, curé de Cernex

A.D.H.S. VI C 134 Tabellion d'Annecy, 1740, fol. 420
Inventaire des biens du Rd Jean-Baptiste de REGARD, chanoine d'Annecy
9 juillet 1740, nore Michel Buttin.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd DESPLANS, prêtre Indépendant.

A.D.H.S. 57 J 73 Papiers de Rd Thomas DESPORTES, curé de Saint-Jean d'Aulps
Inventaire après-décès du 21 avril 1849
greffier François-Joseph Mudry.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Bernard DIDIER, chanoine de la cathedrale de Saint-Jean-de-Maurienne.

A.D.S. 2 C 2136 Tabellion d'Aiguebelle, 1739, fol. 576-579
Inventaire des meubles, papiers et effects delaisses par Rd Hyacinthe DIDIER, curé de Chamoux à la requisition de honorables Joseph et Mauriice Didier, ses frères de Saint-Michel en Maurienne, 29 décembre 1739, nore Hector Feige,

A.D.S. 2C 2656 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1782, vol. 3, fol. 187-189
Inventaire des biens et effets de Rd Jean-Pierre DIDIER, curé de Fontcouverte
3 juin 1782.

A.D.S. 2 C 1341 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1731, fol. 15
Testament du Rd Jean-Baptiste DOIX, prêtre de Saint Maxime
14 février 1731, nore Chevallier Joly.

A.D.H.S. VI C 1870 Tabellion de La Roche, 1789, fol.276-278 du 19 juin 1789
Inventaire du Rd DRONCHAT, chanoine de la collégiale de La Roche
Estime du délaissé du 26 juin 1789, fol 385-394.

A.D.S. 2 C 1908 Tabellion de Moûtiers, 1742, vol.1, fol. 266-277
Inventaire des effets et meubles delaissés par Rd Claude DUBOIS, curé de la paroisse du Bois
21 février 1742, nore Farcy.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Jacques-François DUC, chanoine de la cathédrale de Chambéry
né à Samoens, le 21 février 1753 ; ordonné prêtre en 1776 ; fut procureur fiscal épiscopal et promoteur du diocèse de Genève avant la Révolution de 1792.
En 1803, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Chambéry, et mourut en cette ville, le 28 mai 1814.[Dict. biographique L. MORAND p. 424]

A.D.H.S. Série H Hôpital d'Annecy A - Hôpital Notre Dame II - 14 Dépôt 9
Inventaire après-décès du Rd Antoine DUCLOS,
chantre du chapitre de la cathédrale Saint-Piere de Genève (document contenu dans son buffet des Macchabées) 13 novembre 1704.

A.D.H.S. VI C 1957 Tabellion de Sallanches, 1772, fol.222- 226
Inventaire après-décès du Rd DUCROT, chanoine de la collégiale de Sallanches
8 septembre 1772, nore Mabboux.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A.D.S. Bibliothèque du Rd Claude-François DUFOUR

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A.D.S. Bibliothèque du Rd Dominique DUFOUR

A.M.A. Archives municipales d'Annecy GG 6 (08)
Rôle des livres laissé par le Rd Nicolas DUMAX, curé de Lucinges, à la bibliothèque publique d' Annecy, 1748.

A.D.S. 2 C 1668 Tabellion, de Moûtiers, 1721, fol. 267-269
Inventaire des effets delaissés par Rd Jean-Claude DUMURGIER, chanoine de Mûutiers
23/05/1721, nore François-Joseph Ulliel.

A.D.H.S. VI C 121 tabellion d'Annecy, 1734, fol. 408 2 mi 353
testament du Rd Claude DUNOYER, curé de Sévrier
28 juillet 1734, nore Lionnaz.

A.D.S. 43 F488 Fonds des archives paroissiales Trevignin
Procès-verbal d'estimation et de vente de tous les effets, linges et meubles délaissés par défunt Rd Jean Antoine Marie DUPUY, recteur en son vivant de la paroisse de Trévignin
Expertise extra-judicielle de tous les effets linges et meubles faite par une commission de Sa grandeur Monseigneur l'Archevêque du Diocèse de Chambéry, 27 avril 1830.
A.D.H.S. Livre de raison du Rd DURET, chanoine d'Annecy
octobre 1743-décembre 1758.
Archives Municipales d'Annecy / Archives hospitalières d'ANNECY II (1-5) II 2 et 3 II 2
dans Jean Nicolas *La Savoie au 18è siècle*, p. 58, note 251 et p. 1008, note 140.

A.D.S. 2 C 2735 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1697, fol. 394
Testament du Rd Jean DURIEU, curé de Fourneaux
nore Bernellin.

A.D.H.S. VI C 1340 Tabellion de Cruseilles, 1733, fol. 663-669
Inventaire des effets du Rd François DUVERNAY, chanoine au clergé de Bonneville
29 octobre 1733, nore Cochet.

A.D.S. 2C 2601 Tabellion, de Saint-Jean-de-Maurienne, 1768, fol. 424
Testament du Rd Agnès EMMANUEL, chanoinede Saint-Jean-de-Maurienne
18 novembre 1768, nore Robert.

A.D.S. 2 C 1509 Tabellion de Conflans, 1753
Inventaire des meubles et effets du Rd François FALCY, curé de Tours
11 mai 1753, nore H. Leuret.

A.D.H.S. VI C 180 Tabellion d'Annecy, 1763, fol. 385
Testament du Rd Claude FALQUET, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Genève.
nore Burnod.

A.D.H.S. VI C 1406 Tabellion de Bonneville, 1785, fol. 251-255
Inventaire du délaissé de Rd François FAVRE, curé de Scientrier
4 mars 1785, nore Etienne Joseph Arestan.

A.D.S. A.D.S. 2 C 1896 Tabellion Moûtiers 1736, vol. 1, fol. 160-164
Inventaire des meubles du Rd Jean-Michel FAVRE, curé de Moûtiers
1er février 1736, nore Ferley.
Expédition des meubles 6 février 1736, nore Ferley, fol. 203- 205.

A.D.H.S. VI C 2066 Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1770
Inventaire des meubles, effets, betail et fourrages delaissés par le Rd Sr Jean-Baptiste FAVRE, curé de Cranves.
21 novembre 1770, nore Vindret.

A.D.S. 2 C 1932 Tabellion de Moûtiers 1754, vol. 1, fol. 102-103
Inventaire des effets de l'hoirie du Rd Joseph FAVRE curé de Saint-Paul
6 nov 1753, nore Sylvestre.

A.D.H.S. VI C 119 Tabellion d'Annecy1733, fol. 249-260
2 Mi 351 R1 Bibliothèque du Rd Sigismond FAVRE de la VALBONNEchanoine de la cathédrale
Chanoine de la cathédrale d'Annecy
26 juin1733, nore Buttin.

A.D.H.S. 2 E 1689
Inventaire des effets délaissés par Rd Claude FLEURY
chanoine de Notre-Dame d'Annecy et curé de Vieugy
1er février 1793.

A.D.S. 2 C 65 Tabellion d'Aix-les-Bains, 1780, fol. 283-297
Inventaire des meubles, effets, titres et papiers de la discussion de Rd Maurice FLEURY archidiacre de la collégiale d'Aix
6 juillet 1780, nore Pierre Pacoret.

A.D.S. 2 C 2342 Bureau de Termignon, 1719, fol. 384
Testament du Rd Jean-Antoine FLORET, chapelain de Bessans, 2 décembre 1719, nore Grassy.
Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A. FONTAINE, curé de Queige, vers 1750
Elms "A. Fontaine Queigii abanno 1748".

A.D.H.S. Administration et tribunaux de la période révolutionnaire 32 L 39
Inventaire des livres du Rd Jacques FRERE, curé de Carouge émigré
Estimation par le libraire Magnin.
22 Thermidor an 2nd de la République française une et indivisible, nore Jean-François Jacquemard.

A.D.H.S. VI C 1336 Tabellion de Bonneville1729, fol. 257-263
Inventaire des effets delaissés par Rd André FREZIER, plébain de Bonneville du 27 mai 1729
27 mai 1729, nore Coppel.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd FRISON, curé de Montgirod en 1791.

A.D.S. Archives municipales de Saint-Maxime-de- Beaufort GG 40 et 41
Inventaire après-décès des biens du Rd Michel GACHET, prêtre et curé de Saint-Maxime-de-Beaufort
6 février 1765.

A.D.S. 2 C 1632 Tabellion d'Aime, 1708, fol. 45
Testament du Rd Pierre GACHET, curé de Granier
3 février 1708, nore Monart Blanc J. Antoine.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Martin GALLICE Martin prêtre

A.D.H.S. 2 E 2921
Inventaire de la bibliothèque du chanoine Victor-Eugène GARIN
15 décembre 1781.

A.D.H.S. VIC 134 Tabellion d'Annecy, 1740, fol. 122
Inventaire des biens du Rd Joseph Ambroise GEORGE

A.D.H.S. VI C 1332 Tabellion de Bonneville, 1725, fol. 251-273
Inventaire des effets délaissés dans l'hoirie du Rd Sr Etienne Roste GINDRE, chanoine et sacristain de la collegiale de Saint Jacques de Sallanches
9 mai 1725, nore Cullar.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd GIORAND
Ex-libris "Giorand curé et doyen de Magny-en-Vexin"

A.D.S. 2 C 2026 Tabellion de Moûtiers, 1792, vol. 1, fol. 325-330
Bibliothèque du Rd Claude-Antoine GIRAUD, curé de St Thomas-de-Couz
28 janvier 1792.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd GLEROZ Joseph curé de Saint-Martin-de-Belleville vers 1720,

A.D.S. 2 C 1924 Tabellion de Moûtiers 1750, vol. 1, fol. 323-325
Inventaire des meubles et effets de l'hoirie de feu Rd Humbert GRAFFION, curé de Pussy
4 février 1750, nore Sylvestre.

A.D.H.S. VI C 195 Tabellion d'Annecy, 1767, vol. 2, fol. 519-520
Testament solennel du Rd Joseph GRANDIS Brunier greffier
chanoine du vénérable Chapitre de la Collegiale de Notre-Dame d'Annecy
1er octobre 1767, greffier Brunier.

A.D.S. 2 C 2473 Tabellion Saint-Jean-de-Maurienne, 1714, vol. 1, fol. 217-225
Inventaire des biens delaissés par Rd Mre Jacques GRANGE prêtre et chanoine de la ville
5 février 1714, nore Martinez.

A.D.H.S. Administration et tribunaux de la période révolutionnaire 32 L 40
Inventaire des biens meubles et immeubles du Rd Jean-François GROBEL
curé constitutionnel de Lucinges, rétracté puis émigré
9 Ventose An II de la République, pris par les Commissaires Desois et Devouve.

A.D.H.S. VI C 1345 Tabellion de Bonneville, 1738, fol. 223-225
Inventaire après-décès des bines du Rd Amédé GUER
premier diacre du vénérable chapitre de Sallanches
nore Jacquier.

A.D.H.S. VI C 2075 Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1778, fol. 97-103
Inventaire des meubles, effets et denréés delaissés par Rd Pierre GUERON, curé de Vétraz
décembre 1778, janvier 1779, nore Frarin.

A.D.S. 2 C 1914 Tabellion de Moûtiers, 1745, vol. 1, fol. 13-18
Inventaire des meubles et effets de feu Reverend Léonard GUIGONNET, curé des Allues
28 décembre 1744, nore Ravier.

A.D.H.S. VI C 1591 Tabellion de Cluses, 1741, fol. 437-439
Inventaire des livres delaissés par Rd Martin GUILLERMIN
curé du Mont Saxonnex
nore Rey.

A.D.H.S. 2 E 8407 fol. 143
Inventaire de la bibliothèque du Rd François Nicolas JACQUET, curé de Fleyrier, 1784 .

A.D.S. 2 C 2409 Tabellion de Termignon, 1781, fol. 322
Testament du Rd Alexis JORCIN, recteur de Saint Antoine à Lanslebourg
12 juillet 1781, nore Benoît Augustin Riset.

A.D.S. 2 C 1539 Tabellion de Conflans, 1771, vol. 1, fol. 319-330
Inventaire des titres, biens, creances, meubles et effets dependants de l'hoirie délaissée par Rd Sr Joseph JOUX, en son vivant curé de la parroisse de Clery fait du 29 janvier 1771 au 7 février 1771.

A.D.S. 6 C C17 Archives diocésaines de Tarentaise
Inventaire des meubles du Rd Pierre LACHENAL
chanoine de Moûtiers
27, 28 et 29 juillet 1701, fait en présence Rds Seigeurs Chanoines.

A.D.S. 2 C 2542 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1743, vol. 1, fol. 217-218
Inventaire des effets de Rd Jacques François LA RIVIERE, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, nore Chosalloze
3 mai 1743, nore Chosalloze.

A.D.S. 2 C 1314 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1704, fol. 71
Testament du Rd François LANCHE, prêtre de Saint Maxime
11 mars 1704, nore Blanc.

A.D.S. 2 C 1755 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1729, fol. 391
Inventaire des effets et meubles trouvés dans la maison curiale de la paroisse de Villard-Léger appartenant au Rd Pierre LAURANT, curé de ladite paroisse
15 juillet 1729, nore F. Ador.

A.D.H.S. VI C 123 Tabellion d'Annecy, 1735
Testament du chanoine Pierre Joseph LAVERRIERE
chanoine de la cathédrale d'Annecy
6 décembre 1735.

A.D H.S. H dépôt 13 1 B 60 Hôpital général. Donations.
Inventaire des biens du Rd Joseph LAVOREL d'Annecy, curé plébain de Thônes
Procès verbal de vente-débiteur devant l'hôpital
Acte de répudiation de l'hoirie de Rd Joseph Lavorel 29 decembre 1832
par le Conseil de Charité d'Annecy à cause de ses charges projet de délibération, du 28 juin 1832.

A.D.S. 2 C 1873 Tabellion de Moûtiers, 1724, fol. 1019- 1022
Inventaire des meubles morts et vif delaisses dans l'hoyrie de feu Rd Jean-Claude LEGER
prêtre et curé de la parroisse du Bois
21 novembre 1724.

A.D.H.S. 4 G 18 Bourse des pauvres prêtres du diocèse de Genève-Annecy
Etat des effets mobiliers du Rd Pierre LEONARD, curé de Gruffy
1er septembre 1755.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd LEVILLIEUX

A.D.H.S. VI C 1947 Tabellion de Sallanches, 1762
Testament du Rd Marin Joseph LEGER, chanoine de Sallanches
9 décembre 1762, nore Mabboux.

A.D.H.S. VI C 1947 Tabellion de Sallanches, 1762
Testament du Rd Marin Joseph MABBOUX, chanoine de Sallanches.

A.D.H.S. 32 L 42 MAGNON Jacques-François
Procès-verbaux d'estimation et de vente des meubles du Rd Jacques-François MAGNON, curé de Bonne, prêtre réfractaire.

A.D.S. 2 C 1337 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1726, fol. 1
Testament du Rd Mannuert MAILLAND, vicaire d'Hauteluce
17 déc 1726, nore Chevallier Joly.

A.D.S. 2C 2576 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1759, vol. 2, fol. 649-652
Inventaire des biens du Rd Jean-Pierre MARCOZ, curé de Saint-Christophe
nore Moyes.

A.D.S. 2 C 2461 Tabellion de Saint-Jean-de-Maurienne, 1708, fol. 739
Inventaire des biens du Rd Vincent MARCOZ, chanoine de la cathédrale
30 septembre 1708, nore Martin.

A.D.S. 2 C 300 Tabellion de Chambéry, 1739, fol. 309-318, 319-324
Inventaire et estimation des meubles et effets délaissés par Rd Jean-Baptiste MARELLI
de son vivant abbé d'Hautecombe, commencé le 23 décembre 1738,
vente des meubles et effets de l'hoirie terminé le 30 avril 1739.

A.D.H.S. VI C 1928 Tabellion de Sallanches, 1743, fol. 63-69
Inventaire des biens du Rd Pierre-François MARIN, chanoine de Sallanches
nore Mabboux.

A.D.H.S. VI C 153 Tabellion d'Annecy, 1749, vol. 2, fol. 609-614
Verbal de decachetement et inventaire des effets et meubles trouvés dans la maison du Rd Louis MARTIN dit Lorrain rière le village d'Albigny parroisse d'Annecy-le-Vieux
7 mai 1749.

A.D.S. 2C 2542 Tabellion de St Jean de Maurienne, 1743, vol. 1er, fol. 323-330
Inventaire des biens de l'hoyrie du Rd Claude Ferdinand MARTIN
chanoine de la cathedrale, vicaire et official général du diocèse de Maurienne
18 avril 1743, nore Sambuis.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd MARTIN, curé de Queige vers 1792-1810.
Archives diocésaines de Tarentaise 4 Z 413
Bibliothèque du Rd Antoine MARTINET
neveu de l'archevêque, né à Queige, 8 juin 1802, docteur en théologie.

A.D.S. 2 C 247 Tabellion de Chambéry, 1720, fol. 535-540
Testament solennel du Rd Pierre MARTINI, chanoine en la Sainte chapelle de Savoye
24 septembre 1720, nore Perret.

A.D.S. 58 P 97 Archives diocésaines de Tarentaise Archives paroissiales de Queige.
Extraits du verbal inventaire estimatif des effets de l'émigré Rd Jean Baptiste MARTINY curé de Queige
dix-huit Ventôse de l'An second de la Republique, greffier Michel Viallet.

A.D.S. 2 C 1322 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1712, fol.137
Testament du Rd Martin MASSET, chapelain de Queige
9 avril 1712, nore Malliard.

A.D.H.S. E 383 2nde Minute de 1724 du notaire Vibert
Inventaire des meubles et effects qui se trouvent a present dans la maison qu'habitoit Rd Jean Jacques MASSON, prestre beneficier de la Collegiale de Notre-Dame d'Annecy
19 septembre 1724.

A.D.S. 2 C 1537 Tabellion Conflans, 1770, vol.1, fol. 275
Inventaire des meubles, effets, or, argent, créances, denrées, bestiaux delaisses par Rd Jean-Baptiste MATHIEUX, curé de Saint-Thomas-des-Esserts
17 juillet 1769, nore Brunier.

A.D.H.S. VI C 1337 Tabelion de Bonneville, 1730, fol. 159-163
Inventaire des effets delaissés par Rd Claude MAULET, prêtre du vénérable clergé de la Bonneville
30 mars 1720, nore Berod.

A.D.H.S. VI C 139, Tabellion d'Annecy, 1742, fol. 323-324.
Testament du Rd Jean MAXIT, curé de Menthon
10 janvier 1742, greffier Riotton, nore Marchand.

A.D.H.S. VI C 140 Tabellion d'Annecy, 1742,
31 décembre 1742 Marchant nore le fils.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliotheque du Rd Damien MERCIER.

A.D.S. 2 C 1343 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1733, fol. 86
Testament du Rd Urbain MERMET, prêtre de Saint-Maxime
1er avril 1733, nore Blanc.

A.D.H.S. 32 L 42
Inventaire des biens du Rd Claude METRAL
né à Pers, prêtre réfractaire, ci-devant curé de Saint-Martin-de-Bellevue.

A.D.S. 2 C 1325 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1715, fol. 69
Testament du Rd François MICHEL, prêtre résidant d'Arêches
9 mars 1715, nore Cornu.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A.D.S. Bibliothèque du Rd Jean-Baptiste MICHELLAND chanoine de St-Jean-de-Maurienne.

A.D.H.S. H dépôt 13 1 B 73Hôpital général d'Annecy
Inventaire du délaissé de Rd Jean-François MIFFOND, recteur d'Albens
3 février 1831, nore Duparc Claude Antoine.

A.D.S. 2 C 1866 Tabellion de Moûtiers, 1720, vol. 1, fol. 167-171
Inventaire de la bibliotheque de feu noble Rd Pierre François MILLIET D'ARVILLARS
Legs en faveur du séminaire de Moûtiers.
7 mai 1720, nore Ulliel.

A.D.S. 2 C 945 Tabelion La Rochette, 1740, fol.333-336
Inventaire des meubles, immeubles, titres et effets délaissés par Rd Louys MIQUEL
curé de La Table-en-L'Huile
30 septembre 1740, nore Perret.

A.D.S. 2 C 1490 Tabellion de Conflans, 1742, fol. 744
Testament du Rd Jean MOLLIEX, curé de St Sigismond
12 dec 1742, nore Levret.

A.D.S. 2 C 16 Tabellion d'Aix-les-Bains, 1724, fol. 113-118
Inventaire des effets délaissés par Rd Jean Antoine MONGELLAZ, prêtre vicaire d'Aix
4 avril 1724, nore Claude Vidal.

A.D.H.S. VI C 165 Tabellion d'Annecy, 1755, fol. 356-357
Inventaire des meubles, titres et effets et biens-fonds délaissés par Rd Guillaume MONTAGNIER en son vivant chanoine du Saint Sépulcre
1er août 1755, nore Mauris.

A.D.S. 2 C 1838 Tabellion de Moûtiers, 1706, vol. 1, fol. 429-430
Inventaire des meubles délaissés par Rd Martin MONTMAIDUR, jadis curé de Montgirod
4 mai 1706, nore Joseph Rulliot.

A.D.S. 2 C 498 Tabellion de Chambéry, 1790, vol. 2, fol. 475
Inventaire des effets du Rd Aimé MONTMASSON,curé de Saint-Jean-de-Couz
Verbal de vente des effets, fol. 482
22 février 1790, nore Gobet.

A.D.S. 2 C 1667 Tabellion d'Aime, 1743, fol. 3
Testament du Rd Jean MORARD-BLANC, curé d'Aime
1er janvier 1743, nore Villien.

A.D.H.S. Archives diocésaines d'Annecy-le-Vieux
Testament du Rd Georges MOREL, curé de la paroisse d'Annecy-le-Vieux
3 octobre 1838, nore François-Marie Grivaz, notaire à Annecy.

A.D.S. 2 C 1838 Tabellion de Moûtiers, 1706, fol. 307
Testament du Rd Pierre MOUTHON, chanoine de Moûtiers.
15 mars 1706, nore : Marboz.

A.D.S. 2 C 1877 Tabellion de Moûtiers, 1726, fol. 1269-1271
Inventaire des meubles et effets mobiliaires delaissés par Rd Estienne MUCAZ chapellain de la paroisse de Bozel
4 oct 1726, nore Duplan.

A.D.S. 2 C 2354 Tabellion de Termignon, 1731
Testament du Rd Jean-Baptiste ORCEL, chapelain de Termignon
9 avril 1731, nore Mestrallet.

A.D.H.S. VI C 1283 Tabellion de Thonon, 1785, fol.382-383
Inventaire fait le 21, 22, 23 juin 1785
Enchères des meubles délaissés par Rd OUEG, curé de Brenthonne
20 juillert 1785, nore Louis françois Frezier.

A.D.H.S. VI C 1605 Tabellion de Cluses, 1755, fol. 241-245
Inventaire des effets du Rd Jacques PARIS curé plébain de Cluses
nore Vuillet.

A.D.S. 4 Z 56 Archives diocésaines de Tarentaise
Testament du Rd Pierre-Louis PAVICI
24 février 1856, nore Barrol à Moûtiers.

A.D.H.S VI C 182 Tabellion d'Annecy, 1764, vol. 1, fol. 348-350
Inventaire de la bibliothèque du Rd Claude PERREARD, chanoine de la cathédrale Saint Pierre de Genève
20 février 1764, nore Ruffard.

A.D.H.S. VI C 1575 Tabellion de Cluses, 1731, fol. 211-212
Bibliothèque du Rd Pierre-François PERROLAZ, chanoine de la collégiale de Samoens
nore Biord.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
A.D.S. Bibliothèque du Rd PIAGET, prêtre Indépendant de la paroisse des Molettes.

A.D.H.S. Administration et tribunaux de la période révolutionnaire 32 L 43
Papiers et inventaire des meubles du Rd Jacques PIGNARRE
prêtre réfractaire, ci-devant curé d'Andilly.
Procédure à la requête de Françoise Revil, de Faverges, sa nièce, qui s'est fait mettre en possession des biens de son oncle.
Acte d'état des dits biens. Vente faite par lui de ses biens à Andilly et à Copponex.
25 août 1807, nore Bernard Philippe.

A.D.S. 2 C 2820 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1763, fol. 492
Testament et inventaire du Rd Claude PLAISANCE, curé et plébain de Valloire
4 novembre 1763, nore Joseph-François Grange.

A.D.S. Bibliothèque du Rd Jacques PORTIER, vicaire à Bourg-Saint-Maurice
Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry, Chambéry imp. Savoisienne, 1893, 581p.
L. MORAND p 531 né à Viuz - Faverges, le 13 décembre 1765 ; nimoré le 22 saptembre 1792, ordonné prêtre en 1798, nommé vicaire à Thorens curé de Feigères ; puis curé de Méry
le 5 juin 1814.

A.D.S. 2 C 363 Tabellion de Chambéry, 1760, vol. 1, fol. 443-453
Inventaire des effets du Rd Jean PRALET, chanoine de la Royale Sainte Chapelle
19 février 1759, nore Picollet.

A.D.S. 2 C 1653 Tabellion d'Aime, 1729, fol. 206-207
Inventaire des meubles et effets trouves en la cure de la parroisse de Longefoy appartenant à Rd Joseph Martin QUENDET vivans cure dudit lieu fais a requeste de spectable Jean-Baptiste Quendet, son frere docteur en medecine bourgeois de Moustier
25 mai 1729, nore Montmayeur.

A.D.S. 2 C 1884 Tabellion de Moûtiers, 1730, vol. 1, fol. 459
Testament du Rd Georges RAT, curé de la ville d'Ayme
28 avril 1730, nore Mugnier.

A.D.S. 2 C 234 Tabellion de Chambéry, 1714, vol. 1, fol. 952-955
Inventaire des effets délaissés par Rd Melchior REMOND
prêtre d'honneur de la Sainte Chapelle de Chambéry, 23 mars 1714, nore Deperse.
A.D.H.S. VI C 585 Tabellion de Thônes, 1761
Inventaire des biens du Rd Pierre-François REVILLIOD, curé de La Clusaz.

A.D.S. 2 C 2111 Tabellion d'Aiguebelle, 1724, fol. 264-267 2 num 1587 pages 258 et 259-260
Inventaire des biens du Rd Bernard REY, chanoine de la Collégiale de Saint-Jean-de-Maurienne
21 mai 1724, nore Michel.

A.D.S. 2 C 2801 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne 1744, fol. 450
Testament du Rd Georges REY, plébainiste de Valloire
6 septembre 1744, nore Claude-François Clément.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Jean-Pierre REY, curé
né à Verrens, le 10 mai 1758 ; ordonné prêtre, en 1784 ; nommé curé de Cléry, le 3 août 1803 ;
mort, le 4 novembre 1825. [Dict biographique L. MORAND p 543]

A.D.H.S. VI C 1939 Tabellion de Sallanches, 1755, fol. 733
Inventaire des effets du Rd Joseph REY, chanoine de la collégiale de Sallanches
nore Mabboux.

Archives diocésaines de Tarentaise 4 Z 432
Livre de comptes de Rd Jean-Marie REY-GOLLIET
né aux Avanchers 9/4/1790.

A.D.S. 2 C 1895 Tabellionde Moûtiers, 1735, vol. 2, fol. 1270-1271
Inventaire des effets et meubles délaissés dans la maison capitulaire de Rd Joseph REYMOND
chanoine de la métropole de saint Pierre de Moûtiers
12 septembre 1735, nore Farcy.

A.D.S. 2 C 1874 Tabellion de Moûtiers, 1725, vol. 1, fol. 348-351
Inventaire du Rd Jacques REYNAUD, curé de Vilette
11 nov 1723, insinué le 7 mai 1725, nore Eymard.

A.D.S. 2 C 2368 Tabellion de Termignon, 1746, fol. 121
Testament du Rd Nicolas RICHARD, curé de Lanslebourg
17 mai 1746, nore Jean-Baptiste Jorcin.

A.D.S. 2 C 1673 Tabellion d'Aime, 1749, fol. 271
Testament du Rd Barthélémy RICHERME, curé d'Hauteville-Gondon
2 octobre 1749, nore Varot.

A.D.H.S. VI C 186 Tabellion d'Annecy, 1766, vol. 1, fol. 45
Testament de Rd Jean Claude RIONDEL
docteur de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Saint Pierre de Genève, official du diocèse
nore Brunet.

A.D.S. 2 C 2801 Tabellion de St Michel de Maurienne, 1744, fol. 467
Testament du Rd Georges RIONDET, curé d'Orelle
10 septembre 1744, nore Claude Francoz.

A.D.S. 2 C 1475 Tabellion de Conflans, 1735, fol. 3
Testament et inventaire du Rd Jean Martin TRESAL, curé de Cevins
4 janvier 1735, nore Louis Mugnier.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Rd Mercier Damien RIOUTTARD
Rd Charles VAISSELET

A.D.S. 32 L 44 Administration et tribunaux de la période révolutionnaire
Jean-Claude ROCH du Mont-Saxonnex, prêtre réfractaire, ci-devant curé de la Compôte, déporté.
A.D.H.S. VI C 1924 Tabellion de Sallanches, 1739, fol. 759-763
Inventaire des meubles et effects de Rd Pierre Francois ROCH, chanoine et chantre de l'église collégiale de Saint Jacques de Sallanches
31 décembre1739, nore Marin Mabboux à Flumet.

A.D.S. 2 C 1090 Tabellion de Saint-Genix-sur-Guiers, 1783, fol. 415-430
Inventaire des effets de l'hoirie du Rd Etienne ROCHE, curé de Champagneux
22 octobre 1783, nore Joseph Marie Descostes.

A.D.S. VI C 182 Tabellion d'Annecy, 1764 fol. 32
Testament du Rd Jacques Philippe ROLLIER, curé de Mery
16 décembre 1763, nore Bessonis.

A.D.H.S. VI C 185 Tabellion d'Annecy, 1765, fol. 517
Testament du Rd Michel DUBETTIER, curé de Talloires
5 dec 1765, nore Favre.

A.D.S. 2 C 892 Tabellion de Montmélian, 1790, fol. 592-594 Rd Philippe Roux Inventaire des livres contenus dans la bibliothèque délaissée par Rd Philippe ROUX, archiprêtre et curé des Molettes.

A.D.H.S. 1 G 300 fol. 569
Bibliothèque de Mgr Michel Gabriel ROSSILLON de Bernex, évêque de Genève-Annecy

A.D.S. 2 C 1818 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1792, fol. 359
Testament du Rd Joseph RULLIER curé de Bellentre
23 mai 1792, nore Louis-Henry Crosé.

A.D.H.S. VI C 1213 Tabellion de Thonon, 1739, fol. 144-145
Testament du Rd Michel SANTUS, prêtre de la Sainte Maison de Thonon
15 mars 1739, nore Desprantz.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliotheque du Rd SAVEY Michel, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne.

A.D.S. Archives du chapitre de St Jean de Maurienne dossier n° 105
Inventaire des meubles aux fins de les vendre du Rd SOLLARD.

A.D.H.S. VI C 251 Tabellion d'Annecy, 1785, vol. 3, fol. 33-38
Inventaire du Rd Balthazard SONNERAT, curé de Villaz
10 juin 1785, nore Aimé Caillier.

A.D.S. Testament du Rd Jean-Baptiste TARAVEL, curé de Villarembert
27 février 1739, nore Hustache.

A.D.S. 2 C 1534 Tabellion de Conflans, 1768, fol. 1259
Testament du Rd Barttélémy TETAZ, curé de Saint-Paul
1er mars 1768, nore Jean-Baptiste Perrot.

A.D.S. 2 C 1789 Tabellion de Bourg-Saint-Maurice, 1763, fol. 163
Inventaire des meubles et effets de feu Rd Maurice TéTU vicaire de Tignes
20 juin 1763, nore Rullier.

A.D.S. 2 C 1897 Tabellion de Moûtiers, 1736, vol. 2, fol. 1060-1064
Expedition des effets du chanoine Antoine THOVEX
22 août 1736, nore Ferley.

A.D.S. 2 C 2605 Tabellion de St-Jean de Maurienne, 1770, fol. 61r
Testament du Rd Baptiste TREMEY, recteur de Bonnes Nouvelles de Termignon
23 janvier 1770, nore Orcain.

A.D.S. 2 C 1475 Tabellion de Conflans, 1735, fol. 3
Testament et inventaire du Rd Jean Martin TRESAL, curé de Cevins
4 janvier 1735, nore Louis Mugnier.

Archives du chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne Dossier n° 105
1678 Inventaire des meubles et objets divers du chanoine TRONEL
15 juin 1678, Berger nore et secrétaire du venble chapitre.

A.D.S. 2 C 2354 Tabellion de Termignon, 1731, fol. 33-34
Inventaire des meubles délaissés par Rd Cosme Damien TRONEL, curé du Villarondin
6 mars 1731, nore Jacques Girard.

A.D.S. 2 C 2372 Tabellion de Termignon, 1750, fol. 60
Testament du Rd Sébastien TURBIL, curé de Bessans
6 mars 1750, nore François-Joseph Granis.

A.D.S. 2 C 1663 Tabellion d'Aime, 1739, fol. 62
Testament du Rd Jean Maurice USANNAZ, vicaire de la Côte d'Aime
3 mars 1739, nore Sevet.

4 G 8 fol. 138 Bourse des pauvres prêtres du diocèse de Genève-Annecy
Succession du Rd François VALLIER, curé de Veigy
1746, nore Missillier.

A.D.H.S. VI C 161 Tabellion d'annecy, 1753, fol. 472
Testament de Rd Louis VEYRAT, curé de Vanzy
19 sep 1754.

Archives du grand séminaire de Chambéry. Médiathèque de Chambéry-Malraux.
Bibliothèque du Rd Jean-Baptiste VIALLET prêtre.

A.D.S. 2 C 1650 Tabellion d'Aime, 1726, fol. 171-176
Inventaire des effets mobiliaires delaissés par Rd Arnoul VIBERT, curé de Granier
15 mai 1726, nore Avillien.

A.D.H.S. VI C 115 Tabellion d'Annecy, 1731, fol. 637-657 2 Mi 347
Inventaire des biens du Rd François VOISIN prêtre, chanoine du Saint Sépulcre de la ville d'Annecy
30 octobre 173, nore Flocard.

A.D.H.S. VI C 194 Tabellion d'Annecy, 1770, fol. 63-83
Inventaire de la bibliothèque du Rd Gaspard VOUTIER, curé de Marthod
13 decembre 1770.

A.D.S. 2C 2757 Tabellion de Saint-Michel-de-Maurienne, 1714, fol. 385
Testament du Rd Jean VOUTIER, recteur de la Sainte Famille à Saint Michel
11 déc 1714, nore Dupré.

A.D.H.S. VI C 2033 Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1737, fol. 148-150
Bibliothèque du Rd VUARGNOZ, curé de Régnier, 1737

INDEX DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS AYANT LÉGUE DES LIVRES AU GRAND SÉMINAIRE DE CHAMBÉRY

Rd Maurice ABONDANCE, chanoine de Moûtiers en 1729

Rd Martin BERARD, vicaire général de Chambéry

Rd Alphonse BIGEX, chanoine de Chambéry

Rd Alexis BILLIET

Rd BRUNET, prêtre d'honneur

Rd Marc BURDIN, vicaire général de Chambéry

Mgr André CHARVAZ, évêque de Pugnerol, archevêque de Gênes

Rd Jacques-François DUC, chanoine de la cathédrale de Chambéry en 1803

Rd FRISON, curé de Montgirod

Rd Martin GALLICE, curé

Rd Joseph GLEROZ, curé de Saint-Martin-de-Belleville en 1720

Rd LEVILLIEUX, curé

Rd Jean-Baptiste MARTIN, curé de Queige en 1774

Rd Antoine MARTINET, chanoine de Moûtiers, vicaire général, officiel

Rd Damien MERCIER

Rd Jean-Baptiste MICHELLAND, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne

Rd Jacques PORTIER, curé

Rd Michel SAVEY, chanoine de Saint-Jean-de-Maurienne et vicaire général

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

PREMIÈRE PARTIE : LA CIRCULATION DES LIVRES D'ECCLÉSIASTIQUES DÉPASSE LE MONDE DU CLERGÉ 6

CHAPITRE I : TRÈS PEU DE LIVRES SONT POSSÉDÉS PAR LES FUTURS CLERCS AU COURS DE LEUR FORMATION.6

1. Peu d'allusions aux lectures sont faites jusqu'au collège. 6

1.1. La mise en pension des enfants chez les ecclésiastiques 6

1.2. Avant le collège, le passage dans un pensionnat 8

1.3. Le collège petit séminaire d'Annecy 9

1.4. Les études au collège chappuisien d'Annecy 16

2. Les livres et la formation des ecclésiastiques au séminaire 22

2.1. Avant la fondation du séminaire existe le « séminaire d'ordinands » 22

2.2. La chronologie des créations de grands séminaires dans le duché de Savoie 22

2.3. Les objectifs de la formation au séminaire 23

2.4. L'origine sociale des prêtres 25

2.5. L'intérêt de la Bourse cléricale 27

2.6. Les matières enseignées au séminaire 28

2.7. Le peu de manuels utilisés par les séminaristes 31

2.8. La bibliothèque du grand séminaire d'Annecy 35

2.9. Le règlement du séminaire insiste sur le rôle de l'étude. 37

2.10. Des études au séminaire relativement coûteuses 43

2.11. Les études de savoyards à l'université 44

2.11.1. Les études à Paris 44

2.11.2. Les études à Louvain 47

2.11.3. Les études à Turin 48

3. La formation permanente des clercs séculiers 51

3.1. Les avis pastoraux 51

3.2. Les conférences ecclésiastiques 53

3.3. Les retraites ecclésiastiques 58

3.4. Les livres prescrits par les évêques 60

CHAPITRE 2 : LES LIVRES CIRCULENT PENDANT ET AU-DELÀ DE LA VIE DES ECCLÉSIASTIQUES 65

1. Les livres ecclésiastiques circulent du vivant de leur propriétaire. 66

1.1. Les ouvrages notés dans le livre de raison du chanoine Favre d'Annecy 66

1.2. Les achats de livres effectués chez les marchands-libraires 69

1.3. Les correspondances d'ecclésiastiques qui évoquent des livres achetés ou lus. 70

1.4. Le curé Baussand prête des livres à des collègues ecclésiastiques, inscrits dans son livre de raison. 73

1.5. Les affinités livresques entre un curé et un comte 78

2. La dispersion des livres après le décès de leur propriétaire 81

2.1. Des acquéreurs membres de l'Eglise 81

A. Le livre comme moyen de se souvenir d'un ecclésiastique disparu 81

B. L'acquisition de livres contre le paiement d'une rente viagère à un collègue ecclésiastique 83

C. Le curé, ses livres et son vicaire 84

D. Le curé et le souci de transmettre des livres à des collègues ecclésiastiques 86

E. Les bibliothèques cédées à des institutions 89

2.2. Des acquéreurs de livres qui sont des laïques parfois ou des membres de la proche famille 93

A. Les livres d'ecclésiastiques rendus à la proche famille 93

B. Les livres transmis à des neveux étudiants 94

C. Les livres récupérés par des bourgeois 95

D. Rares sont les testaments qui mentionnent des livres légués à des femmes. 96

E. Certains ouvrages deviennent la propriété de la paroisse. 97

F. Au milieu des livres légués, des dispositions en faveur d'une petite école 97

DEUXIÈME PARTIE : LES LIVRES DES ECCLÉSIASTIQUES SAVOYARDS AU CŒUR DES DÉBATS INTELLECTUELS 99

CHAPITRE I : RÉDUIRE LES DÉVIANCES PAR RAPPORT A LA CULTURE RELIGIEUSE EXIGÉE. 99

1. Réduire la diffusion des livres controversés. 99

1.1. Le contrôle de l'impression des livres par les vicaires généraux ... 99
1.2. Un réseau d'informateurs alerte les évêques de Savoie sur l'édition de livres à Paris. ... 100
2. Le soin apporté par les autorités ecclésiastiques au choix des professeurs des collèges et des grands séminaires. ... *102*
3. Les synodes diocésains veillent à réduire les dérives et à contrôler la qualité de la culture du clergé séculier. ... *104*
CHAPITRE II : L'OBSESSION DE LA LUTTE CONTRE LE PROTESTANTISME À TRAVERS LES LIVRES DÉFENDUS SELON MGR D'ARENTHON D'ALEX ... 114
CHAPITRE III : ATTÉNUER L'INFLUENCE JANSÉNISTE ... 121
1. La lutte contre le jansénisme par les livres ... *121*
2. Louis-Joseph Carrel : un ecclésiastique polémiste. ... *135*
CHAPITRE IV : LES LIVRES FACE AU MOUVEMENT DES LUMIÈRES. ... 138
1. Jean-Jacques Rousseau : un parcours insolite dans et hors de l'Église. ... *138*
2. Mgr Biord, Voltaire et le mouvement des Lumières. ... *139*
CHAPITRE V : SURMONTER LES IDÉES DE LA RÉVOLUTION PAR LES LIVRES ... 143
1. Écclésiastiques, livres et Révolution ... *143*
1.1. Une certaine déchristianisation avant la Révolution en Savoie ? ... 143
1.2. Le choix des clercs séculiers : émigrer ou rester en Savoie. ... 144
1.3. Le jugement de l'évêque de Maurienne sur la valeur de son clergé en 1795. ... 146
1.4. Peu de livres relevés dans les inventaires après-décès révolutionnaires ... 147
1.5. Peu d'ecclésiastiques contestataires avant la Révolution ... 148
1.6. Philibert Simond : une figure de la Révolution en rupture avec son milieu intellectuel ... 152
2. Surmonter l'après-Révolution par les livres en Tarentaise ... *153*
2.1. Trois ouvrages pour s'instruire des vérités chrétiennes essentielles ... 153
2.2. Un catéchisme de référence ... 154
2.3. Quelques traités relatifs au dogme ... 154
2.4. Toujours la prédominance de la théologie morale ... 156
3. Des ecclésiastiques au cœur d'un renouveau pastoral après la Révolution ... *158*
4. Les livres utilisés par le missionnaire Joseph-Marie Favre ... *159*
CHAPITRE VI : LE CLERGÉ SÉCULIER, LES LIVRES ET LES DÉBATS DE LA MODERNITÉ DU XIXE SIÈCLE ... 163
1. Ecclésiastiques et franc-maçonnerie ... *163*
2. Mgr Bigex face au docteur Daquin ... *164*
3. L'influence des idées de Joseph de Maistre sur certains ecclésiastiques savoyards ... *165*
4. Mgr rendu et la question ouvrière ... *166*
5. L'évêque surveille la diffusion des idées de Félicité de Lamenais circulant dans les séminaires dans les années 1820. ... *167*
6. De nombreux ecclésiastiques dans les sociétés savantes ... *168*
7. Des ecclésiastiques du XIXe siècle ont des qualités intellectuelles reconnues. ... *171*
7.1. Des ecclésiastiques sont précepteurs d'enfants de familles de notables. ... 171
7.2. Un gage de réussite : la fonction de professeur de séminaire ... 172
7.3. Certains ecclésiastiques sont des savants. ... 172

TROISIÈME PARTIE _ LES BIBLIOTHÈQUES ECCLÉSIASTIQUES : ESSAI DE TYPOLOGIE. ... 174

CHAPITRE I : LES TRÈS PETITES BIBLIOTHÈQUES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS. ... 174
1. Eléments statistiques concernant les très petites bibliothèques ... *175*
2. Des livres courants mais précieux pour l'exercice du ministère ... *178*
3. Les livres de théologie dogmatique et morale : le strict minimum ... *180*
4. L'art du sermon maîtrisé grâce à peu de livres ... *183*
5. Un seul livre de méditations bien souvent ... *185*
6. L'absence de livres de théologie polémique n'est pas surprenante. ... *186*
7. Peu de place pour des lectures non théologiques ... *187*
CHAPITRE II : LES BIBLIOTHÈQUES MOYENNES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS. ... 189
1. Données statistiques concernant les bibliothèques moyennes de curés savoyards ... *189*
2. L'omniprésence de la théologie morale ... *194*
3. Ces curés ont néanmoins d'autres passions que la théologie morale. ... *200*
CHAPITRE III : LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS SAVOYARDS. ... 202
1. Données statistiques concernant les grandes bibliothèques ... *202*
2. Écclésiastiques, prônes, sermons et homélies ... *209*

3. Le succès de saint François de Sales *222*
4. Les livres de théologiens hostiles aux philosophes *258*
5. La bibliothèque du révérend Pierre Léonard *265*
5.1. La bibliothèque : généralités 266
5.2. Les penchants littéraires du révérend Léonard : un curé janséniste ou rigoriste 267
CHAPITRE IV : LES BIBLIOTHÈQUES DE CHANOINES SAVOYARDS. 273
1. Données statistiques concernant les bibliothèques des chanoines *273*
2. Des chanoines savoyards férus de droit *279*
3. La philosophie est étudiée à travers ses applications morales. *285*
4. Un désintérêt pour la physique *292*
5. Un goût modéré pour les sciences de la vie et de la nature *293*
6. Quelques livres de médecine seulement *296*
7. Le peu d'intérêt pour les mathématiques *302*
8. Les chanoines s'intéressent beaucoup à l'histoire. *303*
9. La géographie comme le parent pauvre des lectures des chanoines *328*
10. La bibliothèque d'Antoine Martinet, un chanoine polémiste du XIXe siècle *331*
CHAPITRE V : LES BIBLIOTHÈQUES D'ÉVÊQUES. 352
1. La bibliothèque de Mgr d'Arenthon d'Alex et l'héritage salésien *352*
2. La bibliothèque de Mgr André Charvaz, un prélat transalpin du XIXe siècle *359*

CONCLUSION **382**

PRÉSENTATION DES SOURCES **385**

BIBLIOGRAPHIE **389**

HISTOIRE DU LIVRE ET HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT 389
HISTOIRE RELIGIEUSE ET HISTOIRE DES MENTALITÉS 395
HISTOIRE DE LA SAVOIE 401
HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA SAVOIE 402
HISTOIRE RELIGIEUSE RÉGIONALE 405

INDEX DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS DU XVIIIE SIÈCLE **413**

INDEX DES ECCLÉSIASTIQUES SÉCULIERS AYANT LÉGUE DES LIVRES AU GRAND SÉMINAIRE DE CHAMBÉRY **430**

TABLE DES MATIÈRES **431**